



HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TOME IV.

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS, DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François; Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siécle; De leurs anciennes Ecoles; De l'établissement des Universités en France; Des principaux Colleges; Des Académies des Sciences et des Belles Letres; Des meilleures Bibliothéques anciennes et modernes; Des plus célebres Imprimeries; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation, Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits; Des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages; Le dénombrement des différentes Editions: Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME IV

Qui comprend les huitiéme et neuviéme Siécles de l'Eglise.

NOUVELLE EDITION, CONFORME A LA PRÉCÉDENTE ET REVUE

Par M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.

A PARIS.
Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

M. DCCC. LXVI

Paris. — Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

TABLE

DES CITATIONS CONTENUES EN CE VOLUME,

AVEC LES ÉDITIONS DONT ON S'EST SERVI.

A

Ado, chr.	S. Adonis Viennensis archiepiscopi breviarium chronicorum, in tomo 16°. bibliothecæ veterum PP. Lugduni 1677. fol.
Agob. t. 1.	S. Agobardi archiepiscopi Lugdunensis operum tom. 1. et sic de 2. studio D. Stephani Baluzii. Paris 1666. 8°. 2. vol.
app.	appendix ad calcem tomi 2.
not.	notæ editoris ad calcem ejusd. tomi.
pr.	præfatio, seu prolegomena.
vit.	vita per Papirium Massonum inter prolegomena.
Aim. l. 4.	Aimoini monachi S. Germani à Pratis, [seu potius Floriacensis] de gestis francorum, lib. 4°. et sic de cæteris. Paris. 1602. fol.
Alcu.	Albini Flacci Alchuini abbatis, etc. opera studio Andreæ Quercetani. Paris 1617. fol. sic autem citatur :
in Eccl.	... in Ecclesiastem.
in Elip.	contra Elipandum Tolet. ep.
ep. 4.	epistola 4. et sic de cæteris.
epi.	epigrammata, seu carmina.
fr.	fragmenta epistolarum.
in gen.	in genesim.
hom.	[homiliare] seu homiliæ, hoc est sermones sive conciones ad populum, præstantissimorum eccl. cath. doctorum, primùm ab Alcuino levita jussu Caroli Magni in hunc ordinem redactæ, etc. Coloniæ, 1539. fol.
John.	comment. in Johannem, inter opera Parisiis edita, ut supra.
pr.	ubi hæc occurrerit citatio sine addita mento, indicat prolegomena in fronte editionis : aliter verò, præfationes indigitat, v. g. in Johannem.
de Trin.	de Trinitate.
vit.	vita ejusdem, inter acta SS. Ord. S. B. tom. 5. Paris. 1677. fol.
Alg. l. 1. c. 17.	Algeri scholastici Leodiensis de sacramento Corp. et Sang. Domini, tom. 21. bibl. PP. Lug. 1677. fol.
Amal. de off.	Amalarii fortunati de officiis ecclesiasticis libri quatuor, in bibl. PP. tom. 14. Lug. 1677. fol.
de ord. ant.	de ordine antiphonarii, ibid.

pr.	variæ præfationes, ibid.
Amb. app.	S. Ambrosii Mediolanensis episcopi operum appendix tom. 2. Paris. 1690. fol.
pr.	præfatio.
Andr. bib. belg. p. 340.	Valerii Andreæ Desselii J. C. bibliotheca Belgica, de Belgis vita scriptisque claris, etc. Lovanii. 1643. 8°.
Angel. in gen.	Angelomi monachi Luxoviensis comment. in Genesim, in tomo 1. anecdotorum D. Bernardi Pez. Augustæ vindel. 1721. fol.
Astr.	Astronomus, vita Ludovici imperatoris inter Andreæ Duchesne scriptores coetaneos, tom. 2. Paris. 1636. fol.
Ath. belg.	Athenæ Belgicæ, sive Nomenclator infer. Germaniæ scriptorum. Auctore franc. Sweertio Antuerpiensi, Antuerpiæ. 1628. fol.
Aug. app.	S. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi variæ appendices.
t. 1.	tom. 1. Paris. 1649. fol.
t. 3.	tom. 3. ibid. 1680. fol.
t. 5.	tom. 5. ibid. 1683. fol.
t. 6.	tom 6. ibid. 1685. fol.
t. 8.	tom. 8. ibid. 1688. fol.
de pers.	de perseverantia tom. 10. ibid. fol.
ser.	sermones, tom. 5.
Avit. ep. 4.	S. Alcimi Aviti Vienn. episcopi epistola 4. tom. 2. operum Jac. Sirmundi, Paris. 1696.
Autp. in. Apo.l.6.	Ambrosii Ausberti [seu potius Autperti] presbiteri in Apocalipsim Joh. apostoli, lib. 6. et sic de cæt. Colon. 1536. fol.
pr. 1.	præfatio prima, seu epistola ad Stephanum papam, in fronte operis.
pr. 2.	præfatio secunda, seu in ipsum opus suum.

B

Bail. 13. Dec.	Adrien Baillet au 13 Décembre dans les vies des Saints, à Paris 1701. fol. 3. vol.
17. Fev.	au 17 Février, et ainsi des autres jours.
11 Jan.	au 11 Janvier, et ainsi des autres jours.
25. Oct.	au 25 Octobre, et ainsi des autres jours.
17. Sep.	au 17 septembre, et ainsi des autres jours.
cr.	table critique à la tête de chaque mois.
Bal. cap. t. 1.	Stephani Baluzii capitularium regum francorum tom. 1. et sic de 2e. Paris 1677. fol. 2 vol.
misc. t. 1.	miscellaneorum, tom. 1. sic de cæt, Paris. 1678-1713. 8e.
Bar. an. 490.	Emin. cardinalis Baronii Sorani annales ecclesiatici ad annum 490. et sic de cæt. Antuerpiæ, 1612, fol.
Bart. apol. Faus.	Simon Bartel, S. Fausti episc. Regiensis apologia. Aquis-Sextiis, 1636. 8°.
Bart. adv. l. 20.	Gasparis Barthii adversariorum commentariorum lib. 20. et sic de cæt. Francofurti 1624. fol.
Bat. sacr.	Batavia sacra, sive res gestas apostolicorum virorum qui fidem Bataviæ primi intulerunt, in duas partes divisa, etc. Bruxellis, 1714. fol. 1 vol.
Bay. E.	Bayle dictionnaire historique et critique, etc. à la tettre E, et ainsi des autres, à Amsterdam, [ou plûtôt à Trevoux] 1734. 5. vol. fol.
not.	notes.
Bed. his. l. 5.	Venerabilis Bedæ Angelo Saxonis presbyteri, historiæ ecclesiasticæ gentis

anglorum, lib. 5. et sic de cæt. tom. 3. ejusdem operum. Coloniæ, 1612, fol.

Bell. scri. an. 774. Roberti Bellarmini S. J. S. R. E. card. de scriptoribus ecclesiasticis, ad annum 774. et sic de cæt. Paris 1644. 8°.

Bib. Bibliotheques. Celles dont nous citons les pages sont celles dont les catalogues ont été imprimés. Lorsque nous ne marquons pas la page, il s'agit des vaisseaux mêmes des bibliotheques que nous avons visitées nous-mêmes, ou par le moïen de nos amis. Voici comme on les cite :

S. Aug. Lem. abbatiæ S. Augustini Lemovicensis, ord. S. Benedicti è congregatione S. Mauri.

Bal. t. 2. Baluziana, sive catalogus librorum V. C. D. Stephani Baluzii Tutelensis, tom. 2. sic de 1°. et 3°. Paris. 1712. 12°.

Barb. t. 1. Barberina, scilicet D. Francisci Barberini S. R. E. card. etc. tom. 1. et sic de 2. Romæ, 1681. fol.

Big. Bigotiana. Paris. 1706. 12°.

Bod. Bodlejana, seu catalogus impressorum librorum bibliothecæ Bodlejanæ in academia Oxoniensi. Oxonii 1674. fol.

Colb. Colbertina, seu catalogus librorum bibliothecæ quæ fuit primum illust. V. D. Joannis Baptistæ Colbert. Paris. 1728. 3. vol. 12°.

Cord. Cordeliana, Paris. 1643. 4°.

Fault. Joachimi Faultrier abbatis B. V. Arduennensis et S. Lupi, etc. Paris, 1709. 8°.

Gir. D. Joannis Giraud. Paris. 1707. 12°.

Hisp. vet. Hispanica vetus, auctore Nicolao Antonio Hispalensi, tom. 3. et sic de cæt. Romæ, 1696. fol.

imp. D. Josephi Remati in imperialis S. R. E. diaconi cardinalis. Romæ, 1712. fol.

de Lehon. abbatiæ S. Maglorii de Lehonio ord. S. Benedicti, congregationis S. Mauri.

de Lorch. D. de Lorchere, Lieutenant général du Mans.

Lug-Bat. Lugduno Batava, seu catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum bibliothecæ publicæ universitatis Lugduno Batavæ. Lugduni apud Batavos 1716. fol.

mag. eccl. A. magna bibliotheca ecclesiastica sive notitia scriptorum ecclesiasticorum et ordine alphabetico etc., ad litteram A. Coloniæ 1734. fol.

Mini. cen. RR. PP. Minimorum Cenomanensium.

PP. t. 8. max. bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum etc. tom. 8. et sic de cæteris. Lugdini, 1677. fol.

§. ubi verò § additur designat eandem bibliothecam Parisiensem anni 1644.

Tell. Telleriana, sive catalogus librorum bibliothecæ D. Mauricii le Tellier archiepiscopi Remensis. Paris. 1693. fol.

Thu. Thuana, Paris. 1679. 8°.

S. Vin. cen. abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis, ord. S. Bened. è congreg. S Mauri.

Boll. Acta sanctorum etc. cura Johannis Bollandi ac sociorum ejus S. J. Antuerpiæ 1643-1729. fol. sic autem citantur.

14. Apr. die 14. Aprilis, et sic de cæteris.

6. Feb. die 6. Februarii, et sic de cæteris.

8. Jan. die 8. Januarii, et sic de cæteris.

7. Jul. die 7. Julii, et sic de cæteris.

2. Jun. die 2. Junii, et sic de cæteris.

7. Mai. die 7. Maii, et sic de cæteris.

1. Mar. die 1. Martii, et sic de cæteris.

Bon. not. auc. Johannis Bona S. R. E. cardinalis, notitia auctorum et librorum, in fronte ejusdem libri de divina psalmodia, etc. Paris. 1663. 4°.

C.

	Tom. V. ibid. 1673. fol.
	Tom. VI. ibid. 1676. fol.
	Tom. VII. ibid. 1678. fol.
	Tom. VIII. ibid. 1683. fol.
Colo. his. lit. t. 1. pr. 2.	Le P. de Colonia Jesuite, histoire literaire de la ville de Lyon, etc. tom. 1. partie seconde. A Lyon, 1728. 4°.
t. 2.	tom. 2. ibid. 1730. 4°.
Conc. t. 6.	Concilia ad regiam editionem exacta, studio Philippi Labbei et Gabrielis Cossarti S. J. etc. tom. 6. et sic de cæt. Paris. 1671. fol. antiqua Galliæ cura
G. t. 2.	Jacobi Sirmondi, etc. tom. 2. Paris. 1629. fol.
supp.	supplementa eorumdem, opera ac studio Petri de Lalande Ricomagensis, etc. Paris. 1666. fol.
Hisp. t. 3.	Hispaniæ et novi orbis collectio maxima, etc. cura et studio Josephi Saëns cardinalis de Aguire, tom. 3. Romæ, 1694. fol.
Cous. his. de l'emp. t. 1.	Histoire de l'empire d'occident de la traduction de M. Cousin président en la cour des monnoïes, tom. 1. A Paris, 1689. 12°.
Crow. Elen. scri.	Guil. Crowæi Sudovolgiensis ludimagistri Crydoniensis Elenchus scriptorum in sacram scripturam, tam græcorum quam latinorum, etc. Londini, 1672. 8°.

D.

Dub. his. Par. l. 6.	Gerardi Dubois Aurelianensis congreg. orat. etc. historia ecclesiæ Parisiensis. Paris. 1690. fol.
Du Cang. gl. ind. auc.	Du Cange glossarium ad scriptores mediæ et infirmæ latinitatis, index auctorum in fronte tomi primi. Paris. 1678. fol.
pr.	præfatio ejusd.
Duches. t. 2.	Andreæ Duchesne historiæ francorum scriptores Coetanei, etc. tom. 2. Paris. 1636. et sic de 3. ibid. 1641. fol.
Du Pin, bib. t. 7.	M. du Pin, nouvelle bibliotheque des auteurs ecclésiastiques, etc. tom. 7. qui contient le 7 et le 8. siécle. Paris. 1691. 8°.
siec. 9.	neuviéme siécle, ibid. 1694. 8°.

E.

Egas. Bul. t. 1.	Cæsaris Egassi Bulæi historia universitatis Parisiensis, t. 1. Paris. 1665. fol.
Egin. an. 826.	Eginhardi annales ad annum 826. et sic de cæt. in collectione scriptorum franc. tom. 2. Paris. 1636. fol.
vit. C.	vita Caroli Magni, ibid.
Euch. in gen. l. 3.	S. Eucherii episcopi Lugdunensis in Genesim, lib. 3. inter ejusdem opera. Basileæ, 1531. fol.

F.

Fab. bib. lat.	Johannis Alberti Fabricii bibliotec a latina; seu notitia veterum auctorum latinorum, etc. lib. 3°. Hamburgi, 1696. 12°. ubi verò l. 1. aut. 2. additur tunc agitur de ejusdem bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis. Hamburgi, 1734. 8°.
Fauch. ant. fr.	Claude Fauchet premier président en la cour des monnoïes, les antiquitez gauloises et françoises, etc. Paris. 1610. 4°.
poë. fr.	de l'origine de la langue et poësie françoise. Ibid.
Faus. de gr.	Fausti Regiensis ep. de gratia et libero arbitrio, in tom. 8. bibl. PP. Lugd. 1677. fol.
ad. grat.	ad Gratum epistolâ. Ibid.
Felib. his. de S. Den.	Dom Michel Felibien, histoire de l'abbaïe roïale de S. Denys en France, etc. Paris, 1706. fol.
app.	appendice, ou recueil de pieces justificatives.
Fleu. dis. 3.	M. l'abbé Fleuri au troisiéme discours sur l'histoire de l'Eglise, et ainsi des autres. A Paris, 1720. 12°.
H. E. l. 46.	histoire ecclésiastique livre 46. et ainsi des autres. A Paris, 1704. et suiv. 4°.
Flod. l. 1.	Flodoardi presbiteri et canonici ecclesiæ Remensis. lib. 1. historiæ, etc. et sic de cæt. in tom. 17°. bibliot. PP. Lugdini, 1677. fol.
Flor. bib.	Floriacensis veteris bibliothecæ, tom. 1. et sic de 20. Lugduni, 1605. 8°.
his. ms.	historia manuscripta, à D. Francisco Chazal concinnata.
Flor. marty.	Francisci Mariæ Florentinii nobilis Lucensis, vetustius occidentalis ecclesiæ martyrologium, etc., Lucæ, 1668. fol.
Fred.	Fredegarii scholastici chronicum, inter opera S. Gregorii episcopi Turonensis. Paris. 1699. fol.
Freh. his. fr. t. 1.	Marquardi Freher corpus francicæ historiæ veteris et sinceræ, tom. 1. seu pars 1ˢ. Hanoviæ, 1613. fol.
Fris. bib. ph.	Johannis Jacobi Frisii bibliotheca philosophorum classicorum auctorum chronologica, etc. Tiguri, 1692. fol.

G.

Gale, his. Brit.	Thomæ Gale Th. Pr. historiæ Britannicæ, etc. scriptores XV. Oxoniæ, 1691. tom. 1. fol.
Gall. chr. nov. t. 2.	Gallia christiana nova, seu series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ, tom. 2. et sic de cæteris, à Dionysio Sammarthano et sociis. Paris, 1715-1731. fol.
vet. t. 1.	veteris editionis, etc. à fratribus Sammarthanis, tom. 1 et sic de cæteris. Paris, 1656. fol.
Gend. mœ. des fr.	Louis Legendre, mœurs et coutumes des François. A Paris, 1712. 12°.
Genn. scri.	Gennadii de viris illustribus cap. 86. in bibl. ecclesiastica. Hamb. 1718. fol.

Gesn. bib. uni.	Conradi Gesneri Tigurini bibliotheca universalis. Tiguri, 1545. fol.
Gold. cons. imp.	Melchioris Goldasti Himinsfeldii collectio constitutionum imperialium, etc.
t. 1.	tom. 1. Francofurti, 1615. fol.
t. 2.	tomo 2°. ibid. 1643. fol.
t. 3.	tomo 3°. Offenbachi, 1610. fol.
coll. leg	collectio consuetudinum et legum imperialium. etc., Francofurti, 1613, fol.
rer. Ala.	Alamannicarum rerum scriptores aliquot veteres, etc. tomus unus in duas partes distributus. Ibid. 1606. fol.
Gr. t. pr.	S. Georgii Florentii Gregorii episcopi Turonensis, historia Francorum, etc. præfatio editoris. Paris. 1699. fol.
app.	appendix ad ejusdem opera.

H.

Hæft. disq. app.	D. Benedicti Hæften disquisitiones monasticæ, etc. appendix. Antuerpiæ, 1644. fol.
Hier. ep. 18.	S. Eusebii Hieronimi epistola 18. et sic de cæteris, inter ejusd. opera tom. 4°. parte 2ª. Paris. 1706. fol.
t. 5.	tom. 5. continens varias appendices.
Hil. app.	S. Hilarii Pictavorum episcopi appendix operum, ad calcem. Paris. 1693. fol.
Hinc. t. 1.	Hincmari archiepiscopi Remensis opera tom. 1. et sic de 2°. Paris. 1645. fol.
C.	ubi verò C additur, denotat priorem ejusd. editionem à Joanne Cordesio concinnatam. Paris. 1615, 4°.
His. de l'Acad. des inscr. t. 5.	Histoire de l'Académie roïale des inscriptions et belles lettres. etc. tom. 5. A Paris, 1729. 4°.
Hist. d'Evr. c. 11.	Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, etc. A Paris, 1722. 4°.
Hist. du Lang. t. 1.	Histoire générale du Languedoc, avec les notes, etc. composée par deux religieux Benedictins de la congregation de S. Maur, tom. 1. A Paris, 1730. fol.
Hist. de Par. t.3.	Histoire de la ville de Paris, etc. t. 3. A Paris, 1725. fol.
Hon. Aug. scri.	Honorii Augustodunensis presbyteri, de luminibus ecclesiæ, sive de scriptoribus ecclesiasticis, lib. 3°. cap. 3. et sic de cæt. in bibliotheca ecclesiastica à Joanne Alberto Fabricio concinnata. Hamburgi, 1718. fol.
not.	notæ, seu scholia Auberti Miræi in eundem. Ibid.

I.

Ildef. ser.	B. Ildephonsi archiep. Toletani sermones, ad calcem tractatus ejusd. de Virginitate S. Mariæ. Paris. 1576, 8°.
Joli, écol. Par. 1.	Claude Joli, chantre-chanoine de l'église métropolitaine de Paris, traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques, etc., livre ou partie 1, et ainsi des autres. A Paris, 1678. 12°.

Jon. de imag .l. 1.	Jonas episcopus Aurelianensis de imaginibus, lib. 1°. et sic de cæt. tom. 14. bibliot. patrum. Lugduni, 1677. fol.
pr.	præfationes.
Jour. des. S. 1702.	Journal des sçavants de l'année 1702. et ainsi des autres. A Paris. 4°.
de Tr. 1736.	de Trevoux : ou mémoire pour l'histoire des sciences et des beaux arts, etc. de l'année 1736. A Paris, 1736. in-12.

L.

Lab. bib. t. 1.	Philippi Labbei S. J. bibliotheca nova manuscriptorum librorum, etc. Paris. 1657. fol. 2. vol.
scri. t. 1.	de scriptoribus eccl. quos attigit cardinalis Bellarminus, philologica et historcia dissertatio, tom. 1. et sic de 2°. Paris. 1660. 8°. 2 vol.
Lamb. bib. l. 2.	Petri Lambetii Hamburgensis commentariorum de Augustissima bibliotheca Cæsarea Vindobonensi, lib. 2. seu tom. 2. Vindobonæ, 1669. fol.
Lanf. de corp. Dni.	B. Lanfranci archiepiscopi Cantuariensis de corpore et sanguine Domini liber, inter cætera ejusdem opera. Paris. 1648. fol.
Lau. de sch. c. 2.	Johannis Launoii Constantiensis, Parisiensis Theologi, de scholis celebrioribus, seu à Carolo Magno, seu post eundem Carolum per occidentem instauratis liber. Paris. 1672. 8°.
Laz. de vet. eccl. rit.	Wolfgangi Lazii Cæsar. historici de veteris ecclesiæ ritibus collectio pura : fragmenta quædam Caroli M. etc. Antuerpiæ, 1560. 8°.
Leid. ep. 1.	Leidradi archiepiscopi Lugdunensis epistola I. et sic de 2ª. ad calcem tomi secundi operum Agobardi. Paris. 1666. 8°.
Leod. his. t. 1.	Leodiensium historia : seu, historia sacra, profana, nec non politica in qua non solum reperiuntur gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium, et Leodiensium, etc. studio R. D. Johannis Chapeavilii, tom. I. Augustæ Eburorum, 1618. 4°. [cette edition est la même en toutes manieres que celle de 1612, excepté le frontispice et le revers.]
Leo. ep. 86.	S. Leonis Magni papæ I. epistola 86, inter ejusdem opera, à Paschasio Quesnel edita. Paris. 1673. 4°.
Lep. ep.	Leporii presbyteri libellus emendationis inter opera varia Jacobi Sirmondi, tom. I. Paris. 1696. fol.
Lerin. t. 1.	Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacræ insulæ Lerinensis. Lugduni, 1613. 4°. [ubit. non apponitur agitur de 1ª. parte : ubi verò additur t. 2. agitur de 2ª. parte.]
Lip. bib. jur.	Martini Liperii bibliotheca realis juridica, etc. Francofurti, 1679. fol.
Le Long, bib. fr.	Jacques le Long de la congrégation de l'Oratoire, bibliotheque historique de France, etc. A Paris, 1719. fol.
Lup. ep. 1.	B. Servati Lupi presbyteri et abbatis Ferrariensis ordinis S. Benedicti epistola I. et sic de cæt. inter ejusd. opera. Paris. 1664. 8°.
de 3. qq.	de tribus quæstionibus. Ibid.

M.

Maan. par. 1.	Johannis Maan ecclesiæ Turonensis, etc. pars. I. Turoni, 1667. fol.
Mab. act. B. t. 1.	John. Mabillon acta sanctorum ordinis S. Benedicti, etc. tom. I. seu sæculum I. Paris. 1668. fol.

t. 2.	tom. 2. ibidem. 1669. fol.
t. 3.	tom. 3. ibid. 1672. fol.
t. 4.	tom. 4. ibid. 1672. fol.
t. 5.	tom. 5. ibid. 1677. fol.
t. 6.	tom. 6. ibid. 1680. fol.
t. 7.	tom. 7. ibid. 1685. fol.
pr.	variæ præfationes.
ana. t. 1.	veterum analectorum, tom. 1. etc. Paris. 1675. 8°.
t. 2.	tom. 2. ibidem 1678. 8°.
t. 3.	tom. 3. ibid. 1682. 8°.
t. 4.	tom. 4. ibid. 1685. 8°.
an. l. 17.	annales ordinis S. Benedicti, lib. 17. et sic de seq. tom. 1. 2. et 3°. Paris, 1703. 1704. 1706. fol.
dip. l. 1.	de re diplomatica, lib. 1. et sic de cæt. Paris. 1681. fol.
supp.	supplementa ejusdem operis. Ibid. 1704.
it. ital.	iter italicum literarium in fronte tomi primi musei italici. Paris. 1687. 4°.
mus. it. t. 1.	museum italicum tom. 1. ut supra ; et sic de 2°. item Paris. 1689. 4°.
in. ord. rom.	commentarius in ordinem romanum, in fronte tom. 2. musei italici, ut suprà.
Malm. de reb. Angl. l. 2.	Willelmi monachi Malmesburiensis de gestis Regum Anglorum lib. 2. inter rerum Anglic. scriptores post Bedam præcipuos. Francofurti. 1601. fol.
Marca, hist. de Bearn.	M. de Marca, histoire de Bearn, etc. Paris. 1640. fol.
Marl. l. 3.	Domni Guillelmi Marlot, metropolis Remensis historia, lib. 3. et sic de cæt. Insulis, 1666. fol.
Mart. am. coll. t. 1.	D. Edmundi Martene veterum scriptorum et monumentorum, etc. amplissima collectio, tom. 1. Paris. 1724. fol.
t. 4.	tom. 4. ibidem 1729. fol.
t. 5.	tom. 5. ibidem 1729. fol.
t. 6.	tom. 6. ibidem 1729. fol.
t. 7.	tom. 7. ibidem 1733. fol.
t. 9.	tom. 9. ibidem 1733. fol.
anec. th.	thesaurus anecdotorum, tom. 1. et sic de 3. ac duobus sequentibus. Paris. 1717. fol.
rit. eccl. t. 1.	de antiquis ecclesiæ ritibus, tom. 1. et sic de cæteris. Rotomagi, 1700. 4°.
t. 4.	tom. 4. Lugduni, 1706. 4°.
voïa. lit. t. 2.	second voïage literaire de deux religieux Benedictins de la congrégation de S. Maur. A Paris, 1724. 4°.
Maug. t. 1.	Vindiciæ prædestinationis et gratiæ, cura et studio Gilberti Mauguin, regi à consiliis et in suprema monetarum curia præsidis, tom. 1. et sic de 2°. Paris. 1650. 4°. 2 vol.
Mell. scri. c. 34.	Anonymus Mellicensis sæculo 12. clarus de scriptoribus eccles. c. 34. et sic de cæt. in bib. eccl. à J. Alberto fabricio concinnata. Hamburgi, 1718. fol.
Mur. hist. de M.	Murisse de l'ordre de S. François, évêque de Madaure, etc. histoire des évêques de l'église de Metz. A Metz, 1634. fol.
Mez. hist. de Fr. t. 1.	F. E. de Mezerai, histoire de France, etc. tom. 1. A Paris, 1643. fol.
Mir. auct. t. 206.	Auberti Miræi auctuarium de scriptoribus ecclesiasticis, in bib. eccles. à J. Alberto Fabricio concin. Hamburgi, 1718. fol.
cod. reg.	codex regularum et constitutionum clericalium, etc. Antuerpiæ, 1638. fol.
Mon. de la Mon. t. 1.	Les monumens de la monarchie françoise, qui concernent l'histoire de France, etc. tom. 1. par le R. P. Dom B. de Montfaucon. A Paris, 1729. fol.

Mor. de sacr. pœn. app.	Johannis Morini Blesensis cong. Oratorii presbyteri ad commentarium historicum de disciplina in administratione sacramenti pœnitentiæ, etc. appendix, seu descriptio et enarratio codicum MSS. pœnitentialium, etc. Paris. 1651. fol.
MSS.	Mémoires manuscrits.
Mur. scri. it. t. 2. par. 1.	Ludovici Antonii Muratorii rerum italicarum scriptores, tom. 2. pars 1. Mediolani, 1723. fol.
par. 2.	pars 2ª. ibidem, 1726. fol.
Myst. Gall. scri.	De mysticis Galliæ scriptoribus, etc. auctore Andrea Dussausay ; Parisino, etc. Paris. 1639. 4°.

N.

Notk. de inter. scri.	Notkerus Balbulus de interpretibus divinarum scripturarum, in tom. 1. thesauri anecdotorum D. Bernardi Pez. Augustæ Vindelicorum, 1721. fol.

O.

Obs. s. les éc. m. t. 7.	Observations sur les écrits modernes tom. septiéme, et ainsi des autres tomes ; (cet ouvrage périodique, dont MM. les abbés Desfontaines et Granet sont auteurs, a commencé d'être distribué chaque semaine en 1735. Il est la suite d'un autre ouvrage périodique des mêmes auteurs, intitulé : *Le Nouvelliste du Parnasse* in 12. 3. vol. dont le premier parut en 1731.)
Orig. in. Exod.	Origenes in Exodum, inter ejusdem opera, tom. 11. Paris. 1733. fol.
de prin.	de principiis, ibid. tom. 1. Ibid. et in eod. anno.
Orthod. t. 1.	Orthodoxographa theologia, sacro-sanctæ ac sincerioris fidei doct. numero 76. etc. Basileæ, 1555. fol.
Oud. scri. c. 1.	Casimiri Oudini commentarius de scriptoribus ecclesiasticis, etc. tom. 1. et sic de 2°. Lipsiæ, 1722. fol.

P.

Par. syn. de imag.	Synodus Parisiensis de imaginibus, an. Christi, 824. etc. Francofurti, 1596. 12°.
Pasq. rech. l. 7. c. 3.	Etienne Pasquier en ses recherches de la France, liv. 7. ch. 3. et ainsi des autres, imprimées avec ses autres œuvres, tom. 1. A Amsterdam, 1723. fol.
Paul. de ep. Met.	Pauli Warnefridi Longobardi filii diaconi Aquileïensis de episcopis Mettensis ecclesiæ, in tom. 13. bibl. PP. Lugduni, 1677. fol.
his. Long. l. 6.	de gestis Longobardorum lib. 6. una cum Jornande, Isidoro, etc. Hamburgi, 1611. 4°.
Pet. dia. vir. ill. c.	Petri diaconi monachi ac bibliothecarii sacri Cassinensis archisterii, de viris

R.

S.

T

V.

IX.

Y.

Fin de la Table des Citations.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

NEUVIEME SIECLE.

Fin de la Table.

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

HUITIEME SIECLE DE L'EGLISE.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce siécle.

Deux objets bien differents l'un de l'autre, vont nous occuper dans le cours du siecle que nous entreprenons de parcourir, et faire comme une espece de contraste dans le tableau que nous en allons tracer. D'une part, les Letres, qui jusqu'ici n'avoient jamais été sans quelque favorable appui, s'y feront voir entierement abandonnées, et bannies pour un temps de toutes nos provinces. De l'autre,

ces mêmes Letres après avoir souffert un mépris de cette nature, s'y montreront rappellées, et remises en honneur dans toute l'étenduë de l'Empire François. De sorte que ce siecle est tout à la fois et le dernier terme de la premiere décadence des Letres dans les Gaules, et la premiere époque du soin qu'on prit d'y relever leurs ruines, et de les y faire refleurir. Quelque désagréable que soit le premier de ces objets, et quelque chose que nous en aïons déja dit en plus d'une occasion, nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de nous y arrêter encore un moment. Disons donc en peu de mots en quoi il a rencheri sur les siecles passés en genre d'ignorance et de barbarie; puis nous passerons à considérer l'autre objet, qui nous dédommagera de tous les desagrémens du premier.

II. Après les diverses descriptions que nous avons déja faites de la décadence des Letres dans les Gaules, à mesure que les temps s'en sont présentés, il reste peu de chose à dire sur ce sujet. Depuis le V siecle, qui en est la premiere époque bien marquée, le mal, comme on l'a vû, fit des progrès énormes, que rien ne put arrêter. Ce ne furent cependant que les soixante à soixante-dix premieres années du siecle où nous entrons, qui y mirent le comble. Jusques-là les Letres, malgré les malheurs du temps, trouverent toûjours quelque protection dans le double asyle où elles s'étoient réfugiées, le Clergé et l'Ordre monastique. Quelques Laïcs-même, quoiqu'en très-petit nombre, aiderent aussi à les garentir du naufrage entier qui les menaçoit. Ici l'on se rappelle sans doute ce que nous avons dit à ce sujet sur le septiéme siecle. Mais vers les dernieres années de ce même siecle et dans les premieres du siecle suivant, tous ces secours leur manquerent à la fois; et elles se virent contraintes de ceder à l'ignorance leur ennemie, qui travailloit depuis si long-temps à élever son empire sur leurs ruines. Ainsi vinrent ces jours de ténebres et d'obscurité, ces jours ingrats et steriles en tout genre de Literature, dont on n'a encore vû que les premiers commencements.

III. On l'a déja observé en passant : plus un Etat est policé, plus on voit fleurir les Sciences et les Arts. De même, plus le Clergé et l'Ordre monastique sont attachés à la discipline qui leur est propre, plus ils s'adonnent aux Letres, plus

ils leur font honneur. Au contraire le desordre s'est-il une fois glissé dans l'Etat, dans l'Eglise, dans les Cloîtres ? Aussi-tôt les bonnes études y ont été méconnues, méprisées, abandonnées : tant il y a de connexité entre la culture des Letres et la vigueur de la discipline. De-là vint la principale cause de la totale extinction de la Literature dans les tristes temps que nous parcourons. Quel renversement on vit alors en toutes choses ! L'extréme foiblesse du gouvernement sous les derniers Rois de la premiere race ; un interregne de plusieurs années ; la tyrannie des Maires du palais ; les guerres civiles alors si frequentes, sur-tout entre Charles Martel et Eudes Duc d'Aquitaine : tout cela causa dans le Roïaume un bouleversement universel. La pieté y étoit inconnuë ou méprisée ; la vertu n'osoit s'y montrer ; le vice y étoit impuni, et trop souvent récompensé ; les pauvres y devenoient la victime des Grands ; et ceux-ci ne connoissoient d'autre loix que leurs passions.

IV. La face de l'Eglise déja défigurée par les desordres introduits dans l'Etat, fut presque entierement changée. Elle eut la douleur de voir ses biens partie enlevés, partie ravagés ; ses pasteurs, ' les uns inhumainement massacrés, témoin S. Landebert, Evêque de Mastric ; les autres arrachés par violence à leurs sieges, ' témoins S. Eucher d'Orleans et S. Rigobert de Reims. A la place de ces saints et savants Prélats des siecles passés, si appliqués à l'étude et à l'instruction, l'on vit des gens sans Letres à peine tonsurés, posseder plusieurs grands évêchés à la fois, dont les revenus étoient emploïés à des usages bien differents de leur destination. Milon qui occupa de la sorte pendant quarante ans les sieges de Reims et de Treves, ne fut pas le seul qui se signala dans ce genre de désordre. « ' Maintenant, disoit alors S. Boniface « de Maïence, qui n'en parloit qu'en le déplorant, les sieges « épiscopaux sont abandonnés, ou à des Laïcs avares pour en « jouir, ou à des Clercs débauchés, ou à des fermiers publics, « pour en détourner les revenus à des usages tout profanes. » ' D'autres, qui étoient néanmoins revêtus de l'Episcopat, cherchant à se signaler par d'autres excès, mirent en usage toute sorte de violence pour se faire de petits Etats comme des Souverains. Il est au moins vrai qu'il se trouva un Savaric d'Auxerre, qui s'empara à main armée des païs d'Orleans, de Tonnerre, d'Avalon, de Troïes et de Nevers.

Mab. act. B. 3. p. 72.

p. 596. | Flod. l. 11. c. 12.

Bonif. ep. 132. 182.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 429.

V. D'un autre côté, les Abbayes, ces asyles de la science et de la pieté , dans presque toutes lesquelles on avoit ouvert ce grand nombre d'Ecoles publiques dont on a parlé, furent en-
Mab.ib.pr.n.111. core moins épargnées que les Eglises cathédrales. ' Charles Martel les conféroit sans scrupule à de simples Laïcs gens de guerre, et quelquefois à des femmes, et à des femmes même
n. 112. perduës de réputation. ' Dès ce siecle-ci les Avoués qu'on leur avoit donnés pour les protéger, bien loin d'en prendre la défense, en devinrent eux-mêmes les tyrans et les dissipateurs.
Spic. t. 3. p. 210. 212. ' Rien de plus touchant, et de plus capable de faire comprendre la grandeur du mal, que la triste description qu'on a de l'état du monastere de Fontenelle, qui se trouvoit précisément dans le même cas. Ce qui servoit auparavant à l'entretenement des Moines et aux ornemens des Eglises, on l'emploïoit alors à nourrir des chiens, à équipper des Guerriers.
Mab. ib. n. 111. ' C'est de quoi gemissoient amerement quelques bons Evêques, assemblés en Concile avant le milieu de ce siecle; et c'est ce qui mit alors l'Ordre monastique à deux doigts de sa
p. 482.525.578. | Fred.n.108.109. | Coin. an. 731. 732. perte. ' Ajoutez à cela les déprédations de tant d'églises et de monasteres, causées par les Musulmans ou Sarasins, qui vers 719 aïant pénétré d'Espagne dans les Gaules, ravagerent pendant plusieurs années toutes nos provinces au-delà la Loire, et la Bourgogne jusqu'à Sens. Déprédations dont les suites furent d'autant plus longues, que le mal avoit été et plus général et plus pernicieux !

VI. Au milieu d'une si grande confusion et d'un renversement si complet, il est aisé de comprendre que nos François s'occupoient de toute autre chose que de la culture des Letres. Doit-il donc paroître étrange que celles-ci y trouvassent leur entiere extinction ? Aussi les plus habiles connoisseurs de l'antiquité conviennent, que ce siecle jusqu'au regne de Charlemagne, fut le plus tenebreux, le plus barbare, le plus ignorant qu'on ait jamais vû en France. En faut-il des preuves ? Il suffit de faire attention au peu de monuments de Literature qui nous reste de ce temps déplorable. A quelques légendes près, dont la plûpart portent presque tous les caracteres d'un siecle d'ignorance, et quelques morceaux d'histoire encore mieux marqués au même coin, quels autres écrits vit-on paroître dans toute l'étenduë de la Monarchie, pendant les tristes années que nous parcourons ? On en a aussi, il est vrai, un recueil de Letres, qui furent écrites dans le roïaume d'Austrasie par S. Bo-

niface de Maïence, et quelques autres grands hommes qui y fleurissoient. Mais ce recueil est beaucoup plus propre à montrer la barbarie de ce temps-là, qu'à prouver qu'on y faisoit quelque honneur à la Literature. Pour les pieces de versification, le peu qui nous en reste, mérite d'être presque compté pour rien, et ne sert qu'à nous faire voir, qu'on avoit alors perdu jusqu'à l'idée de la véritable poësie. ' Il y en a même quelques petites pieces, comme l'épitaphe d'une Eusebie, Abbesse à Marseille, où il se trouve presque autant de fautes contre la construction et l'orthographe, qu'il y a de mots et de syllabes. Mab. an. l. 21. n. 10.

VII. Tout ce qu'il y eut de favorable aux Letres, et qui servit à en étendre la connoissance en quelques endroits, fut qu'on y soûtint avec succès la propagation de l'Evangile, qu'on avoit si heureusement commencée au siecle précédent, tant dans la France orientale, que la Saxe et la Frise, où l'on avoit étendu les limites de l'Empire François. ' S. Wlfran, S. Rupert et S. Corbinien, trois illustres éleves de nos Ecoles du VII siecle, s'y distinguerent entre les autres. Mais il faut avouer que les Anglois qui vinrent partager leurs travaux apostoliques, ne s'y acquirent pas moins de gloire. S. Boniface de Maïence en particulier y brilla comme le soleil entre les étoiles, et a mérité d'être regardé avec justice comme le plus grand Apôtre de tous ces divers païs. Tandis que les Ecoles tomboient ailleurs, il eut soin d'en établir de nouvelles en plusieurs lieux de sa mission. ' Celle de Fulde, qui fut une des plus célébres pendant tout ce siecle et le suivant, celles de Fritzlar et d'Utrecht, lui furent redevables, les deux premiéres de leur origine, la troisiéme de son plus grand lustre. ' Quelques monasteres de filles imiterent encore en ce siecle ce que pratiquoient divers autres, dont on a parlé sur les siecles précédens. On y cultivoit les Letres ; et l'on s'y appliquoit à copier les anciens livres. On loue sur-tout le travail des Religieuses d'Eike dans la Gaule Belgique, à écrire en letres d'or les livres sacrés, nommément les saints Evangiles et le Pseautier. Act. B. ib. p. 339. 357. 358. 501. 505. | pr. n. 38. | n. 47. | p. 658. n. 9. 12.

VIII. Mais quelles barrieres de si foibles secours pouvoient-ils opposer au torrent de la barbarie, qui inondoit toutes nos provinces? Le temps étoit donc venu auquel les Gaules, ce païs où les Letres avoient brillé avec tant d'éclat, devoient se voir couvertes des ténebres de l'ignorance la plus complete. Pouvoit-on s'attendre à autre chose de tant d'évenemens

si propres à la favoriser, dont on vient de tracer un leger craïon? ' De sorte que vers l'an 768 on ne voïoit plus en France, selon le témoignage d'un Auteur qui écrivoit un peu moins de cent ans après, aucun vestige des Sciences et des beaux Arts. Les Ecclésiastiques et les Moines y étoient les seuls, qui à peine savoient lire et écrire, ignorants dans tout le reste. En tout ceci il n'y a rien d'exageré. ' L'on a pour preuve les letres pleines de barbarismes que certains Moines présenterent un jour à leur Prince, et la juste conséquence qu'en tira celui-ci, en jugeant que des personnes qui parloient de la sorte en pareille occasion, ne pouvoient que penser encore plus mal sur les choses qui regardent la religion, et qui sont le plus d'usage. ' On a pour preuve les reglemens que les Conciles furent obligés de faire, en ordonnant que les Evêques et les Prêtres s'instruiroient des saints Canons et des regles de l'Eglise, et qu'ils ne laisseroient plus les simples Fideles dans l'ignorance des premiers principes du Christianisme.

Du-Ches. t. 2. p. 76. n. 8.

Conc. t. 9. p. 1780.

t. 7. p. 1061-1063. c 20. 33. 53.

IX. Tel étoit l'état des Letres dans nos provinces, lorsque Charlemagne prit les rênes de la monarchie Françoise. Mais on ne fut pas long-temps sans voir l'accomplissement de cette vérité : Que si les Sciences, quand elles sont parvenues à un haut degré de perfection, font place peu-à-peu à l'ignorance, à leur tour les siecles barbares, étant parvenus au comble de la barbarie, disparoissent et cedent la place aux Letres et aux beaux Arts. Le commencement du regne de Charles fut comme un soleil levant, qui perçant d'abord la nuit de l'ignorance, ne fut pas en son midi, qu'il en eut presque entierement dissipé les ténebres, et rendu aux Sciences une brillante lumiere. La providence qui en donnant l'être à ce Prince, le destinoit autant à devenir le pere et le restaurateur des Letres, qu'à faire voir en sa personne le plus puissant Monarque qui eût regné depuis très-long-temps, l'enrichit de tous les talents necessaires pour ce double dessein. ' Grand par toutes les vertus et les qualités qui font les grands Princes, il seroit difficile de dire si en naissant il apporta plus de bonté et de droiture de cœur, que de genie et de justesse d'esprit, plus de magnanimité que de bon goût, plus de courage et de valeur que de pénétration et de lumiere, en un mot, plus de capacité pour les armes que pour les Sciences. Devenu le Maître d'un vaste roïaume, que la mort de Pepin son pere, et celle de Carloman avec qui il l'avoit d'abord parta-

Sang. l. 2. n. 17.

gé, lui laisserent en héritage, il s'appliqua avec moins de zele à en étendre les limites, qu'à en bannir l'ignorance et la barbarie, et y rappeller les Letres. Entrons dans quelque détail de ce qu'il mit en usage pour en venir à bout ; et nous verrons ensuite le succès qu'eut une si noble et si généreuse entreprise.

X. Le premier moïen qu'il y emploïa, et qui devoit naturellement précéder tous les autres, fut de faire regner une bonne police dans toutes les provinces de son obeïssance. Ce dessein avoit deux objets. Il s'agissoit de rétablir l'ancienne discipline dans le Clergé, l'ordre et la regle dans tout le reste. L'entreprise demandoit une expérience consommée. Charles cependant ne laissa pas de la tenter ; et bien qu'encore jeune, il y réussit heureusement. C'est ce qui donna naissance à ces sages reglements, dignes d'une mémoire éternelle, si connus aujourd'hui sous le nom de Capitulaires. Au moïen de ces belles ordonnances, que le Prince avoit soin de renouveller de temps en temps, et d'appuïer de toute son autorité, Charles fit de ses Etats le roïaume le mieux policé et le plus florissant, qu'on eût vû depuis plusieurs siecles. ' Il en bannit parlà la superstition et tout ce qui pouvoit ou corrompre la vérité, ou entretenir l'ignorance, et porta ainsi les premiers coups à la barbarie. ' On y vit concourir ensemble toutes les circonstances favorables, qu'un Ecrivain moderne exige pour le progrès des Letres. L'Etat étoit florissant. Tout conspiroit à sa grandeur. De glorieux succès en assuroient la tranquillité. L'abondance y regnoit. Le gouvernement en étoit doux et aimable, la joïe entiere et générale.

Bal. capit. t. 1. p. 191. 203. 209. 220. 517.

Hist. de l'Acad. des Scienc. t. 5. p. 328.

XI. Le champ ainsi préparé à la culture des Letres, Charlemagne pensa sérieusement à y mettre d'habiles ouvriers pour le cultiver. N'en trouvant point en France, il en fit venir des païs étrangers. ' Un des premiers qu'il y emploïa, paroît être Pierre de Pise, qui aïant enseigné avec réputation dans l'Ecole de Pavie, suivit ce Monarque en France, après la prise de cette derniere ville. ' Paul Warnefride, Diacre de l'Eglise d'Aquilée, puis Moine au Mont-Cassin, l'un des plus Savants hommes de son siecle, qui semble s'être dès-lors attaché au même Prince, fut aussi un de ceux qui travaillerent des premiers au rétablissement des Letres en France. C'est ce que montrent les divers ouvrages qu'il y composa. Tel est un vocabulaire, qui se trouve encore manuscrit en partie dans

Alcu. ep. 15. p. 1511.

Mab. an. l. 24. n. 78. | l. 26. n. 86.

Ana. t. 4. p. 631. | Bal. ib. p. 205. quelques bibliothéques. ' Tel est le recueil d'Homélies choisies des Peres, qu'il fit à la priere de Charlemagne, et que ce Prince adressa à tous les Lecteurs des Eglises, tant pour servir aux Offices de l'Eglise, que pour inspirer aux Ecclésiastiques quelque goût de l'antiquité. ' Telle est enfin l'histoire des Evêques de Metz, qu'il écrivit aux sollicitations d'Angelramne, ou Enguerran, un d'entre eux. Nous passons sous silence les autres ouvrages de ce Grand Homme, et ne pousserons pas plus loin son histoire, parce qu'il ne fit que se montrer quelques années dans nos Provinces, et qu'il retourna ensuite finir ses jours en Italie sa patrie.

Mab act. B. t. 5. pr. n. 181. XII. ' On compte encore entre les Coopérateurs de Charlemagne dans l'exécution de son grand dessein, un certain Clement, Hibernois de nation ; mais dont on sait peu de choses que l'on puisse garantir. ' Ce qu'il y a de plus certain, c'est que ce Prince dans le troisiéme voïage qu'il fit à Rome en 787, en amena en France d'habiles Maîtres de chant, et Professeurs de Grammaire et d'Arithmetique. Si dès lors Theodulfe, depuis Evêque d'Orleans, et Leidrade qui le fut de Lyon, deux Savants du premier ordre, qui furent d'un grand secours à Charlemagne dans le renouvellement des Etudes, n'étoient pas encore établis en France, ils ne tarderent pas à y venir. On verra dans la suite la part qu'ils eurent à ce grand ouvrage. ' Paulin d'Aquilée y contribua aussi beaucoup par les excellents avis qu'il donna à ce sujet au même Prince. Mais de tous ceux qui y mirent la main, ' personne ne le fit avec plus de succès et de gloire, que le célébre Alcuin, dont la mémoire sera toûjours en bénédiction parmi la nation Françoise, tant qu'il s'y trouvera des gens de Letres. C'étoit un homme habile dans le grec comme dans le latin, et versé dans toutes les Sciences divines et humaines, qu'il avoit apprises sous Egbert Archevêque d'Yorc en Angleterre. Après avoir enseigné avec réputation en son païs, il fit un voïage en Italie, d'où Charlemagne vers 780 l'attira en France près de sa personne.

(Marginal notes: Bal. ib. p. 201. 204. | Du Ches. ib. p. 75. n. 8 — Bal. misc. t. 1. p. 365. — Alcu. ep. 9. 23 | epi. 199. | vit. n. 7.)

XIII. Rien ne contribua davantage à l'avancement des bonnes Etudes, que la maniere dont ce Grand Homme se prit à donner ses leçons. S'étant proposé de le faire par principes et avec méthode, ' il commença par recommander une exacte orthographe, qui est le fondement de toute la Literature, qui avoit été fort negligée dans les siecles passés.

ep. 15. | vit. n. 24.

sés. ' Il composa ensuite des traités sur les sept Arts libéraux en général, puis sur la Grammaire en particulier. Delà il passa à traiter de la Rhétorique et de la Dialectique; et afin que ses écrits fussent mieux goutés, il eut soin de les mettre en forme de dialogues, et d'y introduire le Prince regnant au nombre des Interlocuteurs. A mesure qu'on faisoit du progrès dans ces premieres parties de la Literature, Alcuin y en substituoit d'autres, et conduisoit ainsi par degrés jusqu'à la connoissance des plus hautes Sciences. Aux leçons publiques qu'il en donnoit avec assiduité, ' il joignit encore l'exhortation et les prieres, pour inspirer à tout le monde l'amour des Letres, et faire en sorte qu'on vît renaître en France l'Athenes de l'ancienne Gréce. C'est par tant de soins et de travaux, que ce savant Homme a mérité après Charlemagne, le glorieux titre de principal Restaurateur des Letres dans les Gaules.

p. 1245-1286.

ep. 1. 10.

XIV. ' Ce qui servit encore beaucoup à y étendre leur empire, fut l'honneur que leur fit ce Prince, tant par l'estime qu'il portoit à ceux qui les cultivoient, et les recompenses qu'il attachoit à leurs efforts, que par le soin qu'il eut de les étudier lui-même. Il ne crut pas en effet deshonorer le thrône, que d'en descendre pour se rendre disciple des Savants qu'il avoit attirés à sa Cour. Au milieu des affaires les plus importantes il sut toûjours trouver du temps pour l'étude. Il apprit de Pierre de Pise la Grammaire; d'Alcuin la Rhétorique, la Dialectique et les autres Sciences. Il avoit si à cœur de les acquerir dans leur perfection, et il s'y appliqua avec tant de zele, qu'en peu de temps il se trouva posseder tous les Arts libéraux, et la connoissance de presque toutes les Langues. Il s'adonna sur-tout à l'Astronomie, qui avoit pour lui un attrait particulier. Des Sciences humaines il voulut aussi passer à la Theologie; et il est aisé de juger par plusieurs de ses Capitulaires, et par les questions qu'il proposoit aux Evêques et aux autres gens de Letres, qu'il n'y étoit pas ignorant. Non-seulement Charlemagne étudia les Letres; il les fit encore étudier aux Princes et aux Princesses ses enfants. ' Il est certain par une letre des Princesses Gisele et Rictrude à Alcuin, alors rétiré à Tours, que cet habile Maître leur avoit enseigné les plus hautes Sciences; et ce n'est pas l'unique preuve que nous aïons, de l'application que le beau sexe donnoit alors à la culture des Letres.

Du Ches. ib. p. 176. 177. | Eginh. p. 102.

Alcu. in Joh. pr. p. 374. 375.

XV. Cette étude reglée et assiduë dans le Palais du Prince, y forma une Ecole qui est devenuë trés-célebre dans nôtre histoire, et dont on a vû la premiere origine sur le siecle précédent. Avant les dernieres années de celui-ci elle avoit déja acquis beaucoup de splendeur, tant par la réputation des Grands Hommes qui y enseignerent, que par le mérite des Eleves qui y furent formés. On vient de nommer les plus illustres Professeurs qui y donnerent des Leçons, et de marquer les Etudes qu'on y faisoit. ' D'autres curieux de savoir tout ce qui regarde la constitution de cette Ecole, ont fait des recherches pour s'assurer si elle étoit fixe ou ambulante. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet, c'est que si on la considere ' par rapport à la bibliothéque qu'elle avoit à son usage, et qui étoit fort nombreuse pour le temps, elle paroîtra ' avoir été fixe en un endroit plutôt qu'en un autre : ainsi à Aix-la-Chapelle, qui étoit le séjour le plus ordinaire du Prince, plutôt qu'en tout autre lieu. Que si on l'envisage par rapport à la Cour, pour l'instruction de laquelle elle avoit été établie, et qui se trouvoit tantôt à Thionville, à Wormes, à Ratisbonne, à Wirsbourg, tantôt à Maïence, à Francfort, à Paris et ailleurs, on la jugera ambulante comme la Cour même. Et il faut avoüer que ce dernier sentiment paroît mieux fondé que l'autre. Quelle difficulté en effet à transporter les livres nécessaires pour les exercices de cette Ecole, plutôt que tant d'autres choses à l'usage de la Cour et de sa suite ?

Mab. ib. n. 179.

Eginh. c. 20. n. 42.

Mab. ib.

XVI. On a aussi mis en question, savoir si cette Ecole a donné naissance à l'Université de Paris, la plus illustre Académie de l'Univers, et si cette Académie doit par-là son origine à Charlemagne et à Alcuin ? ' Grand nombre de Savants ont été long-temps pour l'affirmative ; et M. du Boullay a emploïé beaucoup d'érudition pour la soutenir. ' Malgré cela toutefois on est aujourd'hui persuadé, que la négative doit l'emporter, et que l'opinion contraire n'est soutenable, qu'en ce que l'Ecole du Palais qui se trouvoit quelquefois à Paris, aura inspiré aux Citoïens de cette ville une émulation particuliere pour les Letres, et les aura portés à y établir dans la suite du temps une Ecole publique. Et il ne serviroit de rien de repliquer que l'Université de Paris se trouve quelquefois nommée Ecole du Palais. Cette preuve effectivement est des plus équivoques ; parce que le nom lui en sera venu, de ce que dans son origine cette Académie pouvoit être placée

Egas. Bul. t. 1. p. 92.

Mab. ib. n. 181. 182. | Lau. de Sch. c. 2. 59. | Joli, Ecol. par. 1. c. 22.

près du Palais de Julien, où sont aujourd'hui situés plusieurs Colleges de l'Université. Au reste quoiqu'on n'ait rien d'assuré pour en faire remonter aussi haut l'origine, il est néanmoins certain que cette Ecole est fort ancienne ; et nous en verrons des vestiges bien marqués avant la fin du IX siecle. Revenons à ce qui concerne le VIII.

XVII. Une si noble ardeur de la part du Prince et de ses Courtisans à cultiver les Letres, devoit naturellement réveiller de leur assoupissement tous les François, sur-tout les Ecclésiastiques et les Moines, et les piquer d'une généreuse émulation. Dans le doute cependant qu'elle produisît cet heureux effet, Charlemagne toûjours attentif à l'exécution de son grand dessein, mit en œuvre un autre moïen qui ne pouvoit manquer de lui réussir. ' Ce fut de multiplier les Ecoles dans toute l'étenduë de ses Etats. Dans cette vûe il écrivit dès l'an 787 une letre circulaire à tous les Metropolitains, avec injonction de la communiquer à leurs Suffragants, et à tous les Abbés de leurs Provinces. Par cette letre le Prince les exhorte puissamment à établir des Ecoles dans tous les Diocèses, c'est-à-dire, dans toutes les Cathédrales et les Monasteres, et de mettre à leur tête des personnes capables d'instruire les autres. ' Deux ans après en 789 il renouvella la même ordonnance et alla jusqu'à marquer en détail les exercices qu'on devoit suivre dans ces Ecoles. Il y en avoit de deux sortes, comme il paroît : de petites pour les enfants, et de grandes pour ceux qui étoient plus avancés. Dans les premieres on apprenoit les Pseaumes, la Note, le Chant, l'Arithmetique, la Grammaire. ' Dans les autres, outre ce qu'on nommoit les Arts libéraux, on enseignoit encore l'Ecriture Sainte. Le Prince insiste particulierement sur ce point, comme le plus essentiel, et celui auquel devoient se rapporter tous les autres. ' Il eut sans doute soin de pourvoir lui-même de bons Professeurs quelques unes de ces Ecoles, et d'y placer les Maîtres de Grammaire et d'Arithmetique qu'il avoit amenés d'Italie.

Bal. capit. t. 1. p. 201. 203.

p. 237. n. 70.

p. 203. 204.

Du Ches. ib. p. 75. n. 8.

XVIII. Charlemagne étoit si ennemi de l'ignorance et de la barbarie, qu'à mesure qu'il étendoit les limites de son empire, il n'oublioit rien pour y répandre la connoissance des Letres. Le travail n'étoit pas petit ; ' puisqu'outre l'Italie jusqu'à la Calabre, et l'Espagne jusqu'à l'Ebre, il conquit encore l'Istrie, la Dalmatie, la Hongrie, la Transilvanie, la Va-

Eginh. c. 4. n. 19. | Sang. l. 2. n. 16.

lachie, la Moldavie, la Pologne jusqu'à la Vistule, et toute la Germanie qui comprenoit la Saxe. Il s'agissoit donc de policer la plûpart de ces peuples, qui étoient encore barbares, feroces, idolatres, avant que de leur parler de Literature. Mais rien en ce genre n'étoit au-dessus du zele de ce Grand Monarque. ' Il l'entreprit, et en vint assez heureusement à bout. Dans ce dessein il dressa pour eux des Reglements particuliers, leur fit annoncer l'Evangile, établit des Eglises dans leurs païs; et leur conversion à la foi leur donna du goût pour les bonnes Etudes, comme celles-ci servirent à les affermir dans la foi, à établir parmi eux des Ecoles publiques sur le modele de celles de France. Il n'y a pas en effet lieu de douter, que Charles ne fît lui-même en tout ou en partie, en faveur des autres Eglises qu'il fonda dans les païs de ses nouvelles conquêtes, ' ce qu'il exécuta en 804 en faveur de celle d'Osnabruck en Vestphalie, où il institua à perpétuité une Ecole tant pour le Grec, que pour le Latin.

Bal. ib. p. 245-276.

p. 419. 420.

XIX. Ce zele infatigable de Charlemagne pour étendre l'empire des Letres, fut merveilleusement secondé par plusieurs Evêques de ses Etats. ' A Lyon en particulier l'Archevêque Leidrade, qui faisoit l'ornement de ce Siege dès la fin du VIII Siecle, avoit dès-lors une Ecole célebre dans son Eglise. Il s'y trouvoit des Chantres déja assez habiles pour en former d'autres; et parmi les autres Eleves il y en avoit qui entendoient déja le sens spirituel des Evangiles, d'autres celui des Prophêtes, des livres de Salomon, des Pseaumes et même de Job, l'un des plus difficiles de la Bible. Theodulfe, l'un des plus doctes Prélats de son siecle, que le Prince avoit fait Evêque d'Orleans, se signala entre tous les autres dans l'exécution de cette entreprise. ' Une des principales maximes qu'il établit dans les beaux Reglements qu'il publia pour le gouvernement de son Diocèse, fut d'inspirer à ses Ecclésiastiques de l'amour pour l'étude; afin, dit-il, qu'étant instruits eux-mêmes, ils fussent en état d'instruire ceux qui étoient confiés à leurs soins. ' Il ordonna à cet effet que les Curés et les autres Prêtres tiendroient des Ecoles dans les Bourgs et les Villages, où les Fideles envoïeroient leurs enfants, à qui l'on enseigneroit les Letres avec toute sorte de charité, sans qu'on en pût exiger aucun salaire. ' Outre ces petites Ecoles, Theodulfe en institua quatre autres plus considerables : deux dans la ville Episcopale, l'une à Sainte Croix qui étoit la Cathé-

Leid. ep. 1.

Theod. capit. 2.3.

Capit. 20.

Capit. 19.

drale, l'autre à S. Aignan, une troisiéme à S. Lifard de Meun, et une quatriéme à Fleuri, ou S. Benoît-sur-Loire.

XX. ' A tous les moïens précedents qu'emploïa Charlemagne pour avancer le grand ouvrage du rétablissement des Letres, cet ingenieux Prince en ajouta un autre inconnu jusques-là, et qui eut d'heureuses suites. Afin d'engager indispensablement les Evêques, les Clercs et les Moines à étudier l'antiquité ecclesiastique, et à faire usage de leur plume et de leur savoir, il inventa le secret de leur proposer par écrit diverses questions sur l'histoire, le dogme, la morale, la discipline. On a encore un recueil de ces questions ainsi proposées. Les plus remarquables roulent sur le Baptême, et les cérémonies qui le précedent et qui l'accompagnent. Ceux à qui le Prince les adressoit, étoient obligés d'y répondre ; et elles ont donné occasion à plusieurs traités de ce temps-là sur le Baptême, qu'on nous a conservés en partie. On ne place ordinairement qu'en l'année 811 les plus amples questions sur ce sujet, contenuës dans la letre à Odilbert Evêque de Milan. ' Il est néanmoins constant par quelques écrits d'Alcuin, mort dès 804, qu'il avoit traité des cérémonies du Baptême, et que Charlemagne se plaisoit à lui faire souvent des questions sur d'autres sujets. ' C'est ce qu'on voit en particulier par deux de ses letres à cet Empereur, dans lesquelles il fait un grand éloge de ce nouveau moïen emploïé pour exciter à l'étude. Considerons maintenant quel fut le succès d'une telle entreprise, si digne en toutes manieres des soins d'un Grand monarque.

Bal. ib. p. 477-482. | Alcu. ep. 6. 106. | Mab. Ana. t. 4. p. 312.

Alcu. p. 1150. 1151. | ep. 69. 70. 104.

ep. 6. 106.

XXI. Il étoit moralement impossible que les mesures prises avec tant de justesse pour y réussir, n'eussent pas d'heureux effets. Les principaux furent de multiplier les Ecoles dans toute l'étenduë de la Monarchie, et d'y former grand nombre de gens de Letres, qui aïant fait revivre presque toutes les Sciences, les pousserent aussi loin que le génie du siecle pouvoit le permettre. A l'exemple de l'Ecole du Palais et de celles de Lyon et d'Orleans, on en ouvrit bien-tôt une infinité d'autres. Presque toutes les Eglises Cathédrales et tous les Monasteres, se conformant au dessein du Prince, en avoient ouvert avant la fin de ce VIII siecle. La plus celébre et la plus brillante fut sans contredit celle de S. Martin de Tours, la mere de tant d'autres. ' Aussi eut-elle pour Modérateur le savant Alcuin, qui avoit dirigé, comme on l'a vû, celle du

ep. 1. 9. 23. | vit. n. 7. 12. 14. 18. 21.

Palais. Vers 796 Charlemagne lui aïant donné cette Abbaïe avec quelques autres à gouverner, ce Grand Homme se proposa aussi-tôt d'y faire pour le bien de l'Eglise et l'honneur de l'empire François, une Ecole aussi florissante que l'étoit celle d'Yorc en Angleterre, où il avoit enseigné. Il assembla dans ce dessein un grand nombre de disciples; et s'accommodant à la portée de chacun, aux uns il enseignoit la Grammaire, aux autres les belles Letres, à ceux-ci l'Astronomie, et sans doute aussi les autres parties des Mathématiques, à quelques autres enfin l'Ecriture Sainte.

Ibid.

XXII. ' Le concours d'Etudiants croissant tous les jours, Alcuin s'associa Sigulfe son premier disciple, pour l'aider dans les pénibles fonctions de son ministere. Celui-ci souffroit que ses Eleves lussent le Poëte Virgile : ce qu'Alcuin ne vouloit point permettre, de peur que cette lecture ne leur corrompît le cœur. Entre les autres principaux disciples d'Alcuin à Tours, on compte Fridugise, depuis Abbé de S. Martin, un certain Joseph, Raganard, Waldramne, Adalbert, Aldric, qui tous se distinguerent ou dans les Letres, ou dans les dignités ecclésiastiques. Amalaire prêtre de l'église de Metz, témoigne avoir aussi été disciple de cet habile Maître, soit à Tours ou à l'Ecole du Palais. Raban l'un des plus savants Prélats du IX siecle, Hatton son successeur dans la dignité d'Abbé de Fulde, Haimon Evêque d'Halberstad, et Samuel qui le fut de Wormes, eurent le même avantage qu'Amalaire d'être instruits à l'Ecole de S. Martin. ' De-là les Sciences se répandirent bien-tôt en divers endroits de la monarchie Françoise. Dès avant la mort d'Alcuin on en vit sortir l'Ecole de Ferrieres en Gâtinois, qui s'acquit beaucoup de réputation sous la conduite de Sigulfe. Sigulfe étoit très-propre à donner du relief à sa nouvelle Ecole. Outre qu'il réunissoit en sa personne les qualités de disciple et de Collegue d'Alcuin et d'Eleve de l'Ecole d'Yorc, où il avoit fait ses premieres études, il étoit allé depuis à Rome et à Metz se perfectionner dans les connoissances convenables à un Ecclésiastique.

vit.pr. | n.11.12. 14. | Mab. An.l.26. n. 19. | l. 27 n.4.

Mab. Act. B. t. 3. pr.n.38. | t. 5. p. 227. | pr.n.189 | t. 6.p.20. | An.l.28. n. 48.

XXIII. ' Raban aïant aussi quitté l'Ecole de Tours du vivant d'Alcuin, retourna à Fulde, où l'on cultivoit les Letres dès le temps de S. Boniface, Fondateur du monastere. Il fut choisi pour Modérateur de cette Ecole, et y eut pour Collegue Samuel, qui avoit été son condisciple à S. Martin de Tours. Sous ces deux Professeurs l'Ecole de Fulde devint

très-célebre dès le commencement du IX siecle. On y alloit de toutes parts, soit de Germanie, soit des Gaules; et il en sortit des Docteurs pour toute la Chrétienté. La suite de son histoire appartient au siecle suivant. ' De Fulde les Sciences passerent à Richenou au Diocèse de Constance, puis à Hirsauge et à S. Germain d'Auxerre. A Richenou en particulier on les cultivoit plusieurs années avant la fin de ce VIII siecle. Hetton Abbé du monastere, depuis Evêque de Basle et Ambassadeur de Charlemagne à Constantinople, y avoit été instruit dès l'âge de cinq ans sous un Hibernois, que l'on croit être le même que ce Clement qui enseigna dans l'Ecole du Palais. A Clement sücceda Herlebalde dans l'emploi de Modérateur des Ecoles : à Herlebalde Tacens, puis Tatton, à celui-ci Wetin, dont on a les visions qui sont devenues fameuses, et à Wetin Walafride Strabon, sous qui l'Academie de Richenou fleurit avec un nouvel éclat. Il s'y forma aux Letres plusieurs autres Sujets de mérite, dont on aura occasion de parler dans la suite.

act. B. t. 5. pr. n. 189. | An. l. 27. n. 47. | l. 28. l. 42. | l. 29. n. 66.

XXIV. ' L'Ecole de Corbie en France n'étoit gueres moins célebre que les précédentes. Il est aisé d'en juger et par le zele qu'Adalhard, Abbé du monastere, avoit à ramasser les livres des Anciens, qu'il faisoit quelquefois venir d'Italie, et par les Grands Hommes de Letres qui en sortirent pour les commencements du IX siecle. Ici se présentent le docte Pascase Radbert, Adalhard le jeune, Hildemanne et Odon, l'un et l'autre successivement Evêques de Beauvais, Warin ou Guarin Abbé de la nouvelle Corbie, S. Anscaire Apôtre du Nord et Archevêque de Hambourg, Witmar, et tant d'autres dans les temps postérieurs. ' On sait que ce fut un essain de cette Ecole qui peu après la mort de Charlemagne alla établir celle de Corwei en Saxe, qui fut si florissante dès son origine. Si dès le premier renouvellement des Etudes ' l'Ecole de S. Gal au païs des Helvetiens, ne s'y distingua pas autant que les autres dont on a parlé, il est au moins vrai qu'il y en eut peu dans la suite qui s'y acquissent plus de réputation, et qui la soutinssent avec plus d'éclat. ' Il faut porter le même jugement de celle du Vieux-Moutier, aujourd'hui Saint Michel en Lorraine, où le docte Smaragde enseignoit avec un succès égal au brillant et à la solidité de son mérite. Nous abregeons ce qu'il y auroit à dire sur ces Ecoles pour parler plus en détail de celles de Fontenelle ou saint

An. l. 25. n. 72. | l. 27. n. 74. | l. 29. n. 41.

Act. B. t. 3. pr. n. 44.

t. 5. p. 741. | An. l. 29. n. 66. 72.

An. l. 28. n. 91.

Vandrille près de Roüen, de Centule, ou saint Riquier en Ponthieu.

l. 25. n. 76. | l. 29. n. 58. ; Spic. t. 3. p. 228-232.

XXV. ' La premiere, qui comme tant d'autres étoit tombée en décadence sous les Maires du Palais, reprit son premier lustre sous l'illustre Gervolde, qui aïant quitté l'Evêché d'Evreux pour se rendre Moine dans ce monastere, et en étant devenu Abbé, y fit revivre les bonnes Etudes avant la fin de ce siecle. Comme il savoit parfaitement le chant ecclésiastique, il commença par y faire instruire ceux qui étoient sous sa discipline. Entre ceux-ci se trouvoit un nommé Hardouin, qui excelloit dans l'Arithmetique et l'art de bien écrire. Il forma aux mêmes Arts plusieurs Eleves, et laissa à son monastere grand nombre de bons livres écrits de sa main. Cette bibliothéque déja considerable par les travaux de ce Copiste, et les soins des Abbés Wandon et Gervolde, fut ensuite beaucoup augmentée par ceux d'Eginhard et d'Ansegise leurs successeurs. Ce dernier avoit été instruit à l'Ecole de Fontenelle, et passoit pour un homme fort versé dans les Sciences divines et humaines. ' Quant au monastere de S. Riquier, c'étoit anciennement le lieu le plus ordinaire où les enfants des Rois, des Ducs et des Comtes recevoient leur premiere éducation. Jeremie, depuis Archevêque de Sens, et Nithard, cet Historien si connu, furent entre autres de ce nombre. Si-tôt que vers 798 Angilbert, en qualité d'Abbé de ce monastere, en eut renouvellé la face, on y vit fleurir les Letres d'une maniere toute particuliere. Entre les autres traits de la magnificence qu'y fit paroître Angilbert, il y mit plus de deux cents volumes, qui firent le fonds de cette curieuse et riche bibliothéque, dont le Moine Hariulfe nous a conservé le Catalogue.

Spic. t. 4. p. 482. 484. | Mab. An. l. 26. n. 66. 67. | l. 28. n. 84.

Mab. ib. l. 25. n. 29.

XXVI. ' Une autre Ecole des plus célebres avant la fin de ce siecle, fut celle d'Aniane, qui comme les autres étoit autant pour les Clercs que pour les Moines. S. Benoît Fondateur du monastére dont il porta le surnom, y avoit amassé une nombreuse bibliothéque, et établi divers habiles Maîtres, qu'il avoit peut-être formés lui-même. Il est au moins vrai qu'il avoit une grande connoissance des Letres, en aïant été instruit à l'Ecole même du Palais. Entre ces Maîtres il y en avoit pour le chant, d'autres pour montrer à lire, quelques autres pour enseigner la Grammaire, et enfin des Theologiens pour expliquer l'Ecriture Sainte. Plusieurs de

de leurs disciples furent ensuite élevés à l'Episcopat ; et un plus grand nombre encore servit à rétablir les bonnes Etudes dans cette multitude de Monasteres de France, d'Italie et d'Allemagne, où passa la réforme d'Aniane au commencement du IX siecle. ' Il faut que les études eussent aussi été renouvellées avec avantage dans l'Ecole de Medeloc au diocèse de Treves, puisqu'elle étoit comme le seminaire, où se formerent au temps que nous parcourons plusieurs Archevêques de ce grand Siege. Tels furent Richbode, Wason ou Wison et Hette, qui y reçurent leur premiere éducation. Tel fut Amalaire, qui y perfectionna les connoissances qu'il avoit d'abord puisées à l'Ecole de S. Martin de Tours.

l. 27. n. 39.

XXVII. ' On doit porter le même jugement de celle d'Utrecht, où S. Grégoire, disciple de S. Boniface, avoit des éleves [1] de toutes les nations, François, Anglois, Frisons, Saxons, Sueves, Bavarois, qui travaillerent avec fruit à étendre la foi en Saxe, en Frise, en Vestphalie. ' Dès le même temps, qui étoit la fin du VIII siecle, l'école de S. Denys en France devoit être florissante, puisque le Pape Adrien louoit hautement la lumiere qui y brilloit, par le ministere de l'Evêque que ce Monastere avoit alors, et continua d'avoir dans la suite à son usage. On seroit trop long, si l'on entreprenoit de donner un entier dénombrement de toutes les Eglises et Monasteres, où l'on vit alors des marques éclatantes du renouvellement des études. Il n'y a gueres lieu de douter, qu'à Sithiu ou S. Bertin, à Elnone ou S. Amand, à S. Germain des Prés, à Luxeu, à Hirsfel, à Gorze, à Prom, à S. Maximin de Treves, a Stavelo, à S. Alban de Maïence, à Wissembourg, à S. Germain d'Auxerre, à l'Isle-Barbe, et en tant d'autres endroits ou les Ecoles furent si célebres sous les regnes des fils et petits-fils de Charlemagne, on n'eût commencé à faire honneur aux Letres, dès que ce Prince entreprit de les ressusciter. ' Il est certain qu'à Luxeu nommément, on les cultivoit dès-lors avec autant de succès que d'ardeur sous la direction de Mellin ou Mellic, modérateur de l'école de ce Monastere.

Act. B. t.3.pr. n. 38. | t. 4. p. 327. | t. 5. p. 25.

Conc. G. t. 2. p 113.

Angel. in Gen pr.

XXVIII. Que d'hommes de Letres sortirent de ces diffe-

1 ' Du nombre de ces Éleves étoit S. Marchelme ou Marcellin, Prêtre, à qui l'on attribue une vie de saint Suidbert Apôtre des Frisons, imprimée dans Surius et separément in-12 à Munster en 1628. [a] Mais divers Savants ont montré, que c'est l'ouvrage d'un imposteur du XIV siecle.

Sur. 1. mar. p.5-30. Bal. bib. t.2. p. 1403.

(a) Boll. 1. mar. p. 70-82. Mab. act. t. 3. p. 239-241.

rentes Ecoles ! Presque tous ceux qui firent la gloire et l'ornement du regne de Louis le Débonnaire, et dont quelques-uns illustrerent aussi les commencements du regne de Charles le Chauve, avoient été formés aux Sciences dès les premieres années de leur renouvellement, avant la fin de ce VIII siecle. Tels furent les Jonas d'Orleans, les Agobards de Lyon, les Jessés d'Amiens, les Halitgaires de Cambray, les Magnus de Sens, les Freculfe de Lisieux, les Smaragdes, les Loups de Ferrieres, les Benoîts d'Aniane, les Eginharts, les Nithards, les Tegans, ces Historiens si estimés, les Pascases Radberts, les Candides, les Modestes, les Angelomes, ces Moines si renommés pour leur savoir, et tant d'autres, dont l'énumeration seroit trop ennuïeuse. Mais sans sortir du siecle qui fait l'objet de ce discours, ne nous arrêtons qu'à ceux qui y brillent par l'éclat qu'ils avoient tiré de leur application à l'étude des Letres. Passons même sous silence, si l'on veut, ceux qui ne s'y sont acquis qu'une médiocre réputation, comme un Aribon de Frisingue, un Angelramne ou Enguerran de Metz, un Donat Diacre de la même Eglise, et plusieurs aûtres Ecrivains de cette sorte. Bornons-nous à un petit nombre d'autres Savants d'un mérite plus distingué ; et l'on y verra suffisamment de quoi justifier le succès du rétablissement des Letres, qui avoit le plus servi à former ces grands hommes.

Alcu. ep. 4. 8. 34. Mab. an. l. 24. n. 67.

XXIX. ' Tel est un Richbode Archevêque de Treves, qu'on jugeoit digne d'aller de pair avec Theodulfe d'Orleans et Paulin d'Aquilée, et qu'Alcuin indiqua à Charlemagne avec ces deux autres prélats, comme un Docteur et un Maître des plus capables de réfuter le livre de Felix d'Urgel. ' Tel est un Richbodon, Abbé de Lauresheim, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, et qui passoit pour un homme très-habile dans les Sciences divines et humaines. ' Tel est un S. Lulle, Archevêque de Maïence, en la personne de qui, suivant la prophétie de S. Boniface, dontilavoit été le disciple, les Prêtres et les Moines eurent un maître et un docteur parfaitement digne d'eux, et le peuple un prédicateur fidele. ' Tel est un S. Ludger, Evêque de Minugerneford, aujourd'hui Munster, qui fut la lumiere de toute la Frise, et des païs circonvoisins. ' Tel aussi Gervolde, d'abord Chapelain de Bertrade mere de Charlemagne, puis Evêque d'Evreux, enfin Abbé de Fontenelle, qui s'acquitta avec

Mab. ib. n. 73.

.27. n. 74. | Bonif. ep. 92.

Mab. act. B. t. 4. p. 327. | t. 5. p. 25.

an. l. 25. n. 76. 77.

beaucoup de gloire de plusieurs ambassades près d'Offa Roi de la grande Bretagne. 'Tel est encore Angilbert Abbé de Centule, qui se vit successivement primicier de Pepin Roi d'Italie, Chapelain de Charlemagne, peut-être aussi son Secretaire avant Eginhart, et son Ambassadeur ordinaire près du Pape Adrien. 'Tel est enfin S. Adalhard Abbé de Corbie, qui mérita le surnom d'Augustin pour son éloquence et l'attachement à la doctrine de ce saint Docteur, qui fut l'ame du conseil du même Pepin en Italie, et qui se signala dans les fameuses conférences sur le *Filioque*. Avant tous ces savants hommes 'on avoit admiré en la personne de S. Virgile Evêque de Saltzbourg et Apôtre de la Carinthie, de grandes connoissances tant sur la Philosophie, que sur la Theologie. Il est le premier que l'on sache qui ait découvert les Antipodes ou l'autre monde.

l. 26. n. 13. 18. | Conc. t. 7. p. 915.

Conc. ib. p. 1199 | Alcu. ep. 107. | Mab. act. t. 5. p. 306.

Alcu. car. 231. | Mab. ana. t. 4. p. 525. Conc. t. 6. p. 1521.

XXX. Les Sciences entre les mains de tant de personnes qui en faisoient profession, et sur-tout de ceux qui leur en avoient inspiré le premier goût, comme Alcuin et les autres, ne pouvoient qu'acquerir quelques degrés de perfection. Alcuin avoit voulu, pour les raisons qu'on a marquées, que l'on commençât par rectifier l'orthographe. Ce fut aussi la premiere chose à laquelle on s'appliqua; 'et Charlemagne n'oublia rien pour faire réussir cette entreprise. A cet effet il ordonna qu'on apportât tous ses soins pour écrire correctement. Que chaque Evêque, chaque Abbé, chaque Comte auroit un Notaire ou Secretaire pour cette fonction. 'Que lorsqu'il s'agiroit de copier les Evangiles, le Pseautier, ou le Missel, on se serviroit de la main d'hommes d'un âge parfait, qui le feroient avec un soin extrême. 'Et afin que cette loi fît plus d'impression sur les esprits, le Prince l'appuïa de son exemple, en faisant corriger les exemplaires de la Bible corrompus par la negligence ou l'incapacité des Copistes. 'On sait qu'Alcuin, malgré ses autres occupations, donna beaucoup de son temps à cette sorte de travail. Cette attention à bien orthographier fut très-utile à la Literature; puisqu'elle fit que l'on conserva pur à la postérité, non-seulement le texte de l'Ecriture sainte, mais aussi celui des Peres et des autres anciens Auteurs. Elle servit aussi à perfectionner l'art de bien lire, qui dépend autant de l'orthographe que de tout autre chose. Aussi est-ce en partie dans cette vûe que Charlemagne, qui étoit passionné pour cet art, et qui

Bal. capit. t. 1. p. 421. n. 1. 2.

p. 237. n. 70.

p. 203. 204.

Alcu. in Joh. p. 685. 686.

Eginh. c. 8. n 31.

le possedoit parfaitement, la recommandoit avec tant de soin.

Mab. dipl. l. 1. c. 11. n. 10.

Spic. t. 3. p. 230. 231.

Mab. act. B. t. 3. p. 360.

an. l. 26. n. 100. 105.

dip. ib.

XXXI. De l'attention à bien orthographier on passa à celle de bien peindre les caracteres; ' et bientôt au lieu des caracteres merovingiens, qui étoient presque barbares, on fit revivre le petit caractere romain. Ce ne fut point de Rome qu'il vint aux François, puisqu'on s'y servoit des caracteres lombards; mais ce furent plûtôt les François qui le firent passer à Rome. ' L'Abbaïe de Fontenelle eut l'avantage de travailler le plus efficacement, et peut-être la premiere à réformer ainsi les caracteres à écrire. Il est au moins vrai qu'avant la fin de ce siecle, Hardouin Prêtre et Moine de cette maison écrivit en ce même caractere romain plusieurs volumes tant de l'Ecriture Sainte, que des livres d'Eglise et des ouvrages des Peres. ' Avant lui Ovon autre moine de Fontenelle excelloit aussi dans l'art de bien écrire, et en laissa plusieurs monuments dans un grand nombre de livres copiés de sa main. ' Il y avoit aussi à S. Remi de Reims d'habiles copistes qui s'occupoient au même travail. Il paroît par-là, et par ce que Dom Mabillon a fait graver des anciens Mss. de ce monastere et de ceux de Corbie, dans les premieres planches du cinquiéme livre de sa Diplomatique, que les moines de ces deux Abbaïes contribuerent beaucoup à polir l'ancien caractere. ' On ne tarda pas non plus à voir renaître en France le grand caractere romain, tel qu'il étoit en usage dans les siecles de la belle Literature. C'est ce qui paroît par le monogramme et les pieces de monnoïe de Charlemagne, et par quelques Mss. qui nous restent de ce temps-là.

XXXII. A mesure que l'on avança dans l'étude de la Grammaire, on passa de l'attention à écrire correctement et en beau caractere, à celle de réformer les mots en eux-mêmes. A la faveur de l'ignorance des siecles passés, il s'en étoit introduit dans la Latinité une infinité de barbares. On vint à bout d'en bannir la plûpart; mais on ne réussit point encore à parler latin ni purement, ni élegamment. Quoiqu'on lût Virgile, comme on l'a dit, et sans doute plusieurs des autres Auteurs de l'antiquité, l'on n'en tira pas tout le fruit qu'on devoit naturellement en tirer. Rien n'est plus rare que de les voir imités par les savants du siecle qui nous occupe. On fit par conséquent peu de progrès dans l'éloquence et le genre d'écrire avec politesse et un juste discernement. Le sty-

le de ce temps-là est chargé de paroles inutiles, d'ornements affectés, de pensées communes, sans arrangement, sans choix, sans élévation. Ces défauts sont cependant moins ordinaires aux Historiens, qu'aux Theologiens et aux Orateurs. Quoique les premiers soient en petit nombre, on ne laisse pas de voir par ce qui nous reste de leurs productions, que le style historique étoit alors meilleur qu'il n'avoit ordinairement été sous les Rois de la premiere race. Mais on n'acquit point encore une des qualités le plus essentielles pour l'histoire, je veux dire la critique. On aima encore le merveilleux et l'extraordinaire ; et l'on donna sans examen dans les traditions populaires, presque comme auparavant.

XXXIII. La chronologie, autre science inséparable de l'histoire, dont elle est comme la mere, fit aussi l'objet de l'étude de nos François à la fin de ce siecle. On l'enseignoit même publiquement avec l'arithmetique, sous le nom de laquelle on la comprenoit souvent alors avec une partie de l'Astronomie. ' Charlemagne en amena de Rome en France d'habiles Maîtres, pour en donner des leçons : ' ce que pratiqua en même temps à Fontenelle avec beaucoup de fruit, le moine Hardouin dont on a déja parlé. ' Alcuin de son côté en avoit traité dans son ouvrage sur les sept Arts libéraux; mais cette partie de son écrit n'est pas venuë jusqu'à nous. En général la connoissance des temps a toujours été nécessaire dans l'Eglise, pour trouver sûrement le jour de Pâques et regler les fêtes qui en dépendent. Il n'en falloit pas davantage pour porter à donner une nouvelle attention à la chronologie, dans un temps où l'on travailloit à renouveller toutes les Sciences ; et on le fit effectivement comme l'on vient de le montrer. Mais il faut avouer qu'on ne tira pas de cette étude tous les avantages qu'il auroit été à souhaiter, soit pour éviter les anachronismes des Ecrivains précédents, soit pour attacher aux faits qu'on écrivoit pour la postérité, les dates et les époques qui leur conviennent. Il est seulement à présumer que cette étude fit naître le goût pour les chroniques, dont l'usage devint si fréquent dans la suite.

Duches. t. 2. p. 75. n. 8.
Spic. ib. p. 230.
Alcu. p. 1247.

XXXIV. La partie des belles Letres, qui occupa plus volontiers et plus généralement les esprits, paroît avoir été la poësie. Charlemagne l'aimoit passionnément ; et ceux qui étoient alors à la tête de la Literature en France, Alcuin et Theodulfe, réunissoient la qualité de Poëte à celle de Theo-

logien. La poësie qui plaît par elle-même, ne pouvoit donc manquer d'être du goût de nos François. Elle devint, pour ainsi dire, à la mode; et tous ceux qui se mêloient de quelque litérature, se mêloient aussi de poësie. On ne voit point cependant que ni Alcuin, ni d'autres aïent rien écrit sur la poëtique. On se bornoit apparemment à en donner les regles de vive voix. Mais il faut que ceux qui les prescrivoient aux autres, les ignorassent eux-mêmes, ou que leurs disciples fussent très-infidéles à les suivre. En effet tout, ou presque tout ce qui nous reste des poësies de ce temps-là, est plein de fautes contre la prosodie. C'est presque par-tout des licences, encore plus grandes et plus multipliées, qu'elles n'étoient aux siecles passés. D'ailleurs il est très-rare d'y trouver quelques traits des beautés qu'exige la poësie, de ce feu, de cette élevation, de ce naturel, de cette noblesse, sans quoi elle dégénere et n'est plus reconnoissable. Aussi convient-on que ce qu'il y a de moindre dans les Ecrivains dont il est ici question, sont leurs poësies. La plûpart n'y entendoient autre finesse que la versification; et leurs vers ne sont que de la prose mesurée, souvent plus plate que la prose même, à cause de la contrainte des vers.

XXXV. Une preuve bien marquée de ce qu'on vient d'avancer, c'est l'épitaphe de Charlemagne par Agobard, qui s'étoit formé aux Letres dès le VIII siecle. Quelle riche matiere présentoit à ce Poëte un si noble dessein! Cependant de quelle maniere l'a-t-il exécuté? L'on pourroit produire divers autres exemples de ce genre, pour montrer le peu de goût qu'on avoit alors pour la véritable poësie. Il semble après tout que c'étoit moins le défaut personnel des Poëtes, que celui de leur siecle. Car on ne laisse pas de découvrir du génie dans quelques pieces d'Alcuin, de Theodulfe, ' d'un Poëte anonyme dont on a imprimé depuis peu un poëme à la louange de Charlemagne, et peut-être de quelques autres. Mais ce génie ne se porta qu'à des vers hexametres et pentametres, comme ceux qui demandent moins de travail, et laissa toute autre sorte de poësie, sans presque oser y toucher. Il seroit difficile de dire au juste, si ce fut la lecture des Poëtes, ou celles des Historiens, peut-être aussi fut-ce l'une et l'autre, ' qui fit naître à nos Savants l'idée de se donner mutuellement, ou de prendre eux-mêmes des noms mysterieux et allegoriques, qu'ils joignoient à leurs noms propres, et qui

Mart. am. coll. t. 6. p. 811. 812.

Mab. dipl. l. 2. 7. n. 2.

sont devenus prénoms à l'égard de quelques-uns, et surnoms par rapport à quelques autres. C'est ainsi qu'on donna à Charlemagne le nom de David, à cause apparemment de la pieté et de la valeur qu'il réunissoit en sa personne, comme ce Roi du peuple de Dieu. C'est ainsi qu'on donna à Alcuin les deux noms de Flaccus Albinus, à Raban celui de Maur, à Radbert de Corbie celui de Pascase, à Adalhard ceux d'Antoine et d'Augustin, à Wala son frere ceux d'Arsene et de Jeremie, à Riculfe celui de Damœtas, à Angilbert celui d'Homere, à Wizon celui de Candide, à Fridugise celui de Nathanaël.

XXXVI. Si de la poësie nous passons à la musique, on conviendra que celle de nos anciens François étoit fort imparfaite. Au reste on a peu ou point du tout de lumiere, pour juger de l'application qu'on y donna en France au temps du renouvellement des études, encore moins du progrès qu'on y put faire. Nous sommes plus instruits du soin qu'on prit d'y cultiver le chant Ecclésiastique. ' On sait que le Roi Pepin aïant pris du goût pour le chant romain, commença à l'introduire en France, et que Charlemagne son fils le trouvant plus mélodieux et plus parfait que le chant à l'usage des François, mit tout en œuvre pour le substituer à celui-ci. Dans ce dessein il envoïa à Rome deux Clercs pour s'instruire à fond de cette science ; et à leur retour il en envoïa un à Drogon son fils Evêque de Metz, et retint l'autre pour sa chapelle. Puis il ordonna à tous les Maîtres de chant des Villes de son obéissance, de se conformer au chant de ces deux Clercs, et de corriger leurs antiphoniers sur ceux qu'ils avoient apportés de Rome. Par ce moïen le chant Gregorien se répandit en peu de temps dans toutes les Eglises de France, où il ne tarda pas à être nommé le chant ou la note Françoise. ' On le perfectionna apparemment davantage à Metz qu'en aucun autre endroit ; puisque l'Ecole de cette Eglise se rendit aussi célebre en cet art au-dessus de toutes les autres de France, que celle de Rome l'étoit au-dessus de l'Ecole de Metz, et qu'elle communiqua même son nom au chant ecclésiastique dans plusieurs de nos provinces.

Bal. capit. t. 1. p. 201. 204 | Du Ches. ib. | Mab. an. l 23. n. 34. Sang. l. 1. n. 11.

Du Ches. ib | Sang. ib. | Bal. ib. p. 121. n. 2.

XXXVII. On a vû par ce qui a déja été dit de l'Ecole de Lyon sous l'Archevêque Leidrade, qu'elle se distingua aussi dans la science du chant Ecclésiastique. A Aniane sous S. Benoît, comme on l'a aussi remarqué, l'on avoit un soin parti-

Spic. ib. p. 230. culier d'en donner des leçons aux jeunes Eleves. ' La même chose se pratiquoit à Fontenelle, et sans doute aussi à S. Serge d'Angers, sous Gervolde qui gouverna ces deux Monasteres, et qui étoit très-versé dans cette Science, et avoit une voix fort harmonieuse pour en soutenir l'exercice. Il est à croire ' que l'instrument de Musique dont l'Empereur Constantin Copronime fit présent au Roi Pepin dès l'an 757, ne fut pas inutile à nos François pour perfectionner leur chant. On l'entend communément d'une orgue, la premiere qu'on vit en France, et les descriptions qu'on en trouve dans les Auteurs presque contemporains, qui semblent l'avoir vûe, ne permettent pas d'en douter. ' Le Moine de S. Gal suppose que le même Empereur envoïa de Constantinople à Charlemagne un pareil présent. Mais ici cet Ecrivain pourroit fort bien avoir confondu Charlemagne avec Pepin son pere. Quoiqu'il en soit, toûjours est-il constant ' que l'usage de l'orgue passa de la chapelle du Roi, où l'on avoit placé celle qui étoit venue d'Orient, aux Eglises du Roïaume, avant que de passer à celles d'Italie et d'Angleterre, peut-être même d'Allemagne.

Mab. an. l. 23. n. 28. 29.

Sang. l. 2. c. 10.

Mab. ib.

XXXVIII. Il étoit assez naturel que le chant Gregorien une fois introduit dans les Eglises de France, y attirât le rit romain. C'est ce qui ne tarda pas à se faire, et qui fournit à nos François un nouveau sujet d'étude. ' Pepin à qui le Pape Paul I envoïa un antiphonier et un responsal avec quelques autres livres, fut le premier qui fraïa les voïes à ce changement, ' dont Remi Evêque de Rouen, frere de ce Prince, fit faire le premier essai dans son Eglise. Charlemagne dans la suite acheva ce qu'on n'avoit fait qu'ébaucher alors, ' et avant la fin de l'an 802, la Liturgie romaine avoit pris en France la place de la Liturgie Gallicane. Il y a toutefois beaucoup d'apparence qu'en abrogeant ainsi l'ordre Gallican pour lui substituer ce qu'on nomme communément le Gregorien, on fit de telle sorte ce changement, que l'Ordre qu'on établit ne fut point le pur Romain, mais un composé et du Romain qui y occupoit la meilleure place, et du Gallican dont on retint quelque partie. Il n'est pas de notre dessein d'entrer dans le détail des différences qu'enfermoient l'un et l'autre. Mais il le seroit de marquer qui furent ceux qui travaillerent à ce nouvel ordre introduit alors dans notre Liturgie, si l'on pouvoit les découvrir. C'est sur quoi malheureusement on n'a

Cod. Carol. ep. 25. p. 121.

ep. 43. p. 165. 166.

Mart. am. coll. t. 5. p. 909.

point

point assez de lumieres ; et tout ce qu'on pourroit dire sur ce sujet, n'aboutiroit qu'à de pures conjectures. Si Charlemagne au reste ne se servit pas à çet effet ou du docte Alcuin, ou de Sigulfe son premier disciple, qui étoit allé à Rome s'instruire de la Liturgie romaine, il est à présumer qu'il y emploïa les plus savants évêques de ses Etats ; ' et c'est ce qu'un ancien Annaliste semble dire. Ibid.

XXXIX. Est-on curieux de savoir quel étoit l'ordre gallican qu'on changea en cette occasion ? Outre plusieurs points qu'en a inseré S. Gregoire de Tours dans ses divers écrits, on le trouvera dans ce qu'en a publié Thomasius en 1680, et après lui Dom Mabillon, tant dans sa *Liturgie Gallicane* en 1685, qu'à la fin du premier volume de son *Museum Italicum* en 1687. ' Dom Martene dans la suite en a aussi fait imprimer quelque chose, dont nous avons donné un abregé assez détaillé à l'article de S. Germain de Paris. Il en a encore publié dans son grand recueil des anciens rits ecclésiastiques. Quant à l'ordre mêlé, comme nous le supposons, qui prit la place du précédent, ' Casimir Oudin s'étend fort au long pour tâcher de prouver, que c'est le même que ' Dom Mabillon a mis au jour à la tête du recueil de ces sortes de pieces, et qu'il soutient être l'ancien ordre romain. Oudin prétend au contraire que ce n'est qu'un composé du romain et du gallican, qui fut substitué à celui-ci. Mais tous ses grands raisonnements viennent échouer contre le texte de cet écrit et du suivant, au sujet duquel il a la même prétention. On lit en effet dans l'un et dans l'autre diverses choses, qui montrent qu'ils n'ont été faits que pour l'usage de l'Eglise de Rome. Tels sont les noms des Eglises de la ville, où les stations sont indiquées pour la priere publique. Tel est l'endroit où l'on prescrit les rits qui concernent un pontife officiant, accompagné de plusieurs évêques. Cette difficulté après tout n'est qu'incidente, et ne valoit presque pas la peine qu'on s'y arrêtât. D'autres pourront l'approfondir davantage.

Mart. anec. t. 5. p. 91-100.

Oud. Scri. t. 1. p. 1822-1826.
Mab. mus. it. t. 2. p. 1-51.

XL. Quoiqu'on fit en France une étude particuliere de la Liturgie, on ne voit point qu'on ait écrit sur cette matiere [1] dans les premiers temps du renouvellement des Letres. Seulement on en trouve quelques points éclaircis par occa-

1 ' Peut-être faudroit-il rapporter à ce temps-là une explication de la Messe romaine, publiée par Dom Martene sur un Ms. de S. Aubin d'Angers, ancien de plus de 700 ans, si l'on avoit de bonnes preuves que l'Auteur fût François. Mart. rit. eccl. t. 1. p. 434-454.

sion dans les ouvrages d'Alcuin. Mais dès le commencement du IX siecle elle exerça beaucoup la plume de plusieurs de nos Ecrivains, à commencer par Amalaire de Metz, et Agobard Archevêque de Lyon. D'autres hommes de letres en assez bon nombre, qui répondirent aux questions de Charlemagne sur le Baptême, en insererent aussi quelques traits dans leurs écrits. Et comme il y a une certaine affinité entre la Liturgie et les fêtes de mysteres du Seigneur et des Saints, on ne peut gueres douter que l'étude qu'on fit de la Liturgie, ne fût la principale cause du goût singulier qu'on prit alors pour les martyrologes et les calendriers. Jamais on n'en vit tant éclore dans l'Eglise. Chaque cathédrale, chaque monastere voulut avoir le sien propre. Il est vrai que cette sorte d'ouvrage n'étoit pas pour l'ordinaire d'un grand travail, et ne demandoit pas une grande capacité. L'on avoit pour modele celui qui porte le nom de S. Jerôme, et celui du vénérable Bede. Le plus souvent on ne faisoit que les copier, en retranchant ou ajoutant les fêtes qu'on jugeoit à propos. On a imprimé en ces derniers temps beaucoup de calendriers de cette nature, dont quelques-uns remontent jusqu'au temps du renouvellement des Letres. Mais les Auteurs en étant inconnus pour la plûpart nous differerons d'en parler en détail jusqu'au siecle suivant.

XLI. De toutes les sciences il n'y en a point qui fussent alors moins cultivées que la Geographie [1] et la Médecine. On ne trouve aucun vestige, qu'on étudiât ou qu'on donnât même la moindre leçon de la premiere, au moins par principes. A l'égard de l'autre, on apporte ordinairement pour raison de ce qu'elle fut alors négligée, que Charlemagne n'aimoit ni n'estimoit les Médecins, qui cependant avoient été en si grand honneur sous les Empereurs romains ses prédécesseurs. Ce ne fut que sur la fin de ses jours, que sentant peut-être alors les infirmités de la vieillesse, et comprenant que des hommes qui aiment la vie et la santé, ne peuvent gueres se passer de la Médecine, il ordonna qu'on la feroit étudier de bonne heure aux jeunes gens. La même raison ne permit pas apparemment qu'on la negligeât absolument avant ce temps-là. Il y a des preuves que nos François lisoient Pline l'ancien ; et ils pouvoient avoir aussi à leur usage les au-

Bal. cap. t. 1. p. 421. n. 5.

1. Il faut cependant que S. Virgile Evêque de Saltzbourg fit une étude particuliere de la Géographie, pour avoir découvert les Antipodes, ou un autre monde qui a son soleil, sa lune et ses saisons comme le nôtre.

Conc. t. 6. p. 1521.

tres Auteurs Latins, qui avoient écrit sur cette matiere, particulierement Sibure, Eutrope, Ausone, Marcel, tous Ecrivains Gaulois, dont les écrits pouvoient subsister encore alors. Ce qu'on a dit de la Géographie, on ne peut pas le dire de la Géometrie, ' sur laquelle Alcuin en faveur des François avoit composé un traité qui nous manque. ' Il en étoit même passé en France quelques années auparavant un autre traité écrit en Grec. On étudia donc cette science; mais il ne paroît point que nos François se rendissent habiles géometres. Alcu. p. 1248. Cod. Carol. ep. 25. p. 121.

XLII. Sans la Géometrie toutefois il étoit difficile de devenir profond dans l'Astronomie. On ne laissa pas pour cela de s'y appliquer, et de lui faire quelque honneur. Elle faisoit les délices de Charlemagne, qui l'étudia particulierement, comme on l'a dit; et Alcuin en donna des leçons publiques tant à la Cour, que dans son école de S. Martin. De même tous ceux qui se mêloient d'enseigner l'Arithmetique, qui étoit alors beaucoup plus étenduë qu'elle ne l'est aujourd'hui, enseignoient aussi le calcul ecclésiastique; et ce calcul faisoit partie de l'Astronomie. Il est aisé de juger par-là du grand nombre de personnes qui s'appliquoient à cette étude. On en trouve encore d'autres preuves dans diverses letres d'Alcuin, et quelques autres écrits presque du même temps. On y voit aussi que tous n'y suivoient pas les mêmes principes que ce Docteur de la nation Françoise. En général, quoiqu'on ne puisse pas dire précisément jusqu'à quel degré de perfection l'on porta alors cette science, il n'y a pas lieu de douter qu'on ne la perfectionnât en plusieurs points. ' Dungal, reclus dans le voisinage de S. Denis, passoit entre autres pour y avoir fait des progrès considérables; puisque ce fut à lui que Charlemagne s'adressa, pour avoir son avis sur les deux éclipses de soleil de l'année 810. Mab. an. l. 28. p. 16.

XLIII. Quant à la Dialectique, elle fut alors presque autant cultivée en France que la Grammaire même. ' On y avoit déja celle d'Aristote, lorsqu'Alcuin en composa deux de sa façon : l'une abregée, qui est perduë, l'autre plus étenduë en forme de dialogue, pour la rendre plus intelligible. Quelques autres habiles maîtres en donnerent aussi des leçons publiques, quoique de vive voix; et comme elle est un des sept Arts libéraux, tous ceux qui aspiroient à savoir quelque chose, en faisoient le sujet de leur étude. On ne peut pas dire néanmoins que tous ces secours et toute cette applica- Cod. Carol. ib. | Alcu. p. 1247. 1353-1386.

tion à étudier la Dialectique, fissent beaucoup de bons Dialecticiens parmi nos gens de letres. Ce qui porte à en juger ainsi, sont leurs écrits où l'on ne trouve pas toûjours les raisonnements justes et bien concluants. On ne manquoit point non plus de secours pour étudier le Droit Civil et Canonique. A l'égard du Civil, outre le Code Theodosien, qui étoit à l'usage de ceux qui dans les Gaules se gouvernoient suivant le Droit Romain, on avoit les loix particulieres aux principales nations qui se trouvoient dans l'étenduë de la Monarchie, les Saliens, les Ripuaires, les Allemands, les Bavarois. On avoit aussi les Formules Angevines, celles de Marculfe et peut-être encore plusieurs autres. On avoit enfin ces capitulaires pleins de lumieres, que Charlemagne, de concert avec les plus habiles gens de son Roïaume, publioit de temps en temps pour le gouvernement civil de ses Etats, et qui, pour les distinguer de ceux qui regardoient la discipline ecclésiastique, portent dans quelques Auteurs le titre de *Lex mundana*, ou *Leges mundanæ*.

XLIV. Quelque attention que Charlemagne donnât à enrichir le Droit Civil, tant par le soin qu'il prit d'expliquer, d'éclaircir, de rectifier les anciennes loix, que par le zele qu'il eut d'en publier de nouvelles, il fit encore davantage en faveur de ce qu'on nomma depuis le Droit Canonique. La plûpart de ses capitulaires roulent en effet sur la discipline de l'Eglise et des monasteres; et dès le premier voïage que ce Prince fit à Rome en 774, il en apporta en France le Code des Canons à l'usage de l'Eglise Romaine. Ce fut apparemment ce Code qui servit de modele à un autre recueil, tant de Canons et de Symboles, que d'autres pieces à peu près semblables, tirées en particulier de S. Gregoire de Tours, qui fut dressé sous le même regne pour l'utilité de l'Eglise Gallicane. Il semble aussi qu'Angelramne Evêque de Metz, eut quelque dessein de l'imiter dans une autre collection des Canons qu'il présenta au Pape Adrien; quoique des Auteurs prétendent, sans preuves, que ce fut plûtôt ce Pontife qui la donna à Angelramne. Dans cette derniere compilation se trouvent inserés quelques endroits des fausses Décretales, qui commençoient alors à paroître en France: ouvrages de ténebres, qui ne servit dans la suite qu'à obscurcir et même renverser toute la science du Droit Canonique, jusqu'à ce qu'à l'aide de la critique on en eut montré la supposition. Outre tous ces secours, l'Eglise Gallicane avoit en-

Gr. T. pr. n. 59.

Conc. t. 6, p. 1828. 1838. | Mab. an. l. 25. n. 56.

core à son usage, comme nous l'avons fait voir ailleurs,[1] les Canons Apostoliques, et le recueil d'autres Canons publié par S. Martin Evêque de Brague. Elle avoit aussi sans doute conservé les decrets et reglements arrêtés dans ses Conciles des siecles passés, et dont on a parlé en leur lieu. Ajoutons à tout cela les capitulaires de Theodulfe d'Orleans, et peut-être de quelques autres évêques qui l'imiterent, mais dont les écrits ne nous auront pas été conservés. Voilà le fonds où nos savans puiserent les connoissances qui concernent le Droit Canonique. On y pourroit joindre la grande collection des Canons de la pénitence, imprimés à la tête du IX volume du Spicilege, si l'on avoit de bonnes preuves que ce recueil eût été fait en France. Spic. t. 11. p. 1. 200.

XLV. Tous ces monuments ne traitoient pas seulement de la discipline de l'Eglise. On y trouvoit encore quantité de points du dogme et de la morale, si-non éclaircis, au moins indiqués. Ils servirent par conséquent à favoriser l'étude de la Theologie. Il n'y eut point alors de science qui fût plus généralement cultivée. Aussi étoit-ce les Clercs et les Moines qui faisoient le gros des Hommes de Letres. D'ailleurs les Laïcs même, et parmi eux le sexe le moins propre à la Literature, se piquoient d'une noble émulation pour en prendre quelque connoissance. La Theologie est la science de la Religion. Il étoit donc naturel que sous la domination d'un Prince, qui tendoit autant à faire regner la pieté qu'à ressusciter les Letres, tous ses sujets aspirassent à s'en instruire chacun selon sa portée. On étoit encore alors persuadé, comme dans les premiers siecles, que cette science ne se peut mieux puiser que dans les livres sacrés et les écrits des Peres. On fit donc des uns et des autres le principal objet de son étude. En veut-on d'autres preuves par rapport aux premiers que ce qui a déja été dit du soin qu'on avoit dans les petites écoles comme dans les autres, d'inspirer aux jeunes Eleves du goût pour l'Ecriture Sainte, et de leur en donner quelque intelligence? que l'on considere les ouvrages qui nous restent de la fin du VIII siecle et du commencement du IX; et l'on verra que la plûpart sont des Commentaires des Livres Saints, et que tous les autres sont parsemés de leurs citations. Il est vrai que le défaut de connoissance des langues originales, fut cause qu'on n'y découvrit pas tous les mysteres cachés sous l'écorce de la letre.

1. Voïez notre discours historique sur le VI siecle, nomb. XL.

Fleu. dis. 3. n. 21. | H. E. l. 45. n. 19.

XLVI. Quant à l'étude des Peres, jamais on n'eut plus d'ardeur à rechercher et ramasser leurs écrits, jamais plus de soin de les lire, de les copier, les abréger, les compiler. Cela est si constant, que presque tous les ouvrages théologiques de ce temps-là ne sont que des recueils des Peres des six premiers siecles. Autant on étoit avide de s'instruire de leur doctrine, autant étoit-on scrupuleux à se borner à ce qu'ils avoient enseigné. L'on n'osoit entreprendre d'aller plus loin ; soit que le respect pour la religion fît croire qu'il n'étoit pas permis de le tenter, soit que se défiant de ses lumieres et de sa pénétration, on craignît de n'y pas réussir. C'est ce qui fait qu'il n'y a rien d'original dans les écrits des Theologiens qui se formerent alors, et qu'on y trouve plus de travail que de génie, plus de mémoire que d'invention et de choix. Après tout, quel qu'ait été leur savoir, ils n'ont pas laissé d'être les lumieres de leur siecle, de faire revivre la Literature ecclésiastique, et lui rendre quelque chose de son ancien lustre. Ils rendirent sur-tout à l'Eglise des services signalés, en ce qu'ils réussirent à maintenir dans sa pureté la tradition de sa doctrine, et à conserver à la postérité les bons livres de l'Antiquité sacrée, que nous n'aurions plus, sans les soins qu'ils prirent d'en recueillir et multiplier les exemplaires. On verra plus en détail sur le siecle suivant, quels heureux succès eut l'étude des Peres, dont nous n'avons fait jusqu'ici que marquer les premiers avantages.

XLVII. De ce renouvellement de la Theologie sortit une lumiere, à la faveur de laquelle la France fut en état de réfuter les erreurs qui s'éleverent, et d'éclaircir quantité de points de doctrine touchant le dogme, la morale et la discipline ecclésiastique. Trois fameuses disputes qui se formerent alors, firent particulierement naître à nos Theologiens l'occasion de faire usage de leur savoir et de leur plume. La premiere fut celle qui rouloit sur les deux sentiments opposés au sujet des Images. L'un établi par le Concile de Constantinople en 754, les abolissoit entierement ; l'autre qui est celui du second Concile de Nicée, ordonnoit de les adorer. Cette dispute étant passée en France, y remua les esprits, fit assembler divers Conciles où elle fut discutée, et donna naissance aux Livres Carolins : ouvrage composé, comme l'on sait, ou par Alcuin, ou par les Evêques François au nom de Charlemagne qu'ils y font parler, puis envoïé à Rome au Pape Adrien

qui y répondit. L'addition du *Filioque* fait au Symbole, fit éclore la seconde dispute. Celle-ci étant née en France et passée à Rome, donna d'abord occasion à plusieurs conférences et à divers écrits. Puis aïant pénétré jusqu'en Orient, elle y eut long-temps de terribles suites. La troisiéme dispute, et la plus considérable des trois, vint de l'hérésie d'Elipand de Tolede, et de Felix d'Urgel, qui disputoient à Jesus-Christ sa divinité. Comme Felix se trouvoit sous la domination de Charlemagne, ' ce pieux monarque n'oublia rien pour détruire son hérésie. Il écrivit lui-même pour la réfuter, la fit proscrire dans des Conciles ; et avec le secours des plus habiles plumes de ses Etats, il vint heureusement à bout de l'extirper. Du Ches. t. 2. p. 38.

XLVIII. Outre ces matieres polémiques, nos Theologiens s'occuperent à écrire encore sur divers autres sujets, qui regardent la Religion. Le recueil des œuvres d'Alcuin, qui étoit à la tête des Theologiens François de ce temps-là, et quelques écrits de Charlemagne, en fournissent des preuves plus que suffisantes. On y trouve des traités sur la Trinité, l'Incarnation du Verbe, les dons du S. Esprit, la nature de l'ame, la confession des péchés, les vertus et les vices, les cérémonies du Baptême. Car bien que ce ne fut qu'après la mort d'Alcuin que Charlemagne proposa ce dernier sujet pour exercer particulierement la plume des Hommes de Letres de son obéissance, ' ce Docteur de la nation Françoise ne laissa pas de le toucher dans plusieurs de ses letres. Il paroît par la suite de ses autres écrits, et ceux qui nous restent de ses contemporains, qu'après ce qui regarde l'intelligence de l'Ecriture Sainte et la controverse, il n'y eut point alors de matiere sur laquelle on écrivit davantage, et peut-être avec plus de succès, que la morale. ' Theodulfe d'Orléans en prit le sujet de deux de ses plus longs, disons même de ses plus beaux poëmes ; emploïant l'un à décrire les devoirs des Juges, et l'autre à traiter des sept péchés capitaux. On peut dire aussi que son fameux Capitulaire, comme la plûpart de ceux de Charlemagne, roulent autant sur des points de morale, que sur des points de discipline. C'est encore la morale qui fournit à l'Abbé Smaragde, autre savant contemporain d'Alcuin et de Theodulfe, la matiere de deux de ses principaux ouvrages : son *Via regia*, où il traite des vices et des vertus par rapport aux Fideles en général ; et son *Diadema Monachorum*, où il reprend le même sujet par rapport aux Moines en particulier.

Alc. p. 1150. 1151 | ep. 69. 70. 104.

Theod. l. 1. Cart. | l. 5. Car. 2.

XLIX. Ce fut par tous les divers moïens, dont ont vient de donner une legere idée, que la lumiere sous l'empire de Charlemagne fut rendüe aux Letres, et par les Letres à la vérité. L'on vit aussi renaître quelque chose du bon goût et de la politesse des anciens Gaulois, et à la faveur de l'un et de l'autre on travailla à faire reprendre aux beaux Arts un nouveau lustre. ' Un historien peu éloigné de ce temps-là, remarque en effet qu'on perfectionna alors le secret de fondre les cloches et l'Architecture. On réhausse à ce sujet la magnificence, le dessein et l'exécution de l'église et du palais qu'on bâtit alors à Aix-la-Chapelle, avec les appartements qui les accompagnoient. ' On ne parle avec gueres moins d'estime, de la Basilique que Theodulfe d'Orléans fit élever à Germini, sur le modele de celle d'Aix-la-Chapelle. ' On nous donne encore pour un édifice d'un goût exquis, l'Eglise de S. Riquier en Ponthieu, construite vers 800 par les liberalités de Charlemagne, et les soins de l'Abbé Angilbert. Nous avons moins de lumiere sur l'état où étoit alors la Sculpture, ou art statuaire. ' Dom de Montfaucon à la vérité nous a donné quelques figures que l'on croit de ce temps-là ; mais on n'y découvre rien qui montre que cet art eût acquis plus de perfection qu'auparavant. ' Le meilleur morceau qu'on ait en ce genre et qui remonte jusques-là, est un marbre creusé fort profondément en forme de coffre. Il se trouve dans l'Eglise de saint Remi à Reims ; et l'on y voit gravé sur le devant un combat d'hommes avec un lion et un sanglier.

Sang. l. 1. n. 31. 32.

Mab. an. l. 26. n. 41.

Spic. t. 4. p. 458.

Mon. de la mon. t. 1. p. 162. 192. 193.

His. de l'Ac. des insc. t. 2. p. 698.

L. De tout ce que l'on vient de dire dans ce discours, il est aisé de conclure, que les Letres auparavant éteintes en France, furent cultivées avec beaucoup d'ardeur et de succès dans toute l'étendüe de la Monarchie Françoise, sur la fin de ce VIII siecle. Mais on n'en peut pas conclure également, qu'elles recouvrassent tout le lustre qu'elles avoient dans les bons temps de l'Antiquité. Au contraire on a donné assez de preuves, pour montrer qu'elles en furent beaucoup éloignées. Ce seroit donc aller trop loin, que de prétendre ' avec un écrivain du IX siecle, que la belle Literature fit alors tant de progrès en France, que les François de ce temps-là méritoient d'entrer en paralléle avec les Grecs et les Romains des bons siecles. Seulement il est vrai de dire ' avec le celébre Loup, Abbé de Ferrieres, que les sciences aïant été alors tirées de la poussiere, furent remises en honneur, et qu'on en fut redevable

Sang. l. 1. n. 2.

Lup. ep. 1.

vable aux soins de Charlemagne. Ce renouvellement des Letres après tout, ne corrigea point tous les vices grossiers que la barbarie avoit introduits dans la langue latine. Entre quantité de traits qu'en fournissent plusieurs monuments de ce temps-là, ' on en trouve de bien marqués dans les litanies carolines, dressées sur la fin de ce siecle sous le pontificat d'Adrien I, pour l'usage particulier de Charlemagne et de sa Cour. Outre la terminaison barbare de plusieurs noms de Saints, on y lit: *Orate pro nos*, au lieu de *pro nobis*, et *tulo juva*, pour *tu illum juva*: où l'on voit l'origine de notre *le* françois pour exprimer l'*illum* des Latins. (1)

VIII SIECLE.

Mab. Ana. t. 2. p. 682-689.

AIGRADE,

Moine de Fontenelle.

' Aigrade, que d'autres ont cru devoir nommer Angarde ou Ansgrade, en défigurant un peu son nom, étoit éleve de l'école de Fontenelle en Neustrie. Il y avoit professé la vie monastique sous S. Lantbert, depuis Evêque de Lyon, et saint Ansbert qui le fut de Rouen, dans le temps que la discipline réguliere et les études étoient plus florissantes dans cette maison. Aigrade étoit donc fort en état de réussir à écrire la vie de ces deux Prélats, qu'il avoit connu si particulierement. C'est ce qu'il entreprit sous le gouvernement et par ordre d'Hiltbert, Abbé du monastere, et successeur immédiat de S. Ansbert; il l'exécuta avant l'an 702, puisqu'Hiltbert, à qui il dédia son ouvrage, ne vit pas la fin de cette année-là.

Mab. act. B. t. 2. p. 1048. 1053. n. 17

Mais de tout cet ouvrage, qui contenoit en deux livres séparés les vies de ces deux grands évêques, on ne nous a conservé que celle de S. Ansbert. ' L'autre est ou encore ensevelie dans l'obscurité, ou peut-être entierement perdue; et jusqu'ici il n'a pas été possible de la recouvrer, malgré tous les soins qu'on a pris pour y réussir.

p. 1053. not.

' Celle qui nous reste n'a pas laissé de souffrir d'une autre maniere des malheurs du temps; aïant été retouchée par une main étrangere, qui lui a ôté une partie de son mérite. On y a effectivement inséré quelques faits, postérieurs de plus de

p. 1048.

VIII SIECLE. trente ans à l'origine de l'ouvrage. [a] Telle est nommément l'irruption des Agariens ou Sarasins en Provence, dont il est parlé au nombre 15.' On y a aussi introduit une nouvelle maniere de chronologie, en comptant les années par celles de J. C. ce qui n'étoit point encore en usage dans les Gaules au temps de l'auteur original. 'Enfin il paroît qu'on en a aussi retouché le style, au moins en divers endroits, où il se trouve plus poli que celui de la préface, qu'on a laissée dans sa pureté primitive. La premiere de ces additions faites à l'ouvrage, a porté quelques écrivains, peut-être en vûë de lui conserver toute son authenticité, à croire que l'Auteur n'y avoit mis la main, qu'après les déprédations que les Sarasins firent en France. Mais cette opinion ne peut tenir contre l'époque de la mort de l'Abbé Hiltbert, à qui l'ouvrage est adressé. L'on ne sçauroit dire s'il y avoit déja reçu ces additions, lorsque le moine Hardouin mort en 811, en fit une copie pour la bibliotheque de Fontenelle.

[a] p. 1052. n. 15.
p. 1062. n. 47.
p. 1048.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne paroît point que le réviseur ou interpolateur ait touché au fonds des choses. De sorte que malgré ses additions, cette histoire est encore fort estimable, étant écrite avec autant d'ordre que d'esprit et de piété par un auteur contemporain. On y trouve plusieurs points importants de la discipline qu'on observoit alors dans les monasteres, et même dans l'Eglise.' On y voit que les Moines lisoient non-seulement les livres sacrés, mais encore les écrits des Peres et des autres Auteurs ecclésiastiques.' Que les Abbés faisoient des conférences à leurs Moines, pour les instruire de leurs devoirs, et leur expliquer les divines Ecritures.' Qu'ils donnoient des avis salutaires, et administroient même le sacrement de pénitence aux étrangers qui s'adressoient à eux.

p. 1051. n. 9.
p. 1053. n. 19.
p. 1054. n. 20.

' Surius paroît être le premier qui a fait imprimer l'écrit d'Aigrade. Il l'a placé au neuviéme de Fevrier, jour de la mort de S. Ansbert, et ne dit point avoir touché au style, suivant sa mauvaise coûtume. Après lui, ' Bollandus l'a donné au même jour dans sa grande collection, où il se trouve accompagné de savantes observations. ' C'est sur ces deux éditions et quelques manuscrits, que Dom Mabillon l'a publié en dernier lieu, au second tome des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, où il a eu soin d'éclaircir par de courtes remarques les endroits qui en avoient besoin.

Sur. 9. Feb. p. 938-949.
Boll. 9. Feb. p. 342-356.
Mab. ib. p. 1046-1062.

Comme on a perdu, ainsi qu'on l'a dit, la vie de S. Lantbert, Evêque de Lyon, écrite par Aigrade, on tâche de sup-

VIII SIECLE.

pléer en quelque sorte à cette perte par celle de S. Ansbert, qui contient en effet plusieurs circonstances de l'histoire de cet autre Prélat. ' C'est de-là qu'est particulierement tiré ce que les continuateurs de Bollandus en ont imprimé au 14[e] d'Avril. ' On y puise aussi pour la vie de sainte Angadresme, Abbesse au diocèse de Beauvais. A ce sujet Dom Mabillon assure avoir vû dans un ancien ms. de M. Joli, Chanoine de l'Eglise de Paris, la vie de cette Sainte, qui n'est presque autre chose qu'un fragment détaché de l'ouvrage d'Aigrade. ' Bollandus en faisant ses remarques sur la vie de saint Ansbert par notre Ecrivain, a cru qu'il y déclaroit avoir composé une vie de S. Condede, comme il y avoüe en avoir écrit une de saint Lantbert, Evêque de Lyon. En conséquence Bollandus promet qu'on la donnera en son temps, au vingt-uniéme jour d'Octobre de son grand recueil. Il est néanmoins certain qu'Aigrade n'y dit rien qui puisse appuïer le sentiment qu'il ait écrit sur S. Condede autre chose que ce qu'on en lit dans la vie de S. Ansbert.

Boll. 14. Apr. p. 216. 217.

Mab. ib. p. 1063

Boll. 9. Feb. p. 345-350.

DIVERSES LEGENDES.

Nous sommes sortis d'un siecle fort fécond en Legendes; et nous entrons dans un autre qui n'en produisit gueres moins, quoique d'ailleurs très-stérile en d'autres monuments de Literature. Il y a toutefois cette difference entre les unes et les autres, que celles du VII siecle portent pour l'ordinaire plus d'indices de l'époque du temps où elles reçurent l'être, que celles du VIII siecle. Dans la difficulté qu'il y a de découvrir en particulier les dates précises ou approchantes de ces dernieres pieces, nous en rendrons compte, en les rapportant à certaines classes générales, suivant les temps ausquels elles nous paroîtront appartenir. Commençons par la fameuse légende de sainte Consorcie, qui a partagé tant de savants sur le sujet de son mérite.

' Le P. Chifflet, Jesuite, est le premier qui a mis cet écrit au jour. Dom Luc d'Acheri et Dom Mabillon en ont ensuite donné une nouvelle édition avec quelques courtes remarques ' D'abord à s'en tenir simplement à la letre, on le prendroit pour une piece fort authentique. L'Auteur ne craint point ef-

Paul. id. p. 68-77 | Mab. act. B. t. 1. p. 248-252.

p. 250. n. 11.

VIII SIECLE.

fectivement d'assurer, que ce qu'il y rapporte, il l'a appris de deux Prêtres et d'un Soudiacre qu'il a soin de nommer, deux desquels avoient toujours été auprès de la Sainte, et le troisiéme vivoit encore lorsqu'il écrivoit, et servoit Dieu à son tombeau. Rien n'est plus spécieux à ce premier coup d'œil.

Till. H. E. t.15. p. 852-855.

'Mais tous les savants qui ont examiné les choses de plus près, ont découvert que cette piece est remplie de faits si extraordinaires, si contraires à la pratique des Saints, si mal assortis, si approchants du roman, qu'ils conviennent qu'on n'y peut absolument faire aucun fonds. Le P. Chifflet lui-même qui l'a tirée de l'obscurité, n'en pensoit point autrement; et le P. Theophile Rainaud son confrere, quoiqu'il fasse de cette légende son fort principal, pour établir contre toute l'Antiquité deux évêques à Lyon du nom d'Eucher, est néanmoins obligé d'avoüer que l'Auteur y a brouillé des faits étrangers.

Boll. 22. Jun. p. 249-253.

'Les doctes continuateurs de Bollandus, qui en ont publié une troisiéme édition, avec leurs remarques au vingt-deuxiéme de Juin, n'en portent point un jugement plus avantageux.

Colo. his. lit. t.1. par. 2. p. 211-217.

'Le P. de Colonia est peut-être le seul, qui a pris un milieu entre ceux qui rejettent cette prétendue histoire comme un roman, et les autres qui croïent devoir la regarder comme véritable et authentique. Il se range du côté de ceux-ci, et donne les raisons qui l'y ont engagé. Il convient cependant en quelque chose avec les autres, en reconnoissant que la piece a été altérée par des fables grossieres, qu'on a mêlées avec la vérité du fonds de l'histoire. Ce sentiment, à quelques circonstances près, nous paroît le plus conforme à ce qui sera arrivé en cette occasion. Mais comment les choses s'y seront-elles passées? Voici ce que nous en pensons.

On ne peut gueres douter qu'il n'y ait eu une sainte Consorcie Vierge, qui vivoit en Provence sous les regnes de Clotaire I et de Sigebert un de ses fils, et qui avoit eu pour pere un Eucher, Evêque, le même selon toutes les apparences que l'évêque d'Avignon de même nom, que nous avons vû paroître les années 524, 527 et 529 aux conciles d'Arles, de Carpentras, d'Orange et de Vaison. De-là il sera arrivé qu'on aura négligé d'écrire la vie de cette Sainte, lorsque la tradition de son histoire étoit encore récente et dégagée des gloses populaires. Dans la suite des temps, où l'ignorance extrême qui y regnoit, avoit obscurci et confondu les faits histori-

ques, un Ecrivain qui paroit avoir été du païs, aura entrepris de composer la légende de cette sainte vierge. Sachant en général qu'elle étoit fille d'un évêque nommé Eucher, et n'en connoissant point alors d'autre que celui de Lyon, qui a toujours été célebre pour sa sainteté et son savoir, cet Ecrivain aura posé pour fondement de son édifice, que Consorcie avoit eu pour pere ce grand évêque. Puis donnant carriere à son imagination, en se conformant au génie de son siecle qui ne se plaisoit qu'aux merveilles et aux prodiges, il aura revêtu cette supposition de toutes les circonstances extraordinaires qu'on lit dans son ouvrage. Voilà ce qui semble plus naturellement s'être fait en cette rencontre.

Il n'est point étonnant au reste que l'Auteur de cette légende, qui n'écrivoit qu'à la fin du VII siecle, ou au commencement du siecle suivant, ait pris l'évêque Eucher, pere de Consorcie pour le saint évêque de Lyon ; ' puisque des copistes de la vie de S. Césaire sont tombés dans la même erreur, par rapport à Eucher Evêque d'Avignon, dont il est parlé dans cette vie, et que nous supposons avec fondement être le même que le pere de la Sainte. Mais pourquoi placer au commencement de ce siecle l'Ecrivain dont il est question ? Ce qui nous y a déterminé, est d'une part ' l'antiquité des Mss. qui contiennent son ouvrage, quelques-uns desquels remontent au-delà de neuf cents ans, et de l'autre ' l'aveu des savants qui conviennent que cet écrit étoit fort connu au IX siecle. D'ailleurs ce temps d'obscurité et d'ignorance convient parfaitement à une piece de cette nature.

Sur. 27. aug. p. 931.

Colo. ib. p. 213.

Ib. | Till. ib. p. 852

Autant on a été partagé sur le mérite de la légende de sainte Consorcie, autant on l'a été sur le temps auquel ont été écrits les actes du martyre de S. Denys, premier Evêque de Paris. Nous avons déja montré que les opinions de M. de Marca et du P. Dubois, qui en ont voulu faire honneur, l'un à Fortunat de Poitiers, l'autre à S. Ceraune de Paris, étoient destituées de toutes preuves. Celles de MM. Bosquet et Valois qui ont cru ces actes plus anciens que Dagobert I, n'a pas plus de fondement. Encore moins doit-on s'arrêter au sentiment ' de ceux qui les supposent postérieurs à Louis le Débonnaire. En effet s'ils n'avoient été écrits qu'après qu'on a confondu ce Saint avec l'Aréopagite, on n'auroit point manqué d'y insérer quelques vestiges de cette opinion, qu'on vit éclore sous le regne de cet Empereur. C'est ce qui, joint à

Mab. dipp. sup. c. 2. n. 3. c. 3. n. 2.

VIII SIECLE.

Till. ib. t. 4. p. 444.

Bosq. t. 2. p. 69.

l'antiquité des mss. nous engage à leur assigner le commencement du VIII siecle : ' époque à laquelle M. de Tillemont les a déja renvoïés avant nous, en quoi il a été suivi de plusieurs autres critiques. Il est certain qu'ils ne furent composés' que sur une tradition orale, ***Fidelium relatione***, et encore fort éloignée du temps de la mort de S. Denys, martyrisé sur la fin du troisiéme siecle, *quæ longo tempore fuerunt obumbrata silentio*.

p. 70.

' L'Ecrivain qui leur a prêté sa plume, paroît avoir été du diocèse de Paris, et avoir lû l'histoire du martyre de S. Saturnin de Toulouse. Il nous y apprend à la vérité peu de faits ; mais il ne cherche point à se dédommager en se jettant sur les miracles, dont il ne parle qu'en général. Ainsi il ne donne point dans le merveilleux, quoique ce fût le foible dominant de son siecle ; et de ce qu'il rapporte il n'y a rien qui soit évidemment faux. Son style est fort diffus et parsemé de cadences et de pointes affectées, mais grave d'ailleurs et plein de piété. Après tout nous n'avons rien de plus ancien pour l'histoire de S. Denys et de ses compagnons. On est redevable ' de ces actes à M. Bosquet, qui les a publiés sur cinq anciens mss. dans la seconde partie de son histoire de l'Eglise Gallicane. ' De-la Dom Felibien les a fait passer dans les preuves justificatives de l'histoire de l'abbaïe de S. Denys en France, après les avoir revûs sur un manuscrit de Joly, Chantre de N. D. de Paris.

p. 68-73.

Felib. his. de S. Den. app. p. 162-165.

Boll. 16. Apr. p. 424. 425.

On peut, ce semble, rapporter vers le même temps' ceux de S. Vaize, qui souffrit le martyre en Saintonge du temps d'Alaric, ou à la fin du V siecle, ou au commencement du VI. Les continuateurs de Bollandus nous les ont donnés sur trois mss. au seiziéme d'Avril, avec des éclaircissements convenables. La piece n'est pas fort importante, et paroît faite sur le modele des anciens actes de Martyrs. On juge par-là et par quelques autres endroits, que son Auteur n'étoit pas ignorant. Son style est fort simple, mais moins barbare que celui de beaucoup d'autres écrits du même temps ; et l'on y découvre divers traits de naïveté et de bonne foi. L'on y en apperçoit aussi d'autres qui font comprendre que ces actes sont postérieurs de près de deux siecles au martyre du Saint. Ils font mention d'un Francon, Evêque de Saintes, qui ne se trouve point dans le catalogue des Prélats qui ont gouverné cette église.

'La vie de sainte Anstrude, Abbesse de S. Jean à Laon, que Dom Mabillon a fait imprimer sur un ms. de ce monastere, au second volume de son recueil, nous fournit une date plus précise du temps où elle a été écrite, que les légendes dont on vient de parler. Il n'y a effectivement qu'à la lire avec quelque attention, pour convenir qu'elle fut composée peu d'années après la mort de la Sainte, qui arriva vers l'an 688. C'est ce que prouve particulierement la maniere dont s'exprime l'Auteur, en nommant toutes les personnes dont il a occasion de parler, et en détaillant aussi exactement les circonstances de ce qu'il rapporte, que s'il avoit été témoin oculaire des faits. 'On en a une autre preuve non équivoque, dans la retenuë dont il use envers la famille des meurtriers de Baudouin frere de la Sainte, mis à mort assez long-temps avant qu'elle mourût elle-même : déclarant qu'il s'abstient de la faire connoître par son nom, pour ne la pas deshonorer.

Mab. ib. t. 2 p. 975-983.

p. 977. n. 6.

'Cet Auteur se donne pour un homme de Laon, ou qui y faisoit sa résidence ordinaire. 'Quelques autres particularités font juger qu'il étoit moine de S. Jean-même, monastere double, où il y avoit une communauté d'hommes et une autre de filles, et qu'il entreprit son ouvrage en faveur de celles-ci, qu'il qualifie ses très-cheres sœurs. Il l'a exécuté avec ordre, jugement, une certaine onction, et en homme bien instruit des actions de la Sainte. Son style est simple et grave, quoiqu'un peu diffus. De sorte que cette vie est aussi estimable pour la certitude des faits qu'elle contient, qu'édifiante pour la maniere dont elle est écrite. 'Dom Mabillon en avoit déterré une autre en un style plus poli, mais dont l'autorité étoit beaucoup moindre, comme n'aïant été composée qu'au XII siecle. Aussi s'est-il abstenu d'en charger son recueil.

p. 976. n. 4.

n. 3.

p. 975.

'Au huitiéme de Janvier Bollandus nous a donné une vie de S. Baudouin, frere de sainte Anstrude, qui n'est presque autre chose que le commencement de celle dont on vient de rendre compte. Seulement on en a retranché certains endroits, et ajoûté d'autres qui auroient besoin de quelque bon garant, comme se trouvant opposés au caractere de la Sainte en ce qui la regarde.

Boll. 8. Jan. p. 503-505.

La vie de sainte Gertrude, Abbesse de Nivelle au diocèse de Cambray, morte en 658, mérite encore plus de créance que celle de sainte Anstrude. ' Non-seulement l'Auteur étoit contemporain de la Sainte; mais il avoit même été témoin

Mab. ib. p. 463-465. n. 4.

VIII SIECLE.

oculaire de ce qu'il rapporte, ou l'avoit appris d'autres semblables témoins, *quod vel vidimus, vel per idoneos testes audivimus*. 'On voit par la suite de sa relation qu'il étoit moine de Nivelle-même, 'où il y avoit un monastere double, comme à Laon, 'et qu'il avoit aussi quelque part à la confiance de la sainte Abbesse.

p. 467. n. 7. | p. 468. n. 1. | p. 465. n. 4.

Il est visible qu'il n'exécuta son dessein qu'à deux différentes reprises. C'est ce que persuadent les deux préfaces qu'il a mises l'une à la tête du premier livre, l'autre à la tête du second. Le premier est emploïé à rapporter les actions de la Sainte jusqu'à sa mort, l'autre à faire la relation des miracles operés à son tombeau. 'Et comme il s'y en lit un arrivé en 707, il est hors de doute que l'Auteur ne mit la derniere main à son ouvrage qu'en cette même année au plûtôt, 49 ans après la mort de sainte Gertrude: autre preuve qu'il avoit déja écrit auparavant l'histoire de sa vie. Il n'est pas effectivement naturel qu'en étant aussi instruit qu'on l'a prouvé, il eût attendu le temps de la vieillesse, où il devoit être alors, pour y travailler: quoiqu'il soit vrai d'ailleurs qu'il ne l'exécuta que sous l'Abbesse Dominique, entre laquelle et sainte Gertrude il y avoit eu deux autres Abbesses.

p. 471. not.

Quoiqu'il en soit, il ne s'y est pas borné à faire connoître seulement sainte Gertrude, qui fait néanmoins le principal objet de son dessein. Il y donne encore l'histoire de sainte Itte ou Iduberge sa mere, de sainte Begge sa sœur, de sainte Wilfetrude sa niéce, et plusieurs particularités de la vie de Modeste, Abbesse d'un monastere à Treves, ou plutôt de Remiremont, et de celle de S. Ultain ou Ultan frere de S. Furcy. Le style de notre Ecrivain est un peu diffus, mais sans affectation, plein de piété, et tolérable pour le reste.

'Surius avoit déja publié cette histoire, mais abregée, et après en avoir retouché le style, lorsque les continuateurs de Bollandus la firent réimprimer dans sa pureté originale, avec leurs observations, au dix-septiéme de Mars. C'est sur cette édition, et sur un ms. des Feuillents de S. Bernard à Paris, que Dom Mabillon a donné de nouveau l'ouvrage au public, avec de nouvelles remarques. Il y a joint la relation de deux miracles arrivés dans la suite sur la fin de ce VIII siecle, où vivoit par conséquent l'Auteur qui l'a dirigée. Cette relation se trouve aussi à la suite des deux autres éditions de la vie originale, mais moins ample, surtout dans Surius qui n'en a donné qu'un abregé.

Sur. 17. mar. p. 270-274. | Boll. 17. mar. p. 593-599. | Mab. ib. p. 462-471.

Quelque

VIII SIECLE.

Quelque édifiant que soit l'écrit de notre Auteur, [a] un anonyme du X siecle ne laissa pas d'entreprendre de le retoucher et de le repolir. Mais la piece originale méritera toujours la préférence. La copie retouchée se trouve néanmoins imprimée dans un recueil qui parut à Louvain en 1632. On n'a pas jugé à propos de la remettre depuis sous la presse. 'La légende de sainte Montaine, Abbesse, publiée par le P. Labbe est presque entierement tirée de celle dont on vient de rendre compte : ou, pour mieux dire, elle n'est que la même de mot-à-mot.

a Boll. ib. p. 593 | Mab. ib. p. 462.

Labb. bibliot. nov. tom. 2. p. 593-596.

'Dom Mabillon qui a inseré dans son recueil la vie de sainte Bertille, premiere Abbesse de Chelles, au diocèse de Paris, morte en 702, en reconnoît l'Auteur presque contemporain. Ce n'est pas trop dire ; et il y a dans son ouvrage même des preuves suffisantes pour assûrer qu'il vivoit de son temps, et qu'il n'a écrit gueres plus tard, que six à sept ans après sa mort. 'C'est ce qu'il insinue assez clairement, en disant à ceux pour qui il écrivoit, qu'ils avoient vû eux-mêmes plus de merveilles dans la conduite de la Sainte, qu'il ne leur en apprend dans son histoire. Il y avoit dès-lors à Chelles, comme il y a encore aujourd'hui, un monastere d'hommes et un autre de filles. On peut croire que l'Auteur étoit un moine du lieu, et la lecture de son écrit n'en fait point naître d'autre idée.

Mab. ib. 43. p. 21-26.

p. 25. n. 8.

Quoique sa narration ne soit pas assez pleine, et qu'il se soit plus arrêté aux vertus générales de la Sainte, qu'à ses actions particulieres, son ouvrage ne laisse pas d'être estimable, et de fournir de grandes connoissances et sur l'histoire de la Sainte, et sur l'état de la maison sous son gouvernement. 'On y remarque plusieurs traits qu'il a répétés de la vie de S. Aubin d'Angers par Fortunat de Poitiers. Le style de l'écrivain est un peu diffus, mais grave et édifiant, quoiqu'obscur en quelques endroits. Dès 1629 Dom Hugues Menard avoit publié une grande partie de cet écrit, et Dom Mabillon l'a donné en son entier sur divers mss. de l'Abbaïe de Corbie.

Pa. 21. 22

On ne peut, ce semble, gueres mieux placer que dans les premieres années de ce siecle d'ignorance' une longue, mais très-mauvaise légende de S. Leopardin, Moine au diocèse de Bourges. Nous n'en faisons mention au reste, que pour faire voir que nous ne l'oublions pas. L'Auteur n'y a réussi qu'à montrer qu'il avoit le talent de dire peut de choses en beaucoup de paroles, et qu'il étoit fort ignorant dans la chro-

Lab. ib. p. 415. 424.

VIII SIECLE. nologie. Il lui est en effet échappé des anachronismes de cent ans, en supposant que le Saint étoit frere de S. Pourçain, qui fleurissoit sous le regne de Thierri I, dans les premieres années du VI siecle, et que néanmoins il vivoit du temps de S. Sulpice le pieux, Evêque de Bourges. De sorte qu'on ne peut

Mab. ib. t. 2. pr. p. 60-61.

faire aucun fonds sur son ouvrage, ' et Dom Mabillon n'en a point jugé plus avantageusement, en s'excusant de ne lui point accorder de place entre les autres actes de son recueil. (III).

SAINT BONET,

Evêque de Clermont.

Mab. act. B. tom. 3. p. 99. n. 2. 3.

' SAINT Bonet naquit à Clermont en Auvergne vers l'an 623, d'une famille de Senateurs. Dès sa jeunesse ses parents l'appliquerent à l'étude de la grammaire, puis à celle du droit civil. Le jeune éleve y fit tant de progrès, qu'il éclipsa tous ses condisciples, et qu'il s'acquit même beaucoup de réputation parmi les Sophistes de son temps. Après la mort de son pere, il passa à la Cour de Sigebert III, Roi d'Austrasie, dont

n. 4.

il devint l'Echanson, puis le Referendaire. ' Au bout de quelques années le Roi Childeric lui donna le gouvernement de Marseille et de Provence. Cette nouvelle dignité ne servit à Bonet que pour faire éclater davantage sa vertu, et il s'y

n. 5.

conduisit plutôt en saint évêque qu'en magistrat seculier. ' Sa piété étoit si connue, qu'Avite II son frere, Evêque de Clermont, se voïant près de sa fin, ne craignit pas de le désigner

not. | p. 91. n. 6.

pour son successeur, du consentement de son église. ' C'étoit en 688, sous le regne de Thierri III. Pepin Maire du Palais, qui avoit toute l'autorité, obtint du Prince les permissions nécessaires, et Bonet fut ainsi ordonné Evêque de Clermont.

P. 91. 92. n. 9.

' Regardant l'épiscopat comme un état pénible et laborieux, il y redoubla ses jeûnes, ses veilles, ses autres austérités, et s'appliqua à l'étude avec un nouveau zele pour être en état d'instruire son Clergé. Il lui faisoit de frequentes insrtuctions, et tenoit souvent des conferences avec ses Prêtres sur les Canons, afin d'en pénétrer tout l'esprit. ' Après avoir gouverné

p. 92. 94. n. 10. 17.

de la sorte pendant quelques années l'église de Clermont, la

VIII SIECLE.

crainte que son ordination n'eût été irréguliere, le porta à abdiquer l'épiscopat, et à se retirer au monastere de Manlieu dans son diocèse. Il y prit l'habit monastique, et y passa l'espace de dix ans dans les austérités de la pénitence. ' Il alla ensuite à Rome honorer le tombeau des Apôtres. A son retour il s'arrêta à Lyon, où il demeura 4 ans, ' au bout desquels il mourut, âgé d'environ 86 ans, le quinziéme de Janvier vers l'an 709.

p. 95. 97. n. 19. 23.

Gal. Chr nov. t. 2. p. 248.

' L'Auteur de sa vie, qui écrivoit quatorze à quinze ans après sa mort, fait mention d'un traité dogmatique qui se conservoit alors à Manlieu, contre les hérésies de Novatien et de Jovinien, dont il avoit paru quelques rejettons en Auvergne sous l'épiscopat de notre Saint. Cet auteur ne dit point positivement que ce traité fût de saint Bonet, parce qu'apparemment il étoit anonyme; son humilité ne lui aïant pas permis d'y mettre son nom. Il semble néanmoins l'insinuer, quoique d'une maniere indirecte. ' Car en parlant de son ordination, il dit que la Providence donnoit en sa personne à l'église de Clermont un Pasteur qui devoit la défendre contre la fureur d'une horrible bête : en quoi il paroît faire allusion et aux hérésies dont on vient de parler, et au traité qui les réfutoit. Il est au moins certain qu'on ne connoît en Auvergne personne qui fût alors plus en état que S. Bonet de composer un écrit de cette nature. ' C'est apparemment sur ces réflexions que les derniers Auteurs de la Gaule chrétienne se sont portés à lui en faire honneur.

p. 95. n. 18.

p. 91. n. 6.

Gall. chr. ib. p. 249.

DIVERS ECRIVAINS,

La plupart Anonymes.

' On a dans Surius, qui en a changé le style au second tome du recueil de Dom Mabillon, et parmi les preuves de la nouvelle histoire de Tournus, une vie de S. Filibert, Abbé de Jumieges et de Hermoutier, [1] mort vers l'an 684, au sujet de laquelle tous les critiques ne sont pas d'ac-

Sur. 20. Aug. p. 762-768 | Mab. act. b. t. 2. p. 816-825. Hist. de T. t. 2. p. 38. et seqq.

1. Monastere dans l'isle de Hero, alors du diocèse de Poitiers, maintenant de celui de Luçon. Le véritable nom est Hermoutier, quoique le vulgaire le nomme aujourd'hui Nermoutier.

VIII SIECLE. cord. Quelques-uns trompés par la préface en vers et en prose qui se lit à la tête, adressée à l'Abbé Hilduin par Ermentaire, Abbé de Hermoutier au IX siecle, ont cru que cette vie étoit l'ouvrage de celui-ci, et lui en ont fait porter le nom. Mais outre qu'Ermentaire ne dit point avoir composé cet écrit, mais seulement la relation des miracles qu'il y avoit joints en l'envoïant à Hilduin, il est constant par le texte de la piece, qu'elle fut écrite par ordre de Coschin successeur de S. Aicadre, qui avoit pris la place de S. Filibert à Jumieges. C'est donc un auteur contemporain, ou presque contemporain qui y parle, et qui y mit la main tout au plus tard vingt à vingt-cinq ans après la mort du Saint. Il accompagne de tant de circonstances les faits qu'il rapporte, et nomme si exactement les personnes dont il a occasion de parler, qu'on n'en peut point porter un autre jugement. Il ne se donne cependant nulle part pour témoin oculaire, et ne dit point où il a puisé ce qu'il nous apprend : mais il est à croire que l'Abbé Coschin qui l'emploïa, lui avoit fourni les mémoires nécessaires.

Mab. ib. p. 816. n. 1. L'Auteur pour ne s'être pas donné le temps de limer son ouvrage, l'écrivit en un style si grossier et si dégoutant, qu'un autre Ecrivain du même temps ne pouvant le souffrir, entreprit de le retoucher : ce qu'il fit sans rien changer au fonds de l'histoire. Cet incident fait naître une autre difficulté : savoir, laquelle de ces deux vies nous a été conservée. Il importe peu au reste que ce soit l'une plutôt que l'autre; puisqu'elles ne differoient que par la maniere dont elles exprimoient les choses. Mais il semble qu'on ne peut pas douter que ce ne soit celle qui fut retouchée qu'on a aujourd'hui. Ce qui en fait ainsi juger, est la petite préface de l'Auteur original, conférée avec le corps de l'ouvrage. Il paroît visiblement qu'on n'a point touché à cette préface, qui est en un style des plus rudes et des plus grossiers : au lieu que l'histoire qui la suit, est beaucoup mieux écrite, quoique la maniere dont elle l'est, ne soit pas sans défaut. Des trois éditions que nous en avons marquées, celle de Dom Mabillon mérite la préférence, tant à cause des observations et des notes dont elle est accompagnée, que parce qu'elle a été faite sur les deux autres conférées avec les Mss.

La vie de S. Virgile Evêque d'Arles, mort vers 616, ne vaut pas à beaucoup près celle de S. Filibert. C'est moins

l'histoire de sa vie qu'une relation de ses miracles; et parmi le peu de faits historiques qu'elle contient, on y a oublié les plus éclatants, on y en a confondu quelques autres, et inséré quelques-uns absolument faux. Tous ces défauts ont fait juger à plus d'un critique que l'Auteur de cette légende étoit posterieur de plusieurs siecles à S. Virgile. On ne peut pas toutefois raisonnablement se refuser à la placer dans les premieres années de ce VIII siecle. ' La raison en est qu'il assûre, que la ville d'Arles depuis l'épiscopat du saint évêque, avoit toujours été à couvert par la vertu de ses mérites contre les incursions des ennemis. On apperçoit clairement ici un auteur qui écrivoit avant l'année 738, à laquelle cette ville fut prise et ruinée par les Sarasins. L'expression qu'il emploïe au même endroit en parlant d'Arles, montre que c'est le lieu où il écrivoit : *ut gloriosam ejus meritis urbem hanc*. C'est apparemment un moine de S. Sauveur, monastere fondé par S. Virgile hors des murs de la même ville.

Mab. ib. p. 56. 57. n. 7 | not.

' Barrali paroît être le premier qui a publié cette vie. Il l'a donnée sur un ms. appartenant à François Clarette, Archidiacre d'Arles. Les continuateurs de Bollandus l'ont fait entrer depuis sur l'édition précédente, dans leur grande collection au cinquiéme de Mars. Dom Mabillon aïant revû et corrigé sur d'autres Mss. l'édition de Barrali, l'a fait imprimer à son tour avec de courtes notes.

Lerin. t. 1. p. 87-94 | Boll. 5. mar. p. 401-404. | Mab. ib. p. 55-60.

Les Critiques ont porté divers jugements de celle de sainte Valdetrude ou Vaudru, Abbesse de Mons en Hainaut, morte vers l'an 686. Quelques-uns l'ont regardée comme plus ancienne que l'histoire de sa sœur sainte Aldegonde, dont nous avons parlé sur le siecle précédent. Mais ils ne sont tombés dans cette méprise, que pour n'avoir pas fait attention au nombre second de celle qui fait le sujet de cet article. ' L'Auteur y parlant de sainte Aldegonde, dit expressément que ses actes étoient déja entre les mains du public : ***Extat autem libellus de vita et conversatione illius editus***. D'autres donnant dans une extrémité opposée, ont voulu faire honneur de cette vie à Philippe de l'Aumône, Abbé de Bonne-Espérance, qui ne vivoit que plus de quatre cents ans après sainte Valdetrude.

Mab. ib. p. 867. n. 2.

' Mais cette opinion, qui ne peut se soûtenir à la lecture seule de la piece, a été solidement réfutée, et par Dom Mabillon et par M. Bulteau. Seulement il est vrai que Philippe de l'Aumône a publié cet écrit, après y avoir ajouté les éloges des

p. 867. 872. n. 2. 24 | an. l. 17. n. 54 | Bult. his. occ. t. 1. p. 622.

VIII SIECLE. Saints contemporains de la sainte Abbesse.

Il y a donc un milieu à tenir entre ces deux sentiments opposés; et ce milieu consiste à dire d'une part, que cette vie est la production d'un moine de Mons même, où il y avoit un monastere double, et de l'autre que cet Auteur écrivoit environ trente ans au plus tard après la mort de la Sainte, vers 715 ou 716. ' Le premier point de cette opinion se prouve et par la petite préface de l'Auteur, et par le nombre 24 du corps de son ouvrage. ' L'autre est clairement établi au nombre second, où il assure qu'il n'y avoit pas long-temps que ce qu'il écrit s'étoit passé. ***Haud procul à nostris temporibus***, et qu'il n'en rapporte que ce qu'il avoit appris de témoins oculaires et dignes de foi : *juxta quod veracium testium qui hæc videre vel audire meruerunt, certâ relatione vulgatum est.*

Mab. act. ib. p. 866. pr. | p. 872. n. 24.

p. 867. n. 2.

Quoique cet Ecrivain débute par un grand lieu commun, qui est fort édifiant et fort sensé, et qu'il donne un peu dans le merveilleux, il ne perd point néanmoins de vûë son principal objet. On peut même dire qu'il a exécuté son dessein avec beaucoup d'ordre, de choix, d'esprit et de piété. De tous les miracles qui s'étoient opérés au tombeau de la Sainte, jusqu'au temps qu'il écrivoit, il n'en dit que deux mots en général. Son style est grave, quoique simple. ' Aussi prévient-il ses Lecteurs, qu'il a eu plus d'attention à la vérité de l'histoire, qu'aux beautés du discours.

p. 866. pr.

Son écrit se trouve entre les œuvres de Philippe de l'Aumône, qui y a fait quelques additions, comme on l'a déja remarqué. ' Dom Mabillon l'aïant revû sur un ms. de Compiegne, l'a fait entrer dans le second volume de son recueil avec quelques courtes notes. ' Les continuateurs de Bollandus l'ont publié depuis au neuviéme d'Avril, sur deux anciens mss. avec de plus amples remarques.

p. 866-873.

Boll. 9. Apr. p. 829-841.

' On est redevable aux mêmes continuateurs de la vie de S. Quinidius ou Quiniz, Evêque de Vaison, mort vers l'an 578. Ils l'ont tirée d'un ancien ms. qui se conserve dans les archives de l'évêché de cette ville, et l'ont placée avec leurs observations, au quinziéme de Février. C'est moins l'histoire du Saint, que son panegyrique : aussi est-il distribué en leçons pour son office, dans le ms. qui l'a fourni. L'Auteur qui étoit du païs, et qui avoit une piété fort éclairée, s'y est particulierement arrêté à des lieux communs et à des moralités qui, bien qu'édifiantes, supposent que les faits historiques lui man-

15. Feb. p. 829-832.

quoient pour remplir son dessein. Il ne laisse pas néanmoins d'en rapporter quelques-uns, qui ne sont point contraires à l'histoire publique, et qui montrent qu'il se conservoit encore alors quelque tradition assez pure des actions du saint Evêque. Tout cela porte à juger, que l'Auteur n'est point contemporain, mais aussi qu'il n'a écrit gueres plus tard, qu'un peu moins d'un siecle et demi après la mort de S. Quinidius.

'Le P. le Cointe avoit communiqué à Dom Mabillon une vie de S. Vincentien ou Viance, Confesseur en Auvergne, écrite par le Diacre Herimbert qui l'avoit instruit dans les Letres : la même que le premier de ces deux modernes a fait imprimer dans la suite. 'Cet écrit est devenu fameux en ce qu'y étant parlé de la quinziéme année du régne de Clotaire III, on l'a regardé comme important pour aider à fixer les années de ce Prince et d'autres évenements. Ce qui étant ainsi, supposeroit que S. Vincentien seroit mort plus de 25 ans avant la fin du VII siecle. 'Mais Dom Mabillon, qui est un de ceux qui a le plus fait valoir cette date, prouve ailleurs avec tant de solidité que S. Vincentien a survêcu à S. Bonet, Evêque de Clermont, mort en 709, qu'il ne paroît pas qu'on puisse en douter. Ainsi il faut dire avec lui que le Saint sera mort, non la quinziéme année de Clotaire III, mais de Childebert le Juste, vers 710. De sorte que sa vie aura été écrite vers 712 ou 715.

Mab. act. b. t. 3. p. 404. n. 1 | Coin. an. 677.

Mab. Dipl. l. 4. tab. 19 | An. l. 16. n. 3 | Gall. chr. nov. t. 2. p. 247. 505.

Mab. Act. ib. p. 422. not. 2.

Malgré tous les soins que s'est donné André du Chesne, pour recueillir tous les monuments qui appartiennent à notre histoire, et que l'on connoissoit de son temps, 'il lui en est néanmoins échappé un, que Marquard Freher avoit déja publié. Ce monument est important, et traite en particulier de l'histoire de Pepin d'Heristal Maire du Palais, à qui Freher donne mal-à-propos le sur-nom de Bref. Il est vrai que la piece n'est pas entiere, et que ce n'est qu'un fragment d'une plus longue histoire, comme il paroît par la fin qui y manque. Il est encore vrai qu'outre ce défaut, il y a plusieurs autres lacunes, mais qui ne paroissent pas considerables.

Freh. hist. Fr. t. 1. p. 168-170.

'Du reste ce morceau, tout imparfait qu'il est, contient plusieurs faits historiques qui s'accordent fort bien avec les meilleurs Historiens de ce temps-là, nommément avec les Auteurs des vies de S. Leger d'Autun, de Sainte Gertrude de Nivelle, et ce que l'on sait de plus avéré touchant le B. Pepin de Landen. On y apprend, que Pepin dont il fait l'histoi-

Ibid.

VIII SIECLE. re, étoit fils d'Ansegisile Prince des François orientaux, et de Begge qui avoit eu pour pere le B. Pepin qu'on vient de nommer. Qu'il reçut une éducation toute chrétienne par les soins de Begge sa mere, de Gertrude sa tante maternelle, et les avis de S. Arnoul Evêque de Metz. Qu'il se signala par son courage et sa valeur. Qu'il remporta divers avantages sur les Sueves, les Bavarois, les Saxons, les Thuringiens. Qu'il poussa ses conquêtes jusqu'à Paris. Mais que la religion l'empêcha de dethrôner le Roi Thierry, se contentant d'être Maire de son Palais, la premiere dignité du Roïaume, où il entra en 691. Ce fragment ne contient plus que la victoire que Pepin remporta l'année suivante sur Ratbode Duc de Frise, et l'assemblée qu'il convoqua pour l'utilité de l'Eglise et le soulagement des veuves et des orphelins.

De tous ces faits l'Auteur n'entre dans le détail, que de l'éducation de Pepin, et de l'action entre lui et le Roi Thierry. Il passe legerement sur le reste, à quoi il a cependant ajouté des éloges abregés de Begge, de sainte Gertrude, de S. Leger et de S. Arnoul. Il ne qualifie ce dernier que très-proche parent de Pepin, *agnatione propinquus ;* quoiqu'on sache d'ailleurs qu'il étoit son aïeul. Il y caracterise fort bien Ebroïn, Waraton, Gislimar et Bertaire, tous Maires du Palais l'un après l'autre. Ce fragment, qui est très-honorable à le mé-
p. 468. moire de Pepin d'Heristal, retient la forme d'annales. ' Il s'y est glissé une faute en un des deux endroits, où l'on donne pour époque de l'avénement de Pepin à la succession paternelle deux années differentes, 687 et 688. Il y a tout sujet de croire que cet écrit conduisoit l'histoire de Pepin jusqu'à sa mort, qui arriva en 714. De sorte qu'il paroît être la production d'un Ecrivain François qui vivoit vers ce temps-là.

Mab. act. 6. t. 2. p. 559. ' On ne peut douter que la plus ancienne vie que nous avons de S. Audemar ou Omer Evêque de Terouane, mort vers l'an 667, n'ait été écrite avant les ravages des Normans. On n'y apperçoit effectivement aucun vestige de la translation de son corps, qui se fit en 844. Mais il est visible d'ailleurs qu'elle n'a paru que plusieurs années après la mort du Saint. C'est
p. 562. 563. n. 6. 12. ce que nous croïons devoir étendre à un demi siecle. ' Deux endroits de l'ouvrage, où l'Auteur cite pour ses garants un disciple du saint Prélat, et d'autres personnes qui se trouverent à sa mort, ne permettent pas d'en mettre l'époque plus tard. Le style de cet Ecrivain, qui n'a point d'autres défauts considerables,

siderables, est un peu diffus. L'Auteur n'entre presque point dans le détail des actions du Saint, se bornant aux générales, sans même les revêtir des circonstances nécessaires. Il s'arrête aussi un peu trop aux miracles. VIII SIECLE.

Foulcard Abbé de S. Bertin, au X siécle retoucha, comme l'on croit, cet écrit, et y fit ses additions. Peut-être aussi seroit-on mieux fondé d'attribuer ce travail à Foulcouin, Abbé de Lobbes son contemporain. C'est ce que l'on pourra examiner en son temps. Ce qu'on en trouve dans Surius, est un abregé de cette vie ainsi retouchée. [a] Dom Mabillon, aïant recouvré l'ouvrage original dans un ms. de Corbie, l'a publié dans sa pureté. Il semble cependant qu'il ait retranché certains endroits de la Préface, où l'on trouve des *etc.*

p. 559.

Sur. 9. Sep. p. 150-155.

[a] Mab. ib. p. 559-565.

Quoique S. Silvain, autre Evêque de Terouane, ait été le successeur de S. Omer, et ne soit mort que vers 717, sa vie fut presque aussi-tôt écrite que celle de l'autre. Elle eut pour auteur un nommé Antenor, Evêque regionaire, ami particulier du Saint, à qui il voulut donner par-là une marque de la vénération qu'il avoit pour sa mémoire. Antenor étoit versé dans toutes les connoissances de la religion, mais peu instruit des Letres humaines. C'est pourquoi il ne réussit que d'une maniere fort imparfaite dans son dessein, qu'il exécuta aussi-tôt après la mort du saint évêque. Il s'y trouvoit peu d'ordre, et le style en étoit fort grossier. C'est ce que nous en apprend un anonyme, qui à la priere d'une sainte abbesse nommée Leutewith, entreprit de le retoucher avant le milieu du IX siécle. Nous n'avons que l'ouvrage retouché de la sorte. Catel l'a fait imprimer dans son histoire de Languedoc, et après lui les continuateurs de Bollandus au dix-septiéme de Février, où il est accompagné de longues observations. Dom Mabillon l'a revû ensuite sur les mss., et l'a inseré avec ses notes dans le troisiéme volume de sa collection.

T. 3. p. 295. pr.

Cat. lang. l. 5. p. 842-847 | Boll. 17. Feb. p. 24-31. | Mab. ib. p. 294-299.

M. Baillet, qui hazarde souvent ses traits de critique, prétend que l'anonyme, reviseur de l'ouvrage en question, l'a non seulement corrigé pour le style et pour l'ordre des choses, mais qu'il y a fait aussi des changements et des additions. C'est précisément lui donner un démenti à lui-même, qui dit tout le contraire : *non sensum mutando*, dit-il, *sed enucleatius quæ inordinata videbantur componendo*. Cette vie au reste, quoi que retouchée, est pleine de lieux communs; et le style en est fort diffus.

Bail. 17. Feb. cr. n. 1.

[a] Mab. ib. t. 1. p. 563-568.

[a]Celle de S. Severe Abbé à Agde, sur la fin du V siécle, dont on met la mort vers l'an 500, est de même nature, mais de moindre mérite que la précédente. L'Auteur, qui paroît d'ailleurs avoir eu quelque literature, n'y mit la main, comme il semble, que plus de deux siécles après la mort du S. Abbé. Ce qui en fait juger ainsi, c'est qu'en faisant mention de l'historien Roterius, dont nous avons donné l'éloge, et qui fleurissoit à la fin du VI siécle, il en parle comme d'un écrivain déja fort éloigné de lui. Mais comme il ne dit rien des Sarasins, on ne peut le placer plus tard que vers l'an 720. La maniere dont il a exécuté son dessein, montre qu'il n'étoit pas autrement bien instruit des actions de S. Severe. De sorte qu'il y a bien de l'apparence qu'il n'a écrit que sur ce que la tradition de son monastere, dont il paroît avoir été membre, en avoit conservé. Son écrit, dont on a déja dit un mot à l'article de Roterius, a été mis au jour par les soins de Dom Mabillon, sur un ms. de M. Peiresc.

Boll. 11. Jan. p. 705. 1.

[a] Bail. 11. Jan. cr. n. 5. Le Long, Bib. fr. p. 184. 2.

L'identité du nom latin qui se trouve en S. Salvi, Evêque d'Albi et S. Sauve d'Amiens, a fait quelquefois confondre ces deux Prélats, ' et insérer dans la vie de celui-ci quelques traits de l'histoire de l'autre. [a] Quelques critiques en conséquence ont douté si l'Historien de S. Sauve meritoit quelque créance. Il est vrai qu'il n'étoit point contemporain ; le Saint étant mort en 612, et l'Auteur n'aïant écrit que sous les derniers Rois de la premiere race, vers 720, quelque temps après que le corps du Saint eut été transféré à Montreuil sur mer, dont l'Auteur semble avoir été moine. Mais cela n'empêche pas que son ouvrage ne contienne plusieurs choses vraïes, comme aïant été fait sur une tradition peu éloignée de sa source. Quant aux traits historiques de la vie de S. Salvi, qu'on y lit, il est à croire qu'ils y ont été glissés par quelques copistes. Il est au moins vrai, qu'ils ne se trouvent point dans quelques anciens mss. ' Bollandus s'en est servi de trois pour publier cette vie au onziéme de Janvier avec ses remarques.

Boll. ib. p. 704-706.

Mab. ib. t. 3. p. 98. n. 32.

On a déja dit que la vie de S. Bonet, Evêque de Clermont, mort vers 709 au mois de Janvier, avoit été composée environ quatorze à quinze ans après son décès : ce qui nous conduit jusques vers l'an sept cent vingt-trois. ' Il est certain qu'elle ne le fut qu'après la translation du Saint, de Lyon en Auvergne, qui se fit sous l'Evêque Procule. Mais on ne tar-

da pas à y mettre la main ; puisque l'Auteur très-attentif à rapporter les miracles, ne parle point de ceux qui s'opérerent dans la suite. ' Il étoit du nombre de ceux qui furent députés à Lyon pour cette translation, et par conséquent Prêtre ou Moine de Clermont ou du diocèse, nommément de Manlieu. '[1] Il proteste d'une part qu'il aimeroit mieux se condamner à garder le silence, que de rapporter des chosses fausses, ' et de l'autre que ce qu'il écrit, il l'a ou vû par lui-même, ou appris de personnes dignes de foi. Cet Ecrivain a donc toute l'autorité qu'on peut souhaiter. ' Quelques critiques prétendent néanmoins que son ouvrage a été corrompu par des additions ; mais ils l'avancent sans le prouver ; et les plus habiles éditeurs qui ont publié l'écrit, n'y ont rien découvert de semblable. Les deux vices principaux que nous y reconnoissons, consistent en ce que l'Auteur a trop donné dans le merveilleux, et que son style est trop affecté en quelques endroits, et obscur en quelques autres.

VIII SIECLE.

p. 99. n. 34.

Mab. ib. p. 89. pr.

p. 100. n. 37.

Bail. ib | Le Long. ib. p. 161. 1.

Son ouvrage est divisé en deux parties, dont la premiere contient l'histoire de la vie du Saint, et l'autre celle de sa translation. 'Surius en a donné une édition qu'il a un peu paraphrasée, comme il l'avoüe lui-même. [a]Quelques autres en avoient aussi publié des abregés, lorsque Bollandus le fit imprimer en son entier avec de fort amples observations. Dom Mabillon profitant des éditions précédentes, qu'il a revûes sur divers Mss. l'a publiée en dernier lieu avec de plus courtes remarques.

Sur.. 15. Jan. p. 357-365.
a Boll. 15. Jan. p. 1070-1076.

'A la suite de son édition Bollandus a donné une espece de prose, avec un extrait de Vincent de Beauvais, dont la prose semble avoir fourni le sujet, et où il est parlé d'une chasuble que S. Bonet reçut, dit-on, de la Sainte Vierge dans une église de S. Michel, où il étoit allé en pelerinage. Mais toute cette prétenduë relation a tout l'air d'une fable, inventée ' par un écrivain posterieur à l'an 1119, qui est la date d'Herbert, Evêque de Norwic, qui assuroit avoir vû et manié cette chasuble.

Boll. ib. p. 1076. 1077.

Mab. ib. p. 89. n. 1.

'Dom Martene et Dom Durand ont publié un recueil abregé de Canons sur la pénitence, qui est proprement une

Mart. anecd. t. 4. p. 31-56.

1 ' Le Pere le Cointe et M. Baillet qui l'a suivi, trompés par un mot grec dont notre Auteur se sert pour exprimer un monastere, ont imaginé une abbaïe d'un nom approchant, dont ils supposent qu'étoit cet écrivain. Voïez le texte de l'écrit nombre 10, et les notes de Bollandus et de Dom Mabillon.

Coin. an. 699. n. 9 | Bail. 15. Jan. cr. n. 3.

VIII SIECLE. réponse à une consultation sur cette matiere. L'Auteur étoit Prêtre, et nous paroît avoir été François. Il est au moins vrai que le ms. qui contient son ouvrage, et qui montre 900 ans d'antiquité, se trouve à Fleuri ou S. Benoît-sur-Loire, et qu'entre les conciles qu'il emploïe dans sa réponse, il cite le II d'Arles, ceux d'Agde et d'Epaone. A l'autorité des conciles il joint celle des Papes, des Peres de l'Eglise et le Pénitentiel de S. Theodore de Cantorberi. L'autorité la plus récente dont il fasse usage, est celle du Pape Gregoire II, et de son concile de Rome tenu en 721. Il ne fait aucune mention du vénérable Bede, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, s'il n'avoit écrit qu'après que les œuvres de celui-ci, où il auroit trouvé abondamment de quoi puiser pour son dessein, furent
37. répanduës dans le public. ' Mais il marque assez précisément lui-même le temps où il écrivoit, puisqu'en parlant du Pape Gregoire II, qu'il nomme le jeune, il dit qu'il gouvernoit actuellement l'Eglise Romaine. Or ce Pape tint le saint Siege depuis 714 jusqu'en 731; et comme l'Auteur cite le concile romain de 721, on ne peut douter qu'il n'écrivît en 723 ou 724.

Il entre dans un certain détail des pénitences qu'on doit imposer aux pénitents, suivant la qualité des péchés et de leurs circonstances. Son ouvrage est très-propre à nous faire connoître quelle étoit la dicipline de l'Eglise en ce temps-là, sur-tout par rapport au mariage et à l'usage des viandes dé-
p. 44. fenduës. ' Ce qui y est dit de l'Eucharistie, suppose visiblement le dogme de la réalité. Il seroit seulement à souhaiter que l'Auteur eût observé plus d'ordre, et se fût expliqué plus clairement. Soit sa faute ou celle de ses copistes, il s'y lit beaucoup de mots défigurés.

A l'occasion de ce recueil de Canons, nous nous trouvons
Mab. dipl. l. 5. tab. 9. obligés de parler d'un autre, qui en est different, ' comme il l'est aussi de la collection de Denys le Petit. Il ne porte ni date, ni nom d'Auteur; mais il retient plusieurs marques qui montrent qu'il n'est guéres moins ancien que le précédent, et qu'il peut avoir été dressé pour l'usage de l'Eglise Gallicane. Il se trouve dans un manuscrit de la bibliotheque de Corbie en France, cotté 424, dont le caractere remonte au moins jusqu'au commencement du IX siécle, comme on le peut voir par ce qu'en a fait graver Dom Mabillon. Une autre preuve de plus grande antiquité, c'est qu'on n'y lit au-

cun trait ni des fausses Decretales, ni des écrits du vénérable Bede. Les autorités les plus nouvelles qu'on y emploïe, sont celle de S. Gregoire le Grand, de S. Isidore de Seville et de S. Theodore de Cantorberi. De sorte que tout concourt à fixer la date de ce recueil aux premieres années du VIII siécle. Du reste on y cite les anciens Peres, les Grecs comme les Latins, et entre les premiers S. Denys nommé l'Areopagite. Mais le texte le plus considerable qu'on y rapporte, est la célebre sentence de S. Veran, Evêque de Cavaillon, touchant la sainteté requise aux Prêtres de la nouvelle loi. On a déja remarqué en son lieu, que c'est tout ce qui nous reste de ce grand Prélat.

HISTORIEN ANONYME,

Auteur des Gestes des François.

Quelque peu connu que soit cet Ecrivain pour sa personne, il n'a pas laissé de devenir fort fameux pour l'ouvrage qu'on a de lui, sous le titre *Gesta Francorum*, les Gestes, ou exploits des François. Il est le premier, au moins que nous connoissions, qui ait entrepris d'écrire notre histoire depuis Fredegaire. A s'en tenir à ses propres termes, il exécuta son dessein sous le regne de Thierry surnommé de Chelles, qui commença en 720, et finit en 737. C'est par le regne de ce Prince qu'il finit son histoire ; et quoiqu'il ne parle que de son inthronization, il fait néanmoins juger qu'il y avoit alors déja quelque temps qu'il étoit sur le thrône. On n'en peut douter en lisant ces dernieres paroles de son ouvrage : *qui usque nunc*, dit-il de ce Roi, *in regno subsistit*. De sorte qu'il écrivoit vers l'an 725; et c'est-là l'époque la plus autorisée qu'on puisse lui assigner. Car de dire seulement en général qu'il est plus ancien qu'Aimoin et Sigebert, comme l'ont avancé quelques critiques, c'est ou vouloir dissimuler les dates qu'il nous fournit lui-même, ou en faire trop de mépris. On devroit également dire qu'il est aussi plus ancien que le dernier continuateur de Fredegaire, qui écrivoit vers 768, et qui a puisé dans son ouvrage. Alors ce sentiment approcheroit du nôtre, et seroit plus tolérable.

Du Ches. t. 1. p. 720.

VIII SIECLE.

a p. 692.

[a] Notre Anonyme commence son histoire en reprenant les choses dès la source. Il débute par l'origine des anciens Francs, qu'il fait descendre des Troïens, conformément à la fable inventée dès le siécle précédent, comme on l'a remarqué sur Fredegaire, et suivie depuis par nos autres historiens. [b] Après avoir parlé des premiers Rois qu'il donne aux François, et de leur établissement dans les Gaules, il passe à ce qui nous est connu d'ailleurs, et nous donne un abregé de l'histoire de nos Rois, depuis Clovis I jusqu'à Thierry de Chelles inclusivement. Il s'étend beaucoup sur Clovis, quoique plus éloigné de son temps, et moins sur ses successeurs. On voit même que contre l'ordinaire des historiens, plus il approche du temps auquel il écrivoit, plus il use de précision. En moins de six pages il renferme l'histoire d'environ cent quarante ans depuis la mort de Chilperic en 584, jusqu'aux premieres années de Thierry de Chelles. Il n'y assigne même aucune date aux évenements qu'il rapporte. [c] On lui reproche un autre défaut, c'est d'avoir donné dans la même erreur que Fredegaire, qui consiste à représenter Childeric et toute la nation Françoise établie dans les Gaules, comme ennemie de l'Empire Romain. Erreur qui sur l'autorité de ces deux historiens, fut ensuite saisie par tous ceux qui les prirent pour guides.

b p. 692. 720.

c Du Bos. hist. cr. dis. pr. p. 17.

L'Anonyme tire beaucoup de choses de l'histoire de saint Gregoire de Tours, dont son ouvrage est en même temps et une espece d'abregé, et une continuation. [d] Mais il n'en avoit malheureusement que les six premiers livres. C'est ce qui est cause qu'il ne dit rien de ce qui se passa depuis 584 où ils finissent, jusqu'à la guerre entre Childebert II et Clotaire II. On juge aussi qu'il n'avoit point de connoissance de la chronique de Fredegaire, qui lui auroit servi à remplir ce vuide. Il paroît toutefois qu'il a puisé dans d'autres historiens, mais qui nous sont moins connus. En général il est si décrié pour les fables qu'il nous débite, [e] qu'il ne mérite guéres de créance, que sur les faits arrivés de son temps, ou près de son temps. [f] Les bons critiques s'accordent même à lui donner le titre d'Anonyme fabuleux.

d Gr. T. pr. n. 84.

e Ibid.

f Le Long. bib. Fr. p. 313. 2.

Tout cela n'a pas empêché que le dernier continuateur de Fredegaire ne se soit beaucoup servi de son histoire, pour remplir le vuide qui se trouvoit entre le même Fredegaire et son premier continuateur. [g] L'auteur de la préface sur la loi

g Ibid.

Salique, qui écrivoit au siécle suivant, y a aussi puisé pour son dessein. ′ Le continuateur d'Aimion en a copié une partie; et Ademar allant encore plus loin, l'a copié d'un bout à l'autre. C'est pourquoi le P. Labbe publiant l'ouvrage d'Ademar, en a retranché celui de notre Anonyme. VIII SIECLE. p. 322. 2.

′ Son histoire, qui est divisée en 53 chapitres ou articles, a d'abord été imprimée par les soins de Marquard Freher, dans la premiere partie de son recueil qui parut à Hanaw en 1613. ′ André du Chesne, en aïant depuis recouvré quelques anciens mss. les conféra avec l'édition de Freher, et le réimprima au premier volume de ses historiens de France. Et comme il se trouvoit quelques differences entre les imprimés et ces mêmes mss. il a donné sur deux colonnes en differents caracteres, les endroits où il se rencontre des changements notables. Freh. hist. Fr. p. 1. p. 55-85. Du Ches. ib. p. 690- 720.

′ A la suite de notre Anonyme, ce dernier éditeur a fait imprimer en forme d'appendice, une suite de son histoire, qu'il a tirée d'un ms. d'Alexandre Petau, et qui va jusqu'à l'année 752. Mais cette addition n'est autre chose que la fin de l'ouvrage du second continuateur de Fredegaire, de laquelle on a seulement détaché quelques faits, et quelques circonstances d'autres faits. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à conferer cette suite d'histoire avec les pages 772 et 773 du même du Chesne, où finit la seconde continuation de Fredegaire. p. 720. 721.

JONAS,

Moine de Fontenelle.

Malgré l'extrême décadence des Letres en ce siécle elles ne laisserent pas de se soutenir en quelque sorte, autant que les malheurs du temps purent le permettre, dans le monastere de Fontenelle, dont nous avons eu occasion de parler plus d'une fois dans le cours de cette histoire. Il y eut prseque toûjours successivement, même en ce siécle-ci, quelques moines qui leur firent honneur. Aigrade, dont on a donné l'éloge, n'étoit peut-être pas encore mort, lorsque Jonas s'y formoit à la science comme à la piété. Celui-ci y vit sans

VIII SIECLE.

a Mab. Act. B. t. 3. p. 363. 364. n. 11. 14.

p. 357. pr.

p. 364. n. 14.

Cave, p. 410. 1.

doute, et connut personnellement [a] S. Vulfran, Evêque de Sens, qui après sa mission en Frise, s'y retira et y mourut en 720. Il étoit par conséquent fort en état de réussir à en écrire la vie. ' C'est ce qu'il entreprit par ordre de S. Bain, Evêque de Terouane, alors Abbé de Fontenelle, et qu'il exécuta selon toutes les apparences à l'occasion ' de la translation du corps du saint Evêque, qui se fit huit ans après son décès. ' Cave paroît l'avoir ainsi pensé; puisqu'il place cet écrivain vers 729. Mais il s'est glissé un mécompte de dix ans, dans la date qu'il assigne à la mort de S. Vulfran.

Mab. ib. p. 356. n. 2.

Boll. 20. mar. p. 143. n. 2.

Mab. ib.

p. 355-365.

Sur. 20. Mart. p. 293-298.

' L'ouvrage de Jonas est venu jusqu'à nous; mais il s'en faut bien qu'on nous l'ait conservé dans sa pureté originale. On y a fait entrer après coup tant de choses étrangeres, et des contradictions même si marquées, ' que les continuateurs de Bollandus lui ont refusé une place dans leur grand recueil, quoiqu'ils n'aïent pas toûjours été aussi scrupuleux. ' Dom Mabillon avoue lui-même, que frappé de ces raisons, il avoit d'abord pris ce même parti. Mais enfin il s'est déterminé sur de plus sérieuses réflexions, ' à donner cet ouvrage tel qu'il est, en tâchant de remédier à ses vices par de bonnes notes. Il a fait davantage; il a enfermé entre deux crochets les additions étrangeres les plus remarquables, et a mis à la tête de savantes observations, où il assure à Jonas le fonds de l'ouvrage.' Cette édition est faite sur celle de Surius qui l'avoit déja publiée, sans toucher au style et sur divers mss. dont les uns sont anciens de plus de quatre cents ans, les autres de plus de six cents.

Boll. 16. p. 143-146.

Coin. an. 704. n. 34.

' Quoique les Bollandistes aïent rejetté l'écrit de Jonas, ils n'ont pas laissé d'en extraire certains endroits pour mieux faire connoître S. Vulfran. Aussi n'avons-nous rien de meilleur pour son histoire; et la plûpart des faits contenus dans une espece de légende, distribuée en huit leçons, qu'ils ont préférée à Jonas, en sont tirés.' Le P. le Cointe dans le dessein de purger l'écrit de notre Auteur de tout ce qu'on y a mêlé d'étranger, l'a fait imprimer sur trois colonnes, en y faisant divers arrangements. Mais outre qu'ils ne s'accordent pas avec ceux d'Henschenius, il faut autre chose que de l'esprit et de l'imagination pour réussir dans cette sorte de travail, qui sans l'aide de quelque bon manuscrit, ne produit rien que de douteux et d'incertain.

Mab. ib. t. 2. pag. 2862.

' Dom Mabillon n'est pas éloigné de regarder Jonas comme

me auteur de la vie de S. Condede ou Condé, reclus dans une isle près de Fontenelle, où il mourut environ l'an 685. Il est hors de doute que cette vie est d'un ancien écrivain; puisqu'on y compte les années par celles des regnes de nos Rois. Il n'est pas moins indubitable que celui qui l'a composée étoit un moine de Fontenelle, qui reconnoît pour ses peres S. Vandregisile et S. Lantbert, l'un et l'autre successivement Abbés de ce monastere. Tout ces traits conviennent parfaitement à Jonas. Cependant les continuateurs de ' Bollandus croïent devoir en faire honneur à Aigrade, sur ce qu'ils supposent qu'il s'en dit lui-même auteur dans celle de S. Ansbert. Mais on a déja observé que cette supposition est sans nul fondement; et il n'y a point d'autre preuve pour donner cette piece plutôt à Aigrade qu'à Jonas. Il paroît même que la maniere dont elle est écrite, approche plus du style de celui-ci que de l'autre : autant toutefois qu'on en peut juger par son autre ouvrage, tel qu'il est venu jusqu'à nous. Boll. 9. Feb. p. 345. n. 16.

Cette vie est courte, et nous apprend peu de choses du Saint; mais il faut se souvenir que c'est l'histoire d'un Anachorete dont la plûpart des actions se sont faites dans l'obscurité de la retraite. Elle est divisée en douze chapitres ou nombres, dont le dernier, avec l'épitaphe du Saint qui se lit ensuite, a été ajouté par un écrivain du XI siecle. On est redevable de cet écrit à Dom Mabillon, qui l'aïant tiré ' d'un ms. de Fontenelle, et illustré de quelques notes, l'a publié au second volume de sa collection. Mab. ib. p. 862. 865.

GODESCALC,

Diacre de l'Eglise de Liege.

On ne connoît gueres cet Ecrivain que par l'ouvrage qu'il a laissé à la posterité. C'est la vie et la relation des miracles de S. Landebert, ou Lambert, comme on l'a nommé dans la suite, Evêque de Mastrich, qui souffrit le martyre en 708. ' Tous les critiques s'accordent à donner cet écrit à Godescalc. Mais presque tous s'éloignent de la vérité par rapport au temps où ils supposent qu'il y mit la main. Appuïés sans doute sur l'autorité de Nicolas, Chanoine de Liege, au- Coin. an. 703. n. 17. Cave, p. 416 | Bail. 17. Sep cr. n. 1 | Canis. B. t. 2. par. 1. p. 137. | Dupin, bib. t. 7. p. 45.

VIII SIECLE.

teur du XIII siecle, ils prétendent que Godescalc ne composa son ouvrage que sous l'épiscopat d'Agilfrid qui gouvernoit l'église de Liege en l'année 773. De-là le P. le Cointe, l'un d'entre eux, a conclu que la vie de S. Landebert avoit déja été écrite par un Auteur plus ancien, et que Godescalc n'avoit fait que la retoucher. Opinions qui ne peuvent se soutenir, et que nous allons entreprendre de détruire par des preuves incontestables.

Mab. Act. b. t. 3. p. 71. n. 4.

'Il est certain d'une part que ce que Godescalc rapporte des actions du saint évêque, il l'avoit appris, pour la plus grande partie, de la bouche d'un nommé Theodoene, qui avoit été long-temps au service de S. Landebert, et l'avoit accompagné dans son exil à Stavelo en l'année 674. Or il est visible que de cette époque à celle où l'on suppose que Godescalc prit la plume, il y a un trop long espace de temps, pour pouvoir le concilier avec la circonstance qu'on vient de rapporter.

Sur. 3. Nov. p. 47.

'Il n'est pas moins certain d'une autre part, que la vie de S. Landebert étoit déja publique, lorsque celle de S. Hucbert, son successeur, fut écrite; puisqu'elle y est citée comme telle. Or celle-ci fut composée avant le milieu de ce VIII siecle, ainsi qu'on le montrera en son lieu. Il est donc vrai de dire que Godescalc exécuta le dessein de la vie de S. Landebert plusieurs années avant la datè qu'on lui assigne ordinairement.

Mais en quel temps précis y mit-il la main? Son ouvrage nous fournit lui-même de quoi en fixer à-peu-près l'époque.

Mab. ib. p. 79. n. 6 | p. 81. not.

'Il est clair que ce ne fut qu'après la translation du corps de S. Landebert, qui se fit en 720, et même après la mort de S. Hucbert, qui arriva, non en 735, comme l'a marqué Sigebert de Gemblours, mais en 727. Or la maniere dont Godescalc parle de ces deux événements, les rapportant comme arrivés depuis peu, montre qu'il travailloit à sa relation peu d'années après l'an 727, ainsi vers 729 ou 730. 'C'est sur quoi Dom Mabillon nous donne cet Ecrivain pour le premier auteur de la vie de S. Landebert. En supposer un plus ancien, c'est une imagination sans aucun fondement réel.

An. l. 19. n. 38.

L'ouvrage de Godescalc au reste réunit en soi tous les caracteres des écrits du commencement de ce siecle. Le style en est diffus, simple et quelquefois rampant, grossier, obscur, un peu guindé sur-tout dans la préface. 'Ainsi ce n'est

Act. ib p. 69. pr.

pas sans raison que l'Auteur s'y excuse sur sa maniere d'écrire. VIII SIECLE. Il donne trop dans le merveilleux et l'extraordinaire, et passe trop légerement sur la plûpart des faits pour se livrer aux réflexions. Il est vrai qu'il prit peut-être ce parti pour mieux satisfaire au but qu'il s'étoit proposé, d'écrire pour l'édification des fideles. Les meilleures qualités qu'il paroisse avoir euës, sont la fidelité et la candeur.

' Plusieurs autres Ecrivains dans les temps postérieurs ont travaillé sur l'histoire de S. Landebert, comme Etienne, Evêque de Liege, Anselme et Nicolas, chanoines de la même église, Rainer, moine de S. Laurent près de la même ville, et Gilles d'Orval, desquels on pourra parler en particulier dans la suite. Etienne est celui qui y a le mieux réussi; mais son ouvrage n'est proprement que celui de Godescalc, dégagé des lieux communs et des réflexions de l'Auteur original, et mis en meilleur style. Tout ce que les autres rapportent de plus certain, ils l'ont aussi presque entierement tiré de Godescalc. p. 67. 68.

' Son ouvrage fut mis au jour pour la premiere fois par les soins de Canisius, qui le publia sous le nom de son auteur, et sans d'autres remarques, sinon que l'écrit étoit d'un auteur contemporain. ' En 1612 Jean, et non pas Jacques, comme quelques Ecrivains le nomment, Jean Chapeauville, chanoine de Liege, fit entrer l'ouvrage en question dans le premier volume de son histoire des évêques de cette église, où il se trouve accompagné de quelques courtes notes, et suivi des écrits de trois autres Auteurs qui ont travaillé sur le même sujet, et qu'on a déja nommés. Cette édition ne représente point le texte dans sa pureté. L'on y remarque plusieurs mots, ou retranchés, ou changés, ou entierement omis. ' Dom Mabillon aïant revû sur les mss. les deux éditions précédentes, en publia une nouvelle, qu'il a eu soin d'illustrer d'observations, de notes et d'appendices, qui lui donnent beaucoup de relief. ' Enfin M. Basnage faisant réimprimer les *lectiones antiquæ* de Canisius, n'y a pas oublié la vie de S. Landebert par Godescalc, sur laquelle il a aussi donné de nouvelles remarques. Ces deux éditions sont sans contradiction les plus exactes; quoique le texte ne soit pas entierement le même dans l'une et l'autre. Il est pourtant vrai que les differences qui s'y rencontrent ne sont pas fort importantes. L'ouvrage y est divisé en deux parties, dont la premiere est emploïée à dé-

Canis. t. 2. p. 171-190.

Leod. hist. t. 1. p. 351-349.

Mab. ib. b. 66-84.

Canis. B. t. 2. par. 1. p. 135-146.

VIII SIECLE. crire la vie du saint Prélat, l'autre à faire l'histoire de sa translation, et des miracles qui la suivirent.

SAINT THEOFROI,

Abbé en Velay.

Mab. act. b. t. 3. p. 479. n. 6.

'THEOFROI, plus connu dans le vulgaire sous le nom de S. Chaffre, naquit à Orange de parents distingués par leur noblesse. Son pere, qui étoit frere uterin de S. Eudes, Abbé de Carmery au diocèse du Puy en Velay, se nommoit Leuffroi, et sa mere Leutilde. Dès l'âge de cinq ans, Theofroi fut appliqué à l'étude des Letres, où il fit tous les progrès que son siecle pouvoit permettre. Il étudia particulierement les Poëtes, et acquit par leur lecture de quoi le devenir lui-même. [1]

Ibid.

'Quoiqu'encore jeune, et unique héritier de sa maison, il conçut un dégoût extrême pour le monde ; et la réputation de l'Abbé S. Eudes son oncle, l'aïant attiré dans son Monastere, ' il s'y engagea au service de Dieu. Sitôt qu'il fut affermi dans la vertu, Eudes se déchargea sur lui des affaires du dehors.' Ce nouvel emploi fit naître à Theofroi l'occasion d'une grande conquête, aïant rencontré dans le cours de ses voïages S. Menelée, il l'amena au monastere, d'où après s'y être formé à la pieté , il fut tiré pour être Abbé de Menat en Auvergne.

p. 480. n. 7.

p. 8.

'S. Eudes étant mort, Theofroi fut élû d'une voix unanime pour remplir sa place. Il gouverna le monastere de Carmery pendant plusieurs années, avec autant de sagesse que de pieté, ' jusqu'à ce que les Musulmans, ou Sarasins, venant à ravager le Velay , comme tant d'autres païs de France, lui ôterent inhumainement la vie. Son Martyre arriva non en 728 , ainsi que' Dom Mabillon l'avoit d'abord marqué, mais en 732. La mémoire du Saint devint si célebre dans son monastere, qu'il en porta le nom de S. Chaffre.

p. 481. n. 9.

p. 482-484.

An. l. 21. n. 8.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 684-687.

1. 'On trouve dans le P. Labbe des actes de S. Theofroi fort differents de ceux que nous suivons ici. Mais comme ils sont plus nouveaux, ils sont moins autorisés et moins sûrs.

VIII SIECLE.

[a] L'Auteur de sa vie, qui écrivoit au X siecle, dit qu'il avoit entre les mains un ouvrage de sa façon, qu'il avoit composé dans le loisir de sa retraite. Il portoit pour titre : *Micrologus de lapsu mundi senario*, petit traité sur le cours du sixiéme âge du monde, et finissoit, par une prose cadencée : *determinat eum sermone rhythmico*, ajoûte l'Ecrivain qui nous en a conservé la connoissance. Comme cet écrit avoit eu le malheur d'être corrompu par une main étrangere et malintentionnée, le même historien avoit formé le dessein de lui rendre, autant qu'il en étoit capable, sa premiere integrité, et de le publier pour faire honneur à la mémoire du saint Abbé. L'on ignore s'il exécuta un si louable projet ; et l'écrit ne paroît plus nulle part.

[a] Act. ib. 181 n. 10.

On a dans les bibliothéques des Peres, sous le nom d'un Abbé Theofride, ou Theofroi, qui est le même nom, deux homélies : l'une sur le respect que l'on doit aux reliques des Saints, l'autre sur la vénération dûë aux Saints-mêmes. L'Auteur les prononça de vive voix, comme il paroît, et fait entendre que le monastere où il parloit, étoit riche en saintes reliques. Il n'a écrit qu'après S. Grégoire le Grand qu'il cite en un endroit de la premiere homélie. Du reste il se montre par tout fort versé dans la lecture des livres saints, et bien instruit de la doctrine de l'Eglise, tant sur la grace que sur les autres points qu'il a occasion de toucher. Son style a plus du bon que du mauvais. Il est, à la verité, le plus souvent trop rempli de pointes, de cadences, de sentences rimées, d'antitheses. Mais il est clair, concis, assez coulant et en tout beaucoup meilleur qu'il n'étoit pour l'ordinaire au commencement de ce VIII siecle. C'est ce qui pourroit faire douter que l'ouvrage fût d'un auteur de ce temps-là. Après tout nous n'en connoissons point, à qui le titre qu'il porte, et les caracteres qu'il présente, conviennent mieux qu'à S. Theofroi, qui fait le sujet de cet éloge : à moins qu'on n'eût plus de raisons pour en faire honneur à Theofride Abbé d'Epternac sur la fin du XI siecle, ce que nous pourrons examiner dans la suite.

Bib. PP. t. 12 p. 417-419.

SAINT ERME,

Evêque et Abbé de Laubes.

Mab. act. b. t. 3. p. 565. n. 2. 'Saint Erme, ou Erminon, issu d'une famille noble entre les François, nâquit au territoire de Laon, dans un village qui retient encore aujourd'hui son nom. Après avoir été instruit dans les Letres et l'intelligence des livres sacrés, il fut n. 3. 4. ordonné Prêtre par l'évêque Madelguaire. ' Il menoit une vie si exemplaire, que la réputation de sa piété engagea S. Ursmar Evêque et Abbé de Laubes, à ne rien omettre pour l'attirer dans son monastere. Il n'y eut que Madelguaire qui fit difficulté d'y consentir, aïant de la peine de se voir enlever n. 5. 6. | p. 250 n. 10. un si excellent sujet. ' Erme retiré à Laubes, se proposa pour modele de conduite celle de S. Ursmar ; et il réussit à la copier si parfaitement, qu'il mérita de lui succeder dans sa double dignité. Il en soutint le poids avec une vigilance vraïement p. 568. n. 12. pastorale, et une fermeté apostolique. ' Jamais la considération des grands n'eut le pouvoir de fléchir sa constance, ou de l'empêcher d'annoncer la vérité dans toute sa force. p. 566. 567. n. 7. 10. ' Dieu releva son gouvernement par le don de prophétie, qui lui fit annoncer par avance entre autres évenements, la p. 568. n. 13. | an. l. 21. n. 36. grandeur future de Pepin, fils de Charles Martel. ' Ce grand homme mourut comblé de mérites et de jours, le vingt-cinquiéme d'Avril de l'an 737. Il ne vit pas par conséquent le commencement du regne de Pepin qu'il avoit prédit ; quoique Foulcouin, un de ses successeurs, prétende qu'il avoit vêcu trois ans entiers sous ce regne.

Act. ib. p. 250. n. 10. ' Anse ou Anson, autre successeur de S. Erme, après Theodouin et Theodulfe, nous apprend que notre Saint avoit composé un ouvrage en vers sur les vertus de S. Ursmar, son prédécesseur et son maître. Cet écrit étoit divisé suivant l'or- ib. not. dre des letres de l'alphabet, *juxta elementorum summam* : ' ou comme on lit dans un autre Ecrivain, *ad summam elementorum per alphabetum distinctus*. C'est-à-dire, que c'étoit un poëme divisé en autant de sections qu'il y a de letres alphabétiques. Il ne nous est pas possible d'en juger par nous-mêmes, Boll. 18. Apr. p. 562. not. puisque l'ouvrage paroît perdu sans ressource. ' On croit qu'il

périt, au grand dommage de l'histoire, dans un embrasement arrivé en 1546. 'Il y a bien de l'apparence que l'écrit dont le même Anson dit s'être servi pour composer en prose la vie de S. Ursmar, n'est autre que le poëme de S. Erme sur le même sujet.

Mab. ib. p. 248. pr.

SAINT WILLIBRODE,

PREMIER EVÊQUE D'UTRECHT.

'SAINT Willibrode, Apôtre de la Frise, et l'une des plus grandes lumieres qui éclairerent une partie de la France orientale, étoit né à Northumbre en Angleterre. Il reçut sa premiere éducation sous le célebre S. Wilfred au monastere de Ripon, où il embrassa la vie monastique. De-là il passa en Hibernie, où les letres étoient plus florissantes, afin de perfectionner ses études, en fréquentant les écoles du païs. 'En 690, lorsqu'il avoit déja 33 ans, il fut envoïé avec douze autres missionnaires, travailler à la conversion des Frisons, alors sujets des François; et sous la protection de Pepin d'Heristal, Maire du Palais, leurs travaux ne furent pas sans fruit. Au bout de cinq ans Willibrode fit un voïage à Rome, où il fut ordonné évêque par le Pape S. Serge. 'Ce fut en cette occasion qu'il reçut le nom de Clement, qu'il porta depuis avec celui de Willibrode, sous lequel il est plus connu. De retour en France, il s'y appliqua avec un nouveau zéle et plus d'autorité à combattre et détruire l'idolatrie. Il poussa si loin ses conquêtes spirituelles, qu'il soumit au joug de l'évangile une partie du Dannemark. Il fixa ensuite son siege à Utrecht, dont il fut le premier Evêque, et où il étoit plus à portée de veiller sur l'héritage qu'il avoit acquis au Seigneur. 'L'abbaïe d'Epternac et celle de Sufferen pour des filles au Duché de Juilliers, le reconnoissent aussi pour leur fondateur. Enfin après que S. Willibrode eut emploïé l'espace de cinquante ans dans ses travaux apostoliques, il mourut âgé de 83 ans, le septiéme de Novembre 740, ou 741, ou même dès 738', s'il faut s'en rapporter à une chronique d'Epternac, qui paroît avoir été faite sur les chartes de ce monastere. Sa vie fut écrite dans la suite par Alcuin. Voici son épitaphe, telle qu'elle se

Mab. act. b. t. 3. p. 605. 606. n. 1. 3. 4 | Beb. hist. ecc. l. 2. p. 55. 56.

Mab. ib. p. 607. n. 5. 6. | Beb. hist. l. 5. c. 11 | Cal. hist. de. Lor. t. 3. pr. p. 99.

Beb. ib. c. 12 | Mab. ib. p. 608. | Bonif. ep. 97. p. 132.

Mab. an. l. 18. n. 57. | l. 19. n. 72 | l. 21. n. 64. | Bult. ib. p. 57-58.

Mart. am. coll. t. 4. p. 505.

VIII SIECLE.

Ath. Belg. p. 707. lit dans ' l'Athenes Belgique.

WILLIBRORDUS, EPISCOPUS FRISIÆ E VIVIS ABIIT,

VII. die Novembris, qui erat eo anno dies Sabbathi. Sepultus in monasterio Epternacensi à se condito, cui tanquam I Abbas præfuit.

Vir virtute potens, divino plenus amore.
Ore sagax, et mente vigil, et fervidus actis.

Ibid. | Voss. hist. lat. l. 2. c. 28. p. 37. 2.

' Sweertius et Vossius ont cru devoir honorer S. Willibrode d'une place entre les Ecrivains dont ils donnent l'histoire. Ils s'accordent l'un et l'autre à lui attribuer une relation de ses voïages écrite par lui-même ; et Sweertius le fait encore auteur de canons ecclésiastiques, de quelques homélies et de plusieurs letres. Mais il y a beaucoup d'apparence, qu'ici ces historiens auront pris un nom pour un autre, et peut-être S. Willibalde pour S. Willibrode. Car outre que ces écrits ne se trouvent nulle part, il ne paroit point qu'aucun autre écrivain ni dans l'antiquité, ni depuis la bonne critique, en fasse mention. Cave, par exemple, qui copie assez souvent Vossius, ne parle ni de S. Willibrode, ni de ses prétendus ouvrages. De sorte qu'il ne nous reste rien de ce S. Prélat ' que le testament qu'il fit en la sixiéme année du regne de Thierri de Chelles, 726 de J. C. en faveur de son monastere d'Epternac. Le Mire le fit d'abord imprimer sur le cartulaire de cette abbaïe, dans son recueil de donations qui regardent la Belgique. Delà il est passé dans le *Batavia sacra*, les preuves pour servir à l'histoire de Lorraine par Dom Calmet, et peut-être encore dans d'autres collections.

Cal. ib. t. 1. ap. p. 270-272.

Mart. 2. voia. lit. p. 297-298.

' L'on conserve à Epternac un ancien manuscrit en letres Saxones qui contient le texte des évangiles, corrigé, comme il semble par une addition qui se lit à la fin, sur l'original-même de S. Jerôme. On croit que c'est S. Willibrode qui le porta en France. On pense la même chose d'un très-ancien martyrologe de S. Jerôme, écrit en même caractere, que les continuateurs de Bollandus ont fait graver et inséré dans leur recueil. A une des marges du calendrier qui suit le martyrologe on lit les paroles suivantes : ' *In nomine Domini Cle-*

Cal. ib. t. 3. pr. p. 99.

Clemens Wilibrordus anno DCXC ab Incarnatione Christi veniebat ultra mare in Franciam, et in Dei nomine anno DCXCV ab Incarnat. Domini, quamvis indignus, fuit ordinatus in Roma ab apostolico viro D. Sergio Papâ; nunc vero in Dei nomine agens annum DCCXXVIII ab Incarnatione D. N. J. C. S. in Dei nomine feliciter. Il est visible que cette apostille est de la propre main de S. Willibrode; car il n'est pas à présumer qu'un autre que lui-même l'eût regardé indigne de l'épiscopat. VIII SIECLE.

ERCHAMBERT,

ET

DIVERS ANONYMES, HISTORIENS DE FRANCE.

'On ne connoît cet Erchambert que par son simple nom, et le fragment d'une histoire abregée des Rois de France et des Maires du Palais, dont on lui fait honneur. Ce fragment qui est très-court, ne laisse pas de contenir l'histoire de plus de 120 ans, depuis la mort de Thierri, Roi de Bourgogne en 613, jusqu'à la fin du regne de Thierri de Chelles en 737. Aussi n'est-ce, à proprement parler, qu'une liste des Rois qui ont regné pendant tout ce temps-là, et des Maires du Palais qui ont gouverné sous eux. Outre les années des regnes que l'Auteur marque assez exactement, si l'on en excepte néanmoins le regne de Thierri de Chelles, où il se sera glissé quelques fautes par la négligence des copistes, il ne faut presque pas chercher d'autres faits dans cet historien, qui paroît n'avoir fait qu'extraire ce qu'il rapporte, d'autres histoires plus étenduës. Il y parle toutefois de la prédiction de S. Colomban à Clotaire II, de l'état où étoient les affaires de France à l'égard des Allemans sous leur Duc Gotefroi, et de quelques actions de Charles Martel. Il est à croire que cet écrivain vivoit sous ce Maire du Palais, qui mourut en 741. Du Ches. t. 1. p. 780. 781.

'Son fragment a été d'abord imprimé par Marquard Freher, puis par André du Chesne, et enfin réimprimé à la fin des œuvres de S. Gregoire de Tours par Dom Ruinart. Cet abrégé est sur-tout estimable pour la connoissance qu'il nous don- Freh. hist. Fr. t. 1. p. 167. 168. | du Ch. ib. | Gr. T. app. p. 1352-1354.

VIII SIECLE. ne des Maires du Palais sous tous les Rois dont il nous parle.

Au même temps, à-peu-près, qu'écrivoit Erchambert, écrivoit aussi le premier continuateur de Fredegaire. Celui-ci étoit du roïaume d'Austrasie, comme on a eu soin de le marquer à la tête de son ouvrage dans la derniere édition. Il le fait d'ailleurs assez connoître lui-même dans le cours de sa narration, par l'affection avec laquelle il parle de ce qui regarde cette ancienne partie du roïaume de France. Il fut le premier qui entreprit de continuer la chronique de Fredegaire, que cet Historien n'avoit poussée, comme on l'a dit en son lieu, que jusqu'en 641. Mais, soit que les mémoires lui manquassent, ou qu'il n'eût dessein de parler que de ce qui s'étoit passé de son temps, et comme sous ses yeux, il ne commence à prendre la suite de cette histoire qu'en 680. Il y laisse par conséquent un vuide de 39 ans, qu'un autre écrivain ne remplit que plusieurs années après lui. Il a eu l'attention de marquer lui-même le temps auquel il écrivoit, c'est-à-dire sous le regne de Thierri de Chelles, en l'année 735 du cycle de Victorius.

Fred. chr. p. 667-676.

Quoique la continuation de cet anonyme contienne l'histoire de 55 ans, elle est néanmoins fort courte. Elle commence à la guerre civile entre Ebroin, Martin et Pepin, laquelle fut suivie de près de la mort du premier, et finit à l'expédition que Charles Martel victorieux des Sarrasins, fit du côté de Blaïe et de Bourdeaux. Les deux principaux héros de notre Historien sont Pepin d'Heristal et Charles Martel son fils. On convient qu'il est assez exact en ce qu'il rapporte. Mais il seroit à souhaiter qu'il se fût étendu davantage. Souvent il ne fait qu'indiquer les faits sans les développer. Son style est bas, grossier et barbare, de quoi l'on ne doit pas s'étonner, sachant qu'il écrivoit dans les premieres années du VIII siecle.

p. 676.

Il a mis à la fin de son écrit une supputation des temps, suivant laquelle il compte 5538 ans depuis le commencement du monde jusqu'à la passion du Sauveur. On voit par-là qu'il suivoit le calcul des Grecs: mais sa maniere de compter ne s'accorde pas avec celle de S. Gregoire de Tours, qui avoit épousé la même supputation. Il semble que notre Ecrivain, ou un autre après lui, avoit dessein d'ajouter à cette continuation de chronique, certains faits importants qu'il avoit omis. On juge ainsi par la petite addition qui se lit à

VIII SIECLE.

la suite du calcul des temps dont on vient de parler, et dans laquelle on marque une expédition militaire que Charles Martel fit en Frise l'an 733.

Canisius et M. Basnage qui l'a fait réimprimer, n'ont rien publié de cette premiere continuation de Fredegaire; quoiqu'ils aïent donné la plus grande partie de sa chronique. ' Mais elle se trouve dans le premier volume du recueil de du Chesne, à la suite de l'ouvrage de ce chroniqueur, dont elle n'est distinguée, non plus que de ses autres continuateurs, par aucune marque qui empêche d'en confondre le texte avec le leur. ' Il n'en est pas de même dans l'édition qu'en a publiée Dom Ruinart, à la suite du même Fredegaire. Il a eu soin de l'en séparer par un titre particulier, et de l'illustrer par des notes et des variantes qui lui donnent un nouveau prix.

Du Ches. t. 2. p. 768-771.

Fred. ib. p. 657 676.

' M. Lambecius rendant compte d'un manuscrit de la bibliotheque de l'Empereur, coté CCLXXVII, a cru qu'il contenoit un ouvrage sur l'histoire de France, inconnu aux savants et non encore imprimé. C'est, dit-il, une chronique, qui commençant à la création du monde, est particulierement emploïée à traiter de l'origine et des exploits des François. Mais il est constant et par la notion qu'il nous donne lui-même de cet ouvrage, et par l'extrait qu'il en rapporte, que ce n'est autre chose que la chronique entiere de Fredegaire, dont nous avons parlé aux pages 588 et suivantes de notre III volume, et l'addition du premier continuateur dont nous venons de rendre compte. Il n'y a qu'à les conférer ensemble pour n'en pas douter. Seulement on y trouvera des variantes quelquefois considérables, même dans la chronologie qui y est emploïée, comme il s'en rencontre d'ordinaire dans les divers manuscrits d'un même ouvrage. De plus on a cousu à la fin de la premiere continuation de Fredegaire dans le manuscrit en question, un morceau d'un de ses autres continuateurs, qui se lit à la page 682 dans l'édition de Dom Ruinart, et où il est parlé de la mort et de la sépulture de Charles Martel.

Lamb. bib. t. 2 p. 928-929.

C'est ce qui, joint à ce qui est précédemment dit de ce héros, a fait croire au copiste, ou plûtôt à quelqu'autre après lui, ' que c'étoit là une histoire particuliere du même Martel, et qui l'a porté à y ajouter en letres capitales les paroles suivantes qui se lisent à la fin : *explicit historia rerum gestarum Carli Majoris domus, qui bello Vinciaco habito Ragenfredum victum fugavit, et alia quamplurima fortiter et utili-*

p. 29.

VIII SIECLE.

[a] Le Long, bib. Fr. 322. 2. 323. 1.

ter gessit. [a] La même chose est arrivée au P. le Long, qui dans ce même ouvrage en a distingué deux differents : une histoire particuliere de Charles Martel, et une chronique générale de l'origine et des exploits des François.

AUTRES ECRIVAINS ANONYMES.

Mab. act. b. t. 3. p. 229*-232.*

Cave. p. 412. 2.

Mab. ib. p. 232.* n. 18.

Boll. 17. Jan. p. 177-179.

Mab. ib. p. 229-* 232.*

Voici une autre classe d'Auteurs anonymes qui nous paroissent avoir écrit quelques années avant le milieu de ce siecle. ' Le premier est un Manceau, homme d'esprit et de piété, qui semble avoir été moine, en ce qu'il donne à S. Benoît la qualité de pere. Il nous a laissé une vie de S. Richmir, Abbé au Maine, mort vers 710 ou 714 au plus tard. Dom Mabillon ne fait pas difficulté de le regarder comme un auteur contemporain ; ' et Cave a cru devoir le placer vers l'an 730. Il est certain qu'il n'exécuta son dessein gueres plus tard que cette époque ; ' puisqu'il témoigne lui-même l'avoir fait sous Arrius, disciple et successeur du Saint. Son ouvrage est fort court, et assez bien écrit pour le temps. L'Auteur n'a pas laissé toutefois malgré sa brieveté de s'y livrer un peu au merveilleux ; mais cela n'empêche pas qu'on n'y trouve plusieurs faits importants pour l'histoire du Maine. ' Bollandus est le premier qui l'a fait imprimer avec des notes, sur deux divers manuscrits. ' Dom Mabillon aïant ensuite revû cette édition sur un manuscrit du Mans, fit entrer l'écrit avec de nouvelles notes dans le III volume de son recueil.

p. 27-39.

Cave. p. 409. 1. Mab. ib. p. 27 n. 1.

Mab. ib. p. 28. pr. n. 2.

p. 32. n. 10.

' On a dans le même volume deux vies de sainte Austreberte, Abbesse de Pavilli, au païs de Caux, morte en 704. Les critiques sont un peu partagés au sujet de l'antiquité de l'une au-dessus de l'autre. ' Cave et Dom Mabillon ont cru que celle qui est imprimée au second rang, avoit été écrite la premiere, en ce qu'elle est plus courte que l'autre, et que celle-ci semble en être une paraphrase. Celle néanmoins qu'on suppose ici la seconde, porte tous les caracteres de vie originale. ' L'Auteur y déclare que ce qu'il va rapporter, il l'a appris de témoins dignes de foi : *quæ de ea,* dit-il, *multorum veridicâ fidelium comperimus relatione.* ' Et entre ces témoins, il

cite une personne qui n'étoit qu'un enfant du vivant de la Sainte, et qui vivoit encore, lorsqu'il travailloit à son ouvrage. Enfin il le dédie cet ouvrage à l'Abbesse Julie, à la priere de laquelle il l'avoit entrepris, et qu'on croit être la même que l'Abbesse Julienne, qui succeda à sainte Austreberte immédiatement après Benedicte.

VIII SIECLE.

p. 28 pr. n. 1 | an. l. 19. n. 19.

Après tout il importe peu de rechercher avec tant de soin laquelle des deux vies est postérieure à l'autre ; puisqu'à deux ou trois évenements près, et quelques circonstances dans l'une et dans l'autre, c'est la même histoire, écrite dans le même ordre et presqu'en mêmes termes. Ce qu'on a déja dit de la plus ample montre qu'elle ne fut composée que plusieurs années après la mort de la sainte : ce que l'on peut étendre au moins à l'espace de 30 ans. L'Auteur qualifiant la Sainte sa patrone, insinue qu'il étoit moine du même endroit, où il y avoit un monastere d'hommes et un autre de filles. Si l'autre vie n'est pas la plus ancienne des deux, elle suivit d'assez près la précédente. On croit communément que l'Auteur étoit un moine de Jumieges. Il est indubitable que l'un a travaillé sur l'ouvrage de l'autre, et même qu'il l'a copié en divers endroits. Ils avoient tous les deux quelque talent pour écrire, et beaucoup de piété. Celui à qui appartient la plus ample, fait montre de plus d'érudition.

Act. ib. n. 2.

Surius et Bollandus après lui l'ont publiée seule au 10 de Fevrier. Mais l'édition de Bollandus est préférable à l'autre, tant parce qu'elle est plus entiere et plus exacte, qu'à cause des savantes remarques dont elle est accompagnée. La préface de l'Auteur, qui est importante et assez longue, manque dans Surius. Dom Mabillon a aussi publié le même écrit sur les deux éditions précédentes, et y a joint de nouvelles observations. Il a mis à la suite, sur un manuscrit de l'abbaïe de Compiegne, l'autre vie de la même sainte. Et comme il s'y rencontre plusieurs choses qui sont les mêmes dans l'une et dans l'autre, ainsi qu'on l'a observé, il n'a pas cru devoir répéter ce qui se trouvoit déja dans celle qui précede. Il s'est borné à y marquer des renvois.

Sur. 10. Feb. p. 949-955 | Boll. 10. Feb. p. 417-423.

Mab. ib. p. 27-37.

p. 37-39.

A la suite de la plus ample vie, dont du Chesne a inseré un fragment considérable dans le premier volume du recueil de ces historiens, Bollandus a fait imprimer une fort longue relation des miracles de sainte Austreberte. Il s'est servi à cet effet de quatre differents mss. dont l'ordre et l'arrangement ne sont pas les mêmes par rapport à ces miracles. Il y en a mê-

Du Ches. t. 1. p. 651. 652.

Boll. ib. p. 423-429.

VIII SIECLE.

me plus dans les uns et moins dans les autres. Aussi est-il visible que cette relation est de differentes mains, et faite à plusieurs reprises. Elle en contient effectivement qui se firent à la translation de la Sainte, et d'autres qui semblent l'avoir suivie d'assez près. ' Dom Mabillon les a aussi réimprimés à la fin de la vie moins prolixe, et s'est contenté de faire choix et de donner seulement ' une partie des autres, qui ne s'opérerent et ne furent par conséquent écrits qu'après les ravages des Normans, et même leur conversion au christianisme. Il seroit au reste très-difficile de deviner par qui et en quel temps cette relation a été faite. ' La maniere dont l'Auteur de la premiere vie, dans l'ordre de l'imprimé, finit son ouvrage, ne permet pas de lui attribuer la moindre partie de cette histoire de miracles.

Mab. ib. p. 39-42.

p. 43-44.

p. 36. n. 20.

Tous ceux qui dans les siecles postérieurs ont écrit la vie de la même Sainte, et plusieurs l'ont fait effectivement, ont puisé dans les ouvrages précédents ce qu'ils en disent de meilleur.

Ce qu'on vient de voir être arrivé à l'égard de sainte Austreberte, s'est fait aussi à l'égard de S. Landelin, Abbé de Crespin en Hainaut, mort vers l'an 686, ' ou seulement 707. On a deux histoires de sa vie, au sujet desquelles on n'est pas moins en peine à discerner celle qui a précédé l'autre. ' Surius nous en a donné une après en avoir défiguré le style, sous prétexte de le polir. Depuis, ' Dom Mabillon à l'aide d'un manuscrit de S. Corneille de Compiegne l'a rétabli, et publié l'ouvrage dans sa premiere pureté avec des notes de sa façon. ' Les continuateurs de Bollandus, l'aïant revû sur d'autres mss. l'ont aussi fait imprimer à leur tour et illustré de plus amples remarques. ' Mais aïant recouvré une autre vie du même saint dans un manuscrit de S. Sauveur d'Utrecht, ils l'ont mise à la suite de la précédente: déclarant qu'il seroit difficile de décider laquelle des deux mérite la préférence sur l'autre.

Boll. 15. Jun. p. 1067. not.

Sur. 15. Jun. p. 648-651.

Mab. ib. t. 2. p. 873-877.

Boll. ib. p. 1062-1066.

p. 1067-1068.

Tout ce que l'on peut dire de moins équivoque sur ce sujet, c'est que la derniere imprimée est plus courte que la premiere et en un style plus simple : ce qui pourroit servir de preuve qu'elle a précédé l'autre pour le temps. Toutes les deux cependant contiennent à peu de choses près les mêmes faits, rapportés dans l'une d'une maniere plus précise, et plus étenduë dans l'autre. La plus prolixe paroît avoir eu pour auteur un homme d'esprit et de piété, qui avoit du talent pour écrire, et qui pouvoit être moine d'un des quatre monaste-

res [1] que fonda S. Landelin. C'est une des pieces les mieux écrites, qu'aïent produit les premieres années de ce siecle. On ne peut pas raisonnablement en reculer l'époque. Car bien que l'Auteur ne fût pas tout-à-fait contemporain, ' il assûre n'y rapporter que ce qu'il a appris de témoins dignes de foi : *quæ mihi veridicorum narratione comperta sunt*. C'est de l'un ou de l'autre écrit que Philippe de l'Aumône, Abbé de Bonne-Esperance, a tiré ce qu'il y a de plus avéré sur S. Landelin dans la vie qu'il en a composée, et qui se trouve entre ses œuvres. Mab. ib. p. 873. pr.

' On ne peut douter que la vie de S. Hermeland, Abbé d'Aindre au diocèse de Nantes, mort vers 720, n'ait été écrite peu d'années après; puisque les continuateurs de Bollandus l'ont tirée d'un manuscrit fait l'an 767. ' Aussi l'auteur est-il reconnu pour grave et pour presque contemporain. Mais il nous fournit lui-même quelque chose de plus précis, pour fixer le temps auquel il mit la main à son ouvrage. ' C'est en parlant de la translation du Saint, qui se fit environ 20 ans après sa mort. Il dit donc à ce sujet que tous ceux qui y avoient assisté étoient encore alors pleins de vie : expression qui marque visiblement qu'il exécuta son dessein aussi-tôt après, et ainsi vers 740. ' Cave en place l'époque dix ans plus tard, mais sans nul fondement. ' Le P. le Cointe au contraire la place trop-tôt de plusieurs années; puisque faisant mourir le Saint en 700, il suppose que l'auteur de sa vie étoit contemporain. ' Cet anonyme ne se fait point connoître autrement que pour un homme du diocèse de Nantes, ami des moines d'Aindre, sur le rapport desquels il a écrit ce qu'il nous apprend des actions et des miracles du saint Abbé. L'on peut lui reprocher, avec justice, de s'être plus arrêté à ceux-ci qu'à ce qu'il avoit de plus interessant à nous dire. Son style est simple, assez pur pour son temps; mais fort diffus, et souvent ses periodes à perte d'haleine. B. 25. Mar. p. 574. 575. n. 2. Mab. ib. t. 3. p. 383. p. 398. n. 31. Cave, page 415. 1. Coin. an. 669. n. 1. 700. n. 5. Mab. ib. p. 383. 384. pr.

' Nous avons son ouvrage au vingt-cinquiéme de Mars dans Surius, qui l'a retouché suivant sa mauvaise maniere. ' Les Bollandistes l'ont ensuite donné dans sa pureté avec de fort amples observations, sur l'ancien manuscrit dont on a parlé. ' Enfin Dom Mabillon l'a fait réimprimer sur l'édition précédente et un manuscrit de M. d'Herouval, en y joignant Sur. 25. Mar. p. 373-383. Bol. ib. p. 574-586. Mab. ib. p. 383-403.

[1] Les quatre monasteres fondés par S. Landelin, sont Crespin, Lanbes, Aulne et Valers aujourd'hui ruiné : tous situés en Hainaut.

VIII SIECLE.

[a] Coin. ib. n. 5. 6. 8.

[b] an. 687. n. 17.

quelques courtes remarques. [a] Le P. le Cointe en a aussi fait entrer une grande partie dans ses annales.

[b] Le même Annaliste y a fait imprimer une rélation de la découverte du corps de S. Firmin, premier Evêque d'Amiens et Martyr. Il l'avoit tiré du manuscrit de Corbie; et il donne à l'Auteur de cette histoire la qualité d'ancien écrivain. Il ne faut pas croire cependant qu'il fut contemporain de cette translation qui se fit, comme l'on croit, le treiziéme de Janvier 687. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'il ne vivoit que plus de 50 ans après. On voit par la fin de sa piece que ce n'est qu'un Sermon prononcé au jour anniversaire de cette cérémonie, et qu'on y a fait entrer quelque chose sur le mystere de l'Epiphanie, dont l'octave tombe le même jour. L'Auteur y mêle des choses si extraordinaires, qu'elles passent toute vraisemblance. Tel est l'endroit où il dit que S. Honorat, Evêque d'Amiens sous le regne de Childebert, disant un jour la messe, Jesus-Crist vint lui-même achever le Sacrifice, que lui Honorat prit de la main du Sauveur. Telles sont encore les circonstances qui, selon cet Auteur, accompagnerent la découverte du corps Saint, dont l'odeur suave se répandit au même moment dans les villes de Tournai, de Cambray, de Noyon, de Beauvais, comme dans Amiens-même. Tout cela et quelques autres traits aussi merveilleux que nous omettons, montrent un écrivain extrêmement credule, et fort postérieur au principal évenement qu'il rapporte. De sorte que c'est lui faire honneur que de le placer quelques années avant le milieu de ce siecle, quoique son écrit convienne parfaitement au temps de la plus grande ignorance. On a déja averti ailleurs, que cette histoire est aussi imprimée dans l'appendice aux œuvres de Guibert de Nogent.

Mab. ib. t. 2. p. 626. 627.

En voici une autre d'un mérite bien different, à laquelle néanmoins on doit assigner la même date. [f] C'est un poëme de 54 vers élégiaques sur les actions et les miracles de S. Frodobert Abbé de Moutier-la-Celle, près de Troïes en Champagne, mort vers l'an 673. Le Poëte qui l'a composé étoit moine du même monastere, comme la piece en fait juger, et fleurissoit peu de temps avant le milieu de ce siecle. On ne peut gueres le placer ni plûtôt ni plus tard, parce qu'il y parle comme d'un évenement tout récent, de l'église que Bobin Evêque du lieu fit construire en l'honneur du Saint, et que cette église dès le milieu du IX siecle, suivant la remarque d'un autre

autre ancien Auteur, tomboit en ruine pour être trop ancienne. Il ne faut pas au reste chercher dans cette piéce les beautés de la poësie. La versification en est pourtant tolérable pour le temps où elle a été faite, quoiqu'elle ne soit pas sans fautes.

'On peut placer vers le même temps un autre Poëte, qui nous a laissé un ouvrage de même nature que le précédent, mais beaucoup plus long; puisqu'il contient environ 650 vers tous hexametres. C'est la vie de S. Romain Evêque de Roüen mort en 639. L'Auteur étoit certainement du païs : ce qu'il témoigne lui-même en qualifiant ses patrons, tant le saint Evêque dont il écrit la vie, que S. Ouën qui lui succeda immédiatement. De la maniere qu'il parle dans le cours de sa piece, il fait comprendre qu'il étoit déja éloigné du temps de l'un et de l'autre, lorsqu'il y mit la main. C'est ce que nous croïons devoir étendre à l'espace d'un siecle entier. Mais diverses considérations nous empêchent de le supposer plus éloigné. Il paroît en effet d'une part, que son poëme fut composé avant les ravages des Normans, et même avant le regne de Charlemagne; puisqu'il y parle de faits qui ne peuvent convenir à ce temps-là, comme de la simonie et de l'avarice qui regnoient dans le Clergé. 'Il est certain d'ailleurs que cette piece passoit pour ancienne au X siecle : *veteranam heroïco carmine editam,* dit d'elle Gerard Doïen de S. Medard à Soissons, en l'adressant à Hugues II Archevêque de Roüen. Ce Gerard parle d'une autre vie du même Saint, écrite en prose et encore plus ancienne que la précédente. On la regarde comme perduë; car celle qu'a publié Nicolas Rigault, n'est autre que l'ouvrage de Fulbert Archidiacre de Roüen, puis moine de S. Ouën vers 1130.

Mart. anec. t. 3. p. 1653-1666.

p. 1651.

Il y a toute apparence que ce fut sur cette plus ancienne vie, que notre Anonyme composa son poëme. Il étoit demeuré enseveli dans l'obscurité des bibliotheques, 'jusqu'en 1717. Alors Dom Martene et Dom Durand l'en tirerent, pour le donner au public, sur un manuscrit de l'abbaye de S. Ouën. Il y a dans ce poëme un peu plus de poësie que dans le précédent, dont on vient de rendre compte. Du reste le jugement qu'on a porté de l'un, convient à l'autre. Ce n'est presque qu'une prose mise en mesures. Quant au fonds de l'histoire, on y trouve en général les principales actions de S. Romain; mais le Poëte n'est entré dans aucun détail, si néan-

p. 1651-1666.

VIII SIECLE.

p. 1666.

moins on en excepte une partie de sa conduite dans l'épiscopat.

' Nous apprenons de ce même Poëte, que lorsqu'il travailloit à son ouvrage, il y avoit dès lors deux vies de S. Ouën répanduës dans le public : l'une en vers, l'autre en prose. La premiere est ou perduë, ou encore cachée ; et peut-être en arrivera-t-il un jour ce qui est arrivé de celle de S. Romain, dont on vient de parler. Pour l'autre, que le Poëte dit être en prose c'est la même ' que Surius nous a donnée au vingt-quatriéme d'Août, sous le nom d'un Fridegode qu'il place en 956. Il avouë cependant que le manuscrit qui la lui a fournie, et qui étoit très-ancien, ne présentoit aucun nom d'Auteur, et que ce n'est que par conjecture qu'il lui a fait porter celui qu'on lit dans son imprimé. Il a encore fait pis; il l'a entierement défigurée, sous prétexte de la corriger. Pour juger de la licence qu'il s'y est donnée, il n'y a qu'à conferer le dernier chapitre, qui traite de la translation du Saint, ' avec ce qu'en à publié le P. le Cointe sur un manuscrit dont le texte n'avoit pas été altéré. L'on reconnoît dans ce morceau de la vie originale tous les caracteres du style en usage dans les premieres années de ce VIII siecle. Aussi les plus habiles Critiques sont-ils persuadés que cet ouvrage est d'un Auteur qui écrivoit sous Charles Martel. Le Poëte dont on vient de rendre compte en fournit une preuve, et il n'y a pas de doute que les savants continuateurs de Bollandus en publiant un jour la vie dans sa premiere integrité, nous donneront à ce sujet de nouveaux éclaircissements, qui mettront ce sentiment dans un plus grand jour. Quelque défigurée que soit l'édition de Surius, on y apperçoit encore un auteur qui avoit quelque talent pour écrire, et qui étoit assez-bien instruit des actions de S. Ouën. On trouve une traduction françoise de son écrit, entre les vies des personnes illustres de M. Arnauld d'Andilly.

Sur. 24. Aug. p. 879-890.

Coin. an. 687. n. 13.

L'Auteur de la vie de S. Hucbert, premier Evêque de Liege, mort non en 731 ou 735, comme quelques Ecrivains l'ont avancé, mais dès 727, étoit encore plus proche des temps de son Héros, que l'historien de S. Ouën ne l'étoit des temps du sien. ' Il est visible par sa narration, qu'il avoit été au nombre de ses éleves; qu'il avoit eu part à sa confidence, l'avoit assisté dans sa derniere maladie, et s'étoit trouvé à ses obseques. Il étoit par conséquent fort en état de nous donner une histoire complete de sa vie. Cependant il n'y a pas entierement réussi. Pour s'être trop livré au goût de son siecle

Sur. 3. Nov. p. 49-53.

et aux réflexions, il a fait un assez long ouvrage pour dire peu de choses. Il ne fait presque mention que des actions et des vertus éclatantes, et de ce qui y a rapport. ' Il n'a pas laissé toutefois d'y inserer plusieurs points de la discipline en usage de son temps, comme ce qui regarde l'eau-benite, les prieres qu'on emploie à la faire, les cérémonies des funérailles, etc. ' Il y donne la rélation de la premiere translation du Saint, qui se fit seize ans après sa mort, en la troisiéme année de Carloman : ce qui nous conduit à l'an 745. Il ne paroît point y avoir de doute que ce ne fût là l'occasion qui détermina l'Auteur a entreprendre son ouvrage, et qu'il ne l'exécutât la même année, ou peu après. ' Surius l'aïant tiré d'anciens mss., l'a fait imprimer au troisiéme de Novembre, sans toucher au style, au moins ne dit-il point qu'il l'ait fait. ' Il a mis à la suite l'histoire d'une autre translation du même Saint, mais posterieure au siecle qui nous occupe. ' On a une édition particuliere de la vie de S. Hucbert par notre Anonyme, faite en un volume *in*-4° à Luxembourg, chez Reuland l'an 1621, par les soins du P. Jean Roberti Jesuite, qui l'a ornée de notes de sa façon.

p. 52. 53.

p. 53. 55.

p. 45. 55.

p. 55. 56.

Le Long. bib. fr. p. 168. 1.

' Deux traits qu'on lit dans la vie de S. Pardulfe ou Pardoux, Abbé de Gueret, au diocèse de Limoges, mort en 737, ne permettent pas d'éloigner de cette époque plus de sept à huit ans, l'Anonyme qui a écrit sa vie. Il y dit en parlant d'un miracle que le Saint opera plusieurs années avant sa mort, qu'Aunaire sur qui il le fit, vivoit encore lorsqu'il avoit la main à la plume. Rapportant en un autre endroit l'embrasement qui consuma la Ville de Bourges en 741, il en parle comme d'un évenement tout récent, *moderno tempore*. L'on pourroit ajoûter qu'il ne fait mention d'aucun des miracles operés depuis la mort du Saint, s'il ne paroissoit qu'il manque quelque chose sur la fin de son ouvrage, où l'on ne trouve ni épilogue, ni doxologie. Les deux traits précédents suffisent pour prouver notre sentiment touchant la date de cet ouvrage. ' Cave la renvoïe jusques vers l'an 760, mais trop tard, comme on vient de le montrer. L'Auteur semble avoir été moine du monastere de Gueret-même. Il a écrit avec beaucoup de simplicité, mais avec autant de candeur et de bonne foi, et sans charger son ouvrage de réflexions ou de digressions étrangeres. Il est vrai qu'il a été attentif à recueillir les miracles; mais outre qu'il ne parle que de ceux que le saint ope-

Mab. ib. t. 3. p. 579. 580. n. 17. 18.

Cave. p, 416. 1.

VIII SIECLE.

ra de son vivant, il les rapporte avec tant de naïveté et de circonstances, qu'on ne peut les révoquer en doute. Son style, quoique simple, n'est ni rampant, ni embarrassé. ′ On y lit cependant quelques mots barbares, comme *berciolus*, pour exprimer un berceau; et c'est peut-être le plus ancien auteur latin que nous aïons, qui ait emploïé ce terme dans la même signification.

Mab. ib. p. 580. n. 13.

Dom Hugues Menard avoit déja publié une partie de cet ouvrage dans ses observations sur le martyrologe benedictin, ′ lorsque le P. Labbe le fit imprimer en son entier au second volume de sa nouvelle bibliotheque de mss. Il a été réimprimé depuis avec des notes par Dom Mabillon, sur l'édition précédente et un manuscrit de M. du Chesne. Si Ives, Prieur de Cluni, retoucha en son temps cette même vie, comme il en fut prié par les moines de S. Martial de Limoges, au rapport de Geoffroi du Vigeois, il faut que son ouvrage soit perdu, ou encore caché dans l'obscurité.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 599-604.

′ Le premier qui ait publié quelque chose de celle de S. Vulmer, Abbé de Samer, au diocèse de Boulogne, mort non vers 710, comme l'a cru Dom Mabillon, mais dix ans plûtôt, ainsi que le montrent les continuateurs de Bollandus, c'est Surius qui en donna un très-petit abregé. ′ Après lui Mosander, qui a tâché de suppléer à ce qu'il avoit omis, crut imprimer l'ouvrage en entier, mais outre que son manuscrit se trouvoit imparfait, il s'avisa d'en retoucher, c'est-à-dire, défigurer le texte. ′ Dom Mabillon croïant à son tour l'avoir rétablie au moïen d'un manuscrit qu'il en avoit recouvré, remit l'ouvrage sous la presse. Il réussit à la vérité à nous donner la vie plus pure que Mosander; mais il ne la donna point entiere. La préface et la rélation des miracles operés après la mort de S. Vulmer, qui font partie de l'écrit de notre Anonyme, manquoient dans le manuscrit de cet éditeur. ′ Les Bollandistes plus heureux, ont trouvé l'un et l'autre dans un autre manuscrit de l'abbaïe d'Anchin. ′ C'est à l'aide de celui-ci et de trois autres qu'ils ont publié la piece en tout son entier et dans sa premiere pureté, avec des observations préliminaires et des notes, qui lui donnent un nouveau prix.

Sur. 17. Jun. p. 687. 688.

Supp. 20. Jul. p. 580-584.

Mab. ib. p. 233-238.

Boll. 20. Jul. p. 83. n. 11.

p. 81-88.

′ Il paroît par l'histoire d'un des miracles qui y sont rapportés, que l'Auteur étoit moine de Samer : ce que Mosander avoit déja présumé, quoique cet endroit ne se trouvât pas dans son manuscrit. ′ Mais on voit par la préface que cet écri-

p. 88. n. 26.

p. 84. pr.

vain n'entreprit son dessein que plusieurs années après la mort du Saint Abbé. Il y dit en effet que ce qu'il rapporte, il ne le fait que sur le témoignage de personnes respectables : *ea igitur quæ tantum de illo sunt venerabilium hominum narratione comperta.* ' En parlant ailleurs des miracles qui se firent quelque temps après la mort du Saint, il ajoûte, qu'au temps qu'il écrivoit, il y en avoit encore des témoins pleins de vie. Tout cela suppose un auteur qui n'étoit pas contemporain. Il semble toutefois qu'on ne peut pas raisonnablement l'éloigner de l'époque de la mort du Saint Abbé, de plus de 40 à 45 ans. De sorte qu'il put composer son ouvrage peu après la mort de Charles Martel, dont il parle au dernier endroit cité, en lui donnant le titre seul de Seigneur, sans y joindre celui de Roi ou d'Empereur : ce qui doit empêcher qu'on ne l'entende ou de Charlemagne ou de Charles le Chauve.

VIII SIECLE.

p. 87. n. 21.

Son écrit n'est pas fort long : aussi témoigne-t-il en plus d'un endroit avoir fait choix de ce qu'il y avoit à dire. Le style en est simple, mais clair, et suppose l'auteur instruit de sa religion et plein de piété.

Aux Anonymes précédents nous croïons devoir joindre celui qui nous a laissé une vie de sainte Sigolene, Abbesse de Troclar au diocèse d'Albi. ' Non-seulement il est auteur contemporain ; il avoit encore eu l'avantage de connoître personnellement la Sainte, qu'il qualifie sa mere, comme, aïant été de son temps moine à Troclar, où le monastere étoit double. En cette qualité, il avoit vû par lui-même, comme il l'assûre, une partie des actions de sa vie qu'il rapporte dans son histoire. Elle est donc digne de toute croïance, et ne peut être plus authentique. Ajoûtons que bien qu'elle soit écrite avec beaucoup de simplicité, et que l'écrivain s'y soit un peu arrêté aux miracles, il ne lui ont point fait néanmoins oublier les principales vertus de la Sainte, et qu'il en fait un détail aussi édifiant que sincere.

24. Jul. p. 630 631. pr. n. 1.

Toute la difficulté est de savoir en quel temps précis vivoit sainte Sigolene, et en quel temps elle est morte. Malheureusement les anciens ne nous en apprennent rien de positif ; et c'est ce qui est cause du partage où sont les modernes à ce sujet ; les uns en mettant l'époque à la fin du VIII siecle, les autres la renvoïant plusieurs années après le millieu du siecle suivant : en attendant qu'on en découvre la juste date, nous croïons pouvoir supposer, que la sainte ne vécut pas au-de-

VIII SIECLE.

là de 730, et que son historien écrivoit dix à quinze ans après.

Lab. bib. nov. t. 2. app.

Son ouvrage a été d'abord imprimé par les soins du P. Labbe, qui l'a renvoïé dans une espece d'appendice, à la fin du second tome de sa nouvelle Bibliotheque, où l'on a negligé de marquer les pages.

Mab. ib. t. 4. p. 540-550.

Dom Mabillon aïant revû cette édition sur un manuscrit de Moissac, publia de nouveau cette vie avec des observations et des notes.

Boll. ib. p. 628-637.

Enfin les continuateurs de Bollandus, profitant de ces deux éditions, dont ils ont eu l'attention de marquer les variantes aux marges, l'ont fait réimprimer avec de plus amples remarques.

Sur. 20. Feb. p. 1055. 1058.

Surius est le premier, comme il semble, qui nous en a donné une de S. Eucher Evêque d'Orleans, mort en 738. Mais il l'a fait sur un manuscrit fort suspect, et qu'il n'a pas même suivi pour le texte, qu'il a corrompu. C'est dans ce manuscrit que se lit la prétenduë révélation faite à S. Eucher de la damnation de Charles Martel.

Boll. 20. Feb. p. 209-219.

Dans la suite Henschenius un des continuateurs de Bollandus, aïant recouvré trois autres mss. fort anciens de la même vie, où la fable précédente ne se trouve point, a publié l'ouvrage dans sa pureté, avec de longues et savantes observations.

Mab. ib. t. 3. p. 594-600.

Dom Mabillon l'a aussi fait imprimer à son tour, avec des remarques historiques et critiques, tant sur l'édition d'Henschenius, que sur un manuscrit de l'abbaïe de Conches en Normandie, où ne se lit point non plus la fiction dont on a parlé. Mais ce dernier Editeur en a retranché les deux préfaces publiées par Henschenius.

L'on ne peut douter que l'Auteur de cette vie ne fût contemporain.

p. 596. n. 1. p. 599. n. 12. 13.

Non-seulement il assûre lui-même qu'il n'écrit que sur le témoignage de deux sœurs du Saint; mais on voit encore par la fin de son ouvrage, qu'il y mit la main peu de temps après sa mort. En effet, avant que de parler d'un miracle qui se fit le jour anniversaire de son decès, il en rapporte auparavant un autre qu'il dit être tout recent, *nuper et enim miraculum*: expressions qui représentent une histoire écrite aussi-tôt après. L'ouvrage est court, et comme divisé en deux parties, dont la premiere contient l'histoire de la vie du Saint, et l'autre la rélation des miracles operés dans l'espace d'un an après sa mort. Il est peu d'ouvrages de cette nature et de ce temps-là, qui soient mieux écrits à tout égard que celui-ci, quoiqu'il ait ses deffauts. L'auteur paroît avoir été aussi-bien moine de S. Tron où le Saint étoit mort, que clerc ou moine d'Orleans.

[a] Celui qui a composé la vie de S. Josse, prêtre et Solitaire sur les côtes de Picardie, mort vers 668, ne l'a fait que sur des traditions un peu éloignées de la source. C'est ce qui paroît par le cours de la narration, et qu'il témoigne lui-même, en disant aux moines du monastere de ce Saint, qui l'avoient engagé à écrire son histoire, qu'il n'y parle que sur leur témoignage, sans insinuer même qu'aucun d'eux eût vû ce qu'ils lui en avoient appris. [b] Le Saint avoit cependant deux neveux, Winnoch et Arnoch, qui furent héritiers de son hermitage, converti depuis en un monastere, et qui étoient fort en état de mettre l'Auteur au fait des actions de leur oncle. Mais il y a toute apparence qu'ils n'étoient plus eux-mêmes au monde, lorsqu'on entreprit de faire écrire sa vie; quoiqu'on ne puisse pas douter que ce qu'on en savoit alors, ne fût une suite de leur tradition. Toutes ces circonstances nous font croire que le dessein de cette histoire ne fut exécuté que plus de 60 ans après la mort de S, Josse. Quelques modernes en ont voulu éloigner l'époque encore davantage, et en faire honneur à Alcuin, à qui Charlemagne donna le monastere du Saint. Mais outre qu'on ne reconnoît point dans cette piece le style de cet écrivain, elle paroît plus ancienne que la fin du VIII siecle.

[c] Cave a même cru devoir la placer dès le commencement vers 710, apparemment pour n'avoir pas fait attention aux circonstances que nous avons marquées.

Elle ne laisse pas cependant d'avoir de l'autorité; et les derniers Historiens de Bretagne n'ont pas fait difficulté de la suivre. Le style n'en est pas mauvais, quoique simple et un peu diffus. [d] Elle a été publiée sur un manuscrit de l'Abbaïe de Jumieges ancien de plus de 700 ans, par les soins de Dom Mabillon qui l'a illustrée de notes convenables.

[a] t. 2. p. 566. n. 1. 2.

[b] p. 571. n. 15.

[c] Cave. p. 407. 1.

[d] Mab. ib. p. 566-571.

DIVERS CONCILES.

On a déja remarqué qu'il fut rare de voir assembler des conciles au siecle précédent, et les premieres années de celui-ci. Depuis le commencement du siecle jusqu'à l'an 745, espace du temps que nous entreprenons de parcourir dans cet article, par rapport à ces assemblées, il ne s'en tint que trois,

VIII SIECLE.

au moins dont nous aïons les actes en tout ou en partie. Il put s'en tenir quelque autres; et l'on trouve effectivement les vestiges d'un quatriéme; mais comme il ne nous en reste ni decrets, ni canons, nous n'en parlerons point: résolus d'en faire de même â l'égard des autres, dont l'antiquité ne nous a rien conservé.

Conc. 6.t.p.1533. 1536 | G. t. p. 537. 539. | Bonif. ep. 132. p. 82.

Le premier des trois dont il s'agit ici, fut convoqué par ordre de Carloman, Duc et Prince des François. On n'en marque point précisément le lieu. Seulement on sait que ce fut en Germanie, ou plûtôt dans la France Orientale, le onziéme des Calendes de Mai, c'est-à-dire, le 21e d'Avril 742. Il s'y trouva sept prélats avec leurs prêtres: S. Boniface de Maïence, qui paroît y avoir présidé, Burchard de Virtzbourg, Regenfride, ou Rainfroi de Cologne, Wintan de Burabourg, Villebalde d'Eichstat, Dadan d'Utrecht, et Eddan de Strasbourg. Le motif de leur convocation, comme le Prince s'en explique lui-même, fut pour prendre conseil sur les moïens de rétablir la loi de Dieu et la discipline ecclésiastique, tombée sous les Princes précédents, et d'empêcher le peuple fidele d'être trompé par les faux prêtres, comme par le passé. En conséquence on dressa sept canons, dont le premier confirme les nouveaux évêques établis par S. Boniface, et ordonne la tenuë d'un concile chaque année. Les autres font voir une grande décadence de la discipline parmi le clergé, dont ils tendent à réprimer les abus. On y défend aux clercs entr'autres choses, le port des armes et la chasse, et l'on prescrit aux moines et aux vierges consacrées à Dieu de suivre la Regle de S. Benoît. On a déja vû qu'elle étoit communément observée dans les monasteres de France; mais ce concile en fit un decret général.

Bal. capit. t. 1. p. 145.

A la tête des canons se lit une letre de Carloman, qui se trouva à cette assemblée, avec les Seigneurs de sa Cour, comme il paroit par le premier Canon. C'est pour cela qu'on a inseré ces actes parmi les Capitulaires de nos Rois. On en a usé de même et pour les mêmes raisons, à l'égard de la plûpart des autres conciles tenus en ce siecle-ci et le suivant. C'étoit des assemblées mixtes, où le Prince et les Grands du Roïaume se trouvoient avec les Evêques, les Prêtres et les Abbés, et où on discutoit les affaires séculieres comme les ecclésiastiques. Au reste pour avoir une entiere connoissance de ce premier concile tenu sous Carloman, il faut joindre

dre

dre à ces canons la lettre 105 de S. Boniface de Maïence à Cutbert Archevêque de Cantorberi, où rapportant sommairement ces mêmes canons, il y joint diverses particularités qu'ils ne contiennent pas. Les actes du concile précédent et ceux du concile qui suit, ont été inserés parmi les letres du même S. Boniface. Bonif. ep. p. 110-113.

Le second concile, dont nous avons à parler, et qui est compté pour le second capitulaire de Carloman, se tint le premier jour de mars 743, à Liptines maison roïale, plus connuë aujourd'hui sous le nom de Lestines en Cambresis. On y fit quatre canons dont le premier renouvelle et confirme ceux du concile précédent. Le second regarde les biens ecclésiastiques, et permet au Prince, à cause des guerres présentes, d'en prendre une partie à titre de cens. Le troisiéme renouvelle la défense touchant les adulteres, les incestes, les mariages illicites, et de vendre aux payens des esclaves chrétiens. Le quatriéme et dernier canon défend les superstitions païennes, sous une peine pécuniaire. Con. ib. p. 1537-1538 | G. ib. p. 540-541 | Bal. ib. p. 149-152.

On trouve dans un manuscrit d'autres pieces en ancienne langue Theotisque ou Tudesque, que l'on croit appartenir au concile de Lestines. Ces pieces sont une formule de renoncement au diable et à ses œuvres ; une liste de superstitions au nombre de trente, dont il est parlé dans le quatriéme canon ; deux exhortations au peuple pour le porter à éviter les mariages illicites, défendus par le troisiéme canon, et de célebrer le Sabat comme les Juifs, en ne travaillant point ce jour-là. Les PP. Labbe et Cossart ont donné la premiere de ces pieces en sa langue originale, et les autres en Latin. M. Baluze a aussi mis la liste des superstitions à la suite des decrets du concile, ou du capitulaire, comme il l'a intitulé. Conc. ib. p. 1540-1534.

Le même éditeur a fait imprimer tout de suite pour la premiere fois un autre capitulaire qu'il nous avoit tiré d'un ancien manuscrit, appartenant autrefois à M. de Thou. Le titre montre que ce capitulaire fut dressé dans un concile où se trouva S. Boniface, Légat du S. Siége, vers l'an 744. Il est divisé en 23 articles ou réglements sur autant de points, qui regardent tant les clercs que les simples fideles. La peine contre les faux monnoyeurs est remarquable. On coupera le poing à ceux qui seront convaincus de ce crime. Bal. ib. p. 151-156.

Le sixiéme des nones, c'est-à-dire, le troisiéme jour de Mars, de la même année 744, qui étoit la seconde du regne p. 155-160 | Con. p. 1552-1554 | G. ib. p. 543-545.

VIII SIECLE. de Childeric, Pepin frere de Carloman fit de son côté tenir un concile à Soissons pour la partie de la France qui lui obéissoit. Le titre porte qu'il s'y trouva vingt-trois évêques, dont aucun n'est nommé; mais on ne doute point que S. Boniface de Maïence n'y occupât la premiere place. On voit par la préface que Pepin et plusieurs Seigneurs y assisterent aussi. Il n'y paroît cependant que la souscription de ce Prince et celle de trois autres, Radbod, Aribert et Helmigaud. Cette assemblée fit dix canons, dont le premier confirme la foi de Nicée et des autres conciles, et recommande l'observation de la discipline fort négligée par le passé. Les autres canons rappellent, et établissent les mêmes reglements, que les conciles de Germanie et de Lestines, dont on a rendu compte. Seulement dans le second canon on porte condamnation contre l'héretique Adalbert qui suit.

ADALBERT,

FAUX EVÊQUE.

Bonif. ep. 135. p. 183.

ADalbert, ou Adelbert, ou même Aldebert selon d'autres étoit Gaulois de nation. Dès sa premiere jeunesse il se donna pour un insigne hypocrite. Il se vantoit qu'un Ange sous une forme humaine lui avoit apporté des extremités du monde des reliques d'une sainteté admirable, en vertu desquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demanderoit. Au moïen d'une telle imposture il trouva entrée dans les familles, et attira à sa suitte une multitude de païsans grossiers et de femmes chargées de péchés, qui tous le regardoient comme un homme d'une sainteté apostolique, et un grand faiseur de miracles. Pour soûtenir son imposture par une autorité apparente, il gagna à force d'argent des évêques ignorants qui lui confererent l'épiscopat contre toutes les regles. Cette nouvelle dignité lui inspira tant d'orgueil et de présomption, qu'il osoit se comparer, ou se préferer même aux Apôtres et au Martyrs. Il refusoit en effet de consacrer des églises en leur honneur, et ne vouloit le faïre qu'au sien propre. Il distribuoit de ses ongles et de ses cheveux, pour qu'on leur rendît la même vénération qu'aux reliques de S. Pierre.

p. 189.

[a] Soûtenant toûjours et en toutes choses le personnage d'hypocrite et d'imposteur, si l'on se présentoit à lui pour lui confesser ses péchés, il disoit qu'il avoit le don de les connoître, et qu'il étoit inutile de les déclarer. En conséquence il faisoit semblant de les remettre, et renvoïoit la populace crédule avec cette fausse sécurité. ' Il faisoit ériger de petites croix et des oratoires à la campagne, près des fontaines et partout ou la fantaisie l'en prenoit, et engageoit ses sectateurs à y aller faire les prieres publiques. De sorte que les peuples s'y assembloient au mépris de leurs évêques, et laissoient desertes les anciennes églises.

a Ibid.

C'étoit dans la France Orientale qu'Adalbert joüoit un role si extravagant et si impie. S. Boniface qui travailloit en homme vraiment apostolique à y détruire l'erreur et lui substituer la verité de l'Evangile, n'oublia rien sans doute pour faire revenir Adalbert de ses égarements. N'aïant pû y réussir, ' il le fit condamner lui, son hérésie et ses pratiques schismatiques dans le concile de Soissons, dont on vient de parler. Adalbert, bien loin de s'y soûmettre, n'en devint que plus téméraire : ce qui obligea le S. Archevêque de s'adresser au saint Siége, et de lui donner connoissance de cette grande affaire, et de celle d'un certain Clement Hibernois de nation, autre séducteur qui troubloit l'église de Germanie. Le Pape Zacharie assembla à ce sujet, le vingt-cinquiéme d'Octobre, plûtôt en 748 qu'en 746, [1] un grand concile, où les deux imposteurs furent condamnés avec les écrits d'Adalbert. Depuis cette époque, l'histoire ne nous apprend plus rien de leurs avantures. ' Seulement on sait que S. Boniface les trouvant rébelles aux décisions du concile de Soissons, les fit enfermer par ordre des Princes Carloman et Pepin. 'Ainsi il y a bien de l'apparence qu'ils finirent leurs jours en prison.

Conc. t. 6. p. 1553. 1554. c. 2. 7 | p. 1557. p. 1556-1563.

p. 1557.

' Les écrits d'Adalbert condamnés par le concile de Rome, y furent lûs, puis jugés dignes du feu. Le premier dont il soit mention, est l'histoire de sa propre vie, qu'il avoit écrite lui-même, ou fait composer par quelqu'autre. Il paroit

p. 1559.

1 ' C'est l'époque que Dom Mabillon assigne à ce concile de Rome ; mais sa véritable date doit se prendre de celle a de la letre de S. Boniface à Zacharie, qui est la 135, et qui précéda ce concile. Or il est certain qu'elle ne fut écrite au plûtôt que vers la fin de 747, ou même seulement en 748. Puisque le S. assure qu'il y avoit près de 30 ans qu'il étoit l'homme du S. Siege : ce qu'il commença à être en 719 comme on le verra dans la suite.

Mab. an. l. 22. n. 8.

a Bonif. ep. 135. p. 187.

VIII SIECLE.

par le commencement de cette piece qu'on nous en a conservé que ce n'étoit qu'un tissu de visions, d'impostures et de faux miracles. Adalbert s'y représentoit né de parents simples, mais couronné de Dieu dès le sein de sa mere, et disoit que celle-ci, avant que de le mettre au monde, avoit cru voir sortir un veau de son côté droit: ce qui, selon lui, signifioit la grace qu'il avoit déja reçuë par le ministere d'un Ange.

p. 1560.

' Un autre écrit d'Adalbert est une prétenduë letre qu'il attribuoit à J. C. et qu'il supposoit être venuë du Ciel par le ministere de S. Michel, et avoir été trouvée à Jerusalem. Sur la notion que le concile de Rome nous en a donnée, il paroît que cette letre est la même que ' M. Baluze a fait imprimer sur un manuscrit de Tarragone, dans son appendice aux capitulaires de nos Rois. Il est vrai qu'il y a quelque difference entre les circonstances qui accompagnerent la maniere dont on disoit que cette letre avoit été d'abord répanduë ; mais tout cela revient au même pour le fonds. Il est encore vrai que cet éditeur la suppose publiée seulement en 788, ' mais ce n'est que sur un capitulaire de Charlemagne en date de 789, où l'on défend la lecture de cette letre, qu'on disoit, porte le texte, venuë du ciel l'année passée. Expressions qui ne signifient pas que cet écrit n'eût paru pour la premiere fois qu'en 788, mais seulement qu'on s'étoit efforcé cette année-là de le faire revivre. Le manuscrit de Tarragone ne le contenoit point en son entier. Il s'y trouvoit plusieurs lacunes, comme il se lit dans l'imprimé plusieurs barbarismes. Du reste quoique la letre ne contienne rien de mauvais en soi, elle ne porte aucun caractere qui puisse la faire dire descenduë du ciel. Le point sur lequel elle insiste le plus, et qui y est répété jusqu'à ennuier, est la sanctification du dimanche.

Bal. cap. t. 2. p. 1396-1399.

Bal. ib. t. 1. p. 239. 715.

Conc. ib p. 1561.

' Le dernier écrit de la façon d'Adalbert, que nous connoissions, étoit une formule de prieres qu'il avoit composée à l'usage de ses sectateurs. Après y avoir invoqué le Dieu tout-puissant, pere de N. S. J. C. il y invoquoit des Anges, dont les noms sont inconnus, si l'on en excepte celui de S. Michel, et qui étoient plûtôt des Démons que des Anges, remarque le concile qui condamna cette priere comme les deux écrits prédédents. ' Toute l'Assemblée étoit d'avis qu'on les brûlât tous les trois. Mais le Pape Zacharie jugéa plus à propos, qu'on les conservât daus les archives de l'Eglise de Rome, afin qu'ils pussent annoncer eux-mêmes à toute la poste-

Mab. act. b. t. 4. p. 69.

rité, la condamnation qui en avoit été prononcée. Cependant ces trois écrits ne paroissent plus nulle part. [a] On n'en a que quelques endroits rapportés dans les actes du concile Romain, qu'on a insérés entre les letres de S. Boniface, et ce que M. Baluze a publié de la letre supposée à J. C.

a Conc. ib. p. 1559-1561 | Bonif. ib. p. 191-193.

DIVERS AUTEURS,

La plupart Anonymes.

Ici se présentent encore quelques Auteurs presque tous anonymes, que nous paroissent avoir fleuri vers le milieu de ce siecle. Quoiqu'Ovon ne nous ait laissé aucun écrit de sa façon, il a trop travaillé à conserver ceux des autres à la postérité, pour ne pas faire revivre sa mémoire. ' C'étoit un Frison, à qui S. Vulfran, lorsqu'il annonçoit l'Evangile en Frise, sauva miraculeusement la vie, et qu'il convertit à la foi. Aïant suivi le S. Prélat en France, il se rendit moine à Fontenelle, où il fut instruit dans la science des Saintes Ecritures, ordonné Diacre et ensuite Prêtre. Il devint habile dans le style des chartes et actes publics, et en dressa plusieurs formules, à peu-près comme autrefois Marculfe, mais dont il ne nous reste plus aucune que l'on sache. Le principal talent d'Ovon étoit l'écriture, en quoi il excelloit. Aussi se plaisoit-il à en faire usage ; et il laissa à son monastere quantité d'anciens livres ainsi copiés de sa propre main. ' On ne doute point que ce ne fût là un des premiers fonds de cette riche bibliotheque qu'on voïoit à Fontenelle dès le même siecle. ' Ovon mourut dans un âge fort avancé du temps de l'Abbé Austrulfe, l'an 749. ' C'est de lui que Jonas historien de S. Vulfran, apprit la plûpart des circonstances de la mission de celui-ci en Frise.

Mab. act. b. t. 3. p. 359. 360. n 6. | not.

an. l. 22. n. 36.

act. ib.

p. 357. pr.

De cinq differentes vies qu'on a de S. Rudbert ou Rupert, premier Evêque de Saltzbourg mort vers 718, il y en a une qui nous semble appartenir aux années que nous parcourons ici. ' C'est la plus courte qui a été d'abord publiée par Canisius au second tome de ses *Antiquæ Lectiones,* puis par Dom Mabillon. Ce dernier éditeur l'a regardée comme l'ouvrage d'un écrivain peu éloigné de S. Rudbert : ' ce que M. Basna-

Canis. b. t. 3. par. 2. p. 340. 341. | Mab. ib. 339. 340.

Canis. ib. p. 264.

VIII SIECLE.

ge ne croit pas fondé. En voici cependant des preuves. Outre la brieveté de la piece et la simplicité avec laquelle elle est écrite, qui sont déja des marques d'antiquité, il est certain qu'elle fut composée avant la translation du Saint, qui se fit vers 773 ; puisqu'il n'y en est fait aucune mention. En dernier lieu l'Auteur y compte les années par celles de nos Rois, ce qui autorise encore à croire qu'il n'y mit la main gueres plus de trente ans après la mort du S. Evêque. L'écrit au reste est peu de chose pour la grandeur du volume ; quoique nous n'aïons rien de plus assûré sur l'histoire de S. Rudbert. Il a même servi comme de canevas aux autres quatre vies de ce Saint, trois desquelles ont été mises au jour par le même Canisius au sixiéme tome de son recueil, et la quatriéme qui est la plus prolixe, par les continuateurs de Bollandus, au vingt-septiéme de Mars. Il est à remarquer que dans l'édition de Canisius il est plus long, que dans celle de Dom Mabillon. Mais il est visible que ce qu'il y a de plus, est une addition faite après coup ; puisqu'on y suit une maniere de compter differente de celle qu'emploïe l'Auteur original.

Ce qui est arrivé à l'égard de S. Rudbert, s'est fait aussi à l'égard de S. Kilien, évêque en Franconie, où il fut martyrisé en 689. On a composé plusieurs histoires de sa vie et de son martyre. Nous n'entreprenons de traiter ici que de la plus ancienne. Les autres appartiennent à des auteurs qui n'étoient plus François, non plus que les derniers historiens de S. Rudbert. Ces premiers actes de S. Kilien sont ceux que publia d'abord Canisius au IV volume de sa collection, réimprimée depuis par M. Basnage, et que Dom Mabillon a fait entrer dans le second tome de son recueil. Plusieurs raisons nous autorisent à les placer vers le milieu de ce VIII siecle. Presque toutes celles que nous avons alleguées plus haut en faveur de l'antiquité de la vie de S. Rudbert, reviennent ici : la brieveté de la piece, la maniere simple, disons aussi, rustique et grossiere dont elle est écrite. De plus, ces actes paroissent visiblement composés à l'occasion de la translation des reliques du Saint à Virtzbourg, translation qui fut faite vers le temps que nous avons marqué, et par laquelle finissent ces actes. A tout cela il faut ajoûter, qu'en parlant de S. Boniface de Maïence, ils ne lui donnent la qualité ni de saint ni de bienheureux, preuve qu'ils ont été faits de son vivant, et par conséquent avant l'an 755.

Canis. ib. par. 1. 180-182. | Mab. ib. t. 2. p. 991-993.

Toutes ces raisons nous ont paru devoir l'emporter, [a] sur celle qui a engagé les sçavants continuateurs de Bollandus, dont l'autorité est d'ailleurs respectable, à renvoyer ces actes un siecle plus tard : raison qui bien que négative, ne laisse pas d'avoir du poids. C'est que Raban Maur, qui avoit passé quelque temps à Virtzbourg, d'où il semble qu'étoit leur Auteur, n'en a eu aucune connoissance, et en a suivi d'autres un peu differents. ' Il est pourtant vrai, selon ces mêmes Auteurs, que Notker qui écrivoit peu de temps après Raban, a fait un abregé de ceux dont il est ici question. Ils existoient donc alors. Mais les raisons que nous venons d'apporter, montrent qu'ils existoient un siecle auparavant; et tout ce que l'on peut tirer de ce que Raban ne les a pas connus, c'est ou qu'il s'en est tenu à la tradition de son temps pour l'histoire de S. Kilien, ou qu'en aïant eu des actes plus récents que les premiers, il a négligé de rechercher ceux-ci.

a Boll. 8. jul. p. 607. n. 36.

n. 37.

' La meilleure édition que nous en avons, est celle des Bollandistes, qui l'ont donnée sur un manuscrit plus exact et plus correct, que ceux dont s'étoient servis Canisius et Dom Mabillon, et qui ont eu soin de l'enrichir de très-amples observations. Comme l'Auteur de ces actes étoit déja un peu éloigné du temps où vivoit S. Kilien, il ne savoit point à fond l'histoire de sa vie. Il n'entre dans le détail que de son martyre et de ses suites.

p. 612-614.

' Un autre Anonyme, qui a composé ceux des Saints Prisque et Cote, qui furent martyrisés dans l'Auxerrois sous Aurelien en 273 ou 274, est encore beaucoup plus posterieur à ces SS. Martyrs. Il est certain qu'il n'exécuta son dessein qu'après les ravages des Vandales ou Sarrasins, dont il y fait mention. Mais comme sa piece retient plusieurs caracteres des temps d'ignorance, il est à croire qu'elle précéda le regne de Charlemagne. On voit par-là l'estime qn'elle mérite. On n'a pas laissé d'en grossir la continuation de Bollandus, où elle se trouve avec quelques remarques, au vingt-sixiéme de Mai.

26. Mai. p. 365. 367.

' Celle qu'on a au vingtiéme du même mois dans le même recueil, sous le titre d'actes de S. Baudele martyr à Nismes sur la fin du III siecle, ne vaut pas mieux que la précédente. Les éditeurs qui l'ont publiée, croyent cependant qu'elle aura été composée à la fin du VI siecle, par quelques personnes du païs sur la tradition des anciens. ' Mais les meilleurs critiques

20. Mai. p. 194-196.

Till. Hi. E. t. 4. p. 72.

VIII SIECLE.

n'y découvrent rien qui puisse servir à fonder un tel jugement. Au contraire ils y voient plusieurs choses embrouillées, et d'autres opposées aux maximes des premiers siecles de l'Eglise. Il est néanmoins vrai que ces actes existoient avant Usuard, Adon et Notker qui les ont suivis. Ainsi ils appartiendront aux temps d'ignorance, où l'on avoit la liberté d'inventer sans craindre d'être contredit; et l'on ne peut mieux les placer que vers le milieu de ce siécle. Les continuateurs de Bollandus parlent d'une autre histoire du même Saint martyr, qui le suppose Soûdiacre d'Orleans; mais qui ne mérite que d'être rejettée, comme ils en conviennent eux-mêmes.

Boll. 8. Jun. p. 184. n. 8. | Gall. chr. nov. t. 2. p. 19.

Il n'en est pas de même de celle de sainte Eustadiole, Abbesse à Bourges sur la fin du VII siécle. ' Elle a été écrite par un anonyme, qui se montre avoir été de la même Ville, et qui appuie ce qu'il rapporte sur le témoignage de l'Evêque Roch, qui gouverna cette église depuis 697 jusqu'en 737. De sorte qu'il ne mit la main à son ouvrage gueres plus tard qu'un demi siécle après la mort de la Sainte. Son style n'est pas absolument mauvais pour le temps; et il y a de l'ordre dans sa narration. Cette vie dont le P. le Cointe copie plusieurs endroits dans ses annales, a été d'abord publiée par le P. ' Labbe, et ensuite par les continuateurs de Bollandus, qui l'ont accompagnée de leurs notes.

Lab. bib. nov. t. 2. p 376-379. | Boll. ib. p. 132-134.

On doit renvoïer au temps de la plus grande ignorance, c'est-à-dire, vers le milieu de ce siécle, la vie de S. Euvert èvêque d'Orleans, mort en 390, ou environ. ' Surius, qui avouë en avoir retouché le style en plusieurs endroits, l'a mise au jour en la plaçant au septiéme de Septembre. A la verité elle est ancienne; puisqu'Usuard y a puisé, et c'est pourquoi nous la croïons du temps que nous lui assignons. ' Mais elle présente tant de difficultés, elle contient des faits si extraordinaires et si grossierement imaginés, que le plus sûr et le plus court est de l'abandonner comme une piece qui ne mérite aucune créance. C'est le jugement qu'en a porté avant nous le docte M. de Tillemont.

Sur. 7. Sep. p. 98. 103.

Till. H. E. t. 8. p. 555. 800. 801.

MM. du Bouchet et Dominici ont apporté en preuves de ce qu'ils ont écrit sur l'origine de la premiere et seconde race de nos Rois, quelques morceaux des vies de S. Firmin Evêque d'Uzès et de S. Fereol son successeur. On y trouve des faits assez conformes à la verité de l'histoire; mais il y en a d'autres qu'il seroit difficile de justifier, comme l'a montré M.

Chantereau

VIII SIECLE.

Chantereau le Fevre. Du reste le caractere que porte ces fragments, conviennent assez-bien aux pieces du temps, que nous parcourons ici ; ' mais ce qu'en a fait imprimer M. Lambecius, paroit avoir été retouché par un auteur plus récent.

Lamb. bib. t. 2. p. 914-916.

La piece suivante y appartient encore, comme un endroit du texte en fait juger. C'est la vie de S. Clair, Abbé à Vienne sur le Rhône, mort vers l'an 660. ' Il est visible qu'elle a été écrite peu d'années après les incursions et ravages des Sarrasins dans cette partie des Gaules. On y cite en effet pour garants des personnes qui avoient vû portier du monastere que gouvernoit S. Clair, un homme à qui il avoit miraculeusement rendu la santé : ce qu'on ne peut raisonnablement étendre tout au plus qu'à 90 ans après la mort du Saint. L'Auteur ne se fait point autrement connoître, que pour un homme qui avoit de l'esprit, de la pieté, et plus de talent pour écrire, qu'on n'avoit d'ordinaire en son siécle. Son ouvrage est court ; mais il a eu le secret d'y dire beaucoup de choses en peu de mots, et avec un air de sincerité et de bonne foi, qui peut lui concilier presque autant de créance, que s'il étoit contemporain. Cette vie quoiqu'abregée, est très-importante pour l'histoire de Vienne, surtout pour connoître les monasteres qui y étoient autrefois en grand nombre. ' Surius l'avoit déja publiée, lorsque Bollandus la revit sur differentes leçons que lui avoit fournies le P. Chifflet, et la fit réimprimer avec ses notes au même jour que Surius, c'est-à-dire, au premier de Janvier. ' C'est sur les deux éditions précédentes, que Dom Mabillon a fait entrer l'ouvrage dans le second volume de sa collection.

Mab. act. b. t. 2. p. 484-485. n. 6. 10.

Sur. 1. Jan. p. 63 | Boll. 1. Jan. p. 55-57.

Mab. ib. p. 483-485.

On a des preuves encore plus positives, que la seconde continuation de la chronique de Fredegaire, appartient aux premieres années qui suivirent le milieu de ce VIII siécle. ' Elle commence effectivement où finit la premiere continuation du même chroniqueur, vers l'an 735 et conduit la suite de l'histoire jusqu'en l'année 752, que Pepin fut élû et couronné Roi de France. L'Auteur de cette seconde continuation, comme celui de la premiere, étoit du roïaume d'Austrasie. On apprend d'une inscription qui se lit à la fin de son ouvrage, conformément à un ancien manuscrit où il se trouve, que ce fut à la priere du Comte Childebrand, oncle paternel du Roi Pepin, qu'il entreprit d'écrire cette partie de notre histoire.

Fred. Chr. p. 677-686.

VIII SIECLE.

Sa narration est plus détaillée que celle du premier continuateur ; mais elle n'est pas assez remplie. Il y omet plusieurs faits importants. Il n'y dit pas un mot de Childeric III, qui regna sous l'administration de Pepin et de Carloman son frere, l'un et l'autre Maires du Palais. Peut-être craignoit-il de n'en pouvoir parler, de maniere à faire honneur à celui qui l'avoit engagé à prendre la plume. Car personne n'ignore que ce fut sous le gouvernement de Pepin, que ce Roi fut enfermé dans un cloître. Son style au reste est plus tolérable, que celui de l'historien qui l'avoit précédé ; et comme il détaille assez-bien ce qu'il rapporte, il seroit à souhaiter qu'il eût fait entrer dans son dessein tous les évenements qu'il auroit pû nous apprendre. Ce qui l'occupe le plus, sont les grands exploits de Charles Martel, de Childebrand son frere, de Pepin et de Carloman fils du premier. Il y releve en particulier leurs victoires sur les Sarrasins, les Saxons et les Frisons. Il n'y oublie pas l'exemple aussi rare qu'édifiant que donna Carloman, en renonçant généreusement aux grandes prétentions qu'il avoit dans le monde, pour embrasser la profession monastique, et passer le reste de ses jours dans l'austérité de la pénitence.

Canisius et M. Basnage après lui, qui ont donné en partie la chronique de Fredegaire, ont omis euviron la moitié de cette seconde continuation.' Mais elle se trouve en son entier dans Freher, dans du Chesne, et plus correctement dans l'édition de Fredegaire, à la suite de S. Gregoire de Tours par Dom Ruinart. C'est de cette continuation qu'est tirée, comme on l'a déja remarqué,' l'espece d'appendice que du Chesne a fait imprimer à la fin des gestes des François.

Freh. hist. Fr. t. 1. p. 158-161. | du Ches. t. 1. p. 771-773. | Fred. ib.

Du-Ches. ib. p. 720721.

A cet historien anonyme nous en joignons quelques autres, qui ont écrit vers le même temps, ou à peu après. Le principal, comme le plus estimé' est celui qui nous a laissé un petit traité sur la dignité de Maire du Palais de nos Rois. Il paroît avoir écrit dans les premieres années du regne de Pepin, vers 754, ou 755, et ne pousse point sa narration audelà du pontificat d'Etienne successeur immediat du Pape Zacharie. Après une très-courte liste des Rois de France depuis Merouée, qu'il fait descendre de Priam, suivant l'opinion de son siécle, il nous donne une histoire abregée des Maires du Palais, depuis Clovis II en 644 jusqu'au Roi Pepin en 753. Du Chesne aïant revû et corrigé sur un très-ancien manuscrit

t. 2. p. 1. 2.

l'édition que Pierre Pithou avoit déja publiée de cet écrit, l'a placé à la tête du II volume de son recueil.

Vers la fin du premier volume, le même éditeur a fait imprimer une très-petite chronique, qui ne contient que neuf lignes. Quoique ce soit très-peu de chose, elle ne laisse pas d'enfermer l'espace de 75 ans, depuis Thierri III en 677, jusqu'à la fin du regne, de Childeric III en 752 ou 753. Mais elle ne fait que nommer les Rois, et marquer le temps qu'ils ont régné, en quoi elle n'est pas toujours exacte. Il faut même qu'il se soit glissé quelques fautes dans les nombres qu'elle présente; puisqu'elle ne compte en tout que 78 ans, et que suivant le détail des années de chaque regne il s'en trouve 80. t. I. p. 781.

A la suite de cette chronique en vient une autre, qui n'est ni plus instructive, ni gueres plus étenduë que la précédente. Elle commence à Clotaire II et finit à la mort de Pepin en 768, sans nous donner d'autre connoissance de l'histoire que les noms des Rois et les années de leurs regnes. Ibid.

Après ces deux petites chroniques suit un fragment pris d'un autre plus ample, qui dans quelques éditions se trouve à la tête de la chronique d'Albert de Strasbourg. Il porte pour titre: *Fragment historique d'un Auteur inconnu*, depuis Dagobert I, jusqu'au Roi Pepin. Il ne commence cependant qu'à l'an 631, et continuë l'histoire jusqu'en 753. C'est l'époque qu'on lui assigne ordinairement comme le temps auquel on croit que l'auteur mit la main à son ouvrage. Si néanmoins on y veut faire de plus sérieuses attentions, on conviendra sur les titres qu'il donne à Charlemagne, qu'il n'écrivoit qu'assez avant sous le regne de ce Prince. Il n'est gueres de nos historiens qui parlent avec plus de mépris des Rois de la premiere race. Les traits concernants l'ordre monastique, qu'il a insérés dans son écrit, font juger que cet Auteur suivoit la même profession. Après tout il est de peu d'autorité, se trouvant rempli de fautes, comme l'on observé divers critiques. p. 782-785.

A tous ces écrivains il faut encore joindre celui qui nous a laissé une généalogie des Rois de France, depuis Faramond jusqu'à Pepin inclusivement. C'est une très-petite piece, dont on ne peut tirer presqu'aucun secours, tant à cause des lacunes que des fautes qui s'y trouvent. Elle marque toutefois assez exactement les années des regnes de nos Rois, depuis Clovis I jusqu'à Dagobert I exclusivement. p. 793.

Cette courte généalogie est suivie de deux autres un peu p. 794-797.

VIII SIECLE.

plus étenduës, qui remontant jusqu'à Merouée, que l'une fait descendre de Priam, vont jusqu'au Roi Pepin. Outre les généalogies des Rois, elles contiennent aussi quelques faits, ausquels elles assignent souvent des dates. Mais à dire le vrai, l'on ne peut presque y faire aucun fonds, parce qu'avec quelques verités elles mêlent beaucoup de choses fausses et incertaines.

S. BONIFACE,

Archeveque de Maïence et Martyr.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Bonif. ep. 132. p. 184 | Mab. act. b. t. 4. p. 2. 16. n. 6.

L'ANGLETERRE fut le païs où ce grand homme prit naissance, l'Allemagne et la France le théatre où il brilla par sa doctrine, son savoir et sa vertu. Il nâquit à Kirton au païs de Westsex, [1] au plus tard vers l'an 680. Son premier nom étoit Winfrid ou Winfreth, qui lui fut ensuite changé contre celui de Boniface, sous lequel il est beaucoup plus connu.

p. 6. n. 5.

Dès sa premiere jeunesse il fut mis au monastere d'Escancastre, où il fit ses premieres études et embrassa la vie monastique.

p. 7. n. 6. 7.

Il passa ensuite à celui de Nutscelle, conduit alors par le savant Abbé Winbert, sous lequel il apprit à fond la Grammaire, la Poëtique, la Rhétorique, l'Histoire, et surtout les interprétations de l'Ecriture Sainte, suivant le sens literal et le sens spirituel.

p. 7. 8. n. 7. 8.

De disciple il devint bientôt le maître des autres, et se fit en peu de temps une si grande réputation de savoir, que quantité de moines abordoient de toutes parts à Nutscelle pour entendre ses explications de l'écriture. Les religieuses-mêmes, qui ne pouvoient sortir de leur cloître, s'estimoient heureuses de recevoir quelquefois de ses instructions.

p. 8. n. 9.

Néanmoins quelque talent qu'il eût pour la parole, il ne s'appliqua à la prédication qu'à l'âge de 30 ans,

1 Marianus et Tritheme ont avancé que S. Boniface étoit Ecossois ou Hibernois de naissance. Mais cette opinion se trouve contredite par le texte même d'une des letres de Boniface.

qu'il fut ordonné prêtre. a Il donna depuis tant de marques de sa sagesse et de ses profondes connoissances, qu'on ne tenoit point de conciles, qu'il n'y fût appellé.

a p. 9-10. n. 10.

' Malgré l'utilité dont il étoit dans son païs, et les honneurs qu'il y recevoit, il forma le dessein d'aller annoncer la foi aux infideles. Il alla en Frise à cet effet dès le commencement de l'année 715. Mais voïant que la guerre allumée entre Charles Martel et Radbot Duc des Frisons, étoit un obstacle à l'exécution de son entreprise, il retourna à Nutscelle l'Automne de l'année suivante. Au bout de trois ans qu'il y passa, sans perdre de vûë son pieux dessein, il fit le voïage de Rome, ' où il reçut du Pape Gregoire II sa mission pour prêcher l'Evangile à toutes les nations idolâtres, vers lesquelles la Providence le conduiroit. On a encore les letres apostoliques de ce pontife à ce sujet. La date qu'elles portent répond à l'an 719 ; et leur inscription fait voir qu'on avoit déja donné à Winfrid le nom de Boniface.

p. 10-12. n. 14. | an. l. 20. n. 1. 26.

Bonif. ep. 118.

' De Rome le nouveau missionnaire passa en Thuringe, où il commença à exercer les fonctions de son ministere. La foi y avoit été annoncée dès le regne de Thierry I, Roi des François ; mais elle s'y trouvoit alors presque étouffée par l'yvraïe que de faux docteurs y avoient semé depuis. Cependant l'état des choses étant changé en Frise, et les obstacles levés à la prédication de l'Evangile, Boniface s'y transporta aussitôt ; et après y avoir travaillé à l'œuvre de Dieu, en la compagnie de S. Willibrode, non treize, mais seulement trois ans, ' il parcourut le païs de Hesse, pénétra jusqu'en Saxe, fit en tous ces endroits plusieurs milliers de Chrétiens, et retourna à Rome. Là il fut ordonné Evêque par le Pape Gregoire II, le trentiéme de Novembre 723. Puis muni des letres de ce pontife, il vint en France trouver Charles Martel qui le reçut très-favorablement. Sous la protection de ce puissant maire du palais, Boniface repassa en Hesse et en Thuringe, où il affermit et confirma les chrétiens qu'il y avoit déja faits ; en fit de nouveaux, et confondit de faux docteurs, qui y avoient introduit une sorte d'hérésie très-pernicieuse. Tant de trophées érigés à J. C. acquirent à Boniface une réputation, qui se répandant par tout, lui attira de France et d'Angleterre grand nombre de personnes habiles de l'un et de l'autre sexe, dont il se servit utilement pour étendre l'empire de J. C. et pour faire triompher la véritable re-

Mab. act. ib. p. 13. 14. n. 15. 16. | an. ib. n. 27. | Bonif. ep. 3. p. 5.

act. ib. p. 15-18 | an. ib. n. 62. 63 | Bonif. ep. 3. 32. p. 6. 42.

VIII SIECLE. ligion du culte des idoles et des superstitions païennes.

act. ib. p. 19. 22. 42. 44-47. 54 | an. l. 21. n. 67.

' En 738 Boniface entreprit pour la troisiéme fois le voïage de Rome. Gregoire III qui avoit succedé à Gregoire II, et qui lui avoit déja accordé le pallium avec le titre d'archevêque, lui donna toutes sortes de marques d'estime, et lui confirma la qualité de légat du siege apostolique. Au bout d'un an de sejour à Rome, Boniface alla reprendre le grand ouvrage de sa mission; et se trouvant protégé des princes Carloman et Pepin, comme il l'avoit été de Charles Martel leur pere, il érigea plusieurs nouveaux évêchés: Wirtzbourg en Franconie ou la France orientale, Burabourg au païs de Hesse, Erford en Thuringe et Eichstat dans le Palatinat de Baviere. ' Ces nouvelles érections furent confirmées dans le concile tenu en Germanie l'an 742, comme on l'a déja dit. S. Boniface présida, et fut l'ame de cette assemblée; aussi bien que des deux autres qui la suivirent les années 743, 744, et se tinrent à Liptines et à Soissons. ' La même année 744 il jetta les premiers fondements de l'abbaïe de Fulde, la plus illustre et la plus noble de toute l'Allemagne, et y mit pour abbé S. Sturme, qui y assembla jusqu'à 400 moines. Ce monastere devint bien-tôt célebre par son école, et le fut encore plus au siécle suivant.

Conc. t. 6. p. 1533-1537. 1552.

Mab. act. ib. p. 76. 175 | an. l. 22. n. 1.

act. ib. p. 52. 80 | an. ib. n. 6. 59.

' En 746 au plûtard S. Boniface fut établi Archevêque de Maïence, à qui le pape Zacharie à sa consideration rendit son ancien droit de metropole, et soumit les évêchés de Tongres, Cologne, Wormes, Spire, Utrecht, et tous les autres d'Allemagne, où le Saint avoit annoncé la foi. Il est surprenant que Strasbourg suffragant de Maïence, ne se trouve pas dans l'énumération que fait ici le pape Zacharie. ' Une des actions les plus éclatantes du pontificat de notre saint, fut le sacre de Pepin, Roi des François, dont il fit la cérémonie en 751 ou 752. Dès la même année avec la permission du Pape, il se choisit un successeur, qui fut S. Lulle, un de ses plus fideles disciples, et l'ordonna Archevêque en sa place. Déchargé sur ce nouveau prélat du soin de ce nouveau diocèse, ' il repassa en Frise, à dessein de consommer la longue course de ses prédications dans le même païs où il l'avoit commencée. Il n'y eut pas continué deux ans ses travaux apostoliques, qu'ils y furent couronnés par le martyre qu'il y souffrit avec 50 tant clercs que moines qui l'accompagnoient, le cinquiéme de Juin 755, indiction huitiéme, 40 ans après

act. p. 88. n. 4 | an. ib. n. 55. 64.

act. ib. p. 22. 23. 26. 89. 90 | an. ib. n. 68. | l. 23. n. 10

qu'il fut sorti pour la premiere fois de son païs, trente-six ans et demi depuis qu'il avoit été établi missionnaire apostolique en Allemagne. Son corps qui avoit été d'abord inhumé à Utrecht, fut peu après transferé à Fulde, où on le conserve encore avec beaucoup de vénération. VIII SIECLE.

' On trouve une épigramme faite pour honorer le lieu de son martyre. On la croit de la façon d'Alcuin, quoiqu'elle ne se lise pas parmi ses autres poësies. Nous la rapporterons ici pour servir d'épitaphe à notre Saint. act. ib. p. 90. n. 12.

Hic pater egregius meritis Bonifacius almis,
Cum sociis pariter fundebat sanguinis undam,
Inclita martyrii sumentes stemmata sacri.
Terra beata nimis Sanctorum sanguine dives!
Transvolat hic victor miles ad præmia cœli.
Suadeo qua propter curvato poplite supplex,
Tui quicumque legis, terris his oscula fige,
Spesque tibi fiat lachrymis adscendere cœlum.
Hic potuisset . . . .
Hic manet ille cruor cuncto pretiosior auro,
Membraque cœlesti rore hæc ' perfusa quiescunt. hic.
Adjuvat hinc Paulus, doctor Bonifacius inde,
Hæc illis quoniam constat simul aula dicata.

' Presque aussi-tôt après sa mort, l'Eglise Anglicane fit un decret, par lequel on le reconnoissoit pour un illustre martyr, et un des plus excellents peres et docteurs de la foi orthodoxe. ' Le moine Otlon dans l'histoire qu'il a écrite de sa vie, et d'anciens vers attribués à Alcuin, lui donnent pareillement le titre de docteur. Il est au moins vrai, que par tout on le reconnoît pour l'Apôtre de l'Allemagne et le restaurateur de la discipline en France. On doit aussi lui rendre la justice de le regarder comme l'instituteur des études dans une grande partie de la Frise et de l'Allemagne. ' Outre l'academie qu'il ouvrit à Fulde, il en établit encore d'autres à Fritzlar, dans le monastere de la cathédrale d'Utrecht, et les autres qu'il avoit fondés dans divers lieux de sa mission. Il porta l'attention jusqu'à faire venir de la Grande-Bretagne plusieurs habiles maîtres, pour enseigner dans ces nouvelles écoles. ' Il en faisoit quelquefois lui-même l'office, quelqu'occupé qu'il fût d'ailleurs, et ne croïoit pas indigne de son ministere d'apprendre

Bonif. ep. 70.
Mab. act. ib. p. 86. 91. n. 12. 24.
t. 3. pr. n. 98.
Bonif. ep. 69. p. 83.

VIII SIECLE. à ses disciples l'art de la versification.

Entre les plus illustres on compte S. Lulle Archevêque de Maïence, S. Willibalde Evêque d'Eichstat, S. Wunebalde Abbé d'Heidenheim, frere du précédent; S. Burchard, S. Megingos, l'un et l'autre successivement Evêques de Wirtzbourg; S. Wigbert Abbé de Fritzlar; S. Sturme, premier Abbé de Fulde; S. Gregoire, qui le fut du monastere d'Utrecht, et qui sans être évêque gouverna ce diocèse. ' On doit compter encore entre les principaux disciples de S. Boniface, Carloman Prince des François, qui se conduisant par ses avis, conçut le généreux dessein de renoncer aux grandeurs du siécle et d'embrasser la vie monastique, ce qu'il exécuta en l'an 747 ou 748. ' Plusieurs saintes et illustres abbesses se faisoient aussi un mérite d'avoir eu pour maitre cet homme apostolique.

Mab. An. l. 2. n. 10.

act. t. 4. p. 72.

§. II.

SES ÉCRITS.

Saint Boniface se trouve dans le même cas que plusieurs autres écrivains, dont on n'a pas eu soin de conserver à la postérité tous les ouvrages qui sont sortis de leur plume; mais à qui par une espece de dédommagement on en a attribués d'autres qui ne leur appartiennent pas. Discutons d'abord ceux qui nous restent de ce grand homme, puis nous passserons aux autres.

1°. Personne ne lui dispute un recueil de letres, que nous avons sous son nom, au nombre de 152, [1] en y comprenant tant celles qui sont véritablement de lui, que quantité d'autres qui ne le regardent que pour lui avoir été adressées, ou pour se trouver insérées parmi les siennes. Il n'y en a qu'environ quarante qui soient la production de S. Boniface; quoique d'autres lui en atttribuent davantage, comme ' M. Dupin qui lui donne la quatriéme, qui est plûtôt de S. Lulle. Celles qui appartiennent à notre Saint, sont les trois premieres du recueil, la sixiéme avec les vingt-cinq suivantes, la 85, la 91, la 92, la 97, la 104, avec les deux qui la suivent, la

Dupin, bib. t. 7. p. 291.

1 Les imprimés n'en marquent que 151; mais il y en a réellement 152. L'erreur du nombre vient de ce que la 143 est marquée 142 comme la précédente. Erreur qu'on n a pas corrigée dans la Bibliotheque des Peres.

132, la 135, la 141, et la 150, qu'on doit compter pour 151, par la raison qu'on en donne dans la note au bas de la page précédente. VIII SIECLE.

Dans le titre de la premiere il prend le nom de Winfrid, ou Winfrede, ce qui fait voir qu'elle est écrite avant que ce nom lui eût été changé contre celui de Boniface. Elle est adressée à Nidhart un de ses amis, pour le porter à mépriser les choses temporelles, et s'appliquer à acquerir la science des saintes Ecritures, où se trouve la vraie sagesse, qui est préférable à tout ce qu'il y a de plus précieux au monde. On voit par la fin de cette letre, que Boniface l'écrivit d'un lieu éloigné de son païs, où il esperoit de retourner un jour. C'est ce qui feroit juger qu'il l'auroit écrite dans le premier voïage qu'il fit en Frise. A cette letre se trouve jointe une piece de 28 petits vers, où il ne faut chercher aucune beauté de la poësie. Bonif. ep. 1. p. 1. 3.

L'Auteur étoit déja évêque, lorsqu'il écrivit la seconde, comme il paroît par la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu, qu'il prend à la tête. Elle est adressée à une abbesse, nommée Bugge et déja avancée en âge. Le saint aïant appris dans le païs éloigné où il se trouvoit alors, les afflictions dont elle étoit comme accablée, tâche par divers passages de l'Ecriture d'y apporter quelque adoucissement. ep. 5. p. 3-5.

La troisiéme letre n'est pas une des moindres, tant pour les choses qu'elle contient que pour le style. S. Boniface étoit déja vieux, lorsqu'il l'écrivit : ce qui montre qu'on n'a gardé aucun ordre chronologique dans le recueil où elle se trouve. Il l'adresse à Daniel, Evêque de Winchestre, à qui il demande quelque consolation, et ses avis dans les peines qu'il avoit à souffrir au milieu de païens obstinés, et de faux prêtres, encore plus dangereux que les païens-mêmes, qui ne cessoient de semer l'yvraïe dans le champ du pere de famille. Il le prie aussi de lui envoïer le volume des six prophêtes écrit en beaux caracteres que l'Abbé Vinbert avoit laissé à sa mort; parce que sa vûë s'affoiblissant, il ne pouvoit se servir des manuscrits du païs où il étoit. Comme Daniel sur ses vieux jours avoit perdu lui-même entierement la vûë, S. Boniface emploïe le reste de sa letre à le consoler sur cette affliction. Ce qu'il lui dit à ce sujet, est aussi ingenieux que pathetique. Il nous apprend dans la même letre une cérémonie particuliere de son ordination. Le pape Gregoire l'avoit fait jurer sur le corps de ep. 3. p. 5-7.

VIII SIECLE. S. Pierre, qu'il se sépareroit de la communion des faux docteurs qu'il ne pourroit ramener à la saine doctrine.' Il y a dans le même recueil une letre du même prélat à S. Boniface. Mais ce n'est point comme quelques savants l'ont avancé; une réponse à la letre dont on vient de rendre compte.' Celle par laquelle Daniel y répond, se trouve insérée parmi les notes de l'éditeur.

ep. 67. p. 78-80.

not. p. 299.-303.

ep. 6. 7. p. 9-11. 'La sixiéme et la septiéme sont fort courtes. L'une est circulaire, adressée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les chanoines, les abbés, les abbesses, en un mot à tous les catholiques d'Angleterre, afin de les encourager à prier Dieu de verser ses bénédictions sur ses travaux apostoliques. L'autre est une letre de civilité à l'abbesse Eadburge. Il est douteux qu'elle soit de S. Boniface, qui n'est point nommé dans l'inscription. Le nom de l'Auteur qui est qualifié simplement diacre, n'est désigné que par une N majuscule.

ep. 8. p. 11. 12. 'Dans la huitiéme, écrite à Ecbert, Archevêque d'Yorc, saint Boniface remercie ce prélat des livres qu'il lui avoit envoïés, et lui annonce qu'en reconnaissance il lui adresse des exemplaires des letres de S. Gregoire Pape, qu'il avoit reçus du thrésor de l'église de Rome-même, et qu'il croïoit être rares en Angleterre. Il lui demande quelques-uns des ouvrages du vénérable Bede, qui brilloit alors par son grand savoir, et le prie de lire la letre qu'il écrivoit à Ethelbalde, Roi des Merciens, et d'y rectifier ce qui lui paroîtroit défectueux. C'est la dix-neuviéme du recueil, où elle devroit par conséquent suivre immédiatement la précédente. S. Boniface y prend comme dans la sixiéme, et plusieurs autres, le titre de légat du S. siége en Germanie.

ep. 9. p. 13. 'La neuviéme est adressée à l'abbé Huetbert et à sa communauté, à qui il demande encore des écrits du vénérable Bede, et une cloche, *cloccam unam*.

ep. 10. p. 13. 14. 'Il prie le prêtre Herefrid, à qui il adresse la dixiéme, et qui avoit beaucoup de crédit auprès d'Ethelbalde, de lire et d'expliquer à ce Prince l'avertissement qu'il lui envoïoit, tant de sa part que de celle de sept autres Evêques, avec lesquels il venoit de tenir un concile. Cet avertissement tendoit à faire cesser dans le roïaume d'Ethelbalde, les concubinages qui y étoient communs, et que ce Roi autorisoit par son exemple.

ep. 11. p. 15. 'Dans l'onziéme, S. Boniface avertit l'évêque Petelme,

qu'il lui envoïe quelques petits présents pour marque de son estime et de son amitié. Après quoi il le prie de lui dire ce qu'il pense du sentiment des évêques de France et d'Italie, qui regardoient comme un crime pour un homme qui épouseroit la veuve dont il auroit levé l'enfant des fonds du baptême. S. Boniface ajoûte qu'il ne se souvient point d'avoir lû rien de semblable dans les canons, et témoigne à Petelme qu'il lui fera plaisir de lui marquer, s'il l'a trouvé dans quelque auteur ecclésiastique. VIII SIECLE

' Les sept letres qui suivent ne sont pas fort importantes. La douziéme au Roi Ethelbalde est pour lui recommander Ceole qui en étoit le porteur, et le prier d'agréer deux oiseaux de proïe qu'il lui envoïoit, avec deux boucliers et deux lances. La treiziéme et la quatorziéme sont pour demander à l'Abbesse Eadburge, à qui elles sont adressées, le secours de ses prieres, tant pour lui-même que pour les païens à la conversion desquels il travailloit, et pour la remercier des livres qu'elle lui avoit envoïés en Germanie. Dans la quinziéme adressée à l'Archevêque Notelme, il prie ce prélat de lui envoïer les questions de S. Augustin, Apôtre de l'Angleterre au Pape S. Gregoire avec les réponses de celui-ci qui ne se trouvoient pas à Rome. Il lui demande aussi en quelle année de l'incarnation de J. C. ce pontife envoïa les premiers missionnaires dans la Grande-Bretagne. Le reste de la letre roule sur le cas déja proposé à l'évêque Pethelme dans l'onziéme letre, touchant l'affinité spirituelle. La seiziéme contient une petite description générale des diverses peines que S. Boniface avoit à souffrir dans sa mission, en vûë desquelles il engage une servante de J. C. à qui il l'adresse et qu'il ne nomme pas, de prier pour lui. La dix-septiéme est pour regler l'état du monastere de Fritzlar, à la mort de Wigbert qui le gouvernoit en qualité d'abbé. Elle fut par conséquent écrite en 747; et l'on voit ici une nouvelle preuve du défaut d'ordre chronologique dans le recueil de ces letres; puisqu'il s'y en trouve dans la suite qui appartiennent à cet abbé. La dix-huitiéme est une simple letre d'amitié à un nommé Jammule, Archidiacre de l'église de Rome. ' C'est le même que le diacre Gemmule, dont il y a dans le même recueil deux letres adressées à S. Boniface, mais dont aucune n'est une réponse à la letre précédente. Elles en supposent visiblement deux autres de notre Saint, qui sont perduës. Dans l'une S. Boniface annonçoit

op. 12-18 p. 16-224

ep. 148. 149.

VIII SIECLE. à Jammule quelques petits présents qu'il lui envoïoit, et lui recommandoit quelques religieuses qui avoient eu la dévotion d'aller honorer le tombeau des Apôtres. Dans l'autre il lui demandoit une partie des letres de S. Gregoire qu'il lui spécifioit.

ep. 19. p. 22-27. ′ La dix-neuviéme letre du recueil est une des plus longues et des plus belles. Ellee est adressée à Ethelbalde ou Ethibalde, comme il se trouve ici nommé, roi des Merciens, tant au nom de S. Boniface, que de cinq autres évêques, dont les plus célebres sont S. Burchard de Wirtzbourg et S. Willebalde d'Eichstat. Après avoir loué en ce Prince ce qui méritoit de l'être, et particulierement ses grandes aumônes, ils le reprennent avec beaucoup de liberté de l'incontinence dans laquelle ils avoient appris qu'il vivoit, et qu'il portoit jusqu'à violer des vierges consacrées à Dieu. Ils lui exposent toute la grandeur de ce crime; et pour la lui mieux faire comprendre, ils lui rapportent le supplice cruel que les anciens Saxons encore païens faisoient souffrir à une fille qui deshonoroit la maison de son pere en se laissant corrompre. Ils se plaignent aussi de ce qu'Ethelbalde ôtoit aux églises et aux monasteres leurs anciens privileges, et leur enlevoit leurs biens, et de ce que ses ministres et ses gouverneurs soumettoient le clergé et les moines à des impositions que les rois chrétiens n'avoient jamais exigés d'eux. Ils finissent leur letre en remettant sous les yeux de ce prince la courte durée de cette vie, et l'exemple de deux rois ses prédécesseurs, qui étant coupables des mêmes excès, avoient fini par une mort malheureuse. Un peu auparavant ils rapportent à la même cause les excursions des Sarrasins en Espagne, en Provence et en Bourgogne : ce qu'ils regardoient comme un fleau dont Dieu dans sa colere avoit puni ces peuples.

ep. 20. p. 28. 29. ′ La vingtiéme letre de S. Boniface est pour répondre à l'avis que lui avoit demandé l'abbesse Bugge, touchant la conduite qu'elle devoit mener après s'être déchargée du poids de sa dignité, et pour s'excuser envers elle de ne lui envoïer pas l'écrit de pieté qu'elle l'avoit prié de lui composer. Cette letre, quoique la vingtiéme, est une réponse à la trente-cinquiéme du recueil.

ep. 21. p. 29-33. ep. 71. p. 97. 99. Pez. anec. t. 3. p. 594-601. ′ S. Boniface emploïe la vingt-uniéme dont on a retranché par mégarde une grande partie pour en former la letre 71, à faire à l'abbesse Eadburge, le recit des visions qu'un moine avoit eües pendant l'espace de quelques heures qu'il demeura

mort, et que lui Boniface avoit apprises de sa propre bouche en présence de trois autres personnes dignes de foi. S. Boniface ajoute cette circonstance, de peur qu'on ne le soupçonnât d'imposer dans une chose tout-à-fait extraordinaire, mais dont on avoit néanmoins déja vû quelques exemples, témoin la vision de S. Baronte dont on a parlé. Si jamais on réimprime ce recueil de letres, il faut joindre ensemble la vingt-uniéme et la soixante-onziéme. VIII SIECLE.

'Les suivantes jusqu'à la trente-uniéme inclusivement sont peu de chose, et ne sont presque considérables que par le nom qu'elles portent. La plûpart ne sont que de simples billets de salut, de recommandation, ou pour demander le secours des prieres de ceux à qui elles sont adressées. Par la vingt-deuxiéme, S. Boniface, qui étoit alors dans un âge décrépit, comme il le dit lui-même, demanda à l'Abbé Dudde ou Duddon ce qui lui manquoit du commentaire, apparemment du vénérable Bede, sur les épîtres de saint Paul, n'aïant que l'explication sur les épîtres aux Romains et aux Corinthiens. Il lui parle encore de l'affinité spirituelle, dont on a vû qu'il fait mention dans quelques autres letres. En demandant dans la vingt-quatriéme qu'on prie pour lui et pour la conversion des infidelles à laquelle il travailloit, il exhorte aussi à prier pour le repos des ames de ceux qui l'avoient aidé dans ses travaux apostoliques. La vingt-sixiéme, qui se trouve insérée aux sixiéme tome des conciles, est adressée à Gripon, fils de Charles Martel, pour l'engager à proteger les évêques, les prêtres, les moines, les vierges consacrées à Dieu qui étoient en Thuringe. Par la vingt-septiéme il donne avis à quelques-uns de ses amis de son heureuse arrivée à Rome, et du bon accueil qu'il y avoit reçu. Il prie dans la vingt-huitiéme l'abbesse Eadburge de lui écrire en letres d'or les deux épîtres de S. Pierre : afin que dans le cours de ses missions il eût toujours présentes les paroles de cet apôtre. Bonif. ep. 22-31. p. 35-42.

Depuis la trente-uniéme letre jusqu'à la quatre-vingt-cinquiéme, il n'y en a point dans le recueil que nous parcourons, qui appartiennent à S. Boniface. 'Celle-ci est écrite à Ecbert, Archevêque d'Yorc, pour le remercier des livres qu'il avoit envoïés à notre Saint, et pour lui demander la suite des ouvrages du vénérable Bede, nommément son commentaire sur les paraboles de Salomon. S. Boniface y consulte aussi ce prélat sur un prêtre emploïé dans sa mission, qui après avoir eu le malheur de tomber dans le péché de la chair. ep. 85. p. 119. 120

et en avoir à la vérité fait pénitence, continuoit les fonctions sacerdotales. Il prie donc Ecbert de lui dire si c'est un moindre mal de laisser ainsi ce prêtre dans l'exercice du saint ministere, n'en aïant point pour le remplacer, que de laisser périr une multitude de païens faute de ministres?

ep. 91. p. 126. 127.

La letre quatre-vingt-onziéme est adressée au pape Etienne III, à qui saint Boniface demande la confirmation de la dignité de legat du S. siege qu'il exerçoit depuis 36 ans. On voit par là qu'elle fut écrite en 754; puisque ce fut en 719 que le Saint fut revêtu de cette dignité par Grégoire II. Il y avoit déja plus de deux ans qu'Etienne avoit succedé au pape Zacharie. C'est pourquoi S. Boniface s'excuse d'avoir tant tardé à lui rendre ses hommages, sur ce qu'il avoit été extrêmement occupé à rétablir les églises, au nombre de plus de trente, que les païens avoient détruites.

Conc. t. 6. p. 1654-1656.

Cette letre avec la suivante se trouve imprimée dans la grande collection des conciles. Celle-ci qui est la quatre-vingt-douziéme, est adressée à Fulrade, Abbé de S. Denis, chapelain du Roi Pepin qui est mal-nommé Fulrede, et seulement qualifié prêtre dans l'édition de Serarius. S. Boniface l'écrivit sur la fin de ses jours, lorsqu'il avoit, comme il semble, quelque pressentiment de sa mort prochaine : afin de porter cet abbé à ménager la protection de Pepin pour les églises qu'il avoit fondées, les prêtres et les moines qui l'avoient aidé dans ses travaux apostoliques, et plus particulierement pour S. Lulle qu'il avoit déja choisi pour son successeur.

Bonif. ep. 92. p. 127-128.

ep. 97. p. 131-133.

La quatre-vingt-dix-septiéme est importante pour l'histoire de l'église d'Utrecht, dont elle représente l'origine. S. Boniface l'écrivit au pape Etienne en faveur des droits de cette église, que l'évêque de Cologne vouloit s'assujettir, et la rendre de son diocèse. La cent-quatriéme adressée au roi Pepin, paroît être un remerciment de S. Boniface à ce prince pour la bonne volonté qu'il avoit témoignée en conséquence de la demande qu'il lui avoit fait faire par Fulrade, comme on vient de le voir.

ep. 104. p. 142-143.

Conc. ib. p. 1544. 1545. 1565-1570.

Entre toutes les letres de S. Boniface il n'y en a point de plus considérable que la cent-cinquiéme, qui se trouve plus correcte et beaucoup plus entiere dans le recueil des conciles, où elle est même répetée en partie. S. Boniface l'adresse à Cutbert, Archevêque de Cantorberi. Il lui fait d'a-

Bonif. ep. 105. p. 143-149.

bord part du concile qu'il avoit tenu en 742 avec plusieurs évêques, et dont nous avons rendu compte. En y rapportant en abregé les canons qui y furent dressés, il y joint certaines circonstances qui ne se lisent pas dans les actes originaux. C'est pourquoi il ne faudroit pas l'en séparer. Le S. prélat se livrant ensuite au feu de la charité qui l'animoit, dit plusieurs belles choses sur les devoirs des pasteurs, y entremêle de puissants motifs pour les porter à s'en acquitter avec zele et fidelité. Cet endroit de la letre est tout-à-fait digne d'un successeur des Apôtres, et ne respire que le martyre. Il la finit en déplorant les vices généraux et dominants parmi les Anglois. Il insiste particulierement sur la facilité qu'ils avoient de laisser les personnes de l'autre sexe religieuses et autres, faire de si fréquents pelerinages à Rome; vû qu'elles s'en servoient pour couvrir leur libertinage, comme plusieurs villes de Lombardie et de France en étoient témoins. VIII SIECLE.

On ne doute point que cette letre, et peut-être la dix-neuviéme au roi Ethelbalde, où S. Boniface, comme on l'a vû, reprend aussi les vices qui regnoient en Angleterre, ne reveillassent le zele de l'archevêque Cudbert, et que ce ne fût en conséquence qu'il fit tenir en Septembre 747 le concile de Cloveshou ou Cliffe, où l'on fit les beaux reglements qui nous en restent. On ne voit point cependant qu'on y défende les pelerinages de Rome, qui étoient une occasion aux scandales dont on vient de parler.

'La cent-sixiéme appartient encore à S. Boniface. Il l'adresse à un abbé qui n'est pas nommé et à sa communauté, pour établir entr'eux, lui et les siens, une communion de prieres, tant pour les vivants que pour les morts. On croit néanmoins que cet abbé n'est autre qu'Optat, Abbé du Montcassin. ep. 106. p. 150.

Des 46 letres suivantes du recueil, il n'y en a plus que quatre qui soient de S. Boniface. 'Entre la cent-dix-septiéme et la cent-dix-huitiéme se trouve ce qu'on nomme sa profession de foi, qu'on a fait entrer dans la collection des conciles et ailleurs. C'est une promesse faite avec serment et imprécation contre lui-même, s'il venoit à la violer, de garder inviolablement la foi et l'unité de l'Eglise Catholique; de n'avoir aucun commerce avec les évêques qui contreviendroient aux decrets des anciens peres; et de les dénoncer au souverain pontife, s'il ne pouvoit les convertir. Elle fut faite sur le corps p. 263. | conc. ib. p. 1438. Mab. Act. B. t. 4. p. 36-37.

VIII SIECLE.

de saint Pierre à Rome en 723, lorsqu'il y fut ordonné par le pape Gregoire II. Les dates marquées dans l'inscription de cette piece reviennent à cette année-là. C'est la même promesse, dont il est fait mention dans la troisiéme letre écrite à Daniel, Evêque de Winchestre.

Mab. ib. p. 53-56. Conc. ib. p. 1494-1497.

Les quatre letres appartenantes à S. Boniface, dont il nous reste à rendre compte, sont les 132, 135, 141 et 151. ' La premiere des quatre est adressée au pape Zacharie, et se trouve dans les actes du Saint par Othlon, et dans le recueil des conciles. ' S. Boniface l'écrivit pour assurer de son obéissance, ce sont ses termes, le nouveau pape qui avoit pris la place de Gregoire III, le sixiéme de Decembre 741. Elle ne fut écrite par conséquent, qu'au commencement de l'année suivante au plûtôt. Après les premiers compliments accompagnés de grands témoignages de respect et de soumission, S. Boniface prie Zacharie de confirmer l'érection des trois nouveaux évêchés qu'il venoit de fonder, Wirtzbourg, Burabourg et Erford. Ensuite il le consulte sur la conduite qu'il devoit tenir dans le concile que Carloman vouloit assembler dans ses états, et pour lequel il l'avoit mandé. A ce sujet S. Boniface fait un petit état des désordres qui s'étoient introduits dans l'église de France, surtout parmi le clergé. Il consulte aussi le pape sur une personne de la premiere condition, qui disoit avoir obtenu de son prédécesseur dispenses pour épouser la veuve de son oncle, quoiqu'elle se fût consacrée à Dieu, et sur certains évêques et prêtres François, qui après avoir souillé leur sacerdoce par divers crimes capitaux, alloient à Rome et en revenoient avec la faculté de reprendre les fonctions du saint ministere. S. Boniface ne fait pas difficulté de dire, que ces sortes de dispenses sont contre les canons; qu'il n'a jamais lû que le S. siege en ait méprisé l'autorité, et que de le faire ce seroit ouvrir la porte à beaucoup de scandales. Sur la fin de sa letre il engage le pape à ne rien oublier pour abolir les superstitions païennes qui se faisoient le premier jour de Janvier, et rapporte à cette occasion un beau passage de S. Augustin qui les condamne. La letre finit par six vers hexametres, qui contiennent des vœux de prosperité pour le nouveau pontife, mais qu'on a oubliés dans l'édition du recueil des conciles. ' Zacharie répondit à tous ces articles par la letre 142, ou plutôt 143, parce que la précédente est aussi marquée la 142.

Bonif. ep. 132. p. 181-185.

ep. 143. p. 216-220.

La

[a] La cent trente-cinquiéme qui se trouve dans le même recueil, et parmi les letres hibernoises publiées par Usserius, est encore adressée au même pape. Il y avoit près de trente ans que S. Boniface travailloit sous les ordres du S. siege à la conversion des infideles, lorsqu'il l'écrivit. Il en faut donc mettre la date tout au plutôt à la fin de 747, ou au commencement de l'année suivante ; puisque ce fut en 719 qu'il reçut sa mission du pape Gregoire II. S. Boniface y instruit Zacharie de ce qu'il a eu à souffrir en France, surtout de la part du faux évêque Adalbert, dont on a donné l'histoire, et d'un autre pernicieux hérétique nommé Clement, Hibernois de nation. Comme ils étoient rebelles à l'autorité de l'Eglise qui les avoit condamnés, il prie le Pape d'engager Carloman, Duc des François à les faire enfermer. Il lui fait quelque détail des erreurs extravagantes de ces deux séducteurs ; et il est à croire qu'il lui envoïa ce qu'on avoit des écrits d'Adalbert. Il le prie aussi d'écrire au peuple françois pour le détourner de suivre leur fausse doctrine.

a ep. 135. p. 187-189. | Uss. ep. hib. p. 31-33 | conc. ib. p. 1557-1559.

En conséquence de cette letre de S. Boniface, ['] le pape Zacharie tint à Rome le concile dont on a parlé, et où Adalbert et ses écrits qu'on y lut furent condamnés. Les actes de cette assemblée se trouvent unis à la même letre sans nulle séparation, comme s'ils en faisoient une suite naturelle. Cela vient apparemment de ce que la letre aïant aussi été lûë en plein concile, on crut la devoir placer à la tête de ces actes.

Bonif. ib. p. 189-195.

['] Cette letre et deux autres du même archevêque que nous n'avons pas, lui attirerent de la part de Zacharie, la réponse qui fait la cent trente-huitiéme letre du recueil qui nous sert de guide. Dans une des deux qui nous manquent, S. Boniface faisoit connoître à ce pontife un troisiéme séducteur, nommé Geoleob dans l'édition de Serarius, où le nom paroît défiguré comme tant d'autres ; mais il est un peu rectifié dans l'édition des conciles, qui le nomme Geoleb. C'est peut-être Godalsace, dont il sera parlé dans la suite.

ep. 138. p. 199-202.

['] S. Boniface, comme on l'a vû, avoit prié Zacharie d'écrire au peuple françois, pour le détourner de donner dans l'erreur. C'est ce qu'il exécuta par la letre précédente 137 du même recueil, adressée à tous les évêques, tous les prêtres, tous les diacres, tous les abbés, tous les ducs, tous les comtes, et tous les fideles de France.

ep. 137. p. 197-198.

['] Les deux dernieres letres du recueil qui appartiennent à S.

ep. 141. 151. p. 210. 211. 231.

VIII SIECLE. Boniface, sont la 141 et la 150, ou plutôt 151, pour la raison qu'on a déja dite. L'une fut envoïée au pape Zacharie par S. Lulle, qui étoit chargé de dire de vive voix à ce pontife beaucoup d'autres choses importantes, qui n'étoient pas exprimées dans la letre. S. Boniface y parle de la fondation du monastere de Fulde qu'il avoit faite depuis peu, sous la regle de S. Benoît. L'autre letre est écrite à Cutbert, Archevêque de Cantorberi pour lui demander le secours de ses prieres et la suite des ouvrages du vénérable Bede.

Ce sont-là toutes les letres du recueil, que nous reconnoissions appartenir à S. Boniface. Il est visible par celles qui lui sont adressées, nommément par celles du pape Gregoire II, Gregoire III et Zacharie, qu'il en avoit écrit plusieurs autres qui ne sont pas venuës jusqu'à nous. Il y a même beaucoup d'apparence qu'elles ne se trouvoient plus dès le XI siecle, lorsque le moine Othlon composant les actes de notre Saint, y insera les letres de ces Papes, sans y faire entrer qu'une seule de celles de S. Boniface qui est la 132, au pape Zacharie.

Ce qui nous en reste est très-précieux. C'est un thrésor de science et de lumiere pour ceux qui voudront s'instruire de l'état de la theologie, de la morale et de la discipline au VIII siecle; et les Allemans y peuvent apprendre en particulier les obligations infinies qu'ils ont à S. Boniface pour ses travaux apostoliques dans leur païs. En général on y voit par tout des traits de son zele tout de feu pour la religion, la conversion des païens et des hérétiques, l'extirpation du vice, la pratique des vertus chrétiennes, l'observation de la bonne discipline, le maintien du bon ordre; de son intrepidité à reprendre et à condamner les désordres dans les personnes les plus éminentes en dignité, comme dans les autres : de sa sollicitude pastorale pour toutes les églises; de son affection paternelle pour ses disciples; de son bon cœur et de sa générosité pour ses amis; de son dévoüement pour le S. siege, qu'il exprime cependant quelquefois en des termes qui ne sont pas assez proportionnés à la dignité du caractere épiscopal.

Le style de ses letres se sent un peu de la barbarie du siecle. Il est d'ailleurs fort simple et sans ornement, mais naturel, grave, clair, plein de pieté. Les pensées en sont justes, et les raisonnements pour l'ordinaire fort concluants. Il y a cependant assez souvent des répetions : c'est-à-dire que les

mêmes choses qui se trouvent dans differentes letres, y sont exprimées de la même maniere.

A l'égard des autres letres du recueil, au nombre de plus de cent elles appartiennent à cinquante differentes personnes au moins, de divers païs, la plûpart d'Angleterre, et de diverses conditions. On en compte jusqu'à vingt-six des papes Gregoire II, Gregoire III, et Zacharie. Il y en a de trois ou quatre rois d'Angleterre, plusieurs de divers évêques, abbés et abbesses de la même isle. Et ce qui surprend, c'est qu'il s'y en trouve plusieurs qui ne regardent S. Boniface ni directement, ni indirectement. Telles sont entr'autres la 113, écrite par l'abbé Amalhard à Riculfe, Archevêque de Maïence après S. Lulle successeur de S. Boniface, et la 117 de l'église de Maïence à l'empereur Louis. Cette circonstance jointe au défaut d'ordre, de chronologie et de matieres, fait voir que le choix a eu moins de part à ce recueil que le pur hazard. Nous n'entreprendrons point ici de rendre compte en détail de toutes ces differentes letres ; nous bornant simplement à faire connoître celles qui ont été écrites par des François, ou des personnes habituées en France. Nous commençons par renvoïer à l'histoire de S. Lulle qui suivra bientôt, les neuf à dix qui appartiennent à ce grand prélat.

ʹ La trente-deuxiéme qu'on a inserée dans la collection des conciles, est de Charles Martel, Maire du Palais, si connu dans notre histoire, qui à sa mort en 741 laissa héritiers de son autorité Carloman et Pepin ses deux fils. C'est une letre de recommandation accordée à S. Boniface, et adressée à tous les évêques, les ducs, les comtes et autres ministres, afin que personne ne puisse le troubler ou l'inquieter dans les fonctions de son ministere, sous peine d'en être séverement puni. Elle est sans date ; mais on voit par la suite de l'histoire de notre Saint, qu'elle fut écrite en 724.

ep.32.p.42. | conc. ib. p. 1445.

ʹ Deux entre les suivantes, la 96 et la derniere, qui suivant notre remarque doit être comptée pour la 152, appartiennent à Pepin, reconnu et couronné roi de France en 751, et mort au mois de Septembre 768. L'une est adressée à S. Lulle, Evêque, c'est-àdire déja établi archevêque de Maïence, afin de l'engager à faire dans son diocèse des prieres publiques pour remercier Dieu d'avoir fait succeder l'abondance à une grande stérilité. Il paroît que c'est une letre circulaire qui avoit aussi été envoïée à tous les autres évêques. ʹ Aussi est-elle im-

Bonif. ep. 96. 152. p. 131. 231-232.

Bal. capit. t. . p. 185. 186.

VIII SIECLE

primée à la fin des capitulaires de Pepin sous le titre de constitution générale. L'autre qui se trouve dans les actes de notre Saint par Othlon, est adressée à S. Boniface, pour confirmer les privileges de l'abbaïe de Fulde. L'une et l'autre est sans date; mais il est hors de doute que la derniere fut écrite avant la 96e.

Bonif. ep. 53. 54. 83. 102. 110.

En continuant l'examen des letres conteuuës dans le recueil, nous remarquons qu'il y en a cinq, la 53, la 54, la 83, la 102, et la 110, qui portent les noms de Wictbercht ou Wigberth qualifié prêtre, de Wicbert abbé, et de Wigbercht, qui ne prend point d'autre qualité que celle de serviteur de J. C.

Mab. Act. B. t. 3. p. 661. 677. | an. l.20.n.81. | l.22. n. 16.

Dom Mabillon est persuadé que ces cinq letres appartiennent à trois personnes differentes : les deux premieres à S. Wigbert, Abbé de Fritzlar, où il mourut en odeur de sainteté l'an 747; la 83 à un autre Wigbert, moine du même monastere, dont il est parlé dans la 17 letre de S. Boniface, et qui put succeder à l'abbé précédent; enfin la 102 et la 110 à un troisiéme Wigbert prêtre séculier, qui étant retourné d'Allemagne en Angleterre, paroît y avoir fini ses jours. Par la 53 le S. abbé Wigbert donne avis à ses freres du monastere de Glastembury de son heurense arrivée en Germanie, et de la maniere gracieuse dont S. Boniface l'y avoit reçu. La suivante n'est qu'un simple billet à un prêtre de ses confreres pour se recommander à ses prieres. Par la 83, l'autre Wigbert témoigne à S. Lulle, Archevêque de Maïence, à qui il l'adresse, la part que la communauté de Fritzlar avoit pris à sa maladie; chaque moine aïant récité un pseautier entier, et chaque prêtre dit cinq messes pour le rétablissement de sa santé. Les deux dernieres furent écrites d'Angleterre à S. Lulle par le troisiéme Wigbert qui étoit Anglois-Saxon, pour lui apprendre l'heureux succès de deux voïages qu'il fit de Germanie en son païs.

. et. ib. p. 713.714. 717. | Bonif.ep.17.

Parmi les autres letres du recueil, il y en a trois, la 80, la 87, et 94, écrites encore à S. Lulle par Megingoz ou Megingord, compatriote du même prélat et de S. Boniface, qui aïant quitté l'Angleterre pour passer en Allemagne, fut d'abord moine à Fritzlar, où il fut chargé de l'instruction des autres, et de veiller sur la conduite des enfants qu'on y élevoit. Dans la suite vers 751, il succéda à S. Burchard, Evêque de Wirtzbourg en Franconie, et gouverna cette église l'espace de 28 ans, au bout desquels il abdiqua l'épiscopat, et

se retira dans une solitude, où il établit le monastere de New-stad. Il en fut le premier abbé, et mourut vers 783. ′ Ses trois letres sont autant de consultations, par lesquelles il prie saint Lulle de lui dire son avis sur divers points. Le plus important est l'indissolubilité du mariage, qui fait le sujet de la letre 87. Megingoz y rapporte les divers sentiments des Peres de l'Eglise sur cette matiere, ce qui montre combien il étoit versé dans la lecture de leurs écrits. Dans la 94, il propose la difficulté qu'il avoit touchant le vœu, qu'un homme avoit imprudemment fait d'embrasser la vie monastique.

Bonif. ep. 80.87. 94.

′ La letre 36 appartient à sainte Liobe ou Leobgithe, l'une des personnes les mieux instruites de son sexe en ce temps-là, qui étant née en Angleterre, où elle avoit étudié la grammaire, la poëtique et les autres sciences que l'on comprenoit alors sous le nom d'arts liberaux, fut appellée en Germanie par S. Boniface son parent. Elle fut établie Abbesse de Biscoffeim à deux lieuës de Maïence, et devint dans le païs la mere des vierges consacrées à Dieu, comme S. Sturme son campatriote l'étoit des moines en qualité d'Abbé de Fulde. La letre de sainte Liobe est courte et peu importante, mais mieux écrite que beaucoup d'autres du même recueil. Elle est adressée à S. Boniface, et finit par quatre vers hexametres, dans lesquels sainte Liobe souhaite au saint prélat une longue vie et le bonheur éternel.

ep.36. | Mab. Act. t. 4 p. 299-250. 252-256.

On voit par les inscriptions de plusieurs letres de ce recueil, qu'en ce siecle on avoit encore rencheri sur les titres d'honneur déja en usage aux siecles précédents, à l'égard des personnes à qui l'on écrivoit. Rien n'est gueres plus singulier en ce genre, que les inscriptions des letres 38, 49, et 74.

On est redevable de ce recueil à Nicolas Serarius, Jesuite, qui le tira de deux divers manuscrits, l'un de la bibliotheque imperiale à Vienne, l'autre de l'Université d'Ingolstad. Il y a joint une vie de S. Livin, apôtre du Brabant, qui porte le nom d'un Boniface, et dont nous parlerons dans la suite, avec la vie de notre saint archevêque, qui passe pour l'ouvrage de S. Willibalde un de ses disciples. Pour rendre son travail plus utile, Serarius l'a orné de notes sur presque toutes les letres. Mais, quoique ces notes soient pour la plûpart pleines d'érudition, elles ne répandent point sur le texte la lumiere qu'il seroit à souhaiter. ′ Ce recueil ainsi disposé, fut imprimé pour la premiere fois à Maïence l'an 1605, en un volume *in*

Mir. auc. c. 213 | Bib. S. Vin. cen.

VIII SIECLE. *quarto*. Il y parut de nouveau en même volume chez Michel Demen l'an 1629. Ces deux éditions sont pleines de fautes sans parler de la confusion qui y regne; et du défaut de choix, la plûpart des noms propres et autres y sont défigurés; et il s'y trouve un grand nombre de lacunes, qu'on pourroit remplir en partie sur les letres qu'Othlon a fait entrer dans les actes du martyre de notre Saint, et sur celles qu'on a inserées dans la grande collection des conciles.

C'est cependant sur ces deux éditions de Maïence, toutes imparfaites qu'elles sont, qu'on a imprimé ce recueil de letres dans les diverses bibliotheques des Peres, tant de Cologne que de Paris et de Lyon, après en avoir retranché la vie de S. Livin, et celle de S. Boniface; mais en y laissant les notes de Serarius. On le trouve de la sorte au XIII tome de l'édition de Lyon, et au XVI de la derniere de Paris. Dans celle-ci on a fait une faute considerable, en séparant du texte les notes de l'éditeur de plus de 700 pages. Il est aisé de juger par ce qu'on vient de dire du besoin qu'on auroit d'une nouvelle édition de ce recueil.

Bib. p. t. 13. p. 70-160.

2°. Dom Luc Dachery au IX [1] tome de son spicilege, nous a donné sous le nom de S. Boniface de Maïence, un petit recueil de statuts divisés en 36 articles et réimprimés depuis à la fin du VI volume des conciles par les PP. Labbe et Cossart. Le premier éditeur les avoit tirés d'un manuscrit de Corbie, qui contient une courte, mais ancienne collection de canons. M. Dupin doute que ces statuts soient de notre S. archevêque; et la raison qu'il en donne, est singuliere: « C'est, dit-il, qu'on y trouve qu'il faut s'adresser à l'Empereur, « quoique du temps de Boniface il n'y eût point d'empereur en Allemagne. « Lorsque M. Dupin a apporté cette raison de son doute, il avoit assurément jetté les yeux sur quelqu'autre écrit, où il avoit lû le terme d'empereur, qui ne se trouve point dans celui-ci, ni rien qui puisse y avoir trait.

Spic. t. 9. p. 63-67. | conc. ib. p. 1890-1892.

Dupin. ib. p. 299.

Plusieurs de ces statuts sont répetés de decrets d'anciens conciles, et tous regardent les évêques et les prêtres, à qui ils prescrivent la conduite qu'ils doivent garder dans le gouvernement des églises, et surtout dans l'administration des sacrements. On y trouve par conséquent grand nombre de points de la discipline en usage de ce temps-là. Le vingt-hui-

Spic. ib.

Dupin. ib. p. 299. 1. On lit dans M. Dupin, dixiéme tome pour neuviéme.

tiéme est particulierement remarquable. Il concerne les personnes dont le baptême seroit douteux. Il ordonne de les baptizer sans aucun scrupule, mais en usant de cette précaution : *Je ne te rebaptise pas ; mais si tu n'es pas baptisé, je te baptise.* On observe que c'est là le premier exemple de baptême sous condition que l'on touve dans les anciens. Le vingt-septiéme statut veut que ceux qui reçoivent le saint baptême, fassent en leur langue maternelle les renonciations et la profession de foi ordinaire, afin qu'ils sachent ce qu'ils promettent. Le dernier contient un dénombrement des fêtes de précepte que l'on gardoit alors dans l'Eglise. On y voit les fêtes de la purification, de l'assomption, et de la nativité de la sainte Vierge ; mais il n'y est rien dit de celles de l'annonciation et de tous les Saints.

VIII SIECLE.

3°. ′ Dom Martene et Dom Durand, parmi les bons monuments dont ils ont enrichi le public dans leur derniere collection, dont les derniers volumes ont paru en 1733, nous ont donné quinze sermons de S. Boniface, Evêque et Martyr. Un manuscrit de M. d'Aguesseau, Chancelier de France, ancien de plus de 800 ans, leur a fourni ces précieux restes de tant d'autres instructions, que le Saint avoit été obligé de faire dans le cours de ses travaux apostoliques. De ces quinze sermons ou homélies Dom Bernard Pez leur avoit déja communiqué le dernier et Dom Mabillon dans son voïage d'Italie avoit tiré les dix premiers de deux manuscrits de Christine, Reine de Suede, ′ et avoit donné connoissance du premier, du quatriéme et des deux suivants, du neuviéme et du dixiéme à Casimir Oudin, son ami avant sa désertion qui en rapporte les commencements.

Mart. am. coll. t. 9. p. 185-218.

Oud. Scri. t. 1. p. 1789.

Ce sont autant de discours familiers, par lesquels l'Auteur tâche de former des Neophytes aux premiers principes de la foi et aux bonnes mœurs. On y découvre par tout le zele et la conduite d'un homme vraiment apostolique : caracteres qui joints à la simplicité et à la gravité d'un style un peu barbare, mais clair, concis et point embarrassé ne permettent pas de douter que ce recueil n'appartienne à S. Boniface de Maïence.

′ Dans le premier sermon, qui est intitulé *de fide recta*, S. Boniface après avoir posé pour principe, que sans la foi catholique il n'y a point de salut à esperer, parce que sans elle on ne peut plaire à Dieu, et qu'elle est le fondement de tout bien, fait voir combien il est important à tout homme de

Mart. ib. p. 187. 188.

VIII SIECLE. s'en instruire, et particulierement à ceux qui sont établis pour enseigner les autres, et pour être les docteurs de l'église de Dieu. Il passe ensuite à expliquer le mystere de la Trinité, ceux de la résurrection, du jugement dernier et de ce qui le suivra, en parcourant plusieurs articles du symbole.

p. 188-191. ' Il emploïe le second à parler de la création de l'homme, de sa chûte, et du remede dont Dieu s'est servi pour l'en retirer. C'est ce qui a fait donner pour titre à ce sermon, *De l'origine de l'état de l'homme*. L'Auteur en prend occasion de faire considerer à ses auditeurs les grands avantages de l'incarnation de J. C. et de les exhorter à la reconnoissance, qu'ils ne peuvent mieux témoigner que par une vie chrétienne, et la pratique des bonnes œuvres.

p. 191-194. ' Le sujet du troisiéme sermon est la pratique de la double justice, dont il porte le titre. S. Boniface fait consister la premiere justice à éviter le mal que le diable nous suggere, et la seconde à pratiquer le bien que Dieu nous commande. Par là, dit-il, nous deviendrons les enfants de son amour, et non de la damnation éternelle. Il entre ensuite dans le détail des vices dont on doit s'abstenir, et des vertus qu'on doit mettre en pratique, chacun dans son état. Il y adresse la parole aux prêtres, aux clercs inferieurs, aux jeunes gens, aux vieillards, aux peres, aux meres, aux enfants, aux riches et aux pauvres, et donne à chacun des avis conformes à sa condition.

p. 191-196. ' Les huit béatitudes de l'Evangile sont le sujet et le titre du quatriéme sermon. S. Boniface les y explique d'une maniere succinte, mais solide et touchante. Il y a inseré un témoignage bien clair au sujet de la confession auriculaire.
p. 195. 11. 6. »' Il vaut « bien mieux dit-il, confesser ses péchés à un seul homme, « que de les entendre publiés dans ce redoutable jugement en « présence des Anges, des hommes et des démons, et de se « voir confondu, non pour s'en corriger, mais pour en porter « la punition éternelle.

p. 196-199. ' Dans le cinquiéme, qui est un des plus longs, S. Boniface traite de la foi et des œuvres de la charité, ce qui forme le titre du sermon. Il y fait ressouvenir les Neophytes à qui il parle, de la foi qu'ils ont professée dans leur baptême, et que cette foi seroit morte, si elle n'étoit accompagnée de bonnes œuvres qui s'operent par la charité, et dont il fait une énumération fort instructive, et appuïée de l'autorité de l'Ecriture.

Il

Il n'y oublie presque aucun devoir essentiel d'une conduite vraiment chrétienne, de sorte qu'on pourroit en faire porter le titre à cette instruction. VIII SIECLE.

La sixiéme est emploïée à faire, comme porte le titre, le dénombrement des péchés capitaux et des principaux commandements de Dieu. Et afin de mieux inspirer de l'horreur pour les uns, et de l'amour pour les autres, il montre quelle sera la punition qui suivra inévitablement les premiers, et la récompense éternelle attachée aux seconds. A la tête des péchés capitaux l'Auteur met l'idolatrie et ses suites, qu'il compte pour autant de sacrileges. Faisant l'abrégé des commandements de Dieu, il dit qu'ils consistent en deux points : une foi saine, et une vie sans tache. p. 199-201.

Le septiéme sermon est intitulé : *De la foi et de la charité*, et roule tout entier sur ces deux points, que S. Boniface avoit déja touchés dans d'autres instructions. Il y dit d'abord qu'il ne suffit pas d'éviter le mal, si l'on ne fait en même temps le bien, comme il ne suffit pas de faire le bien si l'on n'évite aussi le mal. Ici comme ailleurs il pose la foi pour la base et le fondement de toute sorte de bien, même la connoissance de Dieu. Il y explique la maniere dont on doit aimer Dieu, et donne quelques motifs pour le faire, et ne jamais désesperer de sa bonté, quelque nombreux et griefs que soient les péchés dont on est chargé. p. 201-203.

Le huitiéme est encore tout de morale. S. Boniface y expose les vices dont on doit s'abstenir, et les vertus qu'il faut pratiquer pour éviter la damnation éternelle, et acquerir la bienheureuse éternité. C'est pourquoi l'on donne pour titre à ce sermon : *De quelle maniere on doit vivre sur la terre, et quelle sera la vie du siecle à venir*. L'Auteur n'oublie pas d'y défendre les augures et les autres suites de l'idolâtrie, comme parlant à des idolâtres nouvellement convertis à la foi. p. 203-205.

Dans le neuviéme il parcourt tous les differents états et conditions des hommes, à commencer par les Evêques, et assigne à chacune les devoirs qui lui conviennent. L'énumération est complete ; et l'on ne sauroit gueres dire plus de choses en moins de mots. On auroit pû donner à ce sermon un titre plus convenable que celui qu'il porte : *Quelles sont les actions qu'on doit éviter avec toute sorte de soin, et celles qu'on doit pratiquer de toute l'étenduë de son pouvoir*. Il faut avoüer que ce titre conviendroit mieux au sermon précédent. p. 205-207

Le dixiéme est intitulé : *De l'Incarnation du Fils de Dieu* p. 208. 209.

VIII SIECLE. *et de la réparation du genre humain*. D'abord S. Boniface y expose succinctement l'état heureux dans lequel fut créé l'homme, et dont il déchut par son péché, qui le jetta dans l'ignorance, la corruption et leurs suites. Après quoi il fait voir en peu de mots ce qu'il en a coûté à J. C. pour réparer les pertes de l'homme, et en conclud que si le Fils de Dieu a tant souffert pour l'amour de nous, nous devons bien souffrir quelque chose pour l'amour de lui : c'est-à-dire, nous faire une sainte violence, pour n'être pas envelopés dans les peines éternelles, dont il punira les méchants, et mériter au contraire d'avoir part à la récompense destinée aux bons.

p. 209-211. ' L'onziéme sermon commence par traiter des deux regnes que Dieu a établis, l'un en cette vie, et l'autre pour la vie à venir ; et c'est de là qu'est pris le titre que porte ce sermon. L'on ne jouïra point du second, si dans le premier on n'apporte tous ses soins à se purifier de ses péchés. Le reste est une exhortation à conserver sans tache la grace du baptême; à penser sans cesse aux biens futurs ; à travailler plus pour l'ame que pour le corps. La raison qu'en donne S. Boniface, c'est que le corps ne doit subsister que peu d'années, et que l'ame au contraire si elle fait le bien, regnera éternellement dans le ciel.

p. 211-213. ' Il emploïe le douziéme sermon à exhorter au jeûne de Carême, et à expliquer de quelle maniere on doit le faire pour qu'il soit salutaire à l'homme et agréable à Dieu. Il veut qu'on l'accompagne d'une grande pureté de conscience et de toutes sortes de bonnes œuvres, les prieres réïterées, les aumônes, la mortification de tous les sens. On ne jeûnoit encore alors que 36 jours : de sorte que les quatre jours de jeûne avant le premier Dimanche de Carême n'avoient pas encore été ajoutés aux autres. Sur la fin de cette instruction S. Boniface exhorte ceux à qui il parle, à se munir du signe de la croix au commencement de chaque action ; de le faire surtout contre leurs ennemis invisibles, à qui cette sorte d'armes est devenuë formidable, depuis que Dieu s'en est servi pour les subjuguer, et nous rendre la liberté.

p. 213-215. ' Le treiziéme, suivant son titre, est emploïé à traiter de l'excellence des jeûnes de Carême sur les autres jeûnes de l'année. S. Boniface y parle encore comme dans le précédent, de l'avantage du jeûne et de la maniere de jeûner chrétiennement. Entre les bonnes œuvres qui doivent accompagner le

jeûne, il prescrit la continence conjugale. Il y dit, comme il avoit déja fait dans l'autre, que les 36 jours de jeûne pendant le Carême, sont la dixme de tous les jours de l'année que nous consacrons au Seigneur. VIII SIECLE.

Le quatorziéme sermon fut prononcé comme porte le titre, le saint jour de Pâques. Pour mieux faire sentir le fruit de la resurrection de J. C. S. Boniface y rappelle le péché originel et ses suites, et montre que le Fils de Dieu fait homme pour nous, nous en a delivrés par sa mort et par sa résurrection. Que celle-ci nous est un gage assuré que nous ressusciterons un jour comme lui, puisqu'il est notre chef et que nous sommes ses membres. Que nous devons par conséquent mener une vie digne d'une espérance si glorieuse. p. 215-217.

Enfin le quinziéme et dernier sermon de S. Boniface, que Dom Bernard Pez a aussi publié sur un manuscrit du IX ou du X siecle, depuis qu'il l'avoit communiqué à Dom Martene et à Dom Durand, roule sur les renoncements et les promesses que l'on fait au baptême. L'Auteur y explique sommairement les uns et les autres, mais d'une maniere aussi touchante qu'instructive. Entre les œuvres du diable ausquelles on renonce, il compte non-seulement les vices capitaux, les enchantements et toutes sortes de superstitions, mais encore de croire qu'il y ait ce qu'on nomme vulgairement des loups-garroux, *et fictos lupos credere*. Ce sermon fut prononcé aux approches de la fête de Noël, à laquelle S. Boniface exhorte ses auditeurs à se préparer, par la fuite de tout vice et la pratique des vertus chrétiennes. p. 217-218 | Pez, anec. t. 4. p. 3-6.

Il est aisé de juger du prix de ces sermons ou homélies, par la courte notion que nous venons d'en donner. Ils méritoient assurément de voir le jour, et sont tout-à-fait dignes de la piété, du zele et du savoir de leur auteur. On peut les regarder comme un abrégé complet de la doctrine chrétienne sur la foi et les mœurs. Ils roulent tous entierement sur ces deux points fondamentaux : aussi sont-ils faits à des peuples nouvellement convertis de l'idolatrie au christianisme, qu'il étoit important de bien instruire sur ces matieres. S. Boniface y insiste particulierement sur la foi en un seul Dieu en trois personnes, sur les deux differents états de l'homme innocent et de l'homme pécheur, sur l'incarnation de J. C. et ses autres mysteres, sur le jugement dernier, le bonheur et le malheur éternel dont il sera suivi, sur l'amour de Dieu et du pro-

VIII SIECLE.

chain, la fuite du vice et la pratique de la vertu. Parmi ces principes de morale, qui sont tous tirés, ou de l'Ecriture, ou du droit naturel, il n'oublie pas d'établir l'obéissance qu'on doit aux Puissances, et l'obligation de païer les tributs.

La maniere dont il traite ces divers sujets, est populaire pour qu'elle fût à la portée de ses auditeurs, gens presque tous grossiers et barbares; mais elle ne laisse pas d'être pleine de justesse et de solidité, et soûtenuë par de très-fréquents passages de l'Ecriture, toujours clairs et précis, jamais allégoriques. Au reste si ces sermons paroissent courts, ils ne le sont que par rapport aux paroles, n'y en aïant point d'inutiles; et cela ne vient que de ce qu'ils contiennent beaucoup de choses en peu de mots.

Mart. ib. t. 7. p. 48-49.

40. Les mêmes éditeurs qui ont publié ces sermons, ont aussi fait imprimer un autre petit écrit sous ce titre : *Editio S. Bonifacii,* qui ne paroît être qu'un très-petit fragment d'une plus longue piece. De quelque maniere qu'on le regarde, c'est très-peu de chose; et l'on n'a rien que l'autorité des manuscrits d'où il a été tiré et le nom qu'il porte en tête, pour le donner à S. Boniface. L'auteur nous y apprend la maniere d'abréger la longueur du temps prescrit aux pénitences imposées pour l'expiation des péchés : par exemple, de faire en un an la pénitence, qu'on ne doit accomplir que dans le cours de sept années. Les moïens qu'il propose à cet effet, sont la récitation des pseaumes, de l'oraison dominicale, les génuflexions, les prostrations, la célébration des saints mysteres. On trouve les trois premiers moïens emploïés dans ce qu'on nomme les canons de la pénitence; mais il n'y a aucun vestige du dernier. Au reste cette piece ou fragment de piece, ne peut point passer pour anecdote; se trouvant imprimée dans la collection des conciles de 1677.

Conc. t. 7. p. 1478.

§ III.

SES ÉCRITS PERDUS ET SUPPOSÉS

En se rappellant ce que nous avons dit au sujet des letres de S. Boniface, et de celles qui lui ont été adressées, on se persuadera sans peine qu'il en avoit écrit d'autres qu'on n'a pas eu soin de nous conserver. La même chose est arrivée à l'égard de ses homélies ou sermons. Il est hors de doute que

pendant le cours d'une mission de plus de 30 ans, un Prélat aussi appliqué à la conversion des idolâtres, et à l'instruction des nouveaux convertis, en avoit composé un beaucoup plus grand nombre que ceux qui nous restent de lui. Nous n'avons point l'écrit (c'étoit apparemment une letre) ' où le Saint à qui l'on avoit demandé s'il est permis d'offrir les saints mysteres dans des vases de bois, faisoit cette réponse rapportée par Walafride Strabon. « Autrefois, disoit-il, les évêques d'or se servoient de vases de bois. Maintenant les choses sont changées. Les évêques de bois se servent de vases d'or. » VIII SIECLE. Mab. act t. 4. p. 4. n. 12.

Outre ces écrits dont on n'a qu'une connoissance fort vague, ' le Pape Zacharie dans une letre de l'an 748, fait mention du traité de S. Boniface, qui portoit pour titre : *de l'unité de la foi catholique*, et qui avoit été adressé à tous les évêques, les prêtres et les simples fideles. Ce pontife l'ayant lui-même reçu, l'avoit approuvé comme un ouvrage où l'on reconnoissoit le caractere de la grace dont son Auteur étoit rempli. p. 72. 73. not.

' D'abord Dom Mabillon avoit cru que ce traité n'étoit autre chose que les statuts de S. Boniface publiés par Dom Luc d'Achery. Mais on n'y découvre rien qui puisse remplir l'idée que présente le seul titre du traité en question. Dom Mabillon paroît lui-même en être convenu depuis. Oubliant en effet sa premiere opinion touchant ce point de critique, il en propose une autre qui consiste à dire, que ce traité est apparemment la même chose que les actes du concile de Germanie, confirmés dans l'assemblée de Liptines, et peut-être aussi ceux du concile de Soissons, desquels on a parlé en son lieu. Il faut avoüer que ce sentiment rapproché ' d'un endroit de la 105 letre de S. Boniface à Cutbert, Archevêque de Cantorberi, devient fort vraisemblable. Il y est effectivement fait mention d'une profession de la foi catholique et de l'unité, souscrite par tous les évêques de l'assemblée et envoïée à Rome, où elle avoit été approuvée, tant du clergé que du peuple romain. p. 4. n. 12. Bonif. ep. 105. p. 154.

Néanmoins on peut encore légitimement douter que ce soit là le livre *volumen*, que l'on cherche. Les raisons de ce doute sont prises, de ce qu'en premier lieu les actes de ces conciles avoient été dressés dès les années 742, 743, et 744, comme on l'a vû, et sans doute envoïés dès-lors à Rome, où ils ne purent manquer d'être approuvés. En second lieu, la

VIII SIECLE. letre où S. Boniface en parle à l'Archevêque Cutbert, ne tarda pas, selon toute apparence, à suivre la tenuë de ces conciles. Il n'étoit pas naturel que S. Boniface attendît plusieurs années à faire part de leurs décisions à un Prélat qu'il avoit dessein d'animer par-là à rétablir la discipline dans son diocèse. Il est au moins vrai qu'elle fut écrite au plus tard plusieurs mois avant la tenuë du concile de Claveshou, qui fut assemblé en Septembre 747, puisqu'on est persuadé qu'elle donna occasion à la convocation de cette assemblée. Or il est visible par la letre du Pape Zacharie, datée du premier de Mai 748 et écrite en réponse à celle que Burchard Evêque de Wirtzbourg lui avoit portée de la part de S. Boniface, que le livre de celui-ci, dont parle ce Pontife, avoit été tout récemment envoïé à Rome. Il est même à croire que le porteur de la letre le fut aussi de l'ouvrage, qui par conséquent ne reçut l'être qu'après les actes des conciles dont il s'agit, et la letre à l'Archevêque Cutbert.

Mab. ib. p. 70. 72. 73.

De tout ceci l'on doit conclure, que le traité *de l'unité de la foi catholique* étoit un ouvrage particulier que S. Boniface avoit composé pour détromper ceux qui suivoient le parti des hérétiques Adalbert ou Aldebert, Godalsace, Clement, et surtout pour combattre l'erreur d'un certain prêtre Hibernois nommé Samson, qui prétendoit que pour être chretien et catholique, il n'étoit pas necessaire d'être baptisé, mais qu'il suffisoit de recevoir l'imposition des mains par le ministere de quelque évêque. Ce qui fortifie le sentiment que nous établissons ici, c'est que le Pape Zacharie ne fait mention du traité de S. Boniface, qu'en conséquence de l'erreur de ce Samson, et après l'avoir réfutée.

p. 70. 71 | Bult. hist. occid. t. 2. p. 76.

Cet écrit est donc ou encore caché dans l'obscurité de quelque bibliotheque, ou entierement perdu. Il en est de même d'une profession de foi que S. Boniface fit à Rome, avant que d'être ordonné évêque, et de savoir même qu'il le seroit. Il est vrai que quelques savants confondant cette profession de foi, avec la promesse ou serment que fit S. Boniface sur le tombeau des Apôtres le jour de son ordination, comme on l'a dit, prétendent que c'est celle que nous avons dans le recueil de ses letres. Mais c'est ce qui ne peut se soûtenir, tant parce que cette profession de foi précéda de quelque temps l'ordination du Saint, qu'à cause que c'étoit un écrit de quelque étenduë, où S. Boniface expliquoit avec beau-

Mab. ib. p. 14. 15. 36.

coup de lumiere les principaux mysteres de la religion chrétienne, nommément le mystere de la sainte Trinité, de quoi l'on ne trouve rien dans la promesse ou serment qui nous reste de lui, et qui d'ailleurs n'occupe pas une page entiere *in*-4°.

Il faut encore compter entre les écrits de S. Boniface qu'on a perdus, ou qu'on n'a pas encore tirés de la poussiere, ' un recueil de sentences prises de l'Ecriture, que la pieuse Abbesse Bugge lui avoit demandé pour sa consolation, ' et que notre Saint lui avoit promis. Il tint sans doute sa parole; et l'on ne peut pas dire que c'étoit ' une petite letre de consolation, que S. Boniface lui écrivit en un autre rencontre. ' Il se proposoit en effet de lui faire un écrit un peu étendu; puisque l'aïant déja commencé, ses autres occupations, et particulierement ses fréquents voïages, ne lui avoient pas permis d'y mettre la derniere main, comme il le dit lui-même dans une autre letre à la même Abbesse. Or c'est ce qu'on ne peut pas entendre de la petite letre qui nous reste, et qui ne tient qu'un peu plus d'une page *in*-4°.

Bonif. ep. 35. | ep. 20. | ep. 2. | ep. 2.

'Si l'on s'en tenoit au catalogue que quelques modernes, nommément Possevin, nous donnent des écrits de S. Boniface, il faudroit reconnoître que nous en avons perdu plusieurs autres que ceux dont on vient de rendre compte. Outre quelques-uns qui se trouvent entre ceux qui nous restent de lui, comme des letres aux Papes, au Roi Ethelbalde et à diverses autres personnes; un recueil de decrets ou statuts synodaux; et quelques autres qui rentrent dans la classe de ceux qui sont perdus et qu'on a déja nommés, comme le traité de l'unité de la foi; le traité sur sa foi et sa doctrine, qui n'est autre apparemment que la profession de foi dont on a parlé: on lui attribuë encore les traités suivants, *de religione sanctitatis, pro rebus ecclesiæ; de suis in Germania laboribus; contra hæreticos; la vie de S. Livin Martyr; la vie d'un autre Livin,* ou plûtôt Libouin *moine; enfin, les vies de quelques autres Saints*.

Poss. app. t. 1. p. 636 | 1. 3. p. 374.

On ne sauroit absolument définir ce que c'étoit que le premier de ces traités: à moins que ce ne soit la dix-septiéme letre de notre Saint, par laquelle il regle l'état du monastere de Fritzlar, afin d'y maintenir la bonne discipline, à la mort de l'Abbé Wigbert. De même il est à présumer que les trois autres traités ne sont que trois autres letres du même saint prélat, que leur prolixité et l'importance des sujets qu'il y tou-

che, auront fait prendre pour des traités en forme.

On découvre en effet beaucoup de rapport entre l'idée que présente le traité qu'on a intitulé : *pro rebus ecclesiæ*, et la 105 letre à Cutbert Archevêque de Cantorberi. Qu'on se donne la peine de recourir à la notion que nous en avons donnée en son lieu, et l'on conviendra de ce que nous avançons ici. En faisant la même application de ce que contient la troisiéme letre au titre que porte le traité suivant *de suis in Germania laboribus*, on sera convaicu que ce prétendu traité et cette letre sont la même chose. On le sera également à l'égard de l'écrit intitulé *contre les hérétiqaes*, et de la 135 letre au Pape Zacharie, si l'on veut bien conferer cette letre à l'idée qu'offre le titre de ce traité. S. Boniface y developpe l'affaire des hérétiques Adalbert et Clement ; et il n'en aura pas fallu davantage à Possevin, ou à ceux qu'il a copiés, pour en faire un livre en forme.

Quant à la vie de S. Livin, Apôtre du Brabant et martyr, Possevin et d'autres modernes ne sont pas les seuls qui l'ont attribuée à S. Boniface de Maïence : Serarius l'a encore fait imprimer sous son nom, à la suite du recueil de ses letres.

Mab. ib. t. 2. p. 449. n. 1. | Bol. 6. Feb. p. 821. 835. n. 27. 96. | 5. Jun. p. 494. n. 29.

'Mais tous les savants sont aujourd'hui persuadés, que cette vie ne lui appartient point. Dom Mabillon prévenu en faveur de cette piece, à l'occasion de quelques termes, qui au premier coup d'œil présentent un Auteur contemporain, a cru qu'elle étoit l'ouvrage d'un Boniface plus ancien que celui de Maïence. D'autres au contraire la jugent avec plus de raison beaucoup postérieure à ce dernier, et tout-à-fait indigne de lui. Ils penchent même à la donner à quelque écrivain du XII ou XIII siecle, qui, pour s'attirer plus d'autorité se sera revêtu du nom respectable de Boniface.

Mab. ib. t. 4. p. 4. n. 12 | Poss. ib.

'C'est contre toute apparence de vérité, que Possevin et Arnould Wion ont voulu faire honneur à notre saint Archevêque de la vie de S. Libouin, qui est l'ouvrage du moine Hucbalde. Il ne paroît pas qu'on ait plus de fondement pour lui attribuer d'autres vies de Saints, comme le fait le même Possevin, 'et Tritheme avant lui.

Trith. Scri. c. 244.

AUTRES

AUTRES DIVERS CONCILES.

VIII SIECLE.

Depuis les derniers conciles dont nous avons parlé, jusqu'au temps où nous avons poussé l'histoire de ce siecle, il s'en tint quelques autres, dont nous allons tâcher de rendre compte.

Conc. t. 6. p. 1656-1659 | Bal. capit. t. 1. p. 161-166 | Coin. an. 753. n. 1.

'Le premier, qui comme presque tous les autres de ce temps-là, étoit une assemblée de la nation, où les Seigneurs, le Roi à leur tête, se trouvoient avec les évêques et les abbés, fut assemblé à Verberie maison roïale au diocèse de Soissons. Les imprimés le mettent en l'année 752; mais on ne doit le placer qu'en l'année suivante, la seconde du regne de Pepin qui le convoqua. L'on y fit au moins 21 canons sur la discipline ecclésiastique, qui presque tous regardent les mariages et l'inceste, en prescrivant les peines que doivent subir ceux qui contreviendront aux regles prescrites. Entre les autres, les plus remarquables sont le quatorziéme qui déclare nulles les ordinations faites par les évêques vagabonds, et le seiziéme qui défend aux clercs le port des armes.

Bal. ib. p. 165. 166.

'Outre ces 21 canons ou decrets du concile de Verberie, Reginon abbé de Prom en rapporte neuf autres, que M. Baluze a fait imprimer à la suite des précédents parmi les capitulaires de nos Rois. Ces neuf canons sont faits pour expliquer les differentes especes d'incestes, et prescrire les peines dont elles doivent être punies. Parmi ces peines on y fait entrer la privation de tout héritage. On inflige la même peine à celui qui auroit tué son pere ou sa mere, son frere ou son oncle.

Conc. ib. p. 1650-1654 | Mab. an. l. 23. n. 1.

'Il y eut l'année suivante 754 après Pâques, une autre assemblée encore plus célèbre que la précédente, parce que le Pape Etienne II s'y trouva en personne. Elle se tint à Carisiac ou Quiercy, autre maison roïale sur la riviere d'Oise. Là les moines de Bretigny aïant consulté le Pape sur plusieurs difficultés, il y répondit par dix-neufs articles, qui forment les actes de cette assemblée, et qui pour la plûpart sont tirés des anciennes decrétales des Papes S. Leon, S. Innocent, S. Sirice, ou des canons de Calcedoine, d'Antioche, de Neocesarée, de Cartage. De ces articles il y en a qui concernent le mariage, particulierement son indissolubilité; d'autres

VIII SIECLE.

le baptême, et enfin quelques autres sur le clergé. La défense qu'on y fait d'épouser sa commere, soit de baptême ou de confirmation, montre qu'à la confirmation il y avoit des parreins comme au baptême. On y voit dans la suite, que l'on commençoit alors à baptiser par infusion en cas de necessité. L'onziéme article, qui regarde aussi le baptême, est encore plus remarquable. Il ne prescrit aucune peine contre celui qui en cas de nécessité baptiseroit avec du vin faute d'eau, et déclare ce baptême valable: ce que l'on croit, il est vrai, être une addition faite à cet article après coup; mais on ne le prouve pas. Que s'il arrive à un prêtre de baptiser de la sorte aïant de l'eau, il est excomunié et soumis à la pénitence. Il paroît par le dixiéme article, que quelques prêtres doutoient alors de la validité de leur ordination. C'étoit apparemment en conséquence du quatorziéme canon de Verberie, qui l'année précédente, comme on l'a vû, avoit déclaré nulles les ordinations faites par des évêques vagabonds.

Conc. ib, p. 1664-1670 | Bal. ib. p. 167-176 | Mab. ib. n. 18.

'Le cinquiéme des ides, c'est-à-dire, l'onziéme jour de Juillet de l'année 755, quatriéme du regne de Pepin, ce Prince fit assembler un concile, non à Vernon-sur-Seine, comme on lit dans quelques auteurs, mais à Verneuil-sur-Oise. On a de cette assemblée 30 canons, suivant l'édition qu'on en a faite parmi les capitulaires de nos Rois, ou seulement 25, suivant la collection des conciles par le P. Cossart et le P. Labbe. A la tête se lit une préface qui nous apprend que presque tous les évêques des Gaules y furent appellés; quoique on n'y trouve la souscription d'aucun. Que le motif de sa convocation étoit seulement de remédier aux plus grands abus, en attendant des temps plus favorables. Qu'alors on tâcheroit de faire revivre la perfection des anciens canons, et de mettre fin aux relâchements introduits par une dure nécessité.

Tous les decrets de ce concile sont importants pour le maintien de la bonne discipline dans le clergé et dans les cloîtres, tant parmi les religieuses que les moines.

c. 24.-25.

'On y proscrit la simonie et tout présent à l'égard des évêques, des abbés et des laïcs, même pour rendre la justice.

c. 2. 3. 8.

'On y établit la subordination des évêques à l'égard des métropolitains; des prêtres et des autres clercs inferieurs à l'égard des évêques.

c. 6. 10. 15.

'On y prescrit de sages regles touchant les mariages, l'observation des Dimanches, les pelerinages des moines, la sortie des abbesses hors de leurs monasteres.

c. 20.

'On y distingue les mo-

nasteres roïaux des monasteres épiscopaux. Les premiers étoient ceux que les Rois avoient fondés, et ne dépendoient point de l'évêque. Seulement ils etoient soumis à l'inspection de l'archichapelain. Les autres étoient ceux que les evêques avoient fondés, et devoient leur rendre compte de leurs biens.

' Par le quatriéme canon il fut ordonné que tous les ans dans la suite on tiendroit deux conciles, l'un au premier jour de Mars, qui étoit, comme on l'a vû ailleurs, le jour destiné à l'assemblée générale des François pour les affaires publiques; l'autre concile au premier jour d'Octobre. Mais on ne voit point que cette ordonnance ait été exactement observée. c. 4.

Des dix canons ajoutés au concile de Verneuil, suivant l'édition inserée parmi les capitulaires de nos Rois, les cinq derniers ' sont les mêmes presque mot pour mot que les cinq derniers d'un concile tenu à Metz l'année suivante 756, la cinquiéme du regne de Pepin. Dans la collection des conciles que nous suivons, on le place dès 753, trois ans plûtôt: Mais nous croïons devoir préférer l'époque que lui assigne M. Baluze, comme la plus convenable et la mieux autorisée. Le nombre des canons de ce concile est different dans les deux éditions. Dans celle du P. Labbe il n'en a que huit; et il en a dix dans celle de M. Baluze, qui tous regardent autant le temporel que la religion, et dont les trois premiers sont les mêmes, à peu de mots près, que les trois derniers du concile de Compiegne de l'année suivante 757. Les deux canons qui manquent dans l'édition des conciles, sont le quatriéme et le cinquiéme, et concernent ceux qui tenoient du Roi ou autrement des églises ou autres benefices, et qu'ils obligent à payer les dixmes et les autres redevances à qui elles appartiennent, sous peine de perdre lesdits benefices. Bal. ib. p. 177-180 | Canc. ib. p. 1659-1661.

' Le concile de Compiegne qu'on vient d'annoncer, n'est autre que l'assemblée qu'y tint le roi Pepin en 757. Les évêques et les seigneurs qui s'y trouverent, dresserent des réglements divisés en 18 articles, qui presque tous sont répétés des conciles précédents, nommément de celui de Verberie. Ces reglements parmi les capitulaires de nos Rois contiennent 21 articles, parce qu'on y a joint, comme il a déja été remarqué, les trois derniers du concile de Metz, que M. Baluze prouve lui appartenir. Il s'en lit même dans un ancien manuscrit un quatriéme article qui fait le vingt-deuxiéme. Mais comme il est le même qu'un de ceux du concile de Verneuil, Conc. ib. p. 1692-1697 | Bal. ib. p. 179-186 | not. p. 1031-1032.

VIII SIECLE.

on n'a pas jugé à propos de l'imprimer à la suite des vingt-un articles de Compiegne. Il paroît par le neuviéme et quelques autres, que George évêque, et Jean Sacellaire légats du pape Etienne en France, assisterent à cette assemblée. Néanmoins le même M. Baluze observe, que l'endroit sur lequel on l'établit, ne se trouve ni dans le manuscrit de Metz, ni dans Reginon, non-plus que dans Burchard et les autres collecteurs de capitulaires. Quoiqu'il en soit, presque tous ces réglements concernent les mariages, expliquant les cas où ils peuvent ou ne peuvent pas être dissous. ' Dans ce même concile S. Chrodegang évêque de Metz, qui en étoit, fit confirmer un privilege qu'il accordoit à l'Abbaïe de Gorze.

conc. ib. p. 1698-1700.

On parlera des conciles suivants, lorsqu'on en sera aux capitulaires de Charlemagne, avec lesquels ils ont une liaison trop étroite pour les en séparer.

SAINT PIRMIN,

Evêque et Abbé.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Ce que l'on sait de certain de l'histoire de ce Prélat, se réduit à peu de choses, ' par la négligence qu'on a euë de conserver ses actions à la postérité, lorsqu'elles étoient le plus connuës. Le moine Warman, depuis évêque de Constance au XI siecle, est le premier qui l'a entrepris, et dont l'ouvrage soit venu jusqu'à nous. ' Selon lui, Pirmin étoit né dans les Gaules, d'où il passa ensuite en Austrasie pour y annoncer l'Evangile, à quoi il emploïa plusieurs années, sous l'autorité du S. Siege et la protection du roi de France Thierri de Chelles, ou plûtôt de Charles Martel, alors dépositaire de toute l'autorité roïale. ' Il prêcha surtout dans ce qu'on nomme aujourd'hui le païs des Suisses, l'Alsace et la Baviere.

Mab. act. b. t. 4. p. 141. n. 3.

p. 143. 144. n. 5-9.

Bult. hic. occ. t. 2. p. 128.

' Pendant le cours de sa mission, et dès l'an 724 il fut ordonné évêque. L'historien de sa vie met son siege à Meltes,

Mab. ib. p. 138. 142. n. 6. 1 | Cal. hist. de Lor. t. 1. p. 472.

lieu aujourd'hui inconnu, à moins que ce ne soit Melts-Hen, que quelques écrivains ont pris mal-à-propos pour Meaux, d'autres pour Metz. Au reste quoiqu'il eût un siege fixe, il ne laissa pas de faire les fonctions d'évêque regionaire, ce qui lui a fait donner par d'anciens auteurs le titre de chorevèque. ' Il y joignit encore celui d'abbé; aïant gouverné en cette qualité plusieurs célebres monasteres, dont quelques-uns, nommément Richenon et Morbac, lui rapportent leur fondation. Il en réforma, ou réleva les ruïnes de quantité d'autres aux diocèses de Coire, de Saltzbourg, de Passaw, de Ratisbone, de Wirtzbourg, de Spire, de Strasbourg, de Basle, et vint mourir dans celui d'Hornbach, qu'il avoit fondé au diocèse de Metz, et qui ne subsiste plus aujourd'hui. ' La mort de ce grand restaurateur de l'ordre monastique, arriva le troisiéme jour de Novembre vers l'an 758. ' Raban Maur Archevèque de Maïence au siecle suivant, fit l'épigramme qu'on va lire pour orner son tombeau.

Mab. ib. p. 138-139. 145 | Bult. ib. p. 128. 129. 131.

Mab. an. l. 23. n. 39. | Cal. ib. p. 538.

Rab. epi. 101.

Permenius Præsul. Christi confessor et ipse,
Hanc ædem inhabitat, consecrat atque locum :
Qui propter Christum præsentia gaudia mundi,
Spernens, pauperiem eligit atque sibi.
Deservit patriam, gentem, simul atque propinquos,
Ac peregrina petens, æthera promeruit.
Gentem hic Francorum quæsivit dogmate clero,
Plurima construxit et loca sancta Deo.
Hic quoque nunc pausat, deponens corporis artus,
Atque anima sursum regna beata tenet.
Adjuvat et quos, qui digne cœlestia quærunt,
Riteque conservat ipse suos famulos.

§ II.

SES ECRITS.

' En 1685 Dom Mabillon au IV tome de ses analectes, publia un ouvrage qui porte pour titre : *Traité de l'Abbé Pirmin*, *tiré de tous les livres canoniques*. Cet éditeur l'avoit trouvé dans un très-ancien manuscrit de l'abbaïe d'Ensidlen en Suisse; et il ne doute point que ce traité n'appartienne à S.

Mab. ana. t. 4. p. 569-601.

VIII SIECLE. Pirmin, dont nous venons de donner l'éloge. Tout concourt à affermir ce sentiment : l'antiquité du manuscrit; l'inscription qu'on lit à la tête; le lieu qui en est en possession, et qui fait partie du païs que notre Saint illustra par ses prédications; le sujet dont il traite, car l'auteur y combat des restes d'idolatrie; les caracteres du style, où l'on reconnoît tous ceux du VIII siecle. Enfin on y apperçoit un écrivain qui possedoit la regle de S. Benoît, ce qui convient encore à S. Pirmin. Il est vrai que le titre ne lui donne que la qualité d'Abbé, et non celle d'Evêque; mais il est visible d'ailleurs que c'est en celle-ci qu'il adressa son ouvrage à tous les fideles, comme une exhortation générale à la vertu.

On peut regarder ce traité comme l'abregé de la doctrine et de toutes les instructions de S. Pirmin. L'auteur, après y avoir fait en racourci l'histoire de toute la religion, à commencer par la création du monde, la chûte de l'Ange et celle de l'homme, expose aux fideles tous les vices qu'ils doivent éviter, et toutes les vertus qu'ils doivent pratiquer, pour vivre conformément aux obligations qu'ils ont contractées dans le baptême.

Entre les observations qu'on pourroit faire sur ce que contient cet ouvrage, nous nous bornerons aux suivantes. (p. 570.) S. Pirmin y suppose que l'homme ne fut créé qu'après la chûte des mauvais Anges. Depuis la création du monde jusqu'au déluge, il compte 2242 ans. Selon lui ni la loi de Moyse, ni les Prophêtes ne pouvoient délivrer les hommes du péché originel, qu'ils ont contracté par Adam. (p. 574.) Il reconnoît clairement que la divinité de J. C. n'abandonna point son corps dans le tombeau, non-plus que son ame, lorsqu'elle descendit aux enfers.

(p. 575.) A l'égard du symbole des Apôtres, il est dans le même sentiment que Fortunat de Poitiers; croïant qu'il l'avoient composé avant leur séparation pour aller prêcher l'évangile. Il va encore plus loin, et assigne à chacun d'eux un article de ce symbole, comme en étant le propre auteur, à l'exclusion des autres. Quoiqu'il suppose que cela se fit aussi-tôt après la descente du S. Esprit, lorsque S. Mathias étoit déja agregé aux onze Apôtres, il ne le nomme point dans son dénombrement. Mais pour y suppléer, il fait paroître deux fois S. Thomas, lui attribuant l'article de la résurrection de J. C. (p. 576.) et ceux qui regardent la résurrection générale et la vie éternelle.

Des faits historiques il passe aux points de morale et de discipline. Il y établit entr'autres la necessité de la confession pour les péchés capitaux, et l'accomplissement de la pénitence imposée par le prêtre, avant que d'approcher de l'Eucharistie. Ce qu'il dit ici, montre visiblement qu'il étoit persuadé de la présence réelle de J. C. dans ce mystere. Il fait consister la pénitence à pleurer ses péchés, à ne les plus commettre, et à les racheter par des peines convenables et proportionnées, *justis laboribus*, des aumônes, d'autres bonnes œuvres. p. 589. 590.

En parlant des vices qu'il faut fuïr, il y comprend les bouffonneries et les farces, qu'il exprime par le terme de *ballationes*, d'où est peut-être sorti le terme françois de balladin ; les chansons deshonnêtes, les danses tant domestiques que publiques. S. Pirmin ne fait pas difficulté de compter tout cela au nombre des œuvres du diable, et des restes du paganisme. p. 597.

En général ce traité est important, en ce qu'il nous représente la discipline de ce temps-là, non-seulement par rapport aux points que nous en avons déja touchés, mais encore à l'égard des dégrés de parenté, qui ne permettoient pas de contracter mariage ; les obligations des parrains et des marraines envers leurs filleuls ; l'offrande des prémices et des dixmes à l'église ; l'assistance aux offices divins. On y voit que le canon des Apôtres, qui défend l'usage des viandes étouffées et du sang étoit encore alors observé. p. 585.

Quiconque prendra la peine de lire ce petit ouvrage, conviendra qu'il donne une grande idée du zéle, de la pieté et du savoir ce son auteur. On s'appercevra qu'il avoit bien médité l'écriture, et qu'il la possedoit bien parfaitement pour la citer si souvent et si à propos, et n'emploïer presque autre chose pour prouver ce qu'il avance tant sur le dogme que la morale. Son style à la verité est très-simple et sans aucun ornement du discours ; mais il est en même-temps fort intelligible, et tout y est plein de bon sens, de justesse et de solidité.

SAINT CHRODEGANG,

Evêque de Metz

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

VIII SIECLE.

Paul. de ep. Met. p. 331. 2.

′ Chrodegang [1] l'un des plus illustres évêques de ce VIII siecle, nâquit au païs d'Haspengaw dans le diocèse de Liege, d'une des premieres familles entre la noblesse Françoise. Son pere se nommoit Sigramme et sa mere Landrade, qu'on a prétendu sans preuve avoir été sœur du Roi Pepin le Bref. ′ Il reçut sa premiere éducation au monastere de S. Tron, ′ d'où il fut envoïé à la Cour de Charles Martel. Après s'y être formé quelques temps aux exercices convenables à une personne de sa naissance, il exerça la charge de referendaire ou chancelier du Prince. Il brilla à la cour par tout ce qui peut donner du relief à la véritable noblesse. Il étoit parfaitement bien fait, et passoit pour éloquent tant en latin qu'en sa langue naturelle.

Mab. act. b. t. 4. p. 206. n. 7. Paul. ib.

Ibid. | Coin. an. 742. n. 51.

′ Le mérite de Chrodegang étoit si connu, que le siége de Metz étant venu à vaquer par la mort de l'Evêque Sigebalde, on jetta aussi-tôt les yeux sur lui pour le remplir; quoiqu'il ne fût encore selon toute apparence que simple laïc. Son ordination se fit le premier jour d'Octobre de l'an 742; et il la soutint par toutes les vertus d'un bon pasteur, surtout par une grande affection pour les serviteurs de Dieu, les étrangers, les veuves et les orphelins. ′ Dès les premieres années de son épiscopat il fonda dans son diocèse deux monasteres sous la regle de S. Benoît, l'un dédié à S. Pierre, qu'on croit être le même que celui de S. Hilaire, aujourd'hui S. Avold, et l'autre nommé Gorze, qui fut depuis une école célebre.

Paul. ib. | Mab. ib. p. 205. n. 6. an. l. 22. n. 37. l. 23. n. 70.

1. On le trouve encore nommé Chrodigang ou Chrodegang, Rodegang ou Rotgang, Ruodgang, ou Rutoand, enfin Grodogang ou même Trodgand. Ceux qui le font petit fils de Charles Martel par sa mere, qui auroit été sœur du Roi Pepin le Bref, n'ont pas fait attention que cela étoit impossible; puisque Charles Martel mourut en 741, n'aïant environ que 50 ans, et que Chrodegang fut ordonné évêque dès 742, lorsqu'il avoit au moins 30 ans.

Il eut aussi beaucoup de part à l'établissement de l'Abbaïe de Lauresheim, fondée au diocèse de Wormes par une dame sa proche parente, qui se déchargea sur lui du soin d'y établir la discipline réguliere.

Paul. ib.

' Une autre action encore plus éclatante de son épiscopat, fut de former dans son église cathedrale de S. Etienne, une communauté de clercs ou chanoines, qu'il accoutuma à vivre dans un cloître et sous une regle comme les moines. C'est là apparemment l'origine la mieux marquée des chanoines réguliers. Le S. Prélat n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à affermir et perfectionner ce nouvel établissement. Il y assigna des revenus suffisants, afin que les chanoines, dégagés de tous les soins temporels, eussent plus de liberté de s'appliquer aux exercices de piété, et veilla lui-même sur leur instruction.

Ib. | Mab. an. l. 22. n. 70 | l. 23. n. 70 | Conc. t. 7. p. 1444.

' En 753 son mérite extraordinaire le fit choisir par le roi Pepin et l'assemblée générale des états du roïaume, pour aller à Rome, et amener en France le pape Etienne II. Chrodegang s'acquitta si parfaitement de cette commission au gré du pontife romain, que celui-ci lui accorda l'honneur du pallium, avec le titre d'archevêque : ce fut peut-être en ce voïage de Rome que nôtre Prélat prit du goût pour le chant romain, dans lequel il fit instruire ses clercs, et que l'on ne connoissoit point auparavant dans son église. ' En une autre occasion il en fit venir les corps de trois SS. Martyrs, Gorgon, Nabor et Nazaire, et plaça le premier dans l'Abbaïe de Gorze, le second dans celle de S. Hilaire, qui en a pris le nom de S. Nabor, et par corruption S. Avold; enfin le troisiéme à Lauresheim. On croit que cela arriva en l'an 765.

Paul. ib. | Mab. ib. l. 24. n. 6 | act. ib. p. 207. not.

Conc. t. 6. p. 1701. 1702.

' La même année S. Chrodegang présida à un concile ou assemblée générale de la nation françoise, qui fut tenuë à Attigni-sur-Aisne au diocèse de Reims. Entre les prélats qui la composerent on voit paroître deux illustres metropolitains, S. Lulle de Maïence et Remedius ou Remi de Roüen, frere du roi Pepin : ce qui montre que S. Chrodegang jouissoit des prérogatives d'archevêque, puisqu'il y présida. Du reste on ne nous a rien conservé de cette assemblée, que les souscriptions de 27 tant archevêques qu'évêques, et de 17 abbés, qui s'y trouverent : avec une promesse mutuelle faite entr'eux, qu'à la mort de chacun les survivants feroient dire cent pseautiers, et célébrer cent messes par ses prêtres, et que l'é-

VIII SIECLE.

vêque diroit lui-même trente messes.

Paul. ib. p. 332 | Mab. an. ib.

Mab. ana. t. I. p. 432.

S. Chrodegang fut apparemment le premier qui profita du secours de ces suffrages; ' étant mort dès le sixiéme de Mars de l'année suivante 766, après avoir dignement gouverné l'église de Metz pendant vingt-trois ans, cinq mois et cinq jours. Il fut enterré à Gorze, où il avoit choisi sa sépulture. ' On trouve son épitaphe manuscrite entre les poësies de Theodulfe d'Orleans, qui pourroit bien en être l'auteur; quoiqu'il s'y rencontre des embarras, ausquels ses autres pieces ne sont pas ordinairement sujettes. La voici, telle que Dom Mabillon l'a publiée.

EPITAPHE.

Quisquis ab occasu venis hîc, vel quisquis ab ortu,
    Præsulis hîc cineres scito jacere pii.
Moribus ornatum, virtutum tramite rectum,
    Egregium meritis hæc tenet urna virum.
Cui sancti actus, lex meditatio, dogma fidele,
    Rotgangus nomen, gloria Christus erat.
Romulida de sede sibi data pallia sancta,
    Extulit, huncque Patrum extulit ille Pater.
Instituit sanctæ Clerum hinc munia vitæ,
    Ordine in ecclesia luxque, decusque fuit.
Exemplo et verbis animos ad cœlica regna
    Misit, et in tanta floruit arte satis.
Virtutes retinens, vitiorum monstraque vitans,
    Satque in eo viguit pontificalis apex;
Solator viduis fuit, et tutela misellis,
    Sensit et hunc sibimet orphana turba patrem.
Regibus acceptus, populo verabilis omni,
    Vita ejus cunctis norma salutis erat.
Post vitæ cursum senio veniente peractum,
    Terram dat terræ, mittit ad astra animam.

§. II.

SES ECRITS.

Ce qui a le plus contribué à rendre célebre S. Chrodegang est la regle qu'il composa pour ses clercs, et qu'il a tirée pour la plus grande partie de celle de S. Benoît, autant que la vie monastique pouvoit compatir avec les fonctions de clercs destinés au service de l'église. Cette regle étant une fois connuë, se répandit bien-tôt, et se communiqua à d'autres églises, surtout dans le voisinage de celle de Metz. ' M. Fleuri prétend même, que l'usage en devint aussi commun à tous les chanoines que l'étoit aux moines celui de la regle de S. Benoît. C'est cependant ce qui ne paroît pas autrement fondé, ' et qui ne semble pas s'accorder avec la conduite que tint le concile d'Aix-la-Chapelle en 817. Cette assemblée aïant en effet pris la résolution de réformer les chanoines comme les moines, ne fit que renvoïer ceux-ci à la pratique exacte de la regle de S. Benoît : au lieu qu'elle en fit dresser une pour les chanoines, dans laquelle il n'est même fait aucune mention de celle de S. Chrodegang. Preuve assez sensible, ou que cette regle étoit alors peu connuë, ou que le concile la regardoit comme insuffisante pour la conduite de tous les chanoines, ou comme particuliere à l'Eglise de Metz.

Fleu. H. E. l. 43. n. 39.

Mab. an. l. 28 n. 51.

' Il est néanmoins vrai, qu'avant ce temps-là elle étoit passée en Angleterre, et introduite dans la cathédrale d'Excestre par les soins de l'évêque Lefric. Mais c'est que ce prélat aïant été élevé dans le païs auquel on a donné dans la suite le nom de Lorraine, en avoit porté avec lui cet usage, qui se trouvoit opposé aux coûtumes du clergé d'Angleterre. Il est encore vrai, que soit avant, soit après le concile d'Aix-la-Chapelle dont on vient de parler, ' cette regle fut observée en Italie, et peut-être même dans le diocèse de Rome ; puisqu'on en trouve des exemplaires accommodés aux usages de cette église, *juxta Romanam ecclesiam*. ' C'est ce qui a fait douter à quelques écrivains, si S. Chrodegang ne l'auroit pas apportée de Rome, au lieu de la composer lui-même. Mais ce doute disparoît en la conferant avec l'éloge que Paul Warnefride nous a laissé de ce saint prélat.

l. 23. n. 31.

Coin. an. 757. n. 36.

Bull. hist. occ. l. 2. p. 212.

' On doit donc regarder comme constant que cette regle est

Conc. t. 7. p. 1444-1464.

l'ouvrage de S. Chrodegang. Elle ne contenoit originairement que trente-quatre chapitres ou articles, avec une préface, où l'auteur se plaint amerement du mépris des canons, et de la négligence des pasteurs, du clergé et du peuple. Ce fut à dessein de les réveiller de leur assoupissement, et de faire revivre l'observation des saintes regles, qu'il entreprit de composer cet ouvrage. On en trouve un extrait fort détaillé au quarante-troisiéme livre de l'histoire ecclésiatique par M. l'Abbé Fleuri. Tous les exercices de communauté, tant pour l'office divin, que le travail et le temps des repas, y sont prescrits à peu-près comme dans la regle de S. Benoît. Quiconque a une notion de celle-ci, peut se flatter d'avoir quelque connoissance de l'autre.

On y lit cependant plusieurs points dont il n'est fait aucune mention dans la regle de S. Benoît. On y peut remarquer en-

p. 1451. c. 14.

tr'autres, ' que les clercs ou chanoines devoient se confesser à l'évêque deux fois l'année. Au commencement du Carême, et depuis la mi-Août jusqu'au premier jour de Novembre. Qu'ils pouvoient dans les autres temps se confesser aussi souvent qu'ils voudroient, soit à l'évêque, ou au prêtre qu'il auroit désigné à cet effet. Que tous les Dimanches et les grandes Fêtes ils étoient obligés de recevoir le corps et le sang

p. 1461. c. 32.

de J. C. à moins que leurs péchés ne les en empêchassent. ' Il étoit permis à ceux qui étoient prêtres, de recevoir et de déposer des aumônes, ou rétributions qu'on leur donnoit pour leurs messes ou autres fonctions ecclésiastiques. C'est là peut-être le plus ancien vestige qu'on trouve de cette sorte de ré-

p. 1454. c. 20.

tribution. ' Si aux jours d'abstinence, qui étoient fréquents, il venoit une fête, le supérieur pouvoit, hors le temps du grand Carême, permettre l'usage de la chair, même le Vendredi, ce qui paroît singulier.

p. 1444-1464.

' Nous avons au VII volume des conciles du P. Labbe, une édition de cette regle de S. Chrodegang, telle qu'elle

Coin. ib. n. 38. 38-70.

étoit originairement à l'usage de l'église de Metz. ' Le P. le Cointe l'a aussi fait entrer avec de courtes remarques et quelques variantes, dans le V tome de ses annales ecclésiastiques de France. Il l'avoit tirée d'un ms. que le P. Morin avoit apporté de Rome, mais où les chapitres 33 et 34 manquoient.

Spic. t. 1. p. 205-267.

' Plusieurs années avant ces deux éditions, Dom Luc d'Achery avoit publié une regle des chanoines, qu'il croïoit être l'ouvrage de S. Chrodegang, dont elle portoit le nom. Mais

on a reconnu depuis que c'est la production d'un anonyme, qui dans le dessein, comme il semble, de rendre commune à tous les chanoines la regle de notre S. Prélat, en a d'une part retranché tout ce qu'elle contient de particulier à l'église de Metz, et de l'autre y a ajouté beaucoup de choses, tirées principalement de celle du concile d'Aix-la-Chapelle. De sorte qu'en réunissant ainsi ces deux regles, ou plûtôt ce qu'il a jugé à propos de prendre de l'une et de l'autre, il en a fait une troisiéme divisée en 86 chapitres, ' ou seulement 84, selon le manuscrit qu'en avoit le P. Morin de l'Oratoire, qui en rapporte trois chapitres, le 28 et les deux suivants. Ce n'étoit plus comme on le voit, l'ouvrage de S. Chrodegang. L'anonyme cependant ne laissa pas de lui faire porter le nom du saint Evêque. On y trouve même à la tête sa préface en entier ; et c'est ainsi qu'il est imprimé dans le recueil de Dom d'Achery : ' quoique des exemplaires manuscrits nous présentent une autre préface, qui est celle de l'anonyme. Nous l'avons dans le P. le Cointe, en paralléle avec celle de S. Chrodegang ; et il est visible qu'elle n'est qu'un abregé de celle-ci.

Coin. ib. n. 34 | Mor. de Sacr. pœn. app. p. 42. 43.

Coin. ib. n. 34. 35.

' Les PP. Cossart et Labbe ont aussi fait réimprimer l'ouvrage de l'anonyme, mais après en avoir retranché ce qui a été pris et de la regle de S. Chrodegang et de celle du concile d'Aix-la-chapelle, dont ils ont eu soin de marquer les endroits et d'y renvoïer. L'ouvrage de S. Chrodegang et celui de l'anonyme sont écrits avec lumiere et beaucoup de piété, quoique d'un style simple, où les regles de la grammaire ne sont pas toujours observées.

Conc. ib. p. 1461-1478.

On peut compter au nombre des écrits de notre saint prélat tant à cause de la piété qui y brille, que des sages reglements qu'il contient, ' le beau privilege qu'il accorda à son monastere de Gorze, et qui fut confirmé, comme on l'a dit, au concile de Soissons en l'année 757. Il se trouve et dans la collection des conciles par le P. Labbe et dans les annales du P. le Cointe. Meurisse l'a aussi fait imprimer dans son histoire des Evêques de Metz, avec la charte de fondation du même monastere, qui appartient encore à S. Chrodegang. ' Mais on croit que les dates de l'une et l'autre piece, qui sont prises des années de l'incarnation du Sauveur, y ont été ajoutées après-coup, parce que l'usage de dater ainsi les actes publics n'étoit pas encore alors introduit en France. ' Le saint évêque eut aussi le plus de part à l'acte ou letres de fon-

t. 6. p. 1. 1698-1700 | Coin. ib. n. 15.

Bult. ib. p. 211.

p. 148 | Mab. an. l. 23. n. 70.

VIII SIECLE

dation du monastere de Lauresheim, inserée dans les anciennes annales de cette Abbaïe. Il les souscrivit en prenant le titre d'Archevêque; et il y est encore qualifié Abbé, non pour avoir gouverné par lui-même ce monastere, mais parce, comme on l'a dit, qu'il fut chargé d'y établir la discipline réguliere.

Thrithème donne en général à S. Chrodegang d'autres ouvrages que sa regle des chanoines. Mais comme il n'en marque aucun en particulier, on voit assez que ce n'est là qu'un trait d'éloge qu'il a coûtume de faire entrer dans l'histoire de ses écrivains sans en avoir de fondement réel.

Mab. ib. n. 57 | Gold. rer. alam. t. 2. p. 13.

Du temps que l'évêque Chrodegang gouvernoit l'église de Metz, ' fleurissoit au monastere de S. Gal un moine nommé Keron, qui laissa de sa façon en langue vulgaire du païs, c'est-à-dire en Alleman ou Tudesque, des gloses sur l'oraison dominicale et le symbole, et une traduction de la regle de S. Benoît qu'il professoit. ' Goldast a pris soin dans la suite de mettre par ordre alphabétique les mots Allemans qui composent ces gloses, et les a donnés de la sorte au public dans le II tome de ses écrivains d'Allemagne. La traduction de la regle de S. Benoît par Keron a été donnée au public dans la 2e partie du tome I du trésor des antiquités teutoniques de Schilter en 1726.

Gold. ib. p. 64-122.

HISTORIEN ANONYME,

DERNIER CONTINUATEUR DE FREDEGAIRE.

On a déja dit que Frédegaire avoit eu au moins trois continuateurs de sa chronique. Quelques-uns en comptent quatre; mais il nous paroît plus vrai-semblable qu'il n'y en a eu que trois; et l'on en verra les raisons dans la suite. Nous avons rapporté en son lieu ce que l'on sait de principal des deux premiers; et il ne nous reste plus qu'à faire connoître le troisiéme et dernier continuateur.

Fred. chr. p. 686-704.

' Celui-ci vivoit après le milieu de VIII siecle; et ce fut à la priere de Nibelung, fils de Childebrand, oncle du roi Pepin, qu'il entreprit de continuer la chronique de Fredegaire. Cette continuation reprend la suite de l'histoire au chapi-

tre 118 et à l'an 753, où en étoit demeuré le second continuateur, et la conduit jusq'au commencement du regne de Charlemagne et de Carloman en 768. Elle enferme par conséquent presque tout le regne de Pepin le Bref. VIII SIECLE.

On croit avec beaucoup de vrai-semblance, que c'est le même écrivain qui a recueilli, et mis en un corps d'histoire suivi, les autres continuateurs de Fredegaire, qui dès le IX siecle étoient réunis ensemble, ainsi qu'ils le sont aujourd'hui. Et comme il se trouvoit un vuide de trente-neuf ans, depuis l'année 641 à laquelle Fredegaire finit sa chronique, jusqu'à l'an 680, auquel le premier continuateur reprit l'ouvrage, on croit aussi que c'est notre anonyme qui remplit ce vuide pour rendre l'ouvrage complet. De sorte qu'on le regarde comme auteur des chapitres 91 et suivants, jusqu'au 97 exclusivement. C'est ce qu'on nomme ordinairement la premiere continuation ou addition de Fredegaire, mais qui n'est réellement que la derniere, si l'on a égard au temps qu'elle a été faite. p. 663. not.

Pour remplir ce dessein, notre anonyme se servit particulierement des gestes des rois de France, écrits comme on l'a vu, par un autre anonyme du temps du roi Thierri surnommé de Chelles. Dom Ruinart a cru qu'il s'étoit aussi servi de l'ouvrage du moine de S. Denys, Historien des rois Dagobert et Clovis II son fils. Mais c'est qu'il a supposé celui-ci plus ancien qu'il n'est effectivement ; de sorte que c'est plûtôt lui-même qui a puisé dans nôtre anonyme. Dans le peu qu'il rapporte pour remplir le vuide dont on vient de parler, il s'étend particulierement sur l'histoire d'Ebroin maire du palais. Du reste ce supplément en auroit besoin d'un autre pour reprendre tous les faits historiques qu'il a omis. Entre les fautes qu'on y peut remarquer, il y en a une énorme, qui consiste à ne donner que quatre ans de regne à Clotaire III, au lieu de quatorze qu'il regna effectivement. Peut-être aussi la faute vient-elle des copistes. Ibid. p. 663-666.

On pourroit, sous ce même pretexte, excuser notre anonyme, d'une autre faute aussi grossiere qui se trouve dans la derniere addition à Fredegaire, où il donne à Pepin vingt-cinq ans de regne. Peut-être n'avoit-il originairement marqué que XV en se servant de chiffres : ce qui seroit exact en ne comptant les années de ce regne que depuis le couronnement de Pepin en 753 par le Pape Etienne II. Dans la suite du temps, au lieu de XV, les copistes auront écrit XXV. Il seroit dif-

VIII. SIECLE.

ficile de l'excuser autrement ; car on ne pourroit pas dire avec vérité, que par ces vingt-cinq ans il auroit voulu comprendre tout le temps que Pepin avoit gouverné le roïaume, tant en qualité de roi, qu'en qualité de maire du palais, depuis la mort de Charles Martel son pere : parce que dans cette supposition il se trouveroit, non vingt-cinq, mais vingt-sept ans.

Mab. dipl. supp. c. 9. n. 4.

Ce n'est pas la seule faute que nous présente l'écrit de notre anonyme. Les critiques y en découvrent encore bien d'autres, soit contre la chronologie, soit contre la suite ou l'exactitude des faits historiques.

His. du Lang. t. 1. p. 699. 1.

Entre autres les historiens de Languedoc observent, qu'il s'y trouve une transposition, qui a été une source d'erreurs pour plusieurs de nos modernes. En effet le chapitre 130, suivant l'édition de Dom Ruinart, dans lequel est rapportée la défaite du Duc Waifre qui arriva en 763, doit être immédiatement placé après le chapitre 126, avec ces trois lignes qui le précédent et qui terminent le chapitre 129 : *Iterum eo anno cum omni exercitu suo prædictus Rex Pippinus ad sedem propriam reversus est.*

A cela près notre anonyme décrit assez bien ce qu'il nous apprend des grandes actions de Pepin. Mais il s'est presque borné à ses victoires sur les Lombards et sur le Duc Waifre, dont on vient de parler. Celles-ci furent suivies de la conquête de l'Aquitaine, que Pepin réunit à son roïaume. L'auteur finit sa continuation d'histoire, par la relation de la mort de Pepin, et le partage qu'il fit de ses états entre ses deux fils Charlemagne et Carloman, qui furent aussi-tôt proclamés Rois, l'un à Noïon, l'autre à Soissons.

Canisius et M. Basnage qui a fait réimprimer son recueil de *leçons antiques*, ont publié en entier cette quatriéme et derniere continuation de Fredegaire ; quoiqu'ils aïent omis la seconde et une partie de la troisiéme.

Freh. his. Fr. t. 1. p. 161-166.

Elle se trouve aussi, mais avec beaucoup de fautes, dans la collection des Historiens de France par Marquard Freher.

Du Ches. t. 1. p. 774-780.

Du Chesne l'a depuis donnée plus correctement, à la suite de Fredegaire et de ses autres continuateurs.

Fred. chr. p. 687-704.

Mais la meilleure édition que nous en aïons, est celle qu'en a publiée Dom Ruinart, à la suite de l'histoire de S. Gregoire de Tours et de la chronique de Fredegaire. Il est tout-à-fait surprenant de ne point voir paroître cette quatriéme continuation dans le XI volume de la bibliotheque des peres de Lyon, où l'on a fait entrer les ouvrages

précédents

précédents, avec la premiére, la seconde et le premier chapitre de la troisiéme continuation du même chroniqueur.

SAINT AMBROISE,

Evêque de Cahors.

L'antiquité ne nous fait connoître ce Prélat que par ses grandes aumônes et l'austérité de sa pénitence. Il ne tient pas néanmoins à un auteur moderne, que nous ne le regardions aussi comme le plus éloquent évêque de nos Gaules en ce siecle d'ignorance et de barbarie. On va juger par la suite, si cette tentative est aussi heureuse que s'en est flatté celui qui l'a faite.

Ambroise gouvernoit l'église de Cahors sous le regne de Pepin le Bref, et soûtenoit les fonctions épiscopales par une assiduité perséverante aux veilles et à la priere. Plein de compassion pour les pauvres, il leur distribuoit avec abondance ses propres biens, et les revenus de son église. Cette œuvre de charité, si convenable à un bon pasteur, lui attira le mépris de plusieurs qui la regardoient comme une dissipation. Au mépris succeda la haine; et le saint prélat pour en éviter les suites, prit le parti d'aller se cacher dans une caverne à quelque distance de la ville. Après y avoir passé trois ans dans des austérités incroïables, Dieu le découvrit par divers prodiges. Alors l'évêque qui avoit pris sa place, et le peuple de Cahors le presserent de reprendre son siege; mais Ambroise le refusa constamment. Il fit le voyage de Rome, d'où il revint en France au tombeau de S. Martin, et de-là en Berri, non loin de Bourges, où il finit ses jours. On croit que sa mort arriva le seiziéme d'Octobre de l'an 770. Il y a à Bourges une église paroissiale et abbatiale de son nom, où l'on fait tous les ans sa fête.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 123 | Coin. an. 759. n. 4. | Cad. ep. ser. p. 32-36.

C'est à ce Prélat que Casimir Oudin veut faire honneur, non-seulement des six livres *des sacrements*, qui portent le nom de S. Ambroise de Milan; quoiqu'ils ne soient pas de lui, mais encore du traité *des mysteres*, qui appartient incontestablement à ce saint Docteur. D'une part l'identité de nom a fait naître à cet écrivain, de catholique devenu calviniste, cette brillante,

Oud. scri. t. 1. p 1858-1862.

VIII SIECLE. mais très-fausse idée. De l'autre, le désir de venir à l'appui de ceux de sa communion, qui depuis deux siecles s'efforcent en vain d'ôter au grand saint Ambroise ce dernier traité, pour les raisons que personne n'ignore, ' lui a fait entreprendre une dissertation de plus de seize pages *in-folio*, pour donner quelque couleur à une si rare découverte.

p. 1827-1862.

Nous ne nous arrêterons point à le suivre dans toutes ses imaginations. Il seroit cependant aisé, si la chose en valoit la peine, d'en montrer la foiblesse et la bizarrerie. ' Par exemple, une des preuves de cet auteur est que ni Pascase Radbert, ni Ratramne en citant les traités en question sous le nom d'un Ambroise, ne disent rien qui détermine à l'entendre de S. Ambroise de Milan. Ici, il faut l'avoüer, la mauvaise foi où l'inadvertance ne peuvent être plus grandes. A la vérité lorsque S. Pascase Radbert rapporte des passages de ces deux traités, il ne qualifie et ne nomme pas même S. Ambroise. Il en use encore de même à l'égard des autres Peres dont il emploïe le témoignage. ' Mais en faisant dans sa préface le dénombrement de ceux dont il a dessein de se servir dans son ouvrage, il met disertement S. Ambroise à la tête, après S. Cyprien et avant S. Hilaire. Si on demandoit quel est ce Cyprien que nomme ici S. Pascase Radbert, ne répondroit-on pas que c'est S. Cyprien de Carthage? Et si on demandoit quel est cet Hilaire, hesiteroit-on à dire que c'est S. Hilaire de Poitiers? On fait la même demande à ceux qui peuvent s'interesser dans ce point de critique, sans s'écarter de l'usage commun, et renoncer à la bonne foi: on leur fait, dis-je, la même demande au sujet de l'Ambroise nommé entre les deux Peres précédents? Qui refusera de convenir que ce ne soit le grand Evêque de Milan de même nom? Prétendre que c'est un autre Ambroise, ce seroit tomber dans la même absurdité, que de prétendre que l'Augustin que nomme ensuite S. Pascase Radbert sans le qualifier, est un autre que l'évêque d'Hippone.

p. 1859.

Radb. de corp. Dom. pr. p. 1554.

Il y a des choses aussi décisives pour réfuter la prétention d'Oudin par rapport à Ratramne: ' cet Ecrivain en effet citant les traités *des Mysteres et des Sacrements*, les attribuë à un Ambroise, à qui il donne les titres de Saint et de Docteur. A qui tout cela peut-il convenir, qu'à S. Ambroise de Milan? C'est de quoi le Ministre Alix, en ceci de meilleure foi qu'Oudin, est convenu lui-même, comme il est visible

Ratr. de corp. Dom. n. 53. 54. 66. 98.

par la traduction qu'il a faite du traité de Ratramne.

A cette prétention Oudin en fait précéder une autre. Il veut que les traités dont il s'agit ici soient l'ouvrage d'un Auteur Gaulois, et s'efforce à cet effet d'y découvrir plusieurs gallicismes. Mais pour pouvoir tirer quelque avantage de cette prétention et de l'appui qu'on lui prête, il faudroit que la langue qui étoit à l'usage des Gaulois du VIII siecle, et surtout de ceux qui écrivoient aussi purement en latin, que l'auteur *des mysteres* eût dès-lors le même génie, les mêmes proprietés, le même tour ; en un mot, qu'elle eût été la même que celle que parlent aujourd'hui les François. Or c'est ce qui est notoirement faux. Tout le monde sait qu'encore alors, comme dans les siecles précédents, depuis que les Gaulois eurent subi le joug des Romains, la langue naturelle des évêques et des gens de letres étoit la latine, et qu'elle continua de l'être encore plusieurs siecles après le VIII. Tout le monde sait pareillement que la langue vulgaire étoit pour les Gaulois un latin corrompu et mêlé de divers autres langages, et pour les Francs le tudesque ou theodisque, d'où est venu l'Alleman d'aujourd'hui.

Oud. ib. p. 1849-1852.

Mais sans entrer plus avant dans la discussion des imaginations d'Oudin, ce qui ne seroit pas du goût des lecteurs qui n'aiment que le solide, nous nous bornerons à renvoïer ses partisans à la seconde partie de notre I volume page 364, où nous avons prouvé que le traité *des mysteres* est certainement l'ouvrage de S. Ambroise de Milan, et touché en passant les motifs qu'ont les protestants de le lui refuser. Tout ce qu'ils ont pû dire à ce sujet, et tout ce qu'Oudin après eux vient alléguer de nouveau, se brisera toûjours et contre la tradition constante et non interrompuë qui dépose en faveur du sentiment que nous défendons, et contre le style de l'écrit, où l'on reconnoît saint Ambroise à chaque page, et où l'on découvre une maniere d'écrire bien differente de celle du VIII siecle. Il n'en faut pas davantage pour assurer à S. Ambroise de Milan la possession où il est d'être regardé comme le vrai auteur du traité *des mysteres :* et par conséquent il n'est pas de S. Ambroise, Evêque de Cahors.

A l'égard du traité *des Sacrements*, on est en droit de nier également qu'il soit l'ouvrage de ce Prélat ; et cette négative se trouve appuïée du premier raisonnement d'Oudin. Car si, selon ce protestant, les deux traités sont d'un seul et mê-

VIII SIECLE.

me auteur, il s'ensuit que le premier n'étant pas de saint Ambroise de Cahors, comme on l'a prouvé, l'autre ne peut pas non plus être son ouvrage. Mais quoique ces deux traités soient de la plume de deux divers auteurs, ainsi que nous l'avons établi à la page 379 de la seconde partie de notre I volume, il n'en est pas moins vrai que le traité *des Sacrements* ne peut être la production ni de S. Ambroise de Cahors, ni d'aucun autre écrivain du VIII siecle. Deux raisons seules suffisent pour le constater, et renverser tous les grands raisonnements d'Oudin.

Mab. mus. ital. t. 1. p. 4. 7.

La premiere se prend d'un manuscrit de S. Gal tout entier en letres majuscules, qui contient ce traité sans nom d'auteur, et qui, avant 1687, se trouvoit ancien de mille ans : par conséquent plus ancien d'un siecle que l'écrivain imaginaire à qui on s'efforce de le donner. C'est Dom Mabillon qui assure avoir vû ce manuscrit, et qui étoit assez bon connoisseur en cette sorte de monuments, pour que l'on s'en rapporte à son avis : l'aïant donné sur tout en un temps où il ne pouvoit avoir en vûë de nuire à l'opinion d'Oudin, ou de favoriser celle que nous défendons.

La seconde raison qui ne permet pas d'attribuer cet écrit ni à S. Ambroise de Cahors, ni à tout autre écrivain de son siecle, est la pureté de la langue en laquelle il est composé. Quoiqu'il s'en faille de beaucoup, comme on l'a remarqué ailleurs, qu'on y trouve les beautés de style que retient le traité *des mysteres*, qui lui a servi de modele, on y découvre néanmoins une pureté dans les termes, qui s'étoit perduë depuis la décadence de l'Empire en Occident. De sorte que cet ouvrage aura reçu l'être, soit dans les Gaules ou en Italie, avant que la barbarie eût défiguré la langue latine. N'importe qu'on ait attribué à saint Ambroise de Milan quelques-uns des écrits d'Ambroise Autpert, Ecrivain du VIII siecle. C'est non la ressemblance de style, mais l'identité de nom qui a causé cette confusion. Au contraire c'est en partie par la difference de style que les critiques ont reconnu que cette attribution ne pouvoit se soutenir.

Nous finirons ces remarques, peut-être déja trop étenduës, par avertir qu'Oudin à la fin de sa longue dissertation a fait imprimer les deux traités qui ont donné lieu à cet article. Ils y sont divisés en sept sermons pour le second jour de Pâques et les six suivants. Le traité *des mysteres* dans cette nouvelle édi-

VIII SIECLE.

tion forme le premier sermon, et le traité *des Sacrements* les six autres. Le tout accompagné de notes de la façon du nouvel éditeur, dans lesquelles il ne faut chercher ni lumiere, ni bonne foi, dont les préjugés les plus pernicieux ont pris la place.

Puisque nous avons eu occasion de parler de S. Ambroise, Evêque de Cahors, il ne sera pas hors de propos d'ajoûter, pour nous dispenser de le dire ailleurs, que nous avons sa vie écrite par plus d'un auteur. ' La plus ancienne, qui est néanmoins posterieure à la fondation de l'abbaïe de son nom, faite en 1012, se trouve dans l'histoire des évêques de Cahors, par Guillaume de la Croix. ' Le P. Labbe nous en a donné une autre encore plus récente que celle dont on vient de parler, et fort mal écrite, tant pour le style qui est bas et rampant, que pour les faits où l'Auteur n'a pas même gardé la vraisemblance. ' A la tête de celle-ci le même éditeur en a publié une plus courte que celle qui la suit, mais dont elle n'est qu'un abregé. L'on peut juger par-là de l'estime que méritent ces pieces. La premiere doit cependant avoir la préférence ; et c'est aussi celle qu'on suit communément pour l'histoire du Saint.

Cad. ep.s·r. p. 35. 36.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 347-349.

p. 346.

LE B. AMBROISE AUTPERT,

ABBÉ EN ITALIE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' AMBROISE Autpert, ou Antbert, 1 le plus illustre écrivain qu'ait produit la France en ce siecle d'ignorance

Autp. in Apo. l. 8. p. 320. | l. 10. p. 442. | Mab. act. b. l. 4. p. 262. n 2.

1. ' Divers auteurs, au lieu d'Autpert ou d'Antbert, le nomment Ansbert ou Amsbert, quelquefois-même Authpert, et le font vivre sous l'empire d'Arnould vers 890, plus d'un siecle après qu'il n'étoit plus au monde. Mais ceux-ci pourroient bien l'avoir confondu avec le vénérable Autpert, Abbé du Mont-Cassin, qui vivoit non sous le regne de l'Empereur Arnould, mais sous celui de Louis le Débonnaire.

Trith. scri. c. 287. Six. bib. l. 4. p. 219. 1. | Poss. app. p. 70. | Bell. Scri. p. 272. | Mab. an. l. 31. n. 84.

VIII SIECLE.

et de barbarie, nâquit dans les Gaules [1] après les premieres années du même siecle. Ses parents, qui étoient aussi distingués par leur vertu que par le rang qu'ils tenoient dans le monde, prirent soin de lui procurer une éducation conforme à sa naissance. Il fut instruit dans les letres divines, sans étudier les sciences profanes. De sorte, pour parler d'après lui, qu'il sortit de l'Égypte, sans emporter les richesses des Egyptiens, comme avoient fait S. Cyprien, S. Hilaire et tant d'autres : c'est-à-dire qu'il quitta le monde, sans avoir de connoissance des écrits des philosophes, des grammairiens, des poëtes et des orateurs.

Mab.ib.

p.262. 263. | Autp. ib. l. 10. p. 442 | Bult.his. o'c. t. 2. p. 28.

On ignore absolument les autres actions de sa jeunesse, et ce qu'il fit pendant son sejour dans les Gaules. Mais personne ne doute aujourd'hui, ' qu'il ne fut point maître, encore moins archichancelier de Charlemagne, comme l'a avancé son historien qui n'écrivoit qu'au XI siecle. ' De France Autpert passa en Italie, à la suite, ainsi qu'on le croit, du prince Jerôme, fils de Charles Martel, de Fulrade, Abbé de S. Denys et de quelques autres grands du roïaume, qui en 754 reconduisirent, par ordre du roi Pepin, le pape Etienne II. Après avoir fait quelque séjour à Rome, Autpert entreprit apparemment de visiter les villes célebres d'Italie. Sur sa route il arriva au monastere de S. Vincent situé sur la riviere de Volторne près de Benevent, et fut si charmé de la sainteté de vie qu'on y menoit, qu'il forma le dessein de s'y consacrer à Dieu. Il l'exécuta sans délai, et devint bientôt un modele de vertu. Entre ses autres exercices de piété, il fit de l'étude une de ses principales occupations : ' non en s'appliquant à la lecture des auteurs profanes, mais en méditant la loi de Dieu, et les écrits des peres de l'Eglise. Ce fut dans ces sources qu'il puisa avec le secours de la priere ce savoir éminent qu'on admiroit en lui, et qui brille encore dans ses ouvrages.

Autp. ib. l. 8. p. 320.

l. 10. 442.

' Aïant sçu de la sorte réunir en sa personne la piété avec la science, il fut élevé à la dignité du sacerdoce. Ce lui fut un nouveau titre pour exercer avec plus d'autorité le minis-

Autp. in. Apo. l. 10. p. 442.
[a] Mab. act. ib. p. 262. n. 2.
[b]. Aug. t. 6. app. 226.

1 ' A s'en tenir à la lettre du texte de notre Ecrivain, qui en parlant du lieu de sa naissance, s'exprime ainsi : *ex Galliarum provincia ortus :* on pourroit croire qu'il étoit natif de Provence. [a] Mais l'Auteur de la chronique de son monastere ne l'a point entendu en ce sens ; puisqu'il le fait naitre indistinctement dans les Gaules : *Galliarum provinciis oriundus.* [b] D'ailleurs le terme qu'emploïe Autpert lui-même dans un autre de ses écrits pour signifier les François par opposition à d'autres nations de l'Europe, feroit croire qu'il étoit d'Aquitaine.

tere de la parole. ' Il sortoit quelquefois de son cloître pour VIII SIECLE.
faire des instructions au peuple: et comme cet exercice l'engageoit à converser avec les séculiers, plus souvent qu'il n'auroit souhaité, il ne s'en consoloit que par le fruit qu'ils en pouvoient tirer. Il pratiquoit à la letre ce qu'il exigeoit de ceux qui se mêloient d'annoncer la parole. Il vouloit que la méditation des saintes écritures fît leur occupation favorite et presque continuelle, et qu'ils fussent autant en garde contre l'abbattement que peuvent produire les fautes qu'on y commet, que contre l'orgueil que pourroit causer l'heureux succès de son travail. a. l. 9. p. 354.

Il ne fit pas seulement usage de son savoir en instruisant de vive voix, il s'en servit encore à écrire, pour la postérité, divers ouvrages dont on parlera dans la suite. ' Son commentaire sur l'apocalypse entre autres lui acquit beaucoup de réputation, et lui attira des envieux malins plûtôt que des critiques. La conduite que tint l'Auteur en cette occasion ne servit qu'à faire voir qu'il étoit aussi ferme et généreux, lorsqu'il s'agissoit des interêts de la justice et de la vérité, qu'il étoit humble en tout le reste. ' Il a laissé plusieurs traits de cette humilité dans divers endroits de ses écrits. pr. 1. p. 1. 2. Ibid | pr. 2. p. 7 | l. 10. p. 441.

' De-là étoient nées cette défiance où il étoit de ses propres sentiments, et cette attention continuelle à se conformer en tout à ceux des peres de l'Eglise qui l'avoient précédé. ' Il avoit tant de respect pour leur doctrine, que rapportant en un endroit la maniere differente, dont S. Jerôme et S. Augustin s'expliquent sur les visions intellectuelles des prophêtes, il déclare qu'il n'ose se rendre juge entre l'un et l'autre: de peur qu'en adoptant le sentiment de celui-ci, il ne semblât condamner celui du premier. l. 10. p. 441. pr. 2. p. 7.

Ce fut apparemment en vûë d'acquerir une plus grande intelligence des saintes écritures, qu'il étudia le grec. ' Il paroît effectivement par plusieurs endroits de son commentaire sur l'apocalypse, qu'il n'ignoroit pas cette langue. On est surpris de ce qu'un homme aussi savant et aussi utilement occupé, ' n'eût pas un copiste pour transcrire ses ouvrages. C'est de lui-même qu'on apprend cette particularité de son histoire; et il est aisé de juger par là que cette privation lui emportoit beaucoup de temps. ' Quelqu'application au reste qu'il donnât à l'étude, il en donnoit encore davantage aux exercices de piété; et quoique l'une et l'autre partageât tout son l. 6. p. 257-259. p. 231 | pr. 2. p. 10. l. 10. p. 441.

temps, il savoit toûjours donner la préférence à celle-ci. Rien n'est plus instructif ni plus édifiant que ce qu'il dit à ce sujet « dans une de ses prieres à Dieu. » Seigneur, s'il arrivoit que « le don de la science ne fût pas accompagné du désir, de l'a- « mour, de la faculté de faire le bien, il me suffiroit de demeu- « rer sans esprit et sans letres. Car vous le savez, je n'ai point « quitté mon païs et ma famille, à dessein que vous me don- « niez la science, mais afin que vous me conduisiez à la vie éter- « nelle par la pratique de la vertu. Je serois bien fâché que cet « ordre fût changé. De sorte que si vous ne jugez à propos « de me donner ensemble la science et la vertu, je vous supplie « de ne m'accorder que celle-ci, et de me priver de l'autre. « Que me serviroit en effet de montrer aux autres la voïe de la « perfection, si je n'y marchois pas moi-même ? »

Cod. Carol. ep. 72.79. | Mab. an. l. 24. n. 71. 93. | act. ib. p. 264. 265. | Bull. ib. p. 30.

Telle étoit la conduite d'Ambroise Autpert, ' lorsque sur la fin de l'an 776, Jean, Abbé du monastere de S. Vincent, vint à mourir, il semble qu'il y eut une espece de schisme pour remplir sa place. Les moines françois, qui n'étoient pas en petit nombre dans ce monastere, élurent Autpert, et les moines Lombards ou Italiens élurent Poton ; ou, ce qui n'est pas sans fondement, ceux-ci, après avoir fait leur élection, et Poton se trouvant accusé d'infidelité envers Charlemagne, couronné depuis peu Roi de Lombardie, les autres lui substituerent Autpert : ce qui paroît avoir été confirmé par ce Prince. Poton néanmoins se prétendant toujours Abbé, le schisme éclata ; et le roi Charles renvoïa la connoissance de ce differend au pape Adrien I, qui cita à Rome les deux contendants. Autpert se mit en chemin, mais il mourut subitement sur sa route le dix-neuviéme de Juillet de l'an 778, après avoir porté le titre d'Abbé pendant un an, deux mois et vingt-cinq jours. Son corps fut reporté à son monastere et enterré dans l'église de S. Pierre.

Mab. act. ib.

' Pendant le peu de temps qu'il gouverna l'abbaïe de saint Vincent, il obtint en sa faveur du roi Charles un diplome, [1] par lequel ce prince la prend sous sa protection, et confirme toutes les donations que lui avoient faites les rois des

1. La date de ce diplome, qui y a été ajoutée après coup, est fautive, en ce qu'elle porte l'année 775. Il faut nécessairement lire 777, ou 778. La raison en est qu'Autpert étant mort le dix-neuviéme de juillet 778, et n'aïant été Abbé qu'un an deux mois et vingt-cinq jours, son élection ne se fit que le sixiéme d'Avril 777. Or il est qualifié Abbé dans ce diplome. Donc il n'a été donné qu'après cette derniere date

Lombards

Lombards et les ducs de Benevent. Il est remarquable que le prince dans ce diplome qualifie Autper son orateur : titre d'honneur que nos rois donnent encore aujourd'hui au grand prieur de S. Denys en France. ' Paul Warnefride contemporain de notre pieux abbé, parle de lui avec éloge en le qualifiant un personnage très-savant. ' L'auteur de la chronique de S. Vincent de Voltorne, ne releve pas moins sa sainteté, que Paul Warnefride son grand savoir. Il est tout-à-fait surprenant de ne point voir son nom dans les martyrologes, non pas même dans le benedictin ; Dom Mabillon ' et les continuateurs de Bollandus ont tâché de suppléer à ce défaut, en le plaçant entre les saints dont ils ont publié les actes.

Paul. his. long. l. 6. c. 40.

Mab. ib. p. 262. n. 1.

Boll. 19. Jul p. 646 650.

§ II.

SES ECRITS.

On a déja annoncé qu'Ambroise Autpert avoit laissé plusieurs ouvrages de sa façon. Mais on a été long-temps sans connoître tous ceux qui lui appartiennent ; et peut-être-même que dans la suite on en découvrira quelques autres.

1°. Le plus considerable comme le plus célebre, est un commentaire sur l'apocalypse, divisé en dix livres, qui ont chacun leur préface. ' Autpert commença à y mettre la main sous le pontificat du pape Paul I, du temps de Didier, Roi des Lombards et d'Arrochise, Duc de Benevent. ' Mais il ne le porta à sa derniere perfection que sous le pape Etienne III, successeur immédiat de Paul I, environ dix ans avant sa mort. ' Le motif qui le lui fit entreprendre fut de voir que tant d'interpretes aïant fait connoître les richesses cachées dans les autres livres de l'Ecriture, personne n'avoit encore expliqué celui-ci en entier d'une maniere qui pût satisfaire. D'ailleurs il étoit bien aise de saisir cette occasion, pour faire voir le talent de la science qu'il avoit reçu de Dieu.

Autp. in Apoc. l. 10. p. 442.

pr. 1. p. 2.

pr. 2. p. 3.

' Il assure que lorsqu'il conçut ce dessein, il n'avoit aucune intelligence des expressions emploïées dans ce livre, le plus obscur, dit-il, de toute l'Ecriture, et que s'il avoit pû comprendre alors les difficultés qu'il trouva dans l'exécution de son dessein, il n'auroit jamais pensé à une telle entreprise. ' C'est ce qui le portoit à recourir continuellement au pere des lumieres, comme il paroît par presque toutes les préfaces

l. 8. p. 320.

pr. 2. 9. 10.

VIII SIECLE. des dix livres de son commentaire, et à commencer son ouvrage par cette humble et instante priere qui se lit à la tête. l.10.p.441.442. ' Il étoit si persuadé qu'il n'en étoit venu à bout, que par une grace spéciale de Dieu, qu'il a eu soin de le finir par une autre priere, où il lui en marque sa vive reconnoissance.

p.441. | pr.2.p.3. ' A l'assistance qu'Autpert attendoit de Dieu, il joignit son propre travail, et eut recours à ceux qui avoient déja expliqué l'apocalypse ou en tout, ou en partie. Il profita particulierement des écrits de S. Ambroise, de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Gregoire le Grand, et de Primase, Evêque en Afrique, qui aïant refondu et purgé ce que le donatiste Ticone avoit publié à ce sujet, en avoit composé lui-même un l.8.p.320 | l.9.p.366. commentaire sur le même livre. Avec tous ces secours, ' à mesure qu'Autpert avançoit dans son travail, il acqueroit de nouvelles lumieres, pour pénétrer les obscurités et les profondeurs de son texte. De sorte que les difficultés qui lui naissoient un jour, le jour suivant les développoit. Il en étoit de même d'un passage ou d'un terme obscur, dont il trouvoit l'éclaircissement dans un autre. Malgré tout cela il n'osoit se flatter d'avoir réussi à expliquer tous les mysteres que contient ce livre prophetique. Il avouë au contraire qu'il y a plusieurs endroits qu'on auroit pû traiter avec plus de pénétration qu'il n'avoit fait : ce qu'il esperoit de tenter un jour, si Dieu lui l. 10. p. 442. conservoit la vie et lui en donnoit le loisir. ' Tout ce qu'il se promettoit de son travail, c'est qu'il avoit tâché de mettre les choses à la portée de tout le monde, et de les rendre si intelligibles, que son ouvrage pouvoit être intitulé, le Miroir des simples, *Speculum parvulorum*. L'Auteur lui fit réellement Mab.act.ib.p.260. n. 4. porter ce titre ; ' mais l'ouvrage ne le retint pas long-temps ; on ne le trouve point dans les plus anciens manuscrits, que sous le titre d'explication ou de commentaire sur l'apocalypse.

Avant qu'Autpert en eût retouché certains endroits, com-Autp. ib. pr. 1. p. 1. 2. me l'on vient de voir qu'il se l'étoit proposé, ' l'ouvrage se répandit dans le public, et attira à son Auteur des critiques jaloux qui le blamerent. Et afin d'en arrêter le cours, ils porterent leurs plaintes au pape Etienne III ; lui faisant entendre que ce n'étoit plus le temps d'expliquer les écritures, encore moins l'apocalypse que tout autre livre, puisque Dieu avoit fait défense d'y rien ajouter. Le Pontife les aïant pressés de s'expliquer plus nettement, la force de la vérité les obligea d'avoüer que l'ouvrage d'Autpert ne contenoit rien qui ne fût

conforme à la saine doctrine. Etienne profita de cet aveu pour engager l'Auteur à y mettre la derniere main. Autpert cependant voulant se mettre à couvert de la censure de ses adversaires, pria le Pape d'accorder à son ouvrage une approbation authentique: ce que, dit-il, aucun autre interprete n'a fait avant moi, et qui ne préjudiciera en rien à la liberté où l'on est de faire usage de son talent pour écrire. VIII SIECLE.

Au reste quelque application qu'Autpert donnât à la composition de cet ouvrage, il ne faut pas s'attendre d'y trouver l'éclaircissement des mysteres profonds que contient l'apocalypse. Tout ou presque tout y est expliqué en un sens moral. Mais le style en est aisé, coulant, agreable, et en tout beaucoup meilleur qu'il n'étoit d'ordinaire en ce VIII siecle. L'érudition et la pieté y vont de pair. L'Auteur paroît avoir été pénétré des vérités qu'il y enseigne avec une onction qui les fait aimer. Il possedoit parfaitement les autres livres de l'Ecriture sainte, dont il fait un usage perpétuel. Outre qu'il n'a pas approfondi les grandes difficultés de son texte, on peut encore lui reprocher d'avoir été trop diffus, et de s'être souvent arrêté à des choses qui ne méritoient pas son attention. ' Il finit cet ouvrage qu'il dit lui avoir coûté beaucoup de travail, par une priere aussi humble qu'édifiante. l. 10. p. 442.

Haimon, Evêque d'Halberstat au IX siecle, n'a presque fait que l'abréger dans le commentaire qu'il a composé sur l'apocalypse. C'est ce que nous avons vérifié en partie. ' Gerard, Evêque de Cambray deux siecles après Haimon, cite le même ouvrage sous le nom de son véritable auteur. Celui qui nous a laissé une explication des sept visions de l'apocalyse, et qui n'a écrit qu'après l'an 774, ne paroît pas avoir eu connoissance du commentaire d'Autpert. Mab. an. l. 24. n. 71

' Ce commentaire, où l'Auteur n'a marqué aucune division de chapitres par rapport au texte sacré, a été imprimé à Cologne chez Euchaire Cervicorne l'an 1536 en un volume *in-folio*. Dans cette édition on donne à Ambroise le surnom d'Ansbert; quoique les manuscrits, de l'aveu-même de l'éditeur, le nommassent Ambroise Autpert. Mais comme ils étoient pleins de fautes, on leur préféra la leçon de Tritheme. Peut-être trouveroit-on beaucoup d'autres fautes à corriger dans l'imprimé, si l'on en revoïoit le texte ' sur les deux excellents manuscrits de Corbie, [1] dont parle Dom Mabillon. L'é- Bib. S. Vin. cen. Mab. act. b. t. 4. p. 260. n. 4.

1. Il y en a un troisiéme, ancien d'environ 800 ans, à S. Benoît-sur-Loire; mais

VIII SIECLE.

dition de Cologne avec ses fautes a servi de modele à ceux qui ont pris soin de faire entrer ce commentaire dans les diverses bibliotheques des Peres. ' Il se trouve dans le XIII volume de celle de Lyon.

Bib. pp. t. 13. p. 403-657.

Mab. ib. p. 263. n. 6.

2°. ' Le chroniqueur de S. Vincent de Voltorne faisant l'énumération des ouvrages d'Autpert, qui étoient venus à sa connoissance, ne dit rien à la vérité du commentaire sur l'apocalypse; mais il y compte un traité *du combat des vices*. ' L'anonyme de Molk, qui l'avoit lû, lui donne pour titre *du combat des vices et des vertus*, et ajoute qu'Autpert l'avoit composé à l'imitation du *Psycomachia*, c'est-à-dire, du combat de l'ame par Prudence, et qu'il l'avoit adressé à Lantfride, Prêtre et Abbé en Baviere, ' ce qui est conforme à un ms. de ce traité, ancien de 800 ans, qui se voit à S. Emmeran de Ratisbone.

Mell. scri. c. 51.

Pez. anec. t. 1. diss. p. 41.

On ne sauroit dire au vrai comment il s'est fait, qu'un écrit si connu au XI et XII siecle, et même auparavant pour être l'ouvrage d'Ambroise Autpert, ' a porté dans la suite les noms de S. Ambroise de Milan, de S. Augustin et de S. Leon le Grand, Pape. Il se trouve effectivement plusieurs manuscrits qui l'attribuent à ces trois saints docteurs, et c'est en conformité qu'il a été imprimé dans toutes les éditions de S. Augustin, dans celle de S. Ambroise faite à Rome en 1585, où l'on a ajouté au titre qu'il avoit été adressé à Simplicien, et dans celle de S. Leon qui parut à Paris en 1511. On l'a même ajouté à la fin des œuvres de S. Isidore de Seville dans les éditions de Madrid 1599, et Paris 1601; quoiqu'aucun manuscrit ne le donne à cet écrivain. Mais il y a apparence que ses éditeurs se seront déterminés à le joindre à ses autres écrits, sur ce que Sigebert de Gemblours au chapitre 55 de ses hommes illustres, l'y marque lui-même par erreur. Il n'est pas si surprenant de le voir attribué à S. Ambroise de Milan, à cause de l'équivoque du nom. Au reste toutes ces differentes attributions, quoiqu'erronées, font honneur à Autpert et à son ouvrage, en ce qu'on l'a trouvé assez bien écrit pour n'être pas indigne de tant de grands hommes.

Aug. t. 6. app. p. 219. 220. | Amb. t. 2. pr.

' Enfin à la faveur des autorités déjà rapportées, et de celle d'un manuscrit de S. Evroul, qui le donnent à son vrai auteur, on a reconnu qu'il appartient à Ambroise Autpert. C'est

Ibid.

il ne contient que la seconde partie, c'est-à-dire, les cinq derniers livres de ce commentaire.

ce qu'il seroit aisé de vérifier par le livre-même. On apperçoit en effet une grande conformité de style entre ce traité et le commentaire sur l'apocalypse. On voit même que ce qu'il dit au quatriéme livre de son commentaire sur ces paroles de son texte : *Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna*, n'est proprement qu'un abrégé de tout ce qu'il développe dans le traité *du combat des vices et des vertus*. Il est clair d'ailleurs que l'Auteur de ce traité est un moine, qui parle à d'autres moines. ' C'est ce que montre particulierement le dernier chapitre, où l'Auteur releve par de grands éloges la regle de S. Benoît, comme suffisante elle seule pour conduire au ciel ceux qui la pratiquent exactement. On y voit encore que celui qui y parle, faisoit sa résidence dans le voisinage de Milan : particularités qui toutes conviennent à Ambroise Autpert. Aug. ib. p. 228.

'Il est vrai que ce dernier chapitre et le précédent ne se trouvent pas dans les éditions de ce traité attribuées à S. Ambroise et à S. Isidore, non plus que dans celle qui l'attribue à S. Augustin, et qui a été publiée par Erasme. Il est encore vrai, qu'ils manquent dans quelques manuscrits, où l'ouvrage finit par ces mots du chapitre 26. *Tu autem, homo Dei, vigilanti studio attende quæ dico*, auxquels on ajoute cette conclusion, *ipso adjuvante qui vivit etc.* Mais il est visible que ce qui précéde les suppose nécessairement, comme faisant partie de l'écrit, qui seroit sans conclusion, si ces deux chapitres y manquoient. Il n'y a qu'à lire la fin du dernier pour se convaincre par soi-même, combien ils y sont essentiels. C'est-là que l'Auteur rend raison pourquoi il a donné à l'écrit le titre qu'il porte. p. 219.

Il doit donc passer pour indubitable, que ce traité est une production du B. Ambroise Autpert. ' Il le composa, comme il paroît par divers endroits, pour répondre aux difficultés d'une personne qu'il qualifie son très-cher frere, et qui peut être cet abbé en Baviere, à qui l'anonyme de Molk dit qu'il fut envoïé. La principale difficulté proposée, et qui a fourni presque toutes la matiere de la réponse, rouloit sur le sens que peuvent avoir ces paroles de S. Paul : ' *Tous ceux qui veulent vivre avec piété en J. C. seront persécutés*, puisque l'Eglise joüissant alors d'une paix profonde de la part des puissances du siecle, elle ne souffroit plus de persécution. ' Autpert entreprend donc de montrer, que cet oracle de vérité est pour tous les temps ; puisqu'il n'en est point où les fideles n'aïent à souf- p. 226. 228. 2. Tim. 3. 12. Aug. ib. p. 219-252.

VIII SIECLE. frir la rebellion qui se fait en eux du vice contre la vertu, et qui est une persécution d'autant plus dure, qu'elle est plus longue et plus intestine. A ce sujet il fait une énumération de presque tous les vices, et détaille de quelle maniere ils attaquent les vertus, et de quelle sorte les vertus se défendent, ou doivent se défendre. On voit par-là que le titre que porte ce traité ne pouvoit être plus juste.

p. 226. c. 28. ' Sur la fin l'Auteur répond à une autre difficulté de moindre conséquence. Quelques-uns s'autorisant de ces paroles de Matth. 13. 57. l'Evangile : ' *Un prophete n'est sans honneur que dans son pays et dans sa maison*, prétendoient qu'on ne pouvoit acquerir la perfection évangelique en demeurant dans son païs. C'est ce qu'Autpert montre ne pouvoir se soutenir, par les exemples de plusieurs grands saints entre toutes les nations.

On a déja fait l'éloge du style de ce traité, en disant qu'il a beaucoup de conformité avec celui du commentaire sur l'apocalypse. Il est effectivement écrit avec lumiere, avec piété, avec onction et plus de précision que le commentaire. On y trouve par tout de grands principes de morale, soutenus par de très-frequents passages de l'Ecriture.

Quoique les derniers éditeurs de S. Augustin l'aïent rendu Aug. ib. p. 219-228. à son véritable auteur, ' ils n'ont pas laissé de le laisser entre les œuvres de ce pere. Mais pour montrer qu'il ne lui appartient pas, ils ont eu soin de le ranger dans l'appendice du VI tome, avec ceux qui lui sont supposés. Cette édition est beaucoup plus parfaite qu'aucune autre ; comme aïant été faite sur les précédentes et grand nombre de manuscrits, nommément ceux de S. Germain-des-Prés, de S. Victor de Paris, de Lire et de Corbie.

Paul. his. long. l. 6. c. 40 | Mab. ib. p. 264. n. 7. | 3°. ' Un des ouvrages les plus assurés à Autpert, est la vie des saints Paldon, Tason et Taton, fondateurs et successivement abbés de S. Vincent de Voltorne, dans laquelle l'Auteur a fait entrer l'histoire de l'origine de ce monastere. Paul Warnefride, Diacre d'Aquilée, contemporain d'Autpert, la lui attribue disertement ; et le chroniqueur de S. Vincent la Mab. ib. t. 3. p. 425. n. 2. marque aussi entre les autres productions de sa plume. ' Autpert l'entreprit à la persuasion de son abbé, environ vingt ans après la mort du dernier de ces trois Saints, qui arriva en 739 au mois de Decembre. De sorte que cette histoire peut être le premier ouvrage de notre Ecrivain ; quoiqu'elle ne tienne que le dernier rang dans le catalogue de ses écrits. L'auteur n'avoit

point été témoin oculaire de ce qu'il y rapporte ; mais il n'en mérite gueres moins de créance, puisqu'il l'avoit appris de personnes dignes de foi, qui aïant vécu avec ces saints, étoient encore alors pleins de vie.

' Le but qu'il se proposa dans cet ouvrage, fut de tracer à tous les moines en la personne de ses héros un modele accompli de la perfection évangelique. C'est pourquoi renonçant à la methode trop ordinaire aux écrivains de son temps et des deux siecles qui l'avoient précédé, ' il laissa à part tous leurs miracles, pour ne s'attacher qu'à décrire leurs vertus ; regardant les victoires qu'on remporte sur le monde et sur le démon comme le plus grand de tous les miracles. ' Personne ne pouvoit mieux réussir qu'Autpert, à raconter ces grandes actions de vertu pour les rendre sensibles aux autres, puisqu'il en avoit senti lui-même le premier toute l'efficacité ; Dieu s'en étant servi pour le faire renoncer au monde.

Ibid.

p. 430. n. 14.

p. 431. n. 18.

Outre la sincérité et l'exactitude qui regnent dans cette histoire, elle est encore écrite avec ordre, avec esprit, avec une piété tendre, et une humilité qui a peu d'imitateur. ' L'Auteur ne rougit pas de déplorer avec quelque détail le relâchement des moines de son siecle ; mais il le fait d'une maniere aussi instructive que pathétique. Nous n'avons peut-être point de vie de Saints de ce temps-là qui soit mieux écrite en tout genre : et ce ne sera point trop en relever le mérite, que de dire qu'elle peut servir de modele à ceux qui voudroient entreprendre quelqu'ouvrage de cette nature. On y trouve une morale très-pure et fort bien prouvée, avec plusieurs points du dogme, entre autres la chûte de l'homme, l'incarnation du verbe, le purgatoire, etc.

p. 425. 431. 432. n. 2. 18.

' Ughelli est le premier que l'on sache, qui a fait imprimer ce beau monument, où l'Auteur a intercalé plusieurs vers, qui montrent qu'il avoit quelque talent pour la poësie. ' C'est sur cette édition que Dom Mabillon lui a donné place au troisiéme volume de son recueil.

Ughel. t. 6. p. 458-470.

Mab. ib. p. 423-433.

40. ' L'Historien du B. Ambroise Autbert atteste, qu'il avoit composé quelques homélies sur divers endroits de l'Evangile, et qu'il les avoit prononcées de vive voix. Elles pouvoient être en bon nombre ; car on a vû qu'il exerçoit assez souvent le ministere de la parole, pour lequel il avoit du talent. Celles qu'on lui attribue aujourd'hui, sont en très-petit nombre ; et il se peut faire néanmoins que toutes ne lui appartiennent

t. 4. p. 263. n. 7.

VIII SIECLE.

pas, comme le prétendent quelques critiques. C'est ce que nous allons entreprendre de discuter.

En 1733 il en a paru trois sous son nom, dont on est redevable aux recherches de Dom Martene et de Dom Durand, qui les ont publiées au IX tome de leur plus ample collection. ' La premiere qu'ils ont tirée d'un manuscrit de M. Chauvelin, ancien d'environ 800 ans, porte pour titre : *Sermon d'Ambroise Autpert, Prêtre, sur la cupidité, très utile aux gens du monde.* [1] ' Il n'y a nul doute que ce ne soit-là le traité sur le même sujet, dont Sigebert fait mention entre les autres écrits de notre Auteur, et que le P. Labbe croïoit perdu. Il est assez ample et assez profond pour remplir cette idée; et les éditeurs n'ont pas fait difficulté de lui faire porter le titre de traité, au lieu de celui de sermon. Il suffit de lire cet écrit avec quelque attention, après avoir lû le précédent dont on a rendu compte, pour convenir qu'il est du même auteur. On y découvre la même éloquence, même justesse dans les pensées, même solidité, même force dans les raisonnements, même maniere d'emploïer l'Ecriture sainte, en un mot tous les caracteres du style d'Ambroise Autpert, et sa maniere favorite de rapporter à Dieu tout ce qu'il pouvoit avoir de talents. ' Aussi se trouve-t-il imprimé sous son nom dans un recueil d'homélies fait avant la fin du VIII siecle.

Mart. am. coll. t. 9. p. 219-235.

Sigeb. scri. c. 91 | Lab. scri t. 1. p. 44.

Alcu. hom. p. 103-108.

Autpert entreprend d'y montrer que la cupidité est la source de tous les maux, et en conséquence la necessité qu'il y a de la réprimer. C'est ce qu'il prouve et par l'Ecriture ' dont il dit lui-même avoir emploïé plus de quatre-vingt passages, et par des raisonnements fondés sur les principes de la religion et une morale aussi exacte que solide. Il s'arrête particulierement à faire sentir le danger des richesses, et les suites funestes de l'avarice. Quoiqu'il ait resserré un si vaste sujet dans des bornes aussi étroites, on peut dire néanmoins qu'il n'a pas mal réussi à exécuter son dessein.

Mart. ib. p. 235.

La seconde homélie de la nouvelle collection porte pour titre : *Sermon sur la leçon de l'Evangile, composé par Dom Autbert, Prêtre et Abbé, sur la purificaton de la sainte Vierge,* et a été prise de deux manuscrits, l'un de S. Germain des prés, l'autre de Fleuri, ou S. Benoît-sur-Loire. Cette pie-

Alcu. hom. p. 103. 1.

1. ' Dans l'homiliaire ou lectionaire attribué à Alcuin, elle porte ce titre : *Homélie de saint Ambroise Autpert, Prêtre sur la cupidité*, et y est placée pour y être lûe au Dimanche de la Sexagesime.

ce

ce ne peut point mériter le nom d'anecdote ; puisqu'elle avoit déjà été imprimée plus d'une fois, tant dans le recueil d'homélies dont on a parlé, qu'à la suite des œuvres de S. Ambroise de Milan, à qui l'équivoque du nom l'aura fait attribuer, à la faveur des manuscrits dont on s'est servi pour la publier, et qui portoient apparemment le nom d'Ambroise, qui est le prénom de son véritable Auteur. Il est vrai que dans ces éditions elle est imparfaite [1] et peu correcte. ′ Depuis, M. Baluze l'a fait réimprimer plus entiere, au premier volume de ses *miscellanea*, qui parut en 1678. Il la donna sur les manuscrits de M. Colbert, et la décora du nom d'Alcuin, comme l'ayant prononcée devant Charlemagne. Ce n'est pas, comme en avertit cet éditeur dans sa préface, qu'elle portât le nom d'Alcuin dans les manuscrits, mais parce qu'elle s'y trouvoit entre quelques-uns de ses ouvrages. Ce qui l'a pû autoriser à supposer qu'elle avoit été prononcée en présence de Charlemagne, sont les paroles suivantes qui se lisent ′ dès l'entrée et à la fin de la piece : *gloriosissime Regum et imperiosæ virtutis.... Auguste Carole.* Mais il est visible et par les plus anciens manuscrits, et par la lecture de l'homélie que ce sont-là des additions faites après-coup, par quelque copiste témeraire, qui supposant cette pièce à [2] Alcuin aura voulu donner par-là quelque couleur à sa supposition.

Bal. misc. t. 1. p. 382-402.

p. 382. 401.

Mais on peut assurer qu'elle n'est point de cet écrivain, à qui aucun manuscrit ne la donne, et dont on n'y reconnoît point le style. ′ Une preuve convaincante qu'elle ne lui appartient pas, c'est qu'elle se trouve sous le nom de son véritable auteur dans le recueil d'homélies dressé par les soins de Paul Warnefride et revû par Alcuin, dans lequel on ne fit entrer que celles des peres qui les avoient précédés.

Alcu. hom. p. 86-92.

Au contraire on y découvre toute la maniere d'écrire d'Ambroise Autpert, sa diction aisée et coulante, sa piété, son onction ; et plusieurs autres manuscrits la lui attribuent. Il y explique l'Evangile, tel qu'il se lisoit alors à la messe de la pu-

1. Il y manque environ la moitié de la piece, qui dans ces éditions finit aux deux passages de l'épitre aux Romains unis ensemble : l'un pris du troisiéme, l'autre du neuviéme chapitre.

2. Ce qui aura autorisé ce copiste à donner cette homélie à Alcuin, sera peut-être de l'avoir trouvée dans le recueil que Charlemagne fit faire pour l'usage des églises de France. Mais il en devoit tirer une conséquence toute opposée, comme nous le remarquerons ailleurs; et il ne devoit point y ajoûter l'apostrophe à ce prince, qui ne s'y lit pas.

VIII SIECLE.

rification, et qui étoit beaucoup plus long qu'il n'est aujourd'hui; puisqu'il comprenoit vingt versets du second chapitre de S. Luc, d'où il est tiré, depuis le vingt-un jusqu'au quarante inclusivement. ' On voit par ce qu'il dit d'abord que cette fête n'étoit pas encore alors célebrée par tout : quoique selon lui elle ne soit pas inferieure à celles de Noël et de l'Epiphanie, en ce qu'elle a le même objet. Mais on en faisoit grande solemnité à Rome, qu'il désigne ici par la primauté qu'a son pasteur dans l'Eglise catholique. Tous les fideles de cette grande ville s'assembloient en un même lieu pour la célebrer, portant tous un cierge à la main, sans quoi l'entrée du lieu de la station leur étoit interdite. L'Auteur dans tout le cours de cette homélie fait paroître une dévotion tendre et solide envers la sainte Vierge dont il releve de temps-en-temps l'excellence par de justes éloges. Vers la fin de la piece, il donne beaucoup dans le figuré et le mystique, mais dont il a soin de tirer de fort belles moralités.

Mart. ib. p. 235. 236.

' Pierre, diacre, moine et bibliothecaire du Mont-Cassin, Auteur du XII siecle, faisant l'éloge de l'abbé Authpert qui gouvernoit ce monastere en 836, lui attribue entre autres ouvrages une homélie sur la purification de la sainte Vierge. ' Sur ce témoignage Oudin ne fait point difficulté de croire que c'est-là la même homélie dont on vient de rendre compte, et que cette piece et quelques autres dont on va parler appartiennent à cet abbé. Mais qu'il nous soit permis de le dire, c'est prendre son parti bien legerement. Pierre, Diacre n'a attribué cet écrit à Authpert, Abbé du Mont-Cassin, que sur l'équivoque du nom. ' C'est par la même erreur qu'on lui faisoit encore honneur du traité de la cupidité, de la vie des saints Paldon, Tason et Taton et de quelques autres ouvrages, qui tous, de l'aveu de Jean-Baptiste Mari, Chanoine de S. Ange à Rome, portent le nom d'Ambroise Autpert, Abbé de S. Vincent, dans les manuscrits qu'il avoit entre les mains. C'est sur cela qu'il assure, que l'homélie dont il est ici question, et qui se trouve dans ces manuscrits, est faussement attribuée à Authpert du Mont-Cassin. A tout ceci l'on peut encore ajoûter, que Leon de Marsi, écrivain de toute autre considération que le diacre Pierre, ne fait aucune mention de ces écrits dans l'éloge de cet abbé. Ces preuves sont plus que suffisantes pour detruire la pretention d'Oudin et ' des autres critiques qui penseroient comme lui, tant sur l'attribution de

Petr. diac. Scri. c. 13.

Oud. Scri. t. i. p. 1811. 1812.

Petr. diac. ib. not.

Cave, p. 416. 1.

l'homélie précédente, que de celles qui vont suivre.

M. Baluze qui l'a fait réimprimer, comme on l'a dit, sous prétexte qu'elle ne l'avoit point encore été en son entier, pouvoit fort bien s'épargner cette peine. Elle est en effet moins complette dans son édition que dans le recueil d'homélies attribué à Alcuin. Celle qu'en a publiée Dom Martene, a aussi ses deffauts ; et l'on y a oublié le premier mot qui y est essentiel. C'est un *Si*, qui se lit dans toutes les autres éditions. De sorte que, si jamais il y a nécessité de remettre cette homélie sous la presse, il faut conférer ensemble ces trois imprimés, afin de les corriger les uns les autres : au moïen de quoi l'on réussira à en avoir un exemplaire exact et correct.

ʹ La troisiéme homélie imprimée sous le nom de notre Auteur dans la collection de Dom Martene et de Dom Durand, a été tirée d'un manuscrit de Corbie, ancien d'environ 800 ans. ʹ Dom Mabillon assure l'avoir lûë dans deux autres manuscrits aussi fort anciens, dont l'un est peût-être le même que le précédent, et Jean-Baptiste Mari dit qu'elle se trouve encore dans un breviaire de l'église de Tiano en Italie, ʹ écrit en letres Lombardes, où elle est divisée en trois leçons. Il ajoûte qu'elle faisoit aussi partie des ouvrages dont il avoit les manuscrits entre les mains. Dans tous ou presque tous ces monuments elle porte le nom d'Autpert, quelquefois avec le prénom d'Ambroise et la qualité d'Abbé. Outre ces circonstances qui caracterisent suffisamment notre Auteur, il est marqué dans le manuscrit sur lequel cette homélie a été imprimée, et dans ceux que Dom Mabillon avoit vûs, qu'elle a été prononcée devant les moines de S. Vincent. Tout cela joint aux caracteres du style, où l'on reconnoît sans peine celui du B. Autpert, suffit pour assurer cette homélie à ce grand homme.

Mart. ib. p. 249-266.

Mab. act. b. t. 4. p. 260. n. 4.

Pet. diac. ib.

Elle est intitulée, *de la transfiguration du Seigneur*, non qu'il paroisse qu'elle ait été prononcée en cette fête, qui n'étoit peut-être pas encore alors établie, mais parce que c'est une explication de l'Evangile, où ce mystere est rapporté. ʹ L'Auteur avertit qu'il n'ignoroit pas que ce sujet avoit déja été traité par plusieurs autres ; mais qu'il va tâcher d'y découvrir ce qui leur étoit échappé. Il y est un peu diffus, et y donne de nouvelles preuves de la grande facilité qu'il avoit à parler. Il y suit un peu le genie allégorique, mais dont il sait tirer une morale exacte et solide. Il n'est pas moins exact sur le dogme ; et afin de n'y laisser aucune obscurité, il a soin de s'y expli-

Mart. ib. p. 250. n. 1.

VIII SIECLE.

quer avec étenduë. ' En parlant de la confession de S. Pierre sur la divinité de J. C. il remarque que par ces paroles : *vous êtes le Christ, fils de Dieu vivant,* il ne faisoit qu'exprimer la foi de l'Eglise, dont il étoit la figure, *quibus nimirum verbis totius Ecclesiæ fides effertur.* ' Venant à l'apparition de Moyse et d'Elie sur la montagne, il observe que quelques-uns fondés sur cet endroit de l'Evangile, prétendoient que ces deux Prophêtes précéderoient le dernier avénement du Sauveur. Mais il préfere à leur opinion le sentiment de ceux qui croïent que ce sera Enoc et Elie. Il ne paroît pas que cette homélie eût été imprimée, avant que Dom Martene et Dom Durand l'eussent mise au jour.

p. 252. n. 3. p. 255. n. 9.

' A ces trois homélies il en faut joindre une quatriéme *sur l'assomption de la sainte Vierge,* qui dans un manuscrit que Dom Mabillon avoit entre les mains et deux autres, l'un du Mont-Cassin l'autre de Cluni, porte le nom du prêtre Autbert et dans laquelle on découvre tout le génie et toute l'éloquence de notre B. Abbé. Dom Mabillon, qui la croïoit encore manuscrite, aussi-bien que celle qui est sur la Purification, en quoi il s'est trompé, en a fait imprimer quelques fragments à la suite de l'éloge de son Auteur. ' Mais dès long-temps auparavant elle avoit été mise plusieurs fois sous la presse en son entier ; il n'est peut-être point d'édition de S. Augustin, au moins depuis celle d'Erasme, où elle ne se trouve. Elle y faisoit autrefois le trente-cinquiéme sermon sur les Saints, et fait le deux cent huitiéme de l'appendice dans la nouvelle édition. L'on a peine à comprendre comment on a pû l'attribuer à ce S. docteur ; puisque l'Auteur y cite S. Isidore de Seville, qui n'écrivoit que deux cents ans après lui. C'est peut-être une des raisons pourquoi quelques autres l'ont donnée à S. Fulbert, Evêque de Chartres, dont elle porte le nom dans quelques manuscrits. Elle se trouve aussi dans l'homiliaire de Paul Warnefride, où Surius la fit entrer en 1576.

Mab. ib. p. 260. 266. 267. Aug. t. 5. app. p. 343 347.

' Oudin après M. Cave a confondu cette homélie sur l'assomption de la sainte Vierge, avec une autre sur l'annonciation, qu'il attribue aussi à Ambroise Autpert. Celle-ci est le sermon 194 du même appendice, et faisoit autrefois le dix-huitiéme sur les Saints. Ce qui a pû tromper Oudin, c'est qu'elle commence par les mêmes mots que la précédente ; mais elle est d'un style bien different, et n'appartient point à notre Auteur. Il y est parlé du Sabellianisme, qui ne faisoit

Oud. ib. p. 1810 | Cave, p. 415. 2.

plus de bruit de son temps ; et on y a consu à la fin une partie de celle qùi est sur l'assomption.

' Il y a beaucoup d'apparence, que lorsque Boston, au rapport de M. Cave, a attribué à S. Ansbert, Abbé de Fontenelle, puis Evêque de Rouen, le second et le troisiéme sermon sur l'assomption de la sainte Vierge, imprimés à Paris en 1576 entre les œuvres de S. Ildefonse, il a confondu avec ce prélat le B. Autpert, à qui l'on a fait porter, comme on l'a vû, le nom d'Ansbert. Au reste cet écrivain, ni celui qui le cite, n'apportent point de raison pour établir ce sentiment. Il est à présumer que l'erreur de Boston en ceci aura eu le même principe, au moins en ce qui regarde ce troisiéme sermon que celle d'Oudin ' C'est-à-dire que cette piece commençant par les mêmes mots que l'homélie du B. Autpert, *Adest nobis, dilectissimi fratres,* Boston l'aura prise pour celle-ci, qui en est entierement differente.

Cave, p. 386. 2.

Ildef. Ser. p. 68. 2.

' On ne sauroit trop admirer la discretion et la retenuë qu'y fait paroître le B. Abbé, par rapport aux opinions ou traditions vulgaires. De son temps on débitoit beaucoup de choses sur l'assomption de la sainte Vierge. Mais comme il n'en trouvoit rien, ni dans l'Ecriture, ni dans les Peres qui l'avoient précédé, il déclare qu'il ne veut point décider, si elle a été enlevée au ciel en corps et en ame. S. Adamnam, Abbé de Hi avoit déja usé de la même retenuë sur le même sujet ; et elle fut depuis imitée par l'auteur de la vie de saint Willibalde et par Usuard, auteur d'un martyrologe. ' Autpert n'est pas moins admirable en établissant la véritable maniere d'honorer la sainte Vierge, et de célebrer dignement ses fêtes.

Aug. ib. p. 343. 344. n. 2. 3.

p. 347. n. 12.

Dans la censure que les derniers éditeurs de S. Augustin ont mise tout à la fin du XI tome de ses œuvres, ils établissent pour principe, que les sermons contenus dans l'appendice de leur édition, qui se trouvent avoir porté le nom d'Ambroise, et qui ne retiennent point le génie de S. Ambroise de Milan, ou de S. Maxime de Turin son imitateur, peuvent appartenir à Ambroise Autpert.' Ils donnent pour exemple le sermon 195 du même appendice, qui est sur l'annonciation du Sauveur, et qui commence par ces mots : *Castissimum Mariæ Virginis uterum*. Cependant, à dire le vrai, nous n'y découvrons ni le génie, ni le style de notre savant Abbé. Sa maniere d'écrire est plus pleine, plus nerveuse et n'est pas si coupée.

p. 424-327.

' A s'en tenir aux manuscrits de M. Mari, il faut encore

Petr. diac. ib.

VIII SIECLE.

compter entre les écrits du B. Autpert une homélie ou sermon sur la dédicace de l'Eglise, qui commence par ces mots : *Vide civitatem sanctam Hierusalem.* Il ne paroît pas qu'elle ait jamais été imprimée, non plus que l'ouvrage suivant.

Ibid.

C'est un discours ou traité qui a pour titre : *Contra septies septena vitia*, contre les sept pechés mortels multipliés par sept , et qui commence ainsi : *Summa et incomprehensibilis natura.* L'on ne nous apprend rien de plus de ces écrits, sinon que dans les manuscrits où ils se trouvent, ils portent le nom d'Ambroise Autpert, Abbé de S. Vincent.

Bib. mag. t. 1. p. 815. 1.

Les auteurs de la grande bibliothéque latine des Ecrivains ecclésiastiques dont on n'a encore que le premier volume , sur l'autorité du même M. Mari, comme il paroît, attribuent encore à Autpert une homélie sur ces paroles de l'évangile de S. Marc : *Assumsit Jesus Petrum et Jacobum et Joannem,* comme un écrit different de l'homélie sur la transfiguration. Mais ces laborieux auteurs n'ont pas pris garde, que le commencement qu'en rapporte M. Mari montre que c'est un seul et même ouvrage.

Petr. diac. ib.

On seroit peut-être en droit de donner aussi à notre B. Abbé les sermons dont Pierre Diacre et M. Mari après lui font honneur à Auhtpert, Abbé du Mont-Cassin. Car s'ils se sont trompés sur l'équivoque du nom en lui attribuant, l'un le sermon sur la purification de la sainte Vierge, l'autre celui sur l'assomption, qui appartiennent incontestablement à Ambroise Autpert, qui nous garatira qu'ils ne se soient pas trompés, en le faisant auteur des autres ? D'autant plus qu'Authpert du Mont-Cassin n'avoit pas, à beaucoup près, la réputation de savoir et d'éloquence qu'avoit Autpert de S. Vincent de Volturne, qui faisoit une profession particuliere du ministere de la parole. Or les sermons dont il s'agit ici, sont au nombre de trois : l'un sur S. Mathias, Apôtre, qu'on ne croit pas avoir jamais été imprimé ; un autre sur la fête de tous les Saints, qui commence par ces mots, *Adest dilectissimi;* enfin un troisiéme sur la nativité de la sainte Vierge, qui est commun pour toutes ses fêtes, et commence ainsi, *Celebritas hodierna.*

Ildef. Ser. p. 70. 2.

Peut-être ce dernier est-il le même que le premier sur le même sujet, imprimé entre ceux qui portent le nom de saint Ildefonse de Tolede, dans l'édition dont on a parlé. Il est au moins vrai que celui-ci commence par les mêmes paroles : *Celebritas hodierni diei* ; car quoique dans l'imprimé de M.

Mari on lise *hodierna*, le manuscrit peut avoir *hodierni*. Si c'est le même sermon dans l'un et dans l'autre, on peut assurer qu'il n'est point de notre Auteur, dont on n'y reconnoît pas la maniere d'écrire.

5°. 'Le chroniqueur de S. Vincent de Voltorne dans l'énumération qu'il fait des écrits du B. Autpert, y comprend encore divers commentaires sur l'Ecriture sainte, et ajoute qu'il y découvroit avec autant de lumiere que d'onction, les profonds mysteres cachés sous la letre de ces livres sacrés. De sorte que les Fideles pouvoient y puiser ce qui regarde le réglement des mœurs et l'exacte observation des préceptes de J. C. Un tel éloge ne peut que nous faire regretter la perte de ces commentaires. Il y en avoit sur le Levitique et le Cantique des Cantiques. Mab. ib. p. 263 n. 7.

'Le Mire et le P. Labbe après lui ont cru en leur temps que les commentaires sur ces deux derniers livres avoient été imprimés à Cologne, avec l'explication de l'Apocalypse, dont on a parlé. Mais c'est une méprise. Ni Oudin, ni tant d'autres, ni nous-mêmes qui avons recherché cette prétenduë édition, n'avons pû réussir à la déterrer, soit dans les bibliothéques ou les catologues de bibliothéques. Le même Oudin assure que le commentaire sur le Cantique des Cantiques se trouve dans un manuscrit de S. Benoît-sur-Loire, cotté A 7, que la préface commence par ces paroles : *Librum de proverbiis Salomon scripsit*, et le corps de l'ouvrage par ces autres, *Constitue ergo virginem desponsatam*. C'est ce que nous avons vérifié par le ministere d'un de nos amis. On le trouve même ainsi imprimé avec un morceau de ce commentaire à la page 565 du II volume ou V tome de S. Ambroise de Milan, édition de 1642, où l'on a imprimé une espece d'explication du cantique en question tirée en partie des écrits du même saint docteur, par Antoine de Mouchi Democarès. 'Il y a donc faute dans Trithéme, qui rapportant le commencement du même ouvrage, qu'il paroît par conséquent avoir eu sous les yeux, dit qu'il commençoit de la sorte : *Donum fapientiæ cum Sa*. Autpert y soutient par tout un sens mystique et figuré. Sigeb. Scr. c. 91. not | Lab. Scr. t. 1. p. 44. | Oud. ib. p. 1809. Trith. Scr. c. 287.

A l'égard des deux autres commentaires, personne ne nous en apprend davantage que ce que nous en venons de dire. 'Seulement dans un manuscrit de la même bibliotheque de S. Benoît-sur-Loire, marqué par le nombre 1199, il se trouve un ouvrage divisé en plusieurs parties, sous ces divers ti- Mss.

VIII SIECLE. tres *Ambrosii recapitulatio de paradisi fonte et de fluminibus, et de ligno vitæ.* Page 230 : *Incipit recapitulatio de Exodo.* Page 234 : *Incipit Leviticus.* Page 237 : *Recapitulatio in Numerorum librum.* Page 240 : *In Deuteronomium.* Page 241 : *In librum Ihesu nave.* Quoique S. Ambroise de Milan ait écrit plusieurs traités sur la Genese, on ne sache pas qu'il ait rien écrit sur les autres livres de Moyse, ni sur Josué. Ainsi comme on sait qu'Ambroise Autpert a commenté le Levitique, cet ouvrage qui porte le nom d'Ambroise, pourroit bien lui appartenir.

Ibid. ' L'Auteur au reste ne se propose point de faire un commentaire suivi sur ces divers livres sacrés. Il en explique seulement quelques endroits choisis, d'une maniere allegorique par rapport à J. C. à son Eglise ; et il l'exécute avec assez de justesse. Il y a cinquante-deux endroits ainsi choisis de la Genese, vingt-six de l'Exode, et un seul de chacun des autres livres déja nommés. Voici quelques traits de l'explication qu'il y donne, afin qu'on puisse juger de leur mérite. Par le jardin délicieux que Dieu dès le commencement avoit planté, Autpert entend l'Eglise catholique, qui a été établie par J. C. qui est le principe de toutes choses Il ajoûte que le fleuve qui sortoit de ce jardin de délices, était la figure de J. C. qui est sorti du sein de son pere pour arroser son Eglise. Joseph selon notre Ecrivain, étoit encore une figure de J. C. en deux manieres : en ce que d'une part s'étant fait homme, Dieu le Pere l'a préféré à tous ses autres freres sortis de la race d'Abraham, et que de l'autre il est né d'une Vierge, lorsque le monde approchoit de sa fin, comme Jacob avoit engendré Joseph dans sa vieillesse. Jacob croisant les mains pour bénir Ephraïm et Manassé, c'est encore Autpert qui parle, figuroit le benéfice de la croix, par lequel ceux qui étoient à la gauche devoient passer à la droite, et ceux qui étoient à la droite, c'est-à-dire les Juifs, devoient passer à la gauche.

Trit. ib. Pour ne rien omettre de tout ce qui regarde ses écrits, nous observerons ' que Tritheme lui attribue encore un recueil de letres. Mais comme il ne témoigne point l'avoir vû, puisqu'il n'en donne pas le commencement, et que d'ailleurs c'est-là un trait général qu'il fait entrer dans presque tous les éloges de ses écrivains, on peut douter que ce recueil ait jamais existé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne connoît point d'autres letres de notre B. Abbé, que celle qu'il écrivit au

pape

pape Etienne III, et qui est imprimée à la tête de son commentaire sur l'Apocalypse.

SAINT STURME,

PREMIER ABBÉ DE FULDE.

STURME, qu'il ne faut pas confondre avec Stirme, moine de Fritzlar, nâquit vers le commencement de ce siecle dans le Norique, aujourd'hui la Baviere, de parents autant distingués par leur piété que par leur noblesse. Il étoit encore jeune, lorsqu'il se mit à la suite de S. Boniface, venu d'Angleterre en Germanie. Celui-ci confia son éducation à Wigbert, premier Abbé de Fritzlar, qui prit soin de l'instruire dans les letres divines. Sturme en peu de temps fit de si grands progrès dans l'intelligence des saintes Ecritures et dans la pratique de toutes les vertus, que son mérite le fit élever au sacerdoce. Dès-lors il se mit à annoncer la parole de vie aux peuples du païs, et fut à plusieurs d'un grand secours pour sortir du vice et de l'erreur.

Mab. act. B. t. 4. p. 270. n. 2.

n. 3.

Après divers voïages et quelques années passées dans la retraite, S. Boniface le chargea d'établir un monastere, dans un fond qu'il avoit obtenu de Carloman, prince des François. Et pour y faire observer la regle dans sa pureté, Sturme fut choisi et envoïé en Italie visiter les principaux monasteres, où elle étoit en vigueur, et en apporta les usages les plus propres à soutenir une exacte discipline. Tels furent les commencements de la célebre abbaïe de Fulde, dont la fondation se fit en 744. Un des premiers soins de Sturme après l'observance réguliere, fut d'ouvrir de concert avec S. Boniface, une école qui devint bientôt une des plus florissantes de tout l'Empire François.

p. 275-277. n. 12-14.

p. 268. n. 5.

Cependant quelqu'appliqué que fût le saint Abbé au bon gouvernement de son monastere, et quelque respectable qu'il se fût rendu pour sa vertu, il ne laissa pas d'être injustement accusé auprès du roi Pepin. Mais l'exil que lui attira cette fausse accusation ne servit qu'à mieux faire connoître tout son mérite. Charles fils et successeur de Pepin en faisoit tant d'estime, qu'il le choisit pour son ambassadeur près de Tassillon,

p. 279-281. n. 16-20.

p. 282-284. n. 22-25.

Duc de Baviere. Sturme s'accquitta avec succès de cette commission, et entretint plusieurs années la bonne intelligence entre ces deux princes. Il fut aussi un des abbés, que le même roi emploïa à la conversion des Saxons, en quoi Sturme signala le zele qu'il avoit pour le salut des ames. Ce fut-là une des dernieres actions de sa vie. De retour dans son monastere, il la finit plein de jours et comblé de mérites, le dix-septième de Decembre 776.′ Peu d'années après, S. Eigil, l'un de ses disciples et de ses successeurs, écrivit son histoire, d'oû nous avons tiré ce qu'on en vient de lire.

p. 267. n. 1.

Vet. dis. mon. p. 4-9. | Mab. ana t. 4. p. 454-457. 459 - 462 | an. l. 22. n. 35.

′ On a de S. Sturme un recueil d'usages, ou coutumes qu'il apporta de son voïage d'Italie, et qu'il établit à Fulde. Elles sont divisées en deux parties, dont la premiere contient ce qui regarde les offices divins aux principales fêtes de l'année, conformément à ce qui se pratiquoit au Mont-Cassin. Quoique l'écrit ne soit pas de grande étenduë, il ne laisse pas d'y avoir diverses choses dignes de remarque : entre autres, le jour du vendredy-saint on lisoit à l'office les passions selon S. Mathieu, S. Marc et S. Jean. Dans la seconde partie est rapporté ce qui concerne les exercices du cloître, encore conformément à la discipline établie au Mont-Cassin. Dom Mabillon avoit déja publié l'un et l'autre dans le IV volume de ses Analectes, sur un manuscrit ancien d'environ 900 ans, appartenant à la bibliotheque de S. Ulric d'Ausbourg ; mais sans nom d'auteur, dans l'opinion que cet écrit contenoit l'ordre observé autrefois à S. Benoît de Frisingue : opinion qu'il a rétractée dans la suite, en reconnoissant que c'étoit l'ordre qu'on suivoit au Mont-Cassin. C'est ce qu'on a montré depuis, en faisant réimprimer cet écrit sous le nom de son véritable auteur, dans le recueil qui parut à Paris en 1726 *in-quarto*, sous ce titre : *Vetus disciplina monastica.*

ANONYME,

Historien du Roi Dagobert I.

Quelque célebre que soit cet Auteur entre nos historiens, il en est peu néanmoins sur le compte des quels on soit plus partagé par rapport au temps qu'il a écrit. ' M. de Marca a été dans l'opinion qu'il écrivoit réellement sous le regne de Clovis II, parce qu'il ne pousse pas son histoire au-delà de ce terme. ' Du Chesne paroît n'en avoir pas pensé autrement; puisqu'il lui donne le titre d'auteur contemporain. ' Dom Ruinart a un peu approché de ce sentiment, supposant cet anonyme plus ancien que le dernier continuateur de Fredegaire. Au contraire le P. le Cointe ne le place que sous Charlemagne ou Louis le Débonnaire, avant Hilduin, Abbé de S. Denys, et Adrien Valois indistinctement au IX siecle. ' Dom Mabillon tenant une espece de milieu, lui donnoit en général au commencement de ce siecle environ 800 ans d'antiquité: ce que Dom Felibien a cru pouvoir déterminer, en mettant cet écrivain vers 780.

Marca, his. bear. l. 1. c. 24. n. 3.

Duches. t. 1. p. 572.

Fred. chr. p. 663. not.

Mab. an. l. 12. n. 1. 57.

Rien n'empêche que nous ne regardions cette derniere époque comme la plus vrai-semblable. ' Il est certain que cet anonyme n'a mis la main à son histoire, qu'après la mort de saint Eloi, de S. Ouen, de S. Radon son frere, et de quelques autres saints évêques de la fin du VII siecle, puisqu'il parle des miracles opérés à leurs tombeaux. Un autre preuve qu'il étoit éloigné du temps de Dagobert I, c'est que rapportant des événements arrivés sous son regne, il s'autorise d'anciennes chartes. ' De même, faisant mention d'une famine qui arriva en la quatorziéme année du regne de Clovis II, qu'il nomme toûjours Hludouvius, il montre qu'il ne l'avoit point vûë, et qu'il n'en avoit de connoissance que par la tradition: *quia ut fertur, eo tempore fames valida inerat.*

Duches. ib. p. 589

p. 588.

' Il commence son histoire par un éloge abregé de Clotaire II pere de Dagobert, et selon lui le quatriéme roi chrétien qui avoit gouverné la France depuis Clovis I. On voit parlà que cet historien ne compte les générations de nos rois qu'en droite ligne. Après avoir parlé de l'éducation du jeune Da-

p. 574.

VIII SIECLE.

gobert, il découvre aussitôt le principal motif qui l'a porté à entreprendre son ouvrage, qui est de faire connoître la fondation du célebre monastere de S. Denys. Il y fait une courte description du lieu où l'on avoit placé les corps du S. martyr et de ses compagnons, et de la petite église qu'on y avoit bâtie en leur honneur. Il en attribue la construction à sainte Genevieve, et dit que les saints martyrs avoient souffert sous Domitien. Personne ne s'est trompé à reconnoître en la personne de cet historien, un moine de l'abbaïe de S. Denys,

Spic. t. 11. pr. p. 12.

' où il y en a toûjours eu quelqu'un qui a pris soin de conserver à la postérité les actions mémorables de nos rois. Outre la preuve que nous en fournit notre anonyme pour ce siecle-ci,

Boll. mar. t. 3. pr. p. 22. n. 34. 35.

' on en a une autre pour le même siecle, dans l'ancien manuscrit où Henschenius a trouvé la petite relation du couronnement de Pepin le Bref.

Du Ches. ib. p. 578. 283.

Ce n'est pas-là le seul endroit où notre anonyme parle de son monastere. ' Il détaille un peu plus bas la magnificence que fit paroître Dagobert à en élever et embelir l'église, qu'il dota richement, et où il établit une psalmodie perpetuelle. Il prend pour époque des événements qu'il rapporte, les années du regne de nos rois, ce qui nous autorise à le placer avant la fin de ce VIII siecle, et conduit son histoire jusqu'à la mort de Clovis II. De sorte qu'on peut le regarder comme l'historien de ce prince aussi-bien que de Dagobert; quoiqu'il n'entre pas dans le détail des événements de son regne, comme il fait de celui de son pere.

Etant certain, ainsi qu'on l'a prouvé, que cet Auteur a vécu après le regne de Clovis II, il est étonnant qu'il ne dise rien des événements qui l'ont suivi. Mais il y a toute apparence que son dessein se bornoit à ne parler que de Dagobert et de Clovis, comme du premier fondateur et du premier bienfaiteur de l'abbaïe de S. Denys entre les rois de France.

p. 586. 587.

Il est visible que cet historien a puisé dans ceux qui l'avoient précédé. Il ne paroît pas néanmoins qu'il ait épousé les reveries de quelques-uns, qui font descendre nos François des anciens Troïens. Ce n'est pas-à-dire pour cela qu'il n'ait quelquefois donné lui-même dans la fable. ' C'est lui qui nous a conservé le conte qu'Ansoald, Evêque de Poitiers, disoit avoir appris d'un ancien solitaire nommé Jean, qu'il avoit vû sur sa route en revenant de son ambassade de Sicile, touchant la délivrance de Dagobert par les prieres de S. Denys, de S.

Maurice, et de S. Martin : telle à-peu-près qu'on la voit représentée sur son tombeau près du grand autel du côté de l'épître. En général cet écrivain rapporte des faits si extraordinaires, ' que si l'on ne voïoit pas qu'il a pris quelquefois pour guides d'anciens monuments, on pourroit dire qu'il ne mérite de créance qu'en ce qui se trouve autorisé par des auteurs plus anciens que lui. Mab. ib.

' Son ouvrage qui est divisé en 52 articles ou chapitres, est imprimé dans le premier volume du recueil de nos historiens de France par André Du Chesne. ' Il a été depuis remis sous la presse sur un manuscrit de la bibliotheque de Sala, dans un recueil de pieces de literature, qui parut à Iene en 1703 [1] *in-octavo*, par les soins de Burcard Gotthelff Struve. L'éditeur l'a accompagné d'observations qu'il a cru nécessaires, mais qui ne sont pas fort considérables. Cet ouvrage qui porte ordinairement pour titre, *Gesta Dagoberti Regis*, est passablement bien écrit pour le temps, et beaucoup mieux que celui de Fredegaire qui l'avoit précédé. Du Ches. ib. p. 572-589. Jour. des S. 1707. p. 150. 151.

ARIBON,

Evêque de Frisingue.

' CE Prélat se fait connoître lui-même sous trois noms, qui bien que differents en apparence, ont la même signification, suivant le génie de trois langues, la Tudesque, la Grecque et la Latine. Il se nomme donc Aribo, Cyrinus, Hœres; ' et un auteur du IX siecle lui donne encore le nom d'Arpeon. On ne sait rien de précis ni touchant sa naissance, ni sur le lieu où il embrassa la vie monastique. Ce qu'il y a de certain, ' c'est qu'il fut le premier Abbé du monastere de Schlecdorf en Baviere, dont on rapporte la fondation à l'année 753. ' Au bout de sept ans on l'éleva sur le siege épiscopal de Frisingue ; ' et il est compté pour le quatriéme évêque de cette église, où il s'acquit la réputation de prélat éloquent, comme il paroît par le vers suivant : Mab. act. b. t. 3. p. 500 n. 1 | an. l. 23 n. 58. Ana. t. 4. p. 526. ana. l. 22. n. 78. l. 23. n. 58. ana. ib.

1. On lit dans le P. Le Long : 1706 ; et M. Struve y est nommé Burcard Gottlivius, pour Gotthelffius. Le Long, bib. fr. p. 321. 2.

Arpeo quartus erat, facundo famine fretus.

an. ib. ′ En 772 il assista au concile de Dingolvingue ; et l'on croit que ce fut la même année qu'il transfera du château de Maise ou Maïes en son église le corps de S. Corbinien, le premier de ses prédécesseurs. ′ On lui attribue plusieurs consécrations d'églises, nommément celle de son monastere de Schlecdorf. Il mourut en 783, après avoir passé 23 ans dans l'épiscopat, ′ ou seulement 22, selon d'autres, qui en mettent le commencement en 761.

l. 24. n. 92. | act. ib.

Mir. anc. c. 298.

MM. Scr. c. 63. | Mab. act. ib. ′ Aribon laissa deux ouvrages de sa façon, qui dès le XII [1] siecle étoient constamment reconnus pour être de lui. Le premier selon l'ordre des temps, est la vie de S. Emmeran, Evêque, missionnaire en Baviere, où il souffrit le martyre vers l'an 652, environ cent ans avant que l'auteur fût en état d'écrire son histoire. Cet éloignement est cause qu'il y a inseré diverses circonstances et quelques faits qui arrêtent les savants. ′ Arnolfe, de comte de Cham devenu moine de saint Emmeran à Ratisbonne, n'y remédia point, lorsqu'au commencement du XI siecle il entreprit de corriger cette vie, et d'en composer une plus ample que nous avons dans le recueil de Canisius, et à laquelle l'ouvrage d'Aribon a servi comme de canevas. ′ Surius a publié celui-ci sans les additions d'Arnolfe, au vingt-deuxiéme de Septembre, mais après en avoir changé un peu le style à sa mode, et en avoir passé quelques endroits défigurés ou corrompus. Il ′ paroît par ce que rapporte de cette vie le P. le Cointe, qu'il en avoit un exemplaire manuscrit plus correct que celui dont Surius s'est servi.

Canis. B. t. 3. par. 1. p. 103-160. | Mab. ana. ib. p. 403.

Sur. 22. Sep. p. 335-345.

Coin. an. 652.

Mab. act. ib. ′ L'autre ouvrage d'Aribon est la vie de S. Corbinien premier Evêque de Frisingue, mort en 730, trente ans avant que l'auteur remplît son siege. Elle n'est pas par conséquent tout-à-fait originale ; mais elle n'en mérite pas moins notre créance, Aribon aïant été à portée d'être instruit à fond des actions du Saint. Il s'y est cependant moins arrêté, qu'à ses miracles qu'il décrit avec une certaine complaisance, et dont

Mell. ib. 1. ′ C'ést l'anonyme de Molk qui l'atteste : *Arbo qui est Cyrias Frisingensis Episcopus, duo non parva de gestis SS. Emmerammi et Corbiniani scribit opuscula.* Comme il paroît s'être glissé dans l'ouvrage de cet écrivain beaucoup de fautes contre l'ortographe, on ne peut préférer les noms d'Arbo et de Cyrias à ceux d'Aribo et de Cyrinus.

il paroît avoir fait le principal objet de son travail : *quatenus*, dit-il dans sa petite préface, *ejus adjuvante gratiâ, digne possimus tanti viri utiliter miracula enarrare*. Il est un peu diffus dans l'un et l'autre ouvrage, et n'y montre pas assez de choix. Son style est simple et naturel. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut en conséquence et aussi-tôt après la translation du corps de S. Corbinien, qui se fit en 772, qu'il entreprit d'en écrire la vie.' Surius l'a publiée au huitiéme de Septembre, sans avoir touché au style contre sa coutume. Au moins n'en dit-il rien.' Son édition a servi de modèle à celle qu'en a donnée Dom Mabillon au III volume de son recueil. Depuis, l'ouvrage a été réimprimé dans l'histoire de Frisingue, qui a paru *in-folio* l'an 1724.

Sur. 8. Sep. p. 131. 143.

Mab. ib. p. 500. 517.

SAINT WILLIBALDE,

PREMIER EVÊQUE D'EICHSTAT.

'WILLIBALDE étoit parent de S. Boniface de Maïence, et frere de S. Wunebalde et de sainte Walpurge, l'un abbé, l'autre abbesse de Heidenheim, où il y avoit un double monastere. Il naquit en Angleterre de parents qui joignoient la vertu à la noblesse, vers l'an 700. Dès sa premiere enfance il entra dans un monastere; ' et à peine avoit-il vingt à vingt-un ans, qu'il fit le voïage de Rome. Après quelque sejour, il alla avec deux autres Anglois s'embarquer à Naples, d'où il passa dans l'Asie mineure, de là en Chypre, puis en Phénicie et en Palestine, où il visita tous les lieux que le pelerinage des chrétiens avoit rendu célebres: ce qui ne put se faire sans diverses avantures, que l'auteur de sa vie a soin de rapporter. Resolu de retourner à Rome, il en prit le chemin par Constantinople, où il s'arrêta deux ans, et arriva enfin heureusement en Italie, sept ans après en être parti, par conséquent plutôt en 730, qu'en 728, comme d'autres le prétendent. Presqu'aussi-tôt il se retira au Mont-Cassin, où il passa dix ans entiers sous la conduite de l'abbé S. Petronax, et où il fut d'un grand secours pour y soutenir la vigueur de la discipline. Il semble en effet que le but que s'étoit proposé Wil-

Mab. act. B. t. 4. d. 176. 366. 368. 369. 391.

p. 369-380.

VIII SIECLE. libalde dans toutes ses courses, fut de s'instruire à fond de toutes les pratiques de la vie monastique.

p. 381, 382. 390. 'Aïant eu occasion de retourner à Rome, le pape Gregoire III l'envoïa en France aider S. Boniface dans le ministere de la prédication. Celui-ci l'ordonna prêtre le vingt-deuxiéme de Juillet 740, peu de temps après son arrivée, et lui confia le soin d'instruire les peuples du païs d'Eichstat, où il n'y avoit alors qu'une petite église. En peu de temps Willibalde y fit tant de fruit qu'on jugea à propos d'y ériger un évêché. Il en fut sacré premier évêque le vingt-uniéme d'Octobre 741, par le même S. Boniface, assisté de S. Burchard de Wirtzbourg, et d'un autre évêque nommé Vison. En cette qualité il assista dès le mois d'Avril suivant au concile de Germanie, dont on a parlé en son lieu. Il y a tout sujet de croire qu'il se trouva aussi aux autres assemblées d'évêques où présida saint Boniface.' Il fut encore du nombre de ceux qui composerent celle d'Attigni en 765, à laquelle il souscrivit en prenant le titre d'évêque du monastere d'Eichstat.' C'est que sa cathedrale étoit desservie par des moines, qu'il y avoit établis lui-même sous la discipline qui s'observoit au Mont-Cassin. Notre saint prélat étoit encore au monde le huitiéme d'Octobre de la 18e année du regne de Charles, Roi des François, 785 de J. C. Il mourut l'année suivante, quarante-cinquiéme de son épiscopat; et sa fête est marquée au septiéme de Juillet dans le martyrologe romain. Peu de temps après sa mort, une religieuse de Heidenheim sa parente, écrivit sa vie, qu'on a encore.

Conc. t. 6. p. 1701.

Mab. ib. p. 382. n. 31. | t. 3. pr. n. 27. 28.

'Plusieurs écrivains presque tous de réputation ont regardé saint Willibalde, dont on vient de lire l'histoire, comme auteur de la premiere vie de S. Boniface, Archevêqne de Maïence. Leur sentiment est fondé sur ce que l'auteur de cet écrit porte le nom de Willibalde; qu'il étoit lié d'amitié avec S. Lulle, successeur de S. Boniface, et Megingoz, Evêque de Wirtzbourg, qui l'engagerent à y mettre la main; et enfin sur ce qu'il paroît par le cours de sa narration, qu'il avoit été disciple du saint archevêque. Il faut avouer que tous ces caracteres conviennent parfaitement à S. Willibalde, premier Evêque d'Eichstat; et s'ils étoient soûtenus par tous les autres, on ne pourroit sans injustice lui refuser l'ouvrage dont il est ici question.

Trit. Scr. c. 249 | Voss. his. l. 2. c. 29 | Mir. auc. c. 216. | Cave, p. 414. 2 | Mab. ib. t. 4. p. 1. 4. n, 1. Dupin. bib. t. 7. p. 344. 345.

Mais ce qui arrête et ce qui mérite attention,' c'est que l'auteur

Mab. ib. p. 4. n. 1.

que l'auteur se qualifie simplement prêtre, quoiqu'il soit constant que S. Willibalde avoit été Evêque.' Autre difficulté encore plus considérable que la précédente : lorsque le même auteur, qui donne par tout ailleurs des marques de son humilité et de sa modestie, vient à parler de l'ordination de S. Willibalde d'Eichstat et de S. Burchard de Wirtzbourg, il nous les donne pour deux personnes d'une habileté peu commune, *duos bonæ industriæ viros*.' Troisiéme difficulté qui sert à fortifier les autres : cet auteur bien-loin de se représenter comme disciple de S. Boniface, paroît dire au contraire qu'il ne l'étoit pas ; puisqu'il assure que c'est d'eux qu'il a appris ce qu'il rapporte du même Saint. | VIII SIECLE. | p. 22. n. 31. | p. 4. n. 2.

'Dom Mabillon, il est vrai, et les continuateurs de Bollandus après lui, ont tâché de lever ces difficultés. Mais il faut avouer de bonne foi, qu'ils n'y ont pas réussi,' comme le montre fort bien M. Basnage. C'est ce que les mêmes continuateurs avoient déja senti, et ce qui les a obligés de laisser cette opinion arbitraire. Il y a donc beaucoup plus d'apparence que Willibalde auteur de cette vie aura été un simple prêtre du diocèse de Maïence ou de Witzbourg, et par conséquent different de saint Willibalde, Evêque d'Eichstat. Il n'est pas toujours exact dans ce qu'il nous apprend des actions de S. Boniface; et son style est obscur et embarrassé en beaucoup d'endroits. Cela engagea le moine Othon, écrivain de la fin du XI siecle, à composer une autre histoire de saint Boniface. | p. 1. 2. n. 2. | Boll. 5. Jun. p. 452. n. 1-3. | Canis. B. t. 2. par. 1. p. 228. 229. 230.

L'ouvrage de Willibalde fut d'abord mis au grand jour en 1603, par les soins de Canisius, qui l'insera dans le IV volume de ses *antiquæ lectiones*. Deux ans après, Serarius le fit imprimer à la suite des letres de S. Boniface, qui parurent à Maïence *in-quarto*, et qui y furent réimprimées l'an 1629 en même volume, où se trouve encore le même ouvrage. 'Dom Mabillon le mit ensuite avec de savantes remarques, à la tête du IV volume de son recueil, sur les éditions précédentes de Canisius et de Serarius.' Quelques années après, les continuateurs de Bollandus le publierent de nouveau, avec d'amples observations, au cinquiéme de Juin.' Enfin M. Basnage profitant des éditions précédentes, l'a fait réimprimer en dernier lieu avec des variantes, entre les autres monuments de Canisius.' Ce dernier éditeur et M. Cave avant lui prétendent que cette vie de S. Boniface se trouve aussi | Mab. ib. p. 1.-27. | Boll. ib. p. 452-472. | Canis. B. ib. p. 232-249. | p. 229. n. 3 | Cave, ib.

VIII SIECLE.

dans Surius. Cependant elle ne paroît point dans l'édition dont nous nous sommes servis, non plus que dans le supplément. Il n'y a que l'ouvrage d'Othlon sur le même sujet.

On vient de voir qu'il y a peu ou point du tout d'apparence, que S. Willibalde d'Eichstat soit auteur de la vie de saint Boniface. Il y en a encore moins, qu'il ait composé celle de sainte Walpurge sa sœur, comme l'ont avancé les centuriateurs de Magdebourg. Le premier que l'on sache avoir entrepris d'écrire celle-ci, est un moine du diocèse d'Eichstat nommé Wolfhard, qui n'y mit la main que sur la fin du siecle suivant. M. Cave avertit qu'on attribue encore à S. Willibalde quelques letres, mais qu'il y a sujet de douter qu'elles existent aujourd'hui. De sorte qu'il est vrai de dire qu'il ne nous reste aucun monument de literature de notre saint prélat.

Mab. ib. p. 287. n. 2. 391. n. 5. | Cave, ib.

Si néanmoins on fait attention à toutes les circonstances de ses voïages rapportées dans sa vie, il sera difficile de ne pas se persuader qu'il en avoit écrit lui-même une relation, qui aïant été ensuite fonduë dans le corps de son histoire, aura été négligée et se sera perduë. Sans cette supposition il n'est pas compréhensible comment la religieuse qui composa sa vie, auroit pû y marquer si exactement les temps, les époques des départs et des séjours, y nommer tous les lieux, y décrire en un mot les moindres avantures et particularités. Il n'y a que celui qui avoit fait tous ces voïages qui en pût dresser une relation aussi détaillée et aussi circonstanciée. C'est peut-être en conséquence de cet itineraire, que Swertius et Vossius ont attribué à S. Willibrode un ouvrage tout semblable et sous le même titre; confondant ainsi saint Willibrode avec saint Willibalde.

Mab. ib. 372-380.

SAINT LULLE,

Archevêque de Mayence.

'Lulle ou Lullon, un des plus célebres prélats de son siecle, et le plus illustre disciple de saint Boniface de Maïence, étoit Anglois de nation comme lui. Dès l'âge de sept ans il se retira dans le monastere de Maldubi, qui n'étoit autre apparemment que celui qui fut depuis connu sous le nom de Malmesbury, au diocèse de Schirburn. Il y reçut sa premiere éducation, 'et passa ensuite à Jarrow, où il étudia sous le docte et vénérable Bede.' Vers l'an 732, lorsqu'il avoit déja perdu ses parents, il passa en Germanie, où il fut reçu avec joïe par S. Boniface, qui l'admit d'abord à la profession monastique, puis l'emploïa au ministere de la parole. Si Lulle n'étoit pas Diacre avant son départ d'Angleterre, il ne tarda pas à être élevé à cette dignité. Son association aux travaux de l'apostolat de S. Boniface, ' le rendit participant des persécutions qui furent suscitées contre celui-ci, de la part des païens, des hérétiques et des schismatiques.

Mab. act. b. t. 4. p. 392. 393. n. 1-3.

Bonif. ep. 89.

ep. 4. 5. | Mab. ib. n. 4. 5.

Bonif. ep. 70.

' S. Boniface aïant éprouvé plusieurs années le zele et la fidelité de Lulle au service de l'Eglise, il l'ordonna prêtre; et en 751 il l'envoïa à Rome consulter le pape Zacharie sur des affaires importantes, qu'il ne vouloit pas confier au papier. ' A son retour le saint Archevêque se sentant approcher de sa fin, jetta les yeux sur Lulle pour en faire son successeur. Il en écrivit a Fulrade, Abbé de S. Denys, qui avoit tout pouvoir auprès du roi Pepin, afin de lui faire agréer ce dessein. Pepin l'approuva; et du consentement de ce prince, des évêques, des abbés, du clergé et de la noblesse, Lulle fut ordonné Archevêque de Maïence. ' Environ deux ans après S. Boniface aïant souffert le martyre en Frise, le nouveau prélat prit soin de faire transférer son corps à Fulde, et l'y faire inhumer avec l'honneur convenable. Pendant l'espace de trente-quatre ans' qu'il gouverna l'église de Maïence, il assista à divers conciles tenus en France et à Rome. Il paroît par toutes les letres qui lui sont adressées de Rome, de France et d'Angleterre, qu'il étoit en grande réputation de savoir

ep. 141. | Mab. ib. p. 394. n. 6.

Mab. ib. p. 83. n. 20. | an. l. 22. n. 64. | Bonif. ep. 92. 104.

Mab. act. ib. p. 395. n. 8.

p. 398. n. 16. Conc. t. 6. p. 1702. 1722.

VIII SIECLE.

et de doctrine. [a] Il n'étoit pas en moindre estime auprès du roi Charles. Ce fut lui qu'Alhfrede, roi de Northombre emploïa pour faire sa paix avec cet autre prince. ' S. Lulle mourut le premier de Novembre de l'année, non 786 comme quelques-uns de nos annalistes l'ont marqué, mais 787.

a Bonif. ep. 90. Mab. ib. p. 398. n. 18.

' Willibalde Auteur de la vie de S. Boniface, qu'il entreprit à la sollicitation de notre saint prélat, à qui il la dédia, lui attribue un esprit excellent. ' Un autre écrivain du même temps n'en parle que comme d'une personne dont l'érudition alloit de pair avec la sainteté. ' Il faut bien qu'on eût cette idée pour le consulter de toutes parts, ainsi qu'on faisoit, sur les points les plus épineux de la doctrine des Peres et de la discipline de l'Eglise. ' On ne peut cependant dissimuler qu'il manqua d'équité envers S. Sturme, premier Abbé de Fulde, en contribuant à son exil. Mais ce sont de ces fautes inséparables de l'humanité, même dans les plus grands Saints, qui ont soin de les effacer par l'amertume d'une pénitence salutaire.

p. 4. n. 1. 22. n. 32. Bonif. ep. 113. Mab. ib. p. 397. n. 14. p. 399. n. 21. 22. an. l. 23. n. 11.

On a de S. Lulle neuf letres adressées à diverses personnes, et imprimées parmi celles de S. Boniface son maître et son prédécesseur. Ce sont la quatre et la cinq, la quarante-cinq avec les deux suivantes, la soixante-deux, la 100, 109, 111, et sans doute la moindre partie de celles qu'il avoit écrites, comme il est aisé d'en juger par le grand nombre de celles qui lui sont adressées. Quoique ces letres soient d'un style grossier et impoli, elles ne laissent pas d'être fort interessantes, en ce qu'elles nous apprennent les mœurs et le génie de ce temps-là, et plusieurs traits de l'histoire de leur auteur, et de celles des amis avec lesquels il étoit en relation.

' On y voit le soin qu'il avoit de faire venir des païs étrangers les bons livres, qui par ce moïen se répandirent en France et en Germanie. On y apprend qu'il se mêloit quelquefois de versification, et qu'il n'ignoroit pas l'histoire profane. ' On y trouve de grands exemples de son humilité, de son attachement pour ses amis, ' de sa vigilance pastorale, de son zéle pour l'observation des canons et le maintien de la bonne discipline. ' La sixiéme de ces neuf letres, c'est la 62, est proprement un mandement épiscopal, et peut-être un des plus anciens monuments de cette nature, par lequel S. Lulle ordonne des prieres, des jeûnes, des messes

Bonif. ep. 4. 109. ep. 45. ep. 47. 100. ep. 62.

pour obtenir de Dieu qu'il fit cesser les pluies qui endommageoient les biens de la terre. Il semble que ces messes étoient votives : *quæ pro tempestatibus fieri soleant*. Saint Lulle y annonce aussi la mort du Pontife Romain, qui pouvoit être ou Paul I, ou Etienne III, et pour lequel il recommande de faire les prieres accoutumées.

VIII SIECLE.

' Il y a encore de S. Lulle une charte de donation faite à l'abbaïe de Fulde, le 25 de Septembre 785, en présence de Charles, tenant alors une assemblée au retour d'une expédition contre les Saxons. Cette charte est importante pour l'histoire, surtout en ce qu'elle nous apprend que S. Lulle avoit rendu ses bonnes graces au monastere de Fulde.

Mab.act.ib.p.400. 401. | an.l.25.n.55.

ANGELRAMNE,

Evêque de Metz.

' Angelramne, ou Ingelram, autrement Enguerran, sortoit d'une ancienne noblesse. Il fut d'abord élevé au monastere de Gorze, d'où il passa à celui de Celle-neuve, aujourd'hui S. Avold, et y embrassa la vie monastique. Il fut tiré de-là, et fait abbé de Senone, qu'il soûmit depuis à l'église de Metz, et qui par ce moïen d'abbaïe impériale qu'elle étoit, devint abbaïe épiscopale. S. Chrodegang étant mort le sixiéme de Mars 766, comme on l'a dit, le siege vaqua deux ans et quelques mois : au bout desquels Angelramne fut choisi pour le remplir. Son ordination se fit le vingt-cinquiéme de Septembre 768 ; ' et il porta, ainsi que son prédécesseur, le titre d'archevêque. A ce titre Angelramne joignit dans la suite celui d'archi-chapelain, ou grand-aumônier du roi Charles. Ce prince avoit conçu pour lui tant d'estime, qu'il obtint en 785 du pape Adrien I, qu'il seroit assidument en cette qualité près de sa personne. Le pape pour l'y autoriser le fit même son nonce ou apocrisiaire à la cour de France.

Meur.his.de.M.p. 174. | Mab. an. l. 24. n. 6.20. | Cal. his. de Lor. t. 1.p. 524.

Conc.t.7.p.1064. c.55. | Cal. ib. p. 528.

' On croit avec assez de vraisemblance, que ce fut à cette occasion que les évêques de l'Eglise Gallicane accuserent Angelramne de violer les canons. L'accusation étoit spécieuse; puisque sa nouvelle dignité paroissoit incompatible avec les

Cal.ib. | Coin. an. 785. n. 98.

VIII SIECLE.

devoirs essentiels d'un évêque qui est obligé à résider dans son diocèse, et à veiller sur son troupeau. Cette affaire eut des suites : et le prélat se trouva dans la nécessité de se justifier. A cet effet il publia le mémoire dont on va parler.

Angelramne avoit trouvé l'église de Metz dans un état florissant, et comme on l'a vû sous S. Chrodegang. Mais elle n'avoit encore que la premiere teinture du chant romain. Ce fut sous le gouvernement de notre prélat, que l'on y vit se former cette célebre école de chantres, dont on a fait ailleurs l'éloge. Une autre action mémorable de son épiscopat, fut d'engager Paul Warnefride à écrire l'histoire des évêques de Metz ses prédécesseurs que l'auteur lui dédia, sans oser entreprendre d'y joindre son éloge, qu'il laissoit à une plus habile plume. Angelramne mourut le vingt-sixiéme d'Octobre 791,[1] après avoir rempli le siege de Metz 23 ans et 28 jours, et fut inhumé dans le monastere de S. Nabord ou Avold, dont il avoit commencé avec les liberalités du roi Charles, à embellir le tombeau. Mais la mort l'empêcha de mettre la derniere main à cette entreprise. C'est ce qui donna lieu à la 164 épigramme d'Alcuin, dont les premiers vers peuvent servir d'épitaphe à notre prélat.

Paul. de ep. Met. p. 332. 1.

Du Ches. t. 1. p. 37. | Bib. PP. t. 13 p. 332. 2 | Mab. ib. l. 26. n. 16. | Alcu. epi. 164.

Pontificalis apex, pastor, patriarcha, sacerdos,
Angelramnus ovans, fretus pietate magistra,
Martyris egregii Naboris deductus amore,
Cœperat intentus sacrum vestire sepulchrum,
Amplificante pio Karolo per munera rege.
Ne compleret opus, rapuit mors improba patrem.

Le mémoire qu'Angelramne composa pour sa justification, se trouve imprimé dans les collections des conciles. C'est un recueil de quatre-vingt canons, decrets ou ordonnances; car il porte tous ces titres dans les manuscrits, presque tous tirés des fausses décretales qui commençoient alors à paroître; et c'est-là le premier vestige de l'usage qu'on ait fait de ces fausses pieces. Elles n'étoient point connuës douze ans auparavant à Rome-même, comme on le voit par un autre recueil de canons, que le pape Adrien I donna au roi Char-

Conc. t. 6. p. 1828-1838. | G. t. 2. p. 98-111 | Mab. ib. l. 25. n. 56.

1. C'est donc faussement qu'on le suppose auteur des livres Carolins, qui ne furent composés tout au plutôt qu'en 794.

les. A la tête de celui d'Angelramne se lit le titre suivant: *Capitules du pape Adrien, recueillis des canons grecs et latins, des conciles romains, des decrets des papes et des princes de Rome, qui ont été donnés à Rome par le B. pape Adrien à Ingilramne, Evêque de Metz, le* XIII *des calendes d'Octobre, indiction* IX, c'est-à-dire le dix-neuviéme de Septembre 785, *lorsqu'on examinoit sa cause.* Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Angelramne qui les présenta au pape. C'est ce qui est plus vraisemblable, tant à raison de la difference qu'il y a entre ce recueil d'Angelramne, et celui du pape Adrien dont on a parlé, que parce qu'il est naturel que ce soit l'accusé qui fournisse ses deffenses à ses juges, et non pas que les juges les fournissent à l'accusé. L'on a dit que ces canons ou capitules sont au nombre de 80 dans les collections des conciles. Cependant on n'en compte que 72 dans celle d'Antonius Augustinus, qui les a accompagnés de notes. Mais c'est que dans cette édition on a réuni plusieurs capitules sous un même nombre.

Meurisse a fait entrer dans l'éloge de notre prélat, deux chartes de donations faites à l'abbaïe de Gorze, pour montrer combien il fut affectionné et liberal envers ce monastere. Meur. ib. p. 174-177.

DONAT,

Diacre de l'eglise de Metz.

Sous l'épiscopat d'Angelramne, dont on vient de donner l'histoire, fleurissoit un nommé Donat, Diacre de la même église, qui se représente comme son disciple; et que des écrivains, faute d'avoir fait attention à cette circonstance, ont fait fleurir plus de soixante ans auparavant. Donat avoit quelque réputation de savoir; et ce fut en conséquence qu'Angelramne le chargea d'écrire la vie de S. Tron ou Trudon, fondateur du monastere de Sarcing, mort vers l'an 698. Il se prêta au dessein du prélat; et quoiqu'il fût déja éloigné du temps où avoit vêcu le saint, il n'a pas laissé de réussir à nous le faire connoître. Il est vrai néanmoins qu'il s'est un peu trop attaché aux miracles et qu'il n'a pas usé d'assez de précision. Il ne dit point par quelles voïes il est parvenu à s'in-

Mab. act. B. t. 2. p. 1071. 1072. n. 1. 2. | Le Long, bib. fr. p. 218. 2.

VIII SIECLE. struire de l'histoire qu'il écrit. La qualité d'humble et méprisable exilé *exiguus ultimusque exul*, qu'il prend à la tête, feroit juger qu'il auroit été relegué quelque temps au monastere de Sarcing, aujourd'hui saint Tron. Dans ce cas il auroit été à portée d'avoir toutes les connoissances nécessaires pour l'exécution de son dessein. L'ouvrage étant fini, il l'adressa à Angelramne par une préface, où à force de vouloir faire usage de son éloquence, il se rendit fort obscur. Le style du corps de la piece est beaucoup plus simple, et passable pour le temps. L'Auteur cependant ne le regardoit lui-même, que comme un style rustique et grossier.

Mab. ib. p. 1069. n.1. | an. l. 18. n. 60.

Ceux qui dans la suite des temps ont entrepris de nouvelles vies de S. Tron, comme l'abbé Guitkar, dont l'écrit est perdu, et le moine Thierri, dont l'ouvrage est imprimé dans Surius au vingt-troisiéme de Novembre, ont tous puisé dans l'écrit de Donat, et l'ont même fait servir comme de cannevas aux leurs. Ce que Thierri en particulier, qui n'écrivoit que sur la fin du XI siecle, y a ajoûté de nouveau, se réduit à quelques fautes contre la chronologie, et à des faits qui ne paroissent pas autorisés. L'Auteur anonyme, qui vers le milieu du IX siecle composa la vie de S. Remacle, s'est tellement servi de l'ouvrage de Donat, qu'il l'a quelquefois copié presque mot-à-mot. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à conférer les nombres 5, 6 et 7 de son écrit, aux nombres 4, 6 et 7 de celui de notre diacre.

act. ib. p. 1069-1086.

Dom Mabillon a publié ce dernier sur un manuscrit de M. du Chesne, au second volume de son recueil d'actes des Saints, où il est précédé de quelques observations, et accompagné de courtes notes. Il n'en paroît point jusqu'ici, que nous sachions, d'autre édition.

WIGBODE,

WIGBODE,

POETE CHRÉTIEN.

On ne connoît gueres d'ailleurs cet écrivain, que par l'ouvrage qu'on a publié depuis peu sous son nom, et dont nous allons rendre compte. ' Il paroît qu'il étoit en grande considération auprès de Charles, Roi des François, et que ce prince faisoit beaucoup d'estime des productions de sa plume. Wigbode de son côté ne négligeoit rien pour lui faire sa cour : et comme il se mêloit de versification, il emploioït quelquefois sa muse à célebrer ses louanges. Mais ni dans tout ce qu'il dit pour relever son mérite, ni dans l'inscription qui se lit à la tête, Charles n'est jamais qualifié Empereur : qualité qu'on n'auroit pas oubliée, s'il avoit été dès-lors reconnu pour tel; puisqu'on lui donne celles de roi des Lombards et de patrice des Romains. Il est naturel de juger par-là, que notre Poëte fleurissoit avant la fin de ce siecle. Mart. am. coll. t. 9. p.-295.297.

' Le nom qu'il porte, et qu'il exprime lui-même dans un de ses vers, a fait douter à ses éditeurs, s'il ne seroit pas ce Wigbolde ou Wigbalde, secretaire sous Hithier et Radon, Chanceliers du roi Charles, ou bien Widbalde que ce prince, au rapport de l'historien Astronôme, établit comte de Perigueux. Quelle qu'ait été sa dignité ou son emploi, il nous est un témoin du renouvellement des études sous le regne de Charles. Il y avoit plus d'un siecle qu'on ne voïoit point de courtisan en France se mêler de poësie et d'érudition, comme faisoit Wigbode. ' Son genre d'étude étoit particulierement l'Ecriture et les Peres ; et il paroît aussi qu'il n'avoit pas négligé les bons auteurs profanes. p. 294.297. | Mab. an.24.n.59 | l.25. n. 58. Mart. ib. p. 295. 298.

' Dans cette vaste carriere Wigbode se proposa pour objet un commentaire sur l'octateuque, comme parloient les anciens : c'est-à-dire les cinq livres de Moyse et les trois suivants, Josué, les Juges et Ruth. La maniere dont il exécuta ce dessein suppose une grande lecture et beaucoup de travail. Ce fut d'expliquer le texte sacré par l'autorité des Peres latins. A cet effet l'Auteur en choisit huit : S. Hilaire de Poi- p. 298.

tiers, S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin, S. Eucher de Lyon, Junilius Evêque en Afrique, S. Gregoire Pape et S. Isidore de Seville. Il lut attentivement leurs ouvrages, et en tira tout ce qui lui parut avoir trait à son entreprise. Il a eu soin de rapporter ces extraits, souvent fort longs, sans y rien changer, d'autres fois n'en prenant que le sens, mais toûjours en nommant à la tête les Peres dont il les a empruntés, quelquefois-même les traités d'où ils sont pris : de la maniere, à-peu-près, que le vénérable Bede en avoit usé quelques années auparavant dans ses commentaires sur l'Ecriture. Mais afin de donner quelque ordre à son ouvrage, et de rendre par-là son travail plus utile, Wigbode le mit en forme de dialogues entre un maître et son disciple. Le disciple propose les difficultés, et le maître répond à ses questions. C'est pourquoi l'ouvrage porte pour titre : *Questions sur l'octateuque.* Outre la lecture et le travail que suppose ce commentaire, il y a aussi quelque esprit, mais pas assez de choix. C'est indistinctement une explication du sens spirituel et du sens literal.

295. Sitôt cependant que l'ouvrage fut venu à la connoissance du Roi Charles, ce prince en fit faire une copie pour son usage. L'Auteur aïant appris ce dessein, composa deux pieces de vers pour être mises à la tête de cette copie, telles qu'elles s'y lisent. Dans la premiere qui est une épigramme de quatorze vers hexametres adressée à son livre, il le felicite de ce qu'il va avoir l'honneur d'entrer et de trouver place dans le
p. 295-298. palais du roi; l'autre piece qui est de même nature, et qui porte aussi le titre d'épigramme, peut passer pour un poëme, puisqu'elle a près de cent vers. On y distingue deux parties. La premiere est emploïée à faire l'éloge de Charles, particulierement sur le soin qu'il prenoit d'assembler de toutes parts les bons livres, et sur l'intelligence qu'il avoit des livres sacrés, tant de l'ancien que du nouveau testament, dont le poëte fait ici l'énumération, en les nommant ou désignant tous, hors les livres des Machabées. La seconde partie contient une explication literale et mystique des sept jours de la premiere semaine. Il ne faut pas au reste s'attendre à y trouver le goût, la delicatesse, l'élevation et les autres beautés qu'exige la bonne poësie; quoiqu'il y ait des pensées qui peuvent passer pour ingénieuses. Certaines expressions qu'emploïe le poëte feroient juger que ce fut le roi Charles qui l'engagea à composer ces questions.

[a] Dom Martene et Dom Durand les aïant déterrées dans un très-ancien manuscrit de l'abbaïe de S. Maximin à Treves, avoient d'abord dessein de les publier en leur entier. Mais s'étant apperçus dans la suite, que la plus gande partie de celles qui roulent sur la Genese, ne contiennent que le texte pur de S. Jerôme et de S. Isidore, et que le texte de celui-ci est le seul qu'on emploïe dans l'explication, des livres suivants, ces éditeurs ont changé de résolution,' et se sont bornés à faire imprimer les questions qui servent à expliquer les trois premiers chapitres de la Genese.

a p. 294.

p. 298-300.

DIVERS ANNALISTES.

AUTANT on avoit eu de négligence les siecles précédents, à conserver à la postérité l'histoire de ce qui se passoit digne de remarque: autant on eut de zele et d'attention à l'écrire depuis le renouvellement des études. De-là ce grand nombre de chroniques ou annales, qu'on déterre encore tous les jours. Entre les plus anciens de ces monuments, il s'en présente trois à quatre qui se terminent aux dernieres années de ce siecle, et dont nous croïons devoir rendre compte avant que d'en sortir.

'Le premier et le moins estimable, tant pour la brieveté que le mauvais style, sont des annales, que Marquard Freher fit d'abord imprimer dans la premiere partie de son recueil d'historiens de France, et que du Chesne a publiée d'après lui au second volume de sa collection. On les regarde comme l'ouvrage d'un moine de S. Nazaire, monastere situé le long du Rhin. L'Auteur semble avoir vêcu sur la fin de ce siecle, et se représente clairement comme sujet du roi Charles, dont il fait, quoiqu'en peu de mots, un éloge magnifique. Son ouvrage commence à l'année 707, et finit à l'an 790. L'objet principal qu'il paroît s'y être proposé, est de marquer les exploits militaires des princes qui ont gouverné la monarchie pendant l'espace de temps qu'il a entrepris de parcourir. C'est pourquoi sur les années où il ne s'est rien passé en ce genre, il se borne à dire que les François furent en paix ces années-là: ***Franci quieverunt.*** Il ne laisse pas cependant de

Freh. his. Fr. t. 1. p. 86-89. | Du Ches. t. 2. p. 3-6.

VIII SIECLE.

faire mention de la mort de ces princes, de celle de quelques papes, et du voïage que quelques-uns entre ceux-ci firent en France. Les deux événements seuls qu'il détaille un peu, sont la conspiration, la révolte, la punition des Thuringiens, et celle de Tassillon, Duc de Baviere qu'il nomme Dassillon. Il s'accorde assez-bien avec nos autres annalistes pour les époques des principaux événements, excepté qu'il place en 751 le commencement du regne de Pepin-le-Bref, et en 753 la mort de S. Boniface, Archevêque de Maïence. Il s'est trompé sur ce fait; mais il tient sur l'autre un juste milieu entre d'autres annalistes qui le mettent les uns en 750, les autres en 752.

Du Ches. ib. p. 6-10.

'Un autre annaliste, dont nous avons à parler ici, est celui qui dans un recueil de du Chesne est imprimé à la suite du précédent, sur un manuscrit appartenant autrefois à du Tillet, et qui étoit passé depuis dans la bibliothéque d'Alexandre Petau, Conseiller au parlement de Paris. Ces secondes annales reprennent les événements dès 708, et les continuent jusqu'en 799 inclusivement. Elles s'accordent avec les précédentes dans la plûpart des faits; mais elles sont un peu plus étenduës et plus pleines, quoiqu'en elles-mêmes elles soient succintes. Elles different encore des précédentes en n'attachant pas la même époque à certains faits. Par exemple, elles placent en 752 le commencement du regne de Pepin: au lieu que les autres le mettent dès 751. Du reste leur auteur s'est proposé le même objet que l'autre annaliste; et le roi Charles est aussi son héros. On lui est redevable de la connoissance de plusieurs particularités propres à éclaircir notre histoire, sur tout par rapport à la naissance et à la mort de plusieurs princes, aux époques fixes de leurs principales expéditions militaires, et à la mort même de quelques évêques.

Du Chesne, comme on l'a dit, avoit déja publié ces annales,' lorsque le P. Labbe au II tome de sa bibliothéque de manuscrits en fit imprimer d'autres, qu'il croïoit apparemment differentes de celles dont on vient de rendre compte. Elles ne commencent, il est vrai, qu'en 726 et finissent en 796. Mais à-cela-près et quelques autres circonstances que nous allons toucher, c'est le même ouvrage mot pour mot dans la plûpart des articles. Les principales differences qui s'y rencontrent, c'est que dans l'édition du P. Labbe l'année 733 manque, et que sur les années précédentes il se trouve plus de faits, ou

Lab. bib. nov. t. 2. p. 733-736.

circonstances de faits que l'édition de du Chesne. L'année 726 peut servir d'exemple. L'édition de du Chesne marque simplement sur cette année la mort de Martin. Celle du P. Labbe caracterise ce Martin, en disant qu'il étoit moine de Corbie, confesseur de Charles Martel et un homme de grand mérite. De même sur l'année 746, cette édition s'étend plus que celle de du Chesne, en rapportant la retraite de Carloman au Mont-Cassin. Autre difference entre ces annales: on vient de voir que dans l'édition du P. Labbe elles contiennent sur les premieres années plusieurs choses qui ne se trouvent pas dans l'édition de du Chesne; celle-ci au contraire en rapporte beaucoup qui ne se lisent pas dans l'autre depuis l'année 755. Il faut cependant en excepter l'année 790, sur laquelle l'édition du P. Labbe en parlant de la mort d'Andegaire, Evêque du monastere de S. Martin de Tours, fait un petit éloge de ce prélat, qui n'est pas dans du Chesne.

De tout ce que l'on vient de dire, il est aisé de conjecturer que la difference qui se trouve entre ces deux éditions du même ouvrage, tire son origine de ce que l'exemplaire sur lequel le P. Labbe l'a publié, aïant été à l'usage de quelque monastere, comme de Corbie ou de S. Martin de Tours, mais de celui-ci plûtôt que de tout autre, on y aura fait les additions qui ne se lisent que dans du Chesne. Cette conjecture est appuiée sur ce que dans le P. Labbe il y a à la fin une addition, où l'on marque la mort de Victerbe, Evêque et Abbé de S. Martin arrivée en 756, et celle d'Alcuin en 804. Ajoutez à cela, que le manuscrit dont s'est servi le P. Labbe appartenoit au monastere de S. Martin de Moissac.

Avant les deux differentes éditions de ces annales,' Canisius en avoit publié d'autres sur un manuscrit de Maximilien, Duc de Baviere sous le titre de *Fragment d' Annales de France*. Celles-ci commencent à l'an 741, et finissent en 793 inclusivement. Elles sont de tout autre prix que les précédentes,' qui suivant l'opinion de quelques critiques en ont été tirées, quoique cela ne soit pas autrement autorisé. Il est vrai que dans l'espace de temps qu'elles embrassent, elles contiennent presque tous les événements qui sont rapportés dans les autres; mais elles en different en ce qu'elles avancent les époques d'un an, et quelquefois de deux, comme du commencement du regne de Pepin, qu'elles placent dès 750. Elles en different encore plus particulierement, en ce

Canis. B. t. 2. par 2. p. 45-58.

p. 47. n. 2.

VIII SIECLE. qu'elles sont beaucoup plus étenduës, plus chargées de faits, plus circonstanciées. Il y a des années qui tiennent des pages entieres *in-folio*. Plus elles approchent de la fin, plus elles sont remplies pour l'ordinaire : ce qui montre que l'auteur vivoit au temps qu'elles finissent.

ib. n. 1. 'Quelques écrivains les ont regardées comme une production de la plume de Théodulfe, Evêque d'Orleans, sur ce qu'à la tête d'un seul exemplaire il se lit quelques vers de ce prélat, pris de son poëme au roi Charles sur la procession du S. Esprit : ce qui ne peut servir de preuve à cette opinion. D'autres les ont attribuées au Comte Helingaude. Mais ce n'est encore là qu'une conjecture sans aucun solide fondement.

p. 46. ' Reginon, Abbé de Prom, qui s'est beaucoup servi de ces annales, ou qui, pour mieux dire, les a copiées, en ignoroit l'auteur. Il ne faut donc pas s'attendre à le découvrir. Quelqu'il ait été, il a passé pour un écrivain rustique et grossier; ce qui n'empêche pas que son ouvrage ne soit très estimable pour le fonds des choses.

p. 47. n. 2. 3. ' Du Chesne a publié deux autres annalistes, dont on parlera au commencement du siecle suivant : un qui a poussé son ouvrage jusqu'en 808, et l'autre jusqu'en 814. Il y a une si grande conformité entre ces deux annalistes et celui de Canisius, qu'il est visible que le premier n'a fait qu'abreger en y faisant quelques legers changements, celui dont il est ici question, et que l'autre n'a presque fait que le continuer. Car la difference qui se trouve entre ces deux ouvrages, est si peu considérable, qu'elle peut venir de la part des copistes. Une preuve que ces trois auteurs se sont suivis et copiés, c'est que dans chacun de leurs écrits il ne se trouve rien sur les années 751 et 752. M. Basnage en réimprimant l'annaliste de Canisius, y a joint les variantes de du Chesne, et y a ajouté quelques autres notes critiques et historiques de sa façon.

Il y a quelques autres monuments, tant manuscrits qu'imprimés, que l'on croit de ce temps-là, et dont il est à-propos de dire un mot.' Baronius et d'après lui du Chesne et Honoré Bouche au I tome de son histoire de Provence, page 719, on fait imprimer une inscription touchant la prise d'Arles sur les Sarrazins par Charlemagne en personne, et le rétablissement du monastere de Mont-Majour. Cette inscription s'y lit encore sur une pierre de marbre dans la chapelle de

Bar. an. 793. | du Ches. t. 3. p. 149 | Le Long, bib. fr. p. 326. 2.

sainte Croix; et tous ces éditeurs avec le P. Le Long la rapportent à l'année 793. Mais on peut assurer que Charlemagne ne fit point cette année-là, ni peut-être le reste de ses jours de voïage en Provence. On voit par-là ce que l'on doit juger de cette inscription.

Le Long, ib. t. 2.

Entre les manuscrits de la bibliothéque de M. Colbert, il s'en trouve deux *in-folio* qui appartiennent à la fin de ce siecle. L'un cotté 3287, contient une très-ancienne chronique depuis 708 jusqu'à 798: le même espace de temps à un an près, qu'embrassent les annales imprimées sur le manuscrit de du Tillet, dont on a parlé. L'autre manuscrit marqué par le nombre 5253 porte pour titre : *Discours de la conquête de la Bretagne Armorique par Charlemagne en* 786. Si le texte est en même langage que le titre, il faut dire que ce manuscrit est très-récent. Dans la bibliothéque du chevalier Cotton se conservoit un troisiéme manuscrit qui traitoit des guerres de Charlemagne, et qui étoit intitulé: *Fragmentum de regibus Francorum à rege Childerico, à Stephano papa deposito et detonso*. (XIV.)

DIVERS ECRIVAINS,

ANONYMES ET AUTRES.

Jusqu'ici nous avons assigné une époque fixe aux écrivains de ce siecle, dont nous avons donné l'histoire. Il en reste plusieurs autres, dont les temps ne nous sont pas si précisément connus. Mais comme il y a des preuves, ou au moins des indices plus qu'apparents, qu'ils ont fleuri vers la fin de ce siecle, nous allons rapporter sous un seul et même titre, ce qu'on en sait de plus interessant.

Mart. am. coll. t. 7. p. 1-5.

Le premier dont nous avons à parler, est un évêque anonyme, de qui l'on a des statuts imprimés depuis peu sous le titre d'*Avertissement aux prêtres* qui sont sous la jurisdiction, et aux autres ministres ecclésiastiques. Dom Martene et Dom Durand qui les ont publiés en 1733, les ont tirés de deux manuscrits, l'un de l'abbaïe de Vicogne ancien de plus de cinq cents ans, l'autre de la bibliothéque de S. Victor à Pa-

VIII SIECLE. ris, à-peu-près de même âge. Ces statuts ou reglements sont au nombre de quarante-sept, sans y comprendre la petite préface qui est à la tête, en forme d'une courte exhortation, ou l'évêque qualifie les prêtres ses freres et ses coopérateurs, et dit que comme il fait les fonctions des Apôtres, ils font celles des 72 disciples. La plûpart supposent des temps de la plus grande ignorance ; et c'est sur cela que nous jugeons qu'ils ne peuvent mieux convenir qu'à la fin de ce VIII siecle.' Les deux volumes d'homélies que l'on recommande à chaque prêtre d'avoir à son usage, et divers autres traits qu'on va voir dans la suite, confirment le sentiment que nous établissons. Ces deux volumes en effet ne sont autres que 'ceux qui venoient de sortir des mains de Paul Warnefride, et que le roi Charles venoit d'adresser à toutes les églises, comme il paroît par la letre circulaire qui se lit à la tête.

p. 2. n. 9.

Mab. ana. t. 1. p. 25. 29.

En conséquence nous croïons appercevoir dans ces reglements un evêque François qui, en vûë de correspondre au zele que témoignoit ce même prince pour le rétablissement de la bonne discipline, prévint le concile d'Aix-la-Chapelle de 794, et fit pour son diocése ce que fit cette assemblée pour toute l'Eglise Gallicane. Il imita en cela quelques autres pieux et savants évêques, comme Theodulfe d'Orleans, qui publierent des capitulaires pour la réformation de leurs diocèses. Et véritablement rien n'empêche qu'on ne puisse donner aux reglements dont il s'agit ici, le titre de capitulaire.' Il y a tant de conformité entr'eux et ceux du capitulaire de Theodulfe que plusieurs sont les mêmes. Telles sont les deffenses faites aux femmes d'approcher de l'autel, de toucher aux choses saintes : aux prêtres, de célébrer la messe seuls, de boire ou de manger dans les tavernes : d'attirer dans leurs églises les paroissiens d'un autre,' de retenir dans leurs maisons des femmes contre la disposition des anciens canons; etc.' On trouve dans ces reglements des preuves de la présence réelle de J.C. dans l'Eucharistie, de la confession de ses péchés et plusieurs vestiges remarquables de la discipline de ce temps-là.

Mart. ib. p. 2. 7. n. 12.

p. 3. n. 17. 26.

p. 1. n. 1.
p. 2. 4. n. 8. 24.

A l'évêque précédent il faut joindre' une pieuse et savante fille, qui vivoit à la fin du même siecle. Elle étoit Saxone d'origine, c'est-à-dire issuë des Anglois-Saxons, et une des dernieres personnes de son sexe,' qui quitterent l'Angleterre pour se retirer en Germanie, et y prendre quelque part

Mab. an. B. t. 4. p. 367. n. 1.

p. 42. n. 25.

à l'avancement de la religion. [a] Une guérison miraculeuse qu'elle obtint pour elle-même au tombeau de S. Wunebalde, Abbé d'Heidenheim au diocèse d'Eichstat, mort en 761, la détermina à embrasser l'état religieux dans le monastere de filles situé au même endroit, sous l'abbesse sainte Walpulge, sœur de ce saint, dont elle se trouvoit parente. Elle y vêcut dans une grande perfection jusqu'après la mort de saint Willibalde, Evêque d'Eichstat, frere du saint abbé et de la sainte abbesse; c'est-à-dire jusqu'après l'année 786.

a. p. 173. 187. n. 4. 24. | not.

Cette sainte religieuse, dont la modestie et l'humilité nous ont dérobé le nom, laissa de sa façon les vies des deux freres ses parents.' Elle commença par écrire celle de S. Willibalde, quoique mort vingt-cinq ans après l'autre, et la dédia à tous les prêtres, les diacres, les abbés et à tous les fideles du diocèse d'Eichstat. Cette vie au reste n'est qu'une relation fort circonstanciée des voïages du Saint, surtout en Orient: ce qui lui a fait donner par plusieurs écrivains le titre d'itineraire.' Elle proteste de n'y rien avancer, que ce qu'elle avoit appris de lui-même en présence de plusieurs témoins. Il y a apparence qu'en cette occasion elle se comporta de la même maniere que S. Adamnan, Abbé de Hi à l'égard de l'évêque Arculfe, et qu'elle écrivoit cette relation à mesure que saint Willibalde lui en racontoit les circonstances. Sans cela, comme on l'a déja observé ailleurs, il lui auroit été moralement impossible de les rapporter plusieurs années après dans un aussi grand détail qu'elle a fait. Dans ce cas cette partie de l'ouvrage appartient autant à S. Willibalde qu'à elle-même.

p. 367. n. 1. 2.

p. 368. 382. n. 2. 31.

Comme elle n'y fait mention ni de sa mort, ni des miracles opérés à son tombeau, l'on pourroit douter si elle a écrit du vivant ou après la mort du saint prélat. Mais si on y regarde de plus près, l'on connoîtra qu'il n'étoit plus au monde, lorsqu'elle 'publia son histoire, conformément à ce qu'elle en avoit appris de lui-même,' ou qu'elle avoit vû de ses propres yeux. Il paroît assez visiblement qu'elle ne tarda pas après son décès à y mettre la main.

p. 382. n. 32.

p. 383. n. 33.

'La vie de S. Willibalde étant déja dans le public, la même religieuse, entreprit d'écrire celle de S. Wunebalde son frere, et l'exécuta peu de temps après. Celle-ci est comme divisée en deux parties. La premiere est emploïée à faire l'histoire du Saint jusqu'à sa mort,' suivant ce que l'Auteur en avoit ap-

p. 178. n. 1.

p. 186. n. 21.

VIII SIECLE. pris des disciples, des amis les plus intimes et particulierement de la sœur du saint abbé, c'est-à-dire de sainte Walpurge. Il ne faut que cette derniere circonstance, pour réfuter l'opinion ' d'un écrivain du XII siecle, qui a prétendu [1] que cette vie de S. Wunebalde étoit l'ouvrage de cette abbesse, et non de notre religieuse anonyme. Dans la seconde partie elle donne l'histoire de ses miracles et de sa premiere translation faite en 777 par S. Willibalde, et y parle comme témoin oculaire.

p. 365. 266. n. 2. 5.

De tout ce qu'on vient de dire il résulte, que nous avons peu de vies de saints plus authentiques que les deux dont il est ici question. Seulement il seroit à souhaiter qu'elles fussent mieux écrites. Le style en est non seulement impoli, barbare et grossier, mais encore obscur et très embarassé en plusieurs endroits, surtout dans les préfaces, où l'anonyme a emploïé une éloquence fausse et extremement guindée. C'est apparemment ce qui contribua le plus ' à déterminer environ un siecle après, un autre écrivain anonyme à retoucher la vie de S. Willibalde. Il l'a exécuté de maniere, qu'il l'a abrégée en plusieurs endroits, augmentée et corrigée en d'autres. Mais si ces additions et corrections sont quelquefois heureuses, elles ne le sont pas toujours. Au XII siecle Adelbert, Abbé de Heidenheim abrégea encore davantage les deux vies, en les fondant dans l'histoire qu'il composa alors de son monastere.

p. 365. n. 3.

Au reste, quelque mal écrits que soient ces deux ouvrages pour le style, il ne laissent pas d'avoir leur mérite. Le premier est particulierement très-utile pour nous faire connoître l'état des lieux saints au VIII siecle.' L'Auteur y parlant de l'assomption de la sainte Vierge, s'exprime d'une autre maniere que ne faisoit le B. Ambroise Autbert quelques années auparavant.' C'est un des endroits que l'anonyme qui retoucha ensuite l'ouvrage, a cru devoir corriger; disant qu'il vaut mieux demeurer dans le doute sur ce sujet, que de donner dans des opinions apocryphes.

p. 376. n. 19.
p. 386. n. 11.

L'autre ouvrage, qui est la vie de S. Wunebalde, n'est pas de moindre utilité, pour nous apprendre plusieurs points de la discipline de l'Eglise et de l'ordre monastique.' On y voit en détail la maniere alors en usage de canoniser les Saints. ' On y trouve de précieux vestiges du double travail des moi-

p. 188. n. 27. 28.
p. 182. 183. n. 12. 14.

Du Cang. ind. auc. p. 183.

1. M. du Cange et quelques autres ont supposé la même chose.

nes, soit à défricher les lieux incultes, qui dans la suite se sont peuplés et accrus jusqu'à former des villes, soit à convertir à la foi les peuples encore idolâtres, et à rapeller à la pureté des mœurs les mauvais chrétiens. VIII SIECLE.

' Canisius est le premier qui a mis au jour les deux écrits de notre religieux anonyme, sur un manuscrit du monastere de Rebdorff près d'Eichstat. Ils parurent en 1063, au IV volume des *Antiquæ lectiones* de l'éditeur, où ils sont placés suivant l'ordre qu'ils ont été composés: c'est-à-dire, que la vie de S. Willibalde se trouve la premiere avec le titre d'itineraire. ' A quelque distance de là, Canisius a fait aussi imprimer l'ouvrage de l'anonyme, qui environ un siecle après retoucha cette même vie, comme on l'a dit. ' Ce dernier écrit est précédé d'un autre qui porte encore pour titre : *Vie de l'évêque S. Willibalde.* Mais comme celui-ci est d'un auteur postérieur, qui ne se trouvoit plus sujet de nos rois, il n'entre point dans notre dessein.

Canis. t. 1. p. 475-540.

p. 705-718.

p. 695-704.

Ceux qui ont dirigé la seconde édition de Surius, y ont inseré les deux ouvrages de notre anonyme: l'un au septiéme de Juillet, avec son abbréviateur, l'autre au dix-huitiéme de Décembre. Ils ne se trouvent point dans la premiere édition de ce recueil, qui est celle dont nous nous servons, non plus que dans le suplement. ' Henschenius a fait entrer quelques fragments considérables de l'un et de l'autre, dans l'histoire de S. Richard pere de nos deux saints, qu'il a donnée au septiéme de Février.

Boll. 7. Feb. p. 69. 75-77.

' Dom Mabillon a publié depuis les deux vies en leur entier, sur les éditions précédentes, qu'il a renduës plus correctes au moien des diverses leçons de Gretser, et sur lesquelles il a répandu une nouvelle lumiere par les observations, les notes et les appendices dont il les a accompagnées. Il en a donné une, qui est celle de S. Wunebalde, sur l'année 761 de sa collection, et l'autre avec son abbreviateur sur l'année 786. ' Les continuateurs de Bollandus n'ont encore publié en son entier que celle de S. Willibalde, sur laquelle ils ont fait un fort long commentaire, où ils ont inséré tout ce qui peut servir à avoir une histoire complete de ce saint prélat. ' A la suite de l'abbreviateur ils ont aussi imprimé un recueil de miracles, qui n'est point dans aucune autre des éditions précédentes.

Mab. act. B. t. 4. p. 176-190. 365-392.

Boll. 7. Jul. p. 485-517. 2.

p. 517-519.

' Enfin les deux ouvrages de notre religieuse ont été im-

Canis. B. t. 2. par. 2. p. 99-134.

VIII SIECLE.

primés pour la derniere fois en 1725, avec de courtes notes et des variantes, dans la belle édition du recueil de Canisius par M. Basnage.

On a dit ailleurs, que le renouvellement des études en France y avoit fait revivre l'art de la versification, sans toutefois y ramener le goût et la délicatesse des bons siecles pour la belle poësie. Outre les pieces de Wigbode en ce genre dont on a rendu compte, il nous en reste quelques-unes d'autres poëtes, qui vivoient au même temps. Il y en a une de trente-deux vers hexametres, qui se lit à la tête d'un des évangiles à l'usage de l'Eglise de S. Saturnin à Toulouse, d'où André du Chesne l'a tirée pour l'insérer dans son receuil. Ce petit poëme qui contient un éloge du roi Charles, fut fait l'année 788, comme le porte le pénultiéme vers. Son auteur est un nommé Godescalc, que ce prince avoit chargé de copier le livre où se trouve le poëme, et qui par conséquent est different du diacre de Liege, dont on a lû l'histoire au commencement de ce siecle.

Du Ches. t. 2. p. 186. 187.

Une autre piece de poësie du même temps, est une histoire très-abregée des évêques de Metz jusqu'à Angelramne, mort comme on l'a vû, en 791. L'Auteur qui ne se fait point connoître d'ailleurs, vivoit sous l'épiscopat de cet évêque, à qui il souhaite aussi-bien qu'au roi Charles, toute sorte de prosperité. Il avoit beaucoup lû l'histoire des mêmes évêques par Paul Warnefride. On peut même dire qu'il n'a fait que l'abreger en 62 grands vers que contient son poëme. Le plus souvent il n'y a qu'un seul vers sur l'histoire de chacun de ces Evêques, dans lequel le poëte par ún jeu de mots fait allusion au nom du prélat, qu'il entreprend de faire connoître. Meurisse paroît être le premier qui a publié ce poëme à la fin de son histoire des évêques de Metz. Dom Calmet l'a inseré depuis dans les preuves de son histoire de Lorraine. L'un et l'autre l'a tiré d'un pontifical et d'un canon de la Messe, écrit en lettres d'or sur velin dès le temps de Charlemagne, et conservé dans le grand Autel de la cathédrale de Metz.

Meur. his. de p. 685. 686. | Cal. his. de Lor. app. p. 81-84.

Une troisiéme piece de poësie, beaucoup plus considerable que les deux précédentes, est le fameux poëme de plus de cinq cent vers heroïques, intitulé: *de Carolo magno et Leonis papæ ad eundem adventu.* Quelques critiques l'ont attribué à Helperic moine de S. Gal, et un plus grand nombre au célebre Alcuin. Mais on peut assûrer qu'il n'appartient ni

Du Ches. ib. p. 188 | Canis. B. ib. p. 472-473.

à l'un ni à l'autre. Il n'est point d'Alcuin, dont on n'y reconnoît point la muse, et qui n'aïant pas fait le voïage où se passerent les choses décrites dans ce poëme, ne put en être témoin oculaire, comme il paroît visiblement que le fut son véritable auteur. Encore moins peut-on dire qu'il soit d'Helperic qui ne vivoit que plus d'un siecle après. Il faut donc convenir, que c'est la production d'un poëte qui ne nous est connu que par le temps où il vivoit, et par son grand attachement au roi Charles, dont il a fait son héros. Tout ce que l'on pourroit dire au- delà sur ce sujet, se borneroit à de simples conjectures.

L'objet principal que se propose ce poëte dans sa piece, est de décrire la retraite du pape Leon III vers le roi Charles, pour y trouver un refuge assuré contre ses persécuteurs. La chose arriva en 799, lorsque ce prince étoit en Saxe, et après que ce pontife eut été maltraité le mois d'Avril de la même année, de la maniere que tout le monde sait. Mais on peut dire que cet objet si digne de la plume d'un bon poëte, et qui lui présentoit une riche matiere, se trouve comme noïé dans divers autres sujets, presque tous étrangers. D'abord le poëte débute par un éloge à perte d'halene des vertus de Charles. Eusuite viennent les éloges de la ville de Rome, de la reine Luitgarde; du prince Pepin et de six princesses ses sœurs. Après quoi suit la description d'une partie de chasse ; et enfin le poëte passe au sujet qui lui avoit fait prendre la plume, et sur lequel il ne nous donne pas deux cens vers. C'est peut-être ce qui a déterminé quelques sçavants à regarder la piece comme imparfaite, c'est-à-dire, manquant de quelques-unes de ses parties. Mais elle ne l'est qu'en ce que le dessein en est imparfaitement exécuté, et que la poësie retient toutes les imperfections ordinaires aux poëtes de ce temps-là.

On est redevable de la publication de ce poëme à Canisius, qui le fit imprimer au VI volume de son recueil, sur un manuscrit de la bibliotheque de S. Gal. Au bout de quelques années du Chesne le publia à son tour et parmi les œuvres d'Alcuin, et dans le II volume de sa collection des historiens de France. Il se trouve plus correct et accompagné de quelques courtes notes, dans la nouvelle édition de Canisius par M. Basnage. M. Fabricius en marque une édition faite à Ge-

Canis. B. ib. p. 472-483. | Alcu. car. p. 1747. 1756 | Du Ches. ib. p. 188-197.

Fabr. bib. lat. l. 3. p. 962.

VIII SIECLE.

neve *in*-4°. l'an 1600, [1] par les soins de Goldast.

Du Ches. ib. p. 188.

Il paroît au reste par le commencement de ce poëme, que ce n'étoit pas la premiere production de la muse de son auteur. C'est ce que font juger les deux vers suivants qui commencent la piece.

> Rursus in ambiguos gravis admonet anchora calles
> Vela dare incertis classem concredere ventis.

Lamb. bib. t. 2. p. 261-267.

Entre les manuscrits de la bibliotheque de l'empereur se trouve un parfaitement beau pseautier, tout écrit en letres d'or sur velin, dont le roi Charles, avant que d'être proclamé empereur, fit present au pape Adrien I. A la tête de ce pseautier, après un petit poëme de vingt vers élegiaques en forme d'épitre dédicatoire à ce pontife, se lit un autre petit poëme de dix-huit vers de même mesure. Celui-ci est une autre dédicace au même prince, et de la façon d'un nommé Dagulfe l'un de ses domestiques, qui avoit écrit ce pseautier. Peut-être le poëme précédent est-il aussi du même poëte, qui l'aura composé au nom de Charlemagne. Il y a effectivement beaucoup de ressemblance entre le style de l'un et de l'autre ; et ils ne sont pas les plus méprisables pieces de poësies de la fin de ce siecle.

Du Ches. t. 2. p. 648.

L'épitaphe de la reine Fastrade femme de Charlemagne, morte en 794, paroît originale. Ce ne sont que six vers élegiaques, qui se ressentent du génie de ce temps-là. Du Chesne l'a fait imprimer d'après Brower. Elle est suivie d'une autre aussi en six vers de même mesure, mais qui sont d'un temps posterieur.

Boll. 5. Jun. p. 453. n. 5. p. 477-481.

De ces pieces de poësies il faut passer à quelques autres écrits en prose, dont il nous reste à rendre compte. Les continuateurs de Bollandus nous ont donné entre les monuments qui peuvent servir à l'histoire de S. Boniface archevêque de Maïence, un sermon prononcé à sa louange par un prêtre, qui paroît avoir été de l'église de S. Martin d'Utrecht. L'auteur étoit un homme habile, judicieux et versé dans la lecture de l'écriture, des Peres, et la connoissance de l'histoire et de la mythologie. Comme la nature de son ouvrage ne permettoit pas qu'il entrât dans le détail des actions et des ver-

1. Il faut qu'il se soit glissé une faute dans la date de cette édition par Goldast; puisque de l'aveu même de M. Fabricius, Canisius est le premier qui ait publié ce poëme, ce qu'il n'a fait que dans son VI volume imprimé en 1604.

tus du Saint, il ne fait que les y montrer en général et en abregé. Mais ce qu'il en dit n'est pas indigne de créance ; puisqu'il n'écrivoit tout au plus tard que quarante ans après le martyre du Saint qui arriva en 755. ' C'est ce qu'il fait juger lui-même, lorsqu'il dit qu'il avoit vû une femme dans un âge décrepit, qui assûroit avec serment s'être trouvée présente à ce martyre. Son style est grave, et beaucoup meilleur qu'il ne l'étoit d'ordinaire en son siecle; quoiqu'on y lise quelques termes peu latins. p. 480 n. 14.

' A la suite de ce petit ouvrage, les mêmes éditeurs en ont publié un autre d'un écrivain posterieur, qui avoit entre les mains la vie de S. Gregoire d'Utrecht, qui ne fut composé qu'au siecle suivant. Cet autre opuscule est assez bien écrit ; et l'auteur y entre dans un plus grand détail que le prêtre d'Utrecht dont on a parlé. Cependant ce n'est encore qu'un abregé assez imparfait de la vie du Saint. C'est pourquoi Dom Mabillon qui l'avoit trouvé dans un manuscrit de Compiegne, n'a pas jugé à propos de le rendre public : seulement il s'en est servi dans ses notes, pour éclaircir Willibalde et Othlon, qui ont mieux réussi à écrire la même histoire. p. 481-483.

' Il a refusé de faire le même honneur à une vie de S. Didier abbé au diocèse de Bourges, sous prétexte qu'elle ne méritoit pas de voir le grand jour. Mais on peut dire qu'il n'a pas toujours usé de la même reserve. ' Le P. Labbe qui a publié cet écrit, en avoit jugé plus avantageusement. Il est divisé en douze leçons, apparemment pour servir à l'office de la fête du Saint. Le style n'en est pas mauvais, quoique fort simple, et présente beaucoup de bonne foi et de sincerité. Il y a assez d'ordre dans la narration des faits, dont l'auteur paroît bien instruit. Il n'étoit pourtant pas contemporain ; car il n'écrivit tout au plûtôt, comme il semble, que vers la fin de ce siecle, et le Saint qui avoit été en sa jeunesse disciple de S. Siram mort abbé de Lonrei vers l'an 655, ne devoit plus être au monde après les premieres années de ce VIII siecle. Mab. act. b. t. 2. pr. p. 59. Lab. bib. nov. t. 2. p. 367-369.

' On a dans Surius deux vies de deux évêques de Sens, que nous croïons devoir placer en ce temps-ci, pour les raisons qu'on va voir. Si l'éditeur n'en avoit pas changé le style, peut-être y appercevroit-on la même plume. L'une est la vie de S. Loup, vulgairement S. Leu mort en 623, l'autre celle de S Amé, qui ne mourut que soixante-sept ans après en 690. Ni l'une ni l'autre ne sont donc point originales à beaucoup Sur. 1. Sept. p. 1-5 | 13. Sep. p. 207. 208.

VIII SIECLE.

près. C'est ce qui paroît assez visiblement par la maniere dont elles sont écrites, quoique la premiere suppose que son Auteur avoit d'assez bons mémoires. Mais comme celle-ci étoit répanduë dans le public dès le temps d'Usuard, qui s'en est servi, ' et que l'autre ne fait aucune mention du transport des reliques de S. Amé à Douai, ni de la destruction du monastere de Broile ou Merinville, ce qui arriva du temps des ravages des Normands au IX siecle, ces circonstances nous autorisent à supposer que les auteurs de ces deux pieces écrivoient vers la fin du siecle précédent.

Mab. ib. p. 947. not.

Dom Mabillon, qui avoit trouvé dans deux manuscrits la vie originale de S. Amé, en rapporte quelques traits pour éclaircir celle de sainte Rictrude. Le pere le Cointe a aussi inseré dans ses annales quelques fragments de celle de S. Loup, qu'il n'a pas tiré de Surius. Il y a tout lieu d'esperer que les continuateurs de Bollandus nous donneront l'une et l'autre dans leur premiere pureté.

L'on n'a point non-plus de vie originale de S. Maximin de Treves, l'un des plus illustres évêques de l'Eglise Gallicane au IV siecle. ' Seulement un écrivain, qui ne vivoit qu'après Charles Martel, mais avant les premieres années du siecle suivant, nous a laissé un discours à la louange de ce Saint, prononcé devant les moines de l'Abbaïe qui porte son nom dans la même ville. On juge delà que l'auteur étoit membre de cette communauté. Mais il n'en étoit pas pour cela mieux instruit, ni des actions du S. Evêque, ni de l'histoire de son siecle. On ne trouve dans son écrit, ou panegirique que des traditions populaires, sur lesquelles on ne peut faire aucun fonds. Les continuateurs de Bollandus l'ont publié avec des remarques au vingt-neuviéme de Mai, sur un manuscrit de la bibliotheque de S. Victor à Paris.

Boll. 29. Mai. p. 21-24.

' En 839 un nommé Loup, que l'on croit avoir été l'évêque de Châlons sur Marne de même nom, entreprit de retoucher l'écrit précédent, à dessein d'en corriger le style et de le dégager de plusieurs choses qui paroissent fabuleuses. Il réussit assez-bien en ce qui regarde le premier point de son projet ; mais du reste il ne fit presque qu'y ajouter quelques réflexions pieuses, qui marquent que cet écrivain avoit du zéle et de bonnes intentions, sans montrer qu'il fût mieux instruit que le précédent de l'histoire du S. Prélat. Surius nous a donné cet ouvrage, que les Bollandistes n'ont pas jugé à propos de réimprimer,

p. 20. 25. | Sur. 29. Mai, p. 427-432.

primer, parcequ'ils lui ont préféré celui de l'anonyme. [a] A la suite de celui-ci ils ont publié une rélation des miracles du même Saint, écrite en 962 par Sigehard moine de S. Maximin à Treves : ainsi par un auteur, qui n'étant plus sujet de nos Rois, ne doit pas entrer dans notre dessein. VIII SIECLE. a Boll. 16. p. 25-33.

' Les mêmes éditeurs ont inseré parmi les monuments du septiéme de Fevrier, une vie de S. Tresain, prêtre honoré à Avenai au diocèse de Reims, qui avoit été disciple du célebre S. Remi. Ils l'ont tirée de Colgan, où elle se lit avec plusieurs fautes, qu'ils ont corrigées pour la plûpart, quelquefois par conjecture, fautes de manuscrits. On pourroit d'abord croire que cette vie auroit été écrite avant le regne de Childeric II, sur ce que l'auteur ne dit point qu'il y eût de monastere à Avenai, où sainte Berthe en fonda un alors. Mais comme il fait mention de celui d'Hautvilliers, qui fut fondé vers le même temps, ce n'est pas de là qu'on doit prendre l'époque pour fixer l'origine de son écrit. Nous avons à cet effet deux autres traits moins équivoques. Il est visible d'une part, que Flodoard écrivain du X siecle, a pris de notre anonyme ce qu'il rapporte de S. Tresain. Par conséquent celui-ci a écrit avant ce temps-là. D'ailleurs ce qu'il dit de l'arbre qu'on voïoit encore sur pied après le cours de tant d'années, et que l'on tenoit être venu du bâton du Saint piqué en terre, ne permet pas qu'on place cet auteur ni peu de temps, ni plus de trois siecles après sa mort. Au reste cette légende est remplie de choses si extraordinaires, qu'elle mérite peu de créance. ' Ce qu'il y a digne de remarque, est la belle priere qu'on met en la bouche de S. Tresain, en présence du saint Viatique qu'il étoit sur le point de recevoir. On y voit des preuves incontestables du dogme de la réalité. 7. Feb. 53-55. p. 55. n. 14.

' Mosander qui a dirigé le supplément au recueil de Surius, nous a donné sur S. Caprais, ce saint et illustre solitaire des Lerins au commmencement du V siecle, une piece à peu près semblable à celle de l'Anonyme sur S. Maximin de Treves, dont on vient de parler. Il y a néanmoins cette difference, que celle dont il s'agit maintenant, est beaucoup mieux écrite. Mais sur les faits historiques, l'Auteur ne nous y fournit gueres plus de lumiere que l'autre. C'est qu'il étoit trop éloigné du temps où vivoit le Saint, pour en être instruit. Il n'écrivoit effectivement tout au plûtôt que sur la fin du VIII siecle. On en juge ainsi par la nature de sa chronologie, ' sui- Sur. sup. 1. Jun. p. 154-156. Lerin. t. 1. p. 191.

VIII SIECLE. vant laquelle il compte les années par celles de J. C. Cet endroit manque à son écrit dans l'édition de Mosander; mais il a été rétabli dans celles que Barali et les continuateurs de Bollandus en ont publiées dans la suite.

193. | Boll. 1. Jun. p. 77-79.

Till. H. E. t. 4. p. 746. 747.

' Il y a plusieurs rélations du martyre de S. Lucien, apôtre de Beauvais sur la fin du III siecle. Un manuscrit de l'une de ces histoires qui appartient à l'abbaïe de S. Germain-des-Prés à Paris, montre au moins neuf cens ans d'antiquité; et l'on croit y reconnoître des corrections de la main du B. Pascase Radbert. ' Bollandus a publié deux de ces rélations, au huitiéme de Janvier, avec d'assez amples remarques historiques et critiques. Mais la moins mauvaise de ces deux pieces n'est qu'un sermon prononcé au jour de la fête du Saint, où l'on ne trouve que des traditions populaires, ornées de lieux communs. C'est l'ouvrage d'un moine de S. Lucien de Beauvais, qui vivoit à la fin du VIII siecle. On donne l'autre histoire à Eudes ou Odon évêque du lieu au siecle suivant; ce que nous pourrons examiner ailleurs.

Boll. 8. Jan. p. 460-468.

On a aussi imprimé plusieurs legendes de S. Maclou, plus connu sous le nom de S. Malô, évêque dans la petite Bretagne, ou l'Armorique, mort en 565. Il y en a une dans Surius, qui appartient à Sigebert de Gemblours. ' Le P. du Bois Célestin, en a publié une autre dans la bibliotheque de Fleuri, où le nom latin du Saint est *Machutes* pour *Maclovius*. Celle-ci paroît plus ancienne que la précédente, et la même dont parle Sigebert, comme défectueuse et pour l'ordre et pour le style. ' Enfin Dom Mabillon en a donné une troisiéme sur un manuscrit de M. d'Herouval, qu'il a éclaircie par quelques notes. Cette derniere legende est préferable aux deux autres, quoiqu'elle ait ses défauts, et nous paroît être l'ouvrage de quelque Armoricain de la fin de ce siecle, qui avoit du talent pour écrire, mais l'esprit extrêmement tourné aux merveilles et aux prodiges. ' On ne dit point si c'est une des deux qui fut imprimée *in*-12 à S. Mâlo en 1555, et qu'on attribuë à Bili quatorziéme évêque du lieu à la fin de ce siecle ou au commencement du IX.

Flor. bib. t. 1. p. 485-515.

Mab. act. b. t. 1. p. 217-221.

Le Long bib. fr. p. 203. 1.

Il ne doit pas paroître étrange de voir éclore tant de vies de Saints sur la fin de ce siecle. Le renouvellement des études y avoit multiplié les gens de letres, qui se porterent à écrire l'histoire des Saints qu'ils honoroient, et qu'on avoit négligé jusqu'alors de faire connoître à la postérité. Le motif

en put être le même, mais l'exécution et le succès en furent differents. Ceux qui avoient le plus de talent et de bons mémoires y réussirent le mieux. D'autres qui n'avoient que du talent, sans avoir les connoissances nécessaires de l'histoire qu'ils entreprenoient d'écrire, nous donnerent des pieces assez bien écrites, mais qui ne contiennent que des traditions trop souvent incertaines, ou des prodiges quelquefois grossis, ou même imaginés. On en vient de voir un exemple dans la légende de S. Màlo. Quelques autres enfin n'aïant ni talent, ni attention à se mettre au fait de ce qu'ils vouloient apprendre aux autres, n'ont réussi qu'à nous donner de mauvaises pieces. Telle est l'histoire qui suit.

C'est la relation du martyre, comme on parloit alors, d'un S. Sauve évêque et d'un S. Supere originaires d'Auvergne, qu'un Seigneur François du temps de Charles Martel, assassina par un principe d'avarice. Le style en est bas, quelquefois rampant, et montre un certain air fabuleux. La piece en elle-même ne contient rien de fort important pour l'histoire. Il y a même des traits peu convenables à la grandeur de la religion chrétienne; et l'on n'y trouve point sur le sujet qu'on y traite, toutes les connoissances que feroit esperer un auteur presque contemporain, tel que celui-ci, qui écrivoit avant la fin de ce siecle. Les continuateurs de Bollandus n'ont pas laissé de donner place à son ouvrage dans leur grande collection, après l'avoir vû sur sept manuscrits.

Boll. 26. Jun. p 197-204.

Les deux legendes qui suivent, valent mieux que les actes précédents; quoique les auteurs aïent été beaucoup plus éloignés des évenements qu'ils rapportent. Ce sont les vies de S. Serenic, vulgairement S. Celerin, et de S. Serené freres, solitares et confesseurs, l'un au diocèse de Séez, l'autre au Maine dans le voisinage. Dom Mabillon qui les a publiées le premier, l'une sur un manuscrit de l'abbaïe de S. Martin de Séez, l'autre sur un manuscrit de la cathedrale d'Angers, les croit sur des raisons assez vrai-semblables écrites avant le IX siecle. Celle de S. Serené l'a été quelque temps avant l'autre ; puisqu'elle y est citée. Mais ni l'une ni l'autre ne l'ont été, qu'un siecle au plûtôt après la mort des deux Saints, qui ne moururent que sur la fin du VII siecle. Après Dom Mabillon, les continuateurs de Bollandus ont donné à deux differents jours, les mêmes écrits en tout leur entier, et avec d'amples observations : au lieu que le premier éditeur n'y avoit fait que

Mab. ib. t. 2. p. 572-580 | Boll. 7. Mai, p. 160-165 | 21. Jul. p. 165 168.

VIII SIECLE.

de courtes notes, et avoit retranché de la vie de saint Serené plusieurs endroits, qui se trouvent presque les mêmes dans celle de saint Serenic.

Boll. 13. Mai, p. 217. 218.

' Ces derniers éditeurs avoient entre les mains une fort longue relation de la guerre que fit Charles Martel aux Sarrasins, et de la translation, ou plûtôt l'élevation du corps de saint Servais évêque de Tongres, qui se fit en conséquence de la victoire remportée le jour de sa fête sur ces infideles. Mais ils n'ont publié qu'une partie de ce grand ouvrage. L'Auteur qui paroît avoir été de Mastrich ou des environs, n'y parle point en témoin oculaire des faits qu'il rapporte, et qui se passerent en 726. Cependant comme il est assez exact sur plusieurs et sur leurs circonstances, on peut croire qu'il écrivoit quelques années avant la fin de ce siecle. Il se montre d'ailleurs un peu credule, et donne souvent dans le merveilleux. Son style n'est rien moins que naturel. L'Auteur y a semé divers tours et expressions poëtiques, qui ne conviennent point à son sujet.

Mab. ib. t. 3. p. 84-83.

' Celui qui nous a laissé l'histoire de l'apparition de S. Michel au Mont-Tumba, aujourd'hui le Mont-S.-Michel au diocèse d'Avranches, arrivée, comme l'on croit en 708, peut l'avoir écrite à la fin du même siecle. C'est ce que semble prouver les paroles suivantes de sa relation, où parlant de S. Michel, *il dit* : *notum enim se fieri voluit mortalibus ætatis nostræ temporibus*. Il paroît que c'est un des ecclesiastiques, qui desservoient l'église du lieu, avant qu'on y mît des moines, ce qui se fit en 960. L'auteur avoit du savoir, de la lecture, du talent pour écrire, et n'ignoroit pas l'histoire de l'apparition au Mont-Gurgan. Dom Mabillon est le premier qui ait mis son ouvrage au jour. Il s'est servi à cet effet de deux manuscrits, l'un de M. Duchesne, l'autre de l'abbaïe de S. Germain-des-Près de l'an 1060.

Sur. 25. Oct. p. 959-961.

' Nous avons dans Surius, qui en a retranché quelques endroits, et changé le style, des actes de S. Crepin et S. Crepinien martyrisés dans le Soissonnois sur la fin du III siecle. L'auteur étoit fort éloigné de leur temps, puisqu'il fait mention d'une grande église bâtie sur leur tombeau. ' On croit devoir l'entendre de celle de l'abbaïe de S. Crepin le grand à Soissons : ce qui prouve déja le grand éloignement de l'Auteur, ' que d'autres critiques croïent devoir placer à la fin du VIII siecle. On n'a rien de plus décisif pour lui fixer une épo-

Till. H. E. t. 4. p. 462.

Bail. 25. Oct. tab. cr. n. 2.

que; car on n'en peut pas juger par son style, qui a été changé, comme on l'a dit. Du reste ces actes ne contiennent que des traditions populaires, ornées de circonstances peu vraisemblables.

' Ceux de saint Savinien martyr à peu près du même temps, honoré à Troïes en Champagne, ne valent pas mieux, et peuvent être de même âge. Bollandus les a publiés sur les manuscrits avec ses remarques. Comme le style ne se trouvoit pas du goût des siecles posterieurs, ' un moine nommé Goisbert, que l'on place au commencement du XI siecle, retoucha ces actes et les amplifia. ' Son ouvrage a été d'abord imprimé dans le *Promtuaire* de Camusat, d'où Bollandus l'a fait passer dans sa collection, et l'a joint au précédent. A la suite il a mis une vie de sainte Savine ; aussi honorée à Troïes, qu'on suppose avoir été baptisée à Rome par le pape Eusebe en 310. Cet écrit est encore moins suportable que les deux autres, d'où il paroît avoir été tiré pour la plus grande partie. ' L'abregé qu'on en trouve dans un breviaire de Troïes, et dans Camusat, est en meilleur style, mais ne vaut pas mieux pour le fonds.

Boll. 29. Jun. p. 937-941.

Bail. 29. Jun. tab. cr. n. 3.

Cam. prom. p. 944-946. | Boll. ib. p. 944-946.

Cam. ib. p. 395-396.

' La vie de sainte Ermelinde vierge en Brabant sur la fin du VI siecle, qu'on a dans le supplément de Surius, et dont quelques critiques sur de legeres apparences font vivre l'auteur deux siecles après, est assez bien écrite pour le temps où on la place. Mais du reste, à quelques circonstances près, ce ne sont que des prodiges, ou des lieux communs, qu'on pourroit appliquer à toute autre sainte Vierge.

Sur. supp. 29 Oct. p. 795-797 | Bail. 29. Oct. tab. cr. n. 4. | Le Long. bib. fr. p. 49. 1.

' La vie de saint Rembert de Joux, mis à mort vers l'an 675, par ordre du fameux Ebroin maire du palais, est à peu près de même nature que la précédente, pleine de lieux communs et d'un style assez bon. L'auteur qui avoit de la pieté et quelque savoir, n'y mit la main que long-temps après que les miracles eurent cessé au tombeau du Saint. Cependant comme il s'y trouve des marques d'antiquité, nous ne croïons pas qu'on puisse raisonnablement étendre ce long espace au-delà de la fin de ce VIII siecle. Guichenon l'aïant tirée d'un breviaire de l'abbaïe de saint Rembert, l'avoit déja mise au jour, et du Chesne en partie, lorsque les continuateurs de Bollandus l'ont publiée de nouveau au treiziéme de Juin.

Boll. 13. Jun. p. 694-696.

Il faut mettre de niveau pour le mérite avec les deux pieces précédentes, ' un sermon sur saint Onesime évêque de

13. Mai. p. 204-

VIII SIECLE.

206 | Gall. chr. vet. t. 3. p. 1042.

Soissons vers l'an 360, prononcé au jour de sa fête. Il y a néanmoins de la différence en ce que le style n'en est pas si bon, se trouvant affecté et embarassé en divers endroits. Quoique le manuscrit de Longpont, sur lequel les continuateurs de Bollandus l'ont fait imprimer avec leurs observations, ne soit pas ancien, il semble néanmoins, que ce sermon ait précédé la translation des reliques du Saint, qu'on suppose avoir été faite au IX siecle.

Sur. 19. Oct. p. 863-871. | Bail. 19. Oct. tab. cr. n. 3. his. d'Evr. c. 8. p. 40.

L'ouvrage suivant vaut incomparablement mieux que les trois autres, dont on vient de rendre compte. C'est une vie de saint Aquilin second du nom évêque d'Evreux, qui fleurissoit selon quelques-uns en 663, et qui mourut selon d'autres en 695. Elle a eu pour auteur *Hecelin*, moine Benedictin, homme de capacité et de discernement, qui l'écrivit environ un siecle après. On y remarque beaucoup de gravité et d'onction; quoique Surius qui l'a publiée, en ait changé le style. Elle commence par une fort belle préface, et finit par une priere, où l'auteur fait connoître qu'il écrivoit à Evreux même. Il se livre de temps en temps à des réflexions, mais qui sont aussi judicieuses qu'édifiantes, et qui n'empêchent pas qu'on ne s'apperçoive qu'il étoit assez bien instruit des actions du Saint.

Canis. B. t. 3. par. 2. p. 264-276.

Canisius au II et au IV tomes de ses *Antiquæ lectiones*, nous a donné plusieurs anciens monuments sur l'histoire de l'église de Saltzbourg, dont quelques-uns peuvent appartenir à des auteurs inconnus d'ailleurs, qui étoient encore alors sujets de nos Rois. Mais comme il est très-difficile de démêler ces pieces de celles qui appartiennent à des écrivains posterieurs, nous nous bornerons ici à renvoïer à la dissertation de M. Basnage, sur la nouvelle édition de ces mêmes monuments.

Boll. 9. apr. p. 826. 827 | Gall. chr. vet. t. 2. p. 554. 2.

Encore au dernier siecle on avoit deux vies de saint Marcel évêque de Die vers la fin du V siecle : l'une en vers et l'autre en prose. On en fait honneur à *Wlfin* l'un des successeurs du Saint à la fin du VIII siecle. Mais on ne sait comment ces deux écrits ont tellement disparu, qu'il n'a pas été possible aux continuateurs de Bollandus d'en recouvrer aucun. A leur défaut ils ont publié les leçons du bréviaire de Die, qui ne sont que le commencement d'une vie de saint Marcel, écrite en un style plûtôt du V ou VI siecle que du VIII ; de sorte qu'il paroîtroit par-là, qu'il y avoit déja une histoire de ce Saint,

Till. H. Ec. t. 16. p. 108.

avant que *Wlfin* entreprît son ouvrage sur le même sujet, et il est à présumer qu'il y avoit puisé pour écrire les deux vies qu'il laissa à la postérité.

Pez. anec. t. 4. p. 23-28 | pr. p. 6.

Au IV volume des anecdotes de Dom Bernard Pez se trouve un petit écrit sous de titre : *tractatus gente Constantis venerandi sacerdotis de passione et gloria B. Emmeramni martyris*. Le nom de cet Ecrivain, qui paroît assez visiblement corrompu, a donné lieu à l'éditeur de conjecturer, que ce pouvoit être Constantin évêque de Ratisbonne vers la fin de ce VIII siecle. Mais outre qu'il n'y a point de preuves certaines que cette église ait eu en ce temps-là un évêque de ce nom, l'écrit nous paroît posterieur aux temps que nos rois étoient souverains de cette partie de l'Allemagne. Ainsi son auteur n'entre plus dans notre dessein. Ce n'est au reste qu'un sermon rempli de lieux communs, où tout ce qu'il y a d'historique est fondé sur une fable, aujourd'hui reconnuë pour telle.

t. 1. par. 3. p. 615.

Avant que de sortir d'Allemagne, il se présente quelque chose à dire sur un savant du premier ordre, si l'on s'en rapporte à l'idée qu'on nous en donne. il se nommoit *Edefride*, et fleurissoit vers 790. S'étant consacré à Dieu dans l'abbaïe de Richenou, il fit de l'étude et des exercices de piété toute son occupation. Il acquit par là une érudition peu commune, qui le mit en état de composer quelques écrits, qui le rendirent célebre. Mais on ne nous les fait point autrement connoître, qu'en nous apprenant qu'ils étoient en langue Saxone.

A tous ces divers Ecrivains de la fin du VIII siecle, il en faut joindre deux autres, qui ne paroitront pas de moindre mérite qu'aucun des précédents. Ce sont deux anonymes, qui nous ont laissé chacun un pénitentiel, dont le P. Morin a fait beaucoup d'usage dans son traité de l'administration du Sacrement de Pénitence. L'un étoit un écclésiastique de l'église métropolitaine de Rouen, comme il paroît, et l'autre de la cathédrale d'Angers. L'ouvrage du premier qui se conserve dans la même église, est en très-beaux caracteres, tels qu'ils furent renouvellés sous le regne de Charlemagne. Les rubriques sont en letres onciales parfaitement carrées. La premiere ligne du texte est aussi en letres onciales et carrées, mais d'or. De sorte qu'on ne peut gueres douter que ce pénitentiel ne soit de la fin de ce siecle. Il est le plus ancien des quatre

Mor. Sacr. pen. app. p. 47. 1.

VIII SIECLE. de la même église, dont le P. Morin s'est servi ; et outre plusieurs choses qui concernent l'ancienne pénitence, il contient particulierement les bénédictions épiscopales que l'évêque, suivant l'ancienne coûtume de cette église, donnoit ou prononçoit sur la fin de la messe les Dimanches et jours de Fête.

p. 31. 2. ' L'autre pénitentiel, le plus ancien des trois que le même P. Morin avoit reçus d'Angers par le moïen de M. de Loyauté Avocat au Parlement, se trouve à la fin d'une ancienne collection des canons divisées en 92 titres ou articles, où le dernier des papes dont on emploïe l'autorité, est Gregoire III, mort en 741. C'est de là qu'on juge que ce pénitentiel est au moins de la fin du même siecle. Il est fait pour l'usage des prêtres particuliers, préposés pour écouter les confessions journalieres, et ne contient rien que ce qui regarde ces sortes de confessions privées.

p. 32-36. ' Le P. Morin l'a fait imprimer en entier ; et l'on y voit que s'il ne détaille pas si exactement les differentes especes de péchés et leurs circonstances, que font tant d'autres pénitentiels, il explique avec plus de soin les pénitences et les peines que l'on doit infliger pour les péchés. Il enseigne aussi la maniere de racheter les pénitences ; mais la derniere partie qui concerne la reconciliation, et les cérémonies qu'on y observoit, ne s'y trouve point. Plusieurs des demandes, ou interrogations que le prêtre est obligé de faire au pénitent, montrent l'antiquité de ce pénitentiel. On peut dire que c'est un monument très-précieux de la discipline de ce temps-là

p. 45. 46. touchant la pénitence ' Le même P. Morin a fait aussi quelque usage d'un troisiéme pénitentiel, ou sacramentaire, appartenant à l'abbaïe de S. Remi de Reims, et peut-être plus ancien que les précédents, puisqu'il est en letres Lombardes.

Pour finir ce qui regarde les opuscules des écrivains de la fin de ce siecle, la plûpart inconnus, il nous reste à dire quelque chose d'un recueil de formules, qui nous paroît être du

Bal. capit. t. 2. p. 467. 494. même temps. ' C'est celui que M. Baluze a publié à la suite des formules de Marculfe, sur un manuscrit du P. Sirmond : ce qui a porté l'éditeur à les intituler: *Les formules sirmondiques*. Elles sont au nombre de quarante-six et faites en particulier pour ceux qui suivoient le droit romain. Il y en a plusieurs qui sont presque les mêmes que dans Marculfe. Seulement le style n'est pas tout-à-fait si barbare. C'est ce qui joint

VIII SIECLE.

joint à la maniere de compter les années par celles des regnes de nos Rois, et à d'autres circonstances où l'on apperçoit des vestiges d'antiquité, nous fait juger que ce recueil a été dressé avant le IX siecle. ' Le P. Sirmond l'avoit tiré d'un ancien manuscrit, appartenant autrefois à Gui archidiacre de Langres, et M. Baluze a eu soin de les revoir sur deux autres manuscrits, l'un de la bibliotheque du Roi, l'autre de MM. Pithou.

t. 1. p. n. 88.

' Le même éditeur en a donné au même endroit un autre recueil, sous le titre *de nouvelle collection de formules,* tirées de divers anciens manuscrits et de quelques imprimés. On y trouve comme dans les précédentes des marques d'anquité; ' la même maniere de compter les années, le titre de pape donné à un simple évêque, et semblables. Mais il s'y lit diverses circonstances, qui montrent que plusieurs de ces formules ne sont que du IX siecle. ' Il y est parlé de Fredegise, ou Fridugise abbé de S. Martin à Tours, d'Advence évêque de Metz; et il y en a qui portent le nom d'Ison moine de S. Gal. Comme elles sont de divers temps, elles regardent aussi divers païs. ' Tout à la fin du même volume M. Baluze en a fait imprimer quatre autres, que lui a fournies un manuscrit de la bibliotheque du Roi, et qui présentent quelques traits d'antiquité.

n. 89. | t. 2. p. 557. 590.

p. 571. n. 28. p. 564. n. 12.

p. 584. 586. n. 41. 43. 44.

p. 1563. 1564.

' Au bout de trente-six ans il en publia encore d'autres à la fin du VI volume de ses *miscellanea.* Elles portent pour titres, *formules anciennes*; et il s'y trouve beaucoup de lacunes. On pourroit les qualifier formules d'Auvergne, parce qu'il y est parlé dans plusieurs et de Clermont et de la province. D'autres regardent d'autres païs, et toutes ne sont pas du même temps. Il y en a une, qui est pour servir aux letres de recommandation, où il se trouve intercalés dix vers élégiaques. On apperçoit plusieurs traits de conformité entre quelques-unes de ces formules et quelques autres de celles du P. Sirmond.

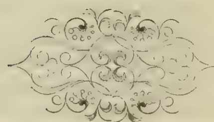
Misc. t. 6. p. 546. 559.

Avant que de finir cet article déja fort long, il nous faut encore parler ' d'une espece d'instruction en forme de letre, adressée au roi Charles, avant qu'il fût proclamé empereur, mais après qu'il se fut rendu maître de Pavie. L'auteur est un nommé *Cathwlphe,* qui ne se fait point connoître autrement que par la qualité de fidele sujet du Prince à qui il écrit. Il parle néanmoins dans sa letre ou exhortation, comme aïant

Du Ches. t. 2. p. 665-667. | Conc. supp. 81-83.

VIII SIECLE. quelqu'autorité, et comme feroit un évêque plein de zele et de courage. Il témoigne l'avoir écrite conformément à la loi de Dieu et aux regles de l'Eglise, pour servir de manuel au Prince à qui il l'adresse. D'abord il lui remet sous les yeux les bienfaits dont Dieu l'avoit comblé, et qu'il rapporte à huit chefs principaux. Ensuite il lui prescrit les vertus qu'il doit pratiquer et qu'il réduit aussi à huit capitales, qui seroient autant de colomnes pour soutenir l'édifice de son gouvernement. La letre est écrite avec beaucoup de piété et contient d'excellents avis. Mais le style se sent considerablement de la rudesse de son siecle ; et il s'y trouve plusieurs lacunes. Elle finit par dix vers hexametres, où il se trouve encore moins de poësie, que de beauté de style dans la prose.

Du Chesne a tiré cette piece de la bibliotheque de M. de
p. 664. 665. Thou, avec deux autres letres qui la précédent : l'une est extrêmement obscure d'un inconnu au roi Pepin le Bref, l'autre qui ne l'est gueres moins d'un moine à son abbé. De sorte que ces deux letres, quoiqu'imprimées entre les monuments de notre histoire, n'y peuvent répandre la lumiere qui leur manque.



ANSON,

Abbé de Laubes.

FOULCOUIN, un des plus illustres successeurs d'Anson ou Anse, nous le représente comme un homme d'une sainte vie et d'un excellent naturel : *vir bonus et sanctus*. Il s'appliqua, dit-il, à l'étude des letres suivant sa portée ; mais il n'y fit pas tous les progrès nécessaires pour réussir à bien écrire. De moine de Laubes ou Lobes au diocèse de Cambray, il en devint abbé en 776, à la mort de Theodulfe ; mais il ne réunit point en sa personne, comme avoient fait plusieurs de ses prédécesseurs, la dignité d'évêque avec celle d'abbé. Il gouverna ce monastere l'espace de vingt-quatre ans, et mourut en 800, la même année que Charlemagne fut déclaré Empereur.

Mab. act. b. t. 3. p. 245. n. 2.

an. l. 21. n. 36. | l. 26. n. 99.

Anson s'est particulierement fait connoître par le soin qu'il prit de composer les vies de S. Ursmar et et de S. Erme ou Erminon, l'un et l'autre évêques et abbés de Laubes : morts l'un en 713, et l'autre en 737. Il écrivit celle de S. Ursmar sous le gouvernement et à la priere de Theodulfe, à qui il succeda, et à qui il l'a dédiée par une préface, où son humilité lui fait prendre la qualité de serviteur inutile des serviteurs de Dieu. Il y mit par conséquent la main quelques années avant 776, qui est l'époque de la mort de Theodulfe. Ce qui doit concilier une uouvelle créance à l'ouvrage d'Anson, c'est qu'il y suivit pour guide, comme il le dit lui-même, des mémoires qu'un autre écrivain avoit laissés sur ce sujet, et qui n'étoient peut-être autre chose, que ce qu'en avoit écrit en vers S. Erme successeur immédiat de S. Ursmar. Outre ce secours, l'auteur avoit appris quelques miracles du Saint, des personnes mêmes sur qui ils s'étoient opérés de son vivant. Il étoit donc en droit de prier ses lecteurs, ainsi qu'il fait en se servant d'un passage de S. Severe Sulpice, d'ajouter foi à ce qu'il écrit, comme étant très-avéré.

act. ib. p. 248. n. 1.

p. 250. n. 10.

n. 9.

p. 248. n. 1.

Aussi Rathier, Evêque de Verone, et Foulcouin, Abbé de Laubes, qui retoucherent au X siecle l'ouvrage d'An-

p. 246. n. 2. 3.

VIII SIECLE.

son, lui rendent justice sur la certitude des faits. Seulement ils blamoient l'irrégularité de son style, où ils trouvoient des solécismes et de la confusion. ' Des critiques modernes cependant en portent un jugement plus avantageux, et soûtiennent que la simplicité de son style n'est pas si méprisable. ' L'Auteur dans l'exécution de son dessein, ne s'attacha qu'à rapporter ce qui lui parut le plus important, *tantum excellentiora notamus :* ce qui n'empêcha pas qu'il y insérât quelques lieux communs. Quelque abrégé au reste que soit son ouvrage, ' on y trouve divers points de la discipline ecclésiastique, nommément la cérémonie et l'usage de l'eau-benîte, telle que nous les retenons encore aujourd'hui. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut le même ouvrage qui dirigea Heriger autre Abbé de Laubes au commencement du XI siecle, dans l'histoire en vers qu'il composa de S. Ursmar.

Boll. 18. Apr. p. 558. n. 3.

Mab ib. p. 248. n. 1.

p. 249. n. 6.

' Celle de S. Erme par Anson fut écrite en prose sous le regne de Pepin-le-Bref, ainsi avant l'an 768, et peut-être-même avant la précédente; quoique le Saint eût survécu S. Ursmar de vingt-sept ans. L'Auteur par conséquent pouvoit l'avoir connu dans sa premiere jeunesse. Il ne s'étend pas néanmoins davantage sur ses actions, que sur celles de son prédécesseur. C'est la même brieveté dans l'une et l'autre vie, et selon Foulcouin la même irrégularité de style.

p. 564. n. 1.

' Dom Mabillon a publié ces deux vies avec ses observations, sur un manuscrit du prieuré de saint Arnoul de Crépi en Vallois. Mais il a cru devoir retrancher de celle de saint Ursmar, les lieux communs que l'Auteur y avoit insérés avec peu de justesse. Il a illustré l'autre par des endroits tirés de l'ouvrage d'un moine anonyme de Laubes, qui l'avoit retouchée en son temps. ' Les continuateurs de Bollandus à leur tour ont réimprimé les mêmes vies avec de plus amples remarques, sur divers manuscrits : celle de S. Ursmar en son entier au dix-huitiéme d'Avril, ' et celle de S. Erme au vingt-cinquiéme du même mois. Celle qui se trouve au dix-huitiéme dans Surius est l'ouvrage non de l'abbé Anson, mais de l'évêque Rathier.

p. 246. 250. 564-568.

Boll. ib. p. 558-562.

25. Apr. p. 374-376.

TILPIN,

Archevêque de Reims.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Quand nous n'aurions pas d'autre raison de parler ici de ce prélat que le fameux roman qu'on lui a prêté, il ne nous seroit pas permis de le passer sous silence. Tilpin, dont le nom dans les siecles postérieurs a été corrompu et changé en celui de Turpin, et même Jean Turpin,' embrassa en sa jeunesse la vie monastique dans l'abbaïe de saint Denys près de Paris. C'est-là le premier trait de son histoire, que l'antiquité nous ait conservé.' En 753, plûtôt qu'en 756, lorsque la providence eut délivré l'église de Reims de la tyrannie qu'y exerçoit depuis trop long-temps le faux évêque Milon, Tilpin fut élu pour gouverner cette église désolée. ' Il y trouva de quoi exercer tout son zéle, et n'oublia rien pour réparer ses pertes, tant dans le spirituel que le temporel. On voit par une letre que le pape Adrien lui écrivit au commencement de son pontificat, les mouvements qu'il se donna auprès des souverains pontifes et des rois de France, Carloman et Charles fils de Pepin, pour rétablir sa métropole dans la joüissance de ses anciens droits. Sa vigilance pastorale s'étendit jusqu'à fournir sa cathédrale de bons livres, nommément de ceux de l'Ecriture; et ceux qu'il fit copier pour son usage, s'y voïoient encore deux cents ans après.' Il eut la même attention pour le monastere de S. Remi; et encore aujourd'hui l'on y conserve un beau pontifical qui fut écrit par son ordre.' Il fit davantage en faveur de cette maison. Il y rétablit les moines en la place des chanoines, qui y avoient été introduits depuis l'abbé Gebehard.

Flod. l. 2. c. 17. p. 541. 2.

Mab. an. l. 22. n. 74. | Mart. l. 3. c. 1. p. 311.

Flod. ib. p. 541. 542.

Mart. ib. p. 314.

Flod. ib. p. 542. 1.

Deux évenements arrivés sous l'épiscopat de Tilpin, et ausquels il eut beaucoup de part, font voir en quelle estime

VIII SIECLE.

a Conc. t. 6. p. 1721. 1722.

Flod. ib.

p. 541. 2.

Trit. Scri. c. 275.

Flod. ib. p. 542. 2. | Mab. ib. l. 26. n. 98.

il étoit à Rome et en France.[a] Le pape Etienne III voulant tenir à Rome au sujet de l'intrusion de Constantin et du culte des images, un concile qui s'y tint effectivement au mois d'Avril 769, demanda aux princes françois, Pepin, Charles et Carloman, douze prélats de l'église gallicane, les plus versés dans la science des Ecritures et la connoissance des canons, pour assister à cette assemblée. Tilpin y fut député avec six autres métropolitains et cinq évêques, et eut part aux délibérations et aux décrets qui s'y firent.' Peu de temps après, sous le pape Adrien, il fut commis par ce pontife avec deux autres prélats, pour faire les informations nécessaires au sujet de la doctrine et de la conduite de saint Lulle, Archevêque de Maïence, avant qu'on lui envoïât de Rome le pallium qu'il avoit demandé.' Tilpin le reçut pour lui-même d'Adrien, à la recommandation du roi Charles. En cette occasion Fulrade, archichapelain du palais, qui en fit la demande, et qui avoit été abbé de Tilpin à S. Denys, rendit un témoignage avantageux de la régularité de ses mœurs et de sa doctrine.

' Ceux qui, comme Trithéme, ont supposé que notre prélat avoit été secrétaire de Charlemagne, et l'avoit accompagné dans ses guerres contre les Sarrasins, se sont apuïés sur une fable insipide, dont on parlera dans la suite. Il continua de gouverner son église jusqn'à la fin de ce siecle,' pendant l'espace de quarante-sept ans, et mourut le quatriéme, ou selon d'autres, le premier jour de Septembre en l'année 800. Il fut inhumé dans l'église de S. Remi, où Hincmar l'un de ses successeurs orna son tombeau de l'épitaphe suivante:

EPITAPHE.

Hac requiescit humo Tilpinus præsul honoris,
  Vivere cui Christus vita et obire fuit.
Hunc Remi populo Martyr Dionysius almus
  Pastorem vigilem misit et esse patrem,
Quem pascens quadragenis est amplius annis.
  Veste senectutis despoliatus abit.
Quartas cum nonas mensis September haberet,
  Mortua quando fuit mors sibi vita manet.
Et quoniam locus atque gradus hos junxerat, Hincmar
  Huic fecit tumulum, composuit titulum.

§. II.

SES ECRITS.

Il paroît par la letre du pape Adrien I à Tilpin, que celui-ci lui en avoit écrit plusieurs. C'est peut-être l'unique fondement qu'a eu Trithéme, pour attribuer à notre prélat un livre entier de letres adressées à diverses personnes; car n'en rapportant point le commencement, il témoigne par-là qu'il ne l'avoit pas vû. L'on n'a point de preuves qu'il en subsiste aucune. Il ne nous reste rien non plus de la relation que Tilpin avoit adressée au même pontife, touchant l'injuste expulsion de S. Rigobert son prédécesseur avant l'usurpateur Milon. Seulement Adrien en a inséré quelques traits dans sa letre à Tilpin. On voit par-là que la piece étoit importante, en ce qu'outre les faits historiques, elle contenoit aussi l'apologie de ce saint prélat.

Flod. l. 2. c. 13. 16. 17. Trit. Scri. c. 275.

Flod. ib. c. 13.

Pendant plusieurs siecles on a fait à Tilpin un phantôme d'honneur d'un roman, ou chronique fabuleuse, qui se trouve imprimée sous son nom un peu corrompu, et ce titre: *Histoire de la vie de Charlemagne et de Roland*. Mais aujourd'hui cette chronique passe généralement, parmi tous ceux qui ont quelque connoissance de l'histoire, pour une piece supposée et fabriquée à plaisir. C'est une espece d'itineraire, ou relation des voïages et des guerres imaginaires de Charlemagne et de Roland son neveu contre les Sarrasins, et des prétenduës merveilles qui s'y passerent. Elle est divisée dans les imprimés en trente-deux chapitres, dont le premier est formé d'une letre de l'auteur supposé à Leoprand, doïen d'Aix-la-Chapelle, et le dernier emploïé à rapporter la mort de Charlemagne. Sans avoir recours aux fables ridicules dont le roman est rempli, l'on trouve dans ces deux chapitres seuls des preuves suffisantes de supposition; mais cette supposition est depuis un siecle si unanimement reconnuë, qu'elle n'a plus besoin d'être prouvée.

Poss. app. t. 3. p. 318.319. | Boll. 28. Jan. p. 875. n. 10.

On ne convient pas tout-à-fait de même du temps, auquel cette piece fabuleuse fut tirée des ténebres. Papire Masson croit qu'elle ne tarda pas à recevoir l'être après le regne de Charles-le-Chauve. Cette opinion approche de celle de M. de Marca, qui place sa naissance au X siecle; quoique d'au-

Poss. ib. 319. | Marca, h. du Bear. l. 2. c. 6. n. 6. | Catel. h. du Lang. l. 2. p. 170. | Lamb. bib. t. 2. p. 332.

tres la renvoïent jusqu'au XII, mais trop tard. En effet dès 1160 Julien, Archiprêtre de Tolede, qui avoit connoissance de cette prétenduë histoire comme corrompuë et parsemée de fables, écrivoit qu'il s'en conservoit dès-lors un exemplaire assez ancien dans la bibliothéque de S. Denys près de Paris. D'ailleurs Catel, au commencement du XVII siecle, en avoit vû des manuscrits anciens de plus de cinq cents ans: ce qui remontoit jusqu'au XI siecle; et dès le siecle suivant l'écrivain qui par l'ordre de Frideric Barberousse composa uue nouvelle vie de Charlemagne, y fit entrer divers fragments de l'ouvrage du faux Tilpin ou Talpin, comme il le nomme. Tout cela concourt à rendre l'opinion de M. de Marca plus probable que toute autre.

Marca, ib.

' Il n'est pas moins recevable, lorsqu'il prétend que ce roman est de l'invention des Espagnols, qui aïant l'esprit porté à supposer de semblables ouvrages sous le nom des anciens, comme il paroît, dit M. de Marca, par l'histoire imaginée de Dexter, et les fausses decretales, auront composé celui-ci [1] pour donner quelque relief à leur nation. D'Espagne il passa en France. Ce fut de là que Geoffroi, Prieur de Vigeois vers l'an 1200, en reçut un exemplaire, dont les letres étoient déja usées. On a vû plus haut qu'il y en avoit auparavant un autre exemplaire à S. Denys.

Catel, ib. l. 3. p. 338.

Quelque marque d'ignorance et de fausseté que porte ce roman sur son front, il ne laissa pas de trouver créance parmi les François.' Ses fables furent suivies par le chroniqueur de S. Denys, par Nicole Gille et par d'autres; quoique de l'aveu du faux Tilpin dans sa letre à Leoprand, elles ne se trouvassent pas dans l'ancienne chronique de cette abbaïe.

Hist. de l'Acad. des Insc. t. 7. pr. 1. p. 293.

On fit davantage; on traduisit le livre entier en langue vulgaire, afin qu'il fût plus à la portée de tout le monde.' M. du Cange fait honneur de la premiere traduction qui en parut à Michel de Harnes qui vivoit sous le regne de Philippe Auguste, à la fin du XII siecle et au commencement du suivant.

Fauch. ant. fr. l. b. c. 7. p. 212. 1.

' Le Président Fauchet prétend au contraire, que cet honneur est dû à un nommé M. Jehans, qui fleurissoit sous le même regne, et qui aïant été chargé de la part de Regnault, Comte de Boulogne et de Damp-Martin de composer une histoire de Charlemagne, sur les monuments les plus auto-

Le Long, bib. fr. p. 325. 2.

1. ' Ce sentiment est préférable à celui de Gui Allard, qui suppose que ce roman fut écrit en 1092, par un moine de saint André de Vienne.

risés

risés, sans s'arrêter aux romans qui étoient dès-lors fort communs, se borna à mettre de latin en françois l'ouvrage fabuleux de Turpin, qu'il avoit trouvé dans la bibliothéque de S. Denys. Cette traduction ne seroit-elle point la même ′ que celle qui se conserve manuscrite dans la bibliothéque du roi sous le nombre 65 et le titre suivant, *L'Histoire de Charlemagne et des douze Pairs de France,* en latin et en vieil françois, par l'archevêque Turpin? Quoiqu'il en soit, ce roman fut encore traduit dans la suite par Robert Gaguin, et imprimé de la sorte, avant qu'il parût en latin. C'est peut-être ′ ce qui a fait douter à quelques savants, en quelle langue de la françoise ou de la latine, il avoit été originairement composé. Mais on ne paroît plus faire de doute, que ce n'ait été en latin, et ce que l'on vient de dire le confirme.

Le Long, bib. fr. p. 325. 2.

Hist. de l'Acad. ib.

′ Ce roman, tout insipide qu'il est, a tellement été goûté dans les siecles d'ignorance, qu'on s'est amusé à le mettre en vers françois. Le P. le Long témoigne l'avoir ainsi trouvé dans un ancien manuscrit avec ce titre : *Les faits et gestes de Charlemagne, de Roland et autres braves Gaulois contre les Infideles.* On en a même pris occasion et le modele pour composer en diverses langues plusieurs autres romans sur le même sujet. Tel est le roman de chevalerie intitulé, *La conquête du grand Roi Charlemagne des Espagnes, ou les vaillances des douze Pairs de France, et celle du vaillant Fierabras*, qui a été imprimé à Paris *in-quarto* avec figures, sans date; puis à Lyon chez Rigaud en 1609. Tel est le roman latin qu'on voit manuscrit dans la bibliothéque du Vatican, entre les manuscrits de la bibliothéque Palatine, nombre 152, sous ce titre : *Historia fabulosa rerum heroïcarum Ducis Arpini et Caroli Magni, et aliorum, cum figuris.* Tels sont encore deux romans italiens, l'un en vers imprimé à Venise *in-folio* l'an 1481 avec ce titre, *Li fasti di Carolo Magno e de suoi Paladini, in ottava rima;* l'autre en prose sur Charlemagne et le chevalier Guerino, surnommé Meschino : imprimé d'abord à Padouë *in-folio* l'an 1473, puis à Venise 1477, en même volume, et encore au même endroit et en même volume, mais avec quelques changements dans le titre, l'an 1481. Telle est enfin *l'histoire des gestes de Roland et de Charlemagne en vers allemans,* écrite par Walfrand de Ekembach, avec la vie de Henri, Comte de Narbonne, aussi écrite en vers allemans, qui se conserve manus-

Le Long, ib. p. 326. 1.

VIII SIECLE. crite *in-quarto* dans la bibliothéque du Vatican, entre les manuscrits de la bibliothéque Palatine, nombre 395. Le même poëme retouché par Strichemer, et intitulé : *La vie et les actions de Charlemagne,* se trouve manuscrit dans la bibliothéque de l'Empereur, nombre 332.

Nous rendrons compte ailleurs de quelques autres poëmes, qui ont été faits sur le même sujet dans les siecles florissants de la belle literature.

Schard. ger. ver. p. 1-13.

' Le texte original du faux Tilpin parut pour la premiere fois au grand jour sous le nom de Jean Turpin, à la tête de quatre autres auteurs; Reginon de Prom, Sigebert de Gemblours, son continuateur, et Lantbert de Schaffnabourg, qui furent imprimés *in-folio* à Francfort l'an 1566 par les soins de Simon Schardius. ' Juste Reuber le fit ensuite entrer dans son recueil d'anciens écrivains, qu'il publia au même endroit et en même volume l'an 1584.

Reub. vet. Scri. p. 67-83.

Lamb. ib. p. 334-339 | Histoire de l'Acad. ib. p. 280-283.

' On en trouve quelques exemplaires manuscrits, où non-seulement le texte n'est pas souvent le même, mais où il se lit encore plusieurs choses qui ne sont pas dans les imprimés. De sorte qu'on y auroit de quoi faire des additions considérables à cette chronique fabuleuse, si elle valoit la peine qu'on en donnât une nouvelle édition. Il est néanmoins vrai, que si les manuscrits contiennent des choses qui ne se lisent pas dans les imprimés, ceux-ci en d'autres endroits ont le même avantage sur les manuscrits.

Lamb. ib.

' M. Lambecius nous fait connoître un de ces manuscrits, qui se conserve dans la bibliothéque de l'Empereur. Il est *in-quarto* et le neuviéme entre ceux qui traitent de la vie et des exploits de Charlemagne. Dans ce manuscrit, après la vie de cet empereur écrite en trois livres par ordre de Frideric Barberousse, suit le roman dont il est ici question, avec ce titre : *Gesta beati Caroli in Hispania.* Les principales additions que M. Lambecius a eu soin de faire imprimer, s'y lisent entre le 31 et le 32e chapitre qui est le dernier dans les imprimés, et après ce même et dernier chapitre. ' La premiere de ces deux additions est une description des sept arts liberaux, que Charlemagne, comme porte le 31 chapitre, avoit fait représenter dans son palais d'Aix-la-Chapelle, avec les guerres qu'il avoit euës en Espagne. L'autre addition a deux parties. ' La premiere qui suit immédiatement le 32 chapitre, contient en maniere de supplément un des exploits du comte Roland,

p. 334-336.

336. 337.

qui y est nommé Rotoland, avant qu'il passât en Espagne. Après quoi viennent les deux vers élégiaques qui dans les imprimés se lisent tout à la fin du roman. ' La seconde partie de la derniere addition est emploïée à rapporter en peu de mots la mort de Turpin, que l'on suppose être arrivée peu de temps après celle de Charlemagne ; la découverte de son corps qui se fit au temps de l'auteur de l'addition ; et une courte apotheose tant de Charlemagne et de Roland, que des autres compagnons de leurs triomphes. Tout cela est suivi d'une fable des plus ridicules touchant un chef de Musulmans, nommé Altumajor, qui avoit fait des excursions en Galice. On découvre dans ces deux parties de l'addition, des circonstances qui montrent qu'elles n'ont été faites qu'après les premieres croisades et que leur auteur étoit un Espagnol. p. 337-339.

' On est redevable à M. de la Curne, membre de l'Academie roïale des inscriptions et belles-letres, de la notion d'un autre manuscrit de l'ouvrage du faux Tilpin. Ce manuscrit appartient à l'abbaïe de S. Ived de Braine, ordre de Prémontré, diocèse de Soissons, et montre environ 400 ans d'antiquité. Il a beaucoup de conformité, pour les premieres pieces qu'il contient, avec celui de la bibliotheque de l'Empereur. Mais la diction du texte de la chronique fabuleuse dont il s'agit y est totalement changée; et le titre des chapitres y est different de celui des imprimés. Cependant les augmentations qu'on y trouve ne sont pas si étenduës que dans l'autre manuscrit. Hist. de l'Acad. ib.

A l'égard des traductions françoises de ce roman, ' celle qu'en fit Robert Gaguin par ordre du roi de France Charles VIII, fut imprimée à Paris *in-quarto* en letres gotiques sans date. ' C'est la même, selon toute apparence, que celle dont parle Papire Masson au rapport de Possevin, comme faite en une langue françoise qui de son temps n'étoit presque plus en usage. Elle se trouvoit alors dans la bibliothéque du Roi, où elle est sans doute encore. ' Cette même traduction fut réimprimée à Paris chez Chaudiere en même volume l'an 1527, et à Lyon chez Arnoullet en 1583 *in-octavo*. Le Long, ib. p. 325. 2. Poss. ib. p. 319. Le Long, ib.

A cette histoire fabuleuse de Tilpin, et aux romans dont on a parlé à son occasion, il en faut joindre ' une autre qu'on suppose écrite du temps-même de Charlemagne, par un nommé Philomena ou Philomela, dont le nom paroît aussi sup- Hist. de Lang. t. 1. p. 703. n. 10 | Catel, h. de Lang. p. 547-566.

VIII SIECLE.

posé que l'ouvrage qu'on lui donne. Ce roman fut, dit-on, d'abord écrit en langue vulgaire, puis traduit en latin au bout de plusieurs siecles, par un certain Vidal, qu'on nomme ailleurs Gilles, à la priere de Bernard Abbé de la Grasse. Il se conserve manuscrit en cette derniere langue dans les archives de cette abbaïe et dans celles de la ville de Carcassone sous ce titre : *Gesta Caroli Magni Regis et Imperatoris de captione Carcassonæ et Narbonæ civitatum*. Il est au reste tout-à-fait étonnant de voir que Catel reconnoisse lui-même pour une pure fiction, cette prétenduë histoire de la prise de Carcassone et de Narbonne par Charlemagne, et l'emploïe néanmoins pour appuïer divers faits historiques qu'il avance dans son histoire du Languedoc. (XVI.)

Catel. ib. p. 404-409.

* Cette méprise, dans l'ordre de la pagination, existe dans l'édition originale. Nous ne l'avons pas corrigée parce que la correction entraînait celle de toutes les pages suivantes. Ce qui eût rendu plus difficile la comparaison des deux éditions. (N. E.)



HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

NEUVIEME SIECLE.

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce siecle.

Un renouvellement des études, tel qu'on l'a représenté sur la fin du siecle précédent, qui fut concerté avec tant de prudence, conduit avec tant d'ordre et de sagesse, soutenu avec une ardeur si générale, devoit sans doute faire espérer des suites encore plus heureuses que n'avoient été ses commencements. Mais que les plus belles apparences sont souvent

trompeuses ! Cette noble émulation à ressusciter les sciences fut de peu de durée, et se borna à les tirer de la poussiere où elles étoient ensevelies, sans leur rendre leur ancienne perfection. Telles qu'elles étoient après les premieres années de leur renouvellement, telles on les vit encore dans la suite. Elles multiplierent, il est vrai, le nombre des personnes studieuses ; mais elles ne firent que très-peu ou point du tout de véritables savants. Elles ne formerent ni habile historien, ni bon poëte, ni profond theologien : personne qui sût écrire avec grace, avec pureté, avec élegance ; personne qui fût capable de parler sur-le-champ, ou de composer d'original ; en un mot personne qui pût passer pour avoir acquis la délicatesse et le bon goût de la belle literature. Peut-être le génie du siecle étoit-il encore trop barbare, pour que les esprits devinssent susceptibles de ces heureuses dispositions. Ils auroient eu besoin d'y être préparés par une culture des Letres de plus longue durée qu'elle ne fut alors.

II. Il ne tint pas à Charlemagne, leur plus illustre et principal restaurateur, qu'on ne les cultivât plus long-tems. On a vû tout ce qu'il entreprit pour les remettre en honneur, et policer les peuples de son obéissance au dernier siecle. Pendant le reste de son regne, qui finit à la quatorziéme année de celui-ci, il se donna de nouveaux soins pour soutenir ce qu'il avoit si avantageusement commencé. Ce fut alors qu'il mit particulierement en usage l'ingenieux moïen dont on a parlé ailleurs, de proposer des questions par écrit aux gens de letres de ses états, pour les piquer d'une nouvelle émulation, et les mettre dans la nécessité d'exercer leur savoir. On répondit avec quelque succès à des intentions aussi favorables au progrès des sciences. Mais ce grand Monarque n'eut pas cessé de vivre, que nos François, distraits par d'autres objets, negligerent insensiblement de si glorieux exercices et s'occuperent à toute autre chose : leur conduite par rapport à la culture des letres pendant ce siecle, y fait remarquer differentes époques. Les premieres années se soutinrent encore dans un état assez florissant. Mais les suivantes ne furent que fatales à la literature, le milieu du siecle encore davantage, et la fin tout-à-fait pernicieuse. De sorte qu'avant cette derniere époque, la France se vit replongée dans l'ignorance, d'où elle n'étoit pas encore entierement sortie.

Concil. t. 7. p. 1184-1187 | Bal. capit. t. 1. p. 477-482.

Mab. ana. t. 1. p. 24. | t. 3. p. 1. 45. | t. 4. p. 317-323.

III. Quatre causes principales concoururent à produire

cette nouvelle décadence des letres : les divisions entre les Princes François, la foiblesse de leur gouvernement, les dévastations des Barbares, et les desordres qu'occasionnerent tous ces maux dans toute l'étendue de l'Empire François. Tristes évenements que nous ne toucherons, qu'autant qu'ils ont de rapport au sujet qui nous occupe ! Dès l'année 817 les troubles commencerent en France. La révolte de Bernard Roi d'Italie fils de Pepin, contre l'Empereur Louis le Débonnaire son oncle, fut comme le signal des guerres civiles qui diviserent nos Princes pendant presque tout ce siecle. Bien-tôt après, en 829 et 830, on vit encore se révolter Lothaire, Pepin et Louis fils du même Empereur contre leur propre pere ; et cette révolte eut des suites tout autrement funestes que celle de Bernard. Les affaires s'aigrirent encore davantage en 833, et furent poussées jusqu'à une action la plus odieuse, que toute la postérité à détestée, la déposition de Louis le Débonnaire. La mort de ce pieux Prince ne mit point fin à ces cruelles divisions. Il s'en alluma encore d'autres dans la suite entre ses trois fils ses successeurs, qui reduisirent la France en un état déplorable, 'qu'un Poëte du temps a assez bien exprimé dans un poëme que nous avons sur ce sujet, dont voici quelques vers. t. 1. p. 391.

Perdidit Imperii pariter nomenque decusque,
Et regnum unitum concidit sorte triformi.
Induperator ibi prorsus jam nemo putatur,
Pro Rege est Regulus, pro Regno fragmina Regni.

IV. Les Princes qui regnerent n'étoient point capables de remédier aux maux que causerent les guerres civiles. On sait que la trop grande indulgence de Louis le Débonnaire pour les révoltes, étoit plus propre à les multiplier qu'à les réprimer. Son excès de bonté en tout le reste ne lui attira que du mépris. Esprit foible, borné, occupé de minuties, il ne fut presque Empereur que de nom. Il publia à la vérité de belles Ordonnances contre le vice, 'qu'il voulut faire observer avec les loix de Charlemagne ; mais l'on se soucioit si peu de lui plaire ou de lui déplaire, qu'il n'y put jamais réussir. Charles le Chauve, autre génie encore plus borné et aussi foible, n'avoit rien de ce qui auroit été nécessaire pour gouverner un Roïaume aussi étendu et aussi malade qu'étoit alors la France. S'il eut d'heureux succès, comme il arriva presque Gend. me. des Fr. p 75.

toujours, il en fut redevable à sa bonne fortune, non à son habileté. Le regne de Louis le Begue dura trop peu, pour que ce Prince pût entreprendre rien de considerable. Louis et Carloman ses fils avoient de la valeur, mais pas assez d'expérience pour regner heureusement. Charles le Gros étoit sans courage et sans habileté, et son regne fut de peu de durée. Eudes possedoit éminemment l'un et l'autre, et auroit été un grand Roi, s'il avoit trouvé des Etats moins ruinés. Mais dix ans de regne furent un terme trop court, pour rétablir la Monarchie dans un état florissant.

V. Que devoit-on attendre de toutes ces guerres civiles et d'une telle foiblesse de gouvernement ? De voir encore une fois nos Gaules devenir la proie de peuples barbares. Aussi d'une part les Musulmans ou Sarasins, y aïant pénétré par le Rhône vers 842, ravagerent une partie de la Provence. De l'autre les Normans, cette nation si fameuse dans l'histoire, qui dès le regne de Charlemagne avoit osé se montrer dans nos provinces, y commença ses incursions en 835, et ne cessa pendant presque le reste du siecle d'y exercer toutes sortes de brigandages. Ses excès en tout genre de barbarie sont trop connus, pour nous arrêter ici à en donner une idée. Toutes nos Annales de ce temps-là en sont remplies ; et plusieurs Poëtes contemporains, comme on verra dans la suite, en firent passer leurs gémissements à la postérité. Tant de malheurs, dont la France fut alors accablée, y en causerent encore beaucoup d'autres aussi pernicieux aux Letres. Il n'y eut point d'état et de condition, où le desordre ne se glissât. De la Cour des Princes il passa aux seigneurs du Roïaume, et aux évêques ; et par les évêques il se communiqua aux clercs inferieurs, et pénétra jusques dans les monasteres. Ceux qui échappoient aux flammes et aux pillages des Barbares, étoient ou sécularisés, ou abandonnés à des laïcs, qui ne pensoient à rien moins qu'à y entretenir le bon ordre et les études.

VI. Par-là la discipline cessa dans le Clergé et dans les cloîtres ; et sa chute entraîna avec elle l'amour et la culture des Letres. On vit les deux puissances, l'ecclésiastique et la temporelle, entreprendre l'une sur l'autre. Souvent l'Empereur s'appliquoit à des affaires de la religion, qui ne le regardoient pas. Les évêques de leur côté se mêloient trop des affaires temporelles. Les élections n'étoient plus observées, ni les évêchés donnés suivant les canons. On ne tenoit pres-

Conc. t. 7. p. 1594-1667. | Mab. act. B. t. 7. p. 492. 494. | an. l. 30. n. 26.

que plus de Conciles. On ne faisoit que très-rarement des instructions aux peuples et des catéchismes aux enfants. Les regles de la pénitence étoient ou ignorées, ou méprisées. On negligeoit de soutenir l'établissement des écoles publiques. C'est de tous ces abus que se plaignoit dès 829 un concile tenu à Paris. ' La suite des temps n'y sut point remedier ; et les malheurs de la France allerent toûjours croissant. Tout étoit plein de violences et de pillages. Les Comtes et les autres Seigneurs vivoient en Souverains ; et l'on ne voïoit parmi les particuliers qu'orgueil, luxe et volupté. Il étoit impossible, comme il est aisé de le comprendre, que l'ignorance ne profitât de tant d'évenements propres à la favoriser, et qu'en conséquence elle n'étendît de nouveau son empire parmi les François. On n'a que trop de preuves du progrès énorme qu'elle y fit avant la fin de ce siecle. ' Il ne se tint presque point de conciles en France, depuis celui de Paris dont on a parlé, qui ne se plaigne de l'ignorance extrême du Clergé, et de ceux qu'il étoit obligé d'instruire.

Conc. t. 9. p. 301. | Mab. ana. t. 1. p. 388-390.

Conc. G. t. 2. p. 505-579. | t. 3. p. 104. 154. 203.

VII. Mais avant que la décadence des Letres en vînt à ce point-là, on ne laissa pas de les cultiver d'une certaine maniere en plusieurs endroits de la France. On le fit même avec soin et quelque réputation, autant que le génie du siecle, et tous les malheurs dont il fut témoin, purent le permettre. C'est une justice qu'on doit rendre à nos François : dans les temps les plus miserables, où les sciences ont été le plus méprisées et les plus obscurcies, il s'est toûjours trouvé parmi eux, sinon assez de savants, au moins assez de personnes studieuses, pour transmettre à leurs descendants l'estime et l'amour dont ils avoient hérité de leurs peres pour les lettres. On a déja vû sur le huitiéme siecle, de quoi justifier ce qu'on avance ici en faveur de notre Nation ; et l'on verra encore la même chose sur le dixiéme qui va suivre, quoique l'un et l'autre passe pour des siecles de la plus grande obscurité et de la plus crasse ignorance. A plus forte raison celui-ci, dont les premieres années furent employées au renouvellement des études, nous en fournira-t-il des preuves suffisantes. Deux moïens principaux serviront à y continuer la chaine des hommes de letres parmi les François : les écoles tant publiques que particulieres, et les disputes sur divers points de doctrine. Arrêtons-nous quelque temps au premier moïen, puis nous passerons à la discussion que demande le second.

VIII. Pour convenir des avantages attachés aux écoles en général, il suffit d'être exempt du bizarre préjugé de ceux qui regardent la science comme contraire à la vertu, et lui préferent une simplicité grossiere, comme plus propre à la pratique du bien. Où il n'y a point d'écoles, il n'y a point non plus de connoissance des Letres ; personne par conséquent qui soit en état d'instruire, d'exhorter, de ramener les autres à leur devoir. De-là la paresse, l'oisiveté, l'inaction et tous les autres vices qui en sont des suites inévitables. De-là une opiniâtreté au mal qu'on ne peut fléchir, et un libertinage qu'on ne peut arrêter. Les écoles servent non-seulement à faire connoître, goûter, aimer les Letres, et par-là à adoucir, policer, civiliser les mœurs, mais aussi à conserver la tradition de la saine doctrine, et à établir la vraïe religion. L'on a vû sur les deux siecles précédents en particulier, que les écoles de France ont produit tous ces heureux effets. Ce sont leurs éleves, qui aïant adouci la férocité d'une grande partie des anciens Belges, des Germains ou Allemans, des Saxons, des Frisons et autres, leur firent préférer l'amour des Letres à leur barbarie, et le christianisme à l'idolatrie et aux superstitions païennes. En ce siecle-ci nos écoles eurent les mêmes avantages. Ce fut encore par le ministere de leurs éleves, sans parler du reste, que les Danois et les Suedois, ces peuples alors si grossiers, aujourd'hui si policés, reçurent la premiere connoissance des letres, et la lumiere de l'Evangile.

IX. Charlemagne étoit si convaincu de l'utilité des écoles, qu'il les fit entrer comme un des moïens le plus efficaces, dans son grand dessein du renouvellement des études. Les plus habiles évêques de ses Etats n'en avoient pas une idée moins avantageuse, comme on l'a vû par le soin qu'ils
t.2.p.308. prirent de les multiplier dans leurs diocèses. ' Ceux de la province de Lyon, assemblés à Châlon sur Saone en 813, s'appercevant qu'on avoit eu jusques-là quelque negligence pour un établissement aussi utile, ordonnerent qu'on y travailleroit
p. 505. 549. incessamment. ' Dans la suite l'ardeur pour les Letres venant à tomber, les conciles n'y trouverent point de meilleur remede que l'établissement des écoles. C'est ce qui porta les Peres du sixiéme concile de Paris à prier l'Empereur Louis le Débonnaire d'en ériger trois publiques dans l'étenduë
t. 3. p. 41. 104. 112. 154. 623. de la Monarchie. ' Le concile de Meaux en 845, celui de Valence dix ans après et quelques autres depuis; Herard Ar-

chevêque de Tours, et beaucoup d'autres Prélats studieux, prescrivirent le même établissement pour les lieux de leur jurisdiction. L'on ne sait point si l'Empereur Louis fit ouvrir les trois écoles publiques dont on vient de parler. Mais il est certain que celle du Palais, qu'on a vû si florissante sur la fin du huitiéme siecle, conserva presque toute sa premiere splendeur sous le regne de ce Prince. ' Elle avoit à son usage une bibliotheque bien fournie de bons livres. On en juge ainsi et par le soin que Charlemagne avoit pris de la former, et par ce que rapporte un de nos anciens historiens : que ce fut de-là que l'Empereur Louis tira un grand nombre de volumes, *copiam librorum*, qu'il prêta au Diacre Amalaire pour composer sur les sentiments des anciens docteurs, la regle des chanoines. A la tête de cette bibliotheque étoit ordinairement un homme habile, qui en qualité de Bibliothecaire du Roy en avoit l'inspection. Ebbon, depuis Archevêque de Rheims, fut chargé de cet emploi pendant quelques années sous le même Empereur. Gerward dont il se trouve six vers élégiaques dans un manuscrit de la vie de Charlemagne par Eginhard, en fit aussi les fonctions peu de temps après.

Mab. act. B. t. pr. n. 179.

an. l. 32. n. 16.

X. Les grands hommes qu'eut alors pour modérateurs l'école du Palais, contribuerent plus que tout le reste à en soutenir la réputation. Un des plus célebres fut Claude, depuis Evêque de Turin, si fameux dans la suite par ses erreurs contre le culte des images. Etant passé d'Espagne sa patrie à la Cour de France peu d'années avant la mort de Charlemagne, il entra d'abord en qualité de Prêtre du Palais au service de Louis le Débonnaire, qui n'étoit encore que Roi d'Aquitaine. Après avoir demeuré quelque temps à sa Cour, ' qui étoit quelquefois en Auvergne, peut-être à Ebreuil, l'un des quatre Palais des Rois d'Aquitaine, Claude se vit ensuite chargé du soin de l'école que ce Prince avoit dans son Palais, lorsqu'il eut succédé à l'Empereur son pere. Il est aisé de comprendre combien il contribua à y nourrir l'émulation pour les Letres, par la profonde connoissance qu'il avoit des Saintes Ecritures, et le grand nombre d'ouvrages qu'il composa pour la communiquer aux autres. ' On a effectivement de lui encore presque tous manuscrits des Commentaires sur la plûpart des livres de l'ancien et du nouveau Testament : la Genese, l'Exode, le Levitique, Ruth, les Rois, les Pseaumes,

Uss. ep. hib. p. 38.

Fab. bib. lat. l. 3. p. 1085-1090. | Mab. an. l. 28. n. 33-35.

S. Matthieu, toutes les Epitres de S. Paul, si l'on en excepte celles aux Thessaloniciens et à Timothée; une concorde des Evangelistes, et même, si l'on en croit le P. Labbe, une chronique suivant le texte hébreu, depuis le commencement du monde jusqu'en 814.

XI. Il est vrai que Claude ne composa pas tous ces écrits en France. ' Mais on a des preuves qu'il y publia au moins ses Commentaires sur la Genese, l'Exode et le Levitique, qu'il dédia à Theodemir Abbé de Psalmodi ; ' son explication de S. Matthieu, écrite à la priere de Juste Abbé de Charroux en Poitou, à qui elle est adressée ; son Commentaire sur l'Epitre aux Galates, dédié à Dructeran Abbé de Solignac, selon quelques-uns, ' mais plutôt de Carmeri ou S. Chaffre en Velay. Dédicaces qui nous font connoître les liaisons de l'Auteur, et qui sans doute servirent à ranimer l'étude des Letres dans ces monasteres. Nous laissons là le reste de l'histoire de Claude, parce qu'étant étranger, il fut depuis Evêque de Turin, où il finit ses jours. La dispute sur les images nous fera cependant naître l'occasion de parler encore de lui dans la suite. Après qu'il eut quitté l'école du Palais, ' l'Empereur Louis y mit pour modérateur Aldric, homme de mérite, dont il avoit admiré la force et l'érudition dans une dispute sur la foi. Celui-ci étoit disciple de Sigulfe, qui l'avoit été d'Alcuin, et fut depuis successivement Abbé de Ferrieres et Archevêque de Sens. Il y a de lui une letre à Frotaire Evêque de Toul. C'est la treiziéme dans le recueil de celles qui appartiennent à ce dernier Prélat. ' A Aldric succéda dans la direction de l'école du Palais le Diacre Amalaire, dont on a divers écrits sur la Liturgie. Angelome Moine de Luxeu témoigne y avoir été instruit sous sa discipline dans les Arts Libéraux et l'intelligence des Saintes Ecritures. Un certain Thomas, à qui Walafride Strabon adresse un de ses poëmes, fut ensuite chargé du soin de présider à cette école.

XII. ' Elle ne fut gueres moins brillante, si même elle ne le fut davantage, sous Charles le Chauve, malgré les troubles dont son regne fut continuellement agité, qu'elle ne l'avoit été sous l'Empereur Louis son pere. Ce Prince en effet n'oublia rien pour lui rendre tout le lustre qu'elle avoit même dès le temps de Charlemagne son aïeul. Quoiqu'il n'eût pas toutes les qualités qui font les grands Rois, il aimoit néanmoins les Letres ; et en temps de guerre comme en temps de paix,

Mab. ib.

L... ib. p. 37-38.

Mab. ib. n. 35.

.29. n. 30. | act. t. 5. p. 568. 569.

act. ib. pr. n. 181.

Duches. t. 2. p. 470. 471.

paix, il leur fit toûjours beaucoup d'honneur. Plein d'estime pour ceux qui les cultivoient, il n'épargnoit ni caresses ni récompenses pour les attirer à sa Cour. Ces moïens lui réussirent; et il y en assembla plusieurs des païs éloignés, sur-tout d'Hibernie. Par-là son Palais devint une véritable école, *ita ut meritò vocitetur Scholæ Palatium;* et l'on n'y donnoit pas moins de temps à l'étude des Letres, qu'aux exercices de l'art militaire; ' le fameux Jean Scot, qui savoit le grec comme le latin, fut alors assez long-temps à la tête de cette école. ' Hilduin, depuis Abbé de Sithiu, étoit chargé du soin de la bibliotheque, qui grossissoit tous les jours par les nouveaux livres dont on l'enrichissoit. ' A Jean Scot succeda le philosophe Mannon, l'un des plus savants hommes de la fin de ce siecle. Pendant qu'il remplit cette place, il forma aux sciences plusieurs jeunes éleves, qui firent ensuite l'ornement de plusieurs églises. On y compte entre autres S. Radbot Evêque d'Utrecht, Etienne qui le fut de Liege, Mancion de Châlons sur Marne.' Francon jeune homme de grande naissance, et depuis Abbé de Laubes, reçut aussi son éducation de l'école du palais vers le même temps.

Mab. ib.

Gall. chr. nov. t. 3. p. 491.

Mab. ib. t. 7. p. 27. n. 1. 2. | an. l. 37. n. 8.

an. l. 38. n. 25.

XIII. Il faut bien que cette école fût alors très-florissante, et que ses heureuses influences se répandissent en beaucoup d'endroits de la Monarchie; ' puisqu'on la regardoit comme aïant fait revivre les Letres presque entierement éteintes par les ravages des Normans et les guerres civiles. C'est ce qu'Heric moine de S. Germain d'Auxerre et Wandalbert autre moine de Prom, témoignent après l'avoir vû de leurs propres yeux. Alors selon eux, les études auparavant negligées, furent portées à un tel point de perfection, que la Grece auroit envié le sort de la France, et que la France n'avoit pas sujet d'envier le bonheur des Anciens. Telle est en abregé la maniere dont ces deux Ecrivains s'en expliquent, mais que l'on trouvera avec raison trop exagerée et trop flateuse, eu égard au véritable état où furent alors les sciences parmi les François. Quoi qu'il en soit, toûjours est-il vrai que le regne de Charles le Chauve vit les hommes de letres se multiplier considerablement, et éclorre quantité d'ouvrages sur toutes sortes de sujets. Il n'est pas moins vrai que l'école du Palais se maintint encore avec quelque réputation sous les regnes suivants.' Mannon dont on vient de parler, continua de la diriger et d'y donner des leçons sous Louis

Duches. ib. | Mab. Act. B. t. 2. p. 281. n. 1.

Bat. Sacr. p. 119.

le Begue. On ne peut gueres douter que Louis et Carloman ses successeurs ne prissent soin d'entretenir cette école.' Au moins le premier nous est-il représenté comme un Prince qui aimoit les Letres, et se plaisoit à la lecture des écrits de piété.

Mab. ana. t. 2. p. 658.

Qui Sanctæ Sophiæ certat rimare secreta.

C'est l'idée que nous en donne Angilbert Abbé de Corbie, dans des vers qu'on lit à la tête du livre de la doctrine chrétienne de S. Augustin, qu'il avoit fait copier à l'usage de ce jeune Roi.

XIV. Si l'école du Palais contribua à soûtenir les Letres, contre la décadence entiere qui les menaçoit, les écoles épiscopales leur furent d'un secours encore plus grand. La plus illustre, comme la mieux soutenuë, fut sans contredit celle de l'église de Lyon. Elle eût aussi l'avantage de se voir consécutivement gouvernée par quatre Archevêques d'un savoir distingué : Leidrade, Agobard, Amolon, et Remi. Dans cette école brilla long-temps entre les hommes de letres du Roïaume, le Diacre Flore, si connu par ses divers écrits. Celle de l'église d'Orleans ne fut gueres moins florissante, particulierement sous l'épiscopat de Theodulfe [1] et de Jonas, dont les ouvrages feront passer leur mémoire à toute la posterité. L'on a dit ailleurs que ce Diocèse avoit ouvert plusieurs autres écoles, pour l'instruction des jeunes gens de different âge. On continua sans doute de les entretenir, au moins pendant la vie de ces deux Prélats, ennemis déclarés de l'ignorance. Pour celle de Fleuri, qui étoit du nombre, on ne cessa point d'y faire honneur aux Letres durant tout le cours de ce siecle.' Au diocèse de Tours, comme dans celui d'Orleans, il y avoit encore après le milieu du siecle plusieurs écoles destinées à élever la jeunesse. Tous les prêtres étoient obligés d'en entretenir autant que leurs facultés pouvoient le leur permettre, et d'avoir à cet effet de bons livres. L'Archevêque Herard, qui avoit fait cette ordonnance pour les petites écoles, ne negligeoit pas sans doute celle de sa cathédrale.

Conc. G. t. 3. p. 112.

XV. Ce qu'on a dit de l'école de Lyon, on peut l'appli-

Gall. ch. nov. t. 1. p. 983. 984.

' 1. On parle d'Elie, disciple de Theodulfe et depuis Evêque d'Angoulême, comme d'un célebre modérateur de plusieurs écoles en France; mais ce qu'on en dit auroit besoin de quelque bon garant.

quer, à quelque proportion gardée, à celle de l'Eglise de Reims. L'avantage qu'elle eut, ainsi que l'autre, de se voir conduite, quoique beaucoup moins tranquillement, par quatre savants Archevêques, Wlfaire, Ebbon, Hincmar, et Foulques, servit considerablement à y soûtenir les bonnes études. Rien n'étoit gueres plus propre à y inspirer une noble émulation pour les Letres, que le long et continuel usage qu'Hincmar en particulier fit de sa plume. A peine se passoit-il quelque chose de conséquence dans l'Eglise ou dans l'Etat, qu'il n'y prît, sinon la premiere, au moins la plus vive part. Ses grandes occupations ne lui permettant pas de prendre toûjours soin par lui-même de son école, il y mit un modérateur pour tenir sa place. Le prêtre Sigloard fut quelquetemps chargé de cet emploi. L'on ne connoît point les autres qui en firent les fonctions. Entre ceux qui furent alors instruits à cette école, on compte Hincmar depuis Evêque de Laon, Ansegise de Sens, les neveux d'Isaac de Langres, Gozelin qui gouverna divers monasteres en qualité d'Abbé, et Bernon moine de S. Denys près de Paris. L'école, au rapport de Flodoard, étoit double. Il y en avoit une pour les chanoines du lieu, et une autre pour les clercs de la campagne. L'une et l'autre étant tombée sous l'épiscopat de Foulques, ce Prélat qui aimoit les Letres ne tarda pas à la relever. Il y appella à cet effet deux des plus savants hommes de la fin de ce siecle : Remi moine de S. Germain d'Auxerre et Hucbalde de S. Amand, qui rendirent à ces écoles leur premiere splendeur.

Mar. l. 4. c. 4. p. 519.

Flod. l. 4. c. 9

XVI. Celle de l'Eglise de Maïence, qui devoit son institution à S. Boniface, et qui fut ensuite dirigée par le docte S. Lulle, reprit aussi un nouveau lustre sous le pontificat de Raban Maur, l'un des plus illustres disciples d'Alcuin. Alors elle ne devint gueres moins célebre que celle de Fulde, qui l'avoit enfantée, et qui fut la mere de tant d'autres. Outre le grand nombre d'ouvrages dont Raban l'illustra, l'on en verra encore dans la suite sortir plusieurs autres qui lui firent honneur. Si les Letres y furent un peu negligées après la mort de ce savant Archevêque, le monastere de S. Alban situé dans la ville, eut la gloire de les soûtenir. De sorte qu'il n'est peut-être point de diocèse où l'on cultivât la Literature avec plus de succès que celui de Maïence. A Paderborn en Baviere, qui obéissoit encore alors aux Princes François, on

Boll. 23. Jul. p. 407. a. 3.

vit une autre école, dont un écrivain du temps parle avec éloge, comme ayant été d'un grand secours pour l'instruction des jeunes gens, tant parmi la Noblesse, que les autres
p. 396. n. 3. états. On fut redevable de son érection ' à l'Evêque Badurade, qui gouverna cette église depuis 815, ou 816, jusqu'en 863. L'Auteur de la relation du transport des reliques de S. Liboire évêque du Mans à Paderborn, qui est assez bien
Alcu. ep. 34. écrite pour le temps, avoit reçu son éducation à cette école'. Richbode Archevêque de Treves dont on a relevé ailleurs le mérite, ami et condisciple d'Alcuin, étoit si passionné pour les belles Letres, qu'il donnoit souvent trop de temps à la lecture de Virgile. On ne peut donc douter qu'il ne veillât à entretenir l'étude dans son Clergé. Amalaire et Hetti, ses successeurs, l'un et l'autre hommes de savoir, n'y furent pas indubitablement moins attentifs. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'encore à la fin de ce siecle les sciences étoient en quelque honneur dans plusieurs monasteres du diocèse de Treves, comme on le verra par la suite.

XVII. Il en étoit de même aux diocèses de Metz et de
Mab. an. l. 28. n. 91. | Pez, anec. t. 4. dist. b. 1. Verdun.' Encore alors se soûtenoit sous la direction d'un disciple de Remi d'Auxerre, l'école de S. Michel, si brillante à la fin du siecle précédent, et au commencement de celuici sous l'Abbé Smaragde. Le commentaire de ce savant Abbé sur Donat qui étoit une espece de grammaire, servit beaucoup entre ses autres écrits, à avancer les études des
Cal. his. de Lor. t. 1. p. 770. 831. 832. jeunes éleves.' Après le milieu du même siecle, Berard, qui étoit Evêque de Verdun en 879, prenoit soin de l'école du monastere de S. Vanne. Il y eut pour principaux disciples Dadon son neveu, qui fut aussi son successeur, et le prêtre Berthaire ou Berchaire. L'un écrivit depuis quelques piéces en vers et en prose, et l'autre une histoire abregée des évêques de Verdun. Ces deux Prélats étoient trop studieux pour negliger leur école épiscopale. Celle de Metz, qu'on a vûe
p. 627. ailleurs si célebre sur tout pour le chant ecclésiastique, ' eut l'avantage d'être dirigée pendant quelques années du regne de Louis le Débonnaire, par Aldric, depuis Evêque du Mans,
Bal. capit. t. 2. p. 1270. qui avoit été élevé à l'école du Palais.' Dans la Bibliotheque de M. Colbert, étoit un parfaitement bel exemplaire de la Bible enrichi de mignatures, dont les moines de S. Martin de Metz firent présent à Charles le Chauve. Il a passé depuis peu à la Bibliotheque du Roi. A la tête et à la fin se lisent

plus de trois cents vers élégiaques à la louange des livres sacrés, et de ce Prince alors Empereur. De-là on juge qu'en ce monastere on s'occupoit encore sur la fin du siecle à copier les bons livres, et à cultiver les belles letres, autant que le génie de ce temps-là pouvoit le permettre.

XVIII. Il est aussi à présumer que S. Aldric devenu Evêque du Mans, pendant vingt-quatre ans qu'il gouverna cette église, y fit revivre le goût pour l'étude, s'il y étoit tombé auparavant. Ce fut en effet sous son épiscopat que diverses personnes de son Clergé emploïerent leur plume à écrire les actes de ses prédécesseurs, qu'on nous a conservés. Il fit lui-même usage de la sienne pour dresser des statuts, qui n'ont pas eu un si heureux sort. A Evreux, l'Auteur moderne qui a composé l'histoire de ce diocèse, conjecture qu'au moins en ce siecle-ci il y avoit une école épiscopale, comme en tant d'autres Villes, et que c'est de là que sont venus la plûpart de quantité d'excellents manuscrits de cette église, qui pouvoient être l'ouvrage de ceux qu'on exerçoit à copier, pour les former et dans l'art d'écrire et dans la connoissance de ce qu'ils transcrivoient. A cette conjecture particuliere il en joint une générale, qui regarde toutes les écoles épiscopales. Il n'est pas éloigné de croire, que ceux qu'on nomme aujourd'hui chapelains, étoient originairement de jeunes étudiants, comme de nos jours les boursiers dans les colleges, et qu'on les attachoit par ces sortes de bénéfices à la cathédrale, pour y apprendre leurs devoirs, tant en fréquentant l'école qu'en assistant à l'office divin. De même, les plus anciennes églises qui portent aujourd'hui le nom de collégiales, comme S. Martin de Tours, S. Hilaire de Poitiers, S. Martial de Limoges, S. Maur des Fossés, n'étoient dans leur origine que des monasteres, où l'on enseignoit les sciences sacrées et profanes. Les autres n'étoient pour la plûpart, que des congrégations ou colleges fondés pour apprendre l'Ecriture Sainte et les belles letres aux jeunes gens qui se préparoient à la cléricature. Tels ont été à Paris les colleges de S. Nicolas du Louvre et des Bons-Enfants, où il n'y avoit originairement que des écoliers.

His. d'Evr. c. 11. p. 60.

p. 61.

XIX. Au reste, quoique nous ne parlions ici que d'un petit nombre d'écoles épiscopales, ce n'est pas à dire que plusieurs autres cathédrales n'eussent les leurs. Mais l'Antiquité ne nous en fournit pas les mêmes preuves. En général il est

certain que l'établissement, la constitution, le lustre, la réputation de ces écoles dépendoient particulierement du goût et du zele des évêques. Ceux en qui l'un et l'autre se rencontroit réuni, savoient bien, malgré les malheurs du temps, trouver les moïens d'en établir et d'y faire vivre l'amour des Letres. Le siecle qui nous occupe nous en offre plusieurs exemples. Sur ce principe on doit présumer, que les Prélats dont nous aurons occasion de parler dans le cours du même siecle, pour faire connoître les écrits qu'ils ont laissés à la postérité, réunissoient en eux ces deux dispositions, et qu'ils eurent soin par conséquent d'entretenir de bonnes études dans leurs églises, quoiqu'on manque d'autres preuves pour le justifier. Tels sont Magnus de Sens, Adon de Vienne, Enée de Paris, Jessé d'Amiens, Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, Halidgaire de Cambrai, et plusieurs autres. Presque toutes ces écoles épiscopales furent redevables de leurs mérites aux écoles monastiques, la plûpart des évêques aïant été moines, et fait ainsi passer du cloître sur leurs sieges le goût pour l'étude. Il faut convenir, qu'en ce siecle-ci comme aux trois précédents, ce fut dans les monasteres que l'on travailla avec plus de succès à défendre les Letres contre l'ignorance leur ennemie. Aussi leurs écoles furent-elles plus nombreuses, mieux soutenues, et pour l'ordinaire plus florissantes que les autres : caracteres qui ont contribué à nous donner plus de lumiere sur leur histoire.

Trith. chr. hir. t 1. p. 27.

XX. Ce qui servit le plus à multiplier ces écoles et à leur donner du relief, fut d'une part le soin que Charlemagne et Louis le Débonnaire encore alors Roi d'Aquitaine, prirent de réparer les monasteres ruinés dans les ravages des Sarazins et les guerres précédentes, et d'en fonder de nouveaux. De l'autre, le bon ordre que ces Princes tâcherent d'y faire garder, et sur-tout la réforme que S. Benoît d'Aniane établit dans la plûpart, y furent encore d'un plus grand secours. On l'a déja dit plus d'une fois, et on ne se lassera point de le répeter, plus il y a de régularité dans les cloîtres, plus les sciences y font de progrès ; et elles y tombent, si-tôt que la discipline vient à s'y relâcher. Jusqu'ici les écoles monastiques avoient été communes et aux jeunes gens consacrés dans les monasteres, et aux externes qui venoient d'ailleurs chercher à s'y instruire. Mais comme on s'apperçut que de ce mélange naissoient divers inconvénients préjudiciables

au bon ordre, ' les Peres du concile d'Aix-la-Chapelle en 817 défendirent qu'à l'avenir on admît les externes dans ces écoles. Les monasteres néanmoins, sans aller contre le decret du concile, ne laisserent pas de continuer de se prêter à l'instruction des séculiers, qui en ces temps-là n'avoient presque point d'autre ressource contre l'ignorance. A cet effet ils ouvrirent deux sortes d'écoles, une pour les externes hors de l'enceinte des lieux réguliers, l'autre au dedans pour ceux qui avoient renoncé au monde pour vivre dans le cloître. Il n'y avoit point d'autre difference entre ces deux écoles d'un même monastere que la séparation des lieux. C'étoit du reste mêmes exercices, mêmes leçons, et souvent mêmes modérateurs, qui aïant enseigné quelques temps dans les unes, passoient aux autres.

Conc. G. t. 2. p. 139.

XXI. Entre les plus florissantes on doit avec justice compter celle de Corbie au diocèse d'Amiens. Il n'y en eut point non seulement en France, mais dans toute l'Europe même, d'où il sortit en ce siecle plus de grands hommes, plus d'habiles écrivains, plus de savants ouvrages. Pascase Radbert, Anscaire, Ratramne, Chrestien Druthmar, qui en furent de brillantes lumieres, et les écrits dont ils enrichirent l'église, suffiroient seuls pour faire connoître le mérite de cette école. Mais sans répeter ici ce qu'on en a déja dit ailleurs [1] par avance, nous nous bornerons à dire, qu'après avoir eu l'avantage d'être dirigée par Pascase et Anscaire, ' elle tomba vers 826 entre les mains d'un Macaire Hibernois de nation, qui n'y soutint pas toûjours leur maniere solide d'enseigner. Ce nouveau modérateur en effet, qui paroît être le même à qui Raban Maur adresse son traité du calcul des temps, y sema quelques subtilités philosophiques, assez ordinaires aux gens de son païs. Il est au moins vrai qu'un moine anonyme de la maison, instruit par cet étranger, en épousa des sentiments fort singuliers, dont on aura lieu de parler dans la suite. ' Un des plus grands services que l'école de Corbie rendit alors à l'Eglise, fut de former plusieurs habiles missionnaires, qui porterent la lumiere de l'Evangile et des Letres en Danemarck, en Suede et ailleurs. Cette mission si célebre et si glorieuse pour la France, commença à cette occasion. En 826 on tira de Corbie Anscaire et Aubert pour conduire en Danemarck le Roi Heriolde réfugié en France et nouvelle-

Mab. act. t. 6. p. n. 156-158.

Ibid. n. 167. 168. | p. 83. 88. | an. l. 29. n. 79.

1. Voyez ce que nous en avons dit au discours sur le VIII siecle. nom. 24.

ment converti à la foi. Mais n'aïant pû y aborder, les deux missionnaires s'arrêterent en Frise, y établirent une école, y firent un grand nombre de conversions.

Ibid. XXII. ' De Frise S. Anscaire passa en Suede avec Vitmar autre moine de Corbie ; et ils furent les premiers qui annoncerent l'Evangile en ce païs. Ils y porterent quantité de livres fort estimés pour leur beau caractere ; mais les Normans les brûlerent, lorsqu'ils pillerent Hambourg. Cependant Gislemar, qui étoit aussi un éleve de l'école de Corbie, alla prendre la place de S. Anscaire. Telle fut l'origine de la lumiere qui dissipa les doubles ténebres des païs du Nord, et leur substitua la connoissance du Christianisme et le goût pour les Letres. Il est vrai qu'Ebbon Archevêque de Reims, qui avoit eu la dévotion d'aller en Danemarck travailler à la propagation de l'Evangile, eut quelque part à ce grand ouvrage. Après y avoir emploïé quelques années, il fit ordonner Gausbert un de ses parents, et l'associa à S. Anscaire, déja établi Archevêque d'Hambourg, pour l'aider dans ses travaux apostoliques. Ce que les éleves de l'école de Corbie avoient si heureusement commencé, fut continué avec succès par ceux de la nouvelle Corbie en Saxe, qui devint aussi une école célebre et un séminaire pour les missions, non-seulement chez les Saxons, mais encore chez les autres peuples du Nord, et d'où il sortit grand nombre de Docteurs et de Saints Evêques. Mais la gloire de tout ce que firent d'avantageux les éleves de cette nouvelle Académie, remonte originairement jusqu'à l'ancienne Corbie de France ; puisqu'elle en fut la mere et l'institutrice. C'est ce qu'on a déja annoncé ailleurs ; mais c'est ici l'endroit d'en détailler un peu l'histoire et de donner quelque idée des services qu'elle a rendus à la Republique des lettres, comme à l'Eglise.

an. ib. n. 21. 29. 79. XXIII. Corwei, c'est ainsi qu'on nomma dans la suite le nouveau monastere suivant le génie de la langue du païs, fut fondé en 822 ; et dès l'année suivante on y ouvrit une école, dont S. Anscaire, qui retourna depuis à Corbie en France, fut le premier modérateur. On y cultiva les Letres avec tant de succès, qu'en peu de temps elles se répandirent dans tou-

act. t. 5. p. 525. te la Saxe. ' Gerolde Diacre et Chapelain de Louis le Débonnaire, qui s'y retira pour se consacrer à Dieu, y fut d'un grand secours pour l'avancement des études. C'étoit un homme versé dans toutes les sciences ; et il y porta sa bibliotheque,

que, qui étoit considerable. ' Sous Warin, premier Abbé du monastere qu'il gouverna jusqu'à sa mort en 856, on y comptoit cent quatre-vingt moines, entre lesquels il y en avoit sept préposés pour enseigner les Letres. Tous ces modérateurs devinrent ensuite illustres dans l'Eglise. Nithard, l'un d'eux souffrit le martyre en Suéde, où il prêchoit la foi de Jesus-Christ ; les six autres furent élevés à l'épiscopat. Adalgaire et Hoger se virent successivement archevêques de Brême et de Hambourg. Haltfrede remplit le siege d'Hildesheim, et Tiagrin celui d'Halberstat. Witmar et Gislemar, qui étoient passés de l'ancienne Corbie de France en Saxe, furent aussi faits évêques, l'un des Suédois et l'autre des Danois, à qui ils annonçoient l'Evangile. On parle encore avec éloge d'un autre modérateur de l'école de Corwei. C'est Helocon qui fut choisi avec Ailbolde pour aller instruire les Normans dans les principes du Christianisme. an. l. 35. n. 6.

XXIV. ' Cette école conserva long-temps son premier lustre. Encore à la fin du siecle sous l'abbé Bovon, mort en 890, homme de savoir qui laissa une Chronique de sa façon, les études y étoient aussi florissantes qu'en aucun autre endroit de l'Empire François au-delà du Rhein. On en vit sortir comme auparavant plusieurs grands hommes, dont les uns faisoient la gloire et l'ornement de quelques églises, les autres enrichirent la litérature de divers écrits. En 883, on en tira Wigbert pour le placer sur le siege épiscopal d'Hildesheim, et six ans après Evilpe pour l'élever sur celui d'Halberstat : l'un et l'autre déja illustrés, ainsi qu'on l'a dit, par deux autres éleves de la même école. Wimon, dont l'éclat de la doctrine porta son nom fort loin, y fleurissoit aussi vers le même temps. Solace, après s'y être instruit dans les connoissances convenables, en sortit pour aller exercer les fonctions de missionnaire parmi les Normans ou Danois. Addaston, qui avoit la réputation d'un très savant moine, et qui en 901 composa un commentaire sur le Prophéte Daniel, y avoit puisé tont son savoir. Deux Anonymes, qui ont écrit, l'un la vie de S. Rembert peu aprés l'an 888, qui est l'époque de sa mort ; l'autre la relation des reliques que l'abbaïe de Corwei envoïa à celle de S. Denys en France, avoient aussi été instruits à la même école. ' On compte encore entre ceux qui lui firent honneur en ce siecle, un nommé Agius, qui a laissé quelque écrit de sa façon dont il sera parlé ailleurs. l. 37. n. 80. | l. 39. n. 34. 52. 92. | l. 41. n. 94. Pez, anec. t. 1. pr. p. 83. 84.

XXV. On a dit, mais seulement en passant, qu'en ce siecle-ci il y eut peu d'endroits où les études fussent plus florissantes qu'au diocèse de Mayence. Quelque application qu'y donnât le Clergé, particulierement sous l'épiscopat de Raban, elles furent encore plus cultivées dans les monasteres. ' A S. Alban dans la ville même, Probe qui s'y étoit habitué, et Altwin autre moine du lieu, où il paroît qu'il enseignoit, se rendirent très-célebres par leur zele à acquérir toutes sortes de connoissances, et par leurs écrits. Walafride Strabon, ami et condisciple du premier, lui donne la qualité de poëte ; et Loup Abbé de Ferrieres nous le représente comme un homme toûjours occupé ou à la composition de quelque ouvrage, ou à la lecture de Ciceron, de Virgile et des autres auteurs de la bonne Antiquité. Ce qui montre qu'Altwin étoit chargé du soin d'enseigner les Letres dans ce monastere, c'est qu'il avoit quelquefois recours au docte Loup, pour le consulter sur les difficultés grammaticales qui se présentoient. Cette école dans les temps postérieurs ne paroît point être si-tôt déchûë de son premier état. Encore sur la fin du siecle, elle se trouvoit dirigée par le moine Rupert, savant dans le grec comme le latin, habile en vers et en prose, qui laissa à la postérité plusieurs monuments de son savoir. De même elle se soûtenoit encore au commencement du siecle suivant sous Adelberon moine d'Hirsauge, qui en étoit le modérateur. Mais sa réputation, quoique grande, n'approcha pas à beaucoup près de celle de l'école de Fulde, dont on a donné ailleurs les premiers traits de l'histoire.

Lup. ep. 20. 34. 36. | Mab. act. b. t. 5. pr. n.190. | a. 6. p. 59. 60. n. 2. 4. 7. | Trith. ib. p. 46.

XXVI. ' Raban Maur et Samuel, disciples d'Alcuin, y ayant fait passer le goût pour les sciences qu'ils avoient puisé à S. Martin de Tours, Fulde devint un des plus célebres monasteres de tout l'Occident, tant pour la doctrine que pour le reste. Sous le gouvernement de Raban, d'écolâtre devenu Abbé, l'on y comptoit plus de deux cent soixante-dix moines. A leur tête étoient douze d'entre eux, les plus savants de la maison, préposés pour enseigner aux autres les sciences ecclésiastiques, et même les profanes, autant qu'elles ont de rapport aux précédentes. Lorsqu'un de ces modérateurs venoit à manquer, soit pour cause de mort ou de transmigration ailleurs, aussi-tôt il étoit remplacé par un autre d'entre les plus habiles moines. La piété dans ce monastere alloit de pair avec la science ; et l'une et l'autre porta plusieurs églises,

Gall. chr. nov. t. 5. p. 664. | Trith. ib. p. 4. 5. 11. | Mab. an. l. 27. n. 14.

même éloignées, à y venir choisir des évêques pour les gouverner. Freculfe Evêque de Lisieux, dont on a une chronique, Thibauld Evêque de Cluse, et tant d'autres furent instruits à cette école. La bibliotheque qu'elle avoit à son usage étoit riche pour le temps. Gerhoh, Prêtre du monastere, en eut quelque-temps l'inspection pendant ce siecle. Quoique Raban eût quitté l'emploi d'écolâtre pour remplir la dignité d'abbé, il voulut néanmoins y continuer ses explications de l'Ecriture. Il seroit trop ennuïeux de nommer tous les grands hommes que cet habile maître eut pour disciples. Les plus célebres furent Walafride Strabon, Loup de Ferrieres, Rudolfe et Otfride, dont on aura occasion de parler encore plus d'une fois dans la suite.

XXVII. ' Lorsqu'un Raban cessa de diriger par lui-même l'école de Fulde, on lui substitua le moine Candide, qui n'est pas inconnu par son mérite et son savoir. A celui-ci succéda Rudolfe, éleve, comme on l'a dit, de Raban même, dont il a écrit la vie. Toute la Germanie regardoit ce nouveau modérateur comme un excellent maître en histoire, en poëtique et en tous les autres arts libéraux : *Doctor egregius et insignis floruit historiographus et poeta, atque omnium artium nobilissimus auctor*. Après lui Bernward, homme versé dans toute sorte de connoissances, fut chargé du soin de l'école, et la dirigea l'espace de quatorze ans. Sous tant d'habiles écolâtres, Fulde ne discontinua point pendant tout ce siecle de produire de grands hommes de letres. L'auteur anonyme des annales qui portent le nom de ce monastere, ' Ermenric Abbé d'Elwangen qui a écrit en vers et en prose, Werembert un des savants hommes ds ce temps-là, qui se retira depuis à S. Gal où il enseigna, sont comptés de ce nombre. Quelques-uns y mettent aussi Helperic, qui figura depuis à S. Gal, comme le précédent. ' Entre les quinze moines qu'on tira de Fulde pour peupler le nouveau monastere d'Hirsauge, plusieurs devinrent recommandables pour leur savoir. Lutbert qui en fut le premier abbé, n'étoit pas moins distingué par son érudition que par la régularité de ses mœurs. Gerungue, qui lui succéda, s'acquit aussi la réputation d'homme savant. Hildulfe et Ruthard, qui furent successivement chargés du soin des écoles, se sont fait connoître à la postérité par divers ouvrages.

Mab. ib. | l. 36. n. 49. | Duches. t. 2. p. 560. Mell. Scri. 649. | Trith. ib. p. 31.

Mab. act. B. t. 4. p. 430. | Pez. ib. part. 3. p. 558. 624.

Trith. ib. p. 5. 22. 24. 26.

XXVIII. ' Si-tôt qu'Hirsauge au diocèse de Spire eut été p. 6. 11. 1. 2. 14. 22.

fondé en 838, il devint une célebre academie, où l'on enseignoit toutes les sciences convenables à des moines. Lutbert, ou plutôt Liutbert, dont on a parlé, y donna les premieres leçons, et composa, dit-on, un commentaire fort estimé sur le Cantique des Cantiques. Mais comme cet emploi se trouvoit incompatible avec la dignité d'Abbé dont il étoit revêtu, il le fit passer à Hildulfe, qui s'en acquitta avec succès jusqu'à sa mort en 859. Dès 852, celui-ci avoit écrit pour l'utilité de ses éleves un traité sur le calcul ecclésiasti-
p. 26. 27. | Mab. an. l. 36. n. 50. que. ' Après Hildulfe, Ruthard qui est loué comme un homme digne d'une mémoire éternelle, pour avoir instruit dans toutes sortes de connoissances quantité de disciples, fut choisi pour conduire les écoles. Sa réputation y attira grand
Trith. ib. p. 33. nombre de jeunes séculiers. ' Ce fut sous lui que se forma aux Letres le moine Helfride, qui laissa de sa façon plusieurs
p. 29. ouvrages très-utiles. ' Etant mort en 865, Richbodon, qui a fait son épitaphe en quatre vers élegiaques, prit sa place
p. 39. pendant vingt-quatre ans, ' c'est-à-dire, jusqu'en 889. Alors Harderard lui succéda l'espace de deux ans; puis aïant été
p. 42. fait abbé, ' Luthelme qui avoit beaucoup de savoir, lui fut substitué dans la charge d'écolâtre. Encore à la fin du siecle, lorsque les sciences tomboient ailleurs, on voïoit à
p. 38. Hirsauge plusieurs hommes de letres. ' Rudolfe y écrivit en
p. 47. 888 un commentaire sur Tobie. ' Herderic y composa des hymnes à l'honneur des Saints, un recueil d'épigrammes et d'autres poësies, avec un traité sur la musique. Il ne paroît pas cependant qu'il nous reste rien de lui, que deux vers hexametres pour la bénédiction de la table. Sigismond et Cunzigon, l'un et l'autre personnages fort doctes, en furent tirés aussi vers le même temps : le premier pour être évêque d'Halberstat, comme l'on croit, l'autre abbé de S. Nazaïre près de Wormes.

XXIX. Le grand nombre d'écrivains sortis de l'école de Richenou, qu'on verra paroître dans la suite de l'histoire de ce siecle, montre que les Letres y étoient alors fort cultivées. On a déjà donné ailleurs[1] par avance la liste des modérateurs qui la dirigerent depuis la fin du siecle précédent, jusqu'à Walafride Strabon, qui en fut ensuite abbé, et qui a passé pour un des plus heureux génies de son temps. Sous sa conduite les études y devinrent plus florissantes que ja-

1. Voïez le discours à la tête du VIII siecle, nombre XXIII.

mais. ' La bibliotheque du lieu étoit fournie de tous les livres nécessaires pour les y entretenir. Waldon qui après avoir été vingt ans abbé du monastere, le fut ensuite de S. Denys en 806, et qui avoit préferé la vie obscure du cloître aux évêchés de Basle et de Pavie, avoit commencé à former cette bibliotheque, dès qu'il travailla à renouveller les études. ' Elle fut considérablement augmentée par les soins de Regimbert 1 moine de la maison et bibliothécaire, qui avoit la plus belle main du monde pour bien écrire, et qui ne discontinua point du temps de Waldon et de ses trois successeurs de copier des livres. Ceux qui furent composés à Richenou en ce siecle, auroient presque suffi seuls pour former une bibliotheque raisonnable. ' Il paroît, par ce qui nous en reste, qu'on y avoit un goût particulier pour la poësie. Outre ce qu'on en a d'imprimé, l'on y voit encore un manuscrit de ce temps-là, qui contient un grand recueil de pieces en ce genre. ' A la culture des sciences on joignoit celle des beaux arts. Il y avoit sur-tout d'excellents peintres, dont quelques-uns furent appellés à S. Gal, pour décorer la maison abbatiale qu'on y avoit bâtie pour l'Abbé Grimald.

Pez. ib. p. 614. 615.

p. 654. 655.

p. 705.

p. 673. 705.

XXX. ' Après les premiers écolâtres de Richenou qu'on a nommés ailleurs, Buntwide qui composa, dit-on, quelques ouvrages, que la negligence de la postérité a laissé perdre, y exerça le même emploi. Ermenric, dont une partie des écrits a eu un meilleur sort, en fit aussi les fonctions les dernieres années du regne de Charles le Chauve. ' Si Kerard n'eut pas le même avantage, il ne laissa pas de rendre un grand service aux jeunes étudiants, par un recueil de synonymes qu'il entreprit en leur faveur. Les petits monasteres dépendants de Richenou, avoient une école reglée comme cette maison. ' On sait au moins qu'à Pollingen qui étoit de ce nombre, et situé près du lac de Zurich, il y avoit un moine préposé pour y enseigner. Meginard, sorti d'une illustre famille et honoré comme martyr, fut quelques temps chargé de ce soin, après avoir brillé par son esprit et son application à l'étude sous la direction d'Erlebalde. On n'a pas dessein de faire ici une exacte énumération de tous les grands hommes que Richenou forma pour l'Eglise et la Républi-

p. 676. 677.

p. 657.

p. 631. 637. 677.

1. Regimbert fit aussi plusieurs extraits des écrits des Peres qu'il intitula : *Flosculi*; et l'on a imprimé l'épigramme en douze grands vers qu'il mettoit ordinairement à la tête des livres qu'il copioit.

p. 655.

p. 746-747. que des Letres. Seulement on dira, ' que Wichingue un des Apôtres de la Moravie, puis évêque de Neytracht dans la haute Hongrie sur la fin du siecle, et ' l'infortuné Gothescalc furent de ce nombre. Cadolte Evêque de Novare, frere de Lintward Evêque de Verseil et Archichancelier de l'Empire, y reçut aussi son éducation dès sa premiere enfance.

Mab. act. B. t. 5. pr. n. 189. | an. l. 39. n. 26.

an. l. 32. n. 58. | act. ib. n. 191.

XXXI. ' A Prom au diocèse de Treves, les écoles n'étoient pas moins brillantes sous l'Abbé Marcuard après le milieu de ce siecle, qu'on vient de les voir à Richenou. Grerungue, auparavant Chambellan de l'Empereur, Nithard célebre dans Loup de Ferrieres, quoique different de l'historien de même nom, Ansbald, Egile, et Wandalbert si connu par son martyrologe en vers, faisoient alors l'ornement de ces écoles. La réputation de Marcuard et son goût pour les bonnes études, y attirerent plusieurs autres personnes d'un mérite distingué. Adon, depuis Archevêque de Vienne, et Reginon Abbé de Prom même, dont il fut une des plus grandes lumieres à la fin du siecle et au commencement du X, y vinrent étudier les belles Letres et la science ecclésiastique. ' Au même temps à S. Mathias, autrefois S. Euchaire dans le même diocèse, on faisoit aussi beaucoup d'honneur à la literature. Le moine Florbert, un des plus savants personnages de son siecle, qui laissa plusieurs écrits de sa façon dont on parlera en son lieu [1], étoit à la tête de l'école, où il eut un grand nombre de disciples, qui tous s'acquirent beaucoup de réputation pour leur savoir. Florbert étant mort en 885, Eberhard prêtre et moine du même endroit, de qui l'on a quelques ouvrages, remplit la place d'écolâtre pendant près de vingt-quatre ans. On a dit ailleurs, ' que Metloc encore au diocèse de Treves, étoit à la fin du siecle précédent le séminaire d'où ce grand siege tiroit ordinairement ses archevêques. Il continua encore de l'être au siecle qui nous occupe, et par conséquent d'entretenir de bonnes études.

an. l. 39. n 92. | Trith. ib. p. 37.

Cal. ib. p. 878. n. 59 | Bult. his. occ. t. 2. p. 629.

XXXII. Peu de traits historiques que nous savons de ce qui regarde les écoles d'Hersfeld au païs d'Hesse et de Weisembourg en Alsace, suffisent pour nous en donner une grande idée. ' Haimon qui a tant écrit, fut abbé du premier

Mab. ib. l. 32. n. 46.

1. Voïez quels sont ces écrits aux nombres suivants LIII, LXXVI, LXXXIII et LXXXV. Il ne paroît pas qu'ils existent aujourd'hui.

endroit, avant que de devenir évêque d'Halberstat, et ne manqua pas sans doute d'y communiquer le goût pour les Letres qu'il y avoit apporté de Fulde. ' Il est à présumer qu'Otgaire, qui avoit beaucoup de zele pour la litérature sacrée, en fit de même à Weissembourg, dont il fut abbé, et d'où il passa au siege archiépiscopal de Maïence. ' Au moins est-il certain que sur la fin du siecle l'ecole de ce monastere étoit florissante, sous la direction du savant moine Otfride, qui y brilloit par sa doctrine et ses écrits. ' Elle donna alors un évêque à l'église de Spire en la personne d'Amalric, l'un de ses éleves. ' Dès les premieres années du regne de Louis le Débonnaire, Chrétien Druthmar, célebre moine de Corbie, enseignoit les Letres saintes à Stavelo et à Malmedi dans les Ardennes sous l'Abbé Hauton. C'est aux moines de ces deux monasteres que Druthmar dédie son commentaire sur S. Mathieu, qu'il entreprit en faveur de ses disciples, et forma des explications qu'il leur avoit faites de vive voix. ' Peu de temps après, l'école de Centule ou S. Riquier, dont la réputation étoit grande dès la fin du huitiéme siecle, reçut un nouveau lustre par le soin qu'en prit le diacre Michon moine du lieu, qui composa divers ouvrages en vers et en prose.

l. 29. n. 82.

Trith. ib. p. 19. 28.

p. 42.

Mab. ib. l. 30. n. 1. | l. 33. n. 27.

l. 36. n. 50. | Trith. ib. p. 16. 28.

XXXIII. Ce que fit Michon à Centule, ' le savant Milon le faisoit à Elnone ou S. Amand, après le milieu de ce siecle. Il vit au nombre de ses disciples les Princes Pepin et Drogon, fils de Charles le Chauve, qui y moururent en 865. Après Milon, le célebre Hucbalde son neveu par les femmes, fut chargé de la conduite des écoles, où il enseigna avec encore plus de succès. Ce fut lui qui à la fin de ce siecle, lorsque les Letres étoient tombées presque par-tout, contribua le plus, conjointement avec Remi d'Auxerre, à en conserver quelques restes pour éclairer les ténebres du siecle suivant. On a déja vû qu'il les ressuscita dans l'église de Rheims; et l'on verra qu'il le fit aussi à Paris. Quelques-uns prétendent même, qu'il rendit le même service à la ville de Nevers; mais on n'en donne point de preuves. Pour ce qui est de Sithiu ou S. Bertin, il est certain que Hucbalde y fut appellé par l'abbé Rodulfe pour y exercer l'emploi d'écolâtre. C'est que depuis qu'Alfrede roi d'Angleterre en avoit tiré Grimbalde et quelques autres savants pour rétablir les études dans ses Etats, ce monastere se trouvoit dé-

Mab. ib. n. 27. | l. 37. n. 25. 69. | l. 39. n. 81.

nué de moines capables d'enseigner les autres. Avant cette disette, les sciences ne cesserent point d'être en honneur à S. Bertin. ' On connoît entre autres un Gontbert, fils d'un grand seigneur et moine du lieu, qui en fit long-temps l'ornement par son savoir et le talent qu'il avoit pour la belle écriture. Il emploïa l'un à composer un Traité sur le calcul ecclésiastique, et l'autre à renouveller les livres de la bibliotheque. On parle sur-tout avec éloge de trois Antiphoniers qu'il copia pour autant d'églises, et dont l'un étoit en letres d'or.

Mart. th. anec. t. 3. p. 507. 508 | Mab. ib. l. 32. n. 19.

XXXIV. ' Radulfe, autre célebre copiste de ce siecle, travailloit de son côté à enrichir la bibliotheque de S. Vaast d'Arras, où il s'étoit consacré à Dieu. L'on voit encore quelques manuscrits de sa main, à la tête d'un desquels il est representé avec l'ancien habit monastique de la maison. A la fin se lisent quelques vers de sa façon, tolérables pour le temps, où il releve le mérite de son travail, et fait des imprécations contre ceux qui oseront enlever le manuscrit, ' Dès le temps du renouvellement des études en France, Alcuin exhortoit puissamment les moines de S. Vaast à unir la science à la piété; et l'on a quelques preuves qu'ils l'exécuterent. ' Il paroît effectivement qu'au bout de quelques temps il y avoit une école réglée sous la conduite d'Haimin gardien de l'église, qu'on suppose avoir été disciple d'Alcuin même. Haimin y forma aux Letres Milon d'Elnone dont il a été parlé, le prêtre Hubert et Wlfaïus, desquels il reste quelques ouvrages. ' Ulmar instruit à la même école, écrivit aussi après le milieu du siecle une relation des miracles de S. Vaast, et de l'invention de son corps. On sait combien célebre étoit pour les Letres aux siecles passés le monastere de Fontenelle. ' Le moine Hardouin, qui par sa science dans l'arithmétique et son habileté à bien écrire, en faisoit l'ornement à la fin du huitiéme, continua de l'illustrer jusqu'en 811. ' Peu d'années après, Benoît, en qualité de modérateur de l'école, y enseigna les plus hautes sciences, et fut ensuite abbé de S. Pierre, aujourd'hui S. Maur des Fossés, près de Paris. Fontenelle donna aussi en ce siecle quelques autres écrivains, qui paroîtront en leur rang.

Mart. voïa. lit. t. 2. p. 63-65.

Am. coll. t. 1. p. 50.

Andr. bib. belg. p. 340. | Boll. 6. Feb. p. 802. 803.

Mab. act. B. t. 5. p. 599.

t. 4. p. 136.

t. 2. p. 594.

XXXV. ' Il y eut alors à Hautvilliers au diocèse de Reims plusieurs hommes de letres qui portent à juger qu'on y faisoit de bonnes études. Sous Ebbon Archevêque diocèsain,

an. l. 3. n. 2. | t. 3. app. p. 677. n. 16. | ana. t. 1. p. 416-417.

diocésain, un nommé Placide présidoit aux écoles de ce monastere, où l'on voit encore aujourd'hui un livre des Evangiles écrit de sa main en letres d'or. A la tête se lisent plusieurs vers hexametres à la louange de ce prélat. On a aussi une épitaphe en douze vers élegiaques, qu'Haldouin abbé du lieu fit en 852 pour orner le tombeau de S. Remi, mais à la quelle Hincmar en substitua une autre de sa façon. Il nous reste beaucoup plus de productions de la plume d'Almanne, autre moine du même endroit, connu sur-tout par les lamentations en vers sur les ravages des Normans. Les exercices literaires qu'on a vûs établis à S. Remi de Reims au siecle précédent, on les y continua en celui-ci. L'on y montre en effet plusieurs manuscrits de ce même temps, à la fin desquels se trouvent quelques petites piéces de vers, qui à la vérité ne valent pas mieux que les autres poësies de ce temps-là; mais qui font voir qu'on y cultivoit alors les belles Letres autant qu'on en étoit capable. Les principaux copistes de ce monastere sous Hincmar, qui en étoit abbé et archevêque de Reims tout à la fois, se nommoient Leutbert et Adalolde, ou Adelolde. Gibouin, qui de Comte du Palais s'y étoit fait moine, y donna quelques manuscrits pour enricher la bibliotheque.

XXXVI. ' Deux écrivains de quelque mérite, qui se formerent alors à Mici près d'Orleans, et qui nous ont laissé de leur façon chacun une assez longue vie de S. Maximin, avec quelques productions de leur muse, font croire qu'on y cultivoit encore les Letres avec soin. On le faisoit avec tout un autre succès et plus d'éclat à Fleuri, ou S. Benoîtsur-Loire au même diocèse. Theodulfe, à qui le Roi Charles avoit donné cette abbaïe, y avoit établi, comme on l'a dit, une de ces quatre grandes écoles. De long-temps dans la suite, Fleuri ne cessa d'être une académie célebre, où les Etrangers, comme les François, venoient s'instruire de toutes les sciences alors en usage.' L'établissement qu'y fit Charles le Chauve en faveur de l'éducation de la jeune noblesse, contribua sans doute à y soutenir les études. Il est parlé de la libéralité de ce prince en cette occasion, dans une bulle que le pape Jean VIII donna en 878, pour confirmer les biens de ce monastere, et dans laquelle cet établissement est nommé *Hospitale nobilium, quod Porta appellatur*; parcequ'apparemment cette jeunesse avoit son appartement à la

act. b. t. 1. p. 580-597.

Flor. his. ms. p 129

porte de l'abbaïe. En l'année 900 au mois d'Octobre, Charles le Simple confirma le même établissement, en se servant des termes déja rapportés. De l'école de Fleuri sortirent en ce siecle plusieurs auteurs de quelque réputation : entre autres un Adrevalde, un Adalbert qu'il ne faut pas confondre ensemble; un Alderius qu'on doit aussi distinguer des précédents ; un Gauzbert, dont on a quelques vers assez singuliers; un Rabingue qui a laissé des notes sur S. Paul encore manuscrites.

XXXVII. Ferrieres, autre école peu éloignée de celle de Fleuri, mais beaucoup plus florissante, devoit son origine à Sigulfe disciple d'Alcuin.' Le célébre Loup depuis abbé du monastere, y enseigna d'abord au sortir de Fulde en qualité de simple écolâtre. C'étoit l'homme de son siecle qui possedoit mieux la belle Litérature, comme il paroît par le recueil de ses letres. On voit aussi par ses opuscules, qu'il étoit fort versé dans la bonne Théologie.' Aux leçons de Litérature, il avoit toujours soin de joindre de salutaires instructions sur les devoirs de la piété chrétienne.' Il mit les études sur un tel pied à Ferrieres, que lui et les moines qu'il avoit sous sa conduite, se signalerent entre tous les gens de Letres de leur temps. Ce savant abbé, curieux d'enrichir sa bibliotheque de tous les bons livres de l'antiquité ecclésiastique et profane, faisoit rechercher ceux qui lui manquoient. Il envoïoit même quelquefois jusqu'à Rome à ce dessein. C'est de là qu'il fit venir à differentes occasions l'histoire de Salluste, la plûpart des ouvrages de Ciceron, ceux de Quintilien, et le commentaire de Donat sur Terence. Comme S. Josse-sur-mer dépendoit alors de Ferrieres, Loup y avoit des scribes pour copier ces livres, à la tête desquels étoit un nommé Lantramne. On ne connoît pas tous les disciples qu'eut un si habile maître.' Seulement on sait que Remi son parent, different de Remi d'Auxerre, Heric moine de S. Germain dans la même ville, et Fridilon célebre dans les écrits de Loup même, eurent cet avantage. Adon, avant que d'être élevé à l'archevêché de Vienne, prit aussi de ses leçons pendant quelque temps.

Mab. an. l. 32. n. 57

act. b. t. 5. pr. n. 192.

Lup. ep. 62. 66-69. 104.

ep. 116. 122. | Mab. ib.

XXXVIII. L'école de S. Martin de Tours, qui fut la mere de celle de Ferrieres, et qu'on a vûe si illustre sous le docte Alcuin,' changea de face sous l'abbé Fridugise son successeur, peu d'années après la mort de Charlemagne.

Mab. an. l. 28. n. 88 | Mart. anec. t. 1. p. 32-34.

Ce monastere auparavant habité par trois cents moines, qui y soutenoient une psalmodie perpétuelle et les premier exercices literaires, fut alors réduit à deux cents chanoines, qui negligerent l'un et l'autre. La bonne discipline s'y étant relâchée, attira, comme il arrive toujours, la décadence des Letres. Ceux qui se trouvoient encore capables de les enseigner aux autres, devinrent mercenaires, et mirent à prix les leçons qu'ils en faisoient. Cet abus continua jusqu'à ce que le zele et la générosité de l'abbé Adalard qui succeda à Fridugise en 834, le firent cesser. Pour y réussir, il assigna certains revenus aux chanoines Amalric, Milon et Guichard, à condition qu'ils tiendroient gratuitement les écoles, sans exiger aucun salaire, sinon ce qu'on voudroit bien leur offrir. Cette fondation, qui est la seconde de cette nature dont jusqu'ici nous aïons trouvé quelque exemple, fut ensuite confirmée en 844 par le roi Charles le Chauve. Amalric, dont il y est parlé, se vit depuis élevé à l'épiscopat; plutôt, comme il semble, pour le service de son monastere, que pour gouverner quelque diocèse. ' Aniane, autre école célebre du temps d'Alcuin, paroît s'être mieux soutenue que celle de S. Martin de Tours, au moins pendant que S. Ardon Smaragde, disciple de S. Benoît et auteur de divers ouvrages, prit soin d'y enseigner.

Mab. act. b. t. 5 p. 590.

XXXIX. Mais de toutes les écoles de l'empire françois, il n'y en eut point où les études fussent moins interrompues et plus uniformes qu'à S. Gal, malgré tous les troubles dont l'Europe entiere fut alors agitée. Aussi ce monastere eut-il le bonheur d'être gouverné pendant tout ce siecle par de savants abbés, dont plusieurs ont laissé des vestiges de leur savoir. ' Gozbert, l'un d'entre eux, travailla à enrichir la bibliotheque de quantité de bons livres; ce que Grimalde son successeur continua de faire. Harmote d'abord doïen, puis coadjuteur, enfin abbé en chef, renchérit en cela sur le zele de ses prédecesseurs; et l'on a encore le catalogue des volumes qu'il procura à ses moines. Syntramne qui étoit du nombre, seconda merveilleusement une si noble sollicitude, par le rare talent qu'il avoit pour l'écriture. Il faut qu'il eût bien copié des livres pour son propre monastere; puisqu'il n'y avoit point, dit-on, de lieu un peu célebre dans cette partie de l'ancienne monarchie françoise, où l'on ne vît des manuscrits de sa main. On admiroit sur-tout un livre des Evangiles, qu'il

Pez. anec. t. 1. pa 3. p. 574. 598. 599. | Mab. an. l. 37. n. 20. | Trith. ib. p. 30.

avoit copié avec un art inimitable. On n'admiroit pas moins son habileté à peindre en miniature, dont il faisoit apparemment usage pour embellir et orner ses manuscrits. A ces
Pez, ib. p. 565. | Mab. ib. l. 33. n. 36. exercices convenables à des gens de Letres,' les moines de S. Gal joignoient encore la culture de plusieurs autres beaux-arts. Ermenric, dans un ouvrage adressé à Grimalde, loue un Winihard frere de l'abbé Gozbert comme un autre Dédale, cet ingénieux architecte de l'ancienne Grece ; et Isenric comme un second Beseléel, si célebre dans l'Exode pour son industrie et sa dextérité.

Mab. ib. XL.' Le plan de ce monastere, tracé dès le regne de Louis le Débonnaire, comme l'on croit, et que Dom Mabillon a fait graver, nous représente la place où étoient situées les écoles du dehors et celles du dedans, et nous fournit par-là de quoi justifier ce qu'on a dit ailleurs de ces doubles écoles monastiques.
l. 32. n. 12. ' La communauté sous l'abbé Grimalde étoit composée de quarante-deux prêtres, vingt-quatre diacres, quinze soûdiacres et vingt plus jeunes moines.
n. 44. ' Il s'y vint alors habituer un évêque hibernois nommé Marc, dont la retraite fut avantageuse aux études, tant par les livres dont il augmenta la bibliotheque, que par les personnes qu'il avoit à sa suite. Entre ceux-ci étoient un neveu, à qui le nom barbare de Moëngal fut changé en celui de
n. 45. Marcel ; ' et un Eusebe, autre homme de Letres et hibernois comme les précédents. Car on a déja remarqué ailleurs que les gens de ce païs presque à l'extrémité du monde, avoient mieux conservé la literature, parce qu'ils avoient été moins exposés aux révolutions des autres parties de l'Europe.
n. 44. | Pez, ib. par. 1. p. 17. | par. 3. p. 567. 568. | Gold. rer. ala. t. 1. par. 1. p. 30. 36. 52. ' Marcel, qui possédoit les sciences sacrées et profanes, et qui excelloit dans la musique, fut établi modérateur de l'école intérieure, où il forma plusieurs illustres disciples, tels que Notker le Begue et autres. Il notoit quelquefois les hymnes de celui-ci. L'on ne nous apprend point qu'un si savant homme ait composé d'autres écrits, qu'une homélie sur un endroit de l'Evangile, que Goldast dit avoir eue manuscrite entre les mains.

Gold. ib. t. 2. par. 1. p. 9. | Pez, ib. par. 3. p. 566. 567. | Mab. ib. l. 37. n. 29. XLI.' De disciple de Marcel, Notker devint son collegue dans l'école du cloître, où il enseigna avec réputation. Avant lui, Ison, autre moine des plus letrés de son siecle, exerça le même emploi dans l'une et l'autre école. Après y avoir long-temps donné des leçons avec un concours pro-

digieux, le bruit de son mérite porta Rodulfe duc de Bourgogne à le demander, pour instruire dans les sciences les moines de Grandfel. Ison se prêta au pieux dessein de ce duc, et fit dans ce monastere le reste de ses jours, ce qu'il avoit déja fait avec succès à S. Gal. Comme il passoit pour avoir le rare talent de donner de l'intelligence aux esprits les plus bornés, tous ceux qui desiroient savoir quelque chose accouroient à son école de tous les endroits de la France et de la Bourgogne. Cet habile maître mourut dans un si louable exercice vers l'an 871. ' Il eut à S. Gal pour successeur de sa chaire trois de ses disciples, Tutilon, Notker déja nommé, et Ratpert, tous célebres par leur savoir et leurs autres grandes qualités, qui, bien que de différent génie, n'avoient cependant qu'un cœur et qu'une âme. Aïant appris, tant sous Ison que Marcel, les sept arts libéraux, et particulierement la musique, ils continuerent de les enseigner aux autres tout le reste de ce siécle, et quelques-uns même pendant les premieres années du siécle qui va suivre. Outre la connoissance des belles Letres, Tutilon excelloit dans la gravûre, la peinture, et l'art de toucher toutes sortes d'instruments.

Mab. ib n. 30. | act. b. t. 7. p. n. 2. | Gold. ib. t. 1. par. 1. p. 52.

XLII. ' A tous ces illustres professeurs, on joint encore le docte Werembert. Après avoir fait ses études à Fulde sous Raban, il se retira à S. Gal, où il enseigna avec distinction sous les abbés Grimalde et Harmote. Il savoit le grec, possédoit parfaitement la musique, la sculpture, et devint encore habile théologien, grand historiographe et un des bons poëtes de son temps. ' Ce fut sous lui en particulier que se forma aux Letres l'historien anonyme de S. Gal, qui vers 883 composa, par ordre de Charles le Gros, l'histoire de Charlemagne. Entre les autres savants éleves de la même école en ce temps-là, on ne doit pas oublier ' Salomon, abbé de divers monasteres et évêque de Constance qui fit des gloses sur Prudence; non plus qu'Helpidanne et Hermanne, qui laisserent aussi quelques écrits de leur façon. Wolon, fils d'un comte de Kibourg, ne mérite pas moins d'y trouver quelque place. C'étoit, il est vrai, un moine volage et dissipé, mais qui avoit un grand fond de literature. Bernahard abbé[1] du lieu après Harmote, étoit encore un

Pez. ib. p. 568. 624.

Duches. t. 2. p. 122. | Voss. his. lat. l. 7. c. 36. | Mab. an. l. 38. n. 80.

Mab. act. ib. | an. l. 37. n. 88. | Ducang. gl. pr. n. 42.

1. ' On a de cet abbé un petit avertissement qui contient des avis généraux, mais très-salutaires, donnés à un de ses moines pour se bien conduire dans le cours de ses études.

Canis. t. 5. par. 2. p. 728. | B. t. 2. par. 2. p. 225.

homme qui passoit pour savant. On voit par-là qu'il y eut peu d'endroits à la fin de ce siecle où les Letres fussent cul-
Mab. an l. 39. n. 89. tivées avec plus d'éclat et de succès qu'à S. Gal. ' Aussi un grand évêque de ce temps-là lui rendoit-il ce glorieux témoignage, qu'il brilloit autant par sa science, qu'il se distinguoit par son exacte discipline : *doctrina et disciplina non impar in eorum actibus ubique elucet*.

l. 37. a. 8. | act. ib. p. 25. n. 3. | Anal. bib. b-l. p. 677. | Bat. sac. p. 119.120. XLIII. ' Mannon, cet illustre philosophe dont on a déja parlé, aïant quitté l'école du palais à la mort de Louis le Begue, comme il paroît, se retira au monastere de Condat, ou S. Claude au mont Jura, et en devint le prévôt. C'est ainsi que l'on commença alors à nommer ceux qui étoient à la tête des monasteres qui avoient des abbés non réguliers. Mannon y porta plusieurs rares manuscrits dont il enrichit la bibliotheque, et qui dans la suite sont passés à divers bibliotheques étrangeres. Il continua d'y cultiver les Letres, si même il ne les y enseigna, comme il avoit fait à l'école du Palais. Ce fut apparemment dans le loisir de cette retraite, qu'il composa les écrits qu'on lui attribue, et qui se trouvoient autrefois dans les bibliotheques de Hollande et de Frise. On y comptoit des commentaires sur les traités des loix et de la république de Platon, et d'autres sur les livres du ciel et du monde, et la morale universelle d'Aristote.
Mart. am. coll. t. 1. p. 121. 126. ' A Réomé, ou Montier S. Jean au diocèse de Langres, l'étude des Letres étoit encore en vigueur vers le milieu de ce siecle. On y cultivoit même la musique avec plus de soin qu'en beaucoup d'autres endroits. Mais pour ne pas tomber dans des redites, nous en renvoïons les preuves aux articles
Mab. an. l. 35. n. 85. de Bernard abbé et d'Aurelien moine de ce monastere. ' La premiere éducation qu'y reçut le prince Lothaire fils de Charles le Chauve, montre qu'il y avoit une école ouverte
l. 36. n. 75. à la jeunesse. ' Dans l'église de Poutieres au même diocèse, se lit encore un monument de ce temps-là, qui feroit juger qu'on y cultivoit avec succès les belles Letres. C'est l'épitaphe de Thierri fils de Gerard comte de Roussillon, mort à l'âge d'un an, en quatorze vers élégiaques des meilleurs qu'on ait de ce siecle.

XLIV. Aucune de nos écoles ne servit davantage à faire passer quelques vestiges de literature du neuviéme siecle au dixiéme, et à y continuer en France la chaîne des hommes de Letres, que l'école de S. Germain d'Auxerre. Depuis

long-temps elle étoit en possession de fournir des évêques à cette église. ' Mais après les premieres années du regne de Charles le Chauve, elle se fit une nouvelle réputation sous la direction du savant moine Heric, qui avoit étudié sous deux des plus habiles professeurs de son temps : Haimon depuis évêque d'Halberstat, et Loup abbé de Ferrieres. Heric vit au nombre de ses disciples le prince Lothaire, qui revient encore ici sur les rangs, et qu'une mort prématurée enleva, lorsqu'il avoit déja fait de grands progrès dans les plus hautes sciences. Il y vit aussi le docte Remi, dont le mérite égala au moins celui du maître, et qui lui succéda dans son emploi. Ce fut par le canal de Remi, que la doctrine de cette école se répandit en tant d'autres endroits de la France, où elle empêcha que la barbarie du siecle suivant ne gagnât par-tout. On a vû qu'il la communiqua lui-même à l'église de Reims, en y renouvellant les études conjointement avec Hucbalde. Il en fit autant à Paris; et ce qu'il y fit, fut comme le germe, d'où l'on vit éclorre dans la suite la célebre école de cette grande ville. ' D'un autre côté, le grammairien Heribalde alla porter la même doctrine à S. Michel en Lorraine, où Jean, depuis abbé de Gorze, la puisa, et la fit passer à son monastere.

l. 32. n. 47. 57. | l. 38. n. 67. | act. B. t. 5. pr. n. 193. | Duches. t. 2. p. 471.

Mab. an. l. 28. n. 91.

XLV. ' Encore à la fin de ce siécle, l'école de S. Germain donna à l'église d'Auxerre deux saints et savants évêques, Heribalde et Abbon. Trithéme en marque un troisiéme nommé Chrétien, pour un autre siege qu'il ne nous fait pas connoître. ' En général on y travailla alors avec tant de succès en faveur de la Literature, qu'au seiziéme siecle il restoit encore dans la bibliotheque du monastere plusieurs manuscrits faits au neuviéme. On y voïoit nommément les commentaires de Claude de Turin sur presque toutes les Epîtres de S. Paul, dont une partie fut imprimée en 1542 par les soins de Pierre de la Pesseliere, moine du même endroit. On y voïoit aussi les capitulaires de nos rois, dont la bibliotheque du roi est maintenant en possession; les canons d'Isaac évêque de Langres; le recueil d'homélies dressé par ordre de Charlemagne, dont on a cependant recouvré le premier volume. Dans ce dernier manuscrit se lisent, sous le nom d'un certain Ebrard, quatorze vers élégiaques qui montrent qu'il avoit entrepris ce travail pour en faire présent à S. Germain. Cet Ebrard, au reste, ne paroît autre ' que ce jeune moine

Trith. chr. hir. t. 1. p. 23. 31. | Lab. bib. nov. t. 1. p. 433.

Mab. ib. l. 36. n. 85.

Lup. ep. 35.

de même nom et de condition, parent de Loup de Ferrieres, qui lui adresse sa trente-cinquiéme letre pour l'engager à ne pas séparer de la culture des sciences l'amour de la vraie sagesse. Voilà encore un éleve de quelque mérite formé à l'école d'Heric ; car ce fut vers 865 qu'il fit la copie de cet homiliaire.

XLVI. Les monasteres du diocèse de Paris ne firent pas moins d'honneur aux Letres, que les autres dont on a parlé.

Mart. ib. t. 6. p. 817.

Au commencement du siecle, le prêtre Mothaire, dont le reclus Dungal nous a laissé l'épitaphe, faisoit un des ornemens de S. Denys par son savoir. Il composa effectivement quelques écrits perdus, qu'on ne connoît point autrement.

Felib. his. de S. Den. l. 2. n. 27.

Vandelmar fut tiré du même endroit pour présider aux jeunes clercs de la chapelle roïale. Quoique la discipline réguliere tombât peu après dans cette abbaïe, on ne laissa pas d'y entretenir encore de bonnes études. L'éducation que le savant Hincmar, depuis archevêque de Reims, y reçut dès sa premiere jeunesse, et les productions literaires de l'abbé Hilduin en font ainsi juger.

Mab. ib. l. 35. n. 54. | Felib. ib.

Il en sortit encore quelques autres écrivains, nommément ceux qui écrivirent un recueil des miracles de S. Denys patron du monastere, et Hildegaire évêque de Meaux, qui écrivit, à ce que l'on croit, une vie de S. Faron. L'on travailla aussi à transmettre à la postérité quelques-uns des bons livres des anciens. Vauclair en montre encore aujourd'hui quelques restes. C'est un beau manuscrit qui fut fait à S. Denys en ce neuviéme siecle, et qui contient l'antiphonier et le sacramentaire de S. Grégoire le Grand, avec quelques additions dignes de remarque.

l. 32. n. 12.

A. S. Germain des Prez, où en 838 il y avoit plus de six vingt moines, on cultiva aussi avec quelque succès les sciences, tant profanes que sacrées. Cinq écrivains que ce monastere donna à la république des Letres en ce siécle, nous en fournissent la preuve : l'auteur anonyme de la relation des miracles de S. Germain ; Usuard, connu par son martyrologe ; Aimoin, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Aimoin de Fleuri au onziéme siecle ; le poëte Abbon, disciple du précédent ;

act. b. t. 4. p. 252. 253.

et Gilemar, auteur de la vie de S. Droctovée, où se lisent des vers acrostiches de la façon de cet écrivain, qui y a exprimé son nom.

Trith. ib. p. 16.

XLVII. Il se forma aussi, si l'on en croit Trithéme, plusieurs savants à S. Pierre, aujourd'hui S. Maur des Fossés. Il

Il est au moins vrai que ce monastere, devenu depuis collégiale de chanoines, fut alors gouverné par deux abbés de mérite et de savoir : Benoît qui avoit enseigné les plus hautes sciences à Fontenelle, et Eudes ou Odon, de qui l'on a quelques écrits. On nous a conservé en grandes letres romaines l'épitaphe d'un Addalalde, qualifié diacre et maître de musique à Argenteuil. Le caractere de ce monument montre qu'il appartient au regne de Charlemagne ou de Louis le Débonnaire; et l'on tire de ce qu'il contient, que le monastere d'Argenteuil, qui avoit été fondé pour des filles, étoit double, et qu'il y avoit une école où l'on enseignoit le chant; peut-être le nouveau apporté de Rome au siécle précédent, et sans doute les autres sciences convenables à des moines. Si nous ne craignions d'ennuïer par notre prolixité, nous pourrions encore emploïer plusieurs indices qui se présentent, pour faire voir que dans presque tous les monasteres de France on donnoit alors quelque application à l'étude des Letres. ′ Telles sont les liaisons literaires de Claude, modérateur de l'école du palais, puis évêque de Turin, à Psalmodi, à Charoux en Poitou, à Calmeri ou S. Chaffre. ′ Tel est le soin qu'Adalard, abbé de Figeac, avoit de copier les livres de la bonne antiquité : ce qui fait qu'on lit son nom à la tête et à la fin de plusieurs volumes. ′ Telle est la transmigration de Marc cet évêque hibernois, dont on a parlé, de S. Gal à S. Medard de Soissons, où sa présence ne fut pas inutile pour inspirer l'amour de l'étude.

Hist. de Par. t. 3. p. 24.

Uss. ib. | Mab. an. l. 28. n. 35.

Bal. misc. t. 2. p. 209.

Mab. ib. l. 32. n. 44.

XLVIII. Il seroit aisé de montrer la même chose par d'autres endroits à l'égard de plusieurs autres monasteres. ′ A Luxeu, par exemple, où il y avoit autrefois une école si brillante, Mellin qui y enseignoit dès la fin du siecle précédent, continua de le faire au commencement de celui-ci. Angelome, un de ses disciples, après avoir perfectionné ses études à l'école du palais, fit quelque figure entre les hommes de Letres de son temps. ′ Il n'étoit pas jusqu'à Landevenec dans l'Armorique, presque à une des extrémitez du monde, où l'on ne travaillât à soutenir les études chancelantes. Il est vrai que l'appui qu'on leur y prêta, ne leur fut pas d'un grand secours. Cependant on vit paroître trois écrivains tant en vers qu'en prose. Gurdistin, qui en étoit abbé vers le milieu du siecle, composa en l'un et l'autre genre une nouvelle vie de S. Guingalois. Quelques années après,

Angel. in Gen. pr.

Mab. ib. l. 38. n. 90.

Clement, moine du même endroit, fit à l'honneur du même saint trois hymnes, qui se trouvent dans le cartulaire de ce monastere, depuis la page 127 jusqu'à la 130. Enfin le Prêtre Wrmonoc, moine sous Gurdistin, écrivit en 884 la vie de S. Paul Evêque de Leon. On pourra parler ailleurs plus amplement de son ouvrage et de celui de son abbé. Mais pour les trois hymnes de Clement, il n'y a rien à en dire, sinon qu'elles sont sans beauté, et qu'elles ne méritent point de voir le grand jour.' A Redon au diocèse de Vannes, il y avoit aussi vers le milieu du même siecle sous S. Convoïon abbé du monastere, une école où se formerent quelques hommes de letres.

act. b. t. 6. p. 185. 203-212.

XLIX. Finissons ce dénombrement de nos écoles par celle qui commença à éclorre à Paris quelque temps après, et qui est devenue depuis la plus célebre de l'univers. On a déja remarqué, que l'opinion qui fait remonter l'origine de cette Université jusqu'à Charlemagne ou Alcuin, est denuée de toute preuve solide.' Mais on trouve de quoi établir ses premiers commencements avant la fin de ce neuviéme siécle; pourvû néanmoins qu'on ne l'entende pas d'une école distinguée par facultés, qui auroit eu dès-lors la même constitution qu'elle n'eut que long-temps après. On a vû en son lieu que dès les premiers siécles, et bien disertement dès le milieu du quatriéme, lorsque le César Julien faisoit sa résidence à Paris, cette grande ville étoit devenue un théatre de savants. Dès auparavant l'église cathédrale avoit ses écoles, et les monasteres eurent ensuite les leurs. Mais il ne s'agit point ici de ces sortes d'écoles dont on a parlé à mesure que l'occasion s'en est présentée. Il est seulement question d'une école publique, non interrompue et ouverte ailleurs que dans la cathédrale ou les abbaïes, pour l'instruction de la jeunesse de Paris, et des étrangers qui y venoient s'instruire dans les Letres. La premiere preuve, non équivoque, de l'établissement d'une telle école dans cette capitale du Royaume,' se prend de la vie de S. Odon Abbé de Cluni. On y lit, qu'avant l'âge de trente ans il alla étudier à Paris sous Remi moine de S. Germain d'Auxerre, qui y enseignoit la dialectique et la musique; et le texte [1] fait voir que c'étoit avant la fin du neuviéme siécle, ou au plus tard les premieres années du siécle suivant.

t. 5. pr. n. 180.

n. 180. 181. | t. 7. p. 151. n. 3.

1. Il est marqué que S. Odon étoit né en 879 et qu'il quitta l'école de Paris à 30 ans, par conséquent en 908, et après y avoir fait une résidence de plusieurs années.

L. On trouve ailleurs qu'au même temps, et peut-être même dès auparavant, Hucbalde moine d'Elnone, connu dès le temps de Charles le Chauve, et restaurateur des écoles de Reims, comme Remi, étant venu à Paris, s'attacha aux chanoines de Sainte Genevieve, et qu'en peu de temps il y établit plusieurs écoles : *et in brevi multarum scolarum instructor fuit*. C'est ce que quelques-uns ne mettent que sous le roi Robert vers 922, mais qu'il faut avancer peut-être de plus de trente ans. En effet, l'auteur qui nous apprend ce trait historique, dit qu'Hucbalde étoit encore alors dans son adolescence : *dum adolescentulus è scholari disciplina confugisset Parisius*. L'une ou l'autre époque, au reste, est indifférente pour notre sujet. Si l'on choisit la premiere, il s'ensuivra qu'Hucbalde aura concouru avec Remi à donner naissance à l'Université de Paris, comme ils avoient déja travaillé de concert à ressusciter les études ailleurs. Si l'on préfere la seconde époque, on y aura de quoi y établir la premiere suite de cette illustre académie, et continuer la chaîne de ses professeurs. Sur ce principe, on est fondé à dire, avec un de nos plus judicieux historiens et critiques, que l'origine de l'Université de Paris, sous le titre d'école publique, est très-ancienne. Mais si l'on a égard à la nature et constitution d'Université, telle qu'on la considere aujourd'hui, elle ne remonte pas au-delà du douziéme siecle.

t. 5. ib. n. 180.

Pasq. rech. l. 5. c. 5-7.

LI. Veut-on maintenant savoir quelles sortes de sciences l'on cultivoit dans ces différentes écoles ? La plûpart des conciles de ce temps-là, qui firent des ordonnances pour maintenir ou multiplier ces établissements, nous l'apprennent en général ; et les écrits qui en sortirent alors, nous les font connoître en détail. On les a même déja nommées dans l'énumeration de celles qu'on ressuscita lors du renouvellement des études. Celles qu'on fit revivre alors, on continua de les cultiver dans le cours du siecle suivant qui nous occupe. Le concile de la province de Lyon assemblé à Châlons-sur-Saone en 813, les comprend toutes sous le nom de subtilités de l'école et de doctrine de l'Ecriture-Sainte, *literaria sollertiæ disciplinæ, sacræ Scripturæ documenta.* C'est-à-dire, comme l'explique le troisiéme concile de Valence, l'une et l'autre literature, la profane et la sacrée, dont il établit également la nécessité. Les études de ce siecle eurent donc autant pour objet les sciences humaines que les sciences divines. Pour

Conc. G. t. 2. p. 305. c. 3.

t. 3. p. 101 c. 18.

nourrir les premieres, on se servoit, au moins dans les meilleures écoles, comme celles de Ferrieres, des auteurs de la bonne Antiquité, tels que Ciceron, Salluste, Virgile, Quintilien. On faisoit aussi beaucoup d'usage du poëte M. Aurelius-Olimpius-Nemesianus, qui a écrit sur la chasse, la pêche, la marine, et dont il nous reste quelques églogues, avec une partie d'un des poëmes précédents. On commença même à se servir des ouvrages des auteurs grecs, nommément de Platon et d'Aristote. Nous avons effectivement remarqué que Mannon expliqua quelques-uns des traités de ces philosophes ; et Jean Scot traduisit les morales du dernier.

LII. Quant aux sciences divines, on les puisoit encore en ce siécle, comme aux précédents, dans les livres sacrés, les écrits des Peres et autres auteurs ecclésiastiques, les canons des conciles. Tous les monuments qui nous restent de ce temps-là en genre de literature ecclésiastique, ne sont proprement que des compilations, des recueils, des abregés tirés de presque tous les Peres latins. On avoit très-rarement recours aux grecs. L'ignorance où l'on étoit de leur langue, et la rareté des traductions de leurs ouvrages en étoient la principale cause. Il en parut cependant plus d'une des écrits attribués à S. Denys l'Aréopagite ; car outre celle qu'en fit Jean Scot, on en publia encore une autre, dont on pourra parler dans la suite. Lorsqu'on en sera au détail particulier des écrits de nos auteurs ecclésiastiques, on y verra encore mieux le perpétuel usage qu'ils ont fait de ceux des anciens qui les avoient précédés. De sorte qu'il est vrai de dire, qu'il n'est gueres d'âge où l'on ait plus étudié les Peres de l'Eglise qu'au neuviéme siecle. L'application qu'on donna à la literature sacrée, produisit presque une infinité d'ouvrages sur les principaux sujets en ce genre, dont un grand nombre sont heureusement venus jusqu'à nous, malgré les malheurs des temps. Nous ne laisserons pas de compter ici ceux qui sont perdus et dont on a connoissance, parce que les uns et les autres nous sont une preuve du soin avec lequel on cultivoit cette sorte d'étude. Comme les livres sacrés faisoient la plus fréquente occupation de tous ces studieux, ils furent aussi la matiere qui exerça davantage leur plume. Jusques-là on n'avoit jamais tant vû de commentaires, de gloses, d'explications, de notes, de paraphrases qu'il en parut alors sur l'Ecriture-Sainte.

LIII. A peine en laissa-t'on un seul livre sur lequel on n'écrivît. Les commentaires de Raban Maur archevêque de Maïence, et les gloses de Walafride Strabon pourroient seuls le justifier. Haimon, évêque d'Halberstat, expliqua aussi toute la Bible, si l'on en excepte les proverbes, l'ecclésiaste, la sagesse, l'ecclésiastique et les Macabées. Claude, depuis évêque de Turin, qui passa une grande partie de sa vie en France, paraphrasa le pentateuque, les livres de Josué, des juges et de Ruth. Angelome, moine de Luxeu, fit la même chose à l'égard de la genese et des quatre livres des rois. On assure qu'Harmote doïen, puis abbé de S. Gal, qui avoit une grande connoissance des langues orientales, laissa aussi de sa façon plusieurs explications sur les livres de l'Ecriture. Werembert, moine du même endroit, travailla sur la genese en particulier. L'Abbé Smaragde, Walafride Strabon, Flore diacre de Lyon, Remi d'Auxerre et Otfride de Wissembourg commenterent les pseaumes. Il y en a même de ce dernier deux paraphrases, l'une en prose, et l'autre en vers théotisques ou tudesques. Si Flore n'écrivit pas sur tout le pseautier, il est au moins certain qu'il en éclaircit plusieurs pseaumes, et Pascase Radbert en expliqua quelques-uns. On vit aussi paroître deux diverses expositions sur les proverbes, l'une de Werembert dont on a dèja parlé, et l'autre de Florbert, écolâtre de S. Mathias à Treves. Angelome, Liutbert premier Abbé d'Hirsauge, et Remi d'Auxerre, en publierent sur le cantique des cantiques Pascase et Werembert sur les lamentations de Jeremie ; le même Remi sur les douze petits prophétes ; Rudolfe moine d'Hirsauge, et encore Werembert sur le livre de Tobie.

LIV. Nos interprétes ne firent pas moins d'honneur au nouveau Testament, dont Haimon commenta tous les livres sans exception. Si l'on s'en rapporte à Tritheme, Remi d'Auxerre écrivit sur les quatre Evangélistes ; mais d'autres ne font mention que de son commentaire sur S. Mathieu, encore est-il perdu. Celui que composa Jean Scot sur le même évangéliste, a eu le même sort. Nous avons encore ceux de Pascase Radbert et de Chrétien Druthmar sur le même texte. Celui-ci fit aussi de courtes explications sur S. Luc et S. Jean. Le Diacre Flore entreprit et exécuta le même travail sur S. Jean et S. Mathieu. Otfride a laissé des paraphrases en vers tudesques encore manuscrits sur les qua-

tre évangiles, et d'autres en prose aussi tudesque sur l'oraison dominicale, tous les cantiques de l'Ecriture et le symbole *Quicumque*. Werembert qui a écrit sur tant d'autres livres, le fit encore sur les quatre Evangélistes. Smaragde se borna à donner une explication des épitres et évangiles de l'année, et Candide moine de Fulde, une autre de la passion, suivant la concorde. On a déja dit ailleurs un mot au sujet du travail de Claude de Turin sur S. Paul. Flore de Lyon fit deux divers commentaires sur cet Apôtre, et l'on en a un autre de Remi d'Auxerre qui porte le nom de S. Remi de Reims, et que d'autres attribuent à Haimon d'Halberstat. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui regarde le soin qu'on prit en ce siecle d'éclaircir le texte de l'Ecriture et d'en faire connoître les mysteres, on remarquera qu'Agobard, dans un de ses opuscules contre Fridugise, touche quelque chose sur l'inspiration des livres sacrés. On trouve aussi dans divers ouvrages de Raban quantité d'endroits qui ont trait aux questions qu'on peut faire sur les mêmes livres.

LV. Quoique la Liturgie n'offre pas un champ à beaucoup près si fécond que l'Ecriture-Sainte, elle n'a pas laissé d'avoir ses écrivains, même en assez bon nombre. On a d'Amalaire de Metz quatre livres des offices divins, un traité de l'ordre de l'antiphonier, une addition ou introduction à ses écrits qui roule sur le même sujet, et selon quelques-uns qui sont contredites par d'autres, une églogue sur l'ordre romain. Agobard, Archevêque de Lyon, composa de son côté deux traités des offices, pour réfuter ceux d'Amalaire. Flore, diacre de la même église, donna une explication de la Messe. Angelome avoit aussi fait un écrit sur les offices divins, mais qu'on regarde comme perdu. Celui de Jean Scot sur la même matiere ne paroît point non plus nulle part. Remi d'Auxerre traita aussi le même sujet dans un écrit qui n'est pas venu jusqu'à nous. Il laissa encore un traité sur les fêtes qu'on ne nous a point conservé. Mais on a son explication du canon de la Messe, et l'ouvrage que fit Walafride Strabon touchant le commencement et le progrès du culte ecclésiastique. On doit compter au nombre des écrits liturgiques le lectionnaire assez fameux, intitulé : *Liber comitis*, qui fut augmenté et perfectionné en ce siécle par un prêtre du diocèse d'Amiens. On peut mettre au même rang l'homiliaire que Flore dressa pour l'usage de l'église de Lyon.

N'oublions pas un autre traité des divins offices, qui porte depuis long-temps le nom d'Alcuin, mais qui est d'un écrivain postérieur. Raban dans plusieurs de ses ouvrages, Haimon dans quelques-uns des siens, et quantité d'autres écrivains, nommément ceux qui ont publié des statuts, des regles, reglements, capitulaires, y ont inseré beaucoup de traits qui concernent la Liturgie.

LVI. On a fait sentir ailleurs l'étroite union qui se trouve entre les livres de liturgie d'une part, les calendriers et les martyrologes d'une autre. C'étoit particulierement en vûe de réussir à faire de justes calendriers, que nos théologiens étudioient l'arithmétique, l'astronomie, et s'appliquoient à écrire sur le calcul ecclésiastique. Sans parler des traités en ce genre de literature qui appartiennent au siécle précédent, Raban Maur et Hildulfe moine d'Hirsauge, en composerent en celui-ci chacun un, qui étoient fort estimés en leur temps. Nous ne connoissons pas tous les autres qui virent alors le jour, non plus que les calendriers, qui étoient encore en plus grand nombre; puisqu'il n'y avoit presque point d'église cathédrale et de monastere qui n'eût le sien particulier. Les martyrologes, dont l'usage étoit connu long-temps auparavant, se multiplierent aussi beaucoup en ce siecle. Il n'y eut point alors d'église dans tout le monde chrétien qui se signalât davantage en cette sorte d'écrits, que l'Eglise Gallicane. On y en vit paroître six entre autres qui ont presque toûjours été fort célebres : celui du Diacre Flore qui n'est proprement, il est vrai, qu'un supplément à celui du vénérable Bede; ceux de Wandalbert moine de Prom, de Raban Maur, d'Usuard, d'Adon de Vienne, et de Notker moine de S. Gal. A ces six martyrologes, il en faut joindre plusieurs, qui appartiennent encore à l'église de France, aïant été tirés de l'église de Tours et des abbaïes de Gelone et de Fontenelle, de Corbie, de Lire, de Morbac, etc., par les soins de Dom d'Achery, du sieur Florentin de Luques, des continuateurs de Bollandus, de Dom Martene et de Dom Durand.

LVII. L'usage des martyrologes une fois établi, donna bien-tôt naissance aux nécrologes, qui devinrent en ce siecle comme à la mode dans presque tous les monasteres de l'empire françois en particulier. Ce n'est pas qu'on n'en eût fait aucun usage auparavant; car on a des preuves que leur

Mab. an. l. 35. n. 51-52.

origine remonte aussi haut que celle de l'ordre de S. Benoît. Mais c'est que cet usage devint alors tout commun, à l'occasion des associations qui se multiplierent entre les monasteres, souvent fort éloignés les uns des autres. Ces nécrologes, dont il reste quantité de divers exemplaires, sont une espece de diptyque où l'on marquoit le jour de la mort des personnes qui étoient en société, avec les qualifications de leur dignité, grade, ou place de prééminence. On sait combien utile a été dans tous les temps cette pratique, pour l'histoire des hommes célebres par leur sainteté et leur savoir. Mais elle auroit été, et seroit encore de toute autre utilité, si l'on avoit eu soin de mieux caracteriser les défunts, et d'y joindre au jour de leur décès l'année de leur mort. Le plus souvent ce ne sont que de simples noms avec la qualité des personnes, mais sans marquer de quel siege, par exemple, étoit évêque, et de quel monastere étoit abbé, chacun des évêques et des abbés dont on vouloit apprendre la mort à la postérité. Il est vrai que ces nécrologes n'étoient originairement faits que pour lire chaque jour à la communauté les noms des morts qui s'y rencontroient, afin qu'on priât pour eux. Ce n'a été que dans les siecles postérieurs, que s'appercevant que ce pouvoit être de bons monuments pour l'histoire, on s'est avisé de les rendre plus amples et plus parfaits. Il seroit à souhaiter qu'ils fussent moins negligés dans les chapitres des cathédrales et des collegiales, aussi-bien que dans la plûpart des monasteres de nos jours.

LVIII. Il seroit ennuyeux de donner un entier dénombrement de tous les autres écrits que fit naître l'étude des sciences ecclésiastiques. Les disputes qui s'éleverent alors sur plusieurs points de religion, servirent à en augmenter considerablement le nombre, au même temps quelles contribuerent à soutenir les Letres contre les malheurs de ce siécle qui les poussoient à leur ruine. Des trois fameuses contestations qui agiterent l'église de France à la fin du siecle précédent, celle qui regardoit l'erreur d'Elipand de Tolede et de Felix d'Urgel, cessa de la troubler, et fut assoupie en 799 par la rétractation qu'en publia Felix; ce qui n'empêcha pas qu'Agobard de Lyon n'écrivît plusieurs années après contre ce prélat déja mort. Mais celle qu'avoit fait naître l'addition du ***Filioque*** faite au symbole, dura encore les premieres années de ce siécle, et attira quelques écrits. La troisiéme au sujet du culte

Conc. t. 7. p. 1858-1862. | Alcu. p. 998-1004.

culte des images, qui avoit paru presque éteinte, aïant été renouvellée par Claude évêque de Turin, causa de nouveaux troubles. ' Dès le carême de l'année 823, ce prélat qui avoit commencé ses fonctions épiscopales par ôter toutes les images des églises de son diocèse, et attaquer le culte rendu à la croix, aux saints et à leurs reliques, adressa son commentaire sur le lévitique à Theodemir abbé de Psalmodi. C'est à la fin de cet écrit, que sur un passage de S. Augustin mal entendu, il se plaint, qu'en défendant les erreurs qu'on lui attribuoit, et que sa conduite n'avoit que trop constatées, il étoit devenu un sujet d'opprobre à l'égard de ses ennemis, et un sujet de crainte par rapport à ses amis. Theodemir, quoique du nombre de ceux-ci, fut le premier qui prit la plume pour réfuter ses erreurs. Il le fit par une belle et forte letre, qui, avant le mois de Mai 824, fut suivie d'un autre écrit, auquel Claude se crut obligé de répondre par une apologie. Mab. ib. l. 29. n. 52. 60. 61.

LIX. ' Pendant que ce prélat, le seul en Occident qui soutînt cette hérésie, travailloit à la répandre ; et dès la même année 824, l'empereur Michel imbu de la même doctrine, envoïa des ambassadeurs à Louis le Débonnaire, pour tâcher de l'engager à entrer dans les mêmes sentiments. Louis usant de prudence, renvoïa l'affaire à un concile, qu'il indiqua à Paris pour le premier jour de Novembre de l'année suivante. ' Là, les évêques François assemblés examinerent la question, et firent à ce sujet un traité, qui n'est qu'un tissu de passages des peres, où ils établissent, qu'il falloit retenir les images dans les églises pour l'instruction du peuple ; mais qu'il ne falloit ni les adorer, ni leur rendre un culte superstitieux. Sentiment dans lequel persista l'église gallicane jusqu'à la fin de ce siecle. Alors elle convint avec toutes les autres églises de rendre aux images un culte modéré, ce qu'elle avoit auparavant refusé de faire sous le nom d'adoration, qu'elle prenoit dans un sens rigoureux. C'est en se conformant à ces principes, qu'Agobard composa vers le même temps son fameux traité sur les images. ' Environ deux ans après, le solitaire Dungale réfuta l'apologie de Claude de Turin, qui, aux erreurs contre le culte des images, y en avoit joint quelques autres. Jonas, évêque d'Orléans, entreprit aussi d'écrire contre le même prélat ; mais ils ne l'exécuta qu'après sa mort en trois livres qu'on nous a conservés.

n. 59. | n. 71. | Conc. ib. 1543-1550. | Mab. ib. n. 60.

l. 32. n. 62. ' De tous les écrivains de ce siecle qui traiterent la matiere des images, personnes ne le fit avec plus de justesse que Walafride Strabon, au quatriéme chapitre de son ouvrage sur le culte ecclésiastique.

LX. Autant on étoit timide et réservé aux siecles précédents à inventer et proposer de nouvelles questions sur les matieres de religion, autant on fut hardi en celui-ci à en faire naître sur les moindres sujets. Hardiesse qu'il faut apparemment rejetter sur le génie du siecle, ou attribuer à ce qu'on se croïoit alors plus savant qu'on ne l'étoit aux temps passés, plûtôt que d'en chercher la source dans le défaut de docilité pour les sentiments des anciens, auxquels on avoit Fleu. H.E. l. 49. n. 50. continuellement recours. Quoiqu'il en soit, ' cette multiplicité de disputes a fait dire à un annaliste du temps, au rapport de M. Fleuri, qu'on remuoit plusieurs questions contre la foi dans le roïaume de Charles le Chauve, et qu'il ne l'ignoroit pas. C'étoit même à ce prince qu'on adressoit les écrits qu'on publioit pour et contre. Il n'étoit pas encore Mab. act. b. t. 6. pr. n. 149. sur le thrône, ' lorsqu'on vit celle qui regarde la maniere dont Jesus-Christ est sorti du sein de la sainte Vierge sa mere. Question jusques-là inouïe, qui marque bien la grossiereté du génie de ce temps-là. De Germanie qui fut son berceau, elle passa en France qui en devint le théatre. Ratramne, qui l'y apporta, fut le premier qui écrivit sur ce sujet. Mais l'aïant fait d'une maniere qui pouvoit blesser les oreilles délicates, et même donner indirectement quelque atteinte à la virginité inviolable de la mere de Dieu, Pascase Radbert se crut obligé de détruire cette opinion, et lui opposer le plus commun sentiment des fideles. A cet effet, il composa un premier livre sous le titre *de l'enfantement de la Vierge*, où il blâmoit Ratramne d'avoir parlé un peu trop au long de ce qu'il n'étoit pas à propos de répandre dans le public. Comme ce premier livre n'imposa pas silence à ses adversaires, Radbert y en ajoûta un second, que nous n'avons qu'imparfait. Il ne nous reste rien des repliques qu'y firent ceux du sentiment opposé, si tant est qu'ils tentassent de repliquer, et l'on ignore si cette dispute eut d'autres suites.

n. 156. 157. LXI. ' Presque au même temps que Pascase Radbert étoit ainsi aux prises avec Ratramne, Ratramne se trouva lui-même dans l'obligation de prendre la plume pour répondre à une autre question aussi singuliere que la précédente; ou plûtôt

pour repousser le sentiment qu'on vouloit établir en conséquence. Un moine de Corbie, dont l'antiquité ne nous a pas conservé le nom, aïant été instruit par un certain hibernois nommé Macaire, qui étoit dans la même opinion, publia un écrit pour prouver, comme il prétendoit, que tous les hommes n'ont qu'une seule et même ame. Ratramne, justement offensé de la nouveauté de ce sentiment, entreprit de le réfuter. D'abord il se borna à une simple letre au fauteur d'une pareille imagination, pour tâcher de le ramener à la vérité. Mais celui-ci, bien loin de se rendre à la lumiere qu'on lui montroit, persista dans son opinion, et répondit en conséquence à l'écrit de son censeur. Ratramne voïant une opiniâtreté si marquée, crut ne devoir plus garder de mesures, et résolut de ne plus épargner un auteur qui joignoit ainsi l'obstination à la témérité. C'est ce qu'il exécuta un peu vivement par un ouvrage adressé à Odon évêque de Beauvais, qui subsiste encore manuscrit dans quelques bibliotheques. Il y a beaucoup d'apparence que cette opinion ne fit pas de progrès, et que l'écrit de Ratramne en arrêta le cours. Au moins il n'en paroît point de vestiges dans la suite des temps. Seulement au commencement du seiziéme siecle, le pape Leon X, dans le concile de Latran, condamna la même erreur qui osa alors se reproduire.

LXII. Pascase Radbert qui s'étoit mêlé avec avantage, comme l'on vient de le voir dans la dispute sur l'enfantement de la sainte Vierge, ne tarda pas à faire naître lui-même une autre contestation sur le mystere de l'Eucharistie. Celle-ci eut de tout autres suites que les précédentes. Cet écrivain aïant pour la premiere fois mis au jour en 831 son traité du Sacrement de l'Autel, y soutenoit, sur l'autorité de S. Ambroise qu'il cite, que le corps de J. C. dans cet adorable mystere est la même chair qui est sortie du sein de Marie, a été attachée à la croix, et qui est ressucitée. Ces expressions parurent nouvelles, et remuerent quelques esprits. Car bien que de tout temps l'on eût crû dans l'Eglise que le corps et le sang de Jesus-Christ sont réellement présents dans cet auguste Sacrement, et que le pain et le vin y sont changés, on n'étoit pas accoutumé à parler ou entendre parler si clairement de ce mystere. Sur cela Raban Maur, le même que l'anonyme cité par Heriger et publié par Dom Mabillon, et un autre anonyme imprimé au douziéme tome du Spicilege,

n. 51-61. | an. l. 30. n. 56. 57. | l. 35. n. 38.

se mirent en devoir d'écrire contre cette maniere de s'exprimer. Bien-tôt ils furent suivis de Ratramne, qui entreprit dans le même dessein son fameux traité *du Corps et du Sang du Seigneur*, et un peu plus d'un siecle après d'Heriger abbé de Laubes, qui écrivit sur le même sujet. Ces quatre auteurs, frappés des autoritez de S. Jerôme et de S. Augustin, qui leur étoient plus familieres que celles de S. Ambroise et des autres peres qui avoient parlé comme lui, prétendoient qu'il falloit en conformité distinguer entre le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie et le corps de Jesus-Christ sorti du sein de la sainte Vierge et attaché à la croix. De là ils concluoient, que Radbert auroit dû s'exprimer de maniere à concilier les expressions des peres, différentes entre elles en apparence. Tel est le raisonnement que l'abbé Heriger, qui n'a écrit qu'après les autres adversaires de Radbert, tire de leurs ouvrages.

act. b. ib.

LXIII. ' Il en fut donc de cette premiere dispute sur l'Eucharistie, comme il en est de ces contestations qui s'élevent souvent entre les théologiens catholiques, et qui ne regardent que de simples mots. Il est certain qu'alors il ne s'agissoit point du fond du dogme, mais seulement de la maniere de s'exprimer sur ce mystere. Que l'on examine sans préjugé les écrits des adversaires de Pascase Radbert, et l'on se convaincra par soi-même de ce que Dom Mabillon a déja démontré; savoir, qu'ils convenoient avec lui, que le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie est substantiellement le même que celui qui est né de Marie, et a été mis en croix, quoiqu'il ne soit pas le même quant à la forme et à la figure. ' C'est ce que S. Fulbert évêque de Chartres, le B. Lanfranc, Alger et autres, après que ces matieres eurent été éclaircies à l'occasion des erreurs de Berenger, expliquent d'une maniere si claire et si précise, qu'il ne peut plus y avoir le moindre sujet d'en douter. « ' On peut dire avec « vérité, ce sont les paroles de Lanfranc contre Beranger, « et que c'est le même corps qui est sorti de la Vierge, et que « cependant ce n'est pas le même. » C'est le même en effet, eu égard à l'essence, à la propriété et aux perfections de sa véritable nature. Mais ce n'est pas le même, eu égard aux especes du pain et du vin. « ' De sorte, ajoute Alger, qu'il « est le même quant à la substance, et il n'est pas le même « quant à la forme.

n. 62.

Lanf. de corp. Domini. c. 18. p. 244. 2.

Alg. l. I. c. 17. p. 269. 2.

LXIV. ' Il y eut une autre petite, mais fort vive dispute sur l'Eucharistie, entre Almalaire corévêque de Lyon, et le diacre Flore. Celui-ci accusoit l'autre d'errer en ce qu'il divisoit en trois le corps eucharistique de Jesus-Christ, et dénonça ce sentiment avec plusieurs autres du même écrivain, comme autant d'erreurs, à divers évêques de France. La cause fut portée à deux conciles tenus, l'un à Quiercy, l'autre à Thionville ; et Flore fit deux écrits à ce sujet, dont on rendra compte en son lieu. Mais quoi qu'Amalaire établisse effectivement cette division dans ses livres des divins offices, où il fait beaucoup d'usage de l'allégorie, il avoit sur le fonds du mystere une foi très-pure, comme il paroît par divers autres endroits de ses écrits, nommément sa letre à Gontard. Il n'en étoit pas de même de ceux ' dont parle Hincmar de Reims, qui cherchant une vaine réputation par des nouveautés de paroles, avançoient que le Sacrement de l'Autel n'est pas le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, mais seulement la mémoire du vrai corps et du vrai sang. Quoiqu'Hincmar nomme un peu plus haut Jean Scot, néanmoins il ne le taxe point personnellement de cette erreur. ' Mais on sait d'ailleurs que cet écrivain composa un traité sur l'Eucharistie, qu'il dédia à Charles le Chauve, et qui n'est pas venu jusqu'à nous, et que dans cet écrit il établissoit des sentiments erronés sur ce mystere. Ce fut, pour les réfuter, qu'Adrevalde moine de Fleuri publia de son côté un autre petit écrit tout tiré des peres, suivant la coutume du temps, où il annonce dès le titre, qu'il l'a entrepris pour l'opposer aux inepties de Jean Scot.

Mart. am. coll. t. 9. p. 643. 653. 656. | Mab. an. l. 31. n. 75.

Hinc. præd. c. 31. p. 232.

Mab. ib. l. 35. n. 39. | Spic. t. 12. p. 30.

LXV. En traitant alors la matiere de l'Eucharistie, il échappa à quelques-uns de nos auteurs plusieurs expressions, qui ont fait croire à divers écrivains des siecles postérieurs, qu'il y avoit eu des Stercoranistes dès ce temps-là, c'est-à-dire, des gens qui croïoient que le corps eucharistique de Jesus-Christ étoit sujet à la digestion et à ses suites, comme les alimens corporels. On fondoit cette idée particulierement sur les questions qu'Héribalde, évêque d'Auxerre, proposa à Raban Maur, et sur les réponses de celui-ci. L'on auroit pû l'appuïer également sur la letre d'Amalaire à Gontard, où se lisent presque les mêmes expressions. Quelque éclat au reste qu'eût fait cette opinion assez extraodinaire, elle n'en fit jamais taut qu'au commencement du dix-septié-

me siecle, où elle fut renouvellée et soutenue avec chaleur. Elle eut alors pour partisans les théologiens de Douai et le cardinal du Peron, qui attirerent après eux quantité de théologiens de mérite entre les Catholiques. Leur principal dessein en cela étoit de faire servir cette opinion à expliquer le sens du traité de Ratramne sur l'Eucharistie, qui étoit encore inintelligible pour eux. Mais Dom Mabillon dans sa préface sur le deuxiéme tome du quatriéme siecle bénedictin, et M. Boileau dans la sienne, à la tête de sa traduction de Ratramne, ont si solidement réfuté cette hérésie imaginaire, qu'il n'y reste plus aujourd'hui de difficulté. Et pour rendre justice à tout le monde, nous ajouterons que le ministre Alix leur avoit déja fraïé la voïe, et prouvé la même chose dans la premiere partie de sa longue préface sur la traduction du même auteur. La vérité en cette occasion eut la force de tirer en sa faveur cet aveu de la plume d'un ministre, quoiqu'il ne l'eût fait que pour soutenir ses fausses préventions.

LXVI. Les disputes sur l'Eucharistie n'étoient pas terminées, qu'on en vit d'autres encore plus vives s'élever sur la prédestination et la grace. Celles-ci nâquirent à l'occasion de la doctrine du fameux Gothescalc moine d'Orbais, et firent revivre sur le prédestinatianisme les brouilleries qui avoient fait tant de bruit au cinquiéme siecle, entre les disciples de S. Augustin d'une part, et les Semipelagiens de l'autre. Ce moine infortuné, qui si versé dans la lecture des écrits de ce saint Docteur, negligea néanmoins de profiter de cette belle maxime qui se lit dans son traité du don de la persévérance :
Aug. de pers. c. 16.
« que l'on peut sans difficulté taire quelque vérité, à cause de « ceux qui ne sont pas capables de l'entendre, et qu'il est mê« me quelquefois utile d'en user ainsi ;...... sur-tout lorsqu'il « est à craindre qu'en voulant rendre plus savants ceux qui se« roient capables de cette vérité, et qui pourroient toute« fois l'ignorer sans en valoir moins, on ne rendre pires ceux « qui n'en sont pas capables. » C'est précisément ce que Gothescalc vit arriver, pour avoir voulu répandre son sentiment sur la réprobation des méchants. Comme il étoit d'un naturel vif et turbulent, il le fit d'une maniere peu convenable à un sujet si relevé : ce qui put contribuer à rendre moins intelligible ce qu'il en débitoit dans les occasions. De sorte que plusieurs personnes, savantes d'ailleurs, n'aïant pas assez de pénetration pour l'entendre, se révolterent contre une telle

doctrine, et devinrent les persécuteurs de celui qui la soutenoit. Ceux au contraire qui aïant plus d'intelligence et de théologie, en pénetrerent le véritable sens, s'en déclarerent les partisans et en prirent la défense, mais en abandonnant Gothescalc à sa mauvaise fortune.

LXVII. Cette célebre contestation aïant donc commencé en 847, partagea presque tous les plus grands esprits de l'église gallicane en ce temps-là. On vit d'une part Raban de Maïence, Hincmar de Reims, Pardule de Laon, Amalaire diacre de Treves, Jean Scot; et de l'autre, Prudence de Troïes, Wenilon de Sens, Amolon et Remi de Lyon, Ebbon de Grenoble, Flore diacre de la même église que Remi, Loup abbé de Ferrieres, Ratramne moine de Corbie, prendre tous la plume, et publier à ce sujet grand nombre d'écrits, les uns pour, les autres contre. Les conciles entrerent aussi eux-mêmes pour quelque chose dans la dispute; et l'on verra par la suite la part qu'ils y prirent. ' Les premiers écrits qui parurent sur cette fameuse affaire, furent deux letres de Raban ; l'une à Nothingue évêque Italien, avec qui Gothescalc avoit eu une conférence sur les deux prédestinations, et qui en avoit fait à Raban un rapport desavantageux. L'autre letre étoit adressée au comte Eberard, chez qui le même Gothescalc avoit demeuré quelque temps à son retour de Rome. Dès le mois d'Octobre de l'année suivante 848, Gothescalc envoïa à l'assemblée de Maïence sa profession de foi, avec un écrit où il repoussoit les erreurs que Raban mettoit sur son compte. ' Ce prélat en renvoïant Gothescalc comme déja convaincu et condamné à Hincmar de Reims son métropolitain, lui écrivit une troisiéme letre, où il le chargeoit encore, comme s'il n'avoit rien dit pour sa justification.

Maug. t. 2. par. 2. p. 2. 3.

p. 7.

LXVIII. ' Hincmar plus instruit de la science des canons que versé dans la théologie, après avoir fait traiter Gothescalc dans l'assemblée de Quercy en 849, de la maniere que personne n'ignore , et l'avoir enfermé dans la prison d'Hautvilliers, lui adressa une letre pour le porter à renoncer à ses sentiments. Presque en même-temps il en écrivit une autre à S. Prudence évêque de Troïes, pour le consulter sur la conduite qu'il devoit tenir envers son prisonnier. Celui-ci cependant publia deux professions de foi, l'une plus courte, et l'autre plus étendue, où, pour se laver de l'erreur qu'on

p. 7. 11.

lui imputoit, il confesse clairement, mais sans se départir de la doctrine des deux prédestinations, que Dieu n'a point prédestiné les réprouvés au péché et au mal, qu'il n'a fait seulement que les prédestiner à la mort éternelle en vûe de leurs péchés. Cela n'empêcha pas Hincmar d'écrire contre ce sentiment un traité qu'il adressa aux solitaires et au simple peuple de son diocèse. Mais Ratramne aïant trouvé à redire à cet écrit d'Hincmar, entreprit aussi-tôt de le réfuter dans une letre. Cette dispute s'échauffant, obligea S. Prudence d'éclaircir la matiere. C'est ce qu'il exécuta dans un ouvrage adressé à Hincmar et à Pardule évêque de Lyon, du consentement d'un concile de quatre provinces tenu à Paris l'automne de la même année. Dans cet écrit, l'auteur, à l'occasion des deux prédestinations, y traitoit aussi du prix du sang de Jesus-Christ pour le salut du genre humain, et du libre arbitre de l'homme. Cette affaire fit tant de bruit, que Charles le Chauve voulut en être éclairci par Loup abbé de Ferrieres, qui le fit d'une maniere fort avantageuse à S. Prudence, dans une letre à ce Prince.

p. 11. 13. LXIX. ' Hincmar voïant que la chose ne tournoit pas bien pour lui, envoïa l'année suivante 850 son traité aux solitaires, celui de S. Prudence, la letre de Ratramne et les deux professions de Gothescalc, à Raban qui prit son parti, mais qui s'excusa d'écrire à cause de ses infirmités. Cependant l'abbé Loup ne fit pas difficulté de défendre le sentiment de Gothescalc, et composa dans ce dessein deux écrits ; l'un intitulé *Des trois questions*; l'autre, *Recueil tiré de plusieurs Peres*. Il accompagna celui-ci d'une letre au roi Charles, qui chargea Ratramne d'écrire aussi sur le même sujet. Ratramne obéit; et se conformant au sentiment de S. Prudence, il fit un traité divisé en deux livres qu'il présenta au Roi. Charles le Chauve aïant reçû tous ces écrits, les mit entre les mains d'Hincmar pour les examiner. Ce prélat quoiqu'étaïé de Pardule de Laon, ne se sentant pas peut-être assez fort pour y répondre, appella à son secours Amolon de Lyon, Amalaire diacre de Treves et le fameux Jean Scot, le meilleur sophiste de son siecle. On fit peu de cas de l'écrit d'Amalaire ; et le mépris qu'on en eut, est cause qu'il s'est perdu depuis long-temps. Celui de Jean Scot parut plus dangereux, à cause des erreurs contre la grace qu'il y débitoit avec beaucoup de subtilité. Aïant été rendu public en 851, Wenilon

Wenilon archevêque de Sens, en tira près de cent propositions, qu'il réduisit sous dix-neuf articles, et les donna à S. Prudence pour les réfuter. Celui-ci les aïant lûes, crut y trouver, non seulement des erreurs pélagiennes, mais encore les impiétés des Collyridiens. Il réfuta donc l'année d'après l'ouvrage de Scot dans tous ses chefs, par un traité important qui nous est resté. L'église de Lyon, à qui l'on avoit aussi envoïé les extraits du livre de Scot, suivit l'exemple de S. Prudence, et en réfuta les erreurs par la plume du docte Flore son diacre, qui avoit fait une étude particuliere de ces matières. 'C'est encore ce que fit en général le troisiéme concile de Valence, en condamnant la maniere pernicieuse dont les Hibernois raisonnoient sur la grace. Conc. G. t. 3. p. 99. c. 6.

LXX. 'Le secours qu'Hincmar tira d'Amolon, quoiqu'il n'eût rien oublié pour le prévenir en faveur de sa cause, se borna à deux petits écrits qui ne lui sont pas autrement favorables. L'un est une letre à Gothescalc, dans laquelle Amolon lui reprochant son indocilité et son orgueil, ne laisse pas néanmoins d'établir les deux prédestinations. L'autre, consiste en un recueil de passages pour montrer quelle est sur ces matieres l'opinion de S. Augustin, le principal docteur, dit-il, de la prédestination et de la grace, après S. Paul. Hincmar ne s'accommodant pas des écrits d'Amolon, lui écrivit en 853 une autre letre, dans laquelle il recueillit sous cinq articles les erreurs qu'il imputoit à Gothescalc. A cette letre, Pardule en joignit une autre de sa façon, dans le même goût que la précédente; et à l'une et l'autre on en ajouta une troisiéme, celle de Raban à Nothingue. Ces trois letres furent examinées dans l'assemblée de l'église de Lyon; et Remi, successeur d'Amolon, y répondit au nom de cette même église, par un traité qui porte pour titre: *De tribus epistolis,* et qui fut bien-tôt suivi d'un autre intitulé: *Résolution de la question touchant la damnation générale par Adam.* Hincmar, honteux de reculer après tant d'engagements pris, dressa quatre capitules ou articles, qu'il publia, dit-on, au concile de Soissons, assemblé la même année des évêques des cinq provinces, qui se trouvant ensuite à Quiercy, souscrivirent ces articles à la sollicitation du Roi. Mais plusieurs changerent ensuite de sentiment. S. Prudence qui avoit refusé de les signer, y opposa quatre autres articles, qui furent reçûs et approuvés dans le concile tenu à Sens pour l'élec- Maug. p. 13-17.

tion d'un évêque de Paris. Enée qui fut élû pour remplir ce siege, les porta au Roi; et le Roi les communiqua à Hincmar pour les examiner et y répondre.

p. 17-20. LXXI. ' En 854, les quatre articles dressés par ce prélat et souscrits à Quiercy, furent réfutés par l'église de Lyon et son archevêque S. Remi. Le traité qu'il publia à ce sujet, est devenu célebre, et porte pour titre, *Qu'il faut s'en tenir invariablement à la vérité de l'Ecriture et à l'autorité des saints Peres*. Si ce ne fut pas en cette occasion, ce fut au moins dans le cours de cette grande dispute que le diacre Flore composa sur les matieres contestées quelques autres écrits, dont on rendra compte dans la suite. L'année suivante 855, les quatre articles d'Hincmar furent rejettés dans le troisiéme concile de Valence en Dauphiné; et l'on y approuva la doctrine de l'église de Lyon et celle de S. Prudence de Troïes sur la prédestination et la grace, qui n'étoient autres que celle de S. Augustin. Ce que fit ce concile composé des provinces de Lyon, d'Arles et de Vienne, fut confirmé en 859 dans celui de Langres, où furent convoqués les évêques de ces mêmes provinces. Dès les années précédentes 857 et 858, Hincmar, qui faisoit tous ses efforts pour éluder les canons de Valence, travailla à son grand ouvrage sur la prédestination, qu'il ne finit que vers 861 ou 862. Mais il n'eut pas tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. Il semble que ce soit cet ouvrage, que ce prélat envoïa au pape Nicolas I par Odon évêque de Beauvais, sur quoi il se plaint lui-même que ce pontife ne lui fit aucune réponse. Nicolas au contraire, selon le témoignage de S. Prudence rapporté par Hincmar, approuva dès 859 les canons de Valence et de Langres. Il est vrai que quelques-uns ne l'entendent que d'une approbation générale, sans qu'il y eût de définition particuliere. Mais cette approbation ne laissa pas de passer pour une confirmation dans l'esprit de beaucoup de monde.

LXXII. Telle est en abregé l'histoire de cette fameuse contestation, qui, encore au dix-septiéme siecle, remua les esprits et exerça la plume de plusieurs théologiens de réputation, dont il nous reste de gros ouvrages sur ces matieres. Pour nous, qui faisons ici le personnage d'historien, nous nous sommes bornés aux faits le plus connus qui ont trait à notre dessein, et laissons à d'autres à approfondir ce qui re-

garde le dogme. Pendant le cours de cette dispute, il s'en éleva une autre entre le même Hincmar et Gothescalc. Celui-ci aïant appris dans sa prison qu'Hincmar, choqué de ce que dans l'ancienne hymne à la louange des Martyrs on chantoit la strophe *Te trina Deïtas*, en avoit aboli l'usage dans son église, parce qu'il s'étoit imaginé que c'étoit diviser l'essence divine, il en prit la défense. Il fit même un écrit rapporté par Hincmar, pour montrer que cette expression étoit catholique. Ratramne et quelques autres en firent autant. Mais leurs écrits ne sont point venus jusqu'à nous. Il n'en fallut pas davantage à Hincmar pour traduire Gothescalc, comme un homme qui établissoit une triple divinité; quoique, de l'aveu même d'Hincmar, il s'efforçât de tout son pouvoir de nier cette conséquence. Ce prélat cependant composa un assez gros ouvrage pour appuïer sa prétention. Mais tous ces raisonnements n'ont point empêché que l'Eglise n'ait continué de chanter cette strophe jusqu'à nos jours, ni que S. Thomas n'inserât en son temps le *Te trina Deïtas* dans une de ses belles hymnes, que l'église chante pareillement à l'office du S. Sacrement. p. 22. 24. | Hinc. t. 1. p. 413-418. | Mab. act. b. t. 6. pr. n. 147.

LXXIII. ' Gothescalc fit encore naître la question que les théologiens modernes ont rendue fort commune dans l'école: sçavoir, si les justes, après la résurrection, verront Dieu des yeux du corps. ' Hincmar ne manqua pas de la blâmer, en la mettant au nombre des autres disputes sur la foi dont il se plaint, et la taxant en particulier de curiosité contentieuse. ' Quoique Gothescalc l'eût proposée à Matcaud, à Jonas et à Loup abbé de Ferrieres, qu'il regardoit comme trois des plus beaux esprits de son temps, on ne voit point que cette question ait fait alors beaucoup de bruit. L'abbé Loup fut le seul qui y répondit par une letre aussi sage que savante; et c'est peut-être l'unique écrit de ce temps-là qui nous reste sur cette matiere. Le moine Candide proposa aussi la question, savoir, si Jesus-Christ pouvoit voir Dieu des yeux du corps: question qui revient à la précédente, et qui paroît avoir fait moins d'éclat. Candide écrivit cependant une longne letre sur ce sujet. ' Hincmar se plaint encore d'autres disputes, ou erreurs comme il les nomme, qui troubloient l'église sous son épiscopat. Il y avoit des gens qui soutenoient que les Anges sont corporels. Que l'ame de l'homme n'est point dans le corps. Que la seule peine de

Mab. ib. n. 148.

Hinc. præd. c. 31. p. 232.

t. 1. p. 555. | Lup. ep. 30.

Hinc. ib.

Mab. an. l. 35. n. 39. | Maug. t. 5. p. 171-176. 188. 189.

l'enfer est le souvenir des péchés et le remords de la conscience. ' Mais ces erreurs retombent sur son bon ami Jean Scot, qui les a effectivement avancées dans son traité de la prédestination. Au reste elles n'eurent point de suites, aïant été aussi-tôt réfutées comme frivoles et ineptes par les grands hommes qui écrivirent contre ce sophiste.

Mab. ib. l. 36. n. 63-69. | act. b. ib. p. 160. | Flod. l. 3. c. 23.

LXXIV. ' Les reproches des grecs faits aux latins par le fameux Photius patriarche de Constantinople, intrus à la place de S. Ignace, exercerent aussi la plume des Théologiens de l'Eglise Gallicane. Le pape Nicolas les aïant reçûs, les envoïa aux évêques de France, avec prieres d'y préparer des réponses. Il est à croire qu'il se fit dans les autres métropoles du roïaume, ce qui se pratiqua dans la province de Rheims et celle de Sens. Odon évêque de Beauvais, dans la premiere de ces deux provinces, fut chargé de la commission. En conséquence, il composa un traité qu'il communiqua à Hincmar son métropolitain, et auquel celui-ci trouva certaines choses à changer. Ratramne moine de Corbie dans la même province, déja connu par d'autres ouvrages, fit de son côté sur le même sujet un écrit divisé en quatre livres. Enée évêque de Paris sous la métropole de Sens, écrivit aussi sur la même matiere. Les évêques de Germanie, à qui le pape avoit apparemment envoïé les mêmes reproches, y répondirent pareillement dans un concile tenu à Wormes en 868. Mais on ne nous a point conservé leur réponse, non plus que celle d'Odon de Beauvais. Ces reproches, au reste sont compris, comme l'on sait, en dix points principaux: la procession du S. Esprit comme procédant du Pere et du Fils, le jeûne du samedi, le célibat des prêtres, et les autres de moindre conséquence. La letre du pape est en datte du dixiéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire, du vingt-troisiéme d'Octobre 867, l'année même de sa mort. Ainsi ce fut en 868 que nos théologiens s'exercerent à répondre aux grecs.

Matt. anec. t. 3. p. 837, 988.

LXXV. ' On vit encore en France s'élever une autre contestation, qui fut de plus longue durée que toutes les autres, mais qui ne regardoit que les droits de métropole, usurpés par la nouvelle église de Dol sur l'ancienne église de Tours. Aïant commencé vers le milieu de ce siecle, elle dura jusqu'au pontificat d'Innocent III; et pendant cette espace de trois cents ans, elle produisit quantité d'écrits de

part et d'autre. On en a publié depuis peu un recueil considerable, que dom Martene et dom Durand ont tiré des archives de la cathedrale de Tours, où ils étoient conservés avec soin. Mais il s'y en trouve très-peu qui regardent les temps que nous parcourons ici. La principale piece est une letre synodique du concile de Savonieres en 859 aux évêques de Bretagne. Le différent entre Hincmar de Reims et Hincmar de Laon attira aussi après le milieu de ce siecle divers écrits de part et d'autre. On en donnera le détail aux articles de l'oncle et du neveu. Hincmar eut encore d'autres différents, et prit part à beaucoup d'autres affaires, d'où il s'ensuivit quantité de pieces qu'on fera connoître en leur lieu. Celle-ci et le recueil précédent sont beaucoup moins importantes, que plusieurs autres ouvrages polémiques qui parurent dans le cours du même siecle. Il y en eut plusieurs d'Agobard de Lyon contre les Juifs. Amolon son successeur composa aussi contre eux un traité imprimé sous le nom de Raban, qui de son côté écrivit néanmoins et contre les Juifs et contre les infideles. On fit la guerre aux superstitions des Chrétiens, comme à celles des Païens et des Juifs. Agobard se signala encore en ce genre d'écriture. Il ne tint pas à lui qu'il n'extirpât toutes sortes de superstitions si communes dans les Gaules, et autant de filles de l'ignorance. La premiere letre d'Amolon à Theodbalde de Langres, et celle qui porte en tête les noms d'Agobard et de Flore à Barthelemi de Narbone, sont encore pour détruire certaines superstitions de ce temps-là.

LXXVI. A ce grand nombre d'ouvrages sur l'écriture et à la controverse, dont on vient de faire une rapide énumération, nos théologiens en ajouterent presque une infinité d'autres, tant sur le dogme que la morale et la discipline. ʼLes questions proposées sur le baptême par Charlemagne, attirerent elles seules beaucoup de réponses sur cette matiere. On en a deux de Leidrade de Lyon, une troisiéme d'Amalaire de Treves, quoiqu'attribuée à Alcuin, une quatriéme de Theodulfe d'Orléans, une cinquiéme de Jessé d'Amiens, une sixiéme et une septiéme de deux évêques anonymes, publiées l'une par dom Martene, ʼ l'autre par M. Baluze, mais seulement en partie. Et sans doute que les autres Evêques, et nommément les archevêques Magnus de Sens et Jean d'Arles, ausquels la letre de l'empereur

Mab. ana. t. 3. p. 1-45.

t. 1. p. 23-24.

étoit adressée, en composerent, ou firent composer de semblables. On peut aussi comprendre dans cette même classe d'écrits, les reglements faits dans les cinq conciles qui se tinrent en 813 ; puisqu'ils répondent aux mêmes questions proposées aux évêques deux ans auparavant. La suite de ce siecle vit aussi éclorre dans l'étendue de l'empire françois, un traité des ordres et sacrements divins par Raban Maur, qui laissa encore, comme on verra, plusieurs autres productions de sa plume sur les matieres théologiques ; un livre d'Helfride moine d'Hirsauge sur l'Eucharistie ; un petit écrit d'Haimon d'Halberstat sur le même sujet ; un discours sur le mystere de la Trinité par S. Frederic évêque d'Utrecht ; le fameux écrit de Jean Scot sur la division des natures ; un traité de la résurrection des morts par Florbert, moine de S. Mathias à Treves ; un autre traité de S. Pascase Radebert sur les trois vertus théologales ; traité de l'univers, ou sur toute la théologie, par Raban et plusieurs autres, comme on verra dans la suite.

Trith. chr. hir. t. 1. p. 33.

LXXVII. Il ne parut gueres moins d'ouvrages sur la morale, la dicipline tant ecclésiastique que monastique et des sujets de piété, que sur les matieres de théologie. Il seroit trop long et trop embarassant d'en faire une liste suivie et exacte. Nous nous bornerons indistinctement à un certain nombre, suffisant pour donner une idée du travail de nos écrivains en ce genre de litérature. Dans cette classe entrent quantité d'homélies et de sermons. Il y en a d'Haimon d'Halberstat, de Raban Maur, de Loup de Ferrieres, d'Heric d'Auxerre, d'Abbon de S. Germain des prés, et d'autres. Werembert, moine de S. Gal, et Rupert de S. Alban à Maïence, en laisserent plusieurs de leur façon, qui sont ou perdues, ou encore cachées dans les bibliotheques. Entre les opuscules d'Agobar, il s'en trouve plusieurs de morale, nommément ses traités sur l'esperance et la crainte, la vérité de la foi et l'établissement de tout bien. On nous a conservé de Jonas d'Orleans deux instructions fort estimées ; l'une pour un Roi, l'autre pour les simples particuliers. Celles de la Comtesse Dodane à ses enfants, méritent de n'être pas oubliées : aussi-bien que le recueil de maximes et de choses remarquables tiré des peres par Remi d'Auxerre. Joignons à tous ces écrits de morale les avis d'Hincmar aux rois et aux princes ; un traité d'Haimon

d'Halberstat sur l'amour de la céleste patrie ; un autre d'Adelher, moine en Germanie à une recluse, sur l'éloge de la charité et des autres vertus ; l'opuscule du combat spirituel par Helfride moine d'Hirsauge ; un traité de la croix par Eginhart ; celui de S. Adalhard *De ordine palatii*, dont Hincmar cite tout ce qui nous en reste dans ses avis aux Rois.

LXXVIII. Presque tous les écrits que nous avons de ce temps-là sur la discipline et qui sont en grand nombre, traitent aussi des mœurs comme de la discipline. Telles sont la letre pastorale de Riculfe de Soissons, l'instruction pastorale de Gharbaud ou Gerbaud, évêque de Liege, à son peuple, l'exhortation de Wilfade de Bourges à tous les prêtres de son diocèse. Tel est le recueil des capitulaires de nos rois, et l'extrait qu'en fit Isaac évêque de Langres. Tels sont le capitulaire d'Haiton de Basle, et celui de Rudolfe ou Raoul de Bourges, l'un et l'autre semblables à celui de Theodulfe d'Orleans. Tels sont le traité du droit du sacerdoce par Agobard, ' Trith. ib. celui de la continence des prêtres par le moine Helfride ; les trois livres de la discipline et les trois autres pour l'instruction des clercs par Raban ; les statuts d'Herard archevêque de Tours, et ceux de Guillebert ou Willebert évêque de Châlons-sur-Marne, que d'autres prennent pour Gislebert de Chartres ; les capitules et réglements d'Hincmar pour le diocèse de Rheims ; ceux de Vaultier d'Orleans semblables aux précédents. On peut encore ranger dans cette classe les reglements et ordonnances qui nous restent des conciles tenus en ce siecle, dont la plûpart se trouvent rapportés dans les capitulaires de nos rois. Remi évêque de Coire fit aussi un recueil de canons, et S. Aldric du Mans un autre qui s'est perdu. Il y en a un du diacre Flore, qui a aussi laissé un traité sur l'élection des évêques. Raban en a fait un sur les corévêques, et Agobard un autre sur l'administration des biens ecclésiastiques.

LXXIX. Mais quelque soin qu'on prît alors en France de multiplier les recueils ou abregés de canons, et les autres écrits sur la discipline, ' les livres pénitentiels l'étoient Conc. t. 7. p. 1621. c. 32. encore davantage. Dès le commencement du siecle, il n'y avoit presque pas d'église qui n'eût le sien particulier. Cependant comme ceux qui s'étoient mêlés de les diriger, avoient moins consulté les regles de l'église que leur caprice, ces

livres se trouvoient pour la plûpart contraires aux anciens canons, et corrompoient les pécheurs par de vaines esperances. Cet abus causoit un si grand désordre dans l'administration de la pénitence, que les peres du célebre concile de Paris en 829 ordonnerent, que chaque évêque dans son diocèse rechercheroit soigneusement ces livres erronés pour les mettre au feu. 'Peu de temps après, Ebbon archevêque de Reims engagea Halitgaire évêque d'Arras et de Cambrai, un de ses suffragants, à composer un pénitentiel tiré des anciens peres et des canons, pour le substituer aux précédents, et remedier par-là au desordre. Halitgaire l'exécuta, et l'on a encore son ouvrage. Raban de Maïence de son côté composa un autre pénitentiel, que l'on a aussi dans le recueil de ses œuvres. Dom Martene et dom Durand en ont publié depuis peu deux autres du même temps, faits comme les précédents pour l'usage de quelques églises de France, sous le titre de *Remedes contre les péchés*. Outre ces pénitentiels imprimés, 'il y en a d'autres encore manuscrits, qui appartiennent au même siecle, et dont le P. Morin a fait quelque usage dans son beau traité du sacrement de pénitence. Entre ceux-ci sont nommément le plus ancien des trois de l'église métropolitaine de Tours, et le premier de la bibliotheque de M. de Thou, écrit en très-beau caractere par un moine de S. Denys près de Paris, sur la fin du regne de Charles le Chauve.

Flod. l. 2. c. 19.

Mor. sacr. pœn. app. p. 43-45. 72-73.

LXXX. On ne doit pas être surpris qu'il parût aussi alors grand nombre d'ouvrages purement ascetiques. La plûpart des écrivains étoient moines, et ne pouvoient manquer d'écrire sur des sujets qui regardent directement leur profession. S. Benoît d'Aniane recueillit toutes les anciennes regles monastiques qu'il put déterrer, et en forma ce qu'on nomme le code des regles : travail important, sans lequel nous serions peut-être privés aujourd'hui de presque tous ces monuments de l'antiquité. Le même abbé fit une concorde de ces mêmes regles pour éclaircir celle de S. Benoît, et divers recueils d'écrits ascetiques qu'il tira des peres. Smaragde abbé en Lorraine, composa de son côté un commentaire sur la même regle ; ce qui n'empêcha pas qu'au bout de quelques années Hildemar n'entreprît et n'exécutât à sa façon le même dessein. Ruthard moine d'Hirsauge, se borna à faire des gloses sur cette regle. Dès 816, Amalaire avoit composé

composé celle des chanoines et des religieuses, qui fut confirmée la même année dans le grand concile d'Aix-la-Chapelle. Sur la fin du siecle, Grimlaïc en dressa une autre pour les solitaires. On a de plus en ce même genre les statuts de S. Sintpert pour le monastere de Morbac, quelques autres de S. Benoît d'Aniane, et ceux des monasteres de Richenou et de S. Gal, imprimés dans la derniere collection de Paris en 1726. Harmote doïen, puis abbé de S. Gal, composa aussi un traité pour l'instruction des novices. On a parlé ailleurs du traité de l'abbé Smaragde, intitulé *Diadema monachorum,* qui peut appartenir à ce siecle. Il se trouve aussi quelques autres écrits de même nature entre les œuvres de Raban ; et Helfride composa un traité du combat spirituel pour les solitaires. Trith. ib.

LXXXI. Le genre historique qui, depuis la décadence des Letres au cinquiéme siecle jusqu'à leur rétablissement, paroissoit abandonné presque aux seuls faiseurs de légendes, fut fort cultivé en celui-ci, sans que néanmoins on le portât à une certaine perfection. Le génie du siecle ne le permettoit pas. On vit donc une nuée d'historiens, mais personne qui sût bien écrire l'histoire des temps passés. Eginhart nous a laissé la vie de Charlemagne ; un anonyme de S. Gal, l'histoire du même empereur. Celle de Louis le Débonnaire a été écrite par trois différents auteurs de même temps : Thegan, l'Astronome et Ermoldus Nigellus. L'ouvrage de ce dernier est en vers. Nithard composa l'histoire des différends entre les fils du même prince. Fréculfe évêque de Lisieux, fit une chronique qui remonte jusqu'à la création du monde. Adon de Vienne en fit une autre. Bernard, moine françois, dressa une relation de son voïage à la terre sainte, et Haiton de Basle une autre du sien à Constantinople. On a encore de ce siecle un abregé de l'histoire ecclésiastique par Haimon d'Halberstat ; une relation, ou plûtôt, une description de la ruine de Jerusalem par Walafride Strabon, et quantité d'annales, dont la plûpart ont été copiées les unes sur les autres. Werembert laissa aussi de sa façon une histoire du monastere de S. Gal, et Rupert une autre de celui de S. Alban à Maïence. Quant aux vies des saints, ou légendes, elles sont presque sans nombre et de different mérite. Les translations de reliques, si fréquentes au neuviéme siecle, furent une nouvelle occasion de multipler ces légendes, et de

grossir le nombre des fausses. Car comme ces reliques venoient souvent de très-loin, on ignoroit absolument l'histoire des saints à qui elles appartenoient. Il falloit cependant des actes pour lire aux jours de leur fête. On en composoit de son chef, où l'on tâchoit, toujours à bonne intention, de joindre le vrai-semblable au merveilleux. Quelquefois on puisoit dans les actes d'autres saints; et on les confondoit ainsi les uns avec les autres.

LXXXII. Si les sciences profanes ne produisirent pas en ce siecle une aussi grande quantité d'écrits que les sciences ecclésiastiques, il paroît cependant qu'on ne les cultiva avec gueres moins de soin, quoique peut-être pas avec le même succès. Il n'y en a presque point, à qui l'on ne fit quelque honneur. L'étude de la medecine, qui avoit été fort negligée les siecles précédents, fut rétablie les dernieres années du regne de Charlemagne, ainsi qu'on l'a vû. Alors les moines s'y appliquerent comme les autres. On ne voit point, il est vrai, qu'on ait écrit sur cet art; mais on sait que Didon abbé de S. Pierre le vif à Sens du temps de Loup de Ferrieres, et Sigoalde abbé d'Epternac, puis évêque de Spolette, s'y rendirent fort habiles. Le medecin de Charles le Chauve étoit un Juif nommé Sedecias; ce qui fait croire que la medecine étoit alors principalement exercée par les Juifs. On étudia aussi tous les arts liberaux, quoiqu'on ne donnât pas à tous la même application. L'astronomie et l'arithmétique, qui en font partie, étoient nécessaires, comme il a été dit, pour connoître et supputer les temps, sans quoi l'on n'auroit pas réussi à faire de justes calendriers. On les cultiva donc l'une et l'autre; et les ouvrages qu'on fit sur le calcul ecclésiastique, en sont une preuve. Mais il doit paroître étonnant, qu'avec la science de l'astronomie en particulier qui consiste à faire connoître la situation, le mouvement, la grandeur, la distance des astres, et qui tend par conséquent à nous faire comprendre qu'il n'y a ni liaison, ni proportion entre nous et ces corps immenses qui en sont si éloignés; on ne laissoit pas d'attacher des superstitions aux phénomenes naturels. C'est ce qui paroît et par l'écrit de Dungal à Charlemagne sur l'éclipse de l'année 810, et par divers endroits de quelques-uns de nos annalistes du temps. On passa ainsi de l'astronomie à l'astrologie judiciaire qui vint à la mode sous le regne de Louis le Débonnaire, prince timide et cu-

Lup. ep. 60. 72. | Mab. an. l. 30. c. n. 9.

Felib. his. de S. Den. l. 2. n. 36.

Gend. mœ. des Fr. p. 255.

rieux. Il n'y avoit point de grand seigneur qui n'eût chez lui un astrologue. ' Adalme, avant que de devenir abbé de Castres, perdit beaucoup de temps à cette science aussi vaine que dangereuse. Gall.chr.nov. t.1. p. 63.

LXXXIII. Le soin qu'on donna à cultiver la géometrie, la dialectique et les autres parties de la philosophie, fit naître quelques écrits sur les sujets dont elles traitent. Ruthard, modérateur des écoles d'Hirsauge, composa un traité de géometrie en particulier. L'abbé Fridugise en publia un autre sur le rien et les ténebres, qui sert aussi à montrer quel étoit le goût et le génie de nos philosophes de ce temps-là. Wandalbert écrivit sur l'horloge et les heures de chaque mois, et Florbert sur la composition du monochorde. Ce fut en faveur de l'étude de la philosophie qu'on faisoit en France, que Mannon travailla à éclaircir quelques ouvrages de Platon et d'Aristote. Du reste, il ne paroît pas qu'on tirât beaucoup de fruit de cette étude, non plus que de celle de la rhétorique. Peu d'auteurs s'amuserent à écrire sur ce dernier art; mais plusieurs le firent sur la musique. Aurelien, moine de Réomé, Ruthard et Herderic d'Hirsauge, Rupert de S. Alban, Werembert de S. Gal, Hucbalde d'Elnone en laisserent des traités de leur façon. La grammaire, qui est la base de l'une et l'autre literature, eut aussi ses écrivains, Ermenric moine de Richenou, en publia un traité. Kerard, autre moine du même endroit, fit un recueil de synonymes. Hildemar écrivit une assez longue letre sur la maniere de bien lire. Le commentaire de l'abbé Smaragde sur Donat, passe ordinairement pour un traité de grammaire. Il y a aussi parmi les œuvres de Raban quelques écrits qui ont trait à cet art. Enfin, l'application qu'on y donna, amena l'usage des glossaires et des lexicons, comme on verra par la suite.

LXXXIV. Mais de tous les genres d'écrire, il n'y en eut point qui exerça davantage la plume de nos françois que la poësie. Tous les gens de letres s'en mêloient; et il en est peu entre ceux qui ont écrit pour la postérité, dont on n'ait quelque piece de vers. Les copistes même ne transcrivoient presque point de livres, qu'ils ne missent à la tête ou à la fin, quelquefois même en l'un et l'autre endroit, quelque production de leur muse. Bien plus, la versification étoit si fort du goût de ce siecle, et on y étoit tellement habitué, qu'on en laissoit quelquefois des vestiges à la fin des diplomes. ' Au Gall. chr. ib. app. p. 74.

moins trouve-t'on une charte de l'année 835, au bas de laquelle se lisent trois vers hexametres, qu'un certain Rotmaire y a mis pour apprendre à la postérité qu'on s'étoit servi de sa main en cette occasion. Les pieces de poësie qui nous restent de ce temps-là, sont presque sans nombre. Entre les principales, il faut compter celles d'Alcuin, de Theodulfe, dont plusieurs appartiennent à ce siecle ; celles de Raban Maur, du diacre Flore, de Walafride Strabon, de Pascase Radbert, de Wandalbert, de Candide, les meilleurs poëtes du temps. Si celles du poëte Saxon, qui contiennent des annales, celles de Nigellus, d'Abbon de S. Germain des Prés, de l'anonyme qui a écrit sur l'origine des François, ne sont pas de même mérite que les précédentes pour la versification, elles ont au moins l'avantage de nous apprendre beaucoup de faits historiques. Il y en a encore quantité d'autres assez considerables pour leur longueur, sans parler de presque une infinité de plus petites pieces, comme épitaphes, inscriptions, épigrammes, etc.

LXXXV. Les poësies qui se sont perdues, étoient peut-être en plus grand nombre que celles qu'on nous a conservées. On n'a point toutes celles de Bernowin évêque de Clermont, non plus que d'Heric d'Auxerre, de Milon et d'Hucbalde d'Elnone, de Michon de Centule, de Jean Scot, de Candide, d'Abbon, de Gothescalc, de Ruthard, de Rudolfe de Fulde. Almanne avoit composé quatre livres de poësies sur les ravages des Normans ; Florbert cinq autres en vers élegiaques sur la ruine de Treves et du païs circonvoisin par les mêmes barbares ; Herderic avoit fait plusieurs hymnes et épigrammes ; Rutpert un recueil d'épigrammes et d'autres pieces ; Werembert un art poëtique en deux livres : la postérité a negligé de nous conserver tous ces monuments, et sans doute beaucoup d'autres dont on a moins de connoissance. Entre ceux qui nous restent, il y en a sur presque toutes sortes de sujets. Un des plus singuliers est le poëme d'Hucbalde sur les chauves, dont chaque mot commence par un C. Au reste, quelque ardeur qu'on eût pour la versification, l'on n'y réussit pas mieux qu'au siecle précédent. Ce ne fut encore que de la prose mesurée, souvent fort rampante, et où il se trouve quantité de fautes grossieres : des syllabes longues pour des breves, des breves pour des longues, des élisions comptées pour rien, des retranchements

de letres, changements de quelques autres, des tmeses ou divisions d'un mot en deux. D'ailleurs, on se borna encore aux vers hexametres et pentametres. Hors quelques hymnes d'Alcuin et de Loup de Ferrieres, en vers iambes et en vers saphiques, et quelques pieces de Wandalbert, il est très-rare d'en trouver d'autres de cette espece.

LXXXVI. On commença au moins en ce neuviéme siecle à établir l'usage d'une autre poësie differente de celle des grecs et des romains, en ce qu'elle étoit rimée, et qu'elle ne se mesuroit point par des pieds composés de syllabes longues et breves, mais simplement par le nombre des syllabes. Cet usage s'établit d'abord dans la langue tudesque ou théotisque, qui est la germanique ou allemande. ' Un prêtre nommé Sigefroi, à la priere de Waldon ou Walthon, qui passe pour le dixiéme évêque de Frisingue, mit en vers rimés le nouveau Testament, dont on a imprimé une partie de la préface, rapportée par Pasquier. ' Otfride, savant moine de Weissembourg en Alsace vers 870, fit aussi divers ouvrages en vers théotisques rimés, nommément une paraphase sur le pseautier, et une autre sur les quatre Evangiles. ' Fauchet fait remonter encore plus haut l'usage de cette sorte de poësie, et prétend que celle qui, au rapport d'Eginhart, faisoit les délices de Charlemagne, n'étoit autre que des vers tudesques rimés. Quoique nous n'aïons pas les mêmes preuves en faveur de l'introduction de la rime dans l'autre langue vulgaire qu'on parloit dans l'empire françois, et qu'on nommoit le roman, on peut assurer que l'usage n'en est pas moins ancien, si même il ne l'est davantage. Il ne nous reste de ce siecle-là, il est vrai, aucune piece rimée en cette langue ; mais le fragment de cette mauvaise chanson vulgaire que nous avons donné ailleurs[1] suffit pour le justifier. Ce morceau de piece est effectivement en rimes ; et la chanson dont il fait partie, appartient à l'année 627, qui est la date de la victoire de Clotaire II sur les Saxons qu'on y célebre.

Salb. metr. t. 1. p. 104. | Pasq. rech. l. 7. ch. 3.

Trith. chr. hir. t. 1. p. 19. 29.

Fauch. poe. fr. p. 549-2.

LXXXVII. ' On parloit donc deux langues vulgaires dans l'étendue de l'empire françois : la théotisque ou tudesque, et la romaine ou le roman. L'amour particulier que Charlemagne avoit pour la premiere, engagea plusieurs savants de son regne à la cultiver. Aussi l'on a vû qu'avant la

Hist. du Lang. t. 2. p. 532. n. 15. p. 584. n. 120. | Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 415. 464.

1. Voïez notre discours historique, nombre LX, à la tête du septiéme siecle de cette histoire.

fin du siecle précédent on l'emploïoit pour la postérité. Ce fut en cette langue que Keron moine de S. Gal fit des gloses sur le *pater*, le *credo* et la regle de S. Benoît. Charlemagne en composa lui-même une grammaire pour la réduire à ses véritables regles. Ce secours prêté à cette langue, joint à la décadence du latin, qui n'étoit plus que la langue des savants, et à la division de l'empire entre les fils et les petits-fils du même prince, rendit tout commun l'usage du tudesque. Alors les divers peuples de ce vaste empire se voïant séparés les uns des autres sous des dominations particulieres, s'accoutumerent à s'en distinguer encore par l'usage des langues qui leur étoient propres et plus familieres. Ainsi les peuples qui se trouverent sous la domination du roi de Germanie, parlerent et écrivirent en langue théotisque ou tudesque ; et ceux qui vivoient sous la domination des rois de France ou d'Aquitaine, s'habituerent de leur côté à parler le roman, qui étoit plus connu dans les provinces en-deçà du Rhein, et l'emploïerent même quelquefois dès le neuviéme siecle dans les monuments publics. ' On en trouve des traces dans l'accord entre Charles le Chauve et Louis roi de Germanie, rapporté par l'historien Nithard. L'usage de l'une et l'autre langue étoit si commun en France, ' que les conciles des provinces de Reims et de Tours en 813, ordonnerent aux évêques et aux prêtres d'expliquer et de traduire en ces deux langues les sermons et homélies des peres en faveur du peuple.

Duches. t. 2. p. 374. 382. 383.

Conc. G. t. 2. p. 290. c. 15. | p. 298. c. 17.

LXXXVIII. Il n'est pas de notre dessein de nous arrêter ici à rechercher l'origine de cette langue romaine. ' D'autres l'ont fait, quoiqu'ils ne se soient pas tous accordés et réunis dans un même point de sentiment. Il suffit de savoir que cette langue étoit celle que parloient dans les Gaules les peuples qui suivoient le droit romain ; c'est-à-dire, les anciens Gaulois natifs du païs, ce qui servoit en partie à les distinguer des Francs, qui n'étoient à leur égard que des étrangers habitués dans les Gaules, et qui avoient leur langue propre. C'est pourquoi cet ancien roman aïant reçû quelques changements dans les temps postérieurs, a été quelquefois nommé l'ancien gaulois. On lui a aussi donné le nom de langue provinciale, soit à cause des gaulois répandus et établis dans les diverses provinces des Gaules leur païs propre ; soit parce que les provençaux en ont fait beaucoup d'usage, sur-

Du Cang. gl. pr. n. 34. 35.

tout dans les siecles que leur païs étoit fécond en poëtes. ' Cette langue a encore porté le nom de langue limousine, et a été autrefois très-commune, non-seulement dans les provinces au-delà de la Loire, mais aussi en Italie, en Angleterre, et dans les divers roïaumes d'Espagne. Encore au quatorziéme siecle les Espagnols s'en servoient quelquefois dans leurs letres, comme il paroît par deux de celles de S. Vincent Ferrier à l'infant Dom Martin, fils de Pierre IV roi d'Arragon. Au reste, le fonds de cette langue pour les mots, est pris, comme l'on sait, de la langue latine; mais la construction et les verbes auxiliaires lui viennent de la langue greque et de la germanique. Enfin, après avoir fourni à notre langue françoise son fonds principal, et avoir reçu elle-même plusieurs secours et changements, elle subsiste encore, divisée en presque autant de divers dialectes qu'il y a de differentes provinces, parmi les peuples du Limousin, de l'Auvergne, du Querci, du Languedoc, de la Provence, de la Gascogne, etc.

Ibid. | poss. app. t. 3. p. 351. | Fauch. ib. | Mab. an. l. 64 n. 124.

LXXXIX. Quoique les conciles de Rheims et de Tours, dont on a parlé, eussent ordonné d'expliquer et traduire en langue vulgaire les homélies des saints Peres, on ne voit point qu'on en ait fait alors des traductions plus que des livres de l'écriture en langue romaine, ' comme il est certain qu'on en fit plusieurs en langue tudesque. Au moins n'en paroît-il aucune de ce temps-là. Mais on travailla à en donner en latin quelques autres d'ouvrages écrits en grec. Jean Scot fut celui qui se signala le plus dans cette sorte de travail. Il traduisit les livres attribués à S. Denys l'Aréopagite, les scolies de Maxime sur S. Gregoire de Nazianze, et aussi, comme l'on croit, les morales d'Aristote. On voit par-là que ce sophiste savoit le grec. Mais il n'étoit pas le seul en France qui entendît cette langue. On a déja nommé plusieurs autres gens de letres, à qui elle n'étoit pas étrangere : ce qui fait juger qu'on donna quelque attention à la cultiver. On a vû que Charlemagne, qui l'entendoit, avoit établi une école à Osnabruck, où il vouloit qu'on l'enseignât. Presque tous les écrivains du commencement de ce siecle, emploïoient quelques mots grecs dans leurs ouvrages. Quelques poëtes le faisoient aussi sous Charles le Chauve ; ' et Hincmar de Rheims reprochoit à Hincmar de Laon son neveu d'en user de même, et de le faire avec affectation. D'autres établissent

Pasq. ib. | Trith. ib. | Duches. t. 2. p. 326.

Hinc. t. 2. p. 547.

Duches. ib p. 470. 471. l'étude de cette langue en France pour ces temps-là, ' sur l'épitre dédicatoire d'Eric à Charles le Chauve à la tête de la vie de S. Germain. Mais il n'y est parlé que de la culture de toutes les belles connoissances en général, sans qu'il y soit rien dit de l'étude de la langue greque en particulier.

Hinc. ib. XC. ' On en a une preuve plus positive et mieux marquée dans la suite des reproches d'Hincmar à son neveu. Il y est fait mention des glossaires ou lexicons, d'où celui-ci tiroit les mots grecs et autres expressions extraordinaires, qu'il faisoit passer dans ses écrits. Il paroît assez visiblement par-là, et que l'on faisoit quelque étude de la langue gréque, quoiqu'on ne voïe point d'ailleurs qu'on y eût un grand succès, et que cette sorte de dictionnaire étoit dès-lors en usage en France. Il y en avoit même paru avant la fin du huitiéme siecle : témoin le vocabulaire de Paul Warnefride en faveur du renouvellement des études. ' En ce siecle-ci, les gloses, les glossaires, les lexicons devinrent tout communs. On en a déja donné des preuves suffisantes par rapport aux gloses ; et l'on en aura également dans la suite touchant les glossaires et lexicons. En voici par avance quelques-unes qui ne reviendront pas ailleurs. ' On croit que ceux qu'a publiés Robert Etienne, et après lui Bonnaventure Vulcanius, existoient dès le temps des deux Hincmars. ' On en trouve un autre dans la bibliotheque de S. Germain des Prés, composé ou au moins transcrit pour l'usage de l'église de Laon, et qui semble avoir été dédié au savant abbé Smaragde. Le manuscrit est grec et latin, en letres onciales, et fait sous le regne de Charles le Chauve. ' On en a encore un autre latin dressé vers le même temps, plûtôt par Ison de S. Gal, que par Salomon évêque de Constance, son disciple, à qui d'autres l'attribuent. Enfin, il s'en trouve un en letres lombardes, qui paroît plus ancien que tous les précédents, et où le plus récent auteur cité est S. Isidore.

Du Cang. ib. n. 40-42. — n. 40. — n. 41. — n. 82.

XCI. Nous finirons ce qui regarde ces divers genres d'écrire, auxquels se sont appliqués nos savants de ce siecle par le genre épistolaire. Il nous en est resté plusieurs recueils de letres. On en a de Leidrade de Lyon, d'Amalaire diacre de Metz, de Frotaire évêque de Toul, du diacre Flore, d'Eginhart, de Raban, d'Hincmar, de Foulques son successeur. Mais le plus estimable de tous, particulierement pour le stile, est celui de Loup de Ferrieres. Saint Simpert

pert archevêque de Hambourg, Remi d'Auxerre, Werembert de S. Gal, Otfride de Weissembourg et quelques autres en avoient aussi laissé des recueils de leur façon, qui se sont perdus en tout ou en partie, ou qui sont encore cachés dans les bibliotheques. Après tout, quelque usage de leur plume que fissent tous ces gens de letres, ils ne réussirent pas mieux en prose qu'en vers. On a déja touché les principaux défauts de leur poësie. Ceux de leur prose ne sont gueres moins nombreux, ni moins considerables. Il s'y trouve le plus souvent, il est vrai, beaucoup d'érudition ; puisque ces écrits pour la plûpart ne sont presque que des extraits et des compilations des anciens auteurs ecclésiastiques ; mais c'est une érudition brute, sans beaucoup de choix et mal digerée. Il n'y a dans le stile ni netteté, ni précision ; et il s'y trouve quantité d'expressions dures, qui marquent la grossiereté du siecle. Il semble néanmoins, en considerant la maniere d'écrire de Loup de Ferrieres, que nos autres écrivains auroient pû mieux réussir qu'ils n'ont fait, s'ils avoient eu autant d'attention que lui à former leur stile sur celui des anciens.

XCII. Ils ont au moins réussi à nous conserver les bons livres de l'antiquité, tant profane que sacrée, soit en les copiant eux-mêmes, ou les faisant copier par d'autres. On ne s'arrêtera point ici à relever le mérite de ce travail, si utile à l'une et l'autre literature, et à montrer qu'on y donna en ce siecle une application particuliere, en conséquence du renouvellement des études et du caractere romain dont on ramena l'usage. Ce qu'on en a dit en divers endroits de ce long discours, est plus que suffisant pour le persuader. Seulement on remarquera qu'alors on fit particulierement revivre ' le goût et le zele des anciens, dont parle S. Jerôme, à voir des livres bien conditionnés, écrits en letres d'or et richement ornés. Dès le siecle précédent on en vit quelques exemples, ' nommément au monastere d'Eike dans la Belgique, dont il a été fait mention ailleurs ; [a] et en la personne de Daïgulfe qui écrivit ce beau pseautier, dont on a aussi donné la description, et dont le roi Charles fit présent au pape Adrien I. Au neuviéme siecle ces exemples se multiplierent considerablement, sur-tout à l'égard du texte sacré de l'écriture, et des livres destinés à l'usage de l'église, qui se multiplierent eux-mêmes plus que jamais, tant en calen-

Hier. ep. 18. p. 43.44.

Mab. act. b. t. 3 p. 656-658.
[a] Lamb. bib. l. 2 p. 261.

driers, martyrologes, lectionnaires, missels, que pénitentiels, sacramentaires, antiphoniers et autres. Il se conserve encore aujourd'hui en divers endroits plusieurs de ces anciens monuments des travaux de nos savants curieux.

Meur. his. de M. p.686. | Bal. capit. t. 2. p. 1161.

XCIII. Charlemagne fit présent au monastere d'Aniane d'un livre des Evangiles écrit de la main d'Alcuin, dont la couverture étoit d'une matiere précieuse et d'un art encore plus admirable. A la cathedrale de Metz, on voit un pontifical avec un canon de la Messe écrit du temps de Charlemagne en letres d'or sur velin. La chronique de Fontenelle fait mention d'un antiphonier, que l'abbé Ansegise fit écrire sur velin couleur de pourpre, dont la couverture étoit enrichie d'yvoire. On montre encore aujourd'hui dans le trésor de S. Hubert en Ardennes, un pseautier en letres d'or, à la tête duquel est le portrait de l'empereur Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. Le même prince fit présent à S. Martin de Metz d'un livre des évangiles enrichi d'or et de mignatures, avec un petit poëme héroïque à sa louange, où l'on voit que Sigilas en étoit alors abbé, et que Lothaire souhaitoit d'être reçu au nombre des freres associés; mais rien en ce genre n'est au-dessus du livre de prieres à l'usage de Charles le Chauve, qui de la bibliotheque de M. Colbert, a passé depuis peu d'années à celle du roi. Il est écrit en letres d'or avec un art admirable, et la couverture enrichie d'yvoire et de pierres précieuses, avec une vignette que M. Baluze a fait graver. L'exemplaire de la bible que les moines de S. Martin de Metz offrirent au même prince, et qui est passé à la même bibliotheque que le livre précédent, est aussi décoré de plusieurs belles mignatures, dont la plus remarquable se trouve gravée dans l'appendice aux capitulaires de nos rois. Ce prince, de son côté, fit présent à l'abbaïe de S. Denys d'un autre parfaitement bel exemplaire de la bible, dont la bibliotheque du roi est maintenant en possession. A la tête de celui-ci se lit en letres d'or un poëme à la louange de Charles.

Bal. ib. p. 1165. 1156. — Mart. voï. lit. t. 2. p. 134. 135. — Bal. ib. p. 1279. 1565. — p. 1276. — p. 1277.

Flod. l. 3. c. 5. 9. — Mab. an. l. 30. n. 2.

XCIV. Flodoard fait mention d'un sacramentaire, d'un lectionnaire et d'un missel enrichis d'argent et d'yvoire, que l'archevêque Hincmar donna à son église de Reims. Avant lui, Ebbon son prédécesseur avoit engagé Placide, écolâtre d'Hautvilliers, à écrire en letres d'or le livre des évangiles pour l'usage de son propre monastere, où on le conser-

ve encore. ′ Entre les beaux manuscrits dont le moine Gontbert enrichit son monastere de S. Bertin vers le milieu du siecle, il y avoit un antiphonier aussi en letres d'or. ′ En 870, les deux freres Beringaire et Leuthard, prêtres, écrivirent de la même maniere pour l'abbaïe de S. Denys, par ordre de Charles le Chauve qui en fit les frais, le livre des évangiles. A la tête se voïoit la figure du roi, revêtu de ses habits roïaux et assis sur un thrône élevé, avec des génies à droite et à gauche. La couverture étoit d'or enrichie de pierreries. Il étoit si ordinaire de voir en ce siecle des manuscrits en letres d'or couverts de même métal, que l'annaliste de S. Gal en parle comme d'un usage tout commun. Il étoit encore plus ordinaire de décorer ces manuscrits de belles mignatures, dont il reste encore aujourd'hui plusieurs vestiges curieux. ′ Hilperic moine de Salingestad, où Loup de Ferrieres faisoit quelquefois copier les livres dont il enrichissoit sa bibliotheque, avoit un talent particulier pour cette sorte de décoration.

Mart.th. anec.t.3. p. 508.

Duches. ib. p.659.

Lup.ep.60. | Mab ib. l. 33. n. 49.

XCV. Après un aussi long détail de tout ce qui s'est fait de plus remarquable en France dans le cours de ce siecle, par rapport à la literature, il ne nous reste plus qu'à donner les éloges historiques des grands hommes qui ont travaillé à l'y soutenir, et à faire connoître tous les ouvrages dont ils l'ont enrichie. Mais avant que d'en venir là, il est important de ne pas omettre un évenement glorieux pour nos écoles. Malgré les ravages des Normans, et tous les desordres qui regnoient sur la fin du siecle dans l'empire françois, il ne laissoit pas de s'y trouver encore assez grand nombre de savants. ′ Ce fut de là qu'en 883 ou 884 Alfrede roi d'Angleterre, qui vouloit relever les études tombées dans ses états, afin d'y soutenir la religion et les mœurs, y fit venir Grimbalde, Jean et quelques autres hommes de letres. Grimbalde et Jean étoient prêtres, et tous deux célebres par leur vertu et leur savoir. Dès l'âge de sept ans, le premier avoit été mis au monastere de S. Bertin, dont il devint ensuite [1] prévôt, et porta le titre d'abbé. L'autre étoit né en Saxe, mais avoit été élevé en France, et, comme l'on croit, au monastere de Corbie. Il avoit l'esprit très-vif,

Malm. de reb.ang. l. 2.c.4. | Mab.ib l. 38. n. 69. 72. | act. b. t. 7.p.3.4.

1. Dom Mabillon croit devoir distinguer Grimbalde qui passa en Angleterre, de Grimbalde prévôt de S. Bertin : mais les savants continuateurs de Bollandus soutiennent le contraire.

Boll.8.Jul. p.651-665.

IX SIECLE.

et une grande connoissance des bonnes Letres et de plusieurs arts. Le roi les fit l'un et l'autre ses chapelains, et se servit de leur ministere pour traduire en saxon plusieurs ouvrages latins, en faveur de ceux qui n'entendoient pas cette derniere langue. Ce fut par le moïen de ces doctes éleves de nos écoles, qu'Alfrede établit l'académie d'Oxfort, qui fut la source d'où coulerent la science et la vertu dans toutes les provinces des états de ce prince. ' Ils y firent aussi passer l'usage de la langue françoise, que les Anglois emploïerent dès-lors dans les actes publics. (XVII.)

Mab. an. l. 64. n. 124.

SAINT PAULIN,

PATRIARCHE D'AQUILÉE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Alcu. ep. 4. p. 1474. | Ugh. It. sac. t. 5. p. 40.

' PAULIN second du nom, l'un des plus doctes prélats du regne de Charlemagne, nâquit en Austrasie, et par conséquent sujet de nos rois. On ignore quelle fut sa famille, et le lieu précis de sa naissance. D'Austrasie, il passa en Italie, où il enseigna publiquement les letres humaines. Il s'acquit tant de réputation dans cet emploi, que le roi Charles, qui protégeoit les arts liberaux, se trouvant à Loredo, lui donna, par une espece de reconnoissance des services qu'il rendoit au public, une terre en Lombardie acquise par confiscation. ' L'acte en fut passé en 776; [a] et dès la fin de l'année au plûtôt, le savoir de Paulin et la bonne odeur de sa conduite le firent élever à la dignité de patriarche d'Aquilée, dont le siege étoit alors en Frioul.

Mab. an. l. 24. n. 63.
[a] Boll. 11. Jan. p. 714. n. 7.

Alcu. car. 212.

' Bien-tôt le nouveau prélat devint la lumiere de toute l'Italie, *lux Ausoniæ patriæ*, comme le qualifie Alcuin. Mais il ne se borna pas seulement à éclairer les provinces qui étoient déja chrétiennes; ' il voulut aussi porter le flambeau de la foi dans ce qu'on a depuis nommé la Carinthie, où il contribua beaucoup à la conversion des Avares. ' Le roi Charles n'entreprenoit rien d'important, que Paulin ne fût ou appellé ou consulté. C'est dequoi il nous reste d'illustres

Boll. ib. p. 716. n. 17.

Ugh. ib. p. 41. | Bal. misc. t. 1. p. 362-365.

vestiges dans quelques fragments de ses letres à ce monarque. Rien n'est plus admirable que les avis qu'il lui donne pour faire regner dans ses états le bon ordre et la vertu. ' Il témoigne lui-même qu'il se trouva souvent aux conciles que ce prince assembloit presque tous les ans de tous les païs de son obéïssance. ' Il brilla sur-tout dans celui de Francfort, tenu en 794, contre l'hérésie d'Elipand de Tolede et de Felix d'Urgel. Un de nos anciens annalistes, qui ne parle de sa science et de sa sainteté qu'avec admiration, le met à la tête de cette célebre assemblée. ' On croit qu'en qualité de légat du pape Leon III, il présida aussi à un autre grand concile, que Charles assembla à Aix-la-Chapelle à la fin de l'an 802.

Conc. t. 7. p. 991.

Duches. t. 2. p. 207.

Bal. capit. t. 2. p. 1058. 1059.

Ce fut sans doute en ces diverses occasions ' que Paulin fit connoissance avec Alcuin, autre favori du roi Charles qui l'avoit attiré en France. De-là se forma entre ces deux grands hommes cette sainte, intime et mutuelle amitié, dont on lit tant de traits édifiants dans les letres et les poësies d'Alcuin. Celui-ci regardoit Paulin comme son pere, et lui portoit en cette qualité un respect filial. Paulin de son côté avoit en Alcuin une confiance sans réserve, et une estime singuliere pour son mérite.

Alcu. ep. 62. 73. 81. 95. 112. 113. | car. 212-214. 254. 256. | app. p. 1856. | pr.

' L'écrit de Felix d'Urgel aïant été apporté en France, Alcuin, que Charles avoit chargé d'y répondre, se défiant de ses forces, pria ce prince de l'envoïer à Paulin, comme à un des plus savants évêques et des plus capables de le réfuter. Paulin, qui s'étoit déja signalé par un écrit contre Elipand de Tolede, qui lui avoit acquis la réputation d'auteur célebre, ' *inclytus Auctor*, prit encore la plume, et composa trois livres contre Felix.

ep. 4. 8. p. 1474. 1494. 1495.

car. 212.

Tant de services rendus à l'église en général, ne lui firent point negliger les besoins particuliers de son diocèse. ' Dès l'année 791, ou seulement 795, selon d'autres, il tint un concile, où après avoir condamné les erreurs qui tendoient à renouveller celles de Nestorius, et celles qui enseignent que le S. Esprit ne procéde pas du Pere comme du Fils, il regla plusieurs points de discipline, qu'il vouloit faire revivre dans sa premiere intégrité. ' En 803, il assembla un autre concile à Altino, où il donna des marques de sa vigueur épiscopale en faveur des immunitez de l'Eglise. Il s'agissoit

Conc. ib. p. 991-1001. 1187. | Cave, p. 419. | Mab. ib. l. 26. n. 45.

Conc. ib. p. 1187. | Coin. an. 803.

IX SIECLE.

des violences de Jean duc, ou, comme l'on parle aujourd'hui, doge de Venise, contre le patriarche de Grade; au sujet de quoi Paulin écrivit une longue letre synodale à Charlemagne pour implorer sa protection. Ce fut une des dernieres actions de notre saint prélat, ' qui mourut l'année suivante 804, [1] le onziéme de janvier, jour auquel il est honoré comme saint. Alcuin son ami lui dressa l'épitaphe suivante.

Ugh. ib. | Boll. ib. p. 718. n. 26. | Cave. ib. | Fleu. H. E. l. 45. n. 25.

EPITAPHE.

Alcu. car. 113.

' Hic Paulinus ovans toto requiescit in ævo,
Hocque cubile pater dignus dignetur habere.
Invidus hoc templum nunquam pertranseat hostis,
Ne caros animis subito disjungat amicos,
Quos Christi caritas caros conjunxit amicos.

§ II.

SES ECRITS.

LA maniere dont la plûpart des écrits de S. Paulin ont été déterrés et mis au jour, feroit croire qu'on n'a pas encore recouvré tous ceux qui sont sortis de sa plume. Il est au moins vrai qu'une grande partie de quelques-uns, dont on n'a que des fragments, est encore ou cachée, ou entierement perdue. Voici ce qui nous en reste.

Alcu. app. p. 1873. 1886.

1°. Un traité de la Trinité, intitulé : *Sacrosyllabus*. ' Il fut composé pour réfuter la letre où Elipand évêque de Toléde établissoit ses erreurs, et prétendoit que J. C. n'étoit que fils adoptif de Dieu. Mais quoiqu'on ne nomme qu'Elipand dans le titre de l'écrit, Paulin y attaque aussi Felix évêque d'Urgel, son maître, comme il paroît par la fin, où il est expressément nommé. L'auteur, après avoir rapporté en peu de mots dans une espece de petite préface, à quelle occasion il entreprit ce traité, déclare qu'il n'y parle pas seulement en son nom, mais aussi des autres évêques d'Italie ses collegues : ce qu'il faut entendre des provinces d'Italie de l'obéïssance du roi Charles, qui ne s'étoient pas encore expliquées sur ces er-

Duches. ib. p. 540.

1. Les annales de Fulde marquent la mort de S. Paulin sur l'année 802, en quoi elles ont été suivies par plusieurs écrivains modernes. Mais nous avons cru devoir préferer ceux qui ne la mettent qu'en 804, sur ce que l'affaire du Patriarche de Grade n'arriva que l'année précédente 803.

reurs. Paulin les y réfute fort solidement en mêlant quelques raisonnements philosophiques, suivant les principes d'Aristote, aux autoritez de l'écriture. Il conclut en prononçant anathême contre Elipand, Felix et tous leurs sectateurs, s'ils ne renonçoient à leur hérésie, sans préjudice du droit du pape Adrien. On voit par-là que cet écrit fut fait avant la fin de l'année 795, à laquelle Leon III occupoit le saint siege. Et comme il est parlé d'un concile plénier, où les erreurs qu'il réfute avoient été déja condamnées, ce qui se fit au concile de Ratisbonne en 792, on a par-là une époque assurée du temps où parut ce traité qui fut lû au concile de Francfort en 794. Tout à la fin, Paulin souhaite au prince la victoire contre les barbares, afin de les ramener à la foi, et demande que les évêques soient dispensés du service de guerre et des affaires séculieres.

Ce traité de Paulin a été fort célebre ; et il y en a eu plusieurs éditions. Il parut en un petit volume *in*-16° l'an 1549, par les soins de Jean du Tillet, sans nom de lieu ni d'imprimeur. On l'inséra ensuite dans le premier recueil des orthodoxographes, imprimé en 1555, d'où Margarin de la Bigne le fit passer en 1575, dans le cinquiéme tome de sa collection. Depuis on n'a point réimprimé la bibliotheque des peres, qu'on n'y ait donné place à cet écrit, excepté celle de Lyon, où il a été oublié. Il se trouve aussi dans la collection générale des conciles, et dans le recueil de ceux d'Espagne par le cardinal d'Aguire. Dès l'année 1617, André Duchesne publiant les œuvres d'Alcuin, y ajouta le traité dont il est question, avec le suivant. On l'a encore inséré dans un recueil imprimé à Francfort les années 1596 et 1628.

Bib. S. Vin.

Orthod. t. 1. p. 1122-1130.

Conc. t. 7. p. 1022-1032. | hisp. t. 3. p. 96-102. | Alcu. ib.

2°. Trois livres contre Felix évêque d'Urgel, adressés par un épitre dédicatoire au roi Charles, par ordre duquel Paulin les avoit composés. La quatriéme letre d'Alcuin et la fin de la huitiéme nous apprennent à quelle occasion. Richbode archevêque de Treves et Theodulfe évêque d'Orleans, furent aussi engagés à écrire sur le même sujet; et Alcuin le fit de son côté. Peut-être ces deux prélats exécuterent-ils réellement ce dessein. Mais il ne nous reste que les ouvrages d'Alcuin et de Paulin. Celui d'Alcuin divisé en sept livres, fut d'abord imprimé sous le nom de notre saint prélat. Et ce qu'il y a de fort singulier, c'est qu'on lui ait fait encore

Alcu. ib. p. 1765-1839.

IX SIECLE. porter son nom dans la derniere édition de la bibliotheque des peres qui parut à Paris en 1644, quoiqu'André Duchesne l'eût rendu à son véritable auteur, en le faisant imprimer entre ses œuvres dès 1617.

Paulin commence le sien par une longue et ennuïeuse sortie sur les hérétiques en général. Il nomme ensuite les principaux qui ont erré sur la sainte Trinité, jusqu'à Nestorius et Eutychès. Après quoi il fait voir que celui qu'il attaque, et qu'il ne nomme nulle part que dans son épitre dédicatoire, convient, avec Arius et Nestorius, et que son hérésie consiste à diviser Jesus-Christ en deux: en fils propre et véritable de Dieu quant à la nature divine, et en fils adoptif et nuncupatif quant à la nature humaine. Cela posé, notre auteur entre en matiere, et réfute avec force, et en y mêlant quelquefois des paroles un peu vives et piquantes, de si folles prétentions. Il emploïe le premier et le second livre à combattre son adversaire par le raisonnement et les autorités de l'écriture. Il fait principalement beaucoup d'usage de celle de S. Paul. La premiere partie du troisiéme livre est encore emploïée à la même maniere de combattre, et la seconde à rapporter les autorités des peres, tant grecs que latins. Entre les premiers, Paulin ne cite que S. Athanase et S. Cyrille d'Alexandrie. Mais entre les autres, il copie d'assez longs textes de S. Hilaire de Poitiers, de S. Ambroise, de S. Jérôme, S. Augustin, S. Damase, S. Leon, S. Grégoire le Grand.

p. 1868. 1869. ' Il finit ce traité un peu prolixe par une humble priere à Jesus-Christ, où reconnoissant d'une part que tout ce qu'il y a de bon est un don de sa libéralité, il lui en rend de très-humbles actions de graces; et de l'autre, que tout ce qui s'y trouve de foible et de défectueux vient de son propre fonds, il le prie de le lui pardonner. ' pr. L'ouvrage fini, il pria le roi par une lettre particuliere de le communiquer à Alcuin.

p. 1869-1872. ' A la suite de cet ouvrage, on a imprimé un poëme d'environ 150 vers hexametres, intitulé *Regle de foi*. Paulin y expose ses sentiments sur la Trinité et l'Incarnation, ne faisant pas difficulté d'assurer, que c'est là ce que les apôtres et les peres de Nicée ont enseigné, et ce que croit toute l'Eglise catholique avec lui. Il y nomme, comme dans son traité précédent, les principaux hérétiques qui ont erré sur ces

IX SIECLE.

ces grandes véritez. Quoiqu'il n'y nomme pas Felix d'Urgel, on voit néanmoins qu'il avoit en vûe ses erreurs, en ce qu'il insiste sur ce qui se passa au baptême de Jesus-Christ, où il fut reconnu pour le Fils propre et bien-aimé du Pere. Il y a donc beaucoup de rapport entre ce poëme et la réponse à Felix ; et il ne se trouve point hors d'œuvre à la place qu'il occupe.

Mais on n'en doit pas conclure que Paulin l'eût mis lui-même à la suite de cette réponse. Au contraire, il y a plus d'apparence qu'il le composa en un autre temps. Ce qui en fait ainsi juger, est l'avertissement en prose qui se lit à la fin, adressé à une personne qu'il qualifie son très-cher frere, et qui n'est autre que le célebre Alcuin. L'auteur le priant instamment d'y corriger tout ce qui lui paroîtroit vicieux, ne lui parle que de ce poëme, et ne dit pas un mot de ces trois livres en prose. ' De même Alcuin lui répondant par sa letre 81, ne fait mention que de cette *Regle de foi*, qu'il loue comme un écrit qui méritoit d'être répandu par-tout, et appris de tous les prêtres en particulier. ep. 81. p. 1607-1609.

' André Duchesne est le premier qui a fait au public présent de ce poëme et des trois livres en prose qui le précedent. Il les fit imprimer en 1617 sur un manuscrit de M. Dupuy, à la suite des œuvres d'Alcuin, et à la tête du *Sacrosyllabus* de notre auteur. Nous n'en avons point encore trouvé d'autre édition. Ainsi l'on a negligé de les faire entrer dans la bibliotheque des peres, où ils devroient naturellement avoir leur place. app. p. 1761-1764.

3°. ' A l'aide d'un très-ancien manuscrit de la bibliotheque de M. Colbert, on a revendiqué à notre saint prélat le *traité d'exhortation*, plus connu sous le titre de *livre d'instructions salutaires à un comte*, qu'on a long-temps attribué à S. Augustin. On trouve en effet des manuscrits du neuviéme siecle, où il porte le nom de ce saint docteur ; ce qui, sans doute, a été le principe de l'erreur qui le lui a fait donner dans les siecles suivants. Mais outre que le stile n'approche que de loin de celui de ce pere, l'auteur avoit lû le traité de la vie contemplative par Pomere, écrivain de la fin du cinquiéme siecle, où il a puisé presque tout ce qu'il dit depuis le dixiéme chapitre jusqu'au vingtiéme de son écrit, qui en contient soixante-cinq. On trouve d'ailleurs dans la letre 94 d'Alcuin au comte Eric, de quoi assurer à Paulin la possession Aug. t. 6. p. 191-194.

IX SIECLE. où il est aujourd'hui de ce traité. Alcuin y dit en effet à Eric « qu'il lui écriroit plus au long sur les exercices de la pieté « chrétienne, s'il n'étoit à portée de profiter des avis de Pau- « lin, cet excellent docteur et habile maître de la vie spirituel- « le, ajoute-t-il, en qui l'on trouve toujours une source d'eau « vive qui réjaillit jusqu'à la vie éternelle. » De sorte qu'il ne paroît plus y avoir de doute que ces exhortations salutaires ne soient l'ouvrage de notre prélat, et qu'elles n'aient été écrites pour le comte Eric.

C'est avec beaucoup de fondement qu'on leur fait porter ce titre. Quoiqu'il pût y avoir plus d'ordre et de méthode,
p. 193-210. ' l'auteur y détaille fort bien les vices qu'il faut éviter, et les vertus qu'on doit mettre en pratique ; y spécifiant en particulier celles qui conviennent à un homme de condition, comme la bonté, l'affabilité, la liberalité, etc. Il n'a pas oublié d'y faire entrer la nécessité de confesser ses péchés, d'en faire pénitence, d'approcher de l'Eucharistie, de mortifier sa chair. Il insiste particulierement sur la pratique de la charité environ Dieu et envers le prochain, la fuite de l'orgueil, la vigilance pour éviter la rechûte dans le péché. Il finit par une longue, mais fort belle et aussi instructive que touchante priere à Dieu, où il a réuni en abregé presque tous les points qu'il a touchés dans le corps de l'ouvrage. Le stile de cet écrit est clair, concis et beaucoup meilleur que celui des autres traités du même écrivain, quoiqu'il se sente du génie de son siecle.

p. 191. 192. ' Les derniers éditeurs de S. Augustin ont revû cette piece sur plus de sept à huit anciens manuscrits ; l'un desquels, c'est celui de la bibliotheque de M. Colbert, remonte jusqu'au temps de l'auteur. Dans celle-ci elle porte le titre suivant : *Discours du B. Paulin évêque de Frioul à un de ses amis engagé dans le monde. Paix et prospérité, salut et joie éternelle en notre Seigneur et Sauveur Jesus-Christ.* Au moïen de ces manuscrits, les mêmes éditeurs l'ont dégagé de plusieurs gloses étrangeres, avec lesquelles il se trouve dans les imprimés ; et après lui avoir ainsi rendu sa premiere pureté, ils l'ont placé dans l'appendice au sixiéme tome de leur édition.

Mart. am. coll. t. 1. p. 508-510. 4°. ' Dom Martene et Dom Durand ont trouvé dans un manuscrit ancien de plus de cinq cents ans, un recueil qui nous paroît appartenir à notre saint prélat. Il est intitulé : *Avis salutaires de Paulin tirés des écrits des saints Peres*, et rou-

le tout entier sur la pénitence. Les principaux peres où on a puisé, sont S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin, S. Gregoire pape, S. Chrysostome, S. Ephrem, S. Isidore de Seville. Celui-ci fait voir que le recueil a été dirigé par un auteur postérieur au septiéme siecle: ce qui joint au nom de Paulin que porte le titre, et à la maniere dont est écrite la préface, où l'on reconnoît plusieurs traits du stile de S. Paulin d'Aquilée, ne laisse presque aucun doute que ce recueil ne lui appartienne.

Les éditeurs n'ont jugé à propos d'en imprimer que la préface, qui est intitulée: *Exorde de Paulin qui nous invite aux délices de la pénitence*. L'auteur débute par exiger que la pénitence commence par les larmes, et qu'elle finisse par une sainte joïe. Après quoi il met en la bouche de son pénitent une humble priere à Dieu pour lui marquer sa componction et sa reconnoissance: sa componction, en ce qu'il a eu le malheur de l'offenser, et sa reconnoissance, en ce qu'il lui a fait la grace de sortir du péché et de revenir à lui. On a vû qu'il étoit ordinaire à S. Paulin d'insérer des prieres dans ses écrits. Enfin, il veut que lorsque le pénitent, ainsi disposé, se présentera pour confesser ses péchés, les ministres le munissent contre une fausse honte, qui pourroit l'empêcher de déclarer, ou au moins lui faire pallier ceux qui sont le plus honteux.

5°. On a dit que S. Paulin avoit tenu un concile à Frioul en 791, que divers critiques modernes ne mettent cependant qu'en 795; de quoi l'on ne voit point de raison. Au contraire, ' non-seulement l'inscription, mais aussi le texte, portent que ce fut en la vingt-troisiéme année du regne de Charles, ce qui revient à l'an 791 de l'ére commune. ' Nous avons les actes de ce concile, qui sont plus l'ouvrage de notre prélat que de tout autre. Ils sont considerables, et comme divisés en trois parties. ' La premiere est un long discours de S. Paulin sur deux points de foi alors contestés: la procession du S. Esprit comme procédant du Pere et du Fils, et l'égalité du Fils avec le Pere, et son unité en qualité de Fils, qu'il ne falloit pas par conséquent diviser en deux; l'un naturel et l'autre adoptif. Presque tout ce discours est emploïé à prouver le premier point, et à montrer l'utilité de l'addition du *Filioque*. Sur la fin on y touche le second point, ' qu'on discute assez amplement dans la se-

Conc. t. 7. p. 991.

p. 991-1009.

p. 991-999.

p. 999-1002.

IX SIECLE. conde partie, qui contient le symbole de Nicée, tel qu'on le chante à la Messe, avec l'addition dont on vient de parler, et une explication du texte de ce symbole, faite exprès pour refuter les erreurs d'Elipand et de Felix, sans les nommer.

p. 1002-1009. ' La troisiéme partie de ces actes comprend quatorze canons, qui furent faits à ce concile sur divers points de discipline.

Ibid. ' Les sept premiers concernent directement le clergé, et tendent à en bannir la simonie, un gain sordide, tout négoce illégitime, les chansons profanes, les instruments de musique, les trop grands divertissements, l'habitation avec les personnes d'un autre sexe, et à y établir la piété, la modestie, la gravité et les autres vertus nécessaires pour que les clercs deviennent le modele des simples fideles. Entre les canons suivants, le douziéme, qui regarde les religieuses, est rigide à l'égard des visites qu'on leur rend. Il y en a d'autres qui défendent les mariages clandestins, la trop grande inégalité d'âge entre les contractants, établissent l'indissolubilité de ce Sacrement, l'observation du Dimanche depuis les vêpres du Samedi au soir, le païement des dixmes et des prémices.

Bal. misc. t. 7. p. 6-13. 6°. ' On a encore une letre synodale de S. Paulin au roi Charles, à qui il l'écrivit en conséquence d'un autre concile qu'il tint à Altino, dont on ne convient pas de la date. Baronius, suivi de plusieurs autres, le place en 802 ; et M. Baluze quelques années auparavant. ' Comme il fut assemblé au sujet de la mort violente que Jean, duc de Venise, causa au patriarche de Grade, ce qu'on croit être arrivé en 803, il nous paroît qu'il vaut mieux rapporter ce concile à la même année avec M. l'abbé Fleuri.

Fleu. H. E. l. 45. n. 24.

Boll. 11. Jan. p. 717-718. | Conc. t. 1. p. 1187-1188. | Bal. ib. ' On avoit déja imprimé le commencement et la fin de cette letre, lorsque M. Baluze la publia en tout son entier, à deux petites lacunes près. Dans cette derniere édition, l'on ne donne à Charlemagne que la simple qualité de roi ; ce qui a pû autoriser M. Baluze à placer le concile en question quelques années avant que ce prince fût déclaré empereur, qualité qu'il porte dans les éditions précédentes de cette letre. Ce qui manque dans celle-ci, est un long discours figuré, par conséquent obscur et ennuïeux, pour prier Charles de faire examiner les actes du concile que Paulin lui envoïoit, et d'en retrancher tout ce qu'il jugeroit à propos; mais de

le faire cependant de maniere, qu'en retranchant les feuilles, on eût soin de conserver les fruits. Le reste de la letre est plus clair et plus important. Saint Paulin s'y plaint que des prêtres y avoient été battus et laissés demi-morts, d'autres même tués, et exhorte le prince à en faire justice, comme étant l'unique protecteur de l'Eglise; afin que l'exemple d'une juste sévérité arrêtât le cours de ces excès, qui n'étoient que trop fréquents.

7°. Saint Paulin avoit écrit plusieurs autres letres en différentes occasions, tant au même prince qu'à d'autres personnes. On en juge ainsi et par ce qui nous en reste, et par celles qui lui sont adressées, et qui en supposent au moins autaut de sa part, ' Alcuin seul lui en adressa six que nous avons encore, et presque autant de petites poësies, sans compter celles qui se sont infailliblement perdues.

Alcu. ep. 62. 73. 81. 95. 112. 113. | Car. 212. 214. 254. 256.

Mais de toutes celles que S. Paulin a écrites, nous n'en avons qu'une entiere. ' Elle est adressée à un nommé Heistulfe, qui, sous un soupçon d'adultere, avoit tué sa femme. Le titre porte, que l'auteur la lui écrivit du concile de Francfort, où il se trouva effectivement en 794, comme on l'a dit; et il y a apparence que ce fut par ordre de l'assemblée. Paulin, après avoir exposé à Heistulfe l'énormité de son crime, lui proposa deux sortes de pénitence à son choix pour tâcher de l'expier; ou d'entrer dans un cloître pour y finir ses jours dans les austérités d'une vie laborieuse et humiliante, ou de passer le reste de sa vie, sans quitter le monde, dans la pénitence publique, qui étoit encore alors accompagnée de toutes les austérités et humiliations que saint Paulin décrit ici. ' Cette letre avoit été d'abord insérée sous le nom du pape Etienne V, dans le recueil de Burchard évêque de Wormes, livre VI, chapitre 40, dans Ive de Chartres et le décret de Gratien. Mais les PP. Labbe et Cossart, en la réimprimant dans la collection des conciles, l'ont rendue à son véritable auteur sur un très-ancien manuscrit de Reims. C'est la même letre ' qu'Hincmar, au rapport de Flodoard, avoit envoïée à Wlfude de Bourges, qui lui avoit demandé le jugement de Paulin touchant les hommes qui tuent leurs femmes.

Conc. ib. p. 1064. 1065.

p. 1064. | Bal. ib. t. 1. pr. p. 6.

Flod. l. 3. c. 21.

' Il y a encore de notre saint prélat quatre fragments considerables d'autant de letres au roi Charles. Dans le premier, il exhorte ce prince à combattre les ennemis visibles de l'E-

Bal. ib. p. 352-365.

IX SIECLE.

glise, afin que ses ministres soient plus libres pour combattre ses ennemis invisibles. Dans le second, il lui représente les principaux vices des évêques de son temps, et insiste sur leur absence de leurs diocèses, et les mauvais effets qui s'ensuivoient. Cette letre étoit pleine d'érudition, comme il paroît par la fin de ce fragment. Le troisiéme est admirable. Paulin y prescrit au prince, en peu de mots, de justes moïens pour faire regner le bon ordre et la vertu dans ses états. ' Cet endroit parut si beau à Theodulfe d'Orleans, qu'il ne crut pas pouvoir mieux réussir à faire l'éloge de la conduite de Charlemagne à cet égard, qu'en le copiant presque mot à mot. ' Le quatriéme fragment rapporté par Duchesne entre les témoignages rendus à la mémoire d'Alcuin, est un reste de la letre particuliere que Paulin écrivit au même prince, pour le prier de lui communiquer son ouvrage contre Felix d'Urgel. On y trouve un éloge abregé, mais magnifique d'Alcuin.

Theod. de bap. pr.

Alcu. pr.

' Enfin, nous avons un cinquiéme et assez long fragment d'une autre letre de Paulin au patriarche Leon, c'est le pape Leon III, en réponse aux avis que celui-ci lui avoit demandés, au sujet de la conduite qu'on doit tenir envers les excommuniés. Ce qu'y dit Paulin est très-sensé, et tend à inspirer une compassion sincere pour les pécheurs.

Bal. ib. t. 4. p. 12. 13.

8°. On trouve sous le nom de S. Paulin d'Aquilée entre les œuvres de Cassandre, trois hymnes accompagnées de scholies, que M. Thomasius a fait réimprimer à la fin de son pseautier. ' Il est certain que notre saint prélat en avoit composé quelques-unes qu'il emploïoit dans la Liturgie, au rapport de Walafride Strabon, qui écrivoit peu de temps aprés lui. Mais on n'a pas la même certitude, que celles qu'on produit sous son nom soient son ouvrage. Il y en a une sur la naissance du fils de Dieu, une autre sur S. Simeon, et une troisiéme sur la dédicace de l'église. Ces trois hymnes ont été traduites en françois par Gui le Fevre de la Boderie.

Wal. Str. de reb. eccl. c. 35.

9°. ' Le diacre Benoît, second éditeur des capitulaires de Charlemagne, avertit que dans son troisiéme livre il se trouve diverses choses que l'évêque Paulin et Alcuin avoient recueillies des anciens canons par ordre de ce prince.

Bal. capit. t. 1. p. 806.

De tout ce que l'on vient de dire de S. Paulin et de ses écrits, on doit conclure que c'étoit un prélat de grand mérite, laborieux, infatigable, plein de piété et de zele pour

l'intégrité de la foi, l'exacte observation de la discipline, les intérêts de l'Église, un homme de bon conseil, d'esprit, d'érudition, autant que son siecle pouvoit le permettre. Mais outre que son stile se sent beaucoup du génie de son temps, il n'est rien moins qu'uniforme. En plusieurs endroits ce sont des périodes à perte d'haleine, une superfluité de mots entassés les uns sur les autres sans arrangement, des allégories, des termes figurés, ce qui rend le discours obscur et embrouillé. Ces défauts regnent particulierement dans le commencement de son premier livre contre Felix d'Urgel, et sa longue letre synodale au roi Charles. Ailleurs son stile est tolerable, sur-tout dans son traité de piété au comte Eric, où l'on a déja remarqué qu'il est clair, concis et naturel. (XVIII.)

LE B. ALCUIN

ABBÉ DE SAINT MARTIN A TOURS.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

PRESQU'AU même temps que la France accorda à l'Angleterre Grimbalde et les autres savants, dont on a parlé, pour y rétablir les études qui y étoient tombées, elle en reçut avec usure un retour digne d'une éternelle mémoire en la personne d'Alcuin[1], qui devint le docteur de la nation françoise, et le principal restaurateur des Letres en France après Charlemagne. Ce grand homme nâquit vers

Mab. act. b. t. 5. p. 147. n. 4. 162. n. 3. | an. l. 23. n. 37.

1. (*a*) Le premier nom d'Alcuin étoit Alcwin, qui est Saxon ; mais il prit ensuite celui d'Albinus qui est plus latin, et le prénom de Flaccus, peut-être pour s'accommoder au génie des savants de ce temps, qui, comme on l'a remarqué, se plaisoient à prendre des noms mystérieux et allégoriques. Au reste, il ne faut pas le confondre ni avec Albin abbé de Cantorberi, plus ancien qu'Alcuin dont il est ici question ; ni avec un autre Albin camerier du pape Leon III, ni enfin avec Albuin moine d'Hersfeld au onziéme siecle. (*b*) M. Cave et les auteurs de la grande bibliotheque ecclésiastique qui le copient ici mot à mot, sont tombés dans la premiere erreur de confusion, qui est précédée d'une autre, en ce qu'ils supposent que notre Alcuin fut disciple du vénérable Bede mort en 735, peut-être avant qu'Alcuin vint au monde. (*c*) M. Basnage avoit déja censuré une de ces fautes, aussi-bien que l'opinion qui fait naître Alcuin près de la ville de Londres.

(*a*) Mab. act. b. t. 5. p. 162. n. 1. 2. f. an. l. 23. n. 37.
(*b*) Cave, p. 420. 1. | Mag. bib. Eccl. A. p. 239. 2.

(*c*) Canis. B. t. 2. par. 1. p. 381

IX SIECLE.

l'an 735 dans la province d'Yorck, de parents nobles et riches, dont l'antiquité ne nous a pas conservé le nom. Il eut un frere nommé Arnon et surnommé Aquila, qui fut évêque de Saltzbourg; et c'est-là tout ce que l'on sait de sa famille.

Act. ib. p. 163. | an. ib. | Alcu. ep. 98. | vit. n. 7. 9.

' Alcuin dès son enfance fut élevé à Yorck, dans le monastere qui étoit contigu à l'église matrice. Il y eut successivement pour maître dans les Letres Egbert et Elbert, qui furent depuis l'un après l'autre archevêques du lieu. On voit par la suite de sa vie combien il fit de progrès à cette école dans les Letres et la vertu. Il y étudia à fond le latin et le grec, et y prit une teinture de l'hebreu. ' De disciple il devint ensuite maître, et enseigna avec beaucoup de réputation dans la même école, où il eut plusieurs auditeurs de mérite. Cet emploi n'empêcha pas qu'on ne le chargeât encore du soin de la bibliotheque; et sa piété allant toujours de pair avec son savoir, il fut ordonné diacre de l'église d'Yorck, desservie par des moines de l'ordre de S. Benoît, comme celle de Cantorberi.

Vit. n. 11. | Mab. an. ib. | l. 24. n. 12.

Alcu. vit. n. 12. | ep. 23. | Mab. ib. | 25, n. 22. | l. 26. n. 10. 19. | l. 27. n. 15. | act. ib. p. 168. n. 27.

' Eanbalde aïant succedé à Elbert, envoïa Alcuin à Rome pour lui obtenir le pallium. Alcuin à son retour passa à Parme, où le roi Charles se trouvoit alors. Ce prince qui cherchoit des hommes de Letres pour exécuter le dessein qu'il avoit formé de les ressusciter dans ses états, voïant par lui-même en Alcuin ce que la renommée avoit publié de son mérite, le pressa fortement de venir en France, si-tôt qu'il auroit fini sa commission. Alcuin le promit, et l'exécuta la même année qui étoit la 780 de l'ére commune, après en avoir obtenu la permission de son archevêque et du roi d'Angleterre. Peu de temps après qu'il fut en France, Charles, moins à dessein de l'enrichir, qu'en vûe d'y établir une exacte discipline, lui donna les abbaïes de Ferriere en Gatinois, de S. Loup à Troïes, et le petit monastere de S. Josse en Ponthieu. Dès-lors ce prince regarda Alcuin comme son maître, et l'honora toujours comme tel, n'entreprenant rien d'important sans son avis. Lorsqu'il s'agissoit de dépêches de conséquence, c'étoit Alcuin qui y mettoit la main. Mais sa principale occupation fut d'enseigner publiquement toutes les sciences. Il faisoit ses leçons dans le palais, tant au roi même, qu'aux princes et princesses ses enfants, et aux seigneurs de la Cour. On ne répétera pas ici ce qu'on a dit ailleurs

leurs[1] de sa maniere d'enseigner, et du fruit qu'en tira la France. Il suffit d'observer qu'il eut plus de part que tout autre, après Charlemagne, au renouvellement des études qui s'y fit alors.

En 790, lorsqu'Alcuin avoit déja passé dix à onze ans à la cour, Charles le renvoïa en Angleterre pour faire la paix avec le roi Offa. Il en revint au bout de trois ans, à la fin de l'année 792, ou au commencement de la suivante. Alcuin de retour en France, n'en sortit plus dans la suite. Il se partagea entre deux objets principaux : à défendre la foi contre les hérésies du temps, et à continuer la guerre qu'il avoit déclarée à l'ignorance. Ceux de qui il avoit appris les Letres, lui avoient enseigné à faire son capital de ce premier objet ; et lui-même en exhortant les autres à l'étude, se proposoit particulierement de former de dignes défenseurs de la vérité pour les temps où elle seroit attaquée.

Mab. act. ib. p. 169. | an. l. 26. n. 19. | Alcu. vit. n. 13. | Uss. ep. hib. p. 36.

Alcu. p. 927.

p. 1406.

Elipand évêque de Tolede et Felix d'Urgel son disciple, qui enseignoient que Jesus-Christ étoit fils adoptif de Dieu, n'eurent point de plus puissant adversaire qu'Alcuin. Non-seulement il eut beaucoup de part au grand concile de Francfort, où il fut associé aux prélats qui le composoient, et où ces erreurs furent proscrites en 794 ; non-seulement il écrivit contre eux les ouvrages dont on parlera dans la suite, mais il sçut encore engager les plus savants évêques de l'obéissance de Charles à prendre la plume contre eux ; et dans un autre concile tenu à Aix-la-Chapelle en 799, il confondit personnellement Felix, qui en conséquence abjura son hérésie.

Vit. n. 13. | ep. 4. 9. p. 1471. 1494. 1495. | Conc. t. 7. p. 1064. c. 56. | Mab. act. ib. p. 170. n. 32-34.

En 796, à la mort d'Ithier abbé de S. Martin de Tours, le roi donna encore cette abbaïe à Alcuin, qui y rétablit l'observance réguliere. Au bout de quelque temps Alcuin dégouté de la cour, malgré le bien qu'il y faisoit, demanda plusieurs fois la permission de se retirer dans le lieu de sa nouvelle dignité, ou à Fulde, où la discipline étoit encore plus exactement gardée. Mais ce fut en vain ; Charles ne pouvoit se passer de lui. Il ne put cependant l'engager à faire avec lui le voïage de Rome, où il fut couronné Empereur à la fin de l'année 800. Il y a bien de l'apparence qu'à son

Mab. an. l. 23. n. 23. | l. 26. n. 47. | act. ib. p. 170-173. | Alcu. ep. 17. 19. 23. | vit. n. 14.

1. Voïez les nombres XIV et XV de notre discours historique du siécle précédent.

IX SIECLE.

départ ce prince accorda enfin à Alcuin la faculté de satisfaire l'attrait qu'il avoit pour la retraite.

Mab. act. ib. p. 173-178.

Il se retira donc à Tours, où son premier soin fut d'ouvrir une école qui bien-tôt devint très-célebre, et la mere de plusieurs autres, par le moïen des disciples qu'il y forma. On peut consulter ce que nous avons déja dit des unes et des autres, au nombre XXI et suivants du discours historique à la tête du huitiéme siécle. Un de ses autres soins fut d'achever la fondation du monastere de Cormeri, dépendant de S. Martin, commencé par l'abbé Ithier. L'ouvrage fini, il y mit vingt moines de la réforme de S. Benoît d'Aniane, avec qui il avoit lié une étroite amitié.

p. 179-180. | Alcu. ep. 7. 23. | vit. n. 14. 24. 26.

Alcuin sentant le poids du gouvernement de tous ces monasteres, fit tant auprès du roi, qu'il lui permit de s'en démettre en faveur de ses disciples. Fridugise eut l'abbaïe de S. Martin, et Sigulfe celle de Ferrieres. Pour lui, déchargé de la sorte, il ne pensa plus qu'à faire revivre dans sa conduite les austérités des anciens moines, sans néanmoins cesser ses occupations ordinaires de l'étude, qui n'y étoient point incompatibles. Toujours ou il prioit, ou il lisoit, ou il enseignoit, ou il écrivoit pour la postérité.

Alcu. in Joh. pr. 1. 2. p. 374. 375. 390. 686. | Mab. an. l. 26. n. 61. | it. ital. p. 68. | Lamb. bib. t. 2. p. 403. 404. | Bal. capit. t. 2. p. 1162. | Pez, anec. t. 1. p. 146.

Ce fut particulierement en ce temps-là, qu'il s'appliqua à corriger et copier de sa propre main l'ancien et le nouveau Testament: travail important et de grande utilité pour l'Eglise. On en a la preuve dans la petite préface à la tête du dixiéme livre de son commentaire sur S. Jean, qu'il composa dans le repos de sa retraite à Tours, comme il paroît par la letre de Gisele et de Rictrude, qui le lui avoient demandé. Bien-tôt les exemplaires de la bible ainsi corrigés se multiplierent et se répandirent en divers lieux. Angelome moine à Luxeu, qui fleurissoit peu de temps après, témoigne en avoir vû un de la sorte, dont il rapporte la correction qu'Alcuin avoit faite sur le mot de Sara. Encore aujourd'hui l'on en voit, dans la bibliotheque des PP. de l'Oratoire de S. Philippe de Neri à Rome, un autre parfaitement bel exemplaire, que l'on croit être le même que celui qui sortit des mains d'Alcuin, pour passer dans le cabinet de Charlemagne, comme le marquent les vers qui s'y lisent. Cet exemplaire, au rapport de Baronius, qui en fait l'éloge, a beaucoup servi en ces derniers temps, pour donner des éditions plus correctes de la bible.

C'est peut-être le même [a] dont se servirent les Dominicains de France, qui vers 1236 travaillerent par ordre de Jourdain leur général à revoir et corriger le texte sacré de l'Ecriture. Il est au moins vrai que l'exemplaire latin sur lequel ils travaillerent, étoit du regne de Charlemagne. ' Alcuin écrivit encore une autre bible à la priere de Raolon abbé de S. Vaast d'Arras.

[a] Le Long, bib. sac. p. 239. 553.

Canis. B. ib.

' L'annaliste d'Aniane fait aussi mention d'un livre des Evangiles, tout écrit de la main d'Alcuin pour l'usage du même prince, qui en fit présent au monastere d'Aniane. S'il faut s'en rapporter ' à Barthius, il faudra dire qu'Alcuin ne croïoit pas indigne de lui de corriger les livres profanes [1] comme les sacrés.

Bal. ib.

Barth. adv. l. 20. c. 6.

Tels furent les exercices dans lesquels ce grand homme finit ses jours. ' Il mourut le 19 de Mai le propre jour de la Pentecôte, comme il l'avoit souhaité, de l'an 804, et fut inhumé dans l'église de S. Martin, où l'on grava sur une plaque de cuivre l'épitaphe suivante, qu'il avoit composée de son vivant.

Alcu. vit. n. 27-31.

EPITAPHE

Hic, rogo, pauxillum veniens subsiste viator,
Et mea scrutare pectore dicta tuo :
Ut tua deque meis agnoscas fata figuris,
Vertantur species, ut mea, sicque tua.
Quod nunc es, fueram, famosus in orbe viator :
Et quod nunc ego sum, tuque futurus eris,
Delicias mundi casto sectabar amore :
Nunc cinis et pulvis, vermibus atque cibus.
Quapropter potius animam curare memento,
Quam carnem : quoniam hæc manet, illa perit.
Cur tibi rura paras ? Quam parvo cernis in antro
Me tenet hic requies : sic tua parva fiet.
Cur tyrio corpus inhias vestirier ostro,

1. ' D'anciens manuscrits portent, que les comédies de Terence furent revûes par Callopius, que l'on croit avoir été un surnom d'honneur donné à Alcuin, qui dans un autre manuscrit qui contient la vie de S. Willibrode, est ainsi qualifié : *Dominus Albinus Magister optimus Calliopicus*, comme si l'on disoit, aussi savant que s'il avoit été formé par Calliope la plus docte des neuf muses.

Barth. ib.

Quod mox esuriens pulvere vermis edet?
Ut flores pereunt vento veniente minaci,
Sic tua namque caro, gloria tota perit.
Tu mihi redde vicem, Lector rogo, carminis hujus,
Et dic : Da veniam, Christe, tuo famulo.
Obsecro nulla manus violet pia jura sepulcri,
Personet Angelica donec ab arce tuba :
Qui jaces in tumulo, terræ de pulvere surge,
Magnus adest Judex millibus innumeris.
Alchuin nomen erat Sophiam mihi semper amanti,
Pro quo funde preces mente, legens titulum.

n. 31. A cette épitaphe, où Alcuin a laissé des marques de sa foi et de son humilité, l'on ajouta les paroles qui suivent: *Hic requiescit beatæ memoriæ Domnus Alchwinus abbas, qui obiit in pace XIV Kalendas Junias. Quando legeritis, ô vos omnes, orate pro eo et dicite: Requiem æternam donet ei Dominus.*

n. 20-23. | Mab. act. ib. p. 184. n. 78. | an. l. 27. n. 31. On lui attribue le don de prophétie et des miracles; et peu de temps après sa mort, il fut reconnu pour bienheureux par Raban, Hincmar et autres. Cependant on ne voit point qu'on ait jamais fait sa fête, non pas même à S. Martin, où l'on étoit temoin de la sainteté de sa vie, et où l'on possédoit sa dépouille mortelle.

Mab. act. ib. p. 180. n. 63-66. En tous les endroits qu'Alcuin donna des leçons, il eut des disciples qui firent sa gloire, et répandirent ailleurs la doctrine qu'il leur avoit enseignée. A Yorck il vit à son école Fridugise et Joseph, qui le suivirent en France, S. Ludger depuis évêque de Mimigardenford, et Putul dont il est parlé dans la vie de ce prélat. A la cour de France il eut l'honneur d'instruire Charlemagne même, la princesse Gisele sa sœur, les princesses ses filles, Gisele et Rictrude, Riculfe, qui fut ensuite évêque de Soissons, Angilbert gendre de Charlemagne, et tous les jeunes seigneurs qui étoient alors élevés à la cour de ce prince. A S. Martin de Tours, on compta entre ses principaux disciples, Sigulfe abbé de Ferrieres, Raban archevêque de Maïence, Haimon évêque d'Halberstat, Samuel de Wormes, Amalaire de Metz, et tant d'autres dont on a donné ailleurs quelque énumeration.

§. II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

HEROLD, premier éditeur des orthodoxographes, et Canisius, sont les premiers qui aïent publié quelque recueil des écrits d'Alcuin. Canisius le fit à trois reprises, à mesure qu'il les déterroit. Ce qu'il en a fait imprimer se trouve au premier, cinquiéme et sixiéme volume de ses *Leçons antiques*, comme on le verra en détail par la suite.

Après Canisius, André Duchesne, cet auteur si laborieux, recueillit tout ce que l'on reconnoissoit alors appartenir à Alcuin, et en forma un volume *in-folio*, qui en 1617 sortit des presses de Sebastien Cramoisy, imprimeur à Paris. Cette édition est divisée en trois parties, dont la premiere contient les commentaires sur l'écriture; la seconde, les ouvrages polémiques, liturgiques, moraux et ceux qui traitent des arts. Dans la troisiéme sont renvoïés les écrits historiques avec les letres et les poësies. L'éditeur y a ajoûté un appendice, où se trouvent deux traités de S. Paulin d'Aquilée dont on a parlé, et a mis à la tête du volume la vie d'Alcuin, et à sa suite d'amples témoignages rendus à sa mémoire. Cette édition seroit passable pour le temps, si l'on avoit eu le soin de l'enrichir de notes convenables. Nous allons d'abord rendre compte des ouvrages qu'elle contient, suivant l'ordre qu'ils y tiennent. Puis nous ferons le dénombrement de ceux du même auteur qu'on a récouvrés depuis, et publiés à differentes occasions. Bib, S. Vin. cen.

1°. A la tête de cette édition paroissent les *questions sur la Genese avec leurs réponses*, au nombre de 281. Elle sont adressées au prêtre Sigulfe, disciple et compagnon d'Alcuin, par une petite préface en espece d'épitre dédicatoire, où l'auteur nous apprend en peu de mots les principales circonstances qui concernent l'origine de cet ouvrage. Il l'entreprit à l'occasion des questions que Sigulfe lui avoit souvent faites sur les difficultés que présente le premier livre de Moyse; et l'abregea le plus qu'il lui fut possible, tant à cause de la distraction de plusieurs affaires publiques, qu'à raison des embarras de divers voïages où il se trouvoit engagé. L'on voit par-là qu'Alcuin composa cet écrit lorsqu'il étoit à la suite de Alcu. p. 1-54.

IX SIECLE. la cour. Il n'y a fait entrer que les questions qui regardent l'histoire. Les autres lui paroissoient trop difficiles, et demandoient plus de loisir et un plus long traité. Presque toutes les réponses qu'Alcuin donne aux questions qu'il se propose sont simples, assez justes et fort courtes.

p. 48-54. ' Mais la derniere qui roule sur les bénédictions que Jacob donna à ses fils, est très-étendue en comparaison des autres. Alcuin explique cet endroit d'une maniere historique et allégorique. ' Dans les temps postérieurs on a détaché de sa place cette question avec sa réponse, pour la transporter entre les œuvres de S. Augustin, à qui l'on a voulu en faire honneur sous ce titre : *Des bénédictions du Patriarche Jacob*. Les derniers éditeurs de ce pere aïant reconnu la supposition, ont renvoïé l'écrit dans l'appendice du troisiéme tome de leur édition, en avertissant qu'il appartient à Alcuin. Celui-ci l'a tiré, partie des questions de S. Jerôme sur la genese, partie des morales du pape S. Grégoire sur Job. Ce qui est pris de S. Jerôme, commence à ces mots : *principium autem doloris*, et finit à ces autres : *hæc hactenus historice*. Ce qui est copié de S. Grégoire est moins considerable, et se lit vers la fin, à l'endroit où il est parlé de Dan. Le texte de cet écrit paroît plus correct dans cet appendice que dans les éditions précédentes. Il s'y lit même tout à la fin un passage qui manque ailleurs touchant les Juifs, qui, au lieu du Christ, suivant l'expression de ce passage, attendent l'Antechrist. ' La plus grande partie de cette 281e question d'Alcuin, se trouve inserée avec quelque renversement dans le troisiéme livre du commentaire sur la genese attribué à S. Eucher évêque de Lyon.

Aug. t. 3. app. p. 31-34.

Euch. in Gen. l. 3. p. 183-188.

Aug. t. 8. app. p. 52. ' On a aussi détaché de ce même recueil d'Alcuin les cinq premieres questions, pour en former la fin des *questions sur la Trinité et la Genese*, attribuées à S. Augustin, que les derniers éditeurs ont rejettées dans l'appendice de leur huitiéme tome.

Bib. Gir. | ... Bal. t. 2. p. 602. | Lug. Bat. p. 26. 1. ' Les questions d'Alcuin sur la Genese furent imprimées pour la premiere fois en un volume in-8°. l'an 1525, par les soins de Menrad Molter, à Haguenau, où elles parurent de nouveau en 1529 en même volume. On en marque une autre édition de 1550 faite à Basle, ' où elles furent réellement inserées en 1555 parmi les orthodoxographes. Margarin de la Bigne les aïant oubliées dans sa collection qu'il

Ortho. t. 1. p. 1059-1084.

publia à Paris en 1575, ont les mit dans le supplément qui y fut imprimé quatre ans après en 1579. IX SIECLE.

2°. A la suite de ces questions, Duchesne a ajouté un petit écrit d'Alcuin, qu'il avoit tiré des manuscrits sous ce titre : Discours du B. Alcuin diacre sur ces paroles de la Genese, *faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance*. L'explication que l'auteur donne à ce passage, quoique morale pour la plus grande partie, est néanmoins propre à inspirer à l'homme une grande idée de son excellence. Il faut que cet écrit n'ait pas porté dès son origine le nom de son véritable auteur ; puisqu'on le trouve imprimé entre les œuvres de S. Ambroise et celles de S. Augustin, d'où les derniers éditeurs de l'un et de l'autre l'ont tiré pour le ranger entre les écrits qui leur sont supposés. Dans S. Ambroise il porte pour titre : *Traité de l'excellence de la création de l'homme*, et dans S. Augustin : *De la création du premier homme*, simplement. Il se trouve même inseré avec quelques petits changements dans le traité *De l'esprit et de l'ame*, autre ouvrage supposé au même saint docteur, où il commence par *Tanta dignitas*, au lieu de quoi on lit dans l'édition d'Alcuin, *Tota*, ce qui est une faute.

Alcu. p. 54-56.

Amb. app. p. 611. 612.

Aug. t. 6. app. p. 49. n. 35.

3°. Le petit écrit précédent est suivi, dans l'édition de Duchesne, de trois opuscules d'Alcuin sur les pseaumes. Le premier est intitulé : *Manuel, ou pieuse et courte explication des sept pseaumes de la pénitence*. Le second est une explication du pseaume CXVIII, et le troisiéme une autre explication des pseaumes graduels. Ces trois courtes explications sont adressées à Arnon évêque de Saltzbourg, frere de l'auteur, comme on l'a dit, par une préface qui fut imprimée pour la premiere fois en 1669 dans le neuviéme tome du spicilege de Dom Luc d'Acheri. On y voit que ce fut à la priere de ce prélat qu'Alcuin mit la main à ces opuscules, qu'il composa, suivant ses expressions, des fleurs qu'il avoit tirées des interpretes des pseaumes qui l'avoient précédé. Après avoir ainsi marqué l'occasion qui l'engagea à prendre la plume, et la maniere dont il exécuta son dessein, il tâche de donner des raisons des nombres qui lui paroissent mystérieux dans ces pseaumes : sept dans ceux de la pénitence, quinze dans les graduels et vingt-deux sections, chacune divisée en huit versets dans le pseaume CXVIII. Mais il réussit mieux à faire l'éloge des pseaumes en général, quoiqu'il le fasse en

Alcu. p. 57-122.

Spic. t. 9, p. 111-116.

IX SIECLE.

peu de mots. Il y a entremêlé de beaux avis pour une conduite chrétienne, et finit sa préface par un petit poëme de 17 vers hexametres, où il presse Arnon de se souvenir de lui au saint autel, et lui souhaite à lui et à son troupeau toute sorte de prospérité.

Quant au corps de l'ouvrage, Alcuin s'arrête un peu à expliquer le titre de chaque pseaume de la pénitence, et à faire sentir l'excellence du CXVIII. L'explication qu'il donne à chaque verset, est succinte et morale ; d'ailleurs claire, instructive et pleine de piété.

Bib. cord. p. 28. | .... Colb. t. 3. p. 889. | Orthod. ib. p. 1085-1122.

Crow. clen. scri. p. 41.

Poss. app. t. 1. p. 35.

' Ces trois opuscules furent imprimés en un volume in-8°. à Paris chez Nicolas le Riche dès l'année 1547 ; et huit ans après en 1555, on fit entrer ces mêmes écrits dans le premier recueil des orthodoxographes imprimé à Basle. ' S'il n'y a faute dans Crowæus, le commentaire sur les sept pseaumes de la pénitence parut séparément à Paris in-8°, en 1568. ' Possevin ajoûte à cette édition le commentaire sur le pseaume CXVIII, et la petite explication de l'endroit du cantique des cantiques dont il sera ensuite parlé.

Alcu. p. 123-178.

Mag. bib. eccl. A p. 240. 2.
a Cave, p. 240. 2.

Alcu. ib.

4°. ' *De l'usage des pseaumes* divisé en deux parties. On ne peut se tromper dans l'attribution de ce traité ; puisque l'auteur y a exprimé son nom dans deux vers élégiaques qui se lisent à la tête. ' Il avoit déjà été imprimé à Cologne en 157, lorsque Duchesne le fit entrer dans son édition. [a] M. Cave et d'autres écrivains disent qu'il fut adressé à Fridugise ; mais cela n'est marqué ni à la tête ni dans le corps de l'ouvrage. Alcuin n'y adresse la parole qu'à ses lecteurs en général. ' C'est un recueil de diverses prieres pour différentes occasions où l'on se peut trouver dans la vie, et les principales actions de chaque journée. La plû-part sont presque entierement tirées des pseaumes ; et dans les unes et les autres, l'auteur n'a fait qu'exprimer ce qu'il avoit lui-même dans le cœur. Ordinairement les prieres sont précédées d'une courte instruction en forme d'avertissement. Celui qui est à la tête de tout le recueil roule sur l'excellence et l'utilité des pseaumes. Alcuin y fait voir qu'une ame qui en a la clef, y trouve tous ses besoins, les mysteres de Jesus-Christ, un abregé de toute l'écriture, une ample matiere à louer, benir et remercier Dieu.

p. 177-306.

5e. *Les offices par séries ou les pseaumes distribués suivant chaque jour de la semaine auxquels on les chante dans l'église.*

Cet ouvrage

ouvrage n'avoit point encore paru au grand jour, lorsque Duchesne le joignit aux précédents, sur un manuscrit de M. de Thou. L'éditeur avertit qu'il peût manquer quelque chose au commencement ; et la maniere dont l'office commence à chaque autre férie, ne permet gueres d'en douter. Cette distribution de pseaumes est accompagnée d'hymnes, d'oraisons, de litanies, et forme une espece de breviaire, avec cette difference, qu'on n'y distingue point differentes heures canoniales par jour. Le nombre des pseaumes n'est point le même pour chaque férie. Il y en a davantage pour la premiere, qui est le Dimanche, que pour les autres. Les litanies marquées pour le même jour sont courtes en comparaison de celles qui sont renvoïées à la fin. Celles-ci sont très-prolixes, et divisées pour les quatre premieres féries de la semaine. On y invoque en détail les saints de l'ancien Testament ; et les unes et les autres fournissent assez de preuves qu'elles ont été faites en France. Les hymnes qu'on y emploïe portent les noms de S. Ambroise, de Prudence, de Sedulius, de Fortunat, d'Eugene de Tolede. Mais il n'est pas certain que celle qu'on attribue à S. Ambroise soit de lui ; et le *Pange lingua gloriosi prœlium*, qu'on y donne à Fortunat, appartient à Mamert Claudien, comme on l'a montré ailleurs. Il en est de même des oraisons qu'on y a inserées, et dont il se trouve un recueil après la distribution pour chaque férie. Il y en a qui portent les noms de S. Hilaire, de S. Martin, de S. Ambroise, de S. Effrem, de S. Augustin, de S. Jerôme, de S. Colomban, etc. Il se trouve une lacune à la fin de cet opuscule, comme il s'en trouve une autre au commencement.

6°. ' Une letre adressée à Daphnin, un des disciples de l'auteur, sur ce passage du sixiéme chapitre du cantique des cantiques : *Il y a soixante reines et quatre vingt femmes du second rang*[1]. ' Canisius l'avoit déjà publiée ' au sixiéme tome de ses leçons antiques. C'est très-peu de chose que cette letre. Elle est toute emploïée à donner des raisons mystiques des deux nombres énoncés dans le passage cité, dont Alcuin tire cependant une moralité en finissant sa lettre. ' Ce petit écrit, depuis l'édition de Duchesne, a été réimprimé à Lon-

p. 306-308.

Canis. t. 6. p. 366-368. | B. t. 2. par. 1. p. 540. 541.

Bib. Bal. t. 1. p. 147.

1. Cette piece n'étoit point anecdote, s'il est vrai, comme le dit ' Possevin, qu'elle eût été déja imprimée en 1568 avec les commentaires sur les pseaumes.

Poss. ib.

IX SIECLE. dres en 1638, avec les commentaires de Gilbert Foliot sur le cantique des cantiques.

Alcu. p. 309-374. 7°. ' L'ouvrage suivant d'Alcuin est beaucoup plus considérable. C'est un commentaire sur l'ecclésiaste, dédié par une petite préface à trois de ses disciples, Onias, Candide et Nathanaël, dont le premier avoit été élevé à l'épiscopat, le second à la prêtrise, et le troisiéme à la dignité de diacre. Après leur avoir donné en peu de mots d'excellents avis sur le détachement des choses périssables, il dit que c'est en leur faveur qu'il a entrepris cet ouvrage. Il avoue n'avoir fait qu'abreger les peres, nommément S. Jérôme, qui avoient déjà expliqué le même livre avant lui, et finit en les exhortant à l'avoir toujours à la main, afin qu'il leur fût un préservatif contre l'amour des biens de la terre. A la fin de l'ouvrage, l'auteur a mis un petit poëme élégiaque pour en recommander la lecture, et inviter ses lecteurs à en profiter. Après quoi il a copié la belle priere de Salomon, qui se lit au chapitre 8 du troisiéme livre des Rois.

Bib. coid. p. 20. | ... Bal. t. 2. p. 603. ' Ce commentaire d'Alcuin fut d'abord imprimé séparément à Strasbourg chez Jean Bebelius l'an 1531, en un petit volume in-8°. Mag. Bib. ib. ' Les auteurs de la grande bibliotheque ecclésiastique en marquent une autre édition faite à Paris en 1579, que nous ne trouvons point ailleurs.

Alcu. p. 373-686. 8°. ' Un des principaux ouvrages d'Alcuin et le plus ample de tous, est son commentaire sur l'évangile de S. Jean, divisé en sept livres, qui font la clôture de la premiere partie de l'édition de ses œuvres. Bib. Big. p. 7. | Cave, ib. ' Il avoit déja paru dans le public en un volume in-8°, imprimé l'an 1527 à Strasbourg, selon quelques-uns, Le Long, bib. sac. p. 601. ' ou à Ausbourg, selon d'autres. Mais Duchesne les donne ici plus entiers et plus corrects, sur un ancien manuscrit de la bibliotheque de M. de Thou. a Alcu. p. 374.

p. 373-378. 590. | Mab. an. l. 26. n. 61. ' Alcuin, comme on l'a déjà remarqué, les composa dans sa retraite de S. Martin à Tours, à la priere des princesses Gisele et Rictrude, auxquelles il dédie les cinq premiers livres, et les deux autres à la même Gisele et à Colombe, qui étoit, comme les deux autres, une vierge consacrée à Dieu, apparemment à Chelles ou à Argenteuil, et certainement dans le voisinage de Paris. Un habile homme croit que cette Gisele étoit fille de Charlemagne ; mais il paroît plus vrai-semblable que c'étoit la sœur de ce prince de même nom. Ce qui en fait ainsi juger, est la qualité de sœur

IX SIECLE

qu'Alcuin lui donne dans l'une et l'autre inscription, au lieu qu'il ne donne à Rictrude et à Colombe que la qualité de fille, comme étant plus jeunes. C'est à la même Gisele qu'il adresse deux de ses letres, encore avec la qualité de sœur. Alcu. ep. 56. 60.

On a imprimé à la tête de ce commentaire la letre de Gisele et de Rictrude à Alcuin, qu'elles qualifient leur vénérable pere, leur respectable maitre, leur très-cher docteur. Elles l'y pressent par plusieurs fortes raisons : de suppléer par ses écrits au défaut de sa présence; de nourrir en elles le goût qu'il leur avoit inspiré pour l'etude de l'écriture sainte : de perfectionner l'intelligence qu'il avoit commencé à leur en donner; de leur expliquer en particulier l'évangile de S. Jean, sur lequel elles avoient bien à la verité les traités de S. Augustin, mais qu'elles les jugeoient au-delà de leur portée; enfin, d'en user envers elles, comme en usoit autrefois S. Jerôme envers les dames Romaines; lui représentant qu'il y avoit beaucoup moins loin de Tours à Paris que de Bethléem à Rome. Cette letre est un témoignage non équivoque du double progrès que ces princesses avoient fait et dans la piété et dans les letres. On peut assurer qu'on a peu de monuments de ce temps-là qui soient mieux écrits. in Joh. pr. p. 373 376.

Alcuin y répondit par la préface sur son commentaire, où, après avoir exposé à quelle occasion et de quelle maniere S. Jean écrivit son évangile, il annonce à ces princesses l'ouvrage qu'elles lui demandoient. Il déclare l'avoir tout tiré des explications que les peres en avoient données avant lui : nommement S. Ambroise, S. Grégoire le grand, le vénérable Bede : mais qu'il a particulierement puisé dans S. Augustin, comme celui qui avoit le plus travaillé sur le texte de cet évangéliste. Alcuin leur envoïa son commentaire à deux differentes fois : d'abord les cinq premiers livres, puis les deux derniers, qui commencent au treiziéme chapitre du texte qu'il commente. C'est ce que montre la petite préface à la tête des deux derniers livres. L'auteur y témoigne qu'il se seroit volontiers prête à faire sur les autres évangélistes ce qu'il venoit d'achever sur S. Jean, si ses autres occupations le lui avoient permis : mais qu'il espere, Dieu aidant, en trouver un jour le loisir. On ne voit point cependant qu'il ait exécuté ce dessein projetté. L'on etoit en caréme et aux approches de Pâques, lorsqu'il mit la main p. 377-384. p. 389. 390

IX SIECLE.

à cette petite préface, et qu'il envoïa les deux derniers livres de son ouvrage.

p. 685-688.

' Tout à la fin on a imprimé les petites épigrammes qu'Alcuin avoit mises au dos de la bible qu' il avoit revûe et corrigée, telles qu'on les a pû déchiffrer dans l'exemplaire qui se conserve à Rome, et dont on a déja parlé. C'est de ces vers qu'on apprend qu'au siecle d'Alcuin on donnoit à la bible les noms de pandecte et de bibliotheque. Au reste, il semble qu'il eût été plus naturel de les placer avec les autres poësies de l'auteur.

p. 701-760.

9°.' *Le traité sur la foi de la sainte et indivisible Trinité,* divisé en trois livres, ne fut composé qu'au commencement du neuviéme siecle, lorsque Charlemagne étoit déja reconnu empereur ; qualité qu'Alcuin lui donne en le lui dédiant. L'auteur témoigne dans son épitre dédicatoire, qu'il a mis la main à cet ouvrage dans le loisir de sa retraite, afin qu'il pût servir à fortifier la foi catholique dont ce prince faisoit profession, et qu'il travailloit à répandre et communiquer aux autres. Il finit cette épitre par six vers élégiaques, qui contiennent des vœux de prospérité pour l'empereur. Alcuin a tiré des livres de S. Augustin sur le même sujet, la plus grande partie de ce qu'il dit dans cet ouvrage. Il a mis à la fin une invocation de la sainte Trinité, et un symbole ou profession de foi sur le même mystere. Elle commence par ces mots : *Credimus SS. Trinitatem, id est Patrem et filium* ; et il ne faut pas la confondre ni avec le long ouvrage que le P. Chifflet a publié sous ce titre ; *Alcuini confessio fidei suæ*, ni avec ce qu'on nomme communément *confessio*, ou *doctrina de Deo*.

Mag. bib. ib.

Alcu. hom. p. 266-284.

' Les trois livres sur la foi de la Trinité furent imprimés à Basle dès l'année 1515, selon les auteurs de la grande bibliotheque ecclésiastique. ' En 1539, ils furent inserés avec l'épitre dédicatoire à Charlemagne, et les deux petites préfaces qui se lisent à la tête du deuxiéme et du troisiéme livre dans l'homiliaire qui parut alors à Cologne sous le nom d'Alcuin. Ils y sont placés pour servir d'homélie à l'office de la Trinité ; mais on en a retranché l'invocation, quoiqu'on y ait laissé la profession de foi qui la suit dans l'édition de Duchesne.

Bib. Thu. t. 1. p. 58. | Fab. bib. lat. t. 1. p. 136.

' La bibliotheque de M. de Thou nous produit une édition du même traité, faite séparément à Francfort l'an 1555, ou dès l'année précédente, selon M. Fa-

bricius, en un volume in-8°. avec un commentaire de Luc Lossius. [1]

ʹ Le symbole ou profession de foi qui termine ce traité, s'est trouvé autrefois en grec dans des manuscrits, mais sous le nom de S. Hilaire de Poitiers. Jean Leunclavius l'aïant recouvrée de la sorte, y joignit une traduction latine de sa façon, avec la profession de foi de S. Augustin, et la publia à Basle en un volume in-8°, l'an 1578. On trouve la même piece en latin dans un manuscrit de S. Germain des Prés, mais sans nom d'auteur. C'est la même qu'Enée, évêque de Paris sous Charles le Chauve, cite sous le nom d'Alcuin, dans son ouvrage contre les Grecs. Quoique Dom Coutant, dernier éditeur de S. Hilaire, la reconnût pour être d'Alcuin, il n'a pas laissé de la faire imprimer à la fin des œuvres de ce pere. Hil. app. p. 1377-1380.

10°. ʹ *Les questions sur la Trinité au nombre de vingt-huit*, avec les réponses, sont adressées à Fridugise par une courte préface, où Alcuin l'exhorte à se rendre capable d'instruire les autres : ce qu'il lui prouve être d'un grand mérite devant Dieu. Elles forment un assez petit traité, ʹ qui dans les siecles postérieurs, après qu'on y eut ajouté les cinq premieres questions sur la genese, prises de l'écrit d'Alcuin sur le même sujet, a été attribué à S. Augustin sous ce titre : Questions sur la Trinité et la Genese. Il se trouve imprimé entre les œuvres de ce saint docteur, d'où ses derniers éditeurs l'ont tiré pour le placer dans l'appendice de leur huitiéme tome. ʹ Mathias Flacius fut le premier qui publia ce petit traité sous le nom de son véritable auteur, à la fin du livre intitulé, *Unanimis consensus primitivæ Ecclesiæ de non scrutando generationis Filii Dei modo*, imprimé à Basle in-8°. en 1560. ʹ De-là on le fit passer sous le titre de *confessio*, ou *doctrina de Deo*, parmi les orthodoxographes de l'édition de 1569. Alcu. p. 759-766. Aug. t. 8. app. p 49-52. Fab. ib. Bib. Lug.-Bat. p. 26. n. 1.

11°. ʹ Après cet écrit, suit dans l'édition de Duchesne une letre au roi Charles sous le nom de David, pour expliquer la difference qu'il y a entre ces mots latins qui paroissent synonymes: *Æternum* et *sempiternum*, *immortale* et *perpetuum*, *sæculum*, *ævum* et *tempus*. Cette letre auroit trouvé une Alcu. p. 765-770

1. Nous nous croions obligés d'observer qu'il se trouve beaucoup de fautes dans le catalogue de la bibliotheque de M. de Thou, quelque estime qu'on en fasse d'ailleurs. Outre plusieurs exemples, elle attribue à Leonard Lessius, qui à peine étoit alors né, le commentaire de Luc Lossius sur le traité de la Trinité par Alcuin.

IX SIECLE. place convenable entre les autres letres de l'auteur au même prince.

p. 769-782. 12°. ' Un traité sur la nature de l'ame, *De animæ ratione,* adressé à la vierge Eulalie, qui résidoit à la cour, comme il paroît par l'épilogue, où Alcuin la renvoïe à la sagesse de Charlemagne pour en apprendre davantage. D'abord il lui donne une notion de l'ame suivant les principes des philosophes ; mais il s'arrête particulierement à la lui faire connoître par les lumieres de la foi. Il a joint à la fin deux petits poëmes; l'un élégiaque, où il montre quelle est la véritable grandeur de l'homme ; l'autre en petits vers, qui contient une priere à Dieu, et une courte instruction pour Eulalie. Après l'épilogue qui suit ce dernier poëme, viennent de courtes litanies, ou autres prieres à Jesus-Christ, qui n'est qu'une effusion de cœur pour implorer son secours. ' On [1] a inseré une partie de ce traité dans celui qui a porté le nom de S. Augustin, sous le titre : *De l'esprit et de l'ame.*

Aug. t. 6. app. p. 39. n. 13.

Alcu. p 781-900. 13°. ' *Sept livres contre Felix évêque d'Urgel,* qu'on croit écrits en 798. Il est au moins vrai qu'ils furent composés dans l'espace de temps qui se passa depuis la rechûte de Felix dans son hérésie, ce qui arriva en 793 et le concile de 799, où Alcuin l'y fit renoncer de nouveau. En parlant de l'ouvrage que S. Paulin d'Aquilée publia contre les mêmes erreurs, on a marqué en même-temps à quelle occasion Alcuin mit la main à celui dont il est ici question, et la surprise où l'on doit être de le voir encore porter le nom de ce patriarche dans la derniere édition des peres faite à Paris, plus de vingt-cinq ans après que Duchesne l'avoit rendu à son véritable auteur, ' qui le reconnoît lui-même pour être de lui, en écrivant contre Elipand.

p. 939.

p. 804. ' Alcuin y suit et réfute son adversaire pied à pied, comme il en avertit lui-même au commencement du second livre. C'est ce qui l'engage à prier ses lecteurs de lui pardonner, s'ils n'y trouvent pas tout l'ordre et la méthode qu'ils souhaiteroient. ' Dans le cours de l'ouvrage, il montre que de distinguer en Jesus-Christ deux fils de Dieu, l'un naturel, l'autre adoptif, et deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif,

p. 787-900.

Canis. B. t. 2. par. 1. p. 377.

1. ' M. Basnage a publié un troisiéme petit poëme qu'il a trouvé dans un manuscrit de S. Gal, à la suite des litanies précédentes. C'est une espece d'épitaphe en vers élégiaques, ou d'Alcuin ou d'un autre pieux abbé ; laquelle n'a point de relation avec le traité.

IX SIECLE.

c'est faire revivre les erreurs de Nestorius. Il fait observer, que l'Eglise étoit en paix lorsque cette hérésie est venue la troubler, et insiste sur le petit nombre de ceux qui la soutenoient dans un coin du monde, contre l'autorité de l'Eglise universelle. Il cite environ une vingtaine d'auteurs ecclésiastiques, tant grecs que latins, et répond aux passages qu'en apportoit Felix, en faisant voir, ou qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronqués et corrompus.

Si jamais l'on donne une nouvelle édition des œuvres d'Alcuin, l'on mettra sans doute à la tête de ces sept livres contre Felix, ' la préface qu'en a recouvrée M. Baluze, et publiée dans le premier volume de ses *Miscellanea*. Alcuin y donne la liste des peres de l'église dont il emploïe l'autorité, et dit qu'il a fait choix des passages pour ne rapporter que les plus incontestables et les plus convaincants. Il s'y excuse d'en avoir cité d'Origenes et de Cassien, parce, dit-il, qu'ils passoient pour avoir erré dans quelques-uns de leurs écrits ; mais il a soin d'avertir qu'en ce qu'il en rapporte, ils sont d'accord avec les autres peres. Bal. misc. t. I. p. 416. 417.

' Cet ouvrage d'Alcuin avec sa préface, étoit accompagné d'une letre au roi Charles, dont on est encore redevable à M. Baluze, qui l'a fait imprimer dans le même volume que la préface dont on vient de rendre compte. L'auteur y prie ce prince d'examiner lui-même, et de faire examiner par les savants ses amis les sept livres [1] qu'il lui envoïoit, afin qu'il puisse juger s'ils méritent ou non de voir le jour. Il le prévient sur le peu d'ordre et les répétitions qu'il y pourra remarquer, pour les raisons qu'on a déja alleguées. Il le prévient aussi sur le grand nombre de passages apportés en preuve dans l'ouvrage qu'il réfute, et dit que plusieurs prouvent tout le contraire, et que les autres sont artificieusement, mais en vain détournés du sens propre et naturel qu'ils ont dans leurs sources. Il nous y apprend ce qu'on ne lit point ailleurs, que cet ouvrage contre Felix étoit déja fini, lorsqu'il eut une conference avec lui. De sorte qu'il faut qu'Alcuin et cet évêque se fussent vûs depuis la rechûte de celui-ci, jusqu'à ce que l'autre publiât ses sept livres pour le réfuter. p. 413-415.

' Cette même letre d'Alcuin suppose qu'il avoit déja écrit p. 413.

1. ' Ils furent effectivement lûs et approuvés en présence du roi et des évêques, comme Alcuin l'assure dans son premier livre contre Elipand. Alcu. p. 939.

un autre ouvrage contre Felix, different de celui dont on vient de parler. ' C'est ce qu'il dit lui-même bien clairement dans une autre letre aux abbés et aux moines de Gothie, que M. Baluze a encore tirée de la poussiere. Il est vrai que ce premier écrit peut n'être autre chose ' que la letre de charité et d'honnêteté qu'il avoit d'abord écrite à Felix, et dont il fait mention dès l'entrée de son premier livre contre ce prélat. Mais que ce soit cette letre ou un écrit polémique, on a negligé de nous le conserver.

p. 378.

Alcu.p.781.

14°. Les écrits d'Alcuin contre Elipand évêque de Tolede suivent dans l'édition qui nous sert de guide, ceux contre Felix d'Urgel, et consistent en une letre et un ouvrage divisé en deux parties, et chaque partie en deux livres. ' La letre fut écrite, comme il paroît, avant tout ce qui se fit au concile de Francfort en 794 contre Elipand ; puisqu'Alcuin n'y en dit pas un mot. Il en usa en cette occasion comme il avoit déja fait, ou qu'il fit bien-tôt, peut-être aussi en même-temps envers Felix, à qui il écrivit, ainsi qu'on l'a vû, une letre d'amitié, pour l'exhorter à renoncer à ses erreurs. Celle à Elipand, dont il est ici question, est conçue en des termes très-mesurés et même fort honorables pour ce prélat, à qui elle fournissoit diverses raisons pour abjurer son hérésie. Mais bien loin que la lumiere qu'elle lui présentoit sous un dehors si charitable et si respectueux, eût cet heureux effet, elle ne servit au contraire qu'à l'aigrir et l'aveugler davantage. ' Il en prit occasion de faire à Alcuin une réponse imprimée à la suite, qui n'est remplie que de fiel, de duretés, d'injures grossieres, de calomnies.

p.902-910.

p.910-924.

' C'est ce qui détermina Alcuin à composer un ouvrage polémique contre Elipand, qu'il divisa en deux parties. La premiere qui contient deux livres, est une réfutation de la letre de ce prélat. La seconde aussi divisée en deux livres, est emploïée à établir la vérité catholique, et porte pour titre : ***De l'Incarnation de Jesus-Christ, des deux natures et de la vérité d'une seule personne en lui.*** ' L'ouvrage étoit fini en 800, lorsque le roi renvoïa en Espagne Leïdrade archevêque de Lyon, Nefride de Narbonne, et Benoît abbé d'Aniane, pour achever d'éteindre l'hérésie de Felix d'Urgel. Alcuin le leur adressa par une épitre dédicatoire, afin qu'ils le lussent pendant leur route, et qu'ils l'examinassent, avant qu'il le donnât au public. ' Dans cette épitre, dont une partie se lit

p.925-996.

p.925-928.

p.993.994.

lit à la tête, l'autre à la fin de l'ouvrage, l'auteur nous apprend, qu'outre sa premiere letre à Elipand et la réponse de celui-ci, il y avoit encore joint la profession de foi de Felix revenu de son hérésie, avec la letre qu'Elipand lui écrivoit, avant qu'il eût appris sa conversion.' Ces deux dernieres pieces se trouvent imprimées à la suite de l'ouvrage d'Alcuin.' On y a ajouté une de ses letres, écrite à une vierge, à qui il envoïoit par ordre du roi et la voïe de Candide, son ouvrage contre les partisans de l'adoption en Jesus-Christ. Cet ouvrage n'est point autrement caracterisé; et cela peut s'entendre ou des quatre livres contre Elipand, ou des sept contre Felix, ou même de ces onze livres ensemble. Au reste, cette letre est pour prémunir la personne à qui elle est adressée, et que l'auteur qualifie sa très-chere fille en Jesus-Christ, contre les erreurs qu'il réfute dans ces mêmes livres. p.995-1004. p.1004-1008.

Après ce recueil de diverses pieces, Duchesne a fait imprimer un traité *des divins offices*. Mais cet ouvrage n'appartient point à Alcuin, non plus qu'un autre traité sur les cérémonies du Baptême qui suit quelques pages après. C'est ce qu'on discutera à l'article de ses écrits supposés.

15°.' Sa letre au roi Charles pour rendre raison de ce qu'on donne les noms de Septuagesime, de Sexagesime et de Quinquagesime aux trois Dimanches qui précedent le Carême,' fut répondue par une autre de ce prince, qui est imprimée à sa suite. Alcuin y donne à Charles le titre d'Empereur des Gaules, et Charles dans la sienne prend celui d'Empereur des Lombards: ce qui montre que ces deux letres furent écrites avant que ce prince fût déclaré Auguste. Les raisons qu'apporte ici Alcuin, tant celles qu'il dit avoir apprises à Rome, que celles qu'il tire de ses supputations, sont peu satisfaisantes. p.1141-1146. p.1147-1150.

16°.' La letre[1] au prêtre Odwin sur les cérémonies du Baptême, est fort courte. Alcuin la lui écrivit, afin que comme il étoit tout nouvellement ordonné, il n'ignorât pas les raisons des principales cérémonies qui se pratiquent dans l'administration de ce Sacrement. On y voit que c'étoit encore la coutume de l'Eglise de plonger trois fois dans l'eau, et de conferer aux nouveaux baptistés l'Eucharistie et la Confir- p.1149.1152.

1. Cette lettre a servi de canevas ' à un très petit traité sur le Baptême, que Dom Martene a publié sans nom d'auteur. Mart. rit. eccl. t. 1. p. 161. 162.

IX SIECLE. mation. Cette letre après-tout et la précédente n'excédant point les bornes d'une letre ordinaire, devoient être renvoïées dans le recueil de celles de l'auteur.

p.1161-1168. Canis. t. 5. p.323-328. | B. t. 2. par. 1. p.454-456.

17°. ' La letre aux jeunes éleves du monastere de S. Martin, sur le devoir de la confession de ses péchés, ' fût mise au jour pour la premiere fois par les soins de Canisius. Alcuin y prouve fort bien l'utilité de la confession, la nécessité de faire pénitence de ses péchés, et prescrit en peu de mots la maniere de la faire.

Alcu.p.1167-1194.

18°. ' *Le livre des Sacrements*, ou le sacrementaire d'Alcuin, est un recueil de trente-deux Messes, qui ne contiennent que les collectes, les secretes, les préfaces et les postcommunions. Il y en a en l'honneur de la sainte Trinité, de la Sagesse éternelle, du S. Esprit, de la sainte Croix, et de divers saints. Il est remarquable qu'il s'y en trouve sept pour S. Augustin. Il y en a aussi quelques-unes votives pour demander à Dieu certains besoins spirituels. Ce recueil est suivi d'un autre qui contient diverses prieres et oraisons, entre lesquelles il s'en lit deux pour les jugements qu'on rendoit au moïen de l'eau bouillante.

Mart. am. coll. t. 1. p.49.50.

' C'est apparemment de ce sacramentaire qu'Alcuin parle lui-même dans une letre aux moines de S. Vaast, publiée depuis peu, en leur annonçant, qu'il leur envoïe quelques Messes qu'il avoit tirées du missel de son monastere; quoiqu'elles pussent se trouver dans les sacramentaires, ou autres livres qui étoient à leur usage.

Alcu.pr.

' L'auteur du micrologue, écrivain fort postérieur à Alcuin, avoit vû ce sacramentaire, tel qu'il est venu jusqu'à nous. Mais il rapporte à ce sujet une fausse tradition, suivant laquelle on croïoit que ce fût à la priere de S. Boniface de Maïence, qu'Alcuin l'auroit dirigé. Le même écrivain parle d'un autre ouvrage considerable, *non contemnendum opus*, de même genre que le précédent. C'étoit un recueil où Alcuin avoit ramassé les prieres du sacramentaire de S. Grégoire, auxquelles il en avoit ajouté d'autres, qu'il avoit eu soin de faire observer par des marques distinctives dont il les avoit accompagnées. A tout cela il avoit joint des préfaces, qui bien qu'elles ne fussent pas de S. Grégoire, étoient néanmoins propres à donner du relief à l'office divin. C'est de quoi Alcuin rendoit compte dans une préface qu'il avoit placée vers le milieu de son recueil, à la suite de ce qu'il

avoit tiré de S. Gregoire. Nous n'avons point aujourd'hui ce sacramentaire ; et l'auteur du micrologue paroît ne l'avoir point vû non plus, et n'en parler que sur la foi d'autrui.

' Celui qui nous reste fut d'abord imprimé entre les écrits liturgiques recueillis par les soins de Jacques Pamelius, et imprimés à Cologne pour la premiere fois en 1561, puis en 1571 et 1609.

[Fab. Thu. t. 1. p. 87. ' ... Imp. p. 366. 1. ' Mag. bib. eccl. p. 241. 1.]

Le sacramentaire d'Alcuin dans l'édition de Duchesne, est suivi de trois homélies sur divers sujets, que nous renvoïons entre ses écrits supposés, pour les raisons qu'on y déduira. Nous y renvoïons aussi le traité sur l'Antechrist, que le même éditeur a publié sous le nom d'Alcuin, à la suite des homélies précédentes.

19°. ' Pour ce qui est du *traité des vertus et des vices adressé au comte Widon ou Gui*, personne ne doute qu'il n'appartienne à Alcuin. Ce seigneur engagé dans le tumulte des armes et des autres affaires temporelles, l'avoit demandé à l'auteur, à qui il paroît qu'il avoit donné sa confiance ; afin qu'il lui pût servir de manuel auquel il auroit souvent recours, pour ne pas perdre de vûe le desir des biens futurs. Alcuin le lui composa à ce dessein, comme il le déclare dans la petite préface qui est à la tête, ou, comme il le dit dans l'épilogue, afin qu'il lui servît de miroir, où il verroit d'un coup d'œil ce qu'il auroit à faire et ce qu'il auroit à éviter. Il a ajouté à la fin une partie du sixiéme chapitre de l'ecclésiastique, depuis le cinquiéme verset jusqu'au vingt ; et il est remarquable qu'il l'attribue à Salomon. C'est un des principaux écrits de morale que nous aïons d'Alcuin. Après y avoir traité des principales vertus chrétiennes, à la tête desquelles il met la sagesse et la foi, il passe aux vices capitaux, entre lesquels, suivant la maxime des anciens, il compte la vaine gloire pour un huitiéme.

[Alcu. p. 1215-1246]

Il paroît qu'on a fait un grand usage de ce traité dans les siecles postérieurs à Alcuin. ' Le 294e sermon dans l'appendice de ceux de S. Augustin, qui est sur la confession des péchés et la pénitence, est composé du douziéme et treiziéme chapitre de ce traité. ' Il en est de même des sermons 291 et 297 du même appendice. L'un est presque entierement pris du dix-huitiéme chapitre de l'écrit en question, ' et l'autre du chapitre 10 et 15. Le premier a pour titre : *De la chasteté et pureté*, et le second : *De l'humilité et*

[Aug. serm. app. p. 417. 418.]
[p. 485. 486.]
[p. 499-500.]

IX SIECLE. *de la crainte du Seigneur.* [a] Le 302, qui traite de l'amour de la sagesse, de la lecture et de la méditation de la loi de Dieu, est formé du chapitre 1 et 5 du même ouvrage,' dont les chapitres 7 et 8 servent pareillement à faire le fonds du sermon 304, qui étoit autrefois le 203 entre les sermons *du temps*.

a p.507-508.
p.511-513.

' M. Basnage n'aïant lû ce traité d'Alcuin que dans le supplément à la bibliotheque des peres de la Bigne, où il est imprimé sans l'épilogue et la leçon tirée de l'ecclésiastique, a publié ces deux morceaux sur un manuscrit de S. Gal. Il ne l'auroit pas apparemment fait, s'il avoit vû que l'un et l'autre se trouve dans l'édition de Duchesne.' Il y a ajouté l'épitaphe d'Alcuin, telle que nous l'avons rapportée, et que Dom Mabillon l'avoit donnée long-temps avant lui.

Canis. B. t. 2. par. 1. p. 376.
p. 377.

20°. '*Le traité sur les sept arts*, étoit divisé en autant de parties qui formoient sept chapitres. Mais il ne nous en reste que le premier qui traite de la grammaire, et le second qui est emploïé à traiter de la rhétorique. Les cinq autres nous manquent. Pour la préface qui est à la tête,' c'est la même que celle de Cassiodore à la tête de son traité sur le même sujet, comme le montrent les premiers mots, où il parle de son livre des *institutions divines,* et comme nous nous en sommes assurés en conférant l'une à l'autre. Ce n'est pas encore tout. Le premier chapitre dans Alcuin est aussi le même que dans Cassiodore, avec cette différence qu'on en a retranché tout ce qui regarde les noms; c'est-à-dire un peu plus de la moitié. De même, le second chapitre n'est encore qu'un abregé du second chapitre de Cassiodore, dont on a retranché les parties préliminaires, toutes les tables et diverses autres choses, et auquel on a ajouté trois petits endroits qu'on a tiré d'ailleurs. L'un de ces endroits se lit à la fin, après la transition de l'article de la dialectique. Il est marqué dans Alcuin qu'il manque quelque chose à ce chapitre ; mais il faut que cela ne soit pas considérable, puisque la transition, dont on vient de parler, finit le chapitre dans Cassiodore. On voit par-là quel jugement on doit porter de ce traité imparfait, tel qu'il se trouve imprimé entre les œuvres d'Alcuin.

Alcu. p. 1245-1256.
Casd. t. 2. p. 558-56

21°. 'Celui qui vient après intitulé *la Grammaire*, est en forme de dialogue par demandes et par réponses, entre un Saxon et un Franc. On avertit qu'à la fin il manquoit quelque chose dans le manuscrit sur lequel on a publié ce traité.

Alcu. p. 1255-1320.

[a] Notker faisoit beaucoup de cas de cette grammaire. Elle est telle, dit-il, que ni Donat, ni Nicomaque, ni Dosithée, ni Priscien même ne paroissent rien en comparaison d'Alcuin. L'éloge est un peu outré; quoiqu'il soit vrai de dire que la méthode qu'on a suivie dans cette grammaire pût la rendre d'une plus grande utilité que beaucoup d'autres. ' Canisius est le premier qui la mit au jour en 1604, dans le cinquiéme volume de ses *leçons antiques*. Après lui, Putschius la fit entrer dans son recueil de grammairiens, imprimé in-4°. à Hanau en 1605.

[a] Notk. de inter. ser. c. 6. p. 8.

Canis. t. 5. p. 988-1050. | B. t 2. par. 1. p. 506-588.

22°. ' Le traité d'Alcuin intitulé *de la rhétorique et des vertus*, est encore en forme de dialogue, entre l'auteur et Charlemagne. ' Menrad Molther en donna une édition séparée in-12, qui parut à Haguenau chez Jean Suer l'an 1529. ' La bibliotheque de M. de Thou, où il se rencontre plusieurs fautes, nous en présente une autre édition in-4°. faite à Douai en 1564 par les soins de Matthieu Galenus, qui lui fit porter pour titre : *Institutiones rhetoricæ*. ' L'ouvrage entra depuis dans le recueil d'anciens rhéteurs, tirés de la bibliotheque de M. Pithou, et imprimés à Paris in-4°. ' chez Drouart et Perier en 1599. ' Duchesne en le réimprimant entre les autres œuvres d'Alcuin, y a ajouté deux petites pieces de poësies, qui manquoient dans les éditions précédentes. L'une est de dix grands vers ' qui se lisent à la tête des catégories attribuées à S. Augustin; mais ils ne se trouvent porter le nom d'Alcuin en cet endroit, que dans un manuscrit de S. Germain des Prés. Ils sont adressés au roi Charles, à qui l'auteur envoïoit un traité sur les catégories, qu'il dit avoir été traduit de grec en latin par le même S. Augustin. Ainsi ces vers ne sont point faits pour le dialogue dont il est ici question, mais bien l'autre petite piece qui est en huit vers élégiaques.

Alcu. p. 1319-1354.

Bib. S. Vin. cen.

... Thu. t. 2. p. 255.

... S. Vin cen | . Tell. p. 383. 1.

Alcu. p. 1319.

Aug. t. 1. app. p. 21. 22.

23°. ' On en lit vingt autres de même mesure à la tête de la *dialectique* d'Alcuin. Ceux-ci sont adressés à la jeunesse que l'auteur exhorte à l'étude. ' Canisius qui a le premier fait imprimer ce traité, les rapportoit à celui de la rhétorique. Mais Duchesne les aïant trouvés dans les manuscrits à la tête de la dialectique, les y a fait imprimer de la sorte. Cette dialectique est encore en forme de dialogue entre Charlemagne et Alcuin, les mêmes interlocuteurs que dans le traité précédent. L'édition de la dialectique et de la grammai-

Alcu. p. 1355-1386.

Canis. t. 5. p. 960-987. | B. t. 2. par. 1. p. 488-505.

IX SIECLE. re réunies ensemble, que marque la grande bibliotheque ecclésiastique, comme faite à Ingolstat en 1604 in-4°. est la même que celle qu'en publia Canisius au cinquiéme volume de ses *leçons antiques*.

Alcu.p.1385-1392. 24°. La seconde partie de l'édition des œuvres d'Alcuin, que nous suivons ici, finit par *la dispute*, comme porte le titre ou l'entretien familier *entre le prince Pepin et Alcuin*. C'est un petit recueil de demandes et de réponses fort succinctes, où Alcuin donne, suivant les principes de la philosophie humaine et de la philosophie chrétienne, les premieres et les plus simples notions des choses qui sont le plus d'usage. On voit que la théologie de ce temps-là étoit plus exacte que la philosophie. Sur la fin de l'entretien, Alcuin change l'ordre des interlocuteurs; et c'est lui qui propose les questions. Celles qu'il y fait sont de la nature de ces demandes, avec lesquelles on exerce l'esprit des enfants, en leur donnant à deviner des choses qui paroissent envelopper contradiction.

p.1397-1404. 25° A la tête de la troisiéme et derniere partie des œuvres d'Alcuin, sont placées deux petites pieces en forme de sermon, l'une sur la vie, l'autre sur la mort de S. Martin évêque de Tours. S. Odilon abbé de Cluni parloit sans doute de l'une et de l'autre, lorsque faisant l'éloge de ce qu'Alcuin avoit écrit sur ce sujet, il dit qu'il avoit rencheri sur la vie qu'en avoit composée S. Severe Sulpice, *dictis plenioribus elucidatam*. Cependant presque tout ce que contiennent ces deux petits écrits, est tiré de cette vie ou des letres qui en font le supplément. Le second est même parsemé de sentences, qui en sont prises mot à mot. L'épilogue de l'un et de l'autre est entierement le même à quelques mots près : ce qui feroit soupçonner que ces deux écrits n'en auroient originairement fait qu'un seul, qu'on auroit ensuite séparé en deux, en ajoutant à la fin de la premiére partie ainsi séparée de l'autre, l'épilogue de l'ouvrage. Quoiqu'il en soit, le premier avoit déjà été imprimé en 1610, avec quelques autres divers opuscules, à la fin de l'histoire de S. Grégoire de Tours. Pour le second, Duchesne dit l'avoir tiré des manuscrits.

pr.

p.1403-1420. 26°. *La vie de S. Vaast évêque d'Arras* qui suit, est adressée par une épitre dédicatoire qui se lit à la tête, à Radon abbé du monastere de S. Vaast, qui avoit prié Alcuin, non de

composer une nouvelle vie de ce saint, mais de retoucher l'ancienne dont nous avons parlé à la page 409 de notre troisiéme volume. Alcuin ne se proposa point d'autre dessein, comme le montrent les termes qu'il emploïe dans son épitre, *emendare studui*. Mais il l'exécuta de telle façon, que l'écrit qu'il en composa fait une vie toute différente de la premiere. ' On croit qu'il y mit la main vers 796, environ 130 ans après que S. Autbert avoit fait la translation du corps de S. Vaast. Mab. a. n l. 26. n. 50.

' Surius avoit déja publié au sixiéme de Février l'ouvrage d'Alcuin lorsque Duchesne l'insera dans le recueil de ses œuvres. ' Bollandus aïant revû dans la suite l'une et l'autre édition sur divers manuscrits, le publia de nouveau au même jour avec des remarques. ' Il a mis à la suite un discours d'Alcuin, pour exhorter à imiter les vertus de S. Vaast décrites dans sa vie, à quoi il joint deux vers à Radon, et l'épitaphe du saint en dix vers élégiaques par le même auteur : trois pieces qu'il a tirées des manuscrits, et qui ne se trouvent point dans les éditions précédentes. Sur. 6. Feb. p. 999. 907. Boll. 6. Feb. p. 794-799. p. 800. 801.

' La même vie avec l'exhortation, le distique et l'épitaphe dont on vient de parler, se lit dans un ancien manuscrit de la bibliotheque de l'empereur qui paroit être du temps d'Alcuin. Mais elle y est divisée en neuf chapitres ou leçons, et la fin n'est pas tout-à-fait la même que dans les imprimés. L'épitre dédicatoire à Radon y manque aussi, d'où M. Lambecius conjecture qu'elle n'étoit point originairement à la tête de cette vie. Entre le distique et l'épitaphe de S. Vaast, on trouve dans le même manuscrit une assez longue hymne en vers saphiques en l'honneur de ce saint ; et après l'épitaphe un quatrain pour orner son autel, avec 18 vers élégiaques pour être écrits ou gravés sur les murs de son église. Toutes ces pieces sont de la façon d'Alcuin, qui fit en cette occasion, ce qu'il fit quelques années après en l'honneur de S. Riquier. Lamb. bib. t. 2 p. 409-415.

27°. Il composa effectivement diverses poësies pour orner le tombeau et l'église de ce saint abbé, comme on le verra par la suite '. Il travailla aussi à sa vie qu'on nous a donnée à la suite de celle de S. Vaast. Ce fut à Centule même qu'il y mit la main, à la priere d'Angilbert qui étoit alors abbé. Et comme Charlemagne l'y avoit aussi exhorté, il lui en dédia la préface, où il lui donne le titre d'Auguste : ce qui montre qu'il n'exécu- Alcu. p. 1419-1432. | Spic. t. 4. p. 471.

IX SIECLE.

ta ce dessein qu'après l'an 800. On fournit à Alcuin une plus ancienne, mais fort courte vie du saint, dont il fit comme le canevas de son ouvrage. Ce plus ancien monument est perdu, aussi-bien qu'un ample recueil des miracles de S. Riquier, dont Alcuin fait mention dans sa préface. Un certain Nicon homme desœuvré, qui pour mieux débiter ses fables, prit le nom de Micon ou Michon, auteur de quelque mérite au neuviéme siecle, vouloit faire honneur de cette premiere vie à Sigobard, disciple de S. Riquier. Mais c'est ce que toute l'antiquité avoit ignoré avant lui.

Boll. 26. apr. p. 441. n. 6.

L'ouvrage d'Alcuin, avant que d'entrer dans le recueil de ses œuvres, avoit été publié et par M. Pithou[1] et par Surius au 26 d'Avril. Dom Mabillon aïant revû l'une et l'autre édition sur les manuscrits, le fit réimprimer dans le deuxiéme volume de sa collection, avec des observations préliminaires et des notes. Cet éditeur nous y apprend que le texte d'Alcuin est entré dans la vie de S. Riquier, qu'Ingelramne abbé de ce monastere au commencement du onziéme siécle composa en vers, et qu'un moine anonyme de Corbie y fit de son côté divers additions, qu'il tira de la chronique de Centule, et que le même éditeur a placés à la suite de l'écrit d'Alcuin. [a] On a encore le même ouvrage au 26 d'Avril dans le grand recueil des continuateurs de Bollandus, qui ont eu soin de revoir les éditions précédentes sur cinq manuscrits et d'enrichir la leur de savantes remarques.

Sur. 26. apr. p. 865-870. | Mab. act. B. t. 2. p. 187-197.

Mab. ib. p. 197-200.

a Boll. 26. apr. p. 441-471.

28° *La vie de S. Willibrode évêque d'Utrecht* est divisée en deux livres, l'un en prose et l'autre en vers. Alcuin la composa vers 796, plus de cinquante ans après la mort du saint, à la priere de Beornrade ou Beornrede, qu'on croit avoir été archevêque de Sens et abbé d'Epternac, et à qui l'auteur dédia l'un et l'autre livre; le premier pour être lû publiquement à l'office du saint, l'autre pour n'être lû que des savants dans le particulier. A la fin du premier, il ajouta une homélie pour être prononcée devant le peuple, et à la fin du second une élégie sur S. Wilgise pere de S. Willibrode, où l'on croit trouver des preuves qu'Alcuin descendoit de la même famille.

Alcu. p. 1431-1462.

Mab. an. l. 26. n. 51.

Alcu. p. 1431.

Mab. ib.

Mab. ib. p. 187.

1. Dom Mabillon dit avoir donné la vie de S. Riquier sur les éditions de Surius et de M. Pithou. Nous craignons avec raison, qu'au lieu de Pithou il ne faille lire Duchesne, parceque Dom Mabillon ne parle point de l'édition de celui-ci et que nous ne trouvons point d'édition de cette vie par M. Pithou.

Surius

ᵃ Surius fut le premier qui mit au grand jour le premier livre de cette histoire, mais sans l'homélie. On le trouve au septiéme jour de Novembre dans sa collection. ' Quelques années après, Canisius aïant recouvré l'homélie et le second livre de l'ouvrage, avec l'élegie qui le suit, les fit imprimer au sixiéme tome de ses *leçons antiques*, d'où M. Basnage les a fait passer dans la premiere partie du second tome de la belle édition de Canisius, qu'il publia en 1725. ' Chrétien Daumius a aussi publié l'élegie et le livre qui la précéde, dans un recueil d'autres poësies qui parut in-8°. à Zuitkaw les années 1662 et 1672. ' Les deux livres se trouvent réunis avec l'homélie et l'élegie, tant parmi les autres œuvres d'Alcuin, ' qu'au troisiéme volume des actes des saints de l'ordre de S. Benoît. Cette derniere édition a été revûe sur les autres, et sur les manuscrits de Compiegne et de S. Evroul, et se trouve accompagnée d'observations préliminaires, de notes et d'un supplément.

a Sur. 7 nov. p. 127-137.
Canis. t. 6. p. 351-364. | B. t. 2. par. 1. p. 458-471.
Syll. poe. chr.
Alcu. p. 1431-1462.
Mab. act. B. t. 3. p. 601-630.

29°. ' L'ouvrage le plus intéressant d'Alcuin est le recueil de ses letres, où l'on trouve quantité de traits qui concernent l'histoire, les rits ecclésiastiques et les sciences que l'on cultivoit alors. Duchesne dans son édition en a réuni ensemble jusqu'à 115, sans y comprendre les fragments de plusieurs autres, qu'il a particulierement tirés de Guillaume de Malmesburi. ' De toutes ces letres, Canisius en avoit déja publié 67, dont quelques-unes, à la vérité, n'étoient pas entieres. M. Basnage les a réimprimées depuis dans la nouvelle édition de Canisius, où elles sont illustrées de savantes notes, qui pourront servir de modele à ceux qui dans la suite entreprendront de remettre sous la presse les œuvres d'Alcuin. ' Duchesne en a détaché 28 de celles qu'il avoit déja publiées pour les transporter dans le second volume de ses historiens de France. Depuis l'édition des œuvres d'Alcuin en 1617, on a déterré grand nombre d'autres letres qui lui appartiennent, et dont nous rendrons compte dans la suite, après que nous aurons achevé de faire le dénombrement des écrits que contient cette édition.

Alcu. p. 1461-1674.
Canis. t. 1. p. 1-123. | B. t. 2. par. 1. p. 381-448.
Duches. t. 2. p. 668-690.

Il est fâcheux que Duchesne n'y ait pas fait entrer les notes que Canisius avoit déja publiées sur les letres de son recueil. Les letres d'Alcuin auroient toutefois d'autant plus besoin de quelques éclaircissements, qu'il y en a davantage qui ne nomment point les personnes à qui elles sont écrites, ou qui

IX SIECLE. ne les désignent que par les noms mystérieux et arbitraires, sous lesquels elles n'étoient connues que de leurs amis.

Duchesne dans ce recueil n'a gardé aucun ordre ni de chronologie ni de matieres. Il y en compte cinq qu'il avoit déja données parmi les autres écrits de son auteur. Ce sont la 2, la 16, la 58, la 96 et la 110. Il est vrai qu'il n'en a répeté en entier que la premiere des cinq, qui est sur les noms de Septuagesime, de Sexagesime et de Quinquagesime. Pour les autres quatre, il s'est borné à renvoïer aux pages où elles étoient déja imprimées.

Les 24 premieres avec la 90 et la 106 sont adressées au roi Charles, et roulent sur divers sujets. Il y en a qui regardent le cours de la lune: ce qui feroit douter si la 25 et la 26, qui sont aussi sur le même sujet et sans inscription, ne seroient pas adressées au même prince. Il s'y en trouve quelques autres écrites en son nom à des princes étrangers. Alcuin en adresse plusieurs en Angleterre sa patrie. Mais le détail de chacune de ces letres en particulier nous conduiroit trop loin. Il suffit d'observer en général, qu'on y peut puiser beaucoup de faits pour l'histoire de ces temps-là, et encore davantage sur la discipline, particulierement sur les cérémonies du baptême. Alcuin en parle fort en détail dans les letres 69 et 70, qui n'en doivent faire qu'une, adressées aux freres de Lyon, c'est-à-dire aux moines de l'Isle-Barbe et peut-être aussi d'Aisnai: dans la 81 à Paulin d'Aquilée, et dans la 104 à Aquila, ou Arnon son propre frere, évêque de Saltzbourg. Toutes les letres du recueil au reste ne sont pas d'Alcuin. Il y en a qui appartiennent à Charlemagne et à d'autres.

Quant à l'ordre chronologique qu'on pourroit établir entre ces letres, on peut consulter ce que Dom Mabillon a tenté de faire à ce sujet, ' tant au nombre XVI de l'éloge d'Alcuin, qu'en divers endroits du deuxiéme volume de ses annales.

Mab. act. B. t. 5. p. 187.

30°. ' Enfin, le dernier ouvrage d'Alcuin dans l'édition que nous suivons ici, est le recueil de ses poësies. On y compte jusqu'à 272 pieces de differentes mesures, dont la plûpart ne sont que de cinq à six vers, ou seulement des quatrains ou des distiques. ' Duchesne en a détaché quelques-unes pour les joindre aux letres d'Alcuin, qu'il a inse-

Alcu. p. 1673-1746.

Duches. ib. p. 690-693.

rées dans ses monuments pour l'histoire de France. Il s'en trouve quelques autres imprimées entre les poëmes de Walafride Strabon, et ailleurs.

Presque toutes les poësies d'Alcuin roulent sur des sujets de piété. Ce sont ou des hymnes à l'honneur de Dieu, ou des éloges de saints, ou des inscriptions pour orner les lieux consacrés à leur culte, ou enfin des épitaphes de personnes recommandables par leur vertu. ' Mais toutes les pieces contenues dans ce recueil n'appartiennent point à Alcuin. La troisiéme, qui est une des plus longues, a été faite sous le regne d'Ina roi des Saxons occidentaux, un siécle presque entier avant qu'Alcuin pût porter le titre de poëte. De même la 48 est l'ouvrage du vénerable Bede, la 177 d'Angilbert abbé de Centule, et la 185 de Charlemagne qui y parle à Alcuin même. ' Celle cependant qui contient l'épitaphe du pape Adrien en la personne de ce prince, peut être une production de notre poëte. Elle est divisée en deux poëmes, le 217 et le 218, et se trouve imprimée en quantité de recueils. Dans celui des historiens de France, elle est plus entiere que dans l'édition de ses œuvres. ' Si la 178 qui est la plus prolixe, appartient à Alcuin, il faut dire que l'église de S. Pierre de Rome avoit été pillée avant l'année 840, à laquelle l'histoire rapporte cet évenement, puisqu'il en est fait mention dans ce poëme. Le 222 suppose assez visiblement la mort d'Alcuin et celle d'Angilbert: ainsi il n'est ni de l'un ni de l'autre.

Mab. act. b.t.5 p 185.

Theo. car p. 1663. not. | Boll. Juin t 7. p. 109-111.

Mab. ib.

Au recueil des poësies d'Alcuin succede le long poëme sur l'arrivée du pape Leon III près du roi Charles, que nous avons montré ailleurs être d'un autre poëte qu'Alcuin. ' Après quoi viennent six à sept autres petites pieces de vers sous le nom de cet abbé. Entre celles-ci se lit le fameux huitain, fait pour être exposé à la vûe des copistes, et qu'on a imprimé en tant de divers endroits. Il comprend les principales regles que doivent suivre ceux qui se mêlent de transcrire les écrits des anciens. Alcuin veut qu'on soit attentif jusqu'au scrupule à ne rien omettre, mais à ne rien ajouter non plus, et à se servir des exemplaires les plus corrects. On trouve aussi dans ce petit recueil l'épitaphe de la reine Hildegarde, avec celle de deux de ses filles mortes au berceau. Dans la suite on a encore déterré plusieurs pieces de vers qui appartiennent à Alcuin, comme il sera dit en son lieu.

Alcu. p. 1755-1760

IX SIECLE.

Jusqu'ici nous n'avons fait que donner le catalogue et une notion des écrits d'Alcuin, contenus dans l'édition de Duchesne; à quelques pieces près, dont la liaison des matieres nous a engagés à parler par avance. Dans ce qui suit nous allons faire l'énumération des écrits du même auteur, qu'on a recouvrés depuis 1617, qui est l'époque de l'édition précédente, et qu'on a publiés en differentes occasions.

Chif. de fid. cath. p. 1-132.

31°. 'Le principal et plus fameux est *la confession de sa foi*, differente, comme on la déja observé, de deux autres opuscules, dont le titre est presque le même. Celui dont il est ici question, fut tiré de l'obscurité par les soins du P. Chifflet Jesuite, qui le publia à Dijon en 1656, avec quatre autres traités de differents auteurs, en un volume in-4°. Il est divisé en quatre parties; et l'auteur l'emploïe à exposer ses propres sentiments sur l'unité d'un Dieu en trois personnes, l'incarnation du Verbe, les sacrements, les autres points principaux de notre religion, et particulierement le mystere de l'Eucharistie, où il explique clairement la foi de l'église catholique.

Mab. ana. t. 1. p. 178. 179. | act. B. 186.

'Cet ouvrage a fait naître une grande contestation entre les savants, au sujet de son véritable auteur. Dès 1659, trois ans après qu'il eut paru dans le public, l'écrivain qui dirigea l'office du S. Sacrement, y aïant inseré un morceau de cet opuscule sous le nom d'Alcuin, proposa néanmoins dans ses notes diverses difficultés, qui tendent à faire douter qu'il soit son ouvrage. Presqu'aussi-tôt Jean Daillé saisit cette occasion pour appuïer ce doute, et le contenir en une certitude apparente. C'est ce qu'il exécuta dans une dissertation qui ne fut imprimée qu'après sa mort. L'édition s'en fit à Rouen in-4°. non en 1675, comme quelques-uns l'ont avancé, mais dès 1673. 'La même année Dom Mabillon entreprit de revendiquer à Alcuin le même écrit, et composa à cet effet une autre dissertation, qui ne parut que deux ans après en 1675, dans le premier volume de ses analectes. Cet auteur y discute avec soin toutes les difficultés qu'on proposoit pour oter cet opuscule à Alcuin; et après y avoir répondu avec autant de solidité que d'érudition, il conclud avec sa modestie ordinaire, que s'il n'a pas démontré qu'on ne peut sans injustice refuser à Alcuin l'écrit en question, au moins il l'a rendu très-probable.

ana. ib. p. 178-219.

Malgré la force de ses raisonnements, il ne laisse pas de

se trouver encore des personnes, même parmi les catholiques, qui doutent de ce qu'il y établit. Il est pourtant bien difficile de se refuser à trois puissants préjugés en faveur d'Alcuin. Le premier se tire des caracteres sous lesquels l'auteur de ce traité se représente : caracteres qui tous sans exception, conviennent à cet abbé. Le second préjugé se prend du style de l'auteur, où l'on reconnoît sensiblement celui d'Alcuin, et diverses expressions qui ne peuvent être postérieures à son siécle. N'importe qu'il s'y copie quelquefois lui-même. L'ouvrage est une exposition que l'auteur fait sous les yeux de Dieu de ses plus intimes sentiments ; c'est une espece de priere, où parlant de l'abondance de son cœur, il se sert indifferemment de ce qu'il a dit lui-même ailleurs, comme de ce qu'il a lû dans les anciens, pour exprimer ce qu'il pense sur les mysteres de notre religion. Enfin le troisiéme préjugé naît ' de l'antiquité du manuscrit, sur lequel l'ouvrage a été imprimé, et qui de l'aveu des plus habiles connoisseurs en genre d'ancienne écriture, qui fussent à Paris en 1674, approche du temps de Charlemagne, et n'est point postérieur au neuviéme siécle. p.218-219.

' La premiere partie de cette confession d'Alcuin est la même chose mot pour mot que le miroir *speculum*, qui a long-temps porté le nom de S. Augustin. Il n'y a de difference que la ponctuation et division des chapitres. Ce miroir, suivant l'appendice du sixiéme tome des œuvres de ce saint docteur, où il est renvoïé, porte differents titres dans les divers manuscrits. Dans les uns il est nommé *manuel*, en d'autres *miroir*, dans quelques autres *confession de foi*. Celui du college des Bernardins de Paris lui donne pour titre : *Traité de la foi catholique* ; et à la fin suit immédiatement un autre opuscule intitulé de la sorte : *Confessio quantum Christus humano generi subvenire dignatus est*, qui commence par ces paroles : *Superiori sermunculo confessionis fidei meæ.* C'est justement la seconde partie de l'écrit d'Alcuin dont il s'agit ; et l'on juge par ces circontances, que ces deux parties dans le manuscrit où elles se trouvent, ne font qu'un seul et même opuscule, qui contient les deux premieres parties de celui d'Alcuin. Aug. t. 6. app. p. 145-154.

Comme celui-ci est tiré de divers auteurs, nommément de S. Augustin, de S. Grégoire le Grand et de S. Isidore, il est aussi entré lui-même dans des ouvrages étrangers. C'est

IX SIECLE.

de là qu'est prise en particulier la plus grande partie des méditations imprimées dans le même appendice de S. Augustin, qui ne sont proprement que les prieres dressées pour l'impératrice Agnès par Jean abbé de Fecam.

Till. H. E. t. 15. p. 762. | Dupin. bib t. 7. p.391. | Mag. bib. eccl. p. 241.2.

32°. ' On convient aujourd'hui assez unanimement de donner à Alcuin une autre espece de confession ou profession de foi, que le P. Chifflet a trouvée sous son nom dans un très-ancien manuscrit, qui remonte peut-être jusqu'au temps d'Alcuin même. ' Elle porte pour titre, *Abregé de la foi contre les Ariens*. Le P. Sirmond la publia pour la premiere fois en 1630, avec la rétractation de Leporius; supposant alors qu'elle étoit plus ancienne que S. Eugene de Carthage, et croïant que c'étoit ' cet abregé de la foi que le pape S. Leon attendoit de Julien de Cos son nonce à Constantinople. Mais on a reconnu depuis que ce ne pouvoit être cet écrit. Au reste, on n'a rien de plus positif pour faire honneur à Alcuin de cet abregé, que l'autorité du manuscrit où l'a trouvé le P. Chifflet, et peut-être quelques traits de ressemblance dans le style. Depuis la premiere édition qui en parut, ' on l'a fait passer dans la bibliotheque des peres, et dans la belle collection des œuvres diverses du P. Sirmond.

Lep. pr. p. 2. 73.

Leo. ep. 86. p. 611.612.

Bib. pp. t. 7. p. 89-14. | Sir. op. t. 1. p. 378-400.

33°. Une découverte des plus interessantes au sujet des écrits d'Alcuin, depuis l'édition générale de ses œuvres, est celle qui s'est faite à diverses reprises de plus de quarante letres qui lui appartiennent. ' En 1664, Dom Luc d'Acheri au sixiéme volume de son spicilege en publia trois, sur un manuscrit de S. Germain des Prés. La premiere est écrite à un nommé Gallicellulas disciple d'Alcuin, pour lui rendre compte de la relation qu'il y a entre les nombres de l'ancien Testament et ceux du nouveau. Alcuin l'écrivit dans le cours de ses voïages: c'est pourquoi il s'excuse d'y user de brieveté. Elle est effectivement fort courte; et l'auteur n'y fait qu'effleurer la matiere. Il commence par le nombre *dix*, et descend jusqu'au nombre *un*, en expliquant allégoriquement la relation qu'il y trouve entre l'ancienne et la nouvelle alliance. ' Dom Bernard-Pez a fait depuis réimprimer cette letre sous ce titre : *De la comparaison du nouveau et de l'ancien Testament*, à la tête de quelques autres letres d'Alcuin, dont on parlera ci-après.

Spic. t. 6. p. 391-397.

Pez, anec. t. 2. par. 1. p. 1-4.

' La seconde publiée dans le spicilege, n'est adressée à personne. C'est une courte explication de dix commande-

Spic. ib. p. 393-395

ments de Dieu, qui porte pour titre *Des dix paroles de la loi.*

' La troisiéme est écrite à un certain Fridugilse inconnu d'ailleurs, mais qui pourroit bien être Fridugife, un des premiers disciples d'Alcuin. Ce qui fait naître cette pensée, c'est qu'à la fin de cette même letre Fridugise est nommé Fridugife. Ainsi il paroît que les copistes ont mal écrit ce nom. Alcuin dans cette courte letre distingue des visions corporelles, d'autres spirituelles et d'autres intellectuelles. p.396.397

' Le recueil de letres hibernoises dirigé par Usserius, et imprimé à Paris en 1665, nous présente une quatriéme letre d'Alcuin ' dont Duchesne avoit à la vérité publié un fragment rapporté par Guillaume de Malmesburi, mais qu'Usserius a recouvré en son entier, dans deux manuscrits de la bibliotheque de M. Coton. Elle est adressée à Colcus lecteur en Hibernie, ce que l'on croit devoir entendre d'un professeur de belles Letres, peut-être au monastere de Hi. Aussi Alcuin lui donne-t'il les qualitez de pere et de pieux maître. Cette letre fut écrite en 790, comme le montre Dom Mabillon, plûtôt qu'en l'année 795, à laquelle Usserius la rapporte. C'est une réponse à Colcus, qui avoit demandé à Alcuin des nouvelles de ce qui se passoit dans le monde, c'est-à-dire l'empire françois. Alcuin lui apprend divers exploits du roi Charles, et son differend avec Offa roi des Merciens : ce qui devoit l'engager lui Alcuin à repasser en Angleterre, comme il fit en 790. On voit par-là que cette lettre est importante pour notre histoire.

Uss. ep. hib. p. 36. 37.
Alcu. op. fr. p. 1669.
Uss. ib.
Mab. an. l. 26. n. 10.

En 1677, Dom Mabillon donna au public dans l'éloge du B. Alcuin, les letres ou la charte par laquelle, en qualité d'abbé de S. Martin de Tours, il fondoit un hôpital en un lieu nommé les Douze-Ponts, au diocèse de Troïes sur la Seine. Ces letres ne portent aucune date ; mais comme Charlemagne y est qualifié empereur, il paroît qu'elles sont postérieures à l'an 800. act. B. t. 5. p. 177. 178.

' Quelques pages après, le même éditeur a fait imprimer le commencement d'une autre letre d'Alcuin, ' que M. Baluze aïant recouvrée en son entier, hors sept à huit lignes qui y manquoient vers la fin, publia la même année que Dom Mabillon, à la fin du premier volume des capitulaires de nos rois. Outre la petite lacune dont on a parlé, le manuscrit la représentoit avec quelques fautes contre l'orthographe et la construction, qu'on s'est fait scrupule de corriger dans l'imprimé. Du reste, la letre est de conséquence et

p. 187-188.
Bal. capit. t. 1. p. 1441-1446.

IX SIECLE. pleine d'érudition. Alcuin l'adresse à Candide et Nathanaël, c'est-à-dire Vitzon et Fridugise ses disciples, qui étoient alors à la cour, pour les engager à prendre la défense de la cause de l'église de S. Martin dans le differend qu'elle avoit avec Theodulfe évêque d'Orléans. Il s'agissoit de l'immunité de cette église, que ce prélat étoit accusé d'avoir violée, pour en avoir tiré un de ses clercs coupable qui s'y étoit réfugié. ' La letre fut écrite en 802, et attira à Alcuin une vive réponse de la part de Charlemagne.

Mab. an. l. 27. n. 16.

Au bout de peu d'années, le même M. Baluze fit présent au public de trois nouvelles letres, avec quelques autres pieces d'Alcuin. ' La premiere parut en 1678, dans le premier volume de ses *Miscellanea*, sur les manuscrits de M. Colbert. Elle est écrite à Charlemagne alors empereur, et roule sur une question qu'un sophiste grec avoit proposée aux savants du Palais, et que le prince avoit envoïée pour la résoudre. Le sophiste, appuié sur un passage mal entendu de l'épitre aux Romains, prétendoit que le prix du salut des hommes devoit se prendre de la mort en général. Alcuin a soin de faire d'abord remarquer l'obscurité et l'inutilité de cette question. Mais si les copistes n'ont rien brouillé dans l'explication qu'il y donne lui-même, il faut avouer qu'elle n'est gueres moins obscure que le texte.

Bal. misc. t. 1. p. 365-374.

' La seconde des trois letres, qui est à la suite de la précédente, s'adresse aux abbés et aux moines de Gothie. C'est une réponse à une autre letre de leur part, où ils parloient à Alcuin des erreurs de Felix d'Urgel. Alcuin y donne quelques preuves pour les réfuter; mais il le fait succintement, parce qu'il leur avoit déjà envoïé par S. Benoît abbé d'Aniane son premier ouvrage contre cette hérésie, et qu'il en avoit un autre qu'il alloit mettre au jour, si-tôt que le prince et les évêques l'auroient approuvé. L'on voit par-là que cette letre fut écrite aussi-tôt après qu'Alcuin eut fini ses sept livres contre Felix, et que sa date est antérieure à celle de la letre précédente.

p.377-381.

' Entre l'une et l'autre, M. Baluze a fait imprimer un petit *capitulaire* divisé en douze articles et adressé à Charlemagne. Il paroît que c'est une réponse à quelques difficultés, sur lesquelles ce prince avoit consulté Alcuin. Mais quoique la consultation pût avoir un objet particulier, la réponse est néanmoins générale. Il y est parlé de l'honneur et du respect

p.375-376.

respect que les enfants doivent à leurs parents; et l'on y pose pour principe fondamental, qu'il faut toujours en toutes choses suivre la vérité. IX SIECLE.

'La troisiéme, ou, si l'on veut, la quatriéme letre d'Alcuin (le capitulaire précédent pouvant être compté pour la troisiéme) dans le recueil de M. Baluze, parut en 1683, et se trouve dans le quatriéme volume. Elle est encore écrite au roi Charles, à qui elle fut envoïée, avec les sept livres de l'auteur contre Felix d'Urgel. 'A la suite le même éditeur a fait imprimer la préface de cet ouvrage, qui manquoit dans les imprimés. Nous avons déja donné une notion suffisante de l'une et de l'autre piece, en rendant compte du même ouvrage, dont elles ne doivent pas êtres séparées. t. 4. p. 413. 415. p. 416. 417.

'Immédiatement après cette préface vient la letre d'un inconnu; pour expliquer le *ceroma* des anciens, c'est-à-dire cette mixtion de cire et d'huile dont se servoient les Athletes. Si M. Baluze a joint cette letre à celles d'Alcuin, ce n'est pas qu'il la crût de cet auteur, 'mais parce qu'il la jugeoit appartenir à son siecle. Et nous-même, nous n'en faisons mention que parce qu'elle peut être la production de quelqu'un de nos écrivains de ce temps-là. p. 417-420. pr.

'En 1685, un an après que M. Baluze eut publié ces monuments, Dom Mabillon fit imprimer dans le quatriéme volume de ses analectes vingt-six autres letres d'Alcuin. Elles roulent sur divers sujets presque tous de piété, et sont adressées à differentes personnes, dont la plûpart étoient évêques et disciples de l'auteur. Alcuin leur y donne d'excellents avis pour leur conduite. Dans les autres, il fait voir quels étoient pour eux les sentiments de son cœur. Il y en a une écrite à la princesse Gisele fille de Charlemagne, à laquelle il parle comme aïant été du nombre de ses disciples. 'Mais la dix-neuviéme entre les vingt-six est particulierement remarquable, en ce qu'elle nous fait connoître un auteur ecclésiastique, dont on n'a pas d'ailleurs de connoissance positive. Il étoit évêque, et avoit été disciple d'Alcuin, qui le nomme le fils de ses vœux, et le loue pour sa piété et son zele à défendre la foi et le saint siege. Ce prélat avoit composé un ouvrage contre l'hérésie de Felix d'Urgel, qu'il avoit envoïé à Alcuin pour l'examiner. Celui-ci l'aïant lû, en fait un éloge accompli, tant pour le fonds que pour le stile, et ne craint pas de dire, qu'il pouvoit seul suffire pour Mab. ana. t. 4. p. 272-311. p. 296-298.

IX SIECLE.

réfuter l'hérésie de Felix. Tous ces caracteres ne peuvent mieux convenir qu'à ' Richebode archevêque de Treves, l'un des trois prélats qu'Alcuin avoit désignés à Charlemagne, comme les plus capables d'écrire contre Felix d'Urgel. Les deux autres étoient Paulin d'Aquilée et Theodulfe d'Orleans, auxquels on ne peut faire l'application de ces mêmes caracteres, parce qu'ils n'ont point été disciples d'Alcuin.

Alcu.ep.4.

En 1704, M. Fontanini publiant à Rome *sa défense des anciens diplomes*, insera dans l'appendice, page 266 et suivantes, une nouvelle letre d'Alcuin, ' que M. Basnage a fait réimprimer depuis, avec les notes de M. Passionei, à la suite de celles que Canisius avoit tirées de la poussiere. C'est une des plus instructives de toutes celles d'Alcuin. Elle est écrite à Eanbalde second du nom son disciple, qui en 796 avoit succédé à un autre Eanbalde dans le siege archiépiscopal d'Yorck. L'auteur, après l'avoir félicité de son exaltation, lui trace un plan de conduite pour s'acquitter dignement des fonctions attachées à la nouvelle dignité dont il venoit d'être revêtu.

Canis. B. t. 2. par. 1. p. 449-452.

Après tant de découvertes en faveur des letres d'Alcuin, ' Dom Bernard Pez en a recouvré sept autres dans un manuscrit de S. Emmeran de Ratisbone, et les a publiées en 1721, à la tête du second volume de ses anecdotes. Mais la premiere intitulée: *De la comparaison de l'ancien et du nouveau Testament*, est comme on l'a déja remarqué, la même mot pour mot que la premiere des trois qui se trouvent dans le sixiéme tome du spicilege. Les six autres sont adressées à Aquila ou Arnon évêque de Saltzbourg, frere de l'auteur. La premiere entre celles-ci est presque la même que la septiéme des 26 données par Dom Mabillon. Il n'y a de difference qu'en ce qu'elle contient quelques phrases de plus dans l'édition de Dom Pez. La seconde et la troisiéme dans celui-ci, font aussi la seconde et la troisiéme dans Dom Mabillon; mais elles y sont tronquées. La quatriéme l'est encore davantage; et Dom Mabillon qui la compte aussi pour la quatriéme de son recueil, n'en a donné que le commencement et la fin. Il y a cette difference entre l'une et l'autre édition par rapport à la cinquiéme et la sixiéme, qui y portent le même nombre, que Dom Mabillon n'a imprimé que l'inscription et cinq à six lignes de la fin de la cinquiéme, et qu'au contraire il a donné la sixiéme en son entier, dont on

Pez, anec. t. 2. par. 1. p. 1-10.

ne trouve que le commencement dans Dom Pez. Si jamais l'on remet les œuvres d'Alcuin sous la presse, on pourra réussir à rendre à ces six letres leur premiere intégrité, en conférant ensemble les deux éditions. Dom Pez en a ajouté une septiéme aux six précédentes, à la suite desquelles il l'a trouvée dans un manuscrit. Mais il doute qu'elle appartienne à Alcuin ; et elle paroît effectivement n'être pas de lui.

' Dom Martene et Dom Durand en ont déterré en dernier lieu une autre que l'on ne peut pas lui refuser. Elle est écrite aux moines de S. Vaast d'Arras, qui avoient prié Alcuin de leur composer des inscriptions en vers pour décorer leur église et ses autels. C'est en les leur envoïant, ' tels que nous les avons entre les autres poësies, qu'Alcuin leur écrivit cette letre. Il leur y annonce qu'il leur envoïe aussi quelques Messes, comme nous l'avons remarqué en parlant de son sacramentaire. Mart. am. coll. t. 1. p. 49-51. Alcu. car. 66-87.

34°. Des letres d'Alcuin publiées depuis 1617, nous passons à ses poësies recouvrées depuis la même époque, ' En 1669, M. Lambecius, au second volume du catalogue de la bibliotheque impériale, nous en donna deux pieces qui se lisent à la tête de la bible manuscrite, que Radon abbé de S. Vaast fit copier en 795. La premiere des deux pieces est un petit poëme, qui contient en dix-huit vers hexametres la liste de tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Dans la seconde qui est de plus de cent vers élégiaques, le poëte donne un sommaire de chacun de ces mêmes livres. ' Quelques pages après, M. Lambecius a fait imprimer une hymne et quelques autres poësies, qu'Alcuin composa en l'honneur de S. Vaast, et dont nous avons déja parlé, en rendant compte de la vie de ce saint par le même auteur. Lamb. bib. t. 2. p. 403-409. p. 413-415.

' Au bout de quelques années, Dom Mabillon publia à deux reprises trois autres petits poëmes d'Alcuin ; l'un au premier volume de ses analectes, ' les deux autres au quatriéme tome du même recueil. Dans le premier qui est en vers élégiaques adressé à deux de ses amis, qu'il ne désigne que par les noms mystérieux de Daphnis et de Menalque, il déplore l'égarement d'un troisiéme ami sous le nom de Coucou. Le second, de même mesure que le premier, est à la louange d'Aquila évêque de Saltzbourg, à qui le poëte donne d'excellents avis. Dans le troisiéme qui est en grands vers, Alcuin fait une description du coq. ' Le même éditeur dans Mab. ana. t. 1. p. 369. 370. t. 4. p. 322-324. it. ital. p. 68.

la relation de son voïage d'Italie, a inseré dix autres vers de notre poëte qu'il a trouvés à la fin de ce bel exemplaire de la bible, qui se conserve dans la bibliotheque des PP. de l'Oratoire à Rome, d'où Baronius a tiré ceux dont on a fait mention ailleurs. ' M. Baluze nous a aussi donné à son tour quelques très-petites pieces de vers du même poëte, qu'il avoit trouvées à la tête et à la fin d'un manuscrit de la bible. Mais ce ne sont que de courtes inscriptions, dont quatre ne contiennent chacune qu'un distique, pour accompagner la représentation d'un Christ, d'un agneau ou autre chose que l'on peignoit autrefois au frontispice des manuscrits.

Bal. misc. t. 4. p. 550.551.

' M. Fabricius, au troisiéme livre de sa bibliotheque de la moïenne et basse latinité, a fait réimprimer les petites poësies, qui portent ordinairement le nom de Charlemagne, mais où il se flate que ses lecteurs reconnoîtront la muse d'Alcuin. Ces poësies consistent en quatre poëmes, trois élégiaques et un héroïque, tous quatre assez courts. L'un s'adresse au pape Adrien, qui se lit à la tête de ce beau pseautier dont le roi Charles fit présent à ce pape. Le second est l'épitaphe de ce même pontife; et les deux autres sont adressés à Paul Warnefride, alors retiré au Montcassin. Mais il y a plus d'apparence que le premier de ces quatre poëmes est la production de Daigulfe, qui parle dans un autre qui le suit immédiatement, et qui avoit copié le pseautier à la tête duquel ils se lisent, comme on l'a dit en son lieu. Pour l'épitaphe du pape Adrien, plusieurs soutiennent qu'elle est sortie de la plume d'Alcuin, qui peut aussi selon eux, l'avoir prêtée aux deux derniers poëmes. ' Il y a encore de lui dans la chronique de Centule quelques petites poësies pour orner le tombeau de S. Riquier.

Fab. bib. lat. l. 3. p. 954-958.

Spic. t. 4. p. 471-472.

M. l'Abbé le Beuf, chanoine de l'église d'Auxerre, à la fin de sa belle dissertation sur l'état des sciences en France sous le regne de Charlemagne, a fait imprimer un petit poëme d'Alcuin, qu'il a tiré d'un manuscrit de la bibliotheque du roi. La piece est en vers hexametres, et adressée à Samuel archevêque de Sens.

' Avant tous ces éditeurs, André Duchesne, au second volume de ses historiens de France, avoit publié un autre assez long poëme, que lui avoit fourni un ancien manuscrit de Philippes Loyauté, avocat au parlement; le poëme qui est en vers élégiaques, hors la seconde strophe qui est en

Duches. t. 2. p. 645. 647.

vers hexametres, porte pour titre : *De Carolo Magno versus Domini Magistri in Aula.* Ce sont ces dernieres paroles qui ont fait soupçonner à l'éditeur qu'il pouvoit être ou d'Alcuin ou de Paul Warnefride. Mais il est certain que les deux premieres parties appartiennent à Fardulfe abbé de S. Denys ; et la troisiéme, qui est la plus longue, à Angilbert, ′ qui semble y parler : *Angilbertus ego.* On fera reparoître dans la suite quelques autres poësies qu'on attribue à Alcuin, et de qui néanmoins nous ne croïons pas qu'elles soient, non plus que le poëme précédent.

IX SIECLE.

p. 646.

Il n'en n'est pas de même du long poëme héroïque de 1658 vers, sur l'histoire des archevêques d'Yorck, ′ quoiqu'Oudin aime mieux en faire honneur à un certain Fridegode, qui n'écrivoit qu'après le milieu du siecle suivant. L'unique raison qu'en apporte ce critique, c'est que la poësie de cette piece est plus dure que celle des autres poëmes d'Alcuin. ′ Mais d'autres critiques en jugent autrement, et ne font nulle difficulté de le laisser à notre poëte, dont il porte le nom. Si la raison prise de la dureté des vers étoit suffisante pour le lui ôter, il faudroit lui refuser également plusieurs autres piéces de poësies, que l'on reconnoît néanmoins unanimement lui appartenir. On peut même assurer, que celle dont il s'agit, a une élévation et plusieurs traits de beauté, qu'on ne trouve pas dans plusieurs autres poëmes d'Alcuin. D'ailleurs elle ne contient rien d'historique qui ne convienne à Alcuin ; et si l'on veut être de bonne foi, l'on conviendra qu'elle a été composée à la mort d'Eanbalde I, plus de cinquante ans avant que Fridegode pût mériter le titre de poëte. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire la fin de ce poëme, depuis les vers 1520 et 1521. On y découvrira même d'autres preuves qui fortifient le sentiment que nous défendons ici.

Oud. scri. t. 1. p. 1923.

Cave, p. 421. 2. | Gale. hist. brit. t. 1. pr. p. 16.

′ Dom Mabillon, qui a publié sous le nom d'un anonyme disciple d'Elbert, ce qui convient à Alcuin, plus de cinq cents vers de ce poëme, le place vers 785. Mais il en faut renvoïer la véritable époque à l'année 796, qui fut celle de la mort d'Eanbalde, le dernier des archevêques dont il y est parlé. C'est ce que l'auteur semble avoir marqué lui-même, en disant qu'il y avoit alors quatre ans qu'il n'avoit vû ce prélat : *dum quatuor annus dividitur vicibus;* étant revenu d'Angleterre en 792, comme on l'a dit ailleurs. ′ M. Gale fit ensuite

Mab. act. B. t. 4. p. 558-569.

Gale, ib. p. 701-732.

imprimer ce poëme en son entier sur deux manuscrits, l'un de Reims, l'autre de S. Thierri près de la même ville, que Dom Mabillon lui avoit communiqués, et le plaça à la fin de son premier volume d'historiens d'Angleterre, qui parut *in-folio* à Oxfort en 1691.

Voss. his. lat. l. 2. c. 30. p. 92. | Fab. ib. p. 943-945. | Sigeb. scri. 83. not. | Mab. an. l. 26. n. 31.

35°. ' Plusieurs savants croïent devoir regarder Alcuin comme le véritable auteur des quatre livres sur les images, plus connus sous le titre de *Livres carolins*. Il put effectivement se faire que le roi Charles et les évêques, qui avoient une estime particuliere du savoir d'Alcuin, lui donnassent la commission de les composer. Mais on n'en a point de preuve plus positive. Car de l'établir, comme fait Georges Cassandre, sur ce qu'il se lit dans cet ouvrage un chapitre entier, qui se trouve presque mot pour mot dans le commentaire d'Alcuin sur S. Jean, c'est une raison aussi foible qu'équivoque. Au reste, comme cet écrit porte le nom de Charlemagne, nous renvoïons à l'article de ce prince ce qu'il y a de plus considérable à en dire.

36°. Les derniers éditeurs des œuvres de S. Augustin, dans la censure qui se lit tout à la fin du onziéme tome, doutent si le sermon 303 entre ceux de ce pere, page 1233, ne seroit point d'Alcuin. Leur doute est fondé sur ce qu'une partie, depuis le nombre 2, est prise mot à mot de la fin de l'exhortation de S. Cyprien au martyre, sans le nommer : ce qui n'étoit pas ordinaire à S. Augustin, mais qui l'étoit fort à Alcuin, à Raban et autres.

Mab. ib. | act. B. c. 5. p. 767. 2.

37° ' Alcuin a eu quelque part à un ouvrage autrefois très-fameux parmi les ecclésiastiques, sous le titre de *Liber comitis*, le livre du Comte. On sait que l'origine de cet ouvrage, qui n'est qu'un lectionnaire, ou plutôt un directoire qui indique les leçons de l'écriture pour chaque fête et chaque série de l'année, à commencer par la fête de Noël, est attribué à S. Jérôme ; quoiqu'il n'y en ait aucune preuve positive. Quel qu'ait été le premier auteur de cet écrit, il se trouvoit si défecteux au temps d'Alcuin, qu'on engagea ce grand homme à y mettre la main. Alcuin se prêta volontiers à ce travail, comme on le trouve marqué dans un manuscrit du même temps, qui se conserve dans la bibliotheque de l'église

Spic. t. 4. p. 485.

de Chartres. ' L'ouvrage ainsi corrigé et rétabli dans sa pureté primitive, peut-être même augmenté, se voïoit dans la bibliotheque de Centule dès l'an 831, qu'on fit le catalogue

des livres à l'usage de ce monastére, où l'on a été attentif à apprendre à la postérité qu'on étoit redevable à Alcuin du bon ordre qui regnoit dans ce lectionnaire.

ʹ Il fut retouché dans la suite aux instances d'Hechiard comte d'Amiens, par un prêtre nommé Theotinque, qui vivoit, selon quelques-uns, sous le regne de Charles le Chauve. Pamelius le fit entrer dans le recueil des livres liturgiques imprimés à Cologne en 1561, 1571 et 1609, mais sur un manuscrit qui représentoit le texte tel qu'il étoit avant que Theotinque y eût mis la main. ʹ M. Baluze en aïant recouvré un exemplaire corrigé par ce prêtre, a publié de nouveau ce lectionnaire à la fin de ses notes sur les capitulaires de nos rois. A la tête se lit une petite préface du reviseur adressée au comte Hechiard : ce qui montre ʹ qu'une autre préface sur le même lectionnaire, publiée la même année par Dom d'Acheri au treiziéme tome de son spicilege, et adressée à un nommé Constance, n'appartient point à Theotinque. Elle porte le nom de S. Jérôme ; mais quand il seroit vrai que ce saint Docteur auroit dirigé originairement le lectionnaire en question, il est visible que cette préface n'est point de lui. C'est un reviseur qui y parle, et qui y représente le lectionnaire comme déjà répandu dans tout le clergé, et comme aïant besoin d'être retouché. De sorte qu'il n'est personne à qui cette préface convienne mieux qu'à Alcuin, à qui il nous paroît qu'il faut la restituer.

Du Cang. ind. auct. p. 27.

Bal. capit. t. 2. p. 1309-1351.

Spic. t. 13. p. 253. 254.

38°. ʹ On trouve sous le nom d'Alcuin dans un manuscrit de la bibliotheque de Menars, un opuscule intitulé : *Genealogia humanitatis Christi*. M. Fabricius qui nous fait part de cette découverte, ne nous en donne point d'autre connoissance.

Fab. bib. lat. l. 1. p. 136.

39. ʹ Du Verdier de Vauprivas ne nous instruit gueres d'avantage sur un autre manuscrit, qu'il avoit mis lui-même dans la bibliotheque du feu sieur de Milliau de la maison d'Alegre, et qui contenoit un ouvrage qu'il croïoit d'Alcuin. C'étoit un recueil *de vers moraux en latin, non gênés par la mesure des pieds*, dit cet auteur, mais seulement par la rime. Si l'on étoit assuré que ces vers rimés fussent d'Alcuin, on auroit une preuve positive que la rime étoit alors en usage parmi les François, dans les vers latins comme dans les theotistiques ou tudesques.

Du Verd. bib. p. 21.

40°. ʹ MM. Cave et Dupin et quelques autres qui les ont

Cave, p. 421. 1. ,

IX SIECLE.

Dupin, bib. t. 7. p. 391. | Mag. bib. eccl. p. 241. 2.

suivis, comptent au nombre des écrits d'Alcuin un petit commentaire sur le cantique des cantiques, imprimé avec d'autres à Londres en 1638, comme different de sa courte explication de l'endroit du même livre, où il est dit qu'*il y a soixante Reines, etc.* Mais ce n'est autre chose que cette explication même.

Bal. capit. t. 1. p. 805.

41°. ' Alcuin a eu quelque part aux capitulaires de Charlemagne; et le diacre Benoît, second éditeur de ce recueil, avertit que dans son troisiéme livre il se trouve diverses choses qu'Alcuin, de concert avec Paulin d'Aquilée, avoit recueillies des anciens canons par ordre de ce prince.

§. III.

SES ÉCRITS PERDUS.

QUELQUE nombreux que soient les écrits qui nous restent du B. Alcuin, il est néanmoins certain que nous n'avons point tous ceux qui sont sortis de sa plume. On en a déjà vû quelques preuves dans le catalogue que nous venons de donner de ceux qui sont venus jusqu'à nous. Voici une liste des principaux entre ceux qui nous manquent.

1°. De son traité général sur les arts libéraux, la postérité ne nous a conservé que les deux premieres parties, qui traitent de la grammaire et de la rhétorique. Ainsi nous n'avons point les cinq parties suivantes, qui étoient emploïées à traiter de la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. Il est pourtant vrai que si Alcuin n'avoit fait dans les cinq dernieres parties de ce traité, que ce qu'il a fait dans les deux premieres qui nous restent, la perte n'en seroit pas grande, puisqu'on en trouveroit le fonds dans Cassiodore, où il a puisé, comme on l'a dit, et la préface et les deux parties presque entieres qui la suivent.

Alcu. vit. n. 24.

2°. ' L'auteur de la vie d'Alcuin, qui vivoit de son temps ou peu après, nous apprend que ce pieux abbé avoit fait sur les proverbes de Salomon un commentaire succint, mais clair et au-dessus de tout éloge: *luculenta sub brevitate ineffabiliter*. Il faut cependant observer que cet écrivain parlant de la même maniere du travail d'Alcuin sur le cantique des cantiques, dont il n'expliqua qu'un seul endroit ainsi qu'on l'a vû, n'a peut-être voulu dire autre chose à l'égard des proverbes. Il est

est vrai qu'y joignant aussi l'ecclésiaste, sur lequel il y a de lui un petit commentaire, on peut croire qu'il aura commenté de la même sorte cet autre livre de Salomon.

3°. ' Alcuin, selon le même auteur, avoit expliqué quatre des épitres de S. Paul : celles qu'il adresse aux Ephesiens, à Tite, à Philemon et aux Hebreux. Vincent de Beauvais ne fait mention que de son commentaire sur cette derniere épitre. Mais par une espece de dédommagement, ' Tritheme, Possevin et d'autres veulent qu'il ait commenté toutes les épitres de cet apôtre, et comptent à cette occasion jusqu'à quatorze livres de ses commentaires : ce qui n'est nullement fondé.

Ibid. | Trit. seri. c.251. | Poss. app. t. 1. p. 36. | Vep. chr. t. 3. p. 425.

4°. ' Le même auteur de la vie d'Alcuin ajoute, que ce grand homme avoit écrit sur l'orthographe. Les termes dont il se sert, portent naturellement à l'entendre d'un traité en forme sur ce sujet, plûtôt que de quelques traits qu'il en auroit inseré ou dans ses letres, ou dans ses autres écrits sur les arts liberaux.

Alcu. ib.

5°. ' Nous apprenons de la même source, qu'Alcuin avoit fait en deux volumes un recueil d'homélies des peres, sans doute pour servir aux offices de l'église, comme les missels et le lectionnaire qu'il avoit ou dirigés ou retouchés. Cet homiliaire d'Alcuin est perdu, ou encore caché dans l'obscurité de quelque bibliotheque. ' Celui qui paroît aujourd'hui sous son nom, n'est point son ouvrage, mais de Paul Warnefride, comme il conste, et par la letre de Charlemagne qui se lit à la tête et que Dom Mabillon a donnée plus entiere, et par les vers qui la suivent, tant dans les imprimés, sur-tout l'édition de 1539 à Cologne, que dans un très-ancien manuscrit de Richenou. L'on croit cependant qu'Alcuin le retoucha après le diacre Paul. Et c'est peut-être pour cela seul que l'auteur de sa vie l'aura compté au nombre de ses écrits, et qu'ensuite les copistes lui auront fait porter le nom d'Alcuin. A dire le vrai, il paroît qu'il étoit fort inutile que celui-ci travaillât à un nouveau recueil d'homélies, vû qu'il y en avoit déja un autre fait de son temps, et pour l'usage de l'église de France. ' Dom Mabillon ne laisse pas néanmoins d'en distinguer deux ; l'un de Paul Warnefride, et l'autre d'Alcuin.

Ibid. | Mab. an. l. 26. n. 62. | l. 27. n. 31 | l. 26. n. 61. 62..

' Celui qui nous reste ne contenoit point originairement d'homélies postérieures au vénérable Bede. Dans la

Ibid. | l. 35. n. 8

suite les copistes en ont ajouté d'autres d'écrivains plus récents, comme d'Haimon d'Halberstat, d'Heric d'Auxerre; et les éditeurs, nommément Laurent Surius, y ont fait aussi leurs additions. Cependant comme il s'y trouve quelques homélies du B. Ambroise Autpert, écrivain célebre mort plus de vingt ans avant la fin du huitiéme siecle, il est à croire qu'elles y auront été jointes à la révision qu'Alcuin fit de cet homiliaire.

l. 27. n. 31. | ana. t. 1. p. 29.

Il y en a eu grand nombre d'éditions toutes *in-folio*.' Les deux premieres, qu'on ne fait point connoître autrement, parurent, l'une à Spire chez Pierre Drach en 1482, l'autre à Basle sur la fin du quinziéme siecle.' Il y en eut trois l'une sur l'autre les premieres années du siecle suivant à Basle en 1515, au même endroit en 1516, à Cologne chez Materne Cholin en 1517. Cet homiliaire fut encore imprimé à Paris en 1535. C'est sur la foi d'autrui que nous rapportons ces éditions, aussi-bien que les deux suivantes faites' à Paris en 1537 et à Cologne en 1569. Quant aux quatre qui suivent, nous les avons vûes par nous-même.' La plus ancienne fut commencée à Lyon chez Matthieu Bonhomme en 1537, et finie l'année suivante. L'autre fut faite à Cologne chez Eucaire Cervicorne en 1539; la troisiéme et la quatriéme encore à Cologne les années 1557 et 1576.

Mag. bib. eccl. p. 241.2. | Bib. Lug. Bat. p. 87.1. | Poss. ib. p. 37.

Bib. Big. p. 7. | Mab. ib.

...maj. mon. | ...S. Vin. cen. | ... Min. cen. | ...de Le bon.

6°. Ce que nous avons déja dit sur le sacramentaire d'Alcuin qui nous reste, a déja préparé à en compter un autre qui étoit particulierement tiré de celui de S. Grégoire, comme on l'a remarqué.' Il se trouvoit dans le trésor de l'église de Centule, lorsqu'en 831 on en fit l'inventaire, où il est annoncé en ces termes : ***Messalis Gregorianus et Gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus.*** On voit par-là qu'il portoit le titre de missel, et qu'Alcuin pour le composer avoit aussi puisé dans le sacramentaire du pape S. Gelase.' Dom Luc d'Acheri l'aïant recouvré, comptoit le donner un jour au public; en attendant, il le communiqua à M. de Voisin, qui en tira plusieurs choses pour perfectionner son ouvrage sur la tradition de la Messe. Depuis on ne sçait point qu'est devenu le manuscrit.

Spic. t. 4. p. 485.

1. 13. pr. p. 13.

7°.' Outre les sept livres contre Felix évêque d'Urgel, dont on a rendu compte, Alcuin avoit composé contre ce prélat un autre ouvrage, dont il fait lui-même mention dans plusieurs de ses écrits. Il commence même ses sept livres par

Alcu. p. 781. 939.

nous annoncer ce fait, qu'il rapporte encore dans son premier livre contre Elipand de Tolede. Dans l'un et l'autre endroit il ne donne à cet ouvrage, qui étoit le premier qu'il écrivit contre Felix, que le titre de letre de charité, pour l'exhorter à renoncer à ses erreurs. ' Il nous apprend ailleurs, qu'il l'avoit envoïé aux abbés et aux moines de Gothie, par le canal du B. Benoît abbé d'Aniane. ' C'est en conséquence de cet écrit, qu'adressant ses sept livres au roi Charles, il lui dit que c'est son second ouvrage contre Felix. Ce premier écrit d'Alcuin contre cet hérétique nous manque, et ne paroit plus nulle part.

Bal. misc. t. 1. p. 378.

t. 4. p. 413.

8°. Nous n'avons point non plus toutes les letres qu'il avoit écrites. ' On a negligé de nous conserver en particulier celles qu'il écrivit à S. Benoît d'Aniane, avec qui il étoit en grande relation. Dans toutes celles qui nous restent d'Alcuin' il n'y en a pas une seule adressée à ce saint abbé. La perte est considerable; puisqu'au rapport d'Ardon Smaragde, il lui en avoit écrit de quoi faire un recueil entier.

Mab. act. B. t. 5. p. 205. n. 36.

9°. ' On a cru autrefois, et encore en ces derniers temps plusieurs modernes ne sont pas éloignés de cette opinion, qu'Alcuin avoit composé, soit en vers ou en prose, une vie ou quelque partie de l'histoire de Charlemagne. On lit effectivement dans un manuscrit de la bibliotheque de M. de Thou, à la fin de l'ouvrage d'Eginhard sur le même sujet, une addition qui renvoïe pour les autres actions de ce prince, tant celles qui ne sont pas comprises dans Eginhard, que celles qui étoient passées dans les chansons publiques, à la vie qu'Alcuin en avoit écrite. C'est sur cela que Canisius et quelques autres ont cru devoir lui donner le poëme sur l'arrivée du pape Leon III vers ce monarque, parce qu'il contient quelques traits de son histoire. Ives de Chartres étoit si persuadé qu'Alcuin avoit traité ce sujet, qu'il cite sous son nom un endroit pris de ce qu'en a écrit Eginhard.

p. 186. n. 35. | Duches. t. 2. p. 106

10°. ' Sigebert attribue aussi à notre auteur un traité intitulé : *Prognosticon de futuro sæculo*, Pronostic du temps à venir. On ne sait point ce que ce peut être que cet écrit ; et personne que nous sachions, n'en a parlé avant Sigebert. Auroit-il voulu comprendre sous ce titre le traité sur l'Antechrît, dont presque tout ce qu'il contient regarde l'avenir ? Dans ce cas, l'écrit appartient à la classe suivante, destinée à l'énumération des ouvrages supposés à Alcuin. On y en fera

Sigeb. scri. c. 83.

IX SIECLE.

entrer quelques autres que les bibliothecaires modernes lui attribuent ; mais sur l'existence desquels on n'a d'autre preuve que leur autorité.

§ IV.

SES ÉCRITS SUPPOSÉS.

DANS le dénombrement que nous avons fait des véritables écrits d'Alcuin qui nous restent, nous en avons déja annoncé plusieurs qui ne sont pas de lui, quoiqu'imprimés dans le recueil de ses œuvres.

Alcu.p.1007-1142.

1°. ' Le plus fameux est *Le traité des divins offices*, imprimé sous son nom à Cologne en 1568, avec plusieurs autres écrits sur le même sujet, par les soins de Melchior Historpius, avant que d'être réunis aux ouvrages d'Alcuin. ' On convient unanimement aujourd'hui, que ce traité n'est point de notre auteur, sur ce qu'il s'y trouve plusieurs choses indignes de lui et postérieures à son temps. C'est ce que Dom Mabillon en particulier prouve solidement en divers endroits : faisant voir que ce n'est qu'un centon mal assorti de divers morceaux tirés d'Amalaire, d'Alcuin même et d'autres écrivains qui n'ont paru qu'après lui. Le onziéme chapitre, par exemple, n'est que le traité de l'explication de la Messe par Remi d'Auxerre. De même on a inseré dans le dix-septiéme chapitre une letre d'Helperic, moine de S. Gal, sur la fin du dixiéme siecle. D'ailleurs, il est dit dans ce traité, que *pascha* est un mot grec : ' ce qui est contre le sentiment formel d'Alcuin qui reprend ceux qui lui donnent cette interprétation, soutenant que c'est un hébraïque.

Lab.scri.t.1.p.34. 686. | Oud. scri. t.1.p.1816. | Mab. act.B. t.5.p.85. | in ord. rom. p. 83. 84. | an. l. 27. n. 31.

Alcu. in Job. l. 6. p.589.

2°. ' Canisius aïant trouvé dans un manuscrit un traité *sur les cérémonies du Baptême* adressé à Charlemagne, sans nom d'auteur, le fit imprimer par conjecture sous le nom d'Alcuin. Duchesne dans la suite, sur cette seule autorité, ne balança point à le mettre au rang des autres ouvrages de cet écrivain dans l'édition qu'il en donna. ' Mais le P. Sirmond ne tarda pas à découvrir que ce traité appartient à Amalaire archevêque de Treves. ' L'auteur en effet s'y représente comme un Métropolitain qui a des suffragants , ce qui ne peut convenir à Alcuin. D'ailleurs , le manuscrit de M. Petau cotté 602 où se trouve ce traité, le donne non à Alcuin, mais à Amalaire.

p. 1151-1162. | Canis.t.6.p.369. | B. t. 2. par. 1. p. 542-548.

Theod. de bap. p. 944.

Canis ib. B. p. 541.

3°. [a] On y a aussi imprimé entre les œuvres d'Alcuin un traité sous ce titre : *La vie de l'Antechrit à Charlemagne.* Le manuscrit de M. de Thou sur lequel Duchesne a publié cet écrit, et un autre de la bibliotheque du roi cotté 4411, le donnent l'un et l'autre à Alcuin. Cependant on est aujourd'hui persuadé que ce n'est point son ouvrage, et qu'il appartient à Adson abbé de Montierender sur la fin du dixiéme siecle, comme en avertissent les derniers éditeurs de S. Augustin, dans la censure qui se lit tout à la fin du dernier volume de leur édition. ' Ce traité se trouve aussi imprimé entre les œuvres de Raban Maur et les opuscules supposés à S. Augustin, que les mêmes éditeurs ont rejettés dans l'appendice du sixiéme volume. Mais il y a cette difference entre ces trois éditions, que ce traité est plus entier dans Alcuin qu'il ne l'est ailleurs, et qu'il l'est moins dans Raban que dans S. Augustin. On en lit quelques sentences et quelques traits de la doctrine qu'il contient, dans le second chapitre du vingt-deuxiéme livre de Raban sur S. Paul, d'où Adson les aura tirés pour composer cet écrit. Au reste, Rupert, abbé de Duy au douziéme siecle, le cite sans nom d'auteur.

a Alcu. p. 1109-1216.

Aug. t. 6. p. 241. 246.

4°. Ce n'est pas avec plus de fondement ' qu'on a attribué à Alcuin, et fait imprimer en conséquence à la fin de ses poësies, le poëme sur l'entrevûe du Pape Leon et de Charlemagne. On a montré en son lieu, qu'il n'appartient point à ce poëte, et que son véritable auteur nous est inconnu.

Alcu. car. p. 1747 1756.

5°. Il en faut dire autant ' de trois homélies imprimées sous le nom d'Alcuin entre ses véritables écrits. La premiere est sur ces paroles du dix-huitiéme chapitre de la sagesse : *Dum medium silentium.* L'autre est pour expliquer le commencement de l'évangile de S. Matthieu, et pour servir à l'office de la fête de la nativité de la sainte Vierge. La troisiéme n'est autre que le sermon qu'on lit dans plusieurs églises à la fête de tous les Saints. On ne reconnoît point le stile d'Alcuin dans aucune de ces homélies ; et toutes les trois paroissent postérieures à son temps. La troisiéme en particulier se trouve dans les œuvres du vénérable Bede, à qui elle pourroit appartenir, si la ressemblance de stile suffisoit seule pour en décider. Mais il y a plus d'apparence qu'elle est d'un auteur plus récent. Aussi la trouve-t'-on, comme l'on dira ailleurs, porter dans les manuscrits les noms de Raban et de Walafride Strabon.

p. 1195-1210.

IX SIECLE.

a Bal. misc. t. 1. p. 382-402.

[a] M. Baluze a publié comme une piece nouvelle sous le nom d'Alcuin, une autre homélie sur la fête de la purification de la sainte Vierge. Mais nous avons montré à l'article du B. Ambroise Autpert, à qui elle appartient, qu'elle ne mérite point de tenir place entre les anecdotes, puisqu'elle avoit été déjà mise plusieurs fois sous la presse, et qu'elle n'est point l'ouvrage d'Alcuin, dont elle ne porte pas même le nom dans le manuscrit sur lequel M. Baluze l'a donnée. Elle se trouve au premier volume des *Miscellanea* de cet éditeur, comme le reconnoissent les auteurs de la grande bibliotheque ecclésiastique, qui la comptent au nombre des véritables écrits d'Alcuin. Cela n'empêche pas qu'il ne fassent encore entrer dans ce catalogue une autre homélie sur l'hypapante, comme se trouvant au second volume du même recueil. Mais on peut assurer qu'il n'y en a aucune sur cette fête, qui est la même que celle de la purification, et qu'on n'y voit point paroître le nom d'Alcuin à la tête d'aucune des pieces qui le composent. Ce qui aura trompé ces laborieux auteurs, c'est apparemment qu'ils ont vû que M. du Pin place cette même homélie au second volume, quoiqu'elle soit réellement dans le premier, dont ce bibliothecaire a fort bien remarqué la premiere page, à laquelle elle répond.

Mag. bib. eccl. A. p. 241. 2.

Du Pin, bib. t. 7. p. 391.

D'autres croïent aussi devoir faire honneur à Alcuin du sermon sur l'assomption de la sainte Vierge, supposant qu'il est fait pour répondre à une des questions de Charlemagne. Mais quelques traits de réponse qu'il retienne, il faudroit prouver que c'est Alcuin qui y parle; et c'est ce qu'on ne prouve pas. Au contraire nous croïons avoir montré ailleurs, que c'est encore là un des écrits du B. Ambroise Autpert.

Mag. bib. ib. p. 507. 1.

6°. On a encore tenté de donner à Alcuin une vie de S. Josse publiée par Dom Mabillon, sous prétexte apparemment qu'il avoit possédé le monastère où le saint est honoré. Mais nous avons fait voir sur le huitiéme siecle, que c'est l'ouvrage d'un anonyme plus ancien qu'Alcuin, dont on ne reconnoit point le stile dans cette piéce.

Bail. 13. Dec. tab. cr. n. 3.

7°. En parlant des monostiques de S. Colomban au troisieme tome de cette histoire page 523, nous avons observé qu'il y en a d'autres qui appartiennent à S. Adelme, et que certains auteurs attribuent néanmoins à Alcuin. Mais c'est sans raison.

Syll. poe. chr. | Fab. bib. lat. app. p. 48.

8°. On n'est pas mieux fondé à lui donner, [a] comme font Tritheme et quelques autres, un commentaire sur l'apocalypse, dont ils ne rapportent point les premiers mots : marque qu'ils ne l'avoient pas vû. Aussi n'a-t'on pas d'autre preuve qu'il ait jamais existé.

a Trit. scri. c. 251. | Poss. app. t. 1. p. 36. | Yep. chr. t. 3. p. 425.

9°. ' Ces mêmes écrivains attribuent encore à Alcuin un livre de sentences, qui ne paroît pas avoir plus de réalité que l'écrit précédent.

Ibid

10°. ' Si l'on s'en rapportoit aux auteurs Anglois qui ont écrit depuis 500 ans, il faudroit grossir considerablement le catalogue des ouvrages d'Alcuin. Parmi le grand nombre de ceux qu'ils lui donnent, sans d'autre fondement que leur propre autorité, nous ne nous arrêterons qu'au suivant. C'est un traité qu'Alcuin composa, comme ils supposent, contre le decret de plus de 300 évêques orientaux, par lequel ils établissoient l'adoration des images : traité, ajoute-t'on, qu'Alcuin porta en France au roi Charles de la part du roi et des évêques d'Angleterre. Mais cette belle prétention est une pure fable, comme le montre fort bien Dom Mabillon.

Alcu. pr. | Mab. an. 1. 26. n. 19.

11°. ' On a encore voulu faire honneur à Alcuin du traité des dogmes eclésiastiques, qui est l'ouvrage de Gennade prêtre de Marseille, comme on l'a vû en son lieu. On n'explique point ce qu'on entend par un autre traité, qu'on lui atttribue sous le titre *de la proprieté des noms de Dieu*. C'est encore-là un écrit supposé. ' Il faut porter le même jugement de plusieurs autres opuscules, qu'Yepes attribue à notre B. abbé, nommément de quatre livres, qui se trouvent, dit-il, dans un traité intitulé : *Le livre des moralités*, ou il est traité du ciel et de la terre : comme aussi d'explications sur le pater, le symbole des apôtres, le cantique de S. Ambroise et de S. Augustin.

Trit. ib. | post. ib. Yep. ib.

Yep. ib. p. 426.

Il seroit inutile d'entrer dans un plus grand détail de cette sorte d'ouvrages. Peut-être mêmes nous y sommes-nous trop étendus. Nous souhaitons que tout ce que nous avons dit sur les écrits d'Alcuin, tant supposés qu'autres, puisse inspirer à quelque habile homme le dessein d'en donner une édition, et l'aider à l'exécuter. Alcuin auroit grand besoin qu'on lui rendît ce service, qui ne seroit pas moins utile au public, qu'agréable à tous les gens de Letres. ' On faisoit espérer en France au commencement de ce siecle, de voir bien-tôt éclore cette nouvelle édition. Mais jusqu'ici ce dessein projetté est demeuré en idée.

Canis. B. t. 2. par. 1. p. 449.

§ V.

SON ERUDITION, SA DOCTRINE, SA MANIÈRE D'ECRIRE.

On ne sauroit sans injustice refuser à Alcuin le titre de savant, et même d'homme le plus savant de son siecle. La postérité ne l'a point autrement regardé, comme en font foi ces témoignages multipliés qui se lisent à la tête de l'édition de ses œuvres, et qui annonceront à tous les siecles l'idée avantageuse qu'on a eue de son érudition. Ce grand nombre de divers ouvrages dont il a enrichi l'Eglise et la république des Letres, annoncent de leur côté qu'il étoit effectivement versé dans toutes ces sortes de connoissances, tant profanes que sacrées. De sorte qu'on vit tout à la fois en sa personne un grammairien, un rhéteur, un poëte, un philosophe, un théologien.

Il possedoit, comme on l'a dit, la langue latine, savoit assez bien la greque, et avoit fait quelque étude de l'hébraïque. Avec ces secours, il devint trés-habile dans l'écriture sainte. Non-seulement il se la rendit très-familiere, et en interpreta plusieurs livres; mais il réussit encore à en corriger tout le texte. Il y avoit alors peu de peres latins dont il n'eût fait une lecture assidue; mais il s'attacha particulierement à S. Augustin, dont il a fait passer diverses choses dans presque tous les écrits qui nous restent de lui. Il faisoit aussi quelquefois usage des peres grecs; et quoiqu'il n'approuvât pas que ses éleves se servissent de Virgile dans le cours de leurs études, on voit néanmoins par ses écrits qu'il ne l'avoit pas lui-même negligé, non plus que les autres auteurs des bons siecles. En un mot, il semble qu'il ne manquoit au savant Alcuin, qu'un peu plus de goût, de choix, de discernement. Mais c'étoit le défaut de son siecle; et ce fut encore celui de plusieurs autres dans la suite.

En tout ce qu'a écrit ce grand homme, tant sur le dogme que sur la morale, il n'a point d'autre doctrine que celle qu'il avoit puisée dans l'écriture et les peres. Ce sont-là les seuls guides qu'il a fidelement suivis. A peine y a-t'il quelque point de la foi catholique, qu'il n'ait touché par occasion, ou affermi expressément. On a enabregé dans son traité de la foi sur la Trinité tout ce que S. Augustin enseigne sur l'unité d'un Dieu

Dieu en trois personnes. Ses écrits polémiques contre Felix d'Urgel et Elipand de Tolede contiennent presque tout ce qui concerne le mystere de l'Incarnation : les deux natures en Jesus-Christ, l'unité de personne, sa qualité de fils propre et naturel de Dieu. ' Ailleurs il établit la chûte des anges apostats, celle de l'homme, et le remede que Dieu dans sa miséricorde a préparé à celle-ci. ' Enseignant que tout le but des livres sacrés est de nous conduire à une foi pure en Dieu et à son amour, il a soin d'avertir que c'est-là l'ouvrage de la grace, et qu'il faut la demander sans cesse. Mais pour connoître en détail tous les points de sa doctrine, il n'y a qu'à lire les quatre professions de foi qu'on lui attribue, particulierement la plus prolixe, publiée par le P. Chifflet. C'est-là qu'Alcuin fait à Dieu un exposé sincere et naïf de tout ce qu'il pensoit sur les mysteres de la religion chrétienne. On a déja observé qu'il s'y explique sur l'Eucharistie en particulier, de maniere à confondre les sacramentaires qui parurent dans la suite du temps.

IX SIECLE.

Alcu. de Trin. l. 3. pr.

l. 2. pr.

Alcuin n'avoit pas moins de vigilance et de zele pour la pureté de la morale, que d'attention et d'ardeur pour l'integrité du dogme. ' Son but principal dans le soin qu'il prenoit d'enseigner les autres, étoit de les former aux bonnes mœurs. Il vouloit que ses disciples rapportassent là tout ce qu'ils apprenoient de ses leçons publiques, et de leurs lectures particulieres. Ses leçons y tendoient elles-mêmes, enseignant à mettre toutes choses au-dessous de la sagesse; à regarder comme une pure vanité tout ce qui n'est pas Dieu, ou ne conduit pas à Dieu ; ' à chercher sa solide consolation dans la lecture et la méditation des saintes écritures; à y puiser les moïens propres à purifier leur cœur. Tels sont les principes généraux que cet homme de Dieu donnoit pour le réglement des mœurs. Ceux qu'il prescrit en détail se trouvent presque tous réunis dans son traité des vices et des vertus, où il a réussi à tracer le juste plan d'une conduite vraiment chrétienne. ' Tant de salutaires instructions le faisoient regarder comme une source d'eau vivante qui rejaillissoit jusqu'à la vie éternelle.

in eccl. pr.

in Joh. pr. p. 374.

p. 375.

L'exactitude qu'il avoit sur la morale, il l'étendoit à la discipline, et ne pouvoit souffrir qu'on lui donnât la moindre atteinte. ' On peut voir dans ses letres avec quel zele il s'éleva contre la défense que les évêques, comme le bruit

ep. 6

IX SIECLE.

s'en répandoit, avoient faite aux prêtres et aux diacres de prêcher en public. ' Il n'épargnoit pas davantage ceux qui s'émancipoient de mêler du sel dans le pain eucharistique, et d'autres qui ne faisoient qu'une seule immersion dans le Baptême. ' Il condamnoit aussi comme une erreur d'en faire trois en faisant autant d'invocations de la sainte Trinité, parce que c'étoit contraire à la pratique de l'Eglise. C'est toujours conformément à cette pratique, qu'il a touché quantité de points de discipline, qui se trouvent répandus dans ses divers écrits.

ep.69.71.

ep.81.p.1609.

Cette integrité de doctrine dans Alcuin; la qualité de docteur de la nation françoise dont il étoit revêtu; l'estime générale qu'on faisoit de son savoir; ' l'espece de prédiction qu'un saint homme lui avoit faite dès sa jeunesse, qu'il seroit un jour appellé à défendre la foi de l'église : tout cela lui inspiroit une certaine confiance, dont on apperçoit des traits dans quelques-uns de ses ouvrages, nommément dans ses écrits polémiques. ' Mais il a sçû la tempérer par une humilité et une modestie encore plus sensibles. Non-seulement il les soumettoit volontiers au jugement et à la censure des évêques et autres personnes savantes, il vouloit encore que ses propres disciples ne les lussent qu'avec des yeux critiques. Son humilité n'empêchoit pas cependant qu'en quelques occasions il n'usât de termes un peu durs et piquants, comme il en convient lui-même, sur-tout où il y avoit à craindre qu'on ne méprisât sa douceur et sa modération.

in Elip.l.1.pr.

Ibid. | l. 4. p.995.
in Gen. pr.

' M. du Pin rendant compte du stile d'Alcuin, dit en deux mots qu'il est net et vif; que cet auteur écrit avec esprit; que ses termes sont assez purs pour son temps; qu'il donne aux choses un tour agréable; qu'il ne manque ni d'éloquence ni même d'élégance. Il se trouve, il est vrai, quelques traits de tous ces caracteres dans les écrits d'Alcuin. Mais ils ne sont pas tous de la même force et de la même perfection. ' Il y travailloit quelquefois pendant ses voïages, et manquoit par conséquent, comme il le dit lui-même, du repos, du loisir et des livres nécessaires pour les perfectionner. La vivacité de stile qu'on releve ici, se fait particulierement sentir dans les ouvrages où l'auteur combat l'erreur et le vice. Dans les autres, comme ses commentaires, ses prieres, ses instructions, c'est un stile simple, où la piété et l'onc-

Du Pin, bib. t. 7. p. 396.

Alcu. in Gen. pr.

tion tiennent la place de la vivacité. Quoiqu'on ne puisse pas nier qu'Alcuin n'ait écrit avec plus de netteté et de pureté qu'aucun écrivain de son temps, il ne laisse pas néanmoins de se rencontrer dans ses ouvrages des endroits obscurs, et des termes durs et point latins, *Almitas et filietas* qu'il emploïe sont de ce nombre.

Il en est de ses vers comme de sa prose. Toutes ses poësies ne sont pas de même mérite. S'il y en a quelques-unes passables, il y en a d'autres qui ne valent pas mieux que celles des autres poëtes du même siecle. ' Les fautes contre la prosodie y sont assez fréquentes, particulierement dans la vie de S. Willibrode, et dans les mots qui viennent du grec; quoiqu'Alcuin eût une assez grande connoissance de cette langue. Il fait breves, par exemple, les deux premieres syllabes d'*idolum* (XIX).

Canis. B t. 2. par. 1. p. 459.

DIVERS MARTYROLOGES

On a déja averti que ce siecle fut fort fécond en martyrologes. Outre ceux qui appartiennent à des auteurs connus, et dont on rendra compte dans la suite, à mesure que ces auteurs se présenteront, en voici plusieurs autres, sur l'origine desquels on n'a pas les mêmes connoissances. Que si nous les plaçons au commencement du neuviéme siecle, époque qui convient à quelques-uns d'entre eux, ce n'est pas à dire que tous les autres soient de la même date. Il y en a quelques-uns dont l'origine au moins remonte plus haut, et d'autres qui sont d'un temps postérieur. Mais nous en usons de la sorte pour réunir sous un seul et même titre des écrits anonymes qui traitent du même sujet.

On n'entreprend donc de parler ici que des martyrologes d'auteurs inconnus, qui ont été à l'usage de diverses églises et monasteres de France, avant que parussent ceux d'Usuard, d'Adon et les autres. S'il arrive qu'on fasse mention de quelques autres plus recents, ce ne sera que par occasion et pour éviter de reprendre ailleurs la même matiere.

Le plus ancien en apparence de cette sorte de martyrologes anonymes, ' est celui qui parut imprimé à Ausbourg en 1687, dans un assez gros commentaire sur cette matiere,

Boll. mai. t. 7. p. 664. 1.

IX SIECLE. auquel il sert de preuve. On l'avoit tiré de quelques vieilles feuilles manuscrites trouvées à Strasbourg, qui finissent ainsi : *Omne tempus præsentis scli ult..... VII non excedens volvitur*. D'où l'on infere que ce monument est du septiéme siecle. Mais à dire le vrai, comme il s'y trouve une lacune, on n'en peut rien tirer de certain. D'ailleurs, ces feuilles ne montroient que sept cents ans d'antiquité; et il se trouve beaucoup de conformité entre le calendrier ou le martyrologe qu'elles contiennent et celui du vénérable Bede. Il est donc plus vrai-semblable que celui-ci aura servi de modele à l'autre, qui n'aura reçu l'être tout au plûtôt qu'après le milieu du huitiéme siecle. On croit qu'il fut dressé pour l'usage des églises de France, qui étoient alors sous l'obéissance des rois françois.

Spic. t. 4. p. 617-688.

pr.p.14-18.

'En 1661, Dom Luc d'Acheri, au quatriéme volume de son spicilege, publia sous le nom de S. Jerôme un autre martyrologe, 'que Dom Hugues Menard avoit tiré d'un manuscrit de Corbie, et que M. Valois croïoit être le plus ancien de tous ceux que l'on connoissoit. L'éditeur en retrancha les letres d'Heliodore et de S. Jerôme qui se lisent à la tête dans le manuscrit, et se servit pour corriger le reste de ce que Moret avoit fait graver du même martyrologe, sur l'exemplaire d'Epternac dont on a parlé à l'article de S. Willibrode. Et comme ces feuilles gravées n'alloient que jusqu'au douziéme des calendes de juillet, Bollandus lui envoïa de quoi suppléer au reste. Ce martyrologe, quoique décoré du nom de S. Jerôme, à qui il peut appartenir originairement, paroît cependant, tel qu'il est, avoit été dressé pour l'usage de la France, et particulierement du monastere de Corbie. C'est ce que font juger plusieurs saints qui y sont inserés, et la dédicace des diverses églises de ce monastere qui y est marquée. Quoiqu'on y trouve la fête de S. Remi de Reims au premier jour d'Octobre, auquel elle n'a été attachée que depuis sa translation par Hincmar, un de ses successeurs, cela n'empêche pas que ce martyrologe ne soit plus ancien, parce que ce sera une des additions faites après coup.

Fior. marty. p. 26-38.

'Au bout de sept ans, depuis l'édition de ce martyrologe, le sieur Fiorentini, gentilhomme de Luques en Toscane, en aïant recouvré un autre exemplaire à peu près semblable, reconnut lui-même, à la lecture de plusieurs saints particu-

liers au monastere de Fontenelle qui y sont placés aux jours de leur mort, qu'il avoit été fait pour l'usage de cette abbaïe. Puis l'aïant conferé au précédent de Corbie et à celui d'Eptenac, dont on a parlé, il le fit imprimer avec un très-ample commentaire en un gros volume in-folio qui sortit des presses d'Hiacynthe Pacio imprimeur de Luques en 1668. ' A la fin, l'éditeur a ajouté des variantes tirées d'un autre ancien martyrologe à l'usage de l'église de Weissembourg, dans lequel se lisent grand nombre de saints qui appartiennent à l'Eglise gallicane. La fête de Saint Remi marquée dans le martyrologe de Fontenelle au premier d'Octobre, sera encore une addition postérieure comme dans celui de Corbie ; ' car l'éditeur ne doute point qu'il ne soit le même pour le fonds que celui dont parlent S. Grégoire le Grand, Cassiodore, le vénérable Bede, et qu'il n'ait été rempli au huitiéme siecle. Au reste, il se plaint fort de l'inhabilité et négligence des copistes, qui ont pris soin de conserver à la postérité cette sorte de monuments, sans se donner la peine d'y apporter toute l'attention necessaire pour les transcrire exactement. ' Le P. Sollier Jésuite a renouvellé depuis avec raison les mêmes plaintes, en déplorant la maniere dont on a defiguré la plûpart des noms propres, tant des saints que des lieux où ils ont souffert et sont morts. De-là est venue en partie la différence qui se trouve entre les divers exemplaires d'un même martyrologe.

p.1051-1072. p.26-32. p.32. Us.marty. p.. p.7. n. 23. | Boll. jun. t. 7. par. 2. pr. n. 3.8.

Il y avoit déja quelques années que ces martyrologes étoient dans le public, ' lorsque Dom Luques d'Acheri y fit paroître celui de Gellone, ou S. Guillem du désert au diocèse de Lodève. On le croit du commencement de ce neuviéme siecle, vers l'an 804. L'éditeur le revit sur plusieurs autres exemplaires et a eu soin d'y joindre des variantes qu'il tira de celui de S. Gal, et d'un autre que M. Baluze lui avoit communiqué. ' On le trouve au treiziéme volume du spicilege imprimé en 1677. Il est le même pour le fonds que ceux de Corbie et de Fontenelle, et commence comme eux par le huitiéme des calendes de Janvier, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme de Décembre et la fête de Noël.

Spic. t. 13. pr. p. 12.13. p.380.431

Il y a seulement une double différence bien remarquable. D'une part, il contient à chaque jour beaucoup moins de saints et de particularités de leur vie que les deux autres. D'ailleurs, l'histoire abrégée des apôtres qui est à la tête,

IX SIECLE. n'est point semblable à celle qui se lit à la tête des précédents, d'une maniere un peu plus détaillée dans celui de Corbie que dans celui de Fontenelle, où il se trouve aussi quelque diversité entre les jours auxquels on assigne leurs fêtes. Mais elle est entierement la même que celle ' qu'a imprimée M. Fiorentini à la tête des variantes tirées du martyrologe de Weissembourg. Quoique celui dont il est ici question soit plus connu sous le nom de martyrologe de Gellone, ' le P. Sollier fait néanmoins observer qu'on pourroit avec plus de fondement le nommer le martyrologe de Rebais. Il paroît en effet, qu'il a été à l'usage de ce monastere.

Fior. ib. p. 1056. 1057.

Boll. ib. n. 7.

L'année 1717 produisit seule l'édition de onze autres anciens martyrologes, tous anonymes et à l'usage d'autant d'églises de France. Les savants et laborieux continuateurs de Bollandus en publierent quatre au septiéme tome de leur mois de Juin. Nous ne comptons point ceux de Rhenow et de S. Ulric d'Ausbourg qui feroient un cinquiéme et un sixiéme, parce qu'ils sont postérieurs au temps que ces églises se trouvoient sous l'obéissance de nos rois. Dom Martene et dom Durand en donnerent de leur côté sept autres au troisiéme volume du thrésor de leurs anecdotes.

C. 11. 12. | p. 5-15.

' Entre les quatre du recueil des Bollandistes, l'un appartenoit anciennement à l'abbaïe de Richenou près de Constance. Il n'est gueres moins ancien que celui de Gellone, avec lequel il a quelque conformité, et encore plus avec celui de Rhenow qui le précéde dans le même recueil, mais qui est plus récent de plusieurs siecles. On y lit, il est vrai, plusieurs saints, surtout de Germanie, plus nouveaux que celui de Gellone ; mais ce sont des additions faites dans la suite du temps.

pr. n. 15. 16. | p. 22-30.

' Le second martyrologe, qui est le quatriéme dans l'ordre du recueil, est encore plus conforme à celui de Gellone que le précédent de Richenou , et se trouve avoir les mêmes défauts. Comme l'on n'a pu découvrir pour quelle église particuliere il a été fait, quoiqu'il paroisse qu'il ait été à l'usage de la France, on le nomme le martyrologe du P. Labbe, parce que les premiers continuateurs de Bollandus le reçurent par le canal de ce pere. Il seroit au reste difficile de lui fixer une époque précise ; quoiqu'il paroisse n'être pas postérieur au neuviéme siecle. On n'y trouve point la

fête de tous les saints au premier de Novembre. Mais on y lit celle de S. Remi au premier d'Octobre.

' Le troisiéme martyrologe, qui est le cinquiéme dans l'ordre du recueil, a été tiré de celui de Corbie dont on a parlé, et n'en est qu'un abregé, où il s'est glissé plusieurs défauts. Dom Luc d'Acheri, qui l'avoit envoïé aux Bollandistes, le croïoit du neuviéme siecle : ce que le P. Sollier a voulu révoquer en doute. ' Mais Dom Martene a fort bien défendu le sentiment de son confrere.

pr. n. 17-19. | p. 31-37.

Mart. am. coll. t. 6. p. 634.

' Ces trois martyrologes représentent pur le texte de ceux qu'on attribue à S. Jérôme, avec les additions faites pour les lieux à l'usage desquels ils étoient destinés, mais sans aucun éloge des saints qu'on y a placés. Au contraire le quatriéme, qui est le sixiéme et dernier du recueil que nous suivons ici, est rempli de cette sorte d'éloges, dont plusieurs se trouvent les mêmes que dans le martyrologe du vénérable Bede, qui a commencé le premier à se servir de cette maniere d'annoncer les fêtes des saints. On le nomme le martyrologe de la reine de Suede, parce qu'il a été tiré d'un manuscrit appartenant à cette princesse. Mais on auroit plus de raison de lui faire porter le nom du monastere de sainte Colombe de Sens, pour lequel il a été dressé. L'on ne lui assigne point d'époque, mais nous n'y remarquons point de saints postérieurs au huitiéme siecle. Il commence au premier de Janvier, en quoi il est encore conforme à celui du vénérable Bede. Dès 1663, M. Holstenius en avoit publié une partie dans ses observations sur le martyrologe romain, imprimées à la fin des actes de S. Boniface de Rome. Nos éditeurs ont publié tout ce qu'en contient le manuscrit : ce qui ne va que jusqu'au septiéme jour de Septembre inclusivement. Le reste manque ; et on en regrette fort la perte. Aucun de ces quatre martyrologes n'est accompagné ni du petit abregé de l'histoire des apôtres, ni des letres dominicales. Mais à la fin, les éditeurs ont ajouté des extraits de trois autres martyrologes qu'ils avoient manuscrits. Entre ceux-ci, le premier, qui est court et fort ancien, avoit été fait autrefois pour l'abbaïe de S. Maximin de Treves.

pr. n. 20-22. | p. 37-47.

Quant aux sept martyrologes publiés par Dom Martene et Dom Durand, ' le premier est pris d'un manuscrit de S. Germain d'Auxerre, qui montre huit cents ans d'antiqui-

Mart. anec. t. 3. p. 154-1564.

IX SIECLE. té et ne contient que des saints qui ont vêcu il y a plus de mille ans. Il a beaucoup de conformité avec celui de Gellone; et par conséquent il convient en plusieurs choses avec celui de Fontenelle. Il est cependant moins rempli que l'un et l'autre, et ne laisse pas de rapporter diverses circonstances omises dans les autres, comme les titres de dignité que portoient les saints qu'il annonce, les noms des lieux où les martyrs ont souffert. A la tête se lisent la letre de Chromac et d'Heliodore à S. Jerôme, et la réponse de celui-ci : deux pieces fort connues d'ailleurs, que les éditeurs n'ont pas jugé à propos de supprimer. Vient ensuite l'histoire abregée des apôtres, telle mot pour mot qu'elle se trouve à la tête du martyrologe de Gellone.

p.1563-1571. Au précédent succede celui de l'abbaïe de Morbac au diocèse de Basle. Il a été tiré d'un manuscrit ancien d'environ neuf cents ans. Il est plus court qu'aucun de ceux dont on a déja parlé, ne contenant chaque jour le plus souvent qu'un ou deux saints. Ceux qui sont de plus, y ont été ajoutés par une main ancienne à la vérité, mais plus récente que la premiere. Les éditeurs ont été mal servis dans le dessein qu'ils avoient de mettre en italique ces saints ajoutés.

p.1571-1588. Le martyrologe qui suit sous le titre d'ancien martyrologe du monastere de Corbie, est le même mot pour mot que le cinquiéme entre les six qu'ont donnés les continuateurs de Bollandus. Nous n'y avons remarqué de difference qu'au premier jour de Mars. La fête de S. Aubin évêque d'Angers s'y trouve marquée dans l'édition de Dom Martene, et ne l'est pas dans l'autre. On a déja dit que ce martyrologe avoit été tiré du plus ample de la même abbaïe, publié par Dom Luc d'Acheri.

p.1587-1292. A la suite est placé un fragment d'un autre très-ancien martyrologe à l'usage de l'église métropolitaine de Tours. Un manuscrit d'environ huit cents ans d'antiquité l'a fourni aux éditeurs. Malheureusement il y manque les six premiers mois de l'année, avec la moitié de Juillet et le mois de Décembre en entier. A la fin de chaque mois, l'auteur ou le copiste a pris soin de marquer combien d'heures ont le jour et la nuit.

p.1591-1594. Ce fragment est suivi d'un autre, qui contient les débris d'un très-ancien calendrier, fait à l'usage de quelque église de France. On l'a tiré d'un manuscrit de Corbie, qui paroissoit

soit aux éditeurs avoir plus de mille ans d'antiquité. Ce calendrier n'annonce point en effet de fête de saint moins ancien que le septiéme siécle.

p.1595-1601. Après le débris de ce calendrier, les mêmes éditeurs en donnent un autre entier, qu'ils ont encore trouvé dans un manuscrit de Corbie fait avant la fin du dixiéme siecle. Mais le calendrier qu'il contient est plus ancien, et paroît manifestement avoir été copié sur celui de S. Vaast d'Arras. C'est ce que montrent les diverses fêtes de ce saint, ses deux translations et son octave, qui y sont marquées en letres majuscules. On y annonce aussi la dédicace de son église et les fêtes des saints évêques de la même ville. A la tête de chaque mois se lit une espece de vers, dont l'auteur est peut-être le seul qui ait sçû le véritable sens. Tout à la fin on a marqué le nombre des mois, des semaines, des heures mêmes et des minutes de toute l'année.

p.1605-1613 Enfin, un autre ancien calendrier tiré d'un manuscrit de l'abbaïe de Lyre en Normandie, qui remonte au-delà de six cents ans, termine cette collection de martyrologes et de calendriers. Celui-ci est surtout remarquable, en ce qu'il annonce presque chaque jour des saints qu'on ne trouve pas ordinairement dans les autres monuments de ce genre. Le même vers qui se lit à la tête de chaque mois dans le calendrier précédent, est aussi rapporté dans celui-ci, mais d'une maniere plus correcte que dans l'autre.

Au bout de quelques années les mêmes éditeurs aïant recouvré quelques autres martyrologes, les donnerent encore au public dans le sixiéme volume de leur plus ample collection d'anciens monuments. Quoiqu'il y en ait de fort postérieurs au neuviéme siécle, nous ne laisserons pas d'en donner ici une notion, pour nous dispenser de reprendre ailleurs ce même sujet.

am. coll. t. 6. p. 637-649. Le premier de ce nouveau recueil est un martyrologe à l'usage de l'abbaïe de S. Maximin à Treves, que l'on croit être ancien de plus de huit cents ans. C'est proprement le même pour le fonds que celui du vénérable Bede, dont il porte le nom. Seulement on y a ajouté divers saints de l'église de Treves et des païs circonvoisins.

p.650-652. On trouve ensuite un très-petit calendrier sous le nom du monastere de Fleuri, mais qui paroît avoir été à l'usage de l'église d'Auxerre. Le manuscrit qui l'a fourni aux éditeurs.

IX SIECLE. montre environ neuf cents ans d'antiquité. Il contient très peu de saints à chaque mois, et presque les mêmes que les martyrologes en vers du vénérable Bede, qui pourroit bien en avoir été le premier auteur. Aussi se trouve-t'il avec quelques autres de ses ouvrages dans un très-ancien manuscrit de Fleuri.

Nous ne nous arrêtons pas à un autre calendrier qui est à la suite du précédent, parce qu'il appartient à l'église d'Angleterre, où il a été dressé.

p.658-668. ' Après celui-ci vient un martyrologe, auquel on a donné pour titre : *martyrologium Gallicanum,* à cause apparemment qu'il contient grand nombre de saints de l'église gallicane. Il y manque malheureusement la moitié du mois d'Août, et les quatre mois suivants. Les éditeurs l'ont tiré d'un manuscrit de M. Chauvelin, garde des sceaux, ancien de sept cents ans ou environ.

p.668-678. ' Le manuscrit où ils ont trouvé le calendrier de Stavelo qui suit ce martyrologe, est du même temps. On croit cependant y trouver des indices que ce calendrier appartenoit anciennement à l'abbaïe de S. Gal. On y a fait après coup quelques additions ; et l'on a même voulu en faire tout à la fois un calendrier et un nécrologe.

p.679-685. ' Le Martyrologe ou calendrier de Verden qui succede, n'est pas entier. Il y manque le mois d'Avril avec les trois mois suivants. S'il n'est pas plus ancien que le manuscrit d'où il a été pris, qui ne montre que six cents ans d'antiquité, il ne doit point entrer dans notre dessein, puisque cette église n'étoit plus alors sous la domination des rois de France.

p.685-738. ' Un martyrologe de l'église d'Auxerre tient le septiéme rang dans ce nouveau recueil, et en fait la clôture. Les éditeurs l'ont tiré d'un manuscrit imparfait de la bibliotheque de M. Colbert ; mais M. l'abdé le Beuf, chanoine et souchantre de la même église, leur a fourni de quoi suppléer aux lacunes. On le préfere à tous les autres dont nous avons parlé ; parce qu'il est plus plein, plus étendu, qu'il nous donne plus de connoissance des lieux et des principales actions des saints qu'il annonce, et qu'il est plus propre par conséquent à illustrer l'histoire ecclésiastique. On ne marque point le temps auquel il a été dirigé ; mais nous n'y avons point apperçu de fêtes plus récentes que le neuviéme siécle. On y trouve

intercalé un nécrologe beaucoup plus nouveau, dont les éditeurs ont retranché plusieurs choses qu'ils n'ont pas jugées dignes de paroître au grand jour.

Il y auroit quantité de remarques à faire sur tous ces martyrologes et calendriers ; mais outre qu'elles ne sont pas de notre sujet, elles demanderoient une trop longue discussion. Nous les laissons donc à ceux qui se sont chargés de traiter des matieres lithurgiques et de l'histoire des saints. Quiconque desireroit avoir plus de lumiere, tant sur les martyrologes en général, que sur ceux dont nous venons de donner le catalogue, pourroit consulter les prolegomenes du sieur Fiorentinius sur le martyrologe de S. Jérôme ; les observations préliminaires du P. Sollier, qui se lisent au septiéme volume de Juin des continuateurs de Bollandus ; et sur-tout la longue et sçavante préface du même écrivain à la tête du martyrologe d'Usuard.

DIVERS ECRIVAINS

On réunit ici sous un même titre quelques écrivains du commencement de ce siécle, parce qu'il y a peu de choses à dire sur leur sujet. Le premier est ' FARDULFE abbé de S. Denys près de Paris, célebre dans les poësies d'Alcuin et de Theodulfe évêque d'Orleans. ' Il étoit Lombard de nation, et fut emmené en France avec le roi Didier après la prise de Pavie. Tandis que ce prince vécut, FARDULFE lui demeura inviolablement attaché. Il ne le fut pas moins dans la suite à Charles roi des François, son vainqueur, à qui il découvrit la conspiration de Pepin le Bossu, l'un de ses fils naturels. Charles en reconnoissance donna à FARDULFE en 793 l'abbaïe de S. Denys, que celui-ci gouverna jusqu'en 806, ou tout au plus jusqu'en 807, qu'arriva sa mort.

Alcu. ep. 117. | Theod. l. 6. car. |

Mab. an. l. 20. 26. n. 17. 21.

' Il nous reste quelques épigrammes de cet abbé, rapportées par Duchesne, qui les croïoit ou d'Alcuin ou de Paul Warnefride. La premiere est comprise en vingt vers élégiaques, qui forment une inscription pour être gravée au frontispice d'un magnifique appartement que l'auteur avoit fait construire près de son abbaïe pour y recevoir le roi.

Duches. t. 2. p. 645. 646.

IX SIECLE.

^a^Theod. ibi. not. | Mab. ib. n. 21.

Cette épigramme se trouve aussi imprimée parmi les notes du P. Sirmond sur Theodulfe, et dans les annales de Dom Mabillon.

Duches. ib.

' La seconde de huit vers hexametres est au sujet d'une chapelle que notre abbé fit élever en l'honneur de S. Jean-Baptiste, comme il en avoit fait vœu dès le commencement de son exil. La troisiéme qui suit en vers élégiaques, est un salut au roi Charles. Pour la suivante, qui est la plus longue, elle appartient à Angilbert abbé de Centule. Mais ' la petite prose rimée, que Dom Martene et Dom Durand ont publiée dans un recueil de poésies, paroît être de la façon de Fardulfe.

Mart. am. coll t. 6. p. 819.

Bal. misc. t. 7. p. 14-17.

' M. Baluze, au dernier volume de ses *Miscellanea*, nous a donné un autre monument de ce temps-là. C'est la letre d'un moine françois nommé Leon, écrite tant en son nom qu'au nom de plusieurs autres moines de la même nation qui s'étoient retirés sur le mont des Oliviers. Elle est adressée au pape Leon III, et roule sur les insultes que ces moines avoient essuïées dans leur retraite, au sujet de l'addition du *Filioque* faite au symbole, en conséquence de quoi ils avoient été traités comme des hérétiques. ' Ce pontife renvoïa la letre à l'empereur Charles, et lui écrivit en faveur de ces moines ses sujets, auxquels il adressa un symbole, où il établit la procession du S. Esprit comme procédant du Pere et du Fils. On ignore quelles furent les autres suites de la letre des moines françois.

p. 17-19.

Mart. am. coll. t. 7. p. 16. 21.

' Voici quatre autres pieces du même temps, que Dom Martene et Dom Durand ont tirées d'un manuscrit de S. Hubert en Ardene, qui avoit plus de huit cents ans d'antiquité. Ce sont une instruction et une letre pastorale de Ghaerbalde ou Garibalde, autrement ' Gerbaud évêque de Liege, qui aïant gouverné cette église l'espace de vingt-cinq ans, mourut en 808 ou 809. ' Elles paroissent avoir été faites en conséquence d'une letre de Charlemagne qui les accompagne dans le même manuscrit, et dans laquelle ce prince adressant la parole au prélat, se plaint de ce qu'il s'étoit présenté pour les cérémonies du saint Baptême des parreins, apparemment de son diocèse, qui ignoroient les premiers principes du christianisme. L'auteur, dans l'une et l'autre, y emploïe presque les mêmes formalités qu'on garde aujourd'hui dans cette sorte d'écrits. ' Il y prend à

Gall. chr. vet. t. 2. p. 639. 2.

Mart. ib. p. 19. 20.

p. 6. 20.

la tête le titre d'évêque par la miséricorde et la bonté de Dieu.

' L'instruction est adressée à tous les fidéles en divers païs qu'enfermoit son diocèse et qui y sont nommés. Après avoir touché en peu de mots les principaux devoirs d'un évêque, l'auteur passe aux obligations des particuliers, sur lesquels il entre dans un certain détail, quoiqu'avec précision, mais avec beaucoup de solidité. Il loue en ses diocésains le bien qu'il reconnoissoit en eux; et en prend occasion de les presser à y faire de nouveaux progrès. Il leur recommande en particulier d'avoir soin que ceux et celles qui se présenteroient pour lever les enfants des sacrés fonds du Baptême, sçussent rendre raison des articles du symbole et de l'oraison dominicale. On voit par cette piece qu'encore alors on ne conferoit le Baptême qu'à Pâque et à la Pentecôte. p. 16-19.

' La lettre pastorale est beaucoup plus courte que l'instruction, et adressée à tous les prêtres du diocèse, que le prélat regarde comme ses coopérateurs. Il y rappelle la letre et les plaintes de l'empereur Charles, dont on a parlé, et s'en sert comme d'un pressant motif, pour les engager à donner toute leur attention à instruire les peuples confiés à leurs soins, et sur-tout à leur apprendre l'oraison dominicale et le symbole des apôtres. Le stile de ces deux pieces est fort simple, mais clair, quoiqu'il retienne plusieurs défauts contre la construction et la pureté de la langue. ' Garibalde détaille davantage ses instructions à ses prêtres dans deux capitulaires qui succedent à sa letre pastorale, et que nous croïons lui appartenir. Ils sont pour la plûpart répetés de ceux de Charlemagne. p. 20-21. p. 23-26.

' A leur suite dans le même manuscrit se sont trouvés deux petits pénitentiels, que les mêmes éditeurs ont publiés sous le titre de *Traité des remedes contre les péchés*. Outre l'antiquité du manuscrit, le texte fournit plusieurs marques que ces deux écrits sont anciens, et tout au moins du commencement de ce siecle. On n'a pas les mêmes preuves touchant leurs auteurs, qui nous sont absolument inconnus ; et il n'y a que la présomption qui nous autorise à les faire françois. p. 37-48.

' Le premier de ces deux traités, qui est très-court, a été tiré des écrits des anciens, comme l'auteur en avertit dans sa petite préface, où il témoigne avoir usé d'indulgence en faisant cet abrégé. Il n'entre dans le détail que des péchés con- p. 37-40.

IX SIECLE. tre le cinquiéme et le sixiéme commandement, dont il marque assez bien les differentes especes, en assignant à chacune la pénitence en usage de son temps. Il y touche aussi quelque chose du faux serment et de la peine que mérite un pere ou un prêtre, par la negligence desquels un enfant viendroit à mourir sans avoir reçu le Baptême. A cette occasion, il dit que tout fidele peut baptiser en cas de nécessité, soit par immersion ou par infusion ; mais il semble exiger que l'eau soit auparavant bénite. Ce qu'il ajoute fait voir que c'étoit encore alors la coutume, sur-tout pour les moines, de porter sur soi l'Eucharistie. Il est encore remarquable, que ce traité impose des pénitences à ceux qui auroient mangé du sang, ou de la chair d'un animal tué par des bêtes, ou mort de maladie.

p.40.48. ' L'autre traité est beaucoup plus étendu et plus circonstancié que le précédent. Il détaille tous les péchés capitaux, et marque les pénitences attachées à chaque espece. Ces pénitences pour l'ordinaire sont plus séveres que dans l'autre traité. Il en attache aussi à des actions qu'on regarde aujourd'hui comme indifferentes : par exemple, de perdre de l'encens, des tablettes, du sel béni, de manger d'une charogne, etc. A la fin, il propose des moïens pour racheter plusieurs des pénitences prescrites. L'auteur de ce pénitentiel étoit un homme d'érudition qui avoit lû les peres grecs et latins. C'est dans ces sources, et nommément dans S. Jerôme, S. Augustin, S. Gregoire et S. Theodore de Cantorberi qu'il a puisé ce qu'il rapporte. Sa preface, qui est pathetique, s'adresse particulierement aux confesseurs relâchés, dont il blâme fortement l'insensibilité et la negligence. Il veut pourtant qu'ils aïent égard au caractere des personnes, à leurs dispositions, aux circonstances de leurs fautes, et qu'ils usent d'indulgence envers ceux qui le mériteront, mais
p. 28-37. qu'ils n'épargnent point les incorrigibles. ' A la tête de ces deux pénitentiels se lit un capitulaire d'un auteur incertain. Il est compris en soixante-deux articles, qui en sont tirés pour la plûpart.

rit.eccl.t.4.p.619. 663. ' En 1706, Dom Martene, au quatriéme tome de ses anciens rits ecclésiastiques, publia un recueil de prieres, que lui avoit fourni un manuscrit de S. Benoît-sur-Loire de près de neuf cents ans d'antiquité. L'on voit par-là que le recueil remonte au moins jusqu'au commencement de ce siécle.

Mais il ne peut pas remonter plus haut par les raisons qu'on va voir. C'est un écrit compilé par un moine, à peu près semblable à celui d'Alcuin, intitulé : *Les offices par feries*. L'un et l'autre est un mélange d'oraisons, d'hymnes, de litanies tirées de divers auteurs ; et la plûpart de celles qui se lisent dans le traité d'Alcuin se trouvent dans l'autre. La difference qu'il y a entre les deux écrits, c'est que celui dont il est ici question ne contient aucun pseaume, et n'est point divisé pour chaque jour de la semaine, comme celui d'Alcuin. Si ce dernier contient des pieces qui ne sont pas dans l'anonyme, celui-ci a le même avantage sur l'autre. Il n'est pas certain au reste, que toutes les pieces qui se lisent dans ce recueil appartiennent à ceux dont les noms se trouvent à la tête, ce qu'on a déja observé au sujet du traité d'Alcuin. Telles sont les prieres qu'on attribue à S. Jean l'évangeliste, à S. Martin, à S. Ambroise. Il y en a d'autres qui portent en tête des noms d'auteurs visiblement supposés, comme l'hymne *Pange lingua gloriosi prælium*, qu'on donne à Fortunat. On y a inséré sans nom d'auteur l'invocation de la sainte Trinité, qu'Alcun a mise à la fin de ses livres sur ce mystere : ce qui montre que le compilateur est postérieur à Alcuin.

S. LUDGER,

I Evêque de Mimigerneford.

LUDGER, ou Liudger, nâquit en Frise sous la domination des rois françois, de parents autant distingués par leur pieté que par leur noblesse. Dès sa jeunesse il fut mis sous la discipline de S. Grégoire abbé et administrateur de l'église d'Utrecht, et se distingua entre tous ses autres éleves, par la pureté de ses mœurs et son application infatigable à l'étude des livres saints. Au bout de quelque temps aïant eu occasion de faire un voïage en Angleterre, il se rendit disciple d'Alcuin, alors modérateur de l'école d'Yorck, et y fut ordonné diacre par l'archevêque Egbert. Il retourna ensuite à Utrecht, puis repassa encore à Yorck, et y continua trois ans et demi ses études sous Alcuin. A son retour à Utrecht il emporta grand nombre de livres, qu'il avoit transcrits lui-

Mab. act. B. t. 5. p. 18. n. 2.

p. 21. n. 18.

n. 9. | p. 22. n. 10. | p. 37. n. 5. | an. l. 23. n. 36.

IX SIECLE.

act. ib. p. 23. n. 13.

même en partie. La science qu'il acquit à cette école, lui attira une nouvelle estime de la part de S. Grégoire. ' Il ne fut pas en moindre recommandation auprès de S. Albric, qui fut depuis évêque d'Utrecht.

p. 17. n. 9. | p. 25-31.

' En 802, S. Ludger, après avoir fait un voïage à Rome et au Mont-Cassin, où il passa deux ans, et emploïé plusieurs années à annoncer l'évangile aux Frisons et aux Saxons, fut élevé lui-même à l'épiscopat. Il établit son siege à Mimigerneford en Vestfalie, où il érigea un monastere, d'où le lieu prit au siécle suivant le nom de Munster, qui lui est demeuré depuis. Cette nouvelle dignité n'empêcha pas que Ludger ne continuât de gouverner les cinq cantons de Frise qu'il avoit convertis à la foi, et qui demeurerent unis à son diocèse. Il fonda encore deux autres monasteres, l'un au diocèse de Cologne nommé Verden, l'autre à Hermenstad, qui étoit une terre de son patrimoine, à présent dans le duché de Brunswich; et Charlemagne lui donna de plus le gouvernement de l'abbaïe de Loruse, aujourd'hui Leuse en Hainaut. Ludger devint la lumiere de tous ces differents païs; et malgré toutes ses autres occupations, il trouvoit encore le temps d'expliquer tous les matins à ses disciples quelque chose de l'écriture sainte. ' Il ne passa gueres plus de sept ans dans l'épiscopat, étant mort le 26 mars 809. Il fut enterré dans son monastere de Verden, où S. Hildegrin son frere, évêque de Chalons-sur-Marne et d'Halberstat, choisit depuis sa sépulture. Altfride, un de ses successeurs au même siécle, composa sa vie; ' et un disciple d'Alcuin, que l'on croit être Joseph, avoit fait avant l'épiscopat du saint un petit poëme à sa louange, dont voici quelques vers pour lui servir d'épitaphe.

an. l. 27. n. 49. | Mart. voï. lit. t. 2. p. 232. 233.

Mab. act. ib. p. 24. n. 17. | Voss. hil. lat. l. 2. c. 30, p. 93. 2.

Frater, amore Dei, cognato dulcior omni,
Et consanguineis merito pretiosior ipsis,
Liudger amate mihi Christi te gratia salvet.
Vive tuæ gentis Fresonum tu clara columna.
Presbiter occiduis laudabilis orbis in oris,
Doctus, et eloquio prudens, et mente profundus,
Ipse gradum meritis ornas et moribus almis,
Et pueris senibusque humili de corde ministras.
Tu germanus agis cunctis æqualibus ævo :

Utque

Utque parens pueris, vitæ documenta rependis
In melius crescendo, mei memor esto sacerdos.....

Nous avons de S. Ludger la vie de S. Grégoire abbé d'Utrecht, son maître. Quoique l'auteur ne soit pas nommé à la tête, elle est néanmoins reconnue pour son ouvrage par l'évêque Altfride, qui écrivit la sienne peu de temps après sa mort. Le même écrivain n'en parle qu'avec éloge; et l'on y trouve en effet des preuves du savoir et de la pieté de son auteur, quoique le stile se ressente des défauts du siécle où elle fut écrite. Outre l'histoire de S. Grégoire, l'auteur y donne plusieurs traits de celle de S. Boniface de Maïence, comme pour suppléer à ce qui avoit échappé à Willibalde. C'est à ce dessein que les continuateurs de Bollandus ont joint à l'écrit de celui-ci cette partie de l'ouvrage de saint Ludger. Mab. ib. t. 4. p. 319-333. Boll. 5. jun. p. 783-787.

Altfride témoigne que notre saint prélat y faisoit aussi l'histoire de S. Albric évêque d'Utrecht; mais on n'y en trouve qu'un mot qui se lit sur la fin. Il sembleroit que S. Ludger s'étoit encore proposé d'écrire la vie de S. Marchelme ou Marcellin son condisciple à l'école d'Utrecht. C'est la pensée que fait naître un endroit de son ouvrage, où il promet de parler ailleurs de lui avec plus d'étendue. On ne sçait point au reste si notre auteur exécuta ce dessein projetté en apparence. Mab. ib. p. 319. n. 1. p. 327. n. 12; p. 329. n. 14.

Nicolas Serarius est le premier qui ait publié dans le quatriéme livre de son histoire de Maïence, quelque morceau de cette vie de S. Grégoire par S. Ludger. Quelques années après, le P. Brower la donna en son entier dans le recueil des vies d'hommes illustres, imprimé en 1619, où elle est accompagnée de quelques notes pour en éclaircir le texte. Depuis, Dom Mabillon l'a fait réimprimer avec de nouvelles notes et de savantes observations, au quatriéme volume de son recueil d'actes des saints de l'ordre de S. Benoît. p. 319. n. 1 p. 319-33

Surius, à la suite des faux actes de S. Suidbert par le prétendu S. Marcellin, a publié une longue letre sous le nom de S. Ludger, en réponse à une autre letre attribuée à Rixfride évêque d'Utrecht, touchant la canonisation du même S. Suidbert. Mais il y a déja du temps que les bons Sur. 1. mai. 43. Mab. ib. t. 3. p. 243. | an. 1. n.

66. | Boll. 1. mar. p. 70. 82.

critiques ont découvert la supposition de ces deux letres, et montré qu'elles sont aussi fausses que les actes mêmes. (XX.)

S. SIMPERT,

Evêque d'Ausbourg.

Pez, anec. t. 2. par. 3. p. 355-358.

Un écrivain du treiziéme siecle se plaignoit de la negligence des anciens à conserver à la postérité l'histoire de ce saint Prélat. Il ne faut donc pas s'attendre à en être plus instruit qu'on l'étoit alors. La tradition de ce temps-là portoit qu'il étoit neveu par sa mere de l'empereur Charlemagne, Mais c'est ce qu'on aura peine à se persuader d'un homme qui étoit au moins du même âge que ce prince. Ce qui suit est plus digne de créance. Simpert, ou Sindbert, embrassa la vie monastique dès sa premiere jeunesse. Il devint ensuite abbé du monastere de Murbac en Alsace, en faveur duquel il obtint de grands privileges du roi Charles. Bien-tôt la réputation que lui acquit son mérite, le fit élever sur le siege épiscopal d'Ausbourg; et après avoir dignement gouverné cette église pendant trente ans, il mourut le treiziéme Octobre 809, et fut inhumé dans l'église de sainte Asre, qu'il avoit rétablie. Il ne faut pas au reste le confondre avec un autre saint de même nom et de même temps, êvêque de Ratisbonne, mort dès l'an 791.

Mab. ana. t. 4. p. 327. 328. | an. l. 24. n. 53.

Ce qu'on nous a conservé des écrits de notre saint prélat n'est pas de longue haleine; quoiqu'il ne laisse pas d'avoir son mérite, sur-tout pour illustrer la discipline monastique.

Pez, ib. p. 371-382.

1°. On a sous son nom des statuts en faveur du maintien de la régularité dans les cloîtres. Dom Bernard Pez, qui les a publiés, les a pris d'un manuscrit fait sur l'original le premier jour de Mai 1500, par un notaire public en présence de la communauté de Murbac. Ils portent pour titre : *Statuts réguliers faits par le saint concile tenu en France par ordre de Charles patrice et roi des Romains, intimés de vive voix et par écrit en présence des peres du monastere de Murbac, par Simpert abbé du même lieu et évêque d'Ausbourg, qui avoit assisté en personne à ce concile*. A la tête se lit un discours de Simpert pour expliquer chacun de ces statuts, sur lesquels il fait de courtes mais

judicieuses réflexions. Ils sont au nombre de vingt-sept, dont les plus remarquables portent que tous les moines sauront par cœur la regle de S. Benoît, autant qu'il sera possible. Que les étudiants apprendront aussi par cœur les pseaumes, les cantiques, les hymnes. Qu'ils liront sous les yeux de leur maître l'écriture sainte avec ses interpretes, les conferences des peres avec leurs vies. Que l'abbé ne sera distingué des autres moines en quoi que ce puisse être. On défend l'usage des volatiles, quoique la regle le permette.

2°. ' Dom Mabillon nous a donné une petite letre circulaire du même prélat, adressée à une abbesse, avec l'inscription et le salut d'une autre à un évêque. La premiere est pour annoncer la mort d'un de ses moines, et demander pour le repos de son ame les suffrages accoutumés. Dans l'une et l'autre S. Simpert joint au titre d'évêque celui d'abbé de Murbac, ' ce qui montre que Bucelin et le P. le Cointe qui l'a suivi n'ont pas raison de lui disputer la qualité d'abbé de ce monastere.

Mab. ana. ib. p. 323. 324.

p. 227.

DIVERS ANNALISTES

Ce qu'on a déja dit de quelques annalistes sur la fin du siecle précédent, servira à éclaircir ce qui regarde ceux qui vont suivre. Quoique leurs ouvrages ne finissent pas tous à la même époque, et qu'il y ait plusieurs années de distance entre le terme des uns et le terme des autres, nous ne laissons pas de les réunir ensemble, tant à raison qu'il paroissent avoir vêcu en même-temps, et que la plûpart se sont copiés les uns les autres, qu'afin de faire mieux appercevoir ou la conformité ou la différence qu'il y a entr'eux.

' Nous commençons par celui qu'a publié M. Lambecius sur un manuscrit du temps même de l'auteur, si usé qu'on n'a pû déchiffrer plusieurs endroits de son texte. Ces annales commençoient à l'année 768, et finissent à la 803 ; mais les vingt-six premieres années, avec une partie de la vingt-septiéme, manquent dans ce qu'on en a imprimé, comme il est aisé d'en juger par les nombres marqués à la tête de chaque année. De sorte que ce n'est qu'un fragment qui commence par l'histoire du concile de Francfort tenu en 794 contre

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 377-382.

IX SIECLE. l'hérésie d'Elipand de Tolede et de Felix d'Urgel. L'auteur étoit certainement sujet du roi Charles, y vivoit au temps que décrivent ces annales. Car en parlant sur l'an 799 de ceux qui avoient outragé le pape Leon III, il s'exprime ainsi: *Ils sont*, dit-il, *maintenant en exil*, *comme ils l'ont mérité*. Chaque année est raisonnablement remplie de faits, souvent assez bien circonstanciés, la plûpart interessants, et qui presque tous ont trait à l'histoire de Charlemagne. Mais il s'y trouve plusieurs fautes grossieres contre les regles de la grammaire et la pureté de la langue.

Duches. t. 2. p. 11-21. | p. 24-49.

Duchesne nous a donné parmi ses historiens de France deux autres sortes d'annales du même temps. Les premieres qu'il a tirées d'un manuscrit de Jean du Tillet, et qu'il nomme les plus amples pour les distinguer d'autres plus courtes, dont nous avons rendu compte ailleurs, et que le même manuscrit lui avoit fournies, commencent à l'an 708, et continuent la suite de l'histoire pendant cent et un an. Les autres qu'il a prises d'un manuscrit appartenant autrefois à Antoine Loisel, et alors à François de Thou, fils du célebre Jacques Auguste, ne commencent l'histoire qu'à l'année 741, et la finissent à la 814 exclusivement. Ce que les premiers contiennent depuis le commencement jusqu'à l'an 742, est fort peu de chose. Les unes et les autres s'étendent particulierement depuis le regne de Charlemagne en 768, avec presque cette seule difference, que les secondes le font un peu davantage. Du reste, quelque chose qu'on puisse dire, il y a tant de conformité entre les unes et les autres, qu'il est visible que leurs auteurs se sont copiés. Il n'y en a pas moins entre elles deux et celles qui ont été publiées par Canisius, comme nous l'avons déja remarqué d'après de bons critiques. De sorte que dans la notion que nous avons donnée de celles-ci, on a

p. 19-43.

une idée suffisante des deux autres, qui commencent l'année à la fête de Noël, et dont les premieres, different des autres, d'un an entier en quelques endroits.

Quant aux auteurs de ces trois écrits, l'antiquité ne nous en apprend rien; et ils ne se font point autrement connoître dans leurs ouvrages que pour des sujets de Charlemagne. L'histoire de ce prince est le but principal qu'ils se sont proposé; quoiqu'ils ne laissent pas de rapporter beaucoup de faits pour l'histoire générale de France, même des païs circonvoisins. Ils ne paroissent pas avoir vécu au-delà du ter-

me où ils finissent leurs relations. Ils ont servi de modele, et fourni quantité de choses aux autres annalistes qui sont venus après eux, nommément à ceux de Fulde et de saint Bertin.

C'est ce qu'il est aisé de remarquer encore ' en celui dont Duchesne a imprimé un fragment entre les deux précédents annalistes. Plusieurs faits y sont rapportés de la même maniere; et depuis l'année 792 jusqu'à la 806, où il finit, il ne fait que copier le second. C'est pourquoi l'éditeur s'est abstenu de donner toute cette partie de son fragment, qui ne commence qu'en 768, ou plutôt 769. Après tout, quoique ce qu'on a publié de ce fragment soit plus succint sur chaque année que ne le sont les deux autres ouvrages, il s'y trouve néanmoins des faits qui manquent dans ceux-ci, et qui rendent la piece de quelque utilité. p.21-23.

' Les annales imprimées sur le manuscrit de Loisel, qu'on nomme quelquefois, annales populaires, ont été retouchées dans la suite par un auteur anonyme, qui en a formé une vie de Charlemagne. Duchesne les aïant trouvées avec ce titre dans un ancien manuscrit de la bibliotheque de M. de Thou, les a données à la suite des autres. L'auteur que l'on croit contemporain, n'a fait que retrancher de son original les faits qui ne concernent pas l'histoire de Charlemagne, et ajouter à la fin ce qui y manque, et que M. Lambecius a fait imprimer sur un manuscrit de l'empereur; c'est-à-dire une partie des faits qu'il rapporte sur l'an 813 et la mort de son héros sur l'année suivante, à laquelle il termine son ouvrage. Du reste il suit le même ordre, se sert des mêmes expressions, copie les mêmes faits avec leurs circonstances, qui se trouvent dans l'original. Il a néanmoins l'attention de corriger le plus souvent les termes barbares et les autres fautes du langage. Il ne commence son écrit qu'à la mort du roi Pepin le Bref, et au commencement de Charles et de Carloman ses fils, et y marque les années ausquelles se sont passés les évenements qu'il rapporte. p.50-67

' Un autre auteur anonyme, qui écrivoit en la neuviéme année de l'empire de Charlemagne, 809 de l'ére commune, laissa de sa façon une petite chronique, où il fait l'énumération des années qu'ont regné ou gouverné le roïaume les princes Carlovingiens, jusqu'à l'époque qu'ont vient de marquer. Son écrit, comme l'on voit, appartient au temps que t.3.p.356.

IX SIECLE. nous parcourons ici, et devroit être joint aux précédents. Mais Duchesne, qui en est l'éditeur, ne l'aïant recouvré qu'après l'impression du second volume de son recueil, l'a placé dans le troisiéme. Encore n'en a-t'il donné qu'un fragment.

p.127-129. Le même éditeur a fait imprimer au même volume une autre petite chronique, qui s'est trouvée à la fin de celle du vénérable Bede, dans un manuscrit appartenant à l'abbaïe de S. Denys en France. Ce monument qui peut être l'ouvrage d'un moine de ce monastere, commence en 691, et finit en 810 inclusivement. Mais outre qu'il omet plusieurs années, et qu'il en laisse plusieurs autres vuides, il contient peu de faits. Il s'y en trouve cependant quelques-uns qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

Bal. misc. t. 1. p. 494-495. M. Baluze au premier tome de ses *Miscellanea* a publié sur un manuscrit de S. Gal un autre monument à peu près semblable. C'est encore une chronique fort abregée, qui commençant à la même année que la précédente, conduit la suite de l'histoire jusqu'à la mort de Charlemagne, qu'elle marque au cinquiéme des calendes de Février, c'est-à-dire au vingt-huitiéme de Janvier, un jour de samedi, 814. L'auteur passe quantité d'années sans y rien marquer, et ne rapporte sur les autres que ce qui regarde les guerres, les batailles, les morts, les couronnements de Charlemagne et de ses ancêtres, et le fait avec une extrême précision. (XXI.)

AUTRES ÉCRIVAINS

DE MÊME TEMPS.

Au même temps que les annalistes, dont on vient de parler, s'occupoient à recueillir les évenements qui arrivoient pour servir à l'histoire de leur nation, d'autres écrivains travailloient à enrichir l'église et la république des Letres d'ouvrages d'une autre sorte. Entre ceux-ci le moine Hardouin mérite d'y trouver quelque place, moins pour les écrits de sa façon qu'il auroit laissés à la postérité, que pour le soin qu'il prit de multiplier ceux des autres. Il embrassa la vie monastique à Fontenelle vers le milieu du siecle précé-

Spic. t. 3. p. 230. 231. | Mab. act. B. t. 5. p. 69. 70. | an. l. 25. n. 77.

dent. Dans la suite sa pieté et son savoir le firent élever à la dignité du sacerdoce. Il fut d'un grand secours pour soutenir dans ce monastere la culture des Letres, par son habilité dans la science des temps et l'art de bien écrire. On lui fait honneur d'avoir été en France un des premiers qui y ressuscita le petit caractere romain. Il emploïa ce talent à copier une infinité de livres, particulierement ceux de l'écriture, des peres et à l'usage de l'église pour ses offices. Il continua cette pieuse occupation jusques dans un âge fort avancé, et ne la cessa qu'à sa mort qui arriva en 811.

' Entre les livres qu'il copia de sa main, on en remarque trois en particulier, dont on croit qu'il fut quelque chose de plus que le simple copiste. Ce sont les vies de S. Wandregisile, de S. Ansbert et de S. Vulfran. Il semble en effet qu'on soit en droit de lui rapporter les additions qu'on y découvre, sur ce qu'elles sont assez anciennes pour remonter jusqu'au temps qu'il transcrivit ces vies.

Ib. | act. t. 2. p. 524. 1048. | t. 3. p.356.n.2.

On a observé ailleurs que les questions sur le Baptême proposées en 811, par Charlemagne à tous les archevêques et évêques de sa domination, attirerent de leur part grand nombre de traités sur cette matiere. ' Dom Martene et Dom Durand en ont trouvé un qui appartient à quelqu'un de ces prélats inconnu d'ailleurs. Il est adressé au prince même ; et l'auteur y répond avec autant de simplicité que de précision à tous les articles proposés. Ainsi ce traité est une petite explication des cérémonies du Baptême et des articles du symbole. On y voit, comme dans les autres écrits de ce temps-là sur le même sujet, que l'on conferoit encore alors, immédiatement après le Baptême, les sacrements de l'Eucharistie et de la Confirmation. ' M. Baluze nous a donné le commencement d'un autre traité de même nature fait aussi par un anonyme.

Mart. anec. t. 1. p 15-17.

Bal. capit. t. 2. app. n. 22. p. 1402. 1403.

' Remi évêque de Coire, qui faisoit alors partie de l'empire françois, gouvernoit cette église au commencement de ce siecle. On ignore s'il vécut au-delà de l'an 813. Ce fut en cette même année qu'il fit, par ordre de Charlemagne, un recueil de canons en faveur des églises de Germanie de ce côté-là, dont les prêtres étoient dans une grande ignorance des vérités et des pratiques de la religion. Ce recueil, tel que nous l'avons, contient 49 capitules ou canons, et fut présenté à l'empereur, qui l'approuva, et voulut qu'il

Gold. rer. al. t. 2. par. 2. p. 154.

SIECLE.

a p. 157-172.

fût inviolablement observé. [a] Goldast qui l'a mis au jour parmi ses historiens d'Allemagne, avertit qu'il n'est pas entier, et qu'il y manque au moins l'addition qu'y fit un autre évêque dans la suite. Quoiqu'il en soit, REMI, pour l'exécution de son dessein, a pris beaucoup de choses des fausses décretales. ' On trouve dans ce qu'il en a recueilli, dequoi réfuter l'opinion de Blondel, qui prétend que quelques-unes de ces décretales n'ont été fabriquées qu'après le concile tenu à Paris en 829.

Mab. an. l. 25. n. 36.

Till. H. E. t. 4. p. 700.701.

' Hemeré dans son histoire de la ville de Saint-Quentin, rapporte des actes du saint de même nom, qui souffrit le martyre vers 287, et parle de rubriques dont ces actes sont accompagnés. Il regarde les rubriques comme l'ouvrage d'un chanoine du lieu nommé RAIMBERT : mais pour les actes, il prétend qu'ils sont d'un auteur peu éloigné du temps du saint martyr, ou au moins de quelqu'autre qui avoit appris son histoire par tradition. Alternative qui, jointe à ce qu'avoue Hemeré lui-même, que ces actes sont assez mal écrits, ne suppose pas une grande antiquité. De sorte que ce qu'on en peut dire de plus favorable, c'est qu'ils paroissent plus anciens que Florus de Lyon, qui en cite un endroit. On a donc quelque raison de les placer au commencement de ce neuviéme siecle ; et si l'auteur des rubriques est de ce temps-là, il pourroit fort bien être aussi auteur des actes. Il semble qu'il seroit aisé de s'en convaincre en conferant l'un avec l'autre ; mais c'est à ceux qui ont le manuscrit entre les mains de le faire. Il y a dans Surius d'autres actes du même saint, qui sont d'une date plus recente que ceux dont on vient de rendre compte.

CHARLEMAGNE,

EMPEREUR ET ROI DE FRANCE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

CHARLES, qui a mérité par excellence le titre de grand, encore plus par ce qu'il a fait en faveur de l'Eglise et des Letres, que par ses victoires et ses conquêtes sans nombre,

bre,[a] nâquit à Aix-la-Chapelle le second jour d'Avril 742. Il étoit fils aîné de Pepin le Bref roi de France et de la reine Bertrade.' Il avoit reçu de la nature un esprit aisé, ouvert et capable des plus grandes choses, un air noble, majestueux et tous les autres agréments extérieurs. A ces dons naturels, il sut joindre toutes les belles qualités acquises, qui distinguent le plus le souverain, le capitaine, l'homme privé.

a Mab. an. l. 21. n. 66.
Egin. p. 100. 101.
Spic. t. 10 p. 143.
Sang. l. 2. n. 17.

Sa jeunesse se passa aux exercices ordinaires aux enfants de sa naissance ; et il avoit plus de trente ans, lorsqu'il donna une application sérieuse à l'étude.' Dès 753 il fut couronné à S. Denys, avec Carloman son frere puisné et le roi Pepin leur pere, de la main du pape Etienne III, et reçut en cette occasion le titre de Patrice des Romains.' A la mort de Pepin en 768, il fut proclamé roi avec son frere; et ils gouvernerent conjointement, jusqu'à ce que celui-ci le laissa par sa mort en 771, seul maître de la monarchie françoise. Ses limites étoient dès-lors fort étendues. Mais en peu d'années, Charles les poussa du côté d'Espagne jusqu'à l'Ebre, du côté d'Italie jusqu'à la Calabre, du côté des autres païs de l'Orient et du Nord jusqu'à la Vistule et à la mer Baltique.' Il commença par la conquête du roïaume de Lombardie, dont il se fit couronner Roi, et porta le titre dans la suite. On ne doit pas cependant s'attendre que nous entrions ici dans le détail de ses exploits militaires. Le dessein de notre ouvrage ne le permet pas. On peut consulter sur ce sujet les annalistes du temps, qui tous ne sont presque occupés qu'à décrire les traits de sa valeur et les glorieux succès de ses entreprises.

Duches. t. 2. p. 25.
p. 70.
p. 51.

Un des premiers soins du jeune monarque, après s'être affermi sur le thrône, en rangeant à leur devoir quelques princes voisins qui vouloient remuer, fut de travailler à policer les peuples de ses états. Ce dessein enveloppoit nécessairement celui d'y ressusciter les Letres éteintes depuis longtemps.' Charles commença par les étudier lui-même. Il apprit la grammaire, la rhétorique, la dialectique sous Pierre de Pise et Alcuin, qu'il avoit attirés en France ; et avec le secours de ces savants et de quelques autres, nommément Paul Warnefride qu'il attira aussi à sa cour, il fit de grands progrès dans les plus hautes sciences, particulierement dans l'astronomie. Il se rendit si habile dans le latin, qu'il le par-

Egin. p. 102.

IX SIECLE.

loit aussi parfaitement que le tudesque qui étoit sa langue maternelle. Il avoit une telle éloquence, et tant de grace et de facilité à s'énoncer, qu'on l'auroit pris pour un des premiers maîtres de l'art. Il étudia aussi la langue gréque : mais il l'entendoit mieux qu'il ne la prononçoit. ' On juge même qu'il possedoit l'hebreu, le syriaque, l'esclavon, sur ce qu'il n'eut jamais besoin d'interprete pour entendre les ambassadeurs des nations où l'on parloit ces langues étrangeres.

Mez. his. de fr. t. 1. p. 203.

' Eginhard, le plus fidele historien de notre monarque, semble dire qu'avec toutes ces grandes connoissances il ne savoit pas écrire. ' Mais il y a toute apparence que cela doit s'entendre [1] du grand caractere romain, dont on renouvella l'usage sous son regne. Les termes dont se sert Eginhard, portent à le prendre en ce sens. ' C'étoit à dessein de s'habituer à peindre ce caractere, que Charles avoit toujours des tablettes sous son chevet, et que dans les intervalles du sommeil il tâchoit d'en former quelques letres. Mais s'y étant pris trop tard, il ne put jamais y réussir, sinon peut-être à peindre son monogramme qui étoit en ce caractere. Nous disons *peut-être*, parce qu'il pouvoit en avoir une empreinte. ' Les paroles dont on dit qu'il accompagnoit quelquefois sa souscription au bas des traités, feroient juger que ce monogramme étoit effectivement gravé sur le pommeau de son épée. *Je l'ai signé*, ajoutoit-il, *du pommeau de mon épée, et promets de le maintenir avec la pointe*. Il est si vrai qu'il faut entendre de la sorte l'endroit d'Eginhard, ' qu'il assure lui-même que Charles écrivit l'histoire des anciens rois comprise en certain vers barbares. ' D'ailleurs, on conserve encore aujourd'hui dans la bibliotheque de l'empereur, un manuscrit qui contient une explication de l'épitre aux Romains sous le nom d'Origene, corrigé de la propre main de ce prince.

Egin. ib.
Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 263-264.
Egin. ib.
Mez. ib.
Egin. p. 103.
Lamb. ib. l. 8. p. 645.

On voit par-là l'usage qu'il faisoit de son savoir. ' Il l'emploïoit à corriger aussi les livres de la bible ; et dès l'an 788 il étoit venu heureusement à bout d'en corriger plusieurs. ' Il travailla encore lui-même sur la fin de ses jours à conferer la version latine des saints évangiles, avec la version syriaque et l'original grec. Il composa même divers ouvra-

Bal. capit. t. 1. p. 203.
Theg. c. 7.

1. Les peres du concile tenu dans l'église de sainte Macre au diocese de Reims en 881, ne croïoient pas non plus qu'Eginhard, dont ils citent les paroles, eût voulu dire par-là que Charlemagne ne savoit du tout point écrire.

ges, comme on le verra par la suite. [a] De sorte, suivant la remarque d'Alcuin l'un de ses Maîtres, qu'on étoit dans l'étonnement de ce qu'un souverain, toujours occupé des affaires de sa cour et du gouvernement d'un vaste roïaume, pût encore trouver du temps pour étudier et approfondir les plus hautes sciences.

IX SIECLE

a Alcu. p. 781.

C'étoit sans doute à dessein d'en ménager tous les moments, ' que souvent lorsqu'on l'habilloit, il jugeoit les procès que ses officiers ne pouvoient terminer, et donnoit ses ordres pour ce qu'il y avoit à faire. De même pendant le repas il vouloit, ou qu'on lui tînt des discours propres à lui apprendre quelque chose, ou qu'on lui lût quelque bon livre. Il se faisoit ordinairement lire les annales des rois. Mais il se plaisoit particulierement à la lecture des écrits de S. Augustin, et avoit toujours le volume de la cité de Dieu au chevet de son lit.

Egin. p. 102.

Non-seulement ce prince étudia les sciences et s'y rendit habile ; ' mais il voulut que ses fils et petits-fils y fussent instruits, préférablement à tout autre exercice, ' et se faisoit lui-même un plaisir de les y instruire, si nous en croïons l'historien Thegan. Les Seigneurs de sa cour entrerent dans le même goût ; et son palais devint par-là une véritable école. ' Mais il porta ses vûes encore plus loin, et ne les borna à rien moins qu'à rétablir et renouveller les sciences dans toute l'étendue de ses états, à en policer les différents peuples, à y faire observer la regle et le bon ordre en toutes choses. C'est à quoi il tournoit toute son attention, lorsqu'il étoit libre d'ennemis. C'est à quoi tendoient ces belles ordonnances qu'il publioit de temps en temps, ' et le soin qu'il prit de retoucher les loix des Francs, et de faire rédiger par écrit celles des autres nations de son obéissance.

Ib. p. 100.

Duches. ib. p. 276.

Egin. ib. | Bal. ib. p. 203. 363-378.

Egin. p. 103.

Nous nous sommes assez étendus [1] ailleurs sur les moïens qu'emploïa ce sage prince pour réussir dans ce généreux dessein ; et nous ne le répeterons pas ici. Seulement nous observerons qu'il exécuta à la letre les avis que Paulin d'Aquilée lui avoit donnés à cet effet. ' Il ne cessa donc jusqu'à la fin de ses jours d'exhorter les prélats à l'étude des saintes écritures, afin d'y puiser une doctrine saine et une érudition convenable ; le clergé à l'observation de la discipline ; les philoso-

Bal. misc. t. I. p 365. | Theod. hap. pr.

1. On peut consulter notre discours sur le huitiéme siécle, depuis le nombre IX inclusivement jusqu'au nombre XIX exclusivement.

IX SIECLE.

phes à la connoissance des choses divines et humaines ; les moines à la régularité ; les grands à donner de bons conseils ; les juges à la justice ; les guerriers aux armes ; les supérieurs à l'humilité ; les inférieurs à l'obéissance : tous à la vertu et à la concorde. Par-là ce grand monarque rendit son regne le plus florissant qu'on eût vû depuis plusieurs siécles. Ses états étoient reglés comme sa famille ; et sa famille l'étoit autant que sa propre conduite, où l'on remarquoit une sagesse pareille à celle qui éclatoit dans ses discours, et qui le faisoit comparer à Salomon.

Alcu. ib.

Rien n'échappoit à sa vigilance ; et dès qu'il avoit connoissance de quelque abus, il tâchoit aussi-tôt d'y apporter remede. Autant il haïssoit l'ignorance dans le clergé, autant il détestoit la lâcheté dans la noblesse. Les charges militaires et civiles n'étoient que pour ceux qui avoient de la probité et de la valeur. Encore ne les donnoit-il qu'avec un discernement admirable, et n'en mettoit jamais deux à la fois sur la même tête. De même il ne poussoit aux dignités ecclésiastiques que ceux qui réunissoient la science à la piété. Il suffisoit d'être ignorant ou sans religion pour en être exclus sans retour.

Fail. 28 jan. p. 365.

La lecture assidue qu'il faisoit des bons livres, lui inspira une piété aussi solide qu'éclairée, qui le garantit de deux excès également à craindre, la superstition et la nouveauté. Zélé pour le culte de Dieu, il contribuoit généreusement à l'étendre parmi les peuples de sa domination, et ne sembloit faire de nouvelles conquêtes que pour y faire connoître et adorer cet Etre souverain : témoin la guerre de trente-trois ans qu'il fit en Saxe. On vit en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, que son ardeur pour le salut de ses sujets n'étoit pas moins industrieuse qu'elle étoit vive. Il seroit difficile de faire une juste énumération de toutes les églises, de tous les monasteres et autres saints lieux, ou qu'il fonda et bâtit de nouveau, ou qu'il rétablit, dota, enrichit. L'Eglise romaine eut le plus de part à ses pieuses liberalités. L'on a vû ce qu'il fit en faveur du chant ecclésiastique. Il avoit tant d'attrait pour les offices divins, qu'il y étoit très-assidu, et se levoit même la nuit pour y assister.

Ibid.

Bal. ib. capit. t. 1. p. 203. 209. 251-253. 483. | Egin. p. 102-103.

Egin. p. 163.

Son amour pour l'Eglise étoit incomparable. Que de conciles il assembla, où de concert avec les évêques et les seigneurs de ses états il faisoit ces beaux reglements, dont plu-

sieurs ne font que rappeler les anciens canons qui concernent le dogme, la morale, la discipline. ' Il ouvroit ordinairement lui-même ces saintes assemblées par un discours toujours éloquent ; car il aimoit à parler en public, et se faisoit volontiers honneur de ses études. Il n'oublia rien pour éteindre les hérésies, et pacifier les troubles qui agitoient l'Eglise. Ce fut autant par ses soins que par les écrits des Theologiens de son regne, que furent extirpées les erreurs d'Elipand et de Felix. Alcu. app. p. 1873.

' Ses charités envers les pauvres de son roïaume étoient immenses, et s'étendoient même jusques sur les chrétiens d'Afrique, d'Egypte, de Syrie et de Palestine. ' L'hôpital qu'il établit à Jérusalem avec une riche bibliotheque, pour servir aux pelerins qui y iroient des païs d'Occident, est une autre preuve de sa pieuse magnificence. La compassion pour les chrétiens d'Espagne opprimés par les Sarasins, l'engagea à y aller en personne pour les délivrer de la tyrannie de ces barbares. ' Les souverains pontifes, comme les autres, eurent part aux effets de sa générosité et de sa protection. Il délivra de leurs ennemis et vengea les papes Adrien I et Leon III, qu'il rétablit sur leur siege. Ce fut sans doute cette tendre piété qui, jointe à sa valeur, ' fit donner à ce grand prince de son vivant le surnom de David, sous lequel il est particulierement connu dans les écrits d'Alcuin. Egin. ib. Mab. an. l. 37. n. 18. Egin. ib. Alcu. ep. 1. 6.

' Il avoit trente-deux ans et quelques mois de regne, lorsqu'en 800 se trouvant à Rome, il y fut couronné Empereur le jour de Noël, et proclamé Auguste : titre qu'il porta depuis au lieu de celui de Patrice, et qu'il fit passer à ses descendants. Mais il ne se servit de la nouvelle autorité qu'il put lui donner auprès des princes étrangers, soit chrétiens ou infideles, que pour rendre les uns favorables à l'Eglise, ' et procurer quelque consolation aux chrétiens qui se trouvoient sous la domination des autres. Ib. | Duches. t. 2. p. 60. Egin. ib.

' En 806, il convoqua une assemblée à Thionville, où voulant prévenir en bon pere et en sage prince les divisions que pourroit causer sa mort entre ses héritiers, il regla leurs partages. Mais ce testament ne pouvant avoir lieu à cause de la mort de Charles son aîné et de Pepin son second fils, survenue depuis, ' Charles en fit un autre, dans lequel se proposant le même but que dans le premier, il se proposoit encore de faire des aumônes suivant l'usage des chrétiens. Bal. ib. p. 439-446. Egin. p. 105. | Bal. ib. p. 487-490.

IX SIECLE.

Telle fut en abrégé la vie de ce grand monarque, en qui les vertus héroïques et chrétiennes, que nous y avons fait remarquer, ne laisserent pas de se trouver ternies par quelques défauts. On lui reproche particulierement d'avoir eu trop de passion pour les femmes, et d'avoir répandu beaucoup de sang en diverses guerres entreprises par ambition. Défauts presqu'inséparables de la fragilité humaine en la personne des souverains ! Défauts au reste que ce pieux empereur tâcha d'expier les dernieres années de sa vie par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, et par d'austeres pénitences dans l'exercice desquelles ' il mourut le vingt-huitiéme de Janvier 814. Son corps fut inhumé dans l'église d'Aix-la-Chapelle, qu'il avoit fait construire sous l'invocation de la sainte Vierge. On éleva sur son tombeau un arcade dorée avec l'épitaphe suivante, qui est bien simple pour un si grand prince.

Egin.p.104.

EPITAPHE.

Sub hoc conditorio situm est corpus Karoli Magni atque orthodoxi Imperatoris, qui Regnum Francorum nobiliter ampliavit, et per annos XLVII feliciter rexit. Decessit septuagenarius anno ab incarnatione Domini DCCCXIV indictione VII, V Calend. Februarias.

Cette épitaphe rapportée par Eginhard, ne donne à Charlemagne que l'âge de 70 ans. Mais il en avoit vécu 71 et dix mois, moins cinq jours. Il avoit épousé cinq femmes, dont il eut trois garçons et plusieurs filles, sans compter les autres enfants que lui donnerent ses autres femmes du second rang. Les trois fils légitimes furent Charles, Carloman, à qui le pape Adrien changea ce nom contre celui de Pepin, et Louis le dernier des trois. Les deux premiers moururent avant le pere, comme on l'a dit ; et Louis, qu'il avoit fait couronner empereur l'année de sa mort, lui succeda à l'empire et au roïaume de France, et s'est fait connoître sous le nom de Louis le Débonnaire.

Mez. ib. | Bail. ib. p. 366-367. | Boll. 28. jan. p.874-891.

' Quelques taches qui se fussent trouvées dans la vie de Charlemagne, l'empereur Frederic Barbe-Rousse ne laissa pas de le faire canonizer au douziéme siecle. C'est en conséquence qu'on a inséré son nom avec la qualité de confesseur dans plusieurs martyrologes de France, d'Allemagne et

d'Italie. On a même fait la fête en plusieurs églises; et quelques nations dans l'université de Paris le reconnoissent pour leur patron. Encore à présent à Aix-la-Chapelle on fait son office un jour de chaque mois. Mais ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on s'y serve de leçons tirées des actes fabuleux du faux Turpin. Après tout, quand sa mémoire ne se conserveroit pas dans les fastes ecclésiastiques, il laissa tant de monuments de sa magnificence, de sa piété, de ses grandes lumieres, qu'on peut dire que son nom ne mourra jamais.

Mart. voi. lit. t. 2. p. 202.

§. II.

SES REGLEMENTS, SES LOIX ET AUTRES ECRITS.

On ne connoît point de rois françois qui ait laissé à la postérité plus de monuments de son savoir, que Charlemagne. Aussi est-il le premier et le plus glorieux restaurateur des Letres en France : titre qui suffiroit seul pour immortaliser sa mémoire. Entre les écrits qui nous restent de lui, il y en a de plusieurs sortes.

1°. Les plus connus comme les plus importants sont ses capitulaires. C'est ainsi qu'on nomme les ordonnances ou reglements pleins de lumiere et d'équité, faits pour établir le bon ordre dans les divers états de la monarchie. Les uns regardent les matieres ecclésiastiques, les autres celles qui sont purement civiles. Tantôt c'étoit les conciles qui les faisoient, et le prince les autorisoit. Tantôt c'étoit le prince qui les aïant dressés et fait confirmer par les évêques et les grands du roïaume, les publioit pour être observés dans ses états. De sorte que ces capitulaires enferment presque tous les canons ou decrets, qui furent arrêtés dans les conciles qui se tinrent durant le regne de Charlemagne : comme les actes de ces conciles ne sont presque formés eux-mêmes que de ces capitulaires. On ne peut donc rendre compte des uns, sans rentrer dans quelque détail des autres ; et c'est pourquoi nous avons attendu que nous en fussions ici, pour parler des conciles tenus à la fin du siecle précédent et au commencement de celui qui nous occupe.

Benoît, diacre de l'église de Maïence, nous apprend de quelle maniere on procédoit pour dresser ces capitulaires. C'étoit ordinairement les plus habiles entre le clergé qui étoient chargés de recueillir des livres de l'écriture, des an-

Bal. capit. t. 1. p 803-806.

IX SIECLE. ciens canons et des autres loix les plus autorisées de l'Eglise, ce qu'il y auroit de plus convenable pour le gouvernement de l'état. De ces extraits on composoit les capitulaires, divisés par chapitres ou articles; et l'on y faisoit entrer tout ce qui avoit rapport, suivant les besoins présents, tant à la religion et aux bonnes mœurs, qu'à l'exercice de la justice ecclésiastique et séculiere.

pr. n. 33.

Le cardinal Baronius s'étoit imaginé que Charlemagne, malgré la longueur d'un regne de trente-sept ans, n'avoit fait qu'un très-petit nombre de capitulaires. Mais c'est une opinion que M. Baluze a solidement refutée, et qui ne peut se soutenir contre ce qu'il en a publié, et que d'autres ont recouvré après lui. L'on y voit effectivement, qu'il nous en reste plus de soixante, que ce grand prince publia depuis 769 jusqu'en septembre 813.

p. 189-194.

On croit le premier du recueil du commencement de son regne. Il est divisé en dix-huit articles, et tend à rétablir et conserver la discipline de l'Eglise. Il fut fait, comme il y est marqué, à la priere de ses sujets, particulierement des évêques et du clergé.

p. 195-200. | Conc. t. 6. p. 1824-1826. | G. t. 2. p. 84. 87.

Le second fut publié à Héristal au mois de Mars 779, et concerne en partie la discipline ecclésiastique et la police séculiere. Il est compris en 23 articles. Mais dans la collection des conciles où on l'a inseré, il en contient 24: sur quoi M. Baluze observe que le onziéme ajouté dans ces éditions ne se trouve dans aucun manuscrit, et qu'il ne l'a lû que dans le recueil du P. Simond. On ne sauroit assurer si ce fut dans la même assemblée que fut faite l'ordonnance ou constitution qui suit le capitulaire précédent, et qui ordonne des messes et autres prieres avec des aumônes pour le roi, son armée et les besoins publics.

Bal. ib. p. 205-208.

En 788, le prince se trouvant à Ratisbonne, comme l'on croit, fit un petit capitulaire compris en huit articles, pour réprimer divers abus, la plupart sous des peines pécuniaires.

p. 209-256. | Conc. t. 7. p. 968-990. | G. t. 2. p. 130-158.

L'année suivante 789 vit éclorre quatre à cinq autres capitulaires. Le premier et le plus considérable, qui contient 80 articles, ou 82 suivant les éditions des conciles, fut publié à Aix-la-Chapelle. Il roule presque tout entier sur la religion. L'on y trouve en abregé un reglement pour les mœurs, tant des ecclésiatiques, des moines et des vierges consacrées

crées à Dieu, que des simples fideles. On y ordonne l'établissement de petites écoles. A la tête se lit une préface du prince, où adressant la parole aux évêques et autres pasteurs des églises, il leur montre de quelle utilité il est, que la puissance séculiere concoure avec la puissance ecclésiastique pour établir le regne de Jesus-Christ. Les deux Capitulaires suivants de la même année sont fort courts. L'un ne comprend que seize petits articles touchant les moines, presque tous tirés de la regle de S. Benoît, et l'autre vingt-un qui reglent autant de points de discipline, par rapport au clergé et à l'ordre monastique. On y défend le sort des saints avec d'autres superstitions et le bâptême des cloches. Suivent deux autres articles séparés, dont le premier regarde la nature des témoignages, et l'autre la découverte d'un trésor. Le quatriéme capitulaire est une constitution pour établir des évêchés en Saxe, où le prince avoit fait prêcher l'évangile depuis quelques années. Il est suivi d'une ordonnance pour établir Trutmanne gouverneur dans une partie de ce païs conquis, avec la qualité de comte. Le cinquiéme et dernier de la même année comprend en 34 articles autant de reglements pour contenir les Saxons dans le devoir, et les obliger à vivre en chrétiens. Le huitiéme de ces reglements paroît étrange, en ce qu'il les contraint à se faire baptiser sous peine de mort. Les peres Labbe et Cossart qui renvoïent ce capitulaire à l'année 797, n'y comptent que 33 articles. ' Il y a une édition séparée in-12 de ces capitulaires pour la Saxe, faite sur un manuscrit du Vatican par M. Holstenius.

Bib. bar. t. 1. p. 234.2.

' En 793, après la mort de la reine Hildegarde, le roi Charle publia un petit capitulaire en 17 articles, pour regler les affaires d'Italie.

Bal. ib. p. 257-260.

Celui de l'année suivante est tout autrement important. Il fut fait dans le grand concile de Francfort. Mais avant que d'en rendre compte, il est à propos de dire un mot ' d'un autre concile tenu en Baviere dès l'an 772, dont il ne se trouve rien dans les capitulaires que nous parcourons ici. Ce concile ne fut point nombreux. Il n'y assista que cinq à six évêques et douze abbés, qui témoignent avoir été assemblés par Tassillon duc de Baviere, afin de procurer l'observation des regles à l'égard des évêques et du clergé, des abbés, des moines, des religieuses, et de maintenir en vi-

Conc. t. 6. p. 1794-1800.

IX SIECLE.

gueur des loix civiles. A cet effet ils firent treize canons touchant la discipline ecclésiastique, et seize touchant la police séculiere.

Bal. ib. p. 261. 272. | Conc. t. 7. p. 1056-1064. | G. t. 2. p. 192-201.

' Le capitulaire de Francfort est compris en 54 articles, qui forment les canons du concile qui s'y tint alors, où néanmoins on en compte 56, [1] à raison des deux premiers qui contiennent les principaux sujets de la convocation de cette assemblée, et qui manquent dans le recueil des capitulaires. De là on peut conclure que ces capitulaires sont moins l'ouvrage de Charlemagne que du concile. ' On prétend qu'il s'y trouva environ trois cents évêques, tant des Gaules, d'Italie et de Germanie, que d'Espagne et d'Angleterre. ' Il est moins vrai qu'il y en assista un grand nombre de tous les païs de la domination du roi, qui s'y trouva en personne avec Alcuin son maître, dont le concile fit l'éloge, en lui accordant son amitié et l'union de ses prieres. Theophilacte et Etienne, legats du pape Adrien I, y assisterent aussi ; et l'on a dit ailleurs que Paulin patriarche d'Aquilée y fit un grand personnage.

Gold. cons. imp. t. 1. p. 19.

Conc. ib.

C. 1.

' On commença par y condamner l'hérésie d'Elipand de Tolede et de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu. C'est ce que porte le premier canon, en déclarant que le concile étoit assemblé de l'autorité du pape et par le commandement du roi. Cette hérésie avoit déjà attiré quelques écrits, et en attira encore davantage dans la suite, comme on l'a pû remarquer dans le cours de l'histoire de ce siecle.

C. 2.

' Ensuite on passa à la question touchant le culte qu'on doit aux images. C'étoit le second et le principal sujet de la convocation du concile ; et l'on condamna le sentiment qu'on attribuoit au second concile de Nicée, d'exiger qu'on rendît aux images l'adoration comme à la sainte Trinité. Cette dispute donna naissance aux livres Carolins, et à quelques autres ouvrages dont on parlera dans la suite.

Les autres canons de l'assemblée, ou articles du capitulaire, roulent sur divers sujets de discipline, et rapportent plusieurs particularités de ce qui se passa en ce concile, comme la réconciliation de Tassilon duc de Baviere, la déposition d'un faux évêque nommé Gerbod, la maniere singu-

Alcu. app. p. 89. 1896.

1. Outre les endroits cités en marge où se trouvent ces canons, ' Duchesne les avoit déjà publiés à la fin des œuvres d'Alcuin.

liere dont un évêque nommé Pierre se justifia du crime de perfidie. ' On apprend par le quatorziéme article, ou seiziéme canon, que la cupidité commençoit à se glisser dans les cloîtres, et que dès-lors on y vendoit et achetoit la profession monastique. C'est ce que le concile proscrit, en ordonnant de recevoir les sujets qui se présenteront, conformément à l'esprit de la regle de S. Benoît. C.16.

' Outre les canons dont on vient de donner une legere idée, les actes du concile contiennent diverses autres pieces. On y trouve d'abord une letre du pape aux évêques d'Espagne, ensuite un traité dogmatique au nom des évêques d'Italie, qui y réfuterent l'erreur d'Elipand par la plume de Paulin d'Aquilée; une letre synodique au nom de tous les évêques de Germanie, des Gaules et d'Aquitaine, adressée à tous les évêques et fideles d'Espagne; enfin une letre du roi Charles à Elipand et aux autres évêques Espagnols qui pensoient comme lui. Conc. ib. p. 1013-1055. | G. ib. p. 161-191. | Hisp. t. 3. p. 91-114.

Le recueil de M. Baluze ne presente aucun capitulaire sur les années qui suivirent le concile de Francfort, ' jusqu'en 797, qu'il en produit un compris en onze articles. Il fut fait dans une assemblée d'évêques, d'abbés et de Seigneurs, tenue à Aix-la-Chapelle le vingt-huitiéme d'Octobre de la même année. Il regarde les Saxons, et ne roule presque que sur certaines amendes pécuniaires, contre ceux de cette nation qui violeroient les lois du roïaume. Bal. ib. p. 275-280. | Conc. ib. p. 1134. 1135.

' Après le retour des envoïés de Charle vers le pape Leon en 799, pour le consulter sur quelques difficultés, particulierement sur ce qui regarde les corévêques, ce prince publia en cinq articles un capitulaire qui tend à les supprimer en France, et limite pour la suite leur pouvoir aux simples fonctions de prêtre. Bal. ib. p. 327-330. | Conc. ib. p. 1167-1171. | G. ib. p. 237-241.

' Suit une ordonnance pour enjoindre aux grands du roïaume, aux magistrats, et autres, de rendre aux évêques et autres ecclésiastiques respectivement l'obéissance et l'honneur qui leur sont dûs suivant les canons. Les PP. Sirmond, Cossart et Labbe, qui ont fait entrer cette ordonnance dans le recueil des conciles, y joignent deux autres articles qui regardent le même sujet, ' mais que M. Baluze en sépare et ne rapporte qu'à l'an 805. Bal. ib. p. 329-332. | Conc. ib. p. 1160-1162. | G. ib. p. 230-232. Bal. ib. p. 437-440.

' On ignore à quelle année on doit rapporter le capitulaire suivant, divisé en 70 articles, quoiqu'il ait été publié p. 331-342.

IX SIECLE. avant la fin du huitiéme siecle. Il concerne la conservation et l'amélioration des fiefs du domaine du roi. Le prince y entre dans un grand détail de tout ce qui est nécessaire à l'entretenement de sa maison, afin que tout y soit fourni en temps et lieu convenable, et d'en bannir par-là la confusion et le desordre. ' Ce capitulaire est suivi d'un autre fort court et mutilé touchant les devoirs des officiers du palais, *de Ministerialibus Palatinis*.

p. 341-344.

p. 345-356. ' Après quoi viennent sous le titre de capitulaire les articles ajoutés à la loi des Lombards, et ceux qui en furent extraits pour leur donner une nouvelle autorité. Les uns au nombre de huit ne regardent que les affaires temporelles. A leur tête se lit une courte préface du prince, où il marque l'occasion et le temps auquel il fit cette addition, c'est-à-dire en 801. Les autres articles sont au nombre de 49, et concernent les matieres ecclésiastiques et civiles : le rétablissement de la discipline dans le clergé et les cloîtres, les peines portées contre les homicides, et autres points semblables.

p. 357-360. ' On rapporte à la même année 801 un article fait exprès pour engager les fideles à rendre le respect qui est dû au siege apostolique, comme à celui qui a le plus d'autorité dans l'Eglise. Cette ordonnance est suivie d'un capitulaire compris en 22 articles, qui contient la plûpart des devoirs d'un évêque et d'un prêtre.

p. 361-378. ' Il y eut deux capitulaires l'année suivante 802, l'un de 41 articles, l'autre de 23. Ils furent faits pour servir d'instruction aux envoïés de l'empereur. Ces envoïés si célebres dans l'histoire de ces temps-là, étoient choisis, comme l'explique le premier article du premier de ces deux capitulaires, entre les archevêques, les évêques, les abbés, ou même les seigneurs laïcs qui avoient le plus de religion, pour veiller dans certains cantons qui leur étoient marqués, sur l'observation des lois et le maintien du bon ordre, tant par rapport au clergé qu'aux autres divers états du roïaume. Dans ce premier capitulaire, qui est sans contredit un des plus beaux et des plus instructifs de tout le recueil, le prince descend dans un grand détail de tous les principaux devoirs, tant des envoïés mêmes, que des différents ordres de personnes, sur lesquels s'étendoient leur inspection. A la fin se lisent une petite description des lieux de leur territoire seu-

lement par rapport à la France jusqu'à la Loire, et deux modeles du serment de fidélité que les sujets du prince devoient lui prêter.

' Il ne parut point en aucune année du regne de Charlemagne un plus grand nombre de capitulaires qu'en 803. On en compte jusqu'à huit de cette datte. Le premier contient 7 articles, presque les mêmes qui se trouvent dans d'autres capitulaires, sur-tout ceux qui regardent les corévêques, la justification des prêtres accusés, la conservation des biens, privileges et honneurs de l'Eglise. Un autre article prescrit que l'élection de l'évêque se fera par les suffrages du clergé et du peuple, suivant les regles du diocèse. Ce capitulaire fut confirmé dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle, où l'on croit que Paulin patriarche d'Aquilée représentoit le pape Leon III. A l'égard de l'article qui concerne la maniere dont les prêtres accusés doivent être justifiés, il est suivi de deux autres, faits en d'autres temps, quoique la même année, pour l'expliquer et le corriger. Le second capitulaire de 803 comprend onze articles, que Charlemagne crut devoir ajouter à la loi salique. Ils sont répetés d'autres capitulaires. Le troisiéme compris en 29 articles et deux petits appendices qui se trouvent dans divers manuscrits, regarde divers reglements de police. Le quatriéme concerne la loi des Ripuariens. Le cinquiéme, où il manque huit articles, est un supplément aux capitulaires précédents. On peut considerer le sixiéme comme un autre supplément aux capitulaires faits pour l'instruction des envoïés. Le septiéme qui est trop court, ne contient presque que des défenses générales de commettre le crime. Enfin se trouve dans le huitiéme la priere que le peuple fit à l'empereur dans l'assemblée de Vormes, d'exemter les évêques et les prêtres du service de la guerre, et la réponse favorable du prince. Après quoi vient une défense aux prêtres de porter les armes; une exposition des raisons qu'a eu ce prince de faire cette ordonnance; et une autre défense de commettre des crimes capables d'attirer la malédiction de Dieu sur l'état. p.379-414.

' En 804, Charlemagne publia un petit capitulaire pour regler quelques points de discipline, par rapport au clergé et à l'ordre monastique, en faveur des églises de Salz, aujourd'hui Saltzbourg, Il est compris en huit articles, et adressé aux prêtres, à qui le prince en douze autres articles prescrit p.415-4.

IX SIECLE. les obligations indispensables de leur ministere. Il exige surtout qu'il soient instruits de la science des écritures.

p.417-420. ' Ce capitulaire est suivi d'un diplome donné la même année à Aix-la-Chapelle, en faveur de l'église d'Osnabruck en Vestfalie, à laquelle le prince fait diverses donations, et où il établit à perpétuité des écoles pour le grec comme pour le latin.

p.421-438. ' Il parut quatre capitulaires en 805, faits ou publiés dans l'assemblée de Thionville. Le premier divisé en 16 articles est un des plus importants pour le renouvellement des Letres, en ce qu'il prescrit la maniere de lire, d'écrire, de chanter; qu'il ordonne l'étude de l'arithmetique, de la science des temps, de la medecine; et qu'il enjoint aux évêques, aux abbés et aux comtes d'avoir des notaires ou secrétaires qui sachent écrire correctement. Outre ces reglements, il en contient encore quelques autres qui regardent la discipline, particulierement celle qui doit s'observer dans les cloîtres. Le second et le troisiéme capitulaires sont les mêmes presque mot à mot. Il n'y a gueres de différence entre eux, que le renversement de quelques titres, et que l'un en contient 25, et l'autre seulement 24. Ce sont des reglements pleins de sagesse et de lumiere qui concernent le bien public, aussi sont-ils adressés à tous les sujets du prince en général. Le quatriéme capitulaire est compris en 16 articles presque tous tirés des précédents. Il fut donné à Jessé évêque d'Amiens, un des envoïés de l'empereur, pour en faire observer les reglements.

p.439-458. ' L'année suivante 806 en vit paroître six autres. Le premier est le partage que Charlemagne fit entre ses trois fils, Charles, Pepin et Louis, pour prévenir les différends qu'ils auroient pû avoir à sa mort. Mais il n'eut pas lieu, pour les raisons qu'on a dites ailleurs. Le second capitulaire comprend en huit articles des additions que le prince jugea à propos de faire aux lois déjà établies. Le troisiéme et le quatriéme sont fort courts, et répetés presque en entier d'autres capitulaires précédents. Ils furent donnés aux envoïés pour les notifier aux peuples et les faire exécuter. Le cinquiéme intitulé le capitulaire de Noïon, fut aussi dressé pour les envoïés, et contient d'excellentes instructions pour le maintien du bon ordre dans l'église et dans l'état, particulierement pour réprimer la cupidité, et pourvoir au besoin des pau-

vres en temps de famine. Le sixiéme et dernier capitulaire de 806 ne comprend que des reglements généraux touchant la discipline ecclésiastique, l'observation des fêtes, des jeûnes de carême, des prieres publiques. IX SIECLE.

' On ne trouve qu'un seul capitulaire de l'année 807. Il fut fait à Aix-la-Chapelle, et regle en sept articles la maniere dont chaque peuple doit prendre les armes pour la défense des places qu'il doit secourir, et de quelle sorte on doit réparer les murs des églises ou chapelles, fournir à leurs luminaires, etc. p. 457-460.

' On en a trois, mais fort courts, de l'année suivante 808. Encore le premier et le troisiéme ne paroissent être que des sommaires de titres touchant des matieres partie ecclésiastiques, parties séculieres, qu'on avoit touchées dans d'autres capitulaires. Le second compris en sept articles, est aussi répeté d'autres capitulaires qui regardent le civil. p. 463-466.

' Les deux qu'on nous a conservés de l'an 809, sont mixtes, comme plusieurs autres, concernant l'église et l'état. La plûpart des articles qu'ils contiennent, sont encore pris d'autres capitulaires précédents. Il est marqué que le premier des deux, dont il est ici question, fut fait et publié à Aix-la-Chapelle, peut-être ' dans le concile que Charlemagne, selon quelques auteurs, y assembla au mois de Novembre de la même année. Mais il ne nous reste rien autre chose de ses actes. On croit que la question sur la procession du S. Esprit y fut agitée, et que le résultat donna occasion à la seconde letre sous le nom de ce prince au pape Leon III. La letre, dont on parlera dans la suite, roule effectivement sur cette matiere ; mais elle ne porte point de marques qu'elle ait été écrite cette année-là. p. 465-472. Conc. ib. p. 1194 1198.

' Le recueil que nous suivons, ne nous présente que trois petits capitulaires de l'année 810. Le premier divisé en 18 articles, est autant en faveur de la police séculiere que de la discipline ecclésiastique. On y exhorte les vieillards à donner aux jeunes gens bon exemple en toutes choses ; les prêtres à instruire les peuples et à les porter à la pratique des bonnes œuvres, nommément de l'aumône, afin de détourner les effets de la colere de Dieu. Le second ne contient que les simples titres ou sommaires de 16 articles ; et le troisiéme n'est qu'une petite instruction pour les envoïés du prince où la cause des pauvres n'est pas oubliée, non plus que dans plusieurs autres. Bal. ib. p. 473-478

IX SIECLE. [a] Outre la letre circulaire de Charlemagne sur les cérémonies du baptême, et son testament qui est un illustre monument de sa piété, de son amour pour la paix et de sa tendresse pour les pauvres, ce prince toujours attentif au bien spirituel et temporel de ses sujets, publia à cet effet trois capitulaires en l'année 811. Les deux premiers contiennent des questions sur diverses matieres, touchant le bon gouvernement ecclésiastique et politique, sur lesquelles il exigeoit que les évêques, les abbés, les comtes ou gouverneurs lui donnassent leurs avis; afin de les mettre par-là dans la nécessité de s'instruire de ce qu'ils étoient obligés de ne pas ignorer. Le troisiéme est une liste des prétextes dont on couvroit divers abus qui se glissoient contre les loix ecclésiastiques et civiles. Ces capitulaires sont fort utiles pour connoître les mœurs du siecle et la vertu de l'empereur, et les deux premiers servirent comme de boussole à cinq conciles qui se tinrent deux ans après.

[a] p. 77-490.

' L'année suivante 812, Charles publia trois autres capitulaires, avec une ordonnance en faveur de quelques Espagnols qui s'étoient réfugiés en France. Le premier et le second capitulaire roule presque entierement sur le service que les sujets de l'empereur doivent pour la guerre. Le troisiéme détaille les differentes manieres de terminer les procès.

p. 489-502.

' En 813 il y eut aussi trois capitulaires, dont on ne connoissoit que le premier avant M. Baluze, qui a tiré les deux autres de l'obscurité où ils étoient cachés. Ce premier capitulaire est des plus importants, ' On apprend des annales de Moissac de quelle maniere il fut dressé. Charlemagne, dans un parlement qu'il tint à Aix-la-Chapelle au commencement de la même année, avoit ordonné qu'il y auroit cinq conciles dans les principales métropoles de son roïaume; à Maïence, à Reims, à Tours, à Arles ' et à Chalons-sur-Saone pour la province de Lyon, et que ce qu'on y auroit résolu lui seroit rapporté. Ces cinq conciles se tinrent effectivement; et l'on y prit pour sujet des décisions qu'on y fit, les questions proposées par le prince dans les deux premiers capitulaires de 811, dont on a parlé. De sorte que les cinq assemblées se rencontrerent à faire presque les mêmes reglements. ' Chacune d'elles les envoïa ensuite à l'empereur, qui les fit examiner en sa présence à Aix-la-Chapelle au mois de

p. 01-516. Duches. t. 3. p. 146. t. 2. p. 258. .2. ib.

de Septembre de la même année, [a] et en choisit 26 articles, auxquels il en ajouta deux nouveaux pour former le capitulaire en question. Les deux articles qui ne se trouvent pas entre les canons des cinq conciles, regardent, l'un les prêtres qui pour de l'argent découvroient les voleurs sur leur confession, et l'autre le droit de faïde, fameux dans les loix barbares ; c'est-à-dire le droit qu'avoient les parents d'un homme tué, de venger sa mort par celle du meurtrier.

a B.A. ib. p. 501-506.

Le premier des cinq conciles, suivant la date, est celui d'Arles qui commença le sixiéme des ides, ou le dixiéme jour de mai, dans la basilique de S. Etienne. On ne le compte ordinairement que pour le sixiéme de ceux qui ont été célébrés dans cette ville ; mais il en est le huitiéme selon nous. Jean archevêque du lieu et Nebridius de Narbonne, l'un et l'autre du nombre des envoïés du prince, y présiderent. Il s'y fit vingt-six canons, dont le premier est une profession abregée de ce qu'on doit croire. Tous les autres ne sont pas moins interessants, et tendent à établir une exacte discipline dans le clergé et les cloîtres, une bonne intelligence et un heureux concert entre les évêques, les comtes et les juges, afin de pouvoir agir plus efficacement pour le maintien de la justice et de la paix. Ils insistent particulierement à porter les évêques et les prêtres à s'instruire pour être en état d'instruire les autres. Ils veulent aussi que les parents instruisent leurs enfants, et les parrains ceux qu'ils ont tenus sur les fonts du Baptême. Pour motif de ces engagements, ils établissent que l'ignorance est la source de toutes les erreurs.

Conc. ib. p. 1233-1239. | G. t. 2. p. 265-.72.

Le concile de Reims, le second de cette ville dont il nous reste des actes, suivit de près celui d'Arles, s'étant tenu à la mi-Mai. Vulfaire, archevêque diocésain, y présida ; et l'on y fit 44 canons, dont la plûpart concernent l'instruction des prêtres, des diacres et des soudiacres. Il y en a trois emploïés à tâcher de retrancher toute occasion de parjures, qui se multiplioient alors, comme il paroît par-là.

p. 1254-1259 | p. 288-293.

Il y a plus de choses à dire sur le concile de Maïence. Il s'assembla le cinquiéme des ides, ou le neuviéme jour de Juin, dans le cloître du monastere de S. Alban. Hildebalde qualifié archevêque du palais, parce qu'il étoit archevêque de Cologne et archichapelain, et Riculfe et Arnou archevêques, l'un de Maïence, et l'autre de Saltzsbourg, et Bernaire

p. 1240-1252. | p. 274.276.

IX SIECLE. évêque de Vormes, qui prennent tous quatre le titre d'envoïés du prince, présiderent à ce concile. Il s'y trouva vingt-six autres prélats, vingt-cinq abbés et plusieurs laïcs de marque. Afin de proceder avec plus d'ordre, on divisa toute l'assemblée en trois classes. Les évêques formoient la premiere, et s'appliquerent à lire l'écriture, les canons et divers ouvrages des peres, pour trouver les moïens de conserver la discipline de l'Eglise, et de remedier aux abus qui s'y étoient glissés. La seconde classe étoit composée des abbés et des moines choisis, qui consulterent avec soin la regle de S. Benoît, pour y découvrir de quoi remedier à l'observance monastique. Enfin, la troisiéme classe étoit des comtes et des juges, qui examinerent les loix séculieres en vûe de rétablir le bon ordre dans le gouvernement civil. Cette maniere de proceder dans ce concile, nous instruit de ce qui se pratiqua apparemment dans les autres. On y dressa 55 canons, qui répondent plus directement que ceux des autres quatre assemblées, aux questions proposées par l'empereur en 811.

Presque tous ces canons sont remarquables pour les sages reglements qu'ils contiennent. On y insiste fortement sur l'instruction, voulant que les parents aïent soin d'envoïer leurs enfants aux écoles; que lorsque l'évêque sera absent ou malade, il y ait toujours quelqu'un pour prêcher en sa place les dimanches et fêtes suivant la portée du peuple; que les chanoines s'appliquent tellement à l'étude, qu'ils se rendent capables d'instruire les peuples. Dans la liste qu'on y donne des fêtes qu'on célébroit alors, au moins dans la métropole de Maïence, on marque celles de l'assomption de la sainte Vierge, de S. Michel, de S. Remi, de S. Martin. On y recommande l'observation du jeûne des quatre temps, et l'on y prescrit celle des Rogations en y marchant nuds pieds avec la cendre et le cilice.

p. 1260 1270. | p. 295-305. Ni le jour ni le mois auxquels se tint le concile de Tours, ne sont point marqués. C'est le troisiéme célébré dans cette ville dont nous aïons les actes. Il s'y fit 51 canons, dont plusieurs sont emploïés à établir la nécessité de s'instruire par rapport aux ecclésiastiques, sur-tout les évêques et les prêtres. Il voudroit que les premiers apprissent par cœur, s'il étoit possible, les saints évangiles avec les épitres de S. Paul, et qu'ils fissent une lecture assidue des explications que les

peres en ont publiées, aussi-bien que de leurs autres écrits, nommément le pastoral de S. Grégoire et les saints canons. Il ordonne encore que chaque évêque aura des homélies contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, et qu'il prendra soin de les traduire clairement en langue romaine, rustique et en tudesque, afin que tout le monde les puisse entendre. Nous avons parlé ailleurs de l'usage de ces deux langues en France; et l'on voit par-là combien il y étoit commun, et que le latin n'étoit plus entendu de la plûpart du peuple. En général ce concile entre dans un grand détail de ce qui concerne la discipline de l'Eglise et le bon ordre dans les cloîtres et parmi les simples fideles. Il oblige ceux-ci à communier trois fois l'an, ce qui montre que la piété étoit bien tombée, et veut qu'on les avertisse d'entrer dans l'église sans bruit, sans tumulte, et de s'abstenir pendant la messe, non-seulement de discours inutiles, mais aussi de mauvaises pensées. Le vingt-deuxiéme canon prouve ce que nous avons dit ailleurs de la multiplicité des pénitentiels au commencement de ce siecle. Il y en avoit un si grand nombre et si differents entre eux, qu'on ne savoit auquel s'en tenir.

On ne nous a point conservé, non plus que de celui de Tours, ni le jour ni le mois de la tenue du concile de la province de Lyon. Il s'assembla à Chalons-sur-Saone, et fut le second de ceux qui se sont tenus dans cette ville. On y fit 66 canons, dont plusieurs renchérissent sur l'obligation qu'ont les évêques et les autres ecclésiastiques de s'instruire eux-mêmes, et d'instruire les peuples confiés à leurs soins. Sur ce principe, ils ordonnent l'établissement des écoles, conformément à ce que l'empereur avoit prescrit à ce sujet, afin que les clercs apprennent les bonnes Letres et les saintes Ecritures. Il est peu de conciles dans ce siecle-là qui se soient plus clairement expliqués sur les Sacrements, et les dispositions nécessaires pour les recevoir. On voit par ce qu'il dit sur la pénitence publique, qu'elle commençoit alors à tomber. Il se plaint des pénitentiels, qui flattoient les pécheurs en imposant pour de grands péchés des pénitences legeres et inusitées. Dès-lors on substituoit par abus les pelerinages aux travaux pénibles et salutaires de la pénitence : ce que le concile blâme sur-tout dans les clercs, sans blâmer néanmoins les pelerinages, pourvû qu'on les accompagne de

p. 1272-1287. | p. 307-322.

IX SIECLE. prieres, d'aumônes et de la correction de ses mœurs. Tout ce qu'il dit sur la pénitence, est plein de lumiere et de sagesse. Ses autres decrets ne sont pas moins estimables, non plus que ceux des autres conciles tenus la même année. On peut dire que depuis la fin du sixiéme siecle on n'avoit point vû paroître de plus excellents reglements.

Bal. ib. p. 505-506. Tels furent les conciles d'où Charlemagne tira son premier capitulaire de 813. ' Dans un manuscrit de Gand, il se trouve augmenté de deux articles répétés d'autres capitulaires, mais qui ne se lisent point ailleurs. ' Le second capitulaire de la même année, compris en 20 articles, concerne particulierement l'administration de la justice séculaire, et a été tiré de la loi salique, des lois romaines et des gombettes. ' Le troisiéme qui comprend 46 articles, fut fait, comme il semble, dans une assemblée d'Aix-la-Chapelle tenue au mois de Septembre. A s'en tenir au titre, on croiroit que les reglements qu'il annonce regardent tous des points importants de la discipline ecclésiastique. Mais ils ne traitent dans la vérité que des peines portées contre l'homicide, le rapt, le vol, le parjure et le violement des autres loix civiles.

p. 505-510. p. 511-546.

p. 515-534. Outre tous ces capitulaires qui ont une datte fixe, ' il y en a cinq autres du même prince dont l'année est incertaine. Ils n'avoient point encore paru avant l'édition de M. Baluze, qui les a tirés de divers manuscrits. Le premier et les deux derniers semblent faits pour servir d'instruction aux envoïés du prince, qui étoient chargés de veiller sur le maintien du bon ordre dans les divers états du roïaume. Les 59 articles que contient le premier, sont pris en abregé de plusieurs autres capitulaires, et concernent la discipline, tant ecclésiastique que monastique. Il n'y en a que neuf dans le cinquiéme capitulaire, qui d'ailleurs n'est pas entier ; mais ils sont beaucoup plus étendus que les 59 du précédent. Les évêques, les prêtres et les autres ecclesiastiques y trouvent une regle abregée de conduite, digne de la sainteté de leur caractere. A l'égard du quatriéme divisé en treize petits articles, répetés d'autres ordonnances, il roule tout entier sur l'observation des loix civiles. Il est marqué que le second et le troisiéme furent faits de concert avec Louis fils de l'empereur et les plus habiles évêques de leurs états. Ils concernent l'un et l'autre les biens et les privileges de l'Eglise, et

l'honneur de ses ministres. Le troisiéme est en partie une répetition du précédent et du huitiéme de l'an 803, où il est parlé de l'exemtion accordée aux évêques et aux prêtres de porter les armes pour le service de l'empereur.

Ce sont-là tous les capitulaires de Charlemagne recueillis par M. Baluze. Il y en a encore quelques autres, dont on rendra compte, après qu'on aura dit un mot des recueils qui ont précédé celui de M. Baluze, et de leurs éditions.

Vers 827, environ quatorze ans après la mort de Charlemagne, Ansegise, abbé de Fontenelle, travailla à une collection des capitulaires de ce prince, auxquels il en joignit plusieurs de Louis le Débonnaire, et divisa son ouvrage en quatre livres. Le premier et le troisiéme sont emploïés à rapporter ceux qui appartiennent à Charlemagne; et le second avec le quatriéme contiennent ceux de l'empereur Louis. Outre cette division entre les capitulaires de ces deux princes, Ansegise en a établi une autre pour distinguer les matieres dont ils traitent. Il a donc destiné les deux premiers livres aux reglements ecclésiastiques, et les deux autres aux ordonnances qui concernent le civil, et qu'il nomme *Leges mundanæ*. pr. n. 39-43.

Au bout de quelques années, Benoît, diacre de l'église de Maïence, s'étant aperçu qu'il étoit échappé à la connoissance d'Ansegise grand nombre de capitulaires, tant de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, que de Pepin et de Carloman, se mit en devoir de les recueillir. Il exécuta ce dessein, et en forma trois livres qu'il ajouta aux quatre précédents. Mais quelque soin qu'il apportât à donner une collection exacte et entiere, il n'y réussit pas si parfaitement, qu'il ne laissât après lui de quoi faire plusieurs additions à ceux de l'empereur Louis en particulier. La collection de Benoît commença à paroître, comme l'on croit, vers l'an 845. n. 44-48.

Deux ans après, l'empereur Lothaire I, fils de Louis le Débonnaire, publia un autre recueil des mêmes capitulaires. Mais celui-ci n'en est qu'un abregé fait avec choix, et ne contient rien qui ne soit dans la collection d'Ansegise, sinon le capitulaire que Lothaire y ajouta pour confirmer ceux qu'il avoit recueillis, ou fait recueillir. Ce recueil est cependant celui qui a été le premier mis sous la presse. En 1545 il fut imprimé à Ingolstat chez Alexandre Veissehorn, par les n. 49. 50.

IX SIECLE.

soins de Gui Amerpach, qui les dédia à l'empereur Charles-Quint et à Ferdinand roi des Romains. Jean Busée, Jesuite, le fit depuis réimprimer à la suite des letres d'Hincmar qui parurent à Maïence en 1602: ' et Goldast l'insera ensuite parmi les coutumes et loix impériales, imprimées à Francfort en 1613.

Gold. coll. leg. p. 102-125.

Les collections d'Ansegise et de Benoît sont beaucoup plus considerables, et ont été tout autrement célebres. Si-tôt que la premiere fut sortie des mains de son auteur, Louis le Débonnaire l'adopta et la revêtit de son autorité. Charles le Chauve son fils la citoit comme aïant force de loi dans l'usage public, et comme le code des loix des François. ' L'autre collection n'avoit pas acquis moins d'autorité dès le milieu du siecle où elles parurent, non-seulement dans le roïaume de Germanie, mais aussi dans celui de France. C'est de-là qu'Herard archevêque de Tours tira en 848 le fonds des capitulaires qu'il publia alors. Isaac évêque de Langres en fit autant quelque temps après. En un mot, cette collection est fort célebre dans les auteurs du même siecle et des suivants, tels qu'Hincmar, Reginon, Fulbert, Ive de Chartres.

Bal. ib. n. 41. 42.

n. 46.

' Ces deux collections réunies ensemble et faisant sept livres, furent d'abord réimprimées à Paris en 1548 in-12. Mais Jean du Tillet évêque de S. Brieuc, puis de Meaux, qui dirigea l'édition, ne la poussa que jusqu'au 289 chapitre du sixiéme livre. ' En 1557, Basile-Jean Herold fit entrer dans son code des loix anciennes, imprimé à Basle, la collection d'Ansegise, dont le quatriéme livre se trouve tronqué et imparfait dans cette édition, où il y a d'ailleurs peu d'ordre. ' Fabricius, s'il n'y a faute dans son texte, en marque une édition faite dès 1550.

n. 51.

n. 52.

Fab. bib. lat. t. 3. p. 941.

' Au bout de trente-huit ans, le savant Pierre Pithou forma le dessein de donner une édition plus parfaite des sept livres des capitulaires, et l'exécuta l'an 1588 en un volume in-8°. qui parut à Paris avec un glossaire pour expliquer les mots barbares, et les additions au recueil d'Ansegise et de Benoit, divisées en quatre livres. Cette édition n'est pas néanmoins si exacte, que M. Baluze n'y fasse observer plusieurs fautes. C'est apparemment ce qui porta François Pithou à en publier une autre sur celle de son frere et de du Tillet. Celle-ci fut encore faite à Paris l'an 1603, en même

Bal. ib. n. 53-63. | Bib. t. 2. p. 726-727.

volume que la précédente, avec les mêmes ornements et quelques capitulaires de Charles le Chauve et d'autres rois François. L'éditeur, malgré ses soins, ne réussit point parfaitement, remarque M. Baluze, à nous donner un texte exact et correct. Il s'y trouve effectivement des endroits interpolés et corrompus, sous prétexte de les avoir voulu corriger.

Cette édition cependant, toute vicieuse qu'elle est, servit de modele à Frideric Lindenbrog, pour réimprimer les capitulaires dans le code des loix anciennes, qu'il publia d'après Herold à Francfort en 1613. Elle fut renouvellée elle-même séparément en un volume in-8°, qui parut à Paris les années 1620 et 1640.

Cod. leg. p. 823-1195.

Fab. ib. | Bib. Colb. t. 3. p. 1056. | ... D. de Lorch.

Après toutes ces éditions, M. Baluze entreprit de travailler à une plus entiere et plus complette. Il fit faire et fit lui-même à cet effet toutes les recherches possibles dans les meilleures bibliotheques de France, d'Italie et d'Allemagne, où il recouvra heureusement quantité de manuscrits, sur lesquels il revit et réforma le texte des imprimés, et qui lui fournirent grand nombre de capitulaires qui avoient échappé à tous les collecteurs précédents. Tant de richesses mirent le nouvel éditeur en état de donner le recueil le plus parfait qui eût encore paru. Il est divisé en deux volumes *in-folio*, et imprimé à Paris chez François Muguet, directeur de l'imprimerie roïale, en 1677.

Bib. S. Vin. cen.

Les pieces que contient le premier volume, y sont rangées suivant l'ordre chronologique. D'abord se présente tout ce que l'éditeur a pû recouvrer d'ordonnances, d'édits, de reglements, de loix, etc. publiés par nos rois de la premiere race, depuis Childebert I. Pieces entre lesquelles se trouvent les loix des Ripuariens, des Allemans, des Bavarois, et desquelles, comme de presque toutes les autres, nous avons rendu compte dans le cours de notre histoire du sixiéme et septiéme siecle. Après quoi viennent quelques capitulaires de Carloman et de Pepin le Bref, desquels nous avons aussi parlé en donnant une notion des conciles tenus au siecle suivant.

On trouve ensuite le recueil des capitulaires de Charlemagne qui occupe la principale partie du volume. Il y en a quantité, comme on l'a déjà dit, qui n'avoient jamais été imprimés. Tous y sont rapportés suivant les années de leur

IX SIECLE. date, autant que l'Editeur l'a pû découvrir; et c'est dans cet ordre que nous en avons fait l'énumération. Entre ces capitulaires, M. Baluze a inseré quelques letres et autres monuments qui appartiennent à Charlemagne, et dont nous allons bien-tôt rendre compte. A ce recueil succede celui de Louis le Débonnaire, dont on parlera plus au long en son lieu.

En l'un et l'autre sont placés deux capitulaires de Pepin roi d'Italie fils de Charlemagne. L'un compris en 37 articles, dans le dernier desquels il y a quelques lacunes, fut publié, comme l'on croit, en 793, après que la révolte d'Italie eut été appaisée et les auteurs punis, Ce sont autant de reglements en faveur de la discipline ecclésiastique et de la police séculiere. Ce premier capitulaire n'avoit point encore été imprimé. Le second, qui tend aux mêmes fins, a été tiré de la loi des Lombards, et contient vingt-neuf articles.

A la suite des capitulaires de l'empereur Louis viennent les collections d'Ansegise et de Benoît, avec les quatre additions qui y ont été faites. Les canons d'Isaac évêque de Langres et les capitulaires d'Herard archevêque de Tours, terminent le premier volume de la nouvelle édition.

A la tête du second volume sont placés les capitulaires de Charles le Chauve, suivis de ceux des rois ses successeurs, qu'on a pû déterrer, jusqu'à Charles le Simple et l'empereur Louis II du nom. Viennent ensuite les formules de Marculfe, avec quelques-autres, dont on a déjà rendu compte pour la plûpart. Comme l'éditeur a inseré la loi salique dans les capitulaires de Charlemagne, parce que ce prince l'avoit fait retoucher, il a cru devoir imprimer dans son second volume le glossaire qu'a fait M. Pithou pour expliquer les termes les plus grossiers de cette loi. Ce glossaire et celui du même auteur en faveur des capitulaires, sont les morceaux par où M. Baluze commence son recueil de remarques et d'observations sur sa nouvelle édition. A ces glossaires succedent les notes du P. Sirmond sur les capitulaires; celles du célebre M. Bignon sur les formules de Marculfe; et enfin celles de M. Baluze sur tout le corps des capitulaires, dans lesquelles on trouve autant de lumiere que d'érudition. Un appendice, où l'éditeur a recueilli plus de cent soixante monuments de l'antiquité qui peuvent beaucoup

servir à éclaircir l'histoire du neuviéme siecle, fait la clôture du second volume de son édition, qui est d'ailleurs fort bien conditionnée pour le papier et le caractere. Il n'a pas negligé de l'orner de vignettes convenables, de tables alphabetiques à la fin de chaque volume, de notes marginales, sur-tout dans le premier volume, à la tête duquel se lit une savante préface, ou l'éditeur rend raison de toute l'économie de son dessein.

IX SIECLE.

Quelque parfaite, au reste, que soit cette nouvelle édition, il semble que M. Baluze ait négligé d'y faire entrer divers reglements de Charlemagne, qui se trouvent dans le recueil de Goldast ; faute peut-être de l'avoir consulté. Il n'y a point inseré la collection faite par l'empereur Lothaire, de laquelle nous avons déja fait mention. Il est vrai qu'elle ne contient rien qui ne se lise dans celle d'Ansegise ; mais il paroît qu'on auroit dû lui faire le même honneur qu'à celle-ci, et à l'autre du diacre Benoît.

Voici quelques autres capitulaires qui sont dans Goldast, et ne se trouvent pas dans M. Baluze. 1. ' Une constitution de Charlemagne en date de l'an 786, par laquelle il accorde aux comtes qui l'avoient accompagné en Espagne dans la guerre contre les Sarasins, des terres considerables en Thuringe, avec le droit de faire travailler à leur profit aux mines d'or et d'argent qui s'y trouvoient. 2. ' Une autre constitution rapportée et confirmée par les empereurs Frédéric I et II, touchant le siege de l'empire d'Occident, que Charlemagne, suivant cette constitution, fixe à Aix-la-Chapelle, dont il fait un petit abregé de l'histoire, en reprenant les choses d'origine. Mais à dire ce que nous en pensons, cette piece, ' quoique réimprimée dans Bollandus et autorisée par deux empereurs, nous paroît un peu suspecte. 3. ' Le fragment d'une troisiéme constitution publiée en 777 dans l'assemblée des états, après que les Saxons eurent été subjugués. Ce fragment regarde les privileges des nobles entre les François et les Germains. 4. ' Un capitulaire compris en dix-huit articles, et donné dans une autre assemblée qui se tint au mois de Mars 780. Plusieurs de ces articles sont répetés du capitulaire de 779, imprimé dans M. Baluze ; mais la plûpart manquent dans son édition. Tous, excepté le 5 et 6, concernent la discipline ecclésiastique. Le dernier, qui est le plus prolixe, contient une

Gold. cons. imp. t. 1. p. 17.

t. 2. p. 6-8.

Boll. 28. jan. p. 888. 889.

Gold. ib. t. 3 p 120.

p. 123-125.

IX SIECLE. triste description des crimes énormes qui se commettoient alors trop communément en France, en Italie, et qui avoient attiré sur les peuples divers fleaux de la colere de Dieu. Le prince y menace de punir ces crimes, suivant la rigueur des loix romaines, qui étoit la peine du feu, si l'on ne cessoit de les commettre.

Goldast rapporte encore quelques autres pieces, qu'il attribue à Charlemagne. Mais la plûpart sont très-peu de chose. Nous parlerons plus bas de celles qui nous paroissent le mériter.

Depuis que l'édition de M. Baluze est sortie des presses, divers savants, en visitant les meilleures bibliotheques de l'Europe, ont recouvré quelques nouveaux capitulaires du même prince, qui n'avoient pas encore été imprimés.

Mab. mus. it. t. 1. p. 44-48.

Dom Mabillon, dans le cours de son voïage d'Italie, en a trouvé deux de cette nature, qu'il a publiés au premier tome de son *Museum Italicum*. Les principaux reglements qu'ils contiennent, tendent à faire observer une exacte discipline dans les monasteres, et à réprimer la négligence des juges, à rendre la justice aux sujets du roi. M. Eccard dans son recueil de loix imprimé à Francfort et à Leipsick en 1720, a inseré quelques capitulaires de Charlemagne qui regardent particulierement la cause des veuves et des orphelins, et qui n'avoient jamais paru au grand jour.

Mart. am. coll. t. 7. p. 5-16.

Dom Martene et Dom Durand ont aussi tiré de l'obscurité trois nouveaux capitulaires du même prince. Un manuscrit du neuviéme siecle appartenant autrefois au monastere de S. Paul à Rome, et à présent à la bibliotheque du cardinal Chigi, a fourni les deux premiers. L'un compris en 34 articles, regarde la discipline ecclésiastique et le gouvernement civil. L'autre divisé en cinq articles, ne concerne que les affaires temporelles. Il n'y paroît point de date, mais il est assez visible d'ailleurs qu'ils furent publiés avant que Charlemagne fût parvenu à l'empire. La défense qui y est faite de la chasse aux évêques, aux prêtres et aux diacres, aux abbés et aux moines, fait voir que la bonne discipline étoit considerablement tombée dans les cloîtres comme dans le clergé. Le troisiéme capitulaire est encore plus interessant que les deux autres. C'est une instruction adressée aux envoïés du prince, par une espece de letre circulaire qui se lit à la tête, avec les noms de plusieurs de ces envoïés.

IX SIECLE.

L'instruction regarde uniquement le clergé, sur lequel le prince, qui étoit alors empereur, les exhorte fortement à veiller, afin que les regles y soient exactement observées. Il veut qu'ils aïent une attention particuliere à ce que les ecclésiastiques soient fournis des livres nécessaires pour les fonctions de leur ministere. On voit par quelques-uns des articles de ce capitulaire, qui en comprend vingt, que la pénitence commençoit dès-lors à tomber sensiblement, et que quelques prêtres négligeoient de mêler de l'eau avec le vin dans le sacrifice de l'autel.

Tout ce que nous venons de dire sur les capitulaires de Charlemagne, suffit pour faire juger de l'estime qu'ils méritent. M. du Pin à la fin de son huitiéme siecle, et M. l'abbé Fleuri au quarante-troisiéme livre et les suivants de son histoire ecclésiastique, en ont fait un précis tout propre à en donner une idée fort avantageuse. Le P. le Cointe en a inseré presque tous ceux qui étoient connus de son temps, dans le sixiéme et septiéme volume de ses annales ecclésiastiques de France, où ils se trouvent le plus souvent éclaircis par de courtes remarques. Travail qui lui a d'autant plus coûté, que l'édition de M. Baluze n'avoit pas encore paru. Dom Mabillon dans ses annales en a usé comme le P. le Cointe, à l'égard des capitulaires qui concernent la discipline monastique.

2° Il est hors de difficulté, que les principales loix que fit Charlemagne, sont comprises dans ses capitulaires. Il ne laissa pas cependant de travailler sur les anciennes loix établies avant lui par ses prédecesseurs et autres. Il retoucha ou fit retoucher, comme on l'a dit, la loi Salique; et c'est pour cette raison que M. Baluze l'a inserée dans ses capitulaires. On a parlé de onze articles qu'il y ajouta en 803. ' Mezeray prétend même qu'il y fit une addition de 23 ordonnances ou reglements. On ne peut gueres douter que ce sage prince ne rendit le même service aux autres anciennes loix à l'usage des différents peuples de son empire. Et c'est peut-être tout ce que signifie ' l'endroit du monument imprimé dans Goldast, où il est dit que Charlemagne établit des loix pour les Saxons, les Sueves, les Francs, les Ripuariens, les peuples du Norique ou Bavarois, et les Saliens.

Mez. his. de fr. t. 1. p. 205.

Gold. ib. t. 2. p. 7.

' Si nous nous en rapportons à un ancien annaliste, qui

Mart. ib. t. 5. p. 909.

IX SIECLE.

s'est beaucoup étendu sur les actions de ce grand prince, il faudra dire qu'il avoit fait un code de toutes ces différentes loix. Cet écrivain nous apprend en effet, que Charlemagne à l'issue d'un concile tenu à Aix-la-Chapelle au mois d'Octobre 802, où il avoit fait revoir la liturgie romaine par les évêques, assembla les ducs, les comtes et le reste du peuple chrétien avec les jurisconsultes, et qu'en leur présence il fit corriger les loix de son roïaume, suivant ce qu'il jugea le plus convenable. Qu'il en forma un recueil, qu'il fit distribuer aux juges, pour s'y conformer en rendant la justice à ses sujets. Peut-être aussi ne doit-on entendre par-là que quelque recueil de ses principaux capitulaires, nommément de ceux qui étoient pour l'instruction de ses envoïés.

3°. Le plus important recueil des écrits de Charlemagne après ses capitulaires, est sans doute celui de ses letres. Il est vrai qu'elles se trouvent fort dispersées ; mais nous allons tâcher de les réunir dans la notion que nous nous proposons d'en donner.

Conc. t. 7. p. 1047-1054. — G. t. 2. p. 184-191. | Hisp. t. 3. p. 110-114.

′ La plus longue, comme la plus interessante, est celle qu'il écrivit en son nom à Elipand de Tolede et aux autres évêques d'Espagne, à l'issue du grand concile de Francfort en 794. Ce qui donna particulierement occasion à cette letre fut celle que ces prélats avoient adressée à Charlemagne, pour le prier de faire examiner en sa présence l'écrit qu'ils lui adressoient pour soutenir leurs erreurs touchant l'adoption qu'il attribuoient à Jesus-Christ, et que le concile venoit de condamner. Après un assez long prélude sur les avantages de l'unanimité de sentiments en fait de religion, et sur l'excellence de la foi catholique, le prince leur témoigne sa douleur de l'oppression qu'ils souffroient entre les infideles, qui étoient les Sarasins ; mais qu'il étoit tout autrement touché de l'erreur qui regnoit parmi eux. Il leur annonce qu'elle a été unanimement condamnée dans un concile de toutes les églises de son obéissance. Qu'il leur envoïe les écrits faits à ce sujet, c'est-à-dire la letre du pape Adrien, le traité de Paulin d'Aquilée, où il parle au nom des autres évêques d'Italie ; la letre synodique des évêques des Gaules, de Germanie et de la grande-Bretagne, où ils trouveroient une réponse à leurs objections. Que leur écrit a été exactement lû et examiné dans le concile, où l'on a décidé ce qu'il falloit croire sur ce sujet. Il les conjure ensuite

d'embrasser cette décision en esprit de paix, et de ne pas s'estimer plus savants que l'Eglise universelle ; leur déclarant au reste, que s'ils ne renoncent à leur erreur, ils seront regardés comme hérétiques et excommuniés. Cette letre est aussi bien écrite que tout autre monument de ce temps-là. Elle ne respire que la charité et le zele de voir tous les membres de l'Eglise réunis dans une même croïance. Le prince la finit par une belle profession de foi sur les principaux mysteres de la religion, particulierement celui de la sainte Trinité, où il rejette expressément la prétendue adoption des Espagnols. Outre les divers recueils des conciles où l'on a inseré cette letre, ′ elle se trouve encore dans le premier volume des constitutions impériales recueillies par Goldast.

Gold. ib. t. 1. p. 19-23.

′ Le même éditeur dans son second tome a fait imprimer sous le titre d'*Edit ou ordonnance de Charlemagne touchant la sainte Trinité et la foi catholique*, une autre profession de foi, différente de celle qui termine la letre, et avec laquelle néanmoins elle convient en plusieurs points. Elles conviennent l'une et l'autre en ce qu'on suppose qu'elles ont été publiées toutes deux dans le même concile de Francfort. Elles conviennent encore dans l'ordre des articles, et en plusieurs expressions et sentiments qui sont les mêmes. Elles établissent l'une et l'autre la procession du S. Esprit comme procédant du Pere et du Fils. Elles rejettent l'une et l'autre la fausse adoption attribuée à Jesus-Christ, et l'épilogue de l'une et de l'autre seroit presque le même, si celui de la profession, qui porte le titre d'Edit, n'étoit pas tronqué. Mais elles different l'une de l'autre, en ce que celle qui est séparée de la letre s'étend plus sur quelques articles, et qu'elle condamne nommément plusieurs hérésies, dont l'autre ne fait aucune mention. Telles sont celles de Photon, d'Eutychès, de Jovinien, des Manichéens, et autres.

t. 2. p. 1. 2.

′ Une autre letre des mieux écrites de Charlemagne, est celle où il rend raison des noms de Septuagesime, de Sexagesime et Quinquagesime, qu'on donne aux trois dimanches qui précedent le carême. Il ne prend dans l'inscription que les titres de roi des François, empereur des Lombards et patrice des Romains : ce qui montre que la letre fut écrite avant que l'auteur fût parvenu à l'empire. C'est une réponse à Alcuin, qui avoit traité le même sujet

Alcu. p. 1147-1150.

IX SIECLE.

dans une letre adressée au prince, qu'il prioit de lui faire savoir ce qu'il pensoit sur cette question. Si Charlemagne n'y donne pas des raisons plus satisfaisantes que n'avoit fait Alcuin, il y fait au moins paroître une érudition peu commune en ce temps-là. On y peut apprendre diverses choses sur les jours d'abstinence et de jeûne, alors en usage dans differents païs. ' Cette letre imprimée entre les œuvres d'Alcuin, se trouve aussi dans le recueil des constitutions impériales par Goldast, où elle est même plus entiere. Il y manque effectivement à la fin dans l'autre édition, l'endroit par où le prince répond à l'application qu'Alcuin lui fait des paroles de la reine de Saba à Salomon. ' Cette même letre ainsi tronquée avoit été imprimée dès 1560 à Anvers, avec quelques autres fragments du même prince, par les soins de Wolfgang Lazius :' recueil qui parut de nouveau à Ingolstad en 1580. On l'a aussi inserée parmi les auteurs qui traitent des offices divins, imprimés à Rome en 1591, et ailleurs auparavant. ' Ce qui manque à cette letre dans l'édition des œuvres d'Alcuin et les autres, se trouve dans la chronique de Centule.

Gold. ib. t. 3. p. 137.138.

Fab. bib. lat. t. 3. p. 949.

Bib. barb. t. 1. p. 234.2.

Spic. t. 4. p. 470.

Il y a trois letres de Charlemagne à Offa roi des Merciens. ' La premiere, qu'on croit écrite en 774, est pour lui donner avis de ses conquêtes en Saxe, et de la conversion des peuples du païs à la religion chrétienne. Il en prend occasion de l'exhorter à vivre en bonne intelligence avec lui.

Bal. capit. t. 1. p. 194. | Conc. t. 7. p. 1131.

' La seconde fut écrite aussi-tôt après la nouvelle de la mort du pape Adrien, ainsi ou dès la fin de l'an 795, ou au commencement de l'année suivante. Charles y fait mention des présents qu'il envoïoit aux églises d'Angleterre, pour les engager à prier pour le repos de l'ame de ce pontife. Il y en avoit joint quelques autres pour Offa même : un baudrier, une épée et deux manteaux de soie. Il promet à ce prince toutes sortes de sûreté, tant pour les pelerins qui allant d'Angleterre à Rome passeroient par la France, que pour ceux des Anglois qui trafiqueroient dans l'étendue de ses états.

Bal. ib. p. 274. | Conc. ib. p. 1130. | G. ib. p. 208.

' La troisiéme est la 85 parmi celles d'Alcuin. Charles, qui n'étoit pas encore empereur, l'écrivit à l'occasion d'un prêtre Hibernois qu'il renvoïoit dans son diocèse, après avoir fait quelque résidence dans de celui de Cologne. Il prie Offa, qu'il qualifie son frere et son ami, de l'y faire condui-

Alcu. ep. 85. | Bal. ib. p. 275. | Conc. ib. p. 1131. | G. ib. p. 210.

re, afin qu'il y soit jugé sur une accusation dont les évêques François n'avoient pas voulu connoître. Il s'agissoit d'avoir mangé de la chair en carême, et d'avoir par-là violé le jeûne.

Fab. bib. lat. l. 33. p. 941. | Mab. an. l. 26. n. 10. 19.

Speelman, dans son recueil des conciles d'Angleterre rapporte d'après Mathieu de Westminster une letre comme écrite à Offa par Charlemagne, au sujet de l'adoration des images. Mais d'habiles critiques jugent par la maniere fade dont elle est écrite, qu'elle n'a rien du style de ce prince que l'inscription, et qu'elle est indigne de lui.

Bal. ib. p. 201-204. | Conc. t. 6. p. 1779-1780 | G. ib. p. 121. 122. | Mab. ib. l. 25. n. 64.

Celle qu'il écrivit pour l'établissement des écoles, est circulaire, comme il paroît par sa teneur et sur-tout par la fin. On la croit écrite en 787. L'exemplaire qui nous en reste, et qui se trouve dans le recueil des capitulaires, les collections générales des conciles et ailleurs, est adressée à Baugulfe abbé de Fulde. Par cette letre, le prince veut que dans toutes les églises épiscopales et tous les monasteres de son obéissance on ouvre des écoles pour l'instruction de la jeunesse, et qu'on ait soin de mettre à leur tête des personnes habiles et capables d'instruire les autres. Mais avant que de prescrire un établissement aussi utile, il commence par prouver solidement les suites funestes de l'ignorance, les avantages et la nécessité de la connoissance des Letres.

Mab. ib. l. 26. n. 62. | ana. t. 1. p. 25-27. | Bal. ib. p. 205

Le zele de Charles pour avancer le grand ouvrage du renouvellement des études l'aïant porté à prendre tous les moïens pour y réussir, l'engagea entre autres choses à faire dresser un lectionnaire ou homiliaire pour servir aux offices de l'église. Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, fut chargé de ce dessein ; et après qu'il l'eut exécuté, le prince mit à la tête une letre en forme de préface, pour exhorter à l'étude. Et afin de mieux piquer l'émulation de ses lecteurs, il se donne lui-même pour exemple, et rapporte quelques traits de ce qu'il avoit déja fait en faveur de la literature. Dom Mabillon a réimprimé cette letre, parce qu'il l'avoit recouvrée plus entiere, et qu'il la jugeoit très-rare, ne se trouvant, comme il lui sembloit, que dans l'édition de l'homiliaire faite à Spire en 1482. Mais elle se trouve aussi dans l'édition de Cologne de l'année 1539. Depuis, M. Baluze l'a inserée dans le recueil des capitulaires ; et Dom Mabillon après l'avoir donné dans le premier volume de ses analectes, l'a répetée dans ses annales. Elle est au reste si belle et si édi-

IX SIECLE.

fiante, qu'elle ne sauroit être trop répandue. Elle fut écrite, comme on croit, en 788; et le nom de Charlemagne qu'elle porte, est apparemment cause que ' Sigebert a fait honneur à ce prince du lectionnaire même, comme s'il l'avoit dirigé.

Sigeb. scri. c. 81.

Mab. ana. t. 4. p. 312-317.

' Peu de tems après, Charles écrivit une autre letre encore plus importante que la précédente. On en ignore la date précise; quoiqu'il soit constant qu'elle fut écrite avant la fin du huitiéme siecle. On en est redevable à Dom Mabillon, qui l'a tirée d'un manuscrit de Richenou. Elle est intitulée : *De gratia septiformis Spiritûs*, des sept dons du Saint-Esprit, et nous est une nouvelle preuve de l'ingénieux moïen qu'emploïoit Charlemagne, pour engager les évêques et les autres ecclésiastiques de son obéissance, à s'appliquer à une étude convenable. Il paroît effectivement par cette letre, que le prince avoit proposé aux évêques diverses questions sur le sujet dont elle traite. Hiltibalde de Cologne, Maginhart de Rouen, Agin de Bergame, Gerhohus d'Eichstat, et Hartrich de Toulouse y répondirent chacun par un écrit qu'ils envoïerent au prince, et qui ne paroissent plus nulle part. Charles aïant reçu ces réponses, en prit occasion d'écrire à ces prélats la letre dont il est ici question. D'abord il y fait une petite récapitulation de leurs écrits. Il s'agissoit en particulier de savoir si les justes de l'ancienne loi avoient tous reçu les sept dons du S. Esprit. Ces prélats avoient avancé que chacun d'eux en avoit reçu quelque partie. Mais Charles fait voir qu'un des dons du Saint-Esprit ne peut être sans les autres dans un homme juste, et montre ensuite l'enchaînement qu'ils ont entr'eux, et les effets qu'ils produisent en ceux qui en sont gratifiés. A la fin de la letre se lisent deux petits fragments, qui paroissent en avoir été détachés, on ne sauroit dire pourquoi et comment. Mais il est visible qu'ils appartiennent à la piece. C'est pour prouver par l'exemple de S. Pierre et de quelques autres apôtres, de qu'elle maniere on peut connoître que le Saint-Esprit communique ses dons. On peut dire que ce monument est précieux, et une preuve de la piété et du savoir de son auteur. Il y a dans le style autant de simplicité que de noblesse.

Il est surprenant qu'il nous reste si peu de letres de Charlemagne à ses femmes et à ses enfants, pour lesquels il avoit

une

une tendresse peu commune, et desquels il se trouvoit souvent éloigné. Outre celle qu'il écrivit à Pepin son fils puîné, l'on ne nous en a conservé qu'une à la reine Fastrade. ' Le P. Sirmond est le premier qui la mit au jour à la suite des capitulaires de Charles le Chauve et des rois ses successeurs. On l'a depuis inserée dans les recueils des conciles, et celui des historiens de France. Charles l'écrivit en Septembre 791, pour apprendre à Fastrade la victoire qu'il avoit remportée sur les Avares, dont il lui détaille quelques particularités. Il lui parle des prieres publiques qu'il fit faire à son armée pendant trois jours avant le combat, et lui laisse la faculté de faire de son côté ce qu'elle jugera à propos, pour en rendre graces à Dieu. Il la finit par des témoignages de tendresse ; mais on ne sauroit dire si c'est à la negligence du prince, ou à la faute des copistes, qu'il faut rapporter les vices de construction qui s'y rencontrent.

Sir. op. t. 3. p. 403. | Conc. t. 6. p. 1787. 1788. | G. ib. p. 158. | Duches. ib. p. 187.

Il n'est pas moins étonnant de ne trouver qu'une letre de ce prince à Angilbert son gendre et son confident. ' Celle qui nous reste, est la quatre-vingt-troisiéme dans le recueil des letres d'Alcuin, d'où on l'a fait passer dans celui des capitulaires et les collections générales des conciles. C'est une instruction que Charles donna à Angilbert, qu'il ne fait connoître que sous son nom mystérieux d'Homere et la qualité de son conseiller, lorsqu'à la mort du pape Adrien, il l'envoïa à Rome saluer de sa part Leon III, qui avoit été mis en sa place. C'étoit par conséquent au commencement de l'année 796. Le prince dans cette instruction charge Angilbert d'avertir le nouveau pontife qu'il ait soin de soutenir sa dignité par une conduite irrépréhensible, de veiller à l'observation des saints canons, et d'extirper sur toutes choses l'yvraïe pernicieuse de la simonie. Il le charge encore de lui communiquer le dessein qu'il avoit formé avec le pape Adrien, de bâtir un monastere à S. Paul de Rome. Dans l'inscription de cette letre, comme à la tête de quelques autres, Charles prend le titre de défenseur de l'Eglise, avec celui de roi par la grace de Dieu.

Alcu. ep. 83. | Bal. ib. p. 271. | Conc. t. 7. p. 1129 | G. ib. p. 207. 208.

' Angilbert dans ce voïage fut le porteur de la premiere letre de ce prince au pape Leon III. Elle se trouve la 84 entre celles d'Alcuin, et inserée dans les mêmes recueils que la précédente. C'est une réponse à celle que le nouveau pontife lui avoit écrite pour lui faire part de son exaltation et lui

Alcu. ep. 84. | Bal. ib. p. 171-173. | Conc. ib. p. 1128. 1129. | G. ib. p. 206. 207.

IX SIECLE.

promettre fidelité. Charles, après lui avoir marqué sa juste douleur sur la mort d'Adrien, témoigne à Leon beaucoup de joie de ce qu'une si grande perte est réparée par son élection. Il se flatte de lier avec lui la même amitié qu'avec son prédécesseur; et quoiqu'il le renvoïe à Angilbert qu'il a chargé de ses instructions, il ne laisse pas de lui donner divers avis. Dans tout le cours de la letre il lui parle tout à la fois, et en grand roi, en prince plein de foi, de piété, d'attachement pour le saint siege, et de zele pour le bien de l'Eglise et l'honneur du souverain sacerdoce.

Conc. t. 7. p. 1199-1202. | Supp. p. 100-102.

L'autre letre du roi Charles au même pape, est moins une letre qu'un traité dogmatique sur la procession du Saint-Esprit, comme procédant du Pere et du Fils. Mais quoique cet écrit soit décoré du nom auguste de notre empereur, c'est l'ouvrage de l'abbé Smaragde, à l'article duquel nous en renvoïons la discussion.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 270.

Le P. Labbe nous a donné une autre letre de Charlemagne à Manassé abbé de Flavigni, pour la construction du monastere de Corbigni en Bourgogne. Cette letre n'est pas autrement interessante. Le prince y fait mention d'une châsse d'argent, où il y avoit des reliques du saint sépulchre et de S. Jaques frere du Seigneur, dont il faisoit présent à Manassé. Elle porte pour date la huitiéme année du regne de Charles: ce qui est une faute, comme le remarque Dom Mabillon; puisque le prince y donne à Theodulfe la qualité d'évêque d'Orleans, dont il ne fut revêtu que plusieurs années après. C'est pourquoi cette letre ne put être écrite que vers 798. Au reste, elle n'eut point son effet; et le monastere de Corbigni ne fut construit que sous Charles le Chauve par l'abbé Egil.

Mab. an. l. 26. n. 73.

Bal. ib. p. 327-328. | Conc. ib. p. n. 67. G. ib. p. 237.

On n'a que le commencement d'une autre letre que Charlemagne écrivit en 799 aux évêques de son obéissance, pour savoir d'eux ce qu'il y avoit à faire touchant les prêtres criminels, mais non convaincus et qui nioient le crime. On croit que l'autre partie de la letre qui nous manque regardoit les corévêques, sur lesquels le prince consultoit aussi les mêmes prélats. Il leur apprend qu'il avoit envoïé à Rome pour avoir l'avis du pape Leon sur le même sujet, afin qu'on pût prendre de justes mesures pour remedier au mal. En conséquence le prince publia la même année à ce sujet les capitulaires dont on a parlé en leur lieu.

[a] Baluze, dans son recueil de capitulaires, a publié une letre du même prince aux moines de S. Martin de Tours. C'est une réponse un peu vive à la letre qu'Alcuin avoit écrite à Vison et Fridugise ses disciples qui étoient alors à la cour, au sujet d'un clerc criminel du diocèse d'Orleans qui s'étoit réfugié dans l'église de S. Martin, d'où Theodulfe son évêque vouloit le tirer. Comme les moines refusoient de le rendre, sous prétexte que ce seroit refuser le droit d'azile, Charlemagne, apparemment un peu animé par Theodulfe, leur écrivit la letre en question, pour leur ordonner de renvoïer ce clerc à son évêque. Il en prend occasion de leur reprocher leur conduite peu réguliere. Mais il le fait de maniere que bien loin que ces reproches pussent retomber sur Alcuin, qui étoit alors à leur tête, ils tournent au contraire à sa louange. L'éditeur place cette letre en 803, ' et Dom Mabillon dès l'année précédente.

[a] Bal. ib. p. 413-416.

Mab. ib. l. 27. n. 16.

Il y a aussi quelque partage sur la date de la letre de notre empereur à Pepin son fils roi d'Italie. ' Les uns la rapportent à l'année 801, et d'autres qui paroissent mieux fondés, à l'an 807. Charles avoit appris que quelques seigneurs Italiens et officiers de la cour vexoient les églises, les monasteres, les hôpitaux, et que plusieurs des sujets de Pepin refusoient d'observer certains reglements ajoutés aux loix du païs : il prie ce prince de faire cesser tous ces desordres. Il finit sa letre en lui marquant la peine que doit porter celui qui auroit tué un prêtre.

Conc. supp. p. 91. | Duches. ib. | Bal. ib. p. 461. 462.

' En 1733, Dom Martene et Dom Durand ont publié deux nouvelles letres de Charlemagne, l'une et l'autre adressée à Garibalde évêque de Liege. La date n'y est point marquée ; mais elles furent écrites lorsque le prince étoit déja parvenu à l'empire. Quelques personnes du diocèse de Liege s'étant presentées en un endroit où se trouvoit l'empereur, pour lever des enfants des fonds sacrés du Baptême, et aïant été interrogées sur leur religion, il parut qu'elles ignoroient même l'oraison dominicale et le symbole. C'est ce qui donna occasion à la letre dans laquelle le prince presse vivement Garibalde de remedier à cette ignorance, et d'avoir plus de soin d'instruire et faire instruire les peuples confiés à sa conduite. On trouve dans cette letre quelques traits de discipline par rapport aux jours destinés au saint Baptême ; et elle donna occasion à celles que Garibalde écrivit à son clergé.

Mart. am. coll. t. 7. p. 19-23.

IX SIECLE.

[a] p. 21-23.

[a] L'autre letre paroît avoir été circulaire, et adressée à tous les archevêques et évêques du roïaume. Le prince l'écrivit pour prescrire neuf jours de jeûne et de prieres publiques, trois jours en Décembre, trois autres en Janvier et autant en Fevrier, afin de fléchir la misericorde de Dieu en faveur du peuple, qui étoit menacé cette année-là d'une grande stérilité, de la famine, de la peste et de la guerre. Le jeûne, accompagné de l'abstinence de vin comme de chair, devoit être prolongé jusqu'à l'heure de none, ou trois heures après midi. Alors le peuple devoit s'assembler à l'église pour la litanie, ou priere publique, après laquelle chacun iroit prendre sa réfection. Charlemagne dans cette letre fait paroître pour tous ses sujets la même sollicitude qu'auroit un bon évêque pour ses diocèsains, et y parle avec autant de piété que pourroit faire un pere de l'Eglise.

Mab. ana. t. 1. p. 21-23.

' Cette sollicitude et cette piété éclatent encore d'une maniere bien sensible dans une autre letre circulaire, que le même prince écrivit en 811 à tous les métropolitains de ses états, pour les engager à lui faire savoir par écrit, ce qu'eux et leurs suffragants pensoient et enseignoient sur le Baptême et toutes les cérémonies qui l'accompagnoient alors. Ce pieux empereur leur propose par ordre toutes les questions sur lesquelles ils devoient répondre, questions qui enveloppent aussi tous les articles du symbole. Et il le fait de maniere à persuader qu'il savoit bien sa religion, et qu'il n'avoit en vûe que de mettre les prélats de son obéissance dans l'heureuse nécessité de s'instruire, et de s'assurer par lui-même de l'uniformité de leur doctrine. Dom Mabillon aïant déterré l'exemplaire de cette letre qui étoit adressée à Odilbert archevêque de Milan, le fit imprimer en 1675 au premier volume de ses analectes, ' d'où M. Baluze l'a fait passer dans le recueil des capitulaires du même prince. Depuis, ' Dom Bernard Pez en aïant trouvé un autre exemplaire, adressé à Maxence patriarche d'Aquilée, l'a aussi mis au jour : ce qui montre que le P. Pagi n'a pas eu raison de croire qu'il ne restoit plus qu'un seul exemplaire de cette importante letre.

Bal. ib. p. 483. 484.

Pez, anec. t. 2. par. 2. p. 7. 8. | pr. p. 19.

On a déja dit qu'elle donna occasion à quantité d'écrits sur les cérémonies du Baptême. Le même Dom Mabillon en a publié plusieurs ; ' mais il s'est borné à n'imprimer que les titres et la letre qui étoit à la tête de celui d'Odilbert,

Mab. ib. t. 4. p. 317-323.

parce qu'il est le même pour le fonds, que la plûpart des autres. Nous avons déja parlé de deux de ces écrits, dont les noms des auteurs sont inconnus; et nous rendrons dans la suite compte des autres qui appartiennent à des évêques françois.

Charlemagne avoit écrit un si grand nombre de letres à l'empereur des Grecs, qu'il s'en étoit assez trouvé pour en former un recueil. On le conservoit peu d'années après sa mort dans la bibliotheque de Centule ou S. Riquier. Par l'expression d'empereur des Grecs, on entendoit sans doute tous ceux qui tinrent l'empire d'Orient, depuis que Charles eut été couronné empereur d'Occident jusqu'à sa mort: c'est-à-dire l'imperatrice Irene, Nicephore Logothete, Michel Rangabe et Leon l'armenien. Mais de toutes ces letres il ne nous en reste qu'une seule à l'empereur Nicephore. Elle est la cent-onziéme entre celles d'Alcuin, à laquelle il ne peut pas avoir prêté sa plume; puisqu'elle ne fut écrite au plûtôt qu'en 810, après la mort de Pepin, roi d'Italie. Avant qu'elle passât dans ce recueil, Goldast l'avoit déja publiée dans celui des constitutions impériales. Charlemagne l'écrivit à l'occasion de l'ambassade que Nicephore avoit envoïée à Pepin. Ceux qui en étoient chargés l'aïant trouvé mort, passerent en France, et Charles saisit l'occasion de leur voïage pour écrire la letre en question. Elle n'a point d'autre but particulier que d'entretenir la bonne intelligence qui étoit entre ces deux empereurs.

Spic. t. 4. p. 481.

Alcu. ep. 111. | Gold. cons. imp. t. 1 p. 144.

Ce qui est arrivé à l'égard des letres de Charlemagne aux empereurs d'Orient s'est également passé au sujet de celles qu'il écrivit aux papes Adrien I et Leon III, c'est-à-dire, qu'il s'en est perdu plusieurs. Il faut dire la même chose de celles qu'il avoit écrites à Alcuin son maître. Nous en avons quantité de ces trois grands hommes à ce prince, dont la plûpart sont des réponses aux siennes; et cependant il ne nous en reste de lui qu'une au pape Leon, et une autre à Alcuin. La posterité a aussi négligé de nous conserver celle qu'il écrivit à Theodemar, abbé du Mont-Cassin, par laquelle il lui demandoit des moines pour former les monasteres de France. La réponse de cet abbé a eu un sort plus heureux. On ne nous a point conservé non plus une autre letre que le même prince avoit écrite à Waldon, abbé de S. Denys, pour savoir le sentiment du reclus Dungal, sur les deux éclipses de

Cass. chr. l. 1. c. 12. p. 128-130.

Spic. t. 10. p. 143.

IX SIECLE.

soleil de l'année 810. Tout cela fait juger qu'il s'est perdu grand nombre d'autres letres de notre monarque, et que celles qui nous restent de lui, ne sont qu'une petite partie des autres.

Pez, anec. t. 5. par. 1. p. 73.

' Dom Bernard Pez dans la suite de ses anecdotes a recouvré une des letres de Charlemagne, qui étoit empereur, lorsqu'il l'écrivit. Elle est adressée à un abbé Fulrade, qui ne peut être ni l'abbé de S. Denys, ni celui de Fleuri de même nom, qui n'étoient plus alors au monde. Ce ne peut pas être non plus Fulrade ou Folrade, abbé de Laubes et de S. Quentin, qui ne fut élevé à ces dignités que sous l'empire de Louis le Debonaire. Quoiqu'il en soit, la letre est pour averti cet abbé de se trouver sans faute au camp du prince le jour marqué, et d'avoir soin d'y faire voiturer toutes les munitions de bouche et de guerre, pour lui et ses gens. La letre au reste n'est gueres interessante que pour le détail de ces deux sortes de munitions, qui est curieux.

4°. Mais on nous a conservé par un espece de dédommagement quantité de letres patentes, diplomes, donations, etc. du même prince, qui bien qu'elles ne soient pas aussi interessantes que ses missives, contiennent néanmoins de grands traits de sa pieté et de sa magnificence. Il n'est gueres de recueil de ces sortes de pieces, où l'on n'en trouve qui lui appartiennent. Tels sont en particulier les appendices à la collection des capitulaires, et aux divers volumes du *Gallia Christiana*; le plus ample recueil d'anciens monumens, publié par Dom Martene et Dom Durand; les annales ecclésiastiques de France, par le P. le Cointe; celles de Dom Mabillon, et autres semblables ouvrages. Que si quelqu'un est curieux d'en avoir une connoissance détaillée, il peut consulter ' le deuxiéme volume de l'histoire de l'empire Germanique, et des empereurs d'Allemagne, par M. de Bijnau, imprimé à Leipsick, in-4. en 1732. L'Auteur, à la fin de ce volume, a donné avec beaucoup de choix et d'ordre une liste de cette sorte de monumens.

Fab. bib. med. lat. l. 3. p. 942.

5°. Quoique Charlemagne fit de la poësie, comme de l'astronomie, ses principales délices, il nous reste néanmoins peu de productions de sa Muse. ' La plus connue est l'épitaphe du pape Adrien I en 38 vers élegiaques, qui se trouve imprimée en presque une infinité d'endroits. Duchesne semble la rapporter plus entiere, en ce qu'on y lit à la fin

Alcu. car. 217-218. | Duches, ib. p. 691. | Boll. jun. t. 7. p. 109. | Mart. ib. t. 5. p. 905. | Fab. ib. p. 954-955.

le jour de la mort de ce pontife, et le temps qu'il remplit le S. Siége. Charles la fit graver en letres d'or sur une table de marbre, et l'envoïa ensuite à Rome. Mais plusieurs sçavans lui disputent cette piece, pour en faire honneur à Alcuin, dont ils croïent découvrir le génie poëtique. Elle se trouve effectivement entre les poësies de celui-ci, et en fait le 217 et 218 poëme; ce seroit au reste une raison fort équivoque pour l'en faire auteur. Ce qu'il y a de favorable pour le prince, à qui quelques modernes la refusent, c'est que les anciens, lorsqu'ils en ont parlé, la lui ont toujours attribuée. On pourroit encore insister en sa faveur, sur ce qu'il y parle lui-même, si cette raison étoit sans réplique, ce qui n'est pas.

On voit en effet qu'il parle ausssi en personne dans un autre poëme à la louange du même pape, qui se lit à la tête du psautier dont ce prince lui fit présent; et néanmoins il y a toute apparence, comme on l'a observé plus d'une fois, que ce poëme est de Daigulfe, qui copia le psautier, et qui y a mis une autre piece de poësie adressée à Charles même.

' M. Fabricius n'est pas éloigné de juger la même chose de deux autres petits poëmes, l'un en vers élegiaques, et l'autre en vers hexametres, à la louange de Paul Warnefride retiré au Mont-Cassin. Quoiqu'ils portent le nom de notre monarque, et qu'ils lui soient attribués par Leon de Marsi, il ne laisse pas de soupçonner qu'ils sont ou d'Alcuin ou de quelqu'autre poëte semblable. ' Le premier de ces deux poëmes est le 185 parmi les poësies d'Alcuin, et a été réimprimé par Dom Mabillon dans ses Annales. ' L'autre est rapporté par M. Mari dans ses notes sur les hommes Illustres du Mont-Cassin, par Pierre, diacre et moine du même endroit. ' M. Mari l'a tiré de Leon de Marsi ; mais ces poësies se trouvent plus amples dans un manuscrit de Mont-Cassin coté 257.

' Ces deux poëmes et les deux précedents, avec une espece d'épitaphe de Roland, en six vers élegiaques, qui se lit dans le faux Turpin, sont toutes les poësies que M. Fabricius reconnoisse porter le nom de Charlemagne, à qui selon lui elles ne doivent faire qu'un honneur apparent, puisqu'il ne les croit pas son ouvrage. Mais qu'il nous soit permis de dire que ce n'est pas assez rendre justice à ce savant prince. On sait qu'il avoit appris la Grammaire et la Rhétorique, par conséquent l'art de la versification ; on sait qu'il prenoit un

Fabr. ib. p. 954. 957. 958. | Cass. chr. ib. c. 15. p. 136-137.

Alcu. car. 185. | Mab. an. l. 25. n. 67.

Petr. Dia. c. 8. not. p. 169.

Cass. chr. ib. p. 137. 139. 1.

Fab. ib. p. 954 959.

plaisir singulier à la poësie; on sait encore combien il avoit de disposition pour tous les beaux arts, et quel progrès il y fit. Quoi donc! aura-t-il fallu que toutes les fois qu'il aura eu l'occasion et le dessein de faire une piéce de vers, il ait eu recours à une muse étrangere? Que ne dit-on la même chose de tous les écrits en prose que nous avons de lui! Alors on nous donnera un prince le plus letré qui ait regné en Occident, depuis la décadence des letres jusqu'à leur dernier renouvellement, pour n'avoir rien écrit de tout ce qui porte son nom. Quel paradoxe!

Outre ces piéces de poësies que M. Fabricius a fait réimprimer de suite, ʹ il y en a deux autres entre celle d'Alcuin, que nous croïons appartenir à Charlemagne. Ce sont la 185 en seize vers hexametres, et la 187 en douze vers élegiaques. L'une est un salut à Alcuin retiré de la cour, et déja vieux, dont on ne pourra pas dire qu'elle soit la production. Le prince l'y reconnoît pour son maître et son docteur, le félicite de ce qu'il a pris le parti de la retraite, et le prie de l'aider par le secours de ses prieres à parvenir au bonheur éternel, dont il fait une courte description. L'autre piece est une réponse à Paul Warnefride, dans laquelle l'auteur semble lui reprocher d'avoir refusé de venir le voir à son armée.

Alcu. car. 185. 187.

ʹ M. Lambecius a publié une épigramme en quatre vers hexametres, qu'il croît être de Charlemagne; elle est vraiment digne de sa pieté. Cet éditeur l'a tirée du manuscrit qui contient une explication de l'épitre aux Romains, attribuée à Origene, et corrigée de la main de notre monarque, comme on l'a dit ailleurs. L'épigramme dont les vers sont des meilleurs de ce temps-là, est pour engager les lecteurs à prier pour celui qui a pris la peine de faire cette correction. Que cette épigramme soit de Charlemagne, c'est ce que prouve celle qui suit d'un nommé Winidhaire, qui a copié le manuscrit, et qui assûre que les corrections sont de la main de ce prince.

Lamb. bib. t. 6. l. 8. p. 645. 646.

ʹ Eginhard nous apprend que Charlemagne prit soin de faire écrire d'anciennes poësies barbares, qui traitoient des guerres et autres exploits des rois de l'antiquité. ʹ De-là un de nos Ecrivains modernes a pris occasion de dire, que ce prince avoit composé une espece d'histoire de France en vers tudesques, et que l'aïant apprise par cœur, il avoit acquis par cet endroit quelque ressemblance avec les anciens Bardes

Egin. p. 103.

Bor. rech. gaul. pr.

Bardes gaulois, dont on a parlé. Mais le passage d'Eginhart bien entendu ne signifie autre chose, ' sinon que les anciennes chansons qui contenoient les guerres des rois de Germanie, et leurs autres actions mémorables, et qui tenoient lieu d'histoire à cette nation, s'étant conservées dans la mémoire des hommes jusqu'au temps de Charlemagne, ce prince eut soin de les faire rédiger par écrit, ou de les écrire lui-même, suivant l'expression d'Eginhard. Mab. act. B. t. 5. p. 25.

6°. ' Le même historien ajoute, que ce savant et laborieux prince commença une grammaire en sa langue maternelle, c'est-à-dire le tudesque. Qu'il donna des noms en la même langue aux douze mois de l'année, qui avant ce temps-là n'en avoient que partie latins partie barbares. Qu'il rendit le même service aux douze vents : au lieu qu'avant lui à peine avoit-on des termes pour exprimer les quatre principaux. ' Trithéme rapporte en plus d'un endroit, que Charlemagne pour mieux réussir dans l'exécution de sa grammaire, consulta tout ce qu'il avoit de savants hommes à sa cour. Mais qu'après d'heureux commencements, d'autres occupations plus importantes l'obligerent de laisser l'entreprise imparfaite. Otfride, moine de Weissembourg, homme fort studieux et très-zélé pour enrichir et accréditer la même langue, ne laissa pas de tirer beaucoup de secours du travail imparfait de notre monarque. On prétend en effet que c'est ce qui lui servit le plus à composer le grand nombre d'ouvrages en tudesque, qu'il publia sous Charles le Chauve, et qu'il prit tant de goût pour cette langue, qu'il acheva la grammaire commencée par Charlemagne. Il est certain, et on en a déja les preuves, ' que sous le regne de ce prince et celui de ses premiers successeurs, le tudesque fut très-cultivé, même par les savants, dans une grande partie de l'empire françois ; sur-tout dans les provinces du côté du Rhin. Et il n'y a pas de doute que le goût particulier que Charlemagne avoit témoigné pour cette langue, n'y contribuât beaucoup. Egin. ib. Trit. chr. hir. t. 2. p. 29. | Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 463-464. Lamb. ib. l. 2. p. 415-416.

7°. Le roi Charles ne donna pas tellement son temps à l'étude de sa langue et des autres sciences profanes, qu'il n'en réservât pour des occupations encore plus nobles et plus dignes d'un prince chrétien. On a déja donné une idée de ses connoissances en matiere de religion, et des travaux qu'il entreprit en sa faveur. Un des principaux fut l'application qu'il donna à corriger les exemplaires de l'Ecriture. On a dit ' que Theg. c. 7.

IX SIECLE.

sur la fin de ses jours il prit soin de revoir la vulgate des quatre évangiles sur le texte grec et la version syriaque. ' Quelques écrivains prétendent qu'il poussa encore plus loin son travail, et qu'il en fit la traduction en tudesque. Mais c'est à quoi il n'y a gueres d'apparence ; ' puisque ce ne fut tout au plûtôt que sous le regne de l'empereur Louis son fils, ou plûtôt de Louis le Germanique, son petit-fils, que l'on commença à voir l'évangile traduit en cette langue.

Fab. ib. p. 951. | Mez. his. de fr. t. 1. p. 211.

Duches. t. 2. p. 326.

' Mezeray avance même comme un fait incontestable, que ce pieux et savant prince en avoit fait une concordance. Et pour preuve du fait il produit une medaille frappée à cette occasion. Il faut avouer que c'est-là l'idée la plus naturelle que pourroient faire naître les symboles et l'inscription de cette médaille, si elle est vraie. On y voit un char tiré par un lion et un bœuf : figures, comme on sait, des évangélistes, S. Marc et S. Luc ; sur le devant est un aigle, symbole de S. Jean l'évangéliste, et sur le derriere un ange sous la figure d'homme, symbole de S. Matthieu. Les resnes qui sortent de la gueule du lion et de la bouche du bœuf, vont au bec de l'aigle, et de-là passent à la main droite de l'ange, qui tient avec les deux mains une espece de caducée. Autour de ces figures se lisent ces paroles : *Ut quatuor hæc unum constituant* afin que ces quatre n'en fassent qu'un seul. On ignore au reste en quelle langue étoit cette concordance, si c'étoit en latin ou en langue vulgaire ; et il ne paroît point qu'elle ait été connue dans les siecles postérieurs.

Mez. ib p. 210-211.

8° Un des plus fameux ouvrages qui portent le nom de Charlemagne, sont les livres Carolins. C'est ainsi qu'on nomme le traité divisé en quatre livres, sans compter la préface, qui fut composé immédiatement après le grand concile de Francfort en 794, ou tout au plus tard l'année suivante, pour montrer qu'elle étoit la foi de l'Eglise de France sur le culte des images. Diverses écrivains sont entrés à différentes fois en discussion touchant le véritable auteur de cet écrit. Les uns ont prétendu que c'étoit un ouvrage supposé. Mais leur sentiment se trouve démenti ' tant par la réponse qu'y fit le pape Adrien, ' que par l'autorité du concile tenu à Paris en 825, et par celle ' d'Hincmar de Reims, qui a inseré le vingt-huitiéme chapitre du IV livre de ce traité, dans le vingtiéme chapitre de son XXXIII opuscule. D'autres en ont voulu faire honneur à Angelramne, évêque de Metz,

Conc. t. 7. p. 915.

supp. p. 109.

Hinc. t. 2. p. 457-458.

mort, comme on l'a déja observé, trois ans avant qu'on mit la main à ce traité. Ceux-ci ont tenté de le donner au célebre Alcuin : ceux-là aux évêques de France en général ; presque personne à celui dont il porte le nom. L'on peut cependant juger par ses autres écrits sur des matieres théologiques, qu'il n'étoit pas incapable de réussir à traiter ce sujet.

A dire ce que nous en pensons, il nous paroît que les livres Carolins sont un ouvrage commun, auquel plusieurs personnes ont mis la main. De sorte qu'Alcuin, et les plus habiles évêques qui assisterent au concile de Francfort, le prince même sous les auspices duquel ils agissoient et qu'on y fait parler, y eurent part.

Le but de l'ouvrage est proprement d'expliquer le second canon de ce concile, et de réfuter les deux erreurs opposées, où les peres croïoient qu'étoient les Orientaux : l'une établie par le concile de Constantinople en 754, et qui abolit les images ; l'autre qui ordonne de les adorer comme la Trinité, et que l'on croïoit être établie par le II concile de Nicée en Bithynie, l'an 787. Après une très-longue discussion, ' l'ouvrage finit par conclure, en tenant un milieu entre les deux erreurs : que dans les états de l'obéissance du roi Charles, on permet de faire et de retenir des images, soit dans les églises ou ailleurs pour l'honneur de Dieu et de ses saints ; mais qu'on n'oblige personne à les adorer, et que si quelqu'un vouloit les briser, on l'en empêcheroit. Gold. cons. imp. t. 1. p. 143-144.

' Lorsque l'écrit fut sorti des mains de ses auteurs, le prince le revêtit de son autorité, et l'envoïa par l'abbé Angilbert son confident au pape Adrien, qui y fit une ample réponse. Cette même matiere aïant été agitée depuis dans un concile tenu à Paris en 825, cette assemblée approuva les livres Carolins, et jugea insuffisante la réponse qu'Adrien y avoit faite. Le P. le Cointe a avancé que ces livres avoient été corrompus par les hérétiques ; mais c'est ce qu'il n'a pas prouvé. Conc. t. 7. p. 915.

' Jean du Tillet, alors évêque de S. Brieux, en publia la premiere édition que l'on connoisse. Elle est de l'année 1549, in-16, sans nom de lieu ni d'imprimeur ; et l'éditeur s'y est caché sous le nom d'Elias Tylias. Il semble qu'il y manque quelque chose à la fin. ' Il y en eut une autre édition à Cologne en 1555, que Flacius en la citant ne met que l'année sui- Bib. S. viii. cen. Fab. ib. p. 935.

IX SIECLE

vante. [a] Les livres Carolins furent encore imprimés à Francfort chez Wechel en 1596, avec le traité de Paulin, patriarche d'Aquilée, contre Felix d'Urgel, et les actes du concile de Paris de 824. ' Goldast les publia de nouveau dans un recueil de constitutions imperiales sur le culte des images, imprimé à Francfort avec des notes de sa façon, in-8°, l'an 1608. ' Depuis il les fit passer dans sa grande collection de constitutions imperiales, qui parut *in-folio* au même endroit en 1615, et divers autres années dans la suite. ' Il en a même repeté la préface qu'il a inserée dans son second volume, édition de 1643. ' Dès 1628 Philippes Paré donna au public un recueil d'ordonnances des princes chrétiens, nommément Charlemagne et Louis le Debonnaire, imprimé à Francfort in-8° dans lequel se trouvent les livres Carolins. ' On remarque que ce recueil n'est autre qu'une nouvelle édition de celui de Goldast, imprimé en même volume l'an 1608. ' M. Heuman aïant rencontré une édition des livres Carolins, in-8° sans date ni nom de lieu, faite cependant sur celle de du Tillet, il en renouvella le texte, qu'il fit réimprimer à Hanovre en 1731. Cette nouvelle édition in-8° est enrichie de savants prolegomenes, et porte pour titre : *Augusta concilii Niceni II censura.* M. Fabricius suppose que M. de la Lande a inseré ces mêmes livres dans son supplément aux conciles du P. Sirmond, mais ils ne s'y trouvent point.

[a] Bib. Fault. p. 163. | Tell. p. 191. 2.

..... Bigot. par. 3. p. 28.

Gold. ib. p. 23-144.

t. 2. p. 2-5.

Bib. Giraud.

Fab. ib.

p. 947.

9°. On ne doit pas oublier dans le catalogue des écrits de Charlemagne, le recueil qu'il fit faire des letres que les papes depuis Gregoire III inclusivement jusqu'à Leon III exclusivement, et les empereurs d'Orient avoient écrites à Charles Martel son aïeul, à Pepin le bref son pere, et à lui-même. ' A la tête se lit une inscription de la façon de celui que le prince chargea de cette entreprise, dans laquelle il nous apprend que ce fut en 791, la XXIII année de son regne, qu'il y fit travailler. Cette inscription, qui est en letres majuscules, et que M. Lambecius a fait réimprimer en même caractere, releve à ce sujet en peu de mots la sagesse et la prudence de ce prince. Il semble que le dessein auroit demandé qu'on eût inseré dans ce recueil les letres des princes François en réponse à celles qui leur sont adressées. Mais c'est ce qu'on a negligé d'exécuter.

Lamb. ib. p. 320-321.

' Jacques Gretser, Jésuite, tira ce recueil d'un manuscrit de la bibliothéque de l'empereur, que l'on compte aujour-

Bib. S. vin. cen.

d'hui pour le cent-quatre-vingt-dix-huitiéme entre les manuscrits latins, et le fit imprimer à Ingolstad, chez André Angermar l'an 1613, en un volume in-4°. avec ce titre : *volumen epistolarum quas Romani pontifices, Gregorius III, etc.* Depuis, François ' Duchesne continuant la collection des historiens de France commencée par André son pere, fit entrer ce recueil sur l'édition précédente dans l'appendice à son III volume.

Duche. t. 3. p. 701-827.

On a dit ailleurs, ' que Charlemagne est le premier de nos rois qui a introduit l'usage des monogrammes, ou chiffres composés des letres d'un nom, qui semblent n'en faire qu'une. On a aussi parlé des litanies Carolines, non que Charles en soit l'auteur, mais comme étant à son usage. ' M. Lambecius nous a encore donné une formule de confession en tudesque, dont il croit qu'usoit ce monarque.

Mab. de re dipl. l. II. c. 10.

Lamb. ib. p. 317-320.

Pour ce qui est ' d'un écrit publié à Anvers en 1560, par les soins de Wolfgang Lazius, sous le nom de notre empereur, et le titre suivant : *quelques fragments sur les anciens rits et cérémonies de l'Eglise, etc.* ce n'est autre chose que la letre de ce prince à Alcuin, sur les termes de septuagesime, sexagesime, etc. de laquelle on a rendu compte, et à laquelle on a grossierement cousu dans cette édition des morceaux de pieces étrangeres. ' Le premier morceau est pris du traité des offices écclésiastiques imprimé parmi les œuvres d'Alcuin, depuis le 18 jusqu'au 52 exclusivement. Les autres sont tirés d'autres auteurs, et contiennent des explications des termes dont on se sert pour exprimer les ministres de l'Eglise, et les divers ornements qui sont à leur usage, et enfin une exposition du sacrifice de la messe. (XXII.)

Laz. de ver. eul. rit. p. 31-105.

Alcu. p. 1058-1135.

SAINT ANGILBERT,

Abbé de Centule.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Alcu. ep. 27. 42. 93. | Conc. t. 7. p. 915. | Mab. act. B. t. 5. p. 92-94. | An. l. 25. n. 38-78.

ANGILBERT, surnommé l'Homere de son temps, fit par son habileté dans le maniement des affaires, et ses autres rares talents, un des plus grands ornements de la cour de Charlemagne et de tout l'empire François. Il étoit issu d'une famille noble de Neustrie, comme l'on croit. Au moins se trouvoit-il parent de Madelgaud et de Richard, deux seigneurs du païs. Dès ses premieres années il fut élevé à la cour du roi Charles, où il étudia les letres avec ce prince et les autres courtisans sous le docte Alcuin. Il fut un de ceux qui s'attacherent plus particulierement à ce docteur de la nation, qui le considera toujours depuis comme son très-cher fils, et avec lequel il s'exerçoit quelquefois à la versification.

Mab. ib.

Après que Charles eut fait couronner roi d'Italie Pepin son fils, il lui donna Angilbert pour primicier de son palais, ou son premier ministre. Il suivit le jeune prince en Italie, d'où il revint en France au bout de quelques années. Son mérite, ses services et sa naissance lui procurerent l'honneur de devenir gendre de Charlemagne, par son alliance avec la princesse Berte, dont il eut deux fils, Harnid et l'historien Nithard. Angilbert déja favori du roi, acquit par-là un nouveau droit à ses faveurs. Charles l'établit duc ou gouverneur de la France maritime, depuis l'Escaut jusqu'à la Seine, et en fit son secretaire et son principal ministre.[1] Mais ni les honneurs ni les dignités ne purent le retenir long-temps à la cour. Son cœur se laissa persuader aux discours de piété que

Act. ib. p. 95. n. 10. 11. | An. l. 26. n. 13. | Alcu. ep. 107.

Conc. ib. p. 915.

1. Le pape Adrien dans sa réponse aux livres Carolins, qualifie Angilbert chapelain du roi Charles. C'est ce que certains écrivains prenant à la letre, ils ont cru qu'Angilbert étoit revêtu du sacerdoce, même avant que d'épouser la princesse Berte. Mais c'est ce qui est tout-à-fait insoutenable. Il n'y a même aucune preuve qu'il fut jamais prêtre; et le terme de *capellanus* dans quelques écrivains de ce temps-là, signifie souvent le conseiller ou ministre d'un prince dans les affaires d'état.

lui tenoient Alcuin et Adhalard, abbé de Corbie, pour lui inspirer le mépris des grandeurs du monde. Angilbert y renonça généreusement, et se rendit moine en 790, au monastere de Centule ou S. Riquier, du consentement de sa femme, et avec l'agrément du roi.

' Malgré son attrait pour la retraite, il fut souvent obligé d'en sortir pour se prêter aux besoins de l'Eglise et de l'Etat. En 792 on le choisit pour conduire à Rome Felix, évêque d'Urgel convaincu d'hérésie. Deux à trois ans après, Charles qui en avoit fait son homme de confiance, l'y renvoïa porter au pape Adrien les actes du concile de Francfort, avec les livres Carolins. Au commencement de l'année 796 Angilbert y fit un troisiéme voïage, pour aller de la part du même prince féliciter le pape Leon III sur son exaltation, et conferer avec lui des moïens de soutenir la discipline dans l'Eglise, et d'autres commissions dont il étoit chargé. Depuis cette derniere ambassade, on ne le voit plus paroître dans le grand monde, qu'en 800, lorsqu'il accompagna Charlemagne à Rome, où ce prince fut couronné empereur d'Occident.

Mab. act. ib. p. 98. n. 15. | n. ib. n. 18. 32. 44. | Conc. ib. p. 915. 1128. 1129.

' Une des plus grandes occupations d'Angilbert, fut de rebâtir par les liberalités du roi Charles, le monastere de Centule, dont il étoit abbé au moins dès l'année 794. Il s'appliqua particulierement à y faire observer une exacte discipline. Il y fit construire trois grandes églises, qu'il décora de quantité d'autels, enrichit d'une infinité de reliques, et où il établit une psalmodie perpetuelle. Il est un de ceux qui en 811 souscrivirent au testament de Charlemagne, ' qu'il ne survécut que de vingt jours, étant mort le dix-huitiéme de Février de la même année 814. Il fut d'abord inhumé à la porte de la grande église, d'où son corps, qui se trouva sans corruption, fut transferé en 841 dans l'intérieur de la même église. L'abbé Richbodon, qui prit soin de cette translation, fit graver sur son tombeau l'épitaphe suivante, quoiqu'on lui en eût dressé une autre qu'on a encore.

Spic. t. 4. p. 459-470.

p. 474. 475. | Mab. act. ib. p. 128-129. | An. l. 32. n. 38.

EPITAPHE.

Hoc recubat busto semper memorabilis abba
Angilbertus, ovans spiritus astra colit.
Mensis Martii obit bissenis ipse Kalendis

Construxit templum quod retinet tumulum.
Et claruit Augusti Karoli sub tempore Magni,
Dogmatibus clarus, principibus socius :
Ante fores templi jussit qui se tumulari.
Ribbodo huc abbas transtulit ac posuit,
Post annos obitus bis denos ejus et octo,
Corpore cum nactus integer in solito est.

Boll. 18 feb. p. 97. ' Le nom de S. Angilbert se trouve marqué dans quelques martyrologes au jour de sa mort, auquel se fait aussi sa fête. Nous avons observé qu'Angilbert étoit étroitement lié avec le célebre Alcuin, ' qui lui adresse quatre de ses letres, et qui ne parle de lui qu'avec éloge dans quelques autres et dans plusieurs de ses poësies. Ce fut à sa priere que le même Alcuin retoucha la vie de S. Riquier, comme on l'a dit. ' Theodulfe, évêque d'Orleans, lui dédia un de ses poëmes, qui est une espece d'invective pleine d'ironie contre un certain poëte, que le pieux abbé souffroit à sa table, mais qui la deshonoroit par ses mauvais vers. On croit que ce poëte n'est autre que cet Hibernois nommé Clement, que le roi Charles attira en France pour se servir de lui dans le renouvellement des études.

Alcu. ep. 27. 42. 83. 92.

Mab. act. ib. p. 105-106.

§ II.

SES ÉCRITS.

Non seulement Angilbert étoit en liaison, et se plaisoit à la compagnie des gens de letres; il les cultivoit encore lui-même. Il se plaisoit particulierement à la poësie; et quoiqu'on nous ait conservé peu de productions de sa muse, il en reste assez pour juger, qu'il n'avoit gueres moins de talent pour la versification, que les plus habiles poëtes de son temps.

Duches. t. 2. p. 646-647. 1°. ' On a de lui dans le recueil de Duchesne un poëme compris en 68 vers élegiaques, adressé à Pepin roi d'Italie. C'est un compliment qu'Angilbert fait à ce jeune prince, sur la joïe qu'avoient eue le roi son pere, la famille roïale et toute la France, de le revoir après une absence de plusieurs années. ' Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut composé à l'occasion du voïage que Pepin fit à la cour de France en 796, après avoir remporté une victoire signalée sur les Huns. L'auteur,

Mab. an. l. 26. n. 44-45.

teur, qui semble avoir été alors en route pour sa troisiéme ambassade à Rome, aïant rencontré ce prince à Langres, n'avoit presque pas eu le temps de le saluer, tant l'un étoit pressé de se rendre près du roi son pere, et l'autre près du nouveau pape.

2°. Le poëme 177 entre ceux d'Alcuin appartient, comme on en a déja averti, à l'abbé Angilbert. On peut le regarder comme un illustre monument de sa tendre piété envers S. Riquier et S. Eloi, qu'il avoit choisis pour ses principaux patrons. Il a paru si beau à Dom Mabillon, qu'il a cru devoir le faire entrer dans l'éloge historique de notre saint abbé. C'est une piece de trente vers encore élégiaques. L'auteur paroît l'avoir composée à l'occasion de la dédicace de la grande église de son monastere, qu'il fit faire vers l'an 801. Il y prie effectivement Jesus-Christ de benir cette église, et de vouloir bien écouter favorablement les vœux qui lui y seroient offerts.

Alcu. car. 177. | Mab. act. ib. p. 101.

3°. Hariulfe dans sa chronique nous a conservé quelques autres petites poësies d'Angilbert, toutes en mêmes vers que les précédentes. Elles consistent en deux inscriptions, l'une qu'il fit graver à la principale tour de la grande église de S. Riquier, l'autre sur le pavé de la même église; et en deux épitaphes, l'une de S. Caïdoc, et l'autre de S. Fricore: toutes les deux réimprimées dans la continuation de Bollandus, au 31 du mois de Mai.

Spic. t. 4. p. 458-459.

p. 473. | Boll. 31. Mai. p. 263. n. 6.

4°. Nous avons aussi d'Angilbert un état, ou relation de ce qu'il avoit fait en faveur de son monastere, depuis qu'il en étoit abbé. Bollandus et Henschenius l'ont d'abord publiée, mais imparfaite, entre les actes du saint. Elle est plus entiere dans la chronique de Centule et le recueil de Dom Mabillon. Angilbert s'y arrête particulierement à la construction des trois églises qu'il avoit fait bâtir, à leurs dédicaces, aux autels et aux reliques dont il les avoit ornées et enrichies. Il se trouve dans cette relation plusieurs traits, qui ne sont pas indignes de la curiosité de ceux qui s'appliquent aux antiquités ecclésiastiques. Il semble néanmoins que nous ne l'avons pas en tout son entier, et que certains reglements qu'Angilbert avoit faits, touchant la célébration de l'office divin aux jours de litanies ou prieres publiques, et sur la maniere de distribuer la communion, faisoient partie de cette relation. Dom Mabillon les aïant

Boll. 18 Feb. p. 102-104. | Spic. ib. p. 459-470. | Mab. act. ib. p. 114-117.

Mab. an. l. 26. n. 68.

IX SIECLE. recouvrés dans un manuscrit de M. le cardinal Ottoboni, qui avoit appartenu à la reine de Suede, les a inserés dans ses annales. (XXIII.)

AMALAIRE,

Archevêque de Treves.

Mell. scri. c. 71. | Mab. an. l. 27. n. 29. | l. 28. n. 26.

L'IDENTITÉ de nom a fait long-temps confondre ce prélat avec un autre Amalaire, plus célebre que lui pour ses ouvrages, mais moins illustre par sa dignité. Celui dont nous entreprenons l'éloge, fut d'abord moine au monastere de Medeloc, d'où il fut ensuite tiré en 810 pour être élevé sur le siege archiépiscopal de Treves. Il se fit beaucoup de réputation par son savoir; et dès 811, Charlemagne le choisit pour l'envoïer rétablir la religion chrétienne dans cette partie de la Saxe, qui est au-delà de l'Elbe. Amalaire y consacra la premiere église épiscopale de Hambourg; et l'année suivante étant de retour dans son diocèse, il répondit à la letre circulaire de l'empereur à tous les métropolitains sur les cérémonies du baptême. Il ne put jouïr long-temps de la consolation de gouverner par lui-même les peuples confiés à ses soins. Il lui fallut préferer à l'avantage particulier de son église le bien général de l'état. Une ambassade dont il fut chargé avec Pierre abbé de Nonantule de la part de Charlemagne, l'arracha encore à son cher troupeau dès le commencement du printemps 813. Il s'agissoit d'aller à Constantinople pour ratifier la paix que ce prince avoit conclue avec Michel empereur des Grecs. Amalaire ne revint de ce voïage qu'en 814, et mourut peu de temps après. Il eut Hetti pour son successeur, et fut inhumé dans l'église de S. Paul. On voit encore aujourd'hui dans la bibliotheque de la cathedrade de Treves, un manuscrit dont ce prélat fit présent au monastere de saint Mathias, qui portoit alors le nom de S. Eucaire. C'est la collection de l'abbé Eugipius, où se lit une priere écrite et signée de la main d'Amalaire, pour empêcher qu'on ne l'enleve au monastere qu'il en avoit gratifié.

Gall. chr. vet. t. 1. p. 721. 1. | Cal. his. de Lor. t. 1. p. 612.

Mab. ib. l. 27. n. 23. | Duches. t. 2. p. 49. 258.

Mab. ib. l. 28. n. 26.

Alcu. p. 1151. La réponse que notre archevêque fit à la letre circu-

laire de Charlemagne sur les cérémonies du Baptême, est venue jusqu'à nous. Mais par un malheur qui lui a été commun avec plusieurs autres écrits, on a été long-temps sans la reconnoître pour son ouvrage. Canisius l'aïant trouvée sans le nom de son auteur dans un manuscrit de S. Gal, crut la devoir attribuer à Alcuin, et la publia effectivement sous son nom au sixiéme volume de ses *Leçons antiques*. Duchesne venant ensuite à donner une édition entiere des œuvres du même auteur, y incorpora cette réponse, la croïant d'Alcuin, sur la foi de Canisius. Mais le P. Sirmond l'aïant examinée de plus près, reconnut qu'elle appartient à Amalaire de Treves, à qui un manuscrit de M. Petau l'attribue dans le titre. Il est visible par ce qu'on y lit sur la fin, que c'est l'écrit d'un métropolitain. Il est certain d'ailleurs, que cet écrit est fait pour répondre aux questions proposées par Charlemagne sur le Baptême : ce qui n'arriva qu'en 811, lorsqu'il y avoit déja sept ans qu'Alcuin n'étoit plus au monde.

1152. | Canis. B. t. 2. par. 1. p. 542-548. | Theod. bap. p. 944. not.

Cette réponse d'Amalaire est fort succinte et divisée en vingt-deux chapitres ou sections, sans y comprendre la préface, qui est une espece d'épitre dédicatoire à l'empereur Charlemagne. Du reste elle ne contient rien de remarquable, et qui ne soit dans les autres traités de cette nature et du même temps.

On a perdu la relation de son ambassade à Constantinople, qui existoit encore du temps d'Herman écrivain du onziéme siecle. Quoique l'abbé de Nonantule fût du voïage, il est à présumer qu'Amalaire avoit eu le plus de part à la relation qui en fut faite.

Mab. ib. l. 27. n. 23.

Comme on a confondu notre prélat avec Amalaire diacre de Metz, dont nous parlerons dans la suite, on lui a aussi attribué des écrits, qui sont certainement de ce dernier.

DIVERS ECRIVAINS

ANONYMES ET AUTRES.

Nous joignons ensemble les écrivains suivants, qui ont fleuri sous le regne de Charlemagne, parce qu'il y a peu de choses interessantes à dire sur leur histoire et leurs écrits. Celui dont la mort suivit de plus près celle de ce prince, est RICULFE ou RICOLFE archevêque de Maïence, moins célebre par ses propres ouvrages, que par ceux qu'on lui a supposés. ' Il semble qu'il eût étudié sous Alcuin, qui dans trois letres qu'il lui adresse, le qualifie son très-cher fils, et lui donne les surnoms de Flavius Damœtas. Il est certain qu'avant son épiscopat il fréquentoit la cour de France, où il put prendre des leçons de ce grand homme, et qu'il accompagnoit quelquefois le roi Charles dans ses expéditions militaires. ' Il succeda dans dans le siege de Maïence à S. Lulle mort, comme on l'a dit, le premier de Novembre 787, et gouverna cette église jusques dans les premiers mois de l'année 814, qu'il mourut ; quoique d'autres mettent sa mort dès l'année précédente. De son vivant il renouvella l'église de S. Alban, où il fut enterré, et l'accompagna d'un monastere. On l'a vû présider avec trois autres prélats et la qualité d'envoïé du prince, au concile de Maïence tenu sur la fin de l'année 813.

Alcu. ep. 41. 68. 93.

Mab. an. l. 25. n. 38. 74. | l. 26. n. 34. | l. 28. n. 25. | Sera. mog. l. 4. p. 614. 615.

' Hincmar de Reims a accusé RICULFE d'avoir apporté le premier les fausses decretales d'Espagne en Germanie, et d'en avoir infecté toutes les provinces voisines. ' Sur cette accusation, plusieurs modernes l'ont regardé comme le véritable auteur de cet infortuné recueil. Mais David Blondel, qui a écrit exprès pour faire connoître les faussetés et les impostures de cet ouvrage, a pris soin de justifier notre prélat d'une si indigne entreprise. De sorte qu'il ne nous reste de lui aucun monument de litérature, ' que l'épitaphe du martyr S. Ferruce en dix vers hexametres, qu'il composa n'étant encore que diacre, et qui se trouve dans l'histoire de Maïence par Serarius. ' Dom Martene et Dom Durand nous ont aussi donné une de ses letres formées, adressée à

Hinc. t. 2. p. 476.

Mab. ib. l. 25. n. 56.

Sera. ib. l. 2. p. 292.

Mart. anec. t. 1. p. 17. 18.

Bernaire évêque de Wormes. Ce monument, après tout, n'est interessant que pour nous faire voir les formalités alors en usage dans cette sorte de letres.

A la page 230 de notre second volume, où nous rendons compte des premiers actes de S. Victor martyr à Marseille, nous en avons annoncé d'autres beaucoup plus recents, dont nous entreprenons de donner ici quelque notion. ' Ils forment une assez longue histoire qui se trouve dans plusieurs manuscrits, et dont M. de Tillemont avoit une copie. Ils ont été faits à Marseille même, et suivant quelque apparence par un moine de l'abbaïe de S. Victor. Comme on y lit tout ce qu'Adon rapporte de l'histoire du saint martyr, c'est une preuve qu'ils ont été au moins écrits au commencement de ce neuviéme siecle; et parce qu'ils étoient alors plus communs que les premiers, cet écrivain les a plûtôt suivis que les autres. Mais il est fâcheux pour les nouveaux, qu'ils se contredisent eux-mêmes, ' et qu'ils contiennent diverses choses ou peu probables, ou même contraires à la discipline des Romains. ' Quelques savants soupçonnent que ceux que le P. Guesnay nous a donnés dans ses annales de Marseille, et que les continuateurs de Bollandus on fait réimprimer depuis, comme on l'a dit, ont été pris et abregés de ceux dont il est ici question. ' Mais c'est de quoi ne conviennent pas ces derniers éditeurs. Ils attestent avoir encore vû divers autres actes du martyre du même saint, qu'ils avouent en même-temps être remplis de fables.

Till. H. E. t. 4. p. 755.

p. 756.

p. 755.

Boll. 21. Jul. p. 141. n. 20-23.

A l'anonyme précédent nous croïons en devoir joindre un autre, tant à cause qu'il a écrit sur le même sujet, que parce qu'on ignore le temps précis auquel il l'a exécuté, quoiqu'il paroisse l'avoir fait au même siecle. ' Il étoit moine d'un monastere dédié sous l'invocation du même saint Victor et situé en Querci, où l'on possedoit le chef du saint martyr. Il a laissé de sa façon une longue histoire des miracles operés par son intercession, dont il atteste la certitude, soit pour en avoir été témoin oculaire, soit pour les avoir appris de personnes dignes de foi, entre autres de l'évêque de Cahors, qu'il ne nomme pas. Cette histoire d'ailleurs assez peu interessante, est divisée en trois livres, et se trouve à la suite des actes de S. Victor, au 21 de Juillet dans la continuation de Bollandus.

p. 148-162.

IX SIECLE.

[a] Rab. M. t. 6. p. 227. 228.
[b] Mab. ib. l. 28. n. 14.

[a] On a parmi les poësies de Raban Maur un poëme, ou chant lugubre sur la mort de Charlemagne, fait par un certain COLOMBAN, [b] que l'on croit avoir été abbé de S. Tron. Il est adressé à un évêque nommé André, que l'on ne connoît point d'ailleurs; et il est certain qu'il fut composé aussitôt après la mort du prince. C'est au reste peu de chose que ce poëme. On n'y trouve ni goût, ni élevation, ni poësie, ni presque aucun trait d'histoire, quoique ce dessein présentât à son auteur une si riche matiere.

Mart. am. coll. n. 5. p. 883-911.

p. 897. 902. 910. 911.

Voici quelques autres annalistes, qui ont suivi de près ceux dont on a rendu compte au commencement de ce siecle. Le principal ' est un moine d'Aniane, qui a laissé de sa façon une histoire écrite par années, depuis l'an 670 jusqu'en 812. On ne peut se tromper à y reconnoître un moine de ce monastere, ' tant par l'attention qu'a l'auteur à y marquer les évenements honorables pour cette abbaïe, que parce qu'il a été continué par un autre moine du même endroit. Quoiqu'il n'ait pas poussé son ouvrage au-delà de 812, on croit néanmoins qu'il n'y mit la main qu'après la mort de Charlemagne vers 815.

p. 893.

p. 890.

p. 888. 889. 901.

' L'histoire de ce monarque est l'objet principal que se propose l'annaliste. Il la commence par sa généalogie, et promet de n'y rien omettre de tout ce qui mérite d'être connu, particulierement à l'égard de ses exploits militaires. Il a assez bien exécuté ce point de son projet; mais il n'est entré dans aucun détail de sa vie privée. Il ne laisse pourtant pas, en nous le représentant comme un grand capitaine, de nous le montrer comme un prince qui regnoit avec autant de douceur, de bonté, de sagesse, que de splendeur et de magnificence. Pour mieux relever la gloire de son héros, l'auteur commence par faire connoître ses ancêtres, et rapporte quelques-unes de leurs actions les plus mémorables. ' La posture en laquelle il dépeint le pape Etienne implorant le secours de Pepin le Bref contre les Lombards, est digne de remarque. ' Les guerres que Charles Martel et Charlemagne après lui firent en Espagne, donnent à l'annaliste occasion de parler de quelques rois Maures qui y regnoient, et de découvrir leur cruauté et ses funestes effets.

L'ouvrage porte pour titre : *Genealogia, ortus vel actus, sive vita Caroli gloriosi atque piisimi Imperatoris*, et paroît s'ac-

corder assez bien avec les autres histoires du temps. On peut le regarder comme interessant, en ce qu'il contient certains faits, ou circonstances de faits, qu'on ne trouve pas dans les autres annalistes. Le stile en est simple et naturel, mais moins barbare que celui de plusieurs autres du même siecle.

'Cet ouvrage a été continué jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, par un autre moine d'Aniane, dont le nom nous est également inconnu. Le continuateur commence son addition par remplir ce que l'auteur original avoit laissé à dire sur l'année 812, où il finit son ouvrage. Mais outre qu'il laisse plusieurs années vuides, et qu'il ne fait que répéter d'autres historiens, nommément d'Eginhard ce qu'il rapporte, son addition est bien éloignée du mérite de l'écrit qui la précede. 'Dom Martene et Dom Durand nous ont donné l'un et l'autre, sur un manuscrit de l'abbaïe de Ripouil, qui après avoir appartenu à M. Baluze, est enfin passé à la bibliotheque du Roi. Presqu'au même temps que ces éditeurs travailloient à donner ces annales au public, 'les auteurs de l'histoire du Languedoc en imprimoient sur le même manuscrit une bonne partie, qu'on trouve entre les preuves pour servir à leur histoire.

p. 911-916

p. 883-884.

His. du Lang. t. 1. app. p. 15-20.

'Ces mêmes écrivains observent, que la petite chronique d'Uzés, que Caseneuve a inserée parmi les preuves de son traité *du franc-alleu*, page 285 et suivantes de la seconde édition, est tirée ou des anciens actes de cette cathedrale, ou des annales d'Aniane dont on vient de parler. Cette chronique après tout est peu de chose, ne consistant qu'en dix à douze articles, et se trouvant fort erronée dans sa chronologie.

not. 85. n. 2. p. 698.

'Dès 1641, François Duchesne continuant le recueil d'André son pere, avoit publié d'autres annales sous le titre d'annales de Moissac, ainsi nommées à cause d'un manuscrit de cette abbaïe qui les lui avoit fournies. L'ouvrage étoit beaucoup plus ample qu'il ne l'a imprimé; mais il en a retranché avec raison tout ce qui est antérieur à l'origine des Francs, et que l'annaliste avoit répeté des six âges du monde du vénérable Bede, dont ces annales portent le nom dans le titre qui se lit à la tête. Ce qu'en a donné cet éditeur, commence à l'empire d'Honoré et de Theodose le jeune, et conduit la suite de l'histoire jusqu'en 818. Il y a

Duches. t. 3. p. 130-148.

IX SIECLE. une si grande conformité entre ces annales depuis l'année 670, et celles d'Aniane qui commencent à cette même année, qu'il est impossible de ne pas s'appercevoir que les unes ont été copiées sur les autres. C'est par-tout le même dessein, le même ordre, la même maniere de narrer, presque les mêmes faits, les mêmes expressions pour les rapporter. Les années vuides dans les unes, le sont également dans les autres, excepté la lacune dont on va parler.

Toute la différence qui se rencontre entre ces deux ouvrages, peut uniquement venir de la part des copistes et de leurs manuscrits. Celui qui contient les annales d'Aniane, a l'avantage sur l'autre, en ce qu'il est plus correct, plus entier, plus exact. On y trouve de quoi remplir plusieurs lacunes de l'autre, particulierement depuis l'an 717 jusqu'à 778. Il y a aussi quelques articles plus clairs et mieux développés que dans l'autre. A l'égard de certains faits que l'anonyme d'Aniane rapporte, et dont celui de Moissac ne fait aucune mention, et d'autres que ce dernier nous apprend et que le premier a omis, cela peut venir de la fantaisie, ou du dessein que se seront proposé les divers copistes. Les exemples suivants suffisent pour en convaincre. L'annaliste d'Aniane sur l'année 782 rapporte la fondation de son monastere, celui de Moissac, qui n'avoit pas le même dessein, n'en parle en nulle maniere. Mais aussi sur l'année suivante il fait mention de la mort de la reine Hildegarde et du mariage de Fastrade: deux évenements qui manquent dans celui d'Aniane.

p. 148. A la suite des annales de Moissac, Duchesne a joint un très-petit fragment de chronique rapporté par Catel, qu'il croit faire partie de ce qui manque à ces mêmes annales. Il s'agit de deux évenements arrivés en 759, qui se lisent en mêmes termes et sur la même année dans les annales d'Aniane.

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 364-377. M. Lambecius nous a donné d'autres annales, qui commencent en l'année 714 et finissent en 817, la quatriéme du regne de Louis le Débonnaire. Il les a tirées d'un ancien manuscrit de la bibliotheque de l'empereur, qui est en caracteres à l'usage des Goths d'Espagne. Ces annales sont presque les mêmes, pour le temps qu'elles parcourent, que celles qui furent publiées en 1588 par Pierre Pithou, et que Marquard Fréher réimprima depuis sous le titre d'annales de

IX SIECLE.

de Fulde. M. Lambecius observe qu'elles mériteroient mieux de porter le nom de Lorsch ou Lauresheim, parce que leur auteur se dit moine de ce monastere. Il est certain qu'il vivoit sous la domination des rois François : ce qui paroît en ce qu'il compte les années par celles de leurs regnes et en ce qu'il se propose de faire connoître leurs principales actions. Il n'est gueres moins certain que ces annales, telles que M. Lambecius les donne, sont l'ouvrage original sur lequel divers autres écrivains postérieurs ont travaillé, et qu'ils ont augmenté, suivant leurs vûes ou leurs connoissances, en le poussant les uns jusqu'en 887, comme dans l'édition de Pithou, les autres jusqu'en 900, comme dans celle de Duchesne. On pourra en parler plus amplement dans la suite, lorsqu'on en sera au temps de leurs continuateurs. En attendant, nous remarquerons ici que les annales d'Hildensheim, depuis le commencement jusqu'à l'année 817, sont mot pour mot les mêmes que celles du manuscrit de la bibliotheque de l'empereur, desquelles on vient de rendre compte.

Duches. t. 2. p. 531-585.

t. 3. p. 501-509.

Un autre manuscrit de la même bibliotheque cotté 277, nous présente un abregé d'histoire de France, depuis la premiere origine des Francs, que l'auteur fait descendre des Troïens, jusqu'au commencement de l'empire de Louis le Débonnaire. M. Lambecius la croïoit encore manuscrite, et promettoit de la mettre au jour, avec la généalogie de S. Arnoul. Il ne nous en donne point d'autre connoissance.

Lamb. ib. c. 8. p. 931.

Ce seroit ici le lieu de parler du grand concile tenu à Aix-la-Chapelle en 816 selon quelques-uns, ou selon d'autres en 817. Nous remettons néanmoins à en rendre compte, aussi-bien que des autres qui l'ont suivi, lorsque nous en serons aux capitulaires de Louis le Débonnaire, tant pour éviter les redites, qu'à cause de la relation qui est entre ces monuments.

MAGNON,

ARCHEVÊQUE DE SENS.

Gall. chr. t. 1. p. 617.

MAGNON ou Magnus étoit un des plus illustres prélats de France au commencement de ce neuviéme siecle, tant par son propre mérite que par la dignité de son siege. MM. de Sainte-Marthe ne l'y placent qu'en 804; mais il est certain que dès 802 il étoit un des envoïés du prince en qualité d'archevêque de Sens. Charlemagne qui l'avoit choisi pour exercer cet emploi, en lui donnant le comte Godefroi pour associé, voulut que son inspection s'étendît sur toute la Bourgogne et l'Orleanois. On sait au reste qu'elles étoient les fonctions et le pouvoir de ces envoïés. Il falloit avoir de grandes connoissances, beaucoup de capacité et autant de probité que de zele pour le bon ordre, pour mériter cet honneur; et c'étoit toujours une marque signalée de la confiance et de l'estime du prince. Outre toutes ces grandes qualités, Charlemagne trouva encore dans Magnon une science particuliere du droit, ce qui étoit assez rare en ces temps-là. Ce prélat remplit dignement le siege de Sens depuis 801 jusqu'en 818, qu'il eut Jeremie pour successeur. La chronique de Sens marque sa mort dès 816; mais cela ne peut être, puisque Louis le Débonnaire lui écrivit en 817 après le concile d'Aix-la-Chapelle, pour lui en notifier les decrets touchant les moines et les moniales, afin qu'il les fît connoître et observer dans sa province. Ce prince n'avoit pas moins d'estime pour lui que Charlemagne son pere, comme il paroît par la letre qu'il lui écrivit en cette occasion.

Bal. capit. t. 1. p. 377.

Gall. chr. ib.

Coin. an. 804. n. 26. | an. 817. n. 139. | Mab. an. l. 28. n. 84.

On a parlé ailleurs de la letre circulaire, que l'empereur adressa en 811 à tous les métropolitains de son obéissance, touchant les cérémonies du Baptême. Magnon l'aïant reçue, l'envoïa aussi-tôt à ses suffragans, en les priant de répondre aux questions que le prince y proposoit. Theodulfe évêque d'Orleans y satisfit, et dédia son ouvrage à Magnus. Les autres évêques de la province de Sens en firent apparemment de même. Au moins Theodulfe le suppose ainsi.

Theod. bap. pr. | p. 968.

[a] Cela n'empêcha pas que Magnon ne travaillât de son côté sur le même sujet. Il composa effectivement à cette occasion un petit traité, dont le P. Sirmond assure avoir eu entre les mains un exemplaire manuscrit. Il est intitulé : *Du mystere du Baptême*, et est adressé à l'empereur Charlemagne, à qui l'auteur témoigne l'avoir entrepris par son ordre. Si ce manuscrit subsiste encore aujourd'hui, il est aisé à ceux qui en sont les dépositaires de s'assurer [b] si le petit traité que Dom Martene a publié sous le nom de notre prélat, et avec le même titre qu'on vient de lire, est le même écrit dont parle le P. Sirmond, [c] comme le croit cet éditeur. Le fondement de son opinion est que M. de Sainte-Beuve, dans son traité de la Confirmation, le cite sous le nom de Magnus de Sens, et que d'ailleurs cet écrit est fort court, tel qu'étoit celui dont le P. Sirmond étoit en possession. Dom Martene l'a tiré, avec deux autres petits traités sur le même sujet, d'un manuscrit de l'abbaïe de S. Aubin d'Angers, ancien de plus de 700 ans, où il se trouve sans l'épitre dédicatoire à Charlemagne. Il est au moins certain que cet écrit est fait pour répondre aux questions proposées par ce prince, quoiqu'il y satisfasse en très-peu de mots. On y reconnoît aussi un auteur François, [d] en ce qu'il y établit la procession du Saint-Esprit comme procédant du Pere et du Fils.

[e] Il y a de Magnon un autre petit ouvrage, qui est un recueil des anciennes notes du droit, qu'il recueillit, et dont il donna une explication adressée à Charlemagne. A la tête se lisent les deux vers suivants, où l'auteur a eu soin d'inserer son nom.

Hæc Juris σημεῖα libens Rex accipe Carle,
Offert devotus quæ tibi Magno tuus.

Ce recueil a été souvent mis sous la presse avec d'autres écrits : ce qui peut faire juger de son utilité. [f] Il fut d'abord imprimé à Lyon en 1566, puis à Paris en 1586, et encore au même endroit en 1595. [g] Il y en eut ensuite une autre édition faite à Leide l'an 1599 en un volume in-8°. où l'on a joint Val-Probus. Elie Putschius faisant imprimer à Hanaw l'an 1605 son recueil de grammairiens en un volume in-4°. y fit entrer le petit écrit de Magnon.

[a] p. 943 not.

[b] Mart. rit. eccl. t. 1 p. 158-161.

[c] p. 157.

[d] p. 159.

[e] Bal. ib. t. 2. p. 960.

[f] Bib. bodc. p. 422. 1.

[g] Lip. bib. jur. p. 347. 1.

FELIX,

Evêque d'Urgel.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Plusieurs raisons nous engagent à donner à ce prélat une place particuliere dans notre histoire. Outre qu'il se trouvoit sous la domination du roi Charles, et qu'il a beaucoup exercé la plume de nos savants de son siecle, il a passé une grande partie de sa vie et fini ses jours en France.

Felix seroit peut-être demeuré inconnu, sans son hérésie et ses variations à la rejetter et la reprendre. Mais tout cela fit beaucoup d'éclat, et attira grand nombre d'écrits. ' Il étoit Espagnol de nation; et c'est-là tout ce qu'on sait de lui jusqu'à son épiscopat, dont on place le commencement en 779. Il succeda à Dotella dans le siege épiscopal d'Urgel, qui faisoit alors partie de l'empire François sous la métropole de Narbonne, et l'occupa assez paisiblement jusqu'en 791. ' Quelque temps avant cette époque, Elipand archevêque de Tolede consulta Felix sur ce qu'il pensoit de Jesus-Christ, s'il le reconnoissoit pour fils naturel, ou pour adoptif? Felix, en s'écartant de la foi commune de l'Eglise, répondit que Jesus-Christ, selon la nature humaine, n'étoit que fils adoptif et nuncupatif, c'est-à-dire de nom seulement, et se mit aussi-tôt en devoir de soutenir cette erreur par des écrits de sa façon. ' Il divisoit par-là Jesus-Christ en deux fils, l'un adoptif ou nuncupatif, l'autre propre et naturel: ce qui étoit, lui reproche S. Paulin d'Aquilée, renouveller les hérésies d'Arius et de Nestorius : ' ou comme parle Alcuin, soutenir que Jesus-Christ n'étoit ni vrai Dieu ni vrai fils de Dieu, puisque selon Félix il ne l'étoit que de nom.

' En peu de temps cette hérésie fit de grands progrès en Espagne, et tâcha de passer les Pyrenées et de se répandre dans la Septimanie. ' Pour en prévenir les suites, le pape

Bib. hisp. vet. t. 3. l. 6. c. 2. n. 27. | Coin. an. p. 779. n. 42.

Egin. an. 792.

Alcu. app. p. 1776. 1777.

ep. 8. p. 1494.

His. de Lang. t. 1. p. 448.

Conc. t. 7. p. 964-966.

Adrien de concert avec le roi Charles, engagerent les évêques de ces côtés-là à assembler un concile, [1] qui se tint effectivement à Narbonne même, le cinquiéme des calendes de Juillet, ou le 27 de Juin, en la vingt-troisiéme année du regne de Charles, par conséquent en 791, et non pas en 788. Il s'y trouva 25 prélats et les députés de quatre absents, tant de la province de Narbonne que de sept autres voisines, Arles, Aix, Embrun, Vienne, Eause ou Auch, Bourges et Bordeaux. Daniel, archevêque diocésain, y présida. Elifant d'Arles qui y tenoit le second rang, a eu soin de marquer dans sa souscription les prétentions de son siege. Felix s'y trouva en personne, et y souscrivit le treiziéme. On ne voit point cependant que dans le peu qui nous reste des actes de ce concile, il y fût rien statué sur son hérésie; quoiqu'il y soit marqué, que ce fut-là le principal motif de sa convocation.

Il y a beaucoup d'apparence que cette affaire fut renvoïée à un autre concile, ' qui se tint l'année suivante à Ratisbonne en Baviere, où s'assemblerent plusieurs évêques de divers endroits de l'obéissance du roi Charles, qui s'y trouva lui-même. Felix y assista aussi, et reçut permission de s'expliquer. Il y fut écouté et convaincu d'hérésie, puis renvoïé au pape Adrien sous la conduite d'Angilbert, depuis abbé de Centule. Sa cause fut de nouveau discutée à Rome avec beaucoup de soin; et Felix encore convaincu, abjura ses erreurs. ' Mais cette abjuration n'étoit que simulée, comme il paroît par la letre qu'Elipand son bon ami lui écrivit à Rome même en réponse à celle que Felix lui avoit écrite du même endroit.

Alcu. p. 939. | Conc. ib. p. 1010. 1011. 1050. | Egin. ib.

Alcu. p. 995. 996.

' Felix cependant fut renvoïé à son église, où dès l'année suivante 793 il recommença à dogmatizer tout de nouveau. ' C'est ce qui engagea Alcuin, de retour de son voïage d'Angleterre, à lui écrire une letre de charité pour l'exhorter à revenir à l'unité de la foi catholique. Mais cette démarche n'eut point d'autre effet, que d'attirer de la part de ce prélat un gros ouvrage, où il s'efforçoit avec beaucoup d'artifice de justifier ses sentiments erronés, et d'y en établir encore d'autres aussi opposés à la doctrine de l'Eglise. Cet

Coin. an 793. n. 13.

Alcu. p. 939.

1. ' L'acte de cette assemblée est imprimé dans le supplément des conciles, d'où il est passé dans leur collection générale. Il se trouve aussi dans Catel et la concorde du sacerdoce et de l'empire, où M. Baluze l'a fait entrer.

Conc. ib. | Supp. p. 85.

IX SIECLE.

ouvrage fut réfuté, comme on l'a dit ailleurs, tant par Alcuin que par Paulin d'Aquilée, et peut-être aussi par Richbode de Treves et Theodulfe d'Orleans.

Conc. ib. p. 1055. c. 1.

Avant que ces réfutations devinssent publiques, ' se tint en 794 le grand concile de Francfort, où l'on condamna de nouveau l'hérésie de Felix et d'Elipand. Une autorité si respectable n'eut point l'effet qu'on en devoit attendre. ' Felix continua à demeurer rebelle à la vérité. Sa cause fut cependant encore examinée à Rome, et son hérésie avec ses fauteurs frappés d'anathême dans un concile [1] où se trouverent 57 évêques, le pape Leon III à leur tête, sans compter les prêtres et les diacres. Ce nouveau coup porté à l'hérésie et à son auteur, n'eut point encore la force de remedier au mal.

Alcu. p. 926. 998. | Conc. ib. p. 1150. 1151.

Alcu. p. 925. 926. 998.

' Le roi Charles, qui de son côté n'oublioit rien pour rappeller Felix de son écart, lui envoïa Leidrade de Lyon, Nefride ou Nebride de Narbonne et S. Benoît abbé d'Aniane, pour tâcher de lui faire entendre raison. Ces députés lui persuaderent enfin de venir à Aix-la-Chapelle. ' Ce fut sans doute en cette occasion qu'Alcuin eut avec lui la conférence dont il parle dans une de ses letres. ' Là s'assemblerent par ordre du roi grand nombre d'évêques, de seigneurs et de moines, en présence desquels Felix convaincu et par raisonnement et par autorité, renonça à son hérésie, et dressa la profession de foi qui nous reste de lui. En conséquence il fut reçu, lui et ses partisans qui l'accompagnoient, à la communion de l'Eglise. C'étoit sur la fin de l'année 799.

Bal. misc. t. 1. p. 413-415.

Alcu. p. 939. 998. 999.

Coin. an. 799. n. 16. 17. 59. | Gall. chr. nov. t. 4. p. 53. 56.

' Felix néanmoins fut déposé de l'épiscopat à cause de ses fréquentes rechûtes, et relegué à Lyon pour le reste de ses jours. Il n'y put demeurer tranquille. Bien-tôt il y travailla à inspirer ses erreurs à diverses personnes, quoique sous des termes mitigés. Agobard, qui avoit succedé à Leidrade dans le siege de Lyon, en aïant été averti, fut trouver Felix et l'aïant convaincu du fait en présence de ceux qu'il avoit tâché d'infecter du venin de son hérésie, il lui fit promettre de se corriger. Mais Felix ne tint point sa promesse, et mourut dans son erreur, comme il parut par un écrit con-

1. On ne place ce concile qu'en 799; mais il est visible par ce qu'en dit Felix lui-même, qu'il précéda de quelque temps celui d'Aix-la-Chapelle tenu la même année. Ainsi il seroit plus naturel de le mettre en 796 ou 797, peu après que Leon III eut succedé à Adrien.

traire à la foi catholique, qu'il laissa en mourant. [a] On croit que sa mort arriva en 818, la trente-neuviéme année depuis son élévation à l'épiscopat.

a Coin. an. 818. n. 67.

§ II.

SES ECRITS.

De tous les écrits que Felix mit au jour, tant pour soutenir son herésie que pour la retracter, il ne nous en reste qu'un en son entier, [b] et quelques fragments d'autres rapportés par ceux qui prirent soin de le réfuter.

b Alcu. p. 785. | Conc. t. 7. p. 1150. 1151. | Agob. t. 1. p. 1.59.

1°. On ne nous apprend point qu'il en eût composé quelqu'un avant [c] la letre qu'il écrivit en réponse à celle d'Elipand, et dans laquelle il établissoit les premiers principes de son hérésie.

c Egin. an. 792.

2°. [d] Eginhard auteur contemporain, et quelques autres nous donnent à entendre, qu'outre cette letre il adressa encore quelques autres écrits au même prélat, pour developper et confirmer ce qu'il n'avoit dit qu'en abregé dans la même letre. On n'a point d'autre connoissance de ces écrits.

d Ib. | Coin. an. 793. n. 10.

3°. Aïant été conduit à Rome en 792, comme on l'a dit, Felix y abjura de nouveau son hérésie, après y avoir déja renoncé au concile de Ratisbonne; et afin de donner au pape Adrien des preuves de sa conversion, il dressa une profession de foi. Ce qui nous reste des actes du concile tenu sur la même affaire sous le pontificat de Leon III, qualifie cette profession de foi, un traité ortodoxe, que Felix composa dans ses liens, et en rapporte quelques traits.

Conc. ib.

4°. [e] Si l'on peut tirer quelque chose d'intelligible et de certain de la letre d'Elipand à Felix, où il se trouve des défauts grossiers contre la construction et la pureté de la langue, il faut dire que Felix écrivit de Rome même au mois de Juillet une letre à Elipand, qui y répondit au mois d'Août suivant. Celle de Felix nous manque; et il paroît par la réponse qu'on nous a conservée, que la letre de Felix étoit pour persuader Elipand, que malgré ce qu'il avoit fait à Ratisbonne et à Rome, il persévereroit dans sa premiere opinion. Elipand la jugea si propre à favoriser ses erreurs, qu'il l'envoïa à Cordoue aux gens de sa secte.

e Alcu. p. 995-997.

5°. [f] Dans la même réponse, Elipand lui demande un écrit qu'il avoit fait depuis peu, en ne le désignant que d'une

f p. 997.

IX SIECLE. maniere fort obscure en ces termes : ***Envoïez-moi***, dit-il, *cet écrit pro tuo fidele gloriose principali*. La suite feroit croire qu'il s'agit de la réponse que Felix fit à Alcuin ; mais le commencement de la letre d'Elipand ne permet pas de l'entendre

p. 996. de la sorte. ' Il suppose effectivement que Felix étoit alors à Rome : *certifica me qui es positus in Roma*, et par conséquent que l'écrit dont il est question avoit précédé et la letre d'Alcuin à Felix, et la réponse de celui-ci à Alcuin.

6°. Cette réponse de Felix paroît avoir été le plus fameux ouvrage de ce prélat en faveur de son hérésie. Quelques modernes n'en mettent l'époque qu'en 797 ; mais il n'est pas croïable qu'il fût si long-temps à répondre à une letre qu'il

ep. 4. p. 1474. avoit reçue dès 793. ' Dès que cette réponse fut venue à la connoissance d'Alcuin, il s'adressa au roi Charles, et le pria de lui donner Paulin d'Aquilée, Richbode de Treves et Theodulfe d'Orleans, pour l'aider à la réfuter. Ils y travaillerent sans doute tous quatre ; mais les écrits de ces deux derniers prélats ne nous ont point été conservés. Il ne nous reste que les trois livres de Paulin et les sept d'Alcuin sur ce

p. 939. | app. p. 1776. 1777. | Bal. misc. t. 1. p. 413. 415. sujet. ' Suivant l'idée qu'ils nous donnent l'un et l'autre de l'ouvrage de Felix, il étoit plein d'érudition. Mais en louant ce qu'il pouvoit y avoir de bon, ils font voir que la prétendue adoption n'étoit pas la seule erreur dont il étoit infecté. Que l'auteur s'y contredisoit lui-même. Qu'il abusoit des autorités respectables dont il se servoit, en les dé-

Alcu. ep. 8. p. 1494. tournant de leur sens propre et naturel. ' Qu'il n'avoit point encore publié d'écrit où il se trouvât plus d'erreurs. Expression qui prouve ce qu'on a établi plus haut : que Felix avoit composé divers ouvrages pour soutenir son hérésie. Il se fit alors en France plusieurs copies de cette réponse à Alcuin ; car il fallut l'envoïer à ceux qui travaillerent à la réfuter, et on l'envoïa même au pape. Cependant elle ne paroît plus nulle part.

7°. Il n'en a pas ainsi été de sa profession de foi faite à Aix-la-Chapelle en 799. La postérité a été plus soigneuse de nous la conserver ; et on la trouve imprimée dans divers

p. 998 - 1004. | Conc. ib. p. 1858-1862. supp. p. 89-91. | Hisp. t. 3. p. 115. 117. recueils. ' De celui des œuvres d'Alcuin, où il semble qu'elle ait paru pour la premiere fois, elle est passée dans le supplément aux conciles du P. Sirmond, puis dans ceux du P. Labbe et la collection de ceux d'Espagne. Elle est adressée aux prêtres, aux diacres et à tous les fideles d'Urgel.

D'abord

D'abord Felix raconte de quelle maniere il a été conduit à la connoissance de la vérité. Puis il s'étend un peu à protester la sincérité avec laquelle il l'embrasse. Ses rechûtes passées exigeoient une protestation développée. Ensuite après avoir expliqué le dogme opposé à son hérésie, il le confirme par plusieurs passages des peres, S. Athanase, S. Grégoire de Nazianze, S. Cirille, S. Leon, S. Grégoire le Grand. Il y rapporte aussi un long passage de Nestorius, pour montrer qu'il est fort éloigné de penser comme lui.

Lorsque Leidrade, Nefride et Benoît d'Aniane retournerent à Urgel en 800, pour achever d'y éteindre l'hérésie de l'adoption, Alcuin se servit de cette occasion pour y envoïer la profession de foi dont il s'agit, et de laquelle il donne une idée fort avantageuse. Alcu. p. 993-994.

8° Enfin on apprend d'Agobard archevêque de Lyon, qui le réfuta après la mort de l'auteur, que Felix avoit laissé un autre écrit de sa façon en faveur de ses erreurs favorites. C'est le même qui se trouva entre ses papiers après son décès, comme on l'a dit. Il étoit par demandes et par réponses; et Agobard dans sa réfutation en a inseré d'assez longs passages. Agob. t. 1. p. 1-59.

LEIDRADE,

ARCHEVÊQUE DE LYON.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

LEIDRADE[1] fut illustre dans le siecle, avant que de le devenir dans l'Eglise. Il nâquit dans le Norique, d'où il passa ensuite en France. L'histoire n'en marque pas l'occasion; mais il est à croire qu'il y fut appelé par le roi Charles pour le même dessein qu'Alcuin et Theodulfe. Ses grandes qualités lui attirerent l'estime et la confiance de ce prince, qui se connoissoit si bien en merite, et le firent élever

Ado, chr. p. 306. 2. | Theod. l. 1. car. 1, v. 117-120. | Gall. chr. nov. t. 4. p. 52.

1. Le nom de ce prélat se trouve différemment exprimé dans les auteurs mêmes ses contemporains. Theodulfe le nomme Leidrade, Felix d'Urgel, Laidrace ou Laidaque, Alcuin Leobrade, mais il est plus connu sous le nom de Leidrade. Gall. chr. ib.

IX SIECLE.

aux dignités séculieres, dont il s'acquita d'une maniere aussi avantageuse qu'honorable à l'état : *vir sæculari dignitati intentissimus*, dit de lui Adon de Vienne, *et honori reipublicæ utilis*. On croit qu'il fut d'abord bibliothecaire du roi : ce qui convenoit fort à un homme de Letres, tel qu'étoit Leidrade, qui étoit venu pour aider à les ressusciter parmi les François. On a plus de preuves qu'il fut revêtu de la charge d'envoïé du prince, pour veiller à l'observation des loix, et au maintien du bon ordre dans certaines provinces du roïaume.

Ado, ib. | Gall. chr. ib. p. 52. 53.

Mais de quelque utilité qu'il fût pour le gouvernement de l'état ', Charles voulut bien ceder un si excellent sujet à l'église de Lyon. Adon son archevêque étant mort en 798, et Ilduin son neveu, qui étoit destiné pour son successeur, aïant préferé l'obscurité du cloître à l'éclat de la prélature, Leidrade fut élu pour remplir ce siege. ' Si-tôt qu'Alcuin, qui étoit lié avec lui d'une amitié très-étroite, en eut appris la nouvelle, il se hâta de lui écrire pour le féliciter sur son exaltation. Sa letre nous le représente particulierement comme un homme d'un excellent conseil, et qui réunissoit en sa personne toutes les qualités d'un ami constant et fidele.

Alcu. ep. 86.

Theod. ib. | Agob. not. p. 141.

' Leidrade se trouva cependant obligé, avant que de prendre le gouvernement de son église, de se prêter à une commission importante, dont le roi le chargea conjointement avec Theodulfe d'Orleans son bon ami. Il s'agissoit de visiter les provinces que contenoit l'ancienne Narbonnoise, afin de faire garder la regle en tout et par-tout. L'exécution de ce dessein retarda l'ordination du prélat élu, qui ne se fit qu'en 799.

Leid. ep. p. 126-128.

' L'église de Lyon se trouvoit alors dans un état déplorable, tant pour le spirituel que pour le temporel, et avoit besoin de tomber entre les mains d'un pasteur aussi attentif, laborieux et zélé. Leidrade s'appliqua de tout son pouvoir à lui rendre sa premiere splendeur. Non-seulement il répara les églises, rebâtit les monasteres tombés en ruine, fournit celles-là de bons livres qu'il eut soin de faire copier, et y mit les ornements convenables pour la décence du service divin. Mais il rétablit encore la majesté dans les offices, et érigea des écoles de chantres et de lecteurs, qui eurent un si heureux succès qu'en peu de temps il s'en trouvoit d'assez habiles parmi les premiers pour en instruire d'autres, et que

plusieurs lecteurs avoient fait d'assez grands progrès dans l'intelligence des saintes écritures, pour en expliquer le sens spirituel. ' La célebre abbaïe de l'Isle-Barbe fut un des monasteres dont ce zélé prélat releva les ruines. Il y introduisit vingt moines qu'il avoit reçus d'Aniane, et y mit les livres que le roi Charles avoit destinés à l'usage de ce monastere. Mab. act. B. t. 5. p. 205. n. 39. | an. l. 26. n. 74.

A peine Leidrade avoit-il mis la premiere main au grand ouvrage du rétablissement de son église, ' qu'on l'obligea de l'interrompre pour passer les Pyrénées et aller à Urgel travailler à la conversion de Felix évêque de cette ville, dont l'hérésie causoit tout le trouble qu'on a vû. Quoique Leidrade eût pour adjoints, dans cette grande affaire, Nefride de Narbonne métropolitain de la province, et Benoît abbé d'Aniane, on lui donne cependant tout l'honneur de la négociation. Les députés tinrent, ce semble, une assemblée à Urgel, pour réparer sur les lieux le scandale passé; et Leidrade sçut si bien s'y prendre, qu'il détermina Felix à aller en personne à Aix-la-Chapelle, où il fit sa retractation sur la fin de 799, comme on l'a dit. L'heureuse issue de ce voïage porta le roi Charles à renvoïer l'année suivante les mêmes députés en Espagne, afin d'y achever d'éteindre les restes de l'hérésie. Ce fut à cette occasion qu'Alcuin leur adressa ses quatre livres contre Elipand de Tolede, qu'il soumet à leur censure. Alcu. p. 926. 993. 998.

' Un autre évenement des plus mémorables de l'épiscopat de Leidrade, fut la translation des reliques de S. Cyprien évêque de Carthage, de S. Sperat et du chef de saint Pantaleon. Les ambassadeurs de Charlemagne, à leur retour de Perse, aïant apporté d'Afrique vers 807 ces saintes dépouilles, Leidrade eut le crédit de les obtenir pour son église. ' Quatre ans après en 811 se trouvant à la cour, il souscrivit, avec quelques autres prélats et abbés, au testament de Charlemagne. ' Comme il étoit fort valetudinaire, ce qui lui rendoit la mort toujours présente, il forma le dessein d'abdiquer l'épiscopat; et peut-être la mort de l'empereur, arrivée sur la fin de Janvier 814, acheva-t-elle de l'y déterminer. ' De sorte qu'au commencement du regne de Louis le Débonnaire, aïant désigné pour son successeur, de l'avis des évêques de France, Agobard qui étoit déjà son corévêque, il quitta son église et se retira au monastere de S. Medard de Soissons. ' Mais la retraite de Leidrade dans le Agob. t. 2. p. 120. 122. | Ado, chr. p. 807. 2. Egin. vit. c. p. 105. Leid. ib. p. 126. Ado, ib. p. 808. 2. | Mab. an. l. 28 n. 23. Agob. not. p. 145.

IX SIECLE.

cloître n'y ensevelit point ni sa réputation ni son mérite. L'empereur Louis l'y alla déterrer, pour l'envoïer en qualité de son député remedier à quelques affaires qui regardoient l'église de Mâcon. ' L'on ignore combien de temps Leidrade vécut depuis ; et l'on ne sait rien de sa mort, sinon qu'elle est marquée dans le nécrologe de l'église de Lyon au cinquiéme des calendes de Janvier, c'est-à-dire le vingt-huitiéme de décembre. Elle fut sans doute précieuse aux yeux de Dieu, ' et lui ouvrit l'entrée à une meilleure vie, comme Theodulfe l'esperoit de son vivant, en faisant son éloge dans les vers qui suivent.

Mab. ib.

Theod. ib. v. 117-122.

Hæserat hac nobis Leidradus sorte sodalis,
Cederet ut magnus, hoc revelante, labor.
Noricus hunc genuit; hunc tu Lugdune futurum
Pontificem speras, relligionis ope.
Arte cluit, sensuque viget; virtute redundat,
Cui vita ad superam transitus ista manet.

§ II.

SES ECRITS.

On a été fort long-temps sans connoître que la moindre partie des écrits de Leidrade. Ils ne sont cependant ni en grand nombre ni de longue haleine.

Agob. t. 2. app. p. 125-129.

1°. ' Nous avons de lui une letre à l'empereur Charlemagne, où il rend compte à ce prince de tout ce qu'il avoit fait en faveur de son église, tant dans le spirituel que le temporel, depuis le commencement de son épiscopat jusqu'au temps que cette letre fut écrite. Elle le fut, selon toute apparence, avant la translation des reliques de S. Cyprien et des autres martyrs, dont il n'est fait aucune mention. Au reste, quoique l'auteur y entre dans un détail qui peut donner un grand relief à son épiscopat, il n'y parle cependant de lui-même qu'avec beaucoup de modestie et d'humilité. Cette letre est assurément importante pour l'histoire de l'église et de la ville de Lyon. Mais plusieurs savants croient qu'il s'y est glissé en divers endroits des choses étrangeres, qui ne sont pas de l'auteur original. C'est le sentiment des PP. Chifflet, Menestrier, ' le Cointe, ' de Colonia, de MM. Baluze et le Laboureur.

Colo. his. lit. t. 2. p. 85.

Le premier recueil où l'on trouve ce monument imprimé, sont les écrits d'Agobard publiés à Paris en 1605 in-8° par les soins de Papire le Masson. ' De-là Pierre de la Lande le fit passer dans son supplément aux conciles du P. Sirmond son oncle, MM. de Sainte-Marthe dans leur Gaule Chrétienne, et les derniers auteurs du même ouvrage dans l'appendice de leur quatrième tome. M. Baluze imitant Papire le Masson, a aussi mis cette letre à la suite de son édition d'Agobard, qui parut en 1666; ' et le P. de Colonia en a traduit élegamment une partie dans son histoire literaire de la ville de Lyon. ' Ceux qui ont dirigé la derniere édition des Peres, y ont inseré les œuvres d'Agobard, à la tête desquelles ils ont placé la letre dont il s'agit, avec la suivante de notre même prélat, et les témoignages rendus à sa mémoire.

Conc. supp. p. 102. 103. | Gall. chr. vet. t. 1. p. 300. 301. | nov. t. 4. app. p. 1-3.

Colo. ib. p. 86. 87

Bib. pp. t. 14. p. 232-234.

2°. ' L'autre letre de Leidrade est adressée à sa sœur, pour la consoler sur la mort d'un fils et d'un frere qu'elle avoit perdus presque en même temps. Les motifs de consolation qu'y emploïe l'auteur, il les tire de la raison et de la foi. L'on sent par-tout que c'est un cœur compatissant, plein de tendresse et de piété qui y parle; et quoiqu'il le fasse sans art, on peut dire néanmoins que la piece n'est pas sans beautés. Il y établit clairement les prieres pour les morts, et y avance cette belle sentence: Que celui qui sort de ce monde, n'a pas besoin d'un deuil qui devient inutile, mais de prieres qui puissent le soulager, *quia et qui mortuus est, non eget infructuoso luctu, sed fructuoso suffragio.*

Agob. ib. p. 129-132.

Cette seconde letre se trouve imprimée avec la précédente à la suite des écrits d'Agobard dans les éditions de Papire le Masson et de M. Baluze. Mais dans celle de la bibliothéque des peres de Lyon, on a jugé à propos de les mettre à la tête de ces mêmes écrits. ' Rivinus a aussi inseré cette seconde letre dans son recueil in-8°. qui parut à Leipsick en 1652, ou 1653 selon d'autres.

Bib. bal. t. 2. p. 666. | Syll. poë. chr.

3°. Le public n'avoit de Leidrade que ces deux letres, ' lorsqu'en 1682 Dom Mabillon lui fit présent de deux autres opuscules du même prélat. L'un est un traité sur les cérémonies du Baptême, dans le même gout à peu près que tant d'autres qui furent faits en même temps, pour répondre à la letre circulaire de Charlemagne sur le même sujet, envoïée en 811 à tous les métropolitains de ses états. On y compte

Mab. ana t. 3. p. 1-28.

IX SIECLE. onze chapitres, sans y comprendre la letre à l'empereur qui se lit à la tête. Leidrade emploïe le premier et dernier chapitre à discuter deux points, que les autres auteurs n'avoient point touchés. Il parle dans l'un des figures du Baptême que présente l'ancien Testament, en remontant jusqu'à l'endroit du premier chapitre de la Genese, où il est dit que l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux. Il traite dans l'autre des obligations et de la conduite d'un évêque, sur quoi il fait paroître beaucoup d'humilité. Dans le reste il promet de ne parler que d'après les peres qui l'avoient précédé. En expliquant le symbole, il y établit la procession du Saint-Esprit, conformément à l'addition que l'Eglise de France y avoit faite.

Pag. 28. 45. 4°. ' Charlemagne aïant reçu et examiné ce premier traité de Leidrade, loua le travail de l'auteur; mais il jugea qu'il n'avoit pas suffisament expliqué les rénonciations qui précedent le Baptême. C'est ce qui engagea notre prélat à reprendre la plume, et composer un autre traité, qui paroît plus travaillé que le précédent. Il est encore adressé à l'empereur par une letre fort humble qui se lit à la tête. On voit par l'un et l'autre, que l'auteur possedoit parfaitement l'écriture, et que l'aplication qu'il en fait est ordinairement assez juste.

Pag. 45. 46. ' Dom Mabillon, éditeur de ces deux traités, les tira de trois divers manuscrits; l'un de la bibliothéque de M. Colbert, l'autre de l'abbaïe de S. Eloi de Noïon, et le troisiéme de celle de S. André près d'Avignon. Le premier qui est fort ancien, attribue ces traités à S. Jerôme, dont le nom se lit à la tête. Mais c'est ce qui est démenti par le texte du second traité, où le véritable auteur se nomme lui-même dans l'inscription de sa letre à l'empereur. Le troisiéme manuscrit ne porte point de nom d'auteur; mais on y lit le nom de Charles à qui les traités sont adressés, avec sa qualité d'auguste. Tout cela joint au titre du second manuscrit, qui les attribue à leur véritable auteur, ne laisse aucun lieu de douter qu'ils
Pag. 28. n'appartiennent à Leidrade, évêque de Lyon, ' tel qu'il se qualifie au commencement du second traité.

Agob. t. 2. p. 80. 4°. ' Agobard parle avec éloge d'une préface que son pere spirituel, dont l'orthodoxie et l'érudition étoient connues de tout le monde, avoit mise à la tête de l'antiphonier de l'église de Lyon: ce que l'on croit avec raison devoir entendre de Leidrade.

SMARAGDE,

ABBÉ DE SAINT-MIHEL.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

LES plus grands hommes ne sont pas toujours ceux dont on a pris plus de soin de conserver l'histoire à la posterité. C'est ce qui est arrivé en particulier à l'égard de l'illustre abbé dont nous entreprenons l'éloge. On ne sçait rien ni de sa naissance, ni de son éducation ; ' et la premiere fois qu'on le voit paroître dans le monde, c'est à l'occasion de la dédicace d'un de ses ouvrages au roi Charles, avant qu'il fut parvenu à l'empire, mais après qu'il eut été couroné Roi des Lombards: par conséquent on n'étoit pas encore à la fin du VIII siécle. Si Smaragde n'étoit pas dès lors abbé de S. Mihel [1] au diocèse de Verdun, il ne tarda pas à être revêtu de cette dignité. ' Il l'étoit au moins en 805 ; puisque vers ce même temps, il fut chargé en cette qualité de la part de Charlemagne, de terminer quelque differens entre les moines de Moïenmoutier et Fortunat leur abbé commendataire.

Spic. t. 5. p. 1. 2.

Duches. t. 2. p. 713. n. 3. | Cal. his. de Lorr. t. 3. p. 640.

Quoiqu'il fût bien avant dans la confiance de ce Prince, ' et que son mérite et sa réputation le rendissent célebre, cependant les historiens de ce temps-là paroissent l'avoir oublié. Mais on sait par d'autres voies, qu'il eut beaucoup de part au renouvellement des études, qui devoient être florissantes parmi ses moines. On en juge ainsi par le grand nombre d'écrits, dont il enrichit l'église et la république des letres, ' et principalement par son commentaire sur Donat, qui étoit, comme on l'a dit ailleurs, une espece de grammaire, qu'il composa en faveur des éleves à qui il enseignoit les

Mab. ana. t. 2. p. 338

Pag. 420.

1. Ce monastere dédié sous l'invocation de S. Michel, dont on rapporte l'origine à l'an 709, se nommoit d'abord Castellion, à cause de la montagne sur laquelle il étoit situé, ou Marsoupe du nom d'une petite riviere qui y prend sa source. Dans la suite le pieux abbé l'ayant transferé sur le bord de la Meuse où il est aujourd'hui, il prit le nom de S. Michel, et par corruption S. Mihel; et ce qui en resta à Marsoupe, se nomma le vieux Moutier.

IX SIECLE.

An. l. 27. n. 72. | Conc. t. 7. pag. 1199.

Letres. On sait encore qu'il fut employé dans des négociations aussi épineuses qu'importantes. ' Sur la fin de l'an 809, l'addition du *Filioque* faite au symbole, aïant fait naître à la cour de France une grande dispute, à l'occasion de l'envoïé de l'empereur des Grecs en cette cour, Charlemagne résolut d'envoïer à ce sujet une députation à Rome. L'abbé Smaragde fut chargé d'écrire la letre au pape Leon III, et d'accompagner les députés, qui étoient Bernaire, évêque de Vormes, Jessé d'Amiens et Adalhard, abbé de Corbie.

Conc. ib. p. 1194.

La présence de Smaragde à Rome ne fut point inutile.' Ce fut lui qui rédigea par écrit la conference qu'eurent les députés avec le pape, et qui exposa à ce pontife les raisons qu'avoit l'église gallicane, de soutenir l'addition du *Filioque*.

On ignore si l'honneur qu'il fit à cette députation n'engagea pas la cour à l'emploïer dans quelques autres. Il y a toutefois plus d'apparence qu'elle le laissa jouir du repos de sa retraite, dont il profita pour instruire ses moines, et composer les ouvrages qu'on a de lui. ' Son mérite cependant ne lui acquit pas moins de crédit auprès de Louis le Debonaire, qu'il en avoit auprès de Charlemagne, comme il paroît par plusieurs diplomes qu'il en obtint en faveur de son monastere. ' En 817, il assista avec plusieurs autres abbés au concile d'Aix-la-Chapelle, où furent faits ces célébres statuts pour la réformation de l'ordre monastique.

Mab. ana. ib. p. 383. 385. | Bal. misc. t. 4. p. 422.

Mab. an. l. 28. n. 63.

n. 64. | ana. ib. p. 384-386.

' Deux ans après, le pieux abbé s'appercevant que son monastere étoit en un lieu trop incommode, le transfera sur le bord de la Meuse, à une grande lieue de sa premiere situation. C'est aujourd'hui la célébre abbaïe réguliere de S. Mihel, entre les mains des Bénédictins de S. Vennes, où s'est formée une ville considérable de même nom. Smaragde ne survécut de guéres à cette translation; quoiqu'on ignore le temps précis de sa mort. Il fut inhumé dans son premier monastere, avec l'épitaphe suivante, qui lui donne le titre de theologien à raison de son grand sçavoir.

EPITAPHE.

Cum pius imperii Ludovicus jura teneret,
Smaragdus viguit istius abba loci.
Qui locus humanis quod erat minus usibus aptus,
Haud procul hinc sedem transtulit ille suam

Cum

Cum tamen ad regnum meruit cœleste venire,
Reddidit antiquo membra ferenda loco.
Scorpio jam phœbum duodena parte premebat,
Sidera Theologo cum patuere viro.

II.

SES ECRITS.

Comme les historiens du temps avoient négligé de faire connoître l'abbé Smaragde, dont il est ici question, ' et qu'il parut dans la suite quelques autres hommes célébres de même nom, tels que saint Ardon Smaragde, disciple de saint Benoît d'Aniane, et Smaragde, abbé de Lunebourg en Saxe au X siécle : quelques écrivains ont attribué à ceux-ci les écrits suivans, qui appartiennent certainement au premier. C'est ce qui est aujourd'hui reconnu de tous les meilleurs critiques.

Mab. ana. t. 2. p. 417. 418. | an. l. 28. n. 91. | Spic. t. 5. pr. p. 3-5. | Cal. his. de Lorr. t. 1. p. 642. | Lab. scri. t. 2. p. 361. 362.

1°. ' Le premier de ces écrits, suivant l'ordre chronologique, nous paroît avoir été le traité qui porte pour titre : *La voie roïale*, ou le grand chemin, *via regia*. ' Il a été mis au jour sur un manuscrit de Christine, reine de Suéde, par les soins de dom Luc d'Acheri, qui l'a placé à la tête du V volume de son spicilege. L'auteur l'adresse à un roi de France, ' que l'éditeur croit être Louis le Debonaire ; mais il y a beaucoup plus d'apparence que c'est Charles son pere, lorsqu'il n'étoit encore que roi de France et de Lombardie. Ce qui le persuade, c'est d'une part, que Smaragde dans toute sa préface ou épitre dédicatoire, ne dit pas un mot qui insinue que l'empire fût passé dans la famille du prince à qui il parle, quoiqu'il en eût occasion, ' et que de l'autre il nous représente ce prince comme gouvernant plusieurs roïaumes.

Spic. ib. p. 1-56.

pr. p. 32.

p. 5.

p. 4

Cet ouvrage est une excellente instruction divisée en 32 chapitres, où l'on trouve des avis importants sur la suite des vices capitaux, et la pratique des principales vertus, à commencer par l'amour de Dieu et celui du prochain. Quoique l'auteur y adresse par tout la parole à une tête couronnée, il y soutient toujours le caractere d'un homme plein de zele et de fermeté, qui ne sçait point taire ou diminuer les grandes vérités du salut, pour plaire et faire sa cour aux dépens

de la sainte rigueur de la morale évangélique. L'onction dont il étoit rempli, s'y fait sentir à chaque page. Ce qu'il y établit, il le prouve par l'autorité de l'écriture et des peres. Il est vrai qu'il emploïe les maximes de ces derniers sans les citer; mais quiconque est versé dans la lecture de leurs ouvrages, s'apperçoit aisément que notre auteur s'est servi de leurs pensées.

Bib. pp. t. 16. p. 1305-1342.

2°. Ce qu'il a fait dans sa *Voïe roïale* en faveur d'un prince et des autres laïcs, il l'a exécuté ' dans son *Diadême des moines,* en faveur des personnes consacrées à Dieu. C'est une autre instruction ou traité spirituel, où Smaragde a recueilli, comme il le dit lui-même dans le petit avertissement qui se lit à la tête, tout ce qu'il a trouvé dans les écrits des peres de plus propre à ranimer la pieté languissante, à nourrir la ferveur, et à inspirer le desir des biens futurs. L'ouvrage est divisé en cinq chapitres, sans y comprendre la petite préface, où il ordonne d'en lire en commun tous les soirs quelques endroits : comme on lit tous les matins quelque chose de la régle de S. Benoît. On juge de-là que l'auteur étoit déjà abbé, lorsqu'il mit la main à cet écrit. ' Sigebert, l'anonyme de Molk et Honoré d'Autun le reconnoissent clairement pour l'ouvrage de Smaragde, dont nous faisons l'histoire. Les deux premiers ajoûtent, qu'il lui donna le titre qu'il porte, parce que comme un diadême brille par les pierres précieuses dont on l'enrichit, ce traité brille par l'éclat des vertus qui en sont le sujet. Il roule effectivement tout entier à montrer les vices qu'il faut fuir, et les vertus qu'on doit pratiquer.

Sigeb. scri. c. 118. | Mell. scri. c. 50. | Hon. Aug. scri. l. 4. c. 6.

Il a été imprimé plusieurs fois. ' La premiere édition que nous en trouvons, fut faite à Paris chez Jean Petit et Josse Bade, l'an 1532, en un petit volume in-8°. par les soins de Jean Joanneau, moine de saint Germain-des-Prés. En 1540, ' il y en eut une autre édition à Anvers, qu'on ne nous fait point autrement connoître. ' Jacques le Louchier, moine d'Athe, fit réimprimer le même traité sur un manuscrit de l'abbaïe de saint Martin de Tournai, chez Laurent, imprimeur de la même ville. Cette édition est in-16 de l'année 1610, ' et fut suivie d'une autre faite au même endroit en 1620. ' L'édition de Tournai servit de modéle à celle qui parut à Paris chez Denys Bechet, l'an 1640, , in-12, ' et à celle qui se trouve au XVI volume de la bibliothéque des peres de Lyon.

Bib. S. Vin. cen. | Hon. Aug. ib. not. | Bib. S. Aug. Lein. | Barb. p. 394. | S. Vin. cen. | Bib. pp. ib.

3°. [a] Un autre écrit de Smaragde, est la letre au pape Leon III, sous le nom de l'empereur Charlemagne. C'est proprement un petit traité dogmatique sur la procession du saint Esprit, où l'auteur prouve par l'autorité de l'écriture et des peres de l'Eglise, qu'il procéde du Fils comme du Pere. [b] Jean, moine Grec, dont on a parlé, aïant été envoïé de la cour de Constantinople à celle de France, donna occasion à disputer sur ce point du dogme; et cette dispute enfanta l'écrit dont il est question. Il fut envoïé à Rome au nom de l'empereur, par l'auteur même et les autres députés du prince. Smaragde débute par se plaindre du malheur de son temps, où une telle vérité enseignée clairement par les anciens se trouvoit négligée, obscurcie et révoquée en doute : ce qui ne seroit pas arrivé, dit-il, si les pasteurs et les autres qui sont chargés d'instruire, n'avoient pas négligé de lire et d'approfondir les divines écritures.

[a] Conc. t. 7. p. 1199-1202. | Supp. p. 100-102.

[b] Egin. an. 809.

[c] Adon, archevêque de Vienne, et Reginon, abbé de Prom témoignent, que cette dispute sur la procession du saint Esprit donna lieu à un concile qui se tint à Aix-la-Chapelle au mois de Novembre 809 ; on n'en a point d'autres actes que la letre précédente, qui en fut apparemment le résultat. Ce fut dans cette assemblée que Charlemagne forma la résolution d'envoïer à Rome.

[c] Conc. ib. p. 1194.

4°. [d] En conséquence de cette députation, il s'y tint une conférence entre le pape et les envoïés du prince, tant sur la procession du saint Esprit, que l'addition *Filioque* faite au symbole. L'abbé Smaragde, qui étoit du nombre, prit soin de la rédiger par écrit avec beaucoup d'ordre ; et on la compte au rang de ses ouvrages. Il y rapporte exactement les choses de la maniere qu'elles s'y dirent, en marquant à la tête de chaque réponse et de chaque replique, les personnes qui y parlent. Cette conférence est importante pour justifier l'addition que l'église Gallicane avoit faite au symbole, et qui s'est enfin communiquée aux autres Eglises d'Occident.

[d] p. 1194. 1198. | G. t. 2. p. 256-260.

5°. L'ouvrage le plus considérable de Smaragde, et où il y a le plus d'érudition, est son commentaire ou explication des Epîtres et des Evangiles, qui se lisent à la messe dans tout le cours de l'année. D'abord on ne donna point d'autre titre à cet ouvrage que ceux d'*Explication* ou de *Collection*. Mais dans la suite on l'a nommé, *les Postilles* ; et il

IX SIECLE. est plus connu sous ce titre. Ce n'est proprement qu'un recueil fort abregé de ce que les peres ont dit de meilleur sur le texte sacré que l'auteur entreprend d'expliquer.

Il donne d'abord le texte de chaque Epître et de chaque Evangile, suivant l'ordre établi dans le *Livre du Comte*, dont on a parlé ailleurs. Puis il répete chaque verset de ce texte sur lequel il y a quelque instruction à donner, et y joint le précis de ce que les peres ont dit sur cet endroit. Il ne s'est pas seulement borné à nommer dans sa petite préface les peres dont il emploïe l'autorité, mais il a encore eu l'attention de les citer à la tête, ou à la marge des passages qu'il emprunte de leurs écrits. On compte jusqu'à près de vingt auteurs, tant grecs que latins, dont il fait usage: ce qui montre, et sa grande érudition et les richesses de la bibliothéque de son monastere. Pelage est du nombre de ces auteurs; mais notre sçavant et sage abbé a soin d'avertir qu'il ne s'en est servi qu'avec précaution. Il dit la même chose à l'égard d'Origene. Entre saint Isidore de Seville et le vénérable Bede, il nomme un certain Figulus, dont il emploïe aussi l'autorité. Mais si ce nom n'est pas défiguré, l'on peut dire que cet écrivain n'est point connu.

Après la petite préface vient un avertissement au lecteur en 16 vers hexametres, pour lui donner quelque idée du mérite de l'ouvrage, et l'exhorter à profiter du fruit qu'il lui présente. Il paroît par ce peu de vers, que Smaragde n'étoit point inferieur en talent pour la versification aux meilleurs poëtes de son siécle. On en a encore une autre preuve dans un plus long poëme qu'il a mis à la tête de son commentaire sur la régle de S. Benoît.

Bib. S. vin. cen.

Son explication des Epîtres et Evangiles de l'année, a été imprimée à Strasbourg, chez Georges Ulricher, l'an 1536 avant Pâques, en un volume *in-folio*. Mais l'éditeur trompé par Tritheme qu'il a suivi, a confondu notre docte abbé, avec un autre Smaragde, abbé en Saxe, et qui ne fleurissoit que sur la fin du X siécle, et lui a changé son nom de Smaragde contre celui de Zmaragde. Frisius, qui est tombé dans une faute opposée en faisant fleurir Smaragde dès la fin du VII siécle, nous apprend et le pere Labbe après lui, que l'explication dont il s'agit a été traduite en Allemand par Gaspar Hedion, luthérien. A s'en tenir aux termes de Frisius, on croiroit que cette traduction auroit

Fris. bib. phs. p. 77. 1. | Lab. scri. t. 2. p. 362.

été imprimée au même endroit et la même année que le texte original de l'auteur.

6°. Smaragde laissa aussi de sa façon un commentaire, ou explication de la régle de saint Benoît, qu'il ne finit qu'après le concile d'Aix-la-Chapelle de 817, dont il cite les statuts. De sorte que c'est un de ses derniers ouvrages. Il l'entreprit moins pour les personnes sçavantes, que pour les simples, comme il le temoigne lui-même dans une courte préface en prose qui se lit à la tête. Se sentant déja de l'inclination pour ce travail, il fut déterminé à s'y prêter par les instances de plusieurs de ses freres. Il avoue cependant qu'il y avoit dès lors grand nombre d'autres commentaires sur la même régle. Cette courte préface est suivie d'un poëme de 74 vers élegiaques, presque tout emploïé à faire l'éloge du texte qu'il entreprend d'expliquer. Dans la suite on a détaché ce poëme de sa place, ' pour le faire entrer dans la bibliothéque de Fleuri, où il est imprimé avec quelques fautes. Flor. bib. t. 1. p. 290-292.

Quoique l'ouvrage porte le nom de Smaragde dans les manuscrits, ' on n'a pas laissé d'en vouloir faire honneur à Raban Maur et à d'autres. On l'a pourtant rendu à son véritable auteur, ' dans l'édition qui en a été faite à Cologne chez Gerwin Calenius et les héritiers de Cantel, en 1575. Elle est en un volume *in-folio*, auquel on a joint le texte de la régle, le commentaire de Turrecremata, les hommes illustres de l'ordre de S. Benoît par Tritheme, les régles de S. Basile, de S. Augustin et de S. François. Encore malgré cette édition qui porte le nom de Smaragde, ' on a tâché de donner cette explication à Raban, entre les œuvres duquel elle se trouve imprimée. Mais on ne peut sans injustice la refuser à Smaragde, comme le montre fort bien Dom Mabillon. Mab. an. l. 28. n. 91. Bib. S. vin. cen. Rab. M. t. 6. p. 246-330.

7°. ' On apprend d'Honoré d'Autun, que Smaragde en expliquant Donat, avoit composé un grand ouvrage, qui étoit une grammaire : *Grammaticam majorem, Donatum exponendo explicuit.* ' L'ouvrage n'est point imprimé : mais on en trouve deux divers manuscrits dans la bibliothéque de Corbie, cottés l'un 524, et l'autre 525. Dans le premier, il porte pour titre : *Grammatici Smaragdi abbatis mirifice* (ou plûtôt *mirificus*) *tractatus;* et dans le second : *Tractatus in partibus Donati cujusdam presbyteri Zmaragdi.* ' Il est divisé en quatre livres, ausquels il s'en trouve un cinquiéme sur l'or- Hon. Aug. ib. Mab. ana. t. 2. p. 420. p. 421. 422.

a p. 420-423.

thographe dans le second manuscrit. a Dom Mabillon en a publié quelques extraits avec la préface, dans laquelle on voit et le dessein de l'auteur et à quelle occasion il l'entreprit. Lorsqu'il enseignoit la grammaire dans son monastere, ses éleves prirent tant de goût à ses leçons, qu'ils l'engagerent à composer un traité de grammaire en forme. Smaragde se rendit à leurs instances, et traita son sujet de telle sorte, qu'il tira tous ses exemples de l'Ecriture sainte, afin de prévenir l'aversion que plusieurs avoient de cette étude, n'y voïant que des noms et des exemples tirés des auteurs Païens. Par ce moïen, il met ses lecteurs en état de prendre une teinture des livres sacrés, au même temps qu'ils s'instruisent des letres humaines. Il paroît par plusieurs exemples qu'il y emploïe, que l'ouvrage fut composé sous le régne de Charlemagne. Il est néanmoins vrai que dans quelque exemplaires anciens, on a tellement changé ces exemples, que l'on croiroit qu'ils supposent plûtôt le régne de Louis le Debonaire,

Six. bib. l. 4. p. 321. | Poss. app. t. 3. p. 233. | Trit. scri. c. 300.

8°. Sixte de Sienne qui comme Frisius fait fleurir Smaragde dès la fin du VII siecle, en quoi ils sont suivis de Possevin, lui attribue avec celui-ci un commentaire sur le Psautier. Tritheme lui avoit déja donné le même ouvrage avant ces deux autres écrivains, en y ajoûtant encore plusieurs sermons. Mais aucun autre auteur plus ancien n'a connu ni parlé de ces ouvrages : ce qui est un légitime sujet de douter qu'ils aïent jamais existé.

Yep. chr. t. 4. p. 423.

9°. Yepez parlant de la célébrité des écrits de Smaragde, en ce qu'ils étoient répandus jusqu'en Espagne, avant même l'invention de l'Imprimerie, assûre avoir vû dans le grand collége de S. Sauveur d'Onia un commentaire du même abbé sur les Prophétes, encore manuscrit en letres gottiques : ouvrage rare, ajoûte-t'il, et fort estimé. Mais il y a bien de l'apparence qu'Yepez veut ici parler du commentaire du même écrivain sur les Epitres et les Evangiles de l'année, qu'il aura pris pour un commentaire sur les Prophétes ; parce qu'en l'ouvrant, il sera tombé sur l'explication d'une leçon tirée de quelque Prophéte, et qu'il en sera demeuré là, sans autre examen.

Mab. ib. p. 375. 376.

10°. L'auteur de la chronique de S. Mihel, qui écrivoit au XI siécle, fait mention d'un ouvrage que Smaragde avoit composé sur l'histoire de son monastere et de ses

premiers abbés. La briéveté dont use ce chroniqueur sur ces premiers temps, feroit juger que l'écrit dont il parle et qu'il avoit vû, étoit lui-même fort succint. Au reste il ne se trouve plus nulle part; et personne ne nous en donne d'autre connoissance. (XXIV.)

SAINT BENOIT,

Abbé d'Aniane.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Benoit, le plus illustre restaurateur de la discipline monastique en Occident, et l'une des plus brillantes lumieres de tout son ordre, après le patriarche dont il portoit le nom, ' nâquit en Septimanie, aujourd'hui le Languedoc, l'an 75'. Sa famille distinguée par sa noblesse, descendoit des anciens Gots, établis dans cette partie des Gaules ; et son pere, qui s'étoit signalé par sa valeur et sa fidélité en faveur des François, étoit comte de Maguelone. Etant encore fort jeune, il fut envoïé à la cour de Pepin, où il fut élevé parmi les pages de la reine, comme l'on parleroit aujourd'hui. Il y exerça ensuite la charge d'échanson, et servit même dans les armées. A la mort de Pepin, il s'attacha au service de Charles, son fils et son successeur. ' Après y avoir passé quelques années, il se retira au monastere de S. Seine, au diocèse de Langres, et y embrassa la vie monastique en 774, la même année que le roi Charles se rendit maître de l'Italie.

Mab. act. B. t. 5. p. 191. n. 4. | His. de Lang. t. 1. 432. n. 86.

Mab. ib. n. 5. 6. | p. 215.

' Il y donna de si grands exemples de vertu, que l'abbé étant mort, les moines formerent le dessein de le mettre en sa place. Mais Benoît n'aïant pas lieu d'esperer qu'ils voulussent s'accommoder de ses manieres et de son austérité de vie, les quitta vers l'an 780, et retourna au diocèse de Maguelone [1] sa patrie. Là il se bâtit d'abord un petit hermitage près du ruisseau, nommé Anian. Mais le grand nombre de disciples que sa réputation y attira, le mit dans la

p. 193-204. 215.

1. Ce diocèse changea de nom dans la suite, et prit celui de Montpellier, lorsqu'en 1536 le siége épiscopal de Maguelone y fut transferé.

IX SIECLE.

nécessité de construire un monastere plus spacieux dans un lieu voisin. Bien-tôt la communauté s'accrut de telle sorte, qu'on vit plus de trois cens moines sous sa conduite. Telle fut l'origine de la célébre abbaïe d'Aniane, qui aïant pris son nom de la petite riviere voisine, le communiqua à son saint Fondateur.

p. 197. 198. 201. 203. 204. | His. du Lang. ib. p. 455. n. 29.

' C'étoit tout à la fois une école pour la pieté et pour les letres. On a dit ailleurs combien elle contribua au renouvellement des études en France. Les moines sans cesser de s'y exercer à l'envi dans la pratique de toutes les vertus, s'y occupoient à copier les bons livres, et à s'instruire de toutes les sciences convenables à leur état. Dans cette vûe le saint abbé y amassa une nombreuse bibliothéque, et n'oublia rien pour cultiver de si louables occupations. Non-seulement il y recevoit les moines, il y donnoit encore entrée aux ecclésiastiques qui y abordoient de divers païs, et leur fournissoit des maîtres capables de les bien instruire. Par-là son monastere devint insensiblement comme le séminaire, d'où plusieurs églises des provinces voisines tiroient leurs évêques.

Mab. ib. 206. 207. 211. 215.

Ce fut de ce monastere, que l'esprit de S. Benoît se répandit dans toute la France, et de la France dans les Païs étrangers ; comme il s'étoit autrefois répandu du Montcassin dans l'Italie, et de l'Italie dans toute le reste de l'Occident.' D'abord Louis le Debonaire, n'étant encore que roi d'Aquitaine, soumit au bienheureux abbé les monasteres de son roïaume, afin qu'il y rétablît la discipline réguliere ; et après qu'il eut succédé à Charlemagne son pere, il lui donna la même autorité sur tous ceux de l'empire François. Benoît en réforma un grand nombre de son vivant : entr'autres Gellone en Languedoc, l'Isle-Barbe près de Lyon, S. Savin en Poitou, Cormeri en Touraine, Massay en Berri, Mici ou S. Maximin, près d'Orleans, Maurmunster en Alsace. Et après sa mort la réforme qu'il avoit établie se communiqua successivement à toutes les maisons où l'observance primitive s'étoit rélâchée, comme à celles qu'on établit de nouveau.

t. 6. p. 570. n. 1. 2.

' On ne doute même pas que Benoît ne soit ce saint abbé Eutice ou Heuticius, [1] de qui l'institut de

Hist. du Lang. ib. p. 432. 491.

1. ' On croit en effet qu'Heuticius est le même que Wittiza latinisé, nom barbare fort commun parmi les Visigots, et que S. Benoît d'Aniane reçut au baptême; mais qu'il changea dans la suite contre celui de Benoît.

Clu-

Cluni tira sa premiere origine, comme il est porté dans la vie de S. Odon.

' Notre illustre abbé donna aussi ses soins aux affaires générales de l'Eglise. Il découvrit le venin de l'héresie de Felix, évêque d'Urgel, dont on a parlé, et la combatit avec autant de succès que de vigueur. Il commença par en préserver les prélats de son païs ; ' et il eut beaucoup de part à la condamnation qui en fut faite au grand concile de Francfort, où il assista avec plusieurs de ses disciples. ' Il étoit sans doute à la tête de ces abbés et moines de Gothie, qui écrivirent à Alcuin sur cette même héresie, et à qui Alcuin adresse la réponse qui nous reste de lui. Ce fut par son canal, que le même écrivain leur communiqua son premier ouvrage contre Felix, auquel la letre précédente put donner occasion, mais qui est perdu, comme on l'a remarqué. ' Son mérite et ses lumieres porterent Charlemagne à l'associer aux archevêques Leidrade de Lyon et Nefride de Narbone, pour aller à Urgel travailler à la conversion de ce prélat héretique. Il firent deux fois ce voïage en 799 et 800 ; ' et l'on prétend qu'ils y tinrent autant de conciles sur les lieux, pour achever de détruire les restes de l'héresie.

t. 5. p. 198. n. 17. | Bal. misc. t. 5. p. 1-55.

Mart. ampl. coll. t. 5. p. 902.

Bal. ib. t. 1. p. 377-381.

Alcu. p. 926. 993. 998.

Coin. an. 799. n. 30. | His. du Lang. ib. p. 459. n. 49.

' Louis le Debonaire devenu roi de France et empereur, voulut approcher de lui Benoît d'Aniane, pour qui il avoit une estime singuliere. Il lui donna d'abord l'abbaïe de Maurmonster ; mais comme elle étoit trop éloignée de la cour, et que ce prince ne pouvoit se passer du pieux abbé, il lui fit bâtir le monastere d'Inde à deux lieues d'Aix-la-Chapelle, séjour ordinaire de l'empereur. ' En 817, il présida à l'assemblée des abbés qui se tint dans la même ville, pour travailler au rétablissement de la discipline monastique, et eut la principale part aux réglements qui furent faits l'année précédente pour les chanoines, les chanoinesses et les moines. ' Après tant de travaux si glorieusement soutenus pour les interêts de l'église et de l'ordre monastique, ce saint homme mourut dans son monastere d'Inde le onziéme de Février 821, âgé de 70 ans.

Mab. ib. p. 210. 215.

An. l. 28. n. 63

Act. ib. p. 216

L'empereur Louis ne fut pas le seul qui révéra sa vertu. Les plus grands personnages de son temps rechercherent son amitié, et se tinrent honorés de se voir en liaison avec lui. Tels sont entr'autres Theodulfe d'Orleans, Leidrade de Lyon, Nefride de Narbone, ' et le célébre Alcuin. Celui-

p. 205. n. 36

IX SIECLE. ci et notre saint abbé étoient en si grande relation, qu'ils s'écrivirent mutuellement de quoi faire un volume entier de letres. ' Theodulfe de son côté emploïoit quelquefois sa muse à célébrer son mérite et ses vertus. Il ne fait pas difficulté, en lui adressant la parole dans un de ses poëmes, de le comparer à S. Benoît du Montcassin, patriarche des moines d'Occident.

Theod. l. 2. car. 6.

Quod fuit Ausoniis Benedictus rector in arvis,
Hoc modò tu in nostris es, Benedicte, locis.
Ut cerebro Euphorbi Samius satus esse putatur,
Sic Nurci patris in te revocatur opus.

§. II.

SES ÉCRITS.

Il nous reste divers écrits de S. Benoît d'Aniane, qui sont tout à la fois des monuments de sa pieté et de son érudition, de son zéle pour l'intégrité de la foi, et de son amour pour l'exacte discipline dans les cloîtres.

1°. On a de lui *le Code des Regles*, qui est une collection de toutes les regles des moines, connues en son temps. Quelques uns prétendent qu'il fit ce recueil, lorsqu'il n'étoit encore que simple moine à Saint-Seine. ' Depuis qu'il fut abbé, il ordonna qu'on en liroit tous les jours quelque chose dans l'assemblée ou conference du matin. C'est le premier des ouvrages du saint abbé, dont S. Ardon Smaragde, son disciple et l'auteur de sa vie, fait mention.

Mab. act. B. t. 5. p. 213. n. 53.

Ce recueil est divisé en trois parties. Dans la premiere sont réunies les regles des peres d'Orient : celles de S. Antoine, de l'abbé S. Isaïe, des SS. Machaires, de S. Pacôme et autres, au nombre de dix en tout. La seconde partie contient les regles des peres d'Occident, dont on en compte jusqu'à quatorze : à la tête desquelles est placée celle de S. Benoît, ' qui semble néanmoins avoir précédé toutes les autres, même de la premiere partie, suivant l'idée que S. Ardon nous donne de ce recueil. La troisiéme partie comprend les regles des autres peres de l'église pour des religieuses : comme de S. Augustin, de S. Césaire, de S. Aurelien, de S. Donat, de S. Leandre et d'un autre pere inconnu. L'on y

Ibid.

trouve aujourd'hui jointe celle de S. Aëlrede, abbé de Ridal en Angleterre : mais on ne doute point que ce ne soit une addition faite après coup, par quelque copiste du XII siécle, ou des temps postérieurs, qui aura voulu rendre ce recueil plus complet. En effet, il est certain que cet abbé étoit contemporain de David, roi d'Ecosse, et de S. Bernard, abbé de Clervaux.

A la suite de toutes ces regles vient un appendice, où l'on a recueilli plusieurs exhortations des peres, tant Grecs que Latins aux moines et aux vierges, sur l'observance réguliere. Il y en a nommément de S. Basile d'Evagre, de S. Eucher de Lyon, de Fauste de Riès et de S. Césaire d'Arles. On peut se souvenir du fréquent usage que nous avons fait de ce recueil, sur l'histoire du V et VI siécle. ' Il appartient comme le précédent à S. Benoît d'Aniane; et l'Auteur de sa vie le compte au nombre de ses écrits: *Alium nihilominus ex Sanctorum Doctorum homiliis, quæ in exhortationem monachorum sunt prolatæ, conjunxit librum.* Il étoit fait pour être lû en tout temps dans les assemblées du soir. Ibid.

' Toutes ces regles ainsi divisées, avec l'appendice qui les suit, ont été imprimées pour la premiere fois à Rome chez Vital Mascardi l'an 1661, puis à Paris chez Louis Bilaine l'an 1663, en un volume in-4°. Ce fut M. Holstenius, chanoine et bibliothécaire du Vatican, connu dans la république des letres par divers ouvrages, qui prit soin de diriger la premiere de ces éditions, qui a servi de modéle à la seconde. On apprend de la petite dédicace et d'un court avertissement, qui se lisent à la tête, que l'éditeur avoit eu une copie du manuscrit de cet ouvrage, par le moïen du cardinal Chigi, alors nonce à Cologne, et depuis pape sous le nom d'Alexandre VII, qui l'avoit déterré dans la bibliothéque des chanoines-réguliers de la même ville. Que M. Holstenius n'avoit pas mis la derniere main à cette édition, lorsqu'une mort inopinée l'enleva de ce monde; attendant de pouvoir collationner sa copie à d'autres manuscrits. Que c'est pour cela qu'on ne l'a point avec les dissertations, les notes et le glossaire, dont il méditoit de l'enrichir. On y trouve cependant à la tête une petite dissertation sur l'origine et la propagation de l'institut des moines, leurs differentes especes, *etc*; et à la fin l'essai d'un glossaire pour expli- Bib. imp. p. 246. 1. | S. Vin. cen.

IX SIECLE. quer les mots barbares et inusités. On a mis aussi au commencement de chaque regle quelques observations touchant leurs auteurs. Quant à l'appendice, M. Holstenius l'a publié sur deux manuscrits de Christine, reine de Suede.

Mab. ib. 2°. ' Un autre ouvrage de S. Benoît d'Aniane, dont S. Ardon fait encore mention, est *la Concorde des Regles*. On la regarde avec justice comme une suite du code, dont on vient de parler et comme le premier, ou au moins un des premiers commentaires de la regle de S. Benoît du Mont-cassin. ' Sigebert qui caractérise fort bien cette concorde, en disant qu'elle a été faite pour montrer, que les autres regles des anciens ne different point de celle de S. Benoît, et que celle-ci s'accorde avec toutes les autres, l'attribue à un abbé Benoît, qu'il ne fait point autrement connoître. ' C'est ce que Tritheme a cru devoir entendre du bien-heureux Benoît Biscop, abbé en Angleterre, sur la fin du VII siécle. Erreur manifestement réfutée par le texte de la vie de S. Benoît d'Aniane, où il est disertement reconnu pour auteur de cette concorde.

Sig. scri. c. 62.

Trit. scri. c. 228.

Con. reg. pr. 1. ' Le saint l'entreprit, comme il le marque lui-même dans une petite préface en prose, où il donne de grandes preuves de sa modestie et de son humilité, à cette occasion. Certains moines lâches et négligents trouvoient mauvais, que ne s'étant engagés qu'à suivre la regle de S. Benoît, on leur en lût tous les jours plusieurs autres, qui n'y avoient, disoient-ils, aucun rapport. Saint Benoît d'Aniane pour les desabuser, leur montre dans cet ouvrage, que S. Benoît leur patriarche n'a rien prescrit, qui ne se trouve parfaitement conforme à ce qu'ont prescrit les autres peres de la vie ascétique. C'est ce qu'il exécute en rapportant à chaque texte de sa regle les endroits des autres regles qui concernent le même sujet. On compte jusqu'à vingt-six regles emploïées dans cette concorde, entre lesquelles il y en a deux, l'une de S. Jerôme et l'autre de Cassien, qui ne se trouvent pas dans le code précédent. L'ouvrage est divisé en 77 chapitres; quoiqu'on n'en distingue que 73 dans la regle de S. Benoît. Mais cette difference ne vient que de ce que l'auteur en a divisé quelques uns, et nommément la préface, en plusieurs. Du reste, il a suivi le texte de la regle, en plaçant à la tête le dernier chapitre, et celui qui traite

de l'élection de l'abbé, immédiatement avant le chapitre qui prescrit ce qu'il doit être : en quoi il n'a fait qu'établir un ordre assez naturel. La petite préface en prose est suivie d'une autre en vers hexamettres, qui fait voir qu'il ne réussissoit pas mal dans la versification ; quoiqu'il s'y rencontre quelques fautes contre la prosodie.

Cette concorde étoit déja venue à la connoissance de l'abbé Smaragde, dont on a parlé, lorsqu'il mit la main à son commentaire sur la regle de S. Benoît, dans lequel il paroît qu'il en a fait beaucoup d'usage. ' Dom Hugues Menard, à qui le public est redevable de quelques autres ouvrages d'érudition, la fit imprimer à Paris chez Jerôme Drouart et Denys Bechet, l'an 1638, en un gros volume in-4°. de plus de mille pages. Les savantes notes et observations, dont il l'accompagna, firent recevoir l'ouvrage avec une estime universelle. ' Il donna le texte sur un manuscrit de S. Benoît sur Loire, ancien de huit cens ans, qu'on croit être du temps de S. Odon de Cluni.

Bib. S. vin. cen.

Mss.

3°. ' A la fin de ce manuscrit sur lequel on a imprimé la concorde des regles, se trouve un recueil de fragments souvent assez longs, tirés des ouvrages de divers peres : S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin, S. Ephrem, S. Césaire d'Arles, S. Prosper, ou plûtôt Pomere, auteur du traité de la vie contemplative, S. Nil, Cassien, les vies de S. Antoine, de S. Fulgence, *etc.* ' L'éditeur de la concorde croïoit que c'étoit là le recueil d'homelies des peres, dirigé par S. Benoît d'Aniane, dont parle l'auteur de sa vie. ' Mais M. Holstenius à la fin de sa dissertation sur le code des regles, a fort bien réfuté ce sentiment; et l'appendice qu'il a joint à ce code, montre visiblement que ce sont deux recueils differents l'un de l'autre. On ne doute point toutefois que celui qui est encore manuscrit, ne soit comme l'autre de la façon de notre saint abbé.

Ibid.

Con. reg. p. 43.

Cod. reg. pr. c. 4

4°. ' Un manuscrit de l'abbaïe de Caunes au diocèse de Narbone, présente un autre recueil de sentences des peres, fait par S. Benoît d'Aniane, et dédié à l'empereur Louis le Debonaire. Il traite de la confession, et tend à montrer l'utilité de découvrir ses pechés à son pere spirituel. Dom Mabillon, qui en a imprimé la préface ou épitre dédicatoire, avec le commencement du corps de l'ouvrage, croit que ce recueil est le même que le précédent. Mais il y a des preuves

Mab. act. B. t. 6. p. 572. 573.

IX SIECLE. suffisantes pour les distinguer l'un de l'autre. En premier lieu, celui du manuscrit de S. Benoît sur Loire n'est point orné de dédicace, et commence par l'hexameron de S. Ambroise : au lieu que celui du manuscrit de Caunes commence par un passage de S. Gregoire pape. D'ailleurs les peres dont on rapporte des fragments, ne sont pas les mêmes dans les deux manuscrits; et le premier en contient davantage que celui de Caunes.

t. 5. p. 205. n. 36.

5°. ' On a déja dit qu'on voïoit autrefois plusieurs letres de notre saint abbé au B. Alcuin. Mais aujourd'hui il n'en paroît plus aucune. ' Il nous en reste cependant deux autres de lui : l'une à George, abbé d'Aniane, écrite la veille de sa mort, et l'autre à Nibridius ou Nefridius, archevêque de Narbone, écrite aussi pendant la maladie dont il mourut. Peut-être ces deux letres, qu'on peut regarder comme le testament de l'auteur, auroient-elles eu le même sort que les autres, si S. Ardon n'avoit pris soin de les ajoûter à la vie du saint abbé. ' Dom Hugues Menard les a mises avec des notes de sa façon à la tête de la concorde des regles; et Dom Mabillon les a fait entrer dans ses annales. On y voit quelle étoit la sollicitude de ce saint homme en mourant, pour perpétuer après lui dans ses monasteres, l'esprit de régularité.

p. 216. 217. | Boll. 12. feb. p. 620. 621.

Con. reg. p. 46. 51. | Mab. an. l. 29. n. 7. 8.

6°. ' M. Baluze sur un ancien, mais très-défectueux manuscrit de la bibliothéque de M. Colbert, nous a donné quatre opuscules sous le nom de S. Benoît, abbé d'Aniane, à qui il les attribue sans nulle difficulté, dans le petit avertissement qui se lit à la tête du cinquiéme volume de ses *Miscellanea*, où ils tiennent le premier rang. Ils tendent particulierement à combattre l'héresie de Felix d'Urgel, et à établir le dogme opposé. C'est ce qui, joint à la qualité d'abbé que quelques uns donnent à l'auteur, que tous s'accordent à nommer Benoît, peut beaucoup servir à affermir le sentiment qui les attribue à notre saint abbé; quoiqu'à la tête de deux de ces écrits l'auteur ne soit qualifié que diacre. ' Circonstance qui a fait douter à Don Mabillon que ces opuscules appartinssent à S. Benoît d'Aniane. Mais comme il est certain que ce grand homme a été un des plus zélés adversaires de l'héresie de l'adoption, et que ces opuscules qui la combattent portent son nom; pourquoi aller chercher un autre Benoît pour lui en transporter l'honneur?

Bal. misc. t. 5. p. 1-62.

Mab. an. l. 28. n. 63.

a Le premier de ces écrits est un recueil de témoignages tirés de l'Ecriture, pour établir les mysteres de l'Incarnation et de la Trinité, et pour inspirer de l'horreur de la rebaptisation. Quoique l'auteur s'y soit attaché à une grande précision, il ne laisse pas de faire valoir les autorités qu'il rapporte, et d'en tirer des conséquences qu'il appuïe par de judicieux raisonnements. Il y établit tellement le dogme opposé à l'héresie de Felix d'Urgel, qu'il y réfute aussi les fausses subtilités des Ariens, tant sur la divinité du Verbe, que celle du S. Esprit. C'est à l'occasion de ces héretiques, qu'il combat la rebaptisation. a p. 1-30.

' Le second des quatre opuscules, porte pour titre : *Discours de Benoît diacre, contre l'impieté de Felix.* On ne peut douter après l'avoir lû, qu'il ne soit sorti de la même plume que le précédent, qui y est rappellé, et dont il n'est que comme une suite. On y aprend qu'il n'a attaqué les Ariens dans le premier, que parce que les sectateurs de Felix d'Urgel avoient épousé leurs sentiments. Dans ce second écrit, l'auteur combat ceux-ci de front, en prouvant que J. C. est essentiellement vrai fils de Dieu, et non par adoption ; qu'il n'y a en lui qu'une seule personne, quoiqu'il y ait deux natures distinctes. A l'autorité de l'Ecriture, il joint celle des conciles et des peres, qu'il a soin d'appuïer, comme dans le premier, par une force de raisonnements capables de convaincre. p. 30-51.

Il est aisé de juger par la lecture de ces deux traités, que leur auteur étoit véritablement théologien. Qu'il avoit étudié avec plus de méthode qu'on ne faisoit ordinairement en son siécle, et puisé sa théologie dans leurs véritables sources, l'écriture et la tradition. L'on y voit aussi qu'il avoit du bon goût et beaucoup de justesse d'esprit.

' Le troisiéme écrit est une letre adressée, comme les deux traités précédents, à un nommé Garnier, que l'auteur qualifie son fils, c'est-à-dire, son disciple, en faveur duquel il avoit composé les deux opuscules dont on a rendu compte. Cette letre est fort obscure à cause des lacunes qui s'y trouvent, en conséquence des vices du manuscrit, sur lequel on l'a imprimée. Certains endroits feroient juger que Garnier auroit été autrefois engagé dans les erreurs de l'adoption, et que ce seroit pour l'affermir dans son retour à la vérité, que l'auteur auroit entrepris ces ouvrages. Quoiqu'il en soit, S. p. 51-53.

IX SIECLE.

Benoît d'Aniane dans cette letre, qui est relative aux écrits précédents, lui donne divers avis qui tendent à le précautioner contre les héretiques dont il parle. Il l'exhorte à allier la prudence avec la simplicité et la vraïe foi, avec les bonnes mœurs, sans quoi, dit-il, celles-ci ne serviroient de rien pour le salut. A la fin, il cite un assez long passage du symbole, qui porte le nom de S. Athanase sans le nommer. La letre quoiqu'obscure pour les raisons qu'on en a apportées, est pleine d'érudition.

p. 56-62. ' Le quatrième opuscule, dont le titre est assez singulier, contient une profession de foi sur le mystere de la Trinité, en forme de priere, où l'auteur adresse la parole à Dieu même, avec les saints transports d'une pieté aussi tendre qu'éclairée.

Capit. t. 2. p. 1385-1387. 7°. ' Le même M. Baluze, dans l'appendice aux capitulaires de nos rois, nous a donné sur un manuscrit de S. Gal, une espece de pénitentiel tiré de la regle de S. Benoît du Montcassin. Il est marqué dans le titre, que c'est un ouvrage de l'abbé Benoît; et à la marge il est qualifié abbé d'Aniane. L'auteur y distingue, suivant la letre et l'esprit de la regle, quatre sortes de fautes, et autant de manieres de les punir. ' Ce petit pénitentiel [1] a été réimprimé depuis dans l'ancienne discipline monastique, qui a paru à Paris en 1726, in-4°.

Vet. dis. mon. p. 16. 18.

Mab. ana. t. 4. p. 633. 8°. ' Dans un manuscrit de S. Ulric à Ausbourg, on trouve un ouvrage sous ce titre : *Exposition de Benoît sur les épitres de S. Paul*, dont le texte commence par ces mots : *Dicta apostolica lecturi montem cœlestis desiderii conscendere satagamus*. Le manuscrit qui ne contient rien de fort remarquable, paroît avoir sept à huit cens ans d'antiquité. Dom Mabillon, qui a fait cette découverte, demande si ce ne seroit pas un ouvrage de S. Benoît d'Aniane ? Mais il pourroit être aussi-tôt de Benoît, diacre de l'Eglise de Maïence ; puisque ce Benoît n'est point qualifié abbé, et que rien ne désigne S. Benoît d'Aniane, plûtôt qu'un autre. Raisonnement qu'on ne peut pas faire en faveur du même diacre, touchant les opuscules imprimés par M. Baluze, dont on a

Vet. dis. mon. p. 15. 16. | Mab. ana, t. 4. p. 458. 459.

1. ' A la tête de ce petit pénitentiel on a mis de cours statuts, que l'on attribue à S. Benoît d'Aniane, et que Dom Mabillon avoit déja publiés, sous le titre d'*Anciennes coutumes des monasteres de l'ordre de S. Benoît*; titre qui leur convient mieux que l'autre, en ce qu'on n'y découvre rien qui prouve que ce soit un écrit de notre saint abbé.

parlé ;

parlé ; quoique leur auteur soit nommé Benoît et qualifié diacre à la tête de quelques-uns. La raison en est d'une part, qu'il se trouve qualifié abbé à la tête du premier, et qu'il est constant que les deux suivants, dont l'un lui donne la qualité de diacre, sont du même auteur que le premier. D'ailleurs le sujet dont ils traitent, suppose visiblement que ce Benoît est celui d'Aniane.

9°. ' Un autre manuscrit de même âge que le précédent, qui appartient à la bibliotheque de S. Benoît sur Loire, où il se trouve sous le nombre 106, nous offre un autre ouvrage qui retient les principaux caracteres de ceux de notre saint abbé. C'est un traité ascétique divisé en dix chapitres, où l'auteur traite d'autant de vertus : l'humilité, la crainte de Dieu, la pénitence et autres. Sur chaque vertu ou chapitre, il rapporte en premier lieu quelques passages du nouveau Testament qui y ont rapport, ensuite quelques-uns des peres de l'Eglise. La methode qu'on suit dans cet ouvrage et le sujet qu'on y traite, conviennent fort bien, comme l'on voit, à S. Benoît d'Aniane ; et si le titre n'étoit pas équivoque, on ne pourroit pas douter qu'il n'en fût véritablement l'auteur. Le voici : *Liber sancti ac beatissimi Bededicti patris Monachorum ;* titre qui ne signifie peut-être autre chose, sinon que ce livre appartient à Fleuri qui reconnoît S. Benoît pour son principal patron. Mss.

10°. Le P. Ignace de S. Joseph, dans son histoire ecclésiastique d'Abbeville, liv. I. c. 82, attribue à un S. Etikius une vie de S. Riquier, écrite en vers et en prose, qui ne paroît nulle part. Au reste, si cet écrivain mérite quelque créance, il pourroit venir en pensée que cet Etikius n'est autre que l'Eutichius, dont il est parlé dans la vie de S. Odon, et qui est le nom latin de Witiza, que portoit d'abord S. Benoît d'Aniane. Mais il n'est guéres croïable qu'il ait travaillé à une vie de S. Riquier, puisqu'Alcuin son bon ami l'avoit exécuté avant sa mort.

11°. Aïant établi, comme on l'a fait, que le saint abbé Eutice, si célébre au commencement du régne de l'empereur Louis le Debonaire, est le même que S. Benoît d'Aniane, il faut ajoûter au catalogue de ses écrits, ' un autre ouvrage dont parle le moine Jean dans la vie de S. Odon de Cluni. C'est un recueil de divers usages ou coutumes, qu'il avoit tirées des regles et des instructions des anciens peres

Mab. act. B. t. 5. p. 655. n. 6.

de la vie ascétique. Recueil qui n'est autre, selon Dom Mabillon, que celui ' qui se trouve imprimé à la fin des disquisitions de Dom Benoît Hœften, sous ce titre : *Ordo qualiter fratribus in monasterio religiose ac studiose conversari, ac Domino militare oportet*. Il est divisé en douze chapitres, où l'auteur expose la maniere dont on doit se conduire dans les principaux exercices de la journée, depuis les vigiles ou les matines de la nuit, jusqu'à complies et le coucher du soir. L'éditeur l'a accompagné de notes fort amples à sa maniere, et de quelques observations préliminaires.' Après avoir tâché dans celles-ci de prouver que l'ouvrage appartient au grand S. Benoît du Montcassin, ' il a enfin été obligé d'abandonner cette opinion, et d'avouer qu'il y a plus d'apparence qu'il est de S. Benoît d'Aniane. C'est de-là qu'a été pris l'abregé sur la regle de S. Benoît, cité plus d'une fois par Dom Hugues Menard sur la concorde des regles : ou plûtôt cet abregé est la même chose que le recueil en question. Dans un manuscrit de la bibliothéque de saint Victor à Paris, il porte pour titre : *Memorial comment il faut se conduire dans le monastere ;* ' et dans un autre de l'abbaïe de Jumiege : *Memorial des moines*.

Hœft. disq. p. 1061-1080.

p. 1062-1063.

p. 1064.

Mab. ib.

12°. ' Enfin Dom Mabillon est persuadé, qu'il faut encore donner à l'abbé S. Eutice, c'est-à-dire, à S. Benoît d'Aniane, ' le *Dialogue entre Eutice et Theophile sur l'état de la sainte Eglise*, imprimé en 1615, par M. des Cordes à la suite des letres d'Hincmar, archevêque de Reims. Ce sentiment est appuïé sur d'autres preûves que le nom d'Eutice, qui est celui du principal interlocuteur. Il est certain que l'auteur avoit du talent pour écrire, beaucoup de zéle pour l'église, et qu'il fréquentoit la cour : ce qui convient parfaitement à S. Benoît d'Aniane. S'étant trouvé un jour dans le palais de l'empereur avec plusieurs évêques et seigneurs de la cour, la conversation tomba sur l'état de l'église. On y discourut sur ce qu'elle avoit été dans son commencement, puis durant les persécutions, comment elle avoit pris ensuite une nouvelle face et une nouvelle vigueur, combien avoit duré cet état florissant, et de quelle maniere enfin elle en étoit déchue jusqu'au point où on la voïoit alors. C'est-là ce qui donna occasion au dialogue, et qui en fait le sujet. Il est assez bien écrit pour le temps ; mais on ne fait qu'y ébaucher une si belle matiere, bien loin de l'y approfondir. Parmi les

Ibid.

Hinc. c. p. 646-664.

traits d'érudition qui y sont répandus, on y trouve citées les fausses décretales. Les interlocuteurs se désignent quelquefois comme étant revêtus de l'épiscopat ; mais c'est par un tour de rhétorique, qui ne doit point préjudicier à l'opinion que nous établissons ici.

' Dom Mabillon avoit conjecturé, que l'astronome historien de Louis le Debonaire pouvoit être le même que l'abbé S. Eutice. Mais c'est ce qui ne peut se soûtenir. Eutice étant le même que S. Benoît d'Aniane, n'étoit plus au monde en 822 : au lieu que l'astronome survêcut son héros, qui ne mourut qu'en 840. Mab. ib.

THEODULFE,

ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

APRÈS Charlemagne et le célébre Alcuin, les letres n'eurent point en France de plus illustre restaurateur que Theodulfe. ' Il étoit né de-là les Alpes d'une famille très-noble entre les Gots, et avoit été engagé dans le mariage, dont il eut au moins une fille, nommée Gisele, à qui il adresse un de ses poëmes. La beauté de son génie et son savoir, porterent le roi Charles à l'appeller d'Italie en France, et comme l'on croit dès 781. Il étoit dès lors veuf; et il amena sa famille avec lui. Il ne fut pas long-temps parmi les François, sans s'y distinguer par son esprit et sa doctrine. Au bout de quelques années, le Roi lui donna l'abbaïe de Fleuri et l'évêché d'Orleans, qu'il posseda plusieurs années en même temps. Quelques uns mettent le commencement de son épiscopat en 786, ce qui n'est pas autrement fondé. [1] Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y fut pas entré, qu'il

Theod. l. 1. car. 1. v. 139. 140. | l. 3. car. 4. | not. p. 921. | Coin. an. 781. n. 126. | Mab. an. l. 26. n. 36. | Du Ches. t. 4. p. 36.

1. Si Theodulfe eut l'abbaïe de Fleuri avant ou au même temps que son évêché, comme on le suppose communément, il ne fut évêque au plutôt que vers 794. [a] Cette chronologie se tire de Dom Mabillon, qui paroît avoir mieux approfondi ce fait que beaucoup d'autres. Theodulfe fut pourvû de cette abbaïe en 794, et en fut dépouillé en 814, après l'avoir possedée dix-neuf ans et demi.

[a] Mab. ib. | l. 24. n. 85. | l. 26. n. 36. | l. 28. n. 78.

IX SIECLE.

travailla aussi-tôt à chasser de son clergé l'ignorance qui le défiguroit. ' Il publia à cet effet un capitulaire plein d'instructions lumineuses, qui servit depuis de modéle à plusieurs autres prélats zélés pour la bonne discipline, et ouvrit diverses écoles dans l'étendue de son diocèse. Ce qu'il fit en cette occasion en faveur de son clergé, fut d'une grande utilité pour le renouvellement des études dans toute la monarchie.

Theod. capit. p. 921-944.

' Pendant que Charlemagne vécut, il donna toujours à notre prélat beaucoup de part à sa confiance. Il le choisit pour un de ses envoïés; et en cette qualité il l'honora conjointement avec Leidrade de Lyon, d'une commission importante dans les deux Narbonoises. ' Theodulfe s'étoit déja acquis tant de réputation par son savoir, lorsque parut le livre de Felix d'Urgel, qu'Alcuin le demanda au roi Charles, avec Paulin d'Aquilée et Richbode de Treves, comme les plus savants évêques de ses états, pour l'aider à le réfuter. S'il fit usage de sa plume à cette occasion, comme il y a lieu de le présumer, son ouvrage est perdu, ou encore caché dans quelque bibliothéque.

l. 1. car. 1. v. 99. 117-120. | not. p. 921.

Alc. ep. 4. 8.

' Il prit un soin particulier des monasteres de son diocèse. Il releva le mérite de ceux de S. Aignan, de Fleuri et de S. Lifard à Meun, en y établissant des écoles qui devinrent célébres, ' et de celui de Mici ou S. Maximin, en y introduisant des moines formés de la main de S. Benoît d'Aniane. ' On ne parle qu'avec éloge des bâtiments qu'il fit construire à Germini. L'église en particulier, qui étoit sur le modéle de celle d'Aix-la-Chapelle, passoit pour un des plus beaux morceaux d'Architecture qui fût dans tout le Roïaume. ' Le fameux differend qu'il eut vers 802, avec les moines de saint Martin, au sujet d'un de ses clercs dont on a parlé ailleurs, menaçoit de fâcheuses suites. Mais Charlemagne aïant pris hautement le parti de notre prélat, il paroît que l'affaire ne fut pas poussée. ' En 811, il souscrivit avec plusieurs autres, tant évêques qu'abbés, qui avoient le plus de crédit à la cour, au testament de l'empereur.

Theod. capit. n. 19.

l. 2. car. 6.

Bal. misc. t. 1. p. 491-493.

Capit. t. 1. p. 413. 1441.-1446. | Mab. ib. l. 27. n. 16.

Bal. ib. p. 490.

' Autant il avoit eu de part aux bonnes graces et à la confiance de Charlemagne, autant il en eut en celle de Louis le Debonaire son fils et son successeur à l'empire. Le pape Etienne IV aussi-tôt après son élevation sur le saint siége,

Coin. an. 814. n. 56. an. 816. n. 11.9. Mab. an. l. 28. n. 37.

IX SIECLE.

aïant entrepris un voïage en France, ce prince députa Theodulfe avec Hildebalde et Jean, archevêques de Cologne et d'Arles, pour aller au-devant du pontife, et le conduire à Reims où l'on devoit le recevoir. Ce fut en cette occasion que Théodulfe reçut du pape le pallium, en conséquence de quoi il porta depuis le titre d'archevêque. Son crédit près de Louis continua toujours le même, ' jusqu'à ce qu'étant accusé d'avoir trempé dans la révolte de Bernard roi d'Italie, neveu de l'empereur, il se vit disgracié et éloigné de la cour. Quoiqu'il persistât toujours avec constance à nier ce crime, il fut néanmoins enveloppé dans la punition qu'on en fit porter aux coupables. Après l'avoir dépouillé de son évêché et de ses autres biens, on le rélégua à Angers dans un monastere, où il demeura enfermé depuis 818, jusqu'en 821. Il fut absous au bout de ce terme, et renvoïé à son église. ' Mais en s'y rendant, dit un ancien chroniqueur, il mourut en chemin. [a] Cependant son épitaphe qu'on va lire donne à entendre qu'il mourut à Angers, et qu'il y fut inhumé. Le jour de sa mort est marqué dans quelques nécrologes au XIV des calendes d'Octobre, c'est-à-dire, au XVIII jour de Septembre de l'année 821, comme l'on croit.

Mab. ib. n. 78. | Theod. p. 921. not. | l. 4. car. 5. 6. | Du Ches. t. 2. p. 261.

Du Ches. t. 3. p. 336.
a Mab. ib. l. 29 n. 14. | ana. t. 1. p. 426.

EPITAPHE.

Istius cineres saxo servantur in isto,
  Qui quondam populis præsul et abba fuit.
Non noster genitus, noster habeatur alumnus :
  Protulit hunc Speria, Gallia sed nutriit.
Urbs populosa satis Ligerim super Aurelianis,
  Quæ olim læta fuit hoc residente patre.
Prô dolor! hunc pepulit propria de sede malignus,
  Mœnibus his traditur exul, et exul erat.

Du vivant de ce prélat on faisoit beaucoup d'estime de son savoir et de sa vertu. Dans la suite des temps on n'a point cessé de rendre justice à son mérite. ' Hincmar loue particulierement le talent qu'il avoit pour la poësie, et encore aujourd'hui l'on ne fait pas difficulté de le regarder comme le meilleur poëte de son siécle. ' Letalde, moine de Mici, qui écrivoit sur la fin du X, en rehaussant la noblesse de sa naissance, donne de grands éloges à l'intégrité de ses mœurs,

Teod. pr.

p. 1128.

IX SIECLE.

et à la beauté de son esprit. Tritheme ajoûte que sa conduite épiscopale ne lui donnoit pas moins de relief que son érudition.

Trith. chris. hirs. p. 14.

§ II.

SES ÉCRITS.

THEODULFE laissa plusieurs ouvrages de sa façon, tant en prose qu'en vers, dont il ne nous reste que ceux qui suivent, selon l'ordre de la derniere édition qui en a été faite, ausquels on joindra ceux qu'on a déterrés depuis.

Theod. p. 921-944.

1°. Un capitulaire ou instruction, divisée en 46 articles. Elle est adressée à ses freres et ses collégues dans le sacerdoce, les prêtres du diocèse d'Orleans, et commence par une petite préface, où il les exhorte à prendre un soin particulier des peuples confiés à leur vigilance, en les instruisant autant par leurs exemples que par leurs discours. Theodulfe dans le corps de la piece leur prescrit divers reglements, tant pour leur propre conduite, que pour ce qui regarde le culte de Dieu et l'administration des sacrements. L'article ou capitule 21, est remarquable en ce qu'il est tout tiré du IV chapitre de la regle de S. Benoît, que l'auteur ne désigne que sous le nom général d'un certain pere. Ce chapitre dans la regle est intitulé : *Des instruments ou moïens des bonnes œuvres*; et dans le capitulaire de Theodulfe : *Abregé d'une conduite chrétienne*. Notre prélat en prescrivant à ses prêtres la maniere de se conduire eux-mêmes, leur donne aussi les regles nécessaires pour conduire et instruire leurs peuples. L'article XIX et le XX de ce capitulaire, qui traitent des écoles du diocèse d'Orleans, sont encore fort remarquables. Mais on a déja rapporté ailleurs ce qu'ils contiennent de plus important sur ce sujet.

En général ce capitulaire nous apprend grand nombre de points de la liturgie et de la discipline, alors en usage dans l'église d'Orleans. On en trouve un excellent abregé dans le IX tome de l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleuri in-4°. pages 502-508, qu'on peut consulter. Non-seulement cette instruction de Theodulfe a servi de modele à plusieurs autres écrits de cette nature, comme on l'a déja dit ; mais, elle a même été adoptée par divers évêques des siecles suivants, sans y presque rien changer. Elle le fut de la sorte

Mab. ana. t. 1. p. 386. 387.

en 868 par Hildegaire de Meaux, dans un synode que ce prélat tint à cet effet.

Outre les éditions de ce capitulaire qu'on a à la tête du recueil des œuvres de Theodulfe, il se trouve imprimé dans plusieurs autres collections étrangeres. ' Baronius est le premier qui le donna dans ses annales, où il le rapporte à l'année 835 ; trop tard sans doute de plus de douze ans; puisque Jonas avoit déja succédé à son auteur dans le siege d'Orleans avant 824. Le P. Sirmond pensant plus juste, met l'époque de cet écrit vers l'an 797, peu d'années après que Theodulfe eut été élevé à l'épiscopat. ' Jean Busée jésuite, le joignit aux letres d'Hincmar, et autres monuments qu'il publia à Maïence en 1602. Depuis, ' ce capitulaire est passé dans le recueil des conciles de France et dans les collections générales des conciles.

Mir. auc. c. 236.

Lab. scri. t. 2. p. 408.

Conc. t. 7. p. 1137-1147. | G. t. 2. p. 211-223.

Après toutes ces éditions, hors la derniere, Pierre de la Lande au moïen des manuscrits, déterra deux additions de l'auteur, faites à ce capitulaire, et eut soin de les insérer dans son supplement des conciles, d'où on les a transportées dans l'appendice de l'édition du P. Labbe, et celui de la derniere édition des écrits de Theodulfe. La premiere addition est emploïée à donner en abregé des avis généraux aux prêtres emploïés dans le sacré ministere, tant pour leur propre conduite, que pour la maniere d'instruire les peuples. L'autre addition n'est proprement que les deux derniers articles du grand capitulaire, le XLV et le XLVI réunis en un, mais un peu plus étendus. On parlera dans la suite d'un autre capitulaire du même auteur, découvert depuis peu par M. Baluze. Finissons auparavant le catalogue de ses ouvrages imprimés ensemble.

Supp. p. 86. 87. | conc. t. 7. p. 1855-1857. | Theod. p. 1125. 1126.

2°. ' Le traité sur les céremonies ou l'ordre du baptême y tient le second rang. Il est adressé à Magnus ou Magnon, archevêque de Sens, qui en conséquence de la letre circulaire de Charlemagne à ce sujet, dont on a rendu compte, avoit prié Theodulfe d'y prêter sa plume. L'auteur en dixhuit questions qui forment autant de chapitres, y explique toutes les céremonies du Baptême, tant celles qui le précedent et l'accompagnent, que celles qui le suivoient immédiatement alors, comme la Confirmation et l'Eucharistie. Il y parle partout avec autant de justesse que de précision. Il dit en particulier de très-belles choses dans le XVII

Theod. p. 543-968.

IX SIECLE. chapitre, sur les sept dons du S. Esprit, et nommément sur la science qui n'est pas jointe à la pieté. Il a laissé dans le chapitre suivant des preuves non équivoques de la foi de l'église touchant la transubstantiation, et la présence réelle de Jesus-Christ dans le sacrement de l'autel. Et il est à remarquer que ce traité de Theodulfe, où il s'explique ainsi sur ce mystere, fut fait du vivant de Charlemagne en 811, et par conséquent avant que Pascase Radbert composât le sien sur l'Eucharistie.

Outre les dix-huit chapitres qui font la division de ce traité, il a sa préface et son épilogue. Theodulfe emploïe la préface à rendre compte de son travail, et à faire connoître le but où tendoient ces questions proposées à Magnus et aux autres métropolitains par Charlemagne. A ce sujet il y fait en peu de mots un éloge magnifique, mais en copiant les expressions de S. Paulin d'Aquilée, comme on l'a observé ailleurs, du bon ordre que l'empereur travailloit à établir dans tous les divers états de son empire. Dans l'épilogue, il prie l'archevêque Magnus, supposé qu'il reçoive quelque meilleure piece sur le Baptême, de ne pas néanmoins rejetter celle qu'il lui envoïe, avant que le saint siege, au jugement duquel, dit-il, tout doit être examiné pour retenir ce qu'il y a de bon, n'en ait jugé au préalable. On voit ici deux choses ; la premiere qu'on a déja fait remarquer en un autre endroit, que les metropolitains aïant reçu de Charlemagne les questions sur le baptême, engageoient leurs suffragants à y répondre. De sorte que l'écrit de Theodulfe sur ce sujet ne fut pas le seul que produisit la province de Sens. Il paroît en second lieu, que Theodulfe craignoit que Magnon ne préferât quelqu'autre traité de ses suffragants à celui qu'il lui adressoit.

p. 967-1028. 3°. Cet écrit dans le recueil des œuvres de notre prélat, est suivi d'un autre sur le S. Esprit, qui n'a pas beaucoup coûté à son auteur. Il n'y fait effectivement que rapporter sans presque aucun ordre et sans y rien ajoûter du sien, d'assez longs passages de dix-sept peres de l'église, tant Grecs que Latins. Il y cite sous le nom de S. Prosper, le traité de la vie contemplative, que nous avons montré appartenir à Pomére. Tous les passages que Theodulfe a réunis dans ce recueil, tendent à prouver que le S. Esprit procéde et du Pere et du Fils. Il l'entreprit par ordre de Charlemagne, comme

comme le porte la préface en vers élégiaques, adressée à cet empereur. On y voit aussi que ce fut à l'occasion de la dispute qui s'éleva sur cette matiere en 809, et qui engagea le Prince à envoïer à Rome pour définir la question. IX SIECLE.

4°. A la suite de ce recueil, qui dans les éditions précédentes terminoit les ouvrages de Theodulfe en prose, les derniers éditeurs ont fait réimprimer deux fragments de ses sermons. Dom Luc d'Acheri les avoit d'abord publiés au V volume de son spicilege, après les avoir reçus de la libéralité du savant M. Bigot, qui les avoit tirés d'un manuscrit de la bibliothéque du Vatican. Ces fragments sont très-considérables ; et le premier mériteroit de passer pour un discours entier, auquel on pourroit donner pour titre : *De la fuite du mal et la pratique du bien*. L'auteur y montre d'abord qu'il ne sert de rien d'éviter l'un, si l'on ne travaille à pratiquer l'autre. Il passe ensuite à l'orgueil et la luxure, sur lesquels il s'étend un peu, pour en inspirer de l'horreur. Il touche aussi quelque chose de la paresse et l'oisiveté, et conclud qu'après avoir fui le mal et fait le bien, il reste encore un degré, qui est d'arriver à la récompense de ses bonnes œuvres.

p. 1019-1028.

Spic. t. 5. p. 117-127. | pr. p. 14.

Le second fragment porte pour titre : *De omnibus ordinibus hujus sæculi*; mais il seroit mieux intitulé : *A tous les divers états de ce monde*. L'auteur en effet y adresse la parole aux vierges, aux veuves, aux personnes mariées, aux pénitents, aux pauvres, aux serviteurs, à tous lesquels il donne des instructions convenables. Après tout, ce titre n'est qu'arbitraire, le fragment à qui on le donne, étant la fin d'un sermon sur la naissance du Sauveur, qui n'est point indigne de Theodulfe, et qui fait le cent dix-septiéme entre ceux qu'on a supposés à S. Augustin. Le fragment en question commence au nombre 7 de ce sermon après les premieres lignes, et contient le reste de la piece, qui finit à ces mots : *Qui vivit et regnat in sæcula sæculorum, amen.* Ce qui s'y trouve ajoûté dans le spicilege et la derniere édition des œuvres de Theodulfe, est visiblement étranger à ce sermon, et d'une autre plume que celle de notre prélat. L'addition commence par ces paroles : *Vis nunc, carissime frater Desideri*; et il est hors de difficulté, que quelque copiste aura brouillé ces differentes pieces dans les manuscrits dont on s'est servi. L'on croit y voir parler S. Jerôme au prêtre Didier, dont nous avons donné l'éloge sur le V siecle.

Aug. ser. app. p. 212-216.

Spic. ib. p. 126. 127.

IX SIECLE.

5° Des écrits de Theodulfe en prose nous passons à ses poësies. Elles sont toutes en vers élégiaques, si l'on en excepte une ou deux pieces, et divisées en six livres. ' Le premier ne contient qu'un seul poëme, mais qui est le plus long et peut-être le plus beau de tous. On y compte jusqu'à 956 vers. Il est intitulé : *Exhortation aux Juges*, [1] *ou Poëme contre les Juges*, comme portent les manuscrits. Ce fut la légation dans les deux Narbonoises, dont on chargea Theodulfe, qui lui fit naître l'occasion de composer ce poëme. Il n'y mit cependant la main que quelque temps après, lorsque Leidrade son collégue dans cette légation, étoit déja ordonné archevêque de Lyon. Le poëte y donne aux juges d'excellents avis touchant ce qu'ils doivent particulierement éviter et mettre en exécution, pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge. Il y fait de temps en temps quelques petites digressions, qui ne déplaisent pas au lecteur. Celle où il décrit son voïage dans les deux Narbonoises, n'est pas des moins agréables.

Theod. l. 1. car. p. 1029-1046.

' Pierre Daniel fut le premier qui publia ce poëme, mais sur un manuscrit où manquoit le titre, avec les 29 premiers vers de la piece. Cette édition ainsi tronquée parut à Paris l'an 1598 en un petit volume in-4°, ' et fut renouvellée à Leyde en même volume l'an 1618, par les soins de Geve-hard Elmenhorstius. ' André Rivinus fit ensuite passer le même poëme dans le recueil qu'il publia à Leipsick en 1634.

Bib. Bab. t. 1. p. 169.

Lug. Bat. p. 201.

Syll. poë. chr.

' Le second livre des poësies de Theodulfe comprend, seize tant poëmes qu'épigrammes, dont quelques-unes ne sont que de six ou même quatre vers. Toutes ces pieces roulent sur divers sujets. La premiere et plus considérable, est celle que notre poëte avoit faite pour orner le frontispice de la belle bible, qu'il avoit fait copier pour son usage, et qu'on voit encore dans la bibliothéque de MM. de Mesme. Ce poëme est emploïé à faire l'éloge de tous les livres de l'écriture ; après quoi suit une préface en prose, écrite en letres d'or dans la même bible. L'auteur y donne une idée de l'ancien et du nouveau testament, avec la liste des livres de l'un et de l'autre, suivant l'ordre qu'ils tiennent dans cette bible : ordre un peu different de celui qu'ils ont dans nos

Theod. l. 2. car. p. 1046-1062.

1. Il se trouve quelquefois cité de la sorte : *contra Judæos*, comme à la fin du premier ch. du IV livre de l'histoire de Bearn. Mais il est visible que c'est une faute de l'Imprimeur, qui a mis *contra Judæos*, au lieu de *contra Judices*.

bibles imprimées. A la suite vient un autre poëme [1] de près de 60 vers, qui se trouve à la fin de la même bible, et à la tête d'une chronique qui y suit les livres de l'écriture, avec deux distiques au lecteur, que Théodulfe conjure de prier pour lui. Le troisiéme et plus fameux poëme de ce second livre, est l'hymne *Gloria, laus et honor*, dont l'Eglise chante les douze premiers vers à la procession des Rameaux. Notre poëte le composa à Angers pendant sa prison; et il y décrit la procession générale qui se fait le même jour à Angers, de l'église Cathédrale à celle de S. Michel du Tertre. ' Quelques savans ont refusé ce poëme à Théodulfe, sur ce qu'il se trouve cité dans le traité des divins offices attribué à Alcuin, mort plusieurs années avant que ce prélat fût relégué à Angers. Mais on ne peut légitimement le lui refuser; et Loup de Ferrieres le reconnoît disertement pour une production de sa muse. L'erreur de ceux qui ont pensé autrement, vient de ce qu'ils ont ignoré que le traité qui porte le nom d'Alcuin, est d'un auteur postérieur à ces temps-là. Au reste ce que l'on débite au sujet de ce poëme, en prétendant qu'il procura la liberté à son auteur pour l'avoir chanté à Angers en présence de Louis le Débonnaire, est une pure fable.

p. 1054. not. | Luc. ep. 20. p. 41-360.

' Ceux qui ont dirigé la derniere édition de la bibliothéque des peres de Paris, y ont répeté les trois poëmes précédents avec les deux distiques. On les y retrouve et au VIII et au XVI tome, mais avec une inadvertance impardonnable; car, au premier endroit, le troisiéme poëme a 36 vers, qui ne font pas la moitié du poëme, et en l'autre endroit, quoique le dernier imprimé, il n'en a que douze.

Bib. pp. t. 8. p. 848-851. | t. 16. p. 268-270.

Entre les autres pieces de ce second livre, dont la plûpart sont faites pour orner les autels, ou les tombeaux de divers saints, la sixiéme est remarquable. C'est un éloge de S. Benoît d'Aniane, et de la réforme qu'il avoit établie dans les monasteres de France.

' On compte dans le troisiéme livre douze poëmes, les uns plus amples, les autres plus courts. Le premier très-important pour l'histoire, est adressé au roi Charles, sur les dépouilles des Huns qui lui avoient été apportées, et la

Theod. l. 3. car. p. 1062-1077.

1. [a] Ce poëme et le distique qui le suit se lisent à la tête d'une bible manuscrite, que l'on conserve dans le trésor de l'église du Pui en Velai: ce qui fait croire dans le païs que cette bible est un présent de Theodulfe.

[a] Gall. chr. nov. t. 2. p. 692.

IX SIECLE. conversion de ces peuples à la foi de Jesus-Christ. On tire de-là qu'il fut fait en 796 ; époque qui jointe aux précédentes que nous avons marquées, montre qu'on n'a point suivi l'ordre chronologique dans le recueil des poësies de Theodulfe. Le second poëme est une épitaphe pour le pape Adrien I, en la personne de Charlemagne. On a parlé ailleurs d'une autre que le même prince composa, ou fit composer par Alcuin, et qui fut celle qu'on grava sur le tombeau de ce pontife. Le troisiéme poëme adressé à Angilbert, depuis abbé de Centule, et surnommé l'Homere de son temps, seroit encore important pour l'histoire de France, si les surnoms arbitraires par lesquels le poëte désigne plusieurs personnes illustres dont il y parle, ne le rendoient pas si obscur. Le sixiéme adressé au roi Charles, est aussi historique. Theodulfe l'y congratule de la liberté, qu'il avoit procurée au pape Leon III en 799. Le douziéme et dernier poëme est en vers hexametres, le seul de cette mesure entre tous ceux de notre poëte, qui y fait une courte description ou relation d'un de ses voïages.

l. 4. car. p. 1078-1092.

Le quatriéme livre contient neuf poëmes sur divers sujets. Un des principaux, est le second qui traite des sept arts liberaux. On y voit quel étoit l'état des études au siécle de Theodulfe. Il est fait mention dans le premier de la septiéme année de l'empire de Louis le Debonaire, d'où l'on conclud qu'il fut composé en 820. Le quatriéme adressé à Aiulfe ou Aioul, archevêque de Bourges, avec les deux suivants, et sans doute quelques autres, sont un des fruits de la prison de notre poëte. Le cinquiéme, l'un des plus considérables, est adressé à Modoin, évêque d'Autun, qui y répond par un autre poëme, qui fait le neuviéme et dernier de ce quatriéme livre.

l. 5. car. p. 1093-1106.

Quoiqu'il n'y ait dans le cinquiéme que trois poëmes et une petite épigramme, il ne laisse pas d'être un des plus estimables des six livres, pour les matieres qui y sont traitées. Le premier poëme est un discours de consolation sur la mort d'une personne qui étoit chere à l'auteur, et qu'il qualifie son frere. Il tire les motifs de sa consolation de ce que la mort est inévitable, puisque tous les justes depuis Adam, dont il fait une longue énumération, ont subi son joug. Le second, où manque le commencement, traite des sept péchés capitaux, et contient plus de 300 vers. Le troisiéme est une

exhortation aux évêques. L'auteur n'étoit encore que diacre, lorsqu'il la composa, comme les deux vers suivants le donnent à entendre :

> Parva sed in magna cum sim in Levitide turba
> Pars, placet ut patres qua queo sorte juvem.

Dès les premiers vers Theodulfe dit qu'il avoit divisé en quatre livres cette partie de ses poësies. ' Sur quoi le pere Sirmond conjecture, qu'on en a perdu le premier et le second livre, avec une partie du troisiéme, et que le troisiéme poëme sur les vices capitaux fait l'autre partie de ce même livre. Il semble néanmoins par la maniere un peu embrouillée dont Théodulfe parle du premier livre de cette division, que ce n'est autre chose que le premier poëme, ou le discours de consolation, qui se trouve à la fin de ce cinquiéme livre. Quant au second livre, où le poëte traitoit du séjour des bien-heureux et de celui des réprouvés, il est clair qu'on l'a perdu. p. 1101. not.

' Un recueil de trente épigrammes sur autant de divers sujets, presque tous de piété, forme le sixiéme livre des poësies de Theodulfe. Dans la premiere qui est sur la grace, le poëte se donne pour un disciple de S. Paul et de S. Augustin. La dix-huitiéme, qui n'est même pas entiere, mérite de passer pour une des plus considérables. Elle roule sur les hipocrites et la décadence de l'état de l'église, qui au siécle de Theodulfe n'étoit plus brillant comme il l'étoit au temps des apôtres et des hommes apostoliques. Le titre de la vingt-cinquiéme n'est pas juste, en ce qu'il donne la qualité de roi à Charles, à qui notre poëte adresse la parole, et dont il fait l'éloge. Ce Charles étoit le fils aîné de Charlemagne, qui mourut en 811, et ne fut jamais roi. Au reste on a rendu à cette épigramme dans la derniere édition, l'intégrité dont elle manquoit dans les autres. l. 6. p. 1106-1124.

6°. On ne connoissoit des poësies de Theodulfe, que les six livres dont nous venons de rendre compte, ' lorsqu'en 1675 Dom Mabillon publia dix autres pieces du même poëte, que lui avoit fournies un ancien manuscrit de S. Vanne à Verdun, où se trouvent aussi les précédentes. ' Ceux qui ont pris soin de recueillir les œuvres diverses du P. Sirmond, ont été attentifs à joindre dans cette belle édition les dix nouvelles pieces aux autres poësies du même auteur. On au- Mab. ana. t. 1. p. 376-376. Theod. car. p. 1126. 1128.

IX SIECLE.

roit dû en faire autant dans la derniere édition des peres de Lyon, qui ne parut qu'en 1667, deux ans après que ces pieces eurent vû le jour. Mais on y a négligé de profiter de cette découverte. Les deux premieres sont des poëmes en vers saphiques sur l'arrivée de Louis le Debonaire à Orleans en 814, peu de temps après qu'il eut succédé à l'empire. Canisius en avoit déja publié le premier, mais sous le nom de Jonas, à qui il n'appartient point, comme l'observe Dom Mabillon, qui l'a rendu à son véritable auteur, et donné plus correctement. Les autres pieces sont moins des poëmes que des épigrammes, toutes en vers élegiaques. Il y en a une sur la passion du Sauveur, et une autre sur sa résurrection.

Canis. B. t. 2. par. 2. p. 59-80.

On est redevable à Canisius de la premiere collection des écrits de Theodulfe réunis ensemble, qui ait vû le jour depuis l'invention de l'Imprimerie. ' Il en donna à deux differentes fois plusieurs au public, dans son V et VI volume de *Leçons antiques,* que M. Basnage a fait depuis réimprimer tout de suite. Mais ce recueil se trouve avoir deux défauts considérables. Il est d'une part très-imparfait, ne contenant que des poëmes à Aigulfe ou Aiulfe et à Modoin, avec la réponse de celui-ci; et de l'autre il comprend plusieurs pieces qui ne furent jamais de Theodulfe. Tels sont l'éloge de Louis le Debonaire, les épitaphes de Gerolde et de Constance, l'hymne sur la naissance du Sauveur, et toutes les autres pieces suivantes du recueil, si l'on en excepte le poëme en vers saphiques sur l'arrivée de l'empereur Louis à Orleans, que Canisius, comme on l'a dit, attribue à Jonas. Celui qui suit en vers hexametres à la louange du même prince, est d'un prêtre nommé PALDMAN, ou BALDMAN. Les autres appartiennent à divers auteurs, entre lesquels on nomme Walafride Strabon, à qui l'on croit devoir donner l'hymne sur S. Serge et S. Bach.

Lab. scri. t. 2. p. 408.

' En 1614 parut, on ne dit pas où, un autre recueil des écrits de Theodulfe, mais qui ne contenoit que des poësies divisées en six livres sous ce titre : *Carmina ad diversos et de diversis argumentis*. Comme il ne nous a pas été possible de voir cette édition, nous ne saurions en donner d'autre connoissance. Il est néanmoins à présumer qu'elle avoit les mêmes défauts que le recueil précédent.

Si elle étoit plus parfaite, ceux qui ont dirigé la derniere

édition de la bibliothéque des peres de Paris, où ils ont fait entrer ce qu'ils ont connu des écrits de Theodulfe, sont bien blâmables de n'en avoir pas profité. ' Ils n'ont fait que joindre à ce que Canisius avoit déja publié sous le nom de ce prélat, son capitulaire, ses poëmes avec ses distiques faits pour orner la bible, desquels on a parlé, et qui avoient été déja imprimés dans le VIII volume de la même collection, et les douze premiers vers du poëme sur la procession du jour des Rameaux. Ce qu'on en a inseré dans les éditions précédentes de la même bibliothéque, n'est pas apparemment plus parfait.

Bib. pp. t. 16. p. 263-277.

Tant d'imperfections qui se trouvent dans ces recueils des œuvres de Theodulfe, déterminerent le P. Sirmond à en publier un nouveau. C'est ce qu'il éxécuta avec beaucoup d'ordre et de discernement; ' et l'édition qu'il en prépara, parut à Paris chez Cramoisy, l'an 1646, en un volume *in*-8°. Il eut soin de l'enrichir de notes de sa façon, c'est-à-dire pleines de lumiere, pour éclaircir les obscurités du texte. ' Cette édition a servi de modéle pour incorporer les écrits de Theodulfe dans le XIV tome de la bibliothéque des peres imprimée à Lyon en 1677. On les y a accompagnés des notes du P. Sirmond; mais on n'y a point ajoûté ce que divers savants avoient publié depuis des ouvrages du même auteur. ' C'est ce qu'on n'a pas négligé de faire, comme on l'a remarqué, en réimprimant les écrits de notre prélat dans le second volume des œuvres diverses du P. Sirmond. On y a la plus belle et la plus parfaite édition de Theodulfe, qui ait paru jusqu'à présent.

Bib. Tell. p. 36. 1.

Bib. pp. t. 14. p. 1-67.

Sir. op. t. 2. p. 915-1128.

Outre ces recueils où l'on a réuni ensemble les écrits de cet auteur, dont on a éu connoissance, on en trouve quelques-uns inserés dans des collections étrangeres, comme celles de Cassandre, de Duchesne, de Rivinus, le manuel biblique de Goldast, les annales du P. le Cointe et autres. Mais tous ceux qui y portent le nom de Theodulfe, ne lui appartiennent pas. Tel est le petit poëme à la louange de Louis le Debonaire, qui se lit à la page 326 du II tome de Duchesne. Ce que le même éditeur en a imprimé à la page 647, n'est qu'une petite partie du long poëme qui est à la tête du troisiéme livre des poësies de ce prélat.

7°. Depuis la derniere édition de ses œuvres incorporées en 1696 dans celles du P. Sirmond, ' M. Baluze a publié un

Bal. misc. t. 7. p. 21-47.

IX SIECLE. second capitulaire du même évêque. Il l'avoit recouvré à la suite du premier, dans un manuscrit de S. Martial de Limoges. C'est encore une excellente instruction aux prêtres de son diocèse engagés dans le saint ministere, afin de les mettre en état de s'acquitter dignement de leurs fonctions. Nous passons sur ce qu'elle peut avoir de commun avec le premier

p. 21. capitulaire. ' Theodulfe veut que tous les prêtres sachent par cœur le symbole des apôtres, et celui qui porte le nom de S. Athanase, avec le canon de la messe, *Te igitur* : qu'ils recitent avec dévotion les noms des vivants et des morts, sui-

p. 22-24. vant l'ordre qu'ils ont dans les diptiques. ' Qu'ils n'exigent rien ni pour l'administration du Baptême, ni pour les funérailles des morts ; qu'on ne doit point enterrer dans les églises. L'auteur s'étend particulierement sur l'administration de

p. 25. la pénitence. ' Il ordonne de mesurer ce remede contre le peché, non sur le caprice de l'homme, mais sur les canons

p. 26. 27. établis par les peres. ' Les crimes ou pechés capitaux doivent être expiés publiquement ; quoique nous n'ignorions pas, dit-il, qu'il y a des pechés mortels auxquels on peut satisfaire en secret ; ce qu'il laisse à la discrétion et prudence des ministres, en sorte néanmoins qu'ils ne s'écartent pas de l'es-

p. 30. 40. prit des canons, dont ils doivent s'instruire avec soin. ' Il entre ensuite dans quelque détail de ce que doivent prati-

p. 42. 43. quer les confesseurs dans l'exercice de leurs fonctions. ' Venant au sacrement de l'extrême Onction, il en parle fort clairement, et décrit toutes les cérémonies qui l'accompagnoient, tant dans l'église Greque que la Latine. Il veut qu'on le donne même aux enfants.

p. 22. ' Encore alors les dixmes et les oblations des fidéles étoient partagées en quatre portions égales ; l'une pour l'entretenement de l'église, l'autre pour les pauvres, la troisiéme pour l'évêque, et la quatriéme pour les prêtres et les

p. 42. autres clercs inférieurs. ' Theodulfe remarque en passant, qu'au commencement de la prédication des apôtres, il n'y avoit point de difference entre les évêques et les prêtres.

p. 45. ' Il croïoit que ceux-ci pouvoient donner la Confirmation aux personnes qui ne l'aïant pas reçue, se trouveroient en péril de mort.

Mart. anec. t. 5. p. 399. 400. 7°. ' Dom Martene et Dom Durand publierent en 1717 vingt-six vers de notre poëte, qui jusques-là étoient demeurés cachés. Ils se sont trouvés dans un manuscrit de M. Bigot,

Bigot, et roulent sur la luxure. On croit qu'ils appartiennent au poëme du V livre des poësies du même auteur, où il traite des pechés capitaux. Ils peuvent par conséquent servir à remplir le vuide qui se trouve dans ce même livre, comme on l'a observé.

8°. ' En 1678, M. Baluze donna au public dans le premier volume de ses *Miscellanea*, un catalogue des abbés de Fleuri, où l'on a inseré un distique et un quatrain de Theodulfe, qui ne se trouvent point dans aucun recueil de ses poësies. Le distique étoit fait pour orner l'entrée de l'Église de Germini, où il se voïoit en letres d'argent, et annoncer qu'elle étoit l'ouvrage de Theodulfe. Le quatrain étoit gravé au grand autel, pour avertir ceux qui en approchoient de la sainteté du lieu, et de ne pas oublier le prélat dans leurs prieres. Bal. ib. t. 1. p. 492. 493.

9°. ' Ce même catalogue parlant en général du mérite des autres écrits de ce savant évêque, dit en particulier qu'il composa une explication du symbole de S. Athanase, que les moines, ajoûte-t-il, chantent tous les jours à Prime, et une autre explication mystique de ce qui se fait au sacrifice de la Messe. ' Dans un manuscrit de Fleuri ou S. Benoît sur Loire, cotté 240, et ancien au moins de sept cens ans, on trouve à la page premiere et suivantes, une courte explication du symbole en question, et au feuillet 110, une autre petite exposition de l'ordre de la Messe et des prieres qu'on y fait. Il y a beaucoup d'apparence que ce sont-là les deux opuscules de Theodulfe, dont parle l'auteur du catalogue. p. 492. Flo. his. ms. p. 72.

10°. ' Le P. Vignier de l'Oratoire a publié sous le titre de *Miroir*, un recueil de passages de l'écriture, disposé par matieres et sans préface. Il roule sur toutes sortes de sujets qui concernent la religion, soit la foi, soit les mœurs. L'éditeur l'attribue à S. Augustin : ce que d'habiles gens réfutent par de bonnes raisons. Mais comme le P. Vignier assure l'avoir tiré d'une copie écrite, il y avoit plus de huit cens ans, de la main de Theodulfe, évêque d'Orléans, on peut croire que ce recueil est de la façon de ce prélat. Celui que nous avons de lui sur la procession du saint Esprit parmi ses œuvres, pourroit servir à appuïer cette conjecture. Aug. t. 3. p. 680. | Till. H. E. t. 13. p. 896.

11°. Quelques auteurs modernes, comme Yepez, Nicolas Vignier et autres, attribuent à Theodulfe, les uns Yepez. chr. t. 3. p. 35. | Vig. bib. his. t. 4. p. 96.

IX SIECLE.

Duches. t. 2. p. 24. | Canis. B. t. 2. par. 2. p. 47. n. 1.

sous le titre de chronique, les autres de gestes ou faits mémorables de Charlemagne et de Louis le Debonaire, ' les annales de France publiées par Canisius et Duchesne. Mais c'est par une erreur, qui suivant la remarque de M. Pithou, est venue de ce que ces écrivains, voïant à la tête de ces annales le poëme par lequel Theodulfe adresse à Charlemagne son traité sur la procession du S. Esprit, ont cru que les annales étoient du même auteur.

12°. Il est hors de doute que le personnage que fit Theodulfe dans l'église et dans l'état, l'engagea à écrire plusieurs letres. Il en écrivit nommément plus d'une dans la seule affaire de son clerc coupable, réfugié à S. Martin de Tours, comme il conste par celle d'Alcuin sur le même sujet. Cependant il n'en paroît nulle part aucune de ce grand homme.

Il seroit inutile de s'arrêter à réfuter l'opinion de quelques modernes, qui ont voulu lui faire honneur de l'hymne célebre *Vexilla Regis prodeunt,* qui est aujourd'hui universellement reconnue pour une production de la muse de Fortunat, évêque de Poitiers.

Theodulfe avoit beaucoup de talent pour écrire : mais il a mieux réussi en vers qu'en prose. Il avoit du feu, de l'imagination et le génie poëtique. Quoiqu'il ait éclipsé tous les poëtes de son temps, il seroit toutefois allé encore plus loin, s'il avoit vêcu dans un meilleur siecle. Sa maniere d'écrire en prose, est unie, simple, sans art, mais claire, point rampante ; et il y emploïe rarement des termes barbares. Que s'il a uni la qualité de poëte avec celle de theologien, il l'a fait sans se dégrader. Outre qu'il étoit fort ordinaire aux theologiens de son temps de se mêler de poësie, il n'a permis à sa muse de se prêter qu'à des sujets graves, sérieux et nullement indignes d'une plume épiscopale. (XXV.)

SAINT EIGIL,

Abbé de Fulde.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Eigil prit naissance dans le Norique, qui ne tarda pas à être réduit sous l'obéïssance de nos rois. Ses parents qui étoient de la noblesse du païs, l'envoïerent dès son enfance à Fulde pour y être élevé sous les yeux de saint Sturme, abbé du lieu et leur parent. ' Pendant plus de vingt ans qu'Eigil passa sous la conduite de ce saint homme, mort en 779, ' il fit un progrès presque égal, et dans la pieté et dans les letres. Son mérite le fit ensuite élever au sacerdoce, qu'il reçut des mains de S. Lulle, archevêque de Maïence. ' Ratgar successeur de Baugulfe, qui avoit pris la place de S. Sturme, aïant ravagé et tyrannisé, plûtôt que gouverné le monastere de Fulde pendant plusieurs années, fut enfin déposé et banni, et Eigil déjà avancé en âge, élu abbé en sa place. Son élection se fit en 818 ; et il fut le seul qui s'y opposa, sans pouvoir réussir à l'empêcher.

Mab. act. B. t. 5. p. 229. n. 3.

t. 4. p. 270. n. 1.

t. 5. p. 222. n. 2. | p. 229. n. 3. 4.

p. 227. n. 3. 4. | p. 229. 231. 232. n. 5. 6. 8. 9. | Duches. t. 2 p 543

' On vit bien-tôt sa maison changer de face sous son gouvernement. Au lieu du trouble, de la discorde, de l'irrégularité qui la défiguroient auparavant, Eigil y fit regner la paix, l'union des cœurs, l'exacte discipline. Après avoir ainsi remedié au spirituel, il donna des soins à quelques édifices pour la commodité de son monastere. Il fit finir l'église où S. Boniface avoit été inhumé ; et la dédicace en fut faite avec beaucoup de magnificence le premier de Novembre 819. Mais aucune action ne donna plus de relief à son gouvernement, que le rappel de Ratgar qu'il eut la générosité de demander et d'obtenir de l'empereur Louis le Debonaire. ' Eigil continua de gouverner l'abbaïe de Fulde avec le même succès et la même édification, jusques vers le mois de Septembre 822, qu'il finit saintement sa course. ' Quelques années avant sa mort l'école de Fulde acquit un nouveau

p. 237-240. 252.

p. 241. n. 28. | Bult. his. ecc. t. 2. p. 692.

a Mab. ib. p. 228. n. 3.

IX SIECLE.

p. 226. n. 2.

lustre, sous la direction du docte Raban Maur, qui lui succéda dans la dignité d'abbé. ' Il est tout-à-fait étonnant de ne voir point paroître le nom de S. Eigil dans aucun martyrologe, non pas même dans celui de Raban, qui avoit été témoin oculaire de sa sainteté, et qui dans l'épitaphe qu'il a consacrée à sa mémoire, ne parle de lui que comme d'un bien-heureux. Le saint de son vivant en composa lui-même une, que nous donnons ici préferablement à celle de Raban. On y remarquera une foi vive jointe à une grande simplicité.

EPITAPHE.

Abbas hîc Eigil tumulatus sorte quiesco,
Qui dudum multis notus in orbe fui;
Hîcque meo parvo clauduntur membra sepulcro,
Quod vivens ipse construere studui.
Hîc Dominum expecto qui solvet vincula leti :
Cum veniet, credo, surgere me faciet.

Candide disciple du saint abbé, écrivit peu de tems après sa mort l'histoire de sa vie en prose et en vers, qui nous a été conservée en l'un et l'autre genre.

§ II.

SES ÉCRITS.

Mab. act. B. t. 4. p. 269.

1. | not.

Ce que fit Candide en faveur de son maître, S. Eigil l'avoit déjà fait lui-même pour S. Sturme, premier abbé de Fulde sous qui il avoit passé plus de vingt ans. Nous avons la vie qu'il en composa en prose, où il donne en même-temps l'histoire de la fondation et des premiers commencements de l'abbaïe de Fulde. ' Il entreprit cet ouvrage à la priere d'une vierge consacrée à Dieu, nommée Angildruthe à qui il l'adresse par une préface, où il la prie d'en prendre elle-même la défense contre les atteintes que pourroient lui donner ses envieux. On juge de-là que c'étoit une personne considérable, qualifiée et de quelque savoir. Dom Mabillon conjecture qu'elle étoit abbesse ou de Bischaffheim au diocèse de Maïence, ou de Kitsingen au diocèse de Wirtzbourg.

[a] L'auteur assûre dans la même préface qu'il a écrit cette histoire, partie sur ce qu'il avoit appris de personnes d'une probité et d'une pieté reconnue, partie sur ce qu'il avoit vû par lui-même dans le cours des années qu'il avoit été disciple du saint abbé. Deux circonstances qui jointes à l'idée qu'on a donnée de la science, de la gravité et de la vertu de l'auteur, doivent nous faire regarder son ouvrage comme une histoire des plus authentiques et des plus respectables que nous aïons en ce genre. Eigil étoit si assûré de la vérité des faits qu'il y avance, qu'il ne craignit pas, avant que de les exposer au grand jour, de les soumettre à la censure de ses moines, entre lesquels il s'en trouvoit plusieurs qui avoient vêcu avec S. Sturme. Il leur fit effectivement lire plusieurs fois à table au jour de l'anniversaire du saint, l'histoire qu'il en avoit composée. Bien loin qu'aucun y trouvât quelque chose à redire, [b] Raban Maur modérateur des écoles du monastere, fit un petit poëme adressé à l'auteur pour louer son travail.

a n. 1

b t. 5. p. 225. n. 6.

[c] Il est néanmoins vrai, qu'on blâme Eigil d'y avoir parlé avec un peu trop de vivacité contre la conduite que tint saint Lulle envers S. Sturme. Mais outre que cette action ne fit pas honneur à ce prélat, il ne doit point paroître surprenant qu'en pareille occasion un disciple prenne un peu vivement la défense de son maître ; et d'un maître tel qu'étoit S. Sturme, qui a passé pour un des plus grands et des plus saints personnages de son siecle.

c t. 4. p. 279. not.

Cette vie au reste n'est pas comme plusieurs autres, un tissu de miracles, de lieux communs ou de choses extraordinaires qui ne nous apprennent presque rien de l'histoire des saints, dont elles portent le nom. On y trouve au contraire une suite de faits interessants et bien circonstanciés, qui nous instruisent pleinement de l'histoire de S. Sturme, et de tout ce qui regarde le monastere de Fulde, pendant son gouvernement, et depuis l'origine de cette abbaïe.

Christophe Brower Jesuite est le premier qui l'ait fait imprimer. Il la donna sur un excellent manuscrit de Bamberg, dans le recueil qui porte pour titre : *Sidera illustrium et sanctorum virorum*, etc. [d] et qui parut à Maïence in 4°. en 1616. L'ouvrage s'y trouve avec son titre et un frontispice particulier, imprimé sur des feuilles détachées, comme toutes les autres pieces qui forment ce recueil. De-là les

d Bib. S. Vin. cen.

IX SIECLE.

continuateurs de Surius l'ont fait passer dans leur collection au dix-septiéme de Décembre. ' C'est sur l'une et l'autre édition que Dom Mabillon lui a donné place dans le IV volume des actes des saints de l'ordre de S. Benoît, où il a eu soin de l'enrichir de notes et d'observations préliminaires.

Mab. ib. p. 267-284.

' On a imprimé une requête, présentée en 811 à l'Empereur Charlemagne, par les moines de Fulde contre l'abbé Ratgar, à la tête de laquelle se lisent quatre vers élégiaques au même prince. Elle est comprise en vingt articles, qui contiennent autant de griefs contre ce faux abbé ; et il y a beaucoup à apprendre touchant la discipline monastique alors en usage. Brower l'avoit déja publiée au quinziéme chapitre de son second livre des antiquités de Fulde, lorsque Dom Mabillon l'a donnée à la suite de la vie de saint Eigil par Candide. ' On ne peut guéres douter que le pieux abbé n'ait eu la principale part à cette requête, si l'on fait attention au discours que lui tint Heïstulfe, archevêque de Maïence, avant que de lui donner la bénédiction abbatiale. Il y suppose visiblement qu'il en étoit le principal auteur.

t. 5. p. 260-262.

p. 236. n. 15.

' On a laissé perdre quelques statuts que saint Eigil avoit dressés, pour établir certains bons usages dans son monastere. ' Les letres qu'il avoit écrites pendant son gouvernement et peut-être aussi avant qu'il fût abbé, ont eu le même sort.

p. 240. n. 24. 25.

p. 237. n. 17.

WETIN,

MOINE DE RICHENOU,

ET QUELQUES ECRIVAINS ANONYMES.

WETIN ou Guetin devenu fameux dans l'histoire pour ses visions, étoit issu d'une famille noble, et se trouvoit parent de Grimalde, abbé de S. Gal et archichapelain du Palais. Il fut d'abord chanoine, et quitta ensuite cet état pour embrasser la vie monastique à Richenou, près de Constance. ' Il y fut chargé du soin des écoles,

Mab. an. l. 29. n. 66.

Act. B. t. 5. p. 276. n. 5. | p. 292.

dont il s'aquitta avec beaucoup de réputation. C'est le témoignage que lui rend Walafride Strabon, qui avoit été son disciple, dans les vers suivants, où il releve son mérite et son savoir.

> Nam Wetinus erat, celebri rumore Magister,
> Artibus instructus septem, de more priorum :
> Cui fortuna dedit Scholis adnectier illis,
> Quis gaudere solet nitida et lasciva juventus.

' Il y avoit déja quelques années que Wetin remplissoit la place de modérateur de l'école de son monastere, lorsque dans une maladie, qui fut suivie d'une mort prochaine, il eut une vision tout-à-fait extraordinaire sur le purgatoire et le séjour des bien-heureux : c'étoit la nuit du premier au second jour de Novembre. Dès le lendemain matin il raconta par ordre, ce qu'il avoit vû à plusieurs personnes dignes de foi ; et l'une d'entr'elles, qui étoit Hetton, auparavant évêque de Basle et abbé du monastere, le rédigea par écrit. Wetin reçut ensuite le saint Viatique, et mourut la nuit suivante en recitant des pseaumes avec les freres qui le veilloient. ' Les annales de Weingarten marquent cette mort en 823 ; mais elle n'arriva que l'année suivante 824. (an. ib. | ana. t. 4. p. 477. | an. ib.)

' Au bout d'un an Walafride Strabon mit en vers héroïques ce qu'Hetton avoit écrit de cette vision en prose, ' On a encore l'un et l'autre ouvrage, dont nous parlerons plus amplement dans la suite. Outre cet écrit, qui pour le fond appartient à Wetin, Dom Mabillon dit avoir trouvé en Allemagne une vie manuscrite de saint Gal, qu'il avoit composée en deux livres, avec une préface en vers, dont voici le premier : (an. ib. | Act. ib. p. 265-293. | ana. ib. p. 640.)

> Cum mundus per inania vertatur volitando.

Le corps de l'ouvrage commence par ces paroles : *Fuit vir nobilitate pollens*, etc., ce que nous manquons pour distinguer cette vie d'une autre du même saint, composée par Walafride Strabon.

Ce fut vers le temps de la mort de Wetin, c'est-à-dire, environ l'an 824 ou 825, que l'auteur anonyme de la vie d'Alcuin mit la main à son ouvrage. ' Il en indique luimême l'époque, en disant qu'Aldric étoit encore abbé de (act. ib. p. 157. n. 19.)

IX SIECLE.

Ferrieres, lorsqu'il y travailloit. De sorte qu'il l'exécuta dans l'espace de temps qui s'écoula depuis 821, jusqu'en 829, qu'Aldric fut élevé à la dignité d'archevêque de Sens. ′ L'auteur avertit d'abord, que ce qu'il y rapporte des actions et des vertus du B. Alcuin, il l'avoit appris de Sigulfe son disciple, qui l'avoit suivi d'Angleterre en France. Circonstances qui portent naturellement à juger que l'écrivain de cette vie étoit un moine de Ferrieres, dont ce Sigulfe avoit été abbé avant Aldric. ′ Maan, historien des archevêques de Tours, prétend qu'il n'est autre que le moine Odon, apparemment le même que celui qui fut abbé du même endroit avant le célébre Loup. Mais ce n'est qu'une simple conjecture qui auroit besoin d'être appuïée de l'autorité de quelque bon manuscrit pour mériter créance.

p. 145; 147. n. 1. 3.

Maan, par. 1. p. 31.

Quoique cet auteur puisse passer pour original et contemporain, et qu'il nous ait donné la connoissance des principales actions d'Alcuin, son ouvrage a néanmoins des défauts considérables. Les plus sensibles consistent en ce que le stile en est affecté, obscur et extrêmement diffus. L'auteur l'adresse par une longue préface qui dit peu de choses, à une personne constituée en dignité, qu'il ne nomme pas, mais qui paroît être Aldric alors abbé de Ferrieres.

Duchesne donnant au public en 1617 les œuvres d'Alcuin mit à la tête la vie dont il est ici question; sur un manuscrit de la cathédrale de Reims. Depuis, on la fit passer dans la derniére édition de Surius. ′ C'est sur l'une et l'autre édition que Dom Mabillon l'a inserée dans le V volume de son recueil, avec de courtes notes pour en éclaircir divers endroits. ′ Les continuateurs de Bollandus l'ont publiée à leur tour au XIX de Mai.

Mab. ib. p. 145-161.

Boll. 19. Mai. p. 335-343.

La plus ancienne vie de S. Aicadre, abbé de Jumieges au diocèse de Rouen, mort vers l'an 687, paroît avoir été écrite au même temps que celle d'Alcuin. ′ Il est vrai que Dom Mabillon suivi en ce point de M. Baillet et du P. le Long, en recule l'époque d'un siecle entier. Mais il n'a pas fait, il faut l'avouer, assez de réflexion sur ce que l'auteur qui étoit un moine de Jumieges, dit des reliques du saint abbé : ′ savoir qu'elles étoient encore dans son monastere, avec celles de S. Hugues, archevêque de Rouen, lorsqu'il travailloit à son ouvrage. Or, elles en furent transférées, selon Dom Mabillon même, au temps des ravages des Normans, et

Mab. an. l. 17. n. 60. | Bail. 15. sep. tab. cr. n. 5. | Le Long. bib. fr. p. 232. 2.

Mab. act. B. t. 2. p. 969. n. 33. | Bul. his. occ. t. 2. p. 468.

et aussi-tôt après la destruction de Jumieges qui arriva en 841. Notre auteur écrivoit donc avant ce temps-là, mais guéres plus de douze à quinze ans. A l'égard de la difficulté sur laquelle Dom Mabillon s'appuïe, et qui naît de ce que S. Hugues est qualifié dans cet écrit fils de Charlemagne, ce qui ne fut inventé qu'un siécle après la mort de ce prince, il est facile de la lever. C'est une addition faite après coup par quelque copiste, comme on en trouve tant d'autres exemples dans tous les siecles.

IX SIECLE.

On ne voit point dans l'éloignement, où étoit l'auteur de cette vie, du temps auquel vivoit S. Aicadre, dans quelles sources il a puisé ce qu'il en rapporte. On ne peut cependant s'empêcher de convenir, après avoir lû son ouvrage, qu'il avoit de bons mémoires, pour y circonstancier, comme il fait, les actions dont il donne connoissance. Observation qui doit lui concilier plus d'autorité ' que ne lui en accordent certains critiques, qui se bornent à dire que cette vie est plus supportable, que celle qu'en écrivit long-temps après Fulbert autre moine de Jumieges. Ce n'est pas à dire au reste que l'ouvrage de notre anonyme soit sans défaut; il en a même de grands. Le stile quoique simple, est souvent embarrassé, et trop diffus. L'auteur a cherché à embellir sa matiere par des prieres et des harangues hors d'œuvre. Il donne aussi quelquefois dans le merveilleux, et paroît avoir été plus crédule, que les regles de la bonne critique ne le permettent. ' On est redevable de cette vie à Dom Mabillon qui l'a publiée avec ses notes au II volume de son recueil, sur deux manuscrits, l'un de Jumieges du milieu du x siecle, l'autre de l'abbaïe de S. Vast d'Arras.

Bail. ib. | Le Long, ib.

Mab. ib. p. 952-971.

BERNOWIN,

ÉVÊQUE DE CLERMONT.

On a été plusieurs siécles sans connoître ce prélat, qu'on n'a découvert qu'en recouvrant quelques-unes de ses poësies. ' Il y donne lui-même quelques traits de son histoire, dans une assez longue épitaphe qu'il a faite pour orner son tombeau. Suivant ce qu'il nous en apprend, il

Mab. an. t. 2. app. p. 717. 2.

avoit beaucoup figuré dans le monde, et y avoit possedé de grands biens. Son nom et son mérite avoient pénétré jusqu'aux princes regnants, qui l'honoroient de leur amitié et de leur confiance. Entre ces princes il nomme Charlemagne en lui donnant le titre d'Auguste. Avec le secours de ce prince Bernowin fit bâtir une grande église en l'honneur de S. Allire, dont les saintes dépouilles s'y conservoient, et où il choisit lui-même sa sépulture : ce qui ne peut s'entendre que de l'église du monastere de S. Allire à un des faubourgs de Clermont en Auvergne. ' Tous ces caracteres ne laissent presque aucun lieu de douter, que ce ne soit ce prélat, plûtôt que Bernuin, archevêque de Besançon, qui en 811 souscrivit avec plusieurs autres évêques et abbés au testament de Charlemagne. Mais les sieges qu'ils occupoient n'étant pas nommés dans leurs souscriptions, et les savants ne connoissant point d'autre Bernuin ou Bernowin que celui de Besançon, qūi ne fleurissoit cependant que sous Louis le Debonaire et Charles le chauve, on a cru que c'étoit sa signature qui se lit au bas de ce testament.

Boll. jun. t. 6. p. 14. 15. n. 6. 11.

Il seroit difficile de marquer le temps fixe, auquel mourut celui qui fait le sujet de cet article. On n'en trouve rien dans aucun monument. Mais on peut supposer qu'il vêcut jusques vers 825. Son épitaphe est trop longue pour la rapporter en entier; seulement nous en donnerons les premiers vers, pour faire juger du mérite de sa versification.

EPITAPHE.

Mab. ib.

' Hæc quæ sacra petis venerandi culmina templi
Eximios cultus quæ pietatis habent;
Hoc relegas carmen nostri miserabile casus,
Ultima quem vitæ contulit hora mihi.
Dives eram quondam, lato famosus in orbe,
Principibus multo carus amore piis.
Gloria me rerum mage referebat opima,
Sed Regum solita pluris amicitia.
Propterea populi largo venerabar honore,
Muneribus nimiis atque favore precis.
Sed subita ereptus tanto de culmine sorte,
Angusti requies me tenet ista loci.

Les poësies de Bernowin qu'on a publiées, consistent en quatre pieces. ' La premiere est comprise en 30 vers élégiaques, et paroît avoir été faite pour être gravée ou écrite à l'entrée de l'église de S. Allire. L'auteur y prie Dieu d'écouter favorablement les prieres de ceux qui viendroient l'y invoquer, et de prendre sous sa protection l'empereur Charles, par la libéralité duquel il avoit fini cet édifice. Puis s'adressant à S. Allire, il le supplie de lui obtenir la rémission de ses pechés, et à ce prince la grace de parvenir à la bien-heureuse éternité. La seconde piece ne contient que douze vers de même mesure que les précédents. C'est encore une inscription pour apprendre à ceux qui la liroient, que l'église où elle devoit être mise, étoit l'ouvrage de l'évêque Bernowin. Que le corps de S. Allire y reposoit, et que ce saint étoit puissant auprès de Dieu. La troisiéme piece de poësie est l'épitaphe du prélat, dont on a rapporté les douze premiers vers, ' et la quatriéme une prose mise en cadence, et même en une espece de rime. Elle roule sur le même sujet que la premiere piece, et paroît avoir été faite pour orner la même église.

Ibid | p. 718. 1.

' Dom Mabillon, à qui l'on est redevable de la découverte de ces poësies, les tira d'un manuscrit de la bibliothéque du cardinal Ottoboni, et les mit dans l'appendice du II volume de ses annales. ' Dans la suite les continuateurs de Bollandus en ont réimprimé les deux premieres, avec une partie de la troisiéme, ' et Dom Martene, la quatriéme, mais sans en nommer l'auteur : ce qui cependant lui auroit été facile de faire, puisque Dom Mabillon l'avoit déja fait connoître.

p. 717. 2. | Boll. ib. p. 14. 15. n. 7. 11. 12. | Mart. am. coll. t. 6. p. 819.

' Ce premier éditeur n'a pas donné toutes les pieces en entier, comme l'annoncent les etc., dont il s'est servi. Il nous apprend même, que le manuscrit en contenoit d'autres du même poëte, dont il ne donne que deux vers. Il y en avoit pour la croix, pour le calice et pour la patene. ' Dom Martene aïant trouvé sept grands vers de notre prélat, apparemment sans titre, a cru qu'ils étoient ceux qu'il avoit faits à la louange de la croix, et les a publiés avec cette inscription. Mais ils ne contiennent qu'une priere à Dieu le pere et à J. C. pour en obtenir miséricorde.

Mab. ib. p. 718. 1. | Mart. ib. p. 820.

On voit par-là que Bernowin ne se délassoit des travaux fatigants de l'épiscopat par les amusements de la poësie, qu'en traitant des sujets dignes d'un saint évêque. ' L'esprit de

Boll. ib.

IX SIECLE. piété qui regne dans ses vers, les a fait comparer par quelques critiques à ceux du grand S. Paulin de Nole. Il est aisé de juger par le peu que nous en avons copié, qu'il avoit du talent pour la versification.

SAINT ADALHARD,

Abbé de Corbie.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

On a vû dans tous les temps grand nombre d'abbés devenir illustres par d'autres endroits, que les vertus du cloître. Mais il en est très-peu qui aïent réuni en leur personne autant d'éminentes qualités qu'on en a admiré en
Rad. vit. Adal. n. 61. S. Adalhard, abbé de Corbie. Il nâquit vers l'an 753; ' et eut pour pere le comte Bernard, fils de Charles Martel. Il se trouvoit par là neveu du roi Pepin le bref, et cousin germain
n. 7. de Charlemagne. ' Dès son enfance il fut élevé à la cour avec les autres princes. Ce lieu de délices fut pour le jeune Adalhard, prévenu de la grace, une école où il apprit avec les letres à aimer la vertu. Les exemples contraires qu'il y
. 8. voïoit, ' lui inspirerent du dégoût pour le monde, et le porterent à se retirer au monastere de Corbie, ' lorsqu'à peine
Mab. an. l. 24. n. 39. il avoit atteint l'âge de vingt ans. Il y embrassa la profession
Rad. ib. n. 9. 10. monastique vers l'an 772, ' et fut peu après chargé du soin du jardin. Quelque application qu'il donnât à se bien acquitter de cet emploi, il en apporta encore davantage à cultiver son intérieur.

n. 11-13. ' Cependant le desir de se voir encore dans une plus grande obscurité, et peut-être la crainte que le brillant de sa famille ne lui fit naître quelque tentation d'affoiblissement dans la voïe étroite où il étoit entré, lui firent quitter Corbie, pour
Cass. chr. l. 2. c. 13. | Mab. ib. n. 73. aller se cacher au Mont-Cassin. ' Là il fit connoissance et lia amitié avec le célébre Paul Warnefride. Mais son mérite trahit ses projets d'humilité, et ne lui permit pas d'y vivre long-temps inconnu. On l'y alla déterrer, et on le ramena
Rad. ib. n. 14. 18. en France. ' Quelques années après son retour à Corbie, il

en fut élu abbé. Il se trouva par-là dans la nécessité de faire connoître les grandes qualités que sa modestie cachoit en lui ; son éloquence, son talent pour annoncer les vérités du salut et toucher les cœurs, sa constance, sa douceur, sa sagesse.

' Une autre dignité dont il fut revêtu, fit voir à la France et à toute l'Europe, mais particulierement à l'Italie, combien il avoit d'étendue d'esprit, d'intelligence pour les plus grandes affaires, d'habileté à les manier avec succès, de vertu pour le faire sans jamais blesser la justice. Le roi Charles aïant établi Pepin son fils puîné roi d'Italie, lui donna en 796 pour conseiller et principal ministre, l'abbé Adalhard. Adalhard gouverna avec tant de sagesse et d'équité sous ce jeune roi, et sous Bernard son fils et son successeur, qu'il passoit dans l'esprit des peuples plûtôt pour un ange, que pour un homme mortel. ' Le pape Leon III faisoit tant de cas de sa probité, qu'il disoit hautement de lui, que s'il étoit capable de le tromper, il ne se fieroit jamais à aucun François.

n. 16. | Mab. ib. l. 26. n. 45.

Rad. ib. n. 17.

Quelque nécessaire que fût la présence d'Adalhard en Italie, Charlemagne ne laissoit pas de le rappeler quelquefois à la cour de France, pour se servir de ses lumieres. ' Hincmar témoigne l'avoir vû dans sa jeunesse auprès de cet empereur tenir le premier rang dans son conseil ; *inter primos conciliarios primum*. ' Le pieux abbé s'y trouvoit en 809, lorsque ce prince le députa à Rome avec Beruhaire, évêque de Wormes, Jessé d'Amiens et l'abbé Smaragde, pour la célébre affaire de la procession du S. Esprit.

Hinc. inst. reg. c. 12.

Egin. an. 809. | Mab. ib. l. 27. n. 72.

' Un homme aussi accompli, et qui avoit rendu tant de services signalés à l'état, ne tarda pas après la mort de Charlemagne à devenir l'objet et la victime de la jalousie. Certains courtisans ambitieux porterent l'empereur Louis, prince foible et timide, à l'exiler dans l'isle de Hero, aujourd'hui Hermoutier ou Nermoutier par corruption. Sa disgrace, dont on ignore encore la véritable cause, ' s'étendit sur toute sa famille. Bernaire son frere fut exilé à Lerins, Wala réduit à se faire moine à Corbie, Gondrade leur sœur releguée à Sainte-Croix de Poitiers. Pour Theodrade, déja religieuse à Soissons, on la laissa dans son cloître.

Rad. ib. n. 30. 32.

n. 33-35.

' Au bout de sept ans en 821, le saint abbé fut rappelé de son exil, rendu à son cher troupeau, et rétabli dans sa pre-

n. 39. 45-52. Egin. an. 823.

IX SIECLE. miere dignité. L'on vit alors que sa disgrace n'avoit servi qu'à perfectionner sa vertu. L'empereur touché d'un sincere repentir, dont il donna des marques publiques l'année suivante dans l'assemblée d'Attigni, voulut revoir ce grand homme à sa cour, où il le combla de nouveaux honneurs, à la confusion de ses jaloux. Adalhard parut avec distinction à l'assemblée suivante des états, qui se tint à Compiegne en 823, et dont il fut comme l'ame; quoique selon Agobard qui s'y trouva et qui releve son zéle à cette occasion, il ne fût pas écouté en tout ce qu'il proposa pour le bien de l'église.

Rad. ib. n. 65. La même année il etablit la célébre abbaïe de Corwei, ou la nouvelle Corbie en Saxe, dont Adalhard le jeune, qui avoit gouverné l'ancienne pendant son exil, avoit déjà jetté les premiers fondements.

n. 79-82. 86. 87. Enfin ce grand homme mourut, comblé de jours, de gloire et de mérites, dans les sentiments de la plus tendre pieté, le second de Janvier 826, et eut pour successeur Wala son frere. Il fut enterré par Hildemanne, évêque de Beauvais l'un de ses disciples, sous le clocher de l'église de S. Pierre, entre quatre autres abbés, avec l'épitaphe suivante.

EPITAPHE.

Hic jacet eximius meritis venerabilis Abba,
Noster Adalhardus dignus honore senex.
Regia prosapies, paradisi jure colonus,
Vir caritate probus, moribus atque fide.
Quem sub tumulo recolis tu quisque viator,
Cerne quid es, quid eris, mors quia cuncta rapit.
Nam post octavas Domini hic carne solutus,
Succedente die astra petivit ovans.

Pascase Radbert, autre disciple de notre saint abbé, et l'un de ses successeurs, dont on a tant d'autres ouvrages, composa sa vie, que nous n'avons fait qu'abreger. Un autre écrivain qui se mêloit de poësie, fit sur sa mort une églogue ou pastorale, où il fait parler les deux Corbies sous les noms de Galathée et de Philis. Le célébre S. Anscaire, apôtre de la Suede et Adalhard le jeune, dont on a parlé, furent aussi deux autres illustres disciples de notre saint. Agobard de

Lyon, Hincmar de Reims, Eginhard, et divers autres écrivains du temps ne parlent de lui qu'avec éloge. Paul Warnefride et Alcuin, avec lesquels il étoit lié d'amitié, ne faisoient pas moins de cas de son rare mérite. IX SIECLE.

' Saint Adalhard possédoit parfaitement les trois langues : la Latine, la Tudesque et la Françoise. Pendant son exil il fit copier l'histoire tripartite de Cassiodore ; et l'on en conserve encore aujourd'hui le manuscrit dans la bibliothéque de S. Germain-des-Prés. ' Il avoit tant d'éloquence et un si grand attachement pour la doctrine de S. Augustin, qu'on le qualifioit tout communément l'Augustin de son temps. ' On le surnomma aussi l'Antoine et le Jeremie de son siecle : l'Antoine pour l'attention qu'il avoit à imiter toutes les vertus des gens de bien qu'il connoissoit, et le Jeremie pour le don des larmes qu'il avoit reçu de Dieu. C'est sous le nom d'Antoine qu'Alcuin son ami lui adresse une de ses letres, où l'on voit que ce n'étoit pas l'unique qu'il lui avoit écrite. Il l'y qualifie son très-cher fils : ce qui pourroit insinuer qu'Adalhard auroit pris de ses leçons.

Mab. ib. l. 29. n. 78. | dipl. l. 2. c. 1. n. 2. | l. 5. tab. 5.

Rad. ib. n. 14. 21.

n. 19. 21. 25. | Alcu. ep. 107.

§. II.

SES ECRITS.

Ce qui nous reste des écrits de S. Adalhard, n'est que la moindre partie de ceux qui étoient sortis de sa plume. C'est ce que montre la notice qu'on nous donne de ses ouvrages perdus, comme on le va voir dans la suite.

1°. ' En 1661 Dom Luc d'Acheri publia sous son nom, à la tête du IV volume de son spicilege, d'anciens statuts que le saint abbé dressa au mois de Janvier 822, peu de temps après être revenu de son exil, pour le bon ordre de son monastere. Il y entre dans un très-grand détail des moindres choses comme des plus considérables. Quelque imparfaite que soit cette édition, à cause des vices du manuscrit sur lequel elle a été faite, on ne laisse pas d'y voir quel étoit alors l'état de l'abbaïe de Corbie. Toute la maison étoit divisée en six classes ; la premiere des moines, au nombre de 350 ; la seconde des clercs et des étudiants ; la troisiéme des matriculaires et serviteurs ; la quatriéme des pourvoïeurs ; la cinquiéme des vassaux ; et la sixième des hôtes, ou étran-

Spic. t. 4. p. 1-20

gers qui y logeoient pour un temps. S. Adalhard parcourt toutes ces classes, et prescrit ce qu'il y a à faire pour chacune, afin d'éviter la confusion et le désordre. On comprend par ce qu'il dit des aumônes qu'on faisoit dans sa maison, qu'elles étoient immenses.

pr. p. 1.2.

' Au reste l'éditeur n'a donné à ces statuts que le titre de fragments; parce que les feuilles volantes d'où il les a tirés étant du temps même de l'auteur, se sentoient de leur antiquité, et étoient à peine lisibles. Outre ce qu'on en a publié, il s'y trouvoit encore une table de 61 chapitres, qui annonce par conséquent que l'édition est imparfaite. ' Le B. Gerard, second historien de S. Adalhard au XI siecle, renvoïoit à ces statuts pour admirer la sagesse de son gouvernement et de sa conduite.

Mab. act. B. t. 5. p. 355. n. 41.

p. 308. n. 7.

p. 757. 758.

2°. ' Dom Mabillon, qui avoit promis de donner au public les écrits de notre illustre abbé, ' s'est borné à nous donner une liste des sommaires au nombre de 52, des divers sujets qu'il avoit touchés dans ses discours à ses moines.

mus. it. t. 1. p. 54-56.

3°. ' Depuis, le même éditeur aïant recouvré dans son voïage d'Italie, un jugement rendu par S. Adalhard, alors ministre ou régent du roïaume d'Italie, le fit imprimer au premier tome de son *Museum Italicum*. Ce jugement fut rendu à Spolete, la cinquiéme année du regne de Bernard fils de Pepin, et la quarantiéme du regne de Charlemagne en Italie, par conséquent quelques jours après la mort de cet empereur, qu'Adalhard n'avoit encore pû apprendre. Avec la signature du pieux abbé se lisent celles de plusieurs seigneurs ou conseillers du même roïaume. On voit par cette piece la confirmation de ce que nous avons avancé, qu'Adalhard gouverna l'Italie sous Bernard, comme il avoit fait sous Pepin son pere.

Rad. vit. Adal. n. 18.

4°. ' Pascase Radbert dans sa vie nous a conservé un fragment d'une de ses letres à l'empereur Lothaire, dans lequel on découvre des traits de cette éloquence qu'il loue en lui, et qui lui avoit fait donner le surnom d'Augustin. Ce morceau doit nous faire regretter la perte du reste de la piece, et de plusieurs autres lettres qu'il avoit écrites, soit en qualité de particulier à ses amis, ou comme ministre aux puissances sur les affaires d'état. ' Il est constant qu'il étoit en grande relation nommément avec Paul Warnefride et Alcuin. Il avoit écrit au premier pour lui demander les letres de S. Gregoire pape,

Cass. chr. l. 2. c. 13. Alcu. ep. 107.

Pape, dont Paul ne lui envoïa que 55 corrigées de sa main ; et l'autre le pressoit de lui écrire le plus souvent qu'il le pourroit.

5°. ' Le même historien a fait entrer dans la vie du saint abbé, plusieurs extraits des derniers discours qu'il tenoit à ses moines dans sa derniere maladie. Si Pascase n'y a rien changé, l'on y trouve une diction plus pure qu'elle n'étoit alors dans l'usage commun, pour exprimer les sentiments d'une foi vive, et d'une pieté aussi tendre que solide. Rad. ib. n. 74. 75. 80. 81.

6°. ' Flodoard faisant l'énumération des letres et autres écrits d'Hincmar de Reims à Odon, évêque de Beauvais, en caracterise un de la sorte : *Item pro ratione lunæ Paschalis, et lectione quam Adalardus abbas inde composuit*. Il conste par-là que S. Adalhard avoit fait quelque traité sur la supputation des temps, pour trouver la lune qui doit regler la fête de Pâque ; mais nous n'en avons point d'autre connoissance. Flod. l. 3. c. 23. p. 579. 2.

7°. ' Le plus important écrit d'Adalhard, que le malheur des temps nous a envié, étoit son traité touchant l'ordre ou l'état du Palais, et de toute la monarchie Françoise. Il étoit divisé en deux parties ; et l'auteur y décrivoit de quelle sorte les choses se comportoient sous les regnes de Pepin le bref et de Charlemagne. La premiere partie étoit emploïée à représenter l'ordre ou la disposition du Palais : quels en étoient les officiers et leurs fonctions. L'autre partie rouloit sur le gouvernement de tout l'état : commençant par les assemblées solemnelles ou parlements qui se tenoient deux fois l'année. Hincmar, archevêque de Reims, étant prié par les seigneurs de Neustrie, de leur donner des instructions pour la conduite du jeune roi Carloman, à qui Louis son frere avoit laissé en mourant toute la France Occidentale, leur envoïa son XIV opuscule intitulé : *Pour l'instruction du roi Carloman*. Ce prélat ne crut pas pouvoir mieux réussir dans l'exécution de ce dessein, que de se servir du traité d'Adalhard, dont il avoit une copie qu'il avoit faite lui-même. Il le fondit effectivement dans son ouvrage ; et afin qu'on ne l'ignore pas, on a eu soin de le marquer dans le titre. Hinc. inst. reg. p. 201-215.

C'est un des écrits le plus estimables d'Hincmar. On y trouve non-seulement de grands principes pour former un jeune roi, mais aussi d'excellentes maximes pour la réformation de l'église et de l'état. L'usage au reste qu'Hincmar en cette occasion fit du traité de notre saint abbé, est la prin-

IX SIECLE. cipale cause qu'on a négligé de nous conserver l'original. Cependant Fréhér dans ses *Origines Palatines*, partie II, page 3, ne laisse pas de lui assigner un titre, comme s'il avoit encore existé de son temps.

THEODEMIR,

ABBÉ DE PSALMODI.

Hist. de Lang. t. 1. p. 393. 475. | app. p. 47. 48.

THEODEMIR, selon quelques savants, étoit issu des anciens Gots, établis dans les Gaules dès le v siécle. Il y avoit déja quelques années qu'il étoit abbé de Psalmodi au diocèse de Nisme, lorsqu'en Décembre 815 l'empereur Louis le Debonaire lui accorda un privilége en faveur de son monastere, qui ne subsiste plus depuis long-temps. La maniere dont le prince parle de Theodemir dans son diplome, rapprochée de ce que Jonas, évêque d'Orleans, nous apprend de l'abbé de même nom, qui porta les premiers coups à l'héresie de Claude, évêque de Turin, ne laisse presque aucun lieu de douter que celui-ci ne soit le même que Theodemir, abbé de Psalmodi. C'est ce qui se confirme d'une part par la convenance des temps, et de l'autre par les liaisons que Claude avoit formées avec plusieurs autres abbés du roïaume d'Aquitaine, lorsqu'il y étoit à la suite de la cour, comme on l'a dit ailleurs. Ajoûtez à cela que Jonas insinue assez, que ce premier adversaire de Claude faisoit sa demeure en France, et que Theodemir paroît le dire clairement lui-même, en reprochant à Claude, que le bruit de ses erreurs s'étoit répandu d'Italie dans les Gaules, jusqu'aux confins de l'Espagne.

Jon. de imag. l. 1. pr. | l. 3. pr.

l. 1. p. 169. 1.

2.

1. Jonas nous apprend peu de choses de l'histoire de Theodemir; mais ce qu'il en dit, fait son éloge accompli. C'étoit un homme admirable pour sa vertu, son zéle, sa vie exemplaire, un homme dont on ne devoit parler qu'avec respect. Aussi ne le nomme-t'il jamais qu'avec quelque titre d'honneur. Quoique Theodemir qualifie son abbaïe un petit monastere, ce qu'il ne fait que par modestie, il avoit néanmoins jusqu'à cent quarante moines sous sa conduite. Son mérite et son érudition l'avoient lié d'une étroite amitié avec

l. 3. p. 190. 1. 2.

Mab. ana. t. 1. p. 30-34.

IX SIECLE.

Claude, avant que celui-ci fût élevé à l'épiscopat; et cette liaison dura au moins jusqu'en 823. Claude lui aïant adressé dès 815 son commentaire litéral et spirituel sur la genese, Theodemir en prit occasion de lui en demander un semblable sur le lévitique. Mais avant que de le lui envoïer, ce qu'il n'exécuta qu'en 823, il lui en adressa un sur l'exode en 821. Comme ces commentaires étoient tirés de divers écrits des peres, Theodemir avoit tâché d'engager l'auteur à marquer à la marge d'où il avoit pris ce qu'il en rapportoit. Avis important, que Claude sur une assez mauvaise raison negligea de suivre.

C'est à la fin de son commentaire sur le lévitique, composé pendant le carême de 823, que ce prélat commença à se déclarer contre le culte des images, sur un passage de S. Augustin mal entendu, ' Bien-tôt le bruit de ses erreurs se répandit fort au loin. Theodemir en étant informé, crut devoir en avertir son ami, et lui écrivit des letres qui ne respiroient que la charité, pour le porter à renoncer à des sentiments si contraires à la foi de l'Eglise. Mais bien loin que ces letres eussent cet effet, Claude s'en offensa, et en prit occasion de composer un écrit plein d'amertume et d'insultes contre l'Église catholique, sous le titre d'apologetique. Theodemir y répliqua, et fut presque aussi-tôt obligé de laisser à d'autres le soin de défendre la cause de la vérité, pour aller recevoir au ciel la récompense de son zéle et de sa vertu. Il y a toute apparence qu'il n'étoit plus au monde, ' lorsqu'en 827 [1] Dungal prit la plume pour réfuter les écrits de Claude. [a] Il est au moins certain qu'il étoit mort, lorsqu'en 840 ou 841 Jonas d'Orleans entreprit de le faire à son tour, comme il le dit positivement.

' Ce prélat nous donne à entendre, que Theodemir écrivit deux ouvrages, ou letres polémiques contre Claude de Turin. La premiere qui étoit une letre de charité, et un avertissement donné en ami, pour le faire revenir de ses erreurs, rouloit sur deux points particuliers. L'auteur y reprochoit d'abord à Claude d'abroger le culte des images, et

p. 37. 39.

Jon. ib. l. 1. p. 169, 1.

Bib. pp. t. 14. p. 200.
[a] Jon ib.

Ib. l. 2. | Mab. an. l. 29. n. 61.

1. [a] Le savant M. Fabricius suppose, en citant le P. le Cointe, que Theodemir fut depuis évêque de Calahorra. [b] Mais c'est l'opinion de quelques Espagnols qui lui prolongent les jours jusqu'après 830: opinion au reste que le P. le Cointe refute sur de bonnes raisons, bien loin de l'épouser.

[a] Fab. bib. lat. t. 5. p. 1085.
[b] Coin. an. 828. n. 53-55.

IX SIECLE. même celui de la croix. Il le blâmoit ensuite de condamner les pelerinages qu'on faisoit en certains lieux de dévotion pour honorer les saints. Claude répondit à cette premiere letre par son écrit intitulé : *Apologétique et rescrit de l'evêque Claude contre l'abbé Theodemir*, où il soutient opiniâtrement ses erreurs, et charge son adversaire de divers reproches.

Ibid. ' Theodemir repliqua à cet écrit par un autre, divisé en deux parties, dont la premiere avec son premier ouvrage en entier est perdue. ' Mais la seconde partie nous a été conservée presque en entier, comme il paroît, par les soins de Jonas d'Orleans, qui l'a inserée dans son troisiéme livre contre Claude de Turin. La méthode qu'y suit Theodemir, est la même qu'avoit autrefois suivie S. Augustin en refutant les écrits de Julien d'Eclane ; c'est-à-dire qu'il rapporte le texte de son adversaire en y répondant pied à pied. L'auteur y montre une grande érudition, et plus de choix dans les passages qu'il rapporte, qu'on n'en avoit ordinairement au siecle qu'il écrivoit. En réfutant les objections qui le regardent personnellement, il ne parle de lui-même qu'avec une extrême modestie, et y donne d'excellentes leçons à ceux qui sont constitués en dignité, pour ne pas dominer sur leurs inférieurs. Quand on ne sauroit pas d'ailleurs que Theodemir professoit la regle de S. Benoît, on l'apprendroit par ce qui nous reste de son ouvrage. Jonas, en refutant dans la suite le même adversaire, a suivi la même méthode que notre savant abbé.

Jon. ib. l. 3. p. 190. n. 192. 1.

Mab. ana. ib. p. 30. ' La préface de Claude de Turin sur le lévitique, suppose que Theodemir lui avoit écrit plusieurs letres avant la dispute qui s'éleva entre eux. Mais la postérité a eu la negligence de ne nous les pas conserver.

DUNGAL,

Reclus pres de Saint Denys.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Dungal est du nombre de ces auteurs qui sont plus connus par leurs écrits que par l'histoire de leur vie. ' C'étoit un étranger retiré en France, comme il le dit lui-même à la tête d'un de ses ouvrages; et l'on ne doute point qu'il n'y finît ses jours. ' Dom Mabillon conjecture qu'il étoit Hibernois; ce qui paroît appuïé tant sur son nom, que sur ce que l'Hibernie fournit alors plusieurs autres grands Hommes à la France. ' MM. Cave et du Pin lui donnent la qualité de diacre; [a] mais Dungal n'en prend point d'autre lui-même que celle de sujet de nos rois et leur orateur. L'autorité que Valdon ou Valton, abbé de S. Denys près de Paris, avoit sur lui, ' jointe à quelques autres indices, fait juger que si Dungal n'étoit pas moine de cette abbaïe, il étoit au moins retiré dans son voisinage, ou même dans l'enclos de la maison. ' Il se met lui-même au nombre des reclus, qui vivoient éloignés de tout commerce avec les hommes. ' Il n'étoit point au reste le premier qui avoit vécu de la sorte près de ce monastere. Sigobert député à Rome en 741, avec Griman abbé de Corbie, de la part de Charles Martel, y avoit déjà mené le même genre de vie.

Bib. pp. t. 14. p. 199. 1.

Mab. an. l. 30. n. 5.

Cave, p. 443. 1. | Du Pin, 9. sie. p. 10.

a Spic. t. 10. p. 143.

Fel. his. de S. Den. p. 65. | Mab. ib.

Spic. ib. p. 156.

Mab. ib. l. 21. n. 60.

' Dungal en sa jeunesse étudia avec quelque succès les Letres sacrées et profanes. Depuis il enseigna les premieres, soit en son païs, soit à S. Denys même, comme il y a plus d'apparence, et y forma plusieurs disciples. Lorsqu'il eut pris le parti d'une entiere retraite, il ne laissa point pour cela l'exercice de l'étude. Il étudioit encore la philosophie, et même l'astronomie qui étoit fort au gout de son siècle. Seulement il se plaint de ce qu'il n'avoit dans sa petite bibliotheque que des abregés des anciens auteurs. Malgré ce défaut et l'obscurité de sa vie cachée, la réputation de son savoir ne laissoit pas de faire du bruit dans le monde. C'est

Ib. t. 2. app. p. 726. | Spic. ib. p. 143. 144.

IX SIECLE.

ce qui porta Charlemagne, au commencement de l'année 811, à lui demander, par l'entremise de l'abbé Valton, ce qu'il pensoit touchant les deux éclipses de soleil arrivées, disoit-on, l'année précédente. Dungal satisfit ce prince par une assez longue letre, dont on parlera plus amplement dans la suite. ′ Seize ans après en 827, il prit la défense du culte des images contre Claude évêque de Turin, que la mort avoit obligé l'abbé Theodemir de laisser à d'autres. On n'a point de preuves certaines que Dungal ait vécu au-delà de ce terme. Si cependant il étoit ce reclus près de Paris, vers qui Ebbon archevêque de Reims se retira après le rétablissement de l'empereur Louis le Debonnaire, comme l'a pensé Dom Mabillon, il faudroit dire qu'il auroit été encore en vie au commencement de l'année 834. ′ Un poëte du temps a fait l'éloge de Dungal, lorsqu'il vivoit encore. Voici quelques vers de son petit poëme, que d'autres ont pris pour une épitaphe.

Mab. ib. l. 30. n. 3.

t. 2. app. ib. | Mar. am. coll. t. 6. p. 811.

Quisquis es hunc cernens titulum, dic pectore puro,
Sit requies illi, lector opime, precor.
Te precor omnipotens quadrati conditor orbis,
Dungalus ut vigeat miles ubique tuus,
Atque suum jugiter defendas corpus in ævum,
Ne lupus incautus dilacerare queat.
Sidereum ut valeat rite comprehendere olympum
Cum Sanctis vitam participare queat.
Quærere divinum non cessat nocte dieque
Auxilium, ut possit vincere cuncta mala.
. . . .
In Domini meditans toto conamine lege,
Et servit Domino mens pia jure suo.
Discipulos proprios inlustrat lumine sacro;
Ceu, posita in celso clara lacerna loco,
Scripturas promit casto de pectore sacras.
Edocet infirmos et validos pariter;
Lacte rigat pueros, et dat cupientibus escam,
Hinc lac ut capiant, inde cibum pariter.

§. II.

SES ECRITS.

Ce n'est qu'à differentes reprises qu'on a publié les écrits de Dungal; et il peut fort bien se faire, qu'on n'ait pas encore réussi à déterrer tous ceux qui sont sortis de sa plume.

1°. ' Le premier, suivant le temps auquel il les composa, est une longue letre à Charlemagne sur les deux prétendues éclipses de soleil de l'année 810. Dungal tâche de lui en rendre raison en suivant les principes des anciens philosophes. Il cite entre autres Platon, Ciceron, Virgile, Pline l'ancien, et fait particulierement beaucoup d'usage de Macrobe. ' Quoique cet écrit ne réponde ni clairement ni suffisamment à la question proposée, il sert néanmoins à montrer que plusieurs personnes de ce temps-là, et l'empereur lui-même doutoient, avec sujet, qu'il y eût en cette année-là en Europe deux éclipses de soleil, comme quelques autres l'assuroient avec autant de hardiesse que de témérité. Don Mabillon l'aïant trouvé dans un manuscrit de S. Remi de Reims, il fut publié en 1671 dans le dixiéme volume du Spicilege. ' L'auteur le finit par un bel éloge du soin que Charlemagne prenoit de faire fleurir dans ses états la pieté, les Letres et le bon ordre: tel à peu près qu'on l'a vû dans les écrits de S. Paulin d'Aquilée et de Theodulfe d'Orleans.

Spic. t. 10. p. 143-157.

pr. p. 16-18.

p. 156

2°. ' Le Traité de Dungal en faveur du culte qu'on doit aux saintes images, est beaucoup plus important que la letre précédente. Il fut composé, comme le témoigne l'auteur même, deux ans après que cette question eut été discutée avec soin à la lumiere des ouvrages les plus autorisés des peres de l'Eglise. C'est ce qu'on croit devoir entendre du concile tenu à Paris sur ce sujet en 825: ainsi le traité de Dungal fut fait en 827, ou 828 tout au plus tard. L'auteur y entreprend de refuter l'apologétique de Claude de Turin, auquel l'abbé Theodemir avoit déja repondu en partie, comme on l'a vû, et contre lequel Jonas évêque d'Orleans, écrivit dans la suite un ouvrage divisé en trois livres.

Bib. pp. t. 14. d. 196-223. | Mab. an. l. 30. n. 3.

' Dungal, pour exécuter son dessein, rapporte d'abord un extrait de l'écrit de Claude, tel qu'il étoit répandu dans

Bib. pp. ib.

IX SIECLE. le public; et c'est par ce moïen qu'il nous a été conservé. C'est au reste tout ce qu'on en a; et Jonas n'en avoit point vû davantage. Ensuite il en choisit trois propositions, auxquelles il s'arrête, comme faisant le fonds du faux dogme de son adversaire: Qu'on ne devoit ni avoir d'images, ni rendre de culte à la croix, ni honorer les reliques des saints, d'où Claude prenoit occasion de condamner les pelerinages à leurs tombeaux. Erreurs que Dungal refute avec solidité, non en se servant de raisonnements, dont il fait très-peu d'usage, mais par l'autorité des peres tant grecs que latins; montrant par-là que la tradition et la pratique constante de l'Eglise y ont toujours été contraires. La premiere autorité qu'il emploïe est celle du concile de Paris, qu'il ne nomme point autrement que la conference tenue au palais. Il s'attache particulierement aux témoignages des poëtes chrétiens, nommément Prudence, S. Paulin de Nole et Fortunat de Poitiers. C'est par ces citations que la posterité a connu plusieurs poëmes de S. Paulin, et la petite épitaphe de S. Satyr, frere de S. Ambroise de Milan, dont elle n'avoit auparavant aucune connoissance.

p. 223. ' Notre auteur finit son traité en concluant, que c'est à juste titre que les vrais enfants de l'Eglise réverent la croix, les saintes images et les reliques des saints, en leur rendant l'honneur convenable, sans leur sacrifier ni déferer le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul. ' On voit par-là que Dungal vouloit qu'on eût pour les images la même vénération que l'Eglise gallicane avoit alors pour la croix et les reliques des saints. Tel fut au même siecle le sentiment d'Hincmar archevêque de Reims, et de Walafride Strabon.

Mab. ib.

Bib. pp. ib. p. 199. 200. ' Dungal dédie son ouvrage aux empereurs Louis le Debonnaire et Lothaire son fils, par une assez longue préface qui se lit à la tête. Son style est un peu diffus, mais assez clair d'ailleurs. Outre les autres défauts communs en son siecle, ' l'auteur y a laissé glisser quelques expressions un peu vives contre son adversaire. Non-seulement il l'accuse de renouveller les erreurs d'Eunomius et de Vigilance; mais il le traite encore de schismatique et d'hérétique, et se plaint de la tolerance des évêques à son égard: lui qui méprisoit de se trouver à leurs conciles, disant que c'étoit une assemblée d'ânes.

p. 223.

Bib. Colb. t. 3. p. 925. | Mab. ib. ' En 1608, Papire le Masson fit imprimer à Paris chez Pierre

Pierre Metayer en un volume in-8° l'ouvrage de Dungal. C'en fut la premiere édition ; et dès 1610 il passa dans la bibliotheque des peres. L'éditeur le tira d'un manuscrit, qui, avant que d'appartenir à M. Petau, avoit été entre les mains d'Edme de Vélu, bibliothecaire de S. Denys; et l'on croit que l'original avoit été écrit dans cette abbaïe. IX SIECLE.

3°. 'Dom Mabillon assure avoir lû dans un manuscrit de S. Remi de Reims des vers acrostiches, que Dungal avoit faits à la louange d'Hildoard évêque de Cambrai et d'Arras. L'auteur s'y nomme lui-même, en prenant, comme il fait ailleurs, la qualité d'étranger. Mab. ib.

4°. Cette découverte au sujet de Dungal, et les fréquentes citations des poëtes qu'il emploïe et dans sa letre à Charlemagne et sur-tout dans son écrit contre Claude de Turin, montre qu'il avoit un gout particulier pour la poësie. Sur ce principe, on peut lui attribuer ' plusieurs pieces de vers d'un petit recueil que Dom Martene et Dom Durand ont publié en 1729, au sixiéme volume de leur plus grande collection. Ce qui donne beaucoup de poids à cette conjecture, c'est, d'une part, que presque toutes ces pieces ont été faites à S. Denys du temps de Charlemagne, et que de l'autre le poëte dans quelques-unes se donne pour un étranger Hibernois. Mart. am. coll. t. 6. p. 811-822.

'Il le fait nommément dans la premiere piece, qui est la plus longue comme la plus belle de toutes. C'est un poëme en vers héroïques à la louange de Charlemagne, dans lequel le poëte s'arrête en particulier à faire des vœux pour la prospérité de ce prince, et un éloge de la poësie en général. Il semble au reste que ce poëme n'est pas entier, en ce qu'il finit par la guerre que Charles fit au duc Tassillon, et le pardon qu'il lui accorda après l'avoir vaincu : les deux seules actions de ce prince qui y soient décrites, quoique le dessein du poëte paroisse ne s'être pas borné à si peu de chose. Après tout c'est une des meilleures pieces de poësie de ce temps-là. p. 811-814.

'La piece suivante, dans le petit recueil en douze vers élégiaques, est encore adressée au même empereur ; mais on n'y trouve pas le même fondement pour l'attribuer à Dungal. Elle appartient à un auteur qui présentoit un de ses ouvrages au même prince. Il en faut dire autant de la prose p. 814.

IX SIECLE. rimée qui suit, et qui ne contient que des vœux pour Charlemagne, sa famille et tous les ordres de son empire.

p. 814. 815. ' Après cette prose viennent vingt-deux vers élégiaques d'une assez bonne plume, qui contiennent encore un éloge des vertus de Charlemagne. On n'y découvre rien, non plus que dans la prose rimée, qui puisse les faire attribuer à Dungal, sinon peut-être le génie poëtique qui y brille plus que dans d'autres pieces du même recueil.

p. 815. ' Les deux petites pieces suivantes paroissent des productions de la même muse. Ce sont deux inscriptions, l'une pour relever les beautés de l'église de S. Denys, que l'on désigne clairement pour la qualité qu'on lui donne de dépositaire des corps de trois saints martyrs, et l'autre pour orner les fonts baptismaux de la même église. Suivent deux autres encore plus petites inscriptions, qui sont peu de
p. 815.816. chose. ' Celle qui vient après en vers héroïques, et qu'on ne donne pas en entier, est de la façon d'un nommé Martin, et faite pour souhaiter toute sorte de bonheur à celui qui avoit fait construire l'office ou la dépense, apparemment de la même abbaïe.

p. 816. ' On ne peut presque pas douter, que les épitaphes qu'on a imprimées à la suite, ne soient l'ouvrage de quelque moine de S. Denys, soit de Dungal ou d'un autre. Ce sont celles de Fuldrade et de Fardulfe, l'un et l'autre abbés du lieu; de Clotaire et de Dagobert son fils; de Charles Martel et de Pepin pere de Charlemagne, qui vivoit encore lorsque
p. 816.817. le poëte écrivoit. ' Celle du jeune Pepin roi d'Italie, qui suit et qui n'est pas entiere, peut être de la même main.

p. 817. Il n'y a pas d'apparence de porter le même jugement ' de deux inscriptions en vers élégiaques, comme les épitaphes qui les précedent, parce qu'on n'y découvre ni le même génie, ni autant de poësie. L'une est faite pour être mise à la tête d'un ouvrage composé par un prêtre nommé Mothaire, qui en avoit fait présent à une église qui reconnoissoit la sainte Vierge pour sa patrone: ce qui peut convenir à l'église métropolitaine de Paris. L'autre inscription est pour orner le tombeau de cet écrivain. Comme on ne le connoît point d'ailleurs, non plus que son ouvrage, nous la rapporterons ici, afin de donner au lecteur quelque idée de son mérite.

Hoc recubat tumulo MOTHARIUS ille Sacerdos,
Qui prius in mundo vixit amore pio.
Felix ille fuit, mundi terrena reliquit,
Eligit et sanas discere literulas;
Plenius ut Domini potuisset dicere jussa,
Humilis ante fuit plenus amore Dei.

Après l'épitaphe de Dungal, que nous avons rapportée en partie ' vient celle d'un moine, apparemment de saint Denys nommé Anthelme, qui est loué pour sa noblesse, son esprit et sa vertu. ' Suivent deux épigrammes, dont l'une qui a des beautés, mais qui n'est pas entiere, a été faite pour être écrite ou gravée à l'entrée d'un lieu où l'on enseignoit les Letres. L'autre contient des vœux pour l'Eglise en général, et pour Charlemagne en particulier auquel on associe la famille roïale, les officiers de l'empire et les gens de letres, que l'on comprend sous le nom d'astrologues.

p. 818.

p. 818-819.

' Les autres pieces du recueil consistent en une petite prose rimée, qui nous paroît appartenir à FARDULFE abbé de S. Denys; six épitaphes de differentes personnes, toutes en vers élégiaques, comme les précédentes; et une épigramme de l'évêque Bernowin en vers héroïques, de laquelle on a parlé ailleurs. ' Au reste, les éditeurs de ce recueil avertissent qu'ils ont laissé dans leur manuscrit plusieurs autres poësies, qu'ils n'ont pas jugé à propos d'imprimer sans en dire la raison. (XXVI.)

p. 819-822.

p. 818. 819

WLFIN BOECE,

ET AUTRES ÉCRIVAINS.

WLFIN, à qui l'on croit qu'on donna le surnom de Boëce, suivant la pratique en usage parmi les savants de son siecle, étoit Sarmate ou Got d'origine. Quoique le génie ordinaire à ceux de sa nation le rendît peu propre aux belles Letres, il ne laissa pas de les étudier en sa jeunesse, et d'y faire du progrès. Sa modestie l'a néanmoins porté à en donner une autre idée à ses lecteurs. Mais on voit et par les monuments qui nous restent de lui, et par

Mab. an. l. 5. n. 56. | act. B. t. 1. p. 307. 308. | Cave. p. 446. 2

IX SIECLE.

les témoignages que ses contemporains lui ont rendus, qu'il avoit réellement du talent pour écrire, et qu'il avoit même enseigné avec quelque réputation. ' L'évêque Theodulfe et le célebre Flore diacre de Lyon parlent avec éloge de son habileté à faire des vers. Le premier nous le représente comme à la tête d'une école à Orleans, dont les étudiants lui présentoient quelquefois de leurs pieces en ce genre, qui méritoient l'approbation de ce prélat. L'autre le pressoit de lui écrire souvent, et d'avoir moins de retenue à produire ses poësies.

Theod. l. 1. car. 13. | not. | Mab. an. ib.

' Les divers manuscrits des ouvrages qui nous restent de Wlfin, lui donnent le titre d'évêque ; et quelques modernes ont cru d'abord qu'il l'avoit été de Poitiers. Mais c'est ce qui ne peut se soutenir, comme ces savants paroissent l'avoir reconnu dans la suite. Que s'il a jamais été revêtu du caractere épiscopal, il faudra dire qu'il l'a été pour le service de quelque monastere, comme celui de S. Hilaire de Poitiers, plûtôt que pour gouverner un diocèse. Il est au moins certain qu'en 830 il faisoit sa résidence en Poitou, ou dans le voisinage. Ce fut alors que Godolen, abbé de Noaillé l'engagea à écrire la vie de S. Junien abbé de Mairé. La maniere dont Wlfin parle à cet abbé, feroit même croire qu'il s'étoit retiré dans sa maison.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 569. | Mab. act. ib. p. 307. | t. 5. p. 430.

On a cette vie qu'il composa sur une autre plus ancienne écrite originairement par Auremond disciple de S. Junien, comme nous l'avons observé à l'article de ce premier écrivain sur notre septiéme siecle. Il paroît que l'occasion de retoucher et refondre cette histoire, fut la translation du corps de S. Junien du monastere de Mairé à celui de Noaillé, dont Wlfin a ajouté une courte relation à son principal ouvrage. Il dédia l'un et l'autre à l'abbé Godolen, qui l'avoit engagé à prendre la plume. ' Le P. le Cointe prétend que pour faire plaisir à cet abbé, qui suivoit la regle de S. Benoît, Wlfin a eu la complaisance de dire que S. Junien professoit la même regle. ' Mais il n'y a qu'à lire cet endroit dans le texte de notre auteur, pour être convaincu que c'est moins lui qui le dit, qu'Auremond qui le rapporte d'après la réponse du saint abbé au roi Clotaire I.

Coin. an. 559. n. 12.

Mab. ib. t. 1. p. 311. 312. n. 10.

Cet ouvrage de Wlfin est écrit avec une grande simplicité, mais avec beaucoup d'ordre, et sans que l'auteur se soit arrêté au merveilleux et à l'extraordinaire. Il n'y rapporte

que des faits, et des faits édifiants : on y en trouve plusieurs qui concernent l'histoire de France. C'est pourquoi Duchesne a inseré une grande partie de cette vie dans le premier volume de sa collection. Avant lui, Dom Hugues Menard en avoit publié quelque chose dans ses notes sur le martyrologe benedictin. ' Dans la suite, le P. Labbe l'aïant trouvée écrite de la main du P. Sirmond, la donna au public en son entier, avec la petite histoire de la translation du corps de S. Junien par le même auteur. ' Dom Mabillon l'a fait réimprimer depuis dans le premier tome de son recueil, sur des manuscrits de l'abbaïe de Noaillé, d'où il y a bien de l'apparence que le P. Sirmond avoit tiré sa copie, tant il y a de conformité entre ces deux éditions. ' A l'égard de la petite histoire de la translation, le dernier éditeur l'a renvoïée dans son cinquiéme volume, pour la placer au temps qu'elle s'est faite. Elle y est accompagnée de savantes observations, où Dom Mabillon conjecture que Wlfin pouvoit être corévêque de Poitiers sous l'évêque Sigibran.

Lab. ib. p. 569-579.

Mab. ib. p. 307-319.

t. 5. p. 430-433.

Au même temps que Wlfin Boëce illustroit l'Orleanois et le Poitou, ' RODOÏN faisoit l'ornement de l'abbaïe de S. Medard à Soissons, où il occupoit la place de prieur sous l'abbé Hilduin, le même que l'archichapelain du palais. Il est particulierement loué pour la pénétration et l'étendue de son esprit et son habileté dans le maniement des affaires. Etant obligé d'accompagner quelquefois son abbé à la Cour, il s'attira l'estime et l'affection de l'empereur Louis le Débonnaire, qui l'admettoit volontiers à son conseil. Comme il avoit inspiré à Hilduin le dessein d'enrichir leur monastere de quelques reliques célebres, il fut choisi lui-même pour en aller solliciter à Rome. RODOÏN muni de la recommandation de l'empereur et de celle de son abbé auprès du pape Eugene II, entreprend son voïage, et obtient, quoiqu'avec beaucoup de peine, le corps de S. Sebastien martyr. Non content de cette précieuse relique, il trouva encore moïen d'avoir une partie du corps de S. Grégoire le Grand, et apporta l'un et l'autre à S. Medard, où ces sacrées dépouilles furent reçues avec une pompeuse cérémonie le neuviéme de Décembre 826. ' Bien-tôt le grand nombre de miracles qui s'y opérerent, y attira une affluence prodigieuse de peuple. L'église du monastere se trouvant trop petite pour les contenir, RODOÏN fut chargé de la part

p. 387-396.

p. 384. n. 4. | Spic. t. 8. p. 406. n. 12.

IX SIECLE.

Bult. his. occ. t. 2. p. 519. | Mab. ib. p. 418. n. 44.

de Louis le Débonnaire d'en élever une plus spacieuse et plus magnifique. Il commença cet édifice, ′ dont la dédicace se fit en 842 ; mais il ne put y mettre la derniere main, étant mort avant l'année 833.

Mab. ib. p. 410. n. 46.

′ Rodoïn, au rapport du moine Odilon, qui écrivoit environ un siecle après lui, avoit fait une relation des miracles operés par l'intercession de S. Sebastien. Elle étoit adressée à l'abbé Hilduin, et se lisoit encore en 920 dans le cartulaire de S. Medard. On y comptoit jusqu'à quatre mille cent soixante-dix miracles : ce qui paroîtra étonnant, ′ mais qui se trouve confirmé par le témoignage d'Eginhard et de l'historien Astronome, auteurs contemporains. Cette relation ne paroît plus nulle part ; quoiqu'on puisse dire qu'on en a le fonds dans l'ouvrage qu'Odilon a composé sur le même sujet. Il est visible, en effet, par plusieurs de ses expressions, qu'il y a puisé la plus grande partie de ce qu'il rapporte touchant les faits qui l'avoient précédé de près d'un siecle. Il n'y a presque pas de doute non plus, qu'il n'en ait tiré ce qu'il nous apprend du voïage de Rodoïn à Rome et de la translation des saints corps.

Duches. t. 2. p. 270. 305.

Mab. an. l. 7. n. 7.

′ Dom Mabillon croit devoir faire honneur à Rodoïn, du supplément à la vie de S. Medard par Fortunat, imprimé à la suite de cette vie ′ au huitiéme volume du spicilege, comme l'aïant composé lorsqu'il n'étoit que simple moine. C'est un des morceaux en prose des mieux écrits de tous ceux qui nous restent de ce temps. L'auteur s'y propose d'y faire d'abord entrer ce que Fortunat de Poitiers a dit de S. Medard dans le dix-septiéme poëme de son second livre, et ensuite ce qu'il dit avoir appris de personnes respectables touchant le même saint évêque. Cette seconde partie de son écrit roule sur la translation de son corps de Noïon à Soissons, et sur quelques miracles operés par l'intercession du saint. L'écrit est certainement l'ouvrage d'un moine du monastere de S. Medard. Mais s'il faut l'attribuer à Rodoïn, on sera obligé de dire, ′ que l'endroit où il est parlé de lui y a été ajouté après coup ; puisqu'il suppose visiblement qu'il n'étoit plus au monde.

Spic. ib. p. 397-410

p. 406. n. 12.

Nous joignons aux deux auteurs précédents un écrivain anonyme, ′ qui passe communément pour avoir été moine de S. Cibard d'Angoulême. Opinion au reste qui n'est fondée que sur ce que dans son ouvrage il a été attentif à mar-

Duches. ib. p. 68. 70

quer le temps auquel vivoit S. Cibar, et auquel il est mort. On a de cet écrivain une histoire répétée des divers annalistes qui l'avoient précédé. Quoiqu'il les copie, le plus souvent presque mot à mot, il ne laisse pas quelquefois de retoucher leur style, mais fort imparfaitement et d'y faire quelques additions. Une des plus considerables est la généalogie des rois de France de la premiere race, qui se lit à la tête de son ouvrage. Le but qu'il s'y propose, est de montrer que les rois de la seconde race descendent des premiers. Il y a joint une supputation des temps, depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ, suivant les septante et le calcul du texte hébreu, et depuis Jésus-Christ jusqu'à la premiere année du regne de Charlemagne. Ce qu'il y a de plus singulier dans les époques qu'il y assigne à divers évenements, est de compter 445 ans depuis la naissance du Sauveur jusqu'à la mort de S. Martin. Peut-être s'est-il glissé quelque faute dans cet endroit de son texte. p. 68-70.

Ce que notre auteur rapporte de la dispute arrivée à Rome entre les chantres François et les Romains, ne se trouve point non plus dans les écrivains qu'il a copiés. Ainsi c'est encore une de ses additions. Il faut aussi mettre de ce nombre plusieurs circonstances, qu'il nous apprend touchant la culture des sciences et des beaux-arts, le soin que prit Charlemagne de les renouveller, la mort et les funerailles de ce prince. p. 75. 76. p. 87.

M. Pithou est le premier qui publia l'ouvrage de notre anonyme, dans son recueil de douze historiens contemporains. Après lui, André Duchesne l'aïant revû et corrigé sur un manuscrit de la bibliotheque de M. de Thou, l'insera dans le second tome de ses écrivains de l'histoire de France. M. Kulpisius l'a aussi fait entrer dans sa collection des auteurs de Germanie. p. 68-87.

Cependant M. Lambecius avertit que dans la bibliotheque imperiale il se trouve un manuscrit de cet ouvrage beaucoup plus exact et plus correct que les imprimés. Ce manuscrit ne commence qu'au concile que Charlemagne assembla à Valenciennes en 771, et finit à la mort de ce prince en ces termes : *Quinto calendas Februarii rebus humanis excessit*. De sorte que ce qui suit dans les imprimés touchant ses funerailles, aussi-bien que ce qui précede la tenue du concile qu'on vient de marquer, et qui dans l'édition de Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 343. 344.

IX SIECLE.

Duchesne comprend les trois premieres pages presque entieres, sont des additions étrangeres. Il s'ensuit de-là qu'on ne seroit plus fondé à regarder cet ouvrage comme étant la production d'un moine de S. Cibard ; puisque les indices sur lesquels on appuïe ce sentiment, se trouvent dans les additions qui n'en font point partie. De même le *quinto decimo* des imprimés pour marquer le jour de la mort de Charlemagne, est une faute grossiere, contraire au texte d'Eginhard, comme à celui du manuscrit en question.

p. 343-345.

L'auteur de cet ouvrage vivoit sous le regne de Louis le Débonnaire, dont il a aussi écrit l'histoire en partie, mais qu'il n'a pas poussée au-delà de 829 : ce qui peut faire croire que ce terme a été celui de sa vie. Cette nouvelle histoire, qui ne paroît pas avoir jamais vû le grand jour, et dont M. Lambecius s'est borné à imprimer la fin, contient trente feuillets du manuscrit qui est in-4°. et y commence sans nulle séparation où finit celle de Charlemagne. Le titre du manuscrit qui comprend l'une et l'autre, est conçu en ces termes : *Incipiunt certamina magni Karoli Regis contra Saxones, et alias multas gentes.* (XXVII.)

HALITGAIRE,

Evêque de Cambrai.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Flod. l, 2. c. 19. p. 544. 3.

On ne sait rien de la naissance et de l'éducation de ce prélat ; mais il est aisé de juger par l'estime qu'Ebbon, archevêque de Reims, avoit pour sa capacité et son savoir, qu'il avoit fait de bonnes études. Son mérite le fit élever sur le siege épiscopal de Cambrai en 817 ; et en qualité d'évêque de cette église, il gouverna aussi celle d'Arras, qui lui étoit encore alors unie. L'année suivante il consacra l'église de S. Guilain, à la priere d'Elefant abbé de ce monastere. Ebbon son métropolitain, qui en le qualifiant son frere dans l'épiscopat, lui donne aussi la qualité de fils, peut-être pour l'avoir élevé, aïant obtenu du pape Pascal I et de l'empereur

Gal. chr. nov. t. 4. p. 10.

Flod. ib. p. 544. 1. 545. 2.

l'empereur Louis la permission d'aller annoncer l'évangile en Saxe, prit Halitgaire pour compagnon de sa mission. ' Ils partirent pour ce voïage au commencement de 822, et en revinrent à la fin de la même année, après avoir poussé leurs conquêtes spirituelles jusqu'en Dannemark. Gall. chr. ib. | Mab. an. l. 29. n. 50.

' Halitgaire fut un des prélats qui composerent le concile tenu à Paris en 825, touchant le culte des images. Il paroît même qu'il fut un de ceux qui eurent plus de part à l'écrit qu'on y dressa sur cette matiere. Après que les peres l'eurent revû, ils chargerent Halitgaire et l'évêque Amalaire de le porter à Aix-la-Chapelle pour le communiquer à l'empereur. ' Il semble que ce prince avoit jetté les yeux sur notre prélat, pour l'envoïer en Gréce, supposé que le pape eût jugé à propos d'y envoïer lui-même des légats pour terminer cette grande affaire. On ignore quel parti l'on prit à ce sujet. ' Mais peu de temps après en 828, Halitgaire fut honoré d'une ambassade de la part de la cour de France à celle de Constantinople, ' et en revint la même année comblé d'honneurs. Par. Syn. de imag. p. 25. 155. p. 157. Duches. t. 2. p. 271. p. 305.

' Il assista au grand concile qui se tint à Paris au mois de Juin de l'année suivante, pour la réformation des mœurs, principalement dans le clergé et à la cour des princes; ' et deux ans après il fit avec Achard évêque de Noïon, la translation du corps de S. Monbole disciple de S. Fursy. Ce fut une des dernieres actions d'Halitgaire, qui mourut le 25 de Juin de la même année 831. ' On l'inhuma au mont S. Eloi diocèse d'Arras, où l'on voit aujourd'hui une abbaïe de chanoines réguliers. Conc. t. 7. p. 1592. Gall. chr. ib. p. 11. Sigeb. scri. c. 122. not.

§. II.

SES ECRITS.

HALITGAIRE ne s'est pas seulement rendu recommandable par ses grandes actions; il est encore devenu célebre par ses écrits.

1°. ' A la priere d'Ebbon son métropolitain, qui ne pouvoit plus supporter la confusion et le desordre que causoit dans sa province la multiplicité et la diversité des pénitentiels, il en composa un tiré des peres et des anciens canons. ' L'auteur le divisa en cinq livres, dont le premier, qui traite des huit vices capitaux et de leurs remedes, est particulie- Flod. ib. p. 544. 1. Canis. B. t. 2. par 2. p. 90.

IX SIECLE.

rement pris de S. Grégoire le Grand, de S. Augustin et de la vie contemplative attribuée ici à S. Prosper. Le second tiré aussi des peres, dont l'auteur a eu soin de marquer les noms à la marge, porte pour titre: De la vie active et contemplative, et roule sur les vertus théologales et cardinales. Le troisiéme comprend les regles de la pénitence. Il est principalement tiré du recueil des canons, que Charlemagne reçut du pape Adrien I. Le quatriéme est emploïé à traiter des pénitences des laïcs, et le cinquiéme de celles des clercs. Ce que l'auteur y rapporte, il l'a puisé dans le même recueil, les décretales des papes suivants et la collection de Martin de Brague.

Conc. ib. p. 1621. c. 32.

Ce fut sans doute en consequence ʹ de ce que le concile de Paris avoit statué en 829 touchant les faux pénitentiels,

Canis. ib. p. 86. n. 3.

qu'Ebbon engagea Halitgaire à travailler à celui-ci. ʹ De sorte que c'est avec raison que le P. Morin en met l'époque en 830; quoique M. Basnage lui en fasse un procès, et la

Spic. t. 11. pr. p. 5.

renvoïe à l'année 823. ʹ On est persuadé, qu'outre les sources où Halitgaire a puisé, il avoit encore sous ses yeux, en composant son pénitentiel, une ample collection de canons sur la pénitence que Dom d'Acheri a publiée à la tête du onziéme volume de son spicilege, et que c'est de la longue préface de cet auteur incertain, que notre prélat a tiré la sienne.

Canis. ib. p. 132.

ʹ Peu de temps après qu'Halitgaire eut envoïé ces cinq livres à Ebbon, il y en ajouta un sixiéme, formé tout entier d'un pénitentiel romain, qu'il avoit eu des archives de l'église de Rome, sans savoir par qui il avoit été dressé. Comme les manuscrits de cet ouvrage qu'on a recouvrés ne con-

t. 5. par. 2. p. 227-281.

tenoient que les cinq premiers livres, ʹ Canisius, qui en est le premier éditeur, n'en imprima pas d'abord davantage. Il les publia dans la seconde partie du cinquiéme tome de ses *Leçons*

Stev. p. 693-714.

antiques, qui parut à Ingolstad en 1604. ʹ Depuis, Pierre Stevart aïant trouvé le sixiéme livre dans un autre manuscrit, le donna au public dans sa collection, imprimée in-4°. au même endroit en 1616. Après lui, Dom Hugues Menard et le P. Morin sont tombés sur un manuscrit different de celui de Stevart, qui contient le même écrit, mais plus court de plus d'un tiers, et l'ont imprimé à leur tour : l'un parmi ses notes sur le sacramentaire de S. Grégoire, où il l'a accompagné de savantes observations, l'autre à la fin de

son traité de la pénitence avec un petit avertissement.

Du recueil de Canisius, les cinq premiers livres d'Halitgaire sont passés dans les diverses collections de la bibliothéque des peres, dans lesquelles on n'y a joint le sixiéme livre que dans l'édition de Lyon. Encore ne s'est-on servi pour cela que de l'imprimé de Dom Hugues Menard, dont on n'a pas séparé les notes, au lieu de celui de Stevart, qui est beaucoup plus ample. C'est cet exemplaire qu'a suivi M. Basnage, en joignant ce sixiéme livre aux cinq premiers, dans la belle édition du recueil de Canisius, qu'il a donnée au public en 1725. Il y a aussi ajouté le texte de l'exemplaire publié par Dom Menard et le P. Morin : ce qui étoit assez inutile, puisqu'il ne contient rien qui ne soit dans l'édition de Stevart.

Bib. pp. t. 14. p. 906-933.

Canis. B. ib. p. 31. 139.

On ne sauroit dire au juste comment il a pû se faire qu'on ait imprimé entre les ouvrages et sous le nom de Raban archevêque de Maïence, les cinq premiers livres d'Halitgaire dont on vient de parler. Il n'y a que deux differences entre cette édition et les précédentes, dont on a rendu compte. La premiere consiste en ce que l'ordre des livres est renversé ; et l'autre, en ce que dans l'édition de Raban on a inseré des pieces étrangeres, comme une letre du pape Hormisdas et quelques autres d'autres auteurs, qui ne se trouvent point dans les autres éditions. Voici l'ordre que tiennent ces livres dans celle de Raban. Le premier des trois adressés à Heribald qui portent pour titre : *Des questions touchant les canons de la pénitence*, est le cinquiéme entre ceux d'Halitgaire. Le second dans l'édition de Raban, est le troisiéme, et le troisiéme le quatriéme entre ceux de l'évêque de Cambrai. Le premier des trois de Raban intitulés : *Des vices et des vertus etc.* est le premier entre les cinq d'Halitgaire ; et le second est aussi le second de notre prélat.

Rab. M. t. 6. p. 110-130.

2°. Canisius aïant trouvé dans son manuscrit, à la suite des cinq premiers livres d'Halitgaire, une espece d'autre pénitentiel qui ne portoit pas son nom, n'a pas laissé de l'en décorer ; et quoiqu'il jugeât qu'il ne faisoit point partie de l'ouvrage précédent, il l'a néanmoins fait imprimer à sa suite. Les principales pieces de ce petit recueil consistent en une courte instruction pour le ministre de la pénitence, et certaines oraisons qu'il doit réciter ; une letre du pape Hormisdas, qui jusqu'alors n'avoit point encore été imprimée ; quelques

t. 5. par. 2. p. 283-302. | B. ib. p. 140. 151.

IX SIECLE. extraits du traité de la vie contemplative attribué à S. Prosper, et des fragments d'une letre du pape S. Grégoire, et d'une autre de S. Isidore de Seville, avec des extraits d'un auteur anonyme et de la regle de S. Fructueux. Ceux qui ont dirigé les differentes éditions de la bibliotheque des peres, ont imité Canisius, et joint ce petit pénitentiel à celui d'Halitgaire. Mais on a jugé à propos de l'en retrancher dans la derniere édition de Lyon. On n'a point au reste de preuves positives qu'il appartienne à notre prélat.

Mart. am. coll t. 1. p. 70-76. 3°. ' En 1724, Dom Martene et Dom Durand ont publié le plan d'un autre ouvrage d'Halitgaire, auquel on pourroit encore donner le titre de pénitentiel, ou de manuel des ministres de la pénitence. Le manuscrit de S. Mathias de Treves, d'où ils l'ont tiré ne présentoit le nom d'aucun auteur ; mais la chronique d'Alberic sur l'an 850 nous apprend que l'ouvrage a été composé par Halitgaire du temps d'Ebbon, et qu'il étoit intitulé : *De vita sacerdotum*. Il est divisé en quatre livres, dont le quatriéme manque en entier dans le manuscrit qui a fourni le reste. On s'est borné à en imprimer l'épitre dédicatoire et les petites préfaces, avec les titres de la plûpart des chapitres. L'épitre est adressée à un prélat qui n'est pas nommé dans le texte, mais que l'auteur représente comme aïant autorité sur lui. C'étoit par son ordre qu'il avoit entrepris cette collection. Tout cela convient parfaitement à notre prélat. Le genre de l'écrit et la maniere dont il est exécuté, ne lui conviennent pas moins parfaitement; de sorte qn'on ne peut pas douter que ce ne soit-là un de ses ouvrages.

p. 71. 72. ' Le premier livre divisé en dix-neuf chapitres, traite de la vie des évêques et des prêtres chargés du soin des ames, comme l'auteur l'explique dans la petite préface du second livre; de leur doctrine, de leur discrétion et de leur sollicitude. ' Dans le second livre, qui comprend cinquante-quatre chapitres, Halitgaire établit d'abord la nécessité de la pénitence, sa nature, ses avantages ; puis il détaille les péchés legers, et discute la maniere d'y satisfaire. ' Le troisiéme livre compris en quatre-vingt-quatre chapitres, est emploïé à traiter des péchés mortels, des pénitences convenables pour y satisfaire, de l'origine des huit vices capitaux, de leurs mauvais effets et de la maniere de les guérir. ' Le quatriéme livre, dont on n'a rien que ce qui s'en lit dans la petite

(Margin notes: p. 3. — p. 74 76. — p. 72.)

préface générale, rouloit sur divers crimes et péchés, leurs suites funestes et la satisfaction qu'ils exigent.

' Halitgaire promet de ne rien dire de lui-même dans ce grand ouvrage, mais de puiser dans les peres de l'Eglise et les canons des conciles tout ce qu'il y rapportera. Il nomme jusqu'à vingt-quatre auteurs ecclésiastiques tant grecs que latins, dont il s'est servi, et dont il avoit eu soin de marquer les noms et même les écrits, soit à la marge ou dans les divers titres de l'ouvrage. Il a soin de prier ceux qui le copieroient dans la suite d'en user de la sorte. Tout cela suppose que l'auteur étoit un homme extrêmement laborieux et d'une lecture prodigieuse. On y apperçoit aussi que sa bibliotheque étoit richement fournie de bons livres. Il se plaint cependant qu'il lui en manquoit beaucoup, qui lui auroient été nécessaires pour la perfection de son dessein. p. 71

ANSEGISE,

Abbé de Fontenelle.

' Ansegise ou Ansigise, qu'il ne faut pas confondre avec l'archevêque de Sens de même nom, qui ne fleurissoit que plus de quarante ans après lui, étoit issu d'une famille noble parmi les François. Il eut pour pere Anastase et pour mere Himilrade. ' On croit appercevoir dans son testament des indices qu'il nâquit près du monastere de Brebone ou S. Rembert au diocèse de Lyon. ' Il fit de bonnes études; puisqu'en son temps il passoit pour habile dans les Letres sacrées et profanes. Lorsqu'il fut en âge de choisir un genre de vie, il se retira à Fontenelle ou saint Vandrille, et y embrassa la profession monastique sous l'abbé Gervolde, auparavant évêque d'Evreux, son parent.

Mab. act. B. t. 5. p. 630. 631.

p. 638. n. 51. | an. 1. 30. n. 60.

act. ib. p. 630. 631.

' Gervolde reconnoissant en lui du génie pour les affaires, le fit connoître au roi Charles, qui lui confia l'administration des monasteres de S. Sixte à Reims et de S. Menge ou Memmie à Chalons-sur-Marne. Ansegise les aïant gouvernés quelque temps, les quitta; et le même prince lui donna en 807, à titre de benefice, l'abbaïe de Flais ou saint Germer au diocèse de Beauvais. Il le fit aussi, sous le céle- p. 631. n. 1. 2.

IX SIECLE.

bre Eginhard intendant de ses bâtiments, et l'emploïa en plusieurs ambassades, dont il s'aquitta toujours avec autant d'honneur que de succès.

p. 631. 633. ' Après la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire hérita de son estime pour Ansegise, et se servit de lui, comme son pere, dans diverses négociations. En 817 il lui donna l'abbaïe de Luxeu, et en 823 celle de Fontenelle sur la démission volontaire d'Eginhard. De sorte qu'Ansegise se vit pourvû de trois abbaïes tout à la fois. ' Mais lorsque l'on considere le bien qu'il y fit, et les avantages qu'il leur procura, l'on convient que ces abbaïes lui furent moins données, qu'il ne leur fut donné lui-même, afin d'en être le restaurateur. ' Son premier soin fut d'y faire revivre l'esprit de saint Benoît et une exacte discipline. Après quoi il en rétablit les édifices, y en ajouta de nouveaux, enrichit les églises de vases sacrés et d'ornements nécessaires, fournit les bibliotheques de quantité de bons livres. ' Il mérita par-là que quelques-uns de ces monasteres le regardassent comme un second fondateur.

Bult. his. occ. t. 2. p. 471.

Mab. ib. p. 630. 633. 637.

p. 632. n. 4.

p. 637-639. | an. l. 31. n. 14. | Bult. ib. ' Etant tombé en paralisie, il fit son testament, et choisit S. Hildeman évêque de Beauvais, pour en être le principal exécuteur. On y voit par le grand nombre de legs considerables dont il est chargé, qu'Ansegise tout abbé régulier qu'il étoit, possedoit des biens presque immenses. Mais on y voit aussi qu'il n'en étoit que le simple dispensateur non le propriétaire, et que c'étoit les lieux saints et les pauvres qui en jouissoient par ses mains. Il mourut le vingtiéme de Juillet, qui tomboit un dimanche, l'an 833, et fut inhumé à Fontenelle, ' où il est honoré comme saint, qualité qu'il porte dans le calendrier de Luxeu.

act. ib. p. 630. n. 2.

On est redevable à cet illustre et saint abbé du premier recueil qui ait été fait des capitulaires de nos rois. ' Voïant qu'ils étoient épars de côté et d'autre sur des feuilles volantes, il conçut le dessein de les réunir ensemble, tant pour le respect qu'il portoit aux rois qui les avoient publiés, que pour l'avantage que l'Eglise et l'Etat en pouvoient tirer; et il l'exécuta en 827, comme il le dit lui-même dans une petite préface qu'il a mise à la tête de son recueil. Il rechercha donc avec soin tous ceux qu'il put trouver, et en forma un corps d'ouvrage, qu'il divisa en quatre livres. ' Dans le premier il a rangé les capitulaires de Charlemagne, qui concernent

Bal. capit. t. 1. p. 697-700.

p. 699-732.

les matieres ecclésiastiques, en 162 articles ou paragraphes, ' et dans le second ceux de Louis le Débonnaire touchant les mêmes matieres, en 48 articles. ' Le troisiéme livre comprend les capitulaires de Charles sur les matieres profanes en 91 articles, ' et le quatriéme ceux de l'empereur Louis son fils sur les mêmes matieres, en 77 articles.

p. 733-752. p. 751-772. p. 771-792.

' A la fin du quatriéme livre, Ansegise ajouta trois appendices de capitulaires imparfaits ou répetés. Le premier est emploïé à rapporter les capitulaires de Charlemagne qui regardent les matieres ecclésiastiques, et le second les autres capitulaires du même prince. Dans le troisiéme appendice sont renvoïés les capitulaires mixtes de Louis le Débonnaire et de l'empereur Lothaire son fils.

p. 791-800.

On a parlé ailleurs de l'autorité qu'acquit ce recueil de l'abbé Ansegise, aussi-tôt qu'il fut répandu dans le public. Comme il étoit échappé quelques capitulaires aux recherches du compilateur, et que d'ailleurs il n'avoit poussé son travail que jusqu'à la treiziéme année de Louis le Débonnaire, Benoît, diacre de l'église de Maïence, le reprit au bout de quelques années, et forma un nouveau recueil de capitulaires, ainsi qu'on le verra plus amplement dans la suite. On peut consulter à l'article de Charlemagne ce que nous avons dit des diverses éditions du recueil d'Ansegise, et qu'il seroit inutile de répeter ici.

' L'auteur de la vie du saint abbé, qui n'est autre que le chroniqueur de Fontenelle son contemporain, nous a conservé un extrait considerable de son testament, qui sert à faire connoître les principaux monasteres qui subsistoient alors en France. Il y a joint une constitution qu'Ansegise fit pour pourvoir à l'entretenement des moines de Fontenelle. Ces deux pieces se trouvent répetées dans les collections des Bollandistes et de Dom Mabillon, où la premiere est éclaircie par d'excellentes notes, ' aussi-bien que dans les annales de ce dernier.

Spic. t. 3. p. 242-247. | Mab. act. ib. p. 637-643. | Boll. 20. Jull. p. 97-99.

Mab. an. l. 30. n. 61.

' Tritheme, qui fait Ansegise compilateur des capitulaires, abbé de Laube, puis archevêque de Sens, en quoi il a été suivi de quelques autres écrivains, lui attribue encore d'autres ouvrages très-utiles, dit-il, à la posterité. Mais il ne les spécifie point; et il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont jamais existé que dans l'idée de Tritheme.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 15. | Vald. And. bib. p. 60. | Mag. bib. eccl. A. p. 480.

FRIDUGISE,

Abbé de Saint Martin de Tours.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Alcu. p. 310. 759-762. Mab. act. B. t. 5. p. 180.

FRIDUGISE, ou Fredegise, surnommé Nathanaël parmi les savants de son siecle, fut disciple d'Alcuin, et éleve de l'école d'Yorc, comme l'on croit. Il étoit par conséquent Anglois plûtôt que François de nation. Alcuin prit particulierement à tâche de faire de lui un défenseur invincible de la foi. C'est à ce dessein qu'il l'exhortoit à bien comprendre ce qu'il devoit un jour enseigner aux autres. Le jeune éleve lui aïant proposé diverses questions sur la Trinité, Alcuin y répondit, et forma des demandes et des réponses un traité, qu'il lui dédia comme à son très-cher fils. Depuis, Fridugise suivit Alcuin, lorsque celui-ci passa d'Angleterre en France. Il fut élevé au diaconat et emploïé dans les affaires publiques. Ce fut pour l'empêcher, lui et deux autres de ses condisciples, de s'attacher aux choses périssables dans l'exercice de leurs emplois, qu'Alcuin leur fit un petit commentaire sur l'ecclésiaste, qu'il leur dédia par une épître qui se lit à la tête.

Thed. l. 3. car. 1. v. 175. 176.

Dès le regne de Charles, avant la fin du huitiéme siecle, Fridugise s'étoit rendu célebre en France pour son savoir. Il est un des savants à qui Theodulfe d'Orleans a cru devoir donner place dans son poëme à ce prince, en l'associant à Osulfe, autre disciple d'Alcuin, qu'on ne connoît guéres que par cet endroit.

> Stet Levita decens Fredegis sociatus Osulfo,
> Gnarus uterque artis, doctus uterque bene.

Mab. ib. p. 154.

Les affaires publiques n'occupoient pas tellement Fridugise, qu'il ne passât quelque temps auprès d'Alcuin son maître. Il se trouvoit près de lui dans sa derniere maladie; et

et à sa mort il lui succeda dans la dignité d'abbé de S. Martin, quoiqu'il ne fût que chanoine. La discipline réguliere qui étoit déja fort ébranlée dans cette communauté avant qu'Alcuin en prît le gouvernement, y tomba tout-à-fait sous l'administration de Fridugise. De sorte qu'aussi-tôt après la mort de Charlemagne, tous les moines se séculariserent. an. l. 27. n. 16. l. 28 n. 10.

Fridugise est nommé le premier entre les quatre abbés qui en 811 souscrivirent avec plusieurs évêques au testament de ce prince. Il eut assez de crédit auprès de l'empereur Louis le Débonnaire son successeur, soit par son mérite personnel, ou par ses protections, pour devenir son chancelier : dignité qu'il remplit le reste de ses jours, quoique des savants modernes aient voulu en douter. Bal. capit. t. 1. 490. Gall. chr. nov. t. 3. p. 489. | Mart. am. coll. t. 1. p. 86 89. | anec. t. 1. p 24 | Mab. ib. l. 30 n. 77.

En 820 il fut pourvû de l'abbaïe de Sithiu ou S. Bertin, qu'il retint avec S. Martin de Tours, et où il favorisa le relâchement jusqu'au point d'y laisser entierement éteindre l'esprit de S. Benoît, et toutes les pratiques de la vie monastique. Il fut plus favorable au monastere de Cormeri, qu'il posseda aussi quelque temps. Mab. ib. l. 29. n. 1. | Gall. chr. ib. Mab. ib. n. 64.

Une des actions les plus éclatantes de Fridugise, fut sa dispute avec Agobard archevêque de Lyon. Aïant lû quelques écrits de ce prélat, et y aïant découvert certains endroits qui lui parurent répréhensibles, il entreprit de les censurer. Mais il l'exécuta d'une maniere si peu mesurée et avec tant de vivacité, qu'Agobard en lui repliquant se crut obligé de commencer par lui reprocher son aigreur et ses exagerations. Fridugise mourut en 834, après avoir été trente ans abbé de S. Martin et quatorze de Sithiu. Il eut Adalard pour successeur dans le premier monastere, et dans l'autre Hugues fils de Charlemagne. Agob. t. 1. p. 165. Mab. ib. l. 31. n. 27.

§ II.

SES ECRITS.

Nous ne nous flatons pas de connoître tous les écrits qui sont sortis de la plume de Fridugise. Ce que nous allons dire de ceux dont on a quelque connoissance, peut légitimement faire croire qu'il en avoit composé quelques autres.

IX SIECLE.

[a] bal. misc. t. 2. p. 403-408.

1° [a] On a de sa façon une letre ou petit traité philosophique *sur le néant et les ténebres*, adressé aux seigneurs du palais. Le titre ne donne à l'auteur que la qualité de diacre. Ainsi il le publia, ce semble, avant que d'être élevé à la dignité d'abbé, et par conséquent avant l'année 804.

p. 403-404.

La premiere partie est emploïée à prouver que le néant est quelque chose de réel. C'est ce que Fridugise tâche de montrer et par divers raisonnements, et par l'autorité de l'Ecriture, qui porte que Dieu a formé du néant le monde que nous voïons. Et après avoir ainsi discouru, il est obligé de convenir que l'on ne comprend pas clairement la vérité qu'il prétend avoir établie; mais qu'il en est de cette vérité comme de plusieurs autres qui ne sont pas moins certaines, quoiqu'on ne puisse pas les comprendre. D'abord il s'étoit flaté, avec une pleine confiance, qu'il alloit developper et mettre dans un grand jour la question du néant, qui avoit été si longtemps agitée, sans que personne eût encore pû la résoudre. Il se tenoit si assuré d'y réussir, qu'il avoit pris des mesures pour faire passer sa démonstration à la derniere posterité. Néanmoins malgré la prétendue évidence où il se glorifie d'avoir mis cette difficulté, l'on sera encore reçu à demander si le néant est quelque chose de réel?

p. 405-408.

Dans la seconde partie de ce petit traité, Fridugise s'attache à prouver que les ténebres sont une substance corporelle. Pour y réussir, il fait beaucoup plus d'usage des endroits de l'Ecriture où il est parlé de ténebres, que du raisonnement. Mais il confond presque par-tout la privation de la lumiere, dont il s'agit dans la question, avec des substances obscures et ténebreuses, ou pour parler avec l'école, l'abstrait avec le concret. Au reste, ces deux questions font voir quel étoit le gout des philosophes de ce temps-là; et la maniere dont Fridugise les traite, montre qu'il avoit de la subtilité d'esprit. Le style est ce qu'il y a de meilleur. Il est pur, clair et même coulant, malgré les épines de la philosophie.

Alcu. car. 222. | Mab. an. l. 26. n. 92.

2°. Fridugise n'étoit pas seulement philosophe, il étoit encore poëte, et se piquoit aussi de théologie, comme on verra par l'ouvrage suivant. En qualité de poëte il composa quelques pieces de poësie, dont on est persuadé que quelques-unes se trouvent entre les poëmes d'Alcuin. On le croit nommément du 222, où l'auteur fait une description aussi

agréable qu'avantageuse de la situation de Cormeri. Il paroît assez visiblement que c'est une plainte de la muse de Fridugise, sur ce que voïant que ce monastere avoit un abbé particulier, il alloit cesser d'être une celle dépendante de S. Martin.

3°. La critique que Fridugise fit de quelques sentiments d'Agobard ne subsiste plus aujourd'hui. Il ne nous en reste que ce qu'en a inséré ce prélat dans la replique qu'il y opposa. L'on ne sauroit dire au juste s'il avoit raison en tout ce qu'il trouvoit de répréhensible dans son adversaire. Mais il est certain qu'en relevant les fautes d'Agobard, il donna lui-même dans quelques erreurs, que cet archevêque sut bien relever à son tour. Fridugise soutenoit que Jesus-Christ, aïant été véritablement humble, s'étoit reconnu en cette qualité sujet à l'erreur. Que les interprétes de l'écriture sainte, non plus que les auteurs sacrés, n'avoient point péché contre les regles de la grammaire. Que le Saint-Esprit avoit non-seulement inspiré aux prophétes et aux apôtres le sens de ce qu'ils ont dit ou écrit, mais qu'il avoit même formé dans leur bouche les mots dont ils s'étoient servis, comme il en avoit usé à l'égard de l'ânesse de Balaam. Que les ames ont été créées en un certain lieu, avant que de passer dans les corps qu'elles animent. Qu'autre chose est Dieu, autre chose la vérité. Que tous les anciens patriarches n'ont point été chrétiens, et que Jesus-Christ n'a point été dans l'ancien testament.

Agob. t. I. p 165-191.

HAIMIN,

Moine de Saint-Vaast,

ET QUELQUES AUTRES ECRIVAINS.

HAIMIN, avant que de se rendre moine à S. Vaast d'Arras, avoit été disciple d'Alcuin, soit à Tours ou à l'école du palais. Il fut depuis élevé au sacerdoce, et chargé de la garde de l'église de son monastere. Il y enseigna aussi les Letres, et y forma plusieurs disciples de mérite, dont le plus célebre

Val. And. bib. p. 340. | Boll. 6. Feb p. 802. 803. 873. 888.

IX SIECLE. fut Milon connu par ses poësies, qui lui dédia dans la suite la vie de S. Amand. Valere André met la mort d'Haimin en 834, époque qu'il peut avoir trouvée dans quelque monument de

Boll. ib p. 787-790. l'abbaïe de S. Vaast. ' Cependant les continuateurs de Bollandus la renvoient plus tard, sur ce qu'Hincmar de Reims, qui ne fut archevêque qu'en 835, approuva, comme Haimin, l'ouvrage de Milon. Mais il put se faire que l'approbation d'Hincmar ne suivît celle d'Haimin, qu'au bout de quelques années.

p. 801-802. ' On a de celui-ci une relation des miracles opérés par l'in-tercession de S. Vaast, pendant qu'Haimin exerçoit l'office de sacristain ou gardien de l'église du saint. Il n'y en a point fait entrer d'autres que ceux quis ont arrivés sous ses yeux, ou qu'il avoit appris des personnes mêmes qui en avoient été favorisées, ce qui leur donne un nouveau degré de certitude. L'auteur de la relation s'attendoit à la continuer, à mesure que les évenements miraculeux lui en fourniroient la matiere, comme on en juge par la fin de l'écrit. Les Bollandistes l'ont donné au public à la suite des actes du saint, sur trois manuscrits, l'un de l'église de S. Omer, les deux

Val. And. ib. autres de la maison professe des Jesuites d'Anvers. ' Au temps de Valere André, l'église cathédrale d'Arras lisoit à son office, dans le cours de l'octave de S. Vaast, la relation dont il

Boll. ib. p. 802-803. s'agit ici.

' Les mêmes éditeurs nous ont donné sur trois manuscrits, dont l'un appartenoit à l'abbaïe de S. Vaast, un sermon qu'Haimin prononça le jour de la fête du saint, à l'occasion de deux enfants, l'un aveugle et l'autre boiteux, qui avoient été guéris miraculeusement. Cette piece fait juger que son

p. 803-808. auteur avoit du savoir et de la piété.

' A la suite de ces deux pieces se trouve imprimée une continuation de l'histoire des miracles de S. Vaast, faite, comme il semble, avant la fin de ce siecle par des moines du même

p. 873. monastere.

' Nous avons encore d'Haimin une letre en réponse à celle que Milon son disciple lui avoit écrite, en lui adressant son poëme sur la vie de S. Amand. Haimin, qui n'y prend point d'autre qualité que celle de plus petit des serviteurs de Jesus-

p. 842. n. 125. | p. 888. Christ, y releve ce poëme par de grands éloges.

' On nous a conservé, à la louange du même poëme, une piece de vers élégiaques de la façon d'un nommé WLFAÏE,

autre disciple d'Haimin, qui y parle comme étant moine de S. Amand. ' Haimin avoit encore eu un autre disciple en la personne d'Hubert, prêtre dans une église de la campagne dédiée sous l'invocation de S. Vaast, et peu éloignée d'Arras, comme il semble. Celui-ci, à la priere de son maître, écrivit l'histoire d'une apparition du saint à un moribond, à qui il avoit administré les sacrements, et de la guérison qui la suivit de près. Henschenius a publié cette relation sur un manuscrit des Jesuites d'Anvers, à la suite de celle des miracles faite par Haimin. p. 803-805.

' Peu de temps après la mort d'Ansegise abbé de Fontenelle ou S. Vandrille, dont on a parlé en son lieu, un moine anonyme de ce monastere, homme d'esprit et de pieté, qui avoit du talent pour écrire, composa la chronique ou histoire de sa maison. Il la commence par l'abregé de la vie de S. Vandregisile, fondateur du monastere, et la finit par celle de S. Ansegise, mort en Juillet 833 : ce qui comprend un espace de deux ans. La méthode qu'il y suit, est de diviser son ouvrage en presqu'autant de titres qu'il y a eu d'abbés qui ont gouverné Fontenelle jusqu'à son temps ; de marquer d'abord leurs actions les plus mémorables, et de rapporter ce qui s'est passé sous chaque abbé par rapport à son dessein. Il s'y borne à ce qui regarde son monastere, et ne s'arrête aux autres évenements qu'autant qu'ils y ont trait. Sur ce principe, ' il nous fait connoître un habile peintre nommé Madalulfe, qui étoit au service de l'église de Cambrai, parce que l'abbé Ansegise l'appela à Fontenelle, pour se servir de son ministere à décorer les dedans de cette maison. Il est fort attentif à attacher des époques à la plûpart des faits principaux, en les marquant par les années de Jesus-Christ et les indictions. ' Mais il l'a exécuté avec si peu de justesse et d'exactitude, qu'il s'est attiré les reproches de plusieurs habiles critiques. Spic. t. 3. p. 187-247. p. 238. Boll. 14. Mai. p. 389. n. 3. | Mab. an. l. 32. n. 61.

' Dom Luc d'Acheri est le premier qui a publié cette chronique au troisiéme volume de son spicilege. Depuis, les continuateurs de Bollandus et Dom Mabillon en ont détaché plusieurs morceaux considérables, qu'ils ont fait passer dans leurs collections. ' Il y a bien de l'apparence que le long fragment de la vie de S. Lantbert, d'abbé de Fontenelle devenu archevêque de Lyon, que Dom Mabillon a fait imprimer avec ses notes, faisoit originairement partie de la chronique dont il Spic. ib. p. 185-247. Mab. act. B. t. 4. p. 462-465.

IX SIECLE.

s'agit. Il étoit effectivement parlé de ce saint prélat dans le second chapitre ; et ce qu'on en disoit s'est trouvé arraché de l'exemplaire manuscrit dont s'est servi l'éditeur de l'ouvrage.

Spic. ib. p. 185-187.

' La généalogie de S. Arnoul et de S. Vandregisile son petit fils, qui se lit à la tête, est d'un auteur different du chroniqueur. On y a joint la généalogie de nos rois de la seconde race, avec quelques autres traits de leur vie, jusqu'au couronnement de l'empereur Charles le Gros en 885, temps auquel vivoit l'auteur de cette piece.

p. 248.

' Un autre écrivain qui vivoit avant le précédent, entreprit de continuer la chronique. Mais ce qu'il y a ajouté, est très-peu de chose. Son addition commence à l'année 835, et finit en Septembre 850. Il n'y a fait précisement entrer que le temps que les abbés Foulques et Herimbert ont gouverné le monastere de Fontenelle, sans y rien dire de leurs autres actions.

Duches. t. 2. p. 387-390.

' Nous avons un fragment considerable d'une autre chronique, à laquelle on fait aussi porter le nom de Fontenelle, tant à cause que la plûpart des faits qu'elle contient regardent l'histoire de cette abbaïe, qu'à raison de son auteur qui en étoit moine. Il n'y rapporte que ce qui s'est passé de son temps, et a eu soin d'y inserer quelques traits de son histoire. Il y dit qu'en Février 841 il embrassa la vie monastique dans cette maison ; que le vingtiéme de Septembre il reçut le diaconat des mains de Wenilon archevêque diocésain ; et que le huitiéme de Mars 872 il fut ordonné prêtre par Adelard son successeur. Cependant quoiqu'il ait vêcu jusques-là au moins, ce qu'on a de son ouvrage ne commence qu'en 841, et finit en 856 ; de sorte qu'on a raison de ne le regarder que comme un fragment d'ouvrage, n'étant pas croïable que l'auteur ne l'ait poussé plus loin. Il est dans un gout tout different de la premiere chronique, et fait sur le modele des annales qui nous restent du même siecle : avec cette difference, que son auteur joint aux dattes des années celles des mois et des jours. On n'a guéres d'histoire chronologique où les époques soient mieux spécifiées ; et c'est ce qui fait regretter la perte de ce qui y manque. Duchesne aïant tiré ce fragment de deux manuscrits, l'un de l'abbaïe de Rouge-Val près de Bruxelles, l'autre des Jesuites de Tournai, l'a fait entrer dans le second volume de son recueil d'historiens de France.

IX SIECLE.

Après ces trois ou quatre auteurs, tous moines de Fontenelle, ' en est venu un autre, qui a entrepris de continuer la premiere chronique de ce monastere en suivant la même méthode. Les miracles qui s'operoient par l'intercession de S. Vulfran archevêque de Sens, dont le corps reposoit à Fontenelle, furent la principale occasion de cette entreprise. L'auteur, après une petite récapitulation, reprend la suite de l'histoire aux ravages des Normans en 862, et la conduit jusqu'en 1053, temps auquel il écrivoit. Outre les évenements qui concernent son monastere, il y en a inseré plusieurs autres qui regardent l'histoire générale. On est redevable de cette continuation au même éditeur qui a publié la premiere chronique.

Spic. ib. p. 248-70.

L'auteur de cette premiere chronique avoit pour contemporain ' celui qui nous a laissé l'histoire de la translation de S. Vite ou Gui, de S. Denys à la nouvelle Corbie en Saxe, qui se fit en 836. C'étoit un moine de ce dernier monastere, homme d'esprit et de mérite, qui avoit accompagné le corps saint dans toute la route. Il étoit par consequent fort en état de nous donner une relation exacte. Il l'entreprit apparemment la même année ; mais il n'y mit la derniere main qu'après le 24 de Juin de l'année suivante. D'abord il commence son ouvrage après une préface fort judicieuse, par l'histoire très-abregée de la translation des saintes reliques en France. Il fait ensuite l'histoire de la fondation de son monastere, et passe de là à la principale partie de son ouvrage : l'histoire de la translation du saint de France à Corwei, et la relation des miracles dont elle fut accompagnée et suivie, jusqu'à l'époque déja marquée. Quelque attention qu'il apportât pour réussir dans son entreprise, ' il ne laissa pas, un peu plus de deux siecles après, d'être accusé d'inexactitude en ce qu'il avoit dit de l'origine de l'abbaïe de Corwei et de ses premiers abbés. ' Le P. Papebroch a cru devoir distinguer deux differents auteurs de cet ouvrage, sur ce qu'il lui a semblé appercevoir de la diversité dans le style des deux parties. Mais il est difficile de n'y pas reconnoître la même main, pour peu qu'on veuille y regarder de près.

Mab. act. B. t. 5. p. 528-536. | an. l. 31. n. 58.

Boll. 15. Jun. p. 1018. n. 21.

p. 1033. not.

' Surius est le premier qui a fait imprimer quelque chose de cette histoire. Mais ce qu'il en a publié, n'en est qu'un abregé fort imparfait. Meibomius la donna ensuite au public plus entiere, à la suite des annales de Witinchinde

Sur. sup. 15. Jun. p. 508. 509.

IX SIECLE.

a Duches. t. 2. p. 344-350.
b Mab. ib. p. 523-537.

moine de Corwei, qui parurent en 1621. ' Duchesne sur cette édition en fit passer une grande partie dans sa collection d'historiens. ' En 1677, Dom Mabillon en fit paroître au cinquiéme tome de son recueil, une édition plus ample et plus correcte que les précédentes, au moïen d'un manuscrit de l'abbaïe de Gladbac. ' Enfin les continuateurs de Bollandus ont fait en dernier lieu réimprimer l'ouvrage sur les éditions précédentes et sur le même manuscrit, et l'ont enrichi d'excellentes observations, tirées en partie de celles de Dom Mabillon.

Boll. ib. p. 1029-1037.

26. Feb. p. 664-667.

On ne trouve rien pour fixer une époque ' à l'auteur qui a écrit la vie d'un S. Victor prêtre, dont le corps fut transferé en 837 à l'abbaïe de Montier-Ramey en Champagne. Tout ce que l'on sait de plus assuré, c'est qu'il écrivoit quelque temps avant cette translation, dont il ne dit pas un seul mot. Il est encore certain qu'il n'entreprit son ouvrage que fort long-temps après la mort du saint. Mais comme l'on ignore même en quel siecle il a vécu, l'on n'en a pas plus de lumiere pour discerner le temps où vivoit son historien. Bollandus a fait réimprimer cette vie d'après Camusat, qui l'avoit publiée sur les manuscrîts. C'est très-peu de chose que cet écrit : ce qui n'empêcha pas ' que S. Bernard n'en fit le fonds de l'office qu'il composa pour la fête du saint, à la priere de Gui abbé de Montier-Ramey. XXVIII.

p. 667. 668.

ERMOLDUS NIGELLUS,

Historien et Poëte.

Mur. scri. It. t. 2. par. 2. pr. p. 3-9.

' Avant M. Lambecius on n'avoit qu'une connoissance très-imparfaite de ce poëte et de ses écrits. Mais c'est principalement à M. Muratori que nous sommes redevables de nous avoir fait connoître l'un et l'autre. Ermoldus Nigellus prend lui-même ces deux noms dans la préface du poëme qu'on a de lui. C'est donc par erreur que quelques-uns, comme M. Cave, le nomment Ernoldus. D'autres corrompent également son nom, en lui donnant celui de Niger, au lieu de Nigellus. Le savant M. Muratori est persuadé qu'il est le même qu'Ermenaldus abbé d'Aniane; et son sentiment

timent se trouve appuïé sur plusieurs endroits des poësies mêmes de notre poëte. Quelque temps avant l'année 826, il eut le malheur de tomber dans la disgrace de l'empereur Louis le Débonnaire, qui l'envoïa en exil à Strasbourg. Ermoldus chercha dans la poësie quelque consolation à sa peine, et composa un poëme à l'honneur de ce prince, dans lequel il lui demande son élargissement. Il le lui fit présenter en 826 ; et l'on ne doute point qu'il ne lui obtînt sa liberté. Ce ne fut donc pas pour avoir trempé dans la conjuration odieuse contre cet empereur, comme quelques-uns l'ont cru, qu'Ermoldus fut condamné à l'exil. ' Il étoit au contraire rentré alors si avant dans les bonnes graces de Louis, que ce prince, en 834, le députa à Pepin son fils roi d'Aquitaine, pour faire restituer aux églises ce qu'on leur avoit enlevé dans l'étendue de son roïaume. Les anciens monuments ne nous apprennent plus rien d'Ermoldus ou Ermenaldus, ' sinon qu'en 835 il obtint de l'empereur Louis un privilege en faveur de son monastere.

Duches. t. 2. p. 312.

Mab. an. l. 31. n. 22.

' Le poëme qu'Ermoldus a laissé à la posterité, est en vers élégiaques, et divisé en quatre livres. A la tête se lit une petite préface en vers hexametres, dont les premieres et les dernieres letres de chaque vers forment en deux manieres cet acrostiche :

Mur. ib. p. 13-80.

Ermoldus cecinit Hludoïci cæsaris arma.

Dès cette préface, qui est principalement pour implorer le secours de Dieu, afin de réussir dans l'exécution de son dessein, le poëte découvre le but qu'il s'y propose, qui étoit d'obtenir sa liberté. Dans le titre de l'ouvrage, il donne au prince, à qui il l'adresse, la qualité d'empereur très-chrétien ; ne pensant peut-être à n'exprimer par-là que la piété dont Louis le Débonnaire faisoit profession. ' Néanmoins M. Lambecius a cru y trouver du mystere, prétendant que notre poëte ne qualifie ainsi ce prince, qu'en consequence de la dignité d'Empereur dont il étoit revêtu. Mais si cela est, pourquoi tous ceux qui ont dédié des ouvrages au même prince, aussi-bien qu'à Charlemagne son pere et à Charles le Chauve son fils, depuis que l'un et l'autre furent parvenus à l'empire, n'en ont-ils pas usé de même ? Au reste, on a remarqué ailleurs que le titre de très-chrétien avoit déja été donné à quelques-uns de nos rois de la premiere race.

Lamb. bib. t. 3. l. 3. p. 337.

IX SIECLE.

Le sujet principal qu'Ermoldus entreprend de traiter dans son poëme, sont les guerres et les autres actions plus mémorables de Louis le Débonnaire : ce qui lui a acquis le double titre d'historien et de poëte que nous lui donnons. Il n'y parle d'aucun évenement posterieur à l'année 826. C'est ce qui fait juger avec fondement, que le poëte y mit la derniere main cette même année. ' S'il s'y arrête quelquefois à relever des faits peu remarquables, comme il est assez ordinaire aux écrivains de ce genre, il ne lui arrive cependant jamais d'y débiter des fables. ' Ainsi il est étonnant que le P. le Long, après avoir donné à ce poëte une place entre les historiens, le renvoïe ensuite à la classe des romans. Outre les autres faits historiques, on trouve dans ce poëme un dénombrement de presque tous les principaux seigneurs de la cour et autres grands du roïaume, si l'on en excepte Wala abbé de Corbie. Le poëte en a usé de la sorte pour gagner leur bienveillance, et les porter à s'interesser à sa liberté.

Mur. ib. p. 9. | p. 80. | Le Long, bib. fr. p. 756-1099.

' Après tout il ne faut pas chercher dans ce poëme les beautés de la poësie. Il retient tous les défauts des autres pieces de vers du même temps. La versification en est dure, pesante, sans feu, et les expressions souvent grossieres. Il y a des endroits obscurs, et d'autres ennuïeux par le détail de choses peu ou point du tout interessantes.

Mur. ib. p. 9.

' Oudin a crû que M. Pithou avoit fait imprimer, dans le premier volume de son recueil d'historiens de France, le poëme dont il est ici question. Mais c'est une erreur qu'on ne peut s'empêcher de relever. ' Le premier qui en a publié quelques vers, encore sans en connoître le véritable auteur, est Marquard Fréher. ' Long-temps après lui, M. Lambecius faisant un catalogue raisonné des manuscrits de la bibliotheque impériale, en donna au public la petite préface, avec le commencement du premier livre et la fin du quatriéme. ' Oudin a ensuite inseré ces mêmes morceaux à l'article de l'auteur, dans le second volume de ses écrivains ecclésiastiques.

Oud. scri. t. 2. p. 78. | Mur. ib. p. 3. | Lamb. bib. t. 2. l. 2. c. 5. p. 359-362. | Oud. ib. p. 78-81.

Tout cela n'avoit fait qu'inspirer aux gens de Letres une nouvelle ardeur de voir paroître le poëme en son entier. ' M. Lambecius avoit promis de leur donner un jour cette satisfaction, en le publiant sur un excellent manuscrit de l'empereur, qui paroît être du temps même de notre poëte,

Lamb. ib. p. 359.

s'il n'est pas même le propre exemplaire qu'il fit présenter à Louis le Débonnaire. Mais la mort enleva ce savant homme, avant qu'il pût exécuter son dessein projetté. ' Depuis, M. Gentilotti, qui lui avoit succedé dans la charge de bibliothécaire de S. M. impériale, prépara une édition de ce poëme, que d'autres plus grandes occupations l'empêcherent de mettre au jour. Cet honneur étoit réservé au docte M. Muratori, ' qui l'a fait paroître à la tête de la seconde partie du second volume de sa curieuse collection des historiens d'Italie, sur une copie collationnée au manuscrit dont on a parlé, qu'il avoit reçue de la politesse de l'illustre M. Garelli, premier medecin et bibliothécaire de l'empereur.

IX SIECLE

Mur. ib p. 4. 5.

p. 13-80.

' L'éditeur n'a rien negligé pour donner une édition accomplie. D'abord il a recueilli à la tête, dans une espece de prolegomenes, tout ce que les divers savants ont dit d'Ermoldus Nigellus et de son poëme : à quoi il a ajouté une dissertation, où il discute avec beaucoup de soin tout ce qui peut faire connoître la personne de l'auteur. Il a fait ensuite graver une planche, où l'on voit quel est le caractere du manuscrit, dont il donne le titre avec les premiers vers de la préface. Enfin suit le texte du poëte, accompagné de quantité de savantes notes, qui y répandent une grande lumiere. (XXIX.)

p. 3-12.

HETTON,

Évêque de Basle.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. B. t. 5. p. 272-275 | Pez, anec. t. 1. par. 3. p. 636. 637-645. 646.

' HETTON qu'on écrit et qu'on prononce diversement, [1] nâquit vers l'an 763. Un écrivain moderne le fait sortir de l'illustre maison des comtes de Sulgow. Dès l'âge de cinq ans il fut mis au monastere de Richenou près de Constance, pour y être élevé dans la pieté et les Letres

1. Hetton se trouve aussi nommé Hatton, Heïton, Aiton, Haidon, Ahiton, e même Oton.

IX SIECLE.

Il y fit tant de progrès, à mesure qu'il avançoit en âge, qu'il se trouva surpasser tous ses condisciples en savoir et en vertu. Bien-tôt son mérite le fit choisir pour diriger l'école du monastere, où il forma aux sciences plusieurs grands hommes, dont les plus connus sont Erlebade, qui fut depuis son successeur dans la charge d'abbé de la maison, Wetin ou Guetin dont on a parlé ailleurs, Tatton et Regimbert. Cette école, sous la direction d'un si habile moderateur, s'aquit un nouveau relief, tant pour les sciences que pour les beaux arts. On y vit alors accourir de toutes parts grand nombre de jeunes seigneurs, pour y chercher de l'instruction.

Pez, ib. p. 636. 637. | Mab. an. l. 27. n. 47. 87. | act. ib. p. 274. | Spic. t. 6. pr. p. 47.

ʼ En 806, Walton abbé de Richenou aïant été appellé à S. Denys près de Paris pour gouverner ce monastere, Hetton fut élu à sa place, et contraint malgré sa modestie d'accepter la dignité d'abbé. La réputation de son savoir, de son mérite et de son habileté à manier les affaires, ne tarda pas à passer jusqu'à la cour. Charlemagne qui se plaisoit à découvrir des sujets de ce caractere, l'attira près de lui pour se servir de ses conseils. Et afin de lui donner plus de poids dans ses négociations, il le fit évêque de Basle, sans qu'Hetton cessât d'être abbé de Richenou. En 811, après qu'il eut souscrit avec huit autres prélats et quelques abbés au testament de ce prince, il fut envoïé à Constantinople pour faire la paix avec Nicephore empereur des Grecs. Hetton revint de son ambassade avec autant de gloire que de succès; mais il eut à essuïer de grands dangers dans le cours de sa navigation.

Mab. act. ib. | Pez, ib. p. 728.

ʼ De retour en France, il s'occupa tout entier au bien spirituel et temporel des églises qui lui étoient confiées. Il fit pour le clergé de Basle des statuts très-utiles, dont on parlera dans la suite. Il envoïa deux de ses moines à S. Benoît d'Aniane, pour avoir un mémoire des observances monastiques qui se pratiquoient chez lui, afin de les établir à Richenou. Il fit rebâtir tout à neuf son église cathedrale et celle de son monastere, dont il fit la dédicace en 816.

Mab. ib. | an. l. 29. n. 53. | Gall. chr. nov. t. 5. | p. 984.

ʼ En 823 la dixiéme année de l'empire de Louis le Débonnaire, selon Walafride Strabon, ou dès l'année précédente selon d'autres, Hetton étant tombé griévement malade, en prit occasion d'abdiquer l'épiscopat et la charge d'abbé. Dès-lors il se réduisit à une vie privée sous l'obéissan-

ce d'Erlebalde son disciple, qui lui succeda dans le gouvernement de l'abbaïe de Richenou. Il passa ainsi treize ans à mener une vie cachée et pénitente, et mourut dans la soixante-treiziéme année de son âge, ' le dix-septiéme jour de Mars 836. Pez, ib. p. 637. | Mab. ana. t. 4. p. 477.

' Walafride Strabon, moine de Richenou sous Hetton, nous a laissé son éloge, qu'il fit environ deux ans après qu'il eut renoncé à l'épiscopat, et dont nous allons copier quelques vers pour lui servir comme d'épitaphe. On y verra que ce poëte ne faisoit pas difficulté de donner Hetton, quoiqu'il vécût encore, pour un homme incomparable. Mab. act. ib. p. 273. 275

p. 274.

Provida quippe Dei talem sapientia patrem
Constituit, qui cuncta sacris sub legibus arcens,
Ruretenus destructa novat, geminamque ruinam
Elevat. inque Dei varium transmutat honorem :
Interiora medens, atque exteriora reformans.
Cujus ad ingenium nullus mihi sermo redundat
Narrandum, quando specialis in orbe refulsit
Doctus, in incultis jaciens sacra semina sulcis,
Largus in auxilio, vitâ probus, aptus amori,
Justus in arbitrio, arte sagax, perfectior actu.
Quid moror ista canens ! cum possim jure fateri
Me nescire alium qui comnpesetur ad istum.

§. II.

SES ECRITS.

TOUS les écrits qu'Hetton avoit laissés à la posterité, ne sont pas venus jusqu'à nous, soit par la negligence des siecles qui l'ont suivi, ou le malheur des temps.

1°. ' Il avoit composé une relation de son ambassade à Constantinople, qui paroit perdue depuis plusieurs siecles. Herman le bref et l'anonyme de Molk semblent l'avoir vûe; et il y a bien de l'apparence que ceux qui en ont parlé depuis, ne l'ont fait que sur l'autorité de ces deux écrivains. La perte de cet écrit ne nous prive pas seulement de la connoissance de plusieurs traits de la vie de son auteur; mais elle nous enleve encore la notion de quelques particulari- Mell. scri. c. 43. | Spic. ib. | Mir. auc. c. 249.

IX SIECLE.

tés qui concernoient l'histoire générale de France.

Spic. t. 6. p. 691-698.

2°. ' Un autre écrit d'Hetton qui suivit de près le précédent, sont les statuts qu'il dressa pour l'instruction du clergé de Basle. Ils sont compris en vingt-cinq articles, et forment un capitulaire à peu près semblable à celui de Theodulfe d'Orleans. Entre les points principaux de discipline qu'Hetton y établit, il veut que l'on commence par examiner la foi des prêtres, pour voir ce qu'ils croïent et ce qu'ils enseignent aux autres. Que tout le monde sache l'oraison dominicale et le symbole des apôtres, tant en latin qu'en langue vulgaire, c'est-à-dire le tudesque ou le roman, autrement le françois. Que non-seulement les clercs et les personnes de l'autre sexe consacrées à Dieu, mais aussi le reste du peuple répondent au prêtre lorsqu'il est à l'autel. Que les prêtres assisteront exactement aux heures canoniales, tant du jour que de la nuit. On observe que c'est-là la premiere constitution qu'on trouve touchant l'obligation des heures de l'office. Hetton, en marquant les jours destinés à conferer le saint baptême, recommande d'y observer les trois immersions en mémoire des trois jours de la sépulture de Jesus-Christ. Il fait ensuite le dénombrement des fêtes de commandement pendant le cours de l'année, entre lesquelles il ne nomme point celle de tous les Saints, comme n'étant pas encore établie. Peu auparavant il prescrit les livres, qu'un prêtre, engagé dans le ministere, doit indispensablement avoir à son usage.

pr. p. 15-17.

' M. Bigot aïant découvert dans quelques manuscrits des bibliotheques de Rome le capitulaire dont il est ici question, en donna avis à Dom Luc d'Acheri, qui par le moïen de Dom Jean Bona, depuis cardinal, en reçut une copie, et le publia à la fin du sixiéme volume de son spicilege. Il se trouve dans trois differents manuscrits de la bibliotheque du Vatican, et dans un quatriéme de celle du cardinal Barberin. C'est sur celui-ci qu'a été faite la copie dont s'est servi l'éditeur. Dom ' Jean Egon moine de Richenou avertit, qu'il se conserve aussi manuscrit dans la bibliotheque de cette abbaïe. ' Du spicilege de Dom d'Acheri, ce capitulaire est passé dans le septiéme volume de la collection des conciles par le P. Labbe.

Pez, ib. p. 728.

Conc. t. 7. p. 152-1526.

Mab. act. ib. p. 263-271. | an. l. 29. n. 66. | Mell. ib.

3°. ' Nous avons encore d'Hetton une relation assez curieuse, qu'il écrivit de la vision extraordinaire qu'eut le moine Wetin son disciple, dont il a été parlé. L'évenement

arriva en 824, la nuit du premier au second jour de Novembre; et dès le lendemain Hetton l'aïant appris de la bouche même de Wetin, en préférence d'autres personnes dignes de foi, le rédigea par écrit, en reprenant les circonstances qui avoient précédé. L'ouvrage est en prose, et en un style ' qui a mérité les louanges de Walafride Strabon. La maniere d'écrire qu'y a emploïée Hetton, est effectivement meilleure qu'elle n'étoit ordinairement en ce siecle. ' Cette relation devint fort célebre dans la suite; [a] et dès l'année suivante le même Strabon la mit en vers hexametres, sans néanmoins s'assujetir tellement à la letre, qu'il n'y ajoutât diverses choses de sa façon. ' L'écrit d'Hetton n'avoit point été encore imprimé, lorsque Dom Mabillon le publia en 1677, au cinquiéme volume des actes des saints de l'ordre de S. Benoît, sur deux divers manuscrits que M. Baluze lui avoit comuniqués. (XXX.)

IX SIECLE.

act. ib. p. 272.

p. 261.
a p. 272-295.

p. 263.

JESSÉ,

Evêque d'Amiens.

' Les fréquentes ambassades où ce prélat fut emploïé de la part de la cour de France, sont autant de preuves de son esprit et de son mérite. L'histoire ne nous apprend aucune particularité de sa vie, ' jusqu'à l'année 799. Il fut alors choisi avec six autres prélats pour reconduire à Rome le pape Leon III, et y faire les informations nécessaires touchant l'insulte que ce pontife avoit reçue des Romains. ' On juge de là que Jessé avoit succedé cette même année dans le siege d'Amiens, à Georges qui l'occupoit encore sur la fin de l'année précedente. ' Charlemagne prit tant de confiance en lui, qu'il en fit un de ses envoïés ordinaires. On a un capitulaire de cet empereur de l'année 805, qui lui est adressé en cette qualité, afin qu'il en fît observer les reglements dans l'étendue de son district. ' Dès 802 l'imperatrice Irene aïant envoïé au même prince des ambassadeurs pour faire la paix avec la France, Charles lui envoïa à son tour l'évêque Jessé avec le comte Helingand, afin de conclure le traité.

Gall. chr. vet. t. 2. p. 94. 1.

Duches. t. 2. p. 219.

Mab. an. l. 26. n. 66.

Bal. capit. t. 1. p. 435.

Egin. an. 802.

IX SIECLE.

[a] Coin. an. 806. n. 3. 1. | an. 812. n. 69. | Mab. ib. l. 27. n. 72.

[a] Jessé se trouvoit presque toujours, ou à la suite de la cour, ou emploïé dans les affaires publiques. En 808, elle le députa en Italie pour les intérêts de l'état. Plusieurs croïent aussi qu'il fut de l'ambassade que Charlemagne envoïa l'année suivante à Rome, au sujet de la dispute sur la procession du Saint-Esprit. Ce fut en l'une ou l'autre occasion, comme il semble, que le pape Leon conçut du refroidissement pour notre prélat, dont il parle avec quelque mépris dans une de ses letres. ' Quelque occupé que fût Jessé en tant de négociations, il ne laissa pas de trouver du temps pour répondre aux questions que Charlemagne proposa en 811 à tous les évêques de son empire. ' Wlfaire son métropolitain aïant assemblé un concile à Noïon en 814, Jessé y assista avec les autres évêques de la province de Reims. ' Il se trouva aussi au grand concile qui se tint à Paris en 829, et eut part aux beaux reglements qui y furent faits.

Bib. pp. t. 14. p. 67.

Flod. l. 2. c. 18.

Coin. an. 829. n. 107. | Bal. ib. t. 2. p. 1112.

Duches. ib. p. 281. | Coin. an. 830. n. 53

Mais tant de services rendus à l'Eglise et à l'Etat furent horriblement ternis, ' par la part que prit Jessé à la révolte de l'empereur Lothaire contre Louis le Débonnaire son souverain légitime. En punition de ce crime, Jessé fut déposé de l'épiscopat en 830, dans l'assemblée de Nimegue. Il remonta depuis sur son siege, et l'occupa pendant que Lothaire regna en la place de l'empereur Louis son pere. Mais celui-ci ne fut pas plûtôt rétabli sur le thrône, que Jessé se vit encore chassé de son église, ' et contraint en 834 de s'enfuir avec quelques autres évêques en Italie à la suite de Lothaire. ' L'astronome historien de Louis le Débonnaire nomme Jessé le premier entre les factieux, qu'une mortalité publique enleva deux ans après 836, depuis le quatorziéme d'Août jusqu'au onziéme de Novembre.

Flod. ib. c. 20.

Duches. ib. p. 314. | Mab. ib. l. 31. n. 45.

On nous a conservé la réponse que Jessé fit aux questions de Charlemagne sur le Baptême. Elle est adressée aux prêtres et à tous les fidèles de son diocèse. ' Quelques savants l'ont regardée comme une letre que ce prélat auroit écrite de Constantinople à son église au temps de son ambassade. Mais il n'y a qu'à la lire avec la moindre attention, pour convenir que c'est une réponse à la letre circulaire de l'empereur Charles touchant les cérémonies du Baptême. ' Elle est fort étendue, et la même, pour le fonds, que celles qu'y firent alors plusieurs autres prélats de l'empire françois. Il semble,

Bal. ib. p. 1067-1071.

Bib. pp. ib. p. 67-72.

semble, par les termes de la petite préface, que Jessé composa cet écrit éloigné de son diocèse : ce qui aura pû servir de fondement à l'opinion qui le suppose fait à Constantinople. Les premiers points que l'auteur y discute, sont par demandes et par réponses. Après avoir éclairci ce qui regarde le Baptême, Jessé y donne à ses prêtres des instructions générales touchant leur propre conduite et celle qu'ils doivent tenir envers les autres, principalement envers leurs éleves. Il leur donne une idée des quatre premiers conciles généraux, de la signification du terme de canon, de la foi que professe l'Eglise catholique. Divers endroits de cet écrit font juger que son auteur avoit quelque connoissance de la langue gréque.

Nous sommes redevables de la premiere édition de ce traité à M. des Cordes, chanoine de l'église cathedrale de Limoge, qui le publia à Paris en 1615, à la suite des opuscules d'Hincmar de Reims. Mais le manuscrit qui le lui fournit ne contenoit pas l'ouvrage en entier. Il y manque à la fin peut-être beaucoup de choses, comme le dessein de l'auteur le laisse à conjecturer. Il s'y agit en effet des instructions générales aux prêtres et aux fidéles ; et elles finissent au neuviéme article, le premier de ceux qui regardent les simples fidéles, et qui n'est même pas entier. De l'édition précédente ce traité est passé avec les mêmes lacunes dans la bibliotheque des peres.

Hinc. C. p. 664-665

Bib. pp. ib.

SAINT ALDRIC,

Archevêque de Sens.

ALDRIC, plus connu par ses grandes actions que par ses écrits, nâquit en Gatinois l'an 775, d'une famille noble et distinguée par les charges qu'elle avoit exercées à la cour. L'ardeur qu'il témoigna à embrasser la vie monastique, détermina ses parents, contre leur propre inclination, à le consacrer à Dieu dans le monastere de Ferrieres. Le jeune Aldric y fut formé aux sciences et à la vertu, par les soins de Sigulfe abbé de la maison, disciple et successeur d'Alcuin. Au bout de quelques années, Jeremie, archevê-

Mab. act. B. t. 5 p. 568. 570

IX SIECLE.

que de Sens, l'aïant appelé près de lui, [a] l'ordonna diacre
a Coin. an. 822. n. 155. en 818 et prêtre en 820. L'éclat du mérite d'Aldric pénétra jusqu'à la cour, où l'on voulut le voir.
b Mab. ib. p. 570. | an. l. 29. n. 39. [b] Il y eut par hazard une conference avec certains hérétiques ; et l'empereur Louis le Débonnaire fut si satisfait de la solidité de ses réponses, qu'il l'établit modérateur des écoles du Palais, et lui donna entrée dans tous ses conseils. On voit par quelques chartes, qu'il fut aussi chancelier de Pepin roi d'Aquitaine.

Ibid. ' Aldric ne fit presque que se montrer à la cour. Dès 821 il fut obligé de retourner à Ferrieres, dont on l'élut abbé à
Lup. ep. 1. p. 2. la mort d'Adalbert successeur de Sigulfe. ' Il y éleva quelques moines de mérite, entre lesquels le docte Loup, depuis
ep. 29. p. 55. abbé du même endroit, doit tenir le premier rang. ' Cependant le siege métropolitain de Sens étant venu à vaquer en 828 par la mort de Jeremie, Aldric fut élu pour le remplir. Il fallut un ordre de l'empereur pour l'obliger à se charger
Mab. an. l. 30. n. 28. 72. | Bult. his. occ. t. 2. p. 530. de ce fardeau. ' Il ne reçut l'ordination épiscopale que le sixiéme de Juin de l'année suivante au concile de Paris, qui ouvrit le même jour, et auquel assista le nouvel archevêque. Aldric y fut chargé de travailler conjointement avec Ebbon de Reims et quelques autres prélats, à la réformation du monastere de S. Denys, ce qu'ils exécuterent avec un heu-
Conc. t. 7 p. 1697. | Mab. ib. l. 31. n. 13-47. reux succès. ' Bien loin d'entrer le moins du monde dans l'indigne parti des factieux qui favoriserent la révolte de Lothaire, Aldric fut au contraire un des prélats fidéles à leur souverain, qui dans le concile de Thionville en 834 annullerent tout ce qui avoit été fait par les rebelles. Notre saint prélat mourut avec ce témoignage d'une bonne conscience, et chargé de mérites, le dixiéme d'Octobre 836. Il fut enterré à Ferrieres dans le tombeau qu'il s'étoit fait lui-même préparer ; et l'Eglise l'honore comme saint.

Mab. act. ib. p. 570. n. 9. ' La maniere dont s'exprime l'auteur de sa vie, en parlant de la conference qu'il eut avec quelques hérétiques en présence de Louis le Débonnaire, feroit croire qu'Aldric auroit rédigé cette dispute par écrit, et lui auroit donné quelque ordre et quelque étendue.

Duches. t. 2. p. 717. Cependant nous n'avons de lui ' qu'une letre à Frotaire évêque de Toul. C'est la treiziéme dans le recueil de celles de ce dernier prélat. Aldric paroît l'avoir écrite dans l'intervalle du temps qui s'écoula depuis son élection à l'épiscopat jusqu'à

son ordination. En effet, quoiqu'il y parle de la premiere, il n'y prend point le titre d'évêque. On y voit avec quel tremblement il envisageoit l'épiscopat, et combien il le regardoit au-dessus de son mérite et de ses forces.

Dom Mabillon, qui a fait réimprimer cette letre d'après Duchesne, à la fin de la vie de S. Aldric, y a joint un privilege que le saint archevêque accorda au monastere de saint Remi de Sens, après qu'il l'eut transferé à Vareilles en un lieu plus commode. Cet acte qui est important pour l'histoire de ce monastere, et qui peut même servir à l'histoire générale de France pour les souscriptions de vingt-six prélats, tant métropolitains qu'autres, qui s'y lisent, se trouve sans date. Mais comme il est adressé à tous les évêques et les abbés de l'empire de Lothaire, c'est une preuve qu'il fut fait en 833, lorsque l'empereur Louis le Débonnaire passoit pour déthroné. Jaques Taveau et Dom d'Acheri l'avoient déja mis sous la presse ; et le P. Labbe a jugé encore à propos de le réimprimer dans la collection des conciles.

Mab. ib. p. 576-578.

Conc. ib. p. 1672-1681.

AMALAIRE,

Prètre de l'eglise de Metz.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Rien de plus embrouillé que l'histoire du prêtre dont nous entreprenons l'éloge. Le nom d'Amalaire que d'autres ont porté, y a jetté la premiere confusion; et les divers personnages qu'il a faits dans l'Eglise, y ont répandu une nouvelle obscurité. Nous allons tenter de percer ces ténebres, et de recueilir ce qu'il y a de plus avéré pour faire connoître ce grand homme.

Amalaire portoit le prénom de Symphosius, [1] qui paroît lui avoir été donné suivant la coutume en usage parmi

Mab. ana. t. 2. p. 140.

1. Ce prénom seul suffiroit pour le distinguer d'Amalaire de Treves, à qui plusieurs donnent le surnom de Fortunatus, et avec qui l'on a confondu le prêtre dont il est ici question : confusion que Trithème a le plus autorisée.

IX SIECLE.

les savants de son siecle. [a] S'il n'étoit pas du diocèse de Metz, il y fit au moins une assez longue résidence. Il fut même élevé au diaconat, puis au sacerdoce dans cette église. On croit qu'il avoit étudié sous Alcuin, lorsque celui-ci enseignoit à la cour du roi Charles. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut après avoir été prêtre, plûtôt qu'auparavant, ' qu'il se retira dans un monastere, dont il devint ensuite abbé. Agobard, archevêque de Lyon, lui donne disertement cette qualité ; et Amalaire la prend lui-même à la tête d'un de ses écrits. ' Dom Mabillon avoit d'abord soupçonné qu'il l'avoit été de Gorze ; mais on est mieux fondé à dire qu'il le fut d'Hornbac au diocèse de Metz. Ce monastere étoit effectivement gouverné par un Amalhard [1] au temps de Riculfe archevêque de Treves, comme il conste, et par une letre de cet abbé à ce prélat, et par le catalogue des abbés de l'abbaïe de Richenou.

[a] an. l. 28. n. 54. | Cal. his. de Lor. t. 1. p. 591.

Sigeb. scri. c. 87. | Mab. in ord. rom. p. 1. 5.

Mab. act. B. t. 5. pr. n. 182. | an. l. 20. n. 76. | Bonif. ep. 113.

On ne sait pas précisément si Amalaire étoit déja abbé, ou seulement simple moine, ' lorsqu'on lui confia la direction de l'école du Palais, à la place de Claude qui venoit d'être fait évêque de Turin. Angelome moine de Luxeu, dont on a divers ouvrages, fut un de ceux qui y prirent de ses leçons. On croit même que c'est d'Amalaire qu'il entend parler dans la préface de son commentaire sur les livres des Rois, où il assure qu'il l'a composé de ce qu'il avoit appris de son maître. Amalaire étoit apparemment encore à la cour, lorsqu'il travailla à la regle des chanoines en 816, ou dès 815. Il étoit par conséquent à portée de profiter de la bibliotheque de l'empereur Louis, qui la lui fit ouvrir à cet effet.

Mab. act. ib. n. 181. 182.

Après tant de divers personnages, ' Amalaire se vit encore élevé à la dignité de corévêque de l'église de Lyon. Il est vrai ' qu'un savant moderne regarde ce sentiment comme un probleme jusqu'à présent indécis. Mais l'autorité [a] du célebre Flore, diacre de la même église, qui lui donne cette qualité, n'est-elle pas suffisante pour le décider ? Non-seulement Amalaire fut corévêque de Lyon, il le devint aussi de l'église de Metz, comme on le trouve qualifié dans

an. l. 31. n. 75.

Colo. his. lit. t. 2. p. 115.

[a] Mab. ib.

l. 28. n. 54.

[a] Fab. bib lat. l. 1. p. 209.

[b] Sigeb. ib

[1] [a] On convient que le nom d'Amalard ou Amalhart est le même que celui d'Amalaire ou Hamulaire, qui s'écrit et se prononce diversement. Amulaire, Amelaire, Amulaire, Hamulaire, Hamalart. [b] ou enfin Attulaire, comme on le trouve dans Sigebert.

quelques manuscrits. Et si l'on vouloit s'en rapporter [a] à une dissertation de Constantin Caëctan sur Amalaire de Treves et Amalaire de Metz, que le Cardinal Bona avoit entre les mains, il faudroit dire que celui dont il est ici question, auroit encore été archidiacre de Tours et Cardinal de l'Eglise Romaine. ' Quelques autres ont même prétendu qu'il avoit été évêque en titre.

[a] Bon. not. aut. p. 4.

Hon. aug. scri. l. 4. c. 3.

Mais quoiqu'on n'ait aucune preuve positive de son épiscopat, on ne laisse pas d'avoir quelque fondement pour croire, ' qu'il est le même que cet Amalaire qui assista au concile de Paris en 825, et que les peres de l'assemblée députerent en cour avec Halitgaire de Cambrai, pour y porter l'écrit qu'ils avoient fait sur le culte des images. N'importe que l'empereur Louis, dans sa letre à Jeremie de Sens et à Jonas d'Orleans, donne la qualité d'évêque à ces deux députés. Il pouvoit fort bien qualifier de la sorte un homme aussi respectable par sa piété et son savoir que l'étoit Amalaire, qui avoit exercé les fonctions de corévêque dans deux des premieres églises de France, et qui se trouvoit associé avec un évêque dans cette députation. ' Il paroît que la cour faisoit grand cas de son mérite et de sa capacité, puisqu'elle le destinoit avec Halitgaire pour aller à Constantinople tâcher de terminer la dispute sur les images.

Par. syn. p. 28. 155.

p. 157.

Amalaire se sentant un attrait particulier pour l'étude de la liturgie, est celui de tous les savants de son siecle qui a le plus écrit sur cette matiere. Mais il eut le malheur de l'exécuter d'une maniere, qui n'étant pas au gout d'Agobard archevêque de Lyon, et de Flore diacre de la même église, lui attira de leur part une censure un peu vive. ' Le premier composa à ce dessein deux ou trois ouvrages, dans l'un desquels il s'échappe jusqu'à traduire Amalaire comme un insensé et un méchant calomniateur, pour avoir introduit dans les offices de la nuit des inventions de l'esprit humain. Il ne le traite pas plus gracieusement dans les autres écrits.

Mab. ib. l. 31. n. 73. | in ord. rom. p. 3-5.

' Flore de son côté écrivit contre lui de fortes letres, où il l'accable de reproches vifs et amers, comme aïant publié des ouvrages pleins de mensonges, d'erreurs, de principes fanatiques, et de raisonnements qui tendoient à l'hérésie. Il fit encore plus ; il se porta pour son accusateur au concile de Thionville assemblé en 835, et le cita à celui de Quierci qui se tint peu après. Amalaire y comparut : et Flore y por-

an. ib. n. 73. 74. | in ord. rom. ib.

IX SIECLE.

ta contre lui trois nouveaux chefs d'accusation. 1. Qu'il enseignoit que le corps de Jesus-Christ avoit tellement trois formes et trois parties, qu'il faisoit trois corps différents. 2. Qu'il détournoit la plûpart des rits de la Messe à des sens purement figurés et moraux. 3. Qu'il faisoit tant de cas de l'ordre romain, qu'il s'étoit efforcé de l'expliquer presque mot à mot; quoiqu'il avouât qu'il étoit inconnu à l'archidiacre de l'église de Rome.

an. ib. n. 75.

' L'issue de ce concile ne fut pas si favorable à Amalaire, que l'avoit été celle du concile de Thionville. Dans celuici les évêques qui le composoient, persuadés par les raisonnements d'Amalaire, approuverent ses ouvrages, et convinrent de se conformer à ses sentiments. C'est au moins ce qu'Amalaire assuroit dans une assemblée publique de l'église de Lyon, et de quoi Flore se plaint dans une de ses letres. Au contraire dans le concile de Quierci Amalaire aïant été interrogé sur les sources où il avoit puisé ce que contenoient ses écrits, et aïant répondu qu'il l'avoit tiré de son propre fonds, les prélats déciderent que sa doctrine étoit dangereuse, et qu'aucun catholique ne devoit la suivre. ' Amalaire n'a pas cependant laissé de trouver d'habiles modernes, qui ont justifié ses sentiments, en blâmant toutefois ce qui mérite de l'être.

in ord. rom. p. 4. 5.

an. l. 28. n. 54. | l. 30. n 61. | Amal. de off. pr. | de ord. ant. pr.

' Avant cette scene, et dès 827, Amalaire n'avoit rien negligé pour perfectionner et rendre exacts ses écrits sur la Liturgie. Il fit la même année à cet effet un voïage à Rome, sous la protection de l'empereur Louis le Débonnaire; et l'on croit ' qu'une letre d'Eginhard à notre auteur regarde ce voïage. ' Il consulta les ministres de l'église de S. Pierre, et profita de leurs instructions. Il demanda au pape Grégoire IV des antiphoniers de la part de l'empereur; et aïant appris qu'on n'en avoit point à lui donner, parce que Wala abbé de Corbie en une de ses ambassades les avoit apportés en France, Amalaire à son retour de Rome passa à Corbie, où il les trouva en effet. Il les confera avec ceux de France, et en prit occasion de corriger son ouvrage et d'en faire une nouvelle édition.

Egin. ep. 3.

Mab. ib.

Fab. ib. p. 207.

' Ceux d'entre les savants qui placent sous le regne de Charles le Chauve le concile de Quierci dont on vient de parler, supposent par conséquent qu'Amalaire survécut Louis le Débonnaire. ' Mais d'autres qui ont plus particu-

Mab. ib. l. 31. n. 74. | Cal. ib. p. 623.

lierement examiné l'histoire de cet écrivain, sont persuadés qu'il ne vécut pas au-delà de l'an 837. Il fut enterré dans l'église de l'abbaïe de S. Arnoul à Metz, où l'on voïoit autrefois son tombeau au milieu d'une chapelle soûterraine; et il y est encore honoré comme saint.

Il seroit par conséquent autre que l'Amalaire qui écrivit après 847 en faveur du sentiment d'Hincmar de Reims sur la prédestination, et dont l'ouvrage est perdu depuis longtemps. Aussi avons-nous déjà remarqué ailleurs d'après quelques savants, que celui-ci étoit diacre de l'église de Treves. On ne le connoît guéres au reste, que pour être venu en cette occasion au secours de l'archevêque Hincmar. Que si après tout ce diacre est le même que notre auteur, comme il y a quelque apparence, il aura vêcu jusque vers le milieu de ce siecle.

§ II.

SES ÉCRITS.

Presque tous les écrits qu'Amalaire a laissés à la postérité, roulent sur les matieres de liturgie: l'office divin, le chant ecclésiastique, et tout ce qui a rapport à l'un et à l'autre. Il faut en excepter la regle des chanoines, qui ne traite que des mœurs et de la discipline.

1°. Cette regle est le premier des ouvrages, suivant l'ordre chronologique, qui nous reste de cet écrivain. Il la composa par ordre de Louis le Débonnaire, qui lui fit fournir de la bibliotheque de son palais tous les livres nécessaires. Le nom d'Amalaire ne paroît point à la tête de l'ouvrage; et l'on ne lit rien dans la suite qui l'en désigne l'auteur. Mais Ademar de Chabanois dans sa chronique nous apprend, que l'écrit appartient au diacre Amalaire, auteur des livres sur l'office divin. L'ouvrage est divisé en cent quarante-cinq articles ou chapitres, dont il n'y a que les cent treize premiers qui soient d'Amalaire. Les autres, avec la préface, y ont été ajoutés par les peres du concile tenu à Aix-la-Chapelle en 816.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 158-195.

Amalaire a tiré ce qu'il y dit, des anciens conciles, des peres de l'église; nommément des conciles de Nicée, de Gangres, de Laodicée, de Carthage, de Calcedoine, des

IX SIECLE. papes S. Leon et S. Grégoire, de S. Jérôme, de S. Augustin, de la vie contemplative par Pomere, qu'il cite sous le nom de S. Prosper, et principalement des sentences de saint Isidore de Seville. Il est tout-à-fait surprenant qu'il ne fasse dans cette regle ni usage, ni mention de celle de saint Chrodegang évêque de Metz, qui ne pouvoit pas lui être inconnue.

Conc. t. 7. p. 1307. 1308. ' L'ouvrage fini fut proposé, lû et applaudi dans le concile déja nommé; et il fut arrêté d'un consentement unanime, Lab. ib. que tous les chanoines suivroient cette regle ' comme tous M. an. l. 61. n. 35. les moines suivoient alors celle de S. Benoît. ' Elle fut effectivement observée pendant long-temps dans les églises de France, les cathedrales comme les autres, dans plusieurs jusqu'au onziéme siecle, et dans quelques-unes, nommén. 33. 34. ment celle de Reims, jusqu'au douziéme. ' L'examen qu'on en fit dans un concile de Rome en 1059 sous le pape Nicolas II, ne lui fut pas aussi favorable à beaucoup près que celui qu'en firent les peres du concile d'Aix-la-Chapelle. Le pape et les autres prélats qui conposoient l'assemblée l'improuverent sur ce qu'elle permet le pecule et qu'elle accorde trop de pain et de vin à chaque chanoine. Une autre raison moins spécieuse de leur improbation, c'est, disent-ils, qu'elle s'étoit introduite dans les églises par ordre d'un empereur, à la vérité plein de piété et de bonnes intentions, mais sans l'autorité et le consentement du saint siege. C'est apparemment ce qui contribua le plus à faire tomber cette regle. Les cent treize premiers chapitres quelle contient, et qui sont proprement l'ouvrage d'Amalaire, roulent tous sur les devoirs généraux des évêques, des prêtres et des autres clercs inférieurs. De sorte que c'est dans les trente-deux chapitres suivants, ajoutés par le concile, qu'il faut chercher les usages particuliers prescrits aux chanoines : usages qui les distinguoient des autres ecclésiastiques est des moines.

Conc. ib. p. 1386-1390. ' Ils devoient, comme ceux-ci, s'appliquer à fuir le vice et à pratiquer la vertu ; demeurer dans des cloîtres exactement fermés, dont la clef étoit portée au supérieur après Complie ; coucher dans des dortoirs communs, manger ensemble dans des réfectoires. Mais il leur étoit permis, ce qui étoit défendu aux moines, de porter du linge, de manger de la chair, de donner et de recevoir ; d'avoir des biens en propre et de jouïr de ceux de l'église.

On

ᵃ On proposa dans le même concile une autre regle comprise en vingt-huit chapitres, pour les chanoinesses religieuses. ᵇ Le Mire et quelques autres savants la comptent comme la précédente pour un ouvrage d'Amalaire : ce que d'autres révoquent en doute, sans en donner de preuves. Car ce n'en seroit pas une ᶜ de ce que le concile de Rome dont on a parlé, et où cette regle eut le même sort que celle des chanoines, la suppose faite par un moine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne lit rien dans le texte qui en découvre l'auteur, et que le concile d'Aix-la-Chapelle s'exprime à ce sujet, comme il fait touchant l'autre regle. Il nous paroît cependant que les six premiers chapitres, qui sont des extraits de S. Jérôme, de S. Cyprien, de S. Césaire, de S. Athanase sur les devoirs généraux des vierges consacrées à Dieu, appartiennent à Amalaire. Pour les autres, ils y auront été ajoutés par les peres du concile ; et ce sont ces derniers chapitres au nombre de vingt-deux, qui constituent la maniere particuliere dont les chanoinesses doivent se conduire.

ᵃ p. 1309.

ᵇ Hon. aug. scri. l. 4. c. 3. not. | Lab. scri. t. 1 p. 42.

ᶜ Mab. ib. n. 34.

ᵈ En 1629, le P. Sirmond publia ces deux regles dans le second volume de sa collection des conciles de France. Depuis le P. Labbe les a inserées dans le septiéme volume de son recueil général des conciles. ᵉ Avant lui, Aubert le Mire les avoit fait imprimer avec d'amples et savantes notes de sa façon, dans *le code des regles et constitutions des clercs*, qui parut à Anvers, *in-folio l'an* 1638. ᶠ Et avant le Mire, Goldast avoit déja donné celle des chanoines parmi les constitutions impériales. Elle se trouve dans le troisiéme volume qui parut à Offenbach en 1610.

ᵈ Conc. ib. p. 1307. 1437. | G. t. 2. p. 329-425.

ᵉ Mir. cod. reg. t. 1. p. 1.-148.

ᶠ Gold. const. imp. tom. 3. p. 164-220.

2°. Le principal et le plus célebre ouvrage d'Amalaire, est son traité des offices ecclésiastiques divisé en quatre livres, et chaque livre en plusieurs chapitres. Depuis que Tritheme avoit confondu le véritable auteur de cet ouvrage, avec Amalaire archevêque de Treves, on le donnoit à ce prélat. ᵍ Mais après que le P. Sirmond, dans une letre à Dom Constantin Caëtan, a levé cette confusion, tous les critiques se sont accordés à rendre ce traité à Amalaire, diacre ou prêtre de Metz. On n'a pourtant pas laissé, dans quelques éditions de l'ouvrage qui sont venues depuis, de donner encore à l'auteur le surnom de Fortunat, sous lequel Tritheme représente l'archevêque Amalaire, et qui est, comme on voit, un reste de la confusion.

ᵍ Sir. op. t. 4. p. 542-647.

IX SIECLE.

[a] Sigeb. scri. c. 87. | Hon. aug. ib.

[a] Sigebert et Honoré d'Autun l'avoient évitée, en attribuant le traité en question à un autre Amalaire, le même que celui dont il s'agit ici. Il est vrai que l'un le fait évêque au lieu de simple prêtre de Metz, en quoi il s'est trompé.

Amal. de off. pr. p. 934-936. | Mab. in ord. rom. p. 81. 82.

' Amalaire mit à deux differentes fois la main à cet ouvrage. L'aïant fini en 820, il le dédia à l'empereur Louis le Débonaire, par une épitre qui est à la tête, où il fait toutes sortes de vœux de prospérité à ce prince, à l'imperatrice Judith et à toute la famille impériale. Dans la suite il fit en 827 le voïage de Rome dont on a parlé ; et aïant acquis de nouvelles lumieres sur les rits ecclésiastiques dans les entretiens qu'il eut avec les clercs de cette grande ville, il revit et retoucha son ouvrage. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la préface qu'il mit à la tête de cette nouvelle édition. De-là est venue la difference qui se trouve entre les exemplaires manuscrits de ce traité. Difference dont Hittorpius, premier éditeur de l'ouvrage, a eu soin d'avertir, et de marquer la cause qui l'a produite.

Amal. ib. p. 934.

' L'objet principal d'Amalaire dans son travail, est de tâcher de rendre raison des prieres et des cérémonies qui composent l'office divin, et de leur diversité, et de découvrir le dessein qu'ont eu les auteurs de la liturgie en les prescrivant. ' Il emploïe le premier livre à traiter des fêtes mobiles dans le cours de l'année, en commençant par la septuagesime, et s'arrêtant davantage à celles où il y a des cérémonies particulieres, comme au mercredi de la quinquagesime où l'on commence le jeûne, au mercredi de la quatriéme semaine de Carême, au jeudi, vendredi et samedi saint, ainsi des autres. Il y entre dans le détail de toutes les messes, dont il marque les introïtes, les épitres, les évangiles, tels qu'ils sont encore en usage dans l'église. ' Dans le second il traite des divers ministres de l'Eglise, de leur ordination, des temps qui y étoient destinés, du jeûne et des leçons qui l'accompagnoient, et des divers ornements à l'usage des ministres. ' Dans le troisiéme livre il explique l'ordinaire de la messe, c'est-à-dire toutes les prieres et les cérémonies observées aux messes solennelles. ' Le quatriéme est destiné à rendre compte des heures canoniales tant du jour que de la nuit, et des prieres qui les composent. L'auteur y fait aussi une récapitulation de plusieurs points déja touchés dans les livres précedents, afin de les mieux éclaircir.

l. 1. p. 936-967.

l. 2. p. 967-978.

l. 3. p. 978-1002.

l. 4. p. 1002-1032.

[a] Agobard archevêque de Lyon, aïant lû cet ouvrage d'Amalaire, contre lequel il étoit déja indisposé pour avoir blâmé dans un autre de ses écrits le chant de son église, y trouva plusieurs choses à redire, et en fit la critique. [b] Flore diacre sous ce prélat, dans un ouvrage imprimé depuis peu, s'éleva aussi avec force, comme on l'a déja remarqué, contre quelques sentiments assez singuliers, qu'Amalaire établit dans le même traité. Il lui fait principalement un crime de donner trois differentes formes au corps de Jesus-Christ. Nouveauté de sentiment, il est vrai, toujours suspecte en matiere de foi; quoique cette opinion eût quelque fondement dans les écrits des anciens auteurs ecclesiastiques.

[a] Agob. t. 2. p. 101-119.

[b] Mab. an. l. 31. n. 73.

[c] La censure de ces deux célebres écrivains n'a point cependant empêché que la postérité n'ait regardé comme très-utile le travail d'Amalaire, et qu'elle ne l'ait lû avec édification. Bien loin en effet de blâmer l'auteur, on lui est redevable d'être le seul en ces premiers temps qui nous ait fait connoître l'antiquité et la sainteté des cérémonies de l'Eglise, qui dès son siecle étoient regardées comme très-anciennes. On voit par-là que les prieres de la messe et des heures canoniales étoient alors les mêmes que du temps de S. Grégoire le Grand, et telles que nous les disons encore aujourd'hui. L'on convient pourtant qu'Amalaire s'est un peu trop arrêté à rechercher des sens et des raisons mystiques, dont plusieurs ne paroissent pas fort solides.

[c] Ibid. | in ord. rom. p. 3. 5.

[d] Amalaire en divers endroits de cet ouvrage, et bien disertement à la fin du vingt-quatriéme chapitre du troisiéme livre, suppose les dogmes de la transubstantiation et de la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Or il est à remarquer d'une part qu'il avoit écrit quelques années avant Pascase Radbert, que nos freres séparés regardent ordinairement comme l'inventeur de ce dogme; et de l'autre, que si ce n'avoit pas été alors la foi commune de l'Eglise, Agobart et Flore son diacre, qui ont censuré tant d'autres sentiments d'Amalaire, ne lui auroient pas fait grace sur celui-ci.

[d] Amal. ib. l. 3. c. 24. p. 993.

Avant que ce traité fût mis en entier sous la presse, [e] Jean Cochlée en imprima le troisiéme livre, dans son *Miroir de l'ancienne dévotion pour la Messe*, qui parut à Maïence en 1549. L'éditeur, dans son épitre dédicatoire, donne à l'auteur,

[e] Bib. S. Vin. cen.

IX SIECLE.

qu'il croïoit être Amalaire archevêque de Treves, les titres de docteur de l'Eglise, d'ancien témoin de la foi primitive et de la vraie piété. [a] Le même livre fut réimprimé séparément à Venise in-8°. l'an 1572, avec ce titre : ***De l'office de la Messe.***

Bib. Bodl. p. 259. 2.

[a] En 1568, Melchior Hittorpius fit entrer les quatre livres de l'ouvrage d'Amalaire, dans un recueil d'anciens traités sur la même matiere, qu'il publia à Cologne en un volume *in-folio* : [a] recueil qui fut réimprimé à Rome en même volume l'an 1591. [a] De-là l'ouvrage de notre écrivain est passé dans les diverses bibliotheques des peres, plus correctement dans celle de Lyon que dans les autres.

... Mini. cen.

... Barb. t. 1. p. 33. 1.

a ... pp. t. 14. p. 934-1032.

[a] Guillaume de Malmesburi, auteur du douziéme siecle, a fait un abregé de ce traité d'Amalaire, qui se voit encore manuscrit dans les bibliotheques d'Angleterre. A la fin, l'abréviateur renvoie à Hildebert et à Ive de Chartres ceux qui voudront avoir quelques connoissances des significations de la messe par rapport aux ornements sacrés, et autres choses de cette espece. Mais pour ce qui regarde la variété des offices, personne, ajoute-t'il, n'a écrit sur ce sujet avec plus de suffisance qu'Amalaire.

Cave, p. 436. 1.

[a] En 1676, une année avant que parût dans le public la bibliotheque des peres de Lyon, Dom Mabillon publia, avec quelques notes de sa façon, un supplément de l'ouvrage d'Amalaire, qui fait le quarante-huitiéme et dernier chapitre du quatriéme livre. Il est fait pour expliquer ce que S. Benoît prescrit dans sa regle touchant l'office divin ; et l'on ne doute point qu'il n'appartienne à celui dont il porte le nom. Il se trouve à la suite du traité d'Amalaire dans un manuscrit fait par l'ordre d'Ademar de Chabanois, appartenant autrefois à la collegiale de S. Martial de Limoges, et aujourd'hui à la bibliotheque du roi. A la fin se lit une clausule, où l'auteur est nommé Symphosius Amalarius, et qualifié prêtre. Que si ce supplément ne se trouve pas dans tous les manuscrits du même ouvrage, cela vient ou de ce qu'il fait partie des additions que l'auteur y fit après son voïage de Rome, ou de ce que les copistes indifferents pour ce qui regarde les rits monastiques, ont negligé de le transcrire avec le reste.

Mab. ana. t. 2. p. 96-144.

Pour finir ce qui concerne le traité des offices ecclésiastiques d'Amalaire, il est à propos d'avertir que c'est la princi-

pale source où a puisé l'auteur de l'écrit qui porte le même titre parmi les œuvres d'Alcuin. IX SIECLE.

3°. Les recherches que fit Amalaire sur l'office divin, lui ouvrirent la voïe à composer un autre traité qu'il intitula : *De l'ordre de l'Antiphonier*. Malgré l'extrême difficulté qu'il trouva d'abord à concilier les divers livres qui traitent de cette matiere, il espera néanmoins d'en venir à bout en conferant ensemble ceux de Rome qu'il trouva à Corbie, et ceux qui étoient à l'usage de l'Eglise de France. Il trouva beaucoup de variété entr'eux, et entreprit de corriger les uns sur les autres. Et afin de faire mieux connoître l'exactitude de son travail, il s'avisa de mettre à la marge un R, lorsqu'il suivoit le Romain, et une M, lorsqu'il suivoit ceux de l'église de Metz. Quant aux autres endroits où il croïoit devoir s'éloigner des uns et des autres, il marquoit un I. et un C. pour signifier *indulgence* et *charité*. Amal. de ord. ant. pr.

Dans la même préface où Amalaire nous apprend ces particularités de l'exécution de son ouvrage, il releve par de grands éloges le mérite d'HELIZACAR ou ELISAGAR, comme il se lit dans son texte, homme savant et studieux, qui l'avoit beaucoup aidé dans son travail. C'étoit un abbé de l'ordre des chanoines, qui entra fort avant dans la confiance de l'empereur Louis le Débonaire, dont il devint le chancelier. Ce prince l'emploïa en plusieurs ambassades importantes, et lui donna plusieurs abbaïes, nommément celles de saint Maximin de Treves et de Centule, et peut-être aussi celle de Jumieges. Fréculfe évêque de Lisieux le reconnoît pour son maître; et S. Benoît d'Aniane avoit pour lui une amitié très-particuliere. Nous avons cru devoir saisir l'occasion de faire connoître ce grand homme, parce qu'elle ne se présentera plus dans la suite. Ibid. Cal. his. de Lor. t. 1. p. 623. 624.

Amalaire dans ce traité aïant accusé l'église de Lyon d'avoir introduit quelque nouveauté dans le chant ecclésiaque, s'attira une vive censure de la part d'Agobard, qui composa à cet effet deux écrits : le premier sous le titre *De la divine psalmodie*, et l'autre *De la correction de l'Antiphonier*. Il est vrai qu'il n'y nomme pas Amalaire; mais on sait d'ailleurs que c'est lui-même qu'il attaque. Agob. ib. p. 80-101.

4°. Outre les deux traités dont on vient de rendre compte, Amalaire composa encore une *églogue sur l'office de la Messe*, ou, comme porte une autre inscription, *sur l'ordre* Bal. capit. t. 2. p. 1352-1368. | Mab. mus. it. t. 2. p. 549-559.

IX SIECLE.

romain et sur les quatre oraisons des évêques ou du peuple à la Messe. Nous sommes redevables de cet écrit à M. Baluze, qui l'aïant tiré d'un ancien manuscrit de S. Gal, le publia dans son appendice aux capitulaires de nos rois. Dom Mabillon l'a fait réimprimer depuis, à la tête de son appendice sur les divers ordres romains; mais en y retranchant plusieurs choses, comme il paroît par les etc. qu'il a substitués à la place de quelques endroits du texte. C'est une explication mystique des cérémonies de la messe pontificale, à la tête de laquelle l'auteur porte la qualité d'abbé. De sorte que par églogue il faut entendre ici, non une piece de vers ou un dialogue entre des bergers, mais un discours choisi.

Mab. in ord. rom. p. 3.

5°. ' Flore diacre de Lyon, dans une letre qui n'étoit pas encore imprimée en 1689, après avoir parlé des quatre livres d'Amalaire sur les offices divins, qu'il nomme ***Officialis***, et de son antiphonier, fait mention d'un autre ouvrage, auquel Amalaire avoit donné pour titre : ***Embolis opusculorum suorum***. L'auteur l'avoit fait relier à Lyon avec divers ornements pour lui donner plus de relief : ***Ornate ac vittis sericeis distingui fecit***. Si cet écrit d'Amalaire ne sont pas les additions qu'il avoit faites à son traité des offices, comme le terme d'***Embolis*** peut le signifier, et que l'auteur pouvoit avoir fait relier en un volume particulier, il faut dire ou que l'ouvrage est entierement perdu, ou encore caché dans l'obscurité de quelque bibliotheque.

Spic. t. 7. p. 174. 175.

p. 164. 165.

6°. On a aussi d'Amalaire quelques letres, qui demandent un certain détail. ' En 1666, Dom Luc d'Acheri en publia sept dans le septiéme volume de son Spicilege, qu'un ancien manuscrit de l'abbaïe de Corbie lui avoit fournies. ' Les trois premieres, dont la seconde qui est très-courte appartient à Jeremie archevêque de Sens, à qui est adressée la premiere, comme la troisiéme à Jonas d'Orleans, roulent sur la maniere d'écrire en abregé et autrement le nom de Jesus. L'éditeur remarque avec raison, qu'elles forment le dernier chapitre du troisiéme livre des offices ecclésiastiques, qui y manque effectivement dans les imprimés, quoiqu'il soit annoncé dans la table.

p. 165-167.

' La quatriéme letre d'Amalaire, adressée à Rantgaire évêque de Noïon, est plus importante. Elle contient une courte explication, que ce prélat lui avoit demandée de ces paroles de Jesus-Christ qu'on emploïe à la messe pour la con-

sécration du vin : *Hic est calix sanguinis mei novi et æterni Testamenti*, *mysterium fidei*. C'est ce qu'Amalaire explique d'une maniere assez solide, en établissant le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie. ' Cependant les auteurs de la grande bibliotheque ecclesiastique supposent le contraire, et montrent par-là comme par plusieurs autres endroits de leur ouvrage, qu'ils pensent autrement que l'Eglise catholique. Mais comment prouvent-ils le sentiment erroné qu'ils attribuent à Amalaire? C'est ce qu'il importe de savoir pour juger de quel côté est la bonne foi. Ils le prouvent d'après Spanheim, qui pour autoriser le faux préjugé de ceux de sa communion, fait tomber sur le sang de Jesus-Christ la figure qu'Amalaire attache au sang des animaux répandu dans l'ancienne alliance. Il n'y a qu'à lire et faire usage de sa raison pour en convenir. Voici le texte d'Amalaire que ces écrivains ont tronqué, n'en rapportant que ces paroles : *Ille sanguis figura fuit veri sanguinis Christi*. Le texte entier va décider la dispute. ' *Calix veteris Testamenti*, dit Amalaire, *sanguine animalium irrationabilium redundabat. Ille sanguis figura fuit veri sanguinis Christi*. Voilà une figure clairement établie, mais nullement en faveur de la prétention de Spanheim, non plus que de ceux qui l'ont pris pour guide. Mag. bib. eccl. A. p. 366. 1. Spic. ib. p. 166.

Ce qui suit lui est encore moins favorable. ' *Quem calicem*, continue Amalaire, *id est, in quo bibimus sanguinem Christi*. L'on boit donc dans ce calice, selon notre auteur, le vrai sang de Jesus-Christ, le sang qui est sorti de son côté. Comme ce sang étoit contenu dans le corps de Jesus-Christ, de même il est contenu dans ce calice, qui est la figure de son corps. *Hic calix est in figura corporis mei*, ajoute Amalaire, *in quo est sanguis qui manabit de latere meo*. Peut-on hésiter à reconnoître ici un sang réel et non figuré? Ibid.

' La cinquiéme letre du recueil est écrite à un moine nommé Hetton, que quelques-uns croïent être le même qu'Hetti, depuis abbé de Medeloc et archevêque de Treves ; mais qui pourroit être avec autant de vraisemblance le moine Hetton, qui succeda dans la suite à Raban Maur dans le gouvernement de l'abbaïe de Fulde. Il s'agit dans cette letre de quel genre est *Seraphin*, et si la finale doit être une N ou une M. Hetton avoit prié Amalaire de lui indiquer un auteur qui eût distingué entre *Seraphin* au neutre et *Seraphin* au masculin. Amalaire lui cite saint Jerôme, et la préfa- p. 167-168.

IX SIECLE. ce de la messe, où l'Eglise chante : *Beata Seraphin* au neutre.

p. 168-173. Notre auteur adresse la letre suivante, qui est la sixiéme du recueil, à Gontard, qu'il qualifie son fils dans l'école de Jesus-Christ. Il y répond à deux difficultés que celui-ci avoit fait naître sur la conduite d'Amalaire : premierement de ce que contre la coutume des autres prêtres, il crachoit aussitôt qu'il étoit sorti de l'autel ; en second lieu, de ce qu'il offroit tous les jours les saints mysteres contre la maxime de Gennade de Marseille, qui veut qu'on ne communie que

p. 168-172. tous les dimanches. A la premiere difficulté Amalaire répond, que s'il ne s'abstient pas long-temps de cracher après avoir offert le saint sacrifice, il n'en use pas de la sorte par mépris pour les sentiments de la religion chrétienne, ni par défaut de respect pour le corps de Jesus-Christ. Qu'il sait combien ce sacré corps exige de vénération. Que l'essentiel consiste à ne le pas recevoir comme Judas, mais dans un cœur pur, contrit et humilié. Que quand on est intérieurement pénétré de respect pour l'Eucharistie, et qu'on la reçoit avec ces dispositions, Dieu n'impute point au défaut de vénération les actions naturelles et indifferentes d'elles-mêmes, que nous sommes obligés de faire extérieurement. Ce qu'Amalaire mêle dans cette premiere partie de sa letre, touchant ce qui peut arriver au corps de Jesus-Christ après la communion, a fait croire à quelques modernes qu'il avoit été un de ceux qui ont donné lieu à la prétendue hérésie des Stercoranistes, dont on a parlé ailleurs.

p. 171. 172. Amalaire répond à la seconde difficulté de Gontard, en opposant à la maxime de Gennade l'autorité des anciens canons, qui veulent que tous ceux qui viennent à l'Eglise communient, ou rendent raison pourquoi ils ne le font pas. Il y ajoute ce que S. Augustin dit sur le même sujet dans sa letre 118 à Janvier. » Que chacun fasse ce qu'il croit, sui-
« vant sa foi, devoir faire pieusement. Que nul ne refuse le
« corps et le sang du Seigneur ; mais que chacun s'efforce de
« l'honorer à l'envi.... Si vous êtes pécheur, faites péniten-
« ce, et recevez le Seigneur avec un cœur contrit, humi-
« lié. Si vous êtes juste, recevez-le avec joie. Si vous êtes
« malade, demandez-lui la santé ; prosternez-vous à ses pieds
« et rendez-lui graces, comme fit l'un des dix lépreux de l'é-
« vangile.

Cette letre fournit des preuves aussi claires que positives, pour

pour établir la sacerdoce d'Amalaire, et son sentiment touchant le présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Que nos freres séparés jugent par-là, si leurs peres ont eu raison de se tant prévaloir, comme ils ont fait, de l'autorité de notre écrivain, pour appuïer leur opinion favorite et erronée sur cette matiere!

p. 173. 174.

La septiéme letre du recueil est plûtôt une suite de la précédente, ou un fragment de quelque autre ouvrage d'Amalaire, qu'une letre particuliere en son entier, comme il paroît par les premiers mots de la piece. Aussi l'éditeur avertit, que dans les manuscrits le troisiéme livre du traité de notre auteur sur les offices ecclésiastiques, finit par-là. Amalaire y prescrit d'excellentes regles sur l'observation du carême, et les préparations à la communion. Selon lui, ce n'est point jeûner que manger dès l'heure de none, ou trois heures après midi. Il faut, avant que de manger, assister à la Messe et à l'office du soir qui la suit, puis donner l'aumône et prendre son repas : que si quelqu'un, pour quelque nécessité, ne peut se trouver à l'office du soir, qu'il fasse sa priere lorsqu'il croira que l'heure de vêpres est venue, et qu'ensuite il rompe le jeûne. Tous les fideles, hors les excommuniés, doivent approcher de la communion chaque dimanche de carême, de même que le jeudi saint, le samedi saint et le jour de la résurrection du Seigneur. On doit honorer d'un culte égal tous les jours de l'octave de Pâque. Il faut avertir le peuple de Dieu, de ne pas s'approcher indifféremment du sacrement du corps et du sang de Jesus-Christ, mais de ne s'en pas éloigner pour trop long-temps. Qu'il apporte tous ses soins et qu'il prenne prudemment son temps pour s'abstenir de l'usage du mariage, se purifier de ses péchés, s'avancer dans la vertu, faire l'aumône, vaquer à la priere, et qu'avec ces dispositions il approche d'un si auguste sacrement.

Mart. anec. t. 1. p. 25. | not.

A la suite des letres précédentes dans un manuscrit de l'abbaïe de S. Aubin d'Angers, Dom Martene et Dom Durand ont trouvé une autre letre sous le nom d'Amalaire qualifié évêque, à un autre évêque qui n'est point nommé, et l'ont publiée dans le premier volume de leurs anecdotes. Ces éditeurs ne doutent point qu'elle ne soit de notre auteur, et peut-être adressée ou à Jeremie archevêque de

Sens, ou à Rantgaire évêque de Noïon. Le style en est très-obscur et très-embarrassé, par conséquent fort different de celui des autres letres d'Amalaire. C'est une réponse ou plûtôt un fragment de réponse à un nouvel évêque, qui paroît avoir consulté l'auteur sur sa vocation et ses devoirs, à quoi ce fragment ne répond que très-imparfaitement.

Sur ce que nous avons dit dans l'histoire de la vie de notre écrivain, il y a lieu de croire que la letre 113, parmi celles de saint Boniface, lui appartient. Elle est écrite à Riculfe archevêque de Maïence, au nom d'Amalard, de Gui et de toute la communauté du monastere de saint Pierre d'Hornbac au diocèse de Metz. Ils y prient ce prélat de permettre qu'un prêtre nommé Macaire desserve les églises que ce monastere avoit dans son diocèse. C'est là peut-être le premier exemple d'un prêtre institué par des moines, pour desservir des églises à la campagne.

Bonif. ep. 113.

7°. S'il étoit bien vrai, comme il a semblé à quelques savants, que notre auteur fût le même que l'Amalaire qui écrivit en faveur du sentiment d'Hincmar de Reims sur la prédestination, il faudroit grossir de cet écrit le catalogue de ses autres ouvrages. Au reste il n'eut pas paru dans le public, qu'il y fut aussi-tôt méprisé; et c'est apparemment sur lui plûtôt que sur les traités touchant la liturgie, que retombe ce que le diacre Flore dit des écrits de cet auteur : qu'ils étoient pleins de mensonges, d'erreurs fantastiques, de raisonnements qui tendoient à l'hérésie, et qu'ils n'étoient bons qu'à brûler, au moins après la mort de leur auteur.

Mab. an. l. 31. n. 73.

MODOIN,

Evêque d'Autun.

MODOIN [1] issu d'une famille illustre, fut élevé dès sa premiere jeunesse dans l'église de Lyon. Il y fit d'aussi bonnes études qu'on pouvoit faire en son temps, comme il paroît par la réputation qu'il s'acquit dans la suite par son savoir. Il s'appliqua particulierement à la poësie, qui est le genre d'ecrire qui lui étoit le plus familier. Il fut d'abord abbé de S. Georges de Lyon, d'où il fut ensuite transferé à l'évêché d'Autun. Il gouvernoit cette église au moins dès l'année 815, comme on le voit par une charte qu'il obtint alors de Louis le Débonaire. Personne n'eut guéres plus de crédit près de cet empereur que Modoin. On le regardoit comme celui qui tenoit le timon des affaires. Aussi n'y eut-il aucun prélat qui fût plus fidéle et plus attaché à ce prince dans le temps de sa disgrace. Il eut beaucoup de part à la déposition des évêques qui favoriserent le parti des factieux. Lorsqu'on partagea le roïaume d'Aquitaine en trois gouvernements, apparemment à l'occasion de la révolte de Pepin, dont l'appanage passa au jeune prince Charles son frere en 832 ou 833, Modoin fut établi gouverneur de l'Auvergne, avec Autbert comte d'Avalon.

Mart. anec. t. 5. p. 616. | Gall. chr. nov. t. 4. p. 359.

Coin an. 815. n. 17.

Gall. chr. ib. | Mab. ana. t. 1. p. 441.

Lup. ep. 28. p. 51.

Le personnage que faisoit Modoin dans l'Eglise et dans l'Etat, ne l'empêchoit pas d'entretenir des liaisons avec les savants du premier ordre. Il étoit principalement lié avec les plus célebres poëtes de son siecle. On en a des preuves dans les poësies que Theodulfe évêque d'Orleans lui adressa de sa prison, et auxquelles Modoin répondit. Walafride Strabon lui adresse aussi un de ses poëmes, comme à celui qui avoit plus de part aux conseils du prince, sans interrompre l'exercice des muses. Le célebre Flore diacre de Lyon lui écrivit de son côté plusieurs letres en vers, mais sur divers tons. Il paroît par une de ses letres, qui est apparem-

Theod. l. 4. car. 5. 9. | Wal. Str. car. p. 230. | Matr. ib. Mab. ib. p. 396-402.

Mart. ib.

1. On le nomme aussi Moduin, ou plutôt Modouin, et Mautwin à la tête d'un poëme de Walafride Strabon.

IX SIECLE.

ment la premiere, qu'il étoit fort attaché à notre prélat, dont il exalte beaucoup les grandes qualités qui brilloient en sa personne : sa naissance, son savoir, son éloquence, l'honneur qu'il faisoit à l'épiscopat par son mérite. Mais il faut l'entendre parler lui-même.

Salve, Sancte parens, Christi venerande sacerdos,
Augusti montis pastor in arce potens :
Quem sacer inlustrat meritis splendentibus ordo,
Doctrinæ et studium tollit ad alta pie.
Quo generis clari lumen torrensque loquendi
Vincitur, et magno sidera sole latent.

Mab. ib. p. 397-399. 411.

Flore dans la suite changea de sentiment à l'égard de Modoin. Celui-ci avoit eu beaucoup de part à la déposition d'Agobard, et peut-être à son exil. En qualité de premier suffragant de la province, il se trouva alors chargé de veiller sur l'église de Lyon, Peut-être y voulut-il s'arroger des droits défendus par les canons, et même y faire quelques vexations. Flore en prit le sujet d'un poëme qu'il lui adressa, et où il lui reproche au nom de cette église, mais d'une maniere trop vive et trop aigre, son ingratitude et sa dureté envers une église qui avoit pris soin de le nourrir et de l'élever.

Gall. chr. ib. p. 360-363.

On ne sait pas précisément en quelle année arriva la mort de notre prélat. Le P. Rouvier, qui le compte au nombre des abbés de Reomé, aujourd'hui Moutier-saint-Jean, donne d'assez bonnes preuves pour la placer sur la fin de 838. Il est au moins certain qu'en 843 Altée étoit évêque d'Autun.

Il nous reste peu de chose des productions de la plume de Modoin. On a déja dit que le genre d'écrire auquel il s'exerçoit le plus volontiers étoit la versification. Nous avons de lui un poëme en vers élégiaques, qu'il adressa à Theodulfe évêque d'Orleans, en réponse à celui que ce prélat lui écrivit de sa prison d'Angers. Après avoir reconnu l'innocence de son ami, et déploré son sort, il tâche de le consoler par l'exemple des plus grands hommes de l'antiquité sacrée et profane, que l'envie ou la malice des mal-intentionnés a arrachés à leur patrie et à leur domestique pour les envoïer en exil. Ensuite Modoin s'efforce de persuader à

Theod. ib. car. 9.

Theodulfe d'avouer la prétendue faute dont on l'accusoit, comme le moïen le plus propre à obtenir son élargisement. C'est ce que ce prélat, bien assuré de son innocence, refusa constamment de faire. Ce poëme, quoique d'un assez bon gout, se ressent néanmoins des défauts communs aux autres poësies de ce siecle.

' Canisius est le premier qui le mit au grand jour, avec quelques autres poëmes de Theodulfe. On l'imprime ordinairement parmi ceux de cet évêque, qui forment son quatriéme livre. Il y tient le neuviéme et dernier rang, et répond au cinquiéme poëme du même livre, où il auroit été plus naturel de les faire suivre immédiatement l'un l'autre.

Canis. t. 5. p. 888-891. | B. t. 2. par. 2. p. 69-71.

' Au reste, ce poëme ne fut pas la seule production de la muse de Modoin. Mais nous ne savons qu'en général, qu'il s'acquit beaucoup de réputation pour ses poësies :

Wala. Str. ib.

Gloria quæ vestris inolevit magna camænis,

lui dit Walafride Strabon, et qu'il en avoit composé plusieurs qui méritoient l'estime publique :

Quamvis multa canas sæcli celebranda catervis.

C'est encore le même poëte qui parle dans ce vers, et qui se plaint de ce que Modoin, qui occupoit une place si glorieuse sur le parnasse, étoit muet à son égard. ' Le diacre Flore releve aussi le mérite d'une letre en vers, dont notre prélat avoit accompagné un petit présent qu'il lui avoit envoïé avant leurs brouilleries.

Mart. ib.

On voit par-là, ' que les premiers vers du poëme de Modoin à Theodulfe, où il témoigne son insuffisance pour répondre à un si habile poëte, ne sont que des traits de sa modestie et de son humilité. Les vers mêmes, dont nous ne rapporterons que les deux suivants, le trahissent, lorsqu'il dit qu'il n'avoit aucune disposition à versifier.

Theod. ib.

Vilis apud doctos namque est mea musa poëtas,
Condere ob hoc nullum carmine nitor opus.

EGINHARD,

Abbé de Selgenstat

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Duches. t. 2. p. 91.

EGINHARD, [1] l'un des plus savants hommes de son siecle, et des plus grands seigneurs de la cour de Charlemagne, étoit de la France orientale. On ne connoît point précisément le lieu de sa naissance; (Egin. vit. C. pr.) et il ne le désigne lui-même qu'en général, par un païs barbare où la langue des Romains n'étoit point cultivée. Il étoit tout jeune, lorsque le roi Charles l'attira à sa cour, où il prit soin de le faire élever avec les princes ses fils, qui l'honorerent toujours de leur amitié. Eginhard fit tant de progrès dans les letres, et donna tant de preuves de son mérite, que Charles le choisit pour son secretaire. (Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 323. 324.) C'est en ce même sens, selon un moderne, qu'on doit entendre ceux des anciens qui le font chapelain ou archichapelain de ce prince, ne prenant point ce terme à la rigueur, mais comme venant de *capella*, qui signifie quelquefois le lieu où l'on conservoit les archives des rois,

(Voss. his. lat. l. 2. c. 33. | Mab. an. l. 28. n. 47.) Charlemagne donna encore à Eginhard de plus grandes marques de son estime et de son amitié, en lui accordant en mariage sa fille Imma. [2] Cette alliance, il est vrai, a passé pour un paradoxe dans l'esprit de plusieurs savants. Mais il est difficile de se refuser aux preuves qui l'établissent. Il est certain d'une part, sans avoir recours aux annales de Lauresheim, qu'Eginhard est qualifié gendre de Charlemagne

1. Il est peu de noms qui se trouve si diversement écrits dans les auteurs, que celui d'Eginhard, soit par corruption, inadvertance ou autrement. Il y est nommé tantôt Einard, Einhard, Heinard, d'autres fois Ænard, Ainard, Eiard, Adelme, Adhemar, Adelin, Hemar, Enchard, Einchard, etc.

2. Entre les cinq filles légitimes qu'Eginhard donne à Charlemagne, il ne nomme point Imma sa femme, non plus qu'entre ses trois autres filles naturelles: ce qui contribue le plus à faire douter qu'Imma fût fille de ce prince. Il faut convenir que cette preuve, quoique purement négative, est forte. Mais est-elle suffisante pour contrebalancer les preuves positives qu'on a du même fait?

dans des manuscrits anciens, [a] et que de l'autre il avoit réellement épousé une femme nommée Imma, [b] à laquelle Loup de Ferrieres donne le titre de très-noble, *nobilissimæ illius feminæ* : titre qu'on ne donnoit alors qu'aux personnes issues du sang roïal. Ajoutez à cela, ' qu'Eginhard écrivant à l'empereur Lothaire, le traite de neveu, *neptitatem tuam*. ' Il eut de cette princesse au moins un fils nommé Vussin, qui embrassa depuis la vie monastique, comme il paroît par les avis que lui donne son pere dans une de ses letres.

a Egin. ep. 32.
b Lup. ep. 4. p. 9.

Egin. ep. 34.
ep. 30.

A toutes ces marques de distinction dont Eginhard fut honoré, ' Charlemagne ajouta encore la charge de sur-intendant de ses bâtiments, dont il le revêtit. On juge par-là qu'Eginhard n'avoit pas acquis moins de connoissance des beaux arts, que de la belle literature. Tant de crédit à la cour, tant de capacité ne laissent aucun lieu de douter, qu'Eginhard ne fût souvent emploïé dans les plus importantes négociations. ' Cependant on ne le voit paroître en ces rencontres qu'une seule fois à Rome, où il fut député en 806 pour faire confirmer par le pape Léon III le premier testament de l'empereur son maître.

Mab. act. B. t. 5. p. 631. n. 2.

Egin. an. 806.

Après la mort de ce prince, ' Louis le Débonaire son successeur eut pour Eginhard la même estime et le même attachement. Il lui confia l'éducation de Lothaire son fils, qui fut empereur dans la suite, ' et lui donna à lui et à sa femme deux terres en Germanie, dont ils céderent une depuis à l'abbaïe de Lauresheim, et l'autre servit à fonder le monastere de Selgenstat. Eginhard ne tarda pas ' à prendre le parti de la piété, qu'il mettoit au-dessus de tout le reste ; et pour s'y donner tout entier, il se sépara de sa femme, qu'il ne regarda plus que comme sa sœur, et fit sa principale occupation du gouvernement des monasteres dont le prince le chargea. Il eut d'abord celui de Fontenelle, qu'il résigna en 823 à Ansegise son ami, après l'avoir gouverné sept ans presque entiers. Il eut ensuite ceux de S. Pierre et de S. Bavon à Gand ; mais il fixa sa demeure à sa terre de Mulinheim, lorsqu'il l'eut convertie en un monastere qui prit le nom de Selingestad ou Selgenstat, et dont il fut le premier abbé. Des reliques de S. Marcellin et S. Pierre martyrs, qu'il reçut de Rome en 827 par le moïen de Ratlaic son secretaire, donnerent occasion à ce nouvel établissement.

ep. 34.

Mab. ib. p. 435. n. 2.

Egin. ep. 30. | Lup. ep. 3. | Mab. ib. p. 632. n. 4. | an. l. 28. n. 47. | l. 30. n. 7.

' On voit par quelques-unes de ses letres combien Egin-

Egin. ep. 46. 50.

IX SIECLE. hard se donna de mouvements, pour élever à l'honneur de ces saints martyrs une église qui répondît à la célébrité de leur nom. ' On voit par d'autres combien il étoit attentif à leur rendre ses assiduités et ses devoirs. Il se trouvoit néanmoins obligé de les interrompre plus souvent qu'il n'auroit souhaité, pour aller à la cour, où l'on ne pouvoit encore se passer de lui. ' Il vint enfin un temps où il s'en dégouta jusqu'au point qu'il ne prenoit même aucun plaisir d'en apprendre des nouvelles. Ce fut apparemment à l'occasion des guerres civiles survenues entre les princes regnants. ' Eginhard, bien loin d'y tremper le moins du monde, n'oublia rien pour conjurer l'orage dès sa naissance. Si-tôt qu'il eut appris le noir dessein que tramoit l'empereur Lothaire, il lui écrivit une letre forte et pressante pour tâcher de l'en détourner. Il prouva encore mieux par-là ' que par sa longue letre à l'impératrice Hermengarde, qu'il n'avoit eu aucune part, comme cette princesse l'en accusoit, aux premiers troubles qui s'éleverent dans l'Etat sous son regne.

ep. 14. 40. 41. 43. 45.

ep. 47.

ep. 34.

ep 62.

Eginhard aïant entierement renoncé à la cour, se concentra dans son monastere de Selgenstat. Là tout occupé de l'étude et des exercices de piété, il n'eut plus de commerce au dehors, qu'avec les gens de Letres. ' Le jeune Loup, depuis abbé de Ferrieres, et alors étudiant à Fulde au diocèse de Maïence comme Selgenstat, fut celui avec qui notre savant abbé contracta plus volontiers des liaisons. Ce jeune éleve, dont le mérite naissant commençoit dès-lors à briller, comprit sans peine de quel avantage lui seroit l'amitié d'un homme si célebre. Il la rechercha, et réussit aisément à l'aquerir. Il consultoit ordinairement depuis Eginhard sur les difficultés qui se rencontroient dans ses études. Il en empruntoit les livres qui lui manquoient, et témoignoit ne rien souhaiter plus ardemment que de passer quelques jours près de sa personne. Enfin il apprit de lui tant de bonnes choses, qu'il le regardoit comme un de ses maîtres. Eginhard, par retour, l'aimoit comme son fils et son éleve, et alla jusqu'à lui dédier un de ses écrits.

Lup. ep. 1-5. p. 1-23.

' Quoiqu'il y eût déja long-temps qu'Eginhard fût séparé de sa femme, il ne laissa pas d'être inconsolable à la nouvelle de sa mort. Il conjectura dès-lors que la sienne n'étoit pas éloignée ; ' et en aïant eu quelqu'autre pressentiment, il pensa sérieusement à s'y préparer, et engagea par avance ses amis

ep. 3. p. 5-8.

Egin. ep. 32.

amis à prier pour le repos de son ame. [a] Il ne survécut sa femme guéres plus que de deux ans, et mourut en l'année 839. [b] Il fut enterré dans l'église de son monastere, comme il paroît par l'épitaphe suivante, qui est de la façon de Raban, alors abbé de Fulde, et où il faut avoir moins d'égard à la poësie qu'à l'histoire.

[a] Mab. an. l. 32. n. 16.
[b] Rab. M. car. p. 228. 2.

EPITAPHE.

Te peto, qui hoc templum ingrederis, ne noscere spernas,
Quid locus hic habeat, quidque tenens moneat.
Conditus ecce jacet tumulo vir nobilis isto,
Einhardus nomen cui genitor dederat.
Ingenio hic prudens, probus actu, atque ore facundus
Extitit, ac multis arte fuit utilis.
Quem Carolus princeps propria nutrivit in aula,
Per quem et confecit multa satis opera.
Nam horum sanctorum ' condigno functus honore,
Exquirens Romæ corpora duxit et huc,
Ut multis prosint precibus, curaque medelæ,
Ipsiusque animæ regna poli tribuant.
Christe Deus hominum salvator, rector et auctor,
Æternam huic requiem da super astra pius.

' Marcellini et Petri.

On voit ici qu'au défaut des beautés de la poësie, l'auteur de la piece a réussi à nous y tracer les principaux caracteres d'Eginhard : la noblesse de son extraction, sa qualité d'éleve d'un empereur, son esprit, sa prudence, l'intégrité de ses mœurs, sa piété, son éloquence, son habileté dans les beaux arts. D'autres écrivains de même temps ont cru devoir aussi rendre quelque témoignage à son rare mérite. ' Walafride Strabon, dans une épigramme qu'il a consacrée à sa mémoire, assure que malgré sa petite taille, on admiroit en lui les talents des plus grands hommes, et que la connoissance qu'il avoit des beaux arts, en avoit fait un autre Beseléel.

' Wal. Str. car. p. 223. 2.

' Le chroniqueur de Fontenelle nous le donne pour un homme consommé dans toutes sortes de sciences, *viro undecunque doctissimo*. L'on verra par le détail de ses ouvrages, que si ce jugement est un peu exageré, Eginhard avoit au moins acquis tout le savoir qu'on pouvoit acquerir alors.

' Mab. act. ib. p. 631. n. 2.

[a] Duches. ib. p. 305.
[b] Aim. l. 4. c. 117.

[a] Un autre auteur contemporain du précédent, le qualifie l'homme le plus prudent de son siecle. [b] Aimoin de Fleuri, qui avoue avoir beaucoup profité de ses écrits, quoiqu'il ne l'ait connu que sous le nom d'Adhemar, nous le représente comme un moine aussi distingué par sa noblesse que par sa science et sa piété. ′ Vossius réfléchissant sur les observations astronomiques qu'Eginhard a inserées dans ses annales, conclud de leur justesse, que l'auteur étoit versé dans l'astronomie.

Voss. de math. c. 35. n. 1

Mab. an. l. 32. n. 16.

′ L'ancien breviaire de S. Vendrille marque la commémoraison d'Eginhard au 18 de Mai ; et ce monastere fait encore sa fête au 20 de Février, peut-être sans beaucoup de fondement.

§ II.

SES ECRITS.

On ne s'est pas toujours accordé à donner à Eginhard tous les écrits qui lui appartiennent. Il s'est même trouvé quelques auteurs [1] qui ont douté que celui qui est le plus incontestablement de lui, fût véritablement son ouvrage. Entrons dans le détail.

Egin. vit. c. pr.

1°. ′ Nous avons d'Eginhard la vie de Charlemagne son seigneur et son nourricier, comme il le qualifie lui-même. Expressions qui forment un préjugé favorable pour l'auteur, qui se montre par-là fort au fait de l'histoire qu'il vouloit transmettre à la postérité. Il est vrai que sachant que la langue latine ne lui étoit pas naturelle, et que d'ailleurs Ciceron, qu'il cite, ne veut pas qu'on s'émancipe d'écrire pour le public, si l'on n'a les talents nécessaires pour y réussir, il hésita sur l'exécution de son entreprise. Mais craignant d'une part qu'on ne laissât ensevelies dans l'oubli les actions de ce grand prince, et voïant de l'autre que personne n'en étoit mieux instruit que lui, il passa sur toutes les autres considerations pour se livrer au noble desir de le faire connoître à la postérité, et de lui témoigner par-là sa juste reconnoissance.

1. Dans la chronique de l'abbé d'Ausperg édition de Basle 1537, p. 173, où il est parlé d'Eginhard comme auteur de la vie de Charlemagne, on a ajouté a la marge, *vel ut alii volunt, Tocuinus.* Vossius, dans le dernier endroit qu'on en a cité, doute aussi de la même chose par ces paroles, *vel ut alius*, qu'il oppose à Eginhard.

IX SIECLE.

On ignore le temps précis auquel Eginhard composa cet ouvrage. ' Il semble toutefois qu'il n'y avoit que peu d'années qu'il étoit sorti de ses mains, lorsqu'il tomba entre celles de Loup de Ferrieres, qui étoit encore jeune et étudiant à Fulde vers l'an 834 ou 835. Le témoignage de cet écrivain, ami particulier d'Eginhard, suffiroit seul pour lui assurer la possession où il est de cet ouvrage. L'auteur s'y est borné à représenter la vie privée de Charlemagne, réservant sa vie publique pour un autre écrit, dont on parlera dans la suite. ' Il avertit même qu'il n'y dira rien ni de sa naissance ni du temps de sa jeunesse, parce qu'il n'en trouvoit rien d'écrit, et qu'il n'y avoit plus personne en vie de ceux qui auroient pû l'en instruire. On doit juger par-là qu'Eginhard n'exécuta son dessein que plusieurs années après la mort de son héros.

Lup. ep. 1. p. 3

Egin. ib. p. 95.

Il paroît qu'il s'est proposé de diviser son ouvrage en deux livres ou deux parties, ' tel qu'il se trouve dans quelques manuscrits de la bibliotheque imperiale. [a] Dans la premiere partie, l'auteur donne une idée abregée des grands exploits de Charlemagne; de maniere que sans entrer dans aucun détail, il en dit assez pour faire connoître en général les guerres qu'il a eu à soutenir; comment il les a terminées toujours à son avantage; la crainte, l'estime et le respect qu'il avoit imprimé aux autres princes, soit voisins ou éloignés; à quel degré de grandeur et de gloire il s'étoit élevé; et combien il avoit étendu les limites de son empire. ' Eginhard emploïe la seconde partie à décrire les inclinations, les mœurs, les actions domestiques de Charlemagne, sa maniere d'élever ses enfants, de gouverner ses états, et enfin sa mort. Il termine son histoire par le dernier testament de ce prince, qu'il rapporte en son entier.

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 390.
a Egin. ib. p. 95-100.

p. 100-106.

' Sigebert et Vossius, suivis de quelques autres savants, reconnoissent cette histoire de Charlemagne pour un ouvrage d'autant plus sincere, qu'Eginhard avoit vécu plus familierement avec ce prince. Il n'y a ' que l'auteur de *l'esprit de Gerson,* qui ait déclaré sur cet article une guerre mortelle à notre écrivain. S'il faut l'en croire, c'est un adulateur, un homme partial, ignorant dans l'histoire et la chronologie, en un mot un imposteur infâme. Mais sa passion est trop noire et trop marquée, pour qu'on fasse attention aux injures dont il charge un illustre écrivain, qui a mérité les éloges de

Sigeb. scri. c. 84. | Voss. his. lat. l. 2. c. 33. | Lab. scr. t. 1. p. 273.

Bay. E. p. 707. not.

IX SIECLE. toute sa postérité. Aussi M. Bayle, qui rapporte quelques traits de cette censure outrée, a soin d'en relever quelques-uns avec son sel ordinaire.

Ce n'est pas à dire au reste que cette histoire de Charlemagne par Eginhard soit sans défaut, et qu'elle suffise pour nous faire connoître parfaitement ce prince. Quoique l'auteur s'y soit principalement attaché à nous représenter la vie privée de son héros, il y a omis plusieurs faits de cette nature.

His. de l'acad. insc. t. 7. p. 283. ' On en marque deux entr'autres qui lui ont échappé, et qui se trouvent dans un manuscrit de l'abbaïe de S. Ived de Braine, ordre de Prémontré, au diocèse de Soissons. Le premier de ces faits est la défaite d'un ours, qui fit donner à Charles le surnom de grand. L'autre regarde sainte Amelberge, qui, après avoir évité la poursuite de ce prince, se consacra à Dieu.

Lup. ib. ' Quant au stile de l'écrit d'Eginhard, Loup de Ferrieres, qui étoit bien capable d'en juger, ne pouvoit assez l'admirer. Il avoue à l'auteur, sans prétendre le flater, qu'il y trouvoit l'élegance, la clarté, la netteté, la précision et les autres beautés qu'il recherchoit dans les ouvrages des anciens.

Voss. ib. | Lab. ib. | Bay. ib. | Cave, p. 440. 2. ' Les critiques qui sont venus dans la suite, n'ont point démenti ce jugement; et il est au moins vrai de dire qu'Eginhard, pour un homme du neuviéme siecle, écrivoit avec beaucoup d'éloquence. C'est ce qui a fait croire à quelques-uns, que le premier éditeur d'Eginhard en avoit un peu poli le stile. Mais d'autres observent que cette conjecture est démentie par les anciens manuscrits.

Duches. t. 2. p. 93. | Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 264. 323. 324. 390. ' Le titre de l'ouvrage se trouve different dans les divers manuscrits, ce qui a été suivi dans les imprimés. On lit dans les uns, *vita et gesta Caroli*, etc. Dans d'autres, ou seulement *vita*, etc. ou seulement *gesta*, etc. Dans ceux-ci, *vita et conversatio*, etc. On remarque aussi que la préface en entier manque dans quelques-uns, et que d'autres ne présentent pas même le nom de l'auteur. Il y a jusqu'à cinq manuscrits de cette histoire dans la bibliotheque imperiale, dont l'un paroît être du temps même d'Eginhard.

Mab. an. l. 32. n. 16. ' Il est de la main d'un GERWOLDE clerc du palais, qui a mis à la fin six vers élégiaques de sa façon, adressés, comme il semble, à Louis le Débonaire, pour l'usage duquel il avoit copié cette histoire.

Lamb. ib. p. 323. ' M. Lambecius a fait imprimer ce sixain, croïant être le premier qui le donnoit au public.

Duches. ib. p. 106. ' Mais Duchesne

l'avoit déja publié; et Dom Mabillon l'a encore donné dans la suite. Gerwolde y donne à entendre que ce n'étoit pas là la seule piece qu'il eût faite à la louange du prince à qui il l'adresse.

Nous avons grand nombre d'éditions de la vie de Charlemagne par Eginhard. ' On est redevable de la premiere à Herman de Novenare comte de l'Empire germanique, qui la publia à Cologne chez Jean Soter l'an 1521 in-4°. Cette édition est rare; mais elle n'est pas des plus fidéles. L'éditeur y a joint les annales, qu'on a reconnu depuis appartenir à Eginhard, et a mis à la tête un petit discours sur l'origine et le païs des anciens Francs, avec un épitre dédicatoire à l'empereur Charles-Quint. Bib. S. Vin. cen.

' Gesner et Possevin attestent, que la même vie fut réimprimée à Basle *in-folio* l'an 1532. Cette édition fut suivie d'une autre [a] qui parut au même endroit en 1551, dans l'histoire de Germanie *in-folio* de Beatus Rhenanus. Gesn. bib. un. p. 219. 1. | Poss. ap. t. 1. p. 434. [a] Oud. scri. t. 2. p. 23.

' L'ouvrage d'Eginhard fut remis sous la presse à Cologne en un volume in-12 séparé, auquel ses annales se trouvent jointes. Mais l'année de cette édition est marquée par les uns en 1561, et par d'autres en 1562. Elle paroît avoir été faite sur celle de 1521. ' Juste Reuber mit la même histoire à la tête de ses anciens écrivains d'Allemagne, qu'il publia *in-folio* à Francfort en 1584. ' Marquard Fréher la fit entrer depuis dans son recueil d'historiens de France, qui parut *in-folio* à Hanaw en 1613. Cet éditeur, dans l'avertissement à la tête de son recueil, où il donne un abregé de la vie d'Eginhard, observe ce que Gesner et quelques-autres avoient déja observé, que c'est à faux et sans nul fondement que des écrivains ont tenté de faire honneur de cette histoire au célebre Alcuin. Bib. Colb. t. 3. p. 1168. | ... Boll. p. 224. 2. | Poss. ib. Reub. vet. scri. p. 1-14. Freh. his. fr. t. 2. p. 433-448.

' L'édition qui en avoit paru à Cologne en 1521 avec les annales, fut renouvellée à Leipsik en 1616 in-4°. chez Henning Grocius. ' En 1631, Georges Helwich la publia de nouveau à Francfort, avec un commentaire de sa façon. ' Au bout de cinq ans, Duchesne en aïant revû le texte sur cinq manuscrits, la fit entrer dans le second volume de ses historiens de France, qui vit le jour en 1636. ' Bollandus profitant des éditions précédentes, qu'il eut soin de revoir sur deux autres manuscrits, insera l'ouvrage avec des notes de sa façon dans le second volume de son mois de Janvier, Bib. cord. p. 256. Oud. ib. Duches. ib. p. 93-106. Boll. 28 Janv. p. 887-888.

IX SIECLE.

a Bib. imp. p. 191. 165.

qui sortit des presses en 1643. [a] L'année suivante 1644, le texte d'Eginhard fut réimprimé à Strasbourg chez Jean-Philippe Malbius *in*-4°. avec l'histoire de Charlemagne par Jean-Joachim Frantzius, et une préface de Jean-Henri Boëder.

Oud. ib.

' En 1667, Jean-Frideric Besselius en donna une nouvelle édition, enrichie de ses remarques, qui parut à Helmstad en même volume que la précédente. ' A toutes ces éditions M. Lambecius méditoit en 1669 d'en ajouter une autre, sur les cinq manuscrits de la bibliotheque de l'empereur dont on a parlé. Mais il ne paroît point qu'il ait exécuté son dessein projetté. ' M. Heineccius donna place à l'ouvrage d'Eginhard entre ses écrivains de Germanie qu'il publia in-folio à Francfort en 1707.

Lamb. ib. p. 264. not.

Oud. ib. p. 24.

Jour. des Sa. 1711. p. 641-642.

' Peu d'années après en 1711, M. Schminke en fit paroître une autre édition à Utrecht chez Guillaume Vande-Water. Elle est *in*-4°. et préférable à toutes celles qui l'ont précedée. Le texte en a été revû sur dix éditions différentes et sur cinq manuscrits. Outre ses nouvelles notes, l'éditeur y a joint celles de Besselius, dont on a parlé, une partie de celles de Bollandus, et les observations de Melchior Goldast sur Eginhard, qui n'avoient jamais paru dans le public. A la suite vient une dissertation de Marquard Fréher sur la taille de Charlemagne, avec les notes de Theilemare. Tout cela est terminé par le petit discours du comte de Novenare qu'on a indiqué ailleurs, et les variantes que l'éditeur a tirées des manuscrits.

Bal. bib. t. 1. p. 71.

Après tant d'éditions de la vie de Charlemagne par Eginhard, ' Dom Jean Weinckens, prieur de l'abbaïe de Selgenstat, l'a encore publié, avec quelques autres ouvrages du même auteur, dans un volume *in-folio* qui parut à Francfort en 1714 sous ce titre : *Eginhartus quondam Caroli Magni cancellarius, dein ecclesiæ Selingestadiensis fundator, nunc autem illustratus, etc.*

Du Verd. bib. p. 274.

Cons. his. de l'emp. t. 1. p. 1-52.

Nous avons deux traductions en notre langue de l'ouvrage d'Eginhard. ' La premiere a été faite par les soins d'Elie Vinet, et imprimée in-8°. à Poitiers chez Enguilbert de Marnef en 1558. ' L'autre est de la façon de M. Cousin président en la cour des monnoies, qui l'a mise à la tête de son *histoire de l'empire d'Occident,* imprimée à Paris en 1683 et 1689.

20. [a] Eginhard a aussi composé des annales de France, que divers éditeurs et quelques critiques ont voulu transporter à un autre écrivain. Mais les savants ne font presque plus de difficulté de les regarder comme son ouvrage. Il est certain qu'Odilon moine de S. Médard à Soissons, qui écrivoit au commencement du dixiéme siecle, reconnoît qu'Eginhard avoit composé un ouvrage de cette nature, dans lequel il parloit de la translation de S. Sebastien en France, et des miracles qui la suivirent. ' Or ces circonstances se trouvent dans les annales qui portent le nom d'Eginhard dans l'édition de Duchesne. ' C'est le même ouvrage qu'Aimoin de Fleuri désigne, et dont il avoue avoir beaucoup profité pour écrire son histoire, quoiqu'il donne à son auteur le nom d'Adhemar. ' Ce qui sert beaucoup à fortifier le sentiment qui attribue des annales à Eginhard, c'est que celles qu'on lui donne se trouvent immédiatement, et sans aucun titre, à la suite de la vie de Charlemagne dans un des anciens manuscrits de la bibliotheque de l'empereur, dont on a parlé. Le comte de Novenare, premier éditeur de cette vie, les avoit aussi trouvées à la suite dans son manuscrit.

[a] Duches. ib. p. 92. 232. | Cave, p. 440. 2. | Mab. an. l. 29. n. 85. | l. 32. n. 16.

Egin. an. 826.

Aim. l. 4. c. 117.

Lamb. ib. p. 400. 401.

Deux ou trois foibles raisons ont le plus contribué à infirmer l'opinion que nous soutenons ici. Premierement on a vû que ce comte, qui est le premier éditeur de ces annales, comme de la vie de Charlemagne, les donnoit à un certain moine Benedictin inconnu d'ailleurs. En second lieu, on a cru devoir suivre d'autres éditeurs qui leur ont fait porter le nom d'Ademar, d'Adelme ou Adelin, qu'on a crû devoir distinguer d'Eginhard, quoique ce soit le même. Enfin l'éloge d'Eginhard qui se lit sur l'an 827 dans quelques éditions de ces annales, et où il est qualifié le plus sage des hommes de son siecle, a fait trop facilement conclure que cet ouvrage ne pouvoit être d'Eginhard. Mais on devoit observer que cet éloge ne se lit point ni dans la premiere édition de l'ouvrage, ni dans les meilleures qui l'ont suivie, non plus que dans le manuscrit sur lequel Duchesne a revû la sienne. Aussi a-t'on reconnu depuis que cet endroit y avoit été ajouté d'ailleurs après coup.

Pour ce qui est de la difficulté, qui a fait plus d'impression sur l'esprit du P. le Cointe, ' et qui est prise de ce que l'auteur sur l'an 774 nomme Lauresheim son monastere, comme s'il

Duches. ib. p. 232.

IX SIECLE.

en avoit été moine, Duchesne en tire une conséquence toute opposée à celle du P. le Cointe. Cet éditeur ajoute qu'il y a tant de conformité entre le style de ces annales et celui de la vie de Charlemagne, qu'on y reconnoît sans peine la même main. Il faut avouer que de toutes les annales qui nous restent de ce temps-là, il n'y en a point qui soient mieux écrites que celles dont il est ici question. Il n'y en a point non plus qui méritent mieux qu'on leur ajoûte foi; puisque l'auteur étoit contemporain, ou presque contemporain des évenements qu'il y rapporte. Plus il approche du temps où il écrivoit, plus il est étendu, autant que les faits lui en fournissent la matiere.

Ces annales contiennent l'histoire des regnes de Pepin le Bref, de Charlemagne et partie de Louis le Débonaire, depuis l'année 741 jusqu'à Noel 829, et font par conséquent un corps d'histoire d'environ quatre-vingt-sept ans. Il est vrai que dans quelques éditions elles comprennent une ou deux années de moins. C'est-là qu'Eginhard donne la vie publique de Charlemagne, comme il a représenté sa vie privée dans l'ouvrage précédent. Non-seulement il est au-dessus des autres annalistes de son siecle pour la clarté et la pureté de son style, mais aussi en ce qu'il entre dans un plus grand détails des faits et de leurs circonstances.

En rendant compte de la vie de Charlemagne par notre auteur, nous avons déjà marqué plusieurs éditions de ses annales qui ont presque toujours été imprimées à sa suite. Il ne reste plus qu'à en faire connoître quelques autres, et à faire observer les principales differences qui se trouvent entr'elles.

Reub. ib. p. 15-66.

Dans l'édition de Juste Reuber elles sont poussées jusqu'en 842. Mais ce qu'il y a de plus dans les autres éditions, a été pris de l'astronome historien de Louis le Débonaire. C'est l'unique fondement qu'a eu cet éditeur pour les attribuer à ce dernier écrivain : attribution que M. Lambecius a paru d'abord approuver, mais qu'il a ensuite abandonnée, pour rendre l'ouvrage à son véritable auteur.

Lamb. ib. p. 327. 400. 401.

Après Reuber, Pierre Pithou publia les mêmes annales dans son recueil de douze historiens contemporains, imprimé à Paris en 1588, puis à Francfort en 1594. Elles y portent en tête le nom d'Adhemar ou Adelme, et se trouvent sous le même titre dans d'autres recueils imprimés au même endroit en 1600 et 1624.

[a] Dès 1613 Marquard Fréher les incorpora dans sa collection d'historiens de France, en les donnant, comme M. Pithou, à Adelme moine Benedictin, que d'autres, dit-il, nomment Adhemar. [b] En 1636, Duchesne les fit réimprimer au second volume de son recueil, en les rendant à Eginhard, à qui il prouve dans un petit avertissement qu'elles appartiennent. Son édition est faite sur celle qu'en publia en 1521 le comte de Novenare, et qui est la premiere de l'ouvrage. [c] Mais il eut soin dans la suite d'en revoir le texte sur un manuscrit du cardinal Georges d'Armagnac, qui lui fut communiqué par M. de Peiresc, et dont il a rapporté les variantes à la fin du volume.

a Freh. his. fr. t. 2. p. 381-432.

b Duches ib. p. 232-276.

c p. 845-853.

La difference qui se rencontre entre cette édition et celle de Fréher, consiste en ce que d'une part Fréher a mis un sommaire de sa façon à la tête de chaque année ou chaque chapitre ; et que de l'autre on lit dans son édition plusieurs traits qui ne sont pas dans celle de Duchesne. Aussi Fréher s'est-il cru obligé d'avertir, qu'un moine de S. Germain avoit inseré dans l'exemplaire dont il s'est servi, plusieurs choses étrangeres qui regardent son monastere en particulier, et quelques autres. Voici un exemple de ces dernieres additions, pris de ce qui est dit sur l'année 827. Le texte dans Duchesne porte simplement, que cette même année les corps de S. Marcellin et de S. Pierre furent apportés de Rome en France. Dans Fréher il est ajouté que ce fut Hemard, et à la marge on lit Heinard, que d'autres nomment Einhard qui envoïa à Rome pour cette translation ; et tout de suite l'auteur de l'addition lui donne l'éloge suivant, tiré de l'astronome historien de Louis le Débonaire : *Sui temporis prudentissimus virorum, sanctæ devotionis incitatus ardore.*

[a] Depuis l'édition de Duchesne on s'est accordé à rendre ces annales à Eginhard, si l'on en excepte le P. le Cointe. MM. Heineccius et Leuckfelde les lui donnent dans leur recueil d'historiens d'Allemagne, qui parut *in-folio* à Francfort en 1707. [b] M. le président Cousin les a aussi traduites sous son nom, à la suite de la vie de Charlemagne ; mais il n'a pas poussé sa traduction au-delà de la mort de ce prince.

a Lab. bib. lat. t. 1 p. 35.

b Cous. ib. p. 53-7.

Tous les gens de Letres qui connoissent l'histoire en vers que le poëte anonyme de Paderborn nous a laissée de Charlemagne, savent qu'il a tiré le fonds de son ouvrage des

IX SIECLE.

Duches. ib. p. 695-711.

annales dont on vient de rendre compte.

3°. ' Il y a aussi d'Eginhard un recueil de letres, qui est important pour l'histoire de son siecle. Aussi Duchesne l'a-t'il inseré parmi les monuments de ses historiens de France. Ces letres sont au nombre de soixante-deux, et pour la plûpart adressées à des évêques, des abbés, des seigneurs de la cour, sur des affaires particulieres à la vérité, mais qui ont trait à l'histoire générale. Eginhard le plus souvent n'y prend point d'autre qualité que celle de pécheur. C'est ce qu'il fait sur-tout dans celles qu'il écrit aux évêques. A la tête de quelques-autres il se qualifie abbé, ce qui nous autorise à lui en donner le titre. On en compte dans le recueil trois ou quatre, qui sont écrites au nom et en la personne de Louis le Débonaire; on jugeroit par-là qu'Eginhard auroit exercé quelque temps sous ce prince la charge de secretaire, comme il avoit fait sous Charlemagne.

p. 701.

Entre toutes ces letres, celles qui méritent le plus d'attention, sont la 30, la 34, la 62. ' La trentiéme nous apprend que l'auteur avoit un fils nommé Vussin, qui s'étoit consacré à Dieu, et qui savoit allier les exercices de la piété chrétienne avec l'étude des sciences et des beaux arts, particulierement de l'architecture. Eginhard lui donne à ce sujet d'excellents avis, qui sont une grande preuve de la vertu du pere. Quoiqu'il l'aidât lui-même de ses lumieres pour accélerer son progrès dans l'étude, il a soin de l'exhorter à préferer la piété et les bonnes mœurs à tout le reste; parce, dit-il, que sans cela tous les arts liberaux sont vains, et même nuisibles aux serviteurs de Dieu, et que la charité édifie, au lieu que la science ne fait qu'enfler le cœur.

p. 702. 703.

' La letre 34 est écrite à l'empereur Lothaire, qui méditoit dès-lors le perfide dessein qu'il fit bien-tôt éclore. Eginhard y emploïe toutes sortes de motifs et les raisons les plus fortes pour l'en détourner, et l'engager à demeurer dans le devoir et la subordination envers l'empereur son pere. C'est de cette letre que nous apprenons, que Lothaire avoit reçu son éducation d'Eginhard, et qu'il étoit son neveu : *quapropter admonendum censui neptitatem vestram*. Quelques critiques, qui ne sont pas pour l'alliance qu'Eginhard contracta avec Imma ou Emme tante de Lothaire, voudroient qu'on lût ici *pietatem*, au lieu de *neptitatem*. Mais il ne suffit pas de vouloir simplement qu'une chose soit telle, pour

qu'elle le soit en effet ; il faut l'établir par de bonnes preuves, et c'est ce qu'on ne fait pas. Il faudroit ici l'autorité de quelque manuscrit plus ancien que celui qu'a suivi l'éditeur ; et on ne le produit point.

La soixante-deuxiéme letre, qui est la derniere et la plus longue de tout le recueil, est une réponse à l'imperatrice Hermengarde, femme de Louis le Débonaire. Eginhard s'y justifie avec autant de respect que de fermeté, de plusieurs accusations dont cette princesse le chargeoit, particulierement d'avoir eu quelque part aux premiers troubles qui agiterent l'Etat après la mort de Charlemagne. Cette letre fut écrite en 816 ou 817, plusieurs années avant la 34. On voit par-là qu'on n'a pas eu égard à l'ordre chronologique en dirigeant ce recueil. p. 710. 711.

A ces soixante-deux letres' il en faut joindre une autre du même auteur, qui se trouve parmi celles de Loup de Ferrieres, où elle est la troisiéme. C'est une réponse à la letre que celui-ci avoit écrite à Eginhard sur la mort d'Imma sa femme. On y voit l'extrême affliction que lui causa cette mort. Loup étoit alors à Fulde, ' où il perfectionnoit ses études. On a trois autres de ses letres écrites à Eginhard, qui en supposent autant de la part de ce dernier. Mais ces réponses nous manquent ; et ce ne sont pas sans doute les seules letres de notre auteur qu'on a négligé de nous conserver. Peut-être Dom Jean Weinckens en a-t'il recouvré quelque-unes dans son *Eginhartus illustratus et vindicatus*, imprimé, comme on l'a dit, en 1714. Le titre paroît le promettre ; mais nous n'avons encore pû voir ce recueil pour nous en assurer par nous-mêmes. Luc. ep. p. 6. 8. — ep. 1. 2. 4. 5.

4°. ' Eginhard nous a laissé un autre ouvrage de sa façon, que Baronius regarde comme un illustre monument de ce grand homme, dont l'autorité est tout-à-fait indubitable. C'est l'histoire de l'invention, de la translation des martyrs S. Marcellin prêtre et S. Pierre exorciste de Rome en France, et des miracles dont elles furent suivies. L'auteur avoit été témoin oculaire de la plûpart de ces merveilles operées par l'intercession des saints martyrs, comme dépositaire d'une grande partie de leurs reliques, dont il avoit fait part à diverses églises. Boll. 2. Jun. p. 176. 2.

' L'ouvrage est divisé en quatre livres, et imprimé de la sorte dans le supplément à Surius par Mosander, qui s'en dé- Sur. supp. 2. Jun. p. 456-188.

IX SIECLE.

clare le premier éditeur. [a] Il a été réimprimé depuis sur l'édition précédente et un manuscrit de la reine de Suede, par les soins des continuateurs de Bollandus, qui l'ont illustré de notes et de savantes observations préliminaires, et en ont changé la division des livres en chapitres. Il y a beaucoup d'apparence que cette histoire fut un des derniers ouvrages d'Eginhard, Ce qui en fait porter ce jugement, c'est que d'une part la translation des saintes reliques se fit en 827, comme on l'a déja vû, et que de l'autre la relation des miracles qui y est jointe, suppose qu'il s'étoit écoulé un temps considerable depuis cette époque.

[a] Boll. 2. Jun. p. 176. 2-206. 1.

5°. A la suite de l'histoire dans l'ancien manuscrit, sur lequel Mosander l'a fait imprimer, s'est trouvé un long poëmes en vers ïambiques, qui contient les actes des mêmes saints martyrs. Cet éditeur l'a publié avec l'histoire précédente, et lui a fait porter le nom d'Eginhard, sans d'autres preuves que sur ce qu'il suivoit sans nom d'auteur l'histoire de la translation et des miracles, qui est reconnue pour être une production de la plume d'Eginhard. Mais Dom Mabillon assure avoir vû ce poëme sous le nom d'Eginhard, et sous le titre suivant, dans un manuscrit de la bibliotheque de Fleuri, ou S. Benoît-sur-Loire. *Incipit rythmus Einhardi viri eruditissimi de passione Christi martyrum Marcellini et Petri*. L'on voit que les actes en prose de ces saints martyrs ont fourni la matiere au poëme. L'auteur les y a suivis assez exactement, autant que son genre d'écrire l'a pû permettre. Du reste sa poësie, qui n'est pas toujours conforme aux regles, ne vaut pas la prose de ses autres écrits. Les continuateurs de Bollandus ont réimprimé cette piece sur la seule édition de Mosander, preuve qu'ils ne l'ont pas trouvée dans les manuscrits, et l'ont placée à la tête de l'histoire de la translation : au lieu que dans l'autre édition elle se trouve à sa suite. Dom Weinckens l'aura apparemment jointe à l'histoire de la translation et des miracles dans son *Eginhartus illustratus* qui parut en 1714.

Sur. ib. p. 488-494.

Boll. ib. p. 171. n. 5. | Mab. act. B. t. 5. p. 415.

Boll. ib. p. 174-176

6°. M. Lambecius aïant trouvé dans un manuscrit de la bibliotheque de l'empereur, le 316 entre les latins et le vingtiéme entre ceux qui appartiennent au regne de Charlemagne, une chronique abregée depuis le commencement du monde jusqu'en l'année 809, assure, sans hésister, que c'est un ouvrage d'Eginhard. C'est ce qu'il établit sur divers

Lamb. ib. p. 391.

p. 399.

raisonnements, qui rendent au moins son sentiment assez probable. Cet écrit au reste n'est qu'un abregé très-succint des six âges du monde par le vénérable Bede,' que l'abréviateur a conduit jusqu'à la quarante-deuxiéme année du regne de Charlemagne, et la neuviéme de son empire. Depuis la création du monde jusqu'à cette époque, il ne compte que 4761 ans, ne faisant naître Jesus-Christ qu'en l'année du monde 3852.' M. Lambecius a cru devoir faire imprimer cet abregé, tel qu'il l'a trouvé dans son manuscrit, où il est sans nom d'auteur.' Duchesne l'avoit déja publié, sans rien dire de l'écrivain à qui il peut appartenir. La difference qu'il y a entre l'une et l'autre édition, consiste en ce que dans Lambecius l'auteur a mis à la fin une courte supputation des temps pour trouver le jour de Pâque, suivant les diverses manieres de compter les temps, ce qui manque dans l'édition de Duchesne. Mais par une espece de dédommagement,' l'abregé en question y est immédiatement suivi de très-courtes annales, qui commencent en 691, et finissent en 810 inclusivement. S'il y a des preuves pour donner à Eginhard l'abregé chronologique, il ne paroît pas qu'il y en ait pour lui attribuer également ces annales : à moins qu'on ne dise qu'elles peuvent être le plan de celles qu'il travailla davantage dans la suite, et qu'il poussa plus loin, quoiqu'il ne les fit commencer qu'à l'année 741.

IX SIECLE.

p. 398.

p. 395-398.

Duches. t. 3. p. 125-127.

p. 127-129.

7°. ' Dom Mabillon conjecture avec fondement, que l'ancien plan du monastere de S. Gal et toutes ses officines qu'il a fait graver dans ses annales, et dont Canisius fait un petit éloge, est de la façon d'Eginhard. Il porte le même jugement des vers dont il étoit accompagné, et que le même Canisius a donnés au public. Ce sont ordinairement des monastiques, quelquefois des distiques ou des quatrains pour orner les autels, le baptistere, l'appartement des hôtes, des pauvres, le lieu destiné aux écoles, en un mot, toutes les officines, les moindres comme les autres. Le plan fut dressé du temps de l'abbé Gosbert qui gouverna ce monastere depuis 816 jusqu'en 837, et à qui l'auteur parle en le lui adressant, comme aïant quelque autorité sur lui, soit d'ancienneté ou de dignité : circonstances qui tendent à fortifier le sentiment de Dom Mabillon.

Mab. an. t. 2. p. 570-572. | Canis. t. 5. p. 780-782. | B. t. 2. par. 3. p. 225. 227.

8°.' Eginhard dans l'histoire de la translation de S. Mar-

Boll. ib. p. 194. n.

IX SIECLE cellin et de S. Pierre, et les annales de Fulde, peut-être
17. 48. | Duches t. 2. p. 567. 568. d'après lui, font mention d'un écrit qui contenoit des avis compris en douze articles et davantage, auquel il avoit fait quelques remarques ou additions. On croïoit que ces avis avoient été révelés à un aveugle nommé Albric par le ministere de l'archange Gabriel, pour qu'Eginhard les présentât à Louis le Débonaire, qu'ils regardoient personnellement. Notre auteur en rapporte l'histoire sur la bonne foi de Ratlaïc son secretaire, de qui il la tenoit, et qui la savoit de l'aveugle même; aïant été depuis témoin oculaire du signe miraculeux, que l'ange donna pour constater que les avis venoient de lui. Eginhard s'acquitta fidellement de la commission, et assure que l'empereur suivit en partie les avis en question. Il promettoit alors de détailler dans un autre ouvrage ce que contenoient ces avis; mais s'il l'a exécuté, l'ouvrage est perdu, aussi-bien que l'écrit qui contenoit les avis et les observations d'Eginhard.

Lup. ep. 4. p. 18. 9°. Le traité qu'il avoit composé sur le culte que l'on doit rendre à la croix, *de oranda cruce*, a eu le même sort.

Nous ne connoissons celui-ci que par une letre de Loup abbé de Ferrieres, à qui l'auteur, alors abbé de Selgenstat, le dédia, lorsque Loup étudioit encore à Fulde. Il semble que les questions que Loup proposoit à Eginhard, et les éclaircissements qu'il lui demandoit sur ces difficultés, donnerent occasion à cet écrit. Loup le regardoit comme un ouvrage très-utile.

Sigeb. scri. c. 84. 10°. Sigebert nous apprend qu'Eginhard avoit composé un autre écrit, qui n'est point venu jusqu'à nous, non plus que les deux précédents. Il avoit fait à l'égard du pseautier gallican, qui étoit à l'usage des églises de France, ce que le vénerable Bede avoit déja exécuté à l'égard du pseautier hébraïque, dont il avoit choisi les versets qui contiennent des prieres plus touchantes pour en former un recueil.

Duches. ib. p. 91. 92. 11°. Adam chanoine de l'église de Brême, qui écrivoit avant la fin du onziéme siecle, au chapitre 130 de son histoire ecclésiastique de Saxe, attribue à Eginhard une histoire des Saxons, et en rapporte même quelques fragments au chapitre IV et les trois suivants de son ouvrage. C'est-là tout ce qui nous reste de cet autre écrit de notre auteur.

p. 287. C'est sans doute d'Eginhard qu'entend parler l'astrono-

me historien de Louis le Débonaire. quoique son texte porte Adhemar, lorsqu'il dit que ce qu'il rapporte dans la vie de ce prince jusqu'au commencement de son empire, il l'avoit appris par la relation de cet historien. Ce qui prouve que c'est d'Eginhard qu'il s'agit ici, c'est que l'astronome ajoute que cet historien avoit été nourri avec le même prince. De sorte que le commencement de la vie de Louis le Débonaire est autant, et même plus, l'ouvrage d'Eginhard que de l'astronome. (XXXI.)

SAINT AGOBARD,

ARCHEVÊQUE DE LYON.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

QUELQUE célebre qu'ait été Agobard, tant par son esprit que par son savoir, on sait néanmoins peu de choses des premieres actions de sa vie. On croit qu'il étoit Gaulois de nation : ce qui peut s'accorder avec l'autorité[1] qui le suppose né en Espagne. Il y prit naissance l'an 779 ; et trois ans après en 782 il vint dans la Gaule Narbonnoise. De-là il passa à Lyon, et fut admis dans le clergé de cette ville. Leidrade qui en étoit évêque, fit en 798, comme on l'a vû, un voïage dans la Gaule Narbonnoise, et put fort bien à son retour amener avec lui le jeune Agobard. Celui-ci fit tant de progrès dans la pieté et les Letres, qui étoient alors florissantes dans l'église de Lyon, que Leidrade en 804 l'ordonna prêtre. Peu d'années après il se déchargea sur

Agob. vit. | not. p. 3. | Mab. it. ital. p. 68. | Gall. chr. nov. t. 4. p. 55. | Mab. ib. | Ado, chr. p. 808. 2. | Agob. ib.

1. a L'autorité qui suppose Agobard né en Espagne, est prise d'une note marginale à un cycle pascal dans un manuscrit, qui aïant échappé de l'embrasement arrivé à la bibliotheque de Lyon, se trouve aujourd'hui dans celle des PP. de l'Oratoire de Rome. Dom Mabillon l'y aïant lû, a eu soin d'en faire part au public, et il ne doute point qu'elle ne regarde les principales époques de la vie d'Agobard. Ce sera donc là que nous les puiserons. b Il est vrai que le P. de Colonia est dans l'opinion, que cette note est de la main de Flore diacre de l'église de Lyon, et qu'elle regarde sa propre histoire. Mais qu'il nous soit permis de faire observer, que finissant par l'époque de la mort d'Agobard qui y est nommé, il est plus naturel de l'entendre de lui que de Flore, dont le nom n'y paroit point : ce qui peut se confirmer par cette expression d'une des époques, *cathedra potitur* : expression qui désigne plutôt un évêque qu'un diacre.

a Mab. ib. | b Colo. his. lit. t. 2. p. 136.

IX SIECLE.

lui de l'administration de son diocèse, que ses infirmités ne lui permettoient pas de gouverner par lui-même. Il alla plus loin; il lui fit conferer l'ordination épiscopale, et l'établit son coëvêque, c'est-à-dire ce qu'on nommeroit aujourd'hui coadjuteur, mais sans titre de succession. Au commencement de l'empire de Louis le Débonaire, Leidrade s'étant retiré au monastere de S. Medard de Soissons, Agobard, du consentement du nouvel empereur et de tout un concile d'évêques françois, fut mis en sa place sur le siege archiépiscopal de Lyon. ' C'est ce qui arriva en 816, la huitiéme année depuis qu'il avoit été ordonné évêque.

Mab. ib.

Ado. ib. | Agob. ib. p. 4.

' Cette exaltation fit beaucoup parler dans le public. Les uns la blâmerent hautement; les autres tâchoient de la justifier. Ceux-ci disoient pour leurs raisons, qu'Agobard avoit été consacré pour le siege qu'il occupoit, à la priere de Leidrade par trois évêques suivant les regles. Ceux-là soutenoient, que les canons défendent d'ordonner deux évêques pour le même siege, et ne permettent pas qu'un évêque de son vivant se choisisse un successeur. Néanmoins le parti d'Agobard prévalut; et quoique les temps fussent mauvais, il ne laissa pas d'accepter le gouvernement de l'église de Lyon. Il y fit paroître beaucoup de constance, malgré la grande timidité dont il se plaint dans ses écrits, et devint bien-tôt une des principales lumieres de son siecle.

Agob. t. 1. p. 1-15. | Coin. an. 818. n. 67.

' Attentif à emploïer tous ses talents au service de l'Eglise, dès l'an 818 il combattit l'hérésie de Felix d'Urgel, qui vouloit faire revivre celle de Nestorius. Ce prélat, il est vrai, avoit abjuré ses erreurs au concile d'Aix-la-Chapelle du temps de Charlemagne; mais étant mort relaps à Lyon, on trouva parmi ses papiers un écrit où il continuoit de les soutenir. Agobard le réfuta par un livre qu'il présenta à Louis le Débonaire. ' Il ne cessa d'attaquer de vive voix et par écrit les superstitions des Juifs, qui étoient en grand nombre dans sa ville, et dont il s'attira la haine pour vouloir réprimer leur insolence. ' Il s'éleva avec le même courage contre divers abus qui corrompoient la foi et les mœurs des fidéles. ' Il détrompa les simples qui croïoient que les sorciers étoient capables de causer des maladies, d'attirer des malheurs; et il leur fit voir dans un de ses écrits, que le démon n'a aucune part dans l'épilepsie et les autres maux naturels. ' Il fit aussi un ouvrage important contre ce qu'on nommoit

Ago ib: p. 59-107.

p. 197-207.

p. 145-164.

p. 301. 329.

nommoit alors le Jugement de Dieu : c'est-à-dire, les épreuves par le feu, le fer rouge, l'eau froide ou bouillante, et le duel, qu'on emploïoit quelquefois pour connoître le crime ou l'innocence des accusés. Agobard insiste particulierement sur cette derniere épreuve, ' dont il avoit déja montré l'injustice et la cruauté dans un écrit particulier. p. 107-121.

'Grand Partisan des anciens Canons, il prit vigoureusement la défense de ceux de l'Eglise Gallicane contre les Romains, qui prétendoient qu'on ne devoit y avoir aucun égard : soit parce que les Papes ne les avoient pas approuvés, ou que leurs Legats ne s'étoient pas trouvés présens dans les assemblées où ils avoient été dressés. ' Il ne se contenta pas de parler fortement au parlement d'Attigni en 822 contre l'usurpation des biens de l'Eglise par les laïcs ; il écrivit encore pour tâcher de faire cesser leurs violences. Mais en criant contre cet abus, il ne dissimula point celui qui se glissoit dans le clergé, par rapport à l'administration de ces mêmes biens. Ce zéle vraiment pastoral en la personne d'Agobard lui attira la haine des méchans, qui se porterent jusqu'à attaquer sa conduite ; et il se vit obligé d'emploïer sa plume pour sa justification. not. p. 5. t. 1. p. 260-300.

' L'année précédente 821 il avoit assisté avec Nebride Archevêque de Narbonne, à l'élection de l'Abbé Treuctesinde pour remplacer S. Benoît d'Aniane mort la même année. Agobard se trouva aussi présent à l'assemblée convoquée à Paris en 825, au sujet du culte des Images ; et l'on ne doute pas même qu'il n'eût le plus de part aux actes qui nous en restent. ' Il composa en son particulier vers le même tems, un traité sur le même sujet, où il paroît à plusieurs avoir été au-delà des bornes, que la plûpart des Catholiques s'étoient prescrites sur ce point. ' L'empereur Louis aïant indiqué dans l'étendue de son empire pour l'année 829, quatre grands conciles, dont l'un se devoit tenir à Lyon, Agobard y présida en qualité d'archevêque du lieu. Outre la métropole de Lyon, il devoit s'y en trouver quatre autres : ' celles de Vienne, de Tarantaise, d'Aix et d'Embrun. Notre prélat y fit sans doute éclater le zéle dont il brûloit pour la vigueur de la discipline ; mais on ne nous a rien conservé des actes de ce concile. Bal. capit. t. 1. p. 623. Agob. ib. p. 221-268. Bal. ib. p. 653. t. 2. p. 1112.

Agobard jusques-là avoit été un grand évêque, et s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la conduite des affaires ;

IX SIECLE.

[a] Astr. an. 833. | Agob. vit. | t.2. p. 61-75.

de l'Eglise. [a] Mais il ternit horriblement sa gloire en prenant le parti de Lothaire, qui osa se révolter contre l'empereur Louis le Débonaire son souverain. On vit ce prélat parmi les auteurs de cette rebellion; et il parut même à la tête des évêques, qui dans l'odieuse assemblée de Compiegne en 833, donnerent les mains à la déposition de ce bon empereur. Il fit davantage, et alla jusqu'à défendre par un manifeste apologetique la révolte de Lothaire et de Pepin contre l'empereur leur pere, et l'attentat des évêques qui les favorisoient. Cette action, il faut l'avouer, ne pourra jamais trouver de justification dans l'esprit de ceux qui sçavent ce que doivent des sujets à leur prince légitime. ' Il y a pourtant des écrivains qui soutiennent que la malignité et l'esprit de faction y eurent moins de part, que la crainte de violer le serment de fidélité qu'Agobard avoit prêté à Lothaire. Mais ne l'avoit-il pas également prêté à l'empereur Louis? Tout ce que l'on peut dire de mieux fondé, c'est qu'il se repentit dans la suite d'une telle action, et qu'il la détesta sincerement. ' Il commença à en donner quelques marques dans une letre qu'il écrivit aussi-tôt après à l'empereur même, pour déplorer la division et les troubles de l'Etat.

Ray. t. 8. p. 28. 1. 2.

Agob. ib. p. 42-47.

' Cependant Louis le Débonaire aïant fait assembler en 835 un concile à Thionville, y fit faire le procès aux évêques qui étoient entrés dans le parti des rebelles. Agobard, qui s'étoit retiré en Italie près de Lothaire, fut cité à l'assemblée par trois fois, et n'y aïant point comparu, fut déposé de l'épiscopat. ' Cette même affaire fut encore agitée l'année suivante à Tramoye près de Lyon; mais l'absence d'Agobard empêcha qu'on déterminât rien sur ce sujet. ' La paix aïant ensuite été faite entre les deux empereurs, on permit à notre prélat de reprendre son siége, ce qui arriva avant la fin de l'an 837. ' Il entra depuis si avant dans les bonnes graces de Louis le Débonaire, que ce prince l'honora de sa confiance et de quelques commissions pour le service de l'état. ' Les affaires publiques, l'aïant appellé en Saintonge, la mort l'y surprit; et il y finit ses jours le sixiéme de Juin 840. ' Hugues de Flavigni ne met sa mort qu'en l'année suivante; mais on croit qu'il s'est trompé en cela.

Astr. an. 835.

An. 836.

Ado, ib. p. 809. 1.

Gall. chr. ib. p. 58. | Agob. not. p. 6.

Ado, ib. | Mab. ib.

Gall. chr. ib.

' Le Diacre Flore, comme on le suppose, dans une note marginale à un manuscrit, le chroniqueur de S. Benigne

p. 58. | Colo. his. lit. t. 2. p. 100. 101. | Boll. 6. Jan.

de Dijon, le martyrologe de Lyon et celui de S. Claude rendent témoignage à la sainteté de notre prélat. Son Eglise l'honore encore aujourd'hui comme un Saint, que le petit peuple nomme S. Agobaud. ' L'opinion commune veut qu'il ait été abbé de S. Medard de Soissons; et le catalogue des abbez de ce monastere porte qu'il en jouit trois ans. Il fut apparemment subrogé à Hilduin en 830, puis déposé en 833, pour avoir trempé dans la revolte contre Louis le Débonaire.

p. 748. | t. 2. pr. p. 87.

Gall. chr. t. 6. p. 58. 59.

' Agobard, pour son caractére, étoit homme d'esprit et de savoir, d'un temperamment vif, hardi, impétueux dans ses écrits, mais du reste d'une si grande timidité, qu'à peine osoit-il ouvrir la bouche en présence des grands. Irreprochable dans ses mœurs, et fidéle observateur des loix de l'Eglise, il auroit voulu qu'on les eût observées dans la derniere rigueur, et ne pouvoit souffrir tout ce qui approchoit de la superstition. Lorsqu'il avoit une fois embrassé un sentiment, il y étoit attaché jusqu'à l'opiniâtreté. ' Il paroît par ses écrits et ceux de quelques autres, qu'il étoit de bonne societé et en liaison avec les plus grands hommes de son tems.

p. 58.

Agob. not. p. 6. | Wal. Str. car. p. 230. 2.

§. II.

SES ECRITS.

Les écrits de S. Agobard ne sont ni de longue haleine, ni tous du même merite. Ce ne sont que des opuscules, et souvent que de simples letres. Mais quelque courts et de quelque différent prix qu'ils soient, il ne laisse pas de s'y en trouver de fort importans, soit sur le dogme, la morale et la discipline. On y voit dans la plûpart l'attention de l'auteur à combattre les erreurs de son siécle sur ces trois points capitaux.

1°. ' A la tête du recueil paroît d'abord son traité pour réfuter l'écrit que Felix, évêque d'Urgel en Espagne exilé à Lyon, avoit laissé à sa mort, en faveur de l'hérésie de l'adoption, qu'il avoit néanmoins retractée auparavant, comme il a été dit en son lieu. On croit que ce traité fut composé en 818, aussi-tôt après la mort de Felix. L'auteur y montre par plusieurs passages assez longs de son adversaire, que l'erreur de ce prélat tendoit à reproduire le Nestorianisme un

Agob. t. 1. p. 1-59.

IX SIECLE. peu adouci. Il l'adresse à l'empereur Louis le Débonaire par une courte préface, où il le prévient sur ce que son ouvrage n'est proprement qu'un recueil d'extraits tirés des anciens peres. Il y en a particulierement de S. Hilaire de Poitiers, de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Cyrille d'Alexandrie, de Vigile de Tapse, de S. Avite de Vienne, du pape Symmaque, de S. Gregoire le Grand et d'un certain Fidentius, qui n'est guéres connu d'ailleurs.

p. 59-66. 2°. Viennent ensuite les écrits contre les Juifs. On y en compte quatre, ' dont le premier est une remontrance à l'empereur Louis, touchant les outrages que les Juifs fiers du crédit qu'ils avoient trouvé à la Cour et de leur faveur auprès des envoïez du prince, avoient faits au saint archevêque et aux fidéles de son diocèse. C'est pourquoi elle est intitulée : *De l'insolence des Juifs.*

p. 66-98. ' L'autre est encore une remontrance, ou lettre au même empereur contre les superstitions Juives, qui y sont combattues par les decrets de plusieurs conciles et l'autorité des peres. Cette letre un peu forte est au nom d'Agobard, de Bernard ou Barnard archevêque de Vienne, et d'Eaor ' ou Eaof, qui peut être le même que Fova ou Faova évêque de Châlons sur Saone. Ces deux prélats pouvoient se trouver alors à Lyon pour quelque concile, comme à celui que l'empereur indiqua pour l'année 829, et auquel le métropolitain de Vienne devoit assister avec ses suffragans.

Not. p. 23. | Coin. an. 829. n. 113.

Agob. t. 1. p. 98-101. ' Le troisiéme écrit d'Agobard au sujet des Juifs, est une espece de consultation, adressée aux premiers officiers du Palais, Adalhard Abbé de Corbie, Wala son frere et Helisachard abbé de S. Maximin de Treves. Agobard a recours à eux dans le mécontentement où il étoit du peu de succès de ses remontrances au prince, et les prie de lui marquer quelle conduite il doit tenir envers les esclaves des Juifs qui demandoient le baptême. On ignore ce qui fut répondu; mais on sçait que les Juifs obtinrent un capitulaire qui défendoit de baptiser leurs esclaves malgré leurs maîtres : défense qui attira de la part d'Agobard une autre remontrance dont on parlera.

p. 102-107. ' Enfin le quatriéme opuscule de notre prélat touchant les Juifs, est une lettre à Nebride évêque de Narbonne, où l'auteur lui expose d'une maniere pathétique les inconveniens fâcheux qui pouvoient naître du commerce des Chré-

tiens avec les Juifs, sur-tout de manger avec eux.

3°. En parlant des loix de Gondebaud roi des Bourguignons, sur l'histoire du VI siécle, nous avons remarqué qu'une de ces loix ordonnoit, que les procès et differends entre particuliers se décideroient par un combat singulier, ou par quelque épreuve, plûtôt que par les voïes ordinaires de la justice. ' Comme cette loi meurtriere étoit encore en vigueur du tems d'Agobard, celui-ci emploïe à la combattre le sixiéme écrit du recueil de ses œuvres. Il l'adresse à Louis le Débonaire, et y montre fort bien par l'écriture et les peres, que cette loi est aussi pernicieuse à l'état que contraire à l'esprit du Christianisme. Cet écrit de notre prélat eut son effet; et la loi fut abrogée. p. 107-121.

4°. ' Le Traité *Du privilege et du droit du Sacerdoce*, adressé à Bernard Archevêque de Vienne, est un des plus interessans de tous les opuscules d'Agobard, et mérite d'être lû, non seulement des prêtres et des autres ecclesiatiques, mais des laïcs même. Ceux-ci y apprendront ce qu'ils doivent penser des bons et des méchans prêtres, et les autres ce qu'il faut faire pour honorer leur sacerdoce. Agobard y touche en passant sans respect humain divers abus qui regnoient alors. p. 122-145.

5°. ' L'écrit suivant est pour guérir le petit peuple de son tems, des superstitions où il étoit au sujet des sorciers. Sitôt qu'il arrivoit quelque orage ou quelque mortalité, il disoit que les sorciers en étoient la cause. L'Auteur entreprend donc par plusieurs raisons de détruire ces fausses idées, et de montrer qu'il n'est pas au pouvoir de ce qu'on nomme sorciers de rien changer dans l'ordre de la nature. ' Pierre le Loyer sur un principe mal entendu, a entrepris de faire un procès à Agobard au sujet du traité dont il est ici question. Si l'on en croit cet écrivain, tout ce que notre prélat y avance, est purement imaginé; n'étant pas vrai-semblable qu'il se soit jamais trouvé des hommes capables de pareilles rêveries. Mais on pourroit demander à un tel critique, quelle partie du monde il a habité, pour être si peu au fait de la maniere de penser du petit peuple sur ces matieres? ' Non seulement la populace, dit Agobard, mais la noblesse même et les gens de la ville comme ceux de la campagne, donnoient dans l'illusion grossiere qu'il détruit. Ce p. 145-164. Ray. ib. p. 26. 2. Agob. ib.

IX SIECLE. grand homme au reste avoit trop de candeur et de bonne foi ; il étoit trop judicieux, et trop occupé de sujets réels qui demandoient le secours de sa plume, pour se forger des chiméres, afin d'emploïer son tems à les combattre.

p. 165-191. 6°. ' Fredegise ou Fridugise abbé de S. Martin de Tours, dont nous avons donné l'histoire, aïant fait un écrit pour critiquer quelques sentimens d'Agobard, celui-ci y repliqua par un autre qui est le neuviéme entre ses opuscules. A l'occasion de ce que son adversaire l'accusoit de donner atteinte à l'autorité de l'écriture sainte et des interprétes, parce qu'il avoit observé qu'ils n'avoient pas toujours suivi les regles de la grammaire, Agobard s'explique sur l'autorité du texte original et celui des versions. Mais en le faisant il se déclare contre l'inspiration des termes et des mots qu'ont emploïés les auteurs sacrés. Il va même jusqu'à dire que le sentiment qui l'établit, est une absurdité : *Quod si ita sentitis*, dit-il, *quanta absurditas sequetur, quis dinumerare poterit ?* C'est dans ce même écrit, comme on l'a remarqué ailleurs, qu'Agobard usant de représailles, reproche beaucoup d'erreurs à Fridugise. On ne voit point cependant dans quels écrits de notre prélat se trouvent celles dont cet abbé l'accusoit. Faudroit-il dire qu'ils sont perdus ?

p. 191-197. 7°. ' L'écrit d'Agobard qui suit la réponse à Fridugise, regarde encore les Juifs ; et l'on auroit dû l'imprimer immediatement après les autres sur le même sujet. Ce n'est qu'une letre ou requête à Hilduin archichapellain du palais, et à Wala alors abbé de Corbie, les premiers de la cour. Agobard les y presse de ne rien oublier pour faire revoquer l'ordonnance qu'avoient obtenue les Juifs par leur credit auprès du prince : ordonnance qui défendoit de baptiser aucun de leurs esclaves, sans le consentement du maître. Cette requête ou remontrance, comme on le voit, a rapport à celle que le même archevêque avoit déja adressée à Adalhard et les autres sur la même affaire, et elle la suivit quelque tems après. Elle ne devroit donc pas en être séparée dans l'édition qu'on en a faite.

p. 197-207. 8°. A sa suite viennent trois lettres d'Agobard. ' La premiere adressée à Barthelemi évêque de Narbonne, est écrite tant au nom d'Agobard, que d'Hildigise, apparemment prêtre, et de Flore diacre de l'Eglise de Lyon. Elle nous apprend qu'il regnoit alors un certain mal, qui saisissant tout

à coup le monde, le faisoit tomber comme des épileptiques. Quelques-uns sentoient même une brulure, qui leur laissoit une plaie difficile à guérir. Et comme cela arrivoit souvent dans les églises, le peuple grossier et naturellement superstitieux, encore plus à Lyon en ce tems-là qu'ailleurs, y faisoit des offrandes considérables pour être garanti de ce mal. Agobard en blâmant cette pratique, fait voir que ce fleau venoit de la justice de Dieu. Il en prend ensuite occasion de s'étendre en général sur les offrandes faites aux églises, et de découvrir le mauvais usage qu'on en faisoit trop souvent dès-lors.

9°. 'Dans la seconde letre à Matfrede, l'un des plus puissans officiers de la cour sous Louis le Débonaire, l'Auteur le conjure d'emploïer tout son credit pour faire cesser les fourberies, les injustices et autres désordres qui désoloient le Lyonois et les païs voisins, et y faire regner à leur place les vertus opposées. p. 207-210.

10°. 'La troisiéme letre, quoique courte, contient d'excellentes choses. Elle est adressée aux clercs et aux moines de l'Eglise de Lyon, et roule sur la maniere de gouverner une Eglise, *De modo regiminis Ecclesiastici*. L'auteur y trace en peu de mots le double portrait d'un bon et d'un méchant pasteur, et y établit des maximes, qui ne doivent être ignorées d'aucun de ceux qui sont revêtus de ce caractére. p. 210-220.

11°. 'Après ces trois letres est placé le traité des images, le plus fameux des écrits d'Agobard. Ce qu'il y dit sur ce sujet, controversé depuis plusieurs années, il l'a tiré, pour la plus grande partie, des ouvrages de S. Augustin. Il y cite aussi S. Leon pape, S. Gregoire le grand, et quelques endroits de l'histoire d'Eusebe de Césarée. Mais il a soin de faire l'application de toutes ces autoritez à son sentiment particulier. Le titre qu'il a donné à cet écrit, fait d'abord juger qu'il ne prétend y attaquer que ceux qui rendoient aux images une vraïe adoration. Et c'est aussi ce que prouvent les passages qu'il allégue, et en quoi consistoit le milieu, que presque tous les Evêques de France avoient crû devoir prendre dès la fin du VIII siécle sur cette célebre contestation, comme on l'a montré en plus d'un endroit. Cependant Agobard va plus loin dans la suite de son traité; et en voulant dégager l'esprit de l'assujettissement des sens, pour l'élever à quelque chose de plus parfait, semble avoir souhaité qu'on p. 221-268.

IX SIECLE. pût se passer de ces signes visibles. Il paroît même, à ne rien dissimuler, pancher du côté de ceux qui blâment le culte des images ; et c'est pourquoi nos freres séparés, qui en sont ennemis, font tant d'estime de ce traité, et le citent quelquefois avec complaisance.

not. p. 88. | Ray. 16. p. 27. 1. 2.

C'est sur le même principe' que plusieurs Catholiques ne font pas difficulté de croire, qu'Agobard dans cet écrit s'est écarté de la foi commune de l'Eglise sur ce point. Le cardinal Baronius et les inquisiteurs d'Espagne en ont porté ce jugement, lorsqu'ils ont censuré cet ouvrage. Neanmoins d'autres savans Catholiques aïant mûrement examiné toutes choses, soutiennent que notre prélat n'avoit point d'autres sentimens que les peres dont il rapporte les textes, et que les autres évêques de France en son tems; quoiqu'ils conviennent qu'il s'est expliqué d'une maniere un peu dure et pas assez éxacte sur cette matiere. Ennemi capital de toute superstition, il se montre tel dans son traité, contre ceux qui lui sembloient vouloir admettre l'adoration des images. Mais en y parlant de la sorte, il a soin d'y témoigner beaucoup de vénération pour les Saints. Marchant entre deux précipices, l'un qui étoit l'erreur des Iconoclastes qui brisoient les images et leur refusoient toute sorte de culte, l'autre qu'on attribuoit aux Grecs, quoiqu'ils en fusssnt très-éloignés, et qui consistoit à leur rendre le même honneur qu'à Dieu même : Agobard n'a pensé qu'à éviter l'un et l'autre, et à tenir le milieu.

Agob. t. 1. p. 268-300.

12°. 'Le traité du même prélat sur l'administration ou dispensation des biens ecclésiastiques, fut composé en particulier contre l'usurpation et le mauvais usage qu'en faisoient tous les jours les seigneurs laïcs. L'auteur ne laisse pas toutefois d'y reprendre aussi ce dernier vice dans les évêques, les abbez et les autres ecclésiastiques de son tems. Comme il avoit déja *crié bien haut* contre ces abus par rapport aux laïcs, et qu'il avoit déja agi pour les faire cesser, ceux-ci s'efforçoient de le faire passer pour un homme qui se plaisoit à troubler l'Eglise et l'Etat. C'est de quoi il entreprend de se justifier dans le même ouvrage, mais en insistant toujours sur l'extirpation du mal.

13°. Nous avons parlé assez au long sur le VI siécle de notre histoire, des diverses superstitions que l'ignorance avoit fait naître dans es Gaules, tant pour connoître le crime

me ou l'innocence des accusés, que pour terminer les différends entre particuliers : superstitions auxquelles on osoit sans scrupule donner le nom respectable de Jugement de Dieu. Elles subsistoient encore du temps d'Agobard, et peut-être encore plus à Lyon qu'ailleurs. Ce fut pour tâcher de les abolir sans retour, que ce zélé prélat composa un traité presque tout tiré de l'écriture, comme le titre même le porte. Il y déclame principalement contre le duel ou le combat singulier, qui étoit la superstition dominante et la plus pernicieuse. Il l'avoit déja combattue avec beaucoup de force dans son écrit contre la loi Gombette ; mais ici il montre à l'égard de cette épreuve, comme à l'égard de toutes les autres, que si Dieu favorise souvent les innocents, il ne fait pas néanmoins toujours des miracles en leur faveur ; et qu'au contraire il permet même souvent que les coupables aïent l'avantage, pour des raisons qui, bien que cachées, n'en sont pas pour cela moins justes. Ce traité est le dernier de ceux d'Agobard, qui forment le premier tome du recueil de ses œuvres. L'ordre naturel auroit, ce semble, exigé que cet écrit et celui contre la loi de Gondebaud se fussent suivis immédiatement l'un l'autre, puisqu'ils ont le même objet principal. p. 301. 320.

14°. Le second tome des opuscules de notre prélat, suivant l'édition de M. Baluze qui nous sert de guide, est une exhortation au peuple de Lyon, sur les principales vérités de la foi et la pratique de tout bien : *De fidei veritate et totius boni institutione*. L'auteur y entre dans un assez grand détail des vérités de la foi catholique, et y prend soin d'en appuïer chacune de passages de l'écriture et des peres. Il suit à peu près la même méthode sur les points de la morale chrétienne. t. 2. p. 1-42.

15°. Suivent cinq fameuses pieces, qui ont fait une hideuse tache à la gloire que leur auteur s'étoit acquise par d'autres endroits. Elles concernent toutes cinq l'odieuse déposition de l'empereur Louis le Débonaire, à laquelle Agobard, comme on l'a vû, prit toute une autre part que n'auroit dû un fidéle sujet, un bon évêque, un sage politique.

La premiere est une letre à ce prince touchant le partage de l'empire entre ses enfants : partage qui avoit été fait avant la naissance de Charles son dernier fils, et qu'il falut p. 42-47.

IX SIECLE. changer depuis pour lui assigner un appanage. Agobard dans cette letre tâche de persuader à l'empereur, pour le bien de la paix, qu'il paroît par ses expressions avoir réellement aimée, de s'en tenir au premier partage et de n'avoir nul égard au second. Pour l'y mieux déterminer, il lui expose les grands maux que ce changement va causer dans l'état. C'est pour cela que la letre porte pour titre : ***Flebilis epistola***, Letre lamentable ; titre au reste qui lui a été donné par Masson son premier éditeur, aussi-bien qu'à la piece suivante celui qu'elle porte.

p. 48-53 ' C'est un très-petit traité adressé à Louis le Débonaire sur la comparaison du gouvernement ecclésiastique avec le politique, et pour montrer en quoi la dignité de l'Eglise est au-dessus de la majesté de l'empire. Agobard entreprit de traiter ce sujet à l'occasion du voïage que le pape Grégoire IV devoit faire en France, pour y appaiser, comme l'auteur le supposoit et l'espéroit aussi, les troubles que la révolte de Lothaire et de Pepin y avoit excités. Il se proposoit en conséquence de persuader à l'empereur Louis, de ne point empêcher l'arrivée de ce pontife. Ce petit écrit et le précédent se trouvent imprimés dans divers recueils étrangers ; le premier sous le titre de *Monarchia* dans Fréher, Goldast et Duchesne ; le second dans Rocaberti, et encore dans Goldast.

p. 53-60. ' La troisiéme piece entre les cinq, dont nous entreprenons de rendre compte, est une letre du pape Grégoire IV, en réponse à celle que lui avoient écrite les bons évêques François attachés au parti de Louis le Débonaire leur souverain. Cette letre n'est point entiere, et contient plusieurs traits de cet esprit de domination que fit paroître dans la suite Grégoire VII, un des successeurs de Grégoire IV.

not. p. 111. ' Dans quelques manuscrits cette letre se trouve ne faire avec
p. 117. les deux écrits précédents qu'un seul et même ouvrage ; ' et le premier éditeur d'Agobard, suivi de quelques autres savants, l'a prise pour une production de la plume de cet archevêque. Mais M. de Marca, au rapport de M. Baluze, a montré clairement qu'elle appartient à celui dont elle porte maintenant le nom.

t. 6. p. 61-72. ' La quatriéme piece est une apologie pour les fils de Louis le Débonaire, ou plûtôt un manifeste des raisons prétendues qu'ils disoient avoir de soutenir leur révolte. Elles

se réduisent ces raisons à dire qu'ils s'élevoient contre l'empereur leur pere, afin de purger son palais des erreurs dont il étoit infecté.

' Enfin la cinquiéme piece porte pour titre : *Agobardi cartula.* C'est un acte ou attestation qu'Agobard donna à Lothaire dans la fameuse assemblée de Compiegne en 833, de tout ce qui s'y étoit fait pour l'inouie déposition de l'empereur Louis. Le détail que contient cet acte, quoique déplorable, est curieux à lire. Il y a toute apparence que les autres prélats de cette assemblée donnerent aussi à Lothaire chacun une pareille attestation. Celle qui nous reste d'Agobard porte en tête la date de l'année déja marquée ; et on y lit ensuite, que ce fut le quatriéme mois, c'est à dire le mois de Juin de la même année. Les autres quatre pieces précédentes furent faites vers le même temps, avec cette différence, que la quatriéme paroît postérieure à toutes les autres. p. 73-75.

16°. ' A leur suite vient la préface d'un traité sur l'espérance et la crainte, adressée à Ebbon archevêque de Reims. Ce prélat avoit engagé Agobard à lui composer un manuel de sentences choisies de l'écriture, et propres à faire impression sur le cœur, afin de le retenir dans une soumission convenable. Agobard se prêta à l'exécution de ce dessein, et entreprit d'y traiter de l'espérance et de la crainte, pour les raisons qu'il en apporte. Mais de tout ce manuel on n'a imprimé jusqu'ici que la préface. p. 76-80.

17°. ' Ce qui porte pour titre : *Traité de la divine psalmodie,* p. 80-84.
n'est proprement que la préface de l'opuscule suivant, intitulé *De la correction de l'Antiphonier*, et adressé à tous les fidéles, nommément aux chantres de l'église de Lyon. Agobard y attaque d'abord Amalaire prêtre de l'église de Metz, dont on a parlé, et qui dans un ouvrage de même nature que celui de notre prélat, avoit blâmé quelques usages observés par l'église de Lyon dans ses offices. Il est vrai qu'Agobard ne le nomme pas ; mais personne ne doute aujourd'hui que ce ne soit lui qu'il a en vûe. Il faut avouer qu'Agobard ne se fait pas ici honneur, par les injures grossieres dont il couvre son adversaire, le traitant sans scrupule de calomniateur, d'extravagant, de méchant homme, etc. L'auteur entreprend ensuite de justifier les corrections qu'il avoit faites à l'antiphonier de son église, et démontrer que ce n'a pas été sans de justes raisons qu'il en avoit retranché ou réformé p. 85-101

IX SIECLE.

plusieurs répons, antiennes et autres choses. Les offices de cette église étoient alors tels qu'il n'y entroit ni poësie ni rien qui ne fût tiré des livres sacrés. C'est en quoi consistoit principalement la réforme que notre prélat y avoit faite; ' et c'est ce que peu de personnes ont pû lui pardonner, voïant qu'il veut exclure de l'office divin tout ce qui n'est pas la pure parole de Dieu.

Ray. ib. p. 599-603. | Bon. not. anc. p. 2.

18°. Outre cet écrit contre Amalaire en faveur des usages de l'église de Lyon dans ses offices, ' Agobard en composa un autre contre les quatre livres du même auteur sur les offices divins. Cet opuscule commence sans aucun prélude; et notre archevêque s'y montre moins aigre et moins animé que dans le précédent. Il y nomme souvent son adversaire, dont il rapporte plusieurs textes, en marquant les livres et les chapitres d'où il les a tirés; puis il en fait la critique, qui n'est pas toujours de la derniere justesse. On n'avoit point encore vû paroître cet écrit parmi les œuvres d'Agobard avant l'édition qu'en a donnée M. Baluze.

Agob. ib. p. 101-119.

19°. ' Cette édition, que nous suivons ici, finit par deux pieces de poësie, les seules qu'on nous ait conservées de notre prélat, qui apparemment ne se mêloit guéres de versifier. Ces pieces sont l'épitaphe de Charlemagne en treize grands vers, et un poëme en vers hendecasyllabes, sur la translation des reliques de S. Cyprien de Carthage, S. Sperat et S. Pantaleon martyrs, qui se fit dans la ville de Lyon sous l'épiscopat de Leidrade. Il ne faut pas au reste s'attendre de trouver aucune beauté de poësie dans l'une et l'autre piece; quoique la premiere sur-tout offrît au poëte un riche sujet. Ce n'est, à proprement parler, qu'une assez mauvaise prose mise en mesures. Mais elles sont estimables pour les traits historiques qu'elles contiennent. L'auteur a fait entrer dans l'épitaphe toutes les époques de l'âge, du regne et de la mort de Charlemagne.

p. 120-122.

Le poëme sur les saints martyrs est le premier écrit de son auteur qui ait été mis sous la presse. Il se lit à la tête des œuvres de S. Cyprien dans les éditions de Paris et d'Anvers en 1564 et 1568. ' Il a passé depuis dans le recueil de Rivinus publié à Leipsick en 1653; ' dans les annales du P. le Cointe, qui y a fait ses remarques, comme Rivinus y avoit déja fait les siennes ' dans la grande collection des Bollandistes au 17 de Juillet, et sans doute encore dans d'autres recueils.

Syll. poë. chr.
Coin. an. 807. n. 6.
Boll. 17. Jul. p. 211. n. 33-34.

Il est à remarquer que le texte en est tronqué dans l'édition de Papire Masson.

20°. En finissant le dénombrement des écrits d'Agobard, n'oublions pas de dire que le long traité du concile de Paris en 825 sur le culte des images, est particulierement, comme l'on croit, de la façon de ce prélat. On y découvre en effet quelque chose de son stile et de son sistême sur cette célebre question. Mais nous en avons déja donné une notice suffisante, qui nous dispense de nous y arrêter davantage ici. Mab. an. l. 29 n. 71.

L'on conserve encore aujourd'hui dans la bibliotheque du grand college de Lyon le livre des évangiles, écrit sur le parchemin en beaux caracteres Carlovingiens, avec des letres onciales à tous les chapitres. On le croit de la main d'Agobard, qui l'offrit à l'autel de S. Etienne, comme il paroît par l'inscription suivante, qui se lit à la tête, et dans laquelle le saint prélat en demandant grace pour ceux qui se serviront de ce livre, et miséricorde pour celui qui l'a offert, il prononce anathême contre celui qui en privera son église : *Liber Evangeliorum oblatus ad altare sancti Stephani; ex voto Agobardi episcopi sit utenti gratia, largitori venia, fraudanti anathema.* Colo. ib. p. 125-126.

Quant au stile d'Agobard, sa prose vaut beaucoup mieux que sa poësie. En général, sa maniere d'écrire est naturelle, simple, assez agréable, mais quelquefois un peu dure, aigre, hardie, et par-tout sans élevation et sans ornement. Il y suit uniformément le goût de son siecle, qui étoit de faire moins d'usage du raisonnement que de l'autorité, et d'enrichir ses écrits de longs passages de ceux des anciens. Il le fait souvent sans beaucoup de choix. Il paroît au reste qu'il avoit fait une étude sérieuse des ouvrages des peres, principalement S. Augustin, et qu'il possedoit à fond l'écriture sainte.

§ III.

EDITIONS DE SES ECRITS.

Il y avoit près de 800 ans que les écrits de notre prélat étoient ensevelis dans l'obscurité, lorsque Papire Masson les en tira pour en faire présent au public. Ce fut par un coup inesperé de la providence, comme il nous l'apprend lui-mê-

IX SIECLE. me dans son épitre dédicatoire à l'église de Lyon, qu'il réussit à les déterrer. Etant entré par hazard dans la boutique d'un relieur de la même ville, il en trouva le manuscrit que l'ouvrier, qui n'en connoissoit pas le prix, étoit sur le point de mettre en pieces pour couvrir d'autres livres. Masson, agréablement surpris de cette découverte, acheta le manuscrit, et le sauva ainsi du naufrage. Il se mit aussi-tôt en devoir de le faire imprimer; ' et il le fut à Paris chez Denys Duval l'an 1605 en un volume in-8°. L'éditeur y ajouta une analise des écrits que contient ce volume, et deux letres de Leidrade prédecesseur d'Agobard, qui n'avoient point encore vû le jour.

Bib. maj. mon.

Il faut que le manuscrit, sur lequel cette édition a été faite, ne fût rien moins qu'exact; ' puisque M. Baluze se plaint qu'elle est remplie de fautes presque à chaque ligne. C'est néanmoins ce même texte qui a été suivi dans les bibliotheques des peres de Paris et de Cologne, où l'on a fait entrer les écrits d'Agobard.

Agn. pr.

' Ces défauts intolerables engagerent le même M. Baluze, qui avoit recouvré des manuscrits plus fidéles, à en donner une nouvelle édition. Il l'exécuta en 1666; ' et l'ouvrage parut la même année à Paris chez François Muguet, en deux volumes in-8°. fort bien conditionnés. Les écrits d'Agobard tiennent, dans cette édition, le même rang que dans l'énumération que nous en avons faite. A la tête du premier volume, outre l'épitre dédicatoire, la préface, et quelques courtes letres de l'éditeur au P. Chifflet, et du P. Chifflet à l'éditeur, se lisent les témoignages que rendent les anciens, tant à la mémoire d'Agobard, qu'à celle des autres écrivains dont M. Baluze a joint les opuscules à ceux de ce prélat. Ensuite viennent la préface, la vie d'Agobard, et la synopse de sa doctrine, dont le Masson avoit orné son édition.

Ibid.

Bib. S. Vin. cen.

Dans le second tome sont ajoutées les letres de l'archevêque Leidrade; celles d'Amulon ou Amolon successeur d'Agobard, avec ses opuscules; les sentences de S. Augustin recueillies par le même Amolon, comme l'on croit; les petites préfaces du P. Sirmond sur quelques-uns de ses opuscules; et le fragment d'un écrit de Flore diacre de l'église de Lyon. Après ce recueil suivent les savantes notes de l'éditeur sur les ouvrages de tous ces écrivains; un appendice de tous

les actes dont il y est fait mention ; enfin les tables nécessaires tant du texte original que des notes. De sorte qu'on ne peut refuser à cette édition des œuvres d'Agobard, la préférence sur toutes celles qui l'avoient précedée. IX SIECLE.

Non-seulement le nouvel éditeur en a rendu le texte exact et correct à l'aide des manuscrits ; mais il y a encore ajouté le traité d'Agobard contre les quatre livres d'Amalaire sur les offices ecclésiastiques, qui n'avoit jamais été imprimé. 'M. Baluze l'a tiré d'un manuscrit de Bonneval, qui appartenoit alors à M. de Marnès, conseiller clerc au parlement de Grenoble et chanoine de l'église de Vienne. 'C'est sur cette nouvelle édition qu'on a réimprimé les œuvres d'Agobard dans le quartorziéme tome de la bibliotheque des peres publiée à Lyon en 1677. Mais il est fâcheux qu'on ait negligé d'y joindre les notes du dernier éditeur.

Agob. pr.

Bib. pp. t. 14. p. 234-329.

LOUIS LE DÉBONAIRE,

Empereur et Roi de France.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

'Louis, à qui sa piété, sa douceur, sa facilité à pardonner, firent depuis donner le surnom de pieux ou de Débonaire, étoit fils de Charlemagne et de la reine Hildegarde. Il nâquit jumeau à Chasseneuil, maison roïale en Aquitaine, l'an 778, et fut le seul des deux fils qui vécut. Mais il avoit déjà deux autres freres, Charles et Carloman, qui porta dans la suite le nom de Pepin. Il n'étoit encore qu'en la troisiéme année de son âge, lorsque sur la fin de 780 il fut porté à Rome, et couronné Roi d'Aquitaine à Pâque de l'année suivante, par le pape Adrien I. C'étoit l'appanage que lui avoit destiné le roi Charles son pere dès le moment de sa naissance ; et l'on commença à compter les années de son regne par celle de son couronnement. Astr. p. 287. 318.

'Il passa son enfance et sa jeunesse, partie en Aquitaine sous la conduite de sages ministres, partie à la cour sous les p. 288.289.

IX SIECLE.

yeux du roi son pere. Mais en quelque endroit qu'il fît sa résidence, celui-ci prit toujours un soin particulier de son éducation. ' Il fut instruit, comme ses freres, dans les Letres, les beaux arts, et appliqué de bonne heure aux exercices de cheval, des armes et de la chasse. Il étoit, comme eux de presque tous les voïages, et de toutes les expéditions militaires, que Charles entreprenoit. ' Louis devint par-là un prince non-seulement adroit, fort, robuste, guerrier, mais encore savant dans les langues, et les autres belles connoissances. Il parloit le latin comme sa langue naturelle, et entendoit assez bien le grec, quoiqu'il ne le parlât pas aisément. Il donna quelque temps à la poësie profane ; mais sa piété l'y fit entierement renoncer dans la suite. ' L'astrologie eut plus d'attrait pour lui ; et il paroît qu'il y fut adonné toute sa vie, quoique sa religion empêchât qu'il n'en fît un mauvais usage. ' Mais la science qu'il cultiva avec le plus de succès, comme étant plus à son goût, fut l'intelligence des saintes écritures. Il en faisoit ses delices, et savoit fort bien le sens spirituel, le moral et l'anagogique. ' C'est ce que reconnoît un poëte qu'on a pris pour Theodulfe d'Orleans, dans ces deux vers qui font partie de l'éloge de ce prince.

Egin. vit. C. p. 100. 101. | Theg. c. 2.

Theg. c. 19.

Astr. p. 315.

Theg. ib.

Duches. ib. p. 326.

> Est et Scripturis patulus tibi sensus in almis,
> Lectio te quarum pascit alitque frequens.

Un prince élevé de la sorte, et qui avoit sous les yeux un modele aussi accompli de politique que celui qu'il voïoit en la conduite du roi son pere, ne pouvoit, ce semble, que réussir à bien gouverner ses états. ' Aussi ses historiens nous apprennent, que pendant plus de trente ans que l'Aquitaine l'eut pour souverain, il y établit une police admirable, malgré le génie fâcheux et remuant de quelques-uns des peuples de ce roïaume. Se regardant comme le pere de ses sujets, il donna une attention particuliere à ce que personne ne fût foulé, ou par les impôts, ou par les vexations des gens de guerre ou de ses officiers. Il paroissoit en public trois jours de chaque semaine, pour rendre lui même la justice. Comme la pieté étoit sa vertu favorite et dominante, il se fit un devoir capital de réformer le clergé, où la discipline étoit étrangement tombée. Monter à cheval, tirer de l'arc, aller à la guerre faisoient presque toute l'occupation des

Astr. p. 289. 293. 294.

des évêques et des autres ecclésiastiques. Louis sut réformer tous ces abus, et réussit par le moïen d'habiles maîtres qu'il fit venir de toutes parts, à leur substituer les exercices d'une étude convenable, du chant ecclésiastique, de l'écriture sainte, et même des Letres humaines. Il répara ou fonda même quantité de monasteres. Un de ses historiens en nomme jusqu'à vingt-six, et supprime les noms de plusieurs autres. Cet exemple du prince piqua l'émulation des évêques et des seigneurs laïcs, qui se porterent à l'imiter. ' De sorte qu'à l'aide de la réforme de S. Benoît d'Aniane, pour qui le prince avoit une estime et une amitié singuliere, on vit refleurir avec un nouveau lustre la discipline monastique dans toute l'Aquitaine.

Mab. act. B. t. 5. p. 208. 209. n. 43.

Le soin que prit Louis de policer ainsi ses Etats, ' ne l'empêcha point de se prêter aux expéditions militaires, lorsque l'occasion s'en présenta. Pour avoir de la piété, il ne laissoit pas aussi d'avoir du courage et de la valeur. Il marcha souvent avec le roi son pere contre les Avares et les Saxons, et eut quelque part aux victoires qu'on remporta sur eux. Il alla quelquefois au secours de Pepin son frere roi d'Italie, et l'aida à ranger à leur devoir les factieux et les rebelles de son roïaume. Les Gascons, les comtes de Barcelone, et sur-tout les Maures et les Sarasins d'Espagne, éprouverent souvent la force de ses armes toujours victorieuses, et les effets de sa valeur.

Astr. p. 289-293.

Tel étoit Louis d'Aquitaine, ' lorsqu'au mois de Septembre 813 Charlemagne se sentant approcher de sa fin, l'appella à Aix-la-Chapelle. Là en présence de tous les grands de l'Etat, et avec les cérémonies rapportées par nos historiens, il le déclara et l'établit son successeur à l'empire d'Occident. Louis ne tarda pas à y parvenir ; Charlemagne étant mort peu de temps après, le 28 Janvier 814, sans laisser d'autre fils légitime que lui. Si-tôt qu'il fut monté sur le thrône paternel, toutes les provinces et les roïaumes mêmes s'empresserent de lui envoïer leurs députés et leurs ambassadeurs pour lui rendre leurs hommages. Le premier usage que le nouvel emperenr fit de son autorité, fut de réformer la vieille cour et de regler tout son domestique. Il pourvut ensuite aux affaires générales de ses états. Il renouvella les traités avec les puissances étrangeres, s'assura de l'amitié du pape Léon III, et convoqua une assemblée gé-

Egin. vit. c. p. 104. | an. 813. 814. | Theg. c. 6. 8. 9. 13.

nérale, pour s'informer des besoins des peuples et y pourvoir. Il envoïa à cet effet des personnes de confiance et de probité dans les diverses provinces de son empire. Enfin il n'oublia rien pour faire rendre la justice aux opprimés, et tâcher de procurer l'avantage et le bonheur de ses sujets.

Bal. cap. t. I. p. 631-644.

'C'est à quoi tendoient les sages reglements et les belles ordonnances qu'il publioit de temps en temps, et dont on rendra compte dans la suite. Les intérêts de l'Eglise l'occupoient sur toutes choses; et ce fut en conséquence qu'il assembla tant de conciles pendant son regne. Celui de Paris tenu en 829 suffit seul, pour prouver combien ce pieux empereur étoit zélé à entretenir dans le clergé une exacte discipline, et à lui rendre tout son premier lustre.

Mais de si excellentes intentions en faveur de l'Eglise et de l'Etat, n'eurent point l'effet qu'elles devoient naturellement avoir. Plusieurs choses qui avoient leur source dans le prince même regnant, y mirent obstacle : le défaut de politique, la pusillanimité qui lui étoit comme naturelle, et une dévotion mal-entendue. Le défaut de politique empêcha notre empereur de s'appercevoir, que de diviser son empire c'étoit l'affoiblir et le pousser à sa ruine, et fut cause qu'il prévint le temps où il falloit le partager. 'Hermengarde, qu'il avoit épousée dès 796, l'avoit rendu pere de trois fils, Lothaire, Pepin et Louis. L'empereur en trop bon pere, s'avisa dès 817 de leur partager ses Etats. Il associa l'aîné à l'empire, fit le second roi d'Aquitaine, et le troisiéme roi de Baviere. 'Partage qui attira bien-tôt après lui la révolte de Bernard roi d'Italie, et au bout de quelques années d'autres guerres civiles encore plus funestes, dont personne n'ignore les suites fatales.

Astr. p. 289. | Egin. an. 817.

Egin. an. 818. | Theg. c. 22.

Astr. 307. | Nith. l. 1. p. 360. Egin. an. 818. 19. Theg. c. 26.

'Ce qui fomenta la discorde et les troubles, fut la nécessité où se trouva l'empereur de donner un appanage à un quatriéme fils nommé Charles, qu'il eut d'un second mariage contracté en 819 après la mort d'Hermengarde, avec Judith fille du comte Welpi ou Welfi. Mariage, au reste, dont une bonne politique l'auroit détourné, pour ne pas donner une belle-mere à des enfants d'un premier lit, déja établis souverains.

Astr. p. 310-312. | Theg. . c. 43-49

'Louis fut lui-même la victime des desordres que son amour pour la paix et son excès de bonté avoient fait naître. En 833 il se vit dépouiller à Compiegne et à Soissons des

marques de sa dignité impériale, par une assemblée d'évêques et de seigneurs, qui aïant été gagnés par Lothaire, oublierent en cette occasion ce qu'ils devoient à leur prince légitime. Mais dès le carême de l'année suivante, cette prétendue déposition fut déclarée nulle, et Louis rétabli sur le thrône, par d'autres évêques et seigneurs plus instruits et plus fidéles : ce qui fut solennellement confirmé dans l'assemblée de Thionville du mois de Février 835. IX SIECLE.

' Le bon empereur pardonna sans peine aux chefs des factieux, comme aux autres qui avoient trempé dans leur révolte, et continua de regner assez tranquillement le reste de ses jours ; mais avec une gloire fort au-dessous de celle qu'il avoit acquise en qualité de simple roi d'Aquitaine. Sa foiblesse, sa timidité, sa dévotion mal-entendue firent qu'il se laissa dominer par sa femme ' et des évêques, qu'il avoit tirés pour la plûpart d'une condition servile pour les élever à l'épiscopat, et furent cause qu'il abandonna à ses confidents le soin des affaires publiques, pour se donner au chant des pseaumes et à la lecture. ' Il mourut dans les exercices actuels de la piété chrétienne, un jour de dimanche vingtiéme de Juin 840, dans la soixante-quatriéme année de son âge, et la vingt-septiéme de son empire, et fut enterré dans l'église de S. Arnoul de Metz, où sa mere avoit été déja inhumée. ' On y érigea en sa mémoire l'épitaphe suivante, qui paroît être de la façon d'un moine de cette abbaïe.

Theg. c. 49-55.

c. 20.

Astr. p. 319-320. | Nith. 1. p. 364.

Duches. ib. p. 320.

EPITAPHE

Imperii fulmen Francorum nobile culmen,
Erutus à Sæclo conditur hoc tumulo,
Rex Ludowicus pietatis tantus amicus,
Quod pius à populo dicitur et titulo.
Hildegard soboles, Caroli Magni pia proles,
In pacis metas colligit hunc pietas.
Rumelicum villam, quidquidve refertur ad illam,
Arnulfo sancto contulit huicque loco.
Stirps à quo procerum, Regumque vel Imperatorum,
Quorum muneribus sistitur iste locus

IX SIECLE.

Eginhard, Thegan, l'historien Astronome, Nithard et quelques autres auteurs, tous contemporains de ce bon prince, ont consacré leur plume pour le faire connoître à la postérité; et c'est d'eux-mêmes que nous avons emprunté les traits que nous avons fait entrer dans son histoire.

Theg. c. 19.

' Il étoit d'une taille médiocre, et avoit les yeux grands et vifs, le nez long et droit, un visage majestueux, une voix mâle, les épaules larges, les bras forts; en sorte que personne ne manioit mieux un arc ou une lance. Quoique très-affable, on ne le vit jamais éclater de rire; et dans les réjouissances où les musiciens et les boufons jouoient pour divertir le peuple, il contenoit les autres par son sérieux. Ennemi du luxe, il s'habilloit modestement, excepté les jours de grandes fêtes ou de cérémonies, où à l'exemple de ses peres il étoit tout couvert d'or, portant la couronne en tête et le sceptre à la main. Sa piété étoit aussi humble que tendre; ' et si le roi Charles n'y avoit mis obstacle, elle lui auroit fait embrasser la vie monastique, à l'exemple de Carloman son grand oncle. ' Tous les matins il alloit à l'église pour faire sa priere, souvent prosterné sur le pavé, et quelquefois avec larmes. Il ne se mettoit point à table pour prendre son repas, qu'il n'eût fait auparavant l'aumône; et par-tout où il étoit, il y avoit des logements pour les pauvres. Autant il étoit modeste dans ses habits, autant il étoit sobre dans le boire et le manger. Liberal quelquefois jusqu'à l'excès, il donna en propriété à des particuliers quantité de terres de son domaine. En un mot, Louis auroit fait les délices et le bonheur des peuples de son empire, et soutenu avec gloire sa premiere réputation, si aïant plus d'étendue de génie, plus de force d'esprit, plus de fermeté, plus d'action, il les avoit gouvernés par lui-même. ' La France ne laisse pas néanmoins de jouir encore d'un des ouvrages de son regne, qui marque son attention à soulager ses sujets. C'est la belle levée qui resserre la Loire, et l'empêche de ravager un des plus riches païs du roïaume.

Astr. p. 293.

Theg. ib.

Mez. his. de fr. t. 1. p. 144. 146. 147.

§ II.

SES REGLEMENTS ET AUTRES ECRITS.

Quoique Louis le Débonaire eût fait d'assez bonnes études, et qu'il donnât beaucoup de son temps à la lecture, il n'a point laissé, que l'on sache, d'autres écrits de sa façon, que des reglements, ordonnances, manifestes, letres, diplomes. Encore presque tous ces écrits sont-ils la production de la plume des secretaires et autres ministres de ce prince, plûtôt que de la sienne propre. Mais comme ils portent son nom, on ne peut refuser de lui en faire honneur.

1°. De tous les monuments qui nous en restent, il n'en est point de plus interessants que ses capitulaires. On a déja donné une notion de cette sorte d'écrits, en rendant compte de ceux de Charlemagne. Nous suivrons ici, en discutant ceux qui appartiennent à Louis le Débonaire, le même ordre et la même méthode que nous avons observé alors : c'est-à-dire, qu'en faisant connoître ces capitulaires, nous en prendrons occasion de parler des conciles où ils ont été faits ou confirmés, et d'où le prince les a quelquefois tirés.

Le premier suivant l'ordre des temps est en faveur des Espagnols, que la violence des Musulmans ou Sarasins, avoit contraints de sortir de leur païs pour se refugier sur les terres de France. Le prince veut qu'ils y soient en paix et en sûreté à certaines conditions qu'il détaille. Ce capitulaire est du premier de Janvier, la premiere année de l'empire de Louis, 815 de Jesus-Christ, et fait à Aix-la-Chapelle. Il contient sept articles sans compter la préface. L'année suivante au mois de Février, le même prince publia sur le même sujet un autre capitulaire. Celui-ci est en faveur de ceux entre les Espagnols réfugiés en France, qui se trouvant les plus foibles, étoient opprimés par les plus forts. Louis en fit faire sept copies, qui furent déposées en autant de differentes villes, afin que les interessés y pussent avoir plus commodément recours.

Bal. capit. t. 1. p. 549-551.

p. 569-572.

On place ordinairement dès l'année 816 le second capitulaire, que notre empereur publia à Aix-la-Chapelle.

p. 561-570. | Conc. t. 7. p. 1478-1484.

IX SIECLE. Mais il paroît par le cinquiéme article de ce même capitulaire, qui traite de l'élection des abbés, qu'il ne fut fait qu'après l'assemblée de 817 qui regla ce qui concerne la discipline monastique. Aussi la belle préface qui se lit à la tête porte qu'il fut dressé la quatriéme année de l'empire de Louis, et par conséquent en 817; quoiqu'on ait voulu substituer à la marge la troisiéme année à la quatriéme.

Ibid. Ce capitulaire, qui se trouve aussi dans la collection générale des conciles, est compris en 29 articles, sans la préface qu'on a retranchée de cette édition; quoiqu'elle soit un illustre monument de la piété de ce prince et de son zele pour le bien de l'Eglise et de tous les ordres de son empire. Un pere de l'Eglise ne parleroit pas avec plus d'onction et de sollicitude. Tous ces articles concernent la discipline ecclésiastique et celle des cloîtres. Le prince y défend, entre autres choses, d'ordonner des serfs avant qu'ils aïent obtenu leur liberté. Il veut qu'on laisse aux enfans le choix libre de l'état qu'ils doivent embrasser, et fixe l'entrée des filles dans le cloître à l'âge de 25 ans. Le premier et second article, avec quelques autres, sont répetés des capitulaires de Charlemagne. Le troisiéme recommande l'observation de la regle des chanoines et de celle des religieuses, et le cinquiéme renvoïe ce qui regarde l'élection des abbés à ce qui en avoit déja été reglé auparavant.

Il est clair par la lecture de ces deux articles, que le capitulaire qui les contient, suivit les assemblées ou conciles, où furent dirigés, confirmés et autorisés les regles et reglements dont il fait mention. L'un de ces conciles est le premier qui se tint à Aix-la-Chapelle, depuis que Louis le Débonaire fut parvenu à l'empire. Il s'y trouva, comme il paroît, un grand nombre d'évêques et d'autres ecclésiastiques du second ordre; mais on ne nous apprend point qui furent ceux qui y assisterent. On est redevable de la convocation de cette assemblée à l'empereur Louis, qui s'y trouva en personne. L'astronome, historien de ce prince, n'en place la tenue qu'en 817, la quatriéme année de son empire: ce qui a été suivi par plusieurs écrivains modernes. Mais le texte du concile la met dès l'année précédente, indiction X, c'est-à-dire au mois de Septembre où commençoit cette indiction.

Conc. ib. p. 1307. | Astr. p. 298. | Mab. an. l. 28. n. 51.

Conc. ib. p. 1307. Les actes de ce concile sont très-amples et très-consi-

derables. On les a divisés en deux livres, dont le premier comprend d'abord la préface des peres de l'assemblée où ils rendent compte de ce qui s'y fit, puis la regle des chanoines, qui y fut lûe et généralement approuvée, comme on l'a dit à l'article d'Amalaire de Metz, qui en est le principal auteur. On compte dans cette regle cent treize chapitres. Les trente-deux suivants y ont été ajoutés par le concile, et contiennent les usages qui distinguent les chanoines des autres ecclésiastiques, comme des moines. Dans le second livre est rapportée la regle des chanoinesses religieuses, comprise en 28 chapitres, dont les 22 derniers sont proprement de ce concile, comme on l'a dit ailleurs, en observant que les six premiers paroissent être l'ouvrage d'Amalaire de Metz.

1443. | Go. t. 2. p. 329. 425. | Gold. cons. imp. t. 3. p. 164-220. | Mir. cod. reg. t. 1. p. 148.

Après le concile, l'empereur eut soin d'en envoïer les actes ainsi rédigés, dans toute l'étendue de ses états, afin qu'on s'y conformât. Il les accompagna de quelques letres circulaires à ce sujet, qui se trouvent jointes à ces mêmes actes, et dont on parlera dans la suite.

Astr. ib.

L'autre assemblée qui préceda le capitulaire en question, se tint aussi à Aix-la-Chapelle dans le palais de l'empereur, le sixiéme des ides, c'est-à-dire le dixiéme jour de Juillet 817, la quatriéme année de son empire. Il s'y trouva grand nombre d'abbés et de moines, [a] dont les plus célebres étoient S. Benoît d'Aniane, Gisulfe du Mont-Cassin, Smaragde de S. Michel, Arnoul de Hermoutier, Apollinaire de Flavigny, Josué de S. Vincent de Voltorne. On y fit des reglements divisés en 80 articles, ou seulement 72 suivant d'autres éditions, afin d'établir dans tous les monasteres l'uniformité de discipline. On se proposa d'y suivre particulierement l'esprit et même la letre de la regle de S. Benoît, autant que les circonstances des temps pouvoient le permettre. On y dérogea cependant en quelques points, nommément en défendant l'usage des volatiles permis par la regle même; n'accordant d'en manger que deux jours à Pâque et autant à Noël. Ces reglements devinrent fort célebres dans la suite, et furent observés avec autant de respect que la regle même. Dom Mabillon en a éclairci la plûpart par de savantes remarques; et M. l'abbé Fleuri en a fait un abrégé qui en donne une juste notion.

Conc. ib. p. 1505-1512. | G. ib. p. 435-442. | Bal. ib. p. 579-590. | Gold. ib. p. 220. 224.

[a] Mab. ib. n. 63.

Conc. ib. | Cas. chr. l. 1. c. 16.

Mab. ib. n. 54-62. | Fleu. H. E. l. 46. n. 28.

Dans la même assemblée, comme il paroît, on dressa

Conc. ib. p. 1513.

IX SIECLE.

1514. G. ib. 685. | Bal. ib. p. 589-592.

un état des monasteres de l'obéissance de l'empereur Louis, pour notifier les devoirs dont ils étoient chargés envers lui; et l'on en fit trois classes. Les uns devoient des dons et le service de guerre; d'autres des dons seulement; et les derniers ne devoient que des prieres pour le salut de l'empereur et de ses fils, et la prospérité de son empire. On compte cette liste de monasteres avec les reglements qui la précédent au nombre des capitulaires de ce prince. ' Dom Mabillon a répandu par ses observations beaucoup de lumieres sur les noms des monasteres qu'elle contient.

Mab. ib. n. 64.

Bal. ib. p. 573-578.

' Ce fut encore dans la même assemblée, que l'empereur Louis fit et publia le capitulaire, qui, en 18 articles, regle le partage qu'il fit de ses états entre ses trois fils. Lothaire l'aîné fut établi empereur; Pepin, roi d'Aquitaine; et Louis, roi de Baviere. A la tête se lit une préface, où l'on voit les vûes que se proposoit Louis le Débonaire dans ce partage, et les préparations qu'il y apporta par le jeûne, la priere et l'aumône, afin de ne rien faire que selon Dieu.

p. 591-596. | Conc. ib. p. 1515-1518. | G ib. p. 443-445.

' Il y a toute apparence que ce fut aussi dans cette assemblée de 817, que l'empereur fit dresser le fameux acte, par lequel il confirme les donations que Pepin et Charlemagne avoient faites à l'Eglise romaine, et auxquelles il en ajoute de nouvelles. La clause qu'il y a inserée, est remarquable; Sauve, dit-il, sur les duchés notre domination en tout et leur sujetion, *Salva super eosdem ducatus nostra in omnibus dominatione et illorum ad nostram partem subjectione*. L'acte fut souscrit de l'empereur Louis, de dix évêques, de huit abbés, de quinze comtes, d'un bibliothecaire, d'un mansionnaire et d'un huissier. Mais leurs noms, hors celui de l'empereur, ne sont point exprimés.

Bal. ib. p. 597-622.

' La suite des capitulaires de ce prince nous en présente 6, qui furent publiés en 819. Le premier, qui est d'après les fêtes de Noël, c'est-à-dire du mois de Janvier, de la fin de la cinquiéme année de l'empire de Louis, contient en 21 articles des additions à la loi Salique. Le second et le troisiéme sont pour expliquer divers points de la même loi. On a dans le quatriéme huit reglements qui concernent la police séculiere. Le cinquiéme compris en 29 articles, et le sixiéme en onze, contiennent des instructions données aux envoïés du prince, et ont beaucoup de conformité avec

ceux

ceux de Charlemagne sur le même sujet. Le dernier n'avoit point encore paru dans le public, lorsque M. Baluze le fit imprimer sur un manuscrit de la bibliotheque de saint Gal.

' On est redevable au même éditeur de la découverte du capitulaire suivant, qu'il tira de la bibliotheque Colbertine. Il est de l'année 820, quoique dans son premier titre il soit marqué de 821, et fut publié à Thionville. Il ne contient que cinq reglements pour le civil, dont le dernier ordonne que les additions faites à la loi Salique l'année précédente, auront la même force que la loi même. p. 621-624.

' Suit après une letre de Louis, un autre capitulaire de l'année 822. Il fut publié dans une assemblée tenue à Trouver, ancienne maison roïale entre le Rhein et le Mein, pour confirmer les decrets d'un concile célebré à Thionville en 821, par trente-deux tant archevêques qu'évêques, qui avoient demandé cette confirmation à l'empereur. Ces decrets, au nombre de quatre, établissent les peines spirituelles et pécuniaires, qu'encoureroient ceux qui auroient le malheur de tuer, frapper, maltraiter, ou injurier un évêque, un prêtre, un diacre, un soudiacre. Ils sont rapportés, avec la supplique des prélats, à la tête du capitulaire de l'empereur, qui les confirme en détail, et qui les souscrivit avec l'empereur Lothaire son fils, et presque tous les grands de France et de Germanie qui se trouvoient à cette assemblée. p. 625-630. | Conc. ib. p. 151-1522. | G. ib. p. 445-447.

' Le capitulaire suivant de la même année 822 est très-court. Il fut fait en faveur du monastere de sainte Croix de Poitiers, où le prince défend qu'il y ait plus de cent religieuses, et plus de trente clercs au dehors pour le service de leur église. Bal. ib. p. 629. 630.

On n'a point d'actes ' du fameux concile qualifié général, qui se tint la même année à Attigni, où il s'agit de la pénitence publique de Louis le Débonaire. Il ne nous en reste que ce qu'en rapportent les historiens du temps. Astr. p. 301. | Conc. ib. p. 1529-1531.

' Il y a de notre empereur un fort beau capitulaire, publié l'année 823 en vingt-huit articles, en faveur du bien général de l'Eglise et de l'Etat. Ce sont autant d'excellentes instructions que le prince donne à tous ses sujets, principalement aux évêques et à ses envoïés, pour l'aider à établir le Bal. ib. p. 631-644. | Conc. ib. p. 1532-1540. | G. ib. p. 450-458.

IX SIECLE.

bon ordre en toutes choses. Il insiste dans le cinquiéme article, sur l'établissement des écoles, qu'il avoit déja recommandé dans l'assemblée d'Attigni, et auquel on avoit promis de donner les mains. Ce capitulaire entier a paru si interessant, qu'on a cru lui devoir accorder une place dans les collections des conciles. ' Quelques écrivains le rapportent à l'année 825, et croïent qu'il fut publié dans un parlement à Aix-la-Chapelle.

Coin. an. 825. n. 6.

Bal. ib. p. 643-646.

' A sa suite viennent, dans le recueil des capitulaires, un avertissement ou instruction de l'empereur Louis à Jeremie archevêque de Sens et à Jonas évêque d'Orleans, et une letre du même prince au pape Eugene II touchant les actes du concile tenu à Paris sur le culte des images. Le titre de la premiere de ces deux pieces porte pour date l'an 824. Mais c'est une faute, et peut-être l'origine de l'erreur où sont tombés plusieurs écrivains, qui assignent la même date à ce concile, ' qui ne se tint cependant qu'au mois de Novembre de l'année suivante 825. C'est ce qui paroît certain, tant par l'ambassade et la letre de Michel le Begue empereur des Grecs à Louis le Débonaire, qui ne les reçut qu'en Novembre 824, que par l'ambassade qu'envoïa à Rome ce dernier prince, pour avoir la permission de faire examiner cette matiere par les évêques de son obéissance.

Egin. an. 824. | Par. syn. p. 22. | Mab. an. l. 29. n. 71.

Par. syn. p. 19-22.

' L'aïant obtenue, il les convoqua à Paris pour le premier jour de Novembre de l'année déja marquée. On ignore en quel nombre ils y assisterent, et qui furent ceux qui s'y trouverent présents. Les actes ne font mention que des suivants : Jeremie archevêque de Sens, Jonas évêque d'Orleans, Halitgaire de Cambrai, Freculfe de Lisieux, Adegaire dont le siege n'est pas nommé, et Amalaire que nous croïons être le même que le corévêque de Lyon et de Metz. On croit aussi sans difficulté qu'Agobard archevêque de Lyon s'y trouva, et y eut le plus de part.

p. 8-18.

p. 19-27.

' Ce fut la letre de l'empereur Michel à l'empereur Louis, et le détail qu'elle contient des abus superstitieux du clergé et du peuple de l'Eglise gréque dans le culte des images, qui occasionnerent la tenue de ce concile. ' Les évêques assemblés lurent d'abord plusieurs écrits qu'avoit attirés autrefois du temps de Charlemagne la dispute sur le même sujet. Puis blâmant presque également l'opinion qui leur sembloit déferer aux images une adoration superstitieuse, et

IX SIECLE.

celle qui vouloit qu'on les brisât, ou qu'on les enlevât entierement, ils prirent un milieu, à peu près semblable à celui des livres Carolins, auxquels ils donnerent leur approbation.

' Sur ce principe, les peres du concile recueillirent des peres grecs et latins grand nombre de passages, qu'ils rapportent à quinze chefs. Le premier combat le sentiment de ceux qui vouloient abolir les images. Le second est pour montrer leur usage légitime : ce que l'on fait particulierement par l'autorité du pape S. Grégoire le Grand. Enfin les douze autres sont emploïés à réfuter ceux qui les adoroient et leur rendoient un honneur excessif. On y combat par-tout le II concile de Nicée. On y explique avec assez de soin le terme d'adoration ; et l'on croit y montrer la différence entre la croix et les images. p. 28-120.

C'est ce recueil qui fait la plus grande partie des actes du concile dont il est ici question. ' Les évêques mirent à la tête une letre aux deux empereurs, Louis le Débonaire et Lothaire son fils, quoiqu'ils n'adressent la parole qu'au premier, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé dans leur assemblée. A la fin des passages des peres, ils ajouterent les modeles de deux autres letres : l'une de l'empereur Louis au pape, l'autre du pape à l'empereur Michel. ' Suivant le premier modéle, Louis le Débonaire exhorte le pape à se servir de son autorité pour rétablir la paix dans l'Eglise d'Orient, en y ramenant l'usage des images au milieu que les évêques de France avoient établi dans leur concile. ' L'empereur Louis se conforma à ce modéle dans la letre qu'il écrivit effectivement à Eugene II, et en emprunta sur-tout les traits de modestie et de ménagement que lui tracent ici les évêques, pour éviter de blesser la délicatesse romaine, qui paroît avoir été dès-lors fort grande. ' Le modéle de la letre du pape à l'empereur des Grecs, est divisé en trois parties : la raison, l'autorité et le conseil. On y releve extrêmement l'autorité du saint siege ; et l'on y revient encore au culte des images. Cette partie du modéle de la letre est curieuse. p. 19-27. p. 120-126. p. 153-155. p. 126-152.

' Ces actes ainsi dirigés furent portés à Louis le Débonaire par Halitgaire et Amalaire, députés du concile. L'empereur se les fit lire ; et les aïant approuvés, les envoïa à Jeremie de Sens et à Jonas d'Orleans, afin qu'ils les revis- p. 155-157.

IX SIECLE.

sent en leur particulier, et qu'ils en retranchassent ce qu'ils jugeroient à propos. Après quoi il les envoïa à Rome, ' avec une letre pour le pape Eugene.

p. 153-155.

On joint ordinairement cette letre de l'empereur Louis, et l'instruction du même prince pour ses envoïés Jeremie et Jonas, aux actes de ce concile, et à la tête de tout ce recueil, la letre de l'empereur Michel à Louis le Débonaire. ' C'est ainsi qu'ils sont imprimés à Francfort en un petit volume in-12, qui est sorti des presses des héritiers d'André Wechel l'an 1596 sur un très-ancien manuscrit. On attribue cette édition à Jacques Bongars, qui la dédia à Pierre Pithou, par une courte épitre suivie de quelques prolegomenes tirés de divers anciens auteurs. ' En 1608, Goldast publia de nouveau ces mêmes actes dans un recueil de constitutions impériales sur les images, qui parut à Francfort in-8°. ' Philippe Paré les fit ensuite passer dans sa collection sur la même matiere, qu'il donna au même endroit et en même volume l'an 1628. ' M. de la Lande les insera depuis sur un ancien manuscrit de Reims, dans son supplément aux conciles de France, mais sans l'instruction et la letre de Louis le Débonaire dont on a parlé; ' parce que le P. Sirmond son oncle avoit déja publié l'une et l'autre dans sa collection. C'est tout ce que cet éditeur a donné des actes du concile de Paris. ' Les PP. Labbe et Cossard n'en ont pas mis davantage dans leur recueil géneral. Seulement ils ont substitué, au reste, une dissertation divisée en six chapitres, dans laquelle ils prétendent réfuter ces mêmes actes.

Bib. S. Vinc. cen.

.... Bigot. t. 3. p. 28. | Fab. bib. lat. t. 3. p. 947.

Bib. D. Giraud.

Conc. Supp. p. 106-138.

G. ib. p. 459-461.

Conc. t. 7. p. 1542-1548.

' M. Baluze a donné place parmi les capitulaires de notre empereur, au serment de fidelité que le clergé et le peuple romain prêta à ce prince l'an 824 en la personne de Lothaire son fils. Outre la promesse de fidelité, l'on s'y engage encore à ne point souffrir qu'un pape, élu suivant les canons, soit consacré avant qu'il ait prêté le même serment, comme l'avoit pratiqué le pape Eugene II, qui venoit de monter sur le siege apostolique. On voit par-là que nos rois conservoient encore la souveraineté sur la ville de Rome.

Bal. ib. p. 647. 648.

' On croit que le capitulaire suivant, compris en sept articles, pour reprimer les rapines qui devenoient fréquentes, et l'insolence de quelques sujets du prince qui se portoient à blasphemer contre Dieu et à insulter les personnes consa-

p. 647-650.

crées à son culte, fut fait en 826 dans le parlement qui se tint à Ingelheim. ʹ On a mis à sa suite un diplome de l'empereur Louis en date de l'an 827, pour le rétablissement des moines à Moutier en Der au diocèse de Chalons sur Marne. p. 649-652.

ʹ Le capitulaire qui suit est de la fin de l'année 828, et fut la conclusion d'un parlement tenu à Aix-la-Chapelle, comme il paroît par d'autres monuments. Le prince y ordonne quatre conciles pour l'année suivante à l'octave de la Pentecôte : l'un à Maïence, un autre à Paris, un troisiéme à Lyon et un quatriéme à Toulouse. Il y marque en même temps quelques unes des matieres que les évêques devoient particulierement examiner. Et afin de disposer toutes choses à l'heureux succès de ces assemblées, il annonce d'une part qu'il envoïera auparavant des commissaires, à qui il donne ici leurs instructions, pour s'informer exactement de la conduite des évêques, et de l'autre que tous ses sujets doivent observer un jeûne de trois jours au temps des conciles. C'est ce qu'il leur déclare en détail dans deux letres circulaires, dont l'une est moins ample, et l'autre plus étendue. p. 653-662. Conc. ib. p. 1579-1592. | G. ib. p. 463 - 467. 475-477.

Les quatre conciles indiqués se tinrent; mais on ne nous a conservé les actes que de celui de Paris, qui ne passe que pour le sixiéme, parce que l'on ne compte pas celui qui y fut assemblé quatre ans auparavant.

ʹ Il s'assembla le huitiéme des ides, c'est-à-dire le sixiéme jour de juin, qui tomboit un dimanche, dans l'église de S. Etienne le vieux, qui ne subsiste plus aujoud'hui. Il s'y trouva quatre Métropolitains, Ebbon de Reims, Aldric de Sens nouvellement ordonné, Regnard de Rouen, Landran de Tours, avec vingt un évêques de leurs provinces, dont les plus célebres sont Jonas d'Orleans, Jessé d'Amiens, Freculfe de Lisieux, Halitgaire de Cambrai, Hildemanne de Beauvais. ʹ Les intentions de l'empereur étoient qu'on y examineroit avec soin tout ce qui regarde la religion, les devoirs et les obligations des évêques, et de tout le clergé, des princes même et de tout le pleuple ; afin de tâcher de corriger les abus qui s'y seroient glissés. ʹ Les peres du concile se conformant à un si pieux dessein, firent grand nombre de reglements qui nous restent divisés en trois livres. Conc. ib. p. 1590. Bal ib. t. 2. p. 1112. Conc. ib. p. 1580. 1581. p. 1592-1667. | G. ib. p. 475-554.

IX SIECLE.

p. 1594-1598. Le premier comprend 54 chapitres, souvent fort longs ; sans compter ′ la préface adressée aux empereurs Louis et Lothaire, où les évêques déplorent en général les desordres de leur temps comme capables d'irriter la colere de Dieu. Ils disent ensuite que c'est pour y apporter du remede que ces princes les ont assemblés à Paris ; qu'ils y ont travaillé tout de bon, en commençant par réformer leurs propres mœurs, puis celles du peuple ; et que dans ce qu'ils ont reglé à cet effet, ils n'ont fait que suivre l'écriture et les peres, sans y mêler les inventions de l'esprit humain.

p. 1598-1635. ′ Toute cette premiere partie roule sur la religion, les devoirs des évêques et des prêtres chargés du soin des ames ; l'obligation où ils sont de s'instruire pour être en état d'instruire les autres ; l'administration des sacrements sur-tout du Baptême, de la Confirmation, de la Pénitence. Le concile indigné des abus qu'avoient introduits certains pénitentiels, qui s'étoient beaucoup multipliés, et dont les prêtres ignorants se servoient pour tromper les hommes, ordonnent qu'ils seront brûlés. ′ Il insiste beaucoup sur la nécessité des conciles ; se plaignant de ce qu'on n'avoit plus la liberté d'en assembler deux tous les ans, suivant les anciens canons. Il parle avec éloge des avantages qui en reviennent à l'Eglise, et veut que les prêtres et les diacres y assistent avec les évêques.

p. 26.

c. 7. ′ Il insiste avec le même zele sur l'instruction de la jeunesse, et défend à ce sujet de recevoir pour parrains ceux qui ne seroient pas instruits, parce qu'ils sont obligés d'instruire ceux dont ils répondent devant Dieu. ′ A l'égard des jeunes clercs, il blâme la negligence des curés à ouvrir des écoles pour leur instruction, conformément aux anciennes ordonnances des princes, et veut que pour preuve du soin qu'ils auront pris à cet égard, ils amenent leurs éleves au concile de la province, afin qu'en les interrogeant, on puisse s'assurer de leurs progrès dans les letres.

c. 30.

p. 1636-1655. ′ Le second livre du concile de Paris divisé en treize chapitres assez longs, est emploïé à traiter des devoirs du roi, des princes et généralement de tous les fidéles, comme porte la petite préface qui se lit à la tête. Il est tiré mot à mot du traité de Jonas évêque d'Orleans, intitulé *De l'institution d'un Roi*, dont on parlera en son lieu.

p. 1655-1669. ′ Le troisiéme livre contient 27 chapitres, et commence

par une letre des évêques aux deux empereurs, dans laquelle ils leur rendent compte de ce qu'ils ont fait dans leur assemblée. Les articles compris dans cette troisiéme partie sont presque tous répetés de la premiere, comme le marque le titre. Ce sont ceux que les peres du concile jugeoient les plus necessaires, et dont ils demandent instamment l'exécution dans leur letre. Un de ces articles, c'est le douziéme, regarde l'établissement de trois écoles publiques, qu'ils disent devoir être d'une grande utilité et faire beaucoup d'honneur à l'Eglise. Ils supplient donc l'empereur de les établir dans les endroits de son empire qu'il jugera les plus convenables. Et afin de l'y mieux déterminer, ils lui promettent qu'il lui en reviendra une grande récompense, et que ce sera un moïen d'immortaliser sa mémoire. On ne sçait point au reste si ces écoles furent instituées.

Il n'est point de concile en ces temps-là qui ait fait de plus belles ordonnances en tout sens, que celui dont on vient de donner une legere idée. ' Ce qu'en disent les PP. le Cointe et Dubois, l'un dans ses annales ecclésiastiques de France, l'autre dans son Histoire de Paris, y répand beaucoup de lumiere. Elles furent une source abondante, où Louis le Débonaire puisa dans la suite plusieurs de ses capitulaires. — Coin. an. 829. n. 11-104 | Dub. his. par. l. 6. c. 4.

' Celui qu'il publia à Wormes la même année 829, est divisé en trois parties, et chaque partie en plusieurs articles, qui pour la plûpart sont répetés d'autres précédents. Il fut dressé en conséquence de ce que le prince avoit appris des abus qui se commettoient dans l'empire par le rapport de ses envoïés, et concerne les affaires ecclésiastiques et les civiles. — Bal. ib. t. 1. p. 661-674.

' A la suite se trouvent deux diplomes du même empereur, l'un et l'autre fort importants. Le premier qui fait connoître le vrai état où étoit alors l'abbaïe de S. Denys près de Paris, est pour y rétablir la discipline monastique, et en date du mois d'Août la dix-neuviéme année de l'empire de Louis. L'autre daté des ides de Mai, deux ans après le précédent, est pour l'érection d'un siege archiepiscopal à Hambourg, à dessein de favoriser la conversion des Danois et des Suedois leur voisins. — p. 675-634.

' Il nous reste peu de chose des actes originaux de ce qui se passa dans les assemblées odieuses convoquées pour la — Conc. ib. p 1686-1701. | Duches. t. 2. p. 331-334.

IX SIECLE. déposition de Louis le Débonaire. Ce qu'on nous a conservé de celle de S. Denys, de Nimegue, de Metz, de Thionville en faveur de son rétablissement, n'est guéres plus considérable. On en apprend davantage des historiens et autres écrivains de ce temps-là, que des actes de ces assemblées ou conciles.

Conc. ib. p. 1700-1768. | G. ib. p. 574-628.

' Celle qui se tint à Aix-la-Chapelle au mois de Février 836, après que les troubles de l'empire furent appaisés, et que l'on compte pour le second concile de cette ville, laissa des actes fort étendus qu'on nous a conservés. Ils sont divisés en deux parties, ' dont la premiere contient trois chapitres subdivisés en plusieurs articles. On traite dans le premier chapitre de la vie et des mœurs des évêques, dans le second de leur doctrine, des mœurs et de la doctrine des ordres inférieurs, des abbés, des chanoines, des moines, des corévêques, des archiprêtres, des archidiacres, des simples prêtres. On répond par-là aux articles proposés par l'empereur Louis, comme il paroît par la préface, où l'on établit distinctement les deux puissances, l'ecclésiastique et la séculiere. Le troisiéme chapitre est emploïé à donner des avis à l'empereur lui-même, à ses enfants et à ses ministres. On insiste encore ici sur la distinction des deux puissances; et l'on y parle de la révolte des enfants de l'empeur comme d'un crime inoui à tous les siecles. C'est pour porter à l'éviter dans la suite, que le concile, au douziéme canon du second chapitre, menace de déposition l'évêque ou autre ecclésiastique, qui violant le serment de fidélité qu'il avoit prêté à l'empereur Louis, viendroit à quitter son obéïssance. Pour le laïc, il y est menacé d'excommunication. A la tête de chacun de ces chapitres se lisent les articles proposés par le prince, comme faisant la principale matiere des décisions du concile, qui sont au reste des exhortations plûtôt que des loix. Elles ne contiennent en effet que des lieux communs, tirés des anciens canons et des peres, suivant le génie du siécle.

p. 1700-1727.

p. 1727. 1768.

' La seconde partie divisée en trois livres, et chaque livre en plusieurs articles, est adressée à Pepin roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclésiastiques, que lui et les seigneurs de son roïaume avoient usurpés au temps des troubles. Il est marqué dans le titre, que les évêques lui avoient déja présenté à cet effet un avertissement ou

ou exhortation, qui paroît perdue. Mais ils crurent devoir y ajouter ces trois livres, où ils traitent à fond la matiere des biens ecclésiastiques. Ils y montrent par toute la suite des écritures, à commencer par les livres de Moyse, que ce seroit à tort que les séculiers prétendroient quelque chose à ces biens; puisque, dans l'ancienne loi et dès l'origine du monde, Dieu a eu pour agréables les vœux, les sacrifices, les offrandes qu'on lui a faites; qu'il a même ordonné de lui en faire; qu'il a donné aux prêtres tout ce qui lui étoit consacré, les fonds de terre comme le reste; qu'il a puni séverement ceux qui ont pillé les choses saintes; qu'enfin les mêmes regles subsistent dans la loi nouvelle comme dans l'ancienne. Il est à remarquer, que le concile cite ici le second livre des Macabées au rang des autres livres sacrés. ' Dom Mabillon a publié un fragment historique assez curieux sur un concile d'Aix-la-Chapelle, qui ne peut être que celui-ci.

IX SIECLE.

Mab. ana. t. 1. p. 52-56.

Ce que M. Baluze a publié des capitulaires de Louis le Débonaire, depuis qu'il eut repris le gouvernement de l'empire, se réduit à deux. ' L'un qui fut publié en 837 dans un parlement tenu à Aix-la-Chapelle, concerne le nouveau partage que ce prince se trouva obligé de faire entre ses enfants, à cause de Charles son plus jeune fils, qui n'avoit point encore d'appanage. ' L'autre compris en cinq articles, est tiré de la loi des Lombards.

Bal. ib. p. 685-690.

p. 689-690.

Outre les capitulaires dont nous venons de faire l'énumération, il y en a encore beaucoup d'autres qui appartiennent à notre empereur, tant dans le second et le quatriéme livre du recueil de l'abbé Ansegise, où se trouvent plusieurs de ceux dont on a déja parlé, que dans la collection du diacre Benoît, et dans les additions qui la suivent. ' Ce que contient le troisiéme appendice à la fin du premier de ces deux recueils, appartient encore au même prince. Quant à ce qui concerne ces deux recueils en eux-mêmes, et leurs différentes éditions, nous en avons donné une notion suffisante, en rendant compte des capitulaires de Charlemagne. On peut consulter l'endroit, sans qu'il soit besoin d'user ici de répetitions.

p. 797-800.

Seulement on avertira qu'il en est des capitulaires de l'empereur Louis comme de ceux de l'empereur Charles son pere. On en trouve plusieurs inserés dans les collections des conciles, le recueil de Duchesne, les annales du pere

IX SIECLE.

Gold. cons. imp. t. 2. p. 9-16. 19. 20. | t. 3. p. 220-268.

le Cointe, celles de Dom Mabillon, etc. et encore davantage dans la compilation de Goldast. ' Il y en a dans celle-ci un recueil entier, partie au second, partie au troisiéme tome des constitutions impériales de ce compilateur. Parmi les capitulaires contenus dans le troisiéme tome, on en remarque quelques-uns qui ne sont pas tout-à-fait les mêmes que dans l'édition de M. Baluze, parce, sans doute, que les deux éditeurs seront tombés sur différents manuscrits. On y en distingue aussi d'autres qui ne sont ni dans le recueil de M. Baluze, ni dans les collections d'Ansegise et de Benoît. C'est ce qui mérite d'être examiné, si jamais l'on entreprend de réimprimer les capitulaires de nos rois.

t. 3. p. 225-291.

' Tel est le capitulaire compris en 79 articles, que l'on donne comme fait en 818 à Aix-la-Chapelle. Il concerne les évêques et les clercs inférieurs, et contient autant de points de descipline qu'ils doivent observer et faire observer aux autres. Le trente-neuviéme est remarquable. Il y est ordonné aux malades de recevoir l'onction des prêtres, suivant le précepte de l'Apôtre S. Jacques, auquel, ajoute-t'on, les peres sont conformes; et il ne faut pas mépriser ce remede qui guérit les langueurs de l'ame et du corps. On voit par le quarante-septiéme article, qu'il y avoit encore alors des diaconisses, et que celles qui se marioient étoient punies de mort.

p. 252. 253.

' Tel est un autre capitulaire publié dans une assemblée tenue à Compiegne en 823. Celui-ci comprend quatorze articles, où l'on enjoint à tous les laïcs d'apprendre le symbole et l'oraison dominicale en entier; aux comtes et aux centeniers de s'instruire de leurs devoirs; et aux envoïés du prince de bien savoir les capitulaires pour les faire exactement observer.

p. 255-265.

' Tel est encore un capitulaire qui porte les noms de Louis le Débonaire et de l'empereur Lothaire son fils en date de l'an 828. Il est compris en 86 articles tirés, comme le déclare le titre, des decrets des saints peres et des ordonnances des empereurs, et inserés, parmi les capitulaires par le chancelier Erchambald, afin d'être observés comme une loi inviolable. Presque tous ces articles concernent les ecclésiastiques.

p. 236-242.

' Tel est enfin un autre capitulaire qui se trouve avant les précédents, parce qu'on le suppose fait dès 820 dans un

parlement tenu à Attigni, mais que nous plaçons le dernier à cause de la véritable date, qui ne peut être au plûtôt que l'année 829; puisqu'il est presque tout tiré du concile de Paris de la même année. Il comprend 25 articles, dont la plûpart sont fort étendus, et roule sur les mêmes matieres discutées dans ce concile; sur les devoirs des rois, comme sur ceux du clergé et du peuple. IX SIECLE

Depuis l'édition des capitulaires de nos rois par M. Baluze, ' Dom Mabillon aïant recouvré quelques morceaux de ceux qui appartiennent à Louis le Debonaire, et qui avoient échappé au dernier éditeur, les a publiés à la suite de ceux de Charlemagne dans son *Musœum italicum*. Ce qu'il en a donné contient dix articles touchant les différends entre particuliers, sur-tout au sujet des veuves. Mab. mus. it. t. 1. p. 48-50.

Pour peu d'attention que l'on fasse à la sollicitude de notre empereur, pour entretenir le bon ordre dans l'Eglise et dans l'Etat, on n'aura pas de peine à croire qu'il avoit fait d'autres capitulaires à cet effet, qu'on n'aura pas eu soin de nous conserver. On sait assez, au reste, de quelle utilité sont ceux qui nous ont été conservés, pour nous faire connoître les mœurs de ce temps-là, et le déchet que souffroit chaque jour la discipline tant dans le clergé que dans les cloîtres.

Avant que de finir ce qui regarde les capitulaires de notre empereur, il est bon d'avertir que ' Goldast y a inseré deux formules comme en faisant partie: l'une de l'examen ou jugement par l'eau bouillante, l'autre du jugement par l'eau froide. Ces usages cependant, ' qu'Agobard combattoit avec force, commençoient alors à tomber; [a] et ce dernier est expressement défendu par un capitulaire du même prince, à qui ces formules ne paroissent pas par conséquent appartenir. Quoi qu'il en soit, ' M. Baluze nous les a données plus entieres, en ce qu'il y a joint les prieres et la messe même qui accompagnoient cette sorte de jugement. Il y a aussi ajouté celle qui regarde l'examen par le fer rouge. Avant cette édition, ' le P. Cellot en avoit donné une de la formule du jugement par l'eau froide, un peu différente de celle de Goldast et de M. Baluze. Elle se trouve dans le sixiéme appendice de la grande histoire de Gothescalc par ce Jesuite, qui en a pris occasion de faire une dissertation curieuse sur ce jugement ou examen, et les au- Gold. ib. p. 251. 255. Agob. t. 1. p. 301. 329. [a] Bal. ib. p. 668. t. 2. p. 639-654. Cell. h. de G. app. 6. p. 520-538.

IX SIECLE

tres de même nature. [a] Mais Dom Bernard Pez a publié depuis sur cette matiere, un ancien recueil plus ample et plus curieux que tout cela.

[a] Pez, anec. t. 2. par. 2. p. 635-648.

2°. Après avoir discuté ce qui concerne les capitulaires de Louis le Débonaire, il faut passer aux letres qui portent son nom. Il y en a trois ou quatre où il paroît parler, parmi celles d'Eginhard, qui en est le véritable auteur.

Coin. an 817. n. 139.

Nous en avons trois autres de ce prince qui sont circulaires, et adressées, l'une à Magnus ou Magnon archevêque de Sens, l'autre à Sichaire de Bourdeaux, et la troisiéme à Arnon de Salzbourg. Quoiqu'elles roulent sur le même sujet, elles ne sont pas néanmoins tout-à-fait les mêmes dans les termes; ce qui a déterminé le P. le Cointe à les faire imprimer ensemble sur trois colones paralleles. Il y en avoit, comme il paroît, autant d'exemplaires, que l'on comptoit de Métropolitains sous la domination de l'empereur Louis. Ce prince les écrivit en conséquence de la regle des chanoines et de celle des chanoinesses religieuses, qui avoient été dressées et autorisées dans le concile d'Aix-la-Chapelle en 816, et dont il envoïoit une copie exacte et correcte à chaque Métropolitain, soit qu'il eût assisté au concile, ou non. L'on y voit jusqu'où ce pieux empereur portoit sa sollicitude pour l'observation de ces regles, et pour empêcher qu'on en alterât le texte. Il veut qu'aussitôt que les archevêques en auront reçû la copie, ils assemblent leurs suffragants et les supérieurs des églises, afin de lire devant eux ces reglements, de les leur expliquer, et de leur en faire faire des copies conformes à l'exemplaire, que ses envoïés devoient leur remettre, et dont on gardoit l'original dans le palais. Le stile de ces letres est beaucoup meilleur que celui des capitulaires.

Conc. ib. p. 1437. 1449. | G. ib. p. 420-430. | Bal. ib. t. 1. p. 553-561.

Le P. Sirmond publia d'abord les deux premieres dans son recueil des anciens conciles de France, d'où elles sont passées dans les collections générales des conciles, et celle des capitulaires par M. Baluze. Ces trois éditeurs ne rapportent que le commencement de la troisiéme, qu'ils supposent entierement semblable à la seconde.

Bal. ib. p. 623-626.

Parmi les capitulaires se trouve une autre letre de notre empereur aux moines d'Aniane. On la croit de l'an 821, peu de temps après la mort de S. Benoît abbé de ce monastere, dont elle contient un éloge abregé. Le prince en

y confirmant l'élection de Tructesinde élu en sa place, exhorte les moines à lui obéir, et lui trace à lui-même le modele d'une sage conduite. Que s'il s'écarte de la regle, il veut que ses moines l'en avertissent charitablement. Après leur avoir donné diverses marques de sa bonté roïale, il finit en les assurant qu'il la leur continuera, tandis qu'ils marcheront sur les traces de leur B. abbé S. Benoît.

On a déja dit un mot de l'avertissement ou letre d'instruction du même prince à Jeremie archevêque de Sens et à Jonas évêque d'Orleans, et de sa letre au pape Eugene II sur l'affaire des images, qui font l'une et l'autre partie des actes du concile de Paris de 825. Elles sont aussi imprimées dans le recueil des capitulaires; et les PP. Sirmond et Labbe leur ont donné place dans leurs collections des conciles, quoiqu'il l'aïent réfusé au reste des actes de cette assemblée. Le génie dominant de ces letres est un génie de politique. L'empereur s'y épuise, pour ainsi dire, en ménagements envers le pape et sa cour, pour tâcher de lui faire gouter le milieu que les évêques de France avoient pris sur le culte des images. Il veut donc dans son instruction à Jeremie et à Jonas, à qui il envoïoit l'écrit du concile de Paris, qu'il le revoïent avec soin; qu'ils en retranchent ce qu'il leur paroîtroit ne pas convenir; qu'ils n'en retiennent que ce qu'ils jugeroient le plus favorable au dessein projetté. Que sur toutes choses ils prennent toutes les mesures imaginables, et qu'ils emploïent toute leur industrie pour ne pas indisposer le souverain pontife. Les vûes de ménagement et les précautions que Louis insinue à ses ambassadeurs, il les suit lui-même dans sa letre à Eugene, soit pour lui annoncer l'ambassade qu'il lui envoïe et ce qui s'étoit fait au concile de Paris, soit pour lui proposer d'envoïer des députés à Constantinople, afin d'y appaiser les troubles excités au sujet des images. La letre est au nom de Louis le Débonaire et de Lothaire son fils, et fort honorables à la mémoire de Jeremie et de Jonas.

Par. syn. p. 153-157. | Bal. it. p. 641-646. | Conc. ib. p. 1448-1450. | G. ib. p. 459-461.

C'est encore au nom des deux empereurs, que sont écrites deux letres circulaires adressées en 828 à tous les sujets de l'obéissance de Louis. L'une est plus courte et l'autre plus prolixe, et toutes deux pour annoncer le dessein qu'avoit le prince de remedier aux desordres de l'empire par la tenue de tous les conciles des provinces, et les pré-

Bal. ib. p. 653-662. | Conc. ib. p. 1581. 1590-1592. | G. ib. p. 464. 474. 475-477.

IX SIECLE. paratifs qu'il croïoit devoir apporter pour y mieux réussir. A cet effet il ordonne un jeûne de trois jours après l'octave de la pentecôte de l'année suivante, et exhorte à fléchir la miséricorde de Dieu par la pénitence et l'innocence de vie. Et comme l'empire étoit menacé des incursions de l'ennemi, il avertit ses sujets obligés au service de guerre, de se tenir prêts à marcher au premier ordre avec leurs armes, leurs voitures et autres choses nécessaires. Cet avertissement ne se lit point dans la plus ample letre : ce qui fait croire qu'elle ne fut écrite que quelque temps après la plus courte, lorsqu'il n'y avoit plus apparence de guerre. Mais l'empereur y fait, d'une maniere aussi chrétienne que pathetique, un assez long détail des maux dont l'empire étoit affligé, et y fixe les lieux pour les quatre grands conciles qui se tinrent en 829.

Sur. 9 oct. p. 634. 635.

′ On a aussi une letre de Louis le Débonaire à Hilduin abbé de S. Denis, que l'on croit être de l'année 835 ou 836. Il y releve beaucoup les faveurs que lui et les rois ses ayeux, avec tous les peuples de l'empire François, avoient reçûes de Dieu par l'intercession de ce saint martyr, et y rapporte quelques faits historiques, auxquels il mêle la fable de la délivrance du roi Dagobert par les prieres du même Saint. En conséquence Louis prie Hilduin de recueillir tout ce qu'il pourra des historiens grecs et des écrits du païs, et d'en composer une histoire du Saint, à laquelle il joindra la révélation qu'eut le pape Etienne dans son église, avec les hymnes et l'office de la nuit qu'on avoit pour la fête du saint martyr. Ce fut-là ce qui détermina Hilduin à écrire ses aréopagitiques, et le plan qu'il y suivit. On y trouve à la tête cette letre de Louis le Débonaire avec la réponse d'Hilduin ; ′ et de là on l'a fait passer dans diverses autres recueils : la collection des conciles, les annales ecclésiastiques du P. le Cointe, l'histoire de l'Eglise de Paris, etc.

Conc. ib. p. 1577-1578. | Coin. an. 835. n. 110. | Dub. his. Par. l. 6. c. 5. n. 7.

Theg. c. 43.

′ Thegan, historien de ce prince, fait mention d'une letre d'exhortation qu'il écrivit à Lothaire son fils, par l'abbé Marcward et ses autres députés, afin de le rappeller à son devoir. Cette letre ne paroît plus nulle part ; et l'on est fondé à croire qu'elle est perdue, comme plusieurs autres de notre empereur. Il n'y a pas d'apparence en effet, que ce puisse être ′ un écrit publié par Duchesne sous ce titre :

Duches. ib. p. 336-338.

Plainte de l'Empereur Louis le Debonaire, au sujet du crime de ses enfants et de la desertion de ses troupes, et tiré du même manuscrit que les miracles de S. Sebastien. La raison en est qu'il paroît assez visiblement, que cette plainte est de la façon d'Othlon auteur de la relation des miracles, qui y fait parler ce pieux empereur. ' C'est ce que montrent l'identité du style et la suite de la relation, telle que Dom Mabillon l'a fait imprimer. Math. act. B. t. 5. p. 407-409.

On ne dira rien ici des diplomes de Louis le Débonaire; sinon qu'ils sont presque sans nombre, et que tous respirent la piété dont il faisoit profession. Il n'est guéres d'histoires faites en ces derniers siecles, et qu'on s'est mis en devoir de justifier par des pieces originales, où l'on ne trouve quantité de ces diplomes. (XXXII.)

HILDUIN,

Abbé de Saint-Denys.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Il en est d'Hilduin comme d'Agobard, et de quelques autres grands hommes dont on a parlé. Pour avoir été célebres en leur temps, les premiers évenements de leur vie n'en sont pas plus connus. ' On sait pourtant qu'Hilduin sortoit d'une noblesse distinguée, et qu'il avoit un frere qui portoit le titre de comte. Mais on ignore le lieu et le temps de sa naissance. Quoique plus âgé de quelques années que Loup, depuis abbé de Ferrieres, il fut élevé avec lui en sa jeunesse. ' Hilduin fit d'assez bonnes études, pour mériter dans la suite qu'on le regardât comme un homme d'erudition. Lup. ep. 29. | Mab. an. l. 28. n. 16. Rab. M. t. 3. p. 45. 46. | Lup. ib.

' On peut croire sur la foi du nécrologe, qu'il avoit été moine de S. Denys avant que d'en devenir abbé : ce qui arriva en 814, à la mort de Waldon ou Walton, qui l'étoit auparavant. ' Depuis il se poussa si avant à la cour soit par son mérite personnel, ou le crédit de ses amis, qu'il parvint en Mab. ib. l. 32. n. 22. dipl. l. 6. n. 66. 69.

IX SIECLE.

822 jusqu'à la dignité d'archichapelain du palais. [a] En cette qualité, il avoit tout pouvoir auprès du prince et le pas sur tous les évêques et archevêques, même dans les conciles, et se voïoit l'arbitre de toutes les affaires ecclésiastiques. Il n'est donc point étonnant de voir que plusieurs autres monasteres que celui de S. Denys souhaitassent d'avoir à leur tête un homme si puissant à la cour et dans l'Eglise. ' Ceux de S. Germain des Prés à Paris et de S. Medard à Soissons réussirent dès 823 ou 824 à l'avoir pour abbé; et Hilduin retint tout à la fois pendant plusieurs années ces deux abbaïes avec celle de S. Denys. C'étoit beaucoup moins par cupidité, que pour céder à l'empressement des moines, qui cherchoient un protecteur contre les usurpations des seigneurs laïcs, et qui vouloient éviter de tomber entre les mains d'abbés non réguliers.

[a] Lup. ep. 110. note p. 443. | Frot. ep 14. 15.

Mab. an. l. 29. n. 44. 47.

' Ces abbaïes conservent encore la mémoire du bien qu'Hilduin leur procura. Celle de S. Denys étoit tombée dans un grand relâchement. La plûpart des moines s'étoient transformés en chanoines, pour vivre avec plus de liberté. Hilduin touché de ce désordre, entreprit d'y rétablir la discipline réguliere, et y reussit, quoiqu'avec beaucoup de peine. ' Voulant donner quelque nouveau relief au monastere de S. Medard, en le rendant dépositaire de quelques reliques célebres, il envoïa à cet effet à Rome; et le pape Eugene II lui fit présent du corps de S. Sebastien martyr, dont Dieu se servit pour illustrer long-temps cette abbaïe par une infinité de miracles.

Bal. capit. t. 1. p. 676. | Fel. ib. his. de S. Den. p. 70. 72.

Egin. an. 826. | Astr. an. 826.

' En 824, Louis le Débonaire aïant arrêté que l'empereur Lothaire son fils feroit le voïage de Rome, pour pacifier les troubles que l'élection du même pontife y avoit excités, Hilduin y accompagna le jeune prince, afin de lui servir de conseil. La conduite de notre abbé répondit parfaitement à l'attente qu'on en avoit conçue. On admira l'innocence de ses mœurs, l'équité de ses jugements, sa prudence, sa modération; et l'on ne doute point qu'il n'ait eu la meilleure part aux beaux reglements que Lothaire fit dresser en cette occasion, pour faire respecter les souverains pontifes, rétablir la justice dans Rome, et assurer la tranquillité publique.

Felib. ib. p. 67.

Heureux, s'il avoit toujours conservé cet esprit de paix et d'équité! ' Mais il eut le malheur de s'en écarter horriblement

Theg. c. 36. |

blement en appuïant la révolte de Lothaire et de Pepin contre l'empereur Louis leur propre pere. ' En punition de ce noir attentat, Hilduin fut dépouillé de ses abbaïes et de sa dignité d'archichapelain, et relegué au monastere de la nouvelle Corbie en Saxe. C'étoit en automne de l'an 830; et dès l'année suivante, Hincmar, qu'il avoit élevé à S. Denys, eut assez de crédit pour le faire rappeller de son exil. On lui rendit ses abbaïes, excepté peut-être celle de saint Medard; mais il demeura privé de la belle charge qu'il avoit à la cour. L'exil d'Hilduin lui fut salutaire. Il y apprit à devenir plus sage et plus fidéle à son prince. On ne voit point en effet qu'il s'unît aux rebelles en 833, dans la plus grande chaleur de la faction. L'on croit au contraire, que dès cette année il étoit rentré dans les bonnes graces de l'empereur Louis. Il les avoit au moins regagnées en 836, comme il paroît par la letre que ce bon prince lui écrivit, pour l'engager à composer ses aréopagitiques.

Astr. an. 830. Mab. ib. l. 30 n. 15. 51. l. 31 n. 1 12.

' Pour preuve de son retour sincere, Hilduin, en 838, prêta serment de fidélité au roi Charles, le plus jeune des fils de l'empereur, qui avoit été un des prétextes de la révolte de ses freres. ' Mais Louis ne fut pas si-tôt mort, que l'abbé de S. Denys se laissant aller à la forte inclination qu'il avoit pour Lothaire, s'attacha à son parti, en violant encore une fois le serment qu'il avoit fait à son souverain légitime. On croit qu'il ne survêcut pas long-temps à cette indigne rechûte, et qu'il mourut la même année que Louis le Débonaire en 840. Sa mort est marquée dans quelques nécrologes au 22 de Novembre. Jacques du Breul la met dès 839, en quoi l'on ne doute point qu'il ne se soit trompé. S'il dit plus vrai en assurant que notre abbé fut enterré dans le chœur de l'église de S. Medard, il faudra dire que cette abbaïe lui fut rendue avec celle de S. Denys, apparemment après qu'on l'eut ôtée à Agobard.

Nith. l. 1. an 838.

l. 2. an. 840. l Mab. ib. l. 32. n. 20. 21. 31.

Hilduin a reçu les éloges de plusieurs grands hommes de son temps; et l'on peut dire qu'il les méritoit lorsqu'on les lui a donnés. ' Loup abbé de Ferrieres, qui lui a écrit deux letres, loue en lui sa noblesse, la régularité de ses mœurs, son savoir, sa prudence, sa modestie, la gloire qu'il s'étoit acquise dans l'administration de sa charge. ' Raban Maur, en lui dédiant son commentaire sur les livres des rois, releve sa science, sa doctrine et le soin qu'il avoit de se for-

Lup. ep. 97. 110.

Rab. M. t. 3. p. 15. 16.

IX SIECLE.

a Duches. t. 2. p. 348.

Agob. t. 1. p. 192-197.

Frot. ep. l. 9. 11. 14. 15. | Wal. Str. car. p. 223. 2.

mer une bonne bibliotheque. a Lorsque l'auteur de l'histoire de la fondation de Corbie en Saxe a occasion de parler de notre abbé, il le fait en des termes qui donnent une grand idée de sa vertu. ' Agobard ne la rehausse pas avec moins d'éloges dans une letre qu'il lui écrivit à lui-même et à l'abbé Wala. ' Frothaire évêque de Toul lui en adresse cinq des siennes, et Walafride Strabon, un de ses poëmes, où l'on voit l'estime qu'ils faisoient de son mérite et de ses talents.

§ II.

SES ECRITS.

Rien n'a plus contribué à rendre fameux le nom d'Hilduin que ses aréopagitiques. Ce sont les seuls écrits que l'on sache certainement avoir de cet abbé. On les nomme de la sorte, parce que l'auteur y établit que S. Denys l'Areopagite, converti par l'apôtre S. Paul, est le même que S. Denys premier évêque de Paris. Sentiment nouveau jusques-là, qui néanmoins prévalut dans la suite, tant parmi les grecs que parmi les latins, si toutefois on en excepte Adon et Usuard. Ce ne fut qu'au dernier siecle, qu'après plusieurs vives disputes sur cette question, la vérité sortit enfin de l'obscurité où la retenoient les faux raisonnements d'Hilduin ; et les deux saints Denys furent alors clairement distingués l'un de l'autre.

Sur. 9. Oct. p. 634. 635.

Voici à quelle occasion Hilduin entreprit son travail. ' Louis le Débonaire aïant été reconcilié la premiere fois dans l'église de S. Denys, après son odieuse déposition, voulut en témoigner sa reconnoissance envers ce Saint. A cet effet, il forma le dessein de faire composer une nouvelle histoire de sa vie et de son matyre, et jetta les yeux sur Hilduin pour l'exécuter. En consequence il lui écrivit une letre, où il lui trace une espece de plan de l'ouvrage. Il lui ordonne donc de recueillir avec soin tout ce qui se trouvoit concernant S. Denys, tant dans les œuvres de ce Saint, que dans les histoires gréques et latines et les autres memoires, principalement les actes de son martyre, et tout ce qu'Hilduin avoit déja tiré des archives de l'Eglise de Paris, et qu'il lui avoit communiqué. De réduire tout en un corps d'histoire suivie, et d'y joindre la révelation faite au pape

Etienne II dans l'église du Saint, avec les hymnes et l'office de la nuit qui servoit au jour de sa fête. Après quoi il recueilleroit en un volume séparé, bien conditionné et correct, toutes les pieces originales dont il se seroit servi pour son histoire. IX SIECLE.

Tel est le plan sur lequel Hilduin travailla à de nouveaux actes de S. Denys, auxquels il commença à mettre la main en 836 au plus tard. Il n'y oublie rien pour faire croire ′ que S. Denys d'Athenes aïant quitté son siege, passa à Rome, d'où le Pape S. Clement l'envoïa dans les Gaules; qu'il s'arrêta à Paris, dont il fut le premier évêque: ′ et que les livres qui portent son nom, sont véritablement son ouvrage. Mais il faut avouer qu'il s'y prend mal pour le persuader; et rien ne montre mieux le défaut de critique dans les siecles posterieurs, que de n'avoir pas démêlé le vrai du faux dans cette grande legende. Il n'y a en effet ni justesse ni solidité dans les raisonnements. Les autorités sur lesquelles on s'appuie, sont prises d'écrits ou apocriphes, ou qui ne prouvent rien. Celles qui contredisent l'opinion qu'on veut établir, y sont moins résolues qu'éludées.

p. 651-656.

p. 636. 637.

Au reste, quoique le sentiment d'Hilduin soit aussi faux que mal prouvé, et qu'il semble s'être plû à le mettre au jour, en vûe de donner quelque nouveau relief à son église, en lui donnant pour principal patron un disciple des apôtres; on n'est point fondé ′ à accuser cet abbé de mauvaise foi et d'imposture, comme font quelques modernes. Il paroît avoir cru bonnement ce qu'il a écrit de l'histoire de ce Saint; et d'ailleurs il n'est point le premier inventeur des sentiments qu'il établit, ′ comme Dom Mabillon et quelques autres le font voir. Il est certain, par rapport à l'opinion qui attribue à S. Denys évêque de Paris les livres de l'areopagite, que sa date est antérieure à l'ouvrage d'Hilduin. ′ C'est ce que montrent clairement les expressions qu'emploie Louis le Débonaire dans sa letre à cet abbé. Il lui demande une histoire de S. Denys de Paris; et il veut qu'il se serve à cet effet des livres qu'il a écrits en sa langue: *Ex libris ab eo patrio sermone conscriptis*. N'est-ce pas nettement marquer les livres attribués à S. Denys l'areopagite? ′ Ce qu'avoit déja fait ce prince, et le pape Adrien I à l'égard de ces mêmes livres, semble supposer la même opinion dès-lors établie. Les ambassadeurs de Michel le Begue les aïant apportés en France en 824, Louis les fit déposer

Till. H. E. t. 4. p. 710.

Mab. ib. l. 31. n. 42. | Felib. ib. p. 77.

Sur. ib. p. 634. 635.

Mab. ib.

IX SIECLE.

dans l'abbaïe de S. Denys, où ils furent reçus avec beaucoup de joïe. Adrien de son côté en avoit déja fait présent à Fulrade abbé du monastere : ce qui, selon toute apparence, ne se fit que sur le préjugé qu'on regardoit dès-lors le patron de cette abbaïe comme étant S. Denys l'Areopagite. Voilà donc ces deux Saints confondus ensemble, avant qu'Hilduin entreprît son ouvrage. Quant à l'opinion qui suppose l'Areopagite envoïé dans les Gaules par le pape S. Clement, elle étoit également née avant l'écrit de l'abbé Hilduin; puisque les évêques du concile de Paris en 825 sur l'affaire des images, l'avancent comme un fait qui ne paroissoit pas contredit. Passons aux pieces qui composent les areopagitiques.

Sur. ib. p. 635-640. p. 640-642. p. 642-659.

' D'abord se voit à la tête la letre de l'empereur Louis à l'auteur, de laquelle on a rendu compte. ' Vient ensuite la réponse d'Hilduin à l'empereur, où il commence à jetter les premiers fondements de son édifice. Il y fait une énumération de tous les livres attribués à l'Areopagite, et en donne une courte notion. Cette réponse est suivie ' d'une letre à tous les fidéles de l'Eglise universelle, où l'auteur promet que dans tout ce qu'il va dire, il n'y aura rien de nouveau que la maniere de le narrer, aïant puisé ce qu'il rapporte dans les anciens, particulierement dans les histoires gréques. Il s'excuse au reste sur son stile et son peu de talent. A la suite de ces trois pieces ' vient le corps de l'ouvrage, où Hilduin entre dans un grand détail des évenements de la vie, de la conversion, de la doctrine, de la prédication et du martyre de S. Denys. Il y a joint, comme l'empereur l'avoit demandé, l'histoire de la guérison miraculeuse que le pape Etienne II obtint en 754 dans l'église de S. Denys, et de la consécration de l'autel de la même église, avec la relation du sacre de Pepin le Bref, de Charles et Carloman ses fils, et de Bertrade leur mere, par le même pontife. Que si Hilduin eut soin de recueillir en un volume séparé, suivant l'ordre de l'empereur, les pieces originales dont il se servit pour l'exécution de son dessein, ce recueil ne nous a point été conservé : à moins qu'il ne soit encore enseveli dans la poussiere de quelque bibliotheque.

Bib. Colb. p. 1181 | Sigeb. scri. c. 82. not.

' Les areopagitiques de notre abbé ont été d'abord imprimés à Cologne chez Cholin l'an 1563 in-8°. par les soins de Matthieu Galenus, chancelier de l'université de Douay,

qui y a joint quelques autres opuscules sur le même sujet. Il y en eut une autre édition en même volume, faite à Paris deux ans après en 1565. [a] Surius leur donna ensuite place dans son grand recueil au neuviéme jour d'Octobre.

IX SIECLE.

Bib. Bigot. par 3. p. 28.
[a] Sur. ib. p. 635. 659.

Sigebert et plusieurs modernes d'après lui assurent qu'Hilduin, après avoir écrit les areopagitiques en prose, les avoit mis en vers; et quelques-uns ajoutent qu'on les trouvoit autrefois dans la bibliotheque de Gemblours, écrits de la sorte et divisés en quatre livres. Mais il y a grand sujet de douter que ces poësies d'Hilduin subsistent encore aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elles n'ont jamais été imprimées.

Sigeb. ib. | Trit. chr. hir. t. 1 p. 14. | Pess. app. t. 2. p. 97. 98. | Myst. gall. p. 761. 762.

On prétend encore que cet abbé avoit aussi composé un livre de la révélation de S. Denys; en quoi on pourroit bien avoir confondu la révélation faite au pape Etienne II, dont on a parlé. Enfin, on veut que sur la fin de ses jours il ait écrit, par ordre de l'empereur Lothaire qui venoit de succéder à l'empereur Louis son pere, des actes de S. Corneille pape et martyr. Mais on ne nous fait point autrement connoître cet ouvrage. Hilduin étoit bien éloigné des temps de ce pontife, pour pouvoir réussir à nous donner son histoire. On en a une dans Surius qui a été abregée par Adon, mais qui est sans autorité. (XXXIII).

Myst. gall. ib

Fin du quatriéme Tome.



TABLE CHRONOLOGIQUE.

An de J.C.

701. L'Ignorance et la barbarie font de nouveaux progrès au commencement de ce siecle, et y mettent le comble durant les 70 premieres années. Aigrade écrit cette année-ci au plus tard les vies de saint Lambert évêque de Lyon, et de saint Ausbert évêque de Rouen. Un Anonyme publie la vie de sainte Consortie. Un autre écrit les actes de saint Denys premier évêque de Paris, et un troisiéme ceux de saint Vaize martyr en Saintonge. Naissance de S. Willibalde premier évêque d'Eichstat, à qui l'on donne quelques monuments de litérature.

702. Dépérissement des écoles épiscopales et monastiques, par les divers troubles dont la France est agitée. L'Evangile est annoncé avec succès dans les païs du Nord, ce qui est d'un grand secours pour y faire connoître les Letres.

703. Un écrivain anonyme moine de S. Jean de Laon, compose la vie de sainte Anstrude abbesse du même monastere ; et un autre, celle de S. Baudouin frere de la même sainte.

704. Un auteur anonyme écrit la vie de S. Filibert abbé de Jumieges et de Hermoutiers, ou cinq ans après tout au plus tard.

706. Naissance de S. Sturme premier abbé de Fulde, dont il y a quelques écrits ascétiques.

707. Un moine anonyme écrit la vie de sainte Gertrude abbesse de Nivelle.

709. Un écrivain qu'on ne connoît que pour avoir été moine de Chelles, publie la vie de sainte Bertille premiere abbesse du même endroit. Un autre inconnu compose celle de S. Léopardin moine au diocèse de Bourges. Mort de S. Bonet évêque de Clermont, qu'on croit auteur d'un ouvrage dogmatique contre les hérésies de Novatien et de Jovinien.

710. Naissance du bienheureux Ambroise Autpert, le plus célebre écrivain de son siecle. S. Boniface, depuis archevêque de Maïence, est ordonné prêtre à l'âge de 30 ans.

712. Un auteur anonyme retouche la vie de S. Filibert abbé de Jumieges. Un autre écrit celle de S. Quinidius ou Quiniz évêque de Vaison.

714. Herimbert diacre fait la vie S. Vincentien ou Viance, Confesseur en Auvergne. Un historien anonyme écrit l'histoire de Pepin d'Heristal, maire du palais.

715. Un moine anonyme de S. Sauveur d'Arles compose la vie de saint Virgile évêque de la même ville. Un autre écrivain, moine de Mons en Hainault, donne la vie de sainte Valdetrude, ou Vaudru, abbesse du même lieu. S. Boniface passe en Frise pour la premiere fois, afin d'y prêcher l'évangile.

717. Un auteur anonyme écrit la vie de S. Omer évêque de Terrouanne.

718. S. Boniface fait le voïage de Rome.

719. S. Boniface se trouve à Rome, où il reçoit du pape Grégoire II sa mission pour aller prêcher l'évangile à toutes les nations idolâtres.

720. S. Willibalde, depuis évêque d'Eichstat, fait le voïage de Rome, d'où il passe dans l'Asie mineure, et y visite les lieux saints, dont il fit depuis une description. Antnor, évêque régionaire, écrit la vie de saint Silvain évêque de Terrouanne, et un anonyme celle de S. Severe abbé à Agde. Un autre anonyme, moine de Montreuil-sur-mer, compose la vie de S. Sauve évêque d'Amiens.

723. Un anonyme, prêtre ou moine du diocèse de Clermont, écrit la vie de S. Bonet évêque du même endroit. S. Boniface fait un second voïage à Rome, et y est ordonné évêque le 30 de Novembre par le pape Grégoire II.

724. Un anonyme publie un recueil de canons sur la pénitence, et un autre anonyme une collection de canons sur divers sujets. Saint Boniface annonce l'évangile dans le païs de Hesse et en Thuringe. Charles Martel écrit en sa faveur une letre qu'on a encore, à tous les évêques, les ducs et les ministres de sa domination. S. Pirmin, dont il y a un traité de piété, reçoit l'ordination épiscopale.

725. Un anonyme écrit son histoire des gestes ou exploits des François.

726. S. Willibrode, premier évêque d'Utrecht, fait son testament.

728. Le même S. Willibrode écrit une apostille qui contient un abregé de sa vie.

729. Jonas, moine de Fontenelle, écrit la vie de S. Wulfran évêque de Sens.

730. Godescalc, diacre de l'Eglise de Liége, compose la vie de saint Landebert, ou Lambert, évêque de Mastrich. S. Willibalde revient en Italie, après avoir visité tous les lieux que le pélerinage des chrétiens rendoit célebres.

731. Un anonyme publie la vie de S. Clair abbé à Vienne sur le Rhône. S. Willibalde se retire dans l'abbaïe du Mont-Cassin, où il communique les usages du cloître dont il s'étoit instruit dans le cours de ses voïages.

732. Mort de S. Theofroi, ou S. Chaffre, abbé en Velai, auteur de quelques écrits. Un anonyme écrit la vie de S. Richmir abbé au Maine. S. Lulle, depuis archevêque de Maïence, dont on a plusieurs letres intéressantes, passe en Germanie, et prend part aux travaux apostoliques de S. Boniface.

734. Un anonyme, moine de Pavilli, écrit la vie de sainte Austreberte abbesse du même endroit ; et un autre anonyme en fait autant peu après.

735. Le premier continuateur de Fredegaire continue sa chronique. Naissance d'Alcuin, depuis abbé de S. Martin à Tours, et le principal restaurateur des Letres en France après Charlemagne.

736. Un anonyme écrit la vie de S. Landelin abbé en Hainault ; et peu après, un autre écrivain, encore anonyme, en publie une autre du même saint.

737. Mort de S. Herme, ou Herminon, évêque et abbé de Laubes, auteur d'un poëme sur S. Ursmar. Erchambert écrit son histoire abregée des Rois de France et des Maires du palais.

738. S. Boniface fait un troisiéme voïage à Rome. Les Musulmans ou Sarrasins ravagent plusieurs provinces en France, ce qui contribue à y éteindre les Letres. Une chronique met dès cette année-ci la mort de S. Willibrode premier évêque d'Utrecht.

739. S. Boniface érige les évêchés de Wirsbourg, Burabourg, Erford, et Eischtat, où il établit des écoles.

740. Mort de S. Willibrode premier évêque d'Utrecht, que d'autres renvoient à l'année suivante, et qu'une chronique place dès 738. Un anonyme écrit la vie de S. Hermeland abbé d'Indre au diocèse de Nantes. Un autre anonyme écrit la relation de la découverte du corps de S. Firmin premier évêque d'Amiens, et martyr. Un moine anonyme de Moutier-la-Celle compose un poëme sur les actions et les miracles de S. Frodobert. S. Willibalde est ordonné prêtre par S. Boniface.

741. Un anonyme de Rouen écrit en vers la vie de S. Romain évêque de

de Rouen. Un autre anonyme écrit aussi en vers la vie de saint Oën évêque de Rouen, laquelle est perdue; un troisiéme en fait une en prose, qui nous reste sous le faux nom de Fridegode. S. Willibalde est ordonné évêque d'Eichstat le 21 Octobre.

742. Naissance de Charlemagne le second d'Avril à Aix-la-Chapelle. S. Boniface écrit au pape Zacharie pour le consulter sur divers points. On tient un concile en Germanie ou la France orientale, le 21 d'Avril; S. Boniface y préside, et l'on y confirme l'érection des évêchés faite par le même saint. S. Chrodegang est ordonné évêque de Metz le premier d'Octobre. Un anonyme de S. Tron, ou d'Orléans écrit la vie de S. Eucher évêque de ce dernier lieu.

743. Un anonyme écrit la vie de S. Hucbert premier évêque de Liege. Un autre fait celle de S. Vulmer abbé de Samer au diocèse de Boulogne, avec la relation des miracles du même saint. Un troisiéme anonyme, qui paroît avoir été un moine de Troclar au diocèse d'Albi, publie la vie de sainte Sigolene abbesse du même endroit. Un quatriéme compose celle de S. Josse prêtre et solitaire en Picardie. Le premier jour de Mars on tient un concile à Liptines maison roïale, auquel S. Boniface préside; ce prélat écrit sa belle letre à S. Cutbert archevêque de Cantorbéri, en consequence de laquelle celui-ci assembla dans la suite le concile de Cloveshou.

744. Le troisiéme jour de Mars il se tient un concile à Soissons, S. Boniface y préside et Adalbert y est condamné avec ses écrits. S. Boniface fonde l'abbaïe de Fulde, et y établit une école. Pepin, encore maire du palais, écrit au saint pour en confirmer les privileges. S. Chrodegang écrit sa regle pour les chanoines. S. Sturme est fait abbé de Fulde.

745. Un écrivain anonyme de Gueret en Limousin, compose la vie de S. Pardulfe, ou Pardoux, abbé du même endroit. S. Boniface établit des academies à Fritzlar, et dans le monastere de la Cathedrale d'Utrecht, et y attire plusieurs habiles maîtres de la grande Bretagne. Megingoz, depuis évêque de Wirtzbourg, enseigne dans celle de Fritzlar.

746. S. Boniface est fait archevêque de Maïence, et le pape, à sa considération, rend à cette église son ancien droit de métropole.

747. S. Boniface écrit sa letre pour regler l'état du monastere de Fritzlar.

748. Un anonyme écrit la vie de S. Rudbert, premier évêque de Saltzbourg. Un autre anonyme écrit celle de S. Killien évêque en Franconie.

749. Mort d'Ovon prêtre et moine de Fontenelle, habile dans l'art de l'écriture et des Chartes. S. Chrodegang évêque de Metz, fonde l'abbaïe de Gorze dans son diocèse, qui devient depuis une école célebre.

750. On commence à écrire une relation des miracles de sainte Austreberte abbesse de Pavilli, qui est continuée dans la suite. Deux anonymes publient, l'un les actes des saints Prisque et Cote martyrs dans l'Auxerrois, l'autre ceux de S. Baudele martyr à Nismes. Un troisiéme compose la vie de sainte Eustadiole abbesse à Bourges, et un quatriéme celle de S. Euvert évêque d'Orleans. On peut rapporter vers le même temps ce qu'on a des vies des saints Firmin et Ferreol évêques d'Uzés, et la vie de S. Clair abbé à Vienne.

751. S. Boniface sacre Pepin roi des François ; choisit S. Lulle pour son successeur ; lui confere l'ordination épiscopale, et retourne en Frise. S. Lulle est député au pape Zacharie par S. Boniface. Naissance de S. Benoît d'Aniane. Megingoz disciple de S. Boniface de Maïence, succede à Burchard dans le siege épiscopal de Wirtzbourg en Franconie.

752. Un historien anonyme publie la seconde continuation de Fredegaire. Quelques historiens placent ici l'élection et le couronnement de Pepin le Bref, que d'autres mettent dès l'année précédente, et d'autres seulement en 753.

753. Le roi Pepin écrit une letre circulaire à tous les évêques de ses états, pour des prieres publiques en actions de graces à Dieu, qui avoit fait succeder l'abondance à une grande disette. Il se tient un concile à Verberie, maison roïale au diocèse de Soissons. S. Chrodegang est envoïé à Rome, d'où il amène en France le pape Etienne II, qui lui accorde le *Pallium* avec le titre d'archevêque. Aribon est fait premier abbé du monastere de Schlecdorf en Baviere. Tilpin, ou Turpin, est élû archevêque de Reims, dont il fournit l'église de bons livres dans la suite de son épiscopat. Naissance de S. Adalhard, depuis abbé de Corbie. S. Lulle est établi archevêque de Maïence du vivant même de S. Boniface. Charles, fils de Pepin, plus connu dans la suite sous le nom de Charlemagne, est couronné à S. Denys, et reçoit le nom de patrice des Romains. S. Boniface écrit au pape Etienne II, pour lui demander la confirmation de légat du saint siege.

754. On tient un concile à Carisiac, ou Quierci, maison roïale sur la riviere d'Oise. Le bienheureux Ambroise Autpert passe en Ita-

lie à la suite du prince Jérôme fils de Charles Martel. Divers historiens écrivent quelques parties de l'histoire de nos rois, et des maires de leur palais.

755. S. Boniface souffre le martyr le 5 Juin, et laisse divers écrits de sa façon. L'onziéme de Juillet il se tient un concile à Verneuil sur Oise. Le bienheureux Ambroise Autpert se fait moine au monastere de S. Vincent de Voltorne.

756. Il se tient un concile à Metz, dont il reste quelques canons.

557. Constantin Copronyme envoïe au roi Pepin un instrument de musique, qui sert à perfectionner le chant ecclésiastique en France. Il se tient un concile à Compiegne.

758. Mort de S. Pirmin evêque et abbé, le 3 de Novembre.

759. Le bienheureux Ambroise Autpert est ordonné prêtre. Il écrit les vies des saints Paldon, Tason et Taton, fondateurs et abbés de S. Vincent de Voltorne.

760. Keron, moine de S. Gal, fait en langue Tudesque des gloses sur l'oraison dominicale, le symbole, et la regle de saint Benoit. Aribon dont on a quelques écrits, est ordonné évêque de Frisingue.

761. Le roi Pepin aïant reçu du pape Paul premier des livres de chant, travaille à établir en France le chant Grégorien, et bien tôt après le rit Romain. Quelques écrivains ne placent qu'en cette année l'ordination d'Aribon évêque de Frisingue.

762. Le bienheureux Ambroise Autpert commence à travailler sur l'Apocalipse.

763. Naissance de Hetton évêque de Bâle, dont il y a quelques monuments de litérature.

764. Paulin né sujet de nos rois, et depuis patriarche d'Aquilée, enseigne avec réputation en Italie.

765. S. Chrodegang préside au concile d'Attigni sur Aisne au diocèse de Reims, et fait venir de Rome trois corps d'autant de martyrs. S. Willibalde assiste au concile d'Attigni.

766. Mort de S. Chrodegang évêque de Metz le 6 de Mars. Remi évêque de Rouen fait dans son église le premier essai du rit romain, que le roi Pepin son frere tâchoit d'établir en France.

767. Anson, ou Anse, encore moine de Laubes, écrit la vie de S. Herme évêque et abbé du même endroit.

768. Un historien anonyme finit ici sa chronique sur les exploits des princes François. Le troisiéme continuateur de Fredegaire fait un corps d'histoire suivie des précedents continuateurs. Le bienheureux Ambroise Autpert met la derniere main à son com-

mentaire sur l'apocalipse. Angelramne est ordonné évêque de Metz le 25 de Septembre. Charlemagne est proclamé roi, et commence aussi-tôt à policer ses états.

769. Tilpin est député à Rome, où il assiste au concile tenu au sujet des images. Charlemagne publie ses premiers capitulaires en faveur du rétablissement de la discipline ecclésiastique.

770. Un anonyme écrit l'histoire de nos rois, dont nous n'avons qu'un fragment. Mort de S. Ambroise évêque de Cahors le 16 d'Octobre. On lui fait honneur, contre la vérité du fait, du traité des mysteres qui est de S. Ambroise, et de celui des Sacrements qui porte son nom. S. Virgile, évêque de Saltzbourg, travaille à la conversion des Carinthiens.

772. Aribon assiste au concile de Dingolving, et écrit la vie de S. Corbinien évêque de Frisingue. Il se tient un Concile en Baviere, dont il reste peu de chose. S. Adalhard se rend moine à Corbie, et donne de grandes esperances pour son progrès dans les Letres et la piété.

773. Anson, depuis abbé de Laubes, écrit la vie de S. Ursmar évêque et abbé du même endroit.

774. Charlemagne apporte de Rome en France le code des canons à l'usage de l'église romaine, qui sert à perfectionner le droit canonique, et fait venir plusieurs savants étrangers pour rétablir les Letres en France. Pierre de Pise, Clement, Paul Warnefride y enseignent avec succès. Ce dernier y compose plusieurs ouvrages. S. Benoît d'Aniane embrasse la vie monastique dans l'abbaïe de S. Seine.

775. Donat, diacre de l'église de Metz, écrit la vie de S. Tron ou Trudon, fondateur du monastere de même nom. Naissance de S. Aldric archevêque de Sens.

776. Anson, ou Anse, est fait abbé de Laubes ; et Ambroise Autpert, de S. Vincent de Voltorne en Italie. S. Paulin est élû patriarche d'Aquilée. S. Sturme, abbé de Fulde, meurt le 17 de Decembre, et laisse un recueil d'usages sur l'office divin et les exercices du cloître. Naissance de Raban Maur, si célebre par ses écrits dans la suite des temps, et archevêque de Maïence.

777. Naissance de Liutbert, depuis premier abbé d'Hirsauge, et l'un des sçavants de son siecle.

778. Mort du bienheureux Ambroise Autpert le 19 de Juillet. S. Benoît d'Aniane travaille à son code des regles. Naissance de l'empereur Louis le Débonaire à Chassenueil en Aquitaine.

779. Charlemagne publie d'autres capitulaires en faveur de la discipline

ecclésiastique et de la police séculiere. Naissance de S. Agobard archevêque de Lyon. Felix, depuis fameux par son herésie de l'adoption, est etabli évêque d'Urgel.

780. Un moine anonyme de S. Denys écrit l'histoire du roi Dagobert I. Charlemagne attire en France Alcuin, le principal restaurateur des Letres dans ce roïaume, et bien-tôt après Theodulfe et Leitrade ses coopérateurs, dans l'exécution du même dessein. S. Eigil, abbé de Fulde, compose la vie de S. Sturme son prédecesseur.

781. L'école du palais commence à se faire de la réputation. Le roi Charles et ses courtisans y prennent des leçons. Louis le Débonaire est couronné roi d'Aquitaine à Rome par le pape Adrien I. Ardon, surnommé Smaragde, embrasse la vie monastique à Aniane.

782. Academie florissante à Aniane sous S. Benoît abbé du lieu.

783. Mort de Megingoz évêque de Wirtzbourg, dont il nous reste trois letres à S. Lulle archevêque de Maïence. Mort d'Arbon évêque de Frisingue, auteur de quelques vies de saints.

784. Naissance de S. Paschase Radbert. On s'attache à perfectionner l'écriture par le changement des caracteres presque barbares mérovingiens, en petits caracteres romains, auxquels succéderent les grands.

785. Un anonyme, prêtre de S. Martin d'Utrecht, fait un sermon sur S. Boniface. Un autre anonyme écrit la vie de sainte Ermelinde vierge en Brabant, et un troisiéme celle de S. Rambert de Joux. Hetton évêque de Bâle, illustre l'école de Richenou. Angelrame, évêque de Metz, va à Rome pour se justifier, et y fournit à cet effet un recueil de canons qui nous reste.

786. Mort de S. Willibalde évêque d'Eichstat, qu'on regarde comme auteur de la vie de S. Boniface de Maïence. Une religieuse d'Heidenhein écrit l'histoire de ce prélat. Un anonyme fait la relation de la guerre de Charles Martel contre les Sarrasins, et de la translation, ou plutôt de l'élévation du corps de S. Servais, évêque de Tongres. Un autre anonyme publie un sermon sur S. Onesime évêque de Soissons. Quelques annalistes mettent ici la mort de S. Lulle, qui n'arriva que l'année suivante.

787. Mort de S. Lulle, archevêque de Maïence le premier de Novembre; et Riculfe, ou Ricolfe, à qui l'on a voulu faire l'injure de lui attribuer les fausses décrétales, lui succede. Un anonyme ecclésiastique du lieu fait l'histoire de l'apparition de S. Michel au

Mont Tumba, aujourd'hui le Mont-saint-Michel. Le roi Charles étant à Rome, fait présent au pape Adrien d'un parfaitement beau pseautier écrit en letres d'or. Il en amene en France d'habiles maîtres de chant, et professeurs de grammaire et d'arithmétique. Il établit des écoles dans toute l'étendue de son roïaume, écrit à cet effet une letre circulaire, et travaille lui-même à corriger les exemplaires de la bible.

788. Godeschalc, poëte, écrit en vers l'éloge du roi Charles. Un anonyme écrit les actes de S. Crepin et S. Crepinien martyrs dans le Soissonnois. Un autre anonyme donne ceux de S. Savinien, honoré à Troïes en Champagne. Charlemagne publie un capitulaire pour corriger divers abus : il emploïe le diacre Paul Warnefride à faire un lectionnaire ou homiliaire, pour servir aux offices de l'église.

789. Un anonyme écrit la vie de S. Didier abbé au diocèse de Bourges, et deux autres celles de S. Loup et de S. Amé, archevêques de Sens. Charlemagne publie quatre ou cinq capitulaires, et renouvellé son ordonnance touchant l'établissement des écoles. En conséquence on en ouvre dans presque toutes les églises cathedrales et les monasteres. Theodulfe, évêque d'Orleans, se signale dans cet établissement. Angelramne, évêque de Metz, engage le savant Paul Warnefride à écrire l'histoire de ses prédecesseurs.

790. Alcuin écrit sa letre à Colcus, importante pour l'histoire de France. Il fait un voïage en Angleterre, d'où il revient au bout de trois ans. Charlemagne écrit son traité sur les sept dons du saint Esprit. Wigbode, poëte chrétien, adresse divers traités sur l'écriture, et quelques poësies au roi Charles. Une religieuse dont on ignore le nom, écrit la vie de S. Wunebalde abbé d'Heidenhein au diocèse d'Eichstat. Edefride, moine de Richenou, en fait un des ornements. Un moine anonyme de saint Nazaire finit ici sa chronique. Angilbert, gendre de Charlemagne, se rend moine à Centule ou S. Riquier.

791. Un poëte anonyme fait en vers l'histoire abregée des évêques de Metz. S. Paulin, patriarche d'Aquilée, tient un concile à Frioul. Il s'en tient un autre à Narbonne contre Felix d'Urgel, présent au concile. Charlemagne fait faire le recueil des letres que les papes, depuis Grégoire III inclusivement jusqu'à Léon III exclusivement, et les empereurs d'orient avoient écrites à Charles Martel son aïeul, à Pepin le Bref son pere, et à lui-même. Le même prince écrit en Septembre à la reine Fastrade,

et lui apprend sa victoire sur les Avares. Mort d'Angelramne évêque de Metz le 26 d'Octobre.

792. Un évêque anonyme écrit un avertissement aux prêtres de son diocèse. Hecelin, moine Benedictin, écrit la vie de S. Aquilin, second du nom, évêque d'Evreux. Wlfin, évêque de Die, publie la vie de S. Marcel évêque de la même ville. On tient un concile à Ratisbonne, où Felix d'Urgel a permission de s'expliquer. Convaincu d'hérésie, il est envoïé à Rome sous la conduite d'Angilbert, et y fait une profession de foi catholique.

793. Alcuin écrit à Felix évêque d'Urgel une letre de charité, à laquelle ce prélat répond par un gros ouvrage rempli d'erreurs. Un historien anonyme finit ici ses annales de France ; un autre anonyme fait la relation du martyre de S. Sauve évêque, et de S. Supere. S. Benoît d'Aniane cultive les sciences dans son abbaïe, ramasse une nombreuse bibliotheque, et fait divers écrits contre l'hérésie de l'adoption. S. Paulin, patriarche d'Aquilée, écrit son traité de la Trinité contre Felix d'Urgel et Elipand de Tolede. Alcuin écrit aussi contre Elipand. Fardulfe, dont il y a quelques petites poësies, est fait abbé de saint Denys. Charlemagne publie un capitulaire pour regler les affaires d'Italie.

794. Theodulfe est ordonné évêque d'Orleans, et ouvre aussi-tôt plusieurs écoles dans son diocèse. Un poëte anonyme fait l'épitaphe de la reine Fastrade femme de Charlemagne. Deux anonymes, l'un ecclésiastique de l'église de Rouen, et l'autre de celle d'Angers, écrivent chacun un pénitentiel. Concile de Francfort contre Elipand et sur les images, auquel assistent S. Paulin d'Aquilée et Alcuin. Charlemagne publie des capitulaires presque tous pris des canons de ce concile. Ce prince écrit à Elipand de Tolede et aux autres évêques d'Espagne. Angilbert est fait abbé de Centule ou S. Riquier.

795. Charlemagne envoïe à Rome, par cet abbé, les livres Carolins, qui y sont mal reçus. L'école de Fontenelle, ou S. Wandrille, reprend son premier lustre. Un auteur anonyme fait la vie de S. Caprais solitaire de Lerins. Charlemagne, qui dès 774 avoit déja écrit à Offa roi des Merciens, lui écrit encore sur la mort du pape Adrien, et fait l'épitaphe de ce pontife, qu'il envoïe à Rome gravée en letres d'or sur une table de marbre.

796. Charlemagne écrit au nouveau pape Léon III, et lui député l'abbé Angilbert pour le féliciter sur son exaltation. Alcuin écrit sa belle letre à Eambalde II son disciple, archevêque d'Yorc.

Un anonyme, moine de S. Lucien de Beauvais, donne l'histoire du martyre de ce Saint. Saint Benoît, abbé d'Aniane, y ouvre une école qui devient célebre. Alcuin écrit la vie de saint Willibrorde évêque d'Utrecht, et celle de S. Vaast d'Arras. Charlemagne lui donne l'abbaïe de S. Martin à Tours, où Alcuin établit une école. S. Adalhard, abbé de Corbie, est fait conseiller et principal ministre du jeune Pepin roi d'Italie. Angilbert adresse un poëme à ce même prince.

797. Des anonymes publient plusieurs recueils de formules. L'école de S. Martin de Tours se rend la plus célebre qui fût en France. On vient y étudier de toutes parts. Charlemagne publie un capitulaire contre ceux des Saxons qui violoient les loix du roïaume. Alcuin finit l'histoire en vers des archevêques d'Yorc, qu'il avoit commencée l'année précedente. Saint Benoît d'Aniane publie sa concorde des regles, et Theodulfe d'Orleans son célebre capitulaire.

798. Alcuin écrit ses sept livres contre Felix d'Urgel. Charlemagne publie un capitulaire pour le reglement de sa maison. Leidrade est fait archevêque de Lyon. Un auteur anonyme écrit la vie de S. Tresain prêtre au diocèse de Reims. Un autre anonyme fait la vie de S. Maximin évêque de Treves. D'autres anonymes écrivent les vies de S. Serenie et de S. Serené solitaires, l'un au diocèse de Séez, et l'autre au Maine. Angilbert, abbé de S. Riquier, fait fleurir les sciences dans son monastere, et l'enrichit d'une bonne bibliotheque. Smaragde, depuis abbé en Lorraine, adresse au roi Charles son *via Regia*.

799. Le roi Charles écrit à tous les évêques de ses états pour les consulter sur divers points de doctrine et de discipline. Leidrade et S. Benoît d'Aniane sont députés en Espagne pour l'hérésie de Felix d'Urgel. Un anonyme finit ici ses annales de France. Cathwlfe écrit une letre d'exhortation au roi Charles. Charlemagne publie un capitulaire contre les corévêques, et une ordonnance en faveur des ecclésiastiques. Felix d'Urgel, dans une assemblée d'Aix-la-Chapelle, abjure son hérésie, et fait une profession de foi catholique. Il est cependant déposé pour ses rechûtes et relegué à Lyon. Leidrade, qui en étoit archevêque, y établit des écoles célebres. Un poëte anonyme décrit en vers l'entrevûe de Charlemagne et du pape Leon III. Un anonyme de l'Armorique écrit la vie de S. Maclou ou S. Malo. Theodulfe compose son poëme contre les juges, et diverses autres poësies. Jessé est fait évêque d'Amiens, et choisi avec d'autres prélats

lats pour reconduire Léon III à Rome, et y informer des insultes faites à ce pontife.

800. Leidrade est envoïé en Espagne avec Nefride de Narbonne et Benoît abbé d'Aniane, pour y achever d'éteindre l'hérésie de Felix. Alcuin leur adresse ses livres contre Elipand. Angilbert fait élever une église magnifique à S. Riquier. Naissance d'Adon, depuis célebre par son savoir, et archevêque de Vienne; de S. Aldric évêque du Mans dans la suite, et de S. Anschaire, depuis apôtre du Nord, et archevêque de Hambourg. Alcuin se retire à S. Martin de Tours, et y prend la direction de l'académie, qui devint la mere de plusieurs autres, nommément de celle de Ferrieres en Gâtinois sous Sigulfe disciple d'Alcuin. Mort de Tilpin archevêque de Reims le premier de Septembre. On rapporte à ce même temps un écrivain nommé Philomena, ou Philomela, auteur supposé d'un roman. Charlemagne est couronné empereur à Rome, et proclamé Auguste le jour de Noël.

801. Alcuin travaille à ses commentaires sur l'Ecclésiaste, sur S. Jean, et à plusieurs autres ouvrages. Divers écrivains travaillent à des martyrologes. Charlemagne écrit pour donner quelques avis à Garibalde, ou Gerbaud, évêque de Liege, qui, en conséquence, adresse aux fidéles de son diocèse des instructions, et à ses prêtres une letre pastorale. Charlemagne donne son addition aux lois des Lombards, et deux capitulaires, l'un en faveur du saint siege, l'autre sur le devoir des évêques; établit un hôpital avec une bibliotheque à Jerusalem pour les pelerins de ses états, et acheve d'établir le rit romain dans l'Eglise gallicane. Angilbert fait un petit poëme à l'honneur de S. Eloi et de saint Riquier. Magnon, ou Magnus est élevé sur le siege archiepiscopal de Sens.

802. Au commencement de cette année, Raban, depuis archevêque de Maïence, et Haimon, depuis évêque d'Halberstat, vont étudier à Tours sous Alcuin, qui écrit sa fameuse letre en faveur des moines de S. Martin, sur leur differend avec Theodulfe d'Orléans; et Charlemagne y répond. Saint Paulin d'Aquilée préside au concile d'Aix-la-Chapelle. Deux auteurs anonymes écrivent chacun un pénitentiel. S. Ludger est élu évêque du Mimigerneford, aujourd'hui Munster. Charlemagne publie deux capitulaires pour l'instruction de ses envoïés; fait recevoir la liturgie romaine, corriger et recueillir les loix de son roïaume. Il écrit une letre un peu vive aux moines de S. Martin de

Tours. Wettin, ou Guettin, est fait modérateur de l'école de Richenou. Jessé est envoïé ambassadeur à C. P. par Charlemagne. S. Aldric, depuis archevêque de Sens, se rend moine à Ferrieres. Fridugise, disciple d'Alcuin, publie une letre sur le néant et les ténebres.

803. Alcuin fait l'histoire de S. Riquier en vers et en prose. S. Paulin tient un concile à Altino, dont on a les actes. Un anonyme finit ici des annales qui nous restent. Charlemagne publie plusieurs capitulaires en faveur de la discipline ecclésiastique, et fait retoucher la loi salique. Waldon, abbé de Richenou, enrichit son monastere d'une belle bibliotheque, qui fut considérablement augmentée dans la suite par Regimbert moine de la même abbaïe. A la fin de cette année, Raban et Haimon quittent l'école de Tours, et retournent à Fulde.

804. Mort de S. Paulin patriarche d'Aquilée le 11 de Janvier, et d'Alcuin le 10 de Mai. Fridugise, disciple de ce dernier, lui succéde, quoique chanoine, dans la dignité d'abbé de S. Martin à Tours. Un anonyme écrit le martyrologe dit de Gellone, ou de S. Guillem du désert. S. Agobard est ordonné prêtre. Etablissement d'une école pour le grec et le latin à Osnabruck en Westfalie par les soins de Charlemagne. Pascase Radbert se fait moine à Corbie. S. Eigil, depuis abbé de Fulde, écrit la vie de S. Sturme, un de ses prédecesseurs. Raban est préposé pour y enseigner avec Samuel, depuis évêque de Wormes.

805. Leon, moine François retiré au mont des Oliviers, écrit sa letre au pape Leon III. Magnon, archevêque de Sens, fait son recueil de notes sur le droit, qu'il adresse à Charlemagne. Smaragde, abbé de S. Michel, prend beaucoup de part au renouvellement des études, et ouvre dans son monastere une école célebre. Angelome se retire à Luxeu, où il embrasse l'état monastique. Mellin y enseigne avec réputation. Charlemagne publie divers capitulaires, dont l'un est très-important pour le renouvellement des études.

806. Mort de Fardulfe, abbé de S. Denys, dont on a quelques poësies. Un auteur anonyme finit ici ses annales de France. Hetton, de modérateur des écoles de Richenou, est fait abbé du monastere. Naissance d'Hincmar, depuis archevêque de Reims. Charlemagne tient une assemblée à Thionville, où il fait son testament, qui fut ensuite réformé par un autre, et fait confirmer divers capitulaires. Leidrade de Lyon lui écrit sa letre sur l'état de son église. Le même prélat en adresse une autre de consolation à sa propre sœur. Eginhard, gendre de Charlemagne

et sur-intendant de ses bâtimens, est député à Rome par ce prince pour faire confirmer son testament par le pape. L'école de Fulde, qui avoit commencé à se rendre célebre, tombe par la tyrannie de l'abbé Ratgar. Raban publie son fameux traité de la croix.

807. Ansegise, premier collecteur des capitulaires de nos rois, est fait abbé de S. Germer de Flaix. Naissance de Walafride Strabon, l'un des plus heureux génies de son temps.

808. Adon est mis tout enfant dans l'abbaïe de Ferrieres, où il se fait moine. Hetton, abbé de Richenou, est ordonné évêque de Bâle, et publie peu après des statuts pour établir le bon ordre dans son clergé.

809. Mort de S. Ludger, évêque de Munster le 26 de Mars, et de saint Simpert évêque d'Ausbourg le 13 d'Octobre. Deux historiens finissent ici, l'un des annales, l'autre une chronique. Pascase Radbert enseigne à Corbie, où il a pour disciple S. Anschaire, dans la suite apôtre du Nord; et Odon, depuis évêque de Beauvais. Charlemagne publie deux capitulaïres en faveur de l'Eglise et de l'Etat. Theodulfe d'Orleans fait, par ordre de ce prince, un recueil des passages des peres sur la procession du S. Esprit. Eginhard finit à cette année un petit abregé des six âges du monde par le vénérable Bede.

810. Un moine anonyme de S. Denys finit ici sa chronique. Amalaire est fait archevêque de Treves. Smaragde, abbé de S. Michel, est député à Rome avec Jessé, évêque d'Amiens, et Adalhard abbé de Corbie, et met par écrit la conference entre le pape Leon III et les députés de Charlemagne sur l'addition du *Filioque*. Martin, Mothaire, et quelques autres poëtes anonymes fleurissent à S. Denys. Naissance de Wandalbert moine de Prom, qui s'est rendu fameux par son martyrologe. Charlemagne publie quelques capitulaires sur la police ecclésiastique et séculiere. Il écrit à Nicéphore empereur des Grecs une letre qu'on a encore.

811. Mort d'Hardouin moine de Fontenelle, fameux copiste, un des premiers qui a ressuscité en France le petit caractere romain. Charlemagne fait son testament qui est devenu célebre dans l'histoire. Amalaire va en Saxe pour y établir la religion chrétienne, et répond ensuite à la letre circulaire de l'empereur aux Métropolitains sur les cérémonies du baptême. Magnus de Sens, Leidrade de Lyon, Jessé d'Amiens, Theodulfe d'Orléans font des traités en réponse à la même letre. D'autres pré-

lats François moins connus imitent leur exemple ; et deux autres anonymes en font autant. Dungal, reclus à S. Denys, écrit sa letre à Charlemagne sur deux prétendues éclipses arrivées l'année précédente. Hetton, évêque de Bâle, est envoïé en ambassade à C. P. par Charlemagne, et fait une relation de son voïage.

812. L'empereur n'étant pas content du premier écrit de Leidrade sur le Baptême, ce prélat en fait un autre qu'il adresse au même prince. Un écrivain anonyme publie des actes de S. Quentin martyr ; et un anonyme, moine d'Aniane, finit ici ses annales, qu'un autre moine du même endroit continua dans la suite. Smaragde, abbé de S. Michel, profitant du repos dont il jouissoit, l'emploïe à écrire un commentaire sur Donat, ses postilles sur les épitres et les évangiles de l'année, et plusieurs autres ouvrages.

813. Amalaire, archevêque de Treves, est envoïé à C. P. en qualité d'ambassadeur. Remi, évêque de Coire, fait son recueil de canons. Charlemagne indique différents conciles qui se tiennent à Arles, à Reims, à Maïence, à Tours, à Chalons-sur-Saonne. On y répond aux questions proposées sur le Baptême, et on y fait de beaux reglements pour les écoles. Hetton, évêque de Bâle, publie son instruction, ou capitulaires, au clergé de son diocèse. En septembre, Louis le Débonaire est déclaré et couronné empereur à Aix-la-Chapelle par Charlemagne son pere devant les grands du roïaume. Frothaire, dont on a un recueil de letres, est ordonné évêque de Toul dans le concile tenu à Reims.

814. Deux historiens anonymes finissent ici, l'un des annales, l'autre une chronique fort abregée. Mort de Charlemagne le 28 de Janvier : premiere époque d'une nouvelle décadence des letres depuis leur renouvellement. Mort d'Angilbert abbé de S. Riquier le 18 de Février, et de Riculfe de Maïence. L'abbé Colomban écrit son poëme ou chant lugubre sur la mort de Charlemagne. Theodulfe d'Orleans fait un poëme sur l'arrivée de l'empereur Louis dans sa ville épiscopale. Hilduin, moine de saint Denys, succede à Waldon, ou Walton, dans la dignité d'abbé de ce monastere. Amalaire de Treves revient de son ambassade à C. P. dont il dresse une relation, et meurt peu de temps après. Hetti lui succede dans son siege.

815. Theodemir reçoit quelques commentaires sur l'écriture de la part de Claude évêque de Turin, et engage ce prélat à en com-

poser d'autres. Un anonyme finit ici son histoire abregée de France. Leidrade, archevêque de Lyon, abdique l'épiscopat, et se retire à S. Medard de Soissons. Modoin, dont on a quelques poësies, est fait évêque d'Autun. Louis le Débonaire publie son premier capitulaire en faveur des Espagnols retirés dans ses états. Deux auteurs inconnus écrivent, l'un de mauvais actes de S. Victor, martyr à Marseille, l'autre une relation de ses miracles. Wlfin Boëce paroît à la tête d'une école à Orleans, où il enseigne avec réputation.

816. Gotzbert, qui a fait quelques écrits sur la vie et les miracles de S. Gal, est fait abbé du monastere du même nom. S. Agobard succede dans le siege de Lyon à Leidrade, retiré au monastere de S. Medard à Soissons. Thegan, un des historiens de Louis le Débonaire, est fait corévêque de Treves. Benoît préside à l'école de Fontenelle. Ordination d'Ebbon archevêque de Reims. Liutbert, depuis premier abbé d'Hirsauge, qui laissa plusieurs écrits de sa façon, se rend moine à Fulde. Badurade est fait évêque de Paderborne, et il y établit une école dont on parle avec éloge. S. Benoît d'Aniane écrit son dialogue sur l'état de l'église. Hetton, évêque de Bâle, aïant fait rebâtir sa cathedrale, en fait la dédicace. Amalaire, prêtre de Metz, se trouvant à la tête de l'école du palais, travaille à la regle des chanoines et chanoinesses. Il se tient en Septembre un concile célebre à Aix-la-Chapelle, où l'on confirme les regles pour les chanoines et les chanoinesses religieuses. L'empereur Louis les envoïe à tous les métropolitains de ses états, et leur adresse à cet effet une letre circulaire.

817. Les troubles commencent en France par la révolte de Bernard roi d'Italie, et contribuent à la décadence des Letres. S. Benoît d'Aniane préside à l'assemblée des abbés tenue à Aix-la-Chapelle, où l'on fait de beaux reglemens pour les moines. Un historien sans nom finit ici ses annales, qui sont les mêmes que celles d'Hildenhein. Halitgaire est ordonné évêque de Cambrai. L'empereur Louis le Débonaire fait le partage de ses états entre ses trois enfants, et publie un capitulaire pour regler la discipline ecclésiastique et monastique. S. Adalhard, abbé de Corbie est exilé dans l'isle de Hero, et compose dans cet exil son traité sur l'ordre ou l'état du palais. L'empereur Louis donne à Ansegise l'abbaïe de Luxeu. Eginhard est accusé d'avoir eu part aux troubles de l'état, et s'en justifie par une longue letre à l'impératrice Hermengarde.

818. Un écrivain anonyme finit ici les annales dites de Moissac, qui sont presque les mêmes que celles d'Aniane. Mort de Magnon archevêque de Sens, et de Felix d'Urgel. Jeremie succede au premier. S. Eigil est établi abbé de Fulde à la place de Ratgar exilé pour son mauvais gouvernement; l'école de Fulde reprend un nouveau lustre. S. Agobard écrit pour réfuter un ouvrage que Félix d'Urgel avoit laissé à sa mort en faveur de son hérésie. L'abbé Smaragde publie son commentaire sur la regle de S. Benoît. Theodulfe d'Orleans accusé d'avoir trempé dans la révolte de Bernard roi d'Italie, est disgracié et enfermé dans un monastere à Angers. Wettin enseigne avec réputation les letres à Richenou, et voit entre ses disciples le célebre Walafride Strabon. Raban publie son beau traité de l'institution des clercs pour l'utilité de ses éleves.

819. Louis le Débonaire publie des capitulaires pour éclaircir la loi salique. Candide, moine de Fulde, écrit la vie de S. Baugulfe abbé du même endroit. On peut rapporter à cette année la mort de Leidrade archevêque de Lyon, retiré depuis quelques années à S. Médard de Soissons. Raban fait une dédicace de son institution des clercs à Heistulfe archevêque de Maïence.

820. Louis le Débonaire publie quelques capitulaires pour la police civile. Saint Aldric est ordonné prêtre, et choisi pour modérateur de l'école du palais. Amalaire de Metz publie son traité des offices ecclésiastiques. Grimalde depuis abbé de saint Gal, enseigne avec réputation à Richenou; et S. Anscaire avec Vitmar à Corbie, en l'absence et sous la direction de saint Pascase Radbert. On peut rapporter à cette année la mort de Smaragde abbé de saint Michel, un des plus savants hommes de son siecle. Fridugise, déja abbé de S. Martin de Tours, accepte encore l'abbaïe de Sithiu, ou S. Bertin. Raban fait pour l'utilité de ses éleves, un traité du calcul ou supputation des temps.

821. Saint Benoît d'Aniane écrit à Nibridius archevêque de Narbonne, et à Georges abbé d'Aniane, et meurt le onze de Février. Il se tient un concile à Thionville, dont il reste quelques décrets. Jonas est fait évêque d'Orleans, et Aldric abbé de Ferrieres. Theodulfe d'Orleans reçoit sa liberté, et meurt peu de temps après le 18 de Septembre. S. Adalhard, abbé de Corbie, est rappelé de son exil. Dispute litéraire entre Agobard de Lyon, et Fridugise abbé de saint Martin, laquelle attire

des écrits de part et d'autre. Walafride Strabon n'aïant encore que quinze ans, publie des poësies qui méritent l'estime du public.

822. Louis le Débonaire fait un capitulaire pour confirmer les decrets du concile de l'année précédente. Mort de S. Eigil abbé de Fulde. S. Adalhard, abbé de Corbie, fait ses Statuts pour le gouvernement de son abbaïe. Halitgaire évêque de Cambrai et Ebbon archevêque de Reims vont prêcher l'évangile en Saxe, et jusqu'en Danemarck. Assemblée d'un concile à Attigni, où Louis le Débonaire se soumet à la pénitence publique. Hilduin, abbé de S. Denys, est fait archichapelain du palais. Candide succede dans la direction de l'école de Fulde à Raban, qui est élû abbé du monastere, et écrit la vie de saint Egil prédecesseur de Raban. Celui-ci fait son commentaire sur S. Matthieu. Ardon Smaragde écrit la vie de S. Benoît d'Aniane. Loup, qui devint depuis si célebre par son sçavoir, est mis tout enfant dans l'abbaïe de Ferrieres, où il se fit moine. Dispute entre Agobard de Lyon, le corévêque Amalaire, et le diacre Flore au sujet des rits ecclésiastiques.

823. Fondation de la nouvelle Corbie, aujourd'hui Corwei en Saxe, où l'on ouvrit dès l'année suivante une école qui devint célebre, et d'un grand secours pour les missions et pour les letres. Hetton se défait de l'évêché de Bâle pour vivre en simple moine à Richenou. Ansegise est fait abbé de Fontenelle. Hilduin, déja abbé de S. Denys, possede encore les abbaïes de S. Germain des Prez, et de S. Medard de Soissons. Il rétablit la discipline réguliere à S. Denys. Freculfe est fait évêque de Lisieux, et écrit à Raban pour lui demander un commentaire sur les livres de Moïse. Raban commence à y travailler dès lors. Naissance de Charles le Chauve le 13 de Juin. Il se tient une assemblée des Etats à Compiegne, dont S. Adalhard de Corbie est l'ame, et où il agit avec zele en faveur de l'Eglise. Louis le Débonaire publie un fort beau capitulaire pour le bien de l'Eglise et de l'Etat.

824. Mort de Wettin modérateur des écoles de Richenou, célebre par ses visions, qu'Hetton évêque de Bâle met aussi-tôt par écrit. Hilduin accompagne à Rome l'empereur Lothaire, et pacifie les troubles survenus à l'occasion de l'élection du pape Eugene. L'école de S. Gal devient fameuse sous l'abbé Gotzbert, qui enrichit la bibliotheque de quantité de livres, en quoi il fut imité par ses successeurs. On y cultive non seulement les sciences,

mais aussi les beaux arts. Freculfe, évêque de Lisieux, est envoïé à Rome avec Adegaire et quelques autres pour la grande affaire des images. Grimald, depuis abbé de S. Gal, est fait archichapelain de Louis roi de Germanie. Tatton enseigne à Richenou à la place de Wettin. S. Adalhard, abbé de Corbie, finit de bâtir la célebre abbaïe de Corwei en Saxe; et S. Anscaire y est établi le premier modérateur des études. Dodane, dont il y a un monument de literature et de piété, épouse Bernard duc de Septimanie.

825. Jonas d'Orleans assiste à la translation du corps de S. Hucbert, et en écrit l'histoire. Un auteur anonyme, moine de Ferrieres, écrit la vie d'Alcuin, et un autre anonyme celle de S. Aicadre abbé de Jumieges. Mort de S. Bernowin évêque de Clermont, auteur de quelques poësies. Theodemir, abbé de Psalmodi, réfute Claude de Turin. Walafride Strabon met en vers les visions de Wettin écrites en prose par Hetton, et fait un poëme à l'honneur de ce dernier. S. Anschaire va prêcher en Danemarck. Le premier de Novembre il se tient à Paris, au sujet des images, un fameux concile, auquel se trouvent Ebbon de Reims, Jeremie de Sens, Halitgaire de Cambrai, Freculfe de Lisieux, Jonas d'Orleans, et grand nombre d'autres. Halitgaire et Amalaire sont députés pour en porter les actes à la Cour. Jeremie et Jonas sont chargés de faire des extraits de ces mêmes actes pour être envoïés à Rome. Raban, à la priere d'Heistulfe, archevêque de Maïence, compose la premiere partie de ses sermons ou homelies.

826. Mort de S. Adalhard abbé de Corbie le 2 de Janvier. L'empereur Louis écrit au pape Eugene II, et lui envoïe par Jeremie de Sens et Jonas d'Orleans les actes du concile de Paris sur les images. Agobard de Lyon compose son traité sur les images, Ermoldus Nigellus écrit et fait présenter son poëme à l'empereur Louis le Débonaire sur les grandes actions de ce prince. L'école de Corbie tombe entre les mains d'un Macaire hibernois, qui y introduit des subtilités philosophiques. Mort de Theodemir abbé de Psalmodi, qui avoit porté les premiers coups à l'hérésie de Claude de Turin. Rodoin prieur de S. Medard à Soissons, à qui l'on fait honneur d'un supplément à la vie de ce Saint, apporte de Rome à son monastere le corps de saint Sebastien, et partie de celui de saint Grégoire le Grand.

827. Ansegise, abbé de Fontenelle, fait la collection des capitulaires de

de Charlemagne, et de ceux de Louis le Débonaire, qui avoient paru jusques-là. Dungal, reclus à S. Denys, écrit contre Claude de Turin. Le corévêque Amalaire fait un voïage à Rome, et donne ensuite une nouvelle édition de ses offices ecclésiastiques. Hildemar moine françois, dont on a un commentaire sur la regle de S. Benoît, est appellé en Italie par Angilbert archevêque de Milan pour la réforme des monasteres. Il y a de l'apparence que le reclus Dungal ne vécut pas au-delà de cette année. Eginhard reçoit de Rome des reliques des saints martyrs Marcellin et Pierre, et en prend occasion de bâtir le monastere de Selgenstat, dont il devient abbé. Jonas, évêque d'Orleans, écrit son institution des laïcs en faveur du comte Mathefrede. Raban fait ses commentaires sur les quatre livres des Rois, et les envoïe à Hilduin abbé de S. Denys.

828. Friduric, à qui l'on attribue quelques écrits, est ordonné évêque d'Utrecht. Halitgaire, évêque de Cambrai, est envoïé en qualité d'ambassadeur à C. P. et en revient la même année. Freculfe, évêque de Lisieux, commence à travailler à son histoire universelle. Jonas, évêque d'Orleans, écrit son instruction pour Pepin roi d'Aquitaine. Placide, moine d'Hautvilliers, préside à l'école de ce monastere. Eginhard fait l'histoire de l'invention et de la translation des corps de S. Marcellin et de S. Pierre martyrs, et peu de temps après il écrit la vie de Charlemagne. Hilduin est ordonné évêque de Verdun, et succede à Herilan. Louis le Débonaire se trouvant à Fulde, Raban lui présente ses commentaires sur les livres des Rois. Sur la fin de cette année, l'empereur Louis indique quatre conciles pour l'année suivante. Mort de Jeremie archevêque de Sens, un des grands prélats de son siécle.

829. Les quatre conciles indiqués l'année précédente, se tiennent à Paris, à Maïence, à Lyon, et à Toulouse. Les plus savants évêques du roïaume se trouvent à celui de Paris, le seul dont on ait les actes. Agobard préside à celui de Lyon, et Hilduin de Verdun assiste à celui de Maïence. L'empereur Louis publie à Wormes un capitulaire contre divers abus. Raban met au jour son traité contre ceux qui contredisent la regle de saint Benoît. Nouveaux troubles en France par la révolte des trois fils de l'empereur

Louis contre leur propre pere : évenement fatal aux Letres. Loup, depuis abbé de Ferrieres, est envoïé étudier à Fulde par Aldric abbé de Ferrieres, qui fut fait cette année archevêque de Sens. Charles le Chauve est déclaré roi d'Allemagne et de Bourgogne. S. Anschaire va prêcher en Suede avec Wismar moine de Corbie. Eginhard finit ici ses annales. Raban publie ses commentaires sur les Paralipomenes, et les dédie à Louis roi de Germanie. Il travaille aussi-tôt à expliquer les livres des Machabées.

830. Mort d'un historien anonyme qu'on croit, sans fondement, moine de S. Cibard à Angoulême, et dont il y a une histoire de Charlemagne et de Louis le Débonaire en forme d'annales. Wlfin Boëce écrit la vie de S. Junien abbé de Mairé en Poitou. Halitgaire, évêque de Cambrai, compose son pénitentiel à la priere d'Ebbon de Reims. Révolte d'Hilduin contre Louis le Débonaire. Il est dépouillé de ses abbaïes et de la dignité d'Archichapelain, et est envoïé en exil à la nouvelle Corbie en Saxe. Hincmar suit Hilduin son abbé dans son exil. S. Paschase Radbert publie la vie de S. Adalhard abbé de Corbie. L'école de Richenou devient plus florissante que jamais sous la direction de Walafride Strabon. S. Anschaire est sacré archevêque de Hambourg. On tient une assemblée à Nimegue, où Jessé d'Amiens est déposé de l'épiscopat pour sa révolte contre l'empereur Louis. Gotzbert, abbé de S. Gal, travaille à augmenter la bibliotheque de son monastere, et à y élever une nouvelle église.

831. Mort d'Halitgaire évêque de Cambrai le 25 de Juin. Hilduin est rappellé de son exil et rétabli dans ses abbaïes. Saint Paschase Radbert écrit son traité du corps et du sang du Seigneur. Milon moine et modérateur de l'école d'Elnone, où S. Amand écrit en vers la vie de ce Saint. Charles le Chauve est établi roi d'Aquitaine. Candide, modérateur des écoles de Fulde, fait une explication de la passion suivant la Concorde. Walafride Strabon étudiant l'écriture sous Raban, commence à travailler à la glose ordinaire. Freculfe de Lisieux publie la premiere partie de son histoire universelle, et la dédie à Helizachar chancelier de l'Empire. Raban forme le dessein d'écrire sur les épitres de S. Paul, et l'exécute dans la suite.

832. Haimon, depuis évêque d'Halberstat, et Loup, depuis abbé de Ferrieres, enseignent à Fulde, l'un la theologie, l'autre les belles letres. Rudolfe y donne aussi des leçons, et s'y acquiert de la réputation. Angelome, moine de Luxeu, publie son commentaire sur la Genese. Adon va demeurer à l'abbaïe de Prom, soit pour y enseigner ou pour y étudier. Mort de Rodoin prieur de S. Medard à Soissons, qui laisse une ample relation de sa façon des miracles operés par l'intercession de S. Sebastien. Ordination de S. Aldric le 22 de Decembre pour remplir le siege de l'église du Mans.

833. Mort d'Ansegise abbé de Fontenelle, en Juillet. Le chroniqueur anonyme de Fontenelle finit ici l'histoire ou la chronique de cette abbaïe. Louis le Débonaire déposé de l'Empire : ce qui eut de facheuses suites pour les Letres. Agobard écrit un apologetique, où il justifie la révolte des enfants de l'empereur Louis le Débonaire. Joseph, auteur supposé, exerce la charge de vice-chancelier sous le roi Pepin, et devient ensuite chancelier sous Charles le Chauve. Hincmar est fait abbé de Compiegne et de Flaix, ou S. Germer. S. Aldric de Sens accorde un privilege au monastere de S. Remi à Sens, important pour l'histoire. Modoin, évêque d'Autun, est établi gouverneur d'Auvergne. Raban écrit à l'empereur Louis sa longue letre de consolation pour tâcher d'adoucir les peines de sa disgrace. Naissance d'Heric, depuis moine de S. Germain d'Auxerre, et célebre par son savoir.

834. Mort de Fridugise adbé de S. Martin de Tours, et de Haimin moderateur de l'école de S. Vaast d'Arras, dont il nous reste divers écrits. Adalhard, abbé de S. Martin de Tours, assigne des revenus aux chanoines Amalric, Milon et Guischard pour enseigner gratuitement. Ebbon de Reims est relegué à Fulde, en punition de sa révolte contre son prince. Micon, savant moine de S. Riquier, est mis à la tête de l'école de ce monastere. Il s'éleve entre le corévêque Amalaire et Flore diacre de l'église de Lyon une autre dispute encore plus vive que la premiere, au sujet de l'Eucharistie. Louis le Débonaire est rétabli sur le thrône. Hildemar, moine françois, écrit à Urse, évêque de Benevent, une letre sur l'orthographe. Haimon, depuis évêque

d'Halberstat, sans cesser d'enseigner les sciences ecclésiastiques travaille à plusieurs commentaires sur l'écriture. Raban adresse à l'empereur Louis un traité des vices et des vertus, avec une longue préface qui est une seconde letre de consolation.

835. En Février, le rétablissement de l'empereur Louis est confirmé dans l'assemblée de Thionville, où Flore de Lyon porte ses accusations contre le corévêque Amalaire. Agobard de Lyon y est cité et déposé de l'épiscopat, avec Ebbon de Reims; et l'on fait le procès aux autres factieux. Commencement de l'irruption des Normands en France, cause de la décadence des Letres. Freculfe de Lisieux publie la seconde partie de son histoire universelle, qu'il dédie à l'Impératratrice Judith. On peut rapporter à la fin de cette année la mort de Hermoldus Nigellus, historien et poëte. Hildemar, moine françois, fait un commentaire sur la regle de S. Benoit. Raban écrit son explication du livre de Josué, et la dédie à Friduric évêque d'Utrecht.

836. En Février il se tient un grand concile à Aix-la-Chapelle, dont on a des actes fort amples. Le concile députe Aldric évêque du Mans vers Pepin roi d'Aquitaine. Mort d'Hetton évêque de Bale le 17 de Mars. Louis le Débonaire écrit à Hilduin abbé de S. Denys, pour l'engager à composer ses aréopagitiques, à quoi cet abbé commence à travailler. Angelome, moine de Luxeu, publie son commentaire sur les livres des Rois. Mort de S. Aldric archevêque de Sens le 10 d'Octobre, et de Jessé évêque d'Amiens. S. Paschase Radbert travaille à son commentaire sur S. Matthieu, qu'il continua ensuite à diverses reprises, et au premier livre de la vie de Wala abbé de Corbie. Loup, depuis abbé de Ferrieres, revient de Fulde en son monastere. Raban finit ses commentaires sur les livres de Judith et d'Esther, et les dédie à l'impératrice Judith.

837. Un anonyme, moine de Corwei en Saxe, écrit l'histoire de la translation des reliques de S. Vite ou Gui, de S. Denys à son monastere. Gotzbert, abbé de S. Gal, se démet de sa dignité. Agobard est rétabli sur son siege. Tegan, corévêque de Treves, écrit l'histoire de l'Empereur Louis le Débonaire. Ermentaire, abbé de Hermoutiers, publie son premier livre des miracles de S. Filibert. Quelques-uns

placent ici la mort du corévèque Amalaire dont il y a divers écrits. Candide, qui dirigeoit les écoles de Fulde, écrit une letre dogmatique; savoir, si Jesus-Christ a pû voir Dieu des yeux du corps? Raban aïant fini son commentaire sur le livre de la Sagesse, le dédie à Otgaire archevêque de Maïence. Il commence le même travail sur l'Ecclésiastique. Bertold, moine de Mici, écrit la vie de saint Maximin premier abbé du lieu, et la dédie à Jonas évêque diocésain.

838. Raban finit son commentaire sur l'Ecclésiastique, et le dédie à Otgaire son archevêque. Mort de Modoin évêque d'Autun, dont il nous reste quelques poësies. Hilduin, abbé de S. Denys, prête serment de fidélité au roi Charles. Fondation de l'abbaïe d'Hirsauge au diocèse de Spire, qui devient une célebre académie, dans laquelle Ludbert, ou Liudbert, donne les premieres leçons. Martyre de S. Friduric évêque d'Utrecht le 18 de Juillet. Haimon écrit son traité sur l'amour de la céleste patrie. Humbert, évêque de Wirtzbourg, écrit à Raban pour lui demander ses commentaires sur l'Heptateuque. Celui-ci lui envoïe l'explication du livre des Juges, et de celui de Ruth.

839. Mort d'Eginhard abbé de Selgenstat, l'un des plus savants hommes de son siécle. Haimon quitte l'emploi de professeur à Fulde, et est fait abbé d'Hirsfeld. Wandelbert écrit la vie de saint Goar. Altfride, historien de saint Ludger, est ordonné évêque de Mimigerneford, aujourd'hui Munster. Raban commence son grand commentaire sur le prophéte Jérémie.

840. Un anonyme, moine de S. Martial de Limoges, finit ici sa chronique. Walafride Strabon écrit son traité de l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques. S. Aldric, évêque du Mans, tient un synode, où il fait divers beaux reglements, et fait un troisiéme testament. Mort d'Agobard archevêque de Lyon le 6 de Juin, et de l'empereur Louis le Débonaire le 20 du même mois. Amolon est élu pour succéder à Agobard. Frothaire, évêque de Toul, assiste au parlement d'Ingelheim, où Ebbon, archevêque de Reims, est solemnellement rétabli, après être sorti de sa prison de S. Benoît sur Loire. Hilduin, abbé de S. Denys, viole le serment de fidélité qu'il avoit prêté au roi Charles, s'attache

à Lothaire, et meurt dans la même année. Un historien anonyme finit ici les actes de S. Aldric évêque du Mans. L'historien Nithard est envoyé en ambassade vers l'empereur Lothaire par le roi Charles le Chauve. Rodulfe est fait archevêque de Bourges. Chrétien Bruthmar est appellé de Corbie à Stavelo, et successivement à Malmedi, où il enseigne les sciences ecclésiastiques. Ebbon de Reims publie son apologie le 6 de Décembre.

Fin de la Table chronologique.

TABLE
DES AUTEURS
ET DES PRINCIPALES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

B

C

F

H

J

M

Q

R

S

T

S. Tafon, abbé de S. Vincent de Volturne, sa vie écrite par le B. Autpert, 150. Mérite de cet écrit et de ses éditions, 151.

V

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le deuxième et troisiéme volume de l'*Histoire Literaire de la France*. A Paris ce 6 Avril 1735.

LANCELOT.

PRIVILEGE DU ROY

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé PIERRE-MICHEL HUART l'aîne, Libraire a Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en main deux Ouvrages qui ont pour titre : L'HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE : LES ANTIQUITEZ ECCLÉSIASTIQUES, TRADUITES DE L'ANGLOIS DE JOSEPH BINGHAM, qu'il souhaiteroit faire imprimer et donner au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Letres de Privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier et beaux caracteres, suivant la feuille imprimée et attachée pour modele, sous le Contrescel des Présentes : A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis et permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Livres ci-dessus specifiés, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, et autant de fois que bon lui semblera, sur papier et caracteres conformes à ladite feuille imprimée et attachée sous notre dit Contrescel, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de huit années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits et de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, et de tous dépens, dommages et interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, et notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq; et qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdits Livres, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin ; et qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, et un dans celle de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin ; le tout à peine de nullité des Présentes; Du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir ledit exposant ou ses ayans cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires foi soit ajoûtée comme à l'original . Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de foaire pur l'execution d'icelles

tous Actes requis et necessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de Haro, Charte Normande et Lettres à ce contraires ; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR : DONNÉ à Paris le trentiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens trente-deux, et de notre Regne le dix-septiéme. Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre VIIe *de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris,* N° 393. fol. 378. *conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris le* 22 *Juillet* 1732.

Signé, G. MARTIN, *Syndic.*

PARIS. — Impr. Paul DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45

NOTES

ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LE TOME QUATRIÈME.

I.

ÉTAT DES LETRES, VIII SIECLE. — P. 1-33.

Page 23, ligne 1. — Ne pourroit-on pas admettre qu'au VIII siécle, l'usage des noms placés sous le patronage des Saints n'étant pas encore établi, la cour de Charlemagne donna l'idée de ces prénoms qui n'avoient assurément rien de commun avec les traditions tudesques ? Ainsi l'exemple de *David*-Charlemagne, *Homere*-Angilbert *Pascase*-Radbert, *Augustin*-Adalhard, etc., répond assez bien à l'intention des parrains postérieurs, quand ils choisissent pour leurs filleuls le patronage d'un saint ou d'un illustre mort. (N. E.)

— Page 32, ligne 22. — Le marbre creusé en forme de coffre dont il est parlé ici, a longtemps passé pour être le tombeau de Carloman, frère de Charlemagne, qui fut réellement enseveli dans l'abbaye de Saint-Remi. Il importe de remarquer que ce coffre etoit travaillé sur le modèle du célèbre tombeau de Jovin, aujourd'hui conservé dans la cathédrale de Reims. La copie, comme on le pense bien, est bien inférieure à l'original : cependant elle témoigne de l'admiration des artistes du VIII siécle pour les monuments de l'art antique. Un autre exemple, le bas-relief du tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, paroissant représenter l'enlèvement de Proserpine, prouve

que les beautés de la sculpture antique étoient encore mieux senties au siécle suivant. (N. E.)

II.

Aigrade. — Pages 33-35.

Page 34. — Nous avons en effet remarqué dans la vie de S. Ansbert, par Aigrade, plusieurs passages qui interessent l'histoire et les mœurs contemporaines. Nous y voyons d'abord l'ancienneté de ce qu'on peut appeler les maîtres de chapelle de nos rois, et le goût apparemment exercé de la musique harmonique : « Cum vero coram rege et principibus, *consueto more*, diversa « musicæ artis instrumenta chordis et tibiis audiret *personantia,* aiebat sibi : « O bone conditor quale erit... cantium indeficiens in cœlum audire angelorum, « quamque suave ac delectabile... si tantam mortalibus præbes industriam « ut *peritia artis ac suavitate cantilenæ* provocent animos audientium, ut « te Deum devote collaudent ! » (Bolland. IX feb.)

On voit plus loin S. Wandrille planter une vigne à cinq cents pas de son monastère, et à l'exposition du midi; chose à remarquer dans le pays de Caux. « A climate meridiano, distantem a præfato cœnobio passus fere quingentos, « hortatu ejusdem viri Dei (Ansberti) B. Vandregesilus *vineam plantare* et « *excolere* cœpit. ».

Aigrade, ainsi que D. Rivet l'a fait remarquer, parle des incursions des Sarrasins dans le Vivarais ou bas Dauphiné. Il est vrai que ces invasions ne peuvent se rapporter à l'année 700, date de l'ouvrage d'Aigrade ; mais rien n'empêche de croire que l'auteur ait lui-même fait plus tard quelques additions à son livre, et le passage en question seroit du nombre de ces additions. Voici le texte : il s'agit d'un domaine nommé *Dusera* situé au delà du Rhône et donné à l'abbaye de Fontanelle par le roi Thierry II : « In quo loco præ« dictus pater (Landbertus) egregium condidit cœnobium monachorum... quod « ditioni monasterii Fontanellensis subjectum erat, donec divisione regni et « discordia principum, et *incursione nefandæ gentis Agarenorum*, cum aliis « venerabilibus locis, aliquanto depopulatum tempore, finem subjectionis « fecit. »

On voit encore ici que l'usage des grandes assemblées nationales n'étoit pas tombé en désuetude au temps de Thierry III, fils de Clovis II. Ce prince envoïant des messagers à S. Ansbert pour l'inviter à se rendre auprès de lui : « Morabatur autem præfatus rex in villa Clypiaco (Clichy) quæ sita est in

« Parisiaco territorio, ubi *conventum magnum populorum* habens de utilitate « ac tutela regni tractabat. » *Cap.* 5. (N. E.)

III.

Diverses Légendes. — Pages 35-42.

Page 38. — D. Rivet a pu se trouver embarrassé de déterminer la date de cette première vie de Saint Denis de Paris. D'un côté, comme elle ne disoit rien de la tradition aréopagitique, il reconnoissoit volontiers qu'elle étoit antérieure au IX siécle; mais de l'autre, elle faisoit remonter (ce que D. Rivet ne rappelle pas,) la mission de saint Denis à saint Clement successeur de Saint Pierre. Or comment avouer de bonne grace qu'un ecrivain contemporain de Gregoire de Tours eût rapporté au premier siècle de notre ère la premiere predication de l'Evangile dans les Gaules? Sans cette prévention, notre savant auteur auroit, nous le pensons, reconnu avec Marca et Valois que cette première vie de saint Denis étoit anterieure au regne de Dagobert; car si l'auteur eût écrit du temps de ce prince ou après lui, on y trouveroit quelque mention de ce prince. Un autre passage tendroit à la faire même remonter jusqu'au VI siècle. C'est quand l'auteur fait de Paris une sorte de rendez-vous des Germains. L'expression *Conventus Germanorum* nous reporte assez bien aux temps de Sidonius Apollinaire et de Fortunat. Voici ce passage curieux sur Paris : « Tunc memorata civitas et conventu Germanum nobilitate pollebat, quod esset salubris aer, jocunda flumine, fecunda terris, vineis uberrima, et arboribus nemorosa, constipata populis, referta commerciis, rursumque insulæ potius quam urbis spatium, quod habitationis circumfusâ fluminis undâ appræstabat, crescentibus consistentium catervis reddebat exiguum et jocunditatis sollicitatione contraxerat. » Je ne crois pas qu'on trouve dans un autre texte des mêmes époques une mention aussi honorable de notre grande ville.

Enfin une autre raison de la haute antiquité de cette vie, ainsi que l'a victorieusement remarqué M. l'abbé Darras, (*Saint Denis aéropagite*, 1863. pages 78 et 79) c'est que ces actes parlent de la première église consacrée à Saint Denis, (église remplacée par celle qui fut élevée sous les auspices de Sainte Genevieve), comme si elle existoit encore. « *Christiani basilicam supra martyrum corpora... construxerunt, ibique quotidie merita eorum virtutum probantur.* Si l'on soutient que dans les *Actes*, il s'agit déja de la construction de Sainte-Genevieve, au moins sera-t-on forcé d'avouer que ce pas-

sage ne peut se rapporter à la grande et somptueuse église qui fut construite par ordre du roi Dagobert Ier en 632. (N. E.)

IV.

Divers écrivains, la plupart anonymes. — P. 43-53.

Page 44. — Aux trois éditions de la vie de Saint Filibert dont nous avons parlé, les sçavants Bollandistes en viennent d'ajouter une nouvelle que l'on trouve au XX de leur mois d'Août. Elle est faite sur celle de Dom Mabillon, conferée à plusieurs manuscrits, et enrichie d'un commentaire préliminaire et de notes. (D. RIVET. T. V. 1740. Avertiss. p. VII.)

— P. 47. La vie de Saint Viance ou Vincentien, dont il est parlé, a été traduite en notre langue par M. Inconfre ancien curé de Saint Viance, en Limousin, et imprimée à Brives en 1669 in 12°. On n'a point fait mention de cette traduction, non plus que de celle de la vie de Saint Pardoux ou Parduphle, (p. 75,) par M. Couturier de la Prugne, juge de police à Gueret, et imprimée dans cette ville en 1722, *in*-16, chez Alexis Lorin.

— P. 48. La nouvelle édition des vies de Saint Bertin abbé de Sithiu, et de Saint Omer qu'ont publiée les continuateurs de Bollandus, (5 septembre) aidés des lumieres et des secours qu'ils avouent modestement avoir reçus de D. Clety, sçavant bibliothécaire de Saint-Bertin, nous met en état de rendre un compte plus éxact qu'on ne l'a rendu de la vie de Saint Omer. L'écrivain qui les a composées n'a été annoncé que comme auteur de la seule vie de Audemar ou Omer evêque de Térouanne. Il est néanmoins certain qu'il a écrit aussi celles de Saint Bertin et de Saint Winnoc. Les éditeurs ont entre les mains un très-ancien manuscrit qui contient les vies de plusieurs saints disciples de saint Colomban, ou qui sont sortis du monastère de Luxeu, dans lequel se trouve celle de Saint Omer, avec ce titre écrit en lettres rouges : *Au nom de Dieu, quelque peu de chose* (pauca de Sancta conversatione (*sur les actions et la vie des saints soldats de Jesus-Christ, Omer, Bertin et Winnoc.* Suit la préface et la vie de Saint Omer, telle que D. Mabillon l'a donnée dans le second siécle des saints Benedictins. On trouve tout de suite, sans autre préface, la vie de saint Bertin et celle de saint Winnoc; en sorte qu'il n'est pas douteux que ces trois vies ne soient sorties d'une même plume. D. Rivet a jugé que la vie de Saint Omer n'a été ecrite que quelques années après la mort du saint, arrivée vers l'an 667, ce qu'il a cru devoir étendre à un demi-siécle. Deux endroits de l'ouvrage où l'auteur

cite pour ses garans un disciple du saint prélat, et d'autres personnes qui se trouverent à sa mort, lui ont persuadé qu'on ne pouvoit en mettre l'époque plus tard. Les nouveaux éditeurs ne croyent pas que les expressions de l'auteur ayent le sens que leur donne D. Rivet; parce qu'il ne dit pas avoir appris lui-même, de la bouche des personnes qu'il cite, les faits qu'il raconte. Il est vrai que l'auteur s'exprime autrement dans la vie de saint Bertin; où rapportant un miracle fait au tombeau de ce saint, il cite les témoins oculaires qui lui avoient rendu témoignage de ce qu'ils avoient vu; mais les éditeurs ont de plus une preuve certaine en leur faveur, tirée des vies de saint Bertin et de saint Winnoc, pour prouver que celle de saint Omer a été ecrite plus tard que ne l'a cru D. Rivet. Saint Winnoc a survécu à Saint Omer cinquante ans, selon le calcul de D. Mabillon; or l'auteur ayant écrit la vie de Saint Winnoc, longtemps après sa mort, comme il le dit, on ne peut pas fixer ce long espace de temps à moins de trente ans qui, joints aux cinquante années que saint Winnoc a survêcu à Saint Omer, forment une étendue de plus d'un demi-siécle. On ne trouve d'ailleurs rien dans ces vies qui indique qu'elles aient été composées avant la fin du huitiéme siécle; c'est pourquoi les nouveaux éditeurs n'osant rien décider là-dessus, se contentent de dire qu'elles ont été écrites après le milieu du huitiéme, et avant le milieu du neuviéme siécle; du reste, les Bollandistes approuvent le jugement que D. Rivet a porté de la vie de Saint Omer et de l'auteur. Ce jugement doit s'étendre aux autres vies, qui sont écrites toutes les trois dans le même goût.

Dans celle de Saint Bertin, comme dans celle de Saint Omer, l'anonyme n'entre point dans le détail des actions particulieres du saint, il se borne aux générales, et s'attache seulement à rapporter quelques faits merveilleux. Dans la vie de saint Omer, il raconte diverses choses de saint Bertin, qu'il ne répete pas dans la vie de celui-ci; c'est ce qui a engagé les éditeurs à mettre à la tête de la vie de Saint-Bertin, ce qui est dit de lui dans celle de Saint Omer; et à ajouter à la suite, ce qu'il rapporte du même saint dans la troisiéme, qui est celle de Saint Winnoc. C'est ce qui fait la premiére vie de Saint Bertin. Ce sont là autant de preuves qui démontrent que les trois vies ont été ecrites par le même auteur, et dans le même temps, puisqu'elles ne font proprement qu'un même corps d'ouvrage, dont Saint Omer fait le principal objet. Ainsi il est vraisemblable qu'il vivoit et écrivoit sur la fin du huitiéme siécle, ou avant le commencement du suivant.

Autres vies de Saint-Omer et de Saint-Bertin.

Pour n'être pas obligés de revenir sur la même matiere, nous parlerons ici des vies de saint Omer et de saint Bertin, qui en suivant l'ordre des temps,

devroient être renvoyées à quelques-uns de nos volumes suivans, auxquels elles nous donneroient lieu de faire des additions et des corrections. Les continuateurs de Bollandus ont publié pour la premiere fois, dans leur troisiéme volume de septembre, une seconde vie de Saint Omer, dont l'auteur n'a fait que copier la premiere. Toute la différence qu'il y a entre ces deux vies ne consiste que dans des minuties ; et l'auteur de la seconde n'y a rien ajouté proprement qu'une courte préface, un épilogue, avec quelques miracles qu'il paroît avoir tirés d'écrivains plus anciens que lui. Surius et quelques autres ont attribué cet ouvrage à Folcard, moine et non abbé de Saint-Bertin ; mais outre que le stile de ce légendaire est différent, il y a plusieurs choses qui ne s'accordent pas avec ce que dit Folcard dans la vie de saint Bertin.

Il y a beaucoup d'apparence que la seconde vie de Saint Bertin publiée par les mêmes agiographes dans leur second volume de septembre, appartient à cet anonyme ; le stile est le même dans les deux vies, également sec ; et il est à présumer, qu'après avoir écrit celle de Saint Omer, il aura aussi voulu composer celle de Saint Bertin; dans laquelle il a suivi la même méthode que dans celle de saint Omer. C'est là l'écrivain qui a servi de modele et de guide à tous ceux qui sont venus depuis lui. Il a été généralement suivi de tous ceux qui ont écrit la vie du Saint, soit en vers, soit en prose.

Les éditeurs ont donné à la suite de cette vie, une relation des miracles de Saint Bertin, écrite vers le commencement du dixiéme siécle. Ce n'est, à peu de chose près, que l'histoire des prodiges que Dieu fit pour délivrer le monastere de Saint-Bertin et la ville de Saint Omer de la fureur des Normands, qui malgré tous leurs efforts, ne purent s'en rendre maîtres. L'auteur assure avoir appris ces choses de personnes dignes de foi, et témoins oculaires. Cela doit servir à fixer le temps où il a vécu, car ces événemens étant arrivés sur la fin du neuviéme siecle, on doit en conclure qu'il n'a mis la main à son ouvrage qu'après les premieres années du siécle suivant. Si l'auteur de cette relation étoit le même que celui des secondes vies de Saint Omer et de Saint Bertin dont nous venons de parler, il n'y auroit plus de difficulté sur le temps où elles ont été composées. Les éditeurs sont portés à le croire ainsi, tant parce que la préface qui est à la tête du livre des miracles, paroît l'insinuer que parce que dans leur manuscrit, la conclusion ordinaire de la glorification de la Trinité ne se lit qu'à la fin des deux écrits comme ne faisant qu'un seul ouvrage. D. Clety croit, au contraire, qu'il faut distinguer deux auteurs ; il témoigne avoir vu cette relation dans trois manuscrits différens. Dans le premier, dont le caractere approche fort du siécle de l'auteur, elle est séparée de la vie de Saint Bertin, faite par cet anonyme

et se lit, sans distinction de titres, entre la vie de Saint-Ansbert archevêque de Rouen et celle de Saint Winnoc abbé. Dans le second manuscrit qui paroit écrit vers la fin du dixiéme siécle, la relation est jointe à l'ouvrage de l'ancien anonyme, interpolateur de la vie du même saint; de sorte que ces deux ouvrages paroissent n'en faire qu'un, n'étant distingués par aucun titre. Le troisiéme enfin, est celui sur lequel D. Mabillon a publié la vie de Saint Bertin. Il paroît que le plus ancien manuscrit des trois qu'a vu D. Clety peut décider la question, et résoudre la difficulté. Car si un copiste de la vie de Saint Bertin s'est avisé d'y joindre dans la suite la relation des miracles du saint, sous une même conclusion, cette raison n'est pas suffisante pour persuader que les deux écrits sont du même auteur. Aussi les deux éditeurs ne la donnent-ils pas pour décisive; il est donc incertain, si la relation des miracles de saint Bertin, mise à la suite de sa vie, est du même auteur que la vie; mais que cette seconde vie de Saint Bertin, et la seconde de Saint Omer soient de la même main, c'est ce qui nous paroît plus que vraisemblable, surtout si l'on fait attention à ce que dit l'anonyme, dans la préface qu'il a mise à la tête de celle de Saint Bertin. Dans cette préface, qu'il a presque toute copiée de l'ancien légendaire, il dit expressément qu'il donnera séparément la vie des saints : *De eorum vita et virtutibus, singulatim pauca nobis sunt expedienda.*

On conserve dans un manuscrit de la bibliothéque de Saint-Bertin une vie du même saint, écrite en vers par un poëte anonyme. Les lètres initiales de chaque vers sont ornées d'or ou d'argent. Le caractere paroît être de la fin du dixiéme siécle. D. Clety bibliothécaire de Saint-Bertin, a envoyé aux continuateurs de Bollandus une copie de ce poëme; mais ils n'ont pas cru devoir publier cet écrit, qui ne contient rien qui ne se trouve dans la seconde vie de Saint Bertin, sur laquelle il paroît qu'il a composé la sienne en vers.

Outre les deux vies de Saint Omer dont nous avons parlé dans les additions précédentes, les continuateurs de Bollandus en ont publié une troisiéme écrite par un anonyme, qui n'a fait que copier les deux premiers auteurs, ce qu'il a fait sans goût et sans choix. Il y a ajouté quelques faits, qu'il a pu trouver dans d'autres monumens, ou qu'il avoit peut-être appris sur des traditions populaires. Il y rapporte aussi les translations et les miracles postérieurs au premier écrivain. Le cartulaire du diacre Folcuin lui a servi; mais il s'en écarte mal-à-propos en quelques endroits; et dans d'autres il le corrige sans raison, comme lorsqu'il attribue aux seuls chanoines de Notre-Dame de Sithiu, ou de Saint-Bertin, ce qui, dans Folcuin, est commun aux chanoines et aux moines de Saint-Bertin. On ne voit rien dans l'ouvrage qui puisse fixer le temps de cet auteur. Les éditeurs croyent qu'il n'a pas écrit longtemps avant le onziéme siécle; peut-être même n'a-t-il écrit que dans le douziéme ou dans le treiziéme.

Revenons à Saint Bertin. Les Bollandistes ont publié dans leur grande collection une vie de ce saint, écrite par Folcard moine de Saint-Bertin, puis abbé de Torney en Angleterre. Les lumieres que leur a données le sçavant bibliothécaire de Saint-Bertin, qui leur a envoyé une copie du véritable ouvrage de Folcard , faite sur deux manuscrits de son abbaye, et qu'il a accompagnée de ses remarques, ont mis les éditeurs en état de discuter avec éxactitude ce qui regarde cette vie et son auteur, et de relever une méprise, dans laquelle D. Mabillon et D. Rivet sont tombés. La méprise consiste à avoir fait Folcard auteur de deux vies de Saint Bertin, l'une plus courte, l'autre plus étendue, quoiqu'il soit certain qu'il n'en a écrit qu'une. Les éditeurs font beaucoup valoir les recherches qu'a faites à ce sujet D. Clety,et ses raisonnemens qu'ils appuyent de toutes leurs forces. Mais sans faire tant de bruit et tant de discours, il ne s'agissoit que de dire, comme il est vrai, que D. Mabillon ayant en main le véritable ouvrage de Folcard, et trompé par le texte obscur et embarrassé de cet auteur, il a cru qu'il promettoit de donner une vie plus étendue de Saint Bertin, dans l'endroit de son épilogue, où il promet seulement une plus ample relation de ses miracles. D. Mabillon avoit le véritable écrit de Folcart, puisqu'il donne la plus grande partie de l'épître dédicatoire, les premiers mots de la préface ou du prologue, et ceux du commencement de la vie, avec une partie de l'épilogue. C'est là ce qu'il a pris pour la premiere vie et la plus courte, et qu'il n'a pas jugé à propos de publier. Par la seconde et la plus ample, il a entendu celle qu'il a insérée dans les actes des saints Bénédictins. Il est véritablement surprenant qu'un écrivain aussi éclairé que D. Mabillon, et qui juge toujours si sainement, ait préféré à la vraie production de la plume de Folcard, qu'il reconnoît même pour telle, un écrit sans nom d'auteur, qui n'est point de l'ouvrage de cet abbé, comme nous le reconnoissons volontiers avec D. Clety et les Bollandistes.

Folcard a dédié son ouvrage à Bavon son supérieur, abbé de Saint-Bertin, sous la discipline duquel il avoit été élevé dès l'enfance. Cet abbé comme on le voit par l'épître dédicatoire, avoit pris un soin particulier de l'éducation du jeune Folcard, qui n'y répondit pas d'abord comme il auroit dû. Bavon lui reprochoit souvent sa paresse, et le pressoit d'employer ses talents à la composition de quelque ouvrage. Folcard se rendit enfin à ses instances et aux prieres de ses confreres, et entreprit d'écrire la vie de saint Bertin, à condition qu'on ne supprimeroit pas l'ancienne, ce qui montre qu'il n'a fait que la retoucher et l'étendre. Cette ancienne vie que Folcard a retouchée est celle du second anonyme. Car comme le premier n'a parlé de saint Bertin qu'autant que cela entroit dans son dessein relativement à la vie de Saint-Omer, qui faisoit, comme nous l'avons dit, son principal objet, Folcard a préféré celui qui voit fait une vie particuliere du saint. Ce fut là la premiere production de sa plume.

L'epitre dédicatoire est suivie d'une préface qui traite en partie de l'établissement du christianisme, mais dans un autre goût que celle de l'anonyme qu'il a retouchée. Quoiqu'un annaliste de saint Bertin ait avancé que Folcard a écrit la vie du Saint en un très-beau stile, il nous paroît, ainsi qu'à nos éditeurs, diffus, obscur et embarrassé. Ce ne sont point là les caracteres d'un beau stile. Beaucoup moins y voyons-nous ceux qu'y a trouvés Ordric Vital. Peut-être que les vies de saints que Folcard composa en Angleterre dans un âge plus mûr, étoient écrites de ce stile coulant et agréable qu'Ordric lui attribue.

Folcard n'est point auteur des deux livres des miracles de Saint-Bertin, publiés par D. Mabillon. Il peut bien y en avoir quelques-uns écrits de son temps, et par lui-même; mais il n'est pas possible de distinguer ce qui est de lui, d'avec ce qui ne lui appartient pas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne trouve point ces deux livres de miracles dans les deux manuscrits de la vie de saint Bertin, écrite par Folcard. Il avoit à la vérité promis une relation plus étendue des miracles du saint, mais on ignore s'il a tenu parole; et en cas qu'il l'ait fait, on n'en trouve aucun vestige dans les monumens de son monastere, selon le témoignage de Dom Clety, qui a une parfaite connoissance de tous ces monumens.

Après avoir rendu compte de la vie de saint Bertin, qui est le véritable ouvrage de Folcard, il nous reste encore à parler de celle que D. Mabillon a publiée, comme étant une seconde vie du même saint, écrite par le même auteur. Cette vie n'est point de Folcard, nous en sommes déjà convenus; ainsi il faut réformer ce qui a été dit (sera dit) dans le huitiéme volume de l'histoire littéraire de France (Pages 134 et 135,) où l'on fait l'abbé Folcard auteur de cet écrit. D. Clety prétend que l'anonyme à qui il appartient réellement n'a vécu qu'au treiziéme siécle. Si l'auteur du second livre des miracles et celui de la vie sont le même écrivain, la prétention de D. Clety est bien fondée; en effet, l'auteur de ce second livre rapporte un miracle de punition arrivé en 1214, dont il dit avoir été témoin, et deux autres de l'an 1219, ce qui prouve démonstrativement qu'il a vécu dans le treiziéme siécle. Il n'a même fait son ouvrage qu'aprés l'an 1237, puisqu'il termine sa relation des miracles par un acte ou procès-verbal daté du mois de juillet de cette année, concernant une translation des reliques de Saint Bertin faite par Pierre, évêque de Térouanne, et Asson, évêque d'Arras. Nous remarquerons ici, que D. Mabillon distingue très-expressément l'auteur de la relation de ces derniers miracles, de celui qui a écrit la vie et les premiers miracles, qu'il attribue à Folcard, c'est pourquoi nous sommes surpris avec raison que D. Clety lui fasse dire que Folcard est l'auteur de toute la relation des miracles.

L'auteur de la vie de Saint Bertin et des deux livres des miracles du saint

publiés par D. Mabillon est inconnu, et son nom ne se trouve dans aucun manuscrit ; tout ce qu'on sait de sa personne, c'est qu'il a vécu et a écrit vers le milieu du treiziéme siécle. A l'égard de son ouvrage, c'est une compilation qu'il a faite, en ramassant de tout côté tout ce qu'il a pu trouver de Saint Bertin. Il a puisé surtout dans l'ancien anonyme, c'est-à-dire, dans l'auteur de la seconde vie, dans le cartulaire du diacre Folcuin, dans les écrits de Folcard, dans le poëme de l'abbé Simon, dans la relation de l'abbé Bovon ; en un mot, dans tous les monumens qu'il a pu trouver. C'est ce que D. Clety a vérifié, en confrontant cette compilation avec les écrits précédents. Ce recueil paroit avoir été fait avec plus de bonne foi que de goût et d'ordre, avec plus de candeur et de simplicité, que de choix et de critique. Comme il n'y a rien dans cette compilation qui ne se trouve dans les autres écrits concernant Saint Bertin, les Bollandistes n'ont pas cru en devoir grossir leur collection.

Auteur de la vie de Saint Severe. — Page 50.

A l'édition que l'on a indiquée de la vie de Saint Severe, abbé d'Agde, il faut ajouter celle que les Bollandistes ont publiée au 25 du mois d'août. Ils croyent que nous avons placé l'anonyme, auteur de cette vie, un demi-siécle trop tard; et ils désapprouvent le sentiment du pere Longueval, qui le fait presque contemporain. Nous n'avons, il est vrai, donné que des conjectures sur l'époque de cet auteur ; mais comme les Bollandistes n'ont eux-mêmes que des conjectures en faveur de leur opinion, conjecture pour conjecture, nous croyons devoir nous en tenir à la nôtre.

Auteur de la vie de Saint Sauve, évêque d'Amiens. — Page 50.

Il est parlé de cet auteur dans deux volumes de l'Histoire Literaire, d'une maniere différente, et qui a donné occasion aux Bollandistes d'accuser D. Rivet d'être tombé en contradiction. L'accusation n'est pas sans fondement, puisqu'on trouve ce même écrivain placé dans le huitiéme siécle page 50, et dans le VIII[e] volume page 451 : on soutient que son écrit est au moins de la fin du onziéme siécle. Nous ne prétendons point concilier ces deux époques qui ne peuvent l'être, et nous répondons simplement que ce qui se dit dans le huitiéme volume ayant été discuté avec plus de soin et plus d'exactitude, doit servir de correctif à ce qui est marqué dans le quatriéme. Les mêmes éditeurs font encore un reproche aux auteurs de l'Histoire Literaire sur ce qu'ils ont avancé que les traits historiques tirés de la vie de Saint Salvi, évêque d'Albi, ont été glissés dans celle de saint Salvi d'Amiens par quelque copiste ; mais

les Bollandistes n'auroient pas fait ce reproche s'ils avoient lu avec quelque attention, ou seulement jetté les yeux sur les pages 450 et 451 du huitième volume. Ils y auroient lu, non que les traits historiques de la vie de S. Salvi evèque d'Albi ont été glissés dans celle de Saint Salve evèque d'Amiens, par quelques copistes; mais inserés par l'auteur lui-même. On y lit : « que « n'ayant pas les secours nécessaires pour exécuter son dessein, il eut recours « à des monumens étrangers où il puisa ce qu'il crut lui convenir; qu'ainsi « il tira de Saint Gregoire de Tours le trait de la resurrection de Saint Salvi « evèque d'Albi, et celui de l'irruption du patrice Mummole, dans une ville « voisine de l'Espagne; qu'ensuite les accomodant à son dessein, il fit l'ap- « plication du premier trait à Saint Salve d'Amiens, dont le nom latin est le « même que celui de Saint Salvi, et du second à sa ville capitale. » Après une déclaration si formelle falloit-il revenir sur ce qui a été dit dans le quatrième volume, et se mettre en frais pour prouver ce que les auteurs eux-mêmes ont reconnu et déclaré d'une maniere si positive? (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement. T. X. 1756, p. xxvi-xxxv.)

V.

Historien anonyme, auteur des gestes des François. — Pages 53-55.

On a réimprimé, dans la nouvelle collection des Historiens de France, les gestes des François de cet historien anonyme. Les nouveaux éditeurs en ont collationné le texte sur deux anciens manuscrits, l'un de Liege l'autre de S. Remi de Reims, desquels ils ont eu soin de marquer les variantes au bas des pages, et l'ont orné de plus d'un nouvel avertissement, et d'un appendice tiré de la chronique d'Adhemar de Chabanois. (D. Rivet. T. V. 1740. Avertiss., p. vii.)

VI.

Autres écrivains anonymes. — Pages 68-79.

Page 74.—L'espérance où nous étions, lorsque nous avons parlé des Legendes de S. Ouen Evêque de Rouen, que les doctes et laborieux successeurs de Bollandus nous donneroient un jour des lumieres suffisantes à ce sujet, est plei-

nement remplie. Ils viennent en effet de publier deux vies de ce S. Prélat, avec des notes, et un sçavant commentaire, tant pour en éclaircir le texte que pour en rectifier la chronologie. La plus ancienne qui paroît ici au grand jour pour la premiere fois, sur un manuscrit de S. Sauveur d'Utrecht, et la seule dont nous rendrons compte pour le présent, appartient à un Auteur qui vivoit peu de temps après le saint, mort, comme on l'a vu, en 683. Aussi avons-nous placé cet Ecrivain après les premieres années du VIII siécle, sous Charles Martel. Il se donne assez clairement pour un homme qui avoit conversé avec les disciples du saint Evêque, et qui avoit appris de leur bouche les miracles qu'il en rapporte : circonstance d'où l'on peut inferer qu'il étoit ou de Rouen même, ou du diocèse. On n'a point d'autre notion ni de sa personne ni de son état. Mais quoiqu'il ait été à portée d'avoir tous les secours nécessaires, pour se mettre au fait des événemens de la vie qu'il a entrepris de laisser à la posterité, il a mal réussi dans son execution. Il s'est presque borné à ne nous instruire que des actions les plus éclatantes et des miracles du Saint, sans même y attacher aucune époque. D'ailleurs son style est fort embarrassé, et retient presque tous les autres defauts ordinaires en son siécle.

Comme nous n'avons vu qu'un petit fragment de son ouvrage, que l'aïant conferé à l'autre Legende de S. Ouen, publiée par Surius, qui y a fait divers changements, nous trouvions une grande conformité entre l'un et l'autre, nous avions cru que c'étoit le même manuscrit. Mais l'édition de l'ouvrage entier de notre Anonyme et les observations dont il est accompagné, nous ont détrompés. La Legende que Surius a donnée est fort postérieure à cet écrit, sur lequel elle a été faite. C'est ce que nous discuterons, Dieu aidant, dans la suite. (D. Rivet. T. V. 1740. Avertissem., p. viii et ix.)

Page 73.—Il n'arrive que trop souvent que la confiance qu'on a aux lumieres d'autrui, sans approfondir les choses par soi-même, devient une occasion de faire des fautes. C'est ce qui nous est arrivé en deux endroits de notre IV volume, et l'amour de l'exactitude dont nous faisons profession, nous engage à en avertir, sitôt que nous nous en sommes apperçus. Nous rendons compte d'une vie en vers de S. Romain Evêque de Rouen, mort en 639, que Dom Martene a donnée au public pour la même que celle qui avoit été envoyée dès le dixiéme siécle à Hugues II archevêque de Rouen, et qui dès lors passoit pour ancienne : *Veteranam heroïco carmine editam,* dit Gerard doyen de S. Medard, en l'adressant à ce Prelat. L'autorité de l'Editeur jointe à ce caractere qui convient à la piece, qui est effectivement en vers héroïques, nous a fait adopter le même sentiment. En conséquence, nous avons cru que cette vie pouvoit appartenir au milieu du huitiéme siécle : d'autant plus qu'il n'y paroit aucun vestige des ravages des Normans, et qu'il y est parlé de simonie et d'avarice, comme de vices qui regnoient alors dans le Clergé.

Mais nous avons reconnu dans la suite, qu'elle est beaucoup plus récente, et qu'elle ne peut être celle que le Doïen Gerard adressa à l'Archevêque Hugues. Deux raisons ne permettent pas d'en douter. La plupart des vers de la piece sont Léonins, les uns rimés dans la fin seulement, les autres et dans la fin et dans l'hémistiche : ce qui montre qu'elle ne peut appartenir au huitiéme siécle, cette sorte de vers n'ayant été en usage que longtems après. D'ailleurs il y est fait mention des deux vies de S. Ouen évêque de Rouen, l'une en prose et l'autre en vers :

> Sed quia magnifici patet hujus vita Patroni,
> Alterius studio prosa metroque polito.

Or cette vie en vers de S. Ouen est l'ouvrage de Thieri, moine de l'abbaïe du même nom, qui ne le composa que vingt ans ou environ avant la fin du XI siécle, comme on le peut voir à son article. La vie de S. Romain, dont il est ici question, n'a donc été faite qu'après cette époque.

C'est la production de la Muse de quelque chanoine de l'Eglise de Rouen, qui paroît visiblement avoir travaillé sur l'autre vie en prose du même Saint par l'Archidiacre Fulbert, de laquelle nous rendrons compte en son lieu. Quoiqu'il y ait quelques circonstances dans l'une, qui ne se lisent pas dans l'autre, c'est la même histoire pour le fond. Fulbert écrivoit vers le même temps que Thieri de Saint Ouen, et le poëte qui s'est servi de son écrit, quelques années après, mais avant la fin du même siécle. On en juge ainsi sur ce que son long Poëme se trouve, avec la prose qui lui a servi de guide, et divers autres opuscules, dans un manuscrit de ce temps-là, qui appartient à l'abbaïe de S. Ouen de Rouen, et qu'on nomme le livre noir, par la raison que sa couverture est de cette couleur. (D. Rivet. T. VIII. 1747. Avertiss., p. xii-xiv.)

VII.

Adalbert, faux-évêque. — Pages 82-85.

On a vu paroître deux Clements Scots ou Hibernois, qui ont été confondus dans la table des matieres. Le plus ancien, dont nous parlons aux pages 83 et 105, étoit contemporain de S. Boniface, archevêque de Maïence, et fut condamné à Rome avec le faux évêque Adalbert, autre hérétique et sé-

ducteur comme lui. L'autre Clément dont on sçait peu de chose que l'on puisse garantir, ainsi que nous l'avons remarqué, ne florissoit qu'à la fin du même siécle, qui étoit le VIII, et au commencement du suivant. On croit qu'il enseigna quelque temps à l'abbaïe de Richenou, et qu'il passa ensuite à l'Ecole du Palais, où il fut de quelque secours à Charlemagne dans la grande entreprise du renouvellement des études. A ce second Clément peuvent appartenir un recueil d'extraits des anciens grammairiens et certains vers sur l'alphabet, desquels on ne nous donne point d'autre notice que de nous apprendre qu'ils se trouvoient entre les manuscrits d'Isaac Vossius. (D. Rivet, tome VI, 1742. Avertissement p. xi.)

VIII.

Divers auteurs, la plupart anonymes. — Pages 85-92.

age 88.— Les auteurs de l'Histoire literaire, rendant compte de la vie de saint Euvert évêque d'Orléans, sur l'édition que Surius en a donnée, l'ont regardée avec M. dé Tillemont, comme une piece qui présente tant de difficultés, et contient des faits si extraordinaires et si grossierement imaginés, que le plus court et le plus sûr est de l'abandonner, comme ne méritant aucune créance, le jugement a paru trop dur et trop sévere aux continuateurs de Bollandus, qui au 7 de septembre ont publié sur quatre manuscrits les actes dont ces auteurs ont parlé avec tant de mépris. Ce n'est pas néanmoins qu'ils en jugent bien favorablement eux-mèmes ; car ils avouent qu'ils sont remplis de défauts grossiers, et que la plûpart des faits qui y sont rapportés n'ont pas de vraisemblance. Mais sans adopter dans toute son étendue la trop sévere critique de M. de Tillemont, ils discutent ces actes pour les réduire à leur juste valeur.

Ils croyent que l'auteur qui prend le nom de *Lucifer* et la qualité de sous-diacre, est plus ancien que M. de Tillemont, M. Baillet et D. Rivet ne l'ont cru. Les preuves qu'ils en donnent sont qu'il n'y a rien dans ces actes qui oblige de les croire postérieurs au sixiéme siécle; qu'Usuard et Raban en ont parlé comme d'un monument déjà ancien de leur temps ; que le style convient mieux au cinquiéme ou au sixiéme siécles qu'au septiéme; qu'on n'y trouve rien de postérieur au cinquiéme ; ni aucune personne nommée qu'on sache avoir vêcu au delà. Telles sont les preuves par lesquelles les Bollandistes prétendent établir l'antiquité des actes de Saint Euvert, Évêque d'Orléans ; nous en laissons le jugement au lecteur. Pour ce qui est du fonds de la

piéce, comme ils n'alleguent aucune raison qui donne atteinte au sentiment de D. Rivet, assez conforme à celui de M. de Tillemont, ils nous permettront d'en porter le même jugement qu'eux, et de ne pas avoir plus d'estime qu'ils n'en ont d'un écrit, qui de l'aveu des Bollandistes eux-mêmes, est rempli de fables. (DD. Colomb., Poncet, Clemencet et Clement. Tom X. Add. et correct., p. xxxvi.)

IX.

Saint Chrodegand, évêque de Metz. — Pages 128-134.

Page 134. — Nous n'avons presque dit qu'un mot de eron, Kanoine de S.Gal encore son nom a échappé dans la table des auteurs au temps de Chrodegand; Il commença à fleurir dès les premieres années du VIII siécle, vers 720, et vêcut au delà du milieu du même siécle. Il passoit pour avoir quelque sçavoir, quoiqu'en un temps d'ignorance. Son goût le porta à écrire particulierement en sa langue maternelle, qui étoit le tudesque ou théotisque; et l'application qu'il y donna lui a merité l'honneur d'être un des premiers qui ont travaillé à décrasser et polir cette même langue. Keron composa des gloses sur l'Oraison dominicale, le Symbole des Apôtres et la Regle de S. Benoît, le tout en tudesque. Goldast en ayant formé et publié un glossaire, les curieux souhaiterent dans la suite de voir le texte en son entier. On a cependant été plus d'un siecle, sans leur donner cette satisfaction. Enfin Dom Bernard Franck, bibliothécaire de l'Abbaïe de S. Gal et Professeur de Théologie, après avoir déterré l'explication de la Regle de S. Benoit, qui est une glose interlinéaire, dans un manuscrit de la maison, auquel Dom Mabillon donnoit environ neuf cents ans d'antiquité, le communiqua avec ses observations à M. Jean-Georges Scherz, Docteur et Professeur de Droit dans l'Université de Strasbourg. Celui-ci qui s'étoit chargé du soin de l'édition du Thrésor d'antiquités Teutoniques, que M. Schilter son maître comptoit de donner au public, y a fait de nouvelles remarques, qui se lisent avec celles de Dom Bernard Franck, en maniere de préface, à la tête de l'ouvrage.

M. Frick, qui a mis la derniere main à cette édition, a placé la glose de Keron, avec le texte original de la Regle, revû sur trente manuscrits, dans la cinquiéme partie du premier volume de ce même thrésor, imprimé *in-fol.*, à Ulm chez Daniel Barthelemi en 1726. Le même Editeur, dans sa préface générale, fait à son tour quelques observations sur cette glose, et releve la prétention du sçavant M. Eccard et de quelques autres, qui refusent de la

reconnoître pour aussi ancienne qu'elle l'est effectivement, et qui voudroient que le nom de Keron ne fut qu'uu abregé de celui de Notker ; comme si l'on disoit Kero pour Notkero. Ce monument ne peut que faire plaisir, surtout aux Allemans, désireux de sçavoir par quels degrés s'est formée leur langue naturelle.

Il en est de même d'un autre monument de presque même nature, qu'on croit du méme siécle, ou encore plus ancien que le précedent, et qu'on a publié dans la quatriéme partie du même volume. C'est une version tudesque, faite par un Anonyme, d'une partie de la légende de S. Isidore le Jeune, Evêque de Seville, à sa sœur Florentine, sur la méchanceté des Juifs. (D. Rivet. T. V. 1740. Avertiss., p. ix, x.)

X.

Historien anonyme, dernier continuateur de Fredegaire. — Pages 134-137.

Page 136. — Ajoutez aux éditions du dernier continuateur de Fredegaire, celle que D. Bouquet a publiée dans le Tome V de la collection des Historiens de France, qui l'emporte sur toutes celles qui l'ont précédée. On trouvera encore dans la même collection les annales connues sous les noms de du Tillet et de Loisel, dont on a rendu compte, pages 364 et 365 du quatriéme volume de l'Histoire literaire, avant que cette édition eût paru. Ainsi il faut joindre celle-ci aux autres. Nous en disons autant des Annales de Moissac, de la vie de Charlemagne par Eginhard, des Annales des rois de France Pepin et Charlemagne, des Formules publiées successivement par M. Bignon le P. Sirmond, M. Baluze, etc., que D. Bouquet a inserées dans sa grande collection. — Nous craindrions d'ennuyer nos lecteurs, en entrant dans le détail de toutes ces éditions; il uous suffit d'en avertir afin qu'on puisse y recourir. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. XI. 1759. Avertiss. p. x et xi.)

XI.

Le B. Ambroise Autpert. — Pages 141-161.

L'auteur des Actes de S. Arshemas, martyr de Pouzzoles, qui écrivoit au X ou XI siécle, dit que le venerable Aupert s'étoit appliqué à illustrer le mar-

tyre de Sainte Fortunate, comme S. Ambroise les actes de Sainte Agnès. Suivant cette leçon, l'on pourroit croire qu'il s'agit ici du B. Ambroise Autpert, abbé de S. Vincent de Voltorne. De sorte que ce pieux et savant Abbé auroit écrit sur Sainte Fortunate, comme il l'a fait effectivement sur plusieurs autres Saints. Mais outre qu'il y a eu au IX siécle un autre Authpert, Abbé du Mont-Cassin et homme de letres, duquel on pourroit entendre ce que dit ici cet Ecrivain anonyme, son texte dans l'édition de Bollandus, 25 janvier, qui vaut au moins celle d'Ughelli pour l'exactitude, porte Aripert, au lieu d'Aupert, *Dominus Aripertus*. Ainsi l'on ne peut rien établir sur cette leçon. (D. Rivet. T. VI. 1742. Avertiss. p. viii, ix.)

XII.

Anonyme, histoire du roi Dagobert. — Pages 163-165.

Les Gestes du Roi Dagobert sont imprimés dans le Recueil de D. Bouquet T. II. p. 577-597. D. Bouquet les a revus sur le manuscrit de la bibliothéque de Sala, dont M. Struve s'est servi pour publier le même écrit, et sur un autre de S. Remi de Reims. Cette édition est aussi accompagnée de nouvelles notes, d'un court avertissement et de diverses petites poësies à la mémoire de Dagobert. (D. Rivet. T. V. Avertiss. p. vii et viii.)

— La traduction des Gestes du roi Dagobert dont on n'a point parlé en rendant compte de l'écrit latin, *Gesta Dagoberti regis* est une addition nécessaire à cet article. Elle est ainsi intitulée dans les grandes chroniques de Saint-Denis *: ci après commencent li faict au bon roi Dagobert*. D. Bouquet a publié cette traduction dans le tome III de sa grande traduction. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. XI. 1759. Avertiss. p. xi.)

— La traduction ou plutôt l'imitation des *Gesta Dagoberti regis*, compris dans le recueil des historiens de France, a été reproduite dans l'édition des chroniques de Saint-Denis, par M. Paulin Paris, 1836-1838, 6. vol. in. 12. T. I. p. 313-384. Voyez la dissertation préliminaire de l'éditeur, p. xxxiv, et celle qu'il place à la tête du tome II, p. i. et où il défend l'historien de Dagobert contre les attaques de Vertot. (Mem. de l'Acad. des Inscriptions T. IV. p. 704.) Une nouvelle traduction de l'ouvrage fait partie de la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, jusqu'au treiziéme siécle, par M. Guizot, T. II. p. 269. Les Chroniques de S. Denis T. II. p. 255, renferment

aussi une imitation de l'historien connu sous le nom de l'Astronome, que M. Paris apprécie dans son édition des Chroniques, tome II. p. xv, et qui a été traduit dans le recueil de M. Guizot, T. III. p. 313. (M. V. Le Clerc, Notes des nouveaux éditeurs, du Tome XI. 1841. p. 10.)

XIII.

Vie de Saint Corbinien. — Pages 165-167.

Page 166. — Aux deux éditions de la vie de Saint Corbinien, premier évêque de Frisingue, écrite par Aribon un de ses successeurs, il faut ajouter celle que les continuateurs de Bollandus en ont donnée au 8 de septembre. Ils ont préféré l'édition que D. Charles Meichebeck a publiée dans son histoire de Frisingue, parce que le stile de son manuscrit est plus simple et plus naturel que celui dont s'est servi Surius, et plus conforme aux chartes de l'évêque Joseph, prédecesseur d'Aribon. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. X. 1756. Avertiss. p. xxxvii.)

XIV.

Divers annalistes. — Pages 179-183.

Page 182. — Il y a longtemps que l'on n'a plus de doute sur la fausseté de l'inscription longtemps conservée dans le monastère de Monte Mayour, mentionnant la prise d'Arles par Charlemagne en 719. Ainsi que l'a fait observer M. Reinaud, l'abbaye que le grand empereur avoit alors fondée, ne le fut réellement que cent-cinquante ans plus tard. Voy. M. Reinaud, *Invasions des arrasins*, Paris, 1836. p. 108.

Le discours sur la conquête de la Bretagne Armorique par Charlemagne, dont il est parlé à la page suivante, est une chanson de geste sans douc composée avant le XIII siécle, mais dont le manuscrit cité ne remonte qu'au XIV siécle. Il n'offre aucun secours pour l'histoire réelle, mais il est précieux pour l'histoire poétique de Charlemagne. Cette chanson a été analysée dans l'*Histoire literaire*, sous le titre de « la Bretagne conquise » T. XXII. pp. 402 411 (N E.)

XV.

Divers écrivains anonymes et autres. — Pages 183-202.

Vie de Saint-Loup, évêque de Sens.

Page 192. — On a déja rendu compte de la vie de ce saint prélat sur l'édition de Surius qui, selon sa mauvaise coutume, en a changé le stile : les continuateurs de Bollandus l'ont publiée de nouveau sur quelques manuscrits qu'ils ont conférés ensemble, avec l'édition de Surius, et ce que M. Duchesne et D. Bouquet en ont donné dans leurs collections. Cette nouvelle édition a non seulement l'avantage de répresenter la vie du Saint dans sa pureté originale, mais encore d'être précédée d'un commentaire, et accompagnée de notes qui y répandent un grand jour.

Les éditeurs ont eu soin de réfuter une fable, rapportée dans le dictionnaire de Moreri de l'édition de 1740, qu'on prétend qui fut l'occasion de la fondation de l'abbaye de Barbeau. Ils assurent qu'il n'est fait mention de cette fable, ni dans la vie de Saint Loup ni dans Baronius, Surius, Pierre des Noels, cités comme garants, ni dans aucun autre auteur qu'ils ayent vu. Ils relevent encore et avec raison, le même dictionnaire sur ce que, pour étayer cette fable, on y fait une ville épiscopale de Melun, qui ne le fut jamais.

Quoique l'auteur de la vie de Saint Loup ne cite point les monumens sur lesquels il a travaillé, il paroît qu'il a eu de bons mémoires, car il raconte les faits, comme feroit un écrivain qui avoit vu, ou du moins appris de témoins oculaires, ce qu'il rapporte. C'est une marque que, s'il n'étoit pas contemporain, comme nous ne croyons pas qu'il l'ait été, il approchoit fort du temps du Saint dont il a écrit la vie. Son ouvrage étoit répandu dans le public du temps d'Usuard qui s'en est servi. Dans la relation de quelques miracles qu'il a donnés à la suite de la vie, et qui paroissent avoir été opérés aussi-tôt ou peu après la mort de Saint Loup, il assure qu'il a été témoin oculaire d'une de ces merveilles : il nomme même la personne sur qui elle s'opéra. Tout cela prouve que cet auteur doit être placé à la fin du septiéme siécle au plus tard. Nous remarquerons ici, que D. Rivet ne paroit pas bien d'accord avec lui-même sur le temps auquel a vécu cet historien. Après l'avoir placé dans le huitiéme siécle, avec l'auteur de la vie de Saint Amé, au commencement de l'article où il en est parlé, il finit en disant que les raisons qu'il a rapportées, l'autorisent à supposer que les auteurs de ces deux piéces écrivoient vers la fin du siécle precédent, c'est-à-dire du septiéme. Il faut s'en tenir à la conclusion. (DD. Pon-

CET, COLOMB, CLEMENCET ET CLÉMENT, t. XI. 1756. Addit. et correct. p. XXXVII et XXXVIII.)

— *Ibid.* D. Rivet après avoir parlé, sur l'edition de Surius, de deux Saints evêques de Sens, Saint Loup ou Saint Leu, et Saint Amé, finit en disant : « Il y a tout lieu d'espérer que les continuateurs de Bollandus nous donneront « l'une et l'autre dans leur premiere pureté. » Les Bollandistes ont effectivement donné de nouvelles vies de ces Saints evêques : celle de Saint Loup au premier de septembre, celle de Saint Amé au 13 du même mois. Nous avons fait connoître la premiere; quant à la seconde qui est celle de Saint Amé, les éditeurs l'ont publiée sur un manuscrit de Notre-Dame d'Arras. Elle est selon l'usage de ces laborieux écrivains, accompagnée de notes et précédée d'un commentaire sur la vie et le culte du Saint. Ils fixent l'époque de sa mort à l'an 690, sur l'autorité d'un manuscrit de l'eglise de Douai, qui contient la vie de ce Saint. On ne peut pas dire que celle dont nous parlons soit la vie originale du Saint prélat; mais on peut assurer hardiment qu'elle l'emporte de beaucoup sur celle que Surius nous a donnée. On peut remarquer ce que dit l'auteur, en parlant de l'ordination de Saint Amé, qu'il reçut avec Saint Pierre le pouvoir de lier et de delier : *Qui accepta ligandi atque solvendi cum beato Petro apostolo potestate* etc. (LES MÊMES, t. XI. 1759. Avertiss. p. XI et XII.)

ACTES DE SAINT-FÉLIX ET DE SAINTE RÉGULE SA SŒUR.

Les actes de ces saints ont été écrits au plus tard dans le huitiéme ou neuviéme siécle, puisque Notker qui en a fait usage dans son martyrologe, assure qu'ils étoient fort répandus de son temps. Les continuateurs de Bollandus les ont publiés avec un commentaire et des notes, sur trois manuscrits, dont aucun ne porte en tête le nom de l'auteur; mais il en y a deux, à la fin desquels on le trouve ainsi marqué : « Ce martyre a été révélé par le Saint-« Esprit à saint Florent moine. » Du Cange attribue aussi ces actes à Florent; mais on ne dit ni en quel temps il a vécu, ni quelle régle il a professée. On ne peut faire aucun fonds sur ces actes, et le lecteur judicieux sera plus porté à les regarder comme la production d'une imagination échauffée, que comme des révélations; et à prendre l'auteur plutôt pour un visionnaire, que pour un homme inspiré. (LES MÊMES, t. X. p. XXXIX.)

Page 199. — Sur l'autorité d'autrui, nous avons donné d'après le P. Morin pour un Penitentiel, le beau bénédictionnaire, ou Pontifical, à l'usage de Robert archevêque de Rouen au commencement du XI siécle, et nous avons supposé en conséquence que c'est l'ouvrage d'un clerc de la même Eglise. Mais, ce que le judicieux écrivain en dit sçavamment depuis la page 27 jusqu'à la 36 de la notice des manuscrits de l'église metropolitaine de Rouen par M. l'abbé

Saas, revue, corrigée et imprimée en cette année 1747, nous a détrompés et convaincus que ce recueil a été fait pour l'usage d'une église d'Angleterre, à la fin du VIII siécle, ou selon d'autres seulement dans le cours des deux suivants. (D. Rivet, t. VIII. 1747. Avertiss. p. xiv.)

XVI.

Tilpin, archevêque de Reims. — Pages 205, 216.

Pages. 212-215. — Il s'est glissé une erreur dans le nombre des pages, que les Benedictins n'ont pas reconnue, ou du moins fait remarquer. La page qui suit 211 a été chiffrée 216, de façon que les numeros 212, 213 et 214 ont été passés. Ce qui réduit le total des pages du volume au nombre 635 au lieu de 638. Nous n'avons pas cru devoir corriger cette distraction dans la crainte de rendre moins faciles la confrontation entre l'ancienne et la nouvelle édition. On remarque aussi que cette feuille Dd. ne contient que quatre pages au lieu de huit. L'imprimeur en aura compté les pages comme si elles étoient du même nombre que les autres : 209 à 216.

Il est inutile de relever les nombreuses méprises dans lesquelles D. Rivet est tombé à l'occasion du celèbre ouvrage faussement attribué à l'archevêque Turpin. L'antériorité des poëmes dits chansons de geste sur cette fabuleuse chronique est aujourd'hui demontrée. On peut consulter, sur ce point de critique literaire, la letre à M. de Monmerqué, placée en tête de l'édition de Berte aus grans piés ; Paris, 1833; le texte et les notes de cette chronique de Turpin, dans la dernière édition des Chroniques de Saint Denis, t. II; l'introduction de M. Genin à son édition de la chanson de Roland, Paris 1850, mais après tout l'Histoire poëtique de Charlemagne de G. Paris. Paris 1865, et la thèse latine du même auteur *de Pseudo-Tupino. Parisiis*. 1865. On aura d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces points curieux de notre histoire literaire dans les volumes suivants. (N. E).

ADDITIONS

AUX

NOTICES DES ÉCRIVAINS DU VIII SIECLE.

I.

ACTES DE S. SANCTIEN, S. AUGUSTIN, ET STe-BEATE, VIERGE.

Les continuateurs de Bollandus ont tiré d'un légendaire manuscrit de Sens, inséré dans leur collection au 6 septembre, les actes des saints Sanctien et Augustin, et de Sainte Béate, vierge et martyre. L'auteur de ces actes étoit de Sens, ou y faisoit sa résidence. Il y a fait mention d'une irruption des Wandales, qui détruisirent de fond en comble l'église où reposoient ces saints. Ces Wandales ne sont autres que les Sarrasins, qui en 731 ou 732 firent des courses jusqu'à Sens. Le pays étant délivré de ces barbares, on tira les corps des saints de dessous les ruines de l'église, et on les transféra dans un lieu appelé Sanceïa, où l'on bâtit une nouvelle église en leur honneur. Il est clair par-là, que les actes qui font l'objet de cet article, n'ont pu être écrits au plutôt qu'après le milieu du huitiéme siécle; et comme l'auteur ne parle point d'une seconde translation, faite du lieu Sanceïa au monastere de Saint Pierre le Vif, du temps d'Angésise archevêque de Sens, mort en 783, il semble qu'on peut avec assurance le placer sur la fin du huitiéme siécle, ou après les premieres années du suivant. Un aussi grand éloignement du temps des saints dont il a écrit les actes, ne prévient pas en leur faveur; et l'ouvrage par lui-même est peu propre à concilier de l'autorité à l'écrivain. Cependant les nouveaux éditeurs croyent qu'il a eu sur Saint Sanctien et ses compagnons d'anciens mémoires qui rendent probables les points principaux de leur martyre. D. Mathoud écrivant sur la véritable origine du christianisme dans les Gaules, a prétendu que ces actes étoient très-anciens et très-sinceres; mais les Bollandistes plus réservés, et avec raison, n'osent les faire remonter plus haut que les siécles huit ou neuf, ni assurer qu'ils soient purs. En

les supposant écrits dans l'un ou l'autre de ces deux siécles, nous sommes obligés de placer avant le dixiéme siécle, les actes de Saint Andeol sous diacre et martyr, contre ce qu'a avancé D. Rivet, T. VI. p. 179. puisque notre anonyme avoit vu ces actes. Il a aussi eu connoissance de ceux des trois freres jumeaux, Speusippe, Eleusippe, Meleusippe, qu'il a suivis; de ceux de Saint Benigne, de Saint Andoche, de Saint Patrocle, de Saint Savinien, de Saint Prisque martyr à Auxerre, et de l'histoire de la translation du chef de ce saint, faite par Saint Germain. (Les Mêmes. p. xl et xli.)

II.

Alain.

Depuis que notre quatriéme volume paroît dans le public, nous avons découvert un auteur François, qui appartient au VIII siécle. Il se nommoit HALAIN ou ALAIN, ou même ALANIS, comme porte un manuscrit qui contient son ouvrage. Il étoit d'Aquitaine, d'ou il passa ensuite en Italie, et y embrassa la profession monastique à l'Abbaïe de Farse. On a déja vû dans ce que nous avons dit sur le même siécle, divers autres exemples de François, qui aïant voyagé en Italie s'y étoient rendu Moines. Outre ceux que nous avons produits, le monastere de Farse même nous en fournit deux autres, en la personne de Fulcoad noble Aquitain, et en celle de Guandelbert son compatriote et proche parent, qui s'y étant retirés, en furent successivement Abbés, depuis 740 jusqu'en 761. Il est à présumer que ce fut ce qui détermina Alain à préferer cette retraite à toute autre. Après y avoir passé quelques années dans les exercices de la vie Cénobitique, il voulut éprouver aussi le genre de vie des Ermites. A cet effet il choisit une montagne voisine, où parmi les autres occupations de sa solitude, il s'appliqua à copier plusieurs livres de l'antiquité. Cependant Guandelbert aïant abdiqué la dignité d'Abbé, en 761, Alain fut élu en sa place. Il en témoigna d'abord beaucoup d'éloignement; mais il ne put enfin se refuser aux instances de ses freres. Il fut ainsi le sixiéme Abbé de Farse, qu'il gouverna avec autant d'honneur que de succès pendant neuf ans, trois mois et huit jours, et mourut le 2 Mars 770.

Alain a laissé à la posterité un ouvrage, qui suppose une lecture prodigieuse. C'est un homiliaire, plus ancien, comme l'on voit, que celui de Paul Warnefride, qu'on cite souvent sous le nom d'Alcuin. L'Auteur y a recueilli avec choix et par ordre, ce qui lui a paru de plus instructif et de plus édifiant dans l'Ecriture des Peres de l'Eglise, et les autres Ecrivains Ecclesiastiques, et en a formé des discours pour être lûs aux fêtes des mysteres du Seigneur, à commencer par la veille de Noël, aux jours de Carême, à ceux

d'après Pâque, et aux principales fêtes de l'année. Mais de tout ce grand ouvrage, qu'un manuscrit du IX siécle a fourni à Dom Bernard Pez, cet Editeur n'a jugé à propos d'imprimer que la seule preface. Elle a des beautés pour le fonds des choses; mais le stile en est embarrassé et trop diffus.

III.

ALBRIC.

Parmi les hommes de Letres qui faisoient l'ornement de l'Empire François sur la fin du VIII siécle, on trouve un Albric, qui très-probablement n'est autre que l'Evêque d'Utrecht de même nom et de même temps. C'est d'un poëme anonyme, déterré et imprimé depuis peu, que nous tirons cette connoissance. M. l'Abbé le Beuf, qui dans le cours de ses recherches literaires, a fait cette nouvelle découverte, et qui en est l'Editeur, croit avec beaucoup de fondement, que la piece appartient au pieux et docte Alcuin. En conséquence nous nous trouvons obligés de parler de cet Albric, à qui l'on attribue quelques écrits. Il étoit petit-fils d'un autre Albric, et neveu de S. Gregoire, qui bien que simple Prêtre et Abbé, gouverna plusieurs années le diocèse d'Utrecht, après la mort de S. Boniface, et celle d'Eoban son successeur. Cette famille étoit issue de la race des Rois François; et l'on ne voit point ni par quelle occasion Albric seroit né à Londres, ni sur quel fondement Alcuin le qualifie son compatriote.

Quoi qu'il en soit, Albric homme d'esprit et de mérite que la Cour emploïoit quelquefois dans ses négociations, et qui avoit été élevé de la main de S. Gregoire, lui succeda à sa mort en 776, dans le gouvernement de l'Eglise d'Utrecht. Il fut ensuite ordonné Evêque, et après en avoir dignement exercé les fonctions l'espace de dix-huit ans, il mourut le vingtiéme d'Août 784. Son corps fut inhumé près de celui de S. Gregoire son oncle, dans l'Eglise du Sauveur.

M. le Beuf est persuadé, que le petit traité *De Deorum imaginibus*, que Henri Petri publia à Basle en 1543, sous le nom d'Albric, appartient au Prélat dont nous venons de donner l'éloge abregé. Il y a une autre édition de ce même traité, faite à Paris chez Jean Parant en 1578, avec les fables de C. Junius Hyginus, la Mythologie de F. Fulgentius Placiades, l'écrit de Phornutus *De natura Deorum*, et autres, le tout en un volume in 8° (1). Albric porte le titre de Philosophe à la tête de son traité, qui est fort court, et

(1) L'opuscule attribué à ALBRICUS, philosophe, a été réimprimé à la suite d'Hygin, Fulgence et Lactance, dans l'édition de 1681 des *Mythographilation*, 8°. Amstelod. Jean à Someren. t. II, p. 301-330 (N. E.)

divisé en vingt-trois chapitres. Mais à dire ce que nous pensons de cet opuscule, après l'avoir lû avec quelque attention, nous n'y découvrons ni le stile, ni le genie d'un Auteur de la fin du VIII siécle. Il nous paroit plus ancien au moins de trois cents ans. Quel au reste qu'en soit l'Auteur, il étoit fort au fait de la Mythologie, et possedoit parfaitement les Anciens qui en avoient traité avant lui, et qui n'étoient peut-être plus connus au temps d'Albric d'Utrecht. Il semble cependant que Lucien lui ait échappé : car s'il l'avoit lu, il n'est pas croïable qu'il eut oublié la figure sous laquelle les Gaulois representoient Hercule et qu'il ne lui eût donné place entre les douze autres figures qu'il en donne d'après les anciens. (D. Rivet. t. V, 1740. Avertiss., p. xi.)

IV

Joseph.

Nous avions préparé l'article suivant pour être imprimé sur la fin de l'histoire de notre huitième siécle, et nous ne sçaurions dire par quel incident il a été oublié. Il s'agit de Joseph ou Joseppe, disciple d'Alcuin, qui mourut avant son maître. L'aïant suivi d'Angleterre en France, il lui demeura toujours étroitement attaché, et ne cessa point de s'appliquer à cultiver les letres. Il eut par conséquent quelque part au renouvellement des études, qui se fit alors dans l'empire françois. Un manuscrit qui contient un de ses ouvrages lui donne la qualité d'abbé ; mais comme c'est une addition faite d'après coup, on ne peut y fonder rien de certain.

Il nous reste de ce disciple d'Alcuin quelques petites pieces de poësie et un abrégé du commentaire de S. Jérôme sur le prophète Isaïe. La plus remarquable de ses poësies est un petit éloge de S. Ludger, en seize vers hexamètres, que l'auteur de la vie de ce saint Prélat a fait entrer dans son histoire, et que Vossius a insérés d'après lui, dans son traité des historiens latins. Nous en avons copié nous-même la plùpart dans l'éloge du même saint, afin de lui servir comme d'épitaphe.

Pour ce qui est de l'abrégé du commentaire de S. Jérôme, il se conserve manuscrit sous le nombre 585, dans la bibliotheque de Saint-Germain-des-Prés. Dom Mabillon a cependant publié deux épigrammes de l'Abbréviateur, qui se lisent, l'une à la tête, l'autre à la fin, avec l'épilogue en prose, adressée comme la derniere épigramme à Alcuin, qui l'avoit chargé de ce travail. On juge par ces deux morceaux de poësie, et particulierement par l'éloge de S. Ludger, que Joseph n'avoit guères moins de talent pour la versification que les meilleurs poëtes de son siecle, (D. Rivet, t. V, 1742. Avertissem., p. xii-xiii).

V.

Vie de saint Adolphe, évêque de Metz.

Cette vie, écrite par un moine de l'abbaye de Neiweyler, est divisée en deux parties dont la premiere, qui n'est autre chose qu'un roman, ne mérite pas que nous nous y arrêtions. La seconde est l'histoire de la translation des reliques du saint et de ses miracles. L'auteur dit avoir vu les uns lui-même et avoir appris les autres par le témoignage de personnes fideles. Il s'étend peu sur chacun, et nomme ceux sur qui ils ont été opérés, et le lieu de leur demeure, ce qui semble devoir être un garant de sa bonne foi. Il fixe l'époque de la translation des reliques du saint, de Mets à Neiweyler, à l'an 846, sous le regne, dit-il, de l'empereur Louis, et du temps que Drogon, frere de ce prince, gouvernoit l'Eglise de Mets. Il n'y a pas de difficulté pour ce qui regarde Drogon, mais pour ce qui est de l'empereur Louis, il y en a une grande, puisqu'il est certain que ce prince est mort l'an 840. Les éditeurs, pour la lever, semblent insinuer que c'est une faute de copiste; et qu'ils croyent que l'auteur peut avoir écrit son histoire entre l'an 823, que Drogon fut fait évêque de Mets, et l'année 840, qui fut celle de la mort de Louis le Débonnaire: c'est lui donner beaucoup d'antiquité. Le mérite de la production de cet écrivain nous dispense d'en dire davantage et de discuter le temps précis où il a vécu. Un anonyme, moine de la même abbaye, selon les apparences, a ajouté à son écrit la relation d'un miracle arrivé en 1197. C'est sans doute ce qui a déterminé l'auteur du Martyrologe de Mets à placer en cette année notre anonyme, dont il n'avoit pu trouver l'ouvrage. Cependant Jacques Wimphelingius l'avoit donné au public l'an 1506, sur un manuscrit que Jacques Scheldius, chapelain de Philippe, comte de Hanaw, à qui cette premiere édition est dédiée, lui avoit communiqué. C'est sur cette édition que les Bollandistes en ont donné une nouvelle, avec cette différence qu'ils ont réduit en trois chapitres seulement celle de Wimphelingius, qui est divisée en vingt-sept. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. X. 1756. Addit. et corr. p. xxxix et xl.)

XVII.

Etat des lettres dans les Gaules, IX siecle. — Pages 217-284.

Page 226. — L'école de Lyon est ici représentée comme la *plus illustre et la mieux soutenue*. On cite en preuve quatre Archevêques d'un savoir distin-

gue, qui gouvernerent successivement l'église de Lyon dans ce siécle ; le diacre FLORE, qui brilla longtemps dans cette école parmi les savants. A ces grands hommes nous pouvons en joindre un, nommé BERTRAUS, qui n'est connu que depuis l'an 1740, par la découverte de l'inscription suivante, trouvée avec plusieurs autres sous les ruines de l'église de Saint-Just :

> Possidet hanc urnam dum vixit nomine Bertraus,
> Qui loca multa sua sacro sermone beavit.
> Reddidit et claros in cunctis ipse magistros, etc.

Ce sçavant qui, par ses leçons, a formé d'autres sçavants en divers lieux, est mort le 31 janvier, comme le porte l'inscription. Quoique l'année ne soit point marquée, on ne peut guères douter que ce ne soit dans le neuviéme siécle. M. Lebeuf en donne des preuves assez solides dans son mémoire présenté à l'accadémie. DD. COLOMB, PONCET, CLEMENCET ET CLEMENT, t. XI. 1759. Avertiss. page XII)

Page 228.—La Bible de Mets, dont il est parlé à la fin de cette page, n'est plus à la Bibliotheque du Roi, aujourd'hui Bibliotheque Impériale. On l'a ravie à ce grand établissement qui sembloit devoir à jamais le conserver, pour le transporter au Louvre dans la salle dite Musée des Souverains. Espérons que l'on reconnoîtra bientôt que sa véritable place est dans la premiere bibliotheque de France et même du monde. (N. E.)

Page 241. — Le livre des Evangiles écrit par Placide est aujourd'hui conservé dans la Bibliotheque publique d'Epernay, qui a hérité d'une partie des livres imprimés et manuscrits de l'abbaye d'Hautvillers. (*Ibid.*)

Page 251.—Dom Rivet admet avec la critique moderne que la chronique du pseudonyme Turpin remonte à la fin du XI siécle. Or ne faut-il pas conclure de cette date approximative que l'Université de Paris étoit fondée déjà longtemps auparavant? Car le faussaire distingue très-clairement l'Enseignement des sept arts libéraux, dans l'Ecole publique de Paris. (*Ibid.*)

Page 277. — M. Amaury Duval, au tome XVII de cette Histoire literaire, page 412, en parlant vaguement de l'origine de la rime dans la poësie vulgaire a fait dire à Dom Rivet ce qu'il ne dit pas, et le contredit sur ce qu'il n'avoit pas avancé. On commença au moins en ce neuviéme siécle « avoit dit dom Rivet, à établir l'usage de la poësie rimée. Cet usage s'établit d'abord dans la langue tudesque. » (*Ibid.*)

Page 284. — Par cette langue françoise, introduite en Angleterre dès le temps d'Alfred, il faut entendre le thiois ou haut alleman, et non pas notre langue romane devenue langue françoise. Celle-ci ne semble avoir été introduite en Angleterre que par les compagnons de Guillaume le Conquérant. (*Ibid.*)

XVIII.

Saint Paulin, patriarche d'Aquilée. — Pages 284-295.

Ce n'est que dans la supposition que Paulin étoit né en Austrasie, et sujet de nos Rois, qu'on lui a donné place dans l'Histoire Literaire de France. Dom Rivet cite pour ses garants Alcuin et Ughelli. Le premier parle bien dans sa quatriéme letre de Paulin d'Aquilée, mais il ne dit pas un mot du lieu de sa naissance, ni de son pays. Le second le fait, il est vrai, naître en Austrasie, mais cette preuve est équivoque. D. Cellier, sur l'autorité de Madrisius, qui a publié à Venise en 1737 les ouvrages du saint patriarche d'Aquilée, nous apprend qu'il étoit né dans le Frioul, province d'Italie dans l'Etat de Venise. Cela supposé, c'est une restitution que nous sommes obligés de faire aux Italiens. Nous la ferions même dès aujourd'hui, s'il nous avoit été possible de trouver l'édition de Madrisius, et de nous convaincre par nous-même de la solidité de ses raisons. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément t. X. 1756. Avertiss. page xxxviii).

— Sur la fin de l'année 1739, près de deux ans après la publication de notre quatriéme volume, M. l'Abbé Le Beuf aussi heureux dans ses découvertes qu'infatigable dans ses recherches, a donné au public plusieurs pieces auparavant inconnues dont quelques unes appartiennent à des écrivains François du commencement du IX siécle, qui ont déjà paru sur les rangs. Une de ces pieces nouvellement déterrées, est de la façon de S. Paulin patriarche d'Aquilée. Elle a été tirée du manuscrit 76 de Saint Martial de Limoges, appartenant aujourd'hui, comme tous les autres de la même Collégiale à la Bibliotheque du Roi, et porte pour titre : *Versus Paulini de Herico duce*. C'est un chant lugubre en une espece de vers épodes, dans lequel l'auteur invite toute la nature à pleurer la mort d'Eric comte de Frioul, fort connu dans l'histoire; le même pour qui Saint Paulin avoit composé un traité de pieté, dont nous avons parlé dans le catalogue raisonné de ses écrits. En 1737, Jean François Madrisius, prêtre de l'Oratoire d'Udine, a recueilli et fait imprimer à Venise, en un volume séparé, tous les ouvrages du même S. Paulin; mais nous n'avons encore pu voir cette édition pour en rendre compte. (D. Rivet. t. V. 1740, Avertiss. page xiii.)

XIX.

Alcuin. — Pages 295-347.

Un des monuments literaires découverts par le même M. Le Beuf est intitulé : *Carmen anonymum*, et pris des mêmes manuscrits. Le sçavant éditeur croit qu'elle appartient au B. Alcuin. On y apperçoit effectivement quelques traits du caractere des autres poësies de ce grand homme. Il est certain d'ailleurs que la piece fut envoyée d'Angleterre en France, et que l'auteur s'y nomme Puplius Albinus, ce qui convient parfaitement à Alcuin, si l'on en excepte le prénom de Puplius. La piece est assez ingenieuse, et a quelque ressemblance pour l'invention avec le vingt-quatriéme poëme de S. Sidoine Apollinaire. L'auteur y feint d'envoyer d'Angleterre en France une nommée Castule, qui n'est autre que son poëme même, avec ordre de visiter tous les grands personnages qu'elle rencontrera sur sa route, et dont le poëte fait l'énumeration et l'éloge. Albric, le même que l'évêque d'Utrecht de ce nom, comme on l'a dit; Jonas; Riculfe qu'il nomme son pere; Samuel d'Epternac; S. Lulle de Maïence; Bassine de Spire; Fulcrade, qu'il represente comme un poëte célebre. Il y parle de Paulin, de Pierre, d'Albric, de Samuel et de Jonas, comme étant à la cour, ou les amis du roi. Castule devoit se presenter à ce prince, qui étoit Charlemagne, et lui faire un compliment. Il paroît que c'étoit là le terme de sa course.

M. Le Beuf a travaillé assez heureusement à eclaircir ce poëme. Il ne fixe pas toutefois le temps précis auquel le poëte le composa. Mais s'il est permis d'ajouter quelque chose à ses ingenieux éclaircissements, nous dirons que ce fut, comme il nous paroît, en 780, Alcuin se trouvant alors à Parme, par où passoit le roi Charles ; et ayant promis à ce prince de venir en France, il retourna en Angleterre en demander la faculté à son souverain et à ses superieurs. Cependant, avant que de passer la mer pour satisfaire à sa promesse, il fut bien aise de préparer les voïes à son arrivée à la cour de France. C'est ce qu'il fit par ce poëme d'environ 80 vers héroïques, qui se ressentent des défauts de la poësie de son siécle.

Aux differentes éditions des opuscules d'Alcuin que nous avons déja marquées, il faut ajouter celles qui suivent. Son *Manuel* ou *pieuse et courte explication des sept Pseaumes de la pénitence*, fut réimprimé in 8° à Paris chez Barthelemi Macé en 1589; avec les commentaires de Drogon Evêque d'Ostie sur le mystere de la passion de Notre Seigneur. Le traité du même auteur *sur la foi de la Sainte-Trinité*, parut separément *in* 4° à Constance en 1598 :

avec ce titre un peu différent de celui qu'il porte dans le recueil : *Libellus de SS. Trinitate*. Nicolas Kall qui en fut l'éditeur et l'imprimeur, le donne pour un écrit nouvellement trouvé dans un ancien manuscrit de l'Abbaïe de Richenou. Il ignoroit apparemment les éditions de Basle et de Francfort qui avoient precedé la sienne; ou peut-être vouloit-il donner à celle-ci le merite de la nouveauté.

Depuis que nous avons vu par nous-mème l'édition particuliere du commentaire d'Alcuin sur l'Evangile de S. Jean, dont nous rendons compte à la page 306, dans le denombrement de ses ouvrages, nous pouvons assurer qu'elle fut faite à Strasbourg chés Jean Hervagus en janvier 1527, et non pas à Augsbourg, comme l'a avancé le P. le Long. (D. Rivet t. V. 1740. Avertiss. p. XIII-XV.)

Page 320. — Dans l'énumeration que nous avons faite des écrits d'Alcuin qui sont perdus, nous n'avons rien dit d'un commentaire qu'il avoit fait sur S. Matthieu. Il écrivit néanmoins sur cet Evangeliste, comme nous l'avons découvert dans la suite: et son commentaire existoit encore au moins à la fin du XI siécle. S. Anselme Evêque de Luques, qui en rapporte deux passages, dont le premier est fort prolixe, dans son traité contre l'Antipape Guibert, nous fournit par-là une preuve incontestable de ce fait. Il n'y a pas à s'y tromper. Cet auteur aïant copié ces deux passages du commentaire en question sous le nom d'Albin, y en ajoûte tout de suite et sous le même titre, un autre pris du commentaire sur S. Jean, tel qu'il se lit aux pages 510 et 511 de l'ouvrage d'Alcuin sur cet Evangeliste. Le commentaire sur saint Matthieu étoit divisé en plusieurs livres, et paroît par le peu qui en reste, avoir été tout moral.

Nous avons avancé à la page 336 n°. 26 de notre même volume, sur l'autorité de la vie d'Alcuin, que ce docte Abbé avoit fait une belle, quoique succinte explication des proverbes de Salomon. Ouvrage que nous avons annoncé comme perdu, mais qui peut être le même que celui qui est marqué entre les manuscrits de Guillaume Laudus, Archevêque de Cantorberi, sous ce titre: *Albini dialogus inparabolas*. Il s'y trouvoit joint aux questions du même Auteur sur la Genese, qui y portoient aussi le titre de dialogue.

Entre les autres écrits d'Alcuin, que l'on regarde communément comme perdus, nous avons compté, pages 316 et 336, cinq traités sur autant d'arts libéraux : la Dialectique, l'Arithmetique, la Musique, la Géometrie et l'Astronomie. Un manuscrit de la fin du IX siécle qui se conservoit encore à l'abbaïe de S. Amand vers le milieu du XVII, contenoit quatre autres traités du même auteur, sur des sujets qui presque tous appartiennent à l'Astronomie. Quel est, par exemple, le mois qui suit Avril. Quelle est la distance que les philosophes supposent entre le ciel et la terre, et les intervalles entre les sept

planetes ? La maniere de trouver le quantieme de la lune. Des vers contenant les regles pour trouver le jour de Pâque et le commencement du Carême. Il y étoit aussi traité du cycle de dix-neuf ans, du grand cycle du soleil et de la lune, des années solaires et lunaires, du bissexte et du sault de la lune, et d'autres semblables matieres. L'auteur y avoit aussi inséré d'autres sujets qui ont trait à la Grammaire, comme la maniere de faire certains vers, et des hymnes en cadences. L'on ne peut pas dire que ces traités manuscrits soient les mêmes que ceux qu'Alcuin avoit composés sur les cinq arts libéraux déja nommés. Mais il y a beaucoup d'apparence, et qu'ils en faisoient une espece d'appendice, et que l'auteur les avoit entrepris pour suppleer à ce qu'il n'avoit pas dit dans les traités perdus.

Dans la même bibliotheque se trouvoit encore un écrit d'Alcuin sous ce titre : *Livre d'Alcuin à l'empereur Charles sur les categories de S. Augustin*. Mais ce qu'annonce ce titre pompeux pourroit fort bien se reduire au petit poëme d'Alcuin au même prince, dont nous avons parlé à la page 317 n°. 11.

Parmi les manuscrits du college de Merton à Oxford, on voit paroître sous le nom d'Alcuin un traité *Des benedictions des Patriarches*. Mais sans l'avoir vu, l'on peut assurer que ce n'est autre chose que cette partie des questions du même auteur sur la Genese, avec sa réponse, de laquelle nous avons rendu compte à la page 302. Nous y avons observé que l'on l'avoit détachée du corps de l'ouvrage pour en faire un écrit particulier, et qu'on a même voulu en faire honneur à Saint Augustin, entre les œuvres duquel elle se trouve sous ce titre : *Des bénéditions du patriarche Jacob*.

Un autre ouvrage encore décoré du nom d'Alcuin, et intitulé *Breviarium*, qu'on trouve dans divers manuscrits d'Angleterre, n'est apparemment autre chose que ce recueil parmi les œuvres d'Alcuin qui porte pour titre : *les Offices par feries, ou les Psaumes distribués suivant chaque jour de la semaine, auxquels on les chante dans l'église*. En rendant compte de ce recueil aux pages 304 et 305, nous avons remarqué qu'il a tous les caracteres de ce qu'on nomme communément en nos jours breviaire. Quelque autre en aïant eu avant nous la même idée, lui en aura donné le titre.

Le miroir de la vie de l'homme, *Speculum humanæ vitæ*, qui paroit sous le nom d'Alcuin entre les manuscrits de saint Pierre de Cantbrige, n'est sans doute que le Traité des vertus et des vices qu'Alcuin composa en faveur du comte Widon ou Gui. L'on peut consulter ce que nous en avons dit à la page 315, n° 19. On y verra qu'Alcuin sur la fin de cet ouvrage lui donne lui-même le titre de traité *de la vraie simplicité*. L'on en a usé à peu près de la sorte à l'égard de diverses parties du même écrit, auxquelles on a donné, comme nous l'avons observé, aux uns le titre *de la chasteté et pureté*, aux autres celui *de l'humilité et de la crainte du Seigneur*. (D. River. T. 1742. Avertiss. p. IX-XI.)

Page 343. — Depuis que nous nous sommes expliqué sur l'utilité ou même le besoin qu'on auroit d'une nouvelle édition des œuvres du B. Alcuin, Dom Ildefont Catelinot, bibliothécaire de l'abbaïe de S.-Mihel en Lorraine, homme d'esprit, d'érudition et d'un travail opiniâtre, dont le célebre Dom Calmet a quelquefois profité avec avantage, a formé la résolution d'exécuter ce louable dessein ; et si notre siécle avoit plus de goût et d'empressement pour les ouvrages des auteurs ecclesiastiques, surtout ceux qui sont en latin, la nouvelle édition seroit déjà entre les mains du public. Le nouvel éditeur n'a rien négligé pour la rendre parfaite, et a été assez heureux pour déterrer un traité d'Alcuin, qui, jusqu'ici, avoit échappé aux recherches de tous les bibliographes et collecteurs d'anecdotes. L'écrit est fait pour établir la procession du S. Esprit, comme procédant du Pere et du Fils, et en porte le titre. On sçait que cette question remua beaucoup les esprits en Occident, surtout dans l'Eglise de France, du vivant d'Alcuin, et encore plus après sa mort. Elle fut agitée en divers conciles, et donna occasion à plusieurs autres écrits, même depuis que l'Église gallicane eut jugé à propos de faire au Symbole de Nicée la fameuse addition de *Filioque*, afin de fixer la croïance des fideles sur ce point de notre foi.

Il étoit fort naturel que Charlemagne, qui s'intéressoit en ceci plus que personne, engageât Alcuin, le plus sçavant homme qui fût alors dans ses États, à écrire sur cette matiere. C'est ce qu'il fit effectivement, comme le porte la préface, ou épître dédicatoire du Traité dont il est ici question. Elle est adressée à ce prince avec l'inscription suivante : *Serenissimo Augusto Karolo salus, pax, virtus, vita, victoria.* Le titre d'Auguste qu'il donne à Charlemagne, montre clairement que l'écrit ne fut fait qu'après la fin de l'année 800, que ce monarque, se trouvant à Rome, y fut couronné et proclamé empereur. De sorte qu'Alcuin étant mort le dix-neuviéme de Mai 804, son Traité sera du commencement de cette même année, ou de l'une des trois precédentes.

L'auteur le commence par l'invocation de la sainte Trinité, et annonce que ce qu'il va dire n'est proprement qu'un recueil des autorités de l'Écriture et des Peres, qui établissent visiblement que le S. Esprit procede du Pere et du Fils, et que c'est à juste titre qu'il est nommé l'Esprit de l'un et de l'autre. Telle étoit, comme il a été dit en son lieu, la méthode, ou maniere d'écrire de nos théologiens de ce temps-là. Ils ne disoient presque rien d'eux-mêmes, se bornant à lire des livres sacrés et des auteurs ecclesiastiques qui les avoient precédés, ce qui avoit trait aux sujets qu'ils entreprenoient de traiter.

Les autorités employées par Alcuin sont prises avec un certain ordre : d'abord des Quatre Évangelistes, puis des Souverains Pontifes, à la tête desquels est S. Léon le Grand, ensuite de quelques Peres grecs et latins, et des quatre premiers conciles généraux. Après quoi, l'auteur revient encore aux

Peres latins, entre lesquels se trouve Gennade de Marseille, qu'il qualifie évêque, comme font aussi quelques autres Anciens, et termine les citations par les épîtres de S. Pierre, de S. Paul, et le symbole *Quicumque*, qu'il attribue à S. Athanase. Ce qui donne un nouveau relief à ces extraits, est l'exactitude avec laquelle ils sont faits, et l'attention de l'auteur à nommer les sources où il a puisé. Il finit ce traité par une courte exposition ou profession de foi sur le dogme qu'il y établit : ce qui convient fort au génie d'Alcuin, ainsi qu'on l'a pu voir dans la notice que nous avons donnée de ses autres écrits.

L'exemplaire de celui dont il est ici question se trouve entre les manuscrits de la cathédrale de Laon, à laquelle Didon, évêque de cette église sur la fin du neuviéme siécle, en fit présent. C'est ce qu'atteste l'inscription suivante, qui se lit en tête, et qu'on a eu peine de déchiffrer, tant elle est rongée par l'injure du temps : *Alcuinus de processione S. Spiritus. Hunc libellum dedit domnus Dido episcopus Dominæ et Sanctæ Mariæ Laudunensis Ecclesiæ. Si quis abstulerit offensionem Dei et S. Mariæ incurrat.*

Dom Catelinot est parvenu à en avoir connoissance par les bons offices du R. P. Breton, professeur de l'abbaïe de Prémontré, homme de lettres et plein de zéle pour favoriser les travaux litéraires des autres. Et celui-ci a réussi à avoir communication du manuscrit, par l'entremise de M. l'abbé d'Hédouville, chanoine de la cathédrale de Laon, qui s'est prêté avec autant d'empressement que de politesse à obtenir de sa compagnie la faculté de le communiquer. (D. Rivet, tom. viii, 1747. Avertiss., p. x-xii).

XX.

Saint Ludger. — Pages 359-362.

Page 361. — Il faut joindre aux éditions de la vie de saint Grégoire, abbé et administrateur de l'église d'Utrecht, celle que les continuateurs de Bollandus en ont publiée dans leur grande collection, au vingt-cinquiéme jour du mois d'août, avec un commentaire et des notes. On y trouve des choses très-intéressantes, tant sur la vie de saint Grégoire que sur celle de saint Boniface, dont saint Grégoire avoit été disciple. (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement, tom. x, 1756. Avertiss., p. xxxix.)

XXI.

Divers Annalistes. — Pages 363-366.

Aux chroniques anonymes mentionnées ici, il faudroit ajouter un très-grand nombre d'autres fragmens historiques et surtout chronologiques, conservés autrefois dans les monasteres de France, et que l'on retrouve dans les éditions du grand recueil des historiens de France et d'Allemagne, publié avec tant de soin par M. Perts. Nous nous contentons d'y renvoyer le lecteur. (N. E.).

XXII.

Charlemagne. — Pages 368-413.

Il faut ajouter au catalogue des écrits de Charlemagne trois nouvelles pieces, que nous devons encore aux recherches de M. l'abbé Le Beuf. 1° Une assez longue épitaphe d'un des enfants de ce prince et l'une de ses principales poësies. L'éditeur l'a tirée, comme les autres, des manuscrits de S. Martial de Limoges, et publiée dans le premier volume du recueil de ses divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France.

2° Une letre en grands vers à Paul Waruefride. Elle n'a point d'autre titre dans le manuscrit qui l'a fournie que celui-ci : *Versus metr.* On y compte vingt-cinq vers. La letre est toute énigmatique. Paul en écrivoit quelquefois au roi dans le même goût.

3° Une letre en prose à Saint Lulle, archevêque de Maïence, pour l'engager à instruire son clergé des belles letres, ce qu'il avoit négligé jusques là ; quoiqu'il y eut déjà formé un ou deux disciples étrangers à son Eglise. La letre fut écrite avant l'année 787, qui est l'époque de la mort de saint Lulle. On voit par là que le roi Charles avoit pris dès auparavant des mesures pour ressusciter les sciences dans ses États. (D. Rivet, t. v, Avertiss., p. xv.)

Page 412. — Dans le catalogue des écrits de Charlemagne, l'auteur de l'Histoire litéraire n'a pas oublié le recueil que ce prince fit faire des letres écrites à Charles Martel, son aïeul, à Pépin le Bref, son pere, et à lui-même, par plusieurs papes, depuis Grégoire III jusqu'à Leon III, et par les empe- reurs d'Orient. Ces letres avoient été données au public par le P. Gretzer.

jésuite, et ensuite par M. Duchesne. D. Bouquet en a donné une nouvelle édition dans le cinquiéme volume du Recueil des Historiens de France, où elles sont rangées selon l'ordre chronologique, autant qu'il a été possible à l'éditeur de le faire. Les letres écrites par Grégoire III et par Zacharie ne se trouvent point dans ce volume, parce que l'éditeur les avoit déja insérées dans le précedent. Il a, de plus, donné vingt et une letres de Charlemagne, tirées de divers recueils. Il faut ajouter à l'article de ce même empereur la nouvelle édition de ses Capitulaires, publiée par D. Bouquet, qui, en les insérant dans sa grande collection, a retranché ceux qui ne regardent que la police ecclésiastique, ainsi que ceux qui concernent les Bavarois, les Lombards et les Saxons. Le lecteur trouvera encore dans le même volume une liste exacte des diplômes de ce grand prince, au nombre de cent-un, dont plusieurs n'avoient point encore vu le jour. Les uns sont rapportés entiers, d'autres en partie ; mais tous sont placés selon l'ordre chronologique, avec des notes curieuses et savantes, ce qui rend cette édition très-intéressante. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement, t. xi, 1759. Avertis., p. xii, xiii).

Les letres, chartes, diplômes, lois, qui se rapportent à l'histoire des rois de la premiere et de la seconde race ont été, depuis, recueillis plus complétement dans la grande collection de Brequigny. *Diplomata*, *Chartæ*, *Epistolæ*, *Leges et alia instrumenta ad res Gallo-Francicas spectantia*, Paris, 1791, 3 vol. in-fol., dont une nouvelle édition, revue, augmentée et continuée par M. Pardessus, sera prochainement publiée. Le même savant a déjà fait paroître, en 1636, à Paris, le quatriéme volume in-fol. de la Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant notre histoire, dont les trois premiers volumes avoient été mis au jour par Brequigny et Mouchet, de 1769 à 1783. Dans la collection de M. Perts, *Monumenta Germanicæ historica*, Hanovre, 1826-1839, le premier volume des Lois, qui est le troisiéme de tout le recueil, 1835, renferme aussi les Capitulaires mérovingiens et carlovingiens, depuis le sixiéme siécle jusqu'au dixiéme. La dernière pièce est de 921. Il y a quelques suppléments au commencement du second volume des Lois, t. iv, 1837. Ces divers recueils, qu'il suffit d'indiquer une fois, pourroient servir à rectifier quelques détails dans les premières parties de l'*Histoire littéraire de la France*. (V. Le Clerc, réimpression du tome xi, 1841. Notes des nouveaux éditeurs, p. 11.)

Page 416.— Le petit poëme que ce saint abbé adressa à Pepin, roi d'Italie, dont il est parlé dans cette histoire littéraire, a été publié de nouveau dans la collection des historiens de France, t. V. p. 408.

— A la page 422, il est parlé d'un poëme ou chant lugubre fait par un certain Colomban, que l'on croit avoir été abbé de Saint-Ivon ; mais on n'a

point fait mention de l'édition de ce poëme, donnée par Muratori, dans la seconde partie de son second volume des écrivains d'Italie, p. 690. D. Bouquet l'a inséré dans le cinquiéme volume de sa grande collection. (DD. Colomb, Poncet, Clemencet, Clement. T. XI. 1759. Avertiss., p. xiii.

XXIV.

Smaragde.

Page 442. — Il est fâcheux que les gens de letres qui entreprennent de diriger des catalogues de manuscrits, ne se donnent pas la peine d'en marquer l'âge et le sujet dont ils traitent; ou au moins d'en copier les premiers mots. Ces petits secours, qui ne couteroient pas beaucoup de travail, applaniroient beaucoup de difficultés, et mettroient au fait de bien des choses qu'on ne peut deviner. Au lieu que, se bornant à de simples titres, le plus souvent fort équivoques, ils jettent dans l'embarras et quelquefois dans l'erreur ceux qui se servent de cette espece de catalogues. On en a vu un grand nombre d'exemples dans le cours de notre histoire; en voici encore de nouveaux.

Sanderus nous apprend qu'il se trouvoit autrefois à l'abbaïe de Saint-Guilain en Hainaut, un manuscrit intitulé : *Smaragdus de virtutibus*. Comme Smaragde, abbé de Saint-Michel en Lorraine a fait deux ouvrages, dont nous avons rendu compte; l'un intitulé : *la voie royale;* l'autre : *le diademe des Moines*, dans lesquels il traite des vices que les laïcs et les personnes consacrées à Dieu doivent éviter, et des vertus qu'ils doivent mettre en pratique, on ne sçauroit assurer sur le simple titre du manuscrit en question, si c'est la même chose que les deux ouvrages précédents réunis ensemble, ou un écrit différent de l'un et de l'autre.

De même, on ne nous fournit pas plus de lumiere, pour faire connoître d'autres ouvrages qui se conservoient autrefois sous le nom du même auteur, avec son *diademe des Moines*, et son commentaire sur la regle de Saint Benoît, parmi les manuscrits de l'abbaïe de Cambron, ordre de Citeaux en Hainaut. Les titres de ses ouvrages sont conçus en ces termes : *collectiones patrum; Planctus Origenis; Speculum charitatis de anima; Sportula; Liber inscriptus sporta*. (D. Rivet. T. VI. Avertiss., p. xii.)

Page 443.—Quoique Charlemagne eût engagé Alcuin à faire un traité, pour établir la procession du Saint-Esprit, il ne laisse pas, au bout de quelques années, d'ordonner à Smaragde, sçavant Abbé en Lorraine, d'écrire sur le même sujet. L'écrit de ce dernier qui est dans le même goût, mais beaucoup plus court que celui d'Alcuin, fut fait sur la fin de 809, et porté aussitôt à

Rome au Pape Léon III, pour tâcher d'éclaircir la dispute qui s'étoit échauffée de nouveau sur le point dont il traite. il ne paroît point, au reste, qu'on y fit le même usage de celui d'Alcuin. (D. Rivet. T. VIII. Avertiss., p. xii.)

XXV.

Theodulfe. — Pages 459-474.

Page 468. — Aux éditions des poësies de ce prélat, il faut ajouter celle que D. Bouquet a donnée de onze poëmes qu'il a tirés des trois premiers livres de ses poësies, publiées par le P. Sirmond. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. T. XI. 1759. Avertiss., p. iii.)

XXVI.

Dungal. — Pages 493-499.

Le catalogue des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande nous annonce huit letres d'un abbé nommé Dungal. Elles se conservoient autrefois dans le cabinet de Simon d'Ewès au comté de Suffolck. Mais malheureusement on ne nous apprend point de quoi elles traitent, si elles valent la peine que le public en ait connoissance. Si l'on étoit à portée de les lire, on y découvriroit sans doute des traits pour juger si l'auteur est le même que ce Dungal, reclus près de Saint-Denys et venu d'Hibernie en France, dont nous avons parlé. (D. Rivet. T. VI. 1742. Avertiss., p. xiv.)

XXVII.

Wlfin Boece, et autres Ecrivains. — Pages 499-504.

Page 501.— Aux differentes éditions de la vie de S. Junien, Abbé de Mairé, et de l'histoire de sa translation par Wlfin Boece, que nous avons marquée, il faut ajouter celle que les Continuateurs de Bollandus ont nouvellement donnée au XIII jour de leur mois d'Août. Elle est faite sur celles du P. Labbe et de Dom Mabillon, et accompagnée de nouvelles notes et de sçavantes observations. (D. Rivet. T. V. Avertiss., p. xvi.)

XXVIII.

Haimin, moine de S. Vaast, et quelques autres écrivains, pages 515-520.

Page 518. — La chronique de Fontenelle, ou de S. Vandrille a été inserée dans la collection des Historiens de France, par D. Bouquet, avec des notes. Tom VII, page 40. (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement. Tom XI. 1759. Avertiss., p. xiii.)

XXIX.

Ermoldus Nigellus, pages 520-523.

Page 523. — M. Muratori qui a donné une belle édition du poëme d'Ermoldus dans sa collection des Historiens Italiens, pretend qu'il est le même qu'Ermonaldus, abbé d'Aniane, « et son sentiment, ajoute D. Rivet, se trouve appuyé sur plusieurs endroits des poésies mêmes de notre poëte. » Néanmoins D, Bouquet soutient, dans un avertissement qui est à la tête de la nouvelle édition qu'il a donnée du même poëme, que si jamais Ermoldus a été revêtu de la dignité d'abbé, ce qui peut être, ce n'a point été d'Aniane, abbaye située en Septimanie, et non en Aquitaine. (Les Mêmes. Ib. p. xvi.)

— Notre savant confrère, M. Guizot, dans sa notice sur Ermold le Noir, à la tête de la traduction de son poëme, dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au XIII siècle, Tom. IV. page vii-xiii, ne paraît pas éloigné de reconnaître, comme Muratori, un même personnage dans Ermold, auteur des quatre chants élégiaques en l'honneur de Louis le Débonnaire, et Ermenald, abbé du monastère d'Aniane, au diocèse de Maguelone. D. Vaissete, dans l'histoire du Languedoc, tome 1, page 756, oppose à Muratori une difficulté qui semble peu décisive. Voy. sur Ermold la bibliothèque de Fabricius, tom. II, page 108; — celle de Meusel, t. VII; part. 2, pages 4-6. Les poésies d'Ermold se retrouvent dans les monuments historiques de M. Pertz, tom. II, page 464. — Sur l'identité d'Ermold et d'Ermenald, M. Pertz se contente de dire : *Abbas fortasse anianensis.* (J.V. Le Clerc. Réimpression du XIe volume, 1841. Notes des nouv. Editeurs, p. 11.)

XXX.

Hetton. — Pages 523-527.

Page 527. — Nous avons dit que la relation que Hetton écrivit de la fameuse vision de Wetin ou Gaetin, moine de Richenou, avoit été publiée pour la premiere fois par les soins de D. Mabillon. Cependant elle se trouve imprimée à Paris dès 1513, dans un recueil *in-fol*, qui porte pour titre : *Liber trium virorum et trium spiritualium virginum*. (D. Rivet. T. V. Avertiss., p. xvi.)

XXXI.

Eginhard. — Pages 550-567.

Page 550.--D. Rivet avance que Charlemagne donna à Eginhard une grande marque de son amitié et de son estime en lui accordant en mariage sa fille Imma. Il avoue cependant que *cette alliance a passé pour un paradoxe dans l'esprit de plusieurs savants*. D. Bouquet est de ce nombre, et après avoir combattu cette alliance par diverses preuves, il finit en disant : « Enfin Louis « le Débonnaire, en marquant deux fois dans son diplôme, qu'il a accordé un « certain lieu à *son fidéle* Heinard et à sa femme Imma, sans faire aucune « mention de sa parenté, demontre qu'Imma n'étoit pas sa sœur. » (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement, Tom. XI. 1741. Avertiss., p. 14.)

— Dom Bouquet et après lui M. Guizot, (*Notice sur Eginhard*) et Amaury Duval (Hist. litt. tom. XVII, page 64.) ont combattu l'opinion de D. Rivet, en assurant que dans la lettre 32, Eginhard ne se qualifioit pas de gendre de Charlemagne. Mais le renvoi de D. Rivet à cette 32 letre se rapporte au membre de phrase suivant où il rappelle que la femme d'Eginhard se nommoit Imma. Restent donc les autres réflections de D. Rivet, qui semblent très-fortes en faveur d'une fille de Charlemagne mariée à Eginhard. Ce que l'on peut seulement conclure du diplôme de Louis le Débonnaire, c'est qu'Imma étoit une des nombreuses filles naturelles du grand Empereur. (N. E.)

Page 557. — L'édition de la vie de Charlemagne, dont nous parlons ici, sur la foi de Gesner et de Possevin, a été réellement faite à Basle en 1532, avant Pasque, comme nous nous en sommes assurés par nous-mêmes. Au

texte d'Eginhard se trouve joint dans ce volume qui est *in-fol*, l'histoire de Witichindi, moine de Corwei, la vie de l'Empereur Henri IV, quelques-unes des letres de ce Prince, l'histoire de Luitprand Diacre de Pavie, et autres monuments historiques. Jean Hervagius, imprimeur de ce recueil, paroît l'avoir lui-même dirigé. (D. Rivet. Tom. V. Avertiss., p. xvi.)

Page 558. — A la suite du grand nombre d'éditions de la vie de Charlemagne, écrite par Eginhard, il faut joindre celle que D. Bouquet a donnée dans son grand recueil. D. Rivet semble faire peu de cas de la premiere édition de cette vie, donnée par Herman de Novenare, et ne la croit pas des plus fidéles. Neanmoins, M. Duchesne, après l'avoir collationnée sur cinq anciens manuscrits, reconnoît qu'il n'y a pas lieu d'accuser cet éditeur de s'être donné la liberté d'en changer le style en quelques endroits. D. Bouquet, en adoptant la note de M. Duchesne rend la même justice à Herman.

— D. Rivet a parlé de deux traductions en notre langue de la vie de Charlemagne, par Eginhard; mais il en est une plus ancienne qui n'avoit point encore vu le jour, et que D. Bouquet a publiée dans le cinquiéme volume de sa grande collection.

Page 559. — Parmi les ouvrages d'Eginhard, D. Rivet compte des Annales de France, dont quelques éditeurs et critiques ont voulu transporter l'honneur à un autre écrivain. D. Bouquet a donné une nouvelle édition de ces Annales dans les tomes V et VI de sa grande collection.

Page 563. — Aux éditions des letres d'Eginhard, il faut en ajouter deux, dont l'une avoit paru avant que D. Rivet publiât le volume où il parle de ces letres, et l'autre n'a vu le jour que plusieurs années après. La premiere est de D. Jean Weinckens, dans un ouvrage qu'il a ainsi intitulé : *Vir fama super æthera notus, Eginhartus, quondam Caroli Magni Cancellarius dein antiquissimæ et regalis nostræ ecclesiæ seligenstadiensis fundator, sub patrocinio sanctorum martyrum Marcelli et Petri, nunc autem illustratus et contra quosdam auctores vindicatus à R. F. Joanne Weinckens, ejusdem abbatiæ professo sacerdote, theologo, priore, protojecta sunt ejusdem Eginharti episto læ, in Germania hactenus prælo nunquam subjcetæ. Francofurti ad mænum impensis Johannis Philippi Andreæ. Anno* 1718, *in-fol.* Ce titre semble annoncer quelques nouvelles lettres qui n'auroient pas encore été publiées. D. Rivet même l'esperoit. « Peut-être, dit-il, D. Jean Weinckens en a-t-il recouvré quelques-unes dans son *Eginhartus illustratus et vindicatus.* Le titre paroît le promettre, ajoute-t-il, mais nous n'avons encore pu voir le recueil pour nous en assurer par nous-mêmes. » Si D. Rivet avoit vu le recueil il se seroit non-seulement assuré par lui-même qu'il ne contient aucune nouvelle letre, mais il auroit encore évité une méprise dans laquelle il est tombé en avançant, sur quelques mémoires infidéles, que Jean Weinckens a

publié la vie de Charlemagne dans son *Eginhartus*, etc. Il n'en est pas question dans ce recueil qui ne contient d'autre ouvrage d'Eginhard que ses letres, si ce n'est que l'éditeur a mis en vers héroïques et a publié l'histoire de l'invention et de la translation des reliques des saints martyrs Marcellin et Pierre composée en prose par Eginhard, sans même avoir fait imprimer l'écrit en prose. La seconde édition des letres d'Eginhard, dont nous dirons encore un mot, est celle de D. Bouquet, qui les a insérées dans sa grande collection en retranchant la soixante-deuxiéme. D. Rivet a cru que cette letre avoit été adressée à l'impératrice Hermengarde, femme de Louis le Débonnaire, par Eginhard, pour se justifier de plusieurs accusations dont cette princesse le chargeoit. C'est une méprise qu'il faut corriger. Hermengarde, à qui cette lettre est adressée, n'est point l'impératrice, femme de Louis le Débonnaire, mais Hermengarde, femme de l'empereur Lothaire, son fils. Celui qui a écrit la letre n'est point Eginhard, mais quelque grand seigneur françois qui avoit été attaché à Louis le Débonnaire, et qui après sa mort, s'attacha à Charles le Chauve. Enfin les divisions dont il s'agit dans cette letre, sont celles qui s'éleverent entre les fils de Louis après sa mort, et non celles qui avoient agité l'Etat après la mort de Charlemagne. C'est ce que D. Liron a démontré dans le premier volume de ses singularités historiques et literaires, d'une maniere qui ne permet pas d'en douter. C'est aussi ce qui a porté D. Bouquet à retrancher cette letre du nombre de celles d'Eginhard et à la donner comme ayant été écrite par un seigneur inconnu. (DD. COLOMB, PONCET, CLEMENCET ET CLEMENT. Tom. X. 1756. *Avertiss.*, p. XV-XVI.)

— Pour compléter ce qui a été dit par D. Rivet et ses continuateurs, sur les éditions et les traductions des œuvres d'Eginhard, il faut rappeler maintenant le texte qu'a donné M. Pertz des Annales, tom. I. page 135-218; de la vie de Charlemagne, tom. II. page 426-493, et celui dont M. Teulet, au nom de la Société de l'Histoire de France, a commencé la publication, Paris, 1830, in 8°, avec une traduction française, des variantes et des éclaircissements historiques. La vie de Charlemagne a été publiée seule par Bredow, avec des courtes notes, Helmstadt, 1806, in 8°, et par M. Pertz, Hanovre, 1829, in 8°. Nos prédécesseurs avaient oublié l'édition de cette vie par G. Nic. Heerckens, Groningen, 1755, in 12, et la traduction française du même ouvrage par Léonard Pournas, Paris, 1614, in 12. Une autre a été publiée à Paris, en 1812, in 12, par M. D. (Denise). Cette même vie et ces Annales ont été aussi traduites, en 1824, dans le tom. III de la collection de M. Guizot, qui les a fait précéder d'une notice sur l'auteur. Il y en a une à la tête de l'édition de Heerckens, en 1755; et l'année même où parut ce onzième volume, en 1759, une dissertation de Justin Shenngass fût publiée à Iena, in 4° *de Latinitate Eginharti*, (J. V. LE CLERC, réimpression du tom. XI. 1841. Notes des nouveaux Editeurs, p. 12.)

Il ne faut pas oublier l'excellent travail de Julius Ludwig Ideler, qui accompagne le texte de la vie de Charlemagne, sous ce titre général : *Leben und Wandel Karls des Grossen, beschrieben von Einhard. Emleitung Urschrift, Erlanterung, Urkundensammlung, in Zwei banden, Hamburg und Gotha Fridr.* *und Andreas Perthes*. 1839 8° 2 vol. (N. E.)

XXXII.

LOUIS LE DÉBONNAIRE. — pages 583-607.

Page 599. — D. Rivet remarque qu'il nous reste peu de chose des actes originaux de ce qui se passa dans ces assemblées odieuses convoquées pour la déposition de ce prince. Toutefois, il en reste assez pour faire connoître de quels excès sont capables ceux qui, revêtus de l'autorité la plus sainte et la plus respectable, en abusent, et usurpent un pouvoir qui ne leur a point été donné. Nous avons les actes de l'impie et détestable déposition de Louis le Débonnaire. C'est le titre sous lequel D. Bouquet les a publiés dans sa grande collection. *Acta impiæ ac nefandæ exauctorationis Ludovici pii Imperatoris.* Si D. Rivet n'a pas parlé de cette pièce, il y a lieu de croire que l'horreur qu'il en a eue l'en a empêché; car on ne peut douter qu'il n'en ait eu connoissance, puisqu'il cite en marge les pages de l'édition des Conciles et de la collection de M. Duchesne, où elle se trouve. Le P. Sirmond l'a aussi insérée dans sa collection des Conciles des Gaules.

Les éditeurs des Conciles déclarent eux-mêmes qu'on doit regarder ce qui se passa en cette occasion, non comme les décrets d'un sage Concile, mais comme les pernicieuses entreprises d'un Conciliabule qu'il faut rejeter : *Non sunt autem hæc ut salubris Concilii decreta amplectenda, sed ut exitialis commenti molimina respuenda.*

Dans cet acte, les prélats, abusant des textes de l'Écriture pour justifier aux yeux de tous les fidèles, l'attentat qu'ils venoient de commettre, relèvent leur ministère et le pouvoir qu'ils ont reçu de lier et de délier sur la terre, comme si le pouvoir spirituel que Jésus-Christ a donné à ses Apôtres et à leurs successeurs, leur donnoit le droit de disposer des couronnes et de mettre le trouble dans les États. On ne peut lire sans indignation cet acte, surtout en voyant l'abus des paroles mêmes de Jésus-Christ pour autoriser les prétentions les plus contraires à son esprit. Il fut fait à Compiegne, au mois d'octobre 833, la premiere année de l'empereur Lothaire. Outre l'acte commun fait au nom de tous les évêques qui composoient la sainte assemblée, *sacer conventus* (c'est le nom qu'on donne à ce brigandage), chacun pré-

senta le sien en particulier à Lothaire. Nous ne nous étendrons pas davantage sur un écrit et sur un évenement dignes l'un et l'autre de l'horreur de tous les siècles.

Page 604. — On a parlé des letres de Louis le Débonnaire, qui jusqu'alors avoient paru séparément et dispersées en différents recueils. Elles se trouvent aujourd'hui toutes ensemble, rangées par ordre chronologique, avec celles qui ont été écrites à ce prince, et enrichies de notes qui y répandent beaucoup de lumiere, par les soins de D. Bouquet, qui les a insérées dans le sixième volume de sa grande collection. Dans le même volume se trouvent encore les capitulaires du même empereur, excepté ceux qui étant purement ecclésiastiques n'ont point de rapport au plan de son ouvrage; et les diplômes au nombre de deux cent quarante-trois, dont plusieurs n'avoient pas encore vu le jour. Ils sont placés selon l'ordre des temps, précédés d'un avertissement sur les diplômes et sur les différentes formules dont l'empereur, ses chanceliers et leurs notaires se sont servis; et enfin accompagnés de notes curieuses et savantes, qui rendent ce recueil très-précieux et très-important pour l'histoire du règne de ce prince. (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement. T. xi. 1760. Avertiss., p. xvi-xviii.)

ADDITIONS

AUX

NOTICES DU IXE SIÈCLE

I.

Voici un Ecrivain qui appartient au VIIIe siécle et dont nous n'avons point fait mention, sur ce que nous jugions qu'il suffiroit d'en dire un mot, lorsque nous rendrions compte des actes de S. Austremoine, premier Evêque de Clermont en Auvergne, dans lesquels on a fait entrer son ouvrage en partie. Mais comme cet ouvrage existe separément, quoiqu'encore manuscrit, il est bon d'en donner une notice particuliere. C'est l'histoire de la translation des Reliques de Saint Austremoine, du monastere de Volvie en l'abbaye de Mausac ou Mosac. La cérémonie s'en fit au commencement de février 764; et à cette occasion : le Roi Pepin le Bref se trouvant en Auvergne après son expédition d'Aquitaine, Lanfroi abbé de Mozac, pour qui ce prince avoit une estime singuliere, le pria de vouloir bien ordonner qu'on transferât ces Reliques à son monastere, afin de lui donner quelque relief. Pepin y consentit; et pour qu'on n'en doutât point, il chargea Joseph son Chancelier, qui fut depuis abbé de Thiers, d'accompagner Lanfroi et de notifier sa volonté.

Lanfroi en écrivit aussitôt l'histoire, qui fut souscrite de Pepin et scellée de son Sceau, comme le témoigne M. du Saussay, qui paroit l'avoir vue manuscrite. Savaron en avoit aussi une copie, d'où il a tiré plusieurs faits qu'il a fait entrer dans ses origines de Clermont. On trouve la même histoire fondue et abregée dans la seconde partie des Actes de S. Austremoine, laquelle traite de ses translations et de ses miracles. L'auteur qui se représente assez clairement comme un Moine de Mozac, et qui n'écrivoit qu'après 1197, aïant occasion de parler de Lanfroi, le qualifie un Abbé d'heureuse et éternelle memoire.

II.

Au même temps que Lanfroi gouvernoit le monastere de Mozac, florissoit en France un autre Abbé, nommé Garnier, que l'on ne connoit d'ailleurs que

par le titre d'Ambassadeur du Roi Pepin le Bref, et par la qualité d'homme de pieté, *religiosum Abbatem*, que lui donne le Pape Estienne II. Aistulfe Roi des Lombards s'étant emparé de plusieurs villes de l'Etat ecclésiastique, et refusant de les rendre, ce Pontife eut recours au Roi Pepin, qui prit genereusement sa défense. Déja Rome étoit assiegée, lorsque Pepin envoïa l'Abbé Garnier vers Aistulfe, pour l'engager à cesser ses hostilités et rendre justice au Pape. Garnier fit à cette occasion un discours ou harangue, qui meritoit de passer à la posterité. L'on y découvre en effet de grands traits d'éloquence et de politique. Nous n'avons cependant pu réussir à la voir en sa langue originale, qui étoit la latine. Elle ne se trouve ni dans l'histoire des Lombards par Paul Warnefride, ni dans les vies des Papes par Anastase le Bibliothécaire. Mais le P. Morin de l'Oratoire nous en a donné une traduction en notre langue, au seiziéme chapitre de la troisiéme partie de son Histoire de l'origine et du progrès de la Souveraineté et de la grandeur temporelle des Papes, pages 573-575. (D. Rivet. Tom. IV. avert., p. VII-VIII.)

III.

On peut aussi placer à la fin du VIII[e] siecle, deux Auteurs anonymes, sujets de Charlemagne et qui vivoient sous son regne. Il y a de l'un une homélie ntitulée : *De decimis et de jejunio,* et imprimée à la suite des capitulaires de nos Rois par M. Baluze. C'est une exhortation à payer les dixmes, et à observer les jeunes commandés par l'Eglise.

L'écrit de l'autre Auteur est un sermon, qui a porté le nom de S. Augustin, mais que les derniers éditeurs de ce Pere ont rejetté. Ce sermon qui traite du lavement des pieds, est l'ouvrage d'un Ecrivain Gaulois ; il n'y a qu'à le conferer à ce que dit Dom Martene de la même ceremonie aux pages 160 et 169 du IV[e] livre de ses Rits Ecclesiastiques, (D. Rivet. Tom. V. 1742. Avertiss., p. XII-XIII.)

IV.

— Arnon surnommé Aquila, qui est le même nom en latin qu'Arnon en alleman, auroit merité pour quelques petits écrits qu'on a de lui, de trouver place dans notre IV volume, entre Theodulfe Evêque d'Orleans et S. Eigil Abbé de Fulde. Il étoit frere du B. Alcuin, et né de parents nobles et riches dans la province d'York. D'Angleterre il passa en France, apparemment à la suite de son frere, en 780. Il embrassa la vie monastique à S. Amand,

dont il devint Abbé en 783. Au bout de trois ans il succeda à S. Virgile dans le siege épiscopal de Saltzbourg, ce que M. Basnage renvoïe à l'année suivante. On peut juger de la maniere qu'il gouverna son Eglise, par les éloges magnifiques que lui donne Alcuin, malgré sa qualité de frere. Il lui adresse, comme on l'a vu, quelques-uns de ses ouvrages, et plusieurs de ses letres, dans lesquelles il le represente comme un des plus Saints Evêques de son temps.

Charles, Roi des François ayant subjugué la Baviere en 792, conçut pour Arnon une estime singuliere, et en fit dans la suite un de ses confidents. Du consentement de ce Prince, et à la priere des Evêques de Baviere, le Pape Léon III en 798 érigea en metropole le Siege de Saltzbourg, et envoïa aussitôt le *pallium* à Arnon. Ce prelat signala aussi son zéle pastoral envers les Huns auxquels il prêcha la foi de J. C. En 799, le Roi Charles le deputa à Rome pour consulter le Pape sur les differends, entre les Evêques de France au sujet des Prêtres criminels. Arnon se trouva encore à Rome à la fin de l'année suivante, lorsque Charles fut proclamé Empereur. Deux ans après ce prince l'y renvoïa de nouveau, au sujet de la dispute qui s'éleva en France touchant les Chorévêques, et encore une autre fois pour informer avec d'autres du crime commis en la personne du Pape Léon, qu'on avoit aveuglé. Charlemagne lui continua sa confiance jusqu'à la mort, et le choisit pour un de ses executeurs testamentaires. Tant d'application aux besoins de l'Etat, non plus que le soin qu'il prit de son diocèse, ne firent point oublier à Arnon son ancienne abbaïe d'Elnone. Il la visitoit quelquefois, et Alcuin la lui indique comme un lieu d'entrevûe. Il en renouvella l'Eglise de S. Pierre en 809, et fit élever le tombeau de S. Amand. Ce pieux Archevêque mourut le 24 de janvier 822, ce que d'autres placent dès 821 et même 820. Il fut enterré dans son Eglise cathedrale avec l'épitaphe qu'il avoit composée de son vivant, et qui montre qu'il n'avoit pas plus de talent pour la versification que les autres Poëtes de son siecle.

Outre cette épitaphe, que Dom Mabillon a tirée de l'obscurité, et que M. Basnage a publiée de nouveau, il y a encore d'Arnon un Recueil des donations faites à son Eglise jusqu'à son Episcopat. Ce Recueil est intitulé : *Annotation* ou *Collection de l'Evêque Arnon au temps de Charlemagne Roi des Francs.* M. Basnage prétend que notre Prelat ne le fit qu'au IX siécle. Mais ce Critique n'a pas observé qu'Arnon dit expressement sur la fin, qu'il travailla l'année même que Charles subjugua la Baviere, et par conséquent plusieurs années avant la fin du VIII. Aussi en parlant de ce Prince ne lui donne-t-il nulle part le titre d'Empereur, ce qu'il n'auroit pas oublié de faire, s'il n'avoit écrit qu'après l'année 800. Pour réussir dans son entreprise, Arnon consulta ce qu'il y avoit de vieillards et de gens veridiques, tant parmi les Laïcs que parmi les Moines, au moyen de quoi il se mit parfaitement au fait de ce qu'il avoit dessein d'écrire.

Le motif principal qu'il se proposoit étoit de conserver à la posterité une notice suffisante de ces donations ; ce qui fut imité dans la suite par d'autres Ecrivains. Il ne faut pas au reste chercher dans l'écrit d'Arnon ni la pureté de la langue, ni une exacte construction grammaticale. Mais il peut être d'une grande utilité, non seulement pour l'histoire de son Eglise, mais aussi pour l'histoire civile de Baviere. Possevin témoigne qu'on voïoit aussi quelques sermons d'Arnon parmi les manuscrits de la Bibliotheque impériale de Vienne. Dom Rivet Tom. VI. 1742. Avertiss. p. xii-xiv.

V.

Nous avons oublié dans le cours des premieres années du IX siecle, de faire mention d'un Auteur anonyme dont il y a un écrit intitulé : *Benedictio Dei*, la maniere de bénir Dieu. Cet ecrivain paroît avoir été un moine de Ratisbonne, qui vivoit sous l'épiscopat de Bathuric, à qui il dédie son ouvrage. Il vivoit par conséquent peu après l'année 814, à laquelle Bathuric fut ordonné Evêque de Ratisbonne. Son écrit qu'il a tiré pour la plus grande partie de Cassiodore et de S. Isidore de Seville est pour apprendre à benir et à louer Dieu, surtout par les Pseaumes. On y compte dix sept chapitres sans l'epitre dedicatoire et la Preface. L'Auteur y traite de la Prophetie en general, de la signification du Pseaume et du Pseautier, du Cantique, de l'eloquence propre aux Pseaumes, et autres sujets semblables. L'écrit au reste, retient tous les caracteres d'un ouvrage du IX siécle. Stevart le publia d'abord à la fin de son recueil d'anciens Auteurs. Plus d'un siecle après, M. Basnage l'a fait entrer dans la belle édition qu'il a donnée des *Leçons antiques* de Canisius. (D. Rivet. Tom. V. Avertiss., p. xvi.)

Paris. — Impr. Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.



